MAIRIE DE PARIS

**BMO-BDO**
**Débats**

# Conseil municipal et départemental

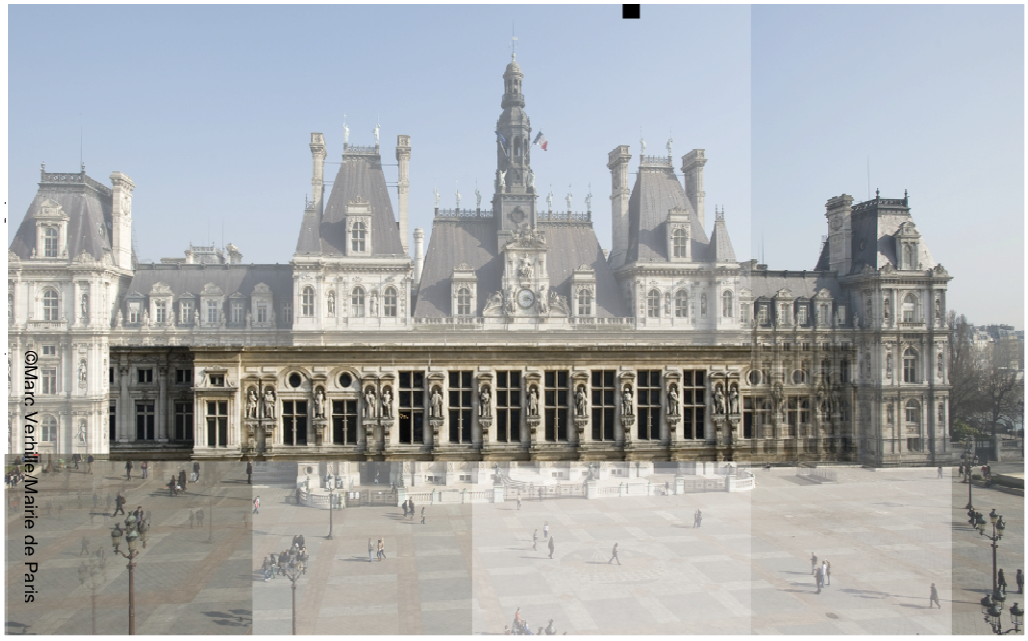


## Séance des lundi 2, mardi 3, mercredi 4 et jeudi 5 juillet 2018

http:/www.paris.fr

**Vendredi 21 septembre 2018**

# Table des matières


Ouverture de la séance. 3

Adoption de comptes rendus. 3

Inscription en urgence du projet de délibération DICOM 24 à l'ordre du jour du Conseil de Paris. 3

Rappel au règlement. 3

2018 DASES 22 - Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap. 4

Vœu déposé par le GEP relatif à l'accès aux droits des aidants familiaux. 4

Vœu déposé par le GEP relatif au service de PAM75. 4

Vœu déposé par le GEP relatif à la scolarisation des enfants handicapés. 4

Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées. 4

Vœu déposé par le groupe DP relatif à l'accessibilité des logements sociaux. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'accessibilité des logements sociaux. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'accessibilité des logements sociaux. 4

Voeu déposé par l'Exécutif. 4

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'accessibilité des parcours sportifs urbains. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la prise en compte du handicap dans les projets de la Mairie de Paris. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurisation des traversées piétonnes. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la prévention et au dépistage des troubles du spectre autistique. 4

Voeu déposé par l'Exécutif. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux clauses sociales spécifiques à l'insertion des personnes en situation de handicap. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'apprentissage de la langue des signes dans les cours municipaux pour adultes. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'organisation d'un Intégrathlon. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la prise en compte du handicap dans les projets du budget participatif. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au budget participatif à destination des personnes en situation de handicap. 4

Voeu déposé par l'Exécutif. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux ascenseurs et escaliers mécaniques dans l'espace public. 4

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'entretien des ascenseurs dans les équipements publics municipaux. 5

Vœu déposé le groupe LRI relatif à l'accessibilité des concerts des personnes sourdes et malentendantes. 5

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une campagne de communication pour l'accessibilité de l'espace public. 5

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité dans le métro. 5

Voeu déposé par l'Exécutif. 5

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif au dispositif "Vacances Arc-en-ciel". 5

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif au stationnement. 5

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif aux activités extra-scolaires et à la pratique du sport. 5

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la création de CLAP. 5

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif aux athlètes déficients intellectuels aux Jeux paralympiques de 2024. 5

2018 DASES 104 G - Subvention (13.000 euros) et convention avec la Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap (FEDEEH) (14e) qui agit en faveur des personnes en situation de handicap. 5

2018 DASES 177 G - Subvention (3.000 euros) à l'association "Action Handicap France" (13e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 5

2018 DASES 187 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Action Passeraile". 5

2018 DASES 188 G - Subvention (15.000 euros) pour l'association "Advocacy Paris Ile-de-France" (19e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 5

2018 DASES 189 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds ARDDS "La Caravelle" (20e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 5

2018 DASES 190 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'UNAFAM. 5

2018 DASES 191 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association de Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France/Paris (14e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 5

2018 DASES 192 G - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association "EPOC". 5

2018 DASES 193 G - Subvention (13.000 euros) à l'association "Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75" (9e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 5

2018 DASES 194 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) (18e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 5

2018 DASES 200 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Jaccede.com" (30.000 euros pour son fonctionnement et 10.000 euros pour le challenge). 5

2018 DASES 216 G - Subvention (73.391 euros) et convention avec l'association "Agir Soigner Eduquer Insérer" (ASEI) (31) pour les travaux d'aménagement et d'équipement du Centre d'accueil de jour (C.A.J.) "Resolux". 5

2018 DASES 218 G - Subvention (17.180 euros) à 6 associations dans le cadre du "Mois Parisien du Handicap". 6

2018 DASES 230 G - Subvention (6.000 euros) à l'association "Mobile en ville" (14e), qui agit dans l'organisation de loisirs à destination d'enfants en situation de handicap. 6

2018 DASES 233 G - Subvention (20.000 euros) à l'association "Personimages" (14e), qui agit dans l'organisation de loisirs à destination d'enfants en situation de handicap. 6

2018 DASES 235 G - Subvention (5.000 euros) à l'association "La Vague à l'âme" pour son action culturelle et d'inclusion pour des personnes en situation de handicap. 6

2018 DASES 236 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association du locked-in-syndrome (ALIS) (92), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants. 6

2018 DASES 247 G - Subvention (10.000 euros) à l'association "Comité National Premiers de Cordée" (C.N.P.C.) pour ses activités sportives et de loisirs. 6

2018 DASES 253 G - Subvention (5.000 euros) à l'association "Animation Insertion et Culture Vélo" - A.I.C.V. - pour son action sportive et de loisirs destinée aux personnes en situation de handicap. 6

2018 DASES 258 G - Subvention (1.500 euros) à l'U.N.A.P.E.D.A. Union nationale des associations de parents d'enfants déficients auditifs. 6

2018 DAC 182 - Subventions (21.000 euros) aux associations "Culture et Hôpital" (14e) et "Orange Rouge" (19e). 6

2018 DAC 183 - Subvention aux associations "Ma P'tite folie" (93400), "Pro Musicis" (15e) et Théâtre de la marionnette à Paris (5e). 6

2018 DAC 321 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Groupe SOS Solidarités". 6

2018 DAC 329 - Subvention (15.000 euros) à l'association "ANQA". 6

2018 DJS 152 - DASES - Subvention (40.000 euros) et convention avec le Comité départemental de sport adapté de Paris au titre de l'organisation des 1ers Jeux européens INAS de sport adapté Paris 2018. 6

2018 DJS 179 - Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération française handisport à l'occasion de l'organisation du Handisport Open Paris 2018. 6

Souhaits de bienvenue. 11

2018 DASES 22 - Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap (suite). 11

Compte rendu de la 2e Commission. 36

2018 DAC 495 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa 18, rue de la Verrerie (4e). 37

2018 DDCT 119 - Subvention (21.000 euros) et convention avec l'Association française d'astronomie (A.F.A.). 37

2018 DAC 56 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Les Athévains" (11e). 38

2018 DAC 104 - Subvention (10.000 euros) à l'association "LGBT Dance, Pride off". 39

2018 DAC 108 - Subventions (4.603.000 euros), convention, avenant avec l'association "Orchestre de chambre de Paris" et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021. 40

2018 DAC 196 - DGRI - Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques. 41

2018 DAC 736 - Subvention (95.000 euros) et convention d'objectifs avec l'association "Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France" (19e). 43

2018 DDCT 82 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les Conseils d'arrondissement. 45

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'utilisation de groupes électrogènes. 45

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un bilan de la location des salles de l'Hôtel de Ville. 45

2018 DDCT 90 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16e arrondissement. 46

2018 DICOM 27 - Convention de co-organisation de la conférence "Mécénat territorial et collectivités". 46

2018 SG 35 - Convention de mise à disposition du plateau Joffre (7e) pour l'installation d'une structure éphémère, accueillant des activités culturelles et sportives, avec la RMN-GP et le COJO. 47

Vœu déposé par le GEP relatif au report de la délibération. 47

Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux conditions d'installation de la sculpture. 47

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au démontage de la structure éphémère. 48

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'espace concédé sur le Champ-de-Mars. 48

Suspension et reprise de la séance. 59

2018 SG 33 - Approbation de la contribution de Paris au Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris (projet métropolitain). 59

2018 DU 71 - "Bercy-Charenton" (12e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. Dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/S.N.C.F./Aménageur. 83

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Râpée inférieure. ..... 83

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à l'implantation d'une piscine. ..... 83

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une piscine..... 83

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux consultations. ..... 83

Vœu déposé par M. LAURET relatif à la part de logements sociaux et à la maîtrise des charges. ..... 83

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une votation citoyenne sur les immeubles de grande hauteur. ..... 83

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux impacts des immeubles de grande hauteur. ..... 83

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux immeubles de grande hauteur. ..... 83

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la proportion de logements sociaux..... 83

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'implantation d'un commissariat. .... 83

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une réévalutation à la hausse de la végétalisation dans le cadre du projet. ..... 83

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au projet de création d'une nouvelle gare du RER D. ..... 83

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude d'évaluation des flux tous modes. ..... 83

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la diversification des catégories de logements sociaux. ..... 83

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mise en place de votations citoyennes. ..... 83

2018 DASCO 10 G - Approbation du principe de construction d'un collège avec logements de fonction dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e). ..... 83

Suspension et reprise de la séance. ..... 109

2018 DU 71 Bercy-Charenton (12e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. Dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/S.N.C.F./Aménageur. ..... 109

2018 DASCO 10 G - Approbation du principe de construction d'un collège avec logements de fonction dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e) (suite). ..... 109

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au Tarmac. ..... 114

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au théâtre du Tarmac. ..... 114

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux locaux libérés par les tribunaux d'instance. ..... 116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'interdiction des concerts du rappeur MÉDINE au Bataclan. ..... 116

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au conservatoire municipal du 8e. ..... 118

2018 DU 71 - "Bercy-Charenton" (12e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. Dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/S.N.C.F./Aménageur (suite). ..... 119

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place de boîtes à livres (10e). ..... 119

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux moyens de communication alternatifs pour les institutions culturelles..... 120

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cirque tzigane Romanès. ..... 120

2018 DAC 9 G - Acceptation des charges et conditions accompagnant le don au Département de Paris des courriers et dessins adressés au journal Charlie Hebdo. ..... 121

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la Parisienne de photographie. ..... 122

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux salariés de la Parisienne de photographie. ..... 122

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'un label pour les quartiers patrimoniaux remarquables. ..... 124

2018 DAC 436 - Convention entre la Ville de Paris et le Fonds pour Paris relative à la souscription publique du monument aux morts en hommage aux combattants parisiens morts durant la Première Guerre mondiale. ..... 125

2018 DAC 445 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux personnels des messageries de presse 111, rue Réaumur (2e)..... 127

Suspension et reprise de la séance. ..... 128

2018 DEVE 5 - Réaménagement du jardin Eugénie-Djendi au sein du parc André-Citroën en vue de l'installation d'un mémorial OPEX (15e). - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Mairie de Paris et Etat. ..... 128

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une plaque commémorative en hommage au COMAC. ..... 130

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux propositions de dénomination des rues. ..... 130

Vœu déposé par le GEP relatif à un monument aux animaux morts sur le champ de bataille de la Première Guerre mondiale. ..... 132

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale. ..... 132

Vœu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination en hommage à Linda et Oliver Brown..... 133

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plaque mémorielle de Bruno Lenoir et Jean Diot. ..... 134

Compte rendu de la 3e Commission. ..... 136

2018 DEVE 87 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (114.272 euros) au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2018. ....137

2018 DEVE 116 - DVD - DAE - DDCT - Subvention (12.000 euros) à l'Association francilienne de soutien à "Alternatiba" pour son projet "Départ du Tour vélo Alternatiba 2018". ....137

Vœu déposé par le GEP relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux. ....138

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la péniche Demoiselle. ....139

2018 DPSP 8 - Subvention (400.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" (G.P.I.S.). ....140

2018 DPSP 13 - Fixation des modalités d'organisation du temps de travail des agents de surveillance et des contrôleurs de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection. ....144

2018 PP 66 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2018. ....144

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la vente des mortiers et pétards à Paris. ....147

Vœu déposé par le groupe DP relatif à la création d'une police municipale. ....149

Vœu déposé par l'Exécutif. ....149

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux incivilités à l'angle des rues Tournefort et Amyot (5e). ....154

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des parcs et jardins du 15e. ....155

2018 DEVE 50 - Budget participatif 2016. - Création d'une miellerie collective au 33, rue des Vignoles. Subvention (5.000 euros) à l'association "Les Pas Sages" (20e). ....156

2018 DEVE 85 - Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12e). - Renouvellement de la convention avec la société "Agricool". ....157

2018 DEVE 107 - Création de la régie personnalisée école Du Breuil. ....158

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au statut de l'école. ....158

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au financement des travaux de rénovation. ....158

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la rénovation des bâtiments. ....158

Voeu déposé par l'Exécutif. ....158

2018 DEVE 110 - Subvention (120.000 euros) à Elogie-SIEMP pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité. ....166

2018 DEVE 112 - Modification du dispositif "Un arbre dans mon jardin". - Subvention en nature d'arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris. ....167

2018 DEVE 114 - Budget participatif "+ de nature en Ville". - Subventions (34.500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets "Protection et développement de la biodiversité". ....168

2018 DEVE 117 - Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres consécutifs aux travaux de sécurisation de la Tour Eiffel (7e). ....169

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la politique de l'arbre à Paris. ....170

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des particuliers pour sortir du glyphosate. ....171

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une expérimentation des parcs et jardins sans tabac. ....172

Vœu déposé par le groupe DP relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens à la promenade plantée René-Dumont. ....173

Vœu déposé par le groupe LRI relatif au braconnage de truites dans le lac de Gravelle (12e). ....174

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture matinale des parcs et jardins. ....175

Vœu déposé par l'Exécutif. ....175

Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'ouverture au public du tronçon Wagram-Saussure de la Petite ceinture. ....175

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux de la Mission "Animaux en ville". ....177

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux tombes de communards et de soldats morts pour la France. ....178

Dépôt de questions d'actualité. ....180

Suspension et reprise de la séance. ....180

Examen des questions d'actualité. ....180

I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la baisse de la pollution de l'air sur le périphérique. ....180

II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux rythmes scolaires à Paris. ....183

III - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures de prévention et de maintien de la sécurité prévues cet été. ....185

V - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité. ....185

VII - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'armement de la police municipale. ....185

Souhaits de bienvenue. ....192

IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les actes homophobes à Paris et comment la Ville de Paris peut-elle lutter contre la hausse des actes homophobes. ....192

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre l'homophobie. ....192

VI - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative à la transformation de la gestion des ressources humaines. 195

IX - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à Autolib' et Vélib'. 198

2018 PCF-FG 1 - "Je joue, je rencontre le monde". - Création des Jeux sportifs scolaires parisiens. 201

Débat organisé sur les nouvelles mobilités. 208

2018 DVD 2 G - Lignes de bus de quartier Charonne (20e), Bièvre-Montsouris (13e, 14e) et Ney-Flandre (18e, 19e). - Convention de délégation de compétence du S.T.I.F. 208

2018 DVD 3 G - Lignes de bus de quartier Charonne (20e), Bièvre-Montsouris (13e, 14e) et Ney-Flandre (18e, 19e). - Convention d'exploitation avec la R.A.T.P. 208

2018 DVD 19 - Extension du tramway à porte Dauphine (16e et 17e). Pilotage de l'opération. Convention de coordination avec la R.A.T.P. 208

2018 DICOM 18 - Convention de partenariat media. - Journée Sans Voiture 2018 (R.A.T.P.). 208

2018 DVD 24 - Plan Vélo. - Approbation du plan triennal 2018-2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France. 208

Vœu déposé par le GEP relatif à l'expérimentation d'un pont. 208

Vœu déposé par le GEP relatif à la colorisation des pistes cyclables. 208

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la communication d'un bilan. 208

Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la composition du comité de suivi. 209

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux contresens cyclables. 209

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la limitation de vitesse. 209

2018 DVD 75 - Modalités de stationnement payant de surface à Paris. Dispositif spécifique pour les véhicules partagés. Création d'une carte "Autopartage Paris". 209

2018 DVD 78 - Soutien au développement des deux-roues électriques. 209

Vœu déposé par le GEP relatif à Autolib' et à une nouvelle politique d'autopartage. 209

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à Autolib'. 209

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rapports d'audit et de conciliation concernant Autolib'. 209

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux salariés d'Autolib'. 209

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la transformation des bornes Autolib'. 209

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à Autolib'. 209

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux véhicules en "free floating". 209

Vœu déposé par l'Exécutif. 209

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au coût de la résiliation du service Autolib'. 209

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la reprise des véhicules Autolib'. 209

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la charte de bonne conduite des opérateurs de "free-floating". 209

Vœu déposé par l'Exécutif. 209

Vœu déposé par le GEP relatif au soutien des salariés "Smovengo". 209

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à Vélib'. 209

Vœu déposé par l'Exécutif. 209

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au partage de l'espace public. 209

Vœu déposé par l'Exécutif. 209

Rappel au règlement. 247

Débat organisé sur les nouvelles mobilités (suite). 247

2018 DVD 63 - Parc de stationnement Lobau (4e) - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation. 252

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une offre de stationnement vélo à tarif préférentiel. 252

2018 DVD 7 G - Tramway T9 Porte de Choisy-Orly. Convention de financement n° 3 de la phase de réalisation avec l'État, la RIF, le Département du Val-de-Marne. 253

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités de l'appel d'offres. 253

2018 DVD 46 - Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers). 254

2018 DVD 81 - Dispositions complémentaires au stationnement payant de surface. 256

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'attribution de la carte "PRO Sédentaire" aux coiffeurs. 256

Suspension et reprise de la séance. 259

Rappels au règlement. 259

Suspension et reprise de la séance. 261

2018 DVD 72 - Subventions 2018 pour 6 associations promouvant la pratique du vélo - "MDB", "AICV", "DAVS", "Retour vers le Futur", "CycloTransEurope" et "Respire". 261

2018 DVD 1 G - Ligne de bus de quartier Batignolles-Bichat (17e, 18e) - Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence du STIF. 263

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une procédure simplifiée pour la gestion des portes cochères. 264

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'évacuation des matériaux dans la zone de travaux du site gare de Lyon Daumesnil. 265

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des livreurs à vélo et deux-roues motorisés. 266

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche. ....267

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la verbalisation des véhicules aux abords du marché Président Wilson (16e). ....269

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage de cars rue du Petit-Pont (5e). ....270

Rappel au règlement. ....271

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage de cars rue du Petit-Pont (5e) (suite). ....272

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au Plan Bus dans le 5e. ....272

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la situation de la place du Tertre. ....273

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'équité du transport de personnes et au développement des V.T.C. ....275

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la collecte des déchets de chantier. ....276

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une étude sur la collecte des déchets. ....277

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la pollution sonore aux abords de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". ....279

Compte rendu de la 4e Commission. ....280

2018 DDCT 34 - Subventions (87.000 euros) à 19 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi. ....280

2018 DDCT 106 - DPSP - Subvention (13.000 euros) avec l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) (10e) pour le Dispositif Téléprotection Grave Danger. ....282

2018 DDCT 120 - DASCO - DAE - DASES - Candidature Réseau EIF-FEL II dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (F.A.M.I.) programmation 2014-2020. ....285

2018 DASES 174 G - Subventions (35.000 euros) à 4 associations pour la réalisation d'actions de domiciliation pour des personnes et familles sans domicile à Paris. Avenant avec la fédération de P. du Secours Populaire. ....287

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Permanence Sociale d'Accueil de Belleville. ....290

2018 DASES 184 G - Avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022. ....292

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif Paris Med. ....292

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la vente de produits à base de cannabidiol. ....299

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la fermeture de l'enseigne "CofyShop". ....299

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des victimes de violences en U.M.J. ....302

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'A.P.-H.P. ....304

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au quartier Porte de Clignancourt. ....305

Vœu déposé par les groupes Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la "Colline au crack". ....305

Vœu déposé par l'Exécutif. ....305

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la formation aux premiers secours. ....308

2018 DASES 185 G - Subventions (209.334 euros) et conventions avec 3 associations pour le financement en investissement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes ou familles démunies de Paris. ....310

Suspension et reprise de la séance. ....312

2018 DASES 231 G - Participation (875.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E. ....312

2018 DASES 243 G - Participation (915.000 euros) et convention avec l'association "Coallia" pour la mise en œuvre d'un dispositif de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes en attente d'évaluation de minorité. ....313

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Maison parisienne des réfugié.e.s et de l'intégration. ....315

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au bilan des actions entreprises suite à la Nuit de la Solidarité. ....316

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail gratuit des bénéficiaires d'aides sociales. ....317

Compte rendu de la 5e Commission. ....319

2018 DU 140 - Convention avec l'Association syndicale libre Olympiades (13e) relative aux charges de fonctionnement du site pour l'année 2018. ....319

2018 DLH 166 - Participation financière au projet innovant de détection des punaises de lit. ....320

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au calcul des A.P.L. ....322

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux plateformes de location touristique. ....323

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrôle des locations touristiques. ....323

Vœu déposé par l'Exécutif. ....323

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration des rapports locatifs sociaux. ....325

Vœu déposé par l'Exécutif. ....325

2018 DAE 88 - Subvention (2.000.000 euros) et convention de partenariat avec l'établissement public à caractère industriel et commercial "Universcience" (19e). ....326

2018 DAE 171 - Subvention (3.000.000 euros) et avenant à la convention de partenariat avec "Bpifrance" relative au Fonds Paris Innovation Amorçage. .....326

2018 DDCT 129 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le périphérique, quelles perspectives de changements ?". .....329

2018 DU 79 - A.P.U.I. Gambetta (20e). - Signature d'un avenant à la promesse de vente. .....337

2018 DU 133 - Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans Paris Nord-Est (18e). - Dossiers de création et de réalisation de Z.A.C. - Programme des équipements publics. - Avenant n° 1 au contrat de concession d'aménagement. .....338

2018 DU 148 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) Nouvelle Tour Montparnasse - Principe de déclassement, dépôt d'autorisations administratives. Convention de projet urbain partenarial. .....342

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au devenir du site 13-19, avenue du Maine (15e). .....342

2018 DU 154 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2" (15e et 18e). .....346

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement des trottoirs des quais hauts de la Seine. .....348

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". .....350

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au programme immobilier 61, rue de Buzenval (20e).....351

Vœu déposé par l'Exécutif. .....351

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. .....353

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de construction sur la place Mazas. .....353

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux travaux du bâtiment de l'ex-Rectorat de Paris avenue Gambetta. .....354

Vœu déposé par l'Exécutif. .....354

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au budget des travaux du Grand Paris Express. .....355

Compte rendu de la 6e Commission. .....356

2018 DAC 494 - Plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier 10 rue des Ursulines (5e). .....357

2018 DASCO 81 - Caisses des écoles (18e). - Autorisation préalable de signature par la Caisse des écoles du 18e de la convention de subrogation dans ses droits et obligations d'occupation du domaine public. .....358

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la délégation de service public. .....358

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une évaluation et à un bilan. .....358

2018 DFPE 8 - Subventions (148.000 euros), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations. .....361

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la reconstruction des locaux dédiés à la restauration scolaire sur le site Baudricourt. .....361

Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux affectations en 6e au collège Henri Matisse. .....363

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au marché de la restauration scolaire (1er, 2e, 3e). .....364

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs de restauration scolaire. .....365

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite). .....366

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux travaux dans la cité scolaire Gabriel Fauré (13e). .....366

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes. .....367

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rythmes scolaires. .....368

Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la révision des rythmes scolaires. .....368

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux rythmes éducatifs. .....368

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif aux travaux du réfectoire de l'école 221-223, boulevard Pereire (17e). .....370

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte scolaire. .....371

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite). .....372

2018 DFPE 45 - Subvention (52.555 euros) et avenant n° 2 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e). .....373

2018 DFPE 62 - Subventions (121.354 euros) et avenants n° 2 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance. .....373

2018 DFPE 64 - Subvention (53.352 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e). .....373

2018 DFPE 109 - Subventions (476.222 euros), avenants avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. .....373

2018 DFPE 139 - Subventions (245.971 euros) et avenants n° 2 à l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance. .....373

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien de 2 crèches municipales (17e). .....377

2018 DAE 156 - Subvention (25.000 euros) et convention avec "La mutuelle des étudiants de France" (LMDE). .....378

2018 DAE 205 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.). .....380

2018 DAE 221 - Subvention et versement d'honoraires au C.R.O.U.S. de Paris (515.000 euros) dans le cadre d'une convention de mandat. .....381

Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à "Parcoursup". ....382

Compte rendu de la 7e Commission. ....384

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au suivi des subventions dans le cadre de la lutte contre le V.I.H. ....384

2018 SG 36 - Construction de l'Aréna II sur le site de la Porte de la Chapelle (18e). Autorisations d'urbanisme et convention d'études entre la Ville de Paris et la SOLIDEO. ....385

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un programme de fidélisation des touristes. ....389

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'initiation à la randonnée des petits Parisiens. ....390

Vœu déposé par l'Exécutif. ....390

Vœu déposé par Mme GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la rénovation de la piscine d'Auteuil. ....391

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Aéroport de Paris. ....392

Vœu déposé par l'Exécutif. ....392

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au rôle des O.P.H.L.M. pour la construction du Village olympique et du Village des médias. ....394

2018 DGRI 28 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2018". ....395

2018 DDCT 13 - Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (24.000 euros) à 8 associations œuvrant dans le 19e dans le cadre de l'appel à projets "politique de la ville". ....397

2018 DDCT 117 - Subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du budget participatif. ....397

2018 DDCT 125 - Subventions (79.718 euros) à 8 associations dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets "Innovation publique et démocratique". ....399

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan du budget participatif. ....401

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au vote du budget participatif. ....402

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une synthèse annuelle du soutien budgétaire aux associations. ....402

Vœu déposé par l'Exécutif. ....402

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'AGECA. 403

Suspension et reprise de la séance. ....405

Compte rendu de la 1ère Commission. ....405

2018 DFA 17 - Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la SETE et modifications statutaires de la SPL. ....406

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un comité stratégique de la SEMAEST. ....406

2018 DRH 55 - Modification du ratio de promotion de grade (R.P.P.) pour les agents de surveillance de Paris. ....408

2018 DRH 63 - Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à des personnels de bibliothèques. ....409

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion des risques psychosociaux. ....409

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la laïcité dans les satellites de la Ville. ....411

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux sanctions de 2 chauffeurs de benne à ordures. ....412

2018 DFA 43 - Mise en œuvre des évolutions législatives concernant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019. ....413

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la saisine de la Commission du mobilier urbain. ....415

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation des colonnes Morris. ....416

2018 DPE 30 - Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet". ....417

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au financement des recycleries. ....418

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prévention des déchets et au réemploi solidaire. ....418

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au financement des ressourceries parisiennes. ....418

Vœu déposé par l'Exécutif. ....418

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au développement des composts collectifs de quartier. ....420

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression des pailles en plastique. ....421

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux pailles en plastique. ....421

2018 DAE 224 - Création d'un marché découvert alimentaire biologique place du Père-Chaillet (11e) et signature d'un avenant à la convention de gestion du lot A des marchés découverts alimentaires. ....423

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux circuits cours et à la rémunération des producteurs. ....423

2018 DAE 140 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Les villages de Mouffetard" pour les illuminations de fin d'année 2017 (5e). ....425

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant de la subvention. ....425

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concrétisation de la nouvelle économie de proximité. ....426

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au marché aux fleurs de l'île de la Cité. ....427

2018 DAE 209 - Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec Scintillo pour l'accélérateur de projets culturels FAR (11e). ....429

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite). ....429

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. ....433

Clôture de la séance. ....433

Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. ....433

QE 2018-02 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'organisation de l'ePrix de Formule E. ....433

QE 2018-04 Question de M. Nicolas BONNET-OULALJD, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au Parcours Emploi Compétence. ....435

QE 2018-10 Question de M. Jean-Baptiste de FROMENT et des élus du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la décision du Tribunal administratif de Nîmes du 22 février 2018 en matière d'affichage publicitaire. ....436

Votes spécifiques. ....436

Votes spécifiés. ....443

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. ....443

Comptes rendus des Commissions de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018. ....458

Comptes rendus des Commissions. ....466

Listes des membres présents. ....474

Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 2, 3 et 4 mai 2018. ....479

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. ....480

Tableau des votes des groupes politiques. ....492

Annexe - Scrutin public concernant le projet de délibération SG 35 relatif à la convention de mise à disposition du plateau Joffre (7e) pour l'installation d'une structure éphémère, accueillant des activités culturelles et sportives, avec la RMN-GP et le COJO. ....500

*La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.*

*M. le Préfet de police est présent en séance.*

## Ouverture de la séance.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je vous propose de prendre place, chers collègues. Pour la première fois depuis longtemps, nous n'avons pas d'hommage, ce qui est plutôt une bonne nouvelle.

## Adoption de comptes rendus.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Le compte rendu sommaire de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et départemental officiel.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, ils sont donc adoptés, je vous remercie.

## Inscription en urgence du projet de délibération DICOM 24 à l'ordre du jour du Conseil de Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Conformément aux dispositions de l'article L. 3121-19 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je vous demande de vous prononcer sur l'urgence du projet de délibération 2018 DICOM 24 concernant la convention d'occupation temporaire du domaine public relative au concert de Paris le 14 juillet 2018.

Je vous propose de voter, à main levée, pour inscrire ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Il est adopté.

Le projet de délibération 2018 DICOM 24 est donc inscrit en 7e Commission.

## Rappel au règlement.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Il y a un rappel au règlement ? Cela nous aurait manqué. Allez-y, Madame la Présidente.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, Monsieur le Représentant du Préfet de police, mes chers collègues, je voudrais faire un rappel au règlement me fondant sur l'article 18 de notre Règlement concernant l'information des conseillers de Paris.

Madame la Maire, lors du dernier Conseil de Paris, vous m'aviez assuré que les élus parisiens disposeraient du rapport d'audit de la délégation Autolib'. Je vous cite "Bien sûr, la communication des documents, je souhaite qu'elle soit faite".

Quelques jours plus tard, le 12 juin, votre premier adjoint se perd en arguties juridiques et revient sur cette parole en refusant de nous communiquer les conclusions de l'audit.

Le Syndicat mixte, décidément mauvais gestionnaire, a payé pourtant un audit de 75.000 euros.

Il est pour nous et pour les Parisiens impossible de savoir si la résiliation du contrat était la seule possibilité. Il semblerait que le rapport d'audit esquisse des pistes d'économies.

De même, la conciliation qui s'est tenue entre le groupe et semble-t-il votre cabinet entre septembre 2017 et mars 2018 a donné lieu à un rapport de conciliation. Ce document porté à votre connaissance est prisonnier de votre bureau, il est pourtant un état des lieux précis des responsabilités des uns et des autres.

Là encore, il serait de nature à nous éclairer et à éclairer les Parisiens et Parisiennes. Je réitère donc mon souhait, Madame la Maire, au nom de tous mes collègues, de pouvoir disposer de ces deux documents qui viendraient utilement éclairer nos débats demain.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Puisque mon premier adjoint vous avait répondu, je vais lui donner la parole.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Madame la Maire, Madame la Présidente, je n'ai pas grand-chose à ajouter après la discussion assez longue que nous avions eue ensemble. Assez longue, quoique vous n'ayez pas jugé utile de rester jusqu'au bout de la réunion qui vous aurait permis d'avoir peut-être encore plus d'informations, telles que nous les avons partagées avec la présidente du Syndicat Autolib', Catherine BARATTI-ELBAZ, Jean-Louis MISSIKA et Emmanuel GRÉGOIRE.

Quant à ce que vous avez qualifié d'arguties juridiques, il s'agit simplement de la légalité d'un contrat. Nous vous avons fait connaître les principaux points de cet audit. Nous ne souhaitons en cacher absolument rien.

En revanche, sur ce sujet comme sur tous les autres, nous respectons le droit.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Monsieur JULLIARD.

**2018 DASES 22 - Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à l'accès aux droits des aidants familiaux.**

**Vœu déposé par le GEP relatif au service de PAM75.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à la scolarisation des enfants handicapés.**

**Vœu déposé par les groupes GEP et PCF-FG relatif à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées.**

**Vœu déposé par le groupe DP relatif à l'accessibilité des logements sociaux.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'accessibilité des logements sociaux.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'accessibilité des logements sociaux.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'accessibilité des parcours sportifs urbains.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la prise en compte du handicap dans les projets de la Mairie de Paris.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la sécurisation des traversées piétonnes.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la prévention et au dépistage des troubles du spectre autistique.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux clauses sociales spécifiques à l'insertion des personnes en situation de handicap.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'apprentissage de la langue des signes dans les cours municipaux pour adultes.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'organisation d'un Intégrathlon.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la prise en compte du handicap dans les projets du budget participatif.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif au budget participatif à destination des personnes en situation de handicap.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux ascenseurs et escaliers mécaniques dans l'espace public.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'entretien des ascenseurs dans les équipements publics municipaux.**

**Vœu déposé le groupe LRI relatif à l'accessibilité des concerts des personnes sourdes et malentendantes.**

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à une campagne de communication pour l'accessibilité de l'espace public.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'accessibilité dans le métro.**

**Voeu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe PPCI relatif au dispositif "Vacances Arc-en-ciel".**

**Vœu déposé par le groupe PPCI relatif au stationnement.**

**Vœu déposé par le groupe PPCI relatif aux activités extra-scolaires et à la pratique du sport.**

**Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à la création de CLAP.**

**Vœu déposé par le groupe PPCI relatif aux athlètes déficients intellectuels aux Jeux paralympiques de 2024.**

**2018 DASES 104 G - Subvention (13.000 euros) et convention avec la Fédération Etudiante pour une Dynamique Etudes et Emploi avec un Handicap (FEDEEH) (14e) qui agit en faveur des personnes en situation de handicap.**

**2018 DASES 177 G - Subvention (3.000 euros) à l'association "Action Handicap France" (13e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**

**2018 DASES 187 G - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Action Passeraile".**

**2018 DASES 188 G - Subvention (15.000 euros) pour l'association "Advocacy Paris Ile-de-France" (19e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**

**2018 DASES 189 G - Subvention (4.000 euros) à l'Association Réadaptation et Défense des Devenus Sourds ARDDS "La Caravelle" (20e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**

**2018 DASES 190 G - Subvention (25.000 euros) et convention avec l'UNAFAM.**

**2018 DASES 191 G - Subvention (3.000 euros) à l'Association de Familles de Traumatisés Crâniens et de Cérébro-lésés Ile-de-France/Paris (14e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**

**2018 DASES 192 G - Subvention (30.000 euros) et avenant n° 1 avec l'association "EPOC".**

**2018 DASES 193 G - Subvention (13.000 euros) à l'association "Les Papillons Blancs de Paris - APEI 75" (9e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**

**2018 DASES 194 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Visuels (APEDV) (18e), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**

**2018 DASES 200 G - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association "Jaccede.com" (30.000 euros pour son fonctionnement et 10.000 euros pour le challenge).**

**2018 DASES 216 G - Subvention (73.391 euros) et convention avec l'association "Agir Soigner Eduquer Insérer" (ASEI) (31) pour les travaux d'aménagement et d'équipement du Centre d'accueil de jour (C.A.J.) "Resolux".**

**2018 DASES 218 G - Subvention (17.180 euros) à 6 associations dans le cadre du "Mois Parisien du Handicap".**

**2018 DASES 230 G - Subvention (6.000 euros) à l'association "Mobile en ville" (14e), qui agit dans l'organisation de loisirs à destination d'enfants en situation de handicap.**

**2018 DASES 233 G - Subvention (20.000 euros) à l'association "Personimages" (14e), qui agit dans l'organisation de loisirs à destination d'enfants en situation de handicap.**

**2018 DASES 235 G - Subvention (5.000 euros) à l'association "La Vague à l'âme" pour son action culturelle et d'inclusion pour des personnes en situation de handicap.**

**2018 DASES 236 G - Subvention (2.000 euros) à l'Association du locked-in-syndrome (ALIS) (92), qui agit dans le domaine de l'information et du soutien aux aidants.**

**2018 DASES 247 G - Subvention (10.000 euros) à l'association "Comité National Premiers de Cordée" (C.N.P.C.) pour ses activités sportives et de loisirs.**

**2018 DASES 253 G - Subvention (5.000 euros) à l'association "Animation Insertion et Culture Vélo" - A.I.C.V. - pour son action sportive et de loisirs destinée aux personnes en situation de handicap.**

**2018 DASES 258 G - Subvention (1.500 euros) à l'U.N.A.P.E.D.A. Union nationale des associations de parents d'enfants déficients auditifs.**

**2018 DAC 182 - Subventions (21.000 euros) aux associations "Culture et Hôpital" (14e) et "Orange Rouge" (19e).**

**2018 DAC 183 - Subvention aux associations "Ma P'tite folie" (93400), "Pro Musicis" (15e) et Théâtre de la marionnette à Paris (5e).**

**2018 DAC 321 - Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association "Groupe SOS Solidarités".**

**2018 DAC 329 - Subvention (15.000 euros) à l'association "ANQA".**

**2018 DJS 152 - DASES - Subvention (40.000 euros) et convention avec le Comité départemental de sport adapté de Paris au titre de l'organisation des 1ers Jeux européens INAS de sport adapté Paris 2018.**

**2018 DJS 179 - Subvention (30.000 euros) et convention avec la Fédération française handisport à l'occasion de l'organisation du Handisport Open Paris 2018.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous allons à présent passer au débat organisé concernant une communication de la Maire de Paris. Un point d'étape sur la politique parisienne du handicap, puisqu'il s'agit du dossier DASES 22 auquel il convient d'adjoindre de très nombreux projets de délibération. Je ne vais pas tous les citer, je ne suis pas obligée, puisqu'on vote après.

La conférence d'organisation a donc convenu d'un débat organisé sur ce thème, ce débat inclura dans les temps de parole définis, la présentation des vœux, mais je vais introduire ce débat.

Mes chers collègues, ce soir se tient à l'Hôtel de Ville de Paris la manifestation de clôture du "Mois parisien du handicap". J'ai voulu à cette occasion mettre de nouveau le sujet de l'égalité et de l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap au cœur de ce Conseil de Paris.

Je veux saluer la réussite de ce "Mois parisien du handicap" piloté par mon adjoint, Nicolas NORDMAN. Je veux le remercier tout particulièrement pour le travail qu'il fait à mes côtés, avec les autres adjoints, puisque c'est un travail très transversal, avec l'administration de la Ville, et bien sûr, saluer aussi avec lui l'ensemble des associations qui dans ce secteur poussent les pouvoirs publics, sont aux avant-postes, sont les éclaireurs des pouvoirs publics. Je veux les remercier, et les saluer pour celles et ceux qui sont présents dans nos tribunes.

Je vous invite à venir nombreux ce soir à la rencontre de celles et ceux qui ont permis de faire du cru 2018 une très belle édition.

Construire un Paris inclusif, accessible et solidaire est pour moi une priorité. Je veux, sur ce sujet qui concerne la vie d'une part très importante des Parisiens, faire bouger les lignes. 150.000 Parisiennes et Parisiens bénéficient

d'un droit ouvert à la Maison départementale des personnes handicapées, soit près de 7 % de la population parisienne.

Les dépenses de la Ville en matière de politique du handicap sont en progression constante depuis 2001. De 110 millions d'euros en 2001, nous sommes passés à plus de 340 millions d'euros en 2017. Ces dépenses couvrent notamment le budget de la M.D.P.H., la mise en accessibilité, et l'hébergement des personnes en situation de handicap.

Les Parisiens et Parisiennes portent un intérêt croissant aux questions concernant l'accessibilité universelle. Les projets en ce sens déposés lors de la campagne 2018 des budgets participatifs n'ont jamais été aussi nombreux. On en dénombre une cinquantaine aujourd'hui. Il faut s'en réjouir, tout en veillant à ce que cette vague d'intérêt puisse s'amplifier.

La dernière communication sur le handicap au sein du Conseil de Paris date de mars 2017, et avec Bernard JOMIER alors adjoint en charge de la santé et du handicap, dont je tiens à saluer le travail, je vous avais présenté la stratégie parisienne, "Handicap inclusion et accessibilité universelle 2017-2021", que vous aviez votée à l'unanimité alors.

Cette stratégie nous engage sur de nombreux projets et je suis fière aujourd'hui de pouvoir vous présenter certaines réalisations à peine un an après son vote.

Parmi ces nombreux projets, il y en a un qui me tient particulièrement à cœur. Il s'agit de la nouvelle plateforme numérique de la Maison départementale des personnes handicapées. Cette plateforme est sur handicap.paris.fr, et conformément à ce que j'avais annoncé en janvier dernier, à l'occasion de mes vœux pour la nouvelle année, ce site a été conçu pour être accessible à tous les types de handicap, en concertation avec les usagers de la Maison départementale des personnes handicapées, avec les conseils locaux du handicap qui sont désormais au nombre de 15, mais aussi bien sûr avec toutes les associations du secteur.

La prochaine étape dans l'évolution du site est importante. Elle consiste en la mise en place de téléservices qui, sans remettre en cause le principe de l'accueil physique des personnes, permettra aux usagers et à leur famille d'effectuer leurs démarches en ligne. Il s'agit d'un travail conséquent pour lequel je tiens vraiment à remercier les agents de la Maison départementale des personnes handicapées, et toutes celles et ceux qui ont participé à cette avancée pour plus d'accès au droit, pour plus de simplification, pour plus d'égalité.

Les efforts entrepris ces dernières années ont permis à la M.D.P.H. de diviser globalement par 2 ses délais de réponse. Le délai moyen de traitement est aujourd'hui d'environ 4 mois, alors qu'il était de près de 8 mois au début de 2018. Nous devons encore améliorer ce délai de réponse.

Les demandes concernant les enfants, en particulier la scolarité, font l'objet de délais encore plus courts, et d'une procédure accélérée qui est mise en œuvre dans les cas d'urgence.

Mon autre combat est celui de l'accessibilité universelle. Vous le savez, Paris a du retard à rattraper en matière d'accessibilité, retard que nous héritons d'une période où l'accessibilité représentait plutôt un fardeau, mais les temps ont changé. J'y vois, pour ma part, une chance pour modifier la ville et la rendre plus bienveillante.

Je tiens absolument à ce que l'objectif de 50 % a minima des travaux inscrits dans les agendas d'accessibilité programmés soit tenu d'ici à la fin de cette mandature. Nous sommes sur la bonne voie et je remercie pour cela les directions de la Ville, la Secrétaire générale ici présente, qui sont à la tâche pour rendre les équipements publics accueillants pour tous. Au total, ce sont 2.200 équipements et plus de 400 installations ouvertes au public, majoritairement des espaces verts, qui seront mis en accessibilité d'ici à 2024.

L'accessibilité ne saurait toutefois se limiter au seul bâti, nous le savons. Il faut au préalable pouvoir se déplacer. La décision que j'ai prise de rendre gratuit le "pass" Paris Access pour les Parisiennes et Parisiens en situation de handicap, ainsi que pour les plus de 65 ans, qui ont des difficultés à se déplacer, va dans ce sens. Tous n'ont pas forcément des difficultés à se déplacer mais toutes les personnes qui ont des difficultés à se déplacer peuvent grâce à ce "pass" Paris Access gratuit, en gros le "pass" Navigo gratuit pour les personnes en situation de handicap, le faire. Cette mesure est effective depuis le 1er juin.

La mobilité sans entrave est un enjeu essentiel pour Paris car nous devons être à la hauteur des événements à venir et à la hauteur des attentes des Parisiens. Je pense bien sûr aux événements sportifs à venir et aux plus importants d'entre eux : les Jeux olympiques et paralympiques de 2024 pour lesquels nous sommes en train de nous préparer.

Londres avait ouvert la voie lors des Jeux olympiques et paralympiques de 2012 en réunissant à faire l'accessibilité de l'historique "tube" à l'approche des Jeux. J'invite aujourd'hui bien sûr la R.A.T.P. et Ile-de-France Mobilités à profiter de ce moment exceptionnel pour réaliser la mise en accessibilité de parcours cohérents, incluant les lignes historiques du métro, actuellement inaccessibles, ou encore des parties de ces lignes.

Ces Jeux olympiques et paralympiques seront un moment extraordinaire à la fois pour la visibilité, le changement de regard, la place des personnes en situation de handicap dans notre ville. J'ai eu la chance de voir

lors des Jeux paralympiques de Rio combien la présence d'athlètes paralympiques, la présence, dans une ville, de tous ces athlètes, de toutes les associations, faisait vraiment changer le regard sur le handicap. Je veux dire ici combien je suis toujours fière et heureuse de saluer ces grands athlètes qui, vous le verrez, en 2024 également, seront sans doute les vedettes des Jeux.

Dans le cadre aussi du programme "Réinventons nos places", j'ai demandé aux équipes de la Ville d'être exemplaire dans le dialogue avec les personnes en situation de handicap, afin de réussir l'accessibilité des sept places aménagées sous cette mandature. Je veux remercier Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI pour le travail qu'ils font aux côtés de Nicolas NORDMAN sur ce projet.

Atteindre une égalité réelle pour les Parisiennes et les Parisiens en situation de handicap constitue donc un objectif absolu. C'est pourquoi je considère que la question du handicap a vocation à irriguer l'ensemble des politiques publiques. Il faut penser l'accompagnement des situations de handicap complexes, qu'il s'agisse des situations d'autisme, de handicap mental ou moteur, avec ou sans trouble associé. Cela constitue une nécessité incontournable pour Paris. Je le dis souvent : c'est en s'attardant et en s'attachant à régler la situation des plus fragiles d'entre nous que nous progressons collectivement. C'est parce qu'il y a une attention aux malades que les progrès de la médecine se font ; c'est parce qu'il y a eu une attention aux personnes à mobilité réduite que des progrès en matière de mobilité ont été accomplis. Ce que nous allons faire, et ce que nous sommes en train de faire sur la question du handicap à Paris, doit nous permettre de rendre cette ville plus paisible, plus ouverte, plus accueillante à celles et ceux qui, par accident de la vie ou de naissance, se sont trouvés confrontés à une singularité qui fait qu'ils ne peuvent pas être mis au banc de notre société.

Au contraire, ils peuvent nous aider à progresser en intégrant pleinement leur situation dans la façon dont nous analysons, dont nous élaborons et dont nous construisons notre environnement.

La création d'établissements se poursuit. Entre 2018 et 2020, plus de 150 nouvelles places ouvriront pour les personnes avec autisme, handicap psychique et mental ou polyhandicap. A ces places, s'ajouteront 376 places supplémentaires d'ici 2022. Au-delà des réponses sociales spécifiques, c'est l'inclusion pour tous que nous voulons promouvoir. Celle-ci exige une authentique accessibilité universelle et une pleine participation des personnes à la vie de la cité. Nous continuerons à œuvrer pour favoriser l'une comme l'autre.

Enfin, il ne saurait être question de plaider pour une meilleure intégration des personnes en situation de handicap à leur ville sans remédier aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer pour exercer leur droit de vote. C'est pour cela que j'ai demandé à ce qu'un travail sur l'accessibilité des opérations de vote à tout type de handicap soit mené en concertation avec les associations.

Il faut d'ailleurs élargir ce travail aux personnes âgées qui peuvent rencontrer des problèmes similaires. La tenue des élections européennes de 2019 me semble être une échéance idéale pour procéder à un premier test, pour réaliser des avancées importantes et, bien sûr, pour continuer de faire ce que nous faisons déjà, notamment en matière d'accessibilité des opérations de vote aux personnes à mobilité réduite.

Améliorer la situation individuelle des personnes en situation de handicap au quotidien implique, notamment, de faciliter le logement et l'accès aux soins. Vous le savez, l'accès à un logement est une difficulté supplémentaire pour une personne en situation de handicap. Pour y remédier, une convention avec les bailleurs de la Ville de Paris sera signée dans les semaines qui viennent. L'objectif est d'identifier 70 logements pour permettre à des associations de proposer à des personnes qui en ont le désir de tester la vie plus autonome en appartement. Je souhaite aller encore plus loin et que soient étudiés les voies et moyens pour développer les logements accompagnés auprès des bailleurs privés. C'est ce que j'ai souhaité aussi en annonçant et en confortant notre engagement sur l'obligation de mise en accessibilité de 100 % des logements neufs produits à Paris, même si la loi Elan a réduit cet objectif. A Paris, nous appliquerons les 100 %. C'est une mesure indispensable pour faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap.

Enfin, la Ville doit jouer, en matière de handicap, un rôle d'entraînement du reste de la société. C'est la raison pour laquelle s'est tenue, il y a quelques jours, une première journée consacrée à l'innovation dans le champ du handicap et l'accessibilité, avec l'appui notamment de "Paris&Co". Elle s'est ensuite suivie d'un "meet up" réunissant les "start-up", les élus, les agents de la Ville, les experts, les associations, les grandes entreprises, autour de Nicolas NORDMAN. Tout cela s'est réalisé sous forme d'un "hackathon" extraordinaire au Pavillon de l'Arsenal que je remercie ici d'avoir accueilli cette manifestation. Vu la manière dont on m'en parle, je peux vous dire que cela va faire des petits et qu'il y aura non seulement des applications, mais sans doute des idées de services nouveaux.

Mon ambition sur la question de l'innovation et du handicap se veut aussi opérationnelle que concrète. Comme il est temps de créer un incubateur dédié à la question du handicap, nous allons le créer. Derrière cet objectif, il s'agit de permettre aux personnes concernées de disposer de nouveaux moyens de compenser leur handicap, de rendre la vie quotidienne plus facile à ces personnes mais aussi à leurs aidants, voire même de créer leur propre projet d'entreprises pour celles et ceux qui en ont envie.

Je veux à nouveau remercier toutes les équipes, Nicolas NORDMAN, les équipes de la DASES, la Maison départementale des personnes en situation de handicap, toutes les directions associées sous l'égide du Secrétariat

général, pour leur important travail, leur mobilisation. C'est vraiment une mobilisation sincère, authentique et entière que je veux saluer ici en faveur de cette politique en matière de handicap.

C'est donc en renforçant l'accès au droit et la prise en charge des personnes en situation de handicap, tout en favorisant leur autonomie, leur implication citoyenne, que notre Ville répondra à une exigence essentielle : offrir à chaque Parisien et à chaque Parisienne les meilleures conditions de réussite, d'épanouissement et d'émancipation.

Mes chers collègues, notre ville est riche de ses habitants, le handicap n'est pas un frein mais un moteur nous permettant de nous améliorer, de changer nos pratiques et nos conceptions. Le handicap peut être une source de richesse, de créativité et d'innovation.

Je veux conclure ici en citant l'astrophysicien de génie Stephen Hawking, qui affirmait que : "le handicap ne peut pas être un handicap". Nous partageons cette volonté farouche de permettre à chacun, quel que soit son handicap, de vivre comme les autres. C'est la pierre angulaire, ici à Paris, de notre combat contre les discriminations et pour l'égalité et qu'il nous convient chaque jour de réaffirmer.

Je vous remercie.

Nous avons deux représentants du Conseil des Générations Futures qui vont venir s'exprimer sur cette question. Je suspends donc la séance et nous allons les chercher.

*(La séance, suspendue à neuf heures vingt-sept minutes, est reprise à neuf heures trente minutes).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je vais laisser à nos deux intervenantes, que je vais vous présenter, reprendre leur souffle. Je crois que ce matin il y a des problèmes sur la ligne… Laquelle ? Sur toutes les lignes du métro ? Mais enfin. Je précise à ceux qui ne le sauraient pas que je ne suis pas présidente de la R.A.T.P. ni même de Mobilités Ile-de-France. A ceux qui voudraient peut-être considérer que... Voilà. Je vois que vous avez de l'humour.

Bienvenue à vous, Madame NGO MELHA Ernestine et Madame MARIGNY Angélique. Le Conseil des Générations Futures, comme c'est son rôle, a travaillé sur cette question relative aux personnes en situation de handicap.

Je donne tout de suite la parole à Mme Ernestine NGO MELHA.

**Mme Ernestine NGO MELHA. -** Bonjour à tous, bonjour à toutes.

Merci, Madame la Maire, de donner la parole au Conseil des Générations Futures et notamment à la Commission "vivre ensemble" que nous coprésidons, Angélique et moi. Dans un premier temps, je vais lui laisser la parole pour présenter les travaux de notre commission et, après, je vais embrayer sur la problématique du handicap.

Merci.

**Mme Angélique MARIGNY. -** Bonjour, je suis Angélique MARIGNY, du collège des salariés. On vous a déjà présenté Ernestine NGO MELHA, du collège de la démocratie locale. Nous sommes aujourd'hui présentes pour vous présenter les résultats de nos travaux.

Tout d'abord, je dois vous préciser que la thématique du vivre-ensemble est une auto-saisine de la part des membres du C.G.F. La première étape a été pour nous de nous accorder sur ce qui était le vivre-ensemble, puisqu'il y a autant de définitions qu'il y a de membres, et nous avons réussi à nous mettre d'accord sur les termes suivants. Tout d'abord, mieux vivre ensemble, c'est développer et enrichir les liens sociaux. Au niveau d'une ville, une ville offre le meilleur du vivre-ensemble lorsqu'elle se préoccupe de tous, dans l'intérêt de tous.

Une fois ces bases établies, nous avons dégagé plusieurs notions, qui étaient mobilisées autour de cette thématique du vivre-ensemble. Il y avait la notion du partage, par exemple le partage d'espaces communs, le partage de lieux dédiés à ce vivre-ensemble, puis le partage de valeurs, de fonds communs ou d'une identité. Il y avait également des notions telles que celles de l'écoute, de la pédagogie, de la médiation, le fait de multiplier les interactions. Une fois que nous avons dégagé toutes ces notions, nous nous sommes rendu compte que cela faisait naître plusieurs problématiques. Il y avait par exemple celle de l'éducation, celle de l'entraide, puis la place des seniors et des plus jeunes, la place également des exclus, des plus défavorisés, mais aussi la thématique de la fracture numérique.

Après avoir mobilisé tous ces axes, nous avons décidé de retenir deux axes de travail : l'intergénérationnel et le handicap. Concernant l'intergénérationnel, nous avons vraiment travaillé à vous faire une proposition qui était très concrète. Cette proposition, c'est élargir l'accès aux 42 restaurants "Emeraude" de Paris dans une démarche intergénérationnelle. En quoi cela consiste ? Notre idée, c'est qu'il faudrait inciter des personnes non éligibles à rencontrer et accompagner dans un cadre sécurisé les seniors de leur quartier, et en contrepartie on leur permettrait de prendre des repas équilibrés à un tarif préférentiel dans le cadre d'un moment convivial qui est celui du repas.

Notre cible, pour pouvoir faire le lien avec l'intergénérationnel, c'est celle des jeunes ; cela peut être des étudiants, des jeunes travailleurs ou des jeunes en recherche d'emploi. Les bénéfices que nous avons vus à cette proposition étaient le fait de sortir de l'isolement des seniors, des jeunes et aussi le fait de favoriser l'entraide, de

créer du lien intergénérationnel, d'animer de la convivialité au sein d'un voisinage, ainsi que le fait de permettre à des personnes à faibles revenus d'avoir des repas équilibrés.

La seconde thématique de notre commission, c'était "quel regard sur le handicap dans la perspective d'une ville plus inclusive ?" et je vais laisser la parole à Ernestine.

**Mme Ernestine NGO MELHA. -** Merci, Angélique.

La commission s'est penchée sur la question du handicap en l'abordant à partir de deux constats. Le premier constat, c'est que le nombre de personnes en situation de handicap est en nette augmentation et qu'un certain nombre d'obstacles continuent à empêcher la personne en situation de handicap de vivre pleinement et de participer pleinement à la vie de la société.

A partir de ces deux constats, on a posé comme question de base "quels regards porter sur le handicap dans la perspective d'une ville plus inclusive ?". Pour aborder cette question, nous nous sommes appuyés sur la loi de 2005, qui est une loi à visée inclusive, et sur les résultats de certaines enquêtes qui montrent que les attitudes et les mentalités constituent l'une les barrières principales à l'inclusion pleine et entière des personnes en situation de handicap.

Après, nous avons identifié deux pistes de propositions que nous vous soumettons. La première, c'est qu'il faut, pour changer le regard sur le handicap, procéder d'abord par un changement de regard sur les personnes en situation de handicap, puis regarder du côté des dispositifs des espaces publics mis en place par la Ville pour permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir sortir de chez elles sans "avoir la boule au ventre" et pouvoir contribuer à la société en faisant profiter justement cette société de ces talents et de ces compétences.

Derrière ces deux idées, nous avons dégagé le premier concept avec les journées "Devine mon talent". Derrière ce concept, nous avons pensé que les espaces de la Ville de Paris pourraient accueillir, le temps d'une journée, des personnes en situation de handicap qui auraient, soit des talents exceptionnels, soit qui exerceraient un métier et qui viendraient justement expliquer aux jeunes quel est leur plus par rapport à leur handicap dans l'exercice de leur métier, quels sont leurs parcours et les éléments que l'on peut tirer pour la société entière et quels enseignements cela peut apporter.

La deuxième idée que nous avons retenue porte sur les signalétiques et les équipements artistiques qui devraient être intégrés dans l'espace public de façon positive et artistique, de manière à permettre l'inclusion de tous et ce, dans le prolongement des réformes sur le 1 % accessible dans l'espace public.

Le bénéfice de ces deux propositions que nous vous soumettons est, pour la première, de commencer à sensibiliser sur le handicap dès le plus jeune âge, de valoriser les compétences des personnes en situation de handicap en leur permettant, par exemple, d'intervenir dans des manifestations soit à caractère scientifique, soit à caractère événementiel, de façon à montrer que la personne en situation de handicap ne se résume pas à son handicap mais qu'elle a des potentialités et des capacités dont elle peut faire bénéficier la société.

Derrière le deuxième le concept, le bénéfice que nous avons tiré principalement est de permettre d'avoir dans la ville un mobilier adapté à la situation de handicap, donc aux personnes en situation de handicap, et de montrer l'engagement de la Ville pour une société inclusive.

Pour terminer mon propos et en guise de conclusion, j'aimerais dire, pour paraphraser une personne que j'aime bien, les personnes en situation de handicap sont des citoyens avant tout, et puis ce sont des citoyens qui ont leur place dans la ville et qui peuvent apporter leur contribution à l'avancement de la société. Ce qui est conçu pour les personnes en situation de handicap, en définitive, est bon pour toute la société. Je fais ici un clin d'œil à la femme avec sa poussette, qui sort du métro, qui est confrontée aux escaliers et qui doit emprunter l'ascenseur qui initialement a été pensé pour la personne en situation de handicap.

Je vous remercie pour votre attention. Angélique et moi, nous nous tenons à votre disposition pour répondre éventuellement à vos questions. Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je tiens à vous remercier au nom de l'ensemble de ce Conseil et en mon nom pour le travail que vous avez effectué. Je veux remercier aussi Pauline VÉRON, qui préside non le Conseil des Générations Futures mais qui accompagne les travaux de ce Conseil.

Je crois qu'il est prévu à l'instant que nous reprenions le débat. Permettez-moi de vous remercier l'une et l'autre. Vos propositions seront intégrées dans la discussion que nous avons et elles sont nombreuses. Je pense qu'au-delà de la philosophie que vous avez exprimée et que je partage totalement, il y a des idées, très concrètes. Ouvrir les restaurants Emeraude à des publics mixtes, par exemple, cela fait partie de ces très belles idées sur lesquelles je pense que nous allons avancer, et sur beaucoup d'autres idées que vous avez portées.

En tous les cas, merci pour l'expertise citoyenne qui est la vôtre. Merci d'avoir porté cette parole ici, au sein du Conseil de Paris.

Nous allons à présent poursuivre dans l'ordre des interventions qui ont été programmées. Je suspens et je reprends la séance après.

Merci beaucoup à vous, merci Mesdames.

*(Suspension de séance).*

## Souhaits de bienvenue.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous reprenons la séance.

Permettez-moi de saluer aussi la présence d'un athlète de haut niveau de nos équipes paralympiques nationales. Je pense à Ryadh SALLEM qui est dans la salle. Merci Ryadh.

## 2018 DASES 22 - Communication de la Maire de Paris : Point d'étape sur la politique parisienne du handicap (suite).

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Je vais donner la parole, conformément à ce qui a été défini en Conférence d'organisation, à Mme GOLDGRAB, présidente du groupe RG-CI, pour 5 minutes.

**Mme Laurence GOLDGRAB. -** Merci, Madame la Maire.

Je voudrais, par cette intervention, d'abord saluer au nom du groupe RG-CI le travail effectué par Nicolas NORDMAN sur le sujet primordial qu'est le handicap. Puis je veux également souligner les travaux de la Commission Vivre ensemble du Conseil des Générations Futures que nous venons d'entendre, qui viennent à la fois rejoindre les actions mises en place par la Mairie et proposer également des idées nouvelles qui viennent de nous être exposées, comme l'organisation des journées "Devine mon talent" dans les écoles et les M.J.C. qui a notre totale approbation.

Une telle initiative mettrait en valeur des personnes en situation de handicap qui ont des talents hors normes et cela permettrait de changer le regard des jeunes à un âge où beaucoup de convictions se forment. J'en profite également pour saluer l'Observatoire parisien du handicap qui, depuis dix ans, nous éclaire dans les prises de décision en termes de handicap.

Paris est résolument engagé sur ces sujets, y consacre des budgets importants et une volonté sans faille et cela se voit. La politique menée depuis 2001 permet de rendre accessible 100 % de nos bus et tramways, ou encore de favoriser l'accueil, que ce soit à l'école ou en crèche, des enfants en situation de handicap.

J'aimerais d'abord dire un mot sur le "Mois parisien du handicap" qui vient de s'achever. Tous les ans, celui-ci permet un véritable temps d'échanges et de partage pour les personnes en situation de handicap, mais il permet aussi de sensibiliser toute une population souvent non initiée aux enjeux du handicap.

A ce titre, je voulais saluer les partenaires que sont les M.D.P.H., les Conseils locaux du handicap et les associations sans qui la Ville ne pourrait réaliser cet événement.

Je voudrais saluer aussi les maires d'arrondissement et les élus locaux, dont on peut souligner l'action au quotidien en termes de handicap. J'ai forcément une pensée particulière pour le 3e arrondissement dont je suis l'élue, très actif dans ce domaine et qui est à l'initiative du premier Conseil local du handicap.

La communication qui nous est présentée aujourd'hui s'inscrit pleinement dans la stratégie "Handicap inclusion et accessibilité universelle" adoptée par notre Conseil en 2017. Le premier axe qui nous est présenté à trait à la participation à la vie de la cité. Et qui dit participation à la vie de la cité dit inclusion.

Vous vous en douterez, le groupe auquel j'appartiens a une sensibilité particulière pour l'inclusion par le sport mais aussi la culture qui sont pour nous les meilleurs moyens de combattre les préjugés, mais aussi de banaliser le handicap.

C'est cette banalisation du handicap qui est le sens de votre communication, Madame la Maire, mais également du Conseil des Générations Futures qui a insisté sur ce point dans son intervention. C'est cela qui, à notre sens, fera tomber les barrières qui se dressent encore face aux personnes dans ces situations, que ce soit en termes de mobilité, d'accès à l'emploi ou encore au logement. En effet, banaliser, c'est normaliser et donc faire tomber les contraintes que connaissent aujourd'hui les personnes en situation de handicap.

On le sait, la première étape en termes d'inclusion est d'abord et avant toute l'accessibilité, et la Ville de Paris y met les moyens. Depuis 2015, neuf agendas d'accessibilité programmés ont été signés ; ceux-ci permettent de prévoir la mise en accessibilité de tous les équipements susceptibles de recevoir des personnes extérieures aux services, notamment les mairies d'arrondissement, écoles, bibliothèques et musées. Au total, 2.200 équipements et plus de 400 installations ouvertes au public, qui seront mis en accessibilité en neuf ans. Notre groupe ne peut qu'y souscrire.

C'est aussi la généralisation de la formation des personnels des établissements recevant du public, 4.000 agents, qui seront formés par "Action Handicap France" d'ici 2020. C'est également 3,5 millions d'euros investis pour l'accessibilité des équipements sportifs. Autant d'éléments qui font que mon groupe est fier de soutenir les actions mises en place.

Enfin, parler d'inclusion, c'est parler d'inclusion sociale et, à ce titre, nous aimerions souligner les actions mises en place dans l'objectif de faciliter, et encourager l'engagement associatif des personnes en situation de handicap.

Cette inclusion sociale, pour être efficace, doit se faire le plus tôt possible. Il est primordial, pour ne pas dire urgent, que les petits Parisiens en situation de handicap aillent à l'école est puissent bénéficier du même enseignement que les autres.

La scolarisation ne doit pas être notre seul cheval de bataille. Nous devons insister sur le périscolaire et le développement des centres de parité composés à parts égales d'enfants en situation de handicap.

Enfin, le deuxième axe de communication, et non des moindres, tient à l'accompagnement individuel, parce qu'il n'existe pas une réponse à toutes les réalités que recouvre le handicap. La première étape, c'est d'améliorer la prise en charge par un travail étroit avec la M.D.P.H., mais aussi en proposant des ressources facilement mobilisables et identifiables pour les Parisiens. C'est notamment ce que permettra à terme le site "Paris Handicap".

L'accompagnement individuel doit être sanitaire... Je pense bien sûr à la complémentaire santé…

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Pouvez-vous écouter ? Il y a les collaborateurs là… Pardonnez-moi, mais vraiment si vous avez à discuter, vous sortez ! Cela crée un brouhaha qui est quand même très pénible. Ce n'est pas compliqué. Si vous voulez parler, vous sortez. On écoute ceux qui sont ici et qui parlent.

Je vous en prie, Madame GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB. -** C'est aussi une adaptation de l'offre dans le Plan local de l'habitat et du logement avec l'objectif d'atteindre en 2020 40 % de logements sociaux accessibles de la rue à la porte du logement, aux personnes en situation de handicap moteur, et 3 % de logements adaptés.

A ce titre, Paris a décidé de maintenir 100 % de logements neufs du parc social accessibles pour les personnes handicapées, malgré la loi Elan qui les a restreints à 10 %, les 90 % restants étant adaptables.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Il faut conclure !

**Mme Laurence GOLDGRAB. -** Pour conclure, nous aurions sans doute davantage insisté sur la pratique culturelle des personnes en situation de handicap, sujet notamment porté par l'association "APTE". Mais je termine en félicitant à nouveau l'action de la Ville en ce domaine.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Madame BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants, vous avez la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, l'inclusion des personnes en situation de handicap n'est pas seulement une exigence éthique, c'est aussi une obligation sociale et politique, car la vulnérabilité de l'autre, qui renvoie à celle de chacune et chacun d'entre nous à un moment de notre existence, est autant une source d'enrichissement personnel qu'un facteur de progrès collectif.

D'ailleurs, vous l'avez rappelé, dans votre intervention, en citant notamment les découvertes scientifiques, j'y rajouterai les questions d'aménagement et les questions d'organisation du travail.

J'ai acquis cette conviction au fil de ma vie professionnelle et de mes engagements associatifs, au moins autant que dans mes fonctions d'élue.

Si nous nous opposons sur bien des sujets dans cet hémicycle, nous nous retrouvons ce matin, dans les orientations que vous définissez pour rendre Paris plus accessible et bienveillante pour les personnes en situation de handicap, sans hiérarchie entre les formes d'invalidité motrice ou sensorielle, psychique ou intellectuelle.

7 % au moins des Parisiens sont concernés, et sans doute beaucoup plus, mes chers collègues, si l'on considère que chacun, sur une durée plus ou moins longue, en fonction des accidents de la vie et de l'âge, peut se retrouver en situation de handicap. Si cela intéresse… juste, merci.

Si nous n'étions pas capables de prendre en compte cette dimension, Monsieur l'adjoint - Alexandre JOLLIEN l'a très bien exprimé - nous risquerions de priver l'individu comme la société d'une part essentielle de lui-même, de déposséder Paris d'une part d'elle-même.

C'est dans cet esprit qu'avec le groupe LR et Indépendants, nous avons travaillé à faire des propositions concrètes sur des questions qui nous semblent pouvoir et devoir être prioritairement du ressort de la collectivité parisienne, en particulier sur trois sujets : les déplacements et les aménagements dans l'espace public, le logement, et le suivi de l'agenda à l'accessibilité.

Premier sujet, celui des déplacements et des aménagements, l'usage universel de l'espace public, c'est peu de dire que la capacité à se déplacer librement et de la manière la plus autonome possible, est loin d'être satisfaite à Paris. Dépassements de terrasses, amoncellements de poubelles, encombrements des trottoirs et des places par des installations précaires, etc., les règlements municipaux doivent évoluer et - je le crois et je l'assume - se durcir dès lors que ces débordements entravent la circulation des personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicap.

En déposant des vœux pour renforcer le volet pédagogique à l'attention de l'ensemble des utilisateurs de l'espace public, et en proposant d'inscrire la dimension du handicap dans l'élaboration des projets du budget participatif, nous demandons avec mon groupe aux citoyens de prendre leur part, car il faut aussi que les citoyens prennent leur part.

Cette part ne doit pas exonérer la Ville d'exemplarité dans les projets qu'elle initie, en particulier le traitement des places parisiennes. Car, contrairement à ce que prétend l'Exécutif, pour le coup, les associations représentant les personnes handicapées sont insuffisamment écoutées. Sur le réaménagement de la place de la République, 24 millions d'euros quand même, elles ont été peu entendues, et le résultat est médiocre, pour ne pas dire indigne.

Je crains, concernant la place du Panthéon qui va être, sur ma proposition, transformée en zone de rencontre, que la prise en compte du handicap soit laissée pour compte, faute de moyens et de volontarisme. J'attends que des réponses précises soient apportées au parcours d'accessibilité proposé par mon Conseil du handicap.

Je suis vraiment désolée, je sais bien que le handicap n'est pas un sujet prioritaire, mais si mes chers collègues du groupe PPCI voulaient bien....

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Un instant, Madame la Présidente, je vous redonne la parole.

Pour tous les orateurs et les oratrices, je vous demande vraiment d'écouter. Personne ne perd rien à écouter les arguments qui sont échangés ici.

Vous avez la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Autre sujet, l'accès au logement. La loi Elan a fixé une norme plancher de 10 %, ce qui constitue, de ma part, une incompréhensible et dangereuse régression. Vous avez décidé, et c'est très bien, de maintenir l'obligation à 100 % pour les logements sociaux neufs.

Dans la mesure où les logements neufs représentent un tiers de la production annuelle de logements sociaux à Paris, je proposerai, avec mon collègue Jean-François LEGARET et l'ensemble du groupe, que pour les deux-tiers restants, la prise en compte du handicap conditionne les opérations de préemption de la Ville, ainsi que les reconventionnements.

Enfin, je voudrais m'attarder quelques instants sur le suivi de l'agenda d'accessibilité. Si le bilan de la politique parisienne du handicap est loin d'être nul, notre devoir collectif - opposition et majorité incluses - nous oblige à regarder avec circonspection les agendas d'accessibilité votés en 2015.

L'Exécutif doit bien mesurer la nature des retards à rattraper. Juste un chiffre. 50 % des 2.700 équipements recevant du public et installations ouvertes au public, E.R.P. et I.O.P., sont censés être accessibles en 2020, 100 % en 2024. Or, à ce jour, seulement 550 d'entre eux sont accessibles car, en réalité, moins de 20 % des crédits spécialement dédiés dans le programme de la mandature à l'accessibilité ont été effectivement engagés, soit 13 millions sur 74 millions d'euros.

Afin de mesurer le schéma accompli et tenir les objectifs d'une politique aux implications transversales, le groupe LR et Indépendants a déposé un vœu pour qu'un bleu budgétaire soit présenté chaque année sur ce sujet transversal. J'espère que vous en retiendrez le principe.

En conclusion, les défis que Paris doit relever en matière d'accessibilité et d'intégration des personnes handicapées sont complexes. Cette complexité est à la dimension de sa densité inégalée en Europe, de la richesse et de la diversité de son patrimoine. Le devoir de résultat doit être à la hauteur de cette histoire parisienne, histoire singulière, qui a fait de Paris, aussi et surtout, la Capitale des droits de l'Homme. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Madame BERTHOUT.

Madame Anne-Christine LANG, vous avez la parole, pour le groupe DP.

**Mme Anne-Christine LANG. -** Merci, Madame la Maire.

Permettre aux 12 millions de Français qui sont porteurs d'un handicap de vivre comme tout le monde, avec les autres, au milieu des autres, dans une société inclusive, solidaire et bienveillante, voilà le fil rouge qui doit guider toute notre action et l'ensemble des politiques publiques.

Vous avez rappelé dans votre communication, Madame la Maire, les avancées conséquentes qui ont été réalisées à Paris depuis le début de la mandature - depuis 2001, en fait - et l'arrivée de Bertrand DELANOË. C'est vrai qu'il y avait urgence, tant le retard accumulé était considérable depuis des décennies, non seulement à Paris mais sur l'ensemble du territoire, globalement peu préoccupé par l'accessibilité, l'inclusion et la lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes porteuses de handicap.

La loi de 2005 marque un tournant déterminant sur l'ensemble de ces questions. Malheureusement, il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître : nous sommes encore très loin de l'égalité des droits à Paris et ailleurs, et, si l'on compare à d'autres capitales, pour les personnes handicapées à Paris, la vie reste un parcours semé d'embûches.

Dans les 5 minutes de temps qui me sont imparties, je me concentrerai sur 2 thèmes majeurs : le logement et les transports. Je le disais : la France compte 12 millions de personnes handicapées, dont 80 % sont porteuses de handicap invisible et 2,5 % sont en fauteuil. 80 % des handicaps sont liés à un accident de la vie. Or, on ne répond pas à ce problème dans le secteur du logement.

Voici pourquoi la loi Elan, dont l'objectif est de construire plus, mieux et plus vite, propose que les nouvelles constructions soient des logements 100 % évolutifs, c'est-à-dire qui pourront être conçus en amont, dès la construction, pour pouvoir s'adapter, moyennant de petits travaux pris en charge par les bailleurs ou par l'Anah quand il s'agit de logements privés, à toutes les formes de handicap, y compris, bien sûr, aux personnes en fauteuil, mais aussi au vieillissement qui est un enjeu majeur.

Des discussions sont en cours entre la ministre, les associations et les professionnels de façon à définir précisément la liste des points qui devront être pris en compte dès la construction pour que chaque logement puisse être adapté à chacun, en cas d'accident de la vie notamment. J'ajoute qu'au-delà des 10 % de logements dont toutes les pièces seront adaptées au P.M.R., dans 100 % des logements, les parties communes, le salon et les toilettes seront accessibles aux personnes en fauteuil de façon que tout le monde puisse accueillir des personnes porteuses de handicap. J'ajoute, et même s'il est difficile de parler de prix et de coût quand on évoque l'égalité des droits, et au-delà de l'émotion légitime que cette question peut susciter, qu'il est de notre responsabilité collective d'essayer de trouver la solution la plus rapide, la plus opérationnelle et la moins onéreuse pour construire des logements fonctionnels pour tous et optimiser toutes les surfaces, étant donné le prix du mètre carré dans Paris.

Le problème le plus aigu - on le sait bien quand on parle d'accessibilité, c'est la question des ascenseurs. La loi rend l'ascenseur obligatoire à partir de R plus 4. Pour augmenter nettement le nombre de logements neufs accessibles, il faut pouvoir mettre plus d'ascenseurs, y compris dans des immeubles plus bas. C'est la raison pour laquelle des discussions sont actuellement en cours entre les ministres, les U.S.H. et les ascensoristes pour imposer par voie réglementaire des ascenseurs à R plus 3. Nous espérons que ces discussions aboutiront très vite et que la Ville et les bailleurs sauront s'engager pour doter d'ascenseurs tous les immeubles du parc social parisien.

Il faudra également évoquer la question des transports. Deux mots sur le P.A.M., qui reste cher et peu accessible, faute d'un nombre suffisant de véhicules, et surtout, deux mots sur l'accessibilité du métro, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques, que vous avez évoqués, Madame la Maire, et où chaque partenaire devra prendre ses responsabilités.

Je le disais : la question essentielle quand on évoque le handicap, c'est celle de l'inclusion. C'est permettre aux personnes handicapées de vivre normalement au milieu des autres, de pouvoir se déplacer, travailler, avoir accès à un logement, mais aussi à des loisirs, au sport, à la culture avec les autres. A cet égard, on ne peut que regretter que, dans le domaine du sport, par exemple, les contrats d'objectifs et de moyens entre la Ville et les associations sportives ne fassent nullement mention de l'accueil des personnes porteuses de handicap, ce qui est un frein considérable à leur pratique sportive et à l'inclusion. Car la question n'est pas tant les créneaux réservés, mais l'inclusion en milieu ordinaire.

D'incontestables progrès ont été réalisés, mais, on le voit, la route reste longue et chacun doit y prendre toute sa part dans les domaines de compétences qui sont les siens. Chacun a encore d'importantes marges de progression auxquelles il est urgent de s'atteler plutôt que de se lancer dans des polémiques stériles et infondées.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous.

Monsieur POZZO di BORGO, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Yves POZZO di BORGO. -** Madame la Maire, je veux d'abord m'excuser auprès de la présidente du groupe LRI pour tout à l'heure. Je suis désolé.

Madame la Maire, mes chers collègues, en 2020, nous célébrerons la fin de votre mandat, les 15 ans de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et la mise en accessibilité de seulement 50 % des 2.700 équipements publics parisiens.

Il restera donc 4 ans à la collectivité pour atteindre l'objectif, maintes fois repoussé, d'une accessibilité de la totalité de ses équipements publics. La route est longue et le chemin laborieux. L'anniversaire des 10 ans de la loi du 11 février 2005 avait déjà soulevé bien des inquiétudes face au constat de considérables retards pris dans les travaux de mise en accessibilité, notamment à Paris. Des délais de 3 à 9 ans avaient alors été consentis par la loi du 10 juillet 2014 grâce à l'adoption des agendas d'accessibilité programmés.

Ce très mauvais signal envoyé aux personnes en situation de handicap leur a fait craindre que la complexité du patrimoine parisien n'ait raison de leur légitime exigence et qu'ils ne doivent se contenter d'une appropriation du domaine public en filigrane, d'une accessibilité sacrifiée sur l'autel de contraintes architecturales majeures.

Le métro lui-même est un sujet tabou puisque l'argument de la dérogation architecturale et financière, dont il bénéficie depuis 2005, faisait autorité. Un changement de braquet s'est fait cependant sentir à l'occasion de

l'obtention des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, qui constituent, nous l'espérons, un formidable levier d'accélération des politiques publiques, un catalyseur d'aménagement territorial et un laboratoire d'expérimentation citoyenne.

Si 2024 constitue un horizon lointain, c'est donc aussi une incroyable opportunité d'améliorer l'accessibilité des transports en commun parisiens par le biais d'extensions de lignes et de créations de lignes de bus à haute performance énergétique 100 % accessibles, mais également de mise en accessibilité partielle du métro selon une logique de tronçons et de parcours.

Une bonne nouvelle : la Secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées, Mme CLUZEL, a estimé publiquement que le métro parisien constituait le point noir de l'accessibilité à Paris et envisage un allègement normatif pour y remédier. Il est donc temps de s'atteler à ce difficile chantier, à l'exemple du métro londonien, quoique moins dense, plus étendu et plus aérien que son homologue parisien, qui a su se rendre accessible par tronçons à l'approche des Jeux olympiques de 2012 selon une logique de maillage et de parcours d'accessibilité constitués d'ascenseurs, de quais surélevés et d'une clarification de la signalisation.

C'est l'objet du vœu déposé par le groupe UDI-MODEM. Il reste cependant essentiel de veiller à la cohérence du maillage territorial, car le réseau des équipements publics accessibles est encore trop mité. Ainsi, si 33 des 74 bibliothèques de prêt municipales étaient accessibles en 2015, seules 150 écoles étaient accessibles sur 662 et 8 conservatoires sur 17.

A ce titre, la conception de rampes amovibles pérennes, destinées notamment aux perrons des écoles, qui permettraient de garantir un accès sans pour autant contrevenir aux prescriptions patrimoniales, devrait être promue en lien avec des architectes et des designers. Pourquoi ne pas imaginer un appel à projets innovant pour le chantier de mise en accessibilité des E.R.P. tout en associant les architectes des Bâtiments de France ? Quel gain de temps et quels progrès pourraient en être tirés !

Toutes ces forces sont à fournir si la Capitale veut prétendre à l'exemplarité et au rôle d'entraînement qu'elle revendique eu égard au taux d'obligation d'emplois directs qui atteint tout juste la limite légale de 6 %. La collectivité ne saurait se contenter des minima légaux. La cible des 6,5 % ou 7 % qu'elle vise à l'horizon 2020, manque d'ambition.

Enfin, nous attendons avec impatience d'échanger avec Mme Hélène MATHIEU, la directrice de l'Inspection générale de la Ville de Paris, qui présentera ce soir à notre groupe l'état d'avancement du rapport que nous avions demandé sur le rôle des auxiliaires de vie scolaire, A.V.S., et accompagnants des élèves en situation de handicap - A.E.S.H. - dans l'accompagnement et l'inclusion des enfants en situation de handicap en milieu scolaire au sein des écoles parisiennes. Les chiffres de 2016 étaient en effet alarmants, alors que 11 % des enfants ayant un accord avec la M.D.P.H. pour une aide humaine n'avaient pas de solution d'accompagnement pour une inclusion en milieu ordinaire.

Madame la Maire, l'accessibilité universelle est un objectif transversal qui profite à tous. L'accroître, c'est agir autant pour les 5 % de Parisiens et Parisiennes en situation de handicap que pour les personnes âgées, ou encore les familles avec poussette. Il est donc temps d'accélérer la cadence.

Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

Monsieur Jérôme COUMET, vous avez la parole, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, c'est plus particulièrement en tant que maire d'arrondissement que j'ai souhaité m'inscrire, évidemment au nom de mon groupe, dans le débat aujourd'hui, pour mettre en avant la nécessité de travailler au plus près des habitants. Aux côtés de votre adjoint en charge des personnes en situation de handicap et de l'accessibilité, Nicolas NORDMAN, avec qui nous travaillons très bien, nous avons lancé le 2 juin dernier "Le mois parisien du handicap" dans le 13e arrondissement.

Je me réjouis de cette opportunité qui nous a été offerte de sensibiliser les citoyens et de susciter les échanges entre personnes en situation de handicap et personnes sans handicap. Ces actions sont essentielles. Il est essentiel d'amener avec nous tous les Parisiens.

Ce temps fort d'information, de partage a été suivi tout au long du mois d'une diversité d'événements locaux : conférences, projections, portes ouvertes, spectacles en langue des signes pour les tout-petits. Par ces actions, "Le mois du handicap" participe à faire évoluer le regard sur le handicap. Je tiens à saluer ici la politique volontariste dans laquelle il s'inscrit. Tout cela nous aide évidemment à décliner localement ces actions, à sensibiliser, engager ce dialogue avec chacune et chacun.

La stratégie pour 2017-2021, "Handicap, inclusion, accessibilité universelle" contribue à faire de Paris une ville résolument accessible, inclusive et apte à répondre aux situations personnelles et aux problématiques les plus complexes en matière de handicap.

Le 13e, de son côté, a voulu participer, s'engage pleinement dans ces objectifs. Les mairies d'arrondissement, je le crois, ont un rôle essentiel à jouer sur le terrain aux côtés des acteurs associatifs et institutionnels.

Dans le 13e, par exemple, nous avons placé au premier rang de priorité cette mise en accessibilité. En 2015, nous avons renforcé l'instance de démocratie participative, le Comité local d'accessibilité, pour approfondir ce travail, en synergie avec les conseils de quartier, les associations, bien entendu. Ensemble, nous recensons, comme dans d'autres arrondissements d'ailleurs, les trottoirs trop élevés, les pieds d'arbre aux grilles dangereuses, les bornes basses non détectables par les personnes malvoyantes ou encore l'absence de rampes dans certains lieux publics.

Autant d'éléments qui font de tout déplacement sur l'espace public un enfer quotidien ou une exclusion permanente, et avec le concours des services de la voirie, progressivement nous y remédions.

Ces aménagements sont avant tout le fait des habitants du 13e. Ils les ont souhaités et en ont permis leur financement. Sensibilisés aux problématiques liées aux handicaps, ils ont plébiscité les projets soumis au budget participatif en 2007 et en 2017 par le collectif issu du Comité local d'accessibilité, et du budget participatif ont ainsi plus éclore ces projets de mise en accessibilité de la voirie, de nos centres d'animation, de nos équipements sportifs pour une enveloppe de plus de 2 millions d'euros.

Ce sont évidemment des engagements budgétaires non négligeables décidés par les habitants, en plus de tout ce qui est réalisé par la Ville de Paris. Cela nous permet d'aller plus vite, plus fort.

Alors qu'ils sont en cours de réalisation, un nouveau projet sera soumis au vote en septembre. Il prévoit la poursuite des aménagements de voirie, évidemment, mais aussi le lancement d'une expérimentation pour les personnes sourdes et malentendantes, un dispositif composé de signaux lumineux pour prévenir du danger lié au passage imminent de véhicules d'urgence. C'est un simple exemple.

Autour du budget participatif est née aussi une véritable dynamique locale. Elle nous encourage et nous engage à poursuivre nos actions en matière de handicap. Nous pouvons compter pour ce faire sur les idées, l'appui, l'expertise de ce conseil local. Tout cela nous aide évidemment, là aussi, à aller plus vite et plus fort.

Notre ambition est bien de permettre à chacune et chacun de prendre pleinement part à la vie de l'arrondissement. La mixité et l'inclusion sociale doivent être promues dès le plus jeune âge. Nous soutenons ainsi activement le projet de l'association "Loisirs Pluriel" de transformer une école, en l'occurrence, celle située rue Yéo-Thomas dont la fermeture est prévue en 2019, pôle handicap, après la construction d'une autre école, évidemment. Ce serait un véritable lieu ressources, dont la vocation première serait d'accueillir à parité les enfants, favoriser les échanges entre enfants porteurs de handicap et enfants non porteurs de handicap, leur permettre les mêmes savoirs et valeurs, tout en apportant une approche individualisée. Bien d'autres projets aussi s'y grefferont.

Les centres de loisirs à parité parisiens ont démontré les bienfaits de cet accueil tant au niveau individuel, pour les enfants, qu'à un niveau collectif, pour une société que nous souhaitons toutes et tous ici du vivre-ensemble.

Dans le 13e arrondissement, outre le centre de loisirs, un service dédié aux adolescents jusqu'à 18 ans et un jardin d'enfants pour les 3-6 ans seraient ainsi créés. Cela renforcerait notablement les actions déjà engagées. Les animateurs bénéficieraient quant à eux d'un pôle de formation sur le handicap, tandis que les parents pourraient trouver conseils, informations, réponses au sein de ce pôle avec un véritable soutien à la parentalité.

Le pôle handicap constituerait une réponse exhaustive aux besoins des enfants - exhaustive, en tout cas, nous l'espérons -, des accompagnants, des professionnels parisiens. Bien que conçu dans le 13e arrondissement, ce projet a bien entendu vocation à rayonner au-delà des frontières de l'arrondissement. Il sera soumis au suffrage des Parisiennes et des Parisiens dans le cadre du prochain budget participatif. J'espère qu'il sera voté ; je n'en doute pas.

Pour conclure, l'obtention des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 nous laisse entrevoir de belles perspectives en termes de réalisations liées au handicap. Vous l'avez rappelé, Madame la Maire : des projets de facilité, de mobilité améliorée, une plus grande visibilité du handicap et du sport adapté.

Après avoir accueilli les premiers Jeux européens du sport adapté au stade Charléty en juillet prochain, nous nous attacherons à faire de ces Jeux un événement inclusif. Les J.O. ne s'inscriront pas simplement dans une démarche de sobriété. Ils seront aussi - je le pense, je le crois très fort - une nouvelle étape pour la mise en valeur des Jeux olympiques et paralympiques. Vous l'avez également souligné ; je ne vais donc pas m'appesantir.

Madame la Maire, mes chers collègues, à travers cette question si importante du handicap, c'est bien la question de la ville que nous voulons qui est posée : une ville solidaire, chaleureuse, ouverte à toutes et à tous ; une ville pensée et aménagée pour mais aussi par ses habitants ; une ville, en définitive, où chacun aurait droit de cité avec un C majuscule.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Maire, pour votre intervention. Merci de souligner combien le budget participatif montre vers quoi nos concitoyens, les Parisiens, veulent aller, notamment sur les questions d'aménagement et d'adaptation aux personnes en situation de handicap.

Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Fatoumata KONÉ. -** Madame la Maire, chers collègues, depuis le début de cette mandature, Paris a démontré son engagement sur la question du handicap à travers la présentation, lors du Conseil de Paris de septembre 2015, d'une première communication annonçant de nouvelles mesures au service de l'égalité réelle et pour l'accessibilité universelle, puis la stratégie handicap 2017-2021, adoptée au Conseil de Paris de mars 2017.

En 2018, le chantier reste ouvert. Je me réjouis donc que notre Ville continue de prendre les engagements nécessaires pour se fixer les objectifs et, surtout, se donner les moyens de les atteindre. Logement, emploi, éducation, santé, social, espaces publics, le sujet du handicap nécessite une démarche transversale. Notre Ville l'a bien compris. Le handicap, dans toutes ses facettes, est inclus dans l'ensemble de nos politiques et mobilise l'ensemble de l'Exécutif.

D'abord, le logement. Comme beaucoup, ici, et comme évoqué lors de notre dernier Conseil, les écologistes sont inquiets concernant la loi Elan, dont l'une des mesures réduit l'objectif de 100 % des nouveaux logements accessibles à 10 % et 90 % évolutifs. Nous avons exprimé notre inquiétude par un vœu car cette loi, qui revient sur le principe d'accessibilité universelle, est inacceptable. Comme l'énorme retard pris absolument partout en France concernant les travaux de mise en accessibilité en témoigne, il est illusoire de s'imaginer que, sans norme obligatoire et sans soutien public, les entreprises vont mettre la main à la poche pour créer des logements accessibles. En affirmant fortement qu'elle maintiendra ses engagements en matière d'accessibilité aux logements sociaux, notre Ville se démarque à nouveau de la politique du Gouvernement pour qui les personnes dans le besoin semblent avant tout être vues comme une charge financière.

Le handicap et la perte d'autonomie peuvent concerner n'importe qui d'entre nous et survenir au cours de la vie. Pour autant, la vie sociale, citoyenne et professionnelle ne s'arrête pas avec le handicap et les personnes handicapées ne sont pas reléguées au ban de la société. Elles ont une famille, des proches, des amis, un métier, souvent des projets ou des engagements. Nous ne pouvons pas nous exonérer de les prendre en compte. Nos politiques doivent donc être guidées par le principe d'égalité pour créer une société du vivre-ensemble.

Nous devons raisonner par l'inclusion et non chercher à créer des comportements spécifiques qui seraient excluants. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'objectif de 50 % a minima des travaux inscrits dans les agendas d'accessibilité programmés doit être tenu à la fin de la mandature. Nous serons particulièrement attentifs. Les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques doivent être des accélérateurs de l'accessibilité universelle de notre ville.

En matière sociale, notre groupe a souhaité mettre l'accent sur le rôle des aidants familiaux qui accompagnent au quotidien un proche en situation de maladie, de handicap ou de perte d'autonomie. Ils représentent 11 millions de personnes en France, dont 20 % en situation de charge lourde. Leur investissement et le caractère indispensable de leur contribution à l'accompagnement de leur proche est indéniable. La prise en compte de leur rôle dans l'accompagnement, l'attention portée à leurs difficultés, interrogations et besoins, est indissociable de la réflexion sur les modalités d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un enjeu majeur pour une société inclusive et bienveillante.

C'est pourquoi nous demandons de faciliter leur accès au droit en clarifiant, pour les professionnels des services sociaux, les aides dont ils peuvent bénéficier, et de renforcer leur formation, afin de faciliter l'articulation avec l'accompagnement de la M.D.P.H. Justement, cela me permet de saluer le travail de réduction des délais moyens de réponses opérés à la Maison départementale des personnes handicapées de Paris, réduits de 8 à 4 mois en 3 ans. Guichet unique de centralisation des demandes, l'augmentation de son activité témoigne bien de l'ampleur des besoins.

Ces besoins sont transversaux et concernent toutes les facettes de la vie. Par exemple, concernant l'insertion dans l'emploi, le taux de chômage des personnes en situation de handicap est deux fois supérieur au taux national. Concernant aussi l'accès aux soins de santé, les bénéficiaires de l'A.A.H., allocation adultes handicapés, ont tendance à moins recourir aux soins dentaires et gynécologiques, par exemple. C'est pour cela que l'accompagnement permis par la M.D.P.H. avec des travailleurs sociaux et des éducateurs est si indispensable. Nous pensons donc qu'à Paris, la formation des travailleurs sociaux handicap peut et doit être renforcée afin de faciliter les démarches des usagers. C'est d'ailleurs également le sens du vœu sur les aidants que nous avons déposé.

En parlant de simplification en direction des usagers, nous saluons l'ouverture du site "handicap-paris.fr". Ce nouvel outil numérique tant attendu centralise toutes les informations utiles et concrètes autour du handicap. Il devrait faciliter les recherches d'informations et l'accès au droit des usagers de la M.D.P.H., des familles et des aidants. Ce site, accessible à tous les types de handicap, a été conçu en concertation avec des usagers de la M.D.P.H., les conseils locaux du handicap et des associations du secteur. Cette démarche est donc salutaire.

Deux points de vigilance, toutefois. Nous devons aller plus loin. Cet outil doit à terme permettre la saisie de dossiers en ligne, mais celui-ci ne doit pas non plus et, en aucun cas, remplacer la présence humaine.

Par ailleurs, je souhaite profiter de cette communication sur le handicap pour attirer votre attention sur le rapport "Plus simple la vie" d'Adrien TAQUET, remis au Premier Ministre le 28 mai dernier. Sous couvert de simplification du parcours administratif des personnes en situation de handicap, certaines propositions risquent d'être

de véritables reculs. Ainsi, la C.D.A.P.H., la Commission pour les droits et l'autonomie des personnes handicapées de Paris, s'est alarmée le 26 juin dernier de la proposition demandant aux C.D.A.P.H. de se concentrer en priorité sur les situations les plus complexes, risquant de vider de sa substance le travail de ses commissions. Les acteurs qui les composent doivent continuer de co-construire les décisions et l'accompagnement dont doivent bénéficier les personnes. Sur ces sujets, la reconnaissance du travail des associations est fondamentale. On ne peut pas travailler sans les acteurs principaux.

J'en profite pour rappeler cette citation, que je fais souvent au Conseil de Paris, de Mandela : "Tout ce qui est fait pour moi sans moi est fait contre moi". C'est tout à fait le sujet.

Je salue donc le travail des associations, toujours mobilisées, pour pousser les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer cette question. Je pense par exemple aux troubles du spectre autistique. Malgré plusieurs plans qui se sont succédé, il manque encore beaucoup de place en institutions pour les enfants et adultes autistes et de dispositifs adaptés à chacun. Il est nécessaire d'insister sur les enjeux majeurs, que nous avons à ne laisser personne sans solution, à mettre fin aux départs subis à l'étranger, faute de prise en charge chez nous. La situation foncière parisienne étant ce qu'elle est, le besoin est plus criant dans notre ville, l'offre y étant deux fois et demie moins importante que dans le reste de la France. C'est la raison pour laquelle les objectifs ambitieux de création de places, que nous avons votés dans la stratégie 2017-2021, doivent être tenus - j'insiste.

Nous nous réjouissons de l'annonce de la création de plus de 150 nouvelles places pour les personnes avec autisme, handicap psychique et mental ou polyhandicap d'ici 2020, ainsi que des 300 places supplémentaires prévues d'ici 2022.

Mes chers collègues, tout le monde doit pouvoir bénéficier d'une qualité de vie équivalente avec ou sans handicap, pour les écologistes. C'est pourquoi nous continuons à défendre la mise en place de mesures d'égalité. Dans les écoles par exemple, car l'éducation au handicap doit être faite dès le plus jeune âge. Afin que cette égalité entre tous les enfants, que nous prônons, se concrétise à Paris, nous proposons la mise en place d'expérimentations, de réductions d'effectifs dans les classes comprenant un enfant en situation de handicap lourd. En priorité, celle du réseau R.E.P. Cela permettra aux enseignants, que nous souhaitons mieux former, de pouvoir mieux prendre le temps de s'assurer du bon suivi de tous les élèves.

De plus, pour atteindre l'objectif de zéro Parisien sans solution d'accompagnement, nous demandons que la Ville interpelle l'Etat pour consolider la profession des auxiliaires de vie scolaire, A.V.S., statut, formation, rémunération et diagnostic sur la situation au niveau parisien, car cet objectif restera vain en l'absence de propositions concrètes visant à améliorer la situation de grande précarité des personnes qui exercent ce métier devenu indispensable pour accompagner les enfants en situation de handicap en milieu scolaire.

Pour finir, nous demandons une attention particulière sur le service P.A.M. 75, afin qu'il puisse répondre au mieux aux besoins des usagers.

Mes chers collègues, les écologistes se réjouissent de voir les progrès de notre Ville dans l'inclusion de toute sa population. Les écologistes pensent avant tout à l'avenir et les enjeux de l'accessibilité et de l'autonomie de la population vont aller croissants dans les prochaines années. Nous resterons vigilants au respect des engagements pris et à la mobilisation de Paris sur les défis que pose le handicap.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup à vous, Fatoumata KONÉ.

M. Hervé BÉGUÉ pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

**M. Hervé BÉGUÉ. -** Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, cette communication est l'occasion de se mobiliser autour du handicap et de changer notre regard sur celui-ci. Les différents types de handicap sont souvent méconnus du grand public. Les personnes en situation de handicap se sentent souvent exclues des décisions politiques. Il est ainsi nécessaire de donner les moyens humains et financiers en leur faveur.

Comme le souligne le rapport du Conseil des Générations Futures et qui a été rappelé ici ce matin, une ville offre le meilleur du vivre-ensemble lorsqu'elle se préoccupe de tous dans l'intérêt de tous. Le groupe Communiste a toujours soutenu les expériences liées à l'amélioration de vie des personnes en situation de handicap, notamment dans les quartiers populaires, et nous continuerons à les soutenir en votant ce projet de délibération. Leur inclusion nécessite une approche globale et une interaction de l'ensemble des droits fondamentaux.

Scolarité, santé, logement, déplacement, cette communication appréhende l'ensemble de ces droits et nous permet de constater le travail qui a été accompli durant cette mandature. Nous nous retrouvons dans la démarche qui nous est présentée, que ce soit pour les efforts faits sur l'accès à la Maison des personnes handicapées, le renforcement de leur participation et de leur accompagnement, l'accessibilité des équipements publics ou pour les actions de sensibilisation. Les personnes handicapées ne sont pas une population à part : on compte 154.000 personnes qui bénéficient d'un droit ouvert à la M.D.P.H. à Paris.

Les arrondissements du Nord et de l'Est de Paris sont souvent les plus impactés en termes de déficit de logements adaptés, d'accompagnement et de taux de chômage encore trop important chez les personnes porteuses d'un handicap. Les projets d'aménagement d'espaces urbains doivent prendre en compte la situation de toutes les Parisiennes et Parisiens. Il en va de l'égalité des droits que tout le monde puisse s'approprier l'espace public. Ce constat prouve qu'il faut que la Ville de Paris continue son combat contre les discriminations que peuvent subir les personnes non valides. C'est ce qu'elle a fait pour l'accès à l'enseignement, le sport et la culture.

Si la loi de 2005 fait de l'accessibilité universelle son pilier, celle-ci reste insuffisamment respectée. On le voit sur les comptes rendus des conseils locaux de handicap, les arrondissements sont confrontés à l'extension des terrasses souvent sans autorisation du domaine public, qui rend inaccessible le passage dans la rue pour les aveugles, les fauteuils roulants, etc.

Si de grandes avancées sont à noter sur l'amélioration de la voirie, nous constatons tous les jours, en nous déplaçant dans les rues de Paris, qu'un travail reste à mener sur les boîtes indicatives aux feux rouges, sur l'accès des places et rues avant et après travaux. Pour cela, nous devons renforcer notre travail de partenariat avec les usagers, les associations et l'administration. C'est aussi en étant au plus près des réalités vécues que nous pourrons évaluer et adapter notre action. Encore aujourd'hui et malgré la loi de 1987 sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés et la loi de 2005 affirmant le principe de non-discrimination des personnes en situation de handicap, elles rencontrent toujours des difficultés pour trouver un emploi.

La Ville de Paris participe à réduire ces inégalités grâce à son exemplarité. Dans son engagement en tant qu'employeur au sein de sa collectivité, la Ville de Paris a maintenu son taux légal à 6 % au 31 décembre 2017 après l'avoir même dépassé en 2016. Les structures d'accueil sont encore trop peu nombreuses et des familles restent parfois sans solution. Des progrès sont également à faire dans la prise en charge médico-sociale, notamment pour les autistes. L'amélioration de cette prise en charge nécessite un budget pour la création de structures spécialisées et un personnel formé.

Nous regrettons que toutes ces avancées ne soient pas suivies au niveau national. Le scandale de la récente loi Elan sur le logement est un bon exemple. Mais je laisserai mon camarade Nicolas BONNET développer à ce sujet.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** C'est moi qui vous remercie.

M. Pierre AURIACOMBE pour le groupe PPCI.

**M. Pierre AURIACOMBE. -** Merci, Madame la Maire.

Oui, je vais intervenir sur un sujet somme toute assez consensuel, qui, bien sûr, ne donne pas lieu à polémique. Nous saluons, comme cela a été fait, le travail des équipes de la Ville. Beaucoup de choses ont été faites et ce "Mois parisien du handicap" en est aujourd'hui un des axes de communication.

Bien évidemment, nous voterons dans ce cadre les mémoires qui nous sont présentés aujourd'hui, mais nous voulons évoquer avec vous quelques pistes de réflexion que nous voulons vous proposer sur la forme de vœux.

Tout d'abord, je voudrais parler des centres de loisirs à parité, qui existent déjà, les C.L.A.P. L'objectif bien évidemment est de favoriser une inclusion accompagnée. Ils existent, certes. Ils permettent d'accueillir des enfants handicapés avec des enfants non-handicapés.

Nous serons tous d'accord pour dire que le bénéfice en la matière est double : il est bénéfique pour les enfants en situation de handicap et également pour les enfants sans handicap, car cela leur permet d'être sensibilisés à ce problème. Ce sont des enfants et c'est aujourd'hui qu'on doit les sensibiliser et que l'on doit apprendre le vivre ensemble. Nous y sommes pour cela donc très favorables.

Cela étant, leur nombre est limité. Il y a actuellement neuf de ces centres de loisirs à parité, dont sept sont gérés par la Ville de Paris et deux par la fédération d'associations "Loisirs Pluriel". Sur les sept de la Ville de Paris, le nombre de places a baissé entre 2015 et 2016, et 2016 et 2017. Nous accueillions, il y a deux ans, 210 enfants. Ils sont aujourd'hui 193. Il est vrai que c'est une baisse non négligeable. Douze arrondissements dans Paris se retrouvent aujourd'hui sans ces centres de loisirs à parité, C.L.A.P. C'est insuffisant. Par ailleurs, il n'existe pas aujourd'hui de solutions sur l'après-primaire quand les enfants passent au collège, sauf exception.

Ce que nous vous demandons dans ce premier vœu, c'est que la Ville de Paris s'engage à créer davantage de ces centres de loisirs à parité et qu'elle réfléchisse à des solutions pour les enfants après au collège.

Le troisième point sur l'aspect budgétaire a été supprimé du vœu.

Ensuite, sur la même logique, les vacances "Arc-en-ciel". Elles permettent aujourd'hui à des enfants en situation de handicap de partir dans de bonnes conditions et dans des conditions financières avec des enfants non handicapés. Là encore, c'est le double bénéfice et nous émettons le vœu que la Ville de Paris réserve davantage de places prioritaires pour ces enfants handicapés dans les vacances "Arc-en-ciel".

Une autre piste de réflexion sur laquelle nous avons déposé deux vœux, c'est sur les personnes en situation de handicap de déficience intellectuelle. Certains de mes collègues de différents groupes en ont parlé auparavant. Bien sûr des choses sont faites et nous voterons tout à l'heure une subvention pour une association qui travaille à l'insertion par le sport, mais tout de même nous pouvons faire davantage. Notamment, nous avons à accueillir les Jeux olympiques et Jeux paralympiques.

Comme vous le savez, les déficients intellectuels n'ont pas eu le droit de participer pendant trois Jeux Olympiques de 2004 à 2012 suite à des problèmes de tricherie. Actuellement ils peuvent à nouveau participer mais seulement dans trois disciplines : athlétisme, natation et tennis de table. Encore faut-il savoir qu'aux Jeux paralympiques d'hiver de PyeongChang en 2018, les athlètes déficients intellectuels ne sont pas autorisés.

Ce sont des choses que nous ne pouvons pas laisser en l'état. Il faut réfléchir avec les associations pour que la Ville de Paris soutienne pleinement les athlètes déficients intellectuels pour qu'ils s'intègrent aux Jeux paralympiques de 2024 avec un dialogue avec les associations.

Sur la même difficulté des handicapés à déficience mentale, je reconnais que le problème n'est pas simple bien évidemment, il existe aujourd'hui des possibilités de sport pour ces personnes, mais en même temps elles sont très limitées. Si vous regardez sur différents sites, on va retrouver des horaires de natation à 7 heures du matin ou le samedi à 20 heures. Aujourd'hui, les parents qui ont des enfants en situation de handicap mental sont vraiment dans une grande détresse.

Je pense qu'on devrait faire un effort sur ce sujet. Nous proposons que la Ville de Paris s'engage à mettre plus de créneaux d'activités extrascolaires à des créneaux horaires normaux pour les enfants en situation de déficience mentale.

Dernier vœu, mais cela a déjà été abordé, je ne vais pas m'étendre sur ce point. La mobilité est très importante pour les personnes, encore plus pour les personnes en situation de handicap. Le nombre de places de stationnement reste réduit même s'il en existe. On pourrait réfléchir à trouver d'autres solutions en la matière.

Le dernier vœu portait aussi sur peut-être plus de tolérance en matière de contraventions pour les forfaits post-stationnement et avoir un constat sur le nombre de forfaits post-stationnement qui ont dressés concernant ces personnes.

Ce sont cinq vœux que nous avons fait, cinq pistes de réflexion, mais pour ce qui est de la politique menée par la Ville, nous nous y associerons et nous voterons ce qui nous est proposé.

Merci.

*(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. **-** Je vous remercie.

La parole est pour deux minutes à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Chers collègues, j'entends toutes vos interventions, j'entends toutes les bonnes intentions et je les lis, mais quelle fut la première mesure de cette mandature concernant la question de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, qui puisse garantir que toute personne en situation de handicap puisse vivre la même vie que n'importe quel autre Parisien ? Eh bien je vais vous la donner : cela a été la suppression des subventions au dispositif C.A.S.C.A.D.E porté par l'association "Sémaphore".

Que faisait l'association " Sémaphore" dans le dispositif C.A.S.C.A.D.E ? Elle était engagée en direction de l'ensemble des équipements culturels pour mener un travail de conviction pour que l'ensemble des équipements et des structures culturelles s'engage dans un travail de leur propre accessibilité à toutes les personnes du handicap et pas simplement la question du handicap physique moteur. Or, vous avez supprimé les moyens à cette structure qui faisait un travail remarquable dans le XXe arrondissement.

Ensuite, dans le domaine de l'emploi public, vous osez vous féliciter de respecter la loi du taux de 6 % de personnes en situation de handicap dans les effectifs de 2017, mais vous avez diminué ce taux par rapport à 2016. Et le rôle de la Ville serait d'aller un peu au-delà du minimum légal fixé par la loi.

D'une manière générale, votre ton d'autosatisfaction est selon moi totalement illégitime.

Prenons la question de l'accessibilité du bâti, quand la loi prévoyait que tous les établissements recevant du public devaient être accessibles au 1er janvier 2015, l'ambition de la Ville est que 50 % des travaux d'accessibilité prévus soient réalisés à la fin de la mandature en 2020. C'est un manque d'ambition.

Bien sûr, si l'on compare avec ce qu'impose le Gouvernement Macron dans la loi Elan et qui est une honte totale dans la remise en cause de la question de l'accessibilité, évidemment vous pourriez vous satisfaire. Mais non ! La situation concrète n'est absolument pas satisfaisante.

Je n'ai pas le temps de développer plus mais le dispositif en termes de mobilité du P.A.M. est totalement saturé. Il faudrait également le repenser complètement. Il n'y a donc pas de quoi être satisfait de la politique, hélas, de la Ville en matière d'accessibilité.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. **-** La parole est maintenant à Mme Sylvie CEYRAC, pour 13 minutes 50.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a un peu plus d'un an, vous avez présenté la stratégie parisienne "Handicap, inclusion et accessibilité universelle" 2017-2021. Ce schéma avait trois grands axes : rendre la ville accessible dans toutes ses dimensions, information, accessibilité physique et participations, accompagner l'inclusion des personnes handicapées par le dépistage, l'emploi, le logement, les soins, et enfin proposer des réponses adaptées à toutes les situations par la M.D.P.H.

Un an après, nous pouvons constater une principale avancée à la M.D.P.H. justement qui est parvenue à réduire le délai moyen de traitement de huit mois en 2014 à quatre mois en trois ans en dehors des demandes concernant la scolarité qui font l'effet d'une procédure accéléré.

La M.D.P.H. a aussi mis en place un guichet unique accessible à tous les types de handicap, afin de mieux informer les personnes et leurs familles en situation de handicap, ainsi que la prochaine ouverture d'une plateforme de téléservices pour effectuer les démarches en ligne.

Je souhaite rendre un hommage tout particulier à l'ensemble de l'équipe de la M.D.P.H. qui fait un travail formidable bien que difficile, avec un engagement total auprès d'un public très divers et nombreux.

En termes d'accessibilité, il reste beaucoup à faire. En 2015, les Agendas d'accessibilité (Ad'Ap) avaient planifié la mise en accessibilité des 2.700 équipements recevant du public, E.R.P., et des installations ouvertes au public. Si 50 % doivent être accessibles à la fin de la mandature, comme vous l'avez rappelé, seuls 550 E.R.P. étaient accessibles en 2017, soit un peu plus de 20 %.

Il y a encore beaucoup de chemin à parcourir, en particulier pour la mise en accessibilité du métro. Si le financement de la gratuité des transports que vous souhaiteriez peut-être trouver, il paraît alors prioritaire d'envisager son accessibilité.

Le principe de continuité de l'accessibilité des personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite nécessite une organisation de la chaîne du déplacement pour permettre l'accessibilité de la voirie et des équipements dans sa totalité.

Outre des pannes, ces équipements subissent aussi souvent des dégradations, sont sales et insécures, et dissuadent et découragent les usagers à les utiliser.

Je souhaite que la Ville de Paris déploie les moyens nécessaires à l'entretien des vingt ascenseurs et escaliers mécaniques installés sur l'espace public, et établisse chaque année un point d'étape sur le fonctionnement des dispositifs, dans le bleu budgétaire dédié à la politique parisienne du handicap, et procède également très rapidement aux investissements nécessaires pour la remise en état, leur renouvellement s'ils sont obsolètes, ainsi qu'aux contrats d'entretien et de dépannage.

Je tiens à souligner les difficultés de circulation sur les trottoirs afin de permettre une déambulation la plus autonome possible dans l'espace public, et il y a une marge de progression importante dans ce secteur : voirie, encombrement des trottoirs, etc. Je ne reviendrai pas sur ce point.

Il serait très utile d'établir un état des lieux précis, annuellement, de l'ensemble des dispositifs installés afin de sécuriser particulièrement les traversées des piétons, et que la Ville s'engage à équiper l'ensemble des traversées piétonnes munies des nouveaux dispositifs de feux d'ici 2020.

Comme je l'ai dit, les places et les trottoirs sont souvent très encombrés et la déambulation sur l'espace public s'apparente souvent à un parcours du combattant. Je souhaite que la Ville de Paris mène une communication pour sensibiliser les Parisiens à l'usage universel de l'espace public et au respect de la liberté de circulation des personnes en situation de handicap.

Je souhaite évoquer maintenant l'accessibilité à la culture et aux loisirs, qui est une priorité pour la Ville de Paris.

De nombreux événements, comme le festival "Fnac Live Paris", des concerts sur le parvis ou dans les salons de l'Hôtel de Ville, sont souvent organisés par la Mairie de Paris. Malheureusement, ces événements sont peu ou pas accessibles aux personnes sourdes et malentendantes. Or maintenant, des procédés existent qui peuvent leur permettre une réelle inclusion : chants signes, une traduction de chansons en langue des signes, sacs à dos vibrants qui permettent de retranscrire une large gamme de fréquences diffusées dans le corps en temps réel, qui ont permis, par exemple d'écouter hier soir à Dax la 5e Symphonie de Beethoven dans de bonnes conditions. Je souhaite que la Ville de Paris expérimente ces dispositifs lors des concerts qu'elle organise.

Je souhaite aussi évoquer la prise en compte des personnes en situation de handicap dans tous les projets de la Ville de Paris. Il est nécessaire que des dispositions relatives soient intégrées dans chaque procédure, appel

d'offres ou à projets, de la Ville ainsi qu'au développement des clauses sociales dans les marchés publics de la Ville pour l'insertion des personnes en situation de handicap.

L'inclusion scolaire est aussi bien sûr très importante. L'accompagnement et la prise en charge, dès le plus jeune âge, favorisent la scolarisation en milieu ordinaire de l'enfant en situation de handicap psychique ou mental. Un dépistage précoce avant 3 ans, concernant des troubles du spectre autistique, est identifié comme un axe de progrès tout à fait indéniable.

La Stratégie handicap, votée en 2017 par le Conseil de Paris, faisait plusieurs propositions dans ce sens : mise en place de plateformes de diagnostic avec l'A.R.S. des troubles du spectre autistique, mise en place de renforts humains pour accompagner les situations de handicap complexes dans les établissements de la petite enfance, créer au moins 65 places d'ici 2018 pour atteindre 158 places, élaborer un guide simplifié de parcours précoce sur le thème des troubles envahissants du développement, étendre le dispositif de dépistage spécialisé des troubles d'apprentissage "Paris Santé Réussite" à 400 places en 2021, en accordant une priorité au réseau d'éducation prioritaire.

Avec mon groupe les Républicain et Indépendants, j'émets le souhait qu'en lien avec la Protection maternelle et infantile et l'Agence régionale de santé, un dépistage systématique soit organisé dans tous les établissements d'accueil de la petite enfance - municipaux ou subventionnés - ainsi que dans toutes les écoles maternelles.

La loi de 2005 inclut la logique d'inclusion. Cependant, en 2015, la Mairie de Paris a cessé de publier le bleu budgétaire spécifiquement consacré à la politique de la collectivité en direction des personnes en situation de handicap, qui traduisait l'effort de la Ville dans tous ses domaines de compétence, illustrant la transversalité de la politique parisienne.

Avec mon groupe, nous souhaitons que tous les projets et toutes les procédures de la Mairie de Paris comportent des dispositions relatives à la prise en compte du handicap et que la Mairie de Paris publie à nouveau un bleu budgétaire dédié à la politique parisienne du handicap.

Je parlerai également des marchés de la Ville et des clauses inclusives. La Mairie de Paris s'est dotée d'un schéma parisien de la commande publique responsable, qui a fixé à 20 % le nombre de marchés publics contenant des clauses sociales, soit 600 marchés d'ici à 2020.

Avec les élus du groupe les Républicains et Indépendants, nous souhaitons que 20 % des marchés attribués par la Ville de Paris contiennent des clauses sociales spécifiques pour l'insertion des personnes en situation de handicap.

La langue est quelque chose d'évidemment extrêmement importante, et comme les autres langues, la langue des signes demande de nombreuses heures d'apprentissage et de pratique. Il est important que l'apprenant soit mis en situation avec un enseignant. Cependant, les logiciels et applications qui existent ne le permettent pas suffisamment. Certaines activités périscolaires proposent des modules de formation, mais ne sont pas accessibles au grand public. Avec nos groupes, nous proposons l'apprentissage de la langue des signes dans l'offre de cours municipaux pour adultes.

Enfin, avec mon groupe, nous faisons une proposition concernant la pratique handisport qui est un enjeu déterminant, notamment dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Le handisport est sous-médiatisé. Certaines villes de Seine-Saint-Denis ont organisé des intégrations qui sont l'occasion de faire connaître de nouvelles formes de pratiques sportives aussi bien aux personnes handicapées que sans handicap, et ce dans plus de cinquante disciplines pendant plusieurs jours. Ce grand forum de l'intégration par le sport rassemble des personnes avec ou sans handicap, scolaire et grand public. Avec mon groupe, nous souhaitons que la Ville de Paris organise un événement annuel consacré exclusivement à la pratique handisport sur le modèle de l'intégration.

En conclusion, certes, la Ville est attentive à tous ceux qui souffrent d'un handicap, et cela est normal, la Ville y consacre aussi un budget important, mais il reste encore beaucoup à faire, et de nombreuses pistes restent à ouvrir. La Ville de Paris doit s'efforcer encore et toujours de gommer les différences pour tous ceux qui n'ont pas choisi d'être différents afin de leur permettre de vivre la vie de tous les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente**. -** Je vous remercie.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS, pour 4 minutes 50.

**Mme Valérie NAHMIAS. -** Merci, Madame la Maire, mes chers collègues, cette troisième communication, depuis le début de votre mandature, constitue un point d'étape de la politique parisienne du handicap, un an après l'adoption du Schéma stratégique et à quelques heures de la soirée de clôture du Mois parisien du handicap.

Rappelons que ce sont plus de 12 millions de Français, soit plus d'une personne sur quatre, en situation de handicap, 13 % dans le monde du travail. La notion de handicap recouvre une grande diversité de situation.

Face aux trois objectifs fixés par la Stratégie parisienne du handicap adoptée en mars, à savoir rendre la ville accessible, sur lequel mon collègue M. POZZO di BORGO s'est exprimé, favoriser une inclusion accompagnée et

proposer des réponses adaptées, il semble nécessaire d'organiser des réponses moins institutionnelles, plus innovantes, notamment en ce qui concerne la prise en charge des adultes et des enfants en situation de handicap ou encore l'appropriation de l'espace public et l'accès aux équipements culturels.

Le handicap est une notion transversale, l'innovation l'est aussi. Je reste persuadée que les nouvelles technologies ont ici un rôle à jouer, notamment par le biais de signalétiques multi-sensorielles à l'instar de celles qui seront déployées dans les établissements du C.A.S.-V.P. en faveur des personnes déficientes visuelles.

Il en va de même pour les médiations sensorielles et numériques dans les musées ou les outils visuels, sonores et tactiles proposés, par exemple, au Petit Palais. A ce titre, il pourrait être intéressant de développer davantage les visites virtuelles des musées parisiens, à l'instar du musée Bourdelle, afin de permettre une immersion artistique et un accès facilité aux collections et expositions temporaires pour les personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés de déplacement ou de station debout. La mise en valeur de ces offres culturelles parisiennes également.

Un autre enjeu essentiel réside dans la fluidification de l'accès aux soins des personnes en situation de handicap. La conclusion de contrats entre les acteurs de l'accompagnement du handicap, les établissements de santé autour de la prise en charge des soins somatiques nous semble une approche pragmatique et efficiente. Il en va de même de la création d'une carte pro "Soins à domicile", avec gratuité du stationnement pour les praticiens effectuant des visites à domicile depuis janvier 2017. Nous sommes d'ailleurs favorables au vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL et le groupe LRI demandant à étendre le bénéfice de cette carte aux remplaçants de moins de quatre semaines.

Le groupe UDI-MODEM avait d'ailleurs déjà réclamé de longue date la gratuité du stationnement des professionnels médicaux dans la perspective de fluidifier l'accès aux soins, d'accompagner le développement de la médecine ambulatoire et d'accroître l'accessibilité des soins.

C'est un nouveau paradigme pragmatique qui émerge, qui consiste à considérer une accessibilité mobile si les établissements de santé ne sont pas tous accessibles, notamment les cabinets de médecine de ville qui peuvent obtenir des dérogations pour motifs architecturaux et patrimoniaux. Alors, il faut encourager les professionnels de santé à se déplacer.

Concernant les A.V.S., le nombre de personnes disponibles et qualifiées est en-deçà des besoins dans toute la région. Si Paris veut se différencier, il faudrait créer un partenariat avec l'Éducation nationale, une école d'A.V.S. et pourquoi pas un diplôme.

En évoquant l'école, pourquoi ne pas mettre en place un "kit handi" expliquant les divers handicaps afin de sensibiliser les plus jeunes sur les différences qui ne devraient pas l'être.

Une autre approche tout aussi pragmatique et concourant à résoudre la problématique des déplacements qui peut peser sur l'accès aux soins consisterait à ce que la technologie puisse faire le lien entre les patients à domicile et le médecin dans son cabinet. C'est également en ce sens que la proposition de délibération du groupe UDI-MODEM promouvant la mise en œuvre d'un plan "Smartsanté" a été adoptée lors du Conseil de Paris de mai 2015.

L'une des propositions formulées par la commission e-santé est restée sans suite. Elle concernait le lancement d'un appel à projets auprès de praticiens volontaires afin de déployer un dispositif de téléconsultation pour la surveillance et le suivi de certaines pathologies identifiées chez l'enfant notamment, évitant les allers-retours en cabinet ou les éventuelles admissions d'urgence.

Enfin, si les problématiques liées au handicap dans sa diversité sont traitées dans les incubateurs agissant dans le domaine de la santé, il est néanmoins grand temps de créer un incubateur spécifiquement dédié au handicap et à l'innovation dans les différentes déficiences.

En ayant une approche transversale indispensable, créer un "meetup" de l'ensemble des "start-up" proposant des actions, des projets innovants pour favoriser l'inclusion naturelle de tout handicapé, moteur, sensoriel, physique ou mental, utiliser et valoriser les services existants parisiens tels que l'application "Dans Ma Rue", valoriser d'autres applications telles que "J'accède" et permettre à tous de s'impliquer.

Notre Ville doit se fixer comme ambition que toute personne ayant un handicap ou pas puisse accéder aux mêmes possibilités de travail, de transport, et de loisirs. A l'heure des Jeux olympiques, c'est l'ensemble des politiques publiques qui doit être irrigué par la prise en compte d'une accessibilité pour tous.

**Mme Olivia POLSKI,** ajointe**,** présidente**. -** Je vous remercie.

La parole est à Karen TAÏEB.

**Mme Karen TAÏEB. -** Madame la Maire, mes chers collègues.

Hier, lors de la cérémonie d'entrée au Panthéon de Mme Simone Veil, nous avons pu voir et entendre les jeunes choristes chanter "Nuit et brouillard" de Jean Ferrat, sous la direction de la brillante Sarah KONÉ. Ces collégiens du collège François Couperin du 4e arrondissement ont non seulement chanté, mais comme certains l'ont dit, fait danser les mots par leur interprétation en langue des signes.

Je me suis dit qu'un combat parmi les nombreux que nous devons encore mener pour le handicap avait été gagné. Les générations futures sont mobilisées.

"Liberté, égalité, fraternité" avait tant de sens pour Simone VEIL, qui a porté la loi de 1975 sur l'intégration des personnes handicapées, texte fondateur des politiques du handicap, quel beau symbole, et aujourd'hui le combat continue.

Oui, liberté pour les personnes handicapées de pouvoir se loger où elles veulent, se promener sans entraves dans Paris, dans des rues éclairées, sans obstacles, prendre un bus aux heures de pointe, et qui sait un jour le métro pour entrer et sortir à la station de son choix, grâce peut-être à l'accélérateur que seront les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Ce serait une avancée majeure en termes de mobilité.

Oui, égalité pour vivre comme les autres, travailler, étudier, sortir, aller au théâtre, dans les musées et même flâner.

Fraternité dans le regard des autres, dans le discours des autres. Ne plus entendre : "on ne va tout de même pas réduire l'espace de son magasin pour permettre aux fauteuils d'y circuler" comme je l'ai entendu, ou : "on ne va tout de même pas faire des salons plus petits pour rendre une salle de bain accessible" comme nous l'avons entendu.

Je veux remercier, moi aussi, la Maire de Paris qui a demandé aux bailleurs sociaux de Paris de maintenir l'obligation de mise en accessibilité de 100 % des logements neufs qu'ils produisent.

C'est une mesure indispensable pour faciliter l'accès au logement des personnes en situation de handicap mais aussi, et il faut insister sur ce point, pour permettre aux personnes handicapées de rendre visite à des amis, à des parents dans des logements accessibles.

Du point de vue de l'accessibilité, notamment pour les personnes en fauteuil, nous avons fait des progrès, mais on ne peut s'en satisfaire, car il reste beaucoup à faire et nous allons le faire.

Cela n'est pas une formule optimiste, mais nous pouvons nous féliciter de voir que tous les projets de construction, réhabilitation, rénovation ont sur leur cahier des charges la question de l'accessibilité. Ce n'était pas une évidence il y a quelques années. Je l'ai souvent rappelé, quitte à insister parfois lourdement dans certaines commissions ou conseils d'administration, certains collègues en sont témoins.

La future Place de la Bastille aura son quadrillage de bandes de guidage pour les personnes malvoyantes, ses trottoirs abaissés pour les personnes ayant des problèmes de mobilité. C'est une avancée autant qu'une nécessité.

Je nous invite à ne pas attendre les grands travaux pour améliorer l'espace. Parfois, retirer des petits obstacles comme un horodateur mal placé, un pied d'arbre, une terrasse de café trop encombrante, cela peut faciliter la vie de beaucoup de personnes handicapées. Le handicap est multiple, divers, et rendre accessible aux fauteuils roulants une place, une école, un E.R.P., ou un autre lieu de vie ne règle pas tous les problèmes auxquels nous pouvons être confrontés.

Il y a quelques semaines, les sourds manifestaient de République à Bastille. Ils dénonçaient les difficultés d'accès à l'éducation, au travail, aux services publics et aux médias, très peu traduits en langue des signes.

"Je suis une personne, pas une oreille", comme l'a dit le porte-parole du collectif E.C.S.C.S., Ensemble contre la sous-citoyenneté des sourds, qui déplore qu'à l'école, les instituteurs qui enseignent la langue des signes en français n'aient pas un niveau suffisant.

Il faut mettre un accent particulier sur la scolarité, des petites classes à l'université. La scolarisation est un droit. C'est écrit dans la loi de février 2005. Comme nous le voyons, cette loi n'est pas une fin en soi. Alors oui, le nombre d'AVS est en augmentation, mais ce n'est pas suffisant.

Comme le déplore Olivia CATTAN, présidente de "SOS Autisme", qui est devenue par la force des choses l'AVS de son fils, l'intégration des enfants autistes à l'école est de 20 % en primaire. Ce sont des métiers extrêmement difficiles, qui doivent être davantage valorisés pour multiplier les vocations. Cela permettra à un plus grand nombre d'enfants handicapés d'être scolarisés dans les petites classes, collèges et lycées comme à l'université.

Vous avez raison de dire que l'accès à l'enseignement supérieur et la mise en accessibilité des universités sont des enjeux majeurs. Le témoignage de cet étudiant qui voulait s'inscrire en école de journalisme et qui s'est vu recaler avec ce petit message est édifiant : "Votre candidature a retenu notre attention, néanmoins, les locaux de l'école comportent de nombreux escaliers, y compris l'accès de la rue. Cela risque d'être compliqué et difficile pour vous".

Je mets en exergue ces mots "pour vous". Le jour où le problème de ce garçon deviendra leur problème, notre problème, tout deviendra plus simple. Ce jeune garçon a émigré au Texas où une université a pu l'accueillir.

Nous devons nous donner les moyens de garder à Paris les enfants autistes qui finissent par aller en Belgique, faute de place, ou ces étudiants qui ont toutes les capacités pour réussir leur avenir à Paris.

La question du handicap est une question transversale. Sur cette question de l'accès à l'université, je ne m'adresse pas qu'à notre collègue Nicolas NORDMAN, mais aussi à Marie-Christine LEMARDELEY.

Quand pour les cas de sclérose en plaque ou de maladie de Charcot, on vient nous voir en mairie pour trouver une solution de logement, car monter les étages à pied est devenu impossible, on s'adresse à Nicolas NORDMAN, mais aussi à Ian BROSSAT.

Les exemples sont multiples et le handicap doit apparaître partout pour que des solutions soient trouvées partout.

J'ai le sentiment que nous sommes sur la bonne voie. Je veux en tout cas l'espérer.

Ce soir, nous célébrerons ensemble la clôture du "Mois parisien du handicap". Je veux remercier Nicolas NORDMAN pour cette belle édition durant laquelle j'ai eu l'honneur d'inaugurer dans le 4e arrondissement le 15e Conseil local du Handicap avec Ariel WEIL. Je crois profondément que du local, du terrain, s'inventera, se construira le Paris accessible de demain.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je vous remercie pour votre engagement constant et de long terme.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Merci, Madame la Maire.

Cette communication est la bienvenue après ce "Mois du handicap". Je voudrais d'abord saluer Nicolas NORDMAN pour le travail effectué depuis la prise de son mandat.

Je voudrais remercier aussi les membres du Conseil des générations futures et les services de la Ville, qui se sont impliqués dans ce travail.

Evidemment, Madame la Maire, ce sujet est assez consensuel et personne ne s'opposera à cette communication et à ce que l'on met en place.

Cela dit, c'est un sujet politique, et au-delà du consensuel, je voudrais faire part de nos désaccords sur certains sujets. On ne peut pas créer des droits universels et notamment l'accessibilité universelle sans les financer.

Malheureusement, si la loi de 2005 s'est révélée ambitieuse, elle n'est pas accompagnée des moyens humains et financiers suffisants par l'État. Nous constatons encore que les avancées sont partielles sur l'accès aux M.D.P.H., sur l'aménagement urbain et les accompagnements financiers aux collectivités territoriales.

Rappelons le contexte dans lequel nous sommes. C'est celui de la réduction des dépenses publiques, notamment sur les collectivités territoriales, qui porte atteinte aux plus défavorisés et aux plus fragiles, notamment aux personnes en situation de handicap.

Un bon exemple est celui de l'emploi. On constate encore un trop fort taux de chômage des personnes en situation de handicap. Ce déficit en termes d'accès à l'emploi conduit à des difficultés financières et sociales qu'elles subissent et qui les précarisent dans la vie quotidienne. Contrairement à la Ville de Paris, certaines collectivités ou entreprises préfèrent encore payer plutôt que d'embaucher des travailleurs handicapés. Le Président de la République leur donne des gages en permettant aux entreprises de se soustraire à leur obligation d'emploi, comme le demande régulièrement le M.E.D.E.F., à qui il cède.

D'autre part, l'intégration scolaire, qui a été évoquée par plusieurs de mes collègues, est l'un des piliers de la loi de 2005. Si l'on constate des augmentations dans le taux de scolarisation, les objectifs ne sont pas encore atteints. La réforme des assistants de vie scolaire a été largement insuffisante et on constate une précarité grandissante, la baisse des effectifs et des formations dans cette branche. Encore récemment, le Gouvernement a démontré son manque de volonté à faire du handicap sa priorité. La loi Elan fait passer de 100 % à 10 % les logements pour personnes en situation de handicap. Or, le logement est primordial dans l'accès au service public. Comment aller au musée ou dans les structures sportives si on ne peut même pas disposer d'un logement dans des conditions suffisamment dignes ?

Cette loi contredit les engagements de la loi 2005 sur l'accessibilité universelle. Nous sommes face à une politique particulièrement régressive des droits des plus défavorisés et des plus fragiles. Nous nous félicitons que Mme la Maire et son adjoint, Ian BROSSAT prônent le 100 % accessible pour le logement neuf qu'ils construisent pour les personnes en situation de handicap et que nous devons maintenir tout au long de cette mandature. C'est, d'ailleurs, le sens du vœu que nous présentons avec nos collègues écologistes.

Je voudrais aussi insister sur la question du logement, sur la qualité de vie dans notre parc immobilier. Dans le cadre des permanences que je tiens à la mairie du 12e, j'ai été amené à rencontrer des personnes en situation de handicap et notamment, j'ai en mémoire la situation d'un jeune de 27 ans, handicapé physique depuis 10 ans. Il est domicilié dans un appartement expérimental de "Paris Habitat" spécifique, censé répondre aux besoins des

personnes en situation de handicap lourd. Pourtant, il connaît de nombreux problèmes relatifs aux équipements dans son appartement. Sa tétraplégie de type C4, C5, l'empêche d'agir librement et il est totalement dépendant de la domotique.

Lors d'un rendez-vous à son domicile en présence de son père et d'une personne de "Paris Habitat", j'ai pu constater sur place la déficience de certaines installations qui compliquent grandement son quotidien. D'ailleurs, certains ne se privent pas de dire : "Peut-être qu'il serait mieux dans une institution". Eh bien, non, la politique que nous devons mener, c'est l'autonomie dans le logement et notamment dans le logement social de la Ville. Et c'est pour cette raison que nous devons aussi améliorer la qualité de vie dans les logements sociaux de la Ville. Je voudrais aussi dire que ses revenus sont limités. Il a connu de nombreux problèmes avec la DASES : versement tardif des indemnités, notamment liées aux frais de personnel.

Etant persuadé que le handicap ne se règle pas uniquement sur le plan institutionnel et compte tenu de ces divers éléments, j'attire votre attention sur l'amélioration de nos services dans la qualité du service qu'ils doivent rendre à ces personnes en situation de handicap.

Evidemment, il y a un dernier sujet : c'est l'aménagement urbain, l'espace public. J'ai été plusieurs fois amené à intervenir dans cet hémicycle sur le quartier expérimental de la place de la Bastille, où se situent l'hôpital des Quinze-Vingts et l'Institut de la Vision. Je vous rappelle que nous avions initié un programme qui s'appelait le programme "P.A.N.A.M.", qui était un programme permettant que le handicap soit la norme et que l'on travaille sur les questions d'innovation. Je souhaite que l'on soit attentif à la poursuite de ce programme et notamment dans l'aménagement de l'ensemble des places de Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président.

M. Christian HONORÉ pour le groupe les Républicains et Indépendants. Il vous reste cinq minutes.

**M. Christian HONORÉ. -** Madame la Maire, l'accessibilité des logements sociaux pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes âgées en perte de mobilité est un marqueur de notre société. La Ville de Paris a engagé un vaste programme de réhabilitation de son parc de logements sociaux. Ces opérations doivent être l'occasion de permettre l'accessibilité des personnes en situation de handicap, des personnes à mobilité réduite et j'y inclus les locataires actuels qui, en vieillissant, se fragilisent et perdent de leur mobilité.

Dans de nombreuses résidences, en raison de la configuration des lieux, l'étroitesse des ascenseurs par exemple, la totalité des logements ne sont pas et ne peuvent pas être accessibles aux fauteuils roulants.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, au Conseil de Paris du 11 décembre 2017, nous avons demandé que, lors de la réhabilitation de la résidence 247-251, rue Marcadet, dans le 18e arrondissement, des appartements situés en rez-de-chaussée soient rendus accessibles. Finalement, seuls 2 appartements seront concernés. C'est trop peu. Le 2 mai 2018, nous avons demandé qu'une charte soit élaborée en lien avec les bailleurs sociaux et les associations concernées. Aux termes de cette charte, pour chaque opération de réhabilitation sera déterminée la part de logements sociaux accessibles. Ces vœux ont été adoptés à l'unanimité. C'est une bonne chose et je m'en réjouis.

Aujourd'hui, je souhaite que nous allions plus loin. Non seulement, nous devons permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir se loger dans des logements sociaux, mais nous devons veiller à ce que les locataires qui vieillissent puissent rester dans leur résidence pour les maintenir dans leur réseau social et relationnel. Nous savons que c'est extrêmement important pour eux.

Voilà pourquoi je vous propose, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, que lors de chaque opération de réhabilitation des résidences de logements sociaux de la Ville de Paris, tous les appartements situés en rez-de-chaussée soient rendus accessibles aux personnes en situation de handicap, aux personnes à mobilité réduite et aux locataires qui, en vieillissant, perdent de leur mobilité, pour faciliter leur maintien dans leur résidence.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, cher Christian HONORÉ.

Mme Frédérique CALANDRA pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Madame la Maire, vous avez la parole.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, cher Nicolas NORDMAN et chers collègues, soyez remerciés pour cette étape importante dans notre politique parisienne du handicap et pour cette volonté réaffirmée de voir son déploiement renforcé, volonté à laquelle, évidemment, je souscris pleinement ainsi que mon conseil municipal qui compte, d'ailleurs, deux élus porteurs d'un handicap visuel.

Le Schéma parisien du handicap est, bien sûr, un outil indispensable pour permettre à notre ville d'être toujours plus inclusive, et donc, toujours plus adaptée aux Parisiennes et aux Parisiens, mais également aux visiteurs qui viennent à Paris en situation de handicap et ce quel que soit ce handicap. Je pense notamment aux handicaps

relevant de la santé mentale, qui est l'une des cinq priorités nationales de santé, ce qui a été réaffirmé dans la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016.

Ce Schéma parisien du handicap décline plusieurs engagements forts dans ses axes directeurs et je voudrais insister sur certains d'entre eux, même si je les reprends tous à mon compte, bien sûr.

Ainsi, ce schéma parle du dépistage et de l'accompagnement précoce pour soutenir l'inclusion. C'est l'engagement n° 4. Ce dépistage et cet accompagnement sont essentiels à la réussite scolaire des enfants qui souffrent notamment de troubles de l'apprentissage et, en particulier, des troubles "DYS" : dyslexie, dysphasie, dyspraxie, dysorthographie, etc. Mais, surtout, ce dépistage et cet accompagnement doivent prendre en compte la question des familles. Dans les arrondissements du Nord-Est parisien, nous accueillons beaucoup de familles précaires, fragiles, venant souvent de pays étrangers où la culture, si j'ose dire, du handicap et de l'accompagnement est encore moins développée que chez nous, avec, parfois, des problèmes d'acceptation par la famille du handicap de l'enfant et des problèmes de prise en compte. Il faut aider ces familles, il faut les accompagner dans le parcours. Il faut, évidemment, multiplier les structures et les dispositifs pour les aider.

Le 20e arrondissement est, avec le 11e arrondissement, moteur dans l'expérimentation du dispositif "Paris Santé Réussite" qui permet d'apporter l'expertise de professionnels et qui doit permettre, in fine, de réduire ces troubles grâce à une meilleure prise en charge. Je salue, à cet égard, l'engagement de la DASES et de son directeur, M. RAYMOND, et des personnels des services qui travaillent à nos côtés et nous aident. Je dois dire qu'il y a, dans le domaine de la santé mentale, désormais un relais à la DASES, extrêmement précieux pour les acteurs d'arrondissements.

9 écoles sont concernées dans le 20e arrondissement par le dispositif "Dépistage précoce et soutien aux enfants atteints de troubles de l'apprentissage". Cela permet d'aider et d'accompagner près de 120 enfants par an pour environ 500 consultations. Suite à une rencontre en février avec la Fédération des DYS, que j'ai accueillie dans le 20e et qui soutient ce dispositif "Paris Santé Réussite", je souhaite rencontrer tous les acteurs de l'arrondissement concerné : le Rectorat, les inspecteurs et inspectrices, les directeurs d'école, etc., les animateurs, afin de renforcer le 20e arrondissement comme territoire expérimental pour ce projet de prévention des troubles de l'apprentissage et pour améliorer le repérage et l'accompagnement de ces enfants.

Je salue aussi particulièrement les médecins de P.M.I., qui font un travail remarquable dès le plus jeune âge des enfants, en lien avec nos crèches, nos structures d'accompagnement de petite enfance. En ce sens, la formation de nos personnels de la DFPE, que nous avons engagée et qui doit être développée, notamment pour le repérage et le portage des handicaps et de l'autisme, des troubles du spectre autistique dès le plus jeune âge, est extrêmement importante.

Le travail d'accompagnement doit ensuite se poursuivre auprès des élèves en situation de handicap en décrochage scolaire dans le but d'élaborer avec eux un projet professionnel solide. Se loger et être en bonne santé - c'est l'engagement n° 6 du schéma -, c'est aussi un puissant levier d'inclusion sociale. C'est pourquoi l'accès à un logement individuel est fondamental. Le 20e est le 2e arrondissement en nombre de places d'hébergement - 224 - et le premier en ce qui concerne les places en service de jour - 297 places. Nous souhaitons aller plus loin en travaillant avec les bailleurs sociaux afin d'envisager la mise à disposition de davantage de logements pour ces structures qui travaillent dans l'accompagnement quotidien des personnes en situation de handicap physique ou psychique.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail et les initiatives prises par le Conseil local de la santé mentale du 20e arrondissement en ce sens et notamment l'équipe de liaison intersectorielle d'accompagnement psychosocial dédiée aux bailleurs sociaux, l'E.L.I.A.P.S. Les objectifs du projet sont par exemple de fluidifier les procédures de signalement et d'accompagnement des locataires souffrant de troubles psy, de mieux prévenir et de mieux gérer les situations de crise et de réduire le risque d'expulsion. C'est particulièrement important pour les locataires souffrant de troubles "psy" mais aussi pour leurs voisins. Si on veut pouvoir inclure les personnes porteuses de maladies mentales ou de troubles psychiques, il faut rassurer également leurs voisins ; croyez bien que je sais de quoi je parle.

Enfin, cette meilleure inclusion des personnes en situation de handicap ne pourrait se faire sans le renforcement de l'offre médico-sociale. C'est l'engagement n° 8 de ce schéma. Je pense par exemple au développement des Maisons de santé pluridisciplinaires, notamment dans les quartiers prioritaires, où les facteurs de risque de ces situations prévalent. Ces M.S.P. permettent, grâce au volontarisme de notre Ville, comme à l'aide des bailleurs, qui assurent un loyer peu cher, de lutter contre la désertification médicale, de redynamiser des territoires et d'améliorer les offres de services aux habitants.

Grâce au dispositif "Paris Med'", nous pouvons mobiliser, accompagner des équipes médicales afin de construire un projet adapté aux besoins spécifiques de leurs habitants et notamment aux questions du handicap. Le travail partenarial et de coordination est la clef de la réussite du Schéma parisien du handicap. Moi, je ne m'érigerai pas en inspecteur des travaux finis.

Comme je le dis toujours, c'est au pied du mur que l'on voit le maçon et ce qui compte, c'est l'engagement au quotidien, les avancées pratiques et les avancées réelles. C'est pour cela que dans ma mairie j'ai accueilli une

association de parents d'enfants porteurs de troubles autistiques graves, qui s'appelle "B-aba Autisme", qui se retrouvait à la rue, afin de les aider. Je le dis encore une fois, on ne fera pas une politique avec des "y a qu'à, faut qu'on" ; on fera une politique avec l'engagement de toutes et tous dans le sens du réalisme, du pragmatisme et de l'efficacité.

Merci, chers collègues.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous. Je veux vraiment vous remercier pour ce débat à la fois très consensuel et qui montre l'engagement de l'ensemble des élus de cet hémicycle.

Je souhaite donner la parole, pour répondre, à Nicolas NORDMAN, mon adjoint chargé des personnes en situation de handicap.

Nicolas, tu as la parole.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je souhaite d'abord remercier l'ensemble des intervenants, notamment pour le ton finalement assez consensuel de toutes les interventions. Dans les interventions mais aussi l'ensemble des vœux qui ont été déposés dans le cadre de cette communication, il y a beaucoup de propositions tout à fait intéressantes. Ainsi avons-nous avec la Maire de Paris convenu qu'il fallait que nous puissions prendre en compte l'ensemble des propositions, l'ensemble des idées, car elles contribuent à faire avancer cette question essentielle.

Je veux remercier aussi l'ensemble des associations - un certain nombre d'entre elles sont représentées dans la salle -, tout comme bien évidemment l'ensemble des directions de la Ville, la DASES en premier lieu, mais aussi les référents handicap qui sont mobilisés dans chacune des directions de la Ville. Je n'oublie ni le Secrétariat général, bien sûr, ni mon cabinet qui a beaucoup travaillé à mes côtés pour la mise en œuvre de cette communication.

Je souhaite enfin saluer l'implication de l'ensemble de mes collègues de l'Exécutif, car, comme cela a été souligné par plusieurs des intervenants, la question de la politique parisienne en matière de handicap est un sujet très transversal qui concerne chacune et chacun dans sa délégation. Je souhaite donc les associer et les remercier.

Cela était souligné par plusieurs intervenants, cette communication intervient au terme du "Mois parisien du handicap", qui mobilise depuis un mois les associations, les services de la Ville, les Conseils locaux du handicap, que je veux aussi remercier pour leurs actions. Plus de 130 événements se sont déroulés durant tout ce mois ; ils ont permis de montrer la diversité et l'engagement de toute la société parisienne autour de la question du handicap.

Je voudrais, par mon intervention, revenir sur un certain nombre des questions qui ont été posées dans le débat, mais aussi profiter de cette réponse pour pouvoir répondre à certains des vœux et amendements qui ont été proposés. Je m'en excuse par avance et c'est tout à fait positif : il y a eu énormément de vœux et d'interventions intéressantes et je pense que je ne pourrai pas répondre à tout le monde. En tout cas, je voulais vraiment souligner cette mobilisation collective.

D'abord, sur la question de l'accessibilité, notamment de l'accessibilité des établissements recevant du public, il s'agit bien entendu d'un objectif majeur - cela a été rappelé. Nous voulons que la moitié des équipements publics parisiens puissent au terme de cette mandature être parfaitement accessibles. Quand on dit "accessible", c'est bien entendu accessible à tous les types de handicaps : handicap moteur mais aussi handicaps sensoriels et cognitifs. Là aussi, il faut faire des efforts et avancer.

L'accueil dans les établissements, ce n'est pas simplement un accueil physique, mais aussi un accueil humain. Nous avons lancé - cela a été également souligné par Hervé BÉGUÉ - un plan de formation pour permettre à l'ensemble des personnels de la Ville au contact avec le public de pouvoir réserver aux personnes en situation de handicap le meilleur accueil possible. La Ville doit être exemplaire en la matière ; elle doit aussi être exemplaire en matière d'accueil dans ses services. Là aussi, vous avez raison, nous allons démultiplier les efforts pour pouvoir être au-delà de l'objectif légal que nous avons de 6 % de personnes en situation de handicap dans les services. Je crois qu'il faut bien évidemment aller au-delà.

L'accessibilité ne s'arrête pas là : il ne suffit pas de pouvoir entrer dans les établissements, il faut pouvoir par exemple y pratiquer du sport, accéder aux collections dans les musées, ou encore - vous avez raison de le souligner - profiter des concerts.

Je donnerai donc un avis favorable au vœu qui a été présenté par le groupe LRI concernant la possibilité de recourir à des expérimentations dans le cadre des concerts. J'ai rencontré, pas plus tard que la semaine dernière, une "start-up" qui propose des solutions innovantes. Aussi, je proposerai que nous puissions, avec cette entreprise, voir comment nous pouvons avancer concrètement sur le sujet.

Deuxième point que je veux souligner, la question du logement. D'abord, l'accueil dans les établissements spécialisés - Madame KONÉ, vous l'avez souligné, Mme CALANDRA également. Je crois en effet qu'il faut que Paris puisse rattraper son retard en matière de possibilité d'accueil dans des établissements spécialisés. Cela concerne

évidemment beaucoup de personnes et je réaffirme ici l'objectif que nous nous sommes fixé de création de places nouvelles dans les établissements. C'est une demande et c'est une attente importante.

Deuxième point concernant le logement : il faut bien entendu que nous développions, indépendamment de cette question des places en foyer, des dispositifs plus innovants pour permettre à certaines personnes de disposer de leur propre logement. C'est ce que nous allons faire avec le dispositif de logement accompagné. Grâce à ce dispositif, innovant, des personnes pourront expérimenter la vie en autonomie, tout en étant accompagnées par des associations. Ce faisant, là aussi, nous répondons à une demande très importante.

Troisième point sur le logement : la loi Elan. Cela a été évoqué dans plusieurs interventions. Il y a des vœux également sur le sujet. Nous allons proposer un vœu de l'Exécutif qui va évoquer plus largement cette question de l'accessibilité au logement.

Monsieur HONORÉ, vous avez souligné le sujet. Vous avez également proposé un vœu pour que nous puissions, dans le cadre des réhabilitations de logements, y consacrer une part importante pour rendre certains de ces logements accessibles. Nous l'avons intégré dans l'amendement de l'Exécutif.

Je reviens à la question de la loi Elan. Je ne peux pas vous rejoindre, Madame LANG, quand vous dites qu'il y a un coût à l'accessibilité. Oui, il y en a un. Pour autant, il faut que, dans la société évoluée dans laquelle nous sommes, nous sachions prendre en compte ce coût pour pouvoir donner leur place, toute leur place, à des personnes en situation de handicap. C'est tout simplement là une question d'égalité et de lutte contre les discriminations. De ce point de vue, s'il y a un coût à payer, je crois que notre collectivité et notre société doivent le payer.

Par rapport à la loi Elan, je pense vraiment qu'elle marque un recul, notamment par rapport à la loi de 2005 et au principe de l'accessibilité universelle qu'elle a inscrit dans notre droit…

D'ailleurs, les associations sont fortement heurtées par cette disposition qu'elles considèrent comme un retour en arrière et qui interroge le principe de l'égalité entre tous les citoyens.

Je crois vraiment que nous ne pouvons pas aller dans le sens du vœu que vous proposez. Au contraire, nous devons réaffirmer collectivement notre attachement à ce principe d'égalité et de plein accès de tous les citoyens, quelle que soit leur situation, à tous les services et, en premier lieu, au logement.

Concernant les questions de transport et les questions d'accessibilité à la voirie, il y a un vœu sur le P.A.M. Je proposerai que ce vœu soit retiré car il y a en ce moment des discussions avec "Ile-de-France Mobilités", concernant la réforme de son règlement. Je pense que les propositions qui vont être faites dans le cadre de cette évolution ne sont pas acceptables. Je crois qu'il nous faut rester collectivement très unis sur cette question de la refonte du règlement du P.A.M., pour éviter des reculs qui sont en train d'être préparés. Nous aurons l'occasion d'y revenir à l'occasion d'autres séances du Conseil de Paris.

Parmi les sept places parisiennes, la place de la Bastille a été évoquée par Nicolas BONNET-OULALDJ. Oui, nous allons pouvoir continuer à faire de ce site un site pilote du fait de sa proximité, notamment, avec l'Institut de la Vision et, demain, avec l'Institut de l'Audition. Là aussi, je vous rejoins.

Mme BERTHOUT a évoqué la question de la place du Panthéon, question dont nous avons parlé ensemble. Nous en avons également parlé avec le Conseil local du handicap du 5e arrondissement. Je tiens d'ailleurs à saluer la qualité du travail réalisé par ce dernier. Nous allons prendre en compte un certain nombre des propositions qui ont été faites par les associations pour que cette place, comme les sept places parisiennes pour lesquelles un travail de concertation est mené avec les associations, soit rendue le plus accessible possible.

Le métro est un sujet qui nous rassemble très largement. Dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, il semble évident que nous devons, aujourd'hui, remettre sur le métier cette question de l'accessibilité du métro historique parisien. En 2024, Paris sera au centre du monde. Il faut bien entendu qu'à la fois les Parisiens, mais aussi l'ensemble des personnes qui viendront, puissent utiliser ces moyens de transport. Les Jeux doivent être un élément de mobilisation, un levier, nous permettant d'avancer sur cette question qui a été trop longtemps mise de côté.

Je vais peut-être me diriger vers la conclusion, même s'il me reste énormément de sujets à aborder.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Allez-y, je vous en prie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint. - Sur la question des nouvelles technologies, je partage ce qu'a dit Mme NAHMIAS. C'est pourquoi une réunion s'est tenue la semaine dernière avec des "start-up" ; c'est pourquoi nous affichons notre volonté de construire un incubateur spécialisé.

Je vais juste terminer sur la question scolaire. Des vœux ont été proposés sur le sujet. La question des A.V.S. est bien évidemment une question qui nous préoccupe. Je suis tout à fait favorable au projet, dans le cadre du budget participatif, qui a été proposé dans le 13e arrondissement. Concernant les A.V.S., nous avons mis en place un groupe de travail avec l'Education nationale et Patrick BLOCHE pour pouvoir avancer concrètement sur cette question. Nous avons voulu que le vœu soit plus large que celui présenté initialement, notamment pour demander à

l'Education nationale un certain nombre de choses et, particulièrement, la nécessité que les enseignants puissent aussi être formés à l'accueil dans les classes. Faire de l'inclusion, c'est aussi faire en sorte que les enfants soient le mieux accueillis possible dans les classes.

Je ne vais pas aller plus avant.

Sur les aidants, nous donnerons un avis favorable.

Même position sur les classes "Arcs-en-ciel", sur les C.L.A.P.

Nous avons voulu, avec la Maire de Paris, retenir beaucoup des propositions qui ont été faites car ces propositions nous enrichissent collectivement. C'est un sujet qui nécessite la mobilisation de l'ensemble de notre Assemblée. Je crois que, ce matin, démonstration a été faite de cette mobilisation.

Je souhaite encore une fois, toutes et tous, vous en remercier.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci ! Merci à vous d'avoir coordonné, porté, impulsé et créé les conditions pour que le mouvement et l'action soient conjugués. Merci beaucoup à vous, cher Nicolas.

Je vais à présent mettre au vote les vœux et projets de délibération.

Tout d'abord, le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 342).

Le vœu n° 2 des écologistes de Paris est-il maintenu ?

Le vœu n° 2 est retiré, merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif, avec l'amendement de l'Exécutif fait en séance pendant les réponses.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 343).

Nous avons des vœux n$^{os}$ 4, 5, 6, 7, en réponse l'Exécutif a déposé un vœu n° 7 bis.

Je suppose que le vœu n° 4, déposé par les écologistes, est retiré ? Oui.

Le vœu n° 5, déposé par le groupe DP, est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 5 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 6 est-il retiré, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche ? Oui. Merci.

Le vœu n° 7 des Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 7 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 bis, déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 344).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 345).

Le vœu n° 9 des Républicains et Indépendants est-il retiré ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

De même, je suppose que le vœu n° 10 des Républicains et Indépendants est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

En réponse au vœu n° 11, l'Exécutif a déposé un vœu n° 11 bis.

Le vœu n° 11, déposé par le groupe les Républicains, est-il maintenu ? Il est retiré, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 11 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 346).

Le vœu n° 12, déposé par les Républicains et Indépendants, est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 347).

Le vœu n° 14 déposé par le groupe Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Les vœux n° 15 et n° 16 auxquels l'Exécutif a répondu par un vœu n° 16 bis.

Le vœu n° 15 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Il est retiré.

Le vœu n° 16 aussi ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 348).

Pour le vœu n° 17 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, un amendement a été fait en séance en réponse. Vous l'acceptez ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 349).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 350).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 351).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 déposé par le groupe Républicains et Indépendants amendé en séance, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 352).

En réponse au vœu n° 21, l'Exécutif a déposé un vœu n° 21 bis. Est-ce que le vœu n° 21 déposé par le groupe UDI-MODEM est maintenu ? Il est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V.353).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 déposé par le groupe PPCI avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 354).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 déposé par le groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 déposé par le groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 déposé par le groupe PPCI avec un amendement fait en séance et un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 355).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 déposé par le groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 104 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 104 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 177 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 177 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 187 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 187 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 188 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 188 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 189 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 189 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 190 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 190 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 191 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 191 G).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 192 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 192 G).

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 193 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 193 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 194 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 194 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 200 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 200 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 216 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 216 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 218 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 218 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 230 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 230 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 233 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 233 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 235 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 235 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 236 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 236 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 247 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 247 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 253 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 253 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 258 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 258 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 182.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 182).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 183.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 183).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 321.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 321).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 329.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 329).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 152 - DASES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 152 - DASES).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 179.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DJS 179).

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Nous avons adopté à l'unanimité l'ensemble des projets de délibération, et beaucoup de vœux aussi à l'unanimité. Il n'y a pas de vote sur la communication, mais je vous remercie pour la haute tenue et l'engagement de chacune et chacun dans cet hémicycle pour la place des personnes en situation de handicap à Paris.

## Compte rendu de la 2e Commission.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, nous passons en 2e Commission et je donne la parole à sa présidente Mme Béatrice LECOUTURIER.

**Mme Béatrice LECOUTURIER. -** Merci, Madame la Maire.

La 2e Commission s'est donc réunie le lundi 25 juin dernier, dans un climat de fin d'année assez dissipé, je dois le dire.

Véronique LEVIEUX a ouvert la séance en présentant ses différents projets de délibération sur le patrimoine parisien. A noter en particulier le lancement des travaux du Temple des Billettes qui est classé aux Monuments historiques pour un budget de 3 millions d'euros.

Catherine VIEU-CHARIER a pris le relais en présentant à son tour ses projets de délibération relatifs à la mémoire et au monde combattant ; ce sont bien nos soldats qui ont été au cœur de deux projets de délibération importants.

Tout d'abord un hommage rendu aux soldats de la Première Guerre mondiale avec le lancement des travaux du futur monument aux morts pour les soldats de 14-18, au cimetière du Père-Lachaise, qui sera inauguré fin octobre.

Ensuite, c'est un hommage rendu à tous les soldats qui sont tombés en opérations extérieures, soit 835 militaires, avec l'installation d'un mémorial qui leur sera dédié dans l'enceinte du parc André Citroën dans le 15e arrondissement. C'est un projet de délibération qui a fait suite à de nombreuses discussions que Mme VIEU-CHARIER a qualifiées de difficiles, mais qui, et c'est heureux, va voir enfin le jour.

Les projets de délibération de la vie nocturne et de l'économie culturelle ont été présentés ensuite par Frédéric HOCQUARD qui a insisté en particulier sur une très belle convention passée avec l'Association française d'astronomie. Des télescopes seront installés dans certains parcs et jardins de la Ville de Paris pour que les Parisiennes et Parisiens puissent observer le ciel scintillant et ses étoiles cet été. Le lancement se fera le 6 juillet prochain au parc Montsouris.

Puis Bruno JULLIARD a présenté ses 81 projets de délibération - enfin il est arrivé avec mais ne les a pas tous présentés - en insistant particulièrement sur l'installation d'une structure éphémère qui sera installée en bout du Champ-de-Mars, du côté de l'Ecole militaire sur le plateau Joffre. Cette structure va accueillir les différentes manifestations culturelles qui ne pourront avoir lieu dans l'enceinte du Grand Palais. Le projet a suscité, je dois l'avouer, différents débats et notamment avec M. GLEIZES.

J'ai quant à moi interrogé Bruno JULLIARD sur la baisse de subvention au F.R.A.C., le Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France. Philippe DUCLOUX m'a emboîté le pas pour se féliciter des 75 % de subventions aux associations culturelles qui ont été votées dès le premier semestre de cette année.

Différents vœux ont été présentés durant cette Commission, notamment un vœu relatif au théâtre du Tarmac, ou encore un vœu du groupe Ecologiste sur la création d'un monument aux animaux morts pendant la Première Guerre mondiale, et ce vœu a été là aussi l'occasion d'un débat animé en Commission avec Catherine VIEU-CHARIER.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Maire, sur ce qui s'est passé durant cette 2e Commission du mois de juin.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

## 2018 DAC 495 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa 18, rue de la Verrerie (4e).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons tout de suite au projet de délibération DAC 495 relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa.

Fadila MÉHAL ? Non ? Elle n'est pas là.

Frédéric HOCQUARD, avez-vous quelque chose à ajouter ?

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Non. C'est un avis favorable sur cette proposition qui fait suite à un vœu qui avait déjà été présenté au mois de février, donc je ne serai pas tellement plus long pour dire qu'à l'occasion de l'apposition de la plaque commémorative en hommage à Azzedine Alaïa, nous organiserons une manifestation autour de l'œuvre d'Azzedine Alaïa, de manière à présenter l'ensemble du travail qu'il a pu réaliser. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 495.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 495).

## 2018 DDCT 119 - Subvention (21.000 euros) et convention avec l'Association française d'astronomie (A.F.A.).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 119. Subvention et convention avec l'Association française d'astronomie.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Monsieur le Maire.

Il y a encore quelques années, les écologistes, qui demandaient d'éteindre les lumières pour se donner la possibilité de se reconnecter au ciel et aux étoiles, étaient incompris. Cela semblait irréalisable en ville. Avec ce projet de délibération, qui offre dix soirées dans dix parcs à Paris, animées par l'Association française d'astronomie à l'occasion des jardins ouverts la nuit, nous franchissons une nouvelle étape cet été : donner la possibilité aux Parisiens et aux Parisiennes, aux touristes, de lever les yeux vers le ciel et de prendre conscience de la place des humains dans l'univers. Voilà un beau projet pédagogique et écologique.

Cette sensibilisation gratuite s'adressera à un public familial et intergénérationnel. Elle donnera la possibilité d'observer les planètes, Saturne, Jupiter, Mars. Elle permettra de s'interroger sur les représentations du ciel à travers

les âges, de s'interroger sur les espaces infinis et inévitablement sur la place de la Terre, sur la place des terriens sur la Terre.

Alors, dès à présent, je souhaite que des observations puissent être programmées également dans le 11e, à l'été 2019, et pourquoi pas, le Jour de la nuit, le 7 octobre prochain, que régulièrement, depuis quatre ans, nous fêtons dans le 11e.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Frédéric HOCQUARD pour vous répondre.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame MOREL.

Quelques mots sur ce "Paris sous les étoiles" que nous organisons pour la première fois. Comme vous le savez, depuis trois ans, nous ouvrons les parcs et jardins avec ma collègue Pénélope KOMITÈS, 24 heures sur 24, donc toute la nuit pendant toute la durée de l'été. L'idée n'est pas de développer et de faire de ces parcs et jardins, des lieux festifs -il y a déjà de nombreux lieux festifs dans cette ville avec plus de 8.900 bars et plus de 600 établissements ouverts après 2 heures du matin - mais d'en faire des endroits de respiration, de détente, une sorte de "chill out" de la vie nocturne parisienne.

C'est pourquoi nous avons souhaité cette année, pour la première fois, développer des activités qui ne développent pas de nuisances nouvelles particulières et qui soient des activités pédagogiques. Ce sera donc le "Paris sous les étoiles" qui va permettre, dans la plupart des parcs et jardins de cette ville, de découvrir les étoiles. En plus, nous soutenons cette année l'Association française d'astronomie qui mettra à disposition télescopes et lunettes pour pouvoir voir les étoiles.

A Paris, on peut voir plus de quarante étoiles. Evidemment, on voit beaucoup plus de planètes à la campagne, mais malgré tout, on peut en voir plus de quarante. Saturne, Jupiter et Mars seront très proches de la Terre cette année. Donc on pourra bénéficier du fait de leur proximité.

Il y aura, le 27 juillet, une éclipse de lune que l'on pourra venir admirer. C'est dans les différents parcs de la ville, je ne vais pas tous les citer. On commence le 6 juillet dans les 14e, 6e, 4e, 12e, et 20e arrondissements. Il y a, et en juillet et en août, des dates différentes à chaque fois.

Dans le 11e, il n'y a pas de parcs organisés, mais je signale que le parc et jardin, qui était ouvert dans le 11e arrondissement l'année dernière, a été fermé cette année pour son ouverture nocturne. Mais si l'année prochaine, nous en ouvrons un dans le 11e arrondissement, nous pourrons bien évidemment organiser une vision nocturne des étoiles.

Il y a une très belle affiche que je vous présente ici même en direct et en exclusivité. Tout cela est lancé le 6 juillet dans le parc et jardin de Montsouris. Cela commence à partir de 21 heures - 22 heures, et cela dure jusqu'à plus soif, avec des gens qui viennent regarder les étoiles et que le jour se lève, c'est-à-dire vers 5 heures du matin.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci pour tous ces détails. Ces nuits s'annoncent impressionnantes.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 119.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 119).

Les étoiles font l'unanimité.

## 2018 DAC 56 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Les Athévains" (11e).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux 81 projets de délibération de Bruno JULLIARD, en commençant par le projet DAC 56. Subvention et convention avec l'association "Les Athévains".

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX. -** Monsieur le Maire, je vais parler brièvement, mais je souhaitais pouvoir intervenir sur ce très beau théâtre des Athévains, situé rue Richard-Lenoir dans le 11e arrondissement, pour rendre hommage tout d'abord à sa directrice, Dominique BOURDE, à la metteur en scène, Anne-Marie LAZARINI, pour la programmation remarquable qui est faite dans ce théâtre, qui est à la fois un théâtre de quartier, un théâtre parisien, mais un théâtre qui rayonne beaucoup plus largement en Ile-de-France et en France.

Un petit mot pour saluer une très belle pièce mise en scène par Jacques OSINSKI, "L'Avare", avec Emmanuel DECHARTRE, qui a eu un très grand succès. Puis énormément de programmations se font. Notamment à partir du mois d'octobre 2017, le théâtre a accueilli la création du spectacle "Probablement les Bahamas", qui a eu aussi un très gros succès.

A chaque fois, ce sont 10.000, 15.000 personnes qui fréquentent ce très beau théâtre des Athévains.

La subvention de 100.000 euros qui va leur être versée est indispensable. Je voulais rendre un hommage unanime à toutes celles et tous ceux qui font vivre ce théâtre Artistic Athévains, que nous aimons tous, pas seulement dans le 11e arrondissement mais à Paris.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci beaucoup, Philippe DUCLOUX.

Je n'ai pas grand-chose à rajouter à votre intervention tout à fait pertinente, qui me permet, moi aussi, de me réjouir que nous puissions soutenir, cette année encore, ce théâtre historique du 11e arrondissement, et ainsi féliciter Anne-Marie LAZARINI et Dominique BOURDE pour l'excellent travail réalisé. Nous sommes très heureux d'être des partenaires fidèles du théâtre des Athévains.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 56).

## 2018 DAC 104 - Subvention (10.000 euros) à l'association "LGBT Dance, Pride off".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 104 porte subvention à l'association "LGBT Dance, Pride off".

Christian HONORÉ, vous êtes inscrit sur ce projet de délibération…

**M. Christian HONORÉ. -** Oui, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur une subvention à l'association "LGBT Dance, Pride off" pour l'organisation de la 11e édition de son festival dans plusieurs salles parisiennes, dont le centre Barbara dans le 18e arrondissement. C'est l'occasion pour moi, si vous le permettez, Monsieur le Maire, de revenir sur des actes homophobes, sur des dégradations des marquages au sol des passages piétons aux couleurs arc-en-ciel, avec l'inscription "LGBT hors de France".

Cet acte a suscité l'émotion. Je dis "émotion", alors que l'on aurait pu simplement qualifier ces actes d'"imbécile", de "stupide", commis par des personnes immatures, et les mépriser.

L'indignation qui s'est manifestée est saine, parce qu'on a tout de suite compris qu'ils sont révélateurs d'une intolérance profonde, qui ne trouve aucune limite, une intolérance ancrée dans l'esprit de personnes pour qui l'altérité n'existe pas. Ils déterminent la norme et veulent éliminer tous ceux qui ne correspondent pas. "LGBT hors de France", c'est bête, mais terriblement dangereux, et on ne peut pas accepter l'inacceptable.

Vous avez eu raison, Madame la Maire, Madame HIDALGO, de décider de rendre ces marquages définitifs. On ne peut pas reculer d'un centimètre devant l'intolérance. Lutter contre l'homophobie et contre toutes les exclusions est un combat de tous les jours. Il n'y a pas de répit.

La Marche des Fiertés de samedi dernier a attiré des dizaines de milliers de personnes de tous âges. Elle a été un grand moment festif où se sont exprimées, comme chaque année, des revendications politiques, économiques, sociales, qui alimentent le débat de notre démocratie, et c'est très bien ainsi.

L'essentiel est de reconnaître à chacun sa singularité sans porter de jugement. Paris est ville de tolérance, de liberté, de toutes les libertés. L'homophobie et tous les actes de discrimination n'ont pas leur place à Paris.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Merci à Christian HONORÉ pour son intervention.

D'abord, je rappelle que ce projet de délibération nous permet de soutenir un événement artistique comme "Jerk off" qui contribue à faire dialoguer les cultures, les mémoires et les imaginaires grâce à cette subvention à l'association "LGBT Dance - Pride off".

Comme vous, bien sûr, je souhaite, moi aussi, condamner avec la plus grande fermeté, et je sais qu'elle est partagée - j'en suis très heureux, d'ailleurs - par l'ensemble des membres de cet hémicycle, partager notre totale condamnation et indignation avec les actes homophobes qu'a subis notre Capitale, notamment à travers des inscriptions sur du domaine privé comme du domaine public.

La très belle et grande réussite de la "Gay Pride", il y a deux jours - Hélène BIDARD y reviendra sûrement dans les heures et jours qui viennent pendant notre Conseil - la très grande réussite de cette "Marche des fiertés", évidemment, porte en elle beaucoup d'espoir, mais elle démontre à quel point nous devons tous être très vigilants quant au respect de l'égalité et à la lutte contre toutes les discriminations.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 104).

## 2018 DAC 108 - Subventions (4.603.000 euros), convention, avenant avec l'association "Orchestre de chambre de Paris" et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 108 porte subventions, convention, avenant avec l'association "Orchestre de chambre de Paris".

La parole est à M. Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX. -** Monsieur le Maire, j'ai souhaité intervenir sur ce projet de délibération en tant qu'administrateur de la Ville de Paris avec François DAGNAUD, parce que c'est un très bel ensemble et, dans le cadre de notre politique musicale, ce projet de délibération nous propose de soutenir l'association "Orchestre de chambre de Paris". Cette structure que nous connaissons tous dans cet hémicycle se consacre brillamment à la promotion du répertoire classique et contemporain à Paris, en France et à l'étranger. Fondé en 1978, cet ensemble compte actuellement un effectif de 43 musiciens. Depuis la saison 2015-2016, Douglas BOYD est le directeur musical de cet ensemble.

Afin de permettre à l'Orchestre de chambre de Paris et à son directeur général de développer son projet artistique, la Ville et l'Etat ont souhaité renouveler une convention pluriannuelle d'objectifs de 2018 à 2021. Il s'agira notamment de favoriser la création et la diffusion artistique sur l'ensemble du territoire parisien, de proposer une offre culturelle et artistique de qualité, de privilégier les nouveaux publics, ainsi que la nécessité de diversifier et d'accompagner tous les publics par des actions pédagogiques de sensibilisation ou de formation. Il nous est donc proposé d'approuver cette convention.

En 2018, l'Orchestre de chambre de Paris fêtera son quarantième anniversaire. Pour l'occasion, une journée festive au Centquatre et une soirée au Théâtre des Champs-Elysées, le 19 septembre, auront lieu. Indépendamment de ces événements, l'orchestre est programmé au Théâtre des Champs-Elysées, à la Philharmonie, au Théâtre 13, au Centquatre ou et à la Salle Cortot. Il est également présent dans le répertoire sacré à Notre-Dame-de-Paris et au Festival de Saint-Denis, où il a été chaleureusement acclamé à l'occasion du cinquantième anniversaire, il y a quelques jours.

L'ensemble part fréquemment à la rencontre des publics éloignés des pratiques culturelles. Il propose ainsi des activités en milieu scolaire, avec des parcours de sensibilisation sur plusieurs mois, mais aussi des concerts de découverte à destination du jeune public à la Philharmonie. Sur la saison 2017-2018, l'orchestre a initié plusieurs projets en direction des migrants, comme un mini-concert en quatuor au centre d'hébergement d'urgence "Bastion de Bercy" ou le projet "Histoire des quatre coins du monde". Cette pièce écrite collectivement s'est inspirée de contes et fables des quatre coins du monde, mais aussi de "Ma mère l'Oye" de Ravel. Les participants interpréteront cette création sur scène aux côtés des musiciens de l'orchestre.

Les mairies des 19e et 12e arrondissements ont également fait part de leur souhait que l'association bénéficie d'un soutien accru de la Ville par le biais de l'enveloppe votée par le Conseil de Paris et destinée exclusivement aux structures et associations locales qui animent la vie artistique et culturelle des quartiers.

Enfin, dans le cadre de son plan d'investissement 2018, l'Orchestre de chambre de Paris a présenté un programme d'acquisition d'instruments de musique, d'équipements d'espaces de travail pour les musiciens et de

développement d'une application musicale en ligne. Ce budget prévisionnel d'investissement en 2018 est établi à 40.000 euros hors taxes. Afin de mener à bien ce programme, il nous est proposé d'attribuer une subvention d'investissement de 20.000 euros au titre de l'année 2018.

Lors de notre Conseil de décembre 2017, nous avons accordé, au titre de l'année 2018, une subvention de 2,29 millions d'euros, représentant 50 % du montant de la subvention 2017. Il nous est donc proposé de fixer aujourd'hui le montant total de la subvention de fonctionnement, au titre de 2018, à 4,583 millions d'euros, soit un complément de 2,293 millions d'euros, après déduction de l'acompte déjà versé, dont 2.000 euros sur proposition de la mairie du 19e et 1.000 euros sur la proposition de la mairie du 12e arrondissement.

Mes chers collègues, vous l'aurez compris, mon attachement à l'Orchestre de chambre de Paris est immense. Comme Bruno, comme tous les élus parisiens qui côtoient à la fois son directeur, Nicolas DROIN, et sa présidente, Brigitte LEFÈVRE, je voulais vraiment vous inviter toutes et tous à voter ce projet de délibération parce qu'il montre tout le travail qui est mené par ce bel ensemble orchestral que nous aimons tant. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais brièvement remercier Philippe DUCLOUX pour la qualité de son intervention, tout d'abord, mais aussi pour son engagement au sein du conseil d'administration de l'Orchestre de chambre de Paris et, surtout, pour son attachement sincère porté à l'Orchestre de chambre, que je partage, cet attachement pour cet orchestre aux projets artistiques singuliers, généreux et à la créativité foisonnante. L'Orchestre de chambre de Paris fêtera cette année ses 40 ans et il s'emploie, fort d'un réel engagement de ses musiciens, à démocratiser ces musiques pour les rendre accessibles au plus grand nombre.

C'est, à mon sens, une nécessité aujourd'hui pour permettre un renouvellement du public dans les salles de concert, ce qui s'annonce comme étant le défi de ces prochaines années. La Ville de Paris est donc fière de soutenir un projet comme celui-ci qui fait la démonstration que l'on peut réunir avec brio excellence artistique, incontestable pour l'Orchestre de chambre de Paris, démocratisation culturelle et engagement citoyen.

C'est avec plaisir que je vous invite à voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 108).

## 2018 DAC 196 - DGRI - Mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidents à la Cité internationale des Arts, dans le cadre de partenariats internationaux spécifiques.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 196 - DGRI : mise en œuvre de versement de bourses par la Ville de Paris aux artistes étrangers résidant à la Cité internationale des Arts.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH. -** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je souhaite intervenir sur ce projet de délibération pour souligner trois aspects du présent projet qui nous est soumis. Le premier, c'est l'adaptation de notre politique de coopération culturelle pour mieux répondre aux besoins des artistes. Le deuxième, c'est l'adoption d'un règlement selon lequel les artistes étrangers seront sélectionnés pour bénéficier de l'hébergement et de la bourse de la Ville de Paris. Le troisième point portera sur la gestion globale des attributions des 20 ateliers de la Ville à la Cité internationale des Arts.

Le présent projet, qui porte sur un partenariat international spécifique en matière d'échanges culturels et artistiques, constitue, en effet, une avancée intéressante dans le cadre de la gestion du parc des ateliers, dont la Ville est réservataire au sein de la Cité internationale des Arts. Renforcer et soutenir la mobilité de la circulation des artistes dans le contexte de la mondialisation accélérée de la culture et des arts, nous semble un choix essentiel pour aider les artistes ou les jeunes talents dans leur parcours d'intégration dans le réseau international de la culture et des arts. Nous avons noté ici que le présent projet ne s'adresse pas seulement aux artistes étrangers. Il bénéficiera également aux jeunes artistes parisiens qui seront accueillis en résidence à l'étranger dans le même cadre de programmes de partenariats spécifiques, avec des fondations privées étrangères soutenant la mobilité des jeunes artistes.

Qu'ils soient Parisiens ou étrangers, les jeunes artistes ont besoin de bouger et de s'ouvrir au monde. Nous sommes d'accord pour les aider, car les artistes, de par leur créativité et leurs œuvres, sont les acteurs privilégiés de la compréhension de notre monde, du dialogue des cultures, de la transmission du patrimoine et des valeurs humaines de leur propre pays et de leur ville.

S'agissant des modalités d'attribution des bourses de la Ville, objets de ce présent projet, nous nous interrogeons sur les deux critères, très sommairement mentionnés dans le règlement et selon lesquels les artistes sont sélectionnés. Il nous paraît important, Monsieur le Maire, que ces deux critères soient mieux définis pour mieux fixer les priorités de la Ville dans ce domaine. Les deux critères sont la qualité artistique du projet proposé, qui sera l'objet de la résidence de l'artiste, et le lien de ce projet avec le territoire parisien. C'est surtout ce deuxième point qui nous intéresse tout particulièrement, pour les mêmes raisons que nous venons d'évoquer s'agissant de la place des artistes dans la ville et le rôle qu'ils peuvent exercer dans nos territoires et quartiers. Que signifie le lien avec le territoire de Paris dans ce règlement ? Pourquoi ne pas définir nos critères de sélection des ateliers étrangers par plusieurs indicateurs et sujets qui nous intéressent en priorité pour notre territoire ?

L'accueil et la résidence de ces artistes étrangers venus des quatre coins de la planète est une occasion exceptionnelle pour soutenir des programmes de résidence qui profiteraient également aux acteurs de notre ville, et notamment les acteurs socioculturels et de l'éducation qui agissent dans les quartiers dits "en difficulté".

Pour nous écologistes, il est d'autant plus nécessaire et même essentiel que la richesse et la diversité des expressions culturelles des artistes étrangers accueillis soient au service de la fabrique de notre ville exclusive et durable.

Vous avez rappelé également dans le présent projet que la Ville attribue tous les ans un de ses ateliers de la Cité internationale des arts à un artiste ou écrivain en exil.

Sur ce point de l'accueil des artistes en exil, nous souhaitons également rappeler ici le vœu présenté par les écologistes il y a exactement un an afin que les ateliers de la Ville de Paris au sein de la Cité internationale des arts soient réservés à des artistes réfugiés, conformément à la volonté de la Ville d'affirmer son statut de ville refuge.

Avant de conclure, nous nous permettons une dernière question qui nous semble légitime. Elle porte sur les modalités d'attribution des autres ateliers de la Ville à la Cité internationale des arts. Le présent projet porte sur un beau projet pour les 10 ateliers, et quel serait le projet relatif à la gestion des 10 autres ateliers ?

Avec 20 ateliers à notre disposition pour accueillir des artistes étrangers, il est nécessaire pour nous qu'un réel projet cohérent et adapté à notre territoire soit clairement défini pour une meilleure lisibilité de l'action de la Ville dans le domaine.

Pour finir, en tant qu'administratrice de la Cité internationale des arts, je souhaite surtout saluer une nouvelle fois la démarche innovante de la nouvelle équipe de direction de la Cité internationale des arts. C'est bien grâce à la qualité professionnelle de cette équipe qu'un projet d'établissement ambitieux est en cours de réalisation en matière de développement de programmes de résidence, avec une stratégie prenant en compte les enjeux du contexte de la mondialisation et de l'attractivité de Paris et son rayonnement culturel et artistique dans le monde.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle que c'est 5 minutes.

Je donne la parole à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Après l'intervention complète et pertinente de Mme Marie ATALLAH, je serai assez bref pour moi aussi me réjouir de ce projet de délibération qui nous permet d'approuver le principe de versement de bourses par la Ville aux artistes étrangers qui résident dans les ateliers dont la Ville de Paris est réservataire à la Cité internationale des arts.

Nous voterons le budget alloué à ces bourses, à savoir 1.300 euros par mois. Il y a plus de 300 ateliers à la Cité internationale des arts, mais nous ne parlons ici que des seuls ateliers dont la Ville est réservataire, soit 20 ateliers.

Vous avez posé une question concernant les conditions de sélection des artistes. Effectivement, au-delà de la qualité du projet artistique, c'est une évidence, le second critère concerne le lien avec la Ville de Paris. En réalité, ce critère de sélection, et c'est vrai pour beaucoup de sélections d'appels à projets, sur ce type de lien est évidemment très large. Il peut y avoir la prise en compte de Paris comme étant un des éléments d'inspiration des artistes, c'est évidemment un critère très large et subjectif, mais il y a plus important, le souhait ou l'engagement des artistes d'engager des processus de diffusion sur le territoire parisien ou de partenariat, par exemple, avec des scolaires sur le territoire parisien, donc le lien avec Paris n'est pas forcément dans la création artistique, il peut être dans la capacité que les artistes s'engagent à diffuser leurs œuvres ou à les partager sur le territoire parisien.

Concernant l'accueil d'artistes réfugiés, nous avons travaillé depuis l'année dernière, puisqu'en lien avec la Ville, la C.I.A. a lancé des groupes de travail réguliers sur les questions d'accueil des artistes réfugiés en lien avec des associations comme "Usages du monde" ou encore "l'Atelier des artistes en exil", que la Ville soutient par ailleurs pour que nous fassions encore mieux qu'aujourd'hui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 196 - DGRI.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 196 - DGRI).

## 2018 DAC 736 - Subvention (95.000 euros) et convention d'objectifs avec l'association "Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France" (19e).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Chers collègues, nous passons au projet de délibération DAC 736. Subvention et convention d'objectifs avec le F.R.A.C. Ile-de-France.

Un amendement sur table a été déposé par le groupe LRI, l'amendement n° 210, il sera défendu par Geoffroy BOULARD, ensuite Danièle PREMEL.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons effectivement demander à la Ville de Paris que la subvention allouée par la collectivité parisienne au Fonds régional d'art contemporain soit beaucoup plus conséquente et passe à 140.000 euros imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris. C'est un projet important, vous le saviez, on en avait parlé lors du débat budgétaire 2018.

Je présente cet amendement au nom du groupe les Républicains et Indépendants, et notamment d'Agnès EVREN, vice-présidente en charge de la culture au Conseil régional, actuellement en séance.

En 2016, la subvention avait baissé de 40.000 euros. L'Exécutif, vous aviez fait le choix de maintenir cette subvention, mais largement minorée. Le projet de délibération se proposait de subventionner le F.R.A.C. seulement de 95.000 euros. C'est une subvention amputée de 85.000 euros en deux ans. Une baisse incompréhensible si nous considérons le schéma de cohérence territoriale que vous nous présentez lors de ce Conseil de Paris.

Vous mentionnez le besoin de faire émerger un projet métropolitain qui dépasse les frontières du périphérique, qui associe les publics éloignés de la culture. C'est très bien. C'est exactement pour cela que le F.R.A.C. permet d'intervenir.

Historiquement, je vous rappelle que "le Plateau" est le fruit d'un combat citoyen mené par une association de riverains qui luttaient contre un programme immobilier résidentiel. Grâce à sa programmation ambitieuse et son rayonnement international, ainsi que le soutien des collectivités publiques, "le Plateau" est visité gratuitement par 40.000 personnes par an dont 7.000 élèves.

Au même moment, la Région augmente, elle, sa subvention de 240.000 euros pour embaucher des personnels et dote également l'établissement de 305.000 euros pour l'acquisition d'œuvres. Ce soutien régional s'inscrit d'ailleurs dans les axes portés par la politique régionale de Valérie PÉCRESSE. Il s'agit de promouvoir une culture inclusive pour tous, une culture qui soit itinérante sur tous les territoires. La Région soutient la création culturelle.

Depuis notre arrivée notamment à la Région Ile-de-France, le budget culturel a augmenté de 12 %, soit 10 millions de plus pour les acteurs de terrain qui travaillent sur ces sujets.

Au total, il serait incompréhensible que la collectivité parisienne, notamment après la communication culture de mai 2018, il y a 30 jours...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous invite à conclure.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Après sa contribution au Scot baisse la subvention au F.R.A.C., qui illustre pourtant ses objectifs.

Je vous incite donc à accepter cet amendement pour que le soutien de la collectivité parisienne retrouve un niveau acceptable, à l'instar de l'engagement régional pour la diffusion de la culture et le soutien de la création artistique contemporaine.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Entendre les maires défendre les luttes "du Plateau" a dû faire plaisir à François DAGNAUD.

Je donne la parole à Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL. -** Oui, merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues. Nous avions déposé un amendement au Conseil de Paris en décembre 2017 au budget primitif relatif à la subvention accordée au Fonds régional d'art contemporain.

Nous demandions dans cet amendement que la subvention de 140.000 euros accordée au F.R.A.C. soit maintenue. Ce fut le vote. Nous regrettons que cette année, la subvention diminue de nouveau comme en 2016 de 45.000 euros.

Pour 2018, les 95.000 euros de la Ville représentent moins de 5 % du budget prévisionnel du F.R.A.C. Pourquoi ne pas avoir calculé le niveau de notre aide au F.R.A.C. sur une base objective, à savoir l'évolution du taux de subvention du Conseil régional sur ces 3 dernières années ?

Devant cette tendance à baisser progressivement la subvention de la Ville et la non-prise en compte de notre demande de maintenir celle-ci, nous nous abstiendrons.

Oui, nous restons persuadés que "le Plateau" reste un lieu de création et de diffusion d'art contemporain ancré dans un territoire populaire, le 19e arrondissement. Pour rappel, il est le fruit d'une volonté des habitants du 19e, qui s'étaient opposés à un programme immobilier résidentiel. La gratuité des expositions est un marqueur fort "du Plateau" et permet à toutes les catégories sociales de pouvoir accéder à l'art contemporain. De plus, nous ne pouvons pas négliger le rôle du F.R.A.C. I.D.F., investi sur les questions du handicap à Paris. Le F.R.A.C. a permis également de révéler un grand nombre d'artistes qui n'étaient pas nécessairement connus et qui ont pu l'être.

Nous souhaitons que "le Plateau" devienne un véritable symbole de démocratie culturelle et que les actions soient mises en œuvre, assurant un passage de tous les publics, y compris les moins élitistes. Alors, pourquoi la baisse de subvention ?

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération et nous pouvons ensemble méditer sur cette phrase de Jean-Michel RIBES : "Dans notre monde de certitudes, seul l'art contemporain permet de douter".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci aux différents intervenants.

Nous avons déjà largement débattu de ce sujet dans cette Assemblée, notamment lors du vote du budget en décembre 2017. Nous étions convenus d'une subvention de 95.000 euros à l'époque, qui est déjà une subvention tout à fait honorable pour le travail réalisé par le F.R.A.C., dont je rappelle qu'il s'agit du Fonds régional d'art contemporain, qui, par ailleurs, bénéficie d'un lieu dans le 19e arrondissement, dit "le Plateau".

Je ne reviendrai pas sur notre désaccord, qui pourtant est profond, principiel et de mon point de vue déterminant, quant à la gouvernance de cette association. Tout le monde semble balayer cela de la main, cela n'est pas le cas et nous avons des exigences hautes en ce qui concerne les gouvernances des associations gérant des établissements culturels.

Par ailleurs, cette polémique de la fin de l'année 2017 avait également été l'occasion pour la Ville de déplorer un investissement moindre du Fonds régional d'art contemporain sur le territoire parisien, alors que la subvention de la Ville représentait 50 % du budget artistique "du Plateau", lieu d'exposition du F.R.A.C. Justement, Madame PREMEL, l'ajustement de la subvention nous permettra d'être plus en adéquation entre le montant de la subvention et la réalité des activités parisiennes, notamment dans le 19e arrondissement, du Fonds régional d'art contemporain.

En parallèle, nous avons cette année enfin obtenu, grâce à ces discussions - pas simples, il faut bien le dire -, une convention d'objectifs avec une grille d'indicateurs très précise qui permettra de faire le point sur les actions du Fonds régional d'art contemporain en direction des publics parisiens, actions dont le F.R.A.C. a convenu lui-même qu'elles méritaient d'être renforcées.

Enfin, je me permettrais simplement de dire, Monsieur le Maire, que je trouve assez étonnant et même un peu savoureux que des représentants de la droite, donc de la majorité régionale, nous donnent des leçons sur des baisses de subventions, alors même que la Région se désengage quasi-systématiquement sur la culture à Paris. Je pense à "Arcadi", je pense aux Arts de la rue, je pense au Festival d'Ile-de-France, au Forum des images et j'en passe. Ainsi, pas de leçons, s'il vous plaît.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 210 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 210 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 736.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 736).

## 2018 DDCT 82 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les Conseils d'arrondissement.

## Vœu déposé par le groupe LRI relatif à l'utilisation de groupes électrogènes.

## Vœu déposé par le groupe LRI relatif à un bilan de la location des salles de l'Hôtel de Ville.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 82 et aux vœux n$^{os}$ 76 et 77 qui sont rattachés. Il s'agit de la fixation des redevances liées à l'occupation temporaire du domaine public lors de la mise à disposition d'espaces gérés par les Conseils d'arrondissement.

Nathalie FANFANT, vous nous présentez les deux vœux et vous avez quatre minutes.

**Mme Nathalie FANFANT. -** Merci, Monsieur le Maire.

Je vais commencer par le projet de délibération concernant les locations de salles.

Chers collègues, le vœu que je vous présente au nom du groupe les Républicains est le prolongement de l'objectif du projet de délibération. Le projet de délibération DDCT 82 établit de nouvelles règles quant à la mise à disposition et la tarification des espaces gérés par les Conseils d'arrondissement. Les mairies d'arrondissement sont des espaces gérés par les élus, au service des citoyens. C'est également le cas de l'Hôtel de Ville, dont les magnifiques salons servent pour des manifestations publiques ou privées. Le projet de délibération DDCT 82 ne mentionne pas l'Hôtel de Ville, malheureusement.

Nous pensons légitime que soit portée à la connaissance de l'ensemble des élus ainsi que des Parisiens l'utilisation qui est faite de ces magnifiques murs, à l'instar de ce qui est proposé pour les mairies d'arrondissement. C'est ici l'objet de ce vœu que je vous incite à voter.

Enfin, je passe à l'utilisation des groupes électrogènes polluants lors de manifestations organisées dans l'Hôtel de Ville. Un vœu qui est rattaché au projet de délibération DDCT 82.

Nous avons voté en début d'année le renouvellement du Plan Climat qui vise à faire de Paris la ville pionnière dans la lutte contre le changement climatique. Nous avons constaté que lors des grandes manifestations organisées à l'Hôtel de Ville, il est fréquent qu'un groupe électrogène soit utilisé. Les groupes électrogènes fonctionnent le plus souvent au gasoil et émettent des particules fines et du dioxyde d'azote. Or ces particules fines sont une des causes de la pollution et du réchauffement climatique que le Plan Climat se propose de combattre. Il est donc cohérent que la Ville recoure à d'autres systèmes générateurs d'énergie en cas de besoin et c'est l'objet du vœu que je vous incite à voter.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci et merci pour votre concision.

Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Concernant le second vœu sur les groupes électrogènes, je précise qu'il s'agit, heureusement d'ailleurs, d'une pratique très rare pour certaines manifestations de très grande envergure. Mais je partage votre sentiment et nous devons sensibiliser les organisateurs à cette question afin qu'ils proposent des solutions alternatives. Avis favorable.

Concernant le second vœu, sur la présentation d'un bilan des mises à disposition des salons de l'Hôtel de Ville, je vous rappelle que cette pratique a été justement encadrée par un autre projet de délibération que nous avons voté ensemble en mars dernier.

Mais bien sûr, avis favorable à vous présenter un bilan.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 374).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 77 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 375).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 82.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 82).

## 2018 DDCT 90 - Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de certains espaces de la mairie du 16e arrondissement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 90 et à l'amendement technique n° 78 qui est rattaché.

Monsieur JULLIARD, l'amendement technique est technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 78.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 78 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 90 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 90).

Je vous remercie. Vous êtes la seule à prendre part au vote depuis tout à l'heure ; cela me fait plaisir.

## 2018 DICOM 27 - Convention de co-organisation de la conférence "Mécénat territorial et collectivités".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Projet de délibération DICOM 27. Convention de co-organisation de la conférence "Mécénat territorial et collectivités".

Danielle SIMONNET.

**M. Julien BARGETON. -** Cela va trop vite.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Mes chers collègues, ce projet de délibération est fort intéressant. J'aimerais qu'on s'attarde sur une jolie phrase : "Le mécénat territorial stimule de nouveaux modèles de gouvernance et participe au développement de nouveaux usages". Je voudrais qu'on s'arrête sur cette phrase, parce que c'est vraiment une caricature de la novlangue libérale.

Pourquoi les collectivités territoriales... Cela fait rire M. Mao PENINOU, mais pourquoi les collectivités ne cessent de développer le recours au mécénat ? On peut se le dire, là, de manière "cash", franche et arrêter l'hypocrisie ? Tout simplement parce que les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales ne cessent de diminuer. Et pourquoi les dotations de l'Etat aux collectivités territoriales diminuent ? Eh bien parce que les gouvernements successifs ne cessent de développer des cadeaux fiscaux, des niches fiscales aux grandes entreprises et aux plus hauts revenus et tournent donc le dos au principe de l'impôt redistributif, qui a fait le socle de la Révolution française, de notre République, et laissent ainsi faire l'optimisation fiscale et l'évasion fiscale qui appauvrissent l'Etat.

De la même manière, dans le même temps où les institutions européennes, avec un discours extrême libéral, font une injonction aux Etats de réduire les dépenses publiques et donc de briser aussi l'impôt républicain redistributif, on bascule dans le "à votre bon cœur, Messieurs-Dames", "à votre bon cœur, les grandes entreprises", "à votre bon cœur, les plus riches", "choisissez le mécénat territorial, dans quoi voulez-vous donner pour financer les politiques publiques ?" Quelle est donc cette logique ? En plus, pour les remercier, la fiscalité concernant le mécénat, vous le savez bien, est toujours favorable et permet des cadeaux en retour. De l'obligation de l'impôt, on bascule dans le bon-vouloir des plus riches.

Quels nouveaux modèles de gouvernance cela donne ? Est-ce que cela donne de nouveaux modèles de gouvernance ? Qu'y a-t-il derrière ce terme ? C'est une jolie hypocrisie. Est-ce que notre Assemblée a véritablement la possibilité de délibérer sur la ventilation de ce mécénat ? Est-ce que notre démarche de démocratie participative se trouve renforcée par ce mécénat ? Non, puisque le mécène choisit où il affecte l'argent ! Ce n'est pas notre projet de délibération collectif qui en décide, y compris d'un point de vue de ce terme de "nouveau modèle de gouvernance". Oui, c'est moins de démocratie, excusez-moi !

Le peuple souverain et ses représentants qui siègent dans les différentes Assemblées se trouvent dépossédés de sa capacité de contrôle sur la manière dont on collecte l'argent public et dont on l'affecte, en fonction de quelle politique publique.

On nous parle de nouveaux usages. Là aussi, vous vous gargarisez ! Quelles sont donc les innovations et le nouvel usage ? Tarte à la crème ! "Nouveaux usages de l'espace public" : l'espace public sert pour valoriser les grands mécènes, leur permettre de redorer leur image de marque. Voilà toute l'hypocrisie à travers cette novlangue qui pousse à cela.

Autre mot magique dans ce projet de délibération : "l'attractivité des territoires". Bien sûr, personne ne souhaite que les territoires soient repoussants… mais va-t-on un jour arrêter d'utiliser ce terme totalement hypocrite ? L'attractivité des territoires est une façon de masquer tout simplement la logique de mise en concurrence et de compétition des territoires. Eh oui ! Dans la grande compétition des territoires, les mécènes choisissent ce qu'ils veulent investir au lieu que l'ensemble de la collectivité puisse bâtir des coopérations.

Je voterai contre, comme vous vous en doutez, ce genre de projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Monsieur le Maire, chère Danielle SIMONNET, malgré toute l'estime que j'ai pour vous, vous le savez, je vais épargner à l'hémicycle un énième numéro de duettistes sur la pertinence du mécénat. Quoique… J'étais assez déçu, vendredi soir, quand j'ai constaté que vous ne vous étiez pas encore inscrite sur le projet de délibération mais vous avez trouvé le temps de le faire ce matin.

Je rappellerai simplement que le mécénat dans le secteur culturel, comme les partenariats, lorsqu'ils sont encadrés et répondent à des exigences, non, n'est pas une doctrine néolibérale qui tue la culture publique et son financement public.

Nous avons des exigences très nettes. Il s'agit effectivement de refuser que le mécénat pallie le désengagement budgétaire et financier de la Ville de Paris. En ce qui nous concerne, c'est parfaitement le cas puisque les budgets continuent à être soit stables, soit en augmentation, lorsque nous faisons appel à du mécénat. Il faut que les contreparties soient acceptables - c'est systématiquement le cas - et contrôlé par le Conseil de Paris. Enfin, il faut garantir la liberté totale de l'artiste et de la programmation artistique. C'est évidemment toujours le cas en ce qui concerne la Ville de Paris.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 27.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 27).

## 2018 SG 35 - Convention de mise à disposition du plateau Joffre (7e) pour l'installation d'une structure éphémère, accueillant des activités culturelles et sportives, avec la RMN-GP et le COJO.

## Vœu déposé par le GEP relatif au report de la délibération.

## Vœu déposé par le groupe LRI relatif aux conditions d'installation de la sculpture.

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au démontage de la structure éphémère.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'espace concédé sur le Champ-de-Mars.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant passer au projet de délibération SG 35 et aux vœux n$^{os}$ 79, 80, 81 et 82 qui y sont rattachés.

Il s'agit de la convention de mise à disposition du plateau Joffre pour l'installation d'une structure éphémère.

Je vais donner successivement la parole à Rachida DATI, Emmanuelle DAUVERGNE, Jérôme GLEIZES, Nicolas BONNET-OULALDJ, Thierry HODENT, Yves POZZO di BORGO, Thomas LAURET, Julien BARGETON, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Danielle SIMONNET.

Bruno JULLIARD vous répondra.

A la demande du groupe Ecologiste de Paris, il y aura un scrutin public sur ce projet de délibération. Je demande donc aux secrétaires généraux des groupes de s'y préparer.

Je donne la parole à Rachida DATI.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, tout d'abord, la sélection d'un site pour accueillir la structure temporaire du Grand Palais, lors des travaux, a fait l'objet de nombreuses discussions et d'âpres négociations. Nous avons toujours été opposés à toute installation sur le Champ-de-Mars, déjà très dégradé par des années de sous-investissement et d'une importante activité événementielle de moins en moins maîtrisée.

L'installation de cette structure fait l'objet aujourd'hui d'un projet de convention tripartite entre la Mairie de Paris, la Réunion des musées nationaux-Grand Palais et le Comité d'organisation des Jeux olympiques. Vous comprendrez donc que le rapport de forces avec la mairie du 7e arrondissement ne nous est pas très favorable. On a oublié que le Champ-de-Mars s'inscrit dans un quartier, qu'il avait des usagers réguliers, des habitants, des riverains et des touristes, accessoirement.

Après une ferme opposition, cela nous a conduits à voter contre en Conseil d'arrondissement. Très vite, puisque nous sommes lucides et réalistes, nous avons compris qu'au-delà même de la Mairie de Paris, ces structures nous seraient imposées par l'État. Par conséquent, il est aujourd'hui important pour les riverains, pour les habitants, pour les administrés du 7e arrondissement que nous puissions exiger des contreparties pour pouvoir assurer la tranquillité et la sécurité des riverains et des habitants du 7e arrondissement.

J'ai donc déposé, en ce sens, un vœu qui vise réellement à intégrer le projet de structure dans son environnement, dans le respect des riverains. Il s'agit pour les riverains de bénéficier de compensations pour les nuisances importantes qu'ils devront subir.

Le déplacement du Mur pour la Paix, d'abord, maintenu illégalement - je le dis : illégalement ! - sur ce site depuis 17 ans est une condition sine qua none pour l'installation de ces structures éphémères du Grand Palais. Il est impensable de le maintenir dans cette enceinte, notamment pour des raisons de sécurité avérées, mais aussi pour des raisons d'hygiène, tant il est dégradé.

Ensuite, la Mairie de Paris et l'État doivent faire appliquer le droit sur ce Champ de Mars.

S'agissant du voisinage, les habitants du 7e arrondissement doivent être impliqués - nous l'exigeons également - dans le choix et le suivi du fonctionnement de cette structure. Quand on vient installer un équipement de cette nature, sous vos fenêtres, sur un site prestigieux, dont la perspective est classée, il est indispensable d'avoir son mot à dire. Nous souhaitons vivement que le 7e arrondissement soit intégré au comité de suivi du Grand Palais éphémère et que la Mairie de Paris tienne compte de la mairie du 7e arrondissement dans le choix de la structure.

J'espère, et c'est une interrogation, que la décision ne reviendra pas à "GL Events". Nous attendons un engagement ferme concernant l'interdiction de tout autre événementiel sur le site du Champ-de-Mars pendant la durée d'exploitation de la convention.

L'installation de la structure éphémère, de la création également du mur de sécurisation de la Tour Eiffel, que nous avions acceptée, réduisent la surface de ce jardin ouvert. Il n'était donc pas acceptable de prévoir en plus une extension sur l'emprise au-delà de l'allée Charles-Risler. Le maintien d'une activité événementiel supplémentaire sur ce site aboutirait finalement à le privatiser complètement. Le Champ-de-Mars doit rester ce poumon vert auquel tous les Parisiens sont attachés.

En lien avec cette interdiction, nous demandons également la mise en place de relevés sonores au sein et aux abords de la structure pour limiter en temps réel toutes les nuisances constatées. La gestion des flux devra être strictement étudiée pour ne pas pénaliser les riverains dans leurs déplacements. A titre de dédommagement également, nous demandons la gratuité du stationnement résidentiel en cas de difficulté de déplacements ou de nuisances constatées et avérées. A l'expiration de la convention, cette structure devra être retirée. Nous avons tout de même le précédent du Mur pour la Paix…

Enfin, nous attendons que la Mairie de Paris s'engage concrètement pour la restauration tant attendue et de la mise en valeur de la perspective historique de ce site qui s'étend de la place de Fontenoy au Trocadéro.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES. -** Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis ici porte sur la convention de mise à disposition de plus de 27.000 mètres carrés situé sur le Champ-de-Mars pour l'établissement public Réunion des musées nationaux-Grand Palais et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.

Je vais vous présenter ici trois points fondamentaux qui ont amené notre groupe à déposer un vœu demandant le report de ce projet de délibération, trois points qui nous amèneront à voter contre ce projet de délibération si celui-ci était maintenu.

Une demande de report, car il est ici de notre responsabilité d'alerter cette Assemblée sur les risques importants que prend la Ville avec cette convention. D'ailleurs, suite au vote du 7e arrondissement, il n'y a pas eu d'amendement technique pour tenir compte des accords qu'il y aurait eus avec la mairie du 7e arrondissement.

Voilà ce que répondait la Ville de Paris en octobre dernier aux Parisiens à propos de ses démêlés judiciaires avec Marcel CAMPION : "l'espace public est un bien commun qui appartient à tous les Parisiens ; il ne peut pas être occupé sans autorisation, il y a des procédures et des règles à respecter". La Ville semble, quelques mois plus tard, avoir oublié ses engagements. C'est ce que nous allons voir ici.

Nous demandons l'ajournement du projet de délibération, tout d'abord, pour des raisons juridiques pour éviter un recours gagnant au Tribunal administratif contre ce projet de délibération. Les revers et démêlés juridiques de notre Ville sont actuellement nombreux et font la une des médias. Avec ce projet de délibération, ce n'est pas moins que le Code de l'environnement, le Code de l'urbanisme et le Code du patrimoine qui ont été mis de côté. En effet, alors que le projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais est antérieur à la décision d'attribution des Jeux olympiques de la Ville de Paris et alors que ce site ne figurait pas dans le dossier de candidature de la France et de Paris pour l'attribution des Jeux 2024 - puisque le C.I.O. ne réfléchit qu'aujourd'hui à un site olympique supplémentaire -, comment justifier de faire appel à la loi olympique du 26 mars 2018 relative à l'organisation des Jeux olympiques et de bénéficier de la dérogation de l'article L. 421-5 du Code de l'urbanisme ?

D'ailleurs, cette loi n'est pas mentionnée à la convention, mais elle nous fut présentée en Commission. Même si cette loi, et c'est le plus important, est citée, comment justifier les 51 mois, "si les constructions, installations et aménagements temporaires - article 10 - seront dispensés de toute formalité au titre du Code de l'urbanisme, ceci à condition que la durée de leur implantation ne dépasse pas 18 mois et la durée de remise en état des sites, 12 mois, à compter de la fin de leur utilisation".

Or, ici, nous avons une convention de 51 mois, donc largement au-delà des 30 mois, qui font l'addition de 18 et de 12.

La convention va également au-delà des autorisations concernant les superficies concernées : 27.100 mètres carrés contre 13.500 mètres carrés autorisés dans le décret.

Par ailleurs, nulle part il n'est fait mention de la nécessaire passation en Commission des sites, tel que le voudrait une telle convention.

Je ne parle pas de l'appel à manifestation d'intérêt dont on ne trouve trace nulle part et sur les propositions alternatives proposées pour le Grand Palais éphémère.

Nous demandons ensuite l'ajournement du projet de délibération pour des raisons environnementales. Une grande partie de la pelouse du Champ-du-Mars sera couverte par la structure.

Après le vote de la Stratégie Résilience, le vote du Plan Climat et, en mars, du Plan Biodiversité, on peut se demander quelle est la valeur des engagements pris par la Ville si, quelques mois plus tard, un espace de pleine terre de grande ampleur est ainsi rayé de la carte pour 51 mois.

L'action 15 - la Stratégie Résilience - engage la Ville à développer la nature en ville pour faire de l'espace public, un vecteur d'inclusion sociale et de bien-être.

L'action 10 du Plan Diversité, renforcer la végétalisation de la ville, et le Plan Climat, qui annonce la préservation des espaces de pleine terre et la création de nouvelles surfaces de pleine terre, seront systématiquement recherchées.

C'est tout simplement un îlot de fraîcheur qui disparaîtra ici. Les Parisiennes et Parisiens ont besoin et demandent de vrais espaces verts de pleine terre et pas simplement des espaces végétalisés. La Ville est en déficit

d'espaces verts, et pourtant ceux-ci semblent constituer des réservoirs d'espaces disponibles à rentabiliser sans restriction.

Nous demandons enfin l'ajournement du projet de délibération pour une raison symbolique. En effet, le Mur pour la Paix, présent sur la parcelle concernée, est une œuvre majeure de Clara HALTER, artiste, et de Jean-Pierre WILMOTTE, architecte, érigée sur le Champ-de-Mars et devant l'Ecole militaire à Paris, pour les commémorations de l'an 2000, donc il y a plus de quinze ans.

Il célèbre la paix et le dialogue entre les cultures, il est devenu un lieu de ralliement pour les militants de la paix et des droits de l'homme, connu dans le monde entier, et il serait surprenant de le faire disparaître pour les Jeux olympiques.

Or, la convention soumise ici au vote a tout simplement oublié le Mur pour la Paix. Etonnant alors que l'article 4 détaille avec force les dispositions pour les bancs et candélabres, mais a oublié de citer le Mur pour la Paix.

La Mairie de Paris a toujours soutenu le Mur pour la Paix, en particulier par la forte contribution financière versée pour la construction. Ce soutien fut réitéré lors du vote du vœu que j'ai proposé à cette Assemblée en mai 2016 et qui a contribué à la préservation de l'œuvre durant l'Euro 2016.

Nous sommes ici devant un oubli grave, celui d'une œuvre qui est un hymne à la paix, valeur dont se prévalent pourtant les Jeux olympiques.

En conclusion, je rappellerai que le Conseil du 7e arrondissement a voté contre ce projet de délibération le 18 juin dernier. Nous demandons donc l'ajournement de ce projet de délibération afin qu'il offre toutes les garanties légales, environnementales, mais aussi qu'il préserve un symbole fort, le Mur pour la Paix. L'application de la convention est prévue pour débuter dans plus de deux ans, le 1er septembre 2020. Nous avons donc largement le temps de trouver une solution.

Nous voterons le vœu UDI-MODEM, le vœu de Danielle SIMONNET et nous voterons contre le vœu porté par la maire du 7e arrondissement. En cas de refus sur notre vœu, nous demandons un scrutin public sur ce projet de délibération.

Merci de votre attention.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Merci.

Mes chers collègues, on aurait souhaité que ce projet de délibération soit repoussé. Vous nous le soumettez au vote, nous découvrons en pleine séance un accord avec la maire du 7e arrondissement, sous forme de vœu.

On est quand même dans l'empressement sur ce sujet. Je voudrais dire que construire un Grand Palais éphémère sur le Champ-de-Mars, cela nous paraît un vrai sujet qui nécessite un peu plus de temps que la manière dont c'est pris aujourd'hui. Pour ne pas s'embêter avec les différentes autorisations d'urbanisme, mettons le COJO dans la boucle, cela nous permettra d'arguer de la loi olympique et des dérogations qu'elle permet. Voilà sommairement ce qui nous est présenté.

Je peux comprendre ce qui sous-tend la construction d'un Grand Palais éphémère. La fermeture pour travaux pendant trois ans ne permet plus d'organiser les événements qui s'y déroulent habituellement, et singulièrement la Foire internationale d'Art contemporain. Ne soyons pas hypocrites, c'est de cela dont il s'agit.

Si Paris n'est plus en mesure d'organiser la F.I.A.C, celle-ci s'exilera à Londres, Berlin, Rome, Los Angeles, Shanghai ou ailleurs. Par un manque d'anticipation de l'État, manque d'anticipation du ministère de la Culture, il fallait se donner les moyens de la garder, de construire en un temps record une structure qui respecte les exigences de prestige, de centralité et tous les événements actuels du Grand Palais.

Cela dit, je pense que les travaux du Grand Palais sont prévus depuis très longtemps. Ce n'est pas hier que l'État a décidé de les entreprendre. Ce n'est pas la désignation de Paris comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques non plus qui a décidé l'État à engager ces travaux, mais l'intérêt du COJO. Et la perspective de pouvoir y organiser des épreuves olympiques permettraient d'outrepasser les règles d'urbanisme actuelles en s'appuyant sur la loi olympique.

La ficelle est un peu grosse. Désormais, la rédaction de certains articles de la loi olympique nous apparaît beaucoup plus claire. La loi olympique devient un cheval de Troie pour tout faire passer.

D'autre part, le choix du Champ-de-Mars est assez critiquable. Site classé, site historique, d'ailleurs longtemps défendu par beaucoup de membres de l'opposition, mais cette fois-ci, la droite négocie, s'arrange et ne regarde plus tout ce qui a été critiqué par le passé comme utilisation du Champ-de-Mars.

Je voudrais évoquer, comme l'a fait mon autre collègue, une question posée actuellement dans les médias par voie de pétition, qui est celle du Mur pour la Paix, œuvre de Clara HALTER et de Jean-Marc WILMOTTE.

Je pense que ce serait une énorme erreur de le démonter pour l'installation du Grand Palais éphémère. D'une part, parce que nous avons un grand doute sur le fait que vous réinstalliez l'œuvre à cet endroit, malgré que vous nous présentiez un vœu, mais aussi que vous profitiez de son démontage pour proposer au mieux un autre endroit. D'autre part, parce que le choix de son lieu d'implantation, n'en déplaise à certains, est emblématique. Le Mur pour la Paix est situé sur le Champ-de-Mars, en face de l'Ecole militaire. Le symbole existe, il est important, ne le négligeons pas.

L'organisation des Jeux olympiques et paralympiques en 2024 est une formidable occasion pour nous de recentrer l'olympisme sur ses valeurs initiales et originales : la paix et le partage entre les peuples.

Avouez tout de même que de relancer la controverse ici qui, depuis son installation, ne cesse d'alimenter la chronique à l'occasion de la construction du Grand Palais éphémère qui servira pour les valeurs olympiques et les valeurs de la paix, ne manque pas de paradoxe.

L'hypothèse de son intégration à la future structure éphémère a-t-elle été étudiée ? Pour nous, cela fait sens. Imaginons un patio qui contiendrait le Mur pour la paix. Alors que le Grand Palais éphémère accueillera essentiellement des événements culturels jusqu'en 2023, avec la F.I.A.C. notamment, une œuvre d'art dans un lieu culturel ne nous semble pas aberrant.

Par ailleurs, qu'une œuvre d'art dans un lieu de pratique sportive qui, plus est, l'œuvre d'art et la manifestation sportive qui prônent les valeurs de paix nous semble faire sens.

D'ailleurs, Madame la Maire et mes chers collègues, je me souviens du plan d'accompagnement de la candidature des Jeux olympiques et paralympiques, que nous avons adopté en 2016. Sur les 43 mesures, il y avait une mesure 19 qui avait pour ambition de rapprocher les univers et les publics culturels et sportifs pour un Paris éducatif et citoyen. Cette mesure se décline en plusieurs axes au nombre duquel je cite "l'application, dès 2017, du principe d'une œuvre culturelle par équipement sportif, avec la mise en place dans chaque gymnase, piscines ou T.E.P., d'une œuvre, cette démarche pouvant être enrichie en encourageant la création et la pratique artistique dans les équipements sportifs".

Il serait tout de même regrettable de tout renier d'un seul coup en refusant d'intégrer l'œuvre du Mur pour la paix avec cette future structure du Grand Palais éphémère, surtout si elle accueille des épreuves en 2024.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Thierry HODENT.

**M. Thierry HODENT. -** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en décembre 2020, le Grand Palais fermera ses portes pour trois ans de travaux en vue des Jeux olympiques de 2024. Pendant cette longue période, Paris doit se trouver un lieu à même d'héberger les nouvelles activités culturelles et commerciales que la nef accueillait jusqu'alors.

Il s'agit d'une question à la fois de rayonnement et d'attractivité pour la Capitale, celle-ci ne pouvant pas se permettre de perdre, au profit d'autres métropoles, des manifestations d'envergure mondiale telles que la F.I.A.C. ou la "Fashion Week".

Si nous ne contestons absolument pas ce point qui tient du bon sens et fait consensus parmi notre Assemblée, nous nous permettons cependant d'attirer votre attention sur les limites et les faiblesses de l'option de remplacement que vous soumettez à nos suffrages.

En effet, bâtir une structure éphémère sur le plateau Joffre pour recevoir les activités délaissées par la rénovation du Grand Palais ne nous semble pas une bonne idée pour trois raisons.

Premièrement, cette convention de mise à disposition ne répond pas aux critères écologiques dont se targue pourtant l'Exécutif. En effet, le Champ de Mars dont fait partie intégrante le plateau Joffre n'a pas vocation à recevoir des constructions et à être davantage urbanisé. Il s'agit d'un monument naturel classé au titre des sites protégés par l'État, en 1956, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco dans le cadre de l'ensemble Rives de Seine en 1991 et régi par un règlement des parcs et jardins en 2010.

Paris ne peut faire ainsi fi du caractère historique, patrimonial et végétal de ce lieu, reconnu en France et dans le monde, pour y construire une immense structure et par la même anéantir un des rares grands espaces verts que compte la Capitale.

Par votre décision, le Champ de Mars verrait sa surface se réduire comme peau de chagrin et priverait les Parisiennes et les Parisiens d'un de ses plus beaux jardins.

Déjà amputé au nord par le mur de protection de la Tour Eiffel, il sera dorénavant tronqué au sud par une méga structure saturée de touristes et de visiteurs.

Par ailleurs, au nom de la culture, l'Exécutif cherche surtout à poursuivre sa politique de marchandisation de la Capitale, se servant de l'attrait de la Tour Eiffel pour attirer toujours plus de touristes au détriment de la qualité et du cadre de vie des Parisiens. Le Champ de Mars ne doit pas devenir un produit commercial au profit de riches minorités.

A Paris, tout n'est pas à vendre sur l'hôtel de la compétitivité économique. Ainsi, le Champ de Mars est un parc où peuvent se promener les familles parisiennes et non un objet mercantile, une friche urbaine toujours bonne à construire.

Enfin, nous nous opposons au projet, car il n'y a aucune certitude que la structure éphémère soit démontée après la réouverture du Grand Palais. Ce ne serait pas dans l'histoire de la Capitale le seul monument éphémère à être maintenu au-delà de la durée initialement prévue.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous parlez de la Tour Eiffel ?

**M. Thierry HODENT**. - Par exemple.

Bernard SEYDOUX, secrétaire général de l'association des "Amis et usagers du Champ de Mars" écrivait dans un récent article que "à son terme, l'épisode de l'occupation du Grand Palais sera inévitablement brandi comme un maillon supplémentaire de cette chaîne de grands événements et on trouvera toute bonne raison de la prolonger encore et encore".

Paris doit donc réfléchir à trouver un autre emplacement pour recevoir et héberger les activités du Grand Palais durant sa rénovation, car le Champ de Mars n'est pas à vendre.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON. -** Merci, Monsieur le Maire.

C'est pour indiquer la position de vote de notre groupe Démocrates et Progressistes qui votera ce projet de délibération.

Le Grand Palais a besoin de travaux, et on ne peut pas imaginer que les événements qui s'y déroulent n'aient pas lieu pendant trois ans. Y compris des gens qui s'opposent ou s'interrogent sur le projet de délibération l'ont dit. Je l'ai entendu de la part de plusieurs intervenants, quasiment tous d'ailleurs, pour dire que c'était évidemment inimaginable. Il faut bien que notamment la F.I.A.C. puisse se dérouler.

Une occasion est créée, en plus, avec les Jeux olympiques. La conjonction, la rencontre de deux événements. D'une part, on a besoin d'un lieu temporaire pour le Grand Palais, et d'autre part, les Jeux olympiques vont se dérouler à Paris et pourront bénéficier d'une structure supplémentaire. Ce serait dommage de ne pas se saisir de cette occasion.

J'ai apprécié l'intervention de la maire du 7e arrondissement et je voterai son vœu, car je comprends les réticences, les interrogations, les difficultés des habitants du 7e arrondissement. Il me semble que sa démarche est constructive, car elle dit qu'effectivement, elle était opposée à cette décision mais que, puisque cette structure sera créée, autant qu'elle puisse se faire dans les meilleures conditions possibles au regard de la vie de son arrondissement et c'est pourquoi je la rejoins de ce point de vue et nous voterons le vœu qui a été déposé par son groupe et également par l'UDI-MODEM, je crois.

Voilà quelle est la position du groupe Démocrates et Progressistes sur ce projet de délibération.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

**M. Yves POZZO di BORGO. -** Monsieur le Maire, quelqu'un peut-il m'expliquer ou me démontrer qu'il n'y avait aucun autre lieu ni aucune autre manière de délocaliser pendant la fermeture du Grand Palais, les événements qui sont programmés habituellement ?

Il y a quelques années, nous avons déjà connu une restauration du Grand Palais. Tous ses événements avaient été délocalisés et pas au Champ de Mars. La F.I.A.C., le défilé Chanel ou le Saut Hermès devraient-ils tous être délocalisés à moins de deux kilomètres du Grand Palais ? Les visiteurs l'auraient sinon boudé ? Assurément non. Ce n'est pas le Grand Palais qui attire, encore que l'œuvre architecturale est exceptionnelle, mais ce sont les événements eux-mêmes qui ont leur public. Des événements programmés qui ne sont pas des événements grand public, mais qui s'adressent à un public d'habitués, de professionnels internationaux. Ce public se rendra là où se tiendra l'événement, que ce soit au Grand Palais, sur le Champ de Mars, à la Villette, à Neuilly ou à Versailles !

Le périmètre d'implantation d'un Grand Palais éphémère ne doit pas être envisagé à l'échelle des 7e et 8e arrondissements, mais dans tout Paris, voire dans la métropole. Le site du Champ de Mars aurait été préféré pour son prestige. Quel est l'esprit malade qui a décidé cette implantation ? Jamais dans l'histoire de Paris le Champ de Mars n'a eu une structure éphémère qui a duré aussi longtemps, plusieurs années.

Seule la Tour Eiffel a échappé à cela.

Mais pour le reste, quel est l'esprit malade qui a pu décider cela ?

Voilà la question que je vous pose les amis.

Je me demande quelle est cette personne qui a décidé ? Vous êtes tous des élus de droite comme de gauche, vous êtes le terrain, vous connaissez les choses, vous n'êtes pas des technocrates "macroniens", hors du réel, vous connaissez les choses. Comment a-t-on pu accepter cela ? Comment a-t-on pu accepter cela sur un jardin, le plus important de Paris, après la COP, après la volonté de la Ville de Paris de faire partout des espaces verts ? Pendant 4, 5 ans nous allons supprimer tout cela...

Ce n'est pas acceptable !

Bref, je ne m'explique pas cela. Je ne sais pas pourquoi la réflexion d'un lieu alternatif au Grand Palais n'a pas été envisagée de façon plus générale. Il faut bien s'imaginer ce que cela représente pour les riverains d'avoir pendant 4 ans, un temps long qui n'est plus éphémère, une structure gigantesque qui vient remplir l'espace habituellement non urbanisé.

Les amis, je m'adresse aux élus, pas aux technocrates qui ont décidé cela, prenez conscience que ce n'est pas acceptable. Je soutiendrai la position des Verts : soit nous arrivons à reporter ce projet de délibération, tant mieux. Soit nous n'arrivons pas à le reporter, moi-même et mes amis aussi, je pense, nous voterons contre ce projet de délibération !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, vous avez la parole.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. -** Merci, Monsieur le Maire.

Dans la perspective de la rénovation du Grand Palais, vous nous demandez aujourd'hui d'approuver une convention de mise à disposition d'une partie du Champ de Mars pour une durée de 51 mois.

Si nous sommes convaincus de la nécessité de rénover ce site exceptionnel qu'est le Grand Palais, si nous souhaitons que les manifestations qui contribuent au rayonnement de la Capitale puissent se tenir pendant la durée des travaux de ce monument, le maire du 15e ne peut être ainsi mis devant le fait accompli à travers un projet de délibération que nous découvrons au Conseil de Paris.

Car, Monsieur le Maire, savez-vous que le Champ-de-Mars est fréquenté par nombre d'habitants du 15e arrondissement ? Savez-vous que lors des manifestations qui s'y tiennent, l'essentiel des accès se fait par les stations de métro situées dans le 15e arrondissement ?

Savez-vous que lors de certains événements, les riverains du 15e arrondissement subissent des nuisances de tout ordre, en particulier les habitants de l'avenue de Suffren et des rues conduisant aux stations de métro La Motte-Picquet, Cambronne, Dupleix, qui desservent le Champ-de-Mars ?

Savez-vous que ces riverains seront impactés pendant plus de 4 ans du fait de l'utilisation intensive de cette structure éphémère : métro surchargé, circulation désorganisée, stationnement anarchique, pollution sonore, encombrement de l'espace public, ou encore noria de camions dans nos rues ?

Dites-nous comment ce projet de construction pourra être compatible avec les plans climat et biodiversité que notre Assemblée vient de voter à l'unanimité.

Dites-nous à quel moment vous envisagez de réunir le comité du Champ de Mars, que vous présidez...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est une oratrice de votre propre groupe qui est en train de parler, merci.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. -** Je reprends.

Dites-nous, Monsieur le Maire, à quel moment vous envisagez de réunir le comité du Champ de Mars que vous présidez et dans lequel siègent les représentants des 7e et 15e arrondissements, ce comité n'ayant pas été réuni depuis mars 2017 ?

Enfin, dites-nous à quelle échéance le projet de schéma directeur pour l'aménagement, l'occupation et la réhabilitation du Champ-de-Mars verra le jour. Et, d'ailleurs, je m'étonne que Pénélope KOMITÈS ne soit pas co-rapporteure de ce projet de délibération qui concerne un grand espace vert parisien.

Monsieur le Maire, vous comprendrez qu'en l'état et au regard des éléments que je viens d'évoquer, le maire du 15e ne puisse approuver une telle convention portant sur de telles installations et pour une durée aussi longue, alors que nous n'avons pas été informés en amont de ce projet qui impactera durablement nos riverains et usagers

du Champ-de-Mars. En revanche, nous attendons qu'un dialogue constructif s'instaure rapidement afin que de vraies avancées puissent être obtenues et ainsi, limiter les nuisances pour les habitants du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI. -** Merci.

Mes chers collègues, de quoi s'agit-il ? Il s'agit du Champ-de-Mars, d'accord ? Il s'agit donc de parler d'un certain nombre de réalités. La réalité du Champ-de-Mars est protéiforme. D'abord, le Champ-de-Mars, aujourd'hui, c'est quoi ? C'est une cinquantaine d'événements autorisés chaque année, dont l'intérêt et la qualité sont assez discutables parfois, et dont l'intérêt ne justifie pas les conséquences en termes de nuisances pour les riverains, pour les commerçants, pour les 21 millions de visiteurs du Champ-de-Mars qui profitent de cet équipement absolument stratégique, qui est un équipement historique pour Paris et pour la France.

L'autre réalité, c'est que l'on est en train de transformer, depuis des années, un espace vert en enclos, tantôt à supporters, tantôt à militants politiques, avec les nuisances, là encore, que cela provoque. Je me souviens très bien de Bertrand DELANOË alors Maire de Paris, en 2013, demandant aux organisateurs de la "Manif pour tous" de prendre en charge les 500.000 euros de réfection des pelouses, à juste titre d'ailleurs.

Troisième réalité : c'est un patrimoine végétal qui est aujourd'hui à l'abandon, dont la moitié des arbres est malade. Je ne fais que citer l'étude O.N.F. qui a été faite récemment : la moitié des arbres du Champ-de-Mars sont malades. Un espace marqué par un ensablement non maîtrisé, par des pelouses négligées - j'ai eu l'occasion d'en parler - sur l'ensemble des 24 hectares, mais, plus particulièrement, sur le tapis vert.

C'est, enfin - je termine sur les réalités actuelles - un équipement et des activités qui n'ont absolument pas été repensés depuis quasiment 30 ans, avec des bancs qui n'ont pas été repeints pour la plupart d'entre eux et avec, évidemment, de véritables fiascos, comme l'illustre le fameux "Mur pour la paix" qui a été installé sans grand enthousiasme - il faut bien le dire - au tout début des années 2000 et qui pèse encore sur nous 17 ans plus tard, et que nous allons faire partir, si j'ai bien compris, pour y installer une nouvelle halle qui va occuper le tiers du Champ-de-Mars.

Bref, pour la Mairie de Paris, le Champ-de-Mars représente finalement une grande halle événementielle dans laquelle on installe les événements dont on ne sait pas trop quoi faire. De ce point de vue, j'aurai une chose à dire sur l'attitude de la Mairie de Paris. La Mairie de Paris, sur le Champ-de-Mars, ne mène pas une mauvaise politique ou une bonne politique : elle n'en a aucune. Cela fait des années que cela dure. Ce n'est pas cette mairie-là qui est en cause. Cela se fait depuis des décennies, peut-être même depuis des siècles. J'en veux pour preuve une anecdote historique. Suite à l'Exposition universelle de 1900, pendant des années, le Champ-de-Mars, le plateau Joffre actuel, a servi d'entrepôt à un dépôt-vente de pommes de terre. C'est exactement la même chose qui est en train de se passer aujourd'hui au Champ-de-Mars.

La Mairie de Paris ne sait vraiment pas quoi faire de cet équipement, qui est pourtant, je le rappelle, classé au patrimoine mondial de l'Unesco. La Ville de Paris se gargarise de prendre des engagements et de soi-disant tenir des engagements en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit là du poumon vert de la ville de Paris. Et qu'est-ce qu'il se passe ? On est en train de privatiser - parce que c'est de cela dont il s'agit - cet équipement, cet espace vert, cet espace de service public dans lequel tous les Français se réunissent chaque année pour le 14 juillet. C'est un espace de rassemblement. C'est un espace où il y a eu des concerts qui ont réuni tout le monde de manière gratuite. On se souvient tous du concert de Johnny Hallyday en 2009.

Je souhaite que cet équipement soit à la hauteur de ce qu'il a été quand on l'a repris en main en 1790, au moment de la Fête de la Fédération. Je souhaite que tous les Parisiens, que tous les touristes qui aiment Paris, que tous les gens qui veulent se promener puissent continuer à le faire. Je regrette que la Mairie qui, soi-disant, est marquée à gauche, procède de cette manière à une privatisation qui, d'ailleurs, d'un point de vue financier et budgétaire, ne me semble pas être tout à fait raccord avec les objectifs de valorisation du domaine public parisien. C'est une petite parenthèse financière.

Bref, je m'opposerai donc, avec mes collègues du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec Thierry HODENT, à ce projet, qui, en réalité, n'est que le dernier avatar d'une politique d'échec, d'une politique de braderie de cet équipement absolument fondamental. Je vous invite à prendre vos responsabilités sur ce sujet.

Enfin, je terminerai juste sur une chose, parce que je suis élu et j'ai l'honneur et le privilège d'être élu dans le 6e arrondissement de Paris. Nous avons, nous aussi, un poumon vert de la Capitale qui, je crois, là encore, rassemble énormément de Français, qui est gratuit, qui n'accueille pas de manifestations exclusives, élitistes, qui vont réunir toujours les mêmes qui ont toujours les plus gros moyens. J'ai la chance d'être élu dans le 6e arrondissement et nous avons le Luxembourg. Ce Luxembourg, ces jardins-là appartiennent au Sénat. Je peux vous dire : je ne compte pas, avec Jean-Pierre LECOQ, le nombre d'habitants qui nous disent : "Ah, quel plaisir, quel bonheur d'avoir, dans

notre arrondissement, un équipement qui n'est pas bradé, qui reste un service public et qui appartient au Sénat !". Je vous mets au défi de me trouver des habitants qui souhaitent que le Champ-de-Mars reste comme il est actuellement.

Non, ce n'est pas du pipeau, Monsieur MARTINS. Là encore, c'est quand même l'adjoint au tourisme qui me fait du pipeau quand il m'entend. Vous savez, vous ne devriez pas être aussi sûr de vous, aussi arrogant, je pense, surtout en ce moment, quand on voit ce que les Parisiens disent de l'Exécutif actuel de la Ville de Paris.

Voilà, j'en ai terminé là-dessus. Vous comprendrez donc la position de notre groupe qui est extrêmement préoccupé par cette question.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je vous rappelle quand même qu'il reste quelques équipements payants dans le Luxembourg.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Mes chers collègues, moi aussi, je voterai contre ce projet de délibération. J'ai également présenté un vœu qui s'y rapporte. Je voterai également le vœu du groupe Ecologiste.

Ecoutez, bien évidemment qu'il faut restaurer le Grand Palais. Mais que prévoyez-vous à travers ce projet de délibération ? D'installer, durant les travaux de restauration et d'aménagement du Grand Palais, un espace d'exposition temporaire sur le Champ-de-Mars pendant quatre ans et qui va, par ailleurs, avoir vocation à être l'un des lieux dans le cadre des Jeux olympiques - ce n'est pas rien - et comme cela, au détour d'un projet de délibération, sans qu'il y ait eu un réel débat au préalable.

La convention d'occupation de l'espace public relative à ce projet propose une emprise de 27.100 mètres carrés sur la moitié de la longueur du Champ-de-Mars et menace ainsi, au passage, l'accessibilité du "Mur de la Paix" et du "Monument des droits de l'homme et du citoyen". Ce projet de délibération confirme, par ailleurs, l'intention du C.I.O., récemment révélée dans la presse, d'exploiter l'espace temporaire projeté sur le Champ-de-Mars pour en faire un site olympique supplémentaire. Ce projet d'organiser sur ce site des événements sportifs tests tout au long des mois d'août et de septembre 2023, d'en faire un site olympique, n'a fait l'objet d'aucun débat public préalable.

On voit bien toutes les dérogations autorisées par la loi olympique en termes de régulation de l'espace public en général et plus particulièrement en matière de publicité autour des sites olympiques, qui sont totalement inacceptables et qui vont être exploitées à plein sur ce site-là. A quand un retour d'expérience de la "fan zone" qui avait été installée sur le Champ-de-Mars, dont les dégâts sur l'environnement, la biodiversité, la qualité de vie des riverains, ont été considérables et les coûts de restauration en proportion ? Avez-vous pris connaissance du rapport alarmant de l'O.N.F. sur le Champ-de-Mars en termes de santé des plantations ?

Mes chers collègues, le parc du Champ-de-Mars, c'est un poumon vert, un lieu de respiration et de récréation essentiel à la qualité de vie et à la biodiversité dans notre ville. Combien de fois faudra-t-il rappeler que Paris est l'une des villes européennes qui laissent le moins de mètres carrés d'espaces verts par habitant ? Ce n'est pas simplement un problème au niveau de la qualité de vie, mais un problème écologique. A quoi bon voter des plans climats d'un côté et faire l'inverse en termes de politique publique de l'autre ? Quand est-ce que cette hypocrisie cessera ? Oui, les inquiétudes sont considérables sur ce que soulève ce projet d'occupation du parc du Champ-de-Mars. Ce ne sont pas que des inquiétudes d'habitants du 7e arrondissement.

Mes chers collègues, comment accepter une telle occupation pendant quatre années, quatre longues années ? Et encore, j'entends aussi les inquiétudes de celles et ceux qui se disent : "Mais, au bout de ces quatre et longues années, l'installation aura-t-elle vocation à perdurer ?" Ces inquiétudes, quand va-t-on enfin les entendre ? Comment se fait-il que tout cela n'ait fait l'objet d'aucune étude d'impact alors que cela mériterait un débat public conséquent ?

Je rappelle que, par ailleurs, la population n'a toujours pas été consultée concernant les Jeux Olympiques. Dans mon vœu, je demande les différentes choses suivantes : premièrement, le projet d'installation pour 4 années d'un espace concédé de 27.100 mètres carrés sur le Champ-de-Mars, devrait faire l'objet d'une étude d'impact ainsi que d'une concertation, notamment ouverte à l'ensemble des associations de préservation de l'environnement, du patrimoine, de l'espace public et à l'ensemble des élus, notamment de l'arrondissement concerné et de toute la Capitale. Cet espace ne doit pas pouvoir devenir un site olympique sans une inscription préalable de cette question spécifique à l'ordre du jour de nos Conseil de Paris et du Conseil d'arrondissement concerné.

Mais, mes chers collègues et membres de l'Exécutif parisien, puisque vous avez fait une votation citoyenne sur le Plan Climat, postérieure à l'adoption dans ce Conseil de Paris du Plan Climat, je souhaite à travers ce vœu que vous organisiez enfin, le plus solennellement possible, un vote, une votation citoyenne permettant aux Parisiennes et aux Parisiens de pouvoir s'exprimer pour ou contre la décision d'accueillir les Jeux olympiques de 2024. Et ne me dites pas "on a déjà adopté ici la décision", puisque vous en avez fait de même pour le Plan Climat.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, à toutes et à tous, Bruno JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les intervenants de ce débat, qui est un débat légitime, je voudrais d'abord dire que j'espère que les débats dans notre hémicycle ont une utilité et qu'à l'écoute de la correction d'un certain nombre d'inexactitudes qui ont pu être prononcées par un certain nombre d'entre vous, certains entendront ces arguments et en modifieront peut-être, je le souhaite en tout cas, leur vote.

D'abord, comme peu d'entre vous mais certains l'ont dit, nous pouvons tous ensemble nous réjouir que le Grand Palais, monument historique édifié pour l'Exposition universelle de 1900, monument phare de notre ville avec son voisin que nous connaissons bien, le Petit Palais, puisse enfin être restauré et retrouver son éclat. Je rappelle tout de même que pour cette rénovation, le Grand Palais, donc l'Etat, va investir près de 500 millions d'euros, ce qui est une excellente nouvelle pour Paris, puisque le Grand Palais, et évidemment la nef du Grand Palais, est un élément majeur patrimonial et architectural de Paris, mais aussi un élément majeur de l'attractivité de notre Capitale.

Cette rénovation - ce n'est pas la première fois que j'en parle, y compris dans cette enceinte - impose la fermeture du monument, de la fin de l'année 2020 jusqu'au printemps 2023. Vous le savez, le Grand Palais est aujourd'hui une institution culturelle majeure, qui compte près de deux millions de visiteurs chaque année. Pendant cette période de fermeture, la question du maintien dans notre ville des manifestations d'envergure, accueillies sous la grande verrière de la nef, se pose.

Je pense à des manifestations pour lesquelles nous nous sommes tous battus, de gauche comme de droite, pour les avoir à Paris. Nous nous sommes tous battus et nous nous battons quotidiennement pour que Paris soit la capitale internationale de la mode. Nous nous battons tous pour que la F.I.A.C. soit la plus belle foire internationale d'art contemporain. Nous sommes heureux d'accueillir le saut Hermès au Grand Palais. Nous sommes heureux d'accueillir des événements culturels comme "Paris Photo". Si nous nous sommes battus pendant des années pour obtenir ces événements, c'est évidemment grâce à notre investissement de gauche comme de droite, mais c'est aussi parce que nous avons ce joyau du Grand Palais.

Si cette question se pose pendant le chantier, bien sûr, elle se posera aussi après la fermeture du Grand Palais et c'est cet aspect-là que j'aimerais vous faire comprendre. Tous ceux qui comme moi ont discuté avec ceux qui organisent les grands événements au Grand Palais savent qu'il n'est tout simplement pas possible d'avoir dans les grands événements internationaux un trou dans les agendas parisiens de trois années. Si nous ne sommes pas en capacité d'offrir à ces grands événements internationaux un lieu d'accueil de qualité en plein cœur de Paris, alors nous perdrons ces grands événements internationaux. Et on ne peut pas faire des leçons d'attractivité à longueur de journées quand il y a une possibilité de poser un acte qui garantisse l'attractivité de Paris. Il faut être au rendez-vous et voter ce projet de délibération.

Alors, nous avons tous une bonne raison de ne pas voter ce projet de délibération, parce qu'effectivement, après y avoir travaillé pendant de nombreux mois et même plusieurs années, il est extrêmement difficile de trouver le lieu pertinent pour accueillir une structure éphémère aussi complexe que celle équivalant à la nef du Grand Palais.

C'est la raison pour laquelle, avec les équipes de la Ville, que je remercie, avec les équipes de l'Etat, du Ministère de la Culture, ainsi que les équipes du Grand Palais, nous avons travaillé sur plusieurs hypothèses qui, cher Yves POZZO di BORGO, devaient évidemment d'abord concerner le cœur et le Centre de Paris pour des raisons évidentes.

C'est la raison pour laquelle nous avons travaillé à l'accueil d'une structure éphémère place de la Concorde. Le refus de la Préfecture de police a été immédiat pour des questions de sécurité et, par ailleurs, des études d'espace ont montré que malheureusement, ce n'était pas accessible. Nous avons réfléchi aux Tuileries, ce qui aurait nécessité un morcellement de la structure, qui était inenvisageable, et un problème conséquent concernant évidemment le respect de l'espace vert. Nous avons réfléchi à des structures plus éloignées - je pense au Centquatre - mais qui étaient nettement trop restreintes. Nous avons réfléchi aux Invalides mais la portance du sol est nettement insuffisante.

Bref, après des mois et des mois de recherches et d'analyses techniques, seul le plateau Joffre réunit l'ensemble des critères techniques nécessaires.

Dès lors, nous avons demandé au Grand Palais de travailler sur un projet ambitieux, respectueux de ce site exceptionnel et des riverains. Je voudrais remercier l'état d'esprit constructif, je peux vous le dire très exigeant, de Rachida DATI et de ses équipes pour la mairie du 7e arrondissement. Je veux la remercier pour le dialogue constructif que nous avons pu avoir ces dernières semaines et surtout ces derniers jours, et qui se traduit par le vœu des Républicains amendé par l'Exécutif, auquel je donnerai donc un avis favorable pour limiter au maximum les nuisances que pourraient imposer cette structure éphémère.

Il en va de même pour le vœu du groupe UDI-MODEM, auquel, malgré les consignes de vote que j'ai cru comprendre il y a un instant, je confirme tout de même notre engagement absolu de procéder au retrait de la

structure à échéance de la convention, tout comme notre ambition pour le Champ-de-Mars. Malheureusement, vous comprendrez bien sûr que je ne puisse réserver les mêmes suites aux vœux du groupe Ecologiste de Paris et de Danielle SIMONNET, puisqu'ils contestent le principe même de l'implantation de cette structure.

Pour conclure, je voudrais revenir sur les quelques réserves qui ont pu être exprimées, Monsieur le Maire, d'abord s'agissant du Mur pour la Paix. Je rappelle que cet édifice a été installé sur la pelouse du Champ-de-Mars, propriété de la Ville de Paris, dans le cadre des célébrations du passage au troisième millénaire, à la faveur d'une autorisation d'occupation du domaine public délivrée pour une durée de quatre mois. Nul n'ignore en ce Conseil les débats récurrents qui ont eu lieu depuis sur la pérennité de cette implantation.

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de saisir l'installation de la structure éphémère du Grand Palais pour sortir par le haut de cette controverse sans fin.

Des échanges ont eu lieu encore ce week-end et se poursuivront avec Marek HALTER pour trouver une solution pérenne dans les meilleurs délais, notamment par un déménagement constructif de cette offre qui, en tout état de cause, doit être démontée pour être restaurée rapidement. Ma conviction profonde, et j'en ai la certitude absolue, est que nous y arriverons. Je ne veux pas m'avancer mais un site en particulier est à l'étude et en négociation avec Marek HALTER.

S'agissant du prétendu détournement de la loi olympique, je voudrais clarifier un point. La loi adoptée en mars dernier prévoit une simplification des procédures administratives dans deux cas de figure. Il s'agit de l'article 10 alinéas 2 et 3. D'abord, pour les aménagements temporaires directement liés à des travaux réalisés sur un site accueillant des compétitions olympiques, en l'occurrence le Grand Palais, qui accueillera les épreuves d'escrime et de taekwondo. La structure du Champ-de-Mars entre donc dans ce cadre en permettant au Grand Palais de procéder aux travaux nécessaires, absolument indispensables pour accueillir la compétition, sans avoir à interrompre ses activités pendant de longues années.

Deuxième cas de figure : pour les constructions temporaires directement utilisées pour l'accueil des manifestations olympiques, la durée d'implantation ne peut être supérieure à 18 mois. Le Comité d'organisation des Jeux olympiques utilisera donc la structure à la suite du Grand Palais à compter de juillet 2023 et jusqu'à novembre 2024 maximum, date à laquelle la structure sera démontée.

Pour conclure, s'agissant de la redevance et pour répondre aux interrogations de Jérôme GLEIZES, il faut bien comprendre que cette structure est particulière car elle générera, au départ, des charges fixes très importantes liées à sa construction et à la préparation du site. De plus, son coût d'exploitation marginal sera relativement faible une fois ces éléments acquis. Cela explique les modalités retenues pour le calcul de la redevance jusqu'à un certain niveau de recettes. Le point d'équilibre est estimé à 7,5 millions d'euros. Le taux de redevance est relativement faible car les recettes doivent permettre de couvrir ces charges fixes, dont la redevance minimale garantie. En revanche, au-delà de ce seuil, la rentabilité pour l'exploitant sera bien plus importante, ce qui justifie un taux très dynamique que nous vous proposons.

Cela me permet évidemment de préciser que, contrairement à ce que j'ai parfois pu entendre, cette installation ne coûtera pas un euro aux Parisiens et générera au contraire des recettes pour la Ville, intéressée par ce mécanisme de redevance en recette d'exploitation de la structure pour un montant minimum garanti d'au moins 420.000 euros par an.

En conclusion, je le disais tout à l'heure : oui, il y a des contraintes à l'implantation de cette structure éphémère sur le Champ-de-Mars. Je peux vous garantir, après les nombreux mois de travail, que la solution qui vous est proposée aujourd'hui est de loin la meilleure de celles qui puissent exister.

Je vous le demande : ne prenons pas, alors même que nous arrivons à répondre à la quasi-totalité des demandes de la maire du 7e arrondissement et de ses équipes, alors même que nous arrivons à limiter au maximum les nuisances d'implantation de cette structure éphémère, ne prenons pas en otage l'image de Paris pour des raisons politiciennes locales. Le projet que nous vous proposons est le bon. Il est mesuré, il est négocié et je vous demande de bien vouloir l'adopter.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je vais commencer par mettre aux voix les vœux.

Le vœu n° 79 du groupe Ecologiste est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 79 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Madame DATI, acceptez-vous l'amendement à votre vœu n° 80 ?

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - J'aimerais effectivement pouvoir revenir, en quelques mots, sur ce que j'ai pu entendre.

Oui, vous râlez ! C'est ainsi ! C'est important pour tout le monde. J'ai été au centre de polémiques et d'attaques, absolument inacceptables parfois, au moment de l'évocation de ce projet. Permettez-moi tout de même d'y répondre !

Nous nous sommes opposés à ce projet avec une véhémence et une force en tant que maire du 7e arrondissement. Il est apparu…

Nous avons demandé des sites alternatifs. Je peux tout de même faire confiance aux services, aux techniciens, qui nous ont démontré qu'il n'y avait pas de sites alternatifs.

Je suis lucide et responsable. J'ai accepté qu'on puisse accepter cette structure éphémère sur le plateau Joffre de la manière la plus circonscrite qui soit. Au départ, cela devait effectivement être étendu sur les pelouses. Nous avons accepté que ce soit circonscrit.

Suite à ma décision, en responsabilité, j'ai souhaité réunir l'ensemble des riverains, des associations, y compris les élus, même ceux qui disent ne pas avoir été consultés. Ils l'ont été ! Moi, j'en ai un peu marre de cette lâcheté. Ils ont été consultés, ils vous soutiennent et ensuite, ils vous envoient dans l'arène pour tenir des propos totalement contraires. Ce n'est pas acceptable !

Nous avons décidé de travailler ensemble avec la Mairie de Paris, avec l'Etat et avec l'ensemble des acteurs concernés par ce projet. Qu'est-ce que vous pensez ? Que cela me fait plaisir pour mes administrés, pour mes électeurs, d'avoir cette implantation de manière pérenne ? Non, et moi la première !

A un moment donné, il faut raisonner plus haut et plus loin que son seul intérêt personnel ou son seul intérêt partisan, si je puis dire. Alors, j'ai mené des discussions, nous avons conduit des réunions, nous avons eu des échanges et des débats sur ce sujet. Il y a eu des exigences légitimes des riverains, des habitants, des usagers, des associations, en demandant que nous tenions compte des nuisances qui peuvent être générées par cette structure.

Je déteste la politique de la chaise vide. Je reprends comme exemple l'implantation au moment de l'instauration des rythmes scolaires. J'ai été contre, mais j'ai fait partie des négociations car je ne voulais pas pénaliser les enfants de mon arrondissement et encore moins les familles. J'ai donc participé à l'ensemble des réunions, à l'ensemble des projets et des propositions. Nous l'avons mis en œuvre dans le 7e arrondissement. Je suis toujours contre, et alors ? Je considère qu'à un moment donné, il faut dépasser notre petit intérêt électoraliste. Je le dis à dessein pour ceux qui me disent le contraire dans le couloir et tiennent d'autres propos dans cette enceinte.

J'ai souhaité que ces exigences soient retenues. On a eu pendant une semaine, pour ne pas dire deux semaines, avec l'équipe de la Mairie de Paris et les Musées nationaux des discussions âpres. Parfois, je me suis un peu emportée et je souhaitais même quitter des réunions. On est revenu à la table de discussion pour obtenir et rédiger le vœu que je propose aujourd'hui.

Faire de la politique, pour moi, c'est un engagement...

Ça, c'est bon ? Non, ce n'est pas bon justement !

Faire de la politique, ce n'est pas d'essayer de sauver un poste ou une place dans un an et demi. Faire de la politique, c'est respecter Paris, certes, le 7e arrondissement, mais je pense aussi que nos engagements et les résultats de cette politique...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - … sont effectivement d'aller bien au-delà des intérêts électoralistes. Moi, je pense que le 7e arrondissement et Paris valent mieux que cela.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'ai donc compris que vous acceptiez les amendements de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80 du groupe les Républicains et Indépendants ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 376).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 377).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vais donc mettre aux voix par scrutin public le projet de délibération SG 35.

Les cartes ont-elles été distribuées ?

Vous vous rappelez, vous introduisez votre carte jusqu'à la butée.

Le vote est ouvert ? Les cartes sont distribuées ? C'est bon pour tout le monde ? Nous ouvrons le vote.

Le vote est ouvert.

Tout le monde a voté ?

*(Les votes sont recueillis électroniquement).*

Merci. Le scrutin est clos.

Les résultats sont les suivants :

Votants : 134

Pour : 94

Contre : 35

Abstentions : 5

NPPV : 0

Le projet de délibération est adopté. (2018, SG 35).

*(Voir détail des votes en annexe page 500).*

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons suspendre la séance pour que chacun puisse déjeuner. Nous reprendrons à 14 heures 45.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Chers collègues, nous reprenons nos travaux.

## 2018 SG 33 - Approbation de la contribution de Paris au Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris (projet métropolitain).

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Nous nous retrouvons pour le débat organisé sur l'approbation de la contribution de Paris au Schéma de cohérence territoriale de la Métropole du Grand Paris ; il s'agit du projet métropolitain avec un projet de délibération SG 33. La conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème et, bien sûr, le débat inclura dans les temps de parole définis la présentation des amendements.

Permettez-moi d'introduire ce débat relatif à la contribution de Paris au Scot.

Mes chers collègues, depuis 2001, Paris a contribué de manière déterminante à inscrire le Grand Paris à l'agenda politique et je suis convaincue que, sans cette volonté forte, cette question ne serait sans doute pas d'actualité aujourd'hui. La rédaction d'un Schéma de cohérence métropolitain découle du travail mené au cours de ces dernières années. La contribution de notre Ville s'inscrit dans cette histoire. Elle est un acte de confiance dans la Métropole, quel que soit son devenir institutionnel, un acte de confiance que j'ai posé dès que j'ai été élue ici en 2001 avec Bertrand DELANOË, à la fois sur la réparation qu'il fallait accomplir vis-à-vis des communes voisines et sur la construction pas à pas de cette Métropole, avec un groupe de pionniers, les formations politiques représentatives des maires de cette Métropole. Nous avons jeté les bases de ce qui est aujourd'hui la Métropole du Grand Paris.

Aujourd'hui, pour la première fois, nous allons pouvoir dire ici quelle Métropole nous voulons, pas simplement sur la forme mais aussi sur le fond. Ce débat nous rappelle qu'il ne faut pas se méprendre sur la temporalité politique.

La Métropole est là, elle existe et même s'il est toujours possible et souhaitable de l'ajuster, de la faire évoluer, elle fonctionne avec un modèle inédit dans le monde, pour les grandes métropoles mondiales, avec une gouvernance partagée, une intercommunalité de 131 communes, dont la Capitale. C'est à nous aujourd'hui de lui donner les contours d'un véritable projet politique qui dépasse les frontières administratives et sans doute les frontières partisanes. C'est l'objet du futur Schéma de cohérence territoriale, dont il faut bien mesurer la portée, car ce sera la matrice de tous les documents d'urbanisme locaux, auxquels les maires des 131 communes feront référence. Nous estimons en effet qu'il a vocation à être prescriptif et à influer concrètement sur la mise en œuvre des politiques locales. Demain, notre P.L.U. devra être compatible avec le Scot de la Métropole. Or nous savons à Paris à quel point le P.L.U. est un acte réglementaire majeur qui encadre nos politiques publiques et nous oblige dans la durée.

Nous ne partons donc pas d'une page blanche, jamais d'ailleurs et, je le dis avec force, il n'est pas non plus besoin d'attendre un grand soir institutionnel pour agir concrètement et améliorer la vie des habitants. En effet, le temps presse dans de nombreux domaines qui déterminent le quotidien des citoyens. Je pense bien sûr à la qualité de l'air, je pense aussi à l'habitat, à l'hébergement, aux déplacements, à l'emploi, au commerce ou encore, bien sûr, aux équipements culturels et sportifs.

Si notre Métropole est reconnue pour ses nombreux atouts, force est de constater qu'il est nécessaire d'améliorer encore la qualité de vie de ses habitants, de corriger certains équilibres, de réduire les inégalités sociales, territoriales, scolaires. Notre responsabilité collective est donc d'agir sur tous ces sujets sans attendre un énième redécoupage de compétences ou de frontières ou même une quelconque révélation.

Les habitants veulent un cap et des projets. Ces projets, nous les portons, ils sont là, structurants, de véritables moteurs pour cette Métropole. Le premier d'entre eux, je veux bien sûr parler des Jeux olympiques et paralympiques, projet ô combien majeur, pour lequel, avec vous, je me suis investie. Nous avons gagné et ce moteur que seront les Jeux olympiques et paralympiques est déjà présent. Lorsque je me suis engagée dans cette candidature, j'ai bien sûr immédiatement rappelé qu'un des enjeux était d'accompagner et d'accélérer les transformations du territoire de la Seine-Saint-Denis, territoire hautement stratégique par sa jeunesse, par son cosmopolitisme, par son positionnement géographique particulièrement stratégique et ouvert sur le Nord de l'Europe. Ce projet aujourd'hui à l'œuvre, sous l'impulsion du COJO et de la "Solideo", que je préside, est un projet qui va nous permettre d'accélérer la transformation et la formalisation de cette Métropole du Grand Paris.

Mais il y a aussi les 51 projets d'"Inventons la Métropole" et, demain, aussi, une zone "basses émissions". Sur les projets d'"Inventons la Métropole", là aussi, je veux remercier Jean-Louis MISSIKA, toutes les équipes de la Ville autour de lui, la Direction de l'Urbanisme, le Secrétariat général, qui se sont investis pour que finalement ce que nous avions fait à Paris avec "Réinventer Paris" puisse être utile à la fabrication de la Métropole de demain. Patrick OLLIER le rappelle souvent, sur la première édition de "Inventons la Métropole", ce n'est pas moins de 7 milliards d'euros d'investissements privés qui ont été levés pour venir porter des projets utiles de logement, d'emploi, d'équipements de toute nature sur le territoire de la Métropole du Grand Paris.

Je le disais, demain, il y aura une zone "basses émissions". Je crois qu'il est important que chacun comprenne que les temps qui viennent sont des temps où la responsabilité des politiques, y compris sur le terrain pénal, sera fortement sollicitée, notamment sur les questions de pollution de l'air, pour lesquelles nous ne pouvons plus reculer. La France elle-même sera poursuivie devant la Cour de justice européenne. Il nous appartient en tant que ville principalement concernée, pas simplement de parler mais de poser des actes avec les autres villes au sein de cette Métropole du Grand Paris, car nous sommes un territoire où 7 millions de personnes ont une communauté de destin.

Il faut également rappeler qu'aujourd'hui notre Métropole n'a jamais été aussi attractive - nous sommes en tête de tous les classements internationaux -, mais que cette attractivité est freinée par un déficit de qualité de vie qui touche encore trop d'habitants et par des inégalités persistantes dans le domaine de l'école, du logement, des transports, de l'emploi, dans des quartiers populaires de nos villes et des villes qui, pour deux tiers des quartiers "politique de la ville" de l'Ile-de-France, se trouvent positionnés dans la Métropole du Grand Paris. Ces quartiers, ces villes nécessitent une attention toute particulière pour redonner confiance à leurs habitants. C'est pourquoi nous devons tout faire pour conforter et amplifier la dynamique d'attractivité afin qu'elle profite à tous, mais nous ne pouvons pas faire comme si elle n'existait pas.

Je le dis clairement, cette dynamique trouve sa source dans le rassemblement des 131 maires au sein d'une maison commune, des maires de toutes sensibilités politiques, qui ont décidé de donner corps ensemble à la Métropole. C'est un point essentiel, car quand on a voulu faire trop vite ou sans les maires, cela n'a pas fonctionné. Rappelons par exemple que pour un territoire comme Lyon, 47 années se sont écoulées entre la création de la communauté urbaine en 1968 et celle de la Métropole en 2015.

Le territoire parisien, le territoire de l'Ile-de-France avait pris un retard d'environ 50 ans sur les territoires qui avaient commencé à s'organiser de façon métropolitaine. Aujourd'hui, il s'agit donc d'aller plus vite et bien sûr plus loin, mais nous devons garder à l'esprit qu'un collectif ne se construit pas par l'imposition, par une seule partie prenante de son identité ou de ses objectifs aux autres. Nous pouvons et nous devons être plus efficaces mais sans nous tromper d'époque ou d'état d'esprit.

La Métropole du Grand Paris ne grandira pas avec un fantasme anachronique de la recherche d'un nouveau Delouvrier ; Delouvrier était en cohérence avec son temps. Le Grand Paris ne grandira pas non plus avec une vision dépassée d'un Paris hégémonique qui ne serait pas solidaire et qui ne partagerait pas, justement, son attractivité, ses richesses avec les territoires qui l'entourent.

Pour que la Métropole grandisse à l'heure de la République décentralisée, des maires bâtisseurs, de la planification locale, de l'initiative citoyenne et de la mondialisation, il faut qu'elle soit, bien sûr, polycentrique, forte de la diversité de ses territoires, de leur histoire et de leur singularité. Ainsi, construire le Grand Paris, c'est d'abord amener des élus et des habitants à se rencontrer pour se connaître et se reconnaître, et ce, afin de construire ensemble. Chacun doit apprendre à se décentrer pour mieux se positionner.

D'une part, nos voisins doivent prendre pleinement conscience que Paris est une ville avec une municipalité, avec un maire, que Paris est aussi une ville de contrastes. Elle est la ville lumière, mais elle est aussi une ville avec une population, dont la population en dessous du seuil de pauvreté est supérieure au pourcentage existant sur le pays tout entier, et notre ville - comme je le dis souvent - attire les gagnants, mais aussi celles et ceux qui viennent chercher refuge ou trouver un soutien dans cette ville monde, où, bien sûr, le dynamisme se voit très largement au-delà de nos frontières.

Mais notre ville doit pleinement intégrer… Bien sûr que le patrimoine, la beauté, l'innovation, la création prospèrent partout autour d'elle, et donc, avec elle. Les territoires de la Métropole regorgent de talents, de savoir-faire, de compétences. Cela se voit notamment sur le terrain culturel, où, effectivement, beaucoup d'inspirations, beaucoup d'artistes qui réussissent, comme on dit, à Paris, viennent souvent de ces territoires de la Métropole où ils ont inventé, parce que c'est vrai que la création se fait toujours à des endroits où l'on est en marginalité ou en questionnement d'un système, plus qu'à l'intérieur d'un système.

Le "Schéma de cohérence territoriale" est l'outil qui nous donne cette connaissance et un programme d'action. C'est donc un acte politique essentiel. Il est un souffle qui va donner vie à l'institution que nous avons créée le 1er janvier 2016. La feuille de route qui fera de la Métropole un acteur politique est la véritable garante de l'intérêt général métropolitain et non un simple agrégateur. Cette contribution parisienne incarne aussi la conscience aiguë que nous avons des défis à relever pour que la Métropole soit pour tous ses habitants un territoire agréable à vivre. Parmi les nombreux sujets, certains exigent une action particulièrement volontariste, et donc, sont au cœur de notre contribution. Je pense notamment à l'inclusion et à la lutte contre toutes les formes de ségrégation, d'une part, mais aussi à l'accélération de la transition énergétique, d'autre part. Dans ces deux cas, la bonne échelle d'action est celle du cœur métropolitain.

En deux ans, la Métropole du Grand Paris a adopté un "Plan Climat Air Energie" métropolitain très ambitieux, travaille à une zone à basses émissions métropolitaine. Nous avons aussi travaillé ensemble à partir des états généraux de l'économie sociale et circulaire. Nous avons également adopté le "Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement". Nous travaillons à l'idée d'un Samu social métropolitain. Cette idée progresse, ce qui était impensable il y a sans doute un an de cela.

Mes chers collègues, je voudrais vous dire, d'abord, vous remercier, remercier Jean-Louis MISSIKA, mon adjoint, qui porte avec beaucoup de détermination et d'énergie cette problématique urbaine et métropolitaine. Je veux lui dire un grand merci parce que c'est beaucoup d'énergie, de convictions, d'échanges, de rapprochements, de confiance élaborée avec tous les acteurs de la Métropole. La confiance, cela se gagne, cela ne se décrète pas.

Je veux remercier autour de lui toutes les équipes des adjoints, des élus métropolitains de tous les bords de cette Assemblée. Je sais que nous partageons une conviction métropolitaine avec beaucoup d'entre vous.

Je veux, bien sûr, remercier les services de la Ville. Permettez-moi de faire une mention particulière pour Pierre MANSAT, parce que, justement, il a aussi su établir cette confiance qui nous a permis d'avancer à grands pas. Il est toujours de bon conseil et toujours un pont avec l'ensemble des élus de cette Métropole.

C'est en bâtissant des projets structurant pour les territoires et concrets pour les habitants que nous voulons donner corps à un modèle résilient, durable, inclusif, attractif qui permette à chaque habitant du Grand Paris de bénéficier des fruits de l'attractivité et de la solidarité métropolitaine. Je vous remercie et je nous souhaite un débat fécond, fructueux pour l'avenir de la Métropole. Je veux le dire vraiment en conclusion.

Les métropoles sont aujourd'hui un territoire sur lequel se crée la richesse et convergent les populations. On ne peut pas les effacer. C'est à partir des pouvoirs des maires, d'ailleurs, que se construisent ces métropoles. Je pense que nous sommes sur un bon chemin, sur une bonne voie. En tous les cas, nous avons prouvé que les actes posés ces dernières années et ces derniers mois sont des actes importants qui nous permettent effectivement de regarder l'avenir et de regarder l'avenir de cette Métropole en étant, là encore, plutôt avec un temps d'avance sur ce que l'on observe sur d'autres territoires, qui, peut-être, étaient partis un peu avant nous, mais que nous avons largement dépassé par un modèle original.

Je vous remercie.

Le premier orateur est M. DUBUS, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

**M. Jérôme DUBUS. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais d'abord vous remercier, vous, Madame HIDALGO, Monsieur Jean-Louis MISSIKA, et puis Pierre MANSAT, que je n'oublie pas non plus, pour avoir organisé ce débat à l'occasion de l'élaboration du Scot métropolitain. Ce débat sur le Grand Paris, nous l'attendions depuis quatre ans. Il a lieu aujourd'hui, certes un peu tard, mais il a lieu, alors il faut se réjouir.

Que reste-t-il aujourd'hui du Grand Paris lancé en 2007, cette belle et noble idée, cette grande ambition pour notre Capitale, pour notre Région et pour la France ? En dehors du Grand Paris Express, dont le calendrier et le financement ont été récemment confirmés par le Premier Ministre, rien ou presque. Certains s'en contenteront. Pas nous.

Le Grand Paris, c'est notre nouvelle frontière, c'est notre nouvelle conquête, c'est notre nouvelle ambition. Il ne se résume pas à un réseau de transport, aussi utile soit-il. Le projet du Grand Paris est, en effet, très rapidement tombé dans l'impuissance. Les querelles picrocholines, les ambitions contradictoires des élus et des décideurs institutionnels, le désintérêt total des citoyens pour un projet de plus en plus éloigné du quotidien, ont eu raison des bonnes volontés, pourtant si nombreuses à l'origine.

Que sont devenus les grands projets structurants de développement urbain et d'aménagement, parmi lesquels la réalisation des 21 contrats de développement territorial ? Qu'est devenu l'aménagement de la Vallée de la Seine qui devait ouvrir l'Ile-de-France sur le littoral normand ? Ils sont malheureusement au point mort. A quoi sert cette Métropole croupion dotée d'un budget de 50 millions d'euros alors que celui de la Région atteint, hors Ile-de-France Mobilités, 4 milliards d'euros et celui de Paris, près de 9 ? L'idée du Grand Paris s'est enlisée dans la technostructure administrative, avec une Métropole qui n'a fait que contribuer à alourdir l'organisation territoriale de l'Ile-de-France et à réduire son efficacité tout en augmentant ses coûts de fonctionnement.

Rappelons-nous les fondamentaux du Grand Paris de 2007. Plus de croissance pour notre Région pour entraîner la croissance française. Dans toutes les métropoles, la croissance métropolitaine est supérieure à la croissance du pays. Plus d'efficacité des politiques publiques au service du développement. Plus de simplicité dans l'organisation territoriale. C'étaient les trois fondamentaux de 2007. 10 ans après, avec 5 niveaux de collectivité et 3 schémas d'aménagement, le Grand Paris est devenu Gulliver enchaîné. Certains nous proposent de poursuivre cet enchaînement pour préserver leur petit pouvoir à la recherche de consensus qui sont paralysants et avec des tombereaux d'eau tiède.

Mes chers collègues, le statu quo actuel, c'est la mort du Grand Paris. Ne rafistolons pas les vieux schémas incapables de répondre aux défis du présent et du futur. A l'heure de la révolution numérique, où la ville globale est devenue le creuset de l'accélération des déplacements, des échanges et des cycles d'innovation technologique, on ne peut plus se permettre de rénover le Forum des Halles en 15 ans, de désamianter Jussieu en 19 ans et de boucler l'A86 en 40 ans. Il faut sortir le Grand Paris de l'enlisement par une véritable révolution, comparable dans l'esprit - mais pas sur le fond et c'est là que nous divergeons, Madame HIDALGO - à celle qu'accomplit Paul Delouvrier, à partir de 1962, à la demande du Général de Gaulle.

Je ne retrouve pas cet esprit dans cette contribution et c'est, bien évidemment, un euphémisme.

Les enjeux programmatiques sont connus. Nous les partageons tous quasiment : meilleure mobilité, accélération de l'innovation technologique, Paris de la croissance verte, réduction des inégalités entre l'est et l'ouest, renforcement de la compétitivité et, enfin, lutte contre la pollution.

Pour les atteindre, il faut répondre à trois enjeux :

Premier point : simplifier à trois le nombre d'administrations territoriales.

Deuxième point : clarifier les compétences de chaque collectivité avec un bloc de compétences bien défini.

Troisième point : doter chaque collectivité restante de moyens financiers suffisants et inscrits dans la durée, qui ne soient pas remis en cause chaque année.

Mes chers collègues, la réorganisation du Grand Paris n'est pas la moindre des réformes que doivent conduire le Président de la République et son Premier Ministre. Elle nécessite du courage, de l'audace, de la détermination. Elle impose une très grande volonté politique que seul le Président de la République, de par son onction du suffrage universel, possède aujourd'hui. C'est à sa capacité de transcendance que nous en appelons aujourd'hui pour réformer le Grand Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci.

Je rappelle que nous avons tout de même eu des débats ici, notamment lorsqu'il a fallu voter pour que nous ayons une représentation métropolitaine. J'ai souvenir que cela a été un moment de discussions assez intenses sur le fond. Je voulais juste rétablir le fait que ce serait la première fois que nous parlons du Grand Paris dans cet hémicycle aujourd'hui. C'est tout de même un mot très régulièrement utilisé par moi-même et mes adjoints, ici, dans cet hémicycle.

Madame Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, vous avez la parole.

**Mme Laurence GOLDGRAB. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne vais pas refaire l'histoire, ni retracer le chemin parcouru pour en arriver là. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il fut sinueux, jonché d'embûches et, surtout, gangréné par les intérêts communaux et parfois personnels des différents acteurs. Si beaucoup de retard a été accumulé, il nous est enfin donné l'occasion de nous rattraper et de façonner l'avenir de ce nouvel échelon : la Métropole du Grand Paris.

Bien entendu, les tergiversations de l'Etat sur l'avenir du Grand Paris sont préoccupantes. Les annonces du Président sur l'avenir du Grand Paris tardent, attente qui laisse planer une incertitude sur la viabilité du document que nous préparons. La volonté des élus locaux suffira-t-elle ? Comment alors porter cette volonté de renouer avec une collectivité stratège qui redonne du sens à la politique d'aménagement à l'échelle d'un territoire pertinent ?

Pour bâtir un projet de territoire cohérent et solidaire et réduire les inégalités sociales et territoriales, il est nécessaire de se soustraire de l'emprise d'un Etat qui s'est trop souvent projeté comme l'aménageur privilégié au détriment de nos spécificités et des équilibres fragiles entre communes. La Métropole doit être un outil facilitant le déploiement de politiques publiques ambitieuses. Pour cela, chaque commune doit accepter le transfert de compétence et jouer collectif ; c'est cela la révolution.

Paris, ville-centre, doit contribuer activement à la construction du projet métropolitain sans être hégémonique pour assurer l'unification des territoires et la péréquation entre eux.

Péréquation, d'abord : pour ne pas aggraver les inégalités territoriales devenues de véritables fissures qui se traduisent par un sentiment d'abandon de certains territoires, mais au contraire les corriger, il faudra poursuivre l'effort de péréquation que Paris a engagé depuis de nombreuses années et assurer une mise en réseau.

Unification, ensuite : une mise en réseau signifie que la Métropole ne doit pas être l'addition d'intercommunalités puissantes, obligées de travailler les unes à côté des autres en oubliant le halo périphérique, potentiel grand perdant. Non ! Il faut tisser les liens entre territoires et ces liens sont des politiques publiques et des projets communs capables d'irradier l'ensemble du territoire régional.

Avec le Scot, nous engageons la M.G.P. pour 20 ans. Nous savons désormais qu'en 20 ans, si certaines choses se métamorphosent, d'autres ne bougent pas d'un iota. Le logement et le logement social sont des questions essentielles, en particulier pour notre collectivité, tant le secteur est étendu. L'échelon métropolitain doit contribuer à un rééquilibrage de l'offre entre territoires. Paris devra s'en assurer et défendre des logements pour tous, notamment les classes moyennes. En créant une zone métropolitaine de déficit en logement social, nous œuvrons pour l'avenir.

Autre sujet sur lequel nous sommes attendus : la pollution de l'air et la transition énergétique. Vous en avez fait une priorité. Nous connaissons l'engagement de l'Exécutif parisien dans ce domaine et c'est, bien entendu, ce qu'il faut soutenir pour le porter à l'échelon métropolitain.

Vous prévoyez un plan de mobilités intégré au Scot. S'il pourra s'appuyer sur les travaux du Forum métropolitain du Grand Paris, n'oublions pas les travaux de la future M.I.E. qui travaillera sur l'avenir du périphérique.

Bien entendu, l'attractivité du territoire et son dynamisme économique est un sujet majeur pour mon groupe. C'est ce qui doit être le liant du schéma directeur d'une métropole moderne et qui permet de créer de la richesse à redistribuer. Rééquilibrer l'offre d'activité économique vers l'est est une nécessité si l'on veut que le développement économique soit bénéfique à toute la Métropole. C'est aussi un liant car recréer de l'emploi à l'est, c'est contribuer à modifier les besoins de mobilité ; c'est donc agir positivement sur le désencombrement des axes routiers et lutter contre la pollution de l'air, et sur le bien-être de la population.

Vous le savez, je suis attachée à l'égalité des chances dès le plus jeune âge. Le projet métropolitain doit être le garant de l'accès à une scolarité de qualité, que l'on grandisse à Levallois, Paris 19e ou Saint-Denis. C'est une priorité de cette contribution. Je m'en réjouis et je suppose que les élus de la M.G.P. partageront cette ambition pour les générations futures.

Nous soutenons les grandes orientations et les actions proposées. Il y a des pistes vraiment intéressantes et je salue le travail qui a été effectué, comme par exemple le sport vecteur de réduction des inégalités et de rapprochement entre les territoires. J'appelle également de tous mes vœux la construction du Grand Paris de la culture.

Vous l'aurez compris, vous pouvez compter sur le soutien des élus du groupe RGCI pour voter cette contribution parisienne au Scot.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** C'est moi qui vous remercie, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**M. Jean-Didier BERTHAULT. -** Merci, Madame la Maire.

131 communes, 7 millions d'habitants, un peu plus de 800 kilomètres carrés, un quart de la richesse nationale sur son territoire, si la Métropole du Grand Paris est peut-être l'une des plus petites métropoles mondiales en superficie, elle est sans aucun doute l'une des plus denses.

Ce que nous avons vécu ensemble, en tant que conseiller métropolitain, c'est la mise en place, depuis 2016, d'une gouvernance partagée et de beaucoup de choses faites, dont deux phases d'"Inventons la Métropole". Je pourrais aussi donner bien d'autres exemples.

Si je parle de gouvernance partagée, c'est parce que nous avons aussi cette spécificité à Paris, en tant qu'élus parisiens, d'être représentés aussi bien par le fait majoritaire que par l'opposition parisienne. Cela nous donne donc un devoir de plus de co-construction au sein de cette Métropole.

Alors, pour parler concret, en plus de ce que j'évoquais sur les projets d'"Inventons la Métropole" - 51 projets lors de la première phase et 30 sites pour la deuxième édition -, je voudrais aussi citer : le fonds d'investissement métropolitain, qui est un exemple concret d'investissement réalisé par la Métropole sur certains territoires ; le schéma métropolitain d'aménagement numérique, en saluant le travail de Daniel-Georges COURTOIS sur le sujet ; le Plan Climat Air Energie métropolitain, puisqu'au-delà de ce plan climat, voté à l'unanimité et qui vient compléter ceux des territoires, c'est aussi une compétence G.E.M.A.P.I. exercée sur la Métropole depuis janvier 2018. Tout cela se fait dans une unanimité qui est un cadre d'intérêt général.

Aujourd'hui, au-delà de ce qui a été fait par la Métropole, vous émettez, en tant que Ville de Paris et Exécutif parisien, un avis sur le Scot.

Je me concentrerai notamment sur les enjeux liés à l'environnement et l'urgence climatique, qui constituent à eux seuls cette nouvelle donne urbaine. Dans la lignée de l'accord de Paris, ce Plan Climat Air Energie métropolitain a fixé l'objectif de neutralité carbone du territoire en 2050.

Le vrai point positif de ce document, qui sera soumis à la discussion après sur l'année 2019, est que ce sera un document opposable et incitatif, avec une traduction réglementaire qui devra contenir des explications suffisamment fines, précises et opérantes, notamment vis-à-vis des P.L.U. C'est donc bien la raison pour laquelle cette Métropole pourra ainsi cibler ses investissements sur des actions qui concourent à la mise en œuvre du projet métropolitain.

Dans votre contribution, au-delà de la continuité de la politique municipale que vous proposez, j'avais quand même quelques remarques à faire, notamment sur la partie qui s'appelle "Agir pour la qualité de l'air et la transformation des modes de déplacement" où, dans le paragraphe intitulé "Coopération" impliquant Paris qui concourt déjà à répondre à ces enjeux, vous développez sans vergogne un paragraphe sur Vélib' et Autolib'. Je ne suis pas certain que ce soit aujourd'hui le meilleur exemple de succès de métropolisation que nous pouvons vendre à nos partenaires des communes riveraines.

Enfin, sur un certain nombre de sujets, sur l'offre de mobilité durable, sur l'accessibilité de tous les lieux, sur les infrastructures, mais aussi sur la mise en place de la zone à basses émissions, nous avons encore beaucoup de travail au niveau des commissions et de ce projet métropolitain pour arriver à une véritable concrétisation à la hauteur de ces enjeux.

Au-delà de tout cela, du patrimoine pour la qualité des lieux, de la place de la nature en ville, de l'aménagement de l'espace public au service des habitants et des usages de proximité, comme je l'avais dit d'ailleurs lors de la discussion du Plan Climat Air Energie, je voudrais que nous pensions aussi, dans l'élaboration de ce Scot et de ce projet métropolitain, à des outils d'évaluation. Trop souvent nous sommes à l'unanimité pour un certain nombre de textes, souvent empreints de très bonnes intentions, dans lesquels nous n'arrivons pas ensuite à percevoir l'application concrète, et surtout à en évaluer les effets qu'ils puissent être positifs ou négatifs, pour éventuellement ensuite corriger un certain nombre de choses. Je crois que c'est ce qu'il manque aujourd'hui de façon majeure à votre avis sur ce Scot.

Il y a d'abord un problème de méthode sur mesurer et évaluer ces résultats. Enfin, pour conclure, je voudrais, mais plus à l'attention peut-être du "process" que nous allons mettre en place à la Métropole, attirer votre attention sur un problème de calendrier. J'en conviens, c'est hors avis du Scot mais il me paraît important.

En fait, dans ce calendrier, nous avons un débat d'orientation qui sera fait en Métropole en octobre 2018 et ensuite un Scot qui sera arrêté fin 2019, puis un avis des communes et une adoption après enquête publique à l'horizon 2020.

Vous voyez bien que nous sommes en train de préparer un document, alors que nous serons à une année charnière, qui sera électorale, où nous pouvons aussi supposer que, sur les 131 communes, il puisse y avoir dans certaines d'entre elles de l'alternance. Nous allons donc nous engager sur un projet qui ne désignera pas forcément les contours de l'ensemble des futures majorités municipales. Certes, c'est un enjeu de taille mais il est bon quand même de se pencher sur ce sujet, soit pour accélérer les choses, soit pour se poser un problème de calendrier.

En tout cas, je souhaite qu'il y ait une vraie légitimité à ce Scot pour éviter les écueils de concrétisation réelle dont je parlais tout à l'heure.

Mais la Métropole, pour reprendre un certain nombre de choses qui ont été dites jusque-là, va dans le bon sens. Quel que soit ce que j'ai entendu, notamment sur son budget, n'oublions pas que cette Métropole a été construite autour des maires, que c'est une Métropole des maires. Elle n'est pas forcément un bras armé financier et elle doit être aussi incitative à mettre ensemble des grands projets et à concourir à ce que ces grands projets émergent avec la volonté de ces maires.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous. Je suis tout à fait d'accord avec votre conclusion.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

**Mme Fadila MÉHAL. -** Madame la Maire, chers collègues, vous le savez, notre groupe a bien souvent défendu la dimension métropolitaine car il considère qu'elle est la plus à même de répondre aux attentes et aux défis nouveaux qui se présentent à nous.

Je pense notamment à la question du logement dans un Paris très dense, au Paris de la croissance verte, à la réduction des inégalités territoriales entre Paris et sa banlieue, mais même entre Paris Est et Ouest, et bien sûr à la lutte contre la pollution qui ne peut être efficace que si elle est menée à l'échelle métropolitaine.

Nous avons déjà fait de nombreuses propositions au cours de ces derniers mois, notamment sur les transports, l'innovation, la solidarité en lien avec cette vision métropolitaine. Malheureusement, nombre de nos vœux ou propositions orales ont été reçus avec un avis défavorable, ce qui nous incite à redoubler de détermination pour inscrire l'échelle métropolitaine comme un cadre d'efficacité mais aussi de pertinence.

Alors, c'est vrai que nous nous réjouissons que, sur ces sujets, dans votre contribution, sur le logement par exemple, la Ville accepte de réfléchir aux solutions à cette échelle.

Je rappelle que mes collègues Anne-Christine LANG et Didier GUILLOT avaient défendu cette position en mai dernier lors du débat organisé sur le logement. Nous avions par ailleurs déposé un vœu sur la mobilité dans le logement social, demandant à la Ville de réfléchir à mettre en œuvre une politique de mutualisation des offres de logements sociaux sous l'égide de la Métropole, en tenant compte bien sûr des lignes du Grand Paris Express, afin de répondre à la trop forte demande qui dépasse de beaucoup l'offre. Ce vœu a reçu un avis défavorable, alors même que vous semblez défendre dans votre contribution cette proposition et nous nous en réjouissons.

Pour revenir à cette contribution, vous nous présentez huit orientations thématiques avec lesquelles nous ne pouvons qu'être d'accord sur le principe. Effectivement, nous sommes, je le rappelle, pour la métropolisation de la culture, du sport.

Vous parliez de Samu social, des déplacements, il y a beaucoup de bonnes intentions qui sont énoncées. Malheureusement, toutes ces intentions ne font pas toujours l'action. Il y a des points morts aujourd'hui pour lesquels il faut redoubler de vigilance. Je pense notamment aux questions sociales et, je le redis, aux inégalités territoriales encore très fortes au sein de la M.G.P.

Il s'agit de voir si les objectifs et les actions sont à la hauteur de ce que nous voulons pour la Métropole du Grand Paris, dont je rappelle que les contours ne sont pas encore connus. Vous l'avez rappelé, ces actions doivent être partagées avec les autres communes. La co-construction est primordiale de notre point de vue et nous y sommes très attachés.

Vous avez dit que cette contribution se veut à la fois opposable et évolutive, donc elle entrera en confrontation avec les autres communes, et ce n'est donc pas simplement une déclaration mais aussi un positionnement dans le cadre du débat qu'avait souhaité ouvrir le président de la M.G.P.

Nous sommes néanmoins conscients des défis que nous devons relever ensemble.

Le premier qu'il faudra trancher, il me semble, est celui de la gouvernance. Sans cela, il ne sera pas possible et constructif de travailler. Certains ont rappelé la création depuis dix ans maintenant de la Métropole, mais le constat est aujourd'hui avéré qu'il y a une petite forme d'impuissance, parfois même une paralysie. Il est vrai que l'on peut se poser la question sur les grands projets structurants de développement et d'aménagements parmi lesquels la réalisation des 29 contrats, comme beaucoup de collègues l'ont signalé, notamment pour le développement territorial sur le territoire.

Des niveaux d'administrations beaucoup trop nombreux, alourdissant la gouvernance en accroissant inutilement les coûts. Avec cinq niveaux de collectivités et trois schémas d'aménagement, le Grand Paris ressemble à un énorme mille-feuille territorial qu'il est urgent d'alléger au risque d'empêcher toute prise de décision efficace.

La gouvernance ainsi que les compétences des différents niveaux doivent être au cœur des débats. Il est impératif de clarifier leur champ d'action, de leur donner en effet des moyens pour plus de lisibilité et de cohérence.

Enfin, je terminerai par l'annonce du président de la République sur les futurs contrats du Grand Paris. Vous savez qu'elle est attendue en octobre. Par ailleurs, une mission a été confiée à l'architecte Roland CASTRO sur le nouveau modèle de métropole mondiale.

Peut-être aurait-il fallu attendre la fin de cette mission pour enrichir davantage nos contributions et nos échanges. Je pense qu'à l'issue de cette mission CASTRO viendra le temps de passer à l'opérationnalité. Il me semble que la contribution du projet de Paris au projet métropolitain sera décisive. Nous espérons donc un débat qui puisse mettre à plat cette articulation.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci.

Juste un mot sur Roland CASTRO qui est vraiment une grande figure et qui a d'ailleurs participé à cette aventure lancée en 2009 sous un autre Gouvernement et un autre président sur l'avenir du Grand Paris. La mission de Roland CASTRO n'est pas du tout institutionnelle. C'est vraiment justement l'inverse de l'institutionnel. Je voulais juste apporter cet élément-là pour un grand architecte avec qui j'ai toujours plaisir à travailler.

Monsieur Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE. -** Merci, Madame la Maire.

Ce Scot métropolitain, qui entrera en vigueur en 2020, deviendra le cadre de référence de la planification stratégique et des politiques publiques en matière d'aménagement et de développement durable dans la Métropole. C'est donc pour la première fois, à l'échelle métropolitaine, un acte administratif et d'ailleurs très politique, c'est peut-être l'acte le plus important, depuis 1860 avec l'annexion des onze communes enfermées dans l'enceinte de Thiers, puisqu'il entend organiser la cohérence territoriale de notre agglomération métropolitaine, d'en solidariser les territoires, autour d'un projet d'aménagement urbain, commun.

Bref, c'est une nouvelle dimension urbaine et c'est, pour l'ensemble de l'agglomération, une nouvelle ambition.

C'est d'autant plus important que la Métropole parisienne s'est construite à l'avenant, par l'agrégation progressive des communes à travers leur développement, mais chacune mentalement attachée, quand ce n'est pas enfermée à l'intérieur de son périmètre municipal.

Ce Scot, c'est surtout pour Paris une occasion rêvée de sortir enfin de son corset parisien, de libérer son potentiel urbain, économique, sa créativité, son rayonnement et de le diffuser beaucoup plus largement dans un polycentrisme urbain, contemporain, organisé, faisant dialoguer ces territoires entre eux, dans une complémentarité et une continuité territoriales qui préservent l'environnement, qui s'engagent définitivement dans un développement durable, qui rétablissent les grands déséquilibres structurels en termes d'équipements, de logement, des pôles de développement, d'infrastructures de transport, de dessertes.

Ce futur Scot doit restaurer les fonctions vitales que les habitants de la Métropole sont en droit d'attendre de ce tissu urbain de 7 millions d'habitants, c'est-à-dire se loger, se déplacer, travailler, et se nourrir le corps et l'esprit. C'est ce que vous appelez sans doute le droit à la ville.

Se loger dans la Métropole, parlons-en. C'est peu dire que le logement est une priorité dans notre Métropole parisienne, c'est surtout pour trop de métropolitains, un cauchemar.

Quelle est la situation ? Il y a quatre façons de se loger dans la Métropole : soit d'être locataires du parc privé pour 33 % d'entre nous, locataires du parc social pour un quart des habitants de la Métropole, être propriétaires pour 40 % ou être sans-abri pour 150.000 de nos concitoyens. Et si, pour la plupart de nos concitoyens locataires, les loyers ont peu augmenté ces dernières années, tout type de logements confondus, on est quand même, selon une étude de l'O.L.A.P., entre 30 euros le mètre carré à Paris en moyenne à plus de 14 euros le mètre carré en périphérie. C'est donc un rapport de un à deux dans la Métropole, entre la zone la moins tendue et la zone la plus tendue. C'est un taux d'effort de 30 % au moins supérieur à la province.

Ceci souligne le niveau de cherté de la location dans la Métropole, niveau de cherté qui augmente inexorablement d'Est en Ouest, et de la périphérie vers le Centre.

La situation n'est pas tellement meilleure pour les plus favorisés, ceux qui voudraient accéder à la propriété. Si j'en crois le dernier communiqué des notaires de Paris Ile-de-France, qui indique que les prix au mètre carré ont augmenté de 7 % à Paris et près de 4 % en petite couronne, entre 2 et 4 % dans l'ensemble de la Métropole, entre 9.000 euros le mètre carré en moyenne à Paris et 3.310 euros en Seine-Saint-Denis, c'est-à-dire cette fois dans un rapport de un à trois entre le Centre et la périphérie. Où est la cohérence ? Où est la continuité ? 1 à 2 pour les loyers, 1 à 3 pour l'accession à la propriété, c'est le résultat d'une offre indigente de logement. Ce résultat est d'ailleurs la somme arithmétique des égoïsmes municipaux et de l'enfermement mental des élus pendant des décennies.

Evidemment, comme le souligne la 23e édition du rapport annuel sur l'état du mal logement de la Fondation Abbé Pierre, les conséquences sont très graves pour nos concitoyens, en particulier en Ile-de-France, d'abord pour les 150.000 sans-abri.

Pour les autres, non seulement cette situation grève gravement leur pouvoir d'achat et pèse sur leurs conditions de vie, mais aussi elle contraint un bon nombre d'entre eux à vivre en situation de surpeuplement ou assez éloignée, ou à se retrouver, pour les plus faibles, encore une fois à la rue.

Il faut produire plus, il faut répartir mieux, c'est un engagement qui doit mobiliser tous les acteurs de l'habitat et de l'hébergement, et toutes nos collectivités.

Deuxième fonction vitale : se déplacer.

Parlons-en.

Le 13 juin dernier, les 8 millions d'usagers franciliens des transports en commun ont connu une nouvelle journée noire. En plus de la grève des agents de la S.N.C.F. et d'une panne technique qui a paralysé la gare Saint-Lazare pendant plusieurs heures, les incidents se sont multipliés sur les R.E.R. A, B, C et D à la suite de divers événements. La veille, un R.E.R. B avait déraillé à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, sans heureusement faire de victimes, interrompant le service pendant plusieurs heures sur ce secteur.

Ces incidents sont révélateurs de l'état très préoccupant dans lequel se trouve le réseau de transport en banlieue comme à Paris. Et si des efforts majeurs sont consentis depuis 2016 dans la modernisation du matériel - 708 nouvelles rames de train ou de R.E.R. seront mises en service d'ici 2021 - le réseau a trop longtemps souffert d'un manque d'entretien chronique malgré une sollicitation toujours plus croissante. Il est ainsi aujourd'hui à bout de souffle, et les nombreux incidents auxquels sont confrontés chaque jour les Franciliens qui utilisent les transports en commun ne viennent que confirmer ce constat.

Ces nombreux dysfonctionnements s'ajoutent aux avaries quotidiennes que connaît le métro parisien. A ce titre, le Centre de Paris n'est pas mieux loti que les confins d'Ile-de-France. Les principales lignes de métro sont très largement saturées du fait notamment d'un manque criant d'anticipation de l'augmentation de la fréquentation de l'ordre de 25 % entre 2000 et 2017.

De plus, entre les incidents techniques de plus en plus fréquents, l'accessibilité quasi nulle, la 4G toujours absente malgré un engagement de la R.A.T.P. d'avoir un réseau couvert en 2017, les conditions de transport des 4,9 millions d'usagers quotidiens du métro se dégradent de jour en jour, alors même que la R.A.T.P. poursuit la mise en œuvre d'un coûteux programme d'embellissement esthétique de ses stations plutôt que d'accélérer la rénovation des matériels et des infrastructures.

Face à ce constat inquiétant, le temps, l'énergie et les ressources déployées opportunément par la Maire de Paris à moins de deux ans des prochaines élections municipales, pour étudier la possibilité de mettre en œuvre la gratuité des transports en commun à Paris, semblent non seulement dérisoires, mais superfétatoires à l'échelle de la Métropole. A l'heure où toutes les collectivités d'Ile-de-France se dotent de plans climats ambitieux, prévoyant à plus ou moins long terme l'abandon salutaire de la voiture individuelle polluante, les responsables politiques devraient tirer la sonnette d'alarme et consacrer tous les moyens humains et matériels nécessaires à l'amélioration des réseaux de transport en commun.

Ce Scot doit être une formidable occasion de remobiliser tous ces acteurs de la mobilité sur de nouvelles dessertes, de nouveaux moyens anticipant la hausse de la fréquentation.

La contribution de Paris au Scot métropolitain doit offrir Paris aux 130 communes qui l'entourent. Pourtant, votre contribution manque de générosité, elle manque d'humilité, d'amour pour sa banlieue, elle n'est pas démonstrative. Cette contribution diffuse un message paternaliste : "Faites comme nous, faites ce que nous avons fait, nous sommes à la fois votre référence et votre ambition. Aidez-nous à rester les meilleurs". Dans votre contribution, les vrais sujets de développement cohérent et commun de nos territoires sont absents.

Déjà, on aurait aimé que la Ville développe sa vision de la ville de demain : veut-on une métropole plus dense ? Veut-on favoriser la hauteur par rapport à la densité horizontale ? Le polycentrisme est-il un idéal vers lequel on doit courir ou faut-il assumer la centralité parisienne de la Métropole ?

Comme pour le Plan Climat, la Mairie semble donner des leçons à ses homologues métropolitains.

Là où on aurait attendu que la Mairie, pour cette première phase de contribution aux objectifs, prenne de la hauteur et décline une vision prospective et urbanistique de ce que Paris pourrait apporter en matière de cohérence territoriale, la Mairie nous pond un inventaire de 30 pages, direction par direction, un catalogue du bilan de sa propre politique.

Une fois de plus, Paris se regarde le nombril comme dans un miroir pour nous pondre un document sans vision ni hauteur, un inventaire des actions parisiennes qu'elle entend proposer à la Métropole.

Si certaines de ces actions sont de bon sens comme la lutte contre l'habitat indigne ou la création de continuités cyclables, beaucoup ne le sont pas.

Lutter contre la gentrification : où cela ? Quelle cohérence ? En Seine-Saint-Denis ou à Paris ? Favoriser le "co-living" alors que le concept qui s'adresse par ailleurs à des actifs aisés n'a pas encore trouvé son modèle économique. La création d'Olympiades culturelles ou encore la libération des créneaux d'accès aux équipements sportifs entre midi et 14 heures pour favoriser la pratique du sport chez les actifs. Quel rapport avec le projet d'urbanisme ? Développer les secteurs multi collèges interdépartementaux : pourquoi pas, mais n'y a-t-il pas d'abord un bilan à tirer de la première expérimentation parisienne ?

Ce qui surprend peut-être le plus, c'est que la Ville de Paris formule des recommandations qu'elle ne s'applique pas à elle-même : favoriser un rééquilibrage des logements S.R.U : je crois que les arrondissements de l'est, notamment les 18e, 19e, 20e, 12e, 13e et 14e auront leur propre appréciation. Le désenclavement des quartiers par le maillage de transports en commun, Bercy-Charenton est un bon contre-exemple avec la création délibérée d'une enclave urbaine non reliée au réseau du métro et du R.E.R.

Améliorer la réhabilitation des immeubles tertiaires obsolescents en améliorant leur modalité et leur adaptabilité à différents types d'activité, pourquoi alors construire des bureaux à Bercy-Charenton qui ne pourront pas être transformés en logements au regard de leur exposition aux nuisances et risques de pollution ?

Voilà, autant d'exemples qui montrent que ce Scot métropolitain ou cette contribution au Scot n'est pas suffisante. Elle est autosatisfaisante pour la Ville de Paris mais ne reflète pas selon nous une juste contribution à l'apport métropolitain.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Madame Catherine BARATTI-ELBAZ pour le groupe Socialiste et Apparentés, vous avez la parole.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, le Grand Paris est une réalité urbaine, territoriale, mais surtout humaine qui traverse la vie quotidienne de plusieurs millions d'habitants et qui s'impose à nous depuis de longues années déjà.

A la faveur de la création de la Métropole du Grand Paris, il devient progressivement une réalité politique comme en témoignent les références à la métropolisation de nos actions, qui se retrouvent de plus en plus fréquemment dans les discours de l'ensemble des groupes de cette Assemblée.

Je suis heureuse que ce débat ait lieu aujourd'hui dans lequel je m'exprime comme élue de Paris, maire d'un arrondissement périphérique au cœur du Grand Paris, comme nous le verrons tout à l'heure avec ce projet urbain de Bercy-Charenton, qui justement a pour vocation de récréer des liens avec les communes limitrophes contrairement à ce que vient de dire notre collègue.

Mais je m'exprime aussi bien sûr comme présidente du groupe des élus Socialistes et divers gauche au sein du conseil métropolitain et donc très engagée dans la gouvernance partagée qu'évoquait déjà notre collègue tout à l'heure.

En tant qu'élus parisiens, élus de la ville centre, ville capitale, nous devons avoir une parole forte sur l'avenir du Grand Paris, qu'il nous appartient de consolider avec l'ensemble des communes et territoires concernés, avec bienveillance, sans autoritarisme.

Entendu sur le périmètre de la zone dense, le Grand Paris est à la fois source d'un formidable dynamisme économique qui doit la conduire à être une des locomotives de notre pays, mais dans le même temps, elle est source de profondes fractures territoriales et de déséquilibres notamment entre l'Ouest et l'Est qui se manifestent entre autres par un profond déficit en termes de logement, de transport et d'emploi.

La tâche est donc immense pour offrir à chacun des 7 millions de Métropolitains la même qualité de vie quelle que soit leur adresse. L'impératif de réussite doit être collectivement partagé, son urgence également.

Le temps de l'incantation est donc fini, il faut désormais refuser la facilité du "ya qu'à, faut qu'on", que l'on retrouve encore dans certains discours cet après-midi, dont peuvent abuser à tort certains à la faveur du débat institutionnel qui s'annonce depuis déjà plus d'un an.

Zone dense ou région métropole, maintien ou non des départements, le mécanisme institutionnel pour rendre efficace la mise en œuvre des politiques publiques de rééquilibrage est indispensable à court terme, mais encore faudrait-il pour cela que nous portions une vision, que nous définissions sur le long terme ce que doit être le Grand Paris au profit de ses habitants et de ses habitantes.

C'est pourquoi je me réjouis que Paris soit aujourd'hui la première collectivité à faire volontairement le choix d'une contribution au projet métropolitain qui constituera le socle du futur Schéma de cohérence territoriale métropolitain, contribution mise en débat aujourd'hui.

J'espère que d'autres collectivités s'en inspireront.

N'oublions pas que cette contribution est facultative, de même que son adoption par notre Assemblée. Pourtant, notre majorité est convaincue qu'elle est bien nécessaire pour que Paris et le plus grand nombre de communes et de territoires puissent apporter chacun leur pierre à l'édifice dans une étape clé de la construction métropolitaine au service des 7 millions d'habitants.

Naturellement, nous n'avons pas conçu cette contribution ex nihilo, mais bien en partant de l'existant car la structuration du Grand Paris est naturellement déjà à l'œuvre, certes dans des conditions budgétaires particulièrement difficiles, mais Paris en tant que ville centre avance en rang serré avec les autres territoires.

Forts de la légitimité des maires, nous avançons ensemble avec pragmatisme dans une relation de confiance qui se construit, conscients que nous avons un avenir commun que nous pouvons subir ou bien construire ensemble. C'est par exemple le cas avec l'adoption à l'unanimité du Conseil métropolitain de décembre dernier du Plan Climat Air Energie métropolitain dont nous avons approuvé la cohérence avec celui de la Ville de Paris. Cela n'a rien de banal, car il permettra notamment de bâtir très concrètement dans les toutes prochaines années, une zone de circulation à basses émissions à l'intérieur de l'A86, que Paris co-construit avec les territoires, les départements et même depuis l'an dernier, la Région Ile-de-France, pour lutter contre l'urgence sanitaire engendrée par la pollution atmosphérique. Paris n'est pas isolée sur sa politique de réduction de la place de la voiture polluante.

Enfin, c'était le cas pas plus tard que jeudi dernier avec l'adoption à l'unanimité de la première version du Plan métropolitain de l'habitat et de l'hébergement, et je suis très fière que particulièrement sur ces sujets historiquement clivants entre nous, l'habitat et l'hébergement, les maires des 131 communes aient réussi à se mettre d'accord.

C'est un signal très fort en faveur de la gouvernance partagée du Grand Paris. Cette volonté transpartisane tranche singulièrement avec l'attitude de certains de nos collègues conseillers métropolitains de l'opposition parisienne, qui ont jugé opportun de s'abstenir, considérant que les calculs locaux valaient peut-être plus que l'intérêt métropolitain, je le regrette.

Certains esprits chagrins nous disent enfermés dans les frontières du boulevard périphérique. Paris, plus qu'aucune autre collectivité, est la première à partager avec le reste de la métropole son ingénierie, je pense à l'APUR, mais aussi à ses bonnes pratiques, je pense à "Inventons la Métropole du Grand Paris" évoqué par notre collègue, ou encore ses réussites avec l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques.

Loin des effets de tribune et des petites phrases, loin d'une tactique politicienne court-termiste, Paris fait le choix de chercher les voies du consensus pour faire du rééquilibrage territorial une réalité au bénéfice concret de la Métropole, avec pragmatisme mais sans jamais renoncer à ce que nous sommes.

Avec le projet métropolitain, nous devons amplifier l'intercommunalité des 131 collectivités que nous constituons, et construire ensemble quotidiennement en réaffirmant d'abord que le droit à la ville est essentiel pour faire bénéficier à toutes et tous de la même qualité de vie, en réaffirmant ensuite la nécessité absolue de réussir ensemble la transition énergétique, la zone dense constituant l'unique échelle pertinente pour accomplir cette mission.

Je me réjouis que Paris assume son rôle de ville centre en délivrant une vision responsable et partagée du Grand Paris portée par le souci de favoriser l'émergence d'une métropole bienveillante, riche de sa diversité, et capable de dépasser le déterminisme des territoires servants, tout en lissant les charges de centralité que nous devions assumer seuls jusqu'à présent.

17 ans après le courage de Bertrand DELANOË et d'une poignée de maires pionniers, Paris ouvre une nouvelle ère de son rayonnement qui passera par celui des autres territoires et des autres communes. Notre activité passera par la réduction des déséquilibres sociaux.

Je tiens ici à saluer le travail entrepris par notre majorité sous l'égide de Jean-Louis MISSIKA pour porter devant vous cet acte politique fort. C'est tout à l'honneur de Paris que d'être la première collectivité à prendre la parole sur le projet métropolitain pour porter une vision juste, créative et audacieuse qui saura encourager nos collègues et mettre en débat également leur contribution.

Afin de ramener nos débats au plus près de nos concitoyens, nous devons mener ces débats de manière transparente, démocratique, et décentralisée et je vous remercie pour cette contribution.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, Madame la Maire.

Je donne la parole à M. CONTASSOT pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. Yves CONTASSOT. -** Merci, Madame la Maire.

La Métropole du Grand Paris est déjà une réalité pour la plupart de celles et ceux qui y vivent, y travaillent, s'y détendent, s'y soignent, s'y cultivent, y font du sport, etc.

Ils et elles parcourent la Métropole sans y voir pour autant l'entrelacs administratif et politique, en ayant néanmoins conscience qu'il y a un souci dans ce domaine.

Qui aujourd'hui peut dire de qui dépendent la plupart des compétences ? Les communes, les établissements publics territoriaux, la Métropole, la Région, les grands syndicats, les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales etc.?

Il est plus que temps de revoir l'organisation politique des territoires de l'Ile-de-France, de simplifier et rendre lisibles les différents échelons, de permettre enfin aux Métropolitaines et Métropolitains de s'exprimer directement sur les projets politiques pour ces territoires, car sans démocratie directe quelle probabilité que les grands enjeux métropolitains trouvent des réponses adaptées dans des délais raisonnables ?

Qui peut croire que la gouvernance partagée ou qu'un syndicat des maires puisse permettre que le rééquilibrage territorial soit mis en œuvre alors qu'il suppose aussi un rééquilibrage de la richesse ?

On le voit au quotidien, l'égoïsme territorial reste la chose la mieux partagée pour certains maires qui ne veulent pas céder un centime de leur budget aux communes les plus pauvres.

Quand il faut parler aménagement du territoire, répartition des emplois, répartition des places d'hébergement ou des logements sociaux, c'est leur silence gêné, voire l'affirmation par certains maires que leurs communes n'ont pas vocation à évoluer. L'enjeu du Scot est donc d'arriver à dépasser ces visions archaïques. Pour nous, écologistes, réduire les inégalités, c'est améliorer la vie et de toutes et tous, y compris pour celles et ceux qui aujourd'hui sont déjà favorisés, car la réduction des inégalités se traduit toujours par une diminution des tensions et donc de l'insécurité réelle ou vécue.

De plus, les études internationales montrent que le niveau élevé des inégalités est un handicap pour un territoire. Réduire les inégalités territoriales constitue donc un enjeu majeur. Pour ce faire, je l'ai déjà dit et je le répète, il faut que les Métropolitaines et Métropolitains puissent se prononcer directement sur ce projet, ce qui suppose un changement radical dans la démocratie métropolitaine qui devrait reposer sur le suffrage universel direct. Nous espérons évidemment que cela pourra être mis en œuvre pour l'échéance de 2020.

En attendant, nous voulons participer activement au projet métropolitain, même si nous avons conscience qu'à la fin il sera nécessairement un compromis.

A cet égard, nous avons déposé quelques amendements pour enrichir la contribution parisienne, afin qu'elle ne tombe pas dans deux travers.

Le premier serait de vouloir donner des leçons aux autres territoires, en voulant faire croire que ce qui se fait à Paris serait parfait et qu'il suffirait de l'étendre à toute la Métropole pour régler les problèmes. Le second serait de proposer des pistes qui ne remettraient pas en cause la situation particulière de Paris, ville-centre de la Métropole, mais qui ne doit pas rester ou devenir le centre de tout ce qui se fait au niveau métropolitain. En effet, en un peu plus de 15 ans, Paris a attiré 100.000 personnes supplémentaires, qui viennent y travailler sans pouvoir y habiter. Est-ce une bonne nouvelle ? Pas pour celles et ceux qui pensent développement équilibré de la Métropole. Paris ne doit plus concentrer toujours plus d'emplois au détriment de la banlieue.

Quand nous proposons la reconversion massive des bureaux en logements, c'est parce que nous voulons que chacun et chacune puisse vivre et travailler partout dans la Métropole et ne plus voir des villes dortoirs opposées aux villes riches de leurs emplois. De même, nous pensons que seule l'approche métropolitaine permettra de régler les questions environnementales. La pollution de l'air, le traitement des déchets, la question de l'énergie, de l'eau, tout cela sera d'autant mieux traité qu'il y aura une volonté métropolitaine et des politiques audacieuses. Le Plan Climat métropolitain en est un bon exemple.

La Métropole sera d'autant plus solidaire qu'elle réglera la question du désenclavement de certains quartiers ou de certaines communes. Non seulement cela passe par une amélioration des transports en commun, mais aussi par un maintien, voire une réimplantation des services publics au plus près des habitants. Lire, comme on l'a fait la semaine dernière, que des commissariats vont être fermés les week-ends et jours fériés pour faire des économies en dit long sur les critères qui sont retenus par certains. Lorsqu'il y aura d'ailleurs des tensions dans ces lieux, certains se demanderont encore pourquoi. En effet, s'il y a des zones de non-droit aujourd'hui, ce sont des zones de non-droit à l'emploi, de non-droit à la mobilité, de non-droit à l'accès à la santé, de non-droit à des équipements d'éducation de qualité, de non-droit à une qualité de vie. C'est tout cela qui doit être modifié.

Joëlle MOREL reviendra en détail sur tous nos amendements.

Je vous remercie.

*(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le projet de délibération qui nous est soumis est une première : les élus parisiens décident d'écrire ensemble une contribution pour formuler des suggestions fortes sur le futur de la Métropole. Le document final adopté par la Métropole aura une valeur contraignante pour tous.

Bien sûr, nous voterons cette contribution, nous nous en félicitons, et nous y apportons cinq amendements.

Notre réflexion dépasse les frontières de notre ville ; il ne faut pas les voir comme des injonctions à l'égard de nos voisins de banlieue mais bel et bien comme une contribution à mettre au pot commun.

Paris a une place particulière dans la construction de la Métropole du Grand Paris. D'ailleurs, cette contribution est dans les pas de ce que nos prédécesseurs ont déjà construit. Je pense notamment à Pierre MANSAT et à

d'autres élus qui ont été les instigateurs d'un dialogue renforcé, conçu d'égal à égal avec les collectivités qui nous entourent. Cette conception d'une Métropole construite pas à pas dans le respect de l'autre reste d'actualité. Une métropole de coopération et de projets, bien éloignée d'une métropole intégrée que certains continuent de défendre.

La Métropole que nous proposons est polycentrique ; c'est le gage du respect de l'égalité de traitement des autres collectivités composant la Métropole. Nous sommes d'accord sur le fait que l'on ne peut pas non plus se satisfaire de la mosaïque actuelle de la Métropole. Quand nous affirmons le droit à la ville, nous disons que le progrès ne vaut que s'il est partagé par tous. La Métropole ne peut se satisfaire d'une situation figée : à l'Est, le résidentiel et à l'Ouest, les emplois. Oui, notre Métropole est riche mais elle comporte des poches de pauvreté et d'exclusion auxquelles il convient que nous nous attaquions. C'est la priorité. Cela passe par le renforcement et le maintien des services publics, en particulier dans les quartiers populaires et c'est le sens du premier amendement que nous vous proposons.

Une des propositions phares de notre contribution est bien la mobilisation de crédits d'investissement pour les collectivités qui en ont le plus besoin. Si on ne change rien, il pleuvra toujours où c'est mouillé. Oui, il faut que cette Métropole se fixe comme premier objectif la réduction des inégalités territoriales et sociales, en investissant massivement dans des projets qui donneront du sens à l'action métropolitaine ; je pense aux transports, au logement, à l'emploi, à l'éducation et à la culture.

Sur la question du logement, il est inadmissible que certaines collectivités s'exonèrent de leur obligation de construction du logement social. Nous devons être vigilants, en particulier au fait que les futurs quartiers qui vont émerger autour des nouvelles gares de l'axe express comportent un taux de logements approprié, notamment au-delà du taux imposé par la loi.

Il en est de même pour l'emploi. S'il n'y a pas une politique volontariste et incitative pour rapprocher les logements de l'emploi, cette Métropole sera un échec. Le P.L.U. parisien, l'Arc de l'innovation, les orientations données pour la Z.A.C. "Bercy-Charenton" vont dans le bon sens. C'est aussi le sens de la proposition de notre groupe de réfléchir à la relocalisation de la production et au concept de "Fabriqué dans la Métropole", comme nous avons porté le concept de "Fabriqué à Paris", qui favorise le retour de la création, de l'artisanat et plus largement de la production dans l'espace métropolitain. En revanche, j'ajoute que je ne comprends pas la décision qui a conduit des élus métropolitains, socialistes et écologistes, à s'abstenir sur une décision de la Métropole, qui va verser à l'établissement public parisien de la Défense 28 millions d'euros pour renforcer ce centre d'affaires. Cela vient en contradiction avec tout ce que nous défendons dans cette contribution.

Inscrire notre Métropole dans le processus de transition écologique est aussi une bonne chose. Le combat pour le fret ferroviaire est vraiment aussi un combat d'avenir, et nous en parlerons tout à l'heure, avec l'entrée dans Paris, avec cette future Z.A.C. "Bercy-Charenton", dont on sait l'importance dans la réduction de la pollution de la Métropole.

Enfin, la question de la gestion des risques d'inondation nécessite que nous renforcions notre politique de prévention en amont de la Métropole et je propose ici même un amendement qui va dans ce sens.

Je terminerai sur les questions de fiscalité. La réforme globale de la fiscalité locale est une urgence. Chaque collectivité doit pouvoir connaître ses ressources pour demain et sur un temps long. Les modifications incertaines des règles voulues par le Gouvernement fragilisent l'investissement. La fin annoncée de la taxe d'habitation et la contractualisation proposée par le Gouvernement ne vont pas dans le bon sens. Elles font des collectivités locales des vaisseaux d'un Etat omnipotent qui ne cherche qu'à faire des économies et se sert des collectivités comme supplétif pour ses orientations politiques. Ce mépris et ces suspicions organisées à notre égard est insupportable.

Voilà pourquoi je propose à nouveau que Paris et la Métropole soient porteuses ensemble d'une grande réforme de la fiscalité locale, plus juste, plus pérenne et surtout plus stable. Le Gouvernement et singulièrement le Président de la République tardent à annoncer le sort qu'ils réservent à la Métropole. Il y a fort à parier que ces annonces ne se feront qu'au moment des municipales en 2020. Ainsi, sous réserve des différences dans l'analyse du contexte institutionnel, nous voterons pour ce projet qui correspond à nos orientations et à nos priorités.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Je vais maintenant donner la parole à Danielle SIMONNET pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET. -** "Le Scot, le Schéma de cohérence territoriale de la Métropole, représente la vraie colonne vertébrale du Grand Paris". Cette déclaration d'apparence anodine de Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris, pose pourtant la question essentielle : quelle est cette créature décidée d'en haut ? De quoi la métropolisation est-elle le nom ?

Mi-Frankenstein, mi-Dracula, la Métropole du Grand Paris est une machine à vampiriser les territoires. Sa vraie colonne vertébrale, c'est le flux financier. 28 millions d'euros pour la Défense. L'argent des territoires remonte vers les soi-disant investisseurs, qui jamais n'assument le risque capitaliste ni ne rendent service à la collectivité. En matière de ruissellement, il y a la théorie et la pratique. Au prétexte d'aménager, de mutualiser, de rendre solidaire, la

Métropole du Grand Paris et son Scot organisent la concurrence, la spécialisation et l'aggravation des inégalités territoriales. Car derrière le bingo du "greenwashing" et du technocratiquement correct, dont ce Scot coche toutes les cases - équilibre et transition, fonction productive et développement durable, Grand Paris inclusif de la culture et du sport, apaisement des espaces public et mixité -, il y a la réalité d'un vaste projet imposé au nom de la compétitivité et de l'attractivité qui vise à faire définitivement entrer Paris dans la cour des grands, des grands de "Global City" : Londres, New York, Tokyo, Shanghai, les villes de l'hémisphère nord, de la mondialisation qui se fait contre les pays du Sud et contre les peuples d'où qu'ils viennent.

Les 39 pages de la contribution de Paris à ce Scot et leurs bonnes intentions s'effondrent déjà devant la carte des projets de Paris pour la Métropole : des Z.A.C. pour construire des tours de bureaux et faire passer le Charles-de-Gaulle Express, du logement social détourné de ses objectifs fondamentaux au profit d'opérations de requalification rentables, une politique avec pour effet et pour objectif d'étendre la rente foncière au Grand Paris Express, grande machine à cash et à corruption dénoncée par la Cour des comptes et visée par une plainte d'Anticor, sans parler des Jeux olympiques.

Alors que le Scot est censé construire la Métropole solidaire et résiliente des générations futures, les contributions de Paris sont orientées à très court terme pour maximiser le profit que d'autres tireront de Paris 2024. Là encore, il suffit pour s'en convaincre de regarder la cartographie qui en dit plus long sur ce projet de délibération que tous les grands discours lénifiants que nous entendrons sur la Métropole du Grand Paris.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci de conclure.

**Mme Danielle SIMONNET**. - La Seine-Saint-Denis, c'est le but de la guerre : gentrifier, blanchir et vendre. Alors, non - je conclurai : je ne voterai pas pour ce Scot. Il y a, hélas, bien d'autres projets dans ce Conseil qui montrent une conception de la métropolisation qui rime avec gentrification, spéculation et hyper-densification… anti-sociale et anti-écologique.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - La parole est maintenant à Christian SAINT-ETIENNE, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, pour cinq minutes.

**M. Christian SAINT-ETIENNE. -** Merci, Madame la Maire.

La Métropole du Grand Paris inscrit son développement scientifique, économique et social dans un double mouvement. D'une part, la territorialisation de la croissance autour des métropoles et réseaux métropolitains qu'il faut organiser et, d'autre part, le développement potentiel de l'axe Seine vers une euro-région monde incluant l'Ile-de-France et la Normandie.

Il est important de faire émerger une vision stratégique de l'énorme potentiel de développement de cette euro-région monde Ile-de-France Normandie, à condition qu'elle soit portée par des acteurs politiques mobilisés. La mutation vers l'économie qui décrit la mutation organisée par la révolution informatique et numérique, est complétée par une mutation territoriale, la métropolisation de la croissance, et, plus fondamentalement encore, la territorialisation de la croissance. Des innovations se produisent essentiellement dans les métropoles ou les territoires accueillants pour les entrepreneurs, les chercheurs, les travailleurs. Ces territoires, à condition d'être structurés par des pôles métropolitains en réseaux, que nous nommerons "territoires métropolisés", facilitent la dissémination des innovations au sein de l'écosystème de production et d'innovation qu'ils créent par leur politique fiscale, sociale et environnementale.

La question de la gouvernance des territoires métropolisés est essentielle. Les pouvoirs publics ont un rôle crucial dans le développement économique. Dans un rapport récent de l'O.C.D.E., l'Organisation analyse l'impact de la métropolisation de la croissance sur l'évolution internationale. La proportion d'urbains dans le monde va passer de 52 % aujourd'hui à 67 % en 2030. 67 % en 2030 contre 5 % en 1800 : c'est une mutation totale de la répartition de l'humanité sur notre planète. Le nombre de villes de plus de 10 millions d'habitants va croître de 23 aujourd'hui à 37 d'ici 10 ans.

En fait, ce qu'il faut bien mesurer, c'est que les révolutions industrielles sont des révolutions urbaines, la causalité étant à double sens. Il ne faut pas confondre, de ce point de vue, les villes et les métropoles. Une métropole n'est pas une masse d'hommes, mais un ensemble optimisé de connexions. Cela va pour les connexions numériques, les connexions économiques et les connexions en termes de transport. Les métropoles mal organisées ou n'ayant pas de gouvernance centralisée efficace sur les problèmes clés du développement économique, de l'innovation et des transports, perdent le bénéfice des effets d'agglomération.

Selon l'OCDE - c'est très important pour nous ici -, les villes ayant une gouvernance forte sur les questions fondamentales, celles du projet métropolitain, des transports, du développement économique ou de la croissance durable, ont une croissance double de celles ayant une gouvernance éclatée. C'est d'autant plus significatif que l'Ile-de-France est totalement dans cette situation de gouvernance éclatée.

Dans le développement des métropoles et des régions, c'est donc l'offre de politique stratégique métropolitaine et territoriale qui détermine la demande des investisseurs et des entrepreneurs pour travailler et investir sur le territoire. Il faut donc replacer la Métropole du Grand Paris dans son environnement stratégique jusqu'à la mer.

Quand on considère, justement, cet environnement stratégique jusqu'à la mer et que l'on prend en compte la Normandie, composée de 23 zones d'emplois dont les 9 plus urbanisées concentrent 71 % de la population et de l'emploi de la région, et l'Ile-de-France, en termes d'échanges économiques, financiers, commerciaux ou touristiques, on observe une intégration extrêmement marquée de ces deux régions qui ont une population combinée de 15,4 millions de personnes pour un P.I.B. de plus de 750 milliards d'euros. C'est quelque chose qui n'est jamais évoqué dans cette Assemblée. Pourtant, si l'on créait une euro-région monde Ile-de-France-Normandie, celle-ci aurait une population et un P.I.B. supérieur à celui des Pays-Bas ou très supérieur à celui de la Belgique. Cette euro-région serait plus puissante que la moitié des pays de l'Union européenne et, notamment, plus puissante que nos voisins du nord.

Cette région qui existe sur le plan économique et sociale est inexistante sur le plan politique, ce qui l'empêche de jouer de sa puissance ou de s'organiser dans le contexte de la métropolisation des territoires. Le projet métropolitain du Grand Paris doit s'inscrire dans un triple contexte. D'une part, en premier lieu, la nouvelle révolution industrielle autour de l'informatique et du numérique qui provoque une mutation de l'économie mondiale. Le deuxième contexte est celui de la nécessaire réflexion…

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

**M. Christian SAINT-ETIENNE. -** J'ai fini…

Le deuxième élément, c'est la nécessaire réflexion sur la création d'une euro-région monde sur l'axe Seine.

Dernier point, l'obligation de penser l'avenir du Grand Paris, et c'est très important, sur le périmètre I.N.S.E.E. de 11 millions d'habitants plutôt que sur un périmètre croupion de 7,5 millions d'habitants.

Merci.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe LRI.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le débat que nous avons aujourd'hui sur le Scot vient opportunément devant notre Assemblée puisqu'il permet, alors que de nombreuses échéances se profilent, de faire le point sur les relations et les enjeux qui lient la Capitale à la Métropole du Grand Paris.

Nous le faisons à un moment crucial puisque, presque un an après la tenue de la première conférence des territoires, voulue et organisée par le Président de la République, la Métropole du Grand Paris se trouve, en quelque sorte, à la croisée des chemins. Dotée par la loi de nouveaux pouvoirs à compter du 1er janvier 2018 en matière environnementale, qu'il s'agisse de la pollution de l'air, de la maîtrise de l'énergie ou de la prévention des inondations, la Métropole du Grand Paris, faute des moyens financiers et humains nécessaires, n'a pas aujourd'hui la faculté d'avoir une véritable politique, alors qu'elle est dotée d'attributions essentielles.

La preuve de cette inopérance, nous l'avons à travers la convention de gestion, par laquelle la Métropole du Grand Paris délègue à la Ville de Paris ses attributions sur le territoire de la Capitale. Quelle que soit l'affabilité et le sens du dialogue de son président, loués par tous, quelles que soient les qualités de nos nombreux collègues, issus de tous les groupes de notre Assemblée, qui siègent depuis deux ans comme conseillers métropolitains, la Métropole du Grand Paris, telle qu'elle existe aujourd'hui, est une métropole transparente, un O.V.N.I. mal identifié.

Il est donc temps, mes chers collègues, que nous soyons fixés sur l'avenir de la Métropole, sur son périmètre, sur ses attributions et sur les moyens qui lui seront alloués.

S'agissant du périmètre et des attributions qui y sont liées et qui conditionnent les moyens à mettre en œuvre, une chose est sûre : le statu quo n'est pas possible. Faute de moyens, la Métropole du Grand Paris dépend des 131 communes qui la constituent et subit le poids prédominant de la Capitale. Selon le vieil adage : "qui paie, commande", la Métropole du Grand Paris est en génuflexion permanente devant Paris. Cela signifie qu'elle reste sans voix devant certains projets mis en œuvre par Paris et qui ont un intérêt métropolitain ou régional avéré. Par exemple, la fermeture sans préavis des voies sur berge rive droite, au nom d'un intérêt louable, la lutte contre la pollution, aurait mérité un débat d'une tout autre ampleur que la consultation partielle et bâclée qui a eu lieu.

Alors que les mesures de circulation s'empilent à Paris sans aucune vision d'ensemble et sans aucun plan cohérent, une vision métropolitaine de ces questions s'impose naturellement. Les transports en commun dépendant de la Région par l'intermédiaire de l'ancien S.T.I.F., devenu Ile-de-France Mobilités, la Métropole région s'impose logiquement. Qu'il s'agisse du RER, du métro, du Grand Paris Express, demain, ou des routes, dès aujourd'hui, c'est au niveau de la région capitale que les problèmes pourront être réglés.

Certes, les plaines des Yvelines, du Val d'Oise ou les zones vertes et humides de la Seine-et-Marne ne font pas partie de la zone dense qui correspond à l'actuelle Métropole, mais c'est dans toute l'Ile-de-France qu'habitent ceux et celles qui travaillent dans la zone dense. C'est donc au niveau régional que doivent être traités la pollution atmosphérique, les problèmes de transport et la lutte contre les inondations. C'est aussi à ce niveau que doivent être appréhendées les questions d'urbanisme et de logement afin de freiner l'étalement urbain, tout en offrant à ceux qui travaillent à Paris et pour Paris, mais qui sont chassés par la hausse des prix enregistrée depuis 10 ans, une alternative à un exil de plus en plus fréquent au-delà des frontières de l'Ile-de-France.

Il nous faudra donc, mes chers collègues, aller beaucoup plus loin que les simples orientations de ce Scot que nous approuvons aujourd'hui.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à Marinette BACHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Marinette BACHE. -** Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce Scot donne un cadre à l'aménagement du territoire à l'échelle métropolitaine, une démarche importante donc pour tous ceux qui sont attachés à l'égalité. C'est cette égalité, et la solidarité humaine et territoriale qu'elle implique, que la contribution parisienne met au cœur du projet métropolitain.

Il s'agit d'offrir à chaque métropolitain le même niveau de qualité et d'accès aux établissements publics et culturels, au logement, à l'offre de soins, de transports, de vie commerciale de proximité, et de mettre en place un cadre de vie agréable et la tranquillité publique pour toutes et tous. Ainsi, cette contribution trace des pistes pour une société plus inclusive. Pour cela, il faut lutter contre les ségrégations, qu'elles soient éducatives, sociales ou spatiales, ségrégations qui, d'ailleurs, s'alimentent entre elles.

Pour cela, il faut un aménagement du territoire en termes d'emploi, de formation, de production, de logement. Cela implique l'émergence d'un dessein commun à l'ensemble de la métropole. Il faut amplifier la nature prescriptive du Scot, notamment vis-à-vis des P.L.U. tout en développant la coopération de l'ensemble des acteurs, celle des territoires, mais également celle des acteurs locaux, comme les bailleurs, à l'exemple de ce que nous faisons avec "Paris commerces".

Cela implique aussi de désenclaver de nombreux quartiers où chômage, précarité, difficulté d'accès aux soins, aux services publics, aux commerces, se cumulent avec parfois des conséquences en matière de sécurité.

La politique d'aménagement équilibré de ces quartiers ne peut être à la charge de collectivités parfois exsangues. Les solidarités métropolitaine et nationale doivent pouvoir aussi jouer leur rôle. Il nous faut dépasser les fonds d'investissement existants pour un véritable programme d'investissements pluriannuel.

Notre Ville fait ici une proposition concrète qui l'honore : répartir la croissance fiscale et les investissements, selon les ressources des collectivités et leurs implications, dans les objectifs du Scot.

L'investissement de la Métropole doit se faire, d'abord, dans les quartiers en difficulté pour les désenclaver, en s'inspirant de l'appel de Grigny et du rapport Borloo.

Ces quartiers ont de forts potentiels, à commencer par la richesse des initiatives locales sur lesquelles nous devons nous appuyer. Alors que la fin des emplois aidés et celle des nombreuses aides régionales mettent en péril le tissu associatif francilien, la Métropole doit les accompagner et permettre l'émergence de projets citoyens.

Désenclaver ces quartiers, c'est aussi lutter contre les fractures urbaines, comme nous le faisons porte de Villette, porte de la Chapelle, à Bercy-Charenton, à la porte Maillot. Cela passe par le développement des transports en commun - métro, tramways, bus - mais aussi l'exploitation des canaux parisiens.

Désenclaver ces quartiers, c'est aussi permettre à tous les enfants franciliens d'avoir accès à un enseignement public de qualité. Or, un enseignement à deux vitesses est en train de se mettre en place, aidé par la politique régionale d'aide aux lycées privés. Rien qu'à Paris, il y a dans le privé sept fois plus d'élèves de milieux favorisés et un quart de non parisiens.

Aucun républicain ne peut accepter cela. Jules Ferry ne siégeait pas sur les mêmes bancs que moi et pourtant il refusa de voir perdurer la discrimination dans l'enseignement. Il faut donc un plan d'investissement d'ampleur pour l'école publique et revoir la sectorisation.

Cet investissement métropolitain est également nécessaire pour que chacun puisse être logé dans des conditions décentes. C'est une exigence citoyenne minimale, me semble-t-il, au XXIe siècle. C'est à cette échelle que l'on pourra résoudre le problème de l'augmentation du nombre de personnes à la rue.

Plus globalement, c'est un renforcement et un rééquilibrage de l'effort de logement à l'échelle métropolitaine qu'il nous faut initier : rééquilibrer les fonctions urbaines entre lieux de résidence et lieu d'emploi ; rééquilibrer les territoires par de la mixité sociale en développant le logement social et en luttant contre la spéculation immobilière ; rééquilibrer, enfin, les fonctions productives et économiques.

Pour cela, il faut mettre des outils en commun. Paris apporte sa pierre à l'édifice en proposant à la Métropole d'entrer dans la gouvernance de "Paris&Co", de la "SOREQA", de la S.E.M. de la Tour Eiffel, et d'utiliser Paris Batignolles Aménagement comme base d'une future S.P.L. métropolitaine.

Je salue donc l'ambition du projet métropolitain porté par Paris : contrer la dynamique socioéconomique nuisible subie par les grandes villes mondiales en termes de fracture sociale, économique et écologique.

La mise en concurrence mondiale de l'ensemble des niveaux de notre société, où l'humain semble devoir céder la place à la recherche effrénée du profit, n'est pas inéluctable. La résorber par le politique et l'initiative citoyenne, telle est l'action, telle est l'ambition portée ici par la Ville de Paris. Un projet à la hauteur de la Métropole comme du contrat électoral de notre majorité avec les Parisiennes et les Parisiens.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**Mme Danièle PREMEL. -** Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens d'abord à souligner le beau travail de la mission Métropole, singulièrement celui de notre ami Pierre MANSAT, de l'APUR et des directions de notre Ville. Dégager les grandes lignes de la conception politique de la Métropole que nous voulons, dans un document somme toute synthétique, était un pari et il est réussi.

Je ne peux, en tant que vice-présidente en charge des questions du développement culturel au sein de la Métropole, que me satisfaire de la place de la culture dans notre contribution. J'y vois l'importance que notre Ville accorde à la culture. Il faut souligner le fait que ce sont de nombreuses actions culturelles parisiennes que nous avons souhaité partager avec la Métropole, tout en menant un travail commun avec les autres collectivités.

Soutenir les expériences à la croisée des politiques culturelles urbaines et de développement du territoire s'inscrit dans notre vision commune. La tentation était grande de vouloir faire de la Métropole un acteur direct et un nouveau financeur des projets culturels.

Le fait que la culture n'est pas une compétence obligatoire a rapidement découragé celles et ceux qui voyaient l'ouverture d'un nouveau guichet. La culture, par sa transversalité a un impact fort sur le développement économique et social, l'attractivité et le développement durable. En cela, elle participe à structurer une véritable identité métropolitaine.

La Métropole du Grand Paris doit se doter d'un projet culturel en prenant appui sur une stratégie d'ensemble reliée aux compétences fondatrices de la Métropole du Grand Paris. En tant que groupe, nous avons apporté un point de vue sur cette contribution et nos propositions ont été prises en compte. J'y retrouve la volonté de ne pas faire à la place des collectivités ou des actrices ou des acteurs qui font déjà un travail important, mais bien de repérer ce qui marche, et surtout ce qui serait d'un intérêt métropolitain.

J'insisterai sur quatre axes structurants d'une politique culturelle partagée :

- inventer des espaces de rencontres et de projets culturels entre les populations et les artistes. Nous avons un vivier extraordinaire dans notre Métropole et il convient de renforcer les synergies entre les acteurs ;

- permettre une meilleure coordination et un élargissement vers un nouveau public pour les équipements culturels et les lieux patrimoniaux du territoire ;

- prendre appui sur les pratiques amateurs et sur le nécessaire dialogue interculturel, afin que les propositions métropolitaines n'apparaissent pas comme une opération héliportée et sans lien avec les territoires et les populations ;

- renforcer l'entreprenariat culturel qui reste fragile, comme il est rappelé dans la contribution.

Toutefois, je souhaiterais que l'on fasse une place à l'éducation populaire dans ce chapitre consacré à la culture. Je continue de penser que l'éducation populaire est le meilleur chemin entre le citoyen et la rencontre avec l'art et les artistes.

Nous avons depuis longtemps constaté que les politiques tarifaires et les facilités d'accès en transports ne suffisent pas à faire tomber les murs invisibles entre les populations d'origine modeste et les arts. L'éducation populaire pourtant brocardée, voire ringardisée, reste ce maillon indispensable qui peut conduire à élargir le public et à en faire des citoyennes et des citoyens éclairés.

C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé. Il nous faut savoir construire avec tous les acteurs, habitants, élus, une vision d'avenir pour ce territoire et répondre à un modèle de société que nous souhaitons, et par là répondre à l'objectif d'améliorer la vie des gens qui vivent, travaillent, visitent ce territoire que l'on appelle la Métropole. La culture au cœur du projet métropolitain : un pari, mais surtout une nécessité.

Vous me permettrez juste une petite anecdote qui montre, à partir d'un projet comme les ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil, deux conceptions de projets culturels : soit celle de reproduire en banlieue la Villa Médicis ou la

Casa de Velazquez, c'est-à-dire une réalisation totalement déconnectée du territoire dans lequel elle va s'implanter, comme le souhaitait le président de la République dans un courrier ; soit celle que nous construisons, un projet culturel, social et de développement auquel sont associés les territoires et les populations.

Je conclurai par les propos récents de Pierre MONGIN : "Refaire la citoyenneté par le bas est un moyen de raccorder, d'articuler le local et le global. A ces conditions, la ville sera habitable. Il ne faut pas oublier, il y a toujours des gens qui précèdent les territoires".

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est à Pierre-Yves BOURNAZEL pour le groupe LRI.

Vous avez 9 minutes 40.

Je crois que vous avez un temps suffisant.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL. -** Merci, Madame la Maire.

L'enjeu métropolitain est sans aucun doute le défi majeur à relever pour notre Capitale.

Défi majeur pour renforcer notre attractivité à l'aune de la compétition internationale que se mènent les villes-mondes.

Défi majeur pour transformer la vie quotidienne de millions de grands Parisiens.

Défi majeur parce que c'est bien dans la logique métropolitaine que ce joue une bonne partie des solutions aux problématiques de lutte contre le réchauffement climatique, de logement ou de mobilité durable. C'est d'ailleurs un défi partagé parce que c'est l'intérêt de Paris et l'intérêt des collectivités qui composent la Métropole de réussir à travailler ensemble et à construire une stratégie commune.

Alors que nous attendons l'annonce par le président de la République de la réforme de la Métropole prévue à l'automne, la contribution de Paris au Schéma de cohérence territoriale métropolitain doit nous inviter à être imaginatifs et innovants.

Il ne s'agit pas de calquer la politique que mène l'Exécutif sur le reste du territoire, ni d'imposer sa gestion aux autres collectivités. C'est une méthode qui ne pourrait pas fonctionner. Nous avons d'ailleurs pu le vérifier malheureusement à travers les décisions solitaires de l'Exécutif municipal concernant le service du nouveau Vélib' et les conditions de la rupture subite d'Autolib' qui n'étaient pas du meilleur effet du point de vue de la confiance avec nos partenaires.

Je crois précisément que la logique métropolitaine ne pourra réellement se concrétiser que dans une approche partenariale. Cela ne peut être ni Paris contre la banlieue, ni Paris sans la banlieue. Nous devons travailler ensemble dans un état d'esprit constructif.

L'objectif du Grand Paris doit être de créer davantage de cohérence entre les territoires et de cohésion avec les habitants.

Je voudrais prendre un exemple symptomatique de la nécessité de changer de logiciel dans une logique métropolitaine : le logement. Aujourd'hui, au regard de la crise que subissent les Parisiens et les Grands Parisiens en la matière, au regard de son impasse depuis plusieurs années, il apparaît indispensable d'expérimenter des solutions nouvelles.

Quel est le constat de la politique du logement ? D'un côté, à Paris, des prix qui ont doublé en dix ans, un système de production de logements sociaux par conventionnement très coûteux, sans créer de nouveaux logements, une liste de demandeurs de logements sociaux qui s'allonge inexorablement et une réserve foncière intramuros qui s'épuise. De l'autre, en banlieue, un besoin de solidarité territoriale, de rénovation urbaine, esthétique, énergétique et écologique.

Il faut aujourd'hui imaginer ensemble un système gagnant/gagnant de production de nouveaux logements. Par exemple, à travers la participation financière de Paris, à la co-construction d'un habitat social exemplaire en dehors de son périmètre intra-muros, en contrepartie du traitement mutualisé d'une partie des demandeurs de logements sociaux. Pourquoi ne pas expérimenter cette solution innovante sur la base de conventions entre établissements publics territoriaux de la Métropole ?

Je suis également heureux que Paris et les communes de la Métropole bénéficient d'un nouvel outil pour lutter plus efficacement contre le fléau des marchands de sommeil qui profitent de la détresse d'hommes et de femmes en grande fragilité sociale. Suite à la proposition de mon amendement voté à l'Assemblée nationale, la confiscation du bien d'un marchand de sommeil sera désormais une peine complémentaire obligatoire.

En s'attaquant directement à l'argent de ces activités mafieuses, j'espère que cela produira des résultats positifs dans le 18e, le 19e, et le 20e arrondissement de Paris, mais aussi à Saint-Denis, à Montfermeil, à Montreuil, et dans toutes les autres villes touchées par ce phénomène. C'est un enjeu métropolitain sur lequel nous devons agir

collectivement parce que c'est une problématique particulièrement sensible au regard de la crise des réfugiés que nous connaissons et qui sont des cibles privilégiées pour les filières mafieuses.

Madame la Maire de Paris, mes chers collègues, pour la stratégie qui doit nous guider pour les prochaines années, je crois que l'enjeu, au-delà de tous les schémas de papier qui pourront être élaborés, réside dans notre capacité à créer un climat de confiance et à créer des synergies durables d'intérêt avec nos partenaires métropolitains.

C'est d'abord cela qui fera la force de notre ambition de ville monde. C'est d'abord de cela dont dépend notre capacité à agir sur le destin de Paris et du Grand Paris, et cela ne dépend que de nous.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Pierre-Yves BOURNAZEL.

La parole est à Philippe DUCLOUX pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Philippe DUCLOUX. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Métropole du Grand Paris avait été créée en 2016. Aujourd'hui, pour la première fois, Paris, au travers de notre Conseil, va s'exprimer sur sa vision de la Métropole, son développement, son avenir et sur ses politiques. En effet, dans le cadre de l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale ou Scot, Paris est invitée à partager sa vision et le rôle qu'elle souhaite endosser dans l'aménagement métropolitain.

Ce Scot est un texte défini par la loi, qui permet à la Métropole d'exercer ses compétences en matière d'aménagement de l'espace métropolitain. En cela, c'est bien plus qu'un texte réglementaire, c'est un document politique qui permettra de porter une vision partagée du devenir du territoire.

C'est la raison pour laquelle je tiens à remercier Mme la Maire de Paris, Jean-Louis MISSIKA, sans oublier Pierre MANSAT. Si j'ai souhaité intervenir, d'une part, au nom de mon groupe en tant que conseiller de Paris, mais également en tant que président de la Fédération des entreprises publiques locales d'Ile-de-France, parce qu'elles sont concernées - comme cela a été rappelé par certains d'entre vous - par l'enjeu que représente ce Scot.

Dans notre territoire qui, historiquement, était marqué par l'intervention de l'Etat en lieu et place des collectivités territoriales, ce dont nous débattons aujourd'hui, c'est d'un acte fort, celui d'un tournant dans la décentralisation de notre pays et de notre Région capitale, le Grand Paris va dessiner et décider de son aménagement.

C'est un moment important pour Paris qui a toujours été à l'initiative et motrice pour que la Métropole voie le jour, tout d'abord, et qu'elle soit en mesure de peser sur son territoire ensuite.

Paris, c'est aussi une vision spécifique et une attention particulière portée à la zone dense. Forts de notre expérience, riches de notre vision, la contribution de la Ville s'articule autour de huit orientations essentielles.

La première d'entre elles, c'est de tisser des liens entre des territoires que les aménagements et les limites administratives ont trop longtemps séparé et de s'attaquer à la ségrégation territoriale. En effet, la Métropole du Grand Paris est un territoire fracturé, marqué par des inégalités territoriales importantes, y compris au sein du territoire parisien, comme cela a été rappelé par beaucoup d'entre vous. Les inégalités sociales y sont marquées. La Métropole regroupe les départements pour lesquels le revenu fiscal médian des habitants est le plus élevé du pays, Paris et les Hauts-de-Seine, et celui où il est le plus faible, la Seine-Saint-Denis.

Plus largement, dans la Métropole, certains territoires, communes et quartiers prioritaires, concentrent et cumulent des difficultés importantes. A ces inégalités sociales s'ajoutent évidemment d'autres inégalités territoriales, héritées en grande partie de l'histoire de l'aménagement de notre agglomération. C'est pourquoi il faut absolument mener le double combat contre les inégalités sociales et territoriales qui se recoupent.

Pour Paris, la Métropole est polycentrique, c'est pourquoi la contribution parisienne propose également de rééquilibrer davantage les fonctions urbaines et de faciliter l'accès au logement.

En effet, pour renforcer l'inclusion sociale et accélérer la transition écologique, Paris réaffirme la place dans la ville des fonctions productives et des grands services urbains, comme la logistique urbaine dont nous reparlerons tout à l'heure dans le cadre de notre débat sur "Bercy Charenton".

Pour construire des ponts entre les communes et leurs habitants, la contribution de la Ville encourage ensuite la mise en place d'un véritable Grand Paris de la culture et du sport. En effet, le Grand Paris bénéficie d'une offre artistique, culturelle et sportive considérable, et les usages sont, dans les faits, métropolitains. Pour peser demain et pour développer une offre toujours plus accessible, il faut renforcer les coopérations, et faire de la culture et du sport un élément fort d'appropriation de la réalité comme du sentiment d'appartenance des habitantes et des habitants de leur Métropole.

Enfin, pour réussir la transition écologique, la Métropole se doit d'agir toujours plus pour la qualité de l'air. Elle doit intégrer toujours plus de la nature en ville et, plus globalement, elle doit organiser à l'échelle de son territoire la transition énergétique.

Mes chers collègues, la contribution parisienne qui nous est présentée a le mérite de proposer une vision claire et surtout cohérente en trois dimensions des enjeux métropolitains. En affirmant un droit à la ville qui postule que

chacune et chacun doit bénéficier d'un accès égal aux aménités urbaines et aux équipements publics, Paris trace une voie ambitieuse et fidèle à ses valeurs d'inclusion et de développement.

Ce dernier, face aux urgences climatiques et sanitaires, ne pourra être mené sans une attention de tous les instants à la transition écologique et au bien vivre en ville dans une métropole plus verte, plus apaisée et plus agréable.

Le texte qui nous est proposé, mes chers collègues, qui nous est soumis, y répond bien et nous permet de répondre à l'invitation du président de la Métropole du Grand Paris et de sa vice-présidente par le haut avec cette contribution solide, inventive et sérieuse à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale métropolitain.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Philippe DUCLOUX.

Je donne la parole à Joëlle MOREL pour les écologistes de Paris. Il vous reste 4 minutes 55.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci. Le groupe Ecologiste salue le travail collectif réalisé pour l'élaboration de cette contribution parisienne au Schéma de cohérence territorial de la Métropole du Grand Paris. Plusieurs affirmations fortes que nous partageons fondent ce texte.

Les élus écologistes ont contribué à son élaboration par une quarantaine d'amendements, dont la plupart ont été retenus, et nous nous en félicitons. Nous avons porté plusieurs des enjeux qui se retrouvent dans ce texte : penser la Métropole dont Paris dans une approche systémique et non plus en silo, repérer et mutualiser les outils efficaces développés dans les territoires, réduire les inégalités territoriales à l'échelle métropolitaine.

Nous partageons aussi, par exemple, la volonté de lutter contre l'exclusion numérique dont on estime qu'elle concerne 20 à 30 % de la population. Pour que l'ensemble des Métropolitains se sentent partie prenante du Scot, il est indispensable de trouver les modalités propres à chaque segment de la population et éviter de tout faire reposer sur les outils numériques.

Les Métropolitains doivent connaître l'utilisation des données qu'ils génèrent. Il faut favoriser le libre accès et la possibilité pratique d'utilisation des données pour tous les habitants. La volonté des Ecologistes est de travailler pour faire adopter une politique de données ouverte, d'"open data", digne de la plus grande intercommunalité française.

La contribution est un texte de compromis réalisé par notre majorité municipale, mais nous ne partageons pas toutes les affirmations.

Nous maintenons, par exemple, que la méthode de "Réinventer Paris" n'est pas un dispositif pertinent pour aménager les territoires. En effet, vendre son patrimoine remarquable à l'heure où la maîtrise de notre foncier est un enjeu fondamental est risqué.

Nous rappelons, par ailleurs, que ces procédures d'appels à projets ne permettent pas une juste rétribution du travail fourni par les équipes qui n'ont pas été retenues. Nous n'avons que peu de recul sur les conséquences de la vente à des promoteurs privés du patrimoine parisien. Les engagements seront-ils tenus ? La réalité sera-t-elle conforme aux belles images 3D ? N'allons-nous pas constater, dans quelques années, que l'on a privatisé des profits et laissé les pertes aux contribuables ? Les engagements environnementaux, souvent imprécis, ne seront-ils pas, in fine, que du "greenwashing" ? A l'heure où il serait nécessaire d'évaluer les conséquences de ces appels à projets, on s'engage trop vite dans une généralisation de cette méthode.

Les budgets des J.O. sont aussi une crainte pour les écologistes. Plusieurs économistes, avec nous, tirent la sonnette d'alarme sur cette question. Les J.O. coûteront chers aux Parisiens, aux habitants des autres collectivités et, plus généralement, à tous les contribuables français.

Je terminerai ainsi : la Métropole est un objet politique en construction. C'est pourquoi le groupe Ecologiste retire ses amendements au profit de l'amendement de l'Exécutif. Mais les écologistes resteront vigilants pour qu'elle soit au service de la solidarité des territoires et au service d'une agglomération plus résiliente face aux défis écologiques.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci, Joëlle MOREL.

Il reste deux intervenants pour le groupe les Républicains et Indépendants : Nathalie FANFANT et Jean-Baptiste de FROMENT, pour 5 minutes 15.

Normalement, c'est Nathalie FANFANT qui était inscrite d'abord et vous avez 5 minutes à vous deux, 5 minutes 15 à peu près.

Nathalie FANFANT, vous avez la parole.

**Mme Nathalie FANFANT. -** Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, le volet culturel de la contribution parisienne aux projets métropolitains nous semble insuffisant : autocongratulation, texte non structurant sans vision à long terme, non budgété, avec une réalisation inenvisageable en l'état. Nous avions déjà eu l'occasion de commenter la communication culture de mai dernier, où nous nous étonnions déjà de l'insuffisance du projet culturel porté par la Mairie. Vous avez le mérite de la persévérance dans votre inconsistance, mais je ne peux vous en féliciter.

Nous constatons, en premier, un manque de vision qui devrait irriguer un projet stratégique. Des idées sont lancées pêle-mêle dans un inventaire à la Prévert. Des projets publics sont ainsi mélangés avec des projets privés. De grandes opérations sont placées à côté d'opérations ponctuelles. Les disciplines artistiques sont mélangées sans explication. Enfin, encore une fois, un manque de structuration. Ces projets ne sont d'ailleurs pas nouveaux. La "Nuit Blanche" est une opération très ancienne. Enfin, ce projet est nombriliste. Paris est systématiquement prise comme exemple alors qu'il s'agit d'un projet métropolitain. Cela frise l'égocentrisme. Pour une ville qui se dit "monde", c'est curieux. Il y a également des oublis. Ainsi, la dimension patrimoniale n'est qu'effleurée alors que les coûts y sont les plus élevés. De même, vous avancez l'objectif louable d'offrir un maillage culturel équilibré et de mettre fin aux ruptures géographiques dans l'espace métropolitain. Vous évoquez même le renforcement des transports à cette fin. Pourtant, il n'y a pas une seule fois le mot "région" dans les trois pages consacrées à la culture. Or, c'est bien la Région qui est compétente en matière de transport.

Nous pensons que, pour que ce projet soit réellement métropolitain, il doit associer la Ville, les communes environnantes, la Métropole, mais également la Région. Nous regrettons, enfin, le manque de chiffres dans ces trois pages. Des chiffres qui pourraient nous indiquer concrètement combien cette politique coûterait et comment elle serait menée. Au total, l'objectif affiché dans cette contribution pourrait être le bon. Il faut cependant retravailler les axes de cette politique en les rendant plus précis, en y associant tous les acteurs concernés et en les budgétisant. C'est ainsi que des objectifs clairs pourront être fixés et un chemin pour les atteindre pourra être tracé.

Je vous remercie.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jean-Baptiste de FROMENT pour trois minutes.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT. -** Merci, Madame la Maire.

Très rapidement, ce débat intervient dans un contexte d'incertitudes institutionnelles très grandes. Cela a été dit. Nous attendons les annonces du Président de la République sur le sujet, qui a beaucoup tardé déjà, mais on nous dit que, courant septembre, octobre, en principe, on devrait en savoir plus clair.

Personnellement, je souhaite que l'on aille vers une plus grande intégration au niveau métropolitain, quelle que soit la forme que cette intégration puisse prendre, que l'on aille plus loin - cela a déjà été souligné et demandé par mon collègue BOURNAZEL - dans la mise en commun de grandes missions stratégiques : au premier chef, le logement, mais aussi le développement économique, les transports, en lien avec Ile-de-France Mobilités et la Région. La meilleure manière d'anticiper ces évolutions institutionnelles qui sont souhaitables et même indispensables, c'est évidemment de faire des propositions concrètes, dès aujourd'hui, dans le cadre de l'élaboration de ce Scot, même si ce Scot ne se pense pas nécessairement à la bonne échelle et exactement au meilleur périmètre, parce que la zone dense francilienne dépasse certainement le périmètre de l'actuelle Métropole du Grand Paris. C'est dans ce cadre que nous discutons de la contribution proposée par la Maire de Paris.

Je le dis tout de suite, cela a déjà été dit par nos collègues : nous nous abstiendrons. Il y a, certes, de bonnes choses, sur la forme notamment, et je retiens notamment cette idée que le Scot doit être un vrai document prescriptif et non pas l'addition des souhaits ou l'agrégation des souhaits de chacune des collectivités qui en font partie, même s'il faut les prendre en compte. Il ne faut pas que ce soit une addition de P.L.U. locaux. Il faut que ce Scot soit un vrai document opposable. Je partage cette ambition, même si je note que la Maire de Paris est relativement mal placée pour faire cette demande, étant donné - cela a été souligné aussi - sa gestion assez solitaire de certains dossiers qui, pourtant, sont par essence métropolitains. Je n'y reviens pas.

Le diagnostic me semble également, à certains égards, pertinent puisque l'on constate que le coût du logement augmente, que la qualité de l'air est mauvaise, qu'il y a un manque d'espaces de nature, que les familles et les retraités également fuient la Métropole du Grand Paris, que la production de logements sociaux n'arrive pas seule - je cite : "à endiguer l'éviction de toute une frange de la population". J'ai envie de dire que ce diagnostic est aussi le constat d'échec de la politique de la Ville de Paris.

Aussi, quand on en vient aux solutions, qui consistent à transposer à l'échelle métropolitaine un certain nombre de solutions qui ont plutôt échoué à l'échelle intra-muros, vous me permettrez de ne pas suivre tout à fait. C'est la raison pour laquelle, dans un esprit quand même constructif, nous nous abstiendrons sur cette contribution.

Je vous remercie. J'avais bien d'autres choses à dire, mais le temps est dépassé.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

D'abord, merci à tous les orateurs de ce débat pour la qualité de leurs interventions, pour la diversité des points de vue. Naturellement, dès que l'on parle de Métropole du Grand Paris, il est difficile de parler du fond, des projets sans parler de gouvernance. Beaucoup d'entre vous n'ont pas résisté à la tentation d'évoquer les problèmes institutionnels alors même que cette contribution, nous l'avons voulu justement comme étant une contribution sur le fond, sur les projets parce que, justement, notre sentiment, le sentiment de la Maire de Paris, c'est que l'on s'est beaucoup trop perdu sur la question institutionnelle, sur la question, par exemple, du périmètre de ce territoire, alors même qu'une métropole, comme l'a très bien dit Christian SAINT-ETIENNE, ce n'est pas un territoire, c'est une dynamique de réseaux. Sur la question des compétences, je dois dire mon désaccord sur le fond avec Jérôme DUBUS. Il me semble qu'il est quasiment impossible de séparer et de découper les compétences entre les différents territoires, surtout s'ils ne sont pas de même taille. On le voit d'ailleurs très bien dans cette contribution au Scot. Comment voulez-vous parler de cohérence territoriale et d'aménagement urbain si vous ne parlez pas de mobilité ? Et donc, si vous dites que la mobilité est une prérogative de la Région et ne doit pas être un sujet abordé par la Métropole du Grand Paris, vous créez les conditions d'une situation quasiment impossible, on le voit quotidiennement.

Et puis, on a très bien entendu d'ailleurs les deux tentations, les deux visions de la Métropole dans les différentes interventions. Ceux qui soutiennent le principe de la gouvernance partagée, ceux qui soutiennent le principe de la gouvernance de surplomb. Il me semble vraiment que ce que nous devons dire, c'est que la gouvernance partagée n'est pas synonyme de chacun pour soi, la gouvernance partagée n'est pas synonyme de la restitution à l'euro près des contributions des différents territoires à la Métropole du Grand Paris. C'est une vision totalement dysfonctionnelle de la gouvernance partagée.

D'ailleurs, si nous ne sommes pas capables de sortir de cette vision complètement dysfonctionnelle, le résultat, c'est que nous sera imposée, à un moment donné, une gouvernance de surplomb.

J'arrête là sur la question de la gouvernance, parce que je voudrais me focaliser sur le point qui me paraît essentiel, c'est-à-dire sur cette contribution et pourquoi nous avons fait cette contribution. Je crois qu'il est absolument nécessaire que Paris, que la ville centre se prononce sur le Grand Paris. Je conteste vraiment avec beaucoup de fermeté ce qu'a dit Eric AZIÈRE sur le caractère donneur de leçons.

Je voudrais signaler que quand Paris ne prend pas la parole sur le Grand Paris, on le lui reproche. Quand Paris prend la parole sur le Grand Paris, on dit : il donne des leçons. Cela commence à bien faire ! Nous ne donnons aucune leçon.

Nous faisons une contribution au Scot métropolitain et nous disons ce qu'est le point de vue de Paris sur le devenir, sur ce projet du Grand Paris, sur cette communauté de dessein, qui doit être aussi une communauté de mémoire.

Certains trouvent que Paris se mêle trop de ce qu'il se passe en dehors de ses frontières, je pense au contraire que nous sommes à un moment charnière de la construction métropolitaine. Nous devons nous prononcer sur le projet métropolitain dans son ensemble comme l'ont déjà fait, je vous le signale, "Est Ensemble" et "Plaine Commune".

Parce que nous sommes la ville centre, nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis de la Métropole. Une métropole ne peut pas vivre correctement si sa ville centre n'est pas le cœur battant du fonctionnement de cette métropole. D'ailleurs, le fait que nous ayons mis ce texte en débat au Conseil de Paris a pour objectif de renforcer le poids de notre contribution, justement parce qu'elle est le fruit d'un débat démocratique.

Comme l'a dit la Maire de Paris dans son intervention liminaire, nous devons bâtir un projet et parler du fond. Nous ne devons pas attendre de connaître les contours exacts des institutions pour nous prononcer sur ce qui est une réalité pour des millions de Métropolitains. Je dois dire que plus le Scot sera de bonne qualité, plus il sera efficace et plus il sera capable, en tant que texte fondateur, de survivre aux évolutions institutionnelles.

C'est pourquoi, avec Pierre MANSAT, avec la Mission métropole, avec l'APUR, nous avons travaillé très sérieusement à cette contribution parisienne.

Notre contribution concerne toute la Métropole ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce Scot. Je voudrais faire un rappel sur le fait que ce Scot se scinde en deux parties : le P.A.D.D., le plan d'aménagement et de développement durable, et le D.O.O., le document d'orientations et d'objectifs. Il est donc normal que cette première partie soit le stade du projet, que l'on ne soit pas en train de dire, il faut faire ceci ou cela, car c'est la deuxième partie de ce projet métropolitain qui est la partie du document d'orientations et d'objectifs.

On insiste beaucoup dans ce document sur un point qui me paraît essentiel, c'est que pour fonctionner, ce Scot doit être évolutif, il doit avoir une certaine flexibilité.

Aujourd'hui, on ne peut pas rédiger des textes qui définissent une stratégie territoriale pour 10 ans ou pour 15 ans, parce que les choses vont trop vite par rapport à cela.

Il faut que ce Scot soit évolutif, qu'il y ait des clauses de revoyure, qu'il soit appropriable par la société civile et adaptable à différentes échelles. Je rejoins là aussi ce qu'a dit Christian SAINT-ETIENNE, c'est-à-dire qu'une métropole est un territoire à géométrie variable, il faut que nous puissions parler avec Saclay, Roissy, Le Havre, car sur ces différents sujets, la dimension métropolitaine est en jeu et il doit être concret pour avoir un véritable impact sur le quotidien des Métropolitains.

Nous avons donc choisi deux axes, deux fils rouges pour notre contribution : le droit à la ville et la transition écologique qui sont au cœur du quotidien des Métropolitains. Habiter plus près de son emploi, avoir accès à une offre large de mobilité, vivre dans un environnement moins pollué, avoir un espace vert à proximité de chez soi, accéder à des services publics de qualité, à des soins médicaux et à des commerces, et bien sûr accéder à un logement ou à un hébergement d'urgence et que cela soit réparti égalitairement dans les territoires.

Tous ces sujets relèvent de ces deux fils rouges, car le droit à la ville est de plus en plus un droit à la nature et à un environnement sain, tandis que la transition écologique conditionne notre accès aux aménités les plus essentielles telles qu'un espace public vivable, un air pur ou de la nourriture saine.

C'est pourquoi le Scot a vocation à adresser tous ces "communs" qui n'ont pas de frontières administratives ou politiques et j'insiste sur ce point. Ce que nous avons en commun, ce sont les biens communs de la métropole, la qualité de l'air, le bruit, etc. Il est désormais évident que la qualité de l'air, la crise du logement, la croissance du tourisme, l'accueil des entreprises ne peuvent se gérer efficacement qu'à l'échelle métropolitaine.

Cette contribution parisienne fixe un cap qui pourra se décliner dans les plans locaux d'urbanisme, mais aussi sous la forme d'appels à projets, de labels, de développements de communauté d'acteurs, de grands projets, comme nous l'avons fait par exemple avec l'Arc de l'innovation ou encore avec l'initiative de la Ville de Paris auprès du Forum Métropolitain pour cette grande étude internationale sur les autoroutes urbaines et le périphérique.

Alors oui, dans cette contribution nous partageons certaines politiques qui ont fait leurs preuves à l'échelle de Paris telles que les zones de rééquilibrage en faveur de l'habitat dans le P.L.U., la protection des grands services urbains et de l'artisanat, des appels à projets pour l'immobilier ou l'agriculture urbaine, la lutte contre l'habitat insalubre ou l'aide au commerce de proximité.

Nous esquissons aussi des politiques d'un genre nouveau, qui prendront leur sens à l'échelle métropolitaine, comme la création de franchissements pour résorber les grandes fractures urbaines, une nouvelle approche de la sectorisation scolaire, l'évolution des grands axes routiers, le développement des filières locales de matériaux pour la construction.

Sur tous ces sujets, nous pensons qu'il est possible d'avoir des majorités d'idées au sein de la Métropole, et l'on observe déjà à quel point les débats métropolitains s'appuient sur des enjeux territoriaux, voire parfois générationnels, parfois plus que sur des clivages politiques traditionnels.

Il est important que tous les élus parisiens soient mobilisés dans ces débats pour promouvoir une métropole plus attractive, moins ségréguée et plus écologique.

En ce qui concerne les différents amendements déposés, nous acceptons certains des amendements déposés par le groupe Communiste concernant l'éducation populaire, la prévention des risques de crue, la création d'un label "fabriqué dans la Métropole", la réforme de la fiscalité locale. Cet amendement s'inscrit dans la suite du vœu voté au dernier Conseil de Paris pour organiser les secondes Assises de la fiscalité qui sont toujours prévues. C'est pourquoi nous proposons un retrait.

Nous avons également repris les amendements du groupe Ecologiste dans un amendement de l'Exécutif sur les détails duquel je ne reviendrai pas.

Enfin, nous ajoutons un amendement de l'Exécutif relatif à la coopération avec Saclay et Roissy, qui sont deux territoires essentiels pour la Métropole, les solutions de logement pour les jeunes, la pratique sportive et les coopérations en la matière à l'échelle métropolitaine.

Voilà, mes chers collègues, je vous remercie pour la qualité de ce débat.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Nous allons procéder au vote des amendements et des projets de délibération.

En réponse à l'amendement n° 27, l'Exécutif a déposé un amendement n° 27 bis. Si j'ai bien compris dans la discussion, le groupe Ecologiste de Paris, vous retirez votre amendement n° 27 ?

Très bien. L'amendement n° 27 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 27 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 27 bis est adopté.

L'amendement n° 28 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Avec une demande de retrait, sinon défavorable.

Il est retiré ? Très bien, merci.

Il y a un amendement n° 29, l'Exécutif a déposé un amendement n° 29 bis.

Vous retirez votre amendement n° 29 ? Oui, très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 29 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 29 bis est adopté.

L'amendement n° 30, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est-il maintenu ?

Demande de retrait de l'Exécutif, sinon défavorable.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Retrait.

Normalement, tous nos amendements sont repris dans un amendement de l'Exécutif.

Je le redis donc : nous retirons tous nos amendements au profit de l'amendement de l'Exécutif.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 213, déposé par l'Exécutif, qui reprend l'ensemble des différents amendements et vœux déposés, comme vous l'avez rappelé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 213 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 31, déposé par le groupe Communiste. Celui-ci n'est pas retiré et il n'y a pas de vœu de l'Exécutif puisque c'est un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 31 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 32, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 32 est adopté, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 33, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, SG 33).

Je vous remercie.

**2018 DU 71 - "Bercy-Charenton" (12e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. Dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/S.N.C.F./Aménageur.**

**Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la Râpée inférieure.**

**Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche relatif à l'implantation d'une piscine.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'une piscine.**

**Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux consultations.**

**Vœu déposé par M. LAURET relatif à la part de logements sociaux et à la maîtrise des charges.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à une votation citoyenne sur les immeubles de grande hauteur.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux impacts des immeubles de grande hauteur.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux immeubles de grande hauteur.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la proportion de logements sociaux.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'implantation d'un commissariat.**

**Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une réévalutation à la hausse de la végétalisation dans le cadre du projet.**

**Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au projet de création d'une nouvelle gare du RER D.**

**Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une étude d'évaluation des flux tous modes.**

**Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la diversification des catégories de logements sociaux.**

**Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mise en place de votations citoyennes.**

**2018 DASCO 10 G - Approbation du principe de construction d'un collège avec logements de fonction dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e).**

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe, présidente. - Nous avons maintenant le débat organisé sur "Bercy Charenton". Il s'agit du projet de délibération DU 71 : déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. ; dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. ; désignation de l'aménageur ; protocole foncier Ville/S.N.C.F./Aménageur.

Juste pour préciser, le dossier DASCO 10 G figure dans ce débat organisé.

Je vous propose une suspension de séance de 2 minutes et nous reprendrons nos débats.

*(La séance, suspendue à seize heures cinquante-trois minutes, est reprise à seize heures cinquante-quatre minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Nous reprenons, après une suspension expresse, notre séance dont le débat vient d'être annoncé par Pauline VÉRON. Nous allons donc aborder les projets de délibération relatifs à la Z.A.C. "Bercy-Charenton".

Mes chers collègues, depuis le début de cette mandature, nous avons à cœur de bâtir un aménagement urbain qui soit mis au service des Parisiens, au service du développement durable, de la mixité, de l'accès de toutes et tous à un cadre de vie agréable. Ce sont des objectifs qui guident ce qui s'annonce à tout point de vue comme un des

grands chantiers de la décennie, à savoir l'aménagement de la zone Bercy-Charenton qui constitue un enjeu fort pour les Ville de Paris et de Charenton-le-Pont.

Je sais que nous allons avoir un débat dans lequel des positions, parfois exprimées de façon historique dans cette Assemblée, avant même cette mandature, vont trouver à s'exprimer. Je voudrais que chacune et chacun resituent le débat que nous avons et que nous allons avoir sur Bercy-Charenton dans le contexte, dans le cadre qui est celui de notre mandature et celui de ce mois de juillet 2018.

Dès 2001, la question de l'urbanisme, de l'évolution urbaine de Paris a été posée par Bertrand DELANOË, par l'équipe, et certains ici sans doute se souviennent du vote du premier P.L.U. de Paris en 2006, qui avait été l'objet de très nombreux débats, parfois de vives controverses, notamment sur des questions fondamentales comme celles de la mixité des fonctions à Paris, la place du logement social, mais aussi de la mixité de la ville sous tous ces aspects ou encore celles relatives à la question des hauteurs.

Dans la mandature de 2001 à 2008, il n'y avait pas eu de majorité pour porter l'idée qu'à certains endroits dans Paris, la question des hauteurs pouvait ne pas être taboue et pouvait donner lieu à des émergences, à des propositions architecturales qui viennent apporter un plus à notre ville sans la transformer, bien sûr, en ce que sont devenues d'autres métropoles que l'on aime, mais dont personnellement je n'aime pas du tout l'évolution urbaine et architecturale. Je pense notamment à la métropole de Londres : alors que nous faisions le pari d'une architecture plus délicate, intégrant toutes les fonctions de la ville et laissant une place importante au logement social, d'autres villes, comme Londres, avait fait le choix de ne justement pas faire de logement social. Cela nous avait été beaucoup reproché. Je pense que, 15 ans après, nous mesurons à quel point nous avons eu raison de suivre un chemin beaucoup plus équilibré, en tout cas qui cherche à mixer les différentes fonctions de la ville. D'ailleurs, mon ami, le maire de Londres, Sadiq KHAN, est lui-même confronté aujourd'hui à une évolution de cette ville dans laquelle il souhaite inscrire beaucoup plus d'habitants, en inscrivant notamment une dimension relative aux logements sociaux et en prenant l'exemple de Paris pour remettre des habitants au cœur de la ville.

En 2008, deuxième mandature de Bertrand DELANOË, nous avons porté le débat, et je l'ai porté directement, en charge de l'urbanisme et de l'architecture. J'ai porté le débat relatif à l'évolution urbaine et architecturale, mais aussi à la question des émergences, de la hauteur dans Paris. Ce débat, pour ceux qui s'en rappellent ici, avait été un débat fort, avec ses controverses, avec, ce qui est normal dans une enceinte démocratique, différentes visions de la ville qui s'opposaient. Ce débat a été tranché dans le sens d'une évolution qui est celle qui a pu s'exprimer sur des sites qui, dès 2008, ont fait l'objet d'un travail particulier, des sites qui pouvaient être des sites dans lesquels ces émergences pouvaient avoir lieu parce qu'ils s'inscrivaient en couture urbaine avec nos voisins.

Jean-Louis MISSIKA, alors en charge de l'innovation, avait accompagné ce mouvement car c'est un même mouvement d'innovation qui nous a permis de faire bouger l'urbanisme parisien sans rien retirer à la force et à la qualité de Paris et à sa dimension historique. Les sites que nous avions retenus dans la mandature précédente pour être des lieux qui pouvaient donner lieu à de la créativité, à de la création architecturale, voire même à de la hauteur, sachant que la créativité architecturale ne passe pas forcément par la hauteur, sont des sites sur lesquels nous avons apporté des preuves.

Je pense au très beau secteur de "Paris Rive Gauche", Monsieur le Maire du 13e arrondissement, secteur qui vous doit beaucoup, qui montre aussi le renouveau architectural parisien, qui fait aujourd'hui l'objet pas simplement d'une curiosité mais d'une intention toute particulière, site sur lequel nous avons cette créativité architecturale avec des immeubles de logement de 50 mètres qui ont été réalisés, mais également site sur lequel nous aurons un immeuble, une tour de Jean NOUVEL, la tour Duo, deux tours qui viendront apporter un signal dans la relation, notamment avec Ivry.

Un autre site qui avait été aussi l'objet de très nombreuses controverses et parfois oppositions assez viscérales, c'est le site de Clichy-Batignolles. Clichy-Batignolles, un secteur pour lequel nous sommes ici un certain nombre à nous souvenir de ces réunions publiques dans lesquelles on nous accusait de vouloir faire des tours et des barres. En fait, un site sur lequel, aujourd'hui, s'est exprimée une grande qualité architecturale, avec des architectes du monde entier qui sont venus construire des immeubles de logement, des équipements, des immeubles de bureaux, un magnifique tribunal de grande instance, premier immeuble de très grande hauteur à Paris après la Tour Montparnasse et les tours du front de Seine, un immeuble magnifique construit par Renzo PIANO, qui d'ores et déjà montre ce signal, ce signal très important sur un site que nous avions prédéterminé pour cette émergence.

Il y a aussi le site de la porte de Versailles, sur lequel nous avons eu à débattre, à nous opposer, avec les soubresauts que nous avons connus sur la tour Triangle mais avec un vote qui nous permet d'avancer sur la création, là aussi, d'un signal vers nos voisins, une émergence qui marque aussi une porte, une ouverture sur Paris.

Parmi tous ces sites, un autre site, un site ressemblant beaucoup plus, d'ailleurs, par ses caractéristiques au site de Clichy-Batignolles, puisque c'est construit sur des emprises ferroviaires, des lieux qui étaient dédiés à une logistique urbaine en pleine mutation, et un site qui va donner lieu à un nouveau quartier de Paris, en lien avec sa Métropole. Nous avons commencé à travailler sur ce site dès 2008.

Dans la mandature précédente, il y a eu un travail porté par l'architecte urbaniste ROGERS et ses équipes, Madame la Maire du 12e arrondissement, qui a permis de faire venir, de travailler avec des collectifs d'habitants, quoique, par définition, c'est un site sur lequel il n'y a pas d'habitants. Il y a forcément un arrondissement, des riverains mais aussi des gens qui aspirent à pouvoir habiter dans ces lieux, des associations aussi. Je pense aux associations qui se mobilisent à Paris pour le logement, qui interviennent et qui sont intervenues sur l'urbanisme de ce site.

Sous cette mandature, Jean-Louis MISSIKA porte non seulement l'architecture, l'urbanisme mais aussi l'innovation et le Grand Paris, autant de sujets qui se conjuguent précisément à cet endroit de la Capitale.

La proposition qui vous est faite aujourd'hui est une proposition qui s'inscrit pleinement dans la vision qui est la nôtre et nous avons une preuve de cette vision avec ce que nous avons déjà réalisé. N'en déplaise aux uns et aux autres, ce qui est réalisé, par exemple à Paris Rive Gauche ou à Clichy-Batignolles, ce sont des preuves d'un urbanisme délicat, d'un urbanisme qui prend soin justement des habitants en proposant une mixité aussi des fonctions de la Ville. Et cela a à voir avec cela.

En effet, le débat que nous allons avoir … J'invite chacun après cette séance à reprendre les débats que nous avions, notamment sur Clichy-Batignolles et j'espère qu'il ne sera pas aussi copier-coller que ce qui avait pu être dit avant que Clichy-Batignolles ne soit ce quartier, dont je suis heureuse qu'aujourd'hui il nous rassemble. Je suis heureuse parce qu'en septembre prochain, lorsque nous allons inaugurer la dernière tranche de logements sur Clichy-Batignolles, je suis sûre que toutes et tous nous allons nous retrouver pour dire combien c'est formidable.

Eh bien, justement, c'est parce qu'il y a ces preuves que ce que nous voulons faire à Bercy-Charenton est crédible. Ce que nous voulons faire à Bercy-Charenton, c'est un programme d'aménagement ambitieux qui répond à des déséquilibres territoriaux que nous connaissons bien à Paris. J'écoutais tout à l'heure un certain nombre d'interventions sur notamment le Scot. On nous dit "il n'y a pas assez de logements, il y a trop de logements, il n'y a pas de couture", mais si sur des territoires, comme celui de Bercy-Charenton, on ne crée pas un morceau de ville, avec toutes ses fonctions, y compris des fonctions d'habitat, si sur ces territoires, une ville comme Paris - qui est une ville qui ose et qui a gagné des places dans tous les grands challenges internationaux - revient à quelque chose qui relève de "pas trop de logement, pas de logement, pas à cet endroit-là", alors c'est une ville qui s'arrête.

Moi, je suis pour une ville qui bouge, qui innove et qui prend soin de ses habitants en créant le logement et en créant les activités qui vont avec. C'est ce projet que nous portons, ici, à Bercy-Charenton. Un projet dans lequel on rééquilibre l'emploi vers l'Est. 12.600 emplois sont prévus, là où d'autres avant nous avaient pensé les emplois à l'Ouest et des logements très loin à l'Est. Nous rééquilibrons. Mais un vrai quartier de vie dans lequel 9.000 habitants vont venir résider. Cela aussi, c'est une innovation.

On ne peut pas nous dire qu'à cet endroit on va faire de la densité. Non, la densité à cet endroit sera beaucoup moindre, bien inférieure à la densité du cœur de Paris. Et n'essayons pas de faire croire que ce que nous faisons là, nous voulons le faire partout dans Paris, y compris dans les quartiers historiques. La question des tours a été tranchée dans la façon dont elle a été votée sous la précédente mandature. En tous les cas, je suis en cohérence avec moi-même, permettez-moi au moins d'être cohérente avec moi-même, à savoir que les tours, les émergences ont leur place à des endroits où on est en couture, en relation avec nos voisins et avec le Grand Paris. C'est difficile, d'ailleurs, de prôner le Grand Paris tout en prônant le fait qu'une friche ferroviaire reste une friche ferroviaire.

Mes chers collègues, avant d'ouvrir ce débat, je veux vous dire et je veux dire aux Parisiens qui nous écoutent que ce qui nous guide, ce n'est pas quelque chose qui pourrait relever d'un certain nombre de fantasmes, de propositions ou de caricatures qui peuvent être prononcés ici et là. Ce qui nous guide, c'est ce que nous avons aussi déjà réalisé.

Moi, je fonctionne avec des preuves et ces preuves sont là. Ces preuves sont là, elles sont là et elles sont récompensées. D'abord, par la façon dont les habitants vivent dans ces nouveaux quartiers, quartiers dans lesquels ils nous disent combien ils sont heureux de pouvoir trouver un immense espace vert - je pense au parc Martin-Luther-King -, combien ils sont heureux de trouver des écoles, des équipements, des crèches. Oui, nous sommes la première ville aujourd'hui en nombre de places de crèche par enfants de moins de trois ans, combien ils sont heureux de trouver un certain nombre de services et des logements.

Oui, cela a été dit tout à l'heure, Monsieur AZIÈRE, vous le disiez, Paris est une ville qui est chère, qui a besoin de logements. Il y a une crise du logement et, bien sûr, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi, il ne s'agit pas de bétonner Paris, mais venez me dire que la preuve que je vous apporte avec Clichy-Batignolles, c'est du bétonnage ; on en parle et je veux bien assumer publiquement le débat que nous aurons là-dessus. Non, je suis responsable de Clichy-Batignolles du début à la fin ; chers amis, j'en revendique la responsabilité pleine et entière.

Alors, mes chers collègues, voilà comment je souhaite aborder ce débat. Ce débat, je veux l'aborder dans la clarté et dans la transparence. Chacun assume ses actes, j'assume les miens. Ce Paris que nous voulons construire, c'est ce Paris qui s'inscrit bien sûr dans le Grand Paris mais c'est un Paris qui prend soin de ses habitants, qui remplit ses fonctions, notamment la fonction de logement, la fonction de rééquilibrage, mais aussi avec cette volonté de faire de notre Ville une ville durable.

Merci, mes chers collègues.

Je vais à présent donner la parole…

Eh oui, vous savez, je me sens responsable de tout le bilan depuis 2001 ! De tout le bilan, de ce qui est positif comme de ce qui est négatif, mais de tout le bilan, y compris ce qui est positif et y compris Clichy-Batignolles. Et il y a des témoins ici et il y a des témoins chez les Parisiens. Il y a des témoins !

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - M. Nicolas BONNET-OULALDJ, président du groupe Communiste - Front de Gauche, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Merci, Madame la Maire.

C'est un plaisir d'être le premier à m'exprimer sur ce projet de délibération.

C'est un nouveau quartier qui concentre à lui seul tous les défis auxquels nous devons répondre.

D'abord, construire la ville de demain dans un rapport complexe entre le besoin d'un habitat densifié mais qui tienne compte du déficit en logement social dans notre Capitale.

Construire l'emploi de demain en renonçant au zonage qui a été source d'étalement de la ville, qui a éloigné l'emploi de l'habitat. Les nouveaux modes de production nous permettent désormais d'envisager une ville, un quartier où l'on peut vivre et travailler.

Utiliser les entrées de la ville, ferroviaires ou fluviales, pour que la logistique propre soit l'avenir du développement urbain et le fer de lance de la lutte contre la pollution.

Faire ville, c'est aussi concevoir dès le départ des équipements publics, des espaces verts qui sont indispensables à la qualité de vie.

Après douze ans de débats et de concertation, nous devons aujourd'hui décider devant les Parisiens. Ce sont des heures de discussion au Conseil du 12e arrondissement, au Conseil de Paris, des dizaines de réunions avec les habitants, une enquête publique qui nous a incités à modifier le projet selon l'avis du commissaire enquêteur et des habitants. Nous voici à l'heure des choix sur l'un de nos engagements de campagne.

Personnellement très impliqué sur ce dossier dans le 12e arrondissement, j'ai défendu avec mon groupe un objectif : permettre à des Parisiens de rester vivre et travailler à Paris. Et ce sont trois exigences que nous retrouvons dans ce projet de délibération : le logement social, l'emploi et la lutte contre la pollution.

La construction de 270.000 mètres carrés de logements sociaux, dont 57 % de logements sociaux de tous types permettent dès la conception de ce nouveau quartier une réelle mixité sociale.

Ce sont 210.000 mètres carrés d'activités tertiaires qui répondent à notre engagement de rééquilibrer l'emploi entre l'est et l'ouest de Paris.

Ce sont 18.000 mètres carrés de commerces et d'artisanat qui doivent s'inspirer des politiques publiques que nous avons initiées au cours de ce mandat, avec notamment la valorisation de la localisation de la production à Paris, la création des "FabLab" innovants, et le maintien et la réhabilitation de l'ancienne gare de la Rapée, autrement appelée tunnel Baron-Le-Roy. Je vous propose d'ailleurs ici même un amendement afin que cette exigence autour de la relocalisation de la production soit un axe fort dans ce projet de délibération.

Enfin, 45.000 mètres carrés pour un nouvel hôtel logistique urbain qui permettra une meilleure connexion avec le cœur de notre ville, des espaces verts plus nombreux qu'aujourd'hui, le maintien et l'utilisation de la petite ceinture dont nous continuons à plaider pour sa réversibilité et son utilisation.

Ce sont des équipements publics : trois crèches, deux groupes scolaires, un collège et sa salle de sport, un gymnase, une bibliothèque, un espace de tri et, comme nous le demandons avec la maire du 12e, Catherine BARATTI-ELBAZ, une nouvelle piscine à travers un vœu que nous avons déposé.

Alors, certains ne voient que les tours. Moi, j'y vois tout cela, tout ce qui fait un nouveau quartier expérimental à une porte de Paris.

Je reconnais le mérite de la constance depuis quarante ans de nos amis écologistes qui sont contre les tours. Nous avons un débat : faut-il construire la ville de manière verticale ou horizontale ? Je pense qu'une métropole qui s'étend à l'horizontale entraîne des conséquences en matière environnementale et sociale encore plus graves : éloignement entre lieu de travail et lieu d'habitation, augmentation du trafic, pollution et aussi, ce n'est pas rien, l'augmentation des temps de transports, moins de temps familiaux et de loisirs, moins de temps pour la vie citoyenne et sociale.

Puis il y a les critiques des opportunistes, celles et ceux qui aimaient les tours des années 1970 et 1980 dans le 13e et le 19e quand c'était à droite, qui aiment les tours à Charenton quand c'est à droite, mais qui détestent les tours dans le 12e quand c'est à gauche parce qu'il s'agit de logements sociaux.

Leurs arguments, on les connait, ils ont été même jusqu'à dire dans le Conseil du 12e arrondissement que l'on refaisait la cité des 4.000 de La Courneuve. Quelle honte quand on ne connaît pas ces quartiers, quartiers populaires dont on devrait pourtant s'inspirer, notamment à travers un grand programme de rénovation urbaine qui a eu lieu dernièrement.

Alors reste une question, celle des transports. Vous le savez, Madame la Maire, c'est notre réserve. Aujourd'hui, le tramway est saturé, il faudra donc une station RER ou un métro à cet endroit. On peut également imaginer l'utilisation de la petite ceinture, ce que nous défendons depuis toujours. Didier LE RESTE reviendra sur ce sujet. Ce serait la plus belle manière de défendre l'histoire et l'héritage de la vocation ferroviaire de cette porte de Paris que d'allier l'histoire et l'innovation.

Pour toutes ces raisons, Madame la Maire, avec cette réserve sur le transport, nous voterons pour ce projet car nous obtenons toutes les garanties que nous avons portées depuis le début sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe PPCI.

**M. Alexandre VESPERINI. -** Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je crois qu'il y a quatre questions simples et fondamentales qu'il faut se poser quand on observe ce projet.

La première question est une question sociale : veut-on loger, oui ou non, les Parisiens à Paris ? Je rappelle un chiffre : sur 200.000 demandeurs de logements sociaux, 130.000 sont parisiens. Par conséquent, je ne vois pas comment nous pouvons d'un côté vouloir renforcer la vitalité de Paris, et de l'autre nier à ceux qui font cette vitalité la capacité de pouvoir y habiter. Mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ vient de le dire.

J'ajoute également que si nous refusons Bercy-Charenton, ces logements ne seront pas supprimés mais simplement déplacés et créés ailleurs, en grande banlieue, générant ensuite l'amplification de l'étalement urbain avec les conséquences que nous connaissons sur le plan financier, les dépenses pour les transports, et également sur le plan écologique avec la perte de nombreuses terres agricoles. On le voit depuis de très nombreuses années déjà en Ile-de-France.

La deuxième question qu'il faut se poser : veut-on, oui ou non, renforcer l'attractivité de Paris ? Paris n'est pas seulement en compétition avec Londres, New York et Tokyo, Paris est aussi en compétition avec des territoires qui sont au cœur de la région Ile-de-France. Dans quelques années, dans moins de dix ans, moins de cinq ans parfois, de très nombreuses villes vont être desservies par le Grand Paris Express et par des gares flambant neuves avec de nouveaux quartiers de logements. Ce sont ces villes-là qui nous concurrenceront demain. Si nous refusons Bercy-Charenton, je vous le donne en mille : les investisseurs commenceront à nous tourner le dos et à aller vers ces territoires qui sont aux marches de la Métropole.

La troisième question que je voudrais évoquer : voulons-nous, oui ou non, faire une métropole ? On vient d'évoquer le Scot. On veut faire une métropole, très bien. Alors commençons par regarder d'un œil un peu bienveillant, un peu positif ce projet de délibération et ce projet.

J'ai eu le maire les Républicains de Charenton au téléphone, très franchement, je pense que si on veut faire une métropole, commençons par dire oui à ce collège interdépartemental qui va faire se réunir des élèves parisiens et des élèves de Charenton. Commençons par dire oui à ce grand projet de plateforme de logistique urbaine qui sera le premier pôle de logistique urbaine mené par La Poste en France grâce au projet "Inventons la Métropole".

La quatrième et dernière question que je voudrais évoquer ici et qui est probablement la plus importante. C'est une question d'ordre politique : sommes-nous en cohérence avec nos convictions ? Sommes-nous en cohérence avec le mandat qui nous a été confié par nos électeurs ?

Sur ce sujet, je comprends très bien la position des écologistes. Ils sont contre les tours. La croissance, très franchement, depuis des décennies n'a jamais été leur priorité. Je ne partage pas cette position ou très partiellement, mais je la respecte, je la conçois. La position de la France insoumise, je la connais. La position de la majorité, on la connait.

Je pense qu'à un moment donné, il faut être en accord avec ses convictions et je ne comprends pas certaines positions, plus exactement certaines postures. A titre personnel, j'ai longtemps appartenu à une famille politique qui donnait la priorité à la croissance, à la création de richesses, à la maîtrise des finances publiques, qui appelait par exemple les villes à générer de nouvelles recettes fiscales. Avec Bercy-Charenton, nous aurons de prochaines recettes fiscales. J'ai appartenu à cette famille politique jusqu'à ce qu'une grande partie de ses leaders commence à dire n'importe quoi sur l'augmentation du Smic, sur la suppression de l'I.S.F. et tout à coup ils étaient favorables à l'I.S.F…

Vous allez très vite voir le rapport.

Bref, je retiens de l'année dernière l'élection présidentielle d'Emmanuel MACRON, au cours de laquelle nous avons tous appris une chose. En tout cas, personnellement, c'est ce que j'ai retenu. J'ai retenu qu'à un moment donné il fallait parfois regarder les choses en se débarrassant de ses appartenances partisanes, de ses réflexes d'opposant ou de pro-majorité. J'ai eu ces réflexes partisans à titre personnel, par exemple sur la tour Triangle.

Maintenant, je crois qu'il est temps, quand des projets de délibération de ce type nous sont présentés, de les regarder en se disant non pas quel est l'auteur de ce projet de délibération, mais quel est le contenu de ce projet de délibération.

Alors bien évidemment, il y a des correctifs qu'il faudra adopter. Bien sûr, ce projet n'est pas parfait. Jérôme DUBUS présentera les amendements du groupe PPCI sur ce sujet, sur le plan environnemental, sur le plan social, sur la proportion du nombre de logements sociaux. Mais à un moment donné, je crois qu'il faut parfois dépasser ces vieux clivages, cette vieille façon de faire de la politique politicienne dont nos électeurs ne veulent plus.

Il faut parfois prendre ses responsabilités, et c'est ce que je vous invite à faire à titre personnel. Il y a des oppositions de principe autour, je les comprends tout à fait, elles dépassent largement les clivages écologistes, mais il y a aussi, à un moment donné, des convictions en faveur de l'économie, en faveur du social, en faveur du logement, en faveur de la création de logements, sur lesquelles nous devons être au rendez-vous.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, Monsieur VESPERINI.

M. Buon Huong TAN pour le groupe RG-CI.

**M. Buon Huong TAN**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous voici donc réunis pour débattre et surtout pour voter un projet de délibération décisif pour un projet d'aménagement urbain emblématique.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Juste un instant, Monsieur Buon Huong TAN, pouvez-vous écouter les orateurs ? Merci.

Monsieur Buon Huong TAN, vous pouvez poursuivre.

**M. Buon Huong TAN. -** ... un projet emblématique qui a fait couler tant d'encre et nourri tant de débats depuis plus de deux mandatures.

Pour mon groupe, ce projet est aussi emblématique que nécessaire parce qu'il occupe l'une des dernières réserves foncières dans le cœur de Paris.

Ce projet fait sens car il s'inscrit dans la transformation de notre pays.

D'abord, au niveau national, avec le projet de loi Elan qui libère la construction et protège les plus fragiles, et au niveau local ensuite, nous venons de nous prononcer sur la contribution parisienne au Scot métropolitain, car c'est bien à l'échelle métropolitaine qu'il nous faut désormais penser notre aménagement pour voir naître des projets cohérents.

Cohérent, ce projet l'est. Alors, oui, certains s'y opposent frontalement. Nous écoutons les détracteurs de projet et nous entendons leurs craintes qu'il faut savoir non seulement écouter mais aussi apaiser.

Mais comment aujourd'hui s'opposer à la création de 13.000 emplois et de logements pour 9.000 personnes ?

Lors du débat précédent, la présidente de mon groupe rappelait son attachement au rééquilibrage à l'Est de l'attractivité économique, et ce projet y contribue pleinement.

Ce rééquilibrage, qui a débuté à la Z.A.C. P.R.G. "Paris Rive gauche" dans le 13e arrondissement, il y a une vingtaine d'années maintenant, doit se poursuivre. C'est une formidable opportunité de créer des emplois et de l'activité économique dans le Sud-Est parisien. Pouvons-nous y renoncer ? Je ne le pense pas. Pouvons-nous refuser également le désenclavement des quartiers de Bercy et de la Vallée de Fécamp par l'arrivée de nouvelles infrastructures et d'équipements publics ?

Que la construction de six tours inquiète est concevable. L'expérience de certains projets des années 70 peut susciter des inquiétudes.

Depuis, la technologie a évolué, et le projet lui-même a beaucoup évolué au cours de ces années de débat, notamment dans la procédure d'enquête publique. Mais nous concédons qu'il reste encore beaucoup à faire et qu'il nous faudra être particulièrement vigilant pour que l'objectif affiché d'un quartier résilient exemplaire ne relève pas du simple affichage, mais soit aussi une réalité.

Comment ? En fixant des orientations stratégiques précises avec l'aménageur concessionnaire. A nous aussi d'être vigilants et d'anticiper les possibles détériorations dans le temps pour ne pas reproduire les erreurs du passé.

A nous aussi de veiller à une qualité architecturale, énergétique et écologique sans faille pour ces six tours. Nous avons voté, en début d'année, le Plan Biodiversité qui fixe des objectifs ambitieux qu'il faudra prendre en

compte. Comment ? En insérant au mieux le végétal dans ces constructions, à la fois bénéfique pour l'environnement et le bien-être des futurs résidents.

Cet objectif d'un quartier résilient exemplaire s'applique en premier lieu en matière de logement. Un seuil de 57 % de logements sociaux a été fixé. Il faudra assurer une véritable mixité avec des logements accessibles à tous, et notamment aux classes moyennes.

C'est d'ailleurs ce que je portais à l'Assemblée nationale, il y a quelques semaines, dans le cadre d'examen du projet de loi Elan.

Le projet "Bercy-Charenton" doit contribuer concrètement au maintien de toutes les classes sociales dans Paris. Nous devons en faire une priorité, sans oublier le logement intermédiaire en vente ou en accession à la propriété.

Alors que nous parlions hier de la politique en faveur du handicap par la Ville de Paris, on ne peut parler de logement sans évoquer l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Un objectif de 100 % a été affiché par Mme la Maire, au-delà donc des réquisitions au fait de la loi, mais comment les rendre adaptables à tous les types de handicap. Il sera important de travailler avec les associations pour comprendre et intégrer au mieux la multiplicité des besoins.

Enfin, il ne faudra pas oublier l'importance des espaces verts qui permettront à ce nouveau quartier d'être agréable à vivre.

Il y a sûrement à s'inspirer de ce qui se fait chez certains de nos voisins. Je pense, par exemple, à Milan, ville industrielle, qui a réussi le pari de construire de nouveaux quartiers modernes avec, en son cœur, des îlots de verdure.

Comment traduire l'objectif d'un quartier résilient exemplaire dans le développement d'activités économiques ? Des programmes hôteliers annoncés sont d'excellentes nouvelles pour l'attractivité du Sud-Est de Paris, développement qui pourra irradier les quartiers voisins et contribuer à leur dynamisme pour renforcer notamment l'attractivité commerciale et touristique de Bercy Village ou du 13e au travers des quartiers des Olympiades et d'Italie.

Nous ne devons pas tomber dans le piège des grandes tours d'affaires dévitalisées et vidées les heures de bureaux achevées, d'où l'importance de voir fleurir en bas des immeubles, des commerces, des services, des restaurants ou encore des artisans pour créer une véritable vie de quartier.

Le quartier rénové de la B.N.F., dans le 13e arrondissement, est un bon exemple de mixité urbaine respectée entre nouveaux logements, activités économique, culturelle et éducative.

Enfin, pour conclure, j'aimerais formuler le vœu d'un futur quartier modèle qui incarnera le visage d'un quartier moderne et innovant, et où la culture aura toute sa place. Que le projet, dès sa conception, se nourrisse des innovations de demain pour ne pas s'apercevoir à sa livraison qu'il est déjà obsolète. Qu'il se construire également en connecté, que chaque espace, chaque immeuble, chaque infrastructure soit imaginé les uns vis-à-vis des autres, dans une logique de réseau cohérent et équilibré, avec notre vision de la ville pour l'horizon 2030.

Vous aurez compris, notre groupe votera donc ce vœu. Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup à vous, Monsieur Buon Huong TAN.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, en vous entendant, je me disais "mais est-ce que les dieux de l'Olympe de l'Exécutif parisien vont enfin descendre, de temps en temps, sur la terre ferme de nos quartiers, avec les vrais gens, toutes ces Parisiennes et Parisiens qui aspirent légitimement à respirer et à travailler dans un environnement apaisant et dans une ville à visage humain".

Car, enfin, chers collègues, qui oserait sincèrement prétendre dans cet hémicycle qu'il rêve pour lui, pour sa famille, pour ses proches, pour ses collègues de travail, d'un avenir radieux dans l'une des six tours de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", coincée entre les voies ferrées, le périphérique et un nœud autoroutier saturé que vous n'envisagez même pas de cacher.

Qui ? J'entends Jean-Louis MISSIKA qui dit "moi" ! Prenons rendez-vous, tu n'iras pas, cher Jean-Louis !

Alors, pourquoi et au nom de quelle vision anachronique et autoritaire de l'urbanisme, nous allons imposer cela aux habitants du 12e arrondissement ? Quels sont, Madame la Maire, vos engagements devenus ? Vos engagements dans le P.L.U. révisé en 2016 où vous promettiez de limiter la densification ? Paris est la ville la plus dense au niveau européen.

Vous indiquiez au passage vouloir imposer une hauteur maximale de 37 mètres, sauf exception. Promesse reniée puisqu'à Bercy, les immeubles d'habitations et de bureaux culmineront, au moins pour deux d'entre eux, respectivement à plus de 140 mètres et à plus de 180 mètres.

Que sont, Madame la Maire, vos engagements devenus dans le Plan Climat ? Car, dans le Plan Climat adopté à l'unanimité il y a quelques semaines, nous imaginions que chaque espace vert soit préservé et classé en espace libre à végétaliser. Promesse bafouée puisque moins de 3 % de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" seront consacrés aux espaces verts, quand 20 % de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" a été végétalisée. Non, Madame la Maire, comparaison n'est pas raison.

Si encore la somme de tous ces reniements contribuait à la cohérence d'ensemble du projet, pourquoi pas ? Mais il n'en est rien. Vous décidez de construire 200.000 mètres carrés de bureaux alors qu'il y aurait dans Paris même entre 800.000 et 1 million de mètres carrés de bureaux inoccupés. Où est la cohérence, chers collègues ? Et vous persistez à vouloir entasser dans trois tours 4.000 logements, sans doute pour faire oublier que vous ne construisez que 2.500 logements par an sur les 7.500 promis en début de mandature. 4.000 logements dont près de 60 % seraient des logements sociaux, quand tous les maires de France, quelle que soit leur couleur politique, ne cessent de dire que la ghettoïsation, très en vogue dans les années 60-70, a produit plus de difficultés qu'elle n'en a résolu, laissant en particulier le champ libre, y compris dans une belle ville comme Paris, à ce que des anthropologues ont appelé ces "non-lieux".

A chaque fois, ce sont les même tristes symptômes : densification à outrance, environnement inesthétique, insuffisante présence de la nature, absence de mixité sociale. A l'heure de la métropolisation des enjeux, cette vision étriquée du logement paraît aussi inadaptée, je le dis et je le pense, que dangereuse. Donc, vous persistez. Vous persistez - c'est d'ailleurs votre marque de fabrique - comme pour "Streeteo", comme pour "Moovia". Vous imposez, comme dans la rupture unilatérale du contrat Autolib'. Et puis, adviendra que pourra, vaille que vaille, au jour le jour, comme dans la gestion calamiteuse du dossier Vélib'.

Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, cher Jean-Louis MISSIKA, je sais que tous les projets d'urbanisme sont très difficiles à porter, qu'ils suscitent des craintes, c'est vrai, des peurs, et souvent des attentes totalement démesurées. Mais quand les oppositions, en l'espèce celles des habitants du 12e, des riverains, sont aussi unanimes, votre devoir d'élu responsable est quand même d'écouter. Je ne vous demande pas de ne rien faire, de ne pas faire de logement social, de ne pas faire une Z.A.C. Je vous demande simplement de bien vouloir faire autrement - comme n'a cessé de vous le demander notre collègue, Valérie MONTANDON, appuyée par les associations de quartier - pour embellir l'environnement, en recouvrant, par exemple, le périphérique, pour revoir à la baisse les hauteurs des immeubles, dès lors qu'aucune étude sérieuse d'impact environnemental n'a été réalisée sur les ombres portées, les couloirs de vent, la résonnance acoustique ou encore l'évaluation énergétique, pour encourager la mixité sociale en évitant d'imposer 57 % de logements sociaux et en fléchant au moins la moitié d'entre eux pour les étudiants, les apprentis, les chercheurs qui sont un peu les oubliés du projet.

Mais, hélas, si j'ai bien compris, la copie n'est absolument pas amendable. Et on nous demande de voter en bloc pour ou contre ce projet contraire à l'intérêt général. Certains élus de votre majorité, dans les couloirs, peu enclins à soutenir ce projet, laissent entendre que le vote n'engage à rien et que la copie pourra être révisée en 2020. Il est vrai que "lorsque les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots", comme disait Jean Jaurès. Jaurès n'est pas votre propriété, il appartient à tout le monde. Je crois, pour ma part, que la politique est affaire d'exigence, de cohérence et d'engagement. Et là, au moins sur le Plan Climat et le P.L.U., on voit que la cohérence et les engagements ne sont pas vraiment au rendez-vous. Tout le contraire du projet que vous présentez aujourd'hui au Conseil de Paris.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Quand Mme BERTHOUT cite Jean Jaurès, il se passe quelque chose à Paris, là, mes amis.

Je donne maintenant la parole à Didier GUILLOT pour le groupe Démocrates et Progressistes.

**M. Didier GUILLOT. -** Madame la Maire, mes chers collègues, la question d'aujourd'hui qui fait débat sur la Z.A.C. "Bercy-Charenton" est bien celle des six tours de logements et de bureaux qui soulèvent la question de la densification de Paris et de l'esthétique que cela implique. Il est possible de pouvoir construire des tours de logements si cela est fait avec intelligence, avec efficacité, avec parcimonie et en périphérie. Les tours ne sont pas les ennemis de l'écologie. En matière d'urbanisme, l'erreur écologique n'est ni la ville dense, ni la ville haute, mais, bien au contraire, la ville étalée, la ville par le mitage des terres agricoles, la ville par la construction de zones pavillonnaires dans le périurbain sans transport collectif et sans bien public.

Il faut cesser de considérer que la Ville de Paris doive vivre éternellement à l'heure du baron Haussmann. L'unité architecturale du Paris haussmannien est d'une absurdité historique si l'on considère que cela doit figer à jamais notre ville, ses perspectives et ses règles d'urbanisme. Nous devons sortir du Paris de 1860 de deux façons : en sortant de cette vision d'un Paris uniforme où tous les immeubles devraient être à la même hauteur. La Grande Arche complète parfaitement la perspective historique des Champs-Elysées. Pour tout visiteur qui débarque à Paris et dont les limites de Paris sont à peu près informes, si je puis dire, les tours de La Défense font partie du paysage urbain, comme toutes les tours ou tous les événements de l'ensemble du Grand Paris. Les grandes richesses architecturales de Paris Rive gauche ou des Batignolles, en cours de finition, ont fait entrer notre ville dans le XXIe

siècle. La réussite de ces deux quartiers, en termes de créativité, d'urbanisme et de mélange des usages, doit nous rendre très optimistes sur ce projet de "Bercy-Charenton". Le palais de justice de Renzo PIANO est un très beau signal à l'interface du Grand Paris. La tour Triangle et les tours Duo, ou ces tours de Bercy-Charenton, seront aussi de beaux signaux pour tous ceux qui arriveront dans cette belle région.

Deuxièmement, nous ne pouvons plus continuer à raisonner dans l'anneau du périphérique qui correspond à peu près aux limites du Paris de 1860. Or, en 1860, 80 % de la population de la ville dense vivait dans cette limite. Aujourd'hui, 80 % de la population de la ville vit précisément en dehors de cette limite, devenue absurde.

C'est la raison pour laquelle nous proposons de voir la question de la construction de logements et des attributions de logements devenir une compétence métropolitaine, comme nous l'avions défendu ici en mai dernier. Tant que nous ne raisonnerons pas dans cette aire urbaine, où vivent plusieurs millions d'habitants, nous aurons un gouffre entre l'offre et la demande de logement social et cela n'aura aucun sens.

La préemption dans le diffus et le conventionnement ne créent pas techniquement de logements non plus. C'est pourquoi nous sommes heureux de voir qu'après avoir voté de très nombreux projets de délibération ici, créant du logement social virtuel, nous allons enfin passer à la création importante de logement réel. Ainsi, sont prévus ici 57 % de logements sociaux au lieu des 60 prévus initialement, et 20 % de logements intermédiaires dans des tours conçues en partie à cet effet. 270.000 mètres carrés sont donc dédiés à la construction de logements pour 9.000 habitants. C'est loin d'être négligeable.

Il est dès lors nécessaire d'avoir une mixité, certes sociale, mais surtout d'usage dans ces tours et dans le quartier. La diversité programmatique est à souligner et à affirmer : activité économique, programme hôtelier, équipement public, dont un collège et peut-être une piscine, seront en complément du projet de logements, 200.000 mètres carrés de bureaux, et donc, d'emplois. Il faut pouvoir garantir dans ce nouveau quartier à vocation métropolitaine un réel brassage social fort économiquement, dynamique culturellement, ouvert à tout Paris. C'est bien cette double ligne qu'il faut réussir à garantir, réfléchir au niveau de la Métropole et ne pas refuser à Paris de loger des tours, surtout si elles sont soigneusement réfléchies et écologiques.

Nous souhaitons des garanties et un contrôle accru. C'est pourquoi nous déposons un vœu demandant notamment que les tours soient construites dans l'esprit des appels à projets innovants et écologiques de "Réinventer". Nous considérons, en effet, que la qualité architecturale de ces tours est un enjeu majeur. Celle-ci doit s'insérer finement dans le tissu urbain, de près ou de loin, que ce soit au rez-de-chaussée ou depuis les vues lointaines à l'échelle de la Métropole. L'innovation doit servir l'architecture et prendre en compte l'ambition écologique et celle des usages.

Cette Z.A.C. sera sans doute l'une des dernières opérations de ce type dans le vieux Paris de 1860. Alors, nous ne pouvons pas rater ce rendez-vous, ni perdre de temps. J'espère que la prochaine grande Z.A.C., dont ce Conseil aura à délibérer, sera une Z.A.C. métropolitaine et qu'elle sera l'objet de nos financements.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, Monsieur GUILLOT.

M. WEHRLING pour l'UDI-MODEM.

**M. Yann WEHRLING**. - Madame la Maire, chers collègues, Manille, Karachi, Delhi, Calcutta, Mumbai, Hong Kong, Tokyo, Séoul, Gaza, Paris. Quel est cet ordre d'après vous, Madame la Maire, vous qui aimez les classements ? Vous le devinez, car ce constat, nous l'avons déjà fait dans cette Assemblée il y a deux ans, lors du débat sur la tour Triangle : c'est la liste des 10 villes les plus denses du monde. Si je le pouvais, j'assortirai mon propos d'une projection photo. Je vous invite à regarder cela sur Internet - c'est très facile - pour vous montrer aussi à quoi ressemblent ces villes : des tours et des bâtiments les uns à côté des autres, des rues bondées, un air irrespirable.

Si je comprends bien votre politique, Madame la Maire, en matière d'urbanisme, c'est ce que vous voulez nous proposer et que vous poursuivez : un idéal urbain qui pose en modèles les cités que je viens de lister. Vous démentirez, je n'en doute pas, et pourtant, vos projets, votre frénésie de construire ne semblent pas avoir de limite. Tout cela est bien enrobé avec des arguments sociaux, des maquettes époustouflantes, voire des arguments écologiques sur une densification qui épargnerait les terres agricoles de grande couronne francilienne. Pour une fois que vous vous préoccupez de ce qui se passe au-delà du périphérique, c'est une bonne chose.

Arguments écologiques également sur la qualité environnementale des bâtiments et des tours que vous nous annoncez. Et, au final, nous sommes tous sommés d'être pour ou contre les tours. Et, évidemment, à ce petit jeu, face à ce faux choix que vous vous évertuez dans les médias à poser en opposition entre modernes et conservateurs, les élus que nous sommes sont titillés sur l'image forcément moderne que nous devrions avoir, donc forcément pour les tours de grande hauteur, symboles des grandes métropoles.

Je disais, il y a deux ans, qu'il y a quelque chose de phallique dans cette course à la tour. Nous en sommes toujours là. Mais, au-delà de la plaisanterie et du focus sur les tours, je voudrais surtout insister sur la question plus importante, je crois, et plus fondamentale, de la densité que recouvre votre politique urbanistique. Oui, tout comme

nous l'avions affirmé lors du débat sur la tour Triangle, nous redisons aujourd'hui que le vote que nous avons à faire ici est un vote d'orientation générale sur l'urbanisme, parce que Paris est l'une des 10 villes les plus denses du monde, parce que les Parisiens n'ont pas moins droit à une ville respirable que d'autres citoyens de grandes villes, parce que les limites ont été atteintes, il doit être posé sur la table sans tabou, qu'un numerus clausus du nouveau mètre carré à Paris doit être fixé.

Je vois bien que depuis le début de cette mandature, c'est un point de divergence important que nous avons et qui fonde en partie notre opposition à votre action.

Vous ne renoncerez pas à poursuivre la bétonisation, car c'est votre vision folle de l'urbanisme. Dans ce cas, une fois encore, des centaines de millions vont être dépensés pour bétonner encore et encore. Pendant ce temps, vous négligez l'état général de la ville.

Je préférerais que ces mêmes centaines de millions d'euros soient investis dans la propreté de la ville et dans la réfection des rues qui obligent notamment les cyclistes et les deux-roues, non pas à rouler, mais à faire du tout terrain entre crevasses et nids-de-poule.

Paris doit garder un minimum de respiration, d'espaces sans construction, de parcs, de jardins, de grands arbres, d'eau, de grandes artères, d'air tout simplement.

La barrière du périphérique ne doit pas se transformer non pas en couture, comme vous le dites, Madame la Maire, mais en grande muraille de tours nous isolant encore plus de l'Ile-de-France, sous une cloche d'un air irrespirable.

Notre urbanisme doit se penser à l'échelle de toute l'Ile-de-France et non seulement à l'échelle de Paris. C'est même à l'échelle du pays tout entier que doit se penser l'équilibre de répartition des activités et donc des populations. Ne pas le faire, ne pas l'anticiper, ne pas le prévoir, c'est offrir immanquablement aux Parisiens une ville invivable.

C'est votre projet avec "Bercy-Charenton" tout comme ce fut le cas avec la tour Triangle, ce n'est pas le nôtre, nous ne voterons donc pas votre projet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ**, maire du 12e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est une réelle satisfaction de voir aujourd'hui se concrétiser ce projet emblématique pour le 12e arrondissement pour Paris, mais aussi pour la Métropole, et le hasard du calendrier a fait que nous l'examinons après ce débat enrichissant sur l'avenir de la Métropole.

Ce projet de délibération est fait pour faire entrer ce projet en phase opérationnelle, c'est l'aboutissement de plus de 10 années de travail et d'échanges approfondis avec les habitants et l'ensemble des acteurs sous cette mandature, mais aussi les précédentes au cours desquelles l'élaboration du projet a été enclenchée, et je tiens à saluer nos prédécesseurs au niveau parisien comme au niveau du 12e arrondissement.

Dès 2014, avec l'extension du périmètre de la Z.A.C. à la porte de Charenton approuvée ici même, nous avons travaillé aux côtés de la S.N.C.F. pour aboutir à un projet exceptionnel à l'échelle de Paris, ayant pour vocation l'émergence d'un nouveau morceau de ville à la croisée des quartiers existants de Bercy et de la Vallée de Fécamp, mais aussi du bois de Vincennes et de la ville de Charenton-le-Pont, ville mitoyenne que nous avons associée à chacune des étapes de l'élaboration de ce projet.

Et que personne ne se trompe, aujourd'hui il y a des friches ferroviaires sur ce terrain, elles sont inaccessibles et infranchissables. C'est de là que nous partons aujourd'hui, pas d'espaces verts existants ouverts au public.

A chaque étape, nous avons écouté et pris en compte les remarques des habitants et des acteurs qui se sont particulièrement mobilisés, et certains se souviennent des réunions à plus de 100 personnes organisées dans le 12e.

Le projet soumis aujourd'hui a ainsi beaucoup évolué au fil du temps. Ainsi, une phase de concertation très riche s'est tenue au printemps 2015 autour d'une dizaine de rendez-vous rassemblant des centaines d'habitants, conseillers de quartier, associations, curieux et désireux de s'impliquer pour l'avenir de ce secteur.

Cette participation importante s'est renouvelée au moment de l'enquête publique de l'automne 2016, qui a abouti, n'en déplaise à certains, à un avis favorable du commissaire-enquêteur, qui a déclaré que le projet avait un intérêt général contrairement à ce qui a été dit, et à l'issue de laquelle nous avons tenu compte des expressions en réorientant le projet, notamment sur le secteur Léo Lagrange, en abandonnant par exemple l'intention d'y construire des logements.

"Bercy-Charenton" recréera des liaisons essentielles pour notre arrondissement, dont certaines parties sont aujourd'hui très isolées.

Demain, les habitants s'affranchiront de la coupure urbaine que représente le faisceau ferroviaire, grâce à la mise en place notamment de la passerelle dite "Nicolaï", reliant les quartiers de Bercy et de la Vallée de Fécamp.

La rue Baron-Leroy sera peut-être, enfin, prolongée jusqu'à Charenton-le-Pont, constituant la future artère principale du quartier et attendue majeure du projet par les habitants de "Paris Bercy" comme de Charenton depuis tant d'années.

Alors que le Plan Climat a été adopté en novembre dernier, "Bercy-Charenton" sera un quartier exemplaire à bas niveau carbone et s'inscrira dans une démarche de résilience conforme à ce Plan Climat, là aussi contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure.

Entre le parc de Bercy et le bois de Vincennes, le corridor écologique sera renforcé grâce à la création d'espaces verts dont un parc de 2 hectares et l'aménagement de la Petite Ceinture en promenade ouverte à tous, car oui, ce projet ce sont aussi de généreux espaces verts et une trame verte nouvelle.

Sur près de 600.000 mètres carrés, nous avons développé une programmation mixte et équilibrée avec autant de logements que de bureaux afin de favoriser l'émergence d'un quartier vivant de 9.000 habitants, 13.000 emplois, sans compter tous ceux qui viendront, Parisiens, Métropolitains, touristes, profiter des équipements sportifs, des espaces verts et de la Rapée inférieure qui sera mise en valeur et enfin ouverte au public, de l'offre hôtelière qui existe déjà et sera renforcée, et des nombreux commerces en pied d'immeuble.

Alors qu'une grande partie des emplois se trouve aujourd'hui à l'Ouest de Paris, le quartier "Bercy Charenton" permettra ce rééquilibrage vers l'Est que nous sommes beaucoup à avoir évoqué tout à l'heure. En amenant de nombreux emplois dans le secteur tertiaire, mais aussi en développant les métiers de la logistique ou de l'artisanat.

En effet, première pierre du projet, l'hôtel logistique de 7.000 mètres carrés s'implantera le long du boulevard Poniatowski.

Priorité de la mandature, 4.000 nouveaux logements seront livrés afin d'augmenter l'offre de la Capitale, grâce à un programme de logements familiaux et spécifiques.

25 % de l'ensemble de la programmation de la Z.A.C. sera dédié à du logement social, c'est peu en somme pour répondre à une demande si importante des Parisiennes et Parisiens de pouvoir rester vivre dans la Capitale, alors que plus de 70 % de Parisiens et de Parisiennes y sont éligibles.

Nous comptons dans le 12e arrondissement pas moins de 10.700 demandeurs de logement, en augmentation malgré nos efforts. Il demeure nécessaire de répondre à ces besoins importants liés au coût du privé à Paris.

Aujourd'hui, un programme neuf se vend à plus de 12.500 euros dans le 12e arrondissement.

Ces besoins, ce sont ceux de nos familles, ceux des jeunes couples avec enfants, ceux de nos jeunes, de nos aînés, ceux des foyers modestes de la classe moyenne de nos fonctionnaires, tous ceux-là sont ceux qui aujourd'hui bénéficient du logement social à Paris.

Afin d'accompagner ces nouveaux habitants, mais aussi d'accroître l'offre de services pour les habitants actuels des quartiers limitrophes, qui sont impatients, plusieurs équipements publics seront implantés.

200 places en crèche seront créées, ainsi que 38 classes élémentaires et de maternelles. Nous rénoverons ainsi les écoles existantes et construirons un collège sur le boulevard Poniatowski. Oui, il sera probablement partagé avec la commune de Charenton et c'est un vrai défi que je porte avec mon collègue, un collège à cheval sur deux départements, sur deux académies, ce n'est pas la moindre des ambitions, mais nous la portons conjointement et nous avons commencé les démarches en ce sens, deux gymnases et un équipement culturel.

Si nous avons souhaité prendre en compte la remarque de la Commission d'enquête de ne pas construire sur le secteur Léo Lagrange, nous maintiendrons l'investissement initial prévu concernant le centre sportif.

Ainsi, grâce à une participation de la Ville, ce seront plus de 8 millions d'euros qui seront investis pour rénover les équipements sportifs, en lien avec les associations, pour permettre de continuer de développer l'offre sportive dans cet arrondissement, et nous veillerons aussi à reboiser ce site qui pourra constituer, comme certains l'ont demandé, une nouvelle entrée végétalisée dans le bois de Vincennes.

Pour compléter cette offre en équipements publics, il m'apparaît également essentiel qu'une piscine publique soit implantée dans ce futur quartier, alors même que les équipements aquatiques sont parmi les plus fréquentés à Paris et que les deux seules piscines publiques du 12e ne suffisent plus à combler la demande existante.

Dans la continuité des deux vœux déposés et votés en novembre 2014 et juillet 2015, j'ai donc souhaité présenter un nouveau vœu avec les élus de la majorité du 12e arrondissement, demandant l'intégration d'une piscine publique dans le projet, et son inscription dans la programmation qui sera transmise à l'aménageur.

Ce vœu a été voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement le 18 juin dernier, je le porte aujourd'hui avec mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, comme il l'a évoqué tout à l'heure.

Ce futur quartier empreint d'une histoire ferroviaire doit pouvoir mettre en lumière cet héritage. C'est pourquoi nous avons décidé de conserver la gare de la Rapée inférieure et de la réhabiliter dans le cadre d'un appel à projets qui déterminera précisément ses usages en vue de l'ouvrir au public autour d'activités liées à l'artisanat, à la détente, aux sports et aux loisirs. Ce site bénéficiera d'une entité architecturale et paysagère forte par la création de grands

espaces verts, de places publiques, et l'implantation d'immeubles de grande hauteur innovants en matière environnementale, marquant un quartier métropolitain d'ampleur, en cohérence avec les tours Duo imaginées par Jean NOUVEL dans le 13e, de l'autre côté de la Seine.

Ce paysage s'inscrira également dans la continuité du nouveau quartier de Charenton-le-Pont, de l'autre côté du périphérique, qui émergera dans les prochaines années et verra notamment l'implantation d'un immeuble de grande hauteur.

Ce projet de délibération marque ainsi la mise en œuvre opérationnelle de ce futur quartier, en actant aussi le protocole foncier entre la Ville et la S.N.C.F. et en confiant son projet à la S.E.M.A.P.A., aménageur d'expérience, avec qui nous continuerons de travailler à toutes les étapes du projet, que ce soit en matière de concertation avec les habitants, de choix architecturaux et d'ambition environnementale.

Il nous faudra aussi continuer à militer auprès d'Ile-de-France Mobilités pour le développement de modes de transports en commun efficaces. Certains l'ont évoqué et ils ont raison : nous allons, avec mon collègue maire de Charenton, avec lequel nous portons ce combat en commun, saisir la présidente d'Ile-de-France Mobilités.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre responsabilité est engagée dans la réussite de cette opération ambitieuse, attendue et déclarée d'intérêt général. Nous avons une occasion unique de donner une réalité opérationnelle à la plus opération d'aménagement actuellement en cours à Paris.

J'entends les débats qui sont ouverts sur la question des hauteurs mais j'appelle chacun à sortir des postures et à envisager ce projet dans sa totalité, comme un projet moderne, métropolitain, conforme à nos engagements en termes de libération de surfaces perméables, de rééquilibrage est-ouest et d'équilibre logement-activités… Un beau projet !

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** C'est moi qui vous remercie, Madame la Maire, pour votre engagement.

Monsieur BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris, vous avez la parole.

**M. David BELLIARD. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cela fait maintenant plusieurs années que nous gérons cette ville à plusieurs voix et, pourtant, malgré cette habitude de faire ensemble, je ne peux que constater que, sur certains sujets, des limites sont atteintes, comme autant de seuils manifestement indépassables.

L'urbanisme, et les grands projets d'aménagements qui lui sont associés et qui traduisent la vision que nous avons de la ville et de son futur, en est une. Le projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" en est en effet une nouvelle illustration.

Nouveau quartier assis sur ce qui constitue la dernière grande emprise foncière dans la Capitale, imaginé par les tenants d'une urbanité verticale, puissante et conquérante, il propose non pas une tour, comme cela avait pu l'être pour la tour Triangle, mais six tours qui culmineront, pour l'une d'entre elles, à 180 mètres.

A ce désir obsessionnel de toucher le ciel, si humain, trop humain, pourrait-on dire pour paraphraser Nietzsche, s'ajoute la volonté de continuer à surdensifier la ville, la destruction partielle de voûtes et de caveaux qui font pourtant partie de l'identité de la Capitale, et la construction de bâtiments dont on sait que, par leur structure et conception même, ils ne respectent pas et ne respecteront pas les objectifs du Plan Climat que nous nous sommes fixés. Ils sont pourtant essentiels pour répondre aux enjeux climatiques qui sont les nôtres. Tout cela au nom de l'attractivité de la Capitale, sacro-sainte antienne d'une vision qui met en compétition tout le monde tout le temps.

Qu'importe que Paris capte déjà une très grande partie des richesses de sa Métropole au détriment de ses voisins ; qu'importe que Paris étouffe déjà, plein comme un œuf, que les transports soient à certains horaires congestionnés et qu'à chaque rayon de soleil, ses habitantes et ses habitants soient obligés de littéralement s'agglutiner dans les quelques mètres carrés d'espaces verts dont ils disposent ; qu'importe que Paris regorge déjà de centaines de milliers de mètres carrés non utilisés qui pourraient l'être utilement, nous continuons à vouloir construire, ajouter, rajouter, rajouter au rajout, pour capter l'activité, développer la croissance, soutenir la consommation et la surconsommation.

A cette politique, nous opposons une vision de Paris radicalement différente. Si les écologistes se battent, bien sûr, pour des villes denses, la Capitale a ceci de spécifique qu'elle a atteint un point qui n'est plus supportable. A la hauteur des tours, nous opposons une ville à taille humaine ; à la surdensification, nous voulons la respiration, les espaces verts, la qualité de vie de celles et ceux qui y vivent et y travaillent ; à la spécialisation des territoires et du bâti, nous aspirons à la mixité des usages - travail, logement, services publics et privés - pour éviter les transports inutiles ; à la surconcentration sur Paris des activités et des richesses, nous voulons une Métropole mieux équilibrée et plus concertée et, en particulier, sur ces nouveaux centres métropolitains qui sont aux abords de la périphérie de notre ville.

Ces différences d'approche de la ville répondent, selon nous, aux aspirations profondes de nos concitoyens d'une capitale plus verte, plus conviviale et moins très stressante. Cette aspiration qui, depuis 40 ans, ne cesse de s'amplifier, nous la partageons et nous nous en ferons encore le relais ici.

Je laisserai Yves CONTASSOT détailler les critiques, nombreuses, que nous portons sur ce projet.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Madame la Maire, tout à l'heure, lors de nos échanges concernant le Scot de la Métropole du Grand Paris, j'avais alerté sur les conséquences globales d'une vision mégalo-urbaine pour Paris et toutes les communes concernées.

Cette vision mégalo-urbaine se décline en une multitude de l'actuelle Mairie de Paris. Bercy-Charenton est l'une de ces contributions et l'une des plus emblématiques. Là encore, le discours coche toutes les cases du "bingo soso", la doctrine du socialisme soft qui, comme M. Jourdain, avec la prose mais encore plus fort, faisait déjà, dès la campagne de Mme HIDALGO, du MACRON sans le savoir et avant même l'émergence du mouvement "en même temps".

Que nous promet ce projet pour Bercy-Charenton ? Plus de béton et, en même temps, plus d'écologie ; plus d'employés de bureaux que de résidents et, en même temps, un équilibre entre lieu de travail et lieu de vie ; plus de logement social et, en même temps, moins de place pour les plus pauvres. C'est une Z.A.C. HIDALGO macroniste : une zone d'annonces contradictoires.

Le plus caractéristique peut-être dans cette affaire, puisque c'est bien de cela qu'il s'agit aussi : "une zone d'affaires, conçue comme une mini-Défense de l'Est parisien", c'est ainsi que la Maire de Paris a répondu aux nombreuses critiques des études d'impact environnemental et de la Commission d'enquête. A chaque fois qu'une contre-indication est donnée sur des parcelles que les promoteurs et l'Hôtel de ville entendent exploiter, au maximum bien sûr, alors on commence en exploitant encore un peu plus ailleurs.

Toujours plus haut ! Comme pour les Jeux Olympiques, les tours sont tendus vers le cash avant tout. Quel symbole en effet que ce projet de tours pour Bercy-Charenton ! Après le passage en force de la tour Triangle, ou plutôt, puisque la Maire de Paris est favorable au "naming", de la tour Unibail-Triangle, cette nouvelle tentative d'imposer le productivisme monumental enterre toutes les vertes promesses du manteau d'arlequin qui, aujourd'hui, fait office de majorité municipale.

Pour ma part, je ne souhaite qu'une chose à cette Z.A.C., qu'elle devienne une Z.A.D., une zone à défendre.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Madame SIMONNET.

Je ne commente pas !

Je donne la parole à Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE. -** Merci, Madame la Maire.

Vous connaissez l'attachement de notre groupe à la question des transports et, particulièrement, au devenir des sites S.N.C.F. dans notre Capitale.

Le site en question aujourd'hui s'étend sur 80 hectares, dont 30 hectares d'emprise ferroviaire, même s'il n'y a que 18 hectares aménageables, ce qui nous intéresse aujourd'hui. La S.N.C.F. est donc un partenaire indispensable pour la réussite de cette opération. Cela dit, je pense que la S.N.C.F. souffre encore d'un manque de vision stratégique sur l'utilisation des terrains qu'elle possède.

Nous en avons pour preuve ses atermoiements sur sa stratégie patrimoniale qui nous a obligés, par deux fois, à revoir le projet et son périmètre. Le transport des voyageurs et de marchandises par rail ont subi les aléas des politiques de contraction de l'offre ferroviaire, rythmées par d'incessantes restructurations internes avec l'organisation du système en plusieurs entités qui n'ont fait qu'affaiblir l'efficacité organisationnelle et technique du service public ferroviaire.

Depuis des années, notre combat comme élus communistes est de travailler à une nette amélioration du transport d'usagers et du fret sous maîtrise publique. L'arrivée d'une Z.A.C. comme celle dont nous débattons aujourd'hui constitue un bouleversement pour l'Est parisien d'une ampleur inégalée : 9.000 habitants et plus de 12.000 emplois dans un quartier de Paris qui, bien que jouxtant de grandes infrastructures de transport, n'est pas suffisamment desservi par les transports publics.

Comme le confirme une étude de l'ex-S.T.I.F., la ligne de tramway T3, plus de 140.000 voyageurs transportés par jour est déjà largement saturée, ainsi que le réseau de bus, tout comme de nombreux axes routiers. Il est prévu plus de 30 % de voyageurs dans le T3a entre la porte de Charenton et Baron-Le-Roy, alors que la ligne 8 du métro est déjà aujourd'hui à saturation, la plus grande partie de la journée.

Aujourd'hui, on peut dire que la problématique transport n'est pas suffisamment prise en compte dans le projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", ce qui obère les ambitions affichées en matière d'environnement et de mobilité. Il est donc indispensable, comme le prévoit le projet de délibération, qu'une étude fine des besoins à venir soit réalisée. Cela signifie bien entendu de renforcer la desserte du R.E.R. D à la limite de Paris et de Charenton, sur ce qu'on appelle les voies M, comme le demandent certains de nos collègues et des associations, et ils ont raison. Mais cela signifie aussi d'être "inventif" et volontariste pour que d'autres modes de transport, bus en sites propres ou navettes fluviales, soient pensés pour l'avenir de cette Z.A.C. dans une conception multimodale.

Il y a là la nécessité d'un engagement fort d'Ile-de-France Mobilités, que je trouve pour l'instant un peu timide. Il serait impensable que l'on reproduise aux portes de Paris ce qui s'est souvent passé en banlieue. On crée un nouveau quartier sans que d'un même pas on crée des infrastructures de transport public. Combien de projets ont été annulés, reportés ou recalibrés pour des raisons d'économies budgétaires ? L'Etat et la Région sont coutumiers du fait. Nous l'avons vu récemment au sujet du Grand Paris Express ou du prolongement de certaines lignes de métro ou de tram, a contrario du volontarisme manifesté par l'Etat pour réaliser à tout prix le C.D.G. Express, dont le coût global est estimé aujourd'hui à plus de 2 milliards d'euros pour transporter 17.000 voyageurs par jour, sans arrêt, de Paris à l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. Le maillage des transports est donc une des clés de réussite de ce projet.

Le transport public est source d'amélioration de la vie quotidienne de nos concitoyens et concitoyennes pour plusieurs raisons, notamment pour des questions environnementales évidentes. Il en est de même pour le transport des marchandises par rail. Tous ici, nous déplorons l'utilisation massive de la route pour livrer les biens et denrées dans notre Capitale. Tous, nous critiquons le tout-voiture ou le tout-camion. Réduire la voilure en matière de fret ferroviaire et fluvial, c'est mettre plus de camions sur la route. Je le rappelle, un train de marchandises, c'est au bas mot l'équivalent de 55 camions.

Alors, bien sûr, on peut se féliciter que la place de la logistique ne soit pas négligeable dans cette Z.A.C. et que le porteur du projet soit l'entité publique "Sogaris". Cependant, certaines des questions que je pose restent sans réponse ou bien les réponses ne me satisfont pas encore complètement. J'en veux pour preuve le traitement de la Petite Ceinture ferroviaire dans le projet qui nous est soumis. Je suis désolé de me répéter mais nous considérons que ne pas relier l'hôtel logistique à la Petite Ceinture au faisceau ferroviaire qui est en proximité est une hérésie. Là, nous insultons l'avenir. Cette rocade ferroviaire inscrite au réseau ferré national à vocation régionale a encore le mérite de relier deux pôles logistiques importants de notre Ville : Bercy et Chapelle International. Pourquoi ne pas envisager un transport propre qui relierait ces deux pôles et, mieux, la transformation de la Petite Ceinture en une ligne de métro favorisant les transports rapides de rocade entre les nouveaux quartiers d'affaires parisiens que sont les Batignolles, Rosa Parks-Macdonald, Bercy-Charenton, Massena-Bruneseau et la tour Triangle ? On me rétorque que pour des raisons techniques, il est difficile de franchir le T3 et le boulevard des Maréchaux. Je peux l'entendre, mais nous sommes en 2018 et les techniques évoluent vite. Ce sont, nous le savons bien, des raisons financières et la logique court-termiste de l'entreprise S.N.C.F. qui bloquent, car la direction de celle-ci préfère développer la route plutôt que le rail.

J'entends que les ouvrages détruits seront reconstruits, que la S.N.C.F. reste propriétaire, que la réversibilité est garantie, mais pour y faire quoi ? J'attends donc des réponses moins évasives de l'Exécutif parisien et surtout une vraie et forte pression auprès de la S.N.C.F. pour que l'on n'insulte pas l'avenir.

Je sais que, sur ces bancs, on considère que c'est un combat d'arrière-garde mais, comme nous avons tort d'avoir raison trop tôt, nous considérons pour notre part que disposer encore d'une ligne ferrée qui relie plusieurs pôles ferroviaires essentiels est au contraire un gage d'avenir pour le fret et la logistique de proximité entre autres.

Notre groupe attend donc des réponses claires sur le sujet.

Je vous remercie.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS. -** Merci, Madame la Maire.

Avec ce projet Bercy-Charenton, j'ai l'impression que l'on a enclenché la machine à remonter le temps. Nous avions exactement le même débat il y a deux ans sur la tour Triangle avec les mêmes postures, avec les mêmes coups de théâtre, avec les mêmes opérations plus ou moins correctes, etc. Là, j'ai l'impression que personne n'a évolué.

J'étais pour la tour Triangle, j'avais un désaccord très profond avec mon groupe de l'époque - cela a d'ailleurs été l'une des conditions de rupture avec celui-ci -, et je retrouve aujourd'hui exactement les mêmes problématiques et les mêmes positions. J'en suis très surpris. Pourquoi ? Parce que, dans notre groupe, nous avons considéré que nous pouvions améliorer ce projet. Il n'a jamais été dit qu'il était parfait. Le commissaire-enquêteur l'a dit lui-même, un certain nombre de remarques et réserves sont dans la commission d'enquête. Plutôt que provoquer une césure

totale en disant "*c'est affreux, il y a des tours*", nous avons préféré améliorer ce projet sur 4 points et nous avons déposé 6 vœux et amendements qui, tout ou partie, ont été acceptés par l'Exécutif à ce jour.

Premier point, la végétalisation. Oui, la végétalisation est aujourd'hui insuffisante. On a 3,6 hectares d'espaces verts qui sont prévus. Malgré la proximité du bois de Vincennes que l'on m'a rappelée récemment par voie de presse, comme si je l'avais oublié mais ce n'est pas grave, on peut faire plus en matière de végétalisation. Un certain nombre de secteurs n'ont pas été pris en compte, la rue Coriolis, par exemple, la promenade Valmy ou l'échangeur. On peut faire beaucoup plus. On peut faire aussi plus sur un certain nombre d'aménagements qui ne sont pas très bien définis aujourd'hui en matière de végétalisation : la place Baron-Le-Roy, la place de la Rapée, la place Lamé. Tout ceci peut être amélioré ; c'est l'objet d'un de nos vœux. Il peut y avoir aussi une meilleure intégration de la proximité du bois de Vincennes. Tout cela est possible. On a demandé également par ce vœu un agrandissement de la promenade sur la Petite Ceinture, avec peut-être la création d'un belvédère.

Bref en matière de végétalisation, on peut faire mieux et je crois que l'Exécutif l'a compris.

Deuxième point, les dessertes en transport. On le sait, c'est aussi un point faible de ce projet. Il y a une insuffisance des dessertes en transport sur ce quartier, tout le monde l'a constaté, y compris le commissaire enquêteur d'ailleurs, et c'est la raison pour laquelle nous avons proposé deux vœux pour améliorer ce projet. D'abord, la proposition d'une nouvelle gare RER du RER D, qui permettrait de relier ce quartier directement à la gare de Lyon au centre de Paris et à Saint-Denis Pleyel. Ce que nous demandons par notre vœu, c'est que les mesures conservatoires soient prises immédiatement pour réaliser ce projet de gare et d'arrêt du RER D.

Toujours sur les transports, une évaluation des flux est absolument indispensable. De plus, nous demandons une étude de mobilisation et une simulation de dynamique des flux avec la mise en place de stratégies efficaces sur la gestion des trafics.

Le troisième point, c'est le projet en matière générale avec ses aménagements. Là, nous avons déposé un amendement clair. Ces aménagements doivent être conformes, en matière d'innovation et de développement durable, aux critères d'innovation et de développement durable. Nous faisons deux propositions : des chantiers avec une économie circulaire plus importante, notamment la prise en compte de la problématique du dernier kilomètre, et une personnalisation de la nature en ville avec une sensibilisation des habitants dans la mise en place d'accès à la nature si la végétalisation est plus importante.

Quatrième point, le problème des logements, qui a été largement évoqué ici. Nous avons fait deux vœux également, dont un vœu sur la répartition des logements. Nous demandons un tiers de logements P.L.A.-I., un tiers de logements P.L.S. et un tiers de logements PLUS. Je crois que c'est une bonne proportion sur cet emplacement, puisque cela permettrait à la fois - je l'ai entendu de la part de plusieurs orateurs - de répondre au besoin de logements à Paris qui est effectivement très important, mais aussi d'accueillir les classes moyennes avec un tiers de logements P.L.S.

Le dernier point pose plus de problèmes à l'Exécutif, ce que je comprends très bien : c'est la limitation à 50 % des logements sociaux ; nous l'avons demandée à plusieurs reprises. Nous sommes aujourd'hui à 57 % et c'est d'ailleurs une recommandation de la commission d'enquête - c'est écrit noir sur blanc - : une limitation à 50 % du nombre de logements sociaux.

Vous voyez que tout cela permet d'améliorer ce projet qui est un projet fondamental pour Paris. C'est la dernière emprise d'un seul tenant que nous pouvons urbaniser à Paris et je crois qu'il ne faut pas le rater.

Nous avons fait des propositions, nous avons entrepris une démarche constructive et, en fonction des réponses de l'Exécutif, nous nous prononcerons pour, contre ou abstention sur ce sujet.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Valérie MONTANDON.

**Mme Valérie MONTANDON. -** Chers collègues, étranglé entre une autoroute urbaine, les voies ferrées et le boulevard périphérique, le territoire de Bercy Charenton représente la dernière grande réserve foncière de Paris. C'est aussi certainement la plus exigeante, compte tenu de la trentaine d'hectares d'emprise ferroviaire qui la structure.

L'Atelier parisien d'urbanisme - APUR - a conduit dès 2008 une série d'études concernant l'avenir de ce site complexe qu'elle qualifie elle-même de chaînon manquant entre Paris et les communes le long de la Seine.

L'APUR proposait de réaliser la couverture intégrale des voies de chemin de fer, seul moyen de mettre fin à l'enclavement du quartier Cour Saint-Emilion et de créer ainsi le lien avec Charenton-le-Pont. C'était un choix ambitieux, exigeant et de bon sens.

Je ne relancerai pas le débat sur la couverture des voies ferrées. Je rappelle juste que c'était notre choix en 2014, que notre position a été constante, que notre projet était l'opposé de celui que vous avez présenté ce jour.

Nous envisagions un quartier avec des immeubles à taille humaine et ce n'est pas la voie que vous avez choisie, et nous respectons ce choix même si nous ne l'approuvons pas.

Mais de grâce, je ne veux plus entendre que notre projet n'était pas réalisable techniquement. A moins que l'APUR et son schéma d'orientation d'aménagement de 56 pages, que je vous invite à lire et qui est toujours en ligne, ait fait lui aussi fausse route. Nous disposions ainsi de 70 hectares obtenus et non des 18 hectares dont vous disposez seulement. Nous préconisions l'horizontalité, vous avez choisi la verticalité.

Aujourd'hui, nous allons nous prononcer sur ce projet de Z.A.C. tel que présenté dans le projet de délibération, tout en vous soumettant aussi des propositions d'amélioration.

Que les choses soient claires, nous ne sommes pas systématiquement opposés aux tours en tant que telles, mais encore faut-il se poser la question : des tours, pour quoi faire et dans quel environnement ?

Tout au long de votre mandature, vous avez utilisé ou du moins tenté d'utiliser le peu d'espaces de respiration qu'il reste dans notre Capitale : le stade Championnet dans le 18e arrondissement, dont je salue d'ailleurs la mobilisation de mon collègue Pierre-Yves BOURNAZEL qui a permis l'abandon de ce projet, le stade Ménilmontant dans le 11e, les tentatives aussi dans le 12e sur le stade Léo Lagrange, la cité scolaire Paul Valéry et récemment le projet Mazas.

Avec ce projet de Bercy-Charenton, vous finissez votre mandature, Madame la Maire, en apothéose, en voulant refaire l'urbanisme des années 1970, avec des habitants entassés les uns sur les autres, sans tenir compte des conséquences négatives observées dans ces grands ensemble, aussi bien à Paris qu'en dehors de la région parisienne.

Le projet tel que présenté par la majorité est trop dense, enclavé et entouré de faisceaux de voies ferrées et d'un échangeur, paysage et infrastructures qui ne sont pas propices à autant d'immeubles de grande hauteur. Ces tours, dont l'une culmine à 180 mètres, entourées de rails et de voies de circulation, laissent présager un quartier encore plus enclavé et soumis aux nuisances sonores, visuelles et spatiales, ce qui est difficilement compréhensible pour un projet du XXIe siècle.

Vous essayez depuis le début de faire passer les opposants à ce projet pour des "ringards", mais c'est vous qui ressortez la machine à remonter le temps, direction les années 1970.

Ce projet est aussi la conséquence d'une absence totale de vision de la Métropole. Il est de nouveau l'illustration que la Maire de Paris ne voit pas au-delà du périphérique et qu'elle a une vision étriquée de sa ville.

Je reprendrai une formule de mon collègue Alexandre VESPERINI, enfin d'Alexandre avant sa mutation politique, qui disait : " Cela montre que ce projet est une preuve de parisiano-centrisme." Cette expression convient bien à ce projet. En effet, dans les domaines essentiels comme le logement, les transports, l'activité économique, la qualité de l'air, il est temps que vous initiez une coordination à l'échelle de la Métropole.

Ce projet de Bercy-Charenton est certes complexe, Monsieur MISSIKA, et je ne sous-estime pas les contraintes juridiques et techniques que vous avez rencontrées pour le surmonter. Je vous reconnais aussi le mérite d'avoir su avancer. Cependant, quelle que soit l'énergie pour avancer les négociations avec les partenaires présents sur le site, permettez-moi de dénoncer un manque d'anticipation dans plusieurs domaines.

C'est un manque d'anticipation sur les études d'impact. Ce projet comporte de nombreuses zones d'ombre. Sans jeu de mot, vos annexes ne comportent pas d'études sur les ombres portées, sur les couloirs de vent ou encore sur les études acoustiques, alors que l'environnement et la présence des voies ferrées ne sont pas anodins et que les hauteurs envisagées auront des conséquences visuelles fortes sur le paysage parisien.

C'est un manque d'anticipation aussi au niveau écologique. L'autorité environnementale est dubitative sur le choix des grandes hauteurs sur ce site et sur les impacts paysagers. Il est à noter que la faible surface consacrée aux espaces verts est la contradiction de ce projet avec le Plan Climat voté le mois dernier.

D'ailleurs, au lieu d'avoir engagé une votation citoyenne sur le Plan Climat, qui avait fait consensus et unanimité au niveau du Conseil de Paris et qui, bien sûr, allait faire aussi consensus au niveau des Parisiens, il aurait été beaucoup plus pertinent, et j'ose dire beaucoup plus courageux, d'organiser une votation auprès des Parisiens sur le projet Bercy-Charenton, dont l'urbanisme aurait un impact fort et irréversible sur le paysage de notre ville. Pierre-Yves BOURNAZEL aura l'occasion de développer ultérieurement ce point.

Enfin, c'est un manque d'anticipation quant à la desserte des transports qui nous semblent aussi insuffisants pour accueillir les 9.000 habitants et les 12.000 salariés. C'est pour cela que nous voterons d'ailleurs positivement les vœux qui demandent des études complémentaires.

Concernant le logement prévu dans la Z.A.C., la proportion de 57 % de logements sociaux est bien trop élevée sur un territoire dont les quartiers environnants dépassent les 50 %. En effet, l'I.N.S.E.E. fait un découpage par quartier sur la base de ce qu'on appelle les quartiers I.R.I.S. et il est montré que les trois quartiers les plus à proximité de la Z.A.C. comportent respectivement 42 %, 57 % et 63 % de logements sociaux. La commission

d'enquête estime d'ailleurs qu'à l'échelle d'un quartier étendu à la Z.A.C. de Bercy-Charenton, le taux de logement de 60 % imposé par le Plan local de l'habitat est bien trop élevé.

Nous demandons aussi un rééquilibrage vers les logements en accession à la propriété, mais aussi surtout pour les logements étudiants et apprentis qui font tant défaut à Paris, et notamment dans le 12e arrondissement qui ne compte que 1.000 logements étudiants, alors que l'on s'apprête à accueillir 6.000 étudiants avec l'installation de la Sorbonne Nouvelle. Nous préconisons en effet 50 % de logements étudiants. C'est un engagement fort, mais nécessaire.

Je suis très dubitative lorsque je vois certains groupes qui demandent, je cite "un certain pourcentage de logements étudiants" sans donner un seul chiffre. J'ai vu d'ailleurs que les amendements de l'Exécutif reprenaient cette formule qui est on ne peut plus vague. J'aurais envie de dire : quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup !

Nous avons soumis plusieurs propositions. Tout d'abord, il n'est jamais trop tôt pour insuffler...

Merci, Monsieur DUBUS, de bien vouloir m'écouter.

Il n'est jamais trop tôt pour insuffler une âme à un quartier. Le quartier de Bercy, jadis appelé le cellier du monde, doit se dessiner autour de cette identité forte. La conservation d'une partie des tunnels de la gare de la Rapée est une avancée et l'appel à projets va dans le bon sens. Je vous remercie d'avoir infléchi d'ailleurs ce projet, aussi bien pour la préservation du stade Léo Lagrange que pour la gare de la Rapée.

Par un vœu, nous vous demandons aussi de ne pas oublier ceux qui sont déjà présents sur le site, notamment les artisans et les commerçants, et de leur permettre de bénéficier des caractéristiques écologiques et ergonomiques du site appropriées à leur activité.

En termes d'équipements, nous avons déposé un vœu demandant aussi de prévoir les moyens supplémentaires avec la Préfecture de police pour l'ouverture d'un commissariat pour les actuels et futurs habitants du quartier de Bercy et de Bercy-Charenton.

Toujours en termes d'équipements, nous vous proposons d'y prévoir une piscine. Le projet de transformation du lac Daumesnil en baignade avait des conséquences néfastes sur l'environnement et la biodiversité du site. A Bercy-Charenton, nous partons d'une feuille blanche et nous disposons ainsi de toute la latitude pour y réaliser une piscine modulable selon les saisons, c'est-à-dire ouverte en période estivale et fermée en période hivernale.

En conseil d'arrondissement, j'étais surprise des arguments que l'Exécutif avait mis en avant pour appeler à voter en faveur de ce projet, avec une série de tirades pour faire culpabiliser ou ringardiser ceux qui s'y opposent. C'est un peu facile et c'est peut-être révélateur du peu d'arguments dont vous disposez pour défendre votre projet.

En résumé, ce projet de Bercy-Charenton comporte cinq péchés originels : une contradiction avec le Plan Climat, une verticalité trop dense, une mauvaise insertion dans le paysage urbain, une absence de vision métropolitaine et un déséquilibre de programmation de logements.

Ce projet cumule les handicaps et les erreurs d'urbanisme pourtant déjà constatées dans les décennies passées. Il n'est pas digne de Paris. Il est aussi contraire à l'intérêt et au bien-être des Parisiens qui aspirent à un cadre de vie apaisé et à des immeubles à taille humaine. Il mérite d'être revu en profondeur.

Madame la Maire, vous avez pris l'exemple de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", mais ce projet a été complètement revu par l'action et la mobilisation, aussi bien de la mairie du 17e que des habitants qui ont complètement revu la copie originale du projet de la mairie. Et l'implantation du T.G.I., dont vous avez fait tant de publicité, a été actée par le président de la République Nicolas SARKOZY.

Alors voter ce projet, c'est construire seulement sur les emprises en pleine terre libérable. C'est donc faire un choix largement irréversible et lourd de conséquences.

Voter ce projet, c'est modifier le paysage de Paris de façon irrémédiable.

Voter ce projet, c'est entasser des personnes dans trois tours de logements à 80 % de logements aidés locatifs.

Voter ce projet, c'est nier la mise en place d'une coordination à l'échelle métropolitaine.

Voter ce projet, c'est préférer le gigantisme aux immeubles à taille humaine.

Voter ce projet, c'est tout simplement le triomphe du non-sens sur la qualité de la vie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Thomas LAURET. Il vous reste cinquante secondes, Monsieur LAURET, pour votre groupe.

**M. Thomas LAURET. -** Merci, le débat est passionnant. Je voudrais mettre l'accent sur un point, un risque spécifique simple, qui est le coût potentiel de construction, de maintenance et d'entretien de ces logements.

Pour faire des beaux immeubles, pour faire des immeubles durables, pas seulement au sens écologique mais aussi qui soient debout dans 150 ans, il faut y mettre le prix immédiatement et il faut y mettre le prix en entretien et en maintenance.

Pour cela, il faut faire attention à la part de logements sociaux que l'on mettra dans les tours et à l'engagement des bailleurs sociaux qui pourront ou ne pourront pas mettre le prix. Je demande par un vœu de limiter la part de logements sociaux dans les tours de grande hauteur et d'investir avec le coût nécessaire pour faire des tours réellement durables, c'est-à-dire aussi durables que les immeubles de six étages parisiens.

Merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Eric AZIÈRE. Il reste 5 minutes 40 pour votre groupe.

**M. Eric AZIÈRE. -** Merci, Madame la Maire.

Mon cher Jean-Louis, je dis "mon cher Jean-Louis", cela va plus vite parce que comme la Maire n'est pas là… La chronologie des débats est amusante, elle est ainsi faite qu'après le Scot où vous venez d'expliquer en long et en large - je devrais dire plutôt en travers pour ce qui me concerne - ce que vous préconisiez pour la cohérence métropolitaine en matière d'aménagement, le projet de la Z.A.C. "Bercy Charenton" constitue à peu près l'exact opposé de vos préconisations. C'est toujours : "Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais". Quand je vous dis qu'il y avait un peu de condescendance vers nos amis métropolitains, je ne crois pas me tromper.

Vous préconisez pour les orientations du Scot métropolitain que la fonction des grands services urbains soit affirmée au regard des besoins en espaces de tri et de compostage, de méthanisation - là, je rappelle que nous sommes sur une parcelle de 80 à 120 hectares - et des besoins importants en matière de logistique urbaine.

Eh bien là, vous voulez transformer cette zone stratégique de "Bercy Charenton", historiquement réservée aux grands services urbains, et notamment à la logistique multimodale, le fer et la route, en logements et en bureaux, alors même que la cohérence territoriale entre l'axe fluvial, l'axe ferroviaire, l'axe périphérique et l'axe autoroutier vers l'Europe appelle assez naturellement, me semble-t-il, à accueillir une activité de logistique ou de fret.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Elle existe.

**M. Eric AZIÈRE. -** Elle est insuffisante. Vous savez très bien que, sur ce plan-là, la Ville de Paris est en insuffisance totale.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Elle est immense.

**M. Eric AZIÈRE. -** A l'heure où les besoins du commerce en ligne, les exigences de réduction de la circulation des poids lourds appellent à la préservation et à l'augmentation des très grandes plateformes logistiques multimodales, voilà une grande occasion perdue pour Paris et pour sa Métropole.

Par ailleurs, mais ce n'est pas la seule contradiction, je vous rassure, il y en a d'autres, vous prenez un équilibre métropolitain des zones S.R.U. pour la Métropole, et là, vous rajoutez du logement social, 57 % du programme, à un quartier qui dépasse déjà l'objectif S.R.U. de 30 %.

Votre approche de l'équilibre des logements sociaux est à peu près aussi approximative que celle de la Maire de Paris sur les équilibres financiers.

Dans un quartier aussi enclavé, à l'environnement urbain aussi peu accueillant, vous refaites la Cité des 4.000, mon cher Nicolas BONNET-OULALDJ, oui oui… quand il y a concentration de logements sociaux et de tours, on peut prendre des analogies. C'est comme pour la Z.A.C. "Saint-Vincent de Paul" d'ailleurs, dans le 14e arrondissement, c'est plus fort que vous, il faut toujours plus de logements sociaux, toujours plus de densité, 600 logements, 50 % de logements sociaux et très sociaux sur 3 hectares et demi d'opportunité foncière. On se demande d'ailleurs si vous méritez ces opportunités foncières.

Vous prônez pour le Scot un développement des transports en commun dans les zones enclavées, mais vous construisez des tours de logements et de bureaux dans une zone qui ne fera pas l'objet d'une desserte supplémentaire en métro ou en R.E.R., n'en déplaise aux élus qui ont caressé l'illusion, qui la caressent toujours, d'une gare de R.E.R. D et qui déposent des vœux dans ce sens.

Je vous cite le rapport d'impact du S.T.I.F. sur ce projet. Le bilan socio-économique d'une nouvelle gare R.E.R. ligne D s'est avéré négatif. Cette gare proposerait une offre complémentaire mais non essentielle. Elle n'offrirait pas de destinations nouvelles par rapport à la ligne 14. De plus, une nouvelle station dégraderait le temps de transport des usagers de la ligne D. En effet, une nouvelle station constituerait un gain de temps pour les 5.000 éventuels voyageurs, mais serait une réelle perte pour les 35.000 usagers dans les deux sens à l'heure de pointe. Avec une telle étude, ce ne sont plus des vœux qu'il faut déposer, mais des cierges qu'il faut allumer.

Cher Jean-Louis, dans le Scot métropolitain toujours, vous dites vouloir lutter contre l'enclavement des quartiers, mais vous vous apprêtez à construire un quartier enclavé géographiquement et socialement, parce que la zone cumule l'enclavement géographique,-...

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - C'est faux.

**M. Eric AZIÈRE. -** ... voies ferrées, Seine, autoroute et périphérique-, à l'enclavement en matière de desserte. Ce n'est pas parce qu'une passerelle sera jetée sur les voies ferrées que le quartier sera relié au reste du 12e, soyons sérieux. Ce n'est pas le prolongement de la rue Baron-Le-Roy, par ailleurs indispensable, qui suffira à désenclaver le quartier. Sans desserte adéquate, le quartier sera tourné vers lui-même.

Vous construisez enfin des mètres carrés de bureaux non transformables en logements, car trop près du périphérique, alors que vous reconnaissez dans votre contribution au Scot que la vacance de bureaux au niveau métropolitain est importante - plusieurs millions de mètres carrés disponibles - et que la tendance à la surproduction de bureaux nécessite, selon elle, de favoriser la modularité des espaces et la rénovation des bureaux obsolètes. Là, ce n'est pas le cas.

J'ajoute que les entreprises qui cherchent des bureaux à horizon 20 ans seront davantage séduites par des bureaux desservis par le Grand Paris Express que par des bureaux dans Paris, mais accessibles juste en autobus ou en péniche. La tour Shard de Londres est belle, mais désespérément vide.

Vous prônez enfin, dans le Scot, la qualité du cadre de vie comme aiguillon de l'urbanisation, mais vous construisez là, sur la zone "Bercy Charenton", dans un quartier où les niveaux de pollution sonore et les niveaux de particules sont préoccupants. C'est un cadre urbain qui ne fait pas franchement rêver entre le périphérique et les voies ferrées.

Je doute qu'il y ait beaucoup de propriétaires occupants séduits par la plaquette, d'autant que les Parisiens seront plus regardants que les élus.

Pour moi, c'est un projet sans vision, un projet de parti pris, sans respiration, sans interaction entre les fonctions vitales de la ville, Nicolas BONNET-OULALDJ l'a dit lui-même, une expérimentation urbaine, un quartier créé ex nihilo dans un cadre de vie asphyxié, un des plus difficiles à Paris, et qui en plus zone inondable.

Voilà le site que vous avez trouvé, Madame BARATTI-ELBAZ, providentiel, je vous cite, voire idéal pour un projet phénoménal de construction de 2.500 logements sociaux sur 4.000 logements. Merci pour eux. Ce n'est pas notre conception de la ville moderne, nous voterons contre ce projet.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à François DAGNAUD.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Mes chers collègues, oui, la nouvelle Z.A.C. "Bercy Charenton" marque un véritable changement d'échelle, puisqu'elle va transformer une porte de Paris en une véritable place facilitatrice et emblématique du Grand Paris, puisqu'elle va créer de la cohérence urbaine en lieu et place de l'actuelle fracture urbaine.

C'est une opération qui en effet revendique de créer de nouveaux liens entre Paris et Charenton, et la création de cette Z.A.C. permettra notamment de réaliser le projet lauréat de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", un projet mixte et ambitieux, qui fait le choix à la fois du développement économique, de l'excellence environnementale et de la qualité urbaine.

Je veux notamment insister sur le développement, sur 50.000 mètres carrés, d'un hôtel logistique de nouvelle génération ainsi qu'un hôtel d'activités tourné vers les P.M.E., tous deux développés par la "Sogaris" et la Poste.

Dans cet ensemble ambitieux et qui relève les défis de toutes les mixités d'usage et de fonction, l'hôtel logistique de "Bercy Charenton" sera, en effet, un outil majeur pour lutter contre le dérèglement climatique et la pollution de l'air, tout en garantissant l'approvisionnement de nos cœurs de métropole.

Ce projet prend appui sur un savoir-faire solide qui est celui de "Sogaris", qui vient d'ouvrir un hôtel logistique de nouvelle génération dans le 18e arrondissement de Paris, sur le site de "Chapelle International", et qui vient d'être inauguré par la Maire de Paris.

Ce projet s'inscrit au service de l'objectif de neutralité carbone du Plan Climat Air Energie de Paris, au service d'une production d'énergie renouvelable en toiture.

La logistique urbaine est, aujourd'hui, une réponse incontournable pour organiser la distribution des marchandises en ville, à l'heure où le commerce en ligne connaît une croissance exponentielle. Organiser le transport de marchandises, c'est au final rationaliser les flux et réduire les nuisances générées à l'échelle de Paris et du Grand Paris.

"Bercy Charenton", de ce point de vue, se pose en fer de lance d'une logistique urbaine efficace et innovante, puisque l'hôtel logistique de "Bercy Charenton" sera le premier site logistique trimodal de Paris, en activant à la fois le train, le tramway et la route.

De nouvelles solutions logistiques seront développées sur le site pour le traitement annuel de près de 25.000 colis. Deux millions de kilomètres de trajet routier seront ainsi économisés dans le Grand Paris.

Cette logistique des derniers kilomètres s'appuiera sur une flotte 100 % propre en cohérence, là encore, avec le nouveau Plan Climat Air Energie de la Ville et la charte pour une logistique urbaine durable que porte la Ville de Paris.

L'hôtel logistique de "Bercy-Charenton" sera, enfin, un atout pour l'emploi et pour le développement en ville d'une nouvelle économie productive et artisanale. Cet hôtel logistique, comme l'hôtel d'activité, viendront s'implanter sur le site, seront de véritables leviers de la transition économique et énergétique du Grand Paris en proposant un nouveau modèle de distribution des marchandises. L'hôtel logistique hébergera notamment le groupe "la Poste" qui prévoit de gérer sur ce site près de 30 % de son flux de colis parisiens. Il offrira également une solution d'implantation aux entreprises qui sont aujourd'hui présentes sur le site et sur la Rapée. C'est aussi le souci de l'emploi local dans la fidélité à l'histoire de ce lieu, avec la création d'au moins 300 emplois implantés à demeure sur le site. A terme, c'est une mixité d'emplois et d'usages qu'hébergera ce projet sans précédent.

En conclusion, je veux souligner que ce projet d'hôtel d'activité garantira à la fois l'approvisionnement de notre cœur de Métropole à l'heure du e-commerce et permettra d'agir très concrètement pour un développement urbain respectueux de la qualité de l'air et de l'environnement. Relever ces défis exige, en effet, d'anticiper de nouveaux modèles d'organisation urbaine. C'est, je crois, l'une des forces de ce projet visionnaire.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Yves CONTASSOT. Il vous reste 6 minutes 50.

**M. Yves CONTASSOT**. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais commencer par citer Jean-Louis MISSIKA : "On ne peut pas imaginer que l'urbanisme ne soit qu'une affaire de communes, notamment parce que beaucoup de problèmes à résoudre se posent sur les zones frontières, qu'il s'agisse de frontières physiques, comme le périphérique, ou administratives entre deux départements ou deux territoires". Il aurait donc été tout à fait judicieux de proposer à la Métropole de gérer ce projet afin d'être en cohérence avec ce discours. Mais, de façon plus précise sur le projet, en matière de mobilité, la commission d'enquête souligne que l'étude préalable est très insuffisante et que seuls les futurs habitants et salariés ont été pris en compte et pas l'ensemble des personnes qui fréquenteront le quartier, ni l'impact de l'aménagement du projet de Charenton. In fine, on aura une station de tramway, déjà saturé, une station de métro d'une ligne saturée, et donc, un arrêt de bus. Point final. Ce n'est ni raisonnable, ni acceptable.

De même, l'étude d'impact - copieuse, 503 pages - met en évidence la quasi-impossibilité de survie des espèces protégées identifiées sur le site. Nous nous étonnons également que la Ville fasse fi du débat en cours pour l'élaboration du Scot et de la loi Elan. Dans sa note d'enjeu, l'Etat a indiqué, en effet, que le territoire de "Bercy-Charenton" fait partie des projets des zones - je cite - "susceptibles d'accueillir des projets de partenariat d'aménagement, tel que définis dans le projet de loi Elan. Ils constituent une première approche de l'identification des territoires à enjeu métropolitain". Le projet qui nous est soumis pourrait donc, ainsi, être remis en cause par l'Etat à court terme. Nous nous étonnons que, dans ces conditions, nous n'attendions pas le vote de la loi Elan afin d'avoir les éléments permettant de prendre une décision en toute connaissance de cause.

De même, le projet est en contradiction avec le Plan Climat métropolitain tel qu'il a été arrêté. On y reviendra sans doute dans quelque temps.

De même, nous venons - cela a été dit - de voter la contribution parisienne aux projets métropolitains. Qu'y lisons-nous ? Qu'il faut dissocier le foncier du bâti pour lutter contre la spéculation foncière. Alors, pourquoi prévoir un plan financier qui repose intégralement sur la cession des droits à construire pour un montant total de 751 millions d'euros ? On nage en pleine contradiction. On nous propose un plan masse particulièrement précis, qui induit les recettes dont je viens de parler. Mais on nous dit en même temps que tout peut évoluer, y compris la construction d'une piscine, revendiquée à juste titre par la maire du 12e arrondissement. Où sera-t-elle implantée ? Quel impact sur l'équilibre financier ? Mystère.

On nous dit également que la Ville est favorable à un rééquilibrage territorial au sein de la Métropole du Grand Paris. Très bien. Mais comment comprendre alors que ce projet va poursuivre le déséquilibre entre Paris et le reste de la Métropole en captant toujours plus d'emplois au détriment des autres communes. On mesure chaque jour l'impact sur les transports en commun, sur les conditions de déplacement, sur la fatigue des salariés de cette concentration de l'emploi sur certaines zones.

Et, enfin, vous nous proposez de construire des tours, notamment des tours de logements sociaux. Vous savez tout à fait que les bailleurs sont très réticents pour des raisons évidentes. Le prix de revient d'un logement social dans une tour est très élevé, nettement plus élevé que dans un bâtiment conventionnel. Vous allez donc contraindre les bailleurs à construire moins de logements pour la même somme investie. Belle contribution à l'objectif parisien de créer plus de logements et notamment de logements sociaux.

De plus, si les loyers seront encadrés par les règles du logement social, il n'en ira pas de même pour les charges, et tout le monde sait que les charges dans une tour sont nettement plus élevées que dans les autres immeubles. Donc, les locataires des logements sociaux subiront une forme de pénalisation financière lorsqu'ils

seront attributaires d'un logement dans ces tours. D'ailleurs, un élément ne trompe pas. Dans les documents, vous indiquez les prix de cession pour les bailleurs sociaux, mais vous précisez que ce ne sera pas vrai pour les tours, pour lesquelles vous n'indiquez d'ailleurs aucun prix. Quant aux autres logements dans les tours, ce sera du luxe, et donc, pas pour les classes moyennes.

Que dire encore de votre vision des espaces verts ? Vous reconnaissez que 15 % des sols de la Z.A.C. sont perméables et pour partie composés d'espaces sur lesquels la végétation s'est développée. Or, vous proposez de construire sur ces espaces. Pour faire croire que vous compensez cela ailleurs, vous parlez d'un grand espace vert en omettant de préciser où il sera construit. En réalité, sur une dalle, celle qui recouvre les voûtes de la gare de la Rapée inférieure. Vous omettez, là encore, de préciser dans les documents la superficie de pleine terre qui restera à l'issue de l'opération, prenant ainsi le soin de dissimuler qu'en fait, il s'agira bien d'imperméabiliser davantage la zone.

Enfin, vous n'hésitez pas à couper la Petite Ceinture en prétextant qu'un jour, peut-être, elle pourrait retrouver son linéaire simplement déplacé. Qui peut croire à une telle promesse ? Je pourrais continuer à analyser point par point le projet, mais le temps imparti n'y suffirait pas. En fait, c'est tout le projet qui est à revoir pour qu'il soit conforme à un quartier résilient, sobre, durable, agréable à vivre, répondant aux besoins des habitants, et pas aux finances de la Ville, qui réponde aux enjeux que l'ADEME fixe en matière de ville sobre.

Nous vous demandons de retirer ce projet de l'ordre du jour et de le retravailler sur la base d'une moindre densité, en intégrant les aménités qui en feraient un quartier à vivre exemplaire. A défaut d'un retrait, vous ne serez pas surpris de notre vote qui sera alors opposé à cette vision d'un autre temps.

Je vous remercie.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Monsieur CONTASSOT.

Monsieur BOURNAZEL pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la Z.A.C. "Bercy-Charenton" est un projet structurant en raison de sa dimension, 80 hectares, en raison des contraintes du site, une friche industrielle minérale située aux portes de Paris. Nous ne partons donc pas d'une page blanche, mais d'une zone grise, cette zone grise à laquelle il faut donner des couleurs et de la vie pour inciter la Ville à être d'autant plus innovante et responsable. Ces caractéristiques imposent une profonde réflexion sur la vision que nous voulons transmettre de la ville monde attractive, écologique et solidaire. La singularité de Paris, c'est cette harmonie et cette identité si particulière que nous devons en grande partie au travail remarquable d'Haussmann. Les deux tiers de Paris ont été construits en 60 ans, avec une vision reconnue par tous. Lorsque je parle de vision, je fais référence à une vision globale, car la vision du Maire de Paris, quel qu'il ou qu'elle soit, ne peut pas être de court terme.

Ce projet recherche-t-il la cohérence, l'harmonie et s'imbrique-t-il dans une vision globale métropolitaine ? Malheureusement, je ne le crois pas. Comme s'il y avait d'un côté le Paris du centre, le Paris qui fait rêver, le Paris qui rayonne et, d'un autre côté, le Paris périphérique, où l'on construit différemment. Tous les Parisiens n'auraient-ils pas droit à la beauté de leur ville ? Je ne veux pas dire par là qu'il n'y a qu'une seule architecture ou qu'une seule morphologie urbaine possible, mais, aujourd'hui, à l'heure du Plan Climat, elle doit s'inscrire dans une ambition esthétique, énergétique et écologique. Je dois dire que ce que vous nous présentez aujourd'hui ne coche pas vraiment ces cases.

Au sein d'un environnement qui est contraignant, entre des voies ferrées - il y a un échangeur routier très fréquenté -, vous souhaitez installer 4.000 logements. Je comprends cet impératif du chiffre qui vous pousse à densifier toujours plus Paris à l'intérieur de ses frontières, mais avez-vous pensé à la qualité de vie que vous allez offrir aux Parisiens ? C'est, pour moi, la priorité qui devrait tous nous réunir : des espaces de respiration, des équipements publics, un accès facilité aux transports en commun. C'est cela qui fait la qualité de vie.

Nous devons tous être animés par l'ambition de faire de Paris une ville apaisante, et vous l'avez vous-mêmes constaté ces dernières années, avec les tentatives de bétonisation du stade Championnet ou celui de Léo Lagrange. Je pourrais parler aussi de Ménilmontant. Tous ces projets ont suscité chez les Parisiens une forte mobilisation. Cet engagement pour la préservation de leur cadre de vie est bien légitime.

Madame la Maire, ce n'est pas la bonne méthode. Que proposez-vous ? La construction d'immeubles de grande hauteur d'une nature exceptionnelle. Au regard de l'ampleur du projet, c'est la réflexion même sur la programmation de ce nouveau quartier, leurs besoins, leurs attentes, le lieu dans lequel ils veulent vivre qu'il aurait fallu construire avec les Parisiens et les Parisiennes.

Monsieur MISSIKA, cher Jean-Louis, puisque tout le monde l'a appelé ainsi, vous nous dites qu'il faut signaler les portes de Paris par un geste architectural. Pourquoi pas dans l'absolu, mais il n'est pas évident que ce geste soit

attendu par les habitants. Je ne crois pas que ce soit aussi le signal d'une continuité et d'une volonté de cohésion entre les territoires.

Nous vous proposons, avec ma collègue Valérie MONTANDON, de mettre en pratique cette démocratie participative dont vous vantiez les louanges il y a quelques semaines encore : la votation citoyenne. C'est le sens du vœu que nous vous soumettons aujourd'hui. Vous avez à juste titre consulté les Parisiens sur le Plan Climat, sujet consensuel pour lequel ils ont unanimement voté, je m'en réjouis.

Ayez aujourd'hui la volonté d'aller plus loin sur des sujets qui ne sont pas a priori acquis, sur des sujets difficiles qui interrogent l'avenir de notre ville.

Comme vous auriez pu le faire d'ailleurs sur la tour Triangle, demandez aujourd'hui aux Parisiennes et aux Parisiens s'ils sont favorables au projet de Z.A.C. "Bercy-Charenton" que vous avez élaboré.

C'est la démocratie, on ne doit pas craindre le jugement des Parisiennes et des Parisiens, on doit au contraire construire avec eux. Il est temps de changer de méthode, Madame la Maire. Vous souhaitiez en 2014 "osez Paris", je vous demande aujourd'hui, osez donner la parole aux Parisiennes et Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Monsieur Rémi FÉRAUD…

**M. Rémi FÉRAUD**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il y a déjà eu beaucoup d'interventions dans ces débats, qui parfois d'ailleurs prennent des libertés avec la vérité. Je sais que notre cher Jean-Louis MISSIKA y reviendra pour y répondre.

Je voulais, à ce stade du débat, affirmer très fort que nous, les élus Socialistes et Apparentés, nous assumons et revendiquons même ce beau projet, le dernier grand projet d'aménagement dans Paris intra-muros. Nous le revendiquons comme tous les autres projets d'urbanisme depuis 2001.

Nous le faisons parce que c'est une belle opération métropolitaine en lien avec la ville de Charenton, qui permettra de relier le 12e arrondissement, sa maire Catherine BARATTI-ELBAZ l'a très bien dit, à l'un des territoires qui est à la fois l'un des plus proches et l'un des plus séparés de Paris sur la commune de Charenton. Nous mettrons fin à un "no man's land", une forme de cul-de-sac aujourd'hui dans la ville pour faire métropole, comme nous le disions tout à l'heure dans le débat sur le Scot.

Nous revendiquons cette opération parce qu'elle crée des emplois, de l'activité, des logements et des équipements. Pour nous, cette mixité des fonctions est essentielle et en la matière, il faut de la cohérence.

Oui, nous voulons rééquilibrer les activités vers l'Est et le mettre en œuvre.

Oui, nous voulons offrir des équipements de proximité aux Parisiens dans les nouveaux quartiers et il y a des équipements dans ce projet.

Oui, nous refusons l'incohérence qui consiste à regretter régulièrement le manque de logements pour les Parisiens et à s'opposer à la création de nouveaux logements...

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Un instant, Monsieur le Président.

Je demande vraiment à l'ensemble, y compris les présidents de groupe qui ont déjà parlé ou qui d'habitude s'expriment, de faire silence, merci.

Monsieur Rémi FÉRAUD, vous pouvez continuer.

**M. Rémi FÉRAUD. -** Merci, Madame la Maire.

Nous revendiquons aussi de faire cette opération avec un équilibre entre logement privé et logement social. C'est cela aussi la garantie de la mixité de Paris.

Enfin, sur l'enjeu des hauteurs nous sommes là aussi cohérents avec ce que nous avons toujours dit et porté. Aux frontières de Paris, nous avons toujours approuvé et voulu des gestes architecturaux qui ne séparent pas, mais relient et font aussi évoluer la ville tout en respectant son cœur historique, ce qui est aujourd'hui une identité de Paris.

Alors l'essentiel, c'est finalement la question que posait M. VESPERINI au début de ce débat, sommes-nous en cohérence avec nos convictions ?

Si j'ai bien compris les vicissitudes de la vie politique de notre Conseil, cela s'adressait d'abord à nos collègues du groupe les Républicains. Alexandre VESPERINI se souvient, comme nous, des débats sur la tour Triangle très certainement, mais aussi du projet "Clichy-Batignolles", de l'opposition de la droite parisienne qui qualifiait le projet porté par Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO d'"erreur historique". C'était en 2011. C'était il y a sept ans.

Je crois qu'il a raison, depuis des années, la droite parisienne se trompe dans sa vision de la ville, dans la vision de son urbanisme, dans la vision de son avenir. Le débat de cet après-midi montre pour l'essentiel, y compris dans l'intervention à l'instant de Pierre-Yves BOURNAZEL, que la droite parisienne continue de se tromper et d'être incapable de regarder vers l'avenir.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Vous, vous avez toujours raison...

**M. Rémi FÉRAUD. -** Je ne sais pas si nous avons toujours raison, mais nous évitons de nous opposer à un projet, pour ensuite nous féliciter de sa réussite au moment de son inauguration.

Nous sommes dans ce débat en cohérence avec nos convictions, notre conception de la ville, avec nos engagements. Mieux encore, nous les mettons en œuvre avec ce beau projet "Bercy Charenton" que nous soutenons sans réserve.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Monsieur FÉRAUD, Monsieur le Président.

Je vais à présent donner la parole à l'excellent Jean-Louis MISSIKA.

Vous avez la parole.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci à tous de vos interventions et de ce débat de grande qualité et très courtois, qui montre la vitalité de notre Assemblée et l'intérêt que nous portons tous à la transformation de Paris.

Un grand projet urbain se doit de susciter des discussions passionnées ou alors ce n'est pas un grand projet urbain.

Nous sommes à un moment important de cette mandature, puisqu'il s'agit, et c'est rare, même à l'échelle d'une ville comme Paris, d'engager un très grand projet urbain et paysager qui doit venir métamorphoser tout le secteur Sud-Est de notre ville et plus largement encore la Métropole.

C'est à la fois un acte déterminant, un engagement collectif et un même temps le début d'une opération qui va durer plusieurs années et dont les lignes et l'architecture se dessineront au fil du temps, beaucoup de choses pourront encore évoluer. Ce grand projet urbain né en 2008 se déploie sur 25 ans au moins.

Ce sujet a suscité beaucoup de discussions. Pourquoi construire un nouveau quartier à "Bercy Charenton" ?

Je voudrais revenir à l'essentiel. L'essentiel, c'est le fait que Paris perd des habitants, plus de 7.500...

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Madame la Présidente du groupe, si vous pouviez avoir l'amabilité d'écouter les réponses, merci.

Monsieur MISSIKA…

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je disais que Paris perdait des habitants, plus de 7.500 chaque année depuis 2010. Je disais également qu'il faut à présent, et je confirme la citation d'Yves CONTASSOT, travailler sur les fractures, sur les lisières de la métropole de notre ville.

S'il vous plaît…

Qui sont le cœur de la métropole de demain, ces espaces ne peuvent plus être des espaces délaissés, des "no man's land" dont nous n'avons que faire, mais au contraire, nous devons assurer des continuités urbaines et paysagères. Nous devons transformer les portes de Paris en places du Grand Paris.

Et puis, l'essentiel, c'est aussi le fait que disposer d'un nouveau pôle tertiaire important dans l'Est parisien participe du rééquilibrage territorial et répond aux enjeux de mobilité à l'échelle métropolitaine.

Enfin, on a beaucoup parlé de l'enclavement de ce site, de ses difficultés. Je voudrais souligner, certes, que ce site est très contraint avec des infrastructures lourdes comme le boulevard périphérique, les échangeurs, et donc nous sommes face à des défis à relever, mais c'est aussi et surtout un site exceptionnel en lisière de Seine, avec la respiration du faisceau ferré, la grande proximité du bois de Vincennes, le tramway du boulevard des Maréchaux, et la Petite Ceinture.

Alors, j'ai entendu deux mots répétés ad nauseam : bétonisation et surdensification. Je voudrais vous montrer que nous allons construire un quartier agréable à vivre et qui jouera un rôle essentiel à l'échelle métropolitaine. Voici pourquoi.

La droite parisienne, et d'ailleurs Mme MONTANDON l'a rappelé, a proposé de construire une dalle au-dessus du faisceau ferré qui serait le remède à tous les problèmes. Je pense que ce serait une erreur majeure qui pourrait virer au cauchemar. La comparaison s'inspire bien sûr du projet de "Paris rive gauche", sauf que les sites sont radicalement différents.

Nous sommes, rive droite, sur un faisceau quatre fois plus large que celui de "Paris rive gauche", avec un sillon ferroviaire parmi les plus sollicités de France, de 800 à 900 trains par jour, dont une centaine la nuit. L'emprise de la dalle représenterait d'ailleurs l'essentiel du projet.

A l'inverse, sur "Paris rive gauche", la dalle ne représente qu'une infime partie des 130 hectares du projet. Cette dalle impliquerait des travaux d'une extrême complexité, longs et coûteux. En effet, réaliser une dalle au-

dessus des réseaux ferrés, c'est effectuer des travaux pendant moins de deux heures par nuit et, surtout, se mettre entre les mains de la S.N.C.F. qui, à tout moment, peut réorienter ses priorités.

Nous l'avons connu sur "Paris rive gauche". Tout cela, bien sûr, en imperméabilisant de manière massive les sols et en allant à l'encontre de tous les enjeux de corridors écologiques, mis en lumière par l'étude d'impact sur ce secteur. Le projet de la droite est tout simplement de couler du béton pendant les 50 prochaines années et de reproduire les erreurs du passé, à la Défense ou ailleurs !

Au contraire, le choix a été de ne pas faire de dalle, mais de suivre et respecter le sol naturel. Le choix de la verticalité, dont les sites proposés par la très grande équipe d'urbanistes pilotée par Richard ROGERS sont une conséquence logique de ce choix. Je voudrais faire une parenthèse pour rappeler que Richard ROGERS est certainement l'un des plus grands urbanistes architectes vivant. Son équipe a proposé de tirer parti de cette spécificité du paysage ferroviaire qui permet de concevoir six tours qui n'impacteront pas le voisinage. Pourquoi ? Parce que ces tours sont positionnées de telle manière qu'elles ne créent pratiquement pas d'ombre sauf, bien sûr, sur les voies ferrées. C'est la stratégie qui a été choisie. Les personnes qui seraient gênées par les tours, en termes d'ombre, ce sont celles qui prendront le train et elles ne seront gênées que pendant quelques secondes. Ces tours sont concentrées au cœur du projet et leur hauteur diminue progressivement pour ménager…

S'il vous plaît…

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Vraiment, c'est extrêmement pénible !

D'abord, je demande à tous les collaborateurs des groupes qu'ils s'asseyent et écoutent tranquillement. Il y a suffisamment de places assises. S'il n'y en a pas assez, c'est que certains qui sont là ne devraient pas y être.

On est là, on écoute…

Oui, parce qu'il y a un nombre de collaborateurs par groupe. Il faut respecter ces règles.

On écoute la réponse et on fait en sorte que le débat se conclue dans de bonnes conditions.

Monsieur MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ces tours permettront de créer une intensité. A partir du moment où on ne fait pas de dalle, il faut, pour constituer ce morceau de ville, un programme ambitieux qui permet une animation urbaine et du commerce de proximité. Je rappelle tout de même que le commerce de proximité, le commerce de bouche, n'existe qu'à partir d'une certaine densité urbaine. On a tendance à l'oublier. Quand vous proposez de la sous-densification, vous proposez des quartiers qui ne peuvent pas accueillir du commerce de proximité.

9.000 habitants, 12.600 emplois, de nombreux équipements publics, c'est la condition pour que ce secteur s'anime et ne constitue ni un pôle tertiaire mort le soir comme la Défense, ni un secteur résidentiel sans vie. Ces six tours qui représentent 40 % du programme global sont la condition de cette intensité et de cette mixité. Je voudrais rappeler également que ces tours rassembleront de nombreux usages, à la fois logements et bureaux, mais aussi parce qu'elles seront de plain-pied des commerces et services à rez-de-chaussée, venant ainsi animer l'espace public. En effet, les tours des années 1970 posaient un problème à cause de l'urbanisme de dalle. Que ce soit aux Olympiades, à Beaugrenelle ou à la Défense, ces dalles empêchaient toute vitalité en rez-de-chaussée, en séparant les flux et en empêchant les commerces de rue. Si je prends l'exemple de la Défense, la réparation et le maintien de ces dalles sont des gouffres financiers.

Ces tours seront écologiques. Au regard de la date à laquelle elles seront construites, elles seront, vraisemblablement, à énergie positive. Là encore, les progrès sont spectaculaires. Alors, bien sûr, si l'on ne fait pas confiance au progrès technique, on ne peut pas accepter ce que je suis en train de dire.

Je voudrais tout de même donner deux exemples. D'abord, l'exemple du projet de la nouvelle tour Montparnasse : la consommation énergétique de la tour sera divisée par 10 ; elle sera autonome 70 % de son temps d'usage et se hisse au rang des bâtiments neufs les plus performants avec une valeur d'efficacité de 50 kilowattheures d'énergie primaire par mètre carré et par an sur la partie bureau, alors même qu'il s'agit d'une rénovation et non pas d'une construction nouvelle. Autre exemple : à Strasbourg, la tour Elithis, livrée en début d'année, est à énergie positive. Elle produit 112 % de ses besoins grâce aux panneaux solaires sur le toit et sur les parois verticales.

Je voudrais dire, pour ceux qui s'inquiètent de la facture pour les locataires que, dans cette tour, la facture des locataires avoisine les 80 euros par an à comparer avec les 1.600 euros en moyenne pour les ménages français.

Enfin, ces tours constitueront un signal métropolitain en réponse aux tours de Paris rive gauche et de l'autre côté de la Seine, et à celle de 180 mètres de haut, à Charenton, de l'autre côté du périphérique, porté par le maire républicain Hervé GICQUEL dont je salue l'audace et la compréhension des enjeux métropolitains.

Parlons maintenant de surdensification. J'aime beaucoup ce mot. Avec ces tours, nous parlons de six bâtiments sur plus d'une quarantaine au total. La densité - excusez-moi de vous le dire, Madame BERTHOUT -, cela

se mesure et cela se compare à partir de chiffres objectifs. La densité moyenne en habitants par kilomètre carré de Paris est, avec les bois, de 21.000 habitants par kilomètre carré. L'arrondissement le plus dense de Paris est le 11e arrondissement avec 41.000 habitants par kilomètre carré. Sur Bercy-Charenton, écoutez bien ce chiffre, il y aura 11.000 habitants par kilomètre carré, soit moitié moins que la moyenne parisienne et…

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Mais écoutez, enfin !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Soit l'équivalent de la densité de Suresnes. Je suis sûr que le maire de Suresnes, républicain lui aussi, sera ravi d'apprendre que sa ville est surdensifiée.

Par ailleurs, ce point est éminemment important : ce quartier offrira des espaces publics généreux. Je vais vous les citer tous puisqu'ils ont été complètement effacés du débat. Je suis sûr non seulement que Valérie MONTANDON saura de quoi je parle mais qu'elle sera aussi intéressée par ce que je vais dire.

Il y a d'abord la passerelle Nicolaï qui reliera les quartiers de part et d'autre du faisceau ferré et permettra aux deux parties du 12e arrondissement d'enfin communiquer. Il y a ensuite toutes les places et voies nouvelles des secteurs Lamé, Triangle et Poniatowski : la nouvelle promenade piétonne de la Petite ceinture ; le prolongement de la rue Baron-Le-Roy jusqu'à Charenton qui va désenclaver la relation entre Paris et Charenton ; la traversée piétonne dans le bâtiment Lumière, qui va radicalement transformer ce qui s'apparente aujourd'hui à une véritable muraille : le bâtiment Lumière ; l'adaptation de la voie logistique à l'arrière du bâtiment Lumière pour offrir un nouvel espace public autour de la gare de la Rapée ; la création du parc de la Rapée de plus de deux hectares ; l'aménagement d'espaces publics le long de la berge ferroviaire au nord du faisceau ferré, le long de la rue de Charenton et du cimetière de Valmy, offrant une nouvelle promenade au-dessus du faisceau ; la création d'une liaison piétonne et cyclable sur les berges de Seine et la création de la passerelle quai de Bercy, qui permettra de rejoindre le parc de Bercy depuis le jardin de la Rapée ; sans compter des requalifications essentielles : la place des Vins de France, la route des fortifications dans le secteur Léo-Lagrange, la place du Cardinal-Lavigerie. Ces espaces publics représentent entre 45 et 60 % des emprises de la Z.A.C. contre 30 % dans Paris. Quant aux espaces verts, sans même compter le plateau sportif Léo-Lagrange…

Mais, Madame, vous avez calculé vos 3 % en tenant compte des espaces ferroviaires ! Il faut être sérieux ! Je peux vous acheter une calculette, si vous voulez !

Ecoutez, les espaces verts doivent être calculés sur l'emprise réelle de la construction. Bien sûr ! Tous les urbanistes calculent de cette manière-là. Je suis vraiment désolé de vous le dire. Tous !

Je disais donc : 4 mètres carrés d'espaces verts publics par habitant contre un peu plus de 2 mètres carrés par habitant dans le reste de Paris.

Le choix de la verticalité, c'est donc aussi le choix d'espaces publics et d'espaces verts généreux. Voter contre ce projet de délibération, je le signale au passage, c'est voter contre tous ces espaces publics et tous ces espaces verts créés pour notre ville et notre métropole.

Ce projet va être enfin l'occasion de mettre en œuvre, à une échelle inédite et massive, des solutions innovantes en matière d'énergie et de gestion des eaux pour contribuer à la lutte contre les îlots de chaleur et le risque inondations et en faveur de la résilience.

Sur la desserte du site, on a beaucoup parlé de transports en commun. Sur la desserte du site, il y a bien sûr les lignes 8 et 14 du métro à proximité, ainsi que le T3, qui permettront de desservir le site. La ligne à haut niveau de service sur les quais, qu'il s'agisse d'un tramway ou d'un bus d'ailleurs, contribuera efficacement à cette desserte. Les mobilités innovantes seront aussi déterminantes pour rendre encore plus rapide l'accès aux stations de métro et aux gares situées à proximité.

Mais sur la desserte par le R.E.R. D, nous l'avons demandée à plusieurs reprises à la Région qui est compétente en la matière, alors que Paris comme Charenton développent leur projet de façon coordonnée dans la Métropole dense, il est indispensable que la présidente d'Ile-de-France Mobilités, Mme Valérie PÉCRESSE, prenne ses responsabilités en acceptant une gare du R.E.R. D, comme nous le demandons à l'unisson avec Hervé GICQUEL, le maire de Charenton. Considérer qu'une simple étude technique, Monsieur AZIÈRE, est suffisante pour empêcher que l'on ait une gare du R.E.R. D à cet endroit-là me paraît extrêmement défaitiste.

Je vous invite, Monsieur AZIÈRE, à demander avec nous et avec le maire de Charenton la création d'une gare du R.E.R. D à cet endroit et je suis sûr que Mme PÉCRESSE, qui est une femme intelligente, se rendra à la raison.

Enfin, ce quartier jouera un rôle essentiel à l'échelle parisienne et métropolitaine. Monsieur AZIÈRE, vous dites qu'il n'y a pas d'hôtel logistique dans ce projet. L'hôtel logistique, c'est 50.000 mètres carrés et c'est un hôtel logistique trimodal, c'est-à-dire qui combine le fer, la route et le tramway. Excusez du peu ! Franchement, c'est absolument hallucinant ou alors vous n'avez pas lu le document, vous n'avez pas lu le dossier !

Ecoutez, c'est quand même invraisemblable que vous disiez qu'il n'y a pas d'hôtel logistique.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - On ne sait pas lire !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - M. AZIÈRE a dit qu'il n'y avait pas de logistique !

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Enfin, Madame BERTHOUT, cela n'honore personne de ne pas laisser répondre ! On vous a écoutés. On vous a écoutés vraiment avec beaucoup d'attention.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Ce projet… J'ai presque fini, Madame BERTHOUT, ne vous inquiétez pas.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** M. MISSIKA essaie de répondre et vous essayez de perturber. C'est quelque chose qui n'est quand même pas très conforme à une courtoisie républicaine.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je disais que ce projet est l'occasion de créer des liens Nord-Sud et Est-Ouest par rapport à deux infrastructures qui constituent, comme je l'ai dit, deux coupures importantes : la passerelle Nicolaï et le prolongement de la rue Baron-Le-Roy, ainsi que l'axe lumière, qui permettront justement de créer ce quartier métropolitain, qui permettront de relier enfin de façon significative Paris à Charenton, d'autant que de l'autre côté du périphérique Charenton conduit également un grand projet et que nous sommes tombés d'accord avec le maire de Charenton pour coordonner le développement du projet côté Charenton et le développement du projet côté 12e arrondissement.

Nous sommes devant un grand projet urbain, un grand projet métropolitain, un projet écologique et innovant, un quartier à échelle humaine et, je crois l'avoir démontré, agréable à vivre.

Je vais vous dire quelques mots sur les propositions de vœux et amendements. Bien sûr, il y a des sujets de désaccord mais, pour beaucoup de sujets, il y a des points d'accord.

Sur les tours, j'en ai parlé, je serai bien sûr défavorable à leur limitation à 37 mètres. Elles accueillent une partie importante du programme et je vous ai expliqué pourquoi je pense qu'elles ont toutes leur pertinence sur ce site. Sur la votation, de la même manière, je serai défavorable, tout simplement parce qu'on ne voit pas du tout quel serait le périmètre d'une telle votation, le quartier, la Ville de Paris, l'ensemble de la métropole ou l'ensemble des endroits depuis lesquels les tours seraient visibles. Nous avons débattu avec les Parisiennes et les Parisiens à ce sujet et la Commission d'enquête a donné un avis favorable au projet. A un moment donné, il faut trancher, il faut agir et c'est le rôle de notre Assemblée, et il faut aussi associer les riverains, les Parisiens, les Métropolitains à la conception de ce projet en temps réel, en utilisant les outils de délibération que nous offrent aujourd'hui les "civic tech" et les "go fetch".

Je suis bien sûr favorable à ce que les consultations sur les tours soient lancées en mode "Réinventer Paris" en mettant en avant les sujets innovation, notamment d'un point de vue environnemental et gestion des charges. Je suis également favorable à ce qu'elles accueillent au maximum un tiers de logements sociaux. Cela est complètement dans l'esprit de la mixité que nous appelons de nos vœux dans ces tours. Je suis enfin favorable à ce que des modélisations complémentaires en soient faites pour affiner les sujets acoustiques et l'évaluation énergétique.

Je serai bien sûr défavorable, en ce qui concerne les logements sociaux, au vœu qui demande une baisse de ce pourcentage et ce, pour plusieurs raisons. Notamment parce que nous sommes contraints par le P.L.H., ce qui d'ailleurs rend les autres raisons à cette loi intéressantes, vu que nous sommes obligés par la réglementation de respecter ces pourcentages.

Par contre, il me semble important de dire que les demandes de répartition équilibrées entre P.L.A.-I., PLUS et P.L.S., ainsi que des logements sociaux dédiés à du logement spécifique, notamment du logement étudiant, soient pris en compte. Nous sommes très en amont mais, on peut déjà le dire, nous ne l'inscrivons pas habituellement dans nos Z.A.C. mais, bien sûr, cela va dans le sens de la mixité que nous souhaitons pour ce quartier.

Sur la gare de la Rapée, nous aurons l'occasion de conduire un appel à projets formidable sur la base du "Fabriqué à Paris" et qui permettra d'ailleurs de révéler ce très beau patrimoine ferroviaire. Je serai bien sûr favorable au vœu.

J'ai pratiquement terminé. Il y avait énormément de vœux et d'amendements.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Oui, et vous l'avez interrompu très souvent.

Alors terminez, Monsieur MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Sur la saisie du Préfet pour des moyens supplémentaires, avis favorable.

Sur le vœu relatif au projet de création d'une nouvelle gare R.E.R. D, bien sûr avis favorable.

Sur le vœu relatif à la réalisation d'une étude d'évaluation des flux, avis favorable.

Sur le vœu relatif à une étude complémentaire sur le réaménagement de l'échangeur, j'y suis bien sûr favorable, puisque j'ai initié avec Christophe NAJDOVSKI au niveau du Forum métropolitain cette grande étude sur les autoroutes et le périphérique. Nous allons demander un zoom dédié à cet échangeur de Bercy dans le cadre de cette étude. Par ailleurs, il y aura des études qui seront lancées dans le cadre de la Z.A.C.

Avis favorable également sur la végétalisation du projet. C'est essentiel pour la réduction des îlots de chaleur urbains et le rafraîchissement de la Ville.

Bien sûr, je suis favorable à l'amendement relatif à la réalisation des aménagements, conformément aux critères d'innovation.

Pour finir, sur la piscine publique, je suis bien sûr favorable à ce vœu, que j'ai voté dans le cadre du conseil d'arrondissement du 12e.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA, cher Jean-Louis, pour cette intervention qui permet d'apporter - je vous ai vue, je vais vous donner la parole - des réponses à chacune des questions qui vous ont été posées pour un vote que je vais ouvrir, mais il y a une demande de Mme la présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, compte tenu de l'ambiance très particulière cet après-midi et d'un certain nombre de pressions "amicales", on va le dire ainsi, je vais conformément à l'article 4, au nom de mon groupe mais aussi du groupe des "Verts" et du groupe UDI-MODEM, vous demander un vote secret.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Vous parlez au nom des "Verts" ! Le groupe des "Verts" considère que Mme BERTHOUT parle en son nom, c'est cela ?

C'est Mme BERTHOUT qui vient de dire qu'au nom des "Verts" elle demande un vote secret. Je veux juste la précision, c'est tout, car c'est important.

**M. David BELLIARD. -** Vous avez raison, Madame la Maire, de demander la précision mais comme il faut un tiers du Conseil pour demander un vote à scrutin secret, nous nous associons effectivement à cette demande.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Cela ne me pose aucun problème. Je voulais juste savoir si Mme BERTHOUT parlait en votre nom. Je ne doutais pas que vous demandiez cela mais je voulais savoir si elle parlait en votre nom.

Nous allons organiser le vote secret. Merci.

Une suspension pour dix minutes.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à dix-neuf heures dix minutes, est reprise à dix-neuf heures vingt minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Mes chers collègues, la séance est reprise.

## 2018 DU 71 Bercy-Charenton (12e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. Dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/S.N.C.F./Aménageur.

## 2018 DASCO 10 G - Approbation du principe de construction d'un collège avec logements de fonction dans la Z.A.C. "Bercy-Charenton" (12e) (suite).

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Mes chers collègues, je vous demande de vous asseoir à vos places, s'il vous plait, afin que nous puissions procéder à l'opération de vote dans de bonnes conditions. Je demande à tous les collaborateurs de bien vouloir ou sortir ou s'asseoir.

Est-ce que la table est installée ?

Tout le monde est assis ?

Est-ce que les élus sont prévenus que nous avons repris la séance ?

Je vais sonner la cloche.

En attendant que les derniers s'installent…

Nous allons bientôt procéder à un vote à bulletin secret comme cela a été demandé par au moins 30 % des groupes. Nous allons procéder de la façon suivante : il y aura une table ici, à ma droite, à côté des isoloirs. Vous viendrez chercher l'enveloppe et les bulletins. Vous pouvez bien sûr passer dans l'isoloir et ensuite venir ici voter. Vous serez appelés.

Je demande à ceux qui sont debout de ne pas rester debout pendant que les autres sont debout parce qu'ils sont dans la file et qu'ils restent assis pour créer des conditions de sérénité pour le vote.

Il a été accepté, je crois, par l'ensemble des groupes, et je pense que si on ne veut pas passer non plus la nuit, que les vœux et amendements soient votés à main levée.

Je vais procéder tout d'abord au vote à main levée, mais je cherche Jean-Louis MISSIKA. J'aimerais bien que le vote ait lieu avec lui. Je sais quels sont les avis. Où est Jean-Louis MISSIKA ?

*(M. Jean-Louis MISSIKA entre dans la salle).*

Voilà ! Je ne voulais pas démarrer ce vote sans Jean-Louis MISSIKA.

Nous allons d'abord voter à main levée sur les amendements et les vœux au projet de délibération, puis nous procéderons au vote à bulletin secret.

Je vous demande de vous asseoir, s'il vous plaît, et que les collaborateurs qui n'ont rien à faire debout s'assoient.

Tout d'abord, en réponse à l'amendement n° 33, l'Exécutif a déposé un amendement n° 33 bis. L'amendement n° 33 était déposé par le groupe les Républicains et Indépendants.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 33 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 33 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 33 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 34 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 34 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 35 déposé par le groupe PPCI, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 35 est rejeté.

En réponse à l'amendement n° 36, l'Exécutif a déposé un amendement n° 36 bis. L'amendement n° 36 déposé par le groupe PPCI est-il maintenu ? Non, il est retiré. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 36 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 36 bis est adopté.

En réponse à l'amendement n° 37 et en complément du vœu n° 38, l'Exécutif a déposé un amendement n° 38 bis. L'amendement n° 37 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 37 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 37 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 38 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 356).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 38 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 38 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, mais aussi par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 357).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 40 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 358).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 41 déposé par le groupe DP avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 359).

En réponse au vœu n° 42, l'Exécutif a déposé un amendement n° 42 bis. Le vœu n° 42 déposé par M. LAURET est-il retiré ? Il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 42 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 42 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 43 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 44 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 360).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 45 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 47 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 361).

En réponse au vœu n° 48, l'Exécutif a déposé un amendement n° 48 bis. Le vœu n° 48 déposé par le groupe PPCI est-il maintenu ? Il est rejeté. Merci beaucoup. Non, il est retiré, c'est beaucoup plus joli.

Regardez comme c'est beau ce que nous allons faire ensemble, Monsieur DUBUS !

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 bis déposé par l'Exécutif avec un avis bien sûr favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 48 bis est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 49 déposé par le groupe PPCI avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 362).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 50 déposé par le groupe PPCI avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 363).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 déposé par le groupe PPCI avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 364).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu déposé par Mme SIMONNET, vœu n° 52, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 207 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 207 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 208 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 208 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 209 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 209 est adopté.

A présent, nous allons procéder au vote du projet de délibération DU 71 à bulletin secret comme cela a été demandé.

Il y a après un amendement et un projet de délibération, donc il faudra rester. C'est-à-dire que cela ne se termine pas après le vote du projet de délibération DU 71, on est obligé de les voter après parce qu'ils sont liés.

Est-ce qu'on peut les voter avant ? Est-ce que vous acceptez qu'on les vote avant ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 206 G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'amendement n° 206 G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 10 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DASCO 10 G).

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Donc, nous mettons à présent aux voix par bulletin secret et M. le Secrétaire général, vous allez faire l'appel des votants.

Il nous faut aussi les quatre plus jeunes qui sont M. VESPERINI, M. AIDENBAUM, le plus jeune dans sa tête après Jean-Louis MISSIKA…

C'est bon ? On a un bureau ?

Le scrutin est ouvert.

*(Il est procédé au vote par appel nominal).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Est-ce que tout le monde a voté ?

Je pense que tous les élus qui souhaitaient voter ont voté.

Je demande à tout le monde de s'asseoir et je ne veux voir autour de la table que les deux assesseurs et les fonctionnaires de la Ville.

Tout le monde, assis.

Vous pouvez aussi partir, mais je ne veux voir aucun mouvement autour de la table de comptage des bulletins.

Le scrutin est clos.

Pendant que les équipes sont en train de dépouiller, nous allons poursuivre l'ordre du jour.

*(Il est procédé au dépouillement).*

## Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au Tarmac.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au théâtre du Tarmac.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés : vœux n$^{os}$ 83 et 84.

La parole est à Mme MAQUOI, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Nathalie MAQUOI. -** Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le 31 janvier dernier, le Ministère de la Culture annonçait la fin du projet du Tarmac, au 159, avenue Gambetta, et l'arrivée de Théâtre Ouvert dans le même lieu.

Le 27 juin, le même ministère publiait sur son site un appel à manifestation d'intérêt pour occuper le site du 159, avenue Gambetta, autour d'un projet francophone d'écriture contemporaine. La première version mise en ligne nommait Théâtre Ouvert ; dans une deuxième version, mise en ligne 24 heures après, le nom de Théâtre Ouvert n'était plus mentionné. Je ne m'attarderai pas ici sur les raisons de ce brusque changement. Elles seront traitées dans un autre cadre.

Lors de ces 6 derniers mois, le ministère a tout d'abord missionné deux inspecteurs pour un rapport sur la francophonie. Un des deux inspecteurs étant partis à la retraite il y a trois semaines, nous attendons avec impatience la publication de ce rapport, d'autant plus que le ministère n'a répondu à aucune des interpellations : d'abord celle des parlementaires du 20e arrondissement, David ASSOULINE, George PAU-LANGEVIN, Pierre LAURENT, qui interrogeait sur les raisons de la fin du projet du Tarmac ; celle aussi des artistes francophones qui interrogeaient sur la disparition de leur seul lieu dédié à Paris ; celle des salariés qui ont attendu le 27 juin pour savoir que la saison du Tarmac pouvait se prolonger jusqu'en juin 2019.

Lors de ces 6 derniers mois, aucune réponse n'a été apportée sur le vœu du Conseil de Paris. Nous demandions deux principales garanties. La première est le déploiement d'un projet francophone. J'en profite pour souligner ici la distinction reçue la semaine dernière par Valérie BARAN, directrice du Tarmac : les ordres de la Pléiade qui ont été octroyés par l'Assemblée des parlementaires francophones pour son action en faveur de la francophonie.

La deuxième garantie est le déploiement d'un projet en lien avec le territoire. Or, dans l'appel à manifestation d'intérêt lancée par le Ministère, le 159…

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Vous avez dépassé votre temps de parole, Madame MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI. -** Pour conclure… Pour savoir si nous pouvions réalerter sur la situation qui met en danger aujourd'hui les deux théâtres et obtenir les explications demandées.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Madame MAQUOI.

Madame SIMONNET ?

Pas d'explication.

Une explication de vote de Mme PRIMET, pour le groupe Communiste ?

Non ?

**Mme Danièle PREMEL. -** C'est PREMEL !

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** D'accord, pardon.

C'était Raphaëlle PRIMET qui s'était inscrite.

Madame PREMEL ?

**Mme Danièle PREMEL. -** Merci, Madame la Maire.

Avec nos collègues, nous portons encore un vœu sur le Tarmac à ce Conseil de Paris, la situation n'étant toujours pas réglée.

Je rappelle encore l'importance du Tarmac en matière de promotion de la francophonie, d'où qu'elle vienne, en donnant la possibilité à de nombreux auteurs d'asseoir leur création, et son travail avec les habitants du quartier.

Nous nous félicitons de la décision qui maintient le Tarmac jusqu'en 2019. Cela nous laisse le temps de trouver un autre lieu pour le Théâtre Ouvert et ainsi permettre aux deux théâtres d'exister et de maintenir leur programmation.

Toutefois, nous dénonçons très vivement la méthode du ministère de la Culture utilisée depuis des mois, mettant en concurrence deux projets culturels indispensables, ainsi que le silence de la ministre de la Culture aux multiples et différentes interpellations.

Monsieur l'adjoint, il est temps et urgent d'interpeller le ministère sur cette situation, sur la base de notre vœu.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** La parole est à M. Bruno JULLIARD pour répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je ferai très bref puisque nous avons déjà eu ce débat à plusieurs reprises. Nous avons déjà interpellé le ministère à ce sujet.

Avis favorable sur tous les points du vœu commun PC-PS-GEP, peut-être à l'exception du dernier attendu que je vous propose de reformuler afin d'ouvrir la voie de la manière la plus ouverte possible à des solutions de sortie de crise. Il ne faut pas exclure en effet a priori les évolutions des projets artistiques et culturels des structures concernées. En dehors de cette petite réserve, c'est un avis favorable à ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup.

Le vœu n° 84 de Mme SIMONNET n'ayant pas été présenté est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 des groupes Socialiste et Apparentés, Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 378).

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux locaux libérés par les tribunaux d'instance.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Nous examinons le vœu n° 85, relatif aux locaux libérés par les tribunaux d'instance.

La parole est au groupe Communiste - Front de Gauche.

Madame PREMEL, vous avez la parole.

**Mme Danièle PREMEL. -** Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le Tribunal de grande instance de Paris dispose de nouveaux locaux à la Porte de Clichy. Ces locaux regroupent désormais l'ensemble des tribunaux d'instance de la Capitale. En conséquence, les locaux municipaux, accueillant jusque-là les tribunaux d'instance dans les différents arrondissements parisiens, sont libérés. Ils se trouvent, le plus souvent, dans les mairies d'arrondissement ou parfois à proximité.

Ces locaux doivent donc trouver un nouvel usage. Ils pourraient, par exemple, bénéficier à des associations parisiennes qui ont souvent besoin de locaux pérennes ou de salles de réunion temporaires. Cela irait dans le sens de la politique de notre collectivité en faveur des associations.

Dans la perspective de trouver un nouvel usage à ces locaux, nous proposons que soient recensés les locaux libérés par les tribunaux d'instance dans les arrondissements, afin d'avoir une vision claire et transparente. Dans la même logique, nous voulons aussi que cette liste intègre la superficie de ces locaux et qu'elle soit transmise aux élus de Paris.

Naturellement, les maires d'arrondissement et les élus concernés doivent être associés au choix d'attribution de ces locaux. Ce sont eux qui restent au plus près du terrain. Ils ont logiquement leur mot à dire.

Des critères transparents doivent être établis pour attribuer ces locaux, afin de répondre aux besoins et aux priorités de la Ville et des arrondissements.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, Madame PREMEL.

La parole est à M. JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Madame PREMEL.

La plupart des demandes de ce vœu, comme nous avons eu l'occasion d'en parler auparavant, sont déjà mises en œuvre, avec un bémol sur l'affectation associative dans le cadre de la CALASS, puisque ce cas s'applique uniquement à un nombre restreint de locaux. Mis à part ce petit amendement de précision, ce sera un avis favorable à ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 379).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'interdiction des concerts du rappeur MÉDINE au Bataclan.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Le vœu n° 86 est relatif au concert du rappeur MÉDINE au Bataclan.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Qu'un concert du rappeur MÉDINE, dont l'un des albums qui l'a fait connaître s'intitule "Jihad", soit programmé au Bataclan où - ceci est dans toutes les mémoires - 90 innocents ont été massacrés, apparaît légitimement insupportable et tout spécialement aux familles des victimes.

Soutien affiché de DIEUDONNÉ, du suprématiste antisioniste Kémi SÉBA, ce rappeur, qui se définit lui-même, d'ailleurs, comme une "islamo-caillera", promoteur d'une idéologie anti-française, oppose clairement les "martyrs de l'islam" à "l'Occident oppresseur" et crache sur la France à longueur de sa chanson "Don't Laïk" et à longueur de quenelles.

"Crucifier les laïcards comme à Golgotha", "peindre Marianne en femen tatouée "Fuck God" sur les mamelles", "mettre des fatwa sur la tête des cons", font l'ordinaire de ses rimes.

Le laisser se produire au Bataclan constituerait une provocation inouïe, relevant de la profanation à l'égard de tous ceux qui ont été lâchement assassinés, ensemble, quelles que soient leurs origines et leurs confessions.

Ce serait le signe que nous leur serions indifférents, que tous les efforts entrepris pour resceller le pacte social auraient été vains, que toutes ces victimes tombées parce qu'elles représentaient un symbole de notre mode de vie et nos libertés seraient mortes une deuxième fois.

Les avocats des familles des victimes ont à juste titre déposé un recours en annulation de ces deux concerts. Le risque de troubles à l'ordre public, Monsieur le Préfet, par l'appel à manifester de différentes organisations extrémistes, est également avéré.

En conséquence, notre groupe demande au Préfet de police d'interdire les deux représentations prévues, comme ont été interdites celles de DIEUDONNÉ d'ailleurs et, au-delà même du respect des lois, il revient aux autorités publiques de défendre la décence publique et le respect des morts.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à M. JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, même si je ne crois pas qu'il soit pertinent de donner plus d'écho qu'elle n'en mérite à cette controverse.

Mais je voudrais d'abord saluer la dignité des associations qui représentent très majoritairement les victimes du 13 novembre, "13onze15" et "Life for Paris" avec qui nous travaillons quotidiennement et étroitement, qui ont, chacune de leur côté, fait part de leur position et regretté que certains partis ou certains hommes politiques veuillent soudainement se faire porte-parole des victimes.

Il ne nous appartient pas de prétendre savoir ce que pense cet artiste en son for intérieur, de décrypter mot à mot ses textes - j'en serais d'ailleurs bien incapable - mais simplement de nous appeler collectivement à ne pas céder à la facilité de la controverse frontale sur un sujet sensible et complexe. Et ce, d'autant plus quand il est évident que ceux qui se font entendre le plus bruyamment sont plus soucieux de prospérer sur les crispations identitaires que de défendre la mémoire des victimes du Bataclan.

La loi définit un cadre précis et je ne doute pas que la loi sera pleinement appliquée. Il se trouve que MÉDINE n'a jamais été condamné pour ses propos et a condamné encore récemment les attaques abjectes de novembre 2015.

Je n'ai pas terminé mon intervention, Monsieur le Maire.

S'agissant de troubles à l'ordre public, c'est à la Préfecture de police de se prononcer et je ne doute pas qu'elle le fera avec mesure.

Evidemment, ces rappels me semblaient nécessaires, mais bien sûr, il n'empêche aucunement de s'interroger sur ce choix de programmation et, à titre personnel, ma position comme celle de beaucoup d'entre nous, je l'imagine, est extrêmement claire. Tout ce qui peut réveiller la douleur encore si vive des victimes et de leurs familles est absolument malvenu. A chacun de prendre ses responsabilités pour éviter cela, et il ne fait guère de doute qu'il eut été largement pertinent d'éviter cette programmation au Bataclan.

Avis défavorable à ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. -** Merci, Madame la Maire, comme vous le savez, le Premier Ministre et le Ministre de l'Intérieur ont été amenés à s'exprimer sur ce sujet devant la représentation nationale.

Je rappellerai ici que le cadre juridique vise à la fois à concilier la liberté d'expression et la prévention des risques de troubles à l'ordre public, ou des abus que cette liberté d'expression pourrait entraîner, notamment lorsque la dignité des personnes est en cause ou lorsque des incitations à la haine sont formulées. C'est à ce titre que le Préfet de police, en tant qu'autorité de police administrative à Paris, peut en effet interdire des spectacles lorsque des risques de troubles à l'ordre public se présentent et lorsque cette mesure est appropriée au regard de la gravité et de la probabilité de ces risques.

Le juge administratif est particulièrement vigilant à mesurer que la décision d'interdiction soit la mesure la moins attentatoire aux libertés, et vérifiera à chaque fois que d'autres mesures n'auraient pas pu être prises pour prévenir ces risques de troubles à l'ordre public.

En tout cas, il s'agit bien d'un problème d'ordre public. C'est ainsi que le Préfet de police l'appréciera. Il doit apprécier les circonstances et la situation "in concreto", c'est-à-dire au plus près de l'événement, et c'est à ce stade sa position. Aucune hypothèse n'est exclue de sa part s'agissant de ces concerts au mois d'octobre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 86 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au conservatoire municipal du 8e.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Le vœu n° 87 est relatif au conservatoire municipal du 8e arrondissement.

Madame FANFANT, vous avez la parole.

**Mme Nathalie FANFANT. -** Merci beaucoup, Madame la Maire.

Nous avons tous conscience qu'il faut favoriser l'épanouissement des pratiques culturelles et artistiques à destination de la jeunesse et amplifier le rôle des acteurs culturels.

Pour cela, je rappelle que nous avons signé ensemble, il y a quelques mois, le contrat culturel d'arrondissement.

Comme vous le savez, le conservatoire Camille Saint-Saëns, dans le 8e arrondissement, propose un enseignement visant à favoriser l'éclectisme et la qualité à ses élèves.

Aussi, considérant que les enseignements artistiques et musicaux sont une priorité de la Mairie de Paris, que les inscriptions pour l'année 2018-2019 sont en cours actuellement, et qu'il n'est pas envisageable de réduire le nombre d'enfants bénéficiant du conservatoire,

Considérant qu'il est essentiel pour le 8e arrondissement de maintenir un niveau équivalent de cours au conservatoire,

Considérant que la convention signée entre la Maison de la Vie associative et citoyenne du 8e et le conservatoire Camille Saint-Saëns a été renouvelée pour un an,

Et considérant qu'il faut effectivement trouver une solution pérenne pour l'année 2019-2020 afin de garantir toutes les activités aux élèves du conservatoire dans de bonnes conditions,

Ainsi, avec les élus du groupe les Républicains et Indépendants, nous émettons le vœu que la Maire de Paris propose la mise à disposition de locaux permettant un maintien total de l'activité du conservatoire Camille Saint-Saëns et informe, avant la fin de l'année scolaire en cours, l'équipe du conservatoire municipal ainsi que les parents pour qu'ils puissent connaître les dispositions qui seront mises en place pour l'année 2019-2020.

Je vous remercie de voter favorablement ce vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, Madame FANFANT.

La parole est à M. JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Comme j'ai eu l'occasion de le dire à Mme la maire du 8e arrondissement, Jeanne d'HAUTESERRE, il est évidemment pour nous prioritaire de maintenir l'offre en enseignement musical que nous avons eu à cœur de développer ces dernières années avec la réforme des conservatoires.

Votre vœu va tout à fait dans le sens de nos efforts, et nous avons d'ores et déjà d'ailleurs des solutions tout à fait pertinentes pour la rentrée scolaire 2019-2020, mais dans un esprit de consensus.

Avis favorable à votre vœu.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 87 du groupe les Républicains et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 380).

## 2018 DU 71 - "Bercy-Charenton" (12e). Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du P.L.U. Dossiers de création et de réalisation de la Z.A.C. Désignation de l'aménageur. Protocole foncier Ville/S.N.C.F./Aménageur (suite).

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Mes chers collègues, je vous donne les résultats du vote à bulletin secret concernant le projet de délibération DU 71 amendé relatif à "Bercy-Charenton" :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 161

Bulletins blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 157

Majorité absolue : 79

Pour : 81

Contre : 76

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 71).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la mise en place de boîtes à livres (10e).

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Nous examinons le vœu n° 88 relatif à la mise en place de boîtes à livres dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme PAWLIK.

**Mme Déborah PAWLIK. -** Merci, Madame la Maire, un vœu qui, je pense, va être beaucoup plus consensuel que nos précédents sujets puisqu'il a été voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement et qui, je l'espère, rencontrera une adhésion tout autant enthousiaste et similaire dans notre Assemblée.

Il s'agit de proposer, dans le 10e arrondissement, l'installation de boîtes à livres. C'est assez désagréable, ce brouhaha ambiant. C'est quand même un sujet important la culture...

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** C'est toujours désagréable quand il y a du bruit et que l'on parle. S'il vous plaît, écoutez Madame PAWLIK. Merci.

**Mme Déborah PAWLIK. -** Il s'agit donc de proposer l'installation, dans le 10e arrondissement, de boites à livres qui seront destinées à la mise à disposition et à l'échange de livres, des boites qui seront installées sur l'espace public, accessibles à tous et à tout moment, et qui permettront aux Parisiens de donner à leurs ouvrages une seconde vie.

Mon objectif en la matière est double : favoriser une pratique durable, bien sûr, mais aussi faciliter l'accès de chacun à la lecture.

Ce système existe un peu partout en France puisque de telles boîtes à livres ont fleuri. A Paris, Delphine BÜRKLI, dans le 9e arrondissement, a, elle aussi, déjà mis en place ce dispositif depuis 2017, et il rencontre un vif succès.

Il en est de même plus largement en Ile-de-France où Valérie PÉCRESSE a installé ces boîtes dans les gares. Alors, j'espère aujourd'hui que le 10e arrondissement sera le prochain territoire parisien où on verra fleurir ce type de boite avec l'assentiment de notre Assemblée.

Je vous remercie.

*(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence.)*

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Avis favorable pour ce vœu puisque les boîtes à livres, qui se multiplient partout en France et ailleurs, ont de nombreuses vertus, comme vous l'avez souligné. Il en existe déjà plusieurs dizaines à Paris. J'ai l'occasion d'en voir une récemment au Carreau du Temple, dans le 3e arrondissement. Avis favorable à ce vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 381).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux moyens de communication alternatifs pour les institutions culturelles.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen du vœu n° 89 relatif aux moyens de communication alternatifs pour les institutions culturelles.

La parole est à Nathalie FANFANT, pour deux minutes.

**Mme Nathalie FANFANT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Suite à l'annulation du marché avec Decaux pour l'affichage lumineux, tout un pan du secteur culturel se retrouve confronté à des difficultés de communication sur leurs actions.

Nous aurions souhaité, justement, avec ce vœu, que vous puissiez mettre à disposition un document détaillant l'impact du report des décisions sur les institutions culturelles qui se retrouvent privées de moyens de communication assez puissants, dont elles ont absolument besoin pour communiquer sur leurs événements tout au long de l'année. Nous souhaiterions également que vous puissiez, Madame la Maire, enfin, Monsieur le Maire, prendre des mesures de compensation en concertation avec les acteurs de ce secteur, afin qu'ils ne soient pas pénalisés pendant trop longtemps suite à l'annulation de ce marché.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. JULLIARD.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Nous travaillons depuis de longs mois maintenant avec tous nos partenaires culturels, depuis l'annulation du marché dit "Decaux". Nous avons d'ores et déjà décidé de moyens de communication alternatifs que nous proposons à l'ensemble de nos partenaires culturels. Cela passe notamment par un renforcement de notre communication digitale, particulièrement via le site "que faire à paris". Je rappelle qu'il y a un million de pages vues chaque mois sur le site.

Cela passe par une mobilisation renforcée du réseau de nos journaux électroniques d'informations, les fameux J.E.I. Il y en a actuellement 140. Il y en aura une centaine de plus dans les mois qui viennent. Mobilisation accrue, bien sûr, du service de presse ou encore de l'affichage de proximité lorsque cela est possible. Nous pourrons nous appuyer sur deux dispositifs supplémentaires dans les toutes prochaines semaines, prochains mois : un réseau d'affichage de proximité dans nos équipements municipaux et un marché qui nous permettra de réaliser des achats d'espaces publicitaires sur tout support, à compter de mi-décembre.

Avis favorable à ce vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 382).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cirque tzigane Romanès.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner le vœu n° 90 relatif à l'excellent cirque tsigane Romanès.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Merci.

Cet excellent cirque tzigane Romanès mérite d'avoir justement un lieu pérenne. Je pense que vous en conviendrez, donc il faut absolument, maintenant, que l'on puisse passer aux actes. Il est implanté à Paris depuis 22 ans, mais toujours installé provisoirement, puisqu'il a été d'abord installé place de Clichy, Faidherbe-Chaligny, place Stalingrad, porte de Champerret, caserne de Reuilly. Il est maintenant porte Maillot.

Vous savez comme moi que ce cirque est extrêmement apprécié des Parisiennes et des Parisiens, qu'il a dû, hélas, subir des manifestations d'extrême droite là où il est implanté, dans le 16e arrondissement, avec également des actes de vandalisme, des insultes racistes. Mais tout cela est derrière nous. Il souhaiterait vraiment pouvoir continuer de manière pérenne et non précaire ses activités. Et donc, le vœu que je présente sollicite la Ville de Paris pour qu'elle s'engage à lui accorder un lieu pérenne à Paris intra-muros, ce qui leur permettrait de réaliser enfin leur projet d'ouvrir un centre des cultures tziganes pour mettre en lumière toute la richesse des cultures et des artistes tsiganes et gitans, dont tant d'artistes se sont inspirés et s'inspirent.

Que l'on puisse aussi réaffirmer notre soutien au cirque Romanès et que la Ville communique sur son site en sa faveur et contribue à renforcer les partenariats entre les structures éducatives et le cirque Romanès, et, plus généralement, l'ensemble des acteurs de la culture et les centres sociaux notamment, en participant et en valorisant les partenariats autour de leurs spectacles en permettant… Voilà. Je pense qu'il y a différents partenariats qui peuvent être envisagés en ce sens.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

**M. Bruno JULLIARD**, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Danielle SIMONNET de ce vœu qui va nous rassembler puisque nous avons régulièrement l'occasion d'affirmer notre soutien au cirque Romanès qui est devenu, au fil des années, une véritable institution et qui fait rayonner la culture tzigane.

Nous avons toujours affiché notre fierté d'accueillir ce cirque à Paris, un cirque qui allie, comme nul autre, tradition, générosité et poésie. Je rappelle, comme vous l'avez fait, que l'installation porte Maillot, il y a quelques années maintenant de cela, ne s'est pas faite sans heurt.

On se souvient des insultes à caractère raciste, des actes de vandalisme dont avaient été victimes les ROMANÈS. Heureusement les relations de voisinage se sont depuis nettement pacifiées comme l'ont rapportait Délia et Alexandre ROMANÈS lors de nos nombreux échanges.

Je suis très heureux aujourd'hui de pouvoir de nouveau assurer le cirque Romanès de notre soutien. Nous continuerons de l'accompagner avec la plus grande bienveillance afin qu'il puisse poursuivre et même développer ses activités à Paris.

Je suis comme vous très favorable à un emplacement pérenne. Plusieurs pistes sérieuses sont à l'étude. Une est en bonne voie d'aboutir. J'espère pouvoir revenir vers vous très vite pour vous la proposer lors d'une convention. En attendant, avis favorable à ce vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 383).

## 2018 DAC 9 G - Acceptation des charges et conditions accompagnant le don au Département de Paris des courriers et dessins adressés au journal Charlie Hebdo.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 9 G.

La parole est à Philippe DUCLOUX.

**M. Philippe DUCLOUX. -** Je voulais vraiment intervenir sur ce projet de délibération, tout d'abord pour souligner son importance symbolique pour la mémoire collective récente de notre Ville de Paris.

A la suite de l'attaque terroriste de la rédaction de Charlie Hebdo le 7 janvier 2015, plusieurs milliers de Parisiens se sont rassemblés spontanément place de la République.

Cet élan de solidarité s'est poursuivi avec la grande marche nationale du dimanche 11 janvier, qui a réuni de nombreux chefs d'Etat du monde entier, des personnalités politiques de tout bord, des centaines de milliers de

citoyens anonymes, et s'est également traduit par le dépôt et l'envoi au siège du journal de plusieurs centaines, voire milliers de courriers et de dessins.

Consciente de la valeur historique inestimable de l'ensemble des hommages qui lui ont été envoyés pour la mémoire collective et l'éducation des générations futures, la direction de l'entreprise, les éditions Rotative Charlie Hebdo, a exprimé le souhait de confier ces témoignages représentant un volume total estimé à 12,9 mètres linéaires, au Département de Paris, à notre collectivité, pour être conservés aux archives de Paris et d'en autoriser la communication selon les règles en vigueur pour les archives publiques.

Je suis sincèrement touché que ce matériau dense et chargé d'émotion puisse être conservé dans de bonnes conditions dans nos archives, permettant un accès plus aisé pour toutes celles et tous ceux qui voudront se pencher sur cette période tragique de notre histoire collective.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Un grand merci à Philippe DUCLOUX d'avoir souhaité intervenir sur ce projet de délibération, qui est symbolique et important de ce fait.

En effet, il nous permet d'accepter le don qui nous est proposé d'accueillir au sein du Service départemental des archives de Paris, don proposé par la direction de la société "Charlie Hebdo", notamment de son directeur qui a rappelé à juste titre que d'après lui, cela faisait partie de l'histoire et de la mémoire de la Ville de Paris.

Pour vous donner un ordre d'idée, il s'agit de près de 70.000 documents déposés au siège de Charlie Hebdo suite à la terrible attaque terroriste du 7 janvier 2015.

Déjà, la société a fait un premier travail d'organisation de ces dépôts de mémoire, de dessins, de mots par thématique, mais il reste indéniablement un important travail à mener par les archives de Paris, de classement, d'inventaire et d'indexation. Près de 20.000 lettres signées vont devoir être anonymisées pour être accessibles au plus grand nombre, et notamment sur le site des archives paris.fr, mais également à l'ensemble des personnes qui se rendront sur place.

Egalement, 24.000 dessins d'enfants ont été déposés. Près de 150 ont déjà fait l'objet d'une valorisation par le projet "Dessiner, créer, liberté", créé par "Charlie Hebdo", "SOS Racisme" et l'association lycéenne "FIDL", qui a fait l'objet d'une exposition lors du précédent Conseil de Paris. Elle était présentée dans nos locaux et fait l'objet d'expositions dans d'autres mairies d'arrondissement ou d'autres lieux depuis un an.

Ces dessins sont accessibles sur le site des archives paris.fr. Il s'agit d'une très belle mission de service public que nous acceptons de mener avec la grande qualité et le savoir-faire professionnel des agents de la Ville de Paris, comme ils ont pu le faire pour le traitement des hommages, des objets, des témoignages qui ont été déposés sur les différents lieux des attentats du 13 novembre 2015.

C'est un projet de délibération qui nous honore, un travail de valorisation sera mené pour présenter, travailler avec le plus grand nombre, toucher le plus grand nombre, valoriser et mettre en avant les valeurs de la République qui nous unissent.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 9 G.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DAC 9 G).

## Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la Parisienne de photographie.

## Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif aux salariés de la Parisienne de photographie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 91 de l'Exécutif, à propos de la Parisienne de photographie.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Ah non, Danièle PREMEL pour présenter le vœu n° 92, et ensuite on parlera du vœu n° 91.

**Mme Danièle PREMEL. -** Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui plus que jamais, le service public est menacé et le domaine culturel ne fait pas exception à cette règle.

La Parisienne de la photographie conserve un savoir-faire et une expertise dans le domaine de la photographie. Elle reste un acteur essentiel dans l'archivage numérique et dans la préservation du patrimoine parisien. Malheureusement, par souci de contraintes budgétaires, la Ville de Paris a pris la décision d'externaliser le service de numérisation de la Parisienne à l'appui d'études dont nous n'avons jamais eu connaissance.

Le groupe Communiste a toujours défendu le service public, notamment dans le domaine de l'art, qui est pour nous un processus d'émancipation, de pratiques culturelles, et de liberté dans lequel les politiques publiques, la Ville de Paris, doivent être et rester centrales.

Nous attendons ainsi une solution pour garantir le maintien des postes au sein de la Ville de Paris, dans le service de numérisation de la Parisienne, et la conservation du savoir-faire de cette équipe. Nous savons que la création d'une cellule de numérisation chargée des prises de vue au sein de la Ville de Paris serait moins coûteuse pour la Ville qu'une externalisation du service.

La commission d'appel d'offres pour la reprise de l'activité de numérisation n'a pas été fructueuse, car les prestataires dépassaient les seuils financiers.

Nous retirons donc notre vœu au profit de l'Exécutif en raison du fait qu'il accepte d'ajouter un considérant permettant d'étudier la possibilité, pour celles et ceux qui le souhaitent, d'être intégrés à la Ville. Nous souhaitons que cette intégration se fasse dans le cadre d'un dialogue social maîtrisé.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Véronique LEVIEUX pour vous répondre et j'ai une explication de vote de Jacques BOUTAULT après.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Je vous remercie.

Je remercie Danièle PREMEL d'avoir présenté ce vœu déposé par le groupe Communiste, qui vient en complément et a permis une discussion du vœu que l'Exécutif avait au préalable déposé en 2e Commission pour faire le point sur la situation de la S.P.L. "La Parisienne de photographie", dont on a déjà eu l'occasion d'évoquer la situation au sein du Conseil de Paris.

Le vœu de l'Exécutif a pour objectif de refaire le point sur l'essentiel des étapes et procédures qu'a connues la S.P.L., dont la dernière en conformité avec la décision prise par son conseil d'administration en octobre dernier, de lancer un marché qui avait pour principale vocation de répondre aux besoins de numérisation de la Ville de Paris et notamment son secteur culturel et par la même, de proposer d'avoir une offre de reprise de l'ensemble de l'équipe des 5 salariés de la société.

Nous avons eu 2 offres, qui malheureusement ont été financièrement au-dessus de la demande de la Ville de Paris. Nous avons été contraints de nous retrouver dans la situation de constater que le marché était infructueux et nous regrettons cette situation.

L'objectif de ce vœu est donc de confirmer, mais les faits sont en cours avec la S.P.L. et le soutien de la Ville, notre détermination évidemment d'accompagner et de faire en sorte de répondre aux demandes des cinq salariés - ils ne sont plus dans une équipe de cinq et il y a individuellement des propositions, des souhaits et des attentes différents - et que ces besoins puissent trouver la meilleure solution.

L'attendu que nous proposons explicite cette détermination, à savoir que s'il y avait une ou plusieurs demandes faites d'intégration au sein des services de la Ville, évidemment cela serait tout à fait étudié par les services de la Ville.

Je vous remercie d'avoir accepté cet amendement que nous faisons au vœu de l'Exécutif. Nous continuons toutes et tous à nous mobiliser sur ce sujet, à la fois le directeur de la S.P.L., évidemment le président Jacques BOUTAULT, les membres du conseil d'administration et l'ensemble des services de la Ville pour déboucher sur ce dossier délicat.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Monsieur BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Je voulais m'associer, en tant que président de la Parisienne de photographie, au vœu de l'Exécutif. Je remercie Véronique LEVIEUX d'avoir été attentive à la demande formulée en conseil d'administration qui était que, suite à ce marché infructueux, aucun des salariés, qui n'ont pas pu être repris avec la société qui aurait dû reprendre la numérisation, ne soit laissé au bord du chemin et qu'une solution soit trouvée pour chacune de ces cinq personnes, afin qu'elles puissent poursuivre leur activité professionnelle ou leur projet personnel.

Deux salariés vont démarrer un congé individuel de formation et ont donc des projets autres. Un autre souhaite assez fermement intégrer les services de la Ville de Paris pour apporter son savoir-faire en tant que photographe et spécialiste de la numérisation. L'autre personne a encore un projet à construire. Je suis ravi que la Ville soit attentive à la question sociale que posent ces cinq personnes et qu'elle puisse, pour chacune d'elle, trouver une solution qui lui convienne.

Cela ne met pas fin aux difficultés que peut rencontrer la Parisienne de photographie, puisqu'actuellement son équipe de diffusion et de commercialisation doit pouvoir être confortée et trouver une solution pour mieux diffuser ces images, afin d'équilibrer les comptes de la Parisienne et la sauver définitivement. Mais on avance à la poursuite de la D.S.P.

Merci beaucoup.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

C'est une minute normalement les explications de vote.

Madame PREMEL, est-ce que vous maintenez votre vœu ?

**Mme Danièle PREMEL. -** J'avais dit que je le retirais.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Pardon.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 91 bis de l'Exécutif qui se substitue au vœu initial.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 384).

## Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la création d'un label pour les quartiers patrimoniaux remarquables.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le vœu n° 93.

La parole est à Mme DAUVERGNE.

**Mme Emmanuelle DAUVERGNE. -** Monsieur le Maire, mes chers collègues, Paris dispose d'un patrimoine d'une richesse exceptionnelle. Il participe à la beauté de nos quartiers et à l'attractivité de la Capitale en France et à l'International. Plusieurs de ses sites sont déjà reconnus dans le monde entier et ils attirent à juste titre les touristes nationaux et internationaux qui peuvent découvrir leurs particularités historiques, architecturales, économiques et culturelles.

Cette reconnaissance n'est pas la panacée et de nombreux quartiers, homogènes sur le bâti, la commercialité ou les activités culturelles, ne sont pas identifiés comme des lieux incontournables par les visiteurs, et parfois même par les Parisiens. Les commerçants y sont pourtant actifs en multipliant les initiatives locales qui permettent de mieux faire connaître leurs activités. Les riverains et les connaisseurs s'y retrouvent mais il est plus compliqué d'attirer d'autres publics.

Par exemple, dans le 7e arrondissement, le quartier des antiquaires et celui de la rue Cler disposent d'une réelle empreinte et le rôle joué par les commerçants y est déterminant pour l'animation locale. Qualitative et entretenue par des passionnés, cette identité gagnerait à rayonner davantage à l'échelle nationale, voire internationale.

La mairie du 7e arrondissement et les mairies d'arrondissement échelon de la proximité sont ainsi force de proposition dans la sélection de ces quartiers qui pourront via leur label être valorisés dans les différents supports de promotion de la Ville de Paris.

L'exposition renforcée de ces quartiers permettra d'enrichir et de diversifier les itinéraires touristiques parisiens en faveur des visiteurs, des établissements commerciaux et culturels.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme LEVIEUX pour vous répondre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Je vous remercie.

Très rapidement j'émets un avis favorable à ce vœu sous réserve de modifications qui ont été discutées avec la maire du 7e et son équipe, dans la mesure où on ne peut pas directement s'engager sur la création d'un label, sachant que cela nécessite un peu d'étudier la situation, de poser des critères d'attribution et de vérification. On ne peut donc pas se lancer comme cela directement.

Je vous propose qu'on lance une réflexion sur la création d'un tel label et on fera le point pour voir comment au mieux protéger cette typologie de quartier à laquelle vous appelez pour que nous nous mobilisions. J'imagine que c'est déjà le cas, je l'espère en tout cas dans le 7e arrondissement.

Sous réserve de la suppression du deuxième attendu, c'est un avis favorable.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Acceptez-vous les amendements ? Tout à fait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 93 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 385).

## 2018 DAC 436 - Convention entre la Ville de Paris et le Fonds pour Paris relative à la souscription publique du monument aux morts en hommage aux combattants parisiens morts durant la Première Guerre mondiale.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DAC 436.

La parole est d'abord à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris ne disposait pas de monuments aux morts en hommage aux combattants parisiens morts durant la Première Guerre mondiale. Le groupe Ecologiste salue cette initiative de la Ville de Paris pour honorer les 94.415 personnes tombées pour la France. Ce monument sera inauguré à l'occasion du 11 novembre 2018 pour commémorer le centenaire de l'Armistice.

Le groupe Ecologiste sera bien évidemment présent.

L'objet du projet de délibération est la signature de la convention entre la Ville et le Fonds pour Paris. Le Fonds pour Paris a mené une campagne de "crowdfunding" entre septembre et décembre 2016 et a récolté 6.293 euros. Cette somme permettra le financement partiel de ce monument d'un coût total d'environ 500.000 euros. Il sera installé sur le mur extérieur du cimetière du Père-Lachaise, le long du boulevard de Ménilmontant sur 280 mètres de long et 1,30 mètre de haut.

Je souhaite, comme je l'ai déjà fait lors du Conseil du 11e arrondissement, demander à nouveau d'intégrer les riverains des 20e et 11e arrondissements à cette commémoration particulière. Ce sont eux qui vivront quotidiennement, avec ce nouveau monument qui sera particulièrement imposant, et il est donc nécessaire de les associer.

Je regrette que le processus d'implantation de ce monument n'ait pas été construit en amont en toute transparence avec les élus du Conseil de Paris et les arrondissements concernés sous forme de réunions d'information, de concertation et de processus commémoratif participatif avec les habitants du 20e et du 11e.

Beaucoup de riverains ont découvert brutalement un jour d'octobre 2017 l'abattage des 40 ifs, l'arrachage de dizaines d'arbustes et de l'ensemble de la végétalisation des parterres existants. Plusieurs jours après cette intervention, ils ont découvert l'installation de panneaux qui les informaient de la création du monument aux morts.

Cette violence envers les végétaux était inutile et surtout ne s'inscrit pas dans la démarche de la Ville de Paris de favoriser la végétalisation. C'est donc avec stupéfaction que les riverains indignés ont réagi sur les réseaux et lors des conseils de quartier.

Aujourd'hui, le projet de délibération mentionne la création d'un aménagement paysager qui vivra au fil des saisons, avec des fleurs et des pavés enherbés. Nous nous en félicitons.

Toutefois, je renouvelle ma demande d'informer et d'associer les riverains dès la rentrée de septembre : pas seulement pour une information minimaliste sur le site de la Ville, moyen largement insuffisant, non seulement par sa portée restreinte et limitée, mais aussi par la barrière qu'il installe entre les hyper connectés et ceux qui n'ont pas accès à ces moyens d'information.

La Ville doit montrer sa réelle volonté de faire du collectif avec les riverains. C'est aussi eux qui doivent être invités à cette inauguration pour les réconcilier avec ce nouvel aménagement.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

Non ? Est-ce que quelqu'un est prévu ? Non.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Morts pour la France ! Toute mon enfance, dans mon petit village au Sud de la Seine-et-Marne, quasiment tout le village se retrouvait le 11 novembre et le 8 mai pour commémorer.

Sur Paris, nous avons une mémoire dans les cimetières, pour chaque arrondissement, mais pas de monument qui permette de transmettre la mémoire communale de l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens. Ce monument va permettre de rectifier cela et de pouvoir rendre hommage, honorer la mémoire de ces 94.000 enfants tombés pour la France. Pour ces 94.415 Parisiens, je pense qu'il était important d'avoir un monument au cimetière du Père-Lachaise qui permet de restaurer cette mémoire communale.

Je pense qu'il y aura aussi beaucoup à faire pour permettre véritablement aux écoles de pouvoir se réapproprier, car on voit que cette mémoire communale est transmise de manière totalement différente en zones rurales par rapport aux zones urbaines denses. Il y a un vrai déficit de travail de la mémoire communale. Cela permet, au contraire, à tous les jeunes citoyens et citoyennes de la République de s'inscrire dans la communauté de destin en s'enracinant dans la mémoire communale. Ce travail est à renforcer et à interroger, car il y a une vraie divergence entre les zones rurales et les zones urbaines denses dans cette transmission.

Je regrette néanmoins le manque de concertation qui a pu préexister pour ce monument, puisque je pense qu'il aurait été tout à fait possible de le permettre tout en respectant la végétalisation. Le cimetière du Père-Lachaise est un poumon vert et c'est important aussi de respecter ce havre de paix végétal que constitue le Père-Lachaise. J'espère qu'à l'avenir l'appropriation collective de la mémoire communale, en ce lieu si important, pourra se faire de manière beaucoup plus concertée.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Chers collègues, je vous remercie sincèrement d'attirer l'attention sur ce projet de délibération qui nous permet d'évoquer ce que la Ville de Paris prévoit très prochainement pour commémorer le centenaire de l'Armistice de 1918.

L'événement est incontournable et nous pouvons collectivement être très fiers de cette inauguration d'un monument aux morts des Parisiens morts pour la France, le 11 novembre sur le mur d'enceinte du Père-Lachaise.

Avant de rentrer dans les détails, je voudrais simplement répondre sur une chose à propos du déficit de la mémoire. Je rappelle que nous avons fait une présentation en salle des fêtes du site qui est toujours sur paris.fr, qui recense à la fois toutes les fiches des morts pour la France, ce qui est le travail de collecte des noms qu'a effectué le professeur Jean-Louis ROBERT, et tout le contexte et toute l'histoire de Paris pendant la Première Guerre mondiale.

Un petit peu de curiosité et vous verrez que cette mémoire est largement explicitée. Cet outil a été fait en direction des écoles qui s'en servent. Je tiens à le rappeler, car, finalement, on a des outils qui parfois ne sont pas du tout connus. J'ai pourtant renvoyé des lettres et des cartons mais, visiblement, cela n'a pas été lu et cela n'a pas été travaillé.

Pour ce qui concerne les ifs, il y avait eu une question écrite à laquelle nous vous avions répondu, notamment sur l'état phytosanitaire des ifs, qui étaient en très mauvais état. Ils auraient de toute façon été renouvelés. C'est bien ce qui a été écrit dans la réponse qui vous a été faite. On tenait absolument à ce que le contexte de ce monument comprenne justement une biodiversité et une belle implantation de plantes qui valoriseraient le monument. Peut-être que cela a été violent mais, en fait, il était prévu de faire ce prélèvement des ifs, d'autant plus que les autres plantes ont été replantées dans d'autres jardins.

Je reviens au monument. Je voudrais dire que le projet de délibération qui nous a été présenté, ainsi que la convention, ont pour objet de reverser à la Ville de Paris les fonds recueillis par souscription et par le fonds pour Paris auprès des Parisiens. Là aussi, je vais être un peu rapide, car c'est un peu compliqué à expliquer. Ce que je regrette beaucoup, c'est qu'il n'y ait pas eu une communication à la hauteur de l'appel à la souscription, ce qui fait que, finalement, on s'est retrouvé avec malheureusement peu de fonds récoltés.

Ce que je voudrais aussi évoquer, c'est que ce monument va être accompagné de beaucoup d'événements et qu'il y aura un véritable cycle culturel, pédagogique et mémoriel composé de 20 événements. Je ne vais rentrer dans le détail, car vous aurez à la rentrée un catalogue de ces événements. Il y aura 4 expositions, 6 visites guidées dans Paris sur les traces de Guillaume Apollinaire.

Il y aura trois ciné-conférences et colloques, dont une sur les animaux de la guerre et leur rôle dans la guerre, trois concerts - un au Petit Palais, un à l'Hôtel de Ville et un au Cercle national des Armées -, deux lectures musicales, trois actions pédagogiques pour les scolaires du CE2 au CM2, avec un dispositif éducatif en classe, des parcours pédagogiques dans les forêts de Sénart et de Montmorency, et un spectacle à l'Hôtel de Ville - "Le Cabaret du poilu".

Vous aurez l'occasion de recevoir par courrier les brochures explicatives de ce contexte de la commémoration du centenaire qui préfigurera l'inauguration du monument aux morts aux 95.000 Parisiens morts pour la France.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 436.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 436).

## 2018 DAC 445 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage aux personnels des messageries de presse 111, rue Réaumur (2e).

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant rapidement examiner le projet de délibération DAC 445.

La parole est à Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, il s'agit d'apposer une plaque dédiée aux personnels des messageries de presse rue Réaumur. C'est un geste symbolique important. Le mur de cet immeuble arborait autrefois une plaque qui rendait hommage à ces ouvriers résistants contre l'occupation. Elle a disparu voici 10 ans et elle n'a pas été retrouvée malgré les recherches.

La réinstallation de cette plaque est à l'initiative de l'institut C.G.T. d'histoire sociale, qui a travaillé en commun avec la Ville de Paris et les services de Catherine VIEU-CHARIER. Je tiens à les en remercier.

Fait de plus en plus important à souligner : elle a obtenu l'accord du propriétaire de l'immeuble pour être réinstallée. Elle abordera un nouveau texte puisque l'ancien texte parlait d'occupants allemands. Il me paraît plus juste de parler d'occupants nazis, compte tenu que ce qui caractérisait ces occupants n'étaient pas leur nationalité, mais bien leur orientation politique.

Je me réjouis de cette mémoire retrouvée pour les ouvriers et les journalistes qui ont résisté au péril de leur vie à l'occupant en imprimant clandestinement des journaux interdits. A l'heure où la liberté de la presse et le droit du travail sont mis à mal, rappeler ces faits est de bonne politique.

Je voulais ajouter que nous allons apposer une plaque à l'initiative du Syndicat national des journalistes dans quelque temps et que nous aurons, dans notre arrondissement qui héberge beaucoup de journaux, qui en a hébergé historiquement encore beaucoup plus - il y a encore l'A.F.P., "L'Obs", "Alternatives économiques" dans ses murs -, que cet arrondissement de la presse s'honore d'honorer les journalistes tombés au combat, les journalistes résistants et tous ceux qui se battent pour notre droit d'avoir une information libre, parfois au péril de leur vie.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Monsieur le Maire, je vous remercie pour cette intervention qui, à quelques semaines des commémorations de la Libération de Paris, comme chaque année, met en avant un fait marquant de la résistance parisienne dans la semaine de la Libération d'août 1944. L'instruction de ce dossier a été fort longue, vous l'avez souligné, mais nous avons désormais tous les accords nécessaires pour procéder à la pose de cette plaque. Je rappelle d'ailleurs qu'en 1946, une plaque rendait déjà hommage aux ouvriers résistants, dont plusieurs ont été fusillés, torturés ou déportés. A la suite des travaux et du changement urbanistique, il ne restait plus trace de cet hommage, comme vous l'avez indiqué, parce que la plaque avait été dérobée. Je suis très heureuse que nous ayons enfin abouti dans ce dossier.

Evidemment, je suis tout à fait d'accord avec vous pour mettre "occupants nazis" à la place d'"Allemands", parce que je trouve que, maintenant, cela n'a plus de sens de mettre "Allemands". Bien évidemment, j'en ferai part à la DAC et nous changerons ces termes.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 445.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 445).

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant suspendre la séance jusqu'à demain matin, 9 heures, où nous recommencerons en examinant le projet de délibération DEVE 5.

Je vous remercie, et bonne soirée.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue le lundi 2 juillet 2018 à vingt-et-une heures, est reprise le mardi 3 juillet 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Olivia POLSKI, adjointe).*

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bonjour à toutes et à tous.

## 2018 DEVE 5 - Réaménagement du jardin Eugénie-Djendi au sein du parc André-Citroën en vue de l'installation d'un mémorial OPEX (15e). - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Mairie de Paris et Etat.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 5. Il s'agit du réaménagement du jardin Eugénie-Djendi au sein du parc André-Citroën, en vue de l'installation d'un mémorial aux Opex dans le 15e arrondissement.

La parole est à Philippe GOUJON, pour 5 minutes maximum.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, j'interviendrai au nom de Jean-François LAMOUR également.

Il est vrai que, depuis plus d'un demi-siècle, la France intervient dans de nombreuses régions du monde pour défendre la liberté, les droits de l'Homme, ramener la paix, protéger nos concitoyens.

Cet engagement a un prix que 600 soldats ont payé de leur vie. Il était donc plus que légitime que, pour honorer leur courage, leur engagement, pour faire mémoire de leur sacrifice au service de notre pays, la Nation érige un mémorial dans un lieu public, ouvert à tous. Quel meilleur emplacement que ce jardin au sein du parc Citroën, en cours de rénovation, dont j'espère qu'elle sera accélérée ; à proximité aussi du nouveau ministère de la Défense à Balard, mais aussi du cimetière de Vaugirard où reposent des héros de 14-18 et des pensionnaires des Invalides ; à proximité du pont de Grenelle, rebaptisé récemment pont des Cadets-de-Saumur ; et dans ce jardin baptisé du nom d'Eugénie Djendi récemment, une des premières femmes soldates de l'armée française, parachutée en 1944 sur le territoire national et qui a été faite prisonnière et exécutée à Ravensbrück en janvier 1945 !

Ce mémoriel est donc tout à fait important. Il marque la reconnaissance que nous devons avoir pour nos soldats en général, dont plusieurs ont été blessés il y a quelques jours encore dans l'opération Barkhane, à Gao, au Mali. Cela nous permet de penser à eux, ainsi qu'à tous ceux qui continuent à exposer leur vie pour la paix et contre le terrorisme. Il est bien, aussi, que ce mémorial ait été élevé par le précédent Président de la République au rang de haut lieu de la mémoire nationale.

C'est la raison pour laquelle je me réjouis, en tant que maire du 15e, que ce mémorial pour les soldats morts en opérations extérieures, sur les terres d'opérations extérieures, puissent enfin être érigé dans le parc Citroën.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Pascal JULIEN, pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

**M. Pascal JULIEN. -** Il y a quelque chose de beau dans le fait de servir l'Etat. Que l'on soit fonctionnaire ou d'un autre statut, il y a quelque chose de grand parce qu'on obéit à l'Etat même quand on n'est pas tout à fait d'accord avec la mission qui est confiée. Que l'on soit un instituteur, un militaire, peu importe le métier, on est conduit à faire des choses au nom de l'intérêt collectif, celui-ci étant défini par l'Etat et le Gouvernement qui gère cet Etat.

S'il ne s'agissait, à travers ce projet de délibération, que de rendre hommage à cette notion de devoir et de service public, poussé, pour les soldats, jusqu'à la mort, nous voterions pour ce projet de délibération.

Or, il s'agit d'autres choses. Il s'agit de symboliser l'engagement et le rôle de la France dans les affaires du monde et, d'ailleurs, Philippe GOUJON l'a interprété ainsi en disant : "voilà, on va rendre hommage à l'action de la France dans le monde". J'ai bien écouté ce qui a été dit et il a parfaitement raison d'interpréter ce projet de délibération de cette manière parce que c'est ce qu'il dit.

Seulement voilà… Entre 1961 et aujourd'hui, il y a eu plus de 40 interventions militaires en Afrique. La Francafrique, la France gendarme de l'Afrique, la France qui, un exemple parmi beaucoup d'autres, en 1977, rétablit au pouvoir le maréchal Mobutu.

Est-ce cela servir la paix ? Est-ce cela servir les droits de l'Homme ? Est-ce cela servir la démocratie ? Non, non et non !

Nous ne pouvons pas voter un projet de délibération qui nous demande d'honorer la politique française qui, pendant des années, a créé le chaos en Afrique, l'a entretenu dans une tradition coloniale. 1961-1962, c'est l'indépendance de l'Algérie. On considère qu'à partir de ce moment, l'empire colonial est enfin tombé. En réalité, le néocolonialisme continue. Nous ne pouvons pas honorer 40 années d'interventions néocoloniales !

Alors, attention… Nous ne sommes pas contre toute intervention armée. Je suis de ceux qui ont, par exemple, soutenu l'intervention au Mali sous François HOLLANDE, et je n'ai pas soutenu grand-chose de François Hollande… Attention donc, ne jetons pas le petit avec l'eau du bain. Nous sommes capables d'avoir du discernement mais, parce que ce projet de délibération n'a aucun discernement, nous voterons contre.

De la même manière, je crois qu'il y a un vœu à venir. Nous voterons également contre ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Sergio TINTI, pour 5 minutes.

**M. Sergio TINTI. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je connais les critiques sur le nombre d'opérations extérieures. Mon organisation politique a souvent considéré que nombre de ces opérations ont été menées sans que les négociations n'aient été poussées jusqu'au bout. Nous restons fidèles à une conception qu'évoquait la France de ne plus engager des opérations en dehors du territoire national que sous mandat de l'O.N.U.

La France a malheureusement accepté de participer à des opérations extérieures avec l'O.T.A.N. ou, bien souvent, à l'initiative des Etats-Unis. La France a même décidé de mener des opérations militaires seule, sans l'accord de l'O.N.U. C'est très grave pour un pays qui est membre du Conseil de sécurité de l'O.N.U. Il n'empêche que les soldats morts au combat en opérations extérieures ont répondu à des décisions politiques de différents gouvernements. Ils n'ont pas pris cette décision de leur propre chef.

Qu'il y ait un monument en hommage aux soldats morts en opérations extérieures ne me choque pas. C'est à la guerre qu'il faut faire la guerre, pas à ceux qui la mènent sur le terrain, toujours à la demande des gouvernements. Nous voterons donc ce projet de délibération.

Merci, Madame la Maire.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER, pour 5 minutes maximum.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous parle d'un hommage qui est extrêmement attendu et qui voit enfin le jour à travers ce projet de délibération et cette convention. Attendu notamment par les familles des soldats morts, mais aussi par l'ensemble des corps d'armée et par les civils, ce que je constate très régulièrement dans mon rôle de correspondant défense auprès des associations civiles et des autorités militaires.

C'est un projet de longue haleine, plusieurs lieux ont fait l'objet de discussions et c'est donc finalement dans le jardin Eugénie-Djendi, inauguré il y a deux ans dans le 15e arrondissement et à proximité du Ministère des Armées que sera accueilli ce monument.

C'est un hommage attendu mais aussi plus que mérité, la France, 8.000 militaires aujourd'hui très exactement sont en effet engagés dans de nombreuses opérations extérieures.

Je ne veux pas rentrer dans le débat sur le fond de la question, parce que M. Sergio TINTI a dit tout ce que j'aurais pu dire, effectivement, on peut ne pas être d'accord avec la politique extérieure de la France, mais en attendant, nous avons des soldats qui sont morts, qui ont obéit à la République qui les a envoyés sur le terrain, et c'est de ceux-là seuls dont nous parlons ce matin.

Depuis le Tchad en 1969-71, 635 militaires ont sacrifié leur vie pour la France et pour nos concitoyens. Ces 10 dernières années, plus de 150 militaires sont morts en opérations extérieures et nous leur devons la mémoire de leur engagement, à eux comme à ceux qui sont tombés avant eux.

Ce monument, je vous le dis, n'a pas vocation à engager un débat sur la politique extérieure militaire de la France, du moins dans cet hémicycle.

Il a pour unique objectif de rendre cet hommage qui est tellement attendu par les familles, par celles et ceux qui nous défendent aujourd'hui et par nos concitoyens qui veulent témoigner de leur reconnaissance, je veux saluer, dans l'aboutissement de ce dossier, la patience immense et la persévérance du général THORETTE, responsable et correspondant des familles endeuillées par la mort de leur fils, de leur mari, ou de leur père, qui a été à la tête de cette Commission d'étude et travaille sur ce projet depuis plus de 20 ans.

C'est donc une réelle satisfaction de voir aboutir ce dossier par l'intermédiaire de ce projet de délibération et de cette convention qui nous sont soumis à ce vote et je vous demande un avis favorable pour ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 5.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 5).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une plaque commémorative en hommage au COMAC.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons passer maintenant à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu n° 94 est relatif à une plaque commémorative en hommage au COMAC.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

**M. Yves CONTASSOT. -** Merci, Madame la Maire.

Cinq ans, cinq ans depuis le premier vœu, cinq vœux, délibérations, questions écrites, et je ne compte pas le nombre de mails, d'échanges pour arriver, je l'espère, à une réponse positive.

Les échanges que j'ai eus avec Catherine VIEU-CHARIER me laissent très optimiste, mais je n'en dirai pas plus. Au bout de cinq ans il est plus que temps que l'on rende hommage enfin au COMAC.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER, s'il vous plaît.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie M. Yves CONTASSOT, pour sa persévérance et sa pugnacité et de m'avoir aidée dans ce dossier qui n'aboutissait jamais.

J'émets un avis favorable et je comprends ce sentiment d'incompréhension dans le long et fastidieux aboutissement de ce dossier qui dure depuis plus de quatre ans.

Vous le savez, la lenteur de l'instruction, le retard pris dans ce dossier, tiennent au fait que nous attendions un consensus sur le texte de la plaque entre les historiens et les trois familles porteuses du projet, maintenant c'est désormais chose faite. Le cabinet de la Maire ayant pu négocier, fort lentement mais enfin nous y arrivons, ce texte final avec les familles tout en prenant en compte l'avis des historiens.

Maintenant que ce texte est bel et bien validé par l'ensemble des parties, le cabinet de la Maire a pu définir la date du 25 août 2018 pour la cérémonie d'inauguration de la plaque. Je veillerai à ce que tous ces engagements soient respectés, et je le répète, s'il n'y avait pas eu ce vœu de M. CONTASSOT, je me demande si on serait un jour arrivé à apposer cette plaque.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 94 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 386).

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux propositions de dénomination des rues.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 95 relatif aux propositions de dénomination des rues.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN. -** Merci.

Il y a quelque chose d'absurde dans le fait qu'à chaque Conseil, nous adoptons des vœux pour donner des noms de personnalités à des rues. Pourquoi c'est absurde ? Parce que, aujourd'hui, la plupart, en tout cas un très grand nombre de ces noms n'obtiendront jamais de rue, parce que la création de rues tout simplement ne suit pas le rythme des vœux adoptés.

Donc, je nous appelle individuellement et collectivement à ralentir le rythme.

J'ai compris que l'on ne pouvait rien obliger en la matière, j'avais déposé un vœu, je suis allé en Commission des nominations à l'invitation de Catherine VIEU-CHARIER que je tiens à remercier de son écoute, mais je tenais aujourd'hui à dire cela.

Enfin, sur un autre sujet, qui a trait à cela, il y a d'autres façons d'honorer une personnalité. Il faudrait y penser.

Et puis, surtout, nous attribuons essentiellement des noms de personnalité, les autres noms neutres comme on peut le dire, que ce soient des noms de végétaux, des noms de topographie, d'histoire, représentaient 18 % des attributions avant 2008, c'est tombé à 9 %.

Je pense qu'il faudrait rééquilibrer, dans ce sens avec le même volontarisme que l'on a eu pour rééquilibrer hommes, femmes, dans les dénominations, ce serait le travail de la Commission, et mon vœu appelle éventuellement à voter une charte d'éthique mais je sais, pour en avoir discuté avec Catherine VIEU-CHARIER qu'une proposition sera faite à l'amendement de mon vœu et que j'accepterai bien volontiers.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller, d'abord je tiens à nous féliciter des échanges que nous avons pu avoir ces dernières semaines autour du processus de dénomination des rues, voies, et places publiques.

Ces échanges ont été extrêmement constructifs et nous allons aboutir à un vœu qui nous convient parfaitement à l'un et à l'autre, si j'ai bien compris.

Je vous remercie aussi d'avoir participé à la Commission de dénomination réunie le 11 juin dernier, qui s'est d'ailleurs parfaitement déroulée. Nous inviterons aux prochaines commissions l'ensemble des groupes politiques qui pourront comme vous constater le caractère tout à fait consensuel qui y règne et son efficacité.

Vous avez parlé des personnalités, je comprends tout à fait qu'il y ait un souci d'encombrement parce que de toute façon, comme vous l'avez dit, notamment pour les hommes, il va y avoir un problème parce que même si des vœux sont adoptés, cela va être très compliqué de donner un nom de rue à toutes les personnalités à qui nous rendons hommage ici dans cet hémicycle.

Cela étant, il est important que peut-être les gens fassent des vœux à l'intérieur du Conseil de Paris, cela permet au moins de rendre hommage publiquement. Après, la vie fait que l'on peut réfléchir à ce qu'on peut faire de ces vœux.

Parce que justement cette Commission de dénomination est consensuelle et ne souffre d'aucun débordement, il ne me paraît pas utile d'envisager une charte d'éthique pour son fonctionnement, mais cela n'enlève rien au fond de votre attendu, à savoir la demande de diversification de la typologie des dénominations.

Donc, je vous propose un amendement oral à votre vœu, consistant à supprimer et à remplacer la phrase :

- "Que la Maire de Paris soumette au vote du Conseil de Paris une charte d'éthique par laquelle les groupes politiques veilleront à ralentir le rythme de leurs propositions de dénomination et à en diversifier la topologie".

Par cette nouvelle phrase :

- "Que la Commission de dénomination des voies, places, espaces verts, et équipements publics municipaux veille à renforcer les dénominations patrimoniales dans la nomenclature parisienne ainsi que les noms de végétaux et autres".

C'est dans ce sens que nous allons, et évidemment, jusqu'à 2020, je veillerai à ce que ce soit respecté au sein de la Commission de dénomination.

J'émets un avis favorable, avec l'amendement que je vous ai proposé.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

L'amendement est-il accepté ?

**M. Pascal JULIEN. -** Dans l'esprit de consensus qui est le nôtre, bien évidemment.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Bien. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 95 du groupe Ecologiste de Paris, ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté à l'unanimité. (2018, V. 387).

## Vœu déposé par le GEP relatif à un monument aux animaux morts sur le champ de bataille de la Première Guerre mondiale.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux n° 96 et n° 97 relatifs à un monument aux animaux morts sur le champ de bataille de la Première Guerre mondiale.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour 2 minutes.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Nous célébrons cette année le centenaire de l'Armistice de la Grande Guerre. La Ville de Paris participe, fort heureusement, aux nombreuses commémorations organisées en hommage aux victimes de ce conflit qui devait être la "Der des Ders". 94.145 Parisiens morts pour la France auront un monument qui leur sera érigé au Père-Lachaise. Nous en sommes ravis.

Mais les travaux de recherche récemment consacrée à la guerre font apparaître que les animaux ont été particulièrement victimes de ce conflit, avec 11 millions de victimes tombées sur les champs de bataille. Un quart des chevaux de France a été réquisitionné pour les besoins du front, une population d'animaux stressés entassés dans des wagons, effrayés par les détonations, épuisés, usés, anémiés, exposés aux épidémies, et finalement, broyés sous les bombes. Ces chevaux ont largement participé à la victoire de la France.

L'armée française elle-même a décoré au titre de l'ordre de la Nation le pigeon Vaillant pour avoir transporté un message important au travers des lignes ennemies. Ce n'est pas faire injure aux victimes humaines mortes dans ce conflit que d'honorer aussi ceux qui ont été leurs auxiliaires fidèles, ont souffert et donné leur vie sur les champs de bataille. Ottawa, Bruxelles, Canberra ou encore Londres, et même Lille, possèdent un monument en mémoire des animaux. Cette initiative va dans le sens de la préoccupation grandissante des Parisiennes et des Parisiens pour la condition animale, et permettra de rendre hommage à ces êtres sensibles qui font désormais partie aussi de notre histoire.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET, s'il vous plaît.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Pour compléter les propos de mon collègue Jacques BOUTAULT, auxquels j'adhère à 100 %, je peux vous dire que lorsque l'association "Zoopolis" m'a interpellée sur cette nécessité de créer un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, c'est vrai que ma première réaction a été l'étonnement. En même temps, les travaux des historiens, que l'association m'a permis de découvrir, ont été extrêmement intéressants et également la reconnaissance, d'ailleurs, par l'armée française elle-même. Il a été dit précédemment que l'armée française avait décoré le pigeon Vaillant, mais elle a aussi décoré le chien Charlot, par exemple, qui a reçu la Croix de guerre pour avoir sauvé des poilus ensevelis dans les tranchées.

D'ailleurs, de nombreux témoignage de poilus font état, justement, de l'importance qu'ont pu jouer les animaux, que ce soit dans leur rôle immédiat dans les batailles - je pense aux 11 millions de chevaux, ânes, mulets, également aux chiens, pigeons -, mais aussi dans le rapport au moral des troupes dans les tranchées, dans la dureté du combat.

Donc, il ne s'agit bien évidemment pas de mettre sur le même plan les êtres humains et les animaux, et encore moins de minimiser la mémoire des soldats morts, mais, justement, dans le respect de cette mémoire des soldats morts, qui, eux, ont tenu à bien des reprises à reconnaître l'importance qu'avait joué les animaux à leurs côtés, il me semble important de faire ce travail de mémoire. C'est pourquoi je vous invite véritablement à réfléchir par vous-mêmes sur le sens de ce vœu, qui est d'ailleurs soutenu par des associations d'anciens combattants, comme "Le Souvenir français" qui est une association incontournable concernant la Première Guerre mondiale.

Voilà pourquoi je pense que le Conseil de Paris doit émettre ce vœu pour que la Ville de Paris fasse élever sur son territoire un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Bien. Pour répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Historiquement, les animaux ont toujours été mobilisés, depuis la nuit des temps, depuis l'Antiquité, dans les conflits humains. Cela ne date pas de la Première Guerre mondiale. Je ne vais pas remonter à la guerre de Cent Ans et aux milliers, aux millions - aux milliards peut-être - d'animaux qui ont participé aux conflits. Je ne souhaite cependant pas que le centenaire de la Première Guerre mondiale serve à parler de ces questions de fond sans dire pour autant que celles-ci ne sont pas d'importance. Nous nous apprêtons à inaugurer le monument aux morts parisiens de la Première Guerre mondiale, cent ans après le sacrifice des soldats,

et je ne souhaite pas introduire de confusion entre la mémoire des femmes et des hommes, d'une part, et l'histoire de la question animale, d'autre part.

Vous avez parlé de sensibilité. Les monuments qui sont érigés à Paris concernent beaucoup de choses. Il y a, notamment, vous le savez, l'énorme travail que nous avons fait dans les écoles parisiennes à propos des enfants juifs déportés pendant la Seconde Guerre mondiale. Je trouve qu'il y a quand même une différence fondamentale dans les commémorations, que nous devons souligner.

En revanche, bien sûr, la condition animale, que ce soit pendant la guerre ou pendant la paix, nous importe et il est tout à fait normal que nous nous intéressions à ce sujet, comme le font les historiens.

Par ailleurs, je voudrais dire que le monument aux morts qui va être inauguré le 11 novembre prochain, rend hommage aux Parisiens morts pour la France. L'appel d'un monument aux animaux morts revêt aussi une envergure nationale. Je souhaite que l'Etat se préoccupe de cette question étrange. Ce n'est pas à la Ville de Paris d'accueillir nécessairement, et encore moins à construire elle-même sur son territoire, un monument dont l'objet dépasse la dimension parisienne. J'ai donné mon avis personnel et je pense que cette question dépasse largement l'hémicycle.

Sommes-nous pour autant contre le fait de s'interroger sur les animaux morts pendant la Grande Guerre ? Bien sûr que non. Les hommages ne prennent pas nécessairement la pierre comme support. Dans notre cycle centenaire, qui va avoir lieu dès la rentrée, cette histoire spécifique est évoquée. Il va y avoir notamment une ciné-conférence autour du documentaire "Les chevaux de guerre", en présence du réalisateur de ce documentaire et avec la Garde républicaine, qui, vous le savez, est une garde à cheval. La projection sera suivie d'une discussion débat dans la salle. C'est peut-être l'occasion que vous veniez, justement, pour élargir le propos et nous indiquer ce que vous en pensez. C'est aussi, là, une manière pédagogique et efficace de s'intéresser à cette problématique et de faire connaître son histoire. Mais, en tous les cas, à l'heure où nous sommes et dans l'état de réflexion où nous sommes, j'émets un avis défavorable à ces deux vœux.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour une explication de vote de M. de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT. -** Merci, Madame la Maire.

A titre personnel, j'étais plutôt favorable à ce projet de vœu. Je crois que l'on est dans une société qui évolue. Le Code civil a reconnu, il y a trois ans, pour la première fois, que les animaux étaient doués de sensibilité, donc plus des "objets meubles". Je crois qu'il faut, évidemment, faire une distinction très nette entre des êtres humains, des soldats qui sont morts pour la France, et des animaux qui ont été utilisés et ont souffert. Ce n'est évidemment pas comparable. Il ne s'agit donc pas de les mettre sur un pied d'égalité ou de les assimiler, mais la prise en compte de la souffrance animale au cours de la Première Guerre mondiale me semble une chose qui doit être faite. Après, j'entends toutes les réserves, les objections, les nuances, de Mme VIEU-CHARIER et j'y suis particulièrement sensible. Sans doute qu'il faut avancer dans la réflexion et être plus nuancé, mais, à titre personnel, je voterai pour ce vœu.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 96 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 97 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe DP relatif à une dénomination en hommage à Linda et Oliver Brown.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 98 relatif à une dénomination en hommage à Linda et Oliver Brown.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL.

**Mme Fadila MÉHAL. -** Madame la Maire, chers collègues, le 17 mai 1954, l'arrêt de la Cour suprême des Etats-Unis interdisait la ségrégation raciale dans les écoles publiques car elle était jugée anticonstitutionnelle.

Cette décision historique, dont on mesure aujourd'hui l'importance et l'impact, nous le devons à une petite-fille : Linda Brown née le 20 février 1942 à Topeka dans la capitale du Kansas, mais aussi à son père Oliver Brown qui souhaitait inscrire sa fille dans une école proche du domicile familial. Mais cette inscription fut refusée du fait de la couleur de peau de cette petite Linda, ce qui l'a conduit à l'inscrire dans une école beaucoup plus éloignée.

Oliver Brown n'a pas accepté cette décision de ségrégation scolaire et a porté plainte en nom collectif, une démarche qui a été soutenue par le National Association for the Advancement of Colored People.

Aujourd'hui, Linda et Oliver Brown sont des symboles. Ils sont des symboles des droits civiques, non seulement aux Etats-Unis mais aussi partout dans le monde et particulièrement en France.

En effet, cette ségrégation scolaire a marqué l'histoire américaine dans les années 1950 et 1960 avec l'histoire des droits civiques, dont des noms illustres ont permis de relever le défi de la ségrégation. Je pense à Rosa Parks, à Martin Luther King ou même à Malcolm X.

Les droits civiques, Madame la Maire, sont des droits universels, communs à chaque pays et à chaque peuple. Et Paris est une ville-monde et sa politique mémorielle doit mettre en valeur à la fois les figures de son patrimoine français mais aussi les figures universelles, car Paris est un phare aussi essentiel de cette lutte.

C'est pourquoi, au nom de mon groupe, nous demandons que nous rendions hommage à Linda et à Oliver Brown par l'apposition d'une plaque ou la dénomination d'une voie ou d'un équipement portant leur nom.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie Fadila MÉHAL pour ce très beau projet.

J'ai consulté mes collègues Hélène BIDARD et Patrick KLUGMAN qui sont eux-mêmes concernés par ces deux personnalités. Ils ont consultés pour avis et évidemment ils ont comme moi pensé que c'était une excellente idée et ils ont donné un plein accord pour cet hommage.

Je ne reviendrai pas sur toutes les explications que vous avez données, Madame MÉHAL, et c'est un avis favorable, bien sûr, que je donne à ce vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 98 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 388).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la plaque mémorielle de Bruno Lenoir et Jean Diot.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 99 relatif à la plaque mémorielle de Bruno Lenoir et Jean Diot.

La parole est à Mme Olga JOHNSON, s'il vous plaît.

**Mme Olga JOHNSON. -** Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, la Marche des Fiertés samedi dernier a eu un grand succès mais elle a donné lieu à des actes de vandalisme homophobes inacceptables. C'est dans ce contexte particulier que nous présentons ce vœu relatif à la protection et à la valorisation de la plaque mémorielle installée le 18 octobre 2014, rue Montorgueil, en hommage à Bruno Lenoir et Jean Diot, derniers condamnés à mort pour homosexualité en France en 1750.

Nous considérons qu'en l'absence de lieux mémoriels pour les personnes LGBTI à Paris, cette plaque s'y substitue à l'heure actuelle. Elle a été vandalisée le 22 mai 2018. Un collectif inter-associatif a organisé une marche pour les Oubliés de la Mémoire le 25 mai 2018, condamnant cet acte odieux. Il est donc nécessaire de mieux protéger cette plaque contre d'éventuels nouveaux actes de vandalisme.

Considérant que ce vœu présenté par Catherine MICHAUD, conseillère d'arrondissement UDI-MODEM, a été adopté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement le 21 juin dernier, avec notre groupe, nous émettons le vœu que la Maire de Paris s'engage à améliorer la protection et la valorisation de la plaque commémorative à la mémoire de Bruno Lenoir et Jean Diot.

Nous demandons également qu'elle mette en place une réflexion en lien avec la mairie du 2e et les associations mémorielles concernées, afin d'étudier, en tenant bien sûr compte des contraintes urbanistique et de voirie, la possibilité de mettre en place une meilleure visibilité de cette plaque, notamment en aménageant un espace pour le dépôt des gerbes.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Catherine VIEU-CHARIER et il y aura ensuite une explication de vote de Jacques BOUTAULT.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, adjointe. - Je remercie Mme JOHNSON pour ce vœu qui est on ne peut plus d'actualité.

Je rappelle qu'un rapport de "SOS Homophobie" nous montre que la recrudescence des actes LGBTphobes ont augmenté de 15 % avec des agressions physiques. Une étude IFOP, parue dans "Le Monde" la semaine dernière, le confirme : 53 % des personnes LGBT en France déclarent avoir subi une agression à caractère homophobe ou transphobe au cours de leur vie.

D'ailleurs, vous avez pu constater que les passages piétons aux couleurs du drapeau LGBT ont été tagués de propos haineux une fois de plus dans notre ville. C'est trop et c'est beaucoup trop.

Effectivement, la Ville se doit d'agir et je rends hommage à ma collègue Hélène BIDARD qui est particulièrement investie sur le sujet.

Pour ce qui concerne ma délégation, et particulièrement pour cette belle plaque en hommage à Bruno Lenoir et Jean Diot, je veux d'abord rappeler qu'elle a été posée à l'endroit même où ils avaient été arrêtés, c'est ce qui fait que nous avons choisi cet emplacement.

C'est effectivement une configuration inhabituelle mais qui était alors, lorsque nous l'avons fait, la seule option pour que cet hommage voie le jour. Vous savez que l'on a aussi beaucoup de difficultés avec les immeubles et les copropriétés à faire accepter quelquefois des plaques et des hommages.

La DVD nous a indiqué que l'espace était très contraint, avec les nombreux flux de circulation pour pouvoir la sanctuariser et la valoriser comme il se doit en dehors des manifestations mémorielles annuelles qui s'y déroulent. La tâche s'annonce donc compliquée mais nous partageons pleinement l'objectif de ce vœu.

Je demanderai donc à ce que les services de la DAC et de la DVD puissent se rendre sur place afin d'étudier des options, des pistes de protection, de valorisation, comme vous l'avez demandé, Madame, pour le dépôt des gerbes et d'aménagements.

Cette plaque doit être vue et lue par le plus grand nombre et nous devons pouvoir procéder à ces cérémonies, sur elle et autour d'elle, dignes de ce nom et dignes des valeurs que la Ville de Paris défend.

C'est donc un avis favorable que je donne à ce vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une explication de vote de M. Jacques BOUTAULT, s'il vous plaît.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, je voudrais m'associer à ce vœu et lui apporter mon entier soutien. Comme cela a été dit par Olga JOHNSON, il a été voté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, à l'initiative de Catherine MICHAUD. Il fait suite à un acte de vandalisme, un acte homophobe qui a détérioré les gerbes et en partie la plaque au sol apposée au cœur du quartier Montorgueil, à l'angle des rues Mandar et des Petits-Carreaux.

C'est une initiative que l'on doit, je tiens à le rappeler, à Ian BROSSAT qui m'avait proposé en 2013 de rendre hommage à ces deux dernières personnes assassinées, mises à mort officiellement pour acte d'homosexualité en France.

Je formule aussi de mes vœux l'érection d'un monument à toutes les personnes LGBT à Paris et, en attendant, tous les 6 mai, Journée internationale de la lutte contre l'homophobie, les associations se recueillent autour de cette plaque qui mériterait d'être mieux mise en valeur.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 99 du groupe UDI-MODEM avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 389).

Je vous remercie.

## Compte rendu de la 3e Commission.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à la 3e Commission et, conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Claude DARGENT.

Merci.

**M. Claude DARGENT. -** Chers collègues, la 3e Commission s'est tenue le 25 juin dernier. Conformément à ce qui avait été convenu et sur la demande notamment du groupe Ecologiste, M. le Préfet de police, M. DELPUECH est venu présenter la politique de maintien de l'ordre lors des manifestations parisiennes.

Son intervention a été axée sur trois points : la spécificité du maintien de l'ordre à Paris, les évolutions récentes et enfin, les stratégies et pistes de réflexion à mettre en place pour l'avenir.

Ensuite, a succédé un large débat avec les membres de la Commission. Sont notamment intervenus MM. Pascal JULIEN, Philippe GOUJON, Didier LE RESTE et Jérôme GLEIZES.

Le Préfet de police a répondu à chacun des intervenants avec le soutien d'Alain GIBELIN, directeur de l'Ordre public et de la Circulation, et d'Alexis MARSAN, responsable de la cellule de réflexion sur l'évolution du maintien de l'ordre.

Dans un second temps, Philippe CASTANIER, directeur des Finances, a présenté le budget spécial pour 2018 de la Préfecture de police.

Des précisions lui ont été demandées, notamment concernant l'achat de drones, Pascal JULIEN s'interrogeant sur leur utilisation.

M. GARRIGUE-GUYONNAUD a alors précisé que leur utilisation était exclue lors des manifestations par souci de sécurité. Il a indiqué que ces drones avaient été utilisés lors de la crue de la Seine, en complément des autres moyens à disposition, et qu'ils étaient également mis en œuvre par la Brigade des sapeurs-pompiers pour des missions de reconnaissance en zones difficiles d'accès.

La 3e Commission a ensuite étudié les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Célia BLAUEL a souhaité mettre en avant les neuf projets de délibération concernant les subventions aux associations œuvrant dans le domaine de l'alimentation durable, et de l'agriculture biologique et de proximité.

Elle a souligné l'importance du projet DEVE 87 qui concerne la convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville à "Bruitparif". A ce propos, François DAGNAUD a demandé à ce que le bassin de la Villette soit pris en compte dans ce dispositif, compte tenu du vœu adopté il y a peu par le Conseil de Paris.

Colombe BROSSEL a ensuite présenté les projets de délibération concernant la deuxième enveloppe pour les quartiers populaires "politique de la ville".

Philippe GOUJON a souhaité intervenir sur le DSPS 8 concernant le G.P.I.S. regrettant la baisse de la subvention. Colombe BROSSEL lui a alors répondu qu'il s'agissait d'un des engagements assumés et de moyen terme.

Pénélope KOMITÈS a ensuite présenté le DEVE 5 qui organise le réaménagement du jardin Eugénie-Djendi, au sein du parc André-Citroën dans le but de l'installation d'un mémorial OPEX.

Enfin, Christophe NAJDOVSKI a mis en exergue trois projets de délibération concernant les bus de quartier dans les 20e, 13e, 14e, 18e et 19e arrondissements ainsi que le projet de délibération concernant la réalisation du T9 qui va rejoindre notre ville via la porte de Choisy à Orly. Il a également cité le projet de délibération DVD 24 qui autorise la demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour le Plan Vélo.

Voici un résumé succinct des débats de notre Commission. Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

## 2018 DEVE 87 - Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris (114.272 euros) au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2018.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vais maintenant passer à l'examen du projet de délibération DEVE 87. Convention annuelle fixant le montant de la participation de la Ville de Paris au budget de l'association "Bruitparif" pour l'année 2018.

La parole est à Marie-Laure HAREL pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît. Elle n'est pas là.

Je vais donc passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 87).

## 2018 DEVE 116 - DVD - DAE - DDCT - Subvention (12.000 euros) à l'Association francilienne de soutien à "Alternatiba" pour son projet "Départ du Tour vélo Alternatiba 2018".

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DEVE 116 - DVD - DAE - DDCT. Subvention à l'Association francilienne de soutien à "Alternatiba" pour son projet "Départ du Tour vélo Alternatiba 2018".

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Madame la Maire.

Le tour Alternatiba est parti le 9 juin de la place de Stalingrad.

Depuis neuf mois se prépare cet événement qui durera pendant quatre mois. Les cyclistes vont parcourir 5.800 kilomètres pour relier 200 étapes prévues dans cinq pays européens.

Alternatiba réunit des milliers de citoyens et citoyennes engagés, face à l'urgence climatique, dans la promotion et la mise en place d'alternatives concrètes. Il demande à chaque élu local, chaque citoyen, chaque citoyenne d'apporter des solutions efficaces, répliquables et faciles à mettre en œuvre au niveau de son territoire.

L'objectif est de réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre, mais également de créer de l'emploi et de construire une société plus humaine, plus juste, plus solidaire.

En 2015, quelques mois avant la COP 21, la première édition du tour Alternatiba avait permis d'essaimer des alternatives dans les villages et de mobiliser des centaines de personnes en vue du Sommet de décembre.

Trois ans après la COP 21 et quatre mois avant la remise du rapport du groupe d'experts sur le climat, le tour souhaite mettre en lumière des engagements des Etats qui, à ce stade, sont bien loin des objectifs qu'ils se sont fixés et qui annoncent une trajectoire vers un réchauffement de 3,5 degrés d'ici la fin du siècle.

Afin d'être force de propositions, le tour qui vient de partir ira à la rencontre des gens, ira créer des groupes locaux, des dynamiques militantes. Au programme également, des conférences sur le dérèglement climatique des villages, des alternatives et des formations à l'action non-violente.

Toutes ces actions permettront de sensibiliser au changement climatique et se faire le porte-voix d'initiatives locales.

A Paris, le week-end dernier, les premiers ambassadeurs pour le climat ont été formés. En effet, mobiliser les citoyens et les acteurs du territoire est une des principales mesures du Plan Climat. Nous espérons que l'objectif ambitieux de 150 ambassadeurs du climat, formés pour mobiliser les citoyens dans la démarche de neutralité carbone de la Ville, sera rapidement atteint.

C'est donc avec beaucoup de satisfaction que le groupe des élus écologistes votera ce projet de délibération et salue les quatre directions partenaires du projet, la DEVE, la DDCT, la DVD et la DAE.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente.- Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Joëlle MOREL a quasiment tout dit. Ce projet de délibération vous propose de poursuivre notre soutien à l'association "Alternatiba Ile-de-France", qui s'inscrit dans le cadre d'un mouvement plus global des Alternatiba en France qui rassemble de nombreuses initiatives citoyennes qui participent à lutter contre le dérèglement climatique.

Ce collectif s'est fait connaître en 2015 avec l'organisation du très beau village des Alternatives, place de la République, en amont de la COP 21, et qui depuis multiplie les initiatives pour sensibiliser le grand public, mais surtout pour engager des actions de transformation, de transition écologique. Un collectif enfin dont l'action fait bien évidemment écho à notre Plan Climat de la Ville de Paris. Ses membres ont d'ailleurs beaucoup participé à la concertation en amont et à la co-écriture de ce plan avec des propositions, notamment la création d'un dispositif de suivi citoyen du Plan Climat qui a été repris dans ce plan.

Du coup, merci, Madame MOREL, pour cette intervention et j'invite tout le monde à voter ce projet de délibération.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 116 - DVD - DAE - DDCT.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DEVE 116 - DVD - DAE - DDCT).

## Vœu déposé par le GEP relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu n° 100 est relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT pour deux minutes.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Madame la Maire, plus personne n'ignore que les animaux sont des êtres sensibles. Nous en avons débattu tout à l'heure et c'est inscrit désormais dans le Code rural et notre Code civil.

Or, les questions d'abattage de ces animaux se posent de façon très nette lorsque l'on visionne les vidéos prises par l'association "L214", où l'on constate des pratiques cruelles, illégales envers les animaux destinés à la consommation, au moment de leur abattage. Cela est absolument insupportable, au-delà d'être illégal.

La Ville de Paris, qui défend la condition animale et qui devrait encore mieux la défendre, a les moyens d'agir, notamment parce que nous sommes une ville qui consomme un volume important en commandes publiques de viande dans les restaurants scolaires, ou dans les résidences pour personnes âgées et les crèches.

Grâce à ce levier important en tant qu'acheteur, nous pourrions inciter à mieux respecter ces règles, en demandant que des contrôles soient effectués dans les abattoirs pour s'assurer que les animaux sont bien traités avant d'être mis à mort.

Le vœu est destiné à ce que la Ville de Paris saisisse les autorités compétentes pour que ces contrôles aient lieu et pour que, au final, nous n'achetions que de la viande qui respecte strictement la réglementation au regard de la condition animale, et qui apporte toutes les garanties de traçabilité et de qualité.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente.- Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Célia BLAUEL.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire et merci, Monsieur le Maire, pour ce vœu qui, effectivement, met en lumière cette problématique très spécifique des pratiques cruelles et d'ailleurs illégales, vous l'avez dit, envers les animaux dans les structures d'abattage et, j'ai envie de dire, fort heureusement de mieux en mieux connues grâce au travail des associations, dont celle que vous avez citée. On a malheureusement tous en tête ces images terribles sur ces pratiques, qui circulent de plus en plus. Je rejoins donc bien sûr toutes vos préoccupations.

Je voulais à l'appui de ce vœu dire d'abord l'engagement de la Ville sur ces questions à travers notamment la mise en œuvre du Plan d'alimentation durable. Par la montée en puissance d'achats de produits labellisés Bio ou encore Label Rouge, nous nous assurons un cadre plus strict dans la gestion des abattages, en rappelant aussi que les caisses des écoles s'emploient à acheter uniquement des produits d'abattoirs agréés par l'Union européenne et contrôlés par les services vétérinaires français, même si, je crois que nous en conviendrons tous les deux, nombre d'irrégularités échappent encore à ces services.

Au regard et à l'appui de votre vœu, je vous confirme que nous allons reprendre les échanges avec les services de l'Etat pour faire avec eux un état du respect des grilles réglementaires et rappeler nos exigences pour plus de contrôles dans le cadre de ce Plan alimentation durable.

C'est donc un avis favorable.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 100 du groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2018, V. 390).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la péniche Demoiselle.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 101 relatif à la péniche Demoiselle et la parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Mes chers collègues, je suis ravie que notre collègue Célia BLAUEL soit en charge du dossier mais j'estime que ce dossier aurait pu aussi être traité directement par l'adjoint en charge de la Culture, parce qu'il relève d'abord et avant tout, selon moi, de notre stratégie en termes de politique culturelle.

Je souhaite vraiment revenir sur la question de la péniche Demoiselle qui me semble être une péniche fort intéressante, qui porte un projet d'éducation populaire, un projet culturel, impliqué, ancré dans le quartier depuis des années. Hélas, lors de la démarche d'appel à projets, son projet n'a pas été retenu et il a d'abord été demandé à la péniche Demoiselle de quitter les lieux et d'abandonner toute activité sur place.

Fort heureusement, j'ai connaissance du fait que les entretiens récents avec les services des canaux évoluent avec la péniche Demoiselle, qu'il lui est proposé un emplacement de manière non pérenne, provisoire et qu'il devrait être possible de pouvoir ouvrir un nouvel appel à projets, puisqu'il existe encore des places disponibles sur le bassin de la Villette. Il me semble, je l'espère en tous les cas, que l'on va pouvoir, à l'aune de cette ouverture d'un nouvel appel à projets, garder cette association, cette structure dans ce quartier.

Vraiment, je souhaite à travers ce vœu que la Ville de Paris crée toutes les conditions possibles pour le maintien de la péniche Demoiselle sur le bassin de la Villette. Je crois comprendre que les services y sont maintenant attachés et essaient de faire au mieux mais il me semble important, qu'il s'agisse du bassin de la Villette, du bassin élargi ou du bassin de Pantin, qu'il y ait l'ouverture d'un nouvel emplacement de manière pérenne qui permettrait à cette péniche de poursuivre ses activités. Ce serait véritablement dans l'intérêt de toutes et de tous, au vu de la nécessité dans ce quartier de renforcer le travail d'éducation populaire et d'appropriation sociale de la culture.

Je vous remercie bien.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Célia BLAUEL.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce Conseil a ses marronniers ; les miens s'appellent le "Linky" et Demoiselle, mais si Bruno JULLIARD, à l'appel de Danielle SIMONNET, veut prendre le relais, je ne suis pas forcément contre.

C'est donc la quatrième fois, effectivement, que je réponds à un questionnement de vœu sur la péniche Demoiselle. Je ne voudrais pas tout redire mais redire une chose.

D'abord, en effet, une procédure d'appel à projets pour l'ensemble des péniches des bassins gérés par la Ville a été lancée il y a maintenant plus d'un an dans le cadre d'une procédure très précise et transparente pour renouveler l'offre culturelle sur le bassin. Il y avait par ailleurs un certain nombre de critères préétablis - je tiens à corriger ce qui est écrit dans les attendus de votre vœu -pour, justement, que des petits projets et des projets associatifs puissent être retenus. Suite à la réunion du jury, le dossier Demoiselle n'a pas été retenu ; c'est un choix tout à fait assumé par le jury qui s'est réuni.

Pour autant, avec les services de la Ville de Paris nous cherchons des solutions provisoires de relogement de cette péniche Demoiselle dans l'attente de son départ du bassin vers d'autres projets. Comme j'ai pu l'indiquer, un nouvel appel à projets sera lancé pour de nouveaux anneaux, pas sur le bassin de la Villette, car sur ce bassin il n'y a plus de place, mais sur les canaux de Seine-Saint-Denis et du bassin de Pantin à l'automne.

Je tiens quand même à redire ici que, même si nous discutons sur ce vœu et que vous redites toute la qualité de ce que peut être le projet de Demoiselle, ce n'est pas dans cet hémicycle que se décidera qui sera retenu sur ces anneaux, mais ce sera bien fait une nouvelle fois dans le cadre d'une procédure d'appel à projets extrêmement claire et à laquelle je suis personnellement très attachée.

Je vous demanderai donc de retirer votre vœu dans l'attente de ce nouvel appel à projets auquel la péniche Demoiselle pourra et devra postuler.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 101 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

## 2018 DPSP 8 - Subvention (400.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" (G.P.I.S.).

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPSP 8 et l'amendement n° 211. Subvention et avenant à la convention pluriannuelle avec le G.I.E. "Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance" - G.P.I.S. -.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour 5 minutes maximum.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le désengagement de la Ville de Paris dans le financement de la surveillance des logements sociaux, que je dénonce depuis plusieurs années et en prêchant dans le désert d'ailleurs, est donc accompli finalement cette année, par un retrait budgétaire quasi-total de la Mairie qui sacrifie ainsi la sécurité des plus précaires.

Je rappelle qu'avant 2003 la Ville consacrait 11 millions chaque année pour surveiller environ 60.000 logements, 24 heures sur 24, dans tous les arrondissements qui le nécessitaient. En 2017, elle couvrait encore 37 % du budget du G.P.I.S.

Aujourd'hui, vous réduisez votre contribution, qui est déjà passée de 11 millions à 800.000 euros et qui passe cette fois-ci à 400.000 euros, tout en passant d'ailleurs de 60.000 logements surveillés pour 11 millions d'euros à 76.000 logements surveillés pour 400.000 euros. Vous augmentez donc de 40 % le nombre de logements surveillés en baissant la subvention de 96 %. Il ne me semble pas que cela puisse être plus efficace. Double peine pour les locataires, leur sécurité étant moins bien assurée et leurs charges progressant irrémédiablement.

En effet, la Ville attend des bailleurs qu'ils suppléent son désengagement, dans à peu près tous les domaines d'ailleurs. Ceux-ci ont déjà subi ces trois dernières années une ponction de 860 millions de la Ville et désormais une réduction du financement de l'Etat par les A.P.L. Or leur situation est telle que de nombreux bâtiments ne sont plus correctement entretenus et que de nombreux projets d'habilitation sont carrément abandonnés.

Je vous rappelle, au moment où vous avez réformé, à juste titre d'ailleurs, la DPSP, que la loi permet, grâce à l'adoption d'un amendement que j'avais porté à l'Assemblée, d'inclure les immeubles sociaux dans le champ d'action des agents municipaux. C'est un champ que vous pourriez exploiter et ils pourraient en plus optimiser leur action en s'aidant de la vidéo-protection, que vous devriez étendre au-delà des deux ou trois ensembles sociaux, comme les Périchaux dans le 15e, Curnonski dans le 17e, dans l'attente d'une police municipale évidemment plus efficace, comme le suggère d'ailleurs un rapport de l'I.A.U.R.I.F.

Vous retrouverez dans ce rapport de l'I.A.U.R.I.F. de 2015 les critiques que nous émettons depuis des années. Je vous en rappelle les principaux éléments : manque d'indicateurs pertinents pour évaluer l'efficacité du dispositif, rien sur les remontées des gardiens ou sur les réclamations des locataires par exemple, manque d'efficacité pour la tranquillité résidentielle - c'est un peu l'effet "plumeau" -, portée dissuasive faible sur les sites les plus durs, manque d'action de la police et de la justice, manque de participation des habitants comme acteurs de leur propre sécurité, avec une chute des appels des locataires.

Nous vous appelons simplement à atteindre les objectifs de ce rapport, lequel a été rédigé par l'I.A.U.R.I.F. - ce n'est pas moi qui l'ai fait et, à l'époque, c'étaient plutôt vos amis -. Une policiarisation de l'activité avec extension des attributions, une assermentation nécessaire sur un réel fondement juridique, une concertation plus étroite avec les locataires, des pouvoirs de verbalisation contre les nuisances sonores, les occupations de halls d'immeuble, qui sont endémiques, pour traiter tout le petit ordre judiciaire pénal, comme par exemple ce qui est fait à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P. "Paris Habitat", d'ailleurs, a pris une excellente initiative, sans doute j'imagine avec votre accord, en conférant aux gardiens volontaires un pouvoir de verbalisation. Ce qui est possible pour les gardiens doit pouvoir l'être pour le G.P.I.S. La qualification A.P.J. 21 ou A.P.J. 20, soit la transformation en quasi-police municipale. C'est vraiment la proposition principale du rapport.

Dans cette attente, nous vous soumettons un amendement, Madame la Maire, pour revenir, comme en 2016, à une subvention municipale de 4,8 millions pour le G.P.I.S., dont je me plais au passage à saluer l'arrivée d'un

nouveau directeur, qui me paraît très bien inspiré et efficace. Il faut lui donner aussi les moyens d'assurer la sécurité dans les ensembles immobiliers sociaux sensibles parisiens.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme DUBUS, pour 5 minutes.

**M. Jérôme DUBUS. -** Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

En 2016, vous nous expliquiez, Madame HIDALGO, non sans théâtralité d'ailleurs, que la présence humaine était un élément essentiel d'une politique de qualité de service et une garantie de vivre-ensemble. À cet égard, les gardiens, les médiateurs sociaux et, surtout, les agents du G.P.I.S., Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, jouaient un rôle majeur.

C'était en 2016, c'est-à-dire il y a deux ans. Une position que nous n'aurions évidemment pu que partager si seulement elle avait été suivie d'effet. Malgré tous les trémolos dans votre voix, il fut vite très clair qu'il n'en serait rien. Fruit d'une union entre la Ville de Paris et ses bailleurs sociaux, force est de constater que le G.P.I.S. doit faire face à un abandon progressif de son parent institutionnel, la Ville de Paris.

En 2011, la Municipalité le finançait à hauteur de 11 millions d'euros - cela vient d'être rappelé. En 2016, ce chiffre était de 4,8 millions d'euros. En 2017, de 800.000 euros. Enfin, cette année, combe du risible, de 400.000 misérables euros, soit seulement 2,6 % du budget du groupement. Belle notion de partenariat que celle entretenue par cet Exécutif…

Pourtant, il y a tout juste un an, alors que chacun avait pu constater le premier rabotage de la subvention, M. JULLIARD nous promettait qu'il ne s'agissait là que d'une mesure technique, que le dispositif avait atteint sa maturité et que le montant de son financement avait également atteint son plancher, que les bailleurs sociaux n'auraient pas à subir plus avant des désengagements de la Ville. Belle illusion qui, en 12 mois, est déjà balayée par les chiffres d'aujourd'hui, qui sont sans appel !

Voilà quel est justement le cœur du sujet : cette relation abusive que la Ville impose à ses bailleurs sociaux, les considérant tantôt comme des vaches à lait, tantôt comme des serviteurs soumis. Une relation si symptomatique de la façon de faire de cet Exécutif… Non content de leur faire subir le versement de leurs loyers capitalisés par anticipation, non content de leur refuser le mécanisme de la vente de logements sociaux, voilà désormais que, dans le cadre de ce que vous aviez appelé "*une remise à plat et simplification des flux financiers entre bailleurs sociaux et la Ville de Paris*", vous leur imposez d'assumer eux-mêmes la quasi-totalité du financement du G.P.I.S.

Depuis 2014, et à tous les étages, la ponction des bailleurs sociaux est sans fin. Or, les saigner à blanc comme vous le faites, c'est menacer le logement social dans la Capitale, c'est menacer les Parisiens en attente d'un logement, surtout quand vous mettez dans la balance leur sécurité. Le G.P.I.S., laissez-moi vous le dire, ne saurait être décemment abandonné aux bailleurs sous prétexte de financer un autre de vos coups d'éclat, ou plutôt d'un coup de menton médiatique. Assumer de le sacrifier sur l'autel de votre brigade anti-incivilités, comme vous le laissez entendre dans une communication de juin 2016, est aussi inepte que dangereux. En quelque sorte, le présent projet de délibération est un hallali au sens le plus strict : un cri de victoire dans la chasse à courre. Quel dommage que votre gibier soit un organisme qui prévient la délinquance, assure une présence humaine en soirée et la nuit, renforce le sentiment de sécurité des locataires, et affirme l'autorité des bailleurs sur leur site !

Il faut être clair : les missions du Groupement et de la Brigade ne sont pas interchangeables. Elles ne peuvent se substituer l'une à l'autre. Les Parisiens, notamment ceux des quartiers "politique de la ville", ne sauraient s'y tromper. Vous choisissez de brader leur bien-vivre, voire leur sécurité. Soit, c'est un choix politique et, je vous l'assure, vous en percevrez, le temps venu, tous les dividendes.

En tout état de cause, je vous le demande en toute sincérité, arrêtez les postures de façade. Votre désengagement du G.P.I.S. envoie un message clair aux bailleurs et aux locataires : pour assurer la qualité de vie, vous jugez que 400.000 euros seront suffisants. Dites-le clairement et les choses seront très clairement enregistrées par tout le monde.

Dans cette affaire, on voit bien que, petit à petit, nous irons à la fin de la subvention : 400.000 euros, c'est pratiquement la fin ; c'est 2,6 % du montant actuel des dépenses du G.P.I.S. Alors, dites-le clairement, vous ne voulez plus financer le G.P.I.S. pour des raisons d'économies budgétaires.

Est-ce une bonne économie budgétaire ? Je viens de démontrer que non.

Alors, je vous le dis, mes chers collègues, si en 2020 il y a une alternance comme nous le souhaitons, clairement, nous prenons l'engagement de rétablir les crédits affectés au G.P.I.S.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Alors, là, je change totalement mon intervention après ce que je viens d'entendre.

Monsieur DUBUS, je ne vous ai pas vu dans les manifestations pour dénoncer la baisse des A.P.L. et l'asphyxie du Gouvernement MACRON contre les bailleurs sociaux… Où étiez-vous, Monsieur DUBUS ?

Je ne vous ai jamais entendu dénoncer cela dans cette Assemblée ! Je ne vous ai jamais entendu déposer un vœu contre l'asphyxie faite aux bailleurs sociaux par la politique de ce Gouvernement !

Je vous entends dire contre les ponctions financières des bailleurs sociaux, mais qui, aujourd'hui, dans ce pays, organise les premières ponctions financières des bailleurs sociaux ? Le Gouvernement de M. MACRON, Monsieur DUBUS ! Le Gouvernement de M. MACRON ! Non seulement par les mesures de la loi Elan mais, en plus, par les mesures qui sont prévues pour les Jeux Olympiques : c'est l'argent des bailleurs sociaux qui va permettre de financer une partie du Village olympique ! Pourquoi ne dénoncez-vous pas cela, Monsieur DUBUS ?

Vraiment, je pense qu'il n'est absolument pas possible de prendre avec sincérité l'intervention que vous venez de faire. Je trouve cela totalement hallucinant d'être dans une telle hypocrisie du discours !

Pour en revenir à notre sujet, sur le Groupement parisien inter-bailleurs de surveillance, j'ai toujours des questions et des interrogations sur ce dossier.

J'aimerais savoir si un bilan indépendant a été fait sur l'ensemble des interventions, sur les relations avec la police républicaine, les accompagnements en termes de formation.

C'est vrai, je serai toujours plus attachée, d'abord et avant tout, aux moyens humains concernant les gardiens, aux moyens humains des associations de quartier et à la distinction entre le travail de maillage de liens sociaux sur un territoire et, à côté de cela, le travail de la police républicaine, mais la confusion des rôles me pose toujours souci.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour 5 minutes maximum.

**M. Pascal JULIEN. -** Merci.

Est-ce qu'on demande à ce que la Ville finance les salaires des gardiens d'immeuble chez les bailleurs sociaux ? Non. Pourquoi demanderait-on qu'elle finance le G.P.I.S. qui n'agit que sur le territoire du bailleur ? C'est le bailleur qui a la charge de faire respecter les civilités et le droit sur son territoire.

Quand j'entends dire que notre majorité brade la sécurité, c'est tout le contraire. Si le G.P.I.S. existe, c'est bien grâce à nous. C'est bien grâce à nous qu'il existe parce qu'il y a eu l'initiative d'établir un partenariat !

Nous avons démontré que le G.P.I.S. pouvait fonctionner. Peu à peu, ce G.P.I.S. doit intégrer et entrer dans le modèle économique des bailleurs sociaux au même titre que d'autres fonctions, comme le gardiennage ou l'entretien. Ce n'est nullement un abandon ; c'est, au contraire, une démonstration que c'est possible et que cela fonctionne.

La preuve que cela fonctionne, c'est qu'effectivement, même si la Ville aujourd'hui ne finance plus que moins de 3 % du budget, le G.P.I.S. est maintenu parce qu'il a réussi, il est intégré par les bailleurs.

Par ailleurs, je rejoins, ce n'est pas toujours, vous me connaissez, mais là je rejoins complètement Danielle SIMONNET. Vous ne manquez pas d'un certain culot, d'un certain toupet, alors que vous soutenez un gouvernement qui effectivement essore littéralement, entre les A.P.L., la loi Elan, les bailleurs sociaux.

Votre gouvernement est impopulaire chez les bailleurs, quand ils se réunissent en congrès. Ne venez pas ici nous faire la leçon, alors que nous avons contribué en créant le G.P.I.S., à renforcer la sécurité, et le G.P.I.S. n'a pas de pouvoir de police, parce que le pouvoir de police n'appartient qu'à la police nationale et doit rester à la police nationale.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

L'explication sur l'amendement, c'est vous qui l'avez donnée, donc Mme BERTHOUT... Très bien.

Je vais donner la parole à M. Jérôme COUMET, en tant que maire du 13e arrondissement.

**M. Jérôme COUMET**, maire du 13e arrondissement. - Simplement une petite remarque, et là je veux témoigner en tant que maire d'arrondissement. La demande de sécurité chez les habitants des logements sociaux est quelque chose à prendre en compte et de très important.

Ces positionnements parfois tactiques, un peu politiciens, me laissent un peu de marbre. Le G.P.I.S. joue un rôle considérable, c'est un travail extrêmement difficile. Je veux saluer la réorganisation du G.P.I.S. qui vient de s'opérer avec un directeur tout à fait remarquable qui vient de prendre ses fonctions, un travail nouveau fait avec les mairies d'arrondissement et en lien avec nous de manière très étroite.

Je voulais que ce soit dit dans le cadre de ce débat. Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci à l'ensemble des intervenants pour leurs propos sur ce projet de délibération, mais au-delà sur le G.P.I.S., puisque de fait, dans la diversité de vos interventions, vous saluez les uns et les autres le travail effectué par les agents du G.P.I.S., et merci pour eux.

J'entends bien les interventions que vous faites, Monsieur GOUJON et Monsieur DUBUS, mais les anticipations autoréalisatrices, cela marche assez bien dans les modèles économiques, et finalement en termes de politique publique, beaucoup moins bien.

Ce n'est pas parce que vous criez à la mort du G.P.I.S. depuis maintenant trois ans en expliquant que c'est la faute de la Ville de Paris que cela est la vérité. Finalement, le G.P.I.S. vous démontre lui-même que c'était un outil suffisamment solide, suffisamment implanté, pour qu'en effet nous ayons pu passer à un nouveau modèle de développement, à un nouveau modèle de fonctionnement.

Monsieur DUBUS, je vous promets qu'au prochain débat budgétaire je vous rappellerai vos propos : "Les 400.000 misérables euros", nous parlons des impôts des Parisiens. Gardons un peu de décence !

Il y a de cela deux ans, quand la subvention du G.P.I.S. est passée de 4,8 millions d'euros à 800.000 euros, je vous ai dit dans cette Assemblée, qu'en effet, le rôle d'une collectivité publique, c'est aussi vrai de l'État, est parfois d'accompagner des modèles de développement de projets innovants, et à tout seigneur tout honneur, ce n'est en effet pas cette majorité qui a inventé le G.P.I.S.

A un moment donné, au bout de 20 ans, la situation a permis d'arriver à construire un nouveau modèle de fonctionnement et un nouveau modèle économique. Le G.P.I.S., ne vous en déplaise, fonctionne bien, avec un niveau d'accompagnement financier de la collectivité qui en effet est de 400.000 euros.

Quand la subvention de la Ville de Paris est passée de 4,8 millions d'euros à 800.000 euros et aujourd'hui à 400.000 euros, le G.P.I.S. continue d'être présent sur 75.000 logements parisiens. Le G.P.I.S. continue d'être un service apprécié par les locataires, en effet, merci à Jérôme COUMET de l'avoir rappelé, le G.P.I.S. continue de se transformer et de se réorganiser.

Nous avons tous salué, avec l'ensemble des maires d'arrondissement, la nouvelle dynamique impulsée par l'équipe de direction du G.P.I.S., qui sort un peu des schémas établis. Parce que oui, parfois, la politique publique, c'est évoluer, avancer, s'adapter au monde tel qu'il est et pas au monde tel qu'on voudrait qu'il soit, ou tel qu'il était auparavant.

Oui, le G.P.I.S. progresse dans le lien avec les arrondissements, dans une logique d'intervention qui est par quartier, plus uniquement par patrimoine, en gagnant en visibilité, notamment vis-à-vis des habitants, en travaillant sur la chaîne d'intervention entre la police nationale, les agents de la Ville de Paris, les agents du G.P.I.S., mais aussi tous ceux qui à l'extérieur, dans l'espace public, je pense par exemple aux clubs de prévention ou aux associations locales, travaillent ensemble.

Il n'y a pas de confusion des rôles, Madame SIMONNET, mais bien la construction d'une action sur l'ensemble de la chaîne, parce que les habitants, quand ils rentrent dans leur hall d'immeuble, dans leur appartement, quand ils descendent dans le parking ou sortent dans la rue, ce sont les mêmes habitants, même s'ils sont dans des endroits différents.

Oui, nous travaillons bien, nous travaillons mieux aujourd'hui qu'on ne l'a fait il y a quelques années avec le G.P.I.S., mieux non pas pour nous mais pour les locataires, les Parisiens, et nous le faisons avec un modèle économique qui a été trouvé.

Là aussi, on peut être dans un monde qui n'aurait pas bougé depuis 20 ans. En effet, il y a 20 ans, la question de la sécurité et de la tranquillité des locataires n'était pas un métier chez les bailleurs sociaux. Vous pensez vraiment qu'aujourd'hui, en 2018, les bailleurs sociaux ne se sont pas saisis de ce sujet et ont encore besoin de l'accompagnement de la même nature qu'il y a 20 ans, de la part de la collectivité pour travailler là-dessus ?

Il y a 20 ans, il n'y avait pas de responsable sécurité chez tous les bailleurs sociaux. Aujourd'hui, il y en a chez chacun des bailleurs sociaux.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, merci d'arrêter…

Madame BROSSEL, il vous reste quelques secondes.

C'est Mme BROSSEL qui a la parole.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Aujourd'hui, les bailleurs sociaux ont intégré cette question, ils se sont transformés, ils ont raison, et nous continuerons à travailler avec eux. Merci pour vos compliments pour le G.P.I.S.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 211 du groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 211 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 8.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est donc adopté. (2018, DPSP 8).

Je vous remercie.

## 2018 DPSP 13 - Fixation des modalités d'organisation du temps de travail des agents de surveillance et des contrôleurs de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DPSP 13 avec un amendement technique n° 214.

Madame Colombe BROSSEL, est-il bien technique cet amendement ? Bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 214, avec un avis favorable puisque c'est technique.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 214 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPSP 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DPSP 13).

Je vous remercie.

## 2018 PP 66 - Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2018.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du projet de délibération PP 66. Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2018.

La parole est à M. GOUJON, pour 5 minutes.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - En section de fonctionnement, si c'est bien à la Ville qu'incombe la très grande majorité des dépenses nouvelles de 11,5 millions, celle-ci n'aura même pas à abonder le budget spécial, c'est un peu comme pour le G.P.I.S., vous vous retirez de tous les budgets de sécurité, car les dépenses seront entièrement financées par l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 9,7 millions et bénéficie uniquement à la Municipalité parisienne, à aucune autre collectivité qui pourtant le finance.

Selon l'exposé des motifs, cet excédent va servir "à couvrir notamment les dépenses inéluctables non financées en budget primitif". C'est encore une fois la preuve de l'insincérité du budget primitif s'agissant des mesures à la charge de la Ville de Paris qui, on le voit là encore, comme dans le débat précédent, se retire peu à peu de toutes les dépenses de sécurité.

La B.S.P.P. bénéficiera quant à elle de 3,1 millions, dont 1,8 million juste pour financer la compensation de la hausse de la C.S.G. La hausse de la C.S.G. coûte évidemment à toutes les personnes retraitées, mais cela coûte aussi à la Brigade des sapeurs-pompiers : 1,8 million !

Un mot sur la B.S.P.P., donc, mais nous y reviendrons plus largement lors de l'examen du BP 2019. Conçue pour 450.000 interventions annuelles, la Brigade des sapeurs-pompiers, aujourd'hui - je le dis un peu solennellement -, frise le "burn-out", avec 50.000 interventions de plus qu'en 2017, usant excessivement les personnels, les

matériels et les équipements. De surcroît, en raison des évolutions à venir - je cite, quelques-unes d'entre elles : augmentation et vieillissement de la population, développement du métro du Grand Paris, Jeux olympiques, crue centennale - on a déjà eu 2 crues décennales -, risques d'attentats multiples, etc. -, la Brigade prévoit 70.000 interventions de plus d'ici 2025.

Soyons lucides : elle ne pourra plus remplir toutes ses missions dans son format actuel, sans même évoquer l'épée de Damoclès de la directive européenne sur la réduction du temps de travail. Il y a là des débats qui ne sont pas encore tranchés et où il est tout à fait possible que les militaires soient contraints, comme la police et la gendarmerie nationale, qui est pourtant formée de militaires, à réduire la durée de travail de ses effectifs de façon assez considérable.

Comme d'endiguer aussi la hausse des secours à victimes. Il y a différents moyens. J'en ai proposé un qui consiste à s'appuyer aussi sur les structures médicales. Nous le proposons d'ailleurs dans le 15e, à titre expérimental, par exemple sur un réseau de Maisons de santé nouvellement créées que nous mettons en place avec l'aide de la Ville - "Paris Med'" ou le budget participatif - qui pourrait être un appui secondaire, si je peux dire, par rapport à la Brigade, tout en améliorant, bien sûr, il faut aussi y songer encore davantage, les conditions de vie et de travail des pompiers, la fidélisation étant en baisse. De plus en plus de pompiers partent de la Brigade plus tôt qu'avant.

Les autres services de la Préfecture de police vont bénéficier, quant à eux, de 8,4 millions, dont 1,246 million qui correspond à la diminution de la contribution de la Ville de Paris, représentant le solde du coût réel des emplois transférés dans le cadre de la loi de février 2017. On peut le comprendre.

Les investissements immobiliers ne bénéficient que d'une très faible augmentation des crédits de paiement. Les autres équipements bénéficient, tous services confondus, d'une augmentation des crédits de paiement de 24 millions, dont 8 destinés à la Brigade des sapeurs-pompiers. Nous en prenons acte. Mais ce sont seulement - et c'est sur ce point que je veux intervenir - l'excédent de gestion constaté à l'issue de l'année 2017, le supplément de F.C.T.V.A. et la dotation aux amortissements qui permettent l'ouverture de ces crédits de paiement supplémentaires, rien d'autre, et notamment pas les subventions de la Ville de Paris.

S'agissant des crédits d'investissement destinés à la Brigade, j'ai constaté - je le dis en présence du Préfet de police - des différences importantes entre les chiffres précités, Monsieur le Préfet, qui figurent dans l'exposé des motifs et ceux qui étaient mentionnés dans la fiche qui nous a été remise en vue de la réunion de la commission consultative de la Brigade des sapeurs-pompiers du 22 juin, à la laquelle vous siégiez d'ailleurs, présidée par le Préfet de police. Dans celle-ci, notamment les 8 millions ne sont pas mentionnés, ce qui est quand même fâcheux.

Voilà, Monsieur le Préfet, j'aimerais que vous nous apportiez des précisions sur ces différences.

Voilà quelques observations, avec un focus particulier qu'il faudra traiter rapidement sur l'adaptation de la Brigade des sapeurs-pompiers aux missions qui lui ont été confiées, et surtout, l'observation supplémentaire, comme pour le débat précédent, du désengagement subreptice, lors d'un budget supplémentaire - mais quand même, qui est visible - de la Ville de Paris pour ce qui concerne les questions de sécurité.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN pour 5 minutes maximum, s'il vous plaît.

**M. Pascal JULIEN. -** Merci, Madame la Maire.

Il y a eu un progrès dans la présentation des comptes de la Préfecture de police. On a la présentation à la B.S.P.P., qui est, je dois le dire, un modèle du genre, et il y a un progrès du côté de la Préfecture de police. Mais il y a encore de la marge pour y voir clair. Il y a, de toute évidence, un excédent - très bien -, mais il y a des besoins qui ne sont pas satisfaits par ailleurs. Bref, on espère y voir beaucoup plus clair à la fin de l'année, lorsque ce sera le débat du BP 2019, car l'intervention de Philippe GOUJON, dont je partage d'ailleurs au moins la moitié du contenu, est plus une intervention à faire au mois de décembre, quand effectivement nous nous rejoindrons pour dire que la B.S.P.P. ne peut plus continuer à budget égal. Elle a fait d'énormes progrès de productivité. Elle met actuellement toute son énergie pour essayer de faire faire par des entreprises, par des associations, par les réseaux d'acteurs divers et variés, un travail qu'elle ne peut plus faire, qu'elle ne veut plus faire, de sauvetage à la personne. Mais cela ne peut plus suffire étant donné les besoins structurels. Je suis d'autant plus à l'aise pour le dire que j'étais seul à le raconter avant les événements de 2015.

Dès le mois de décembre 2014, mon groupe était le seul à lancer l'alarme sur cette montée énorme des besoins et le risque que la Brigade perde de sa capacité opérationnelle. Donc, ce débat, nous le retrouverons à la fin de l'année.

Pour le reste, on a affaire à un budget supplémentaire. Ce sont des ajustements qui ne remettent pas en cause l'équilibre qui avait été trouvé en décembre dernier. Je vous donne donc rendez-vous pour le mois de décembre prochain.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne, pour vous répondre, la parole successivement à M. le Représentant du Préfet de police, puis à Mme Colombe BROSSEL, s'il vous plaît.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. -** Merci, Madame la Maire.

Effectivement, le budget spécial de la Préfecture de police, en 2018, est un budget un peu de transition puisqu'il prend acte des transferts qui avaient été opérés dans le cadre de la loi du 28 février 2017. Le budget primitif et le budget supplémentaire qui vous est proposé aujourd'hui, ont été largement bouleversés de ce fait.

C'est pour cela, d'ailleurs, que ce projet de délibération vient acter une diminution supplémentaire de la contribution de la Ville à hauteur de 1,246 million, qui permet d'ajuster la réalité de la masse salariale des personnels transférés que l'on ne connaissait pas au moment du vote du budget primitif.

Je remercie Pascal JULIEN pour ses propos disant que l'on y voit un peu plus clair, mais que l'on pourrait y voir encore plus clair. C'est sans doute lié aussi au fait que cette année est un peu particulière et que l'année 2019 nous permettra de repartir, je l'espère, sur de meilleures bases. Je précise quand même que, pour répondre à une demande formulée par cette Assemblée, nous avons présenté, lors de la 3e Commission, un diaporama assez complet présentant l'activité des services financés par le budget spécial, puisqu'il n'y a pas que la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, même si elle représente en réalité maintenant deux tiers de la contribution de la Ville.

Nous avons souhaité souligner l'importance de l'activité des autres services des administrations parisiennes financés par le budget spécial, notamment la Direction de la Police générale ou la Direction des Transports et de la Protection du public, qui sont des services moins connus mais rendant un service aux Parisiens tout aussi important, et qui, surtout, connaissent une augmentation de leur volume d'activité tout à fait substantielle. Nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir dans la présentation du budget primitif 2019.

Concernant la B.S.P.P., suite à l'intervention de M. GOUJON, je tiens à affirmer clairement ici que la Brigade aura les moyens de couvrir ses besoins en 2018, en discussion pour 2019, année 2018 qui se traduit, pour la Brigade des sapeurs-pompiers, par une augmentation de ses effectifs, notamment dans le cadre du plan triennal qui avait été arrêté à la fin de l'année 2015, prévoyant 50 recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers par an, plan qui est en cours de réalisation.

L'augmentation…

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît…

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. -** L'augmentation entre fin 2016 et fin 2018 sera bien de 150 sapeurs-pompiers.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît… Il ne s'agit pas d'un dialogue. La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. -** Concernant l'apparente incohérence que vous avez soulevée, Monsieur GOUJON, sur les dépenses d'investissement, elle n'est en réalité qu'apparente puisqu'il s'agit, en fait, d'une écriture comptable qui permet de rouvrir des crédits de l'excédent de la section d'investissement, mais qui n'appelleront pas des dépenses supplémentaires. C'est simplement une couverture comptable qui permettra de couvrir les dépenses jusqu'à la fin de l'année. Ce qui vous a été présenté en matière d'investissement pour la B.S.P.P. lors de la commission consultative de la Brigade est bien la réalité des investissements qui seront faits par la Brigade des sapeurs-pompiers.

Il n'y a donc pas d'incohérences entre les chiffres qui vous ont été présentés, il y a une dizaine de jours, et ceux qui sont aujourd'hui présentés dans le projet de délibération qui est soumis à votre Assemblée.

Voilà, Madame la Maire.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Maintenant, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci et merci aux différents intervenants.

Ce budget supplémentaire est un budget supplémentaire, chers amis. Nous aurons, au moment où il le faudra, comme tous les ans d'ailleurs, en Commission, puis dans cet hémicycle, un débat spécifique sur le budget spécial de la Préfecture de police. Aujourd'hui nous sommes dans un budget supplémentaire qui joue réellement son rôle de budget supplémentaire, à savoir ajuster.

Ce peut être ajuster à la baisse, puisque nous sommes dans une année de transition avec le transfert d'un nombre conséquent de personnels - près de 200 - qui ont rejoint la Ville de Paris le 1er janvier. Il y avait une difficulté à établir au mois de décembre dernier l'exactitude des sujets pris en compte d'un point de vue financier. Ou c'est parfois à la hausse et, dans un souci de bonne gestion, nous faisons en sorte que les excédents, et notamment les excédents cumulés, soient utilisés dans le cadre de ce budget supplémentaire.

Honnêtement, tout ceci ne dépasse pas un cadre classique que nous connaissons et je ne crois pas que cela puisse justifier des mots aussi durs, Monsieur GOUJON, que l'insincérité du budget spécial de la Préfecture de police, ce qui me paraît un peu excessif en la matière.

Je me permets d'abord de dire une chose puis d'en rappeler une autre. Je voudrais remercier publiquement le général GALLET qui commande la Brigade des sapeurs-pompiers et qui a souhaité que nous puissions avoir ce débat en commission consultative de gestion de la B.S.P.P. Nous aurons besoin d'un moment de débat, pas uniquement financier mais aussi sur le modèle de développement de la Brigade des sapeurs-pompiers, à l'aube des années qui sont devant nous : en 2024, mais peut-être même au-delà en 2028 et 2030.

Ce n'est pas habituel dans une Assemblée que de se projeter à ce point ; mais je crois que le débat devra avoir lieu et je le remercie d'avoir commencé à en jeter les bases. Il aura nécessairement une traduction financière, mais celle-ci, cher Pascal, a déjà commencé à avoir lieu les années précédentes avec le plan triennal de recrutement de 50 sapeurs-pompiers par an pour la Brigade, qui en effet était une nécessité sur laquelle notre Assemblée s'était retrouvée.

Merci donc de vos remarques, même quand elles sont un peu excessives, et qui nous permettent de continuer à avancer et surtout de nous donner rendez-vous au moment de l'élaboration et du vote du budget primitif.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 66.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, PP 66).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la vente des mortiers et pétards à Paris.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 102 est relatif à la vente de mortiers et de pétards à Paris.

La parole est à M. François DAGNAUD pour 2 minutes.

**M. François DAGNAUD**, maire du 19e arrondissement. - Monsieur le Préfet, Madame la Maire, mes chers collègues, c'est hélas une certitude statistique, dans moins de deux semaines, au moment du 14 juillet, comme chaque année, une cinquantaine de personnes, et notamment de jeunes Parisiens, se présenteront dans les urgences des hôpitaux de Paris avec une blessure grave à la main liée à l'usage de pétards ou de mortiers.

Nous sommes nombreux à avoir été confrontés un jour ou l'autre à ces accidents dramatiques, à ces gamins qui perdent un œil, une main ou l'ouïe. Je pense à ce collégien, membre de l'orchestre Démos, qui ne pourra plus jamais jouer d'un instrument avec son pouce paralysé. Ce sont souvent, aux dires des chirurgiens, de véritables blessures de guerre sur des mains fragiles d'enfants.

Ce sont également des incendies d'appartements et de balcons, comme il y a quelques années dans le 20e arrondissement, ou de véhicules. Ce sont aussi, il faut le dire, des nuits infernales pour les riverains dans une ambiance de guerre civile.

Ces cas ne sont pas isolés. Quand on discute avec des professionnels, le problème apparaît pour ce qu'il est : au-delà d'une atteinte à l'ordre public, c'est un fléau de santé publique, une forme de pandémie invisible.

A cela, s'ajoute la puissance de ces engins. Un mortier, c'est l'arme la plus facile pour viser les forces de l'ordre et je ne veux pas oublier que les policiers sont parmi les premières victimes de cette libre circulation d'armes par destination.

Alors, à Paris, nous ne découvrons évidemment pas le sujet. Dans le 19e arrondissement, nous avons fait le choix depuis le début de cette mandature de la prévention. Avec mon adjoint chargé de ces questions, Jérôme AMORY, depuis 2014, avec des équipes de policiers et de pompiers, nous sensibilisons chaque année 2.000 collégiens au risque de l'usage des pétards et des mortiers.

Nous pouvons également compter sur l'arrêté temporaire du Préfet de de police qui proscrit déjà la vente de ces engins au début du mois de juillet.

Mes chers collègues, je crois que le moment est venu d'aller plus loin et c'est l'objet du vœu qui vous est présenté ce matin et qui porte d'abord l'exigence d'une prise de conscience. Oui, la libre circulation des pétards et des mortiers pose un problème de santé publique. Oui, nous devons réagir.

Ce vœu propose de prendre l'initiative et de demander a minima un élargissement de la période d'interdiction de vente et un objectif qui est la fin définitive à Paris de la vente de ces pétards et mortiers qui n'apportent plus rien depuis longtemps à la fête nationale et qui, au contraire, chaque année, gâchent des vies.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Je serai extrêmement rapide pour apporter évidemment tout mon soutien au vœu des élus socialistes.

François DAGNAUD a dressé un tableau tout à fait exhaustif, je me permets juste de relayer une autre préoccupation qui est que les mortiers et les engins pyrotechniques sont parfois utilisés pour agresser, à tout le moins, les agents de la police nationale, ceux du G.P.I.S., nous en parlions à l'instant, et parfois les agents de la Ville de Paris qui peuvent être ciblées par des tirs.

Ce sont donc vraiment des objets extrêmement dangereux. Je crois utile et nécessaire de poursuivre les actions de médiation, telles que celles qui sont mises en œuvre, notamment dans le 19e arrondissement.

Un vœu tel que le vôtre pour étudier l'élargissement de l'arrêté qui existe depuis 2010 à Paris, vous l'avez exposé, me paraît être tout à fait pertinent. Continuons à relayer ces messages de prévention.

C'est un avis très favorable que j'apporterai à ce vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

M. le Représentant du Préfet de police a la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. -** Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, c'est un sujet d'actualité au regard d'incidents et d'accidents récents dont vous avez rappelé certains. C'est un sujet d'actualité puisqu'on s'approche d'une période de l'année où ce type d'artifice va être utilisé de façon intensive. C'est un sujet d'actualité car les nombreux événements de voie publique des derniers mois, aussi bien que l'activité quotidienne des services de police, montrent effectivement quels usages détournés et malveillants peuvent être faits de ces outils et de ces artifices.

Je voudrais d'abord rappeler qu'il existe une réglementation nationale qui a été durcie ces dernières années pour précisément limiter et encadrer l'accès et l'acquisition de ce type d'artifices de divertissement. Il y a quatre catégories d'artifices commercialisables, autorisés sur le territoire français, classés selon leur degré de dangerosité, accessibles de façon plus ou moins facile ; il y a des critères d'âge, des seuils d'âge, des critères également de qualification. Les artifices les plus dangereux ne peuvent être acquis que par des personnes disposant d'une qualification particulière, exerçant à titre professionnel pour certaines la profession d'artificier.

La réglementation s'est durcie, en particulier pour tous les artifices susceptibles d'être projetés par mortier, puisque c'est effectivement la réalité que l'on observe sur la voie publique. Cette réglementation nationale, qui s'est durcie très largement, interdit de fait l'acquisition et la commercialisation sur le territoire français de certains artifices produits en grand nombre dans des pays étrangers. Elle en limite en théorie l'acquisition par Internet, même si la possibilité d'acquérir par Internet et de se faire livrer à domicile ces artifices constitue une problématique majeure à laquelle les services de police sont confrontés.

Voilà déjà un premier niveau de réglementation d'encadrement de ce type d'artifice. C'est la réglementation nationale qui a déjà évolué ces derniers temps mais sur laquelle bien évidemment nous pouvons toujours continuer de réfléchir en vue de formuler d'éventuelles propositions.

Deuxième modalité d'encadrement et de restriction de l'usage de ces artifices, ce sont les mesures que les Préfets de département peuvent prendre localement en raison de circonstances particulières. Vous avez rappelé tout à l'heure la possibilité et la pratique désormais récurrente à la Préfecture de police de ces arrêtés publiés à l'occasion du 14 juillet, à l'occasion du 1er janvier également, qui apportent des restrictions supplémentaires à la réglementation nationale, interdisent l'acquisition de ces artifices de divertissement, quelques jours avant l'événement considéré, pour en limiter les usages malveillants, détournés le jour même.

Je voudrais rappeler que toute mesure de police administrative restrictive est encadrée par le droit. En 2012, il y a eu un contentieux initié par les Syndicats des artificiers contre un de ces arrêtés préfectoraux qui avait donné lieu à une décision du Tribunal administratif estimant que la durée d'interdiction couverte par l'arrêté était trop longue, qu'elle était excessive par rapport à l'objectif recherché, à savoir prévenir les risques de troubles à l'occasion du 14 juillet. Nous évoluons dans ce cadre juridique, parfois contraint, mais qui ne doit pas nous empêcher d'agir.

Pour répondre à votre demande visant soit à une interdiction totale qui serait probablement illégale en droit, soit à une interdiction à des mesures restrictives plus longue dans la durée, je vous propose, en accord avec le Préfet de police et en lien avec la Mairie centrale, de pouvoir nous réunir pour faire un point sur les différentes réglementations

que j'ai évoquées ici très succinctement, échanger ensemble sur les difficultés rencontrées à la fois par les élus, les habitants des immeubles, les services de police, et voir quelles propositions nous pourrions formuler qui pourront être déclinées soit à l'échelle locale, soit éventuellement inspirer des évolutions au niveau national, en vue de prévenir tout accident, tout incident et tout usage détourné de ces artifices.

Il en va, comme vous l'avez rappelé, de la santé publique, mais c'est aussi un sujet de sécurité et d'ordre public auquel nous sommes particulièrement attachés.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une explication de vote de M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Effectivement, c'est un fléau dans toute la France, et pas seulement à Paris, mais à Paris, ce problème se pose de façon pandémique et récurrente. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, pour faire suite à la proposition que vient de faire M. le Préfet de police, que les maires d'arrondissement puissent être également associés à cette réflexion, dans la mesure où chacun d'entre nous connaissons ce problème et avons réglé ce type de difficultés.

Combien de blessés, combien d'incendies, combien de dégradations à cause de ces mortiers d'artifice utilisés n'importe comment ! C'est la raison pour laquelle j'appuie totalement la démarche de mon collègue DAGNAUD. J'ai moi-même eu, en tant que parlementaire, l'occasion de renforcer justement la réglementation, la répression, les limites à la vente de ces feux d'artifice.

Il faudra aller encore plus loin, vous l'avez dit, notamment pour trouver les moyens d'interdire la vente par Internet qui, maintenant, se développe de façon beaucoup plus importante.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - C'est une explication de vote.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Excusez-moi. Pour terminer, je pense que les arrêtés d'interdiction et de restriction de vente devraient être beaucoup plus médiatisés par la Préfecture de police, peut-être avec l'aide de la Ville, de façon à ce que les gens sachent que c'est vraiment interdit, que l'on ne peut pas les acheter, parce qu'il y a beaucoup d'infractions à la réglementation.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON, il faut aller à l'essentiel. Merci. Il faut que l'on avance.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 102 du groupe Socialistes et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. (2018, V. 391).

## Vœu déposé par le groupe DP relatif à la création d'une police municipale.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Les vœux n$^{os}$ 103 et 103 bis sont relatifs à la création d'une police municipale.

La parole est à M. BARGETON pour deux minutes.

**M. Julien BARGETON. -** Merci, Madame la Maire.

Il est parfois des sujets qui mûrissent, qui prennent leur temps, qui finissent par déboucher sur une forme de consensus. C'est le cas de la police municipale à Paris qui faisait l'objet de controverses, de débats, de vives oppositions. C'était le sujet symbolique, le marqueur de vieux clivages par excellence, notamment de la séparation droite gauche.

Or, la situation a évolué récemment. La loi du 28 février 2017 a rapproché Paris du droit commun de ce point de vue, et notamment du point de vue des pouvoirs de police.

La création de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection a abouti à une quasi-police municipale qui ne dit pas son nom. Enfin, la mise en place de la police de sécurité du quotidien par le Gouvernement permet une articulation pertinente entre Ville de Paris et Etat.

Soyons donc pragmatiques, et appelons un chat un chat, le moment est peut-être venu de dépasser les anciens schémas et de cheminer vers la pensée complexe, si j'ose cette expression, à partir des préoccupations des Parisiens, c'est-à-dire de la réalité de ce qu'ils vivent en matière d'incivilités et d'insécurité.

Aujourd'hui, le sujet de la police municipale apparaît comme plus consensuel, à tel point que la Maire elle-même, dans un entretien à "Paris Match", semble ouvrir la porte, et que les réticences qui existaient dans le monde de la police nationale se réduisent.

J'ai bien noté que l'Exécutif a préparé un vœu qui nous demande d'attendre novembre, un vœu d'ailleurs extrêmement bien rédigé de trois pages, et qui semble préparer les esprits à une décision.

Alors, nous voterons les deux vœux. Portons le projet ensemble, travaillons d'ores et déjà, avançons entre les citoyens, les groupes politiques, l'Exécutif, les organisations professionnelles, pour regarder les conditions d'armement, de finance, d'accès à la vidéo-protection, et passons maintenant à une nouvelle étape de ce débat.

Merci beaucoup.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, puis à M. le Représentant du Préfet de police.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Monsieur BARGETON.

Dans la façon dont vous avez présenté ce vœu, vous avez paradoxalement rappelé que l'environnement lui-même a changé : nous avons pris ensemble des décisions qui font qu'aujourd'hui, la Maire a en effet des pouvoirs de police avec des agents de police qui y sont dédiés.

Finalement, votre vœu échappe pour le coup à cette évolution en revenant aux mêmes vœux classiques que ceux que nous avons pu avoir dans cette Assemblée.

C'est d'ailleurs pour cela que j'y apporterai un avis négatif, pour l'ensemble des raisons qui m'ont déjà poussée à m'exprimer sur ce sujet.

Par ailleurs, cela n'est pas un sujet que l'on règle en deux minutes dans un Conseil de Paris.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle on vous propose un vœu de l'Exécutif, puisque la Maire a décidé de lancer un audit de sécurité à Paris. Elle a souhaité l'évoquer en amont avec le Préfet de police, qui lui a donné un avis favorable et sur la méthode et sur l'implication de la Préfecture de police, parce que ce travail ne peut évidemment pas avoir lieu seul.

C'est une démarche, pour le coup, totalement pragmatique, sans démagogie et sans dogmatisme, qui vise à donner à l'ensemble des conseillers de Paris tous les éléments utiles pour appréhender ce sujet essentiel pour les Parisiens, et je le redis, dans un cadre qui remette de l'objectivité, de la rationalité, et les moyens pour les élus de participer à l'élaboration de politiques publiques.

La Ville de Paris a toujours été candidate à chacun des dispositifs qui visent à renforcer la sécurité publique pour les Parisiens, dès lors qu'ils sont associés à des moyens et à des effectifs renforcés. Nous sommes tous convaincus que le statut de la Capitale appelle à une mobilisation de moyens et de réponses qui relèvent de l'État dans ses missions régaliennes. La Préfecture de police doit disposer des moyens à la hauteur de ces enjeux. Nous soutenons la volonté du Préfet de police de bénéficier de renfort d'effectifs. Nous le faisons savoir chaque fois qu'il nous est possible de le dire.

On a aussi une forme de délinquance qui évolue, parfois en bien, parfois en moins bien. On a eu l'occasion d'évoquer, dans cette Assemblée, l'augmentation des cambriolages, les atteintes aux biens et aux personnes, des sujets de délinquance très ancrés dans un certain nombre de territoires, la question évidemment de la lutte contre le trafic de drogue et les points de deal. Nous avons alerté, avec l'ensemble des élus d'arrondissement d'ailleurs, le Préfet de police et le Procureur de la République, de phénomènes qui parfois évoluent et qui nous obligent, avec la Préfecture de police, à ce travail qui vise à améliorer les réponses aux attentes des Parisiens.

Je suis convaincue, la Maire est convaincue, que cette réflexion n'aura de sens que si elle aborde les dispositifs et les moyens de la collectivité parisienne, de la Préfecture mais aussi de la R.A.T.P., de la S.N.C.F., de la B.S.P.P.

Je termine d'un mot. Pardon, Madame la Maire, d'avoir un peu dépassé mon temps de parole. En mai dernier, le Directeur général de la Police nationale a adressé un courrier au Préfet sur la police de sécurité du quotidien. Si les policiers ne peuvent constituer une variable d'ajustement pour des situations dans le cadre d'opérations, comme le mentionne le courrier du DGPN, il est nécessaire de rappeler que, de la même façon, la Ville et ses équipes ne sauraient être la variable d'ajustement, et Paris a et aura toujours besoin de l'Etat et de ses compétences régaliennes.

Nous allons donc travailler objectivement, sereinement, conjointement, sur ce sujet essentiel. Nous ne changeons pas de méthode. Elle se fonde sur la préoccupation constante de Paris de travailler avec l'ensemble de nos interlocuteurs.

C'est le sens de cette démarche que nous souhaitons lancer.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. -** Je vais répondre à vos souhaits de concision, Madame la Maire, je crois en effet que le Préfet de police aura par ailleurs l'occasion de revenir sur un certain nombre de sujets cet après-midi lors des questions d'actualité pour confirmer, devant le Conseil de Paris, l'accord et l'intérêt du Préfet de police pour la démarche proposée par la Maire de Paris.

Les services de la Préfecture de police, services opérationnels de police, Brigade des sapeurs-pompiers, direction de police administrative, y contribueront avec le souci que cet audit, cette réflexion conjointe, nous permette à la fois de mieux cerner les enjeux, certes, mais aussi d'approfondir les modalités de notre coordination.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

En réponse au vœu n° 103, l'Exécutif a déposé le vœu n° 103 bis.

Nous avons un certain nombre d'explications de vote. Je vous rappelle qu'une explication de vote dure une minute, comme il est écrit dans l'article 14 du Règlement intérieur.

La parole est successivement, pour une explication de vote, à Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Eric HÉLARD, Jérôme DUBUS.

Monsieur GOUJON, s'il vous plaît.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, nous ne sommes pas plus avancés avec les réponses de Mme BROSSEL qui a beau "ramer", mais sans arriver au port, qu'avec M. le Préfet de police qui a été d'un laconisme auquel il ne nous a pas habitué jusqu'à présent !

Tant mieux si nous sommes rejoints dans notre volonté ancienne de créer une police municipale à Paris. Nous sommes mêmes rejoints par d'autres groupes de cette Assemblée. Ce n'est pas le premier d'ailleurs, puisque la proposition de notre groupe date de 2001. Vous nous avez déjà rejoints, la Municipalité, sur la mise en place de la vidéo-protection, que vous refusiez en 2004 et que vous avez acceptée en 2008 ; sur ce qui était l'ancêtre du G.P.I.S., créé par Jacques CHIRAC, je le rappelle, et que vous avez repris sous une autre forme, avec beaucoup moins de crédits, beaucoup moins de personnel. Vous avez encore de la marge.

Je pense qu'aujourd'hui, la période dans laquelle nous vivons, qui est une période de terrorisme, a changé beaucoup de choses. Oui, la Préfecture de Police est aujourd'hui totalement accaparée par ses missions régaliennes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Monsieur GOUJON, je suis désolé de vous…

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je termine.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci. C'est une minute pour les explications de vote.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je termine.

Il n'y a plus de force de sécurité chargée de la tranquillité publique, c'est-à-dire la sécurité au quotidien des Parisiens. Ce n'est pas les quelques recrutements, qui sont appréciables, prévus, qui vont changer la donne…

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour une minute, s'il vous plaît.

**M. Pascal JULIEN. -** Une minute par vœu. Il y a deux vœux. 2 fois 1 font 2, donc 2 minutes.

Merci.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - J'entends. Pour autant, c'est tout de même globalement pour notre intérêt collectif que j'essaye de faire respecter les temps de parole et que nous essayons tous d'être synthétiques.

**M. Pascal JULIEN. -** Nous le respectons, dans le cadre du règlement, mais le règlement, c'est une minute par vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je ne défavorise personne.

**M. Pascal JULIEN. -** Pour notre part, il n'y aura pas de glissement électoraliste ; il n'y aura pas d'opportunisme ; il n'y aura pas de volonté de jouer sur les peurs, de faire comme tout le monde. Nous ne nous laisserons pas attirer par une sorte de tropisme, qui est incarné depuis longtemps par Philippe GOUJON et, même parfois, au-delà de cet hémicycle, au sens opposé auquel je suis.

En réalité, la vraie question, est la suivante : veut-on d'une police municipale armée ? Car qui dit police municipale ouvre la voie à un armement létal. Aujourd'hui, ce qui fait effectivement fonction de police parisienne, la DPSP, est armée. Elle a des armes qui lui permettent de faire face à des missions qui sont les siennes. Nous resterons donc partisans que c'est à la police nationale que revient le fait d'assurer l'ordre public avec des armes létales.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

**M. Pascal JULIEN. -** C'est à la police parisienne…

Non, j'ai 2 minutes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Vous ne vous êtes inscrit qu'une fois, je vous signale : sur un seul vœu. C'est donc une minute.

**M. Pascal JULIEN. -** C'est à la police parisienne qu'il revient d'assurer le calme et la lutte contre les incivilités avec les armes qui sont les siennes.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Monsieur JULIEN !

**M. Pascal JULIEN. -** Je reviendrai en conférence d'organisation. Sincèrement, je suis vice-président…

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Vous vous inscrirez sur les deux vœux à ce moment-là.

**M. Pascal JULIEN. -** Madame la Présidente, je suis vice-président du GEP. Nous avons deux vœux, c'est 2 fois une minute !

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Vous ne vous êtes inscrit que sur une seule explication de vote, pas sur les deux !

**M. Pascal JULIEN. -** Nous règlerons ce désaccord tranquillement plus tard.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Bien.

La parole est à Didier LE RESTE pour une explication de vote. Je vous demande de respecter le temps d'une minute.

Chacun s'est inscrit sur un seul vœu.

Si vous vous parlez 2 minutes, vous vous inscrivez sur les deux vœux. C'est le règlement. Je le respecte.

Monsieur Didier LE RESTE ?

**M. Didier LE RESTE. -** Madame la Maire, nous connaissons les positions des uns et des autres concernant la sécurité dans notre ville.

Les élus de droite ont fait de la création d'une police municipale leur cheval de bataille et ce, depuis plusieurs années. En revanche, je note que M. BARGETON a retourné sa veste de ce point de vue. C'est certainement ce qu'il appelle, d'un voile pudique, la pensée complexe !

Le débat s'est accru au moment du vote de la loi sur la modification du statut de Paris en 2017. Pour répondre à la demande du groupe les Républicains, l'Exécutif propose un vœu qui ouvre un débat sur les questions de sécurité à Paris.

Notre conviction reste que la situation de Paris est particulière.

Comme capitale, elle a des obligations, en matière de présence policière, très différente de celle des autres villes de notre pays.

Comme cible d'actes terroristes, Paris a besoin d'une forte présence de forces de sécurité.

Comme ville qui voit sur son territoire des milliers de manifestations à caractère revendicatif ou festif, il y a nécessité de défendre le droit à manifester qui doit se faire sous la protection des forces de police.

Alors, oui au débat et à la réflexion. Ainsi, nous contribuerons dans le cadre de la loi actuelle aux questions de sécurité à Paris.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est donc maintenant à M. Eric HÉLARD.

**M. Eric HÉLARD. -** Derrière cet audit, qui présentera ses premières analyses à la fin de l'année, se profile en fait ce que les groupes du centre - le groupe Paris liberté, le groupe UDF, le groupe UDI-MODEM - s'évertuent, s'époumonent même, depuis maintenant 40 ans, à convaincre de la nécessité d'une police municipale à Paris.

Nous y allons. C'est parti : la mission parlementaire en cours, relative au continuum de sécurité, nous y conduit. Ainsi, comme nous l'avions annoncé ici même, à maintes reprises avec Eric AZIÈRE, parfois sous les quolibets, la prochaine mandature, nous le parions, verra l'avènement de la police municipale.

La constance en politique, cela finit par payer !

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

Monsieur Jérôme DUBUS, vous avez la parole, pour une minute également.

**M. Jérôme DUBUS. -** Merci, Madame la Maire.

Nous voterons évidemment ces deux vœux.

La police municipale à Paris a toujours été l'idée, l'apanage des sénateurs : c'est Jacques Dominati, qui était premier adjoint de Jacques CHIRAC, qui en a émis l'idée. Il était d'ailleurs très contesté par un certain nombre de personnes à droite à l'époque qui s'y sont ralliés. Aujourd'hui, c'est le sénateur BARGETON qui se met dans les habits de Jacques Dominati.

Je ne sais pas si c'est…

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît !

Ne vous laissez pas perturber !

**M. Jérôme DUBUS. -** Je suis très ravi de voir cette conversion, c'est formidable ! Les choses ont changé, comme il a été dit.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Vous n'avez qu'une minute, je vous le rappelle, donc continuez.

**M. Jérôme DUBUS. -** Néanmoins, la police du quotidien, qui est lancée par le Gouvernement, il ne faut pas l'oublier, va dans ce sens, c'est-à-dire de remettre des forces de police sur le terrain.

Finalement, on se demande pourquoi, aujourd'hui, on rajouterait une police municipale à Paris. Laissons d'abord voir ce que donne la police du quotidien, qu'elle s'exprime sur le terrain.

Elle va être mise en place. C'est la raison pour laquelle nous voterons aussi l'idée d'audit que propose l'Exécutif.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur BARGETON, maintenez-vous votre vœu n° 103 ?

C'est terminé, il fallait…

Nous passons au vote.

Le vœu n° 103…

Madame SIMONNET…

Je ne vous avais pas vue, allez-y.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Décidément, les tenants de "La République en marche", après avoir soutenu la privatisation du logement social, après avoir soutenu la proposition de faire de tout Paris une zone touristique internationale pour généraliser le travail du dimanche, les voilà à défendre la police municipale ! C'est le "en même temps" et "en même temps" : en même temps extrêmes libéraux de droite et en même temps extrêmes libéraux de droite. Sans aucune surprise !

Nous sommes…

Je suis, pour ma part, attachée à la police républicaine. C'est à elle de faire le travail et opposée à toute police municipale.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, puisque vous avez été concise.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103, déposé par le groupe Démocrates et Progressistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 103 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 392).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux incivilités à l'angle des rues Tournefort et Amyot (5e).

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu n° 104 relatif aux incivilités à l'angle des rues Tournefort et Amyot, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, pour 2 minutes.

Je vous demande un peu de silence. Merci, vous pouvez y aller.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET. -** Merci, Madame la Maire, chers collègues, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants du 5e arrondissement, qui concerne la lutte contre les incivilités et les faits de délinquance à l'angle des rues Tournefort et Amyot.

Ces deux rues sont des rues très calmes de la Montagne Sainte-Geneviève, mais elles ne sont pas très loin de rues où il y a plus de monde, notamment les rues Mouffetard et Pot de fer, ce sont je dirais deux rues de repli qui conduisent à des incivilités telles que des épanchements d'urine, des jets de mégots, des nuisances sonores mais aussi des faits de délinquance, notamment des effractions dans les parkings.

Les riverains sont excédés, et donc il apparaît important de pouvoir verbaliser ces incivilités, et aussi lutter contre ces faits de délinquance.

Je rappelle le rapport de la M.I.E. sur la propreté qui a été voté à l'unanimité et indiquait que : "le renforcement de la verbalisation des incivilités par les services de la DPSP fait l'objet d'un consensus général". De plus, la mise en place de caméras de vidéosurveillance serait de nature à améliorer grandement la lutte contre ces incivilités et ces faits de délinquance.

Et donc, nous déposons un vœu qui a été voté à l'unanimité en Conseil d'arrondissement et concerne l'installation d'un dispositif de vidéosurveillance pour lutter contre la recrudescence de ces incivilités et des actes de délinquance à l'angle des rues Tournefort et Amyot.

Je vous remercie.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL, s'il vous plaît.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Madame STOPPA-LYONNET, votre vœu demande donc que la Mairie de Paris renforce ses actions de lutte contre les incivilités à l'angle des rues Tournefort et Amyot par l'usage de caméras.

Vous le savez, la vidéo-verbalisation n'est juridiquement possible que pour un nombre limité d'infractions liées au Code de la route, il est donc impossible juridiquement de vidéo-verbaliser des incivilités telles que les épanchements d'urine ou les nuisances sonores citées dans le vœu.

Ce type de contravention nécessite de relever l'identité de l'auteur, identité qui ne peut être devinée à la vision des images, contrairement aux P.V. au Code de la route où la plaque d'immatriculation permet d'identifier le titulaire de la carte grise juridiquement présumé responsable.

Pour autant, la DPSP intervient sur ce secteur, les services ont dressé depuis le début de l'année quatre P.V. pour dépôt sauvage et un pour jet de mégots dans un rayon de 50 mètres autour de ce carrefour. J'ai donc demandé à la circonscription de programmer des opérations L.C.I. sur le secteur et nous le ferons autant qu'il en sera nécessaire, en lien évidemment avec la maire d'arrondissement.

Néanmoins, pour toutes ces raisons et la principale étant l'impossibilité juridique de votre vœu, je vous propose de le retirer, à défaut j'y apporterai un avis défavorable, mais vous pouvez compter sur mon engagement pour lutter contre les incivilités à l'angle des rues Tournefort et Amyot.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. le Préfet de police, s'il vous plaît.

**M. LE PRÉFET DE POLICE. -** La vidéo-verbalisation ne s'applique pas aux incivilités, mais simplement aux infractions limitativement énumérées par le Code de la route.

Pour répondre à votre demande, il pourrait éventuellement être envisagé la possibilité, par l'intermédiaire d'une caméra de vidéo-protection, de repérer des actes d'incivilité en train d'être commis, mais cela nécessitera quoi qu'il en soit une intervention humaine sur le terrain. C'est une intervention humaine qui peut simplement être réalisée.

Il n'y a pas de caméra aujourd'hui à l'angle des rues que vous envisagez. De nombreuses demandes sont formulées pour compléter le P.V.P.P., le Plan de vidéo-protection de la Ville de Paris, nous prendrons en compte cette demande, mais en l'état actuel, il n'est pas prévu de mettre en place ce type d'outil. Donc, impossibilité de vidéo-verbaliser, mais possibilité toujours d'intervenir de façon physique sur le terrain.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Madame STOPPA-LYONNET de façon très brève, s'il vous plaît.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET. -** Madame BROSSEL et Monsieur le Préfet de police, vous aurez noté que dans ma présentation du vœu, je n'ai pas utilisé le mot vidéo-verbalisation, mais vidéo-surveillance ou protection, c'est ce vœu modifié que je présente.

On le représentera avec les mots ad hoc.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 104 est-il maintenu ?

Il est maintenu, ce sera avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des parcs et jardins du 15e.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Le vœu n° 105 est relatif à la sécurisation des parcs et jardins dans le 15e.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. -** Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, si la surveillance des parcs et jardins relève depuis 2016 de la compétence de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, sur le terrain, la présence des agents n'est effective et permanente que dans les grands parcs du 15e et reste occasionnelle dans les autres jardins où les habitants se plaignent de ne jamais voir d'agents de sécurité.

Résultat : sur des sites bien identifiés comme les squares Clos-Feuguières, Necker, ou Violet, les usagers sont confrontés à des troubles de tout ordre : jeux de ballons intempestifs, présence de chiens dangereux, sans compter les trafics en tout genre.

Seuls face aux incivilités ou à l'insécurité, les usagers ressentent un sentiment d'abandon.

Si la DPSP répond toujours favorablement à nos demandes d'intervention, ses rondes ne sauraient remplacer une présence plus permanente, plus dissuasive et plus sécurisante pour les habitants.

A ces problèmes s'ajoute le manque de fiabilité de la fermeture des jardins, beaucoup sont ouverts régulièrement chaque nuit, suscitant des nuisances nocturnes, ces intrusions laissent supposer que les clés des cadenas sont détenues par de nombreuses personnes non habilitées à les utiliser, sachant en prime que la même clef ferme tous les jardins.

Devant cette situation, nous vous demandons, Madame la Maire :

- de rétablir une présence permanente d'agents dans plusieurs jardins du 15e bien identifiés, dans lesquels la tranquillité publique n'est plus assurée ;

- de modifier le mode de fermeture des jardins par un système plus fiable ;

- d'implanter des caméras dans les jardins qui le nécessitent, en particulier dans le jardin Eugénie-Djendi où va être installé le monument OPEX dont nous avons parlé tout à l'heure.

Enfin, je saisis ce vœu pour vous redire notre opposition à l'ouverture 24 heures sur 24 du parc André-Citroën dont nous avons eu connaissance via la presse plusieurs jours avant la réunion dite de concertation.

Face à cette décision arbitraire, nous réitérons notre demande de fermeture de ce parc à 23 heures en été, avec le souhait que cette fois l'avis du maire d'arrondissement soit pris en compte.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci.

Je vais répondre à ce vœu, une partie de vos propositions est à étudier, je pense par exemple à votre proposition de sécuriser le jardin Eugénie-Djendi.

Une autre partie de vos propositions n'est évidemment pas du ressort de la DPSP, sur les codes des cadenas de la DEVE.

Sur le premier de vos attendus, je ne peux que vous redire qu'il n'y a jamais eu à Paris, même dans des temps immémoriaux, de présence permanente d'agents dans les jardins du 15e qui auraient subitement disparu.

Donc, je vais vous demander de bien vouloir retirer votre vœu et que l'on y travaille localement, parce qu'il est fait par ailleurs un vrai travail local avec la DPSP.

Je peux vous donner les chiffres des interventions des I.S.V.P. dans les espaces verts du 15e. Je peux vous donner les chiffres depuis le début de l'année dans les jardins cités dans votre vœu, 82, mais il faut que l'on travaille sérieusement, et je ne peux évidemment pas prendre d'engagements tels que ceux que vous posez dans votre vœu.

En revanche, je peux prendre l'engagement d'y travailler sérieusement sur la base des éléments que vous apportez et en lien avec la circonscription.

Je vais vous demander de retirer votre vœu et qu'on y travaille réellement localement. A défaut, j'y apporterai un avis défavorable, ce qui n'empêchera pas que l'on y travaille localement.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Le vœu est-il retiré ?

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. -** Nous sommes à votre disposition, le maire du 15e et moi, pour travailler sur ce sujet.

En revanche, dans cette attente nous maintenons notre vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Il y a une explication de vote de M. Pascal JULIEN, s'il vous plaît.

**M. Pascal JULIEN. -** Oui, d'une minute.

C'est quand même étonnant et je pense que ce n'est pas qu'une coïncidence. On fait disparaître le Mur pour la Paix et on fait émerger un monument de la guerre. Et pas n'importe quelle guerre : les guerres de Françafrique, ce dont on parlait tout à l'heure. Les 40 interventions, dont beaucoup étaient des opérations de police en Afrique, car c'est de cela qu'il s'agit.

C'est le même rapport qu'avec le projet de délibération. Ainsi, pour les mêmes raisons, en toute cohérence, nous voterons contre ce vœu.

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 105 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je vous remercie.

## 2018 DEVE 50 - Budget participatif 2016. - Création d'une miellerie collective au 33, rue des Vignoles. Subvention (5.000 euros) à l'association "Les Pas Sages" (20e).

**Mme Olivia POLSKI**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 50. Budget participatif 2016, création d'une miellerie collective au 33, rue des Vignoles dans le 20e.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons ici intervenir pour nous féliciter de ce projet de délibération qui permet l'aménagement d'une miellerie mobile dans le 20e. Nous avions en effet déposé un vœu en ce sens, rattaché au Plan Biodiversité demandant que la Ville de Paris mette à disposition des apiculteurs un local et du matériel d'extraction pour créer une miellerie mutualisée avec également des objectifs éducatifs et sociaux.

Cette demande avait été faite pour répondre à la multiplication des apiculteurs à Paris et alors que le matériel d'extraction de miel et de moulage de la cire est onéreux. Nous sommes donc très heureux qu'un des projets lauréats du budget participatif du 20e en 2016 soit le projet d'une miellerie au 33, rue des Vignoles, visant à acheter le matériel nécessaire à la fabrication de miel pour le mettre à disposition de toutes les associations d'apiculteurs du 20e. D'autant plus heureux que la deuxième étape du projet permettra à la miellerie de devenir le support d'activités d'extraction de miel et d'animations pédagogiques avec les écoles, les habitants et le public.

Nous souhaitons également prendre l'avantage de ce projet de délibération pour souligner l'excellent travail réalisé par la Société centrale d'apiculteurs, fondée en 1855 et qui continue à jouer un rôle central à Paris et en particulier le rucher pédagogique Georges Brassens dans le 15e arrondissement, qui accueille des classes à partir du cours préparatoire jusqu'à la terminale.

Pour revenir au projet de délibération, nous avons deux questions.

Si dans l'exposé des motifs il est fait mention que cette miellerie mobile est destinée aussi aux apiculteurs associatifs parisiens dans la convention, il est fait mention exclusivement des apiculteurs du 20e arrondissement. Alors qu'en est-il ? Est-ce que les apiculteurs associatifs parisiens ont accès à la miellerie ? Je voudrais aussi signaler que la fiche budget prévisionnel disponible dans l'O.D.S. est vide. Nous souhaiterions la recevoir avec des éléments budgétaires.

Je vous remercie.

*(M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint, remplace Mme Olivia POLSKI au fauteuil de la présidence).*

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL, pour votre intervention sur ce beau projet.

Il va effectivement permettre à l'association de créer cette miellerie collective mobile pour permettre, dans un premier temps, aux apiculteurs du 20e arrondissement et aux ruchers urbains amateurs qui n'en disposent pas - ce sont les deux, puisque souvent ils n'ont pas ce matériel - de pouvoir extraire leur miel.

Comme vous l'avez rappelé, les locaux de l'association vont pouvoir aussi accueillir des activités d'extraction de miel, des animations pédagogiques pour les écoles, ce qui va permettre une mobilité du dispositif de manière à ce que cela puisse circuler. Nous sommes effectivement aussi en recherche de pouvoir développer ce titre de projet ailleurs dans Paris, pour répondre à la totalité des demandes des apiculteurs parisiens.

C'est vrai que ce développement de mielleries collectives est un vrai levier pour le développement de l'apiculture, notamment amateur, à Paris. Concernant la fiche, on vous la fera parvenir.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 50.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 50).

## 2018 DEVE 85 - Installation d'un container maritime à usage de production agricole dans le parc de Bercy (12e). - Renouvellement de la convention avec la société "Agricool".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 85 relatif à l'installation d'un container avec la société "Agricool" à Bercy.

Mme Joëlle MOREL pour cinq minutes.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Monsieur le Maire.

Il y a deux ans, nous avions voté contre cette délibération - celle-ci actait le début de la convention d'occupation du domaine public -, le groupe des élus écologistes ne promouvant pas l'agriculture en containers, de façon générale et encore moins quand les fruits grossissent sous les lampes Led grâce à un mélange de synthèse appelé "N.P.K." et occasionnent une consommation énergétique importante.

Le projet de délibération présenté nous demande de voter pour la poursuite de cette convention et nous nous sommes donc penchés sur ce container pour reprendre les promesses annoncées. Ils annonçaient 7 tonnes de fraises produites, 75 containers, une barquette de 250 grammes à 3 euros, une distribution directe au container créant, je cite, "un écosystème local" avec des canaux de distribution locaux comme des restaurants. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous nous posons la question et nous vous posons la question.

De notre côté, les seuls éléments que nous avons suite à l'installation, c'est 4 containers, une barquette de 250 grammes à plus de 4 euros, de très jolis films et photos ayant permis une levée de fonds de 8 millions d'euros auprès d'investisseurs privés, et des fraises distribuées en grandes surfaces, dans quelques "Monoprix" en particulier.

"Agricool" ne respecte pas ses engagements, ni en nombre, ni en termes de circuit de distribution. La Ville souhaite ici renouveler une convention d'occupation de l'espace public à titre gratuit à une société qui a levé quand même 8 millions d'euros et qui emploie plus de 50 salariés en 2018. "Agricool" se sert donc du site de Bercy pour assurer essentiellement sa communication auprès des médias et non pas, comme le dit l'exposé des motifs, pour poursuivre les nombreux tests de recherche et développement. Le site de la Courneuve où est installé "Agricool" est un gigantesque hangar où travaille l'ensemble des salariés et où sont réalisés les tests qui servent à cet objectif.

Bercy, c'est pour raconter une belle histoire, mais le problème est que celle-ci est remplie de fausses promesses.

Pour toutes ces raisons, le groupe Ecologiste votera donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL, pour votre intervention.

Vous dire que c'est une "start-up" qui continue à poursuivre sa recherche et développement, notamment pour réduire, comme vous l'avez dit, les impacts de cette production, d'ailleurs comme toute production sur l'environnement. C'est le sens de cette installation qui se continue, pour pouvoir travailler sur un container d'expérimentation.

Si, effectivement, lors du premier passage il y avait des visées à vente, on est encore aujourd'hui sur un travail qui se poursuit en termes d'expérimentation de culture hydroponique, même si nous avons insisté dans le renouvellement de cette convention - et cela figure dans le projet de délibération - pour qu'il y ait plus de relations avec le quartier et notamment le quartier de Bercy. Vous dire qu'aujourd'hui, cette "start-up" est implantée au parc de Bercy mais pas seulement ; elle est également implantée à côté de la station F dans le 13e arrondissement.

Nous allons travailler pour qu'en sus de leur expérimentation qui se poursuit, on puisse avoir un travail sur le quartier et des ventes de barquettes, comme vous le signalez, notamment au parc de Bercy.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 85.

Qui est pour ? Levez la main, quand même.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 85).

## 2018 DEVE 107 - Création de la régie personnalisée école Du Breuil.

## Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif au statut de l'école.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au financement des travaux de rénovation.

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la rénovation des bâtiments.

## Voeu déposé par l'Exécutif.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DEVE 107 avec de très nombreux inscrits et des vœux. Il s'agit de la création de la régie personnalisée école Du Breuil.

Il y a donc de nombreuses inscriptions. Nous allons commencer par Mme Edith GALLOIS pour le groupe UDI-MODEM.

**Mme Edith GALLOIS. -** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, fondée en 1867 pour former les jardiniers de la Ville de Paris et installée depuis 1936 dans l'ancienne ferme de la Faisanderie du bois de Vincennes, l'école Du Breuil est aujourd'hui reconnue pour l'excellence de ses formations et de son enseignement.

Cependant, cette institution parisienne souffre depuis le début des années 2000 d'une dégradation des conditions d'enseignement qui lui porte tort, notamment dans le contexte concurrentiel actuel. Deux classes ont ainsi dû être fermées en 2017.

Vous nous proposez aujourd'hui un changement de statut de l'école. Il s'agit ainsi de l'extraire de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement pour en faire une régie personnalisée de la Ville de Paris, dotée de l'autonomie juridique et financière.

Cette réforme, que préconisait déjà l'Inspection générale dès 2008, va dans le bon sens puisqu'elle permettra de mettre en place un mode de gestion plus réactif et plus adapté de cet établissement. Cependant, si vous mettez aujourd'hui en œuvre avec un peu de retard la 7e préconisation du rapport de l'I.G. de 2008, vous avez, semble-t-il, omis d'accorder toute l'attention que méritait la première de ces préconisations, laquelle recommandait, je cite : "D'arrêter avec l'aide de la Direction du Patrimoine et de l'Architecture, ce qui constitue un préalable à toute décision complémentaire, un nouveau programme de rénovation complet et hiérarchisé de l'école Du Breuil".

C'est là le problème majeur que rencontre l'école Du Breuil aujourd'hui et auquel vous n'apportez malheureusement aucune réponse avec ce changement de statut : la vétusté des locaux qui sont aujourd'hui indignes de la qualité des enseignements fournis.

Les bâtiments de l'école Du Breuil souffrent en effet depuis de trop nombreuses années d'un manque d'investissement de la Ville, alors que le problème a été identifié dès 2002. Un chiffrage des services de la Ville de 2011 estimait le coût des travaux nécessaires à 15 millions d'euros. Depuis, quasiment rien n'a été fait et ce n'est pas les 830.000 euros investis durant cette mandature qui ont permis de faire des progrès significatifs. Or, sans un programme d'investissement ambitieux pour rénover les bâtiments de l'école Du Breuil, ce changement de statut s'apparente plus à un cautère sur une jambe de bois qu'à une véritable remise à flot de l'école.

Vous proposez bien de lancer une nouvelle étude sur un programme de rénovation des locaux, mais ces résultats n'étant pas attendus avant mi-2019, comment envisager une quelconque amélioration de la situation avant la fin de cette mandature ? A ce titre, l'absence d'un contrat d'objectifs et de moyens en bonne et due forme, annexé à ce projet de délibération, comme vous vous y étiez pourtant engagés en mars dernier, est tout à fait révélatrice.

La note stratégique censée le remplacer est d'ailleurs riche d'enseignements puisqu'on y apprend que, face à la décrépitude des locaux actuels, vous prévoyez éventuellement de délocaliser certaines activités de l'école hors de ses propres murs, voire de recourir aux "Algeco". Quand on sait où est située l'école Du Breuil et l'importance d'un contact direct avec le végétal, on a du mal à voir comment cela pourrait améliorer la situation.

Les personnels ne s'y trompent pas d'ailleurs. C'est avec une grande méfiance qu'ils accueillent ce changement de statut, dans la mesure où il ne s'accompagne pas d'un plan ambitieux de rénovation de l'école. Ils vous reprochent un manque de concertation, un passage en force et surtout une absence totale de vision sur l'avenir à long terme de l'école, comme le montre d'ailleurs le résultat du vote en comité technique de la DEVE le 16 juin dernier, au cours duquel aucune organisation syndicale ne s'est montrée favorable au projet du changement de statut.

Epuisés par un sentiment d'abandon de la Ville depuis de nombreuses années et par un turnover constant au sein des équipes dirigeantes, les personnels de l'école ne croient pas à ce passage en régie personnalisée. Le constat est clair : face à une situation budgétaire exsangue, et malgré des besoins criants et identifiés depuis plus de quinze ans, l'Exécutif cherche une nouvelle fois à repousser sine die les investissements indispensables au maintien de l'excellence de cette école.

Pourtant ce changement de statut ne pourra être réussi que si les moyens nécessaires à la réhabilitation des bâtiments de l'école sont débloqués.

C'est pourquoi notre groupe dépose un vœu pour demander, en parallèle à l'étude de programmation qui devra porter sur les travaux à moyen terme, qu'un plan d'urgence défini dès l'automne avec les personnels de l'école puisse être mis en œuvre dès le début de l'année prochaine, afin de montrer la volonté de la Ville au-delà des réformes cosmétiques de réellement sortir l'école Du Breuil de l'ornière.

J'aimerais enfin rappeler que les missions de cette école sont en lien direct avec les objectifs du Plan Climat Air Energie et du Plan Biodiversité de la Ville qui ont tous deux été votés à l'unanimité en mars dernier dans cet hémicycle.

Ainsi, au-delà de ce changement de statut…

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Il faut conclure.

**Mme Edith GALLOIS. -** Je conclus, j'ai encore trois petites lignes.

Au-delà de ce changement de statut qui est une réponse très partielle aux problèmes auxquels est confrontée l'école Du Breuil, vous êtes en train de malmener depuis quinze ans un fleuron parisien qui devra pourtant être un maillon essentiel de la transition écologique que nous souhaitons pour Paris.

En conclusion, sur votre vœu que vous avez déposé, il est, me semble-t-il, malheureusement extrêmement significatif de votre désengagement puisque vous remettez le financement à une prochaine mandature.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. -** Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre Conseil se penche enfin sur l'avenir de l'école Du Breuil, dernière école de la Ville de Paris à être encore rattachée à une direction municipale. En effet, depuis 2005, la totalité des autres écoles de la Ville de Paris - Boulle, Duperré, l'école de Chimie ou encore l'école des Ingénieurs - ont bénéficié d'une réforme pour mener à bien leurs missions.

Aujourd'hui, l'école Du Breuil, fondée il y a cent cinquante ans à l'initiative d'Alphand, donne un peu le sentiment d'être laissée à l'abandon. Je prendrai un exemple : lors de l'événement "Jardins Jardin" qui vient de se tenir aux Tuileries, où alors que les stands des principales écoles du paysage étaient animés, celui de l'école Du

Breuil estampillé Mairie de Paris semblait déserté, ce qui n'était pas franchement de nature à valoriser cette école municipale dont les élèves avaient pourtant réalisé de superbes compositions végétales pour cette manifestation.

Ce constat résume assez bien la situation de l'école. Cet établissement détient un savoir-faire unique mais ne le fait plus savoir, alors que parallèlement la concurrence entre les formations et les établissements du paysage n'a jamais été aussi vive.

Bien que diagnostiquée dès 2002 par l'Inspection générale du Ministère de l'Agriculture et ayant fait l'objet de plusieurs rapports sur son devenir, la situation de l'école Du Breuil a continué de se dégrader au fil des mandatures, du fait de son statut vieillot, de la vétusté de ses locaux, et de l'incertitude qui planait année après année sur les ouvertures et fermetures de classes. Autant d'éléments qui, vous en conviendrez, ne permettent pas aux élèves de poursuivre leur formation dans la sérénité.

Cette situation est paradoxale à l'heure où le savoir-faire de l'école du Breuil doit être au cœur de la ville durable avec l'importance grandissante des enjeux liés à la nature en ville. Nous le voyons bien, les Parisiens ne cessent de demander des espaces de respiration supplémentaires. L'aménagement du paysage urbain est aujourd'hui devenu partie intégrante de la politique de réduction des îlots de chaleur. Quant au végétal, il tient une place de premier ordre dans la création d'îlots de fraîcheur. Il y a là de vrais défis à relever.

Il est donc temps de mettre l'école Du Breuil sur de nouveaux rails.

Si nous comprenons bien la nécessité d'un changement de statut de l'école vers une régie personnalisée, cette évolution ne saurait être pour autant l'alpha et l'oméga d'une réforme réussie. Chacun s'accorde à reconnaître que la situation actuelle n'est pas satisfaisante. L'école reste aujourd'hui trop dépendante de sa direction de rattachement et elle doit composer en permanence avec les différentes directions support de la Ville de Paris. Il est clair qu'une autonomie accrue lui offrira l'avantage d'un pilotage au quotidien plus agile, plus efficace et plus réactif.

Mais un établissement plus autonome, ce n'est pas pour autant un établissement livré à lui-même. Cette réforme ne doit pas conduire à un abandon de l'école par son autorité de tutelle qu'est la Ville de Paris. Au contraire, le débat sur l'avenir de l'école Du Breuil doit davantage porter sur le renforcement de son attractivité et sur les moyens que la Ville entend lui allouer pour accompagner son évolution.

C'est le sens du vœu n° 108 que nous avons déposé et par lequel nous souhaitons, Monsieur le Maire, que dès le budget 2019 vous dotiez l'école Du Breuil des ressources dont elle a besoin, non seulement pour assurer son fonctionnement mais aussi pour lui permettre de lancer un plan de remise à niveau de ses locaux ciblé sur les travaux de rénovation et de modernisation les plus urgents.

La réhabilitation de l'école est une priorité. Aujourd'hui, non seulement elle n'est pas adaptée aux modes d'enseignement moderne mais ses locaux sont vétustes et bien loin d'être en conformité avec le Plan Climat, alors qu'ils devraient être une vitrine pour la Ville de Paris.

Les chantiers urgents sont clairement identifiés. Le chauffage et les fenêtres entraînent des consommations d'énergie excessives et ne permettent pas aux élèves et aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions, les serres sont dans un mauvais état, les préfabriqués ne constituent pas un cadre d'enseignement normal. De plus, l'intégration paysagère des bâtiments n'est pas digne du site classé du bois de Vincennes.

Devant un tel constat, je déplore le retard avec lequel l'étude de programmation portant sur le chantier de rénovation a été lancée, alors que depuis 2002 les différents adjoints en responsabilité savaient que la situation ne pouvait rester en l'état.

Je dois dire, Madame KOMITÈS, que même si nous vous savons très investie sur ce dossier, et je le salue, nous souhaitons disposer de garanties sur les moyens qui seront alloués à l'école au cours de cette mandature.

Le vœu n° 109 bis de l'Exécutif apparaît, certes, comme une première réponse pour permettre la réalisation de travaux d'urgence, mais reporte à la prochaine mandature, et c'est dommage, le chantier de modernisation, ce que je regrette.

Pour conclure, je tiens à souligner l'engagement exceptionnel des personnels. Leur priorité n'est pas de défendre leur statut stricto sensu, mais de faire en sorte que l'école ait un avenir solide et de veiller à ce que l'établissement dispose de moyens appropriés, notamment pour former dans de bonnes conditions les élèves aux défis climatiques et aux nouvelles pratiques du végétal dans la ville dense, autant de sujets qui sont au cœur de nos préoccupations et de nos débats.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur le futur de l'école Du Breuil, une école dont nous avons tous entendu parler, une école prestigieuse de la Ville de Paris, fondée il y a plus de 150 ans pour former les

jardiniers de la Ville, une école qui a su persévérer à travers les années et dont la Ville peut être fière, une école qui accueille désormais plus de 200 élèves, 100 apprentis et de très nombreux professionnels en formation continue.

Tous viennent pour recevoir une formation de qualité sur le sujet du végétal dans l'espace urbain. Tous viennent, car l'ensemble du personnel de l'école a su préserver une école à taille humaine.

Le projet de délibération qui nous est soumis propose de faire évoluer l'école Du Breuil vers davantage d'autonomie en changeant son statut. Actuellement entité d'un des services de la DEVE, l'école serait gérée, à partir du 1er janvier 2019, en régie personnalisée de la Ville de Paris dotée de l'autonomie morale et financière.

Le groupe des élus écologistes s'est exprimé à de nombreuses reprises sur ce projet pour expliquer ses doutes, ses questions, mais aussi pour faire des propositions, malheureusement non prises en considération jusqu'à maintenant.

Nous sommes allés à la rencontre des personnels de l'école à plusieurs reprises.

Nous avons examiné en détail les documents et proposé, et c'est avec pragmatisme que nous voterons contre ce projet de délibération pour trois raisons.

Tout d'abord, les deux documents essentiels au futur de l'école, le projet d'établissement et le contrat d'objectifs et de moyens, sont non seulement incomplets mais en plus, ils n'ont pas été travaillés en concertation avec l'ensemble du personnel de l'école et les organisations syndicales. Grèves, pétitions, référendums internes se sont succédé.

Ainsi, la note d'orientation établissant l'architecture du projet d'établissement, document réglementaire et obligatoire, ne donne pas d'informations détaillées. Une ébauche avait pourtant été réalisée par des groupes de travail au printemps 2017, mais aucun retour n'a été fait sur celui-ci par la Direction.

Quant au contrat d'objectifs et de moyens, où sont les chiffres, les objectifs clairs et compréhensibles, les moyens alloués ?

Nous rappellerons aussi que le projet n'a pas été voté par le Comité technique.

Deuxièmement, c'est l'absence de garantie. Malgré nos demandes répétées, nous n'avons toujours pas d'engagement de la Ville quant aux moyens alloués à l'école sur les prochaines années, en investissement mais aussi en fonctionnement. Les différents bâtiments de l'école mais aussi les équipements sont vétustes et, depuis plusieurs années, les investissements de la Ville consacrés à l'école sont minimalistes.

Sur l'évaluation du montant des travaux, par exemple, ils ne sont pas connus à ce jour. Le travail d'étude du programmiste, sur l'étendue et le montant des travaux, sera rendu seulement dans un an. Pourquoi si tard, alors que les demandes de l'école datent de plusieurs années ?

Enfin, je voudrais parler de la souffrance au travail. Nous avons rencontré de nombreuses personnes travaillant à l'école Du Breuil, toutes ont regretté l'absence d'écoute et de concertation.

Cette souffrance au travail se matérialise par un fort taux de départs en congés maladie, de demandes de mutation mais aussi une impossibilité à recruter.

Nous nous devons, en tant qu'élus, d'être pragmatiques, de représenter les intérêts du personnel et des étudiants pour que la Ville reste fière de son école et puisse, dans le futur, lui assigner de nouvelles missions, en particulier sur la biodiversité et l'agriculture urbaine.

Aujourd'hui, à la lecture des documents qui nous sont présentés et l'absence de garanties qui nous est donnée, le groupe des élus écologistes votera contre le changement de statut.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur Jérôme GLEIZES ? Monsieur le Président, Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, voilà, nous y sommes. Le projet de délibération visant à créer une régie personnalisée pour l'école Du Breuil est soumis à notre Conseil, après plusieurs débats que nous avons eus ici, plusieurs vœux que nous avons déposés avec nos collègues écologistes.

Je voudrais tout d'abord dire que nous voulons une grande ambition pour cette école Du Breuil, car c'est une école qui doit compter dans le paysage parisien et le paysage national, en lien avec tous les enjeux que nous portons ici même sur la question du développement durable, la question de la végétalisation, la question de la place de la nature en ville.

Mais malheureusement, malgré les échanges nombreux que nous avons eus avec Pénélope KOMITÈS, et je la remercie pour le temps qu'elle a consacré à nos échanges, nos craintes pour l'avenir de l'école se précisent.

Nous voterons donc contre ce projet de délibération, car le projet de changement de statut est pour nous prématuré, et j'ai déposé un vœu qui demande à repousser ce projet de délibération et à continuer le dialogue.

Plusieurs éléments en témoignent.

D'abord, le projet de délibération prévoit le changement de statut aujourd'hui, mais nous renvoie à plus tard, lorsqu'il s'agit d'attribuer des moyens à l'école Du Breuil.

Le contrat d'objectifs et de moyens ne sera déterminé qu'après le vote de ce projet de délibération. Le document qui nous a été présenté, suite à l'une de nos demandes, ne nous semble pas suffisamment solide. Il ne détaille pas les moyens affectés, ne donne pas de montants, pas de nombre de postes.

Il revient au futur établissement de négocier ce contrat, établissement qui actuellement n'a plus de direction, et j'y reviendrai, suite au malaise qu'il y a au sein du personnel.

C'est pour cela qu'il nous est difficile d'être confiants, quand on voit la manière dont la négociation s'est déroulée, l'état même de l'école actuelle, et la manière dont cela a été discuté avec le personnel.

De la même manière, la subvention de fonctionnement et d'investissement est renvoyée à un projet de délibération ultérieur, et à son encadrement par le contrat d'objectifs et de moyens.

Je pense qu'il est urgent de réaliser des travaux pour moderniser l'école, lui permettre de concurrencer d'autres établissements du secteur, et d'avoir aussi l'agrément du Ministère de l'Agriculture.

Or, les conclusions de l'étude du programmiste ne nous seront rendues qu'à l'été 2019. Les travaux ne seront réalisés que bien après le projet de régie autonome de l'école.

Vous proposez d'ailleurs un vœu de l'Exécutif qui prévoit une première enveloppe de travaux dès 2019, mais malheureusement la somme engagée - à peu près 500.000 euros - n'est pas de nature à nous rassurer sur les moyens que la Ville met pour l'avenir de cette école, et notamment l'ambition qu'elle souhaite porter. Les différents rapports insistaient pourtant sur la nécessité de faire les travaux avant d'engager le statut.

J'en viens enfin à la concertation avec les équipes de l'école Du Breuil qui semble insuffisante pour permettre un changement de statut dans la sérénité de ses équipes.

Vous n'avez eu de cesse de nous expliquer que ce projet était réalisé en concertation avec toutes les personnes, tous les personnels de l'école. Or, nous constatons que ce n'est pas le cas, et peut-être qu'aujourd'hui, au gré des coups de boutoir que la droite s'échine à infliger au dialogue social, le mot "concertation" a perdu de son sens. Il semble bien souvent qu'il y ait une confusion entre concertation et information.

Vous avez fait de nombreuses réunions, on ne peut pas le nier. En revanche, on peut remarquer que ces réunions n'ont pas suffi à convaincre les personnels. Il semble donc qu'il s'agisse plus de réunions d'information que de concertation.

La preuve, aucune organisation syndicale n'a voté pour le changement de statut, ni au Comité technique de la DEVE, ni au Comité technique central. Elles se sont soit abstenues, soit elles ont voté contre. Avouez que, face à un tel camouflet, on a du mal à croire à une concertation.

D'ailleurs, les personnels sont en souffrance au sein de l'école, c'est un vaisseau sans pilote. La directrice qui devait mener à bien la transition vers le changement, est absente.

Je termine pour vous dire que vous n'aurez pas réussi à nous convaincre sur le projet de changement de statut. Une semaine avant le vote, le projet de délibération est complémenté par un amendement de 5 pages qui se dit technique, mais qui modifie substantiellement le projet de délibération. Nous y voyons un nouveau signe de précipitation dans ce changement de statut.

Je voudrais terminer et conclure en lisant le dernier considérant de mon vœu, qui était l'une des préconisations du rapport de l'Inspection générale de 2007-2008, c'est la 7e recommandation : "Si les rapporteurs n'ont pas fait du changement de statut leur préconisation principale, c'est qu'ils considèrent en effet que cette question, certes importante, est seconde par rapport à la réhabilitation des bâtiments et la mise en œuvre d'un projet pédagogique cohérent". Nous vous proposons de commencer par la réhabilitation des bâtiments avec un budget dédié et un projet pédagogique cohérent avant le changement de statut.

C'est pour cette raison que nous proposons de remettre à plus tard ce projet de délibération. Nous voterons contre si ce n'est pas le cas.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Didier GUILLOT.

**M. Didier GUILLOT. -** Monsieur le Maire, mes chers collègues, le projet de délibération soumis aujourd'hui permettra à cette école d'avancer. Cette réforme est importante et intéressante. Il n'en reste pas moins que cette réforme aurait pu être plus ambitieuse. La feuille de route de la Maire de Paris à l'adjointe à l'enseignement

supérieur, à la recherche et à la vie étudiante, indiquait d'ailleurs en début de mandature le souhait de voir aboutir le projet de fusion de l'école Du Breuil et de l'E.I.V.P. pour en faire l'école du Génie urbain et paysager métropolitain.

Ce projet a été abandonné en rase campagne. Il l'a d'abord été à la suite d'un bras de fer assez inouï entre l'administration et le politique. Une chef de bureau qui avait, en quelque sorte, la tutelle de cet établissement, n'a eu de cesse de combattre ce projet. Les armes de ce combat, je le dis ici, sont inadmissibles de la part d'une fonctionnaire de cette Ville. Trois directeurs ou directrices en quatre ans qui ont subi, je le dis ici aussi fermement, du harcèlement, chaque directeur ou directrice finissant par jeter l'éponge ne supportant plus de telles pratiques. Certains d'entre eux ont même quitté la Ville. Or, ce ne sont pas ces excellents directeurs de cette école qui auraient dû démissionner, les uns et les autres, mais bien cette directrice qui a beaucoup contribué à la crise de nerfs de cette école.

Vous conviendrez qu'il y a un immense décalage entre la politique volontariste de notre Municipalité sur la végétalisation de Paris, portée d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme par notre adjointe, et le climat de déprime et de crises de nerfs permanentes qui règnent dans cette école. Cette école est pourtant un joyau de notre Ville, un joyau pour la formation des jardiniers et paysagistes, un joyau pour l'insertion professionnelle de jeunes qui retrouvent ici sens et désir d'engagement, un joyau pour la biodiversité parisienne. Alors, oui, si la fusion ratée est momentanément derrière nous, ce nouveau statut de l'école permettra précisément à l'école dirigeante de s'émanciper d'une tutelle qui a contribué à pourrir le climat de cette école.

Nous ne pourrons donc pas voter les vœux demandant de repousser une fois encore. Le conservatisme ne peut plus être de mise et il n'y a plus de temps à perdre. Le statu quo sera mortel pour cette école qui doit retrouver un climat de confiance, justement. Cette réforme permettra à l'école de se responsabiliser, de sortir de la totale opacité financière dans laquelle elle vivait, et surtout, de trouver de nouvelles sources de financements. L'E.I.V.P. comme l'E.S.P.C.I. n'ont jamais eu à souffrir d'aller chercher d'autres financements que ceux de la Ville, bien au contraire, d'autant que la dernière réforme de la taxe d'apprentissage offre de belles perspectives à ce type d'établissement.

Si cette réforme permettra à l'école de s'émanciper et d'apprendre l'autonomie et la responsabilité, il est indispensable, pour restaurer la confiance des acteurs, de s'engager aussi sur un projet d'investissement. C'est la raison pour laquelle nous voterons le vœu de l'UDI-MODEM sur l'investissement et le vœu de l'Exécutif.

Nous faisons le vœu ici, d'ailleurs, que cette nouvelle régie soit une étape importante et que la prochaine mandature puisse à la fois relancer le projet de rapprochement des écoles et de synergie, et engager les investissements qui auraient dû être faits dans cette mandature, même si je reconnais qu'il me paraît un peu curieux d'écrire noir sur blanc dans un vœu : "Cet engagement peut engager une prochaine mandature".

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Comme vous pouvez vous en douter, mon intervention sera à l'opposé de ce qui a été dit précédemment. Tout le monde s'accorde à dire que l'école Du Breuil est un joyau pour la Ville de Paris, que c'est une école essentielle dans ses formations initiales et continues par rapport à l'ambition de la Ville de remettre la nature au centre de la vie quotidienne dans la ville, à la fois pour des raisons de qualité de vie, et, bien sûr, des impératifs écologiques.

Les enjeux en termes de formation aux métiers paysagers, d'agriculture urbaine, de toutes ces problématiques-là, nécessitent que l'on respecte et que l'on apporte une très grande attention à cette école. Quel est le problème de l'école Du Breuil ? Le problème de l'école Du Breuil, c'est d'abord la vétusté de ses locaux, c'est d'abord que l'on mette le paquet, des moyens pour que les locaux soient à la hauteur de la qualité des formations.

Deuxièmement, l'enjeu de cette école, c'est qu'il y ait une bien meilleure communication sur la pertinence de ses formations dispensées, initiales et continues. Ensuite, renforcer le projet pédagogique de cette école en renforçant aussi la confiance dans ses équipes, notamment par des embauches et par la lutte contre la précarité du statut de certains de ses agents. Quand on fait un diagnostic et que l'on voit que c'est cela la priorité… D'ailleurs, le rapport de l'Inspection générale des services avait montré que c'était cela la priorité, sauf que la Ville de Paris n'a absolument pas eu de réponse par rapport à cela. A aucun moment dans les études antérieures, il n'a été dit : "L'enjeu n° 1, c'est le statut de l'école Du Breuil", et là, la décision tombe.

Je suis très fière d'avoir été la première à avoir soulevé ce problème dans cette Assemblée à travers un vœu, parce que la solution aux difficultés que rencontrent l'école Du Breuil n'est absolument pas d'imposer à marche forcée, comme le fait l'Exécutif, ce nouveau statut de l'école Du Breuil de régie personnalisée dotée d'autonomie morale et financière. Mais que vient de dire notre collègue juste avant moi, M. Didier GUILLOT ? Que l'aspect extrêmement important du changement de statut, c'était la recherche de nouvelles sources de financements. Eh oui, voilà le cœur du problème !

Vous ne voulez pas mettre d'argent, vous ne voulez pas que l'argent public aille dans l'école Du Breuil avec une véritable volonté, et donc, vous changez le statut en autonomie pour encourager la collecte de recettes propres dans une démarche autonome, avec aussi les chantages qu'il pourra y avoir grâce à ce statut d'établissement régie personnalisée dotée de l'autonomie, entre les travaux ou le statut des personnels à venir, ou le type de formation. Donc, au lieu d'avoir une vraie réflexion publique pour garder cette école publique, on va encourager cet établissement à fonctionner comme un établissement privé, parce que c'est bien cela le changement du statut. Voilà bien ce qui est induit par votre mode de fonctionnement.

Vous avez parlé, Monsieur GUILLOT, d'une tutelle qui aurait pourri l'ambiance. Résultat : vous allez imposer un projet alors que vous n'avez aucune organisation représentante du personnel qui est favorable à ce projet, et vous pensez que l'ambiance va être moins pourrie et que cela va aller beaucoup mieux. Vous faites une réforme à marche forcée contre l'ensemble des agents de cette école et, en leur imposant cela contre leur avis, vous pensez que vous allez améliorer les situations de grande souffrance au travail, les démissions en cascade qu'il a pu y avoir dans cet établissement.

Ecoutez, je suis vent debout contre votre projet qui tourne le dos à l'intérêt général. Le problème n'est pas d'imposer des logiques libérales de quasi-privatisation des établissements à travers ce type de réforme de statut, mais il était d'abord et avant tout de s'occuper du problème n° 1. Le problème n° 1, ce sont les moyens. Or, vous renvoyez la question des moyens et des travaux à la prochaine mandature.

Donc, cette réforme n'est ni à faire, ni acceptable, et surtout, le vœu qui y est rattaché est d'une hypocrisie crasse parce que l'enjeu est de donner les moyens maintenant.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Les deux derniers intervenants inscrits, Mme Florence BERTHOUT et M. François HAAB, étant absents, et les vœux ayant été à ma connaissance présentés, je vous propose de donner la parole à Pénélope KOMITÈS pour répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier tous mes collègues sur les bancs de cet hémicycle qui ont montré leur attachement à cette école. Effectivement, merci d'avoir rappelé l'excellence de cette école, même avec les difficultés qu'elle rencontre, notamment des difficultés de recrutement des élèves dans un contexte très concurrentiel en Ile-de-France et au niveau national, et d'avoir pointé le fait que des travaux sont nécessaires, même si je veux quand même dire que nous avons fait des travaux depuis le début de la mandature.

Je ne peux pas laisser dire que c'est une réforme à marche forcée, puisque nous y travaillons, depuis plus d'un an, avec tout le personnel, ainsi qu'avec les organisations syndicales. Nous avons eu des groupes de travail, qui ont abouti à un certain nombre de documents. Ces derniers vous ont été abondamment distribués depuis maintenant plus de 8 mois, à savoir notamment le projet d'établissement ; la convention d'objectifs et de moyens, dont je rappelle qu'elle sera finalisée par le Conseil d'administration de l'école ; également la note d'orientation, également l'organigramme. Vous savez que, dans cet organigramme, non seulement nous créons des postes pour faire fonctionner cette école, mais que nous sortons également de la précarité un certain nombre de personnels qui y étaient en les transformant en C.D.I.

Je ne peux pas vous laisser dire non plus que le malaise découlerait de cette réforme. Le malaise est existant non pas uniquement à cause du manque de travaux, mais bien évidemment parce que cette école n'a jamais eu d'autonomie. Elle a aujourd'hui besoin d'un véritable Conseil d'administration apte, avec les élus parisiens qui vont y siéger, à impulser une vraie stratégie pédagogique qui va permettre une action des différents supports de l'école, lesquels sont aujourd'hui, je le dis, totalement dispersés dans la Ville, sans budget.

Contrairement à ce que vous dites, Madame SIMONNET, il n'a jamais été question de privatiser cette école. Le fait d'avoir une régie publique va lui permettre de bénéficier et de rentrer dans son budget la taxe d'apprentissage. Quand nous parlons de partenariats, nous parlons de partenariats divers qui n'ont rien à voir avec la dotation de subvention en fonctionnement de la Ville, subvention qui va permettre à cette école de fonctionner.

Vous avez donc eu tous les documents en main.

Je voudrais notamment remercier les personnels de l'école qui ont travaillé et tous ceux qui ont travaillé, depuis maintenant plus d'un an, pour arriver à porter cette régie.

Je ne souhaite pas reporter ce projet de délibération, je l'ai déjà dit. Ce projet de délibération va créer la régie au 1er janvier 2019. Si nous ne le passons pas, cela veut dire que ce sera au 1er janvier 2020. Nous savons très bien que nous ne le ferons pas et nous recommencerons à nouveau une prochaine mandature où on se reposera la question : "peut-être qu'il faudrait encore un rapport"… A un moment donné, y compris parce que je pense que le malaise découle aussi d'une absence de décisions depuis maintenant des années. Nous avons besoin de franchir ce pas.

Un vœu vous a effectivement été proposé : il prévoit d'ajouter à l'enveloppe actuelle que nous avions prévue 500.000 euros pour accélérer les travaux, sachant que les travaux et le travail du programmiste vont servir, en lien avec le projet d'établissement qui a été défini, à faire une programmation de travaux. Il ne s'agit pas de faire des travaux dans toute l'école n'importe comment. Il faut que ces travaux servent aussi au projet d'établissement. C'est pourquoi le travail de ce programmiste est important.

Cette rénovation va être menée de manière globale et basée sur cette étude. C'est la raison pour laquelle, dans le vœu, je vous propose que ce projet fasse, bien évidemment, l'objet d'une présentation en commission et que nous puissions avoir une inscription au P.I.M., même si nous allons inscrire des crédits conséquents sur le budget 2019 et, bien évidemment, sur le budget 2020, de la mandature 2020-2026.

Vous dire que, dans le contexte actuel, les évolutions sont à la fois indispensables et, aujourd'hui, absolument urgentes. Je propose aux groupes qui ont déposé les vœux n$^{os}$ 107, 108 et 109 de les retirer et d'adopter le vœu de l'Exécutif.

Contrairement à ce qu'a dit M. BONNET-OULALDJ, l'amendement est purement technique et ne propose aucune modification de fond sur ce projet de délibération. Monsieur BONNET-OULALDJ, ce sont vraiment des modifications extrêmement formelles du délibéré.

Merci à tous pour votre investissement, surtout dans ce projet, et, encore une fois, je voudrais remercier les équipes qui y ont travaillé, en particulier la DEVE.

Merci beaucoup.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je vous propose, tout d'abord, de nous exprimer sur l'amendement technique n° 106 qui est, comme l'a dit Pénélope KOMITÈS, très technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 106.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 106 est adopté.

Il y a ensuite effectivement trois vœux déposés, avec un vœu de l'Exécutif en réponse.

Je vais donc demander aux déposants s'ils le maintiennent ou le retirent.

Le vœu n° 107 du groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ?

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Oui.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 107 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 108, déposé par le groupe les Républicains et indépendants, est-il maintenu ?

Oui, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 108.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 109, déposé par le groupe UDI-MODEM, est-il maintenu ?

Oui, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 109 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 393).

Je mets enfin aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DEVE 107).

Je vous remercie.

## 2018 DEVE 110 - Subvention (120.000 euros) à Elogie-SIEMP pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 110 relatif à une subvention à Elogie-SIEMP.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Monsieur le Maire.

J'interviendrai ici sur les trois projets de délibération concernant les actions de végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité, c'est-à-dire les projets de délibération DEVE 110, DEVE 111 et DEVE 109.

Le projet de délibération DEVE 110 propose une subvention de 120.000 euros à Elogie-SIEMP pour une surface de 350 mètres carrés dans le 4e arrondissement et prévoit la construction d'un escalier depuis le dernier étage jusqu'à la terrasse et l'installation d'eau et d'électricité.

Le projet de délibération DEVE 111 propose une subvention de 65.000 euros à "Paris Habitat", surface : 760 mètres carrés dans le 20e arrondissement, et bénéficiera de la construction d'un escalier depuis le dernier étage et l'installation d'eau et d'électricité.

Le projet de délibération DEVE 109 : 150.000 euros au budget participatif à l'Assistance publique.

Ce dernier projet de délibération permettra, après divers travaux, d'augmenter la surface de toiture parisienne, au total : 5.300 mètres carrés, avec aussi la création d'un escalier extérieur, de poses de garde-corps complémentaires et l'installation d'eau et d'électricité.

Si le groupe Ecologiste se réjouit du développement de plus de nature en ville et comprend la volonté de respecter l'objectif fixé en début de mandature de 100 hectares de toits, façades et murs végétalisés d'ici 2020, il est toutefois important que les décisions d'investissement faites par la Ville soient réalisées en toute transparence et avec toutes les garanties, surtout quand ces investissements sont conséquents. En effet, la dépense totale, entre les projets de délibération DEVE 110, DEVE 111 et DEVE 109, s'élève à 335.000 euros pour 6.410 mètres carrés, et représente donc une somme importante en matière de végétalisation pour notre ville.

Nous souhaitons donc avoir des informations précises concernant le cadre de ces opérations. En effet, certaines absences sont surprenantes. Si nous prenons la convention de subvention entre la Ville de Paris et Elogie-SIEMP, il n'est nulle part fait mention de l'affectation des 120.000 euros. De quel type de dépenses s'agit-il ? Est-ce pour la végétalisation, des formations de jardinage ? Est-ce pour construire un escalier, comme il nous est indiqué dans l'exposé des motifs et, donc, dans un document non contractuel ? Aucune information, surtout, et aucun engagement de la part du bailleur, le seul engagement étant de mettre le logo de la Ville sur des supports de communication.

Les deux autres conventions sont similaires. Il faut aussi, par exemple, noter une erreur dans la convention avec "Paris Habitat", qui donne 65.000 euros à l'Opéra de Paris au lieu de "Paris Habitat".

Deuxièmement, ces trois sites faisaient partie de "Parisculteurs 2", et sont donc des sites dont les lauréats ont déjà été désignés, c'est-à-dire que la Ville de Paris a pris l'engagement de ces travaux sans qu'ils ne soient votés au préalable au Conseil de Paris, et ceci est regrettable pour notre processus démocratique.

Je termine par quelques questions encore :

Ces trois projets de délibération s'inscrivent-ils dans un même processus ?

Feront-ils l'objet d'un appel à projets indépendant, géré par les bailleurs ?

La Ville aura-t-elle un droit de regard ?

Les trois sont-ils subventionnés par le budget participatif "Cultiver en ville" ?

Quels seront les retours pour les locataires qui résident dans les bâtiments d'Elogie-SIEMP et de "Paris Habitat", ainsi que pour le personnel et les patients de l'A.P.-H.P. ?

Comment toutes ces personnes seront-elles associées à ces opérations de végétalisation ?

Y a-t-il un projet de jardins partagés ? Sujet sur lequel nous attendons toujours un bilan demandé à plusieurs reprises.

Je vous remercie pour toutes ces réponses que nous attendons avec un peu d'impatience.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Vous me donnez l'occasion de réaffirmer l'engagement des bailleurs sociaux en faveur de la nature en ville et de nos coopérations. Ce sont vraiment des partenaires essentiels. Les bailleurs sociaux se sont effectivement inscrits dans les projets développés par la Ville, notamment à travers "Parisculteurs", à travers "Un arbre dans mon jardin" mais nous allons y revenir.

Les dossiers qui vous sont présentés ici sont des projets qui ne sont directement plus liés aux "Parisculteurs", sur les opérations P2 pour des travaux d'investissement que vous avez d'ailleurs vu passer dans un certain nombre de jurys, pour un certain nombre d'entre vous qui étiez là.

Ce que je peux vous dire sur le sujet, et concernant votre demande d'information, je pense que nous pourrons vous faire une présentation plus détaillée à un autre moment.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 110).

## 2018 DEVE 112 - Modification du dispositif "Un arbre dans mon jardin". - Subvention en nature d'arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 112.

Madame Joëlle MOREL, vous avez la parole.

**Mme Joëlle MOREL. -** En septembre 2016, nous avions voté au Conseil de Paris la création du nouveau dispositif "Un arbre dans mon jardin", qui avait pour objectif de contribuer à la plantation de nouveaux arbres à Paris. Ce dispositif consistait en la fourniture à titre gratuit d'un ou plusieurs jeunes arbres, ainsi que la prise en charge par les services techniques de la DEVE des opérations liées à leur plantation.

Deux ans après, ce projet de délibération nous apporte quelques éléments concernant le nombre de demandes reçues, 383, et 200 demandes refusées. Également, les raisons pour lesquelles les 200 demandes ont été refusées, et les propositions pour faire évoluer le processus.

Le groupe Ecologiste se réjouit de ce dispositif. Toutefois, nous souhaitons avoir plus d'information sur les 183 copropriétés qui ont bénéficié de ce dispositif pour mieux l'évaluer, par arrondissement, leur localisation, et le type de copropriété.

Je souhaite ici partager mon expérience afin de proposer des pistes d'amélioration. En mars dernier, lors des journées "Enjardinez-vous", en tant que déléguée aux espaces verts, à la biodiversité et au plan climat, je me suis intéressée à ce dispositif dans le 11e.

Je souhaitais donc faire la promotion de cette opération et rentrer en contact avec les bénéficiaires, pour les faire témoigner. Cela a été un vrai parcours du combattant pour obtenir les informations simples, d'abord pour obtenir

les deux adresses, des deux copropriétés. Ensuite, pour obtenir le contact des deux conseils de syndic, demande refusée par la DEVE.

Malgré tout, j'ai organisé une visite qui s'est intitulée "La nature cachée du 11e" dans le quartier Fontaine-au-Roi. La rencontre avec l'une des propriétés qui avaient bénéficié de ce dispositif a été une vraie révélation pour l'ensemble des participants, car personne n'était au courant de ce dispositif.

Il est donc nécessaire que cette opération bénéficie d'une communication beaucoup plus large, en relation étroite avec les mairies d'arrondissement et les élus en charge de cette délégation. Merci de bien vouloir nous indiquer comment cette opération bénéficiera d'une communication plus large dans le futur.

Par ailleurs, je note que le dispositif bénéficiera par ce projet de délibération, de plus de flexibilité et de fluidité dans sa mise en œuvre et la suppression de la limitation à 5 arbres par parcelle.

En revanche, nous sommes inquiets sur le fait d'inclure les remplacements d'arbres abattus à condition d'augmenter le patrimoine arboré. J'attire votre attention pour que cette proposition soit étudiée très attentivement. Il existe un risque que les copropriétés utilisent ce dispositif pour faire abattre de grands arbres, et pour les remplacer par de jeunes arbres qui fassent moins d'ombre aux locataires ou aux propriétaires. Cela rentrerait en contradiction avec notre objectif de préserver les îlots de chaleur. Nous aimerions donc avoir des garanties sur ces points.

D'autre part, nous souhaitons rappeler que le groupe Ecologiste n'est pas favorable aux plantations d'arbres dans des bacs, et mes interlocuteurs de la DEVE n'y sont pas favorables non plus.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Effectivement, nous vous présentons une amélioration du dispositif qui était beaucoup trop restrictif, qui n'a pas permis de déployer cette opération de manière importante. C'est la raison pour laquelle on augmente la possibilité de plantations d'arbres dans les parcelles, avec une volonté de passer en Conseil de Paris d'ici la fin de l'année, des conventions avec les bailleurs sur la totalité de leur patrimoine.

Concernant les arbres abattus, bien évidemment, il ne s'agit pas d'abattre des arbres qui ne sont pas soit dépérissants, soit morts. On sera effectivement extrêmement attentif, et on ne pratiquera pas ces opérations si ce que vous venez d'évoquer était le cas.

Vous dire également que sur les plantations en bac, il ne s'agit pas de petits bacs, mais de sites qui permettraient, par faute de sous-sol, d'avoir des bacs de très grande taille, de manière à augmenter le patrimoine arboré.

Bien évidemment, je souhaite que les mairies d'arrondissement qui le souhaitent puissent participer encore plus activement en nous communiquant potentiellement les adresses qui seraient susceptibles de participer à cette opération. Je ne comprends pas très bien pourquoi vous n'avez pas eu les informations que vous souhaitiez, je le regrette.

Je vous propose que nous puissions faire parvenir également aux maires d'arrondissement, tous les trois mois, la liste par arrondissement des copropriétés qui se sont engagées dans ce dispositif, avec un contact pour que vous puissiez les contacter et travailler avec elles.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 112).

## 2018 DEVE 114 - Budget participatif "+ de nature en Ville". - Subventions (34.500 euros) à 24 associations dans le cadre de l'appel à projets "Protection et développement de la biodiversité".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 114. Il y a un amendement technique n° 110.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS…

Il est technique, c'est très convaincant.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 110.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 110 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 114 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DEVE 114).

## 2018 DEVE 117 - Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres consécutifs aux travaux de sécurisation de la Tour Eiffel (7e).

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 117. Application du tarif d'intérêt général pour les abattages d'arbres consécutifs aux travaux de sécurisation de la Tour Eiffel.

Monsieur Pascal JULIEN, vous avez la parole.

**M. Pascal JULIEN. -** Effectivement, 49 arbres ont été abattus dans le cadre des travaux de sécurisation de la Tour Eiffel. Mon groupe s'interroge sur leur compensation, et d'abord sur le type d'arbres qui ont été abattus, pour commencer. On veut le bilan, on souhaiterait accéder au bilan précis de ces arbres, combien étaient malades, quelle était leur nature, leur âge, etc., parce que sur le site, il y a beaucoup d'arbres exceptionnels. On voudrait avoir cela.

Deuxièmement, ils ont été compensés mais le projet de délibération n'en dit pas beaucoup. On aimerait savoir où ils ont été replantés, quel type d'arbre a été replanté. Bref, on souhaiterait des précisions techniques que l'on n'a pas du tout trouvées dans le projet de délibération. C'est tout simple. Nous ne sommes pas opposés, par principe, à l'abattage d'arbres quand c'est dans l'intérêt général du type tramway ou travaux de sécurisation, sous condition qu'ils soient compensés, et compensés pas très loin. On veut savoir où et on souhaite que ce soit compensé le plus près possible du lieu où ils ont été abattus. On souhaite être également convaincu de la nécessité de les avoir abattus.

Merci.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Monsieur JULIEN.

Je vous rappelle que les travaux de sécurisation de la Tour Eiffel ont été adoptés en mars 2017 et qu'ils seront terminés courant septembre. C'est dans le cadre de ces travaux et en lien avec des discussions entre la Préfecture de police et la Ville de Paris sur la nécessaire sécurisation de ce lieu, que nous avons effectivement été amenés à des abattages d'arbres, qui étaient nécessaires pour l'aménagement de ce site et du périmètre de sécurité, car ils étaient pour la plupart situés sur l'emplacement projeté de la clôture.

Tous n'ont pas été replantés à ce stade. J'entends votre demande d'un bilan précis du nombre d'arbres, pour savoir où on va les replanter et quel type d'arbre. Il y a en effet des mesures de compensation qui, de mémoire, amènent une plantation d'à peu près 52 arbres et d'autres arbres qui ont été abattus quai Branly pour des questions de sécurité des touristes, puisqu'il a fallu procéder à des abattages en urgence.

Je vous propose donc de communiquer aux différents groupes le bilan précis du nombre d'abattages, du nombre de replantations et du type d'essence.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 117.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DEVE 117).

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la politique de l'arbre à Paris.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux non rattachés. Le vœu n° 111 relatif à la politique de l'arbre à Paris.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour deux minutes maximum.

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Monsieur le Maire.

Une relation particulière très forte relie les humains aux arbres. Régulièrement, des nouveaux livres paraissent sur ce thème. Le livre "Penser comme un arbre" de Jacques TASSIN nous révèle que l'arbre nous donne "l'heure intime du monde" et nous démontre qu"'en regardant pousser les arbres que nous avons plantés, nous réinstallons notre confiance dans l'avenir".

Dans les villes, cette relation est encore plus sensible, car nous souffrons de la densification et du nombre restreint d'arbres. L'intervention attentionnée du service de l'arbre de la DEVE nous rappelle au quotidien que les arbres sont très fragiles et peuvent être malades. Nous demandons qu'en cas d'abattage des arbres une information toute particulière soit installée sur le tronc de l'arbre, pour que les habitants puissent comprendre pourquoi on abat les arbres.

Chaque année, 1.500 arbres sont abattus à Paris. Une fois coupés, pour de bonnes raisons, il est parfois pour certains d'entre nous insupportable de voir des souches qui semblent abandonnées pendant plusieurs années sur le trottoir ou sur une placette. Il est aussi parfois incompréhensible qu'une fois la souche retirée, l'espace reste vide et qu'il n'y ait pas de nouvelles plantations.

Les objectifs de notre mandature fixés par la Ville de Paris sont donc ambitieux : plantation de 20.000 arbres supplémentaires d'ici à 2020. A ce jour, 9.000 sont déjà plantés.

Nous aimerions avoir des informations plus régulières autour de la plantation, des abattages des arbres. C'est pourquoi nous demandons une information toute particulière par rapport à la plantation, à l'élagage, à l'abattage par un affichage à l'emplacement considéré. Nous demandons que le choix des essences soit aussi établi en concertation avec les riverains lors des comités de végétalisation ou des conseils de quartier.

Nous demandons que la Ville de Paris demande aux bailleurs sociaux de s'engager à informer les locataires, lorsqu'il y a des abattages sur leurs parcelles. Nous demandons qu'un bilan d'étape par arrondissement soit communiqué en 3e Commission avant la fin de l'année concernant les dispositifs des 20.000 arbres.

Ainsi, une cartographie des arbres abattus, des souches existantes, des arbres remplacés, une cartographie des nouveaux emplacements de plantations d'arbre, une cartographie des vergers dans les écoles, la liste des copropriétés qui ont bénéficié d'un arbre dans ma copropriété. Enfin, la projection des emplacements des 10.000 prochains arbres qui seront plantés d'ici la fin de la mandature et que cette présentation soit donnée pour que l'on puisse avoir une vision plus précise des plantations.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Je sais que vous attachez beaucoup d'importance à notre politique de l'arbre.

Vous dire que l'information des Parisiens sur ce sujet est déjà très très importante, puisque les Parisiens eux-mêmes nous ont demandé à plusieurs reprises et souvent de mettre des dispositifs en place. On a plusieurs dispositifs d'information. Nous avons déjà sur Paris.fr, de manière classique, des informations sur les travaux concernant les arbres.

Sur les travaux d'abattage, nous avons des panneaux d'information qui sont systématiquement installés depuis maintenant 4 ans, depuis le début de la mandature, une à deux semaines avant les abattages sur les lieux d'abattage en amont des opérations. Ce n'est pas le cas pour les abattages d'urgence, bien évidemment, mais, pour tout le reste, nous avons ces panneaux d'information qui sont sur les arbres. J'ai par ailleurs demandé aux services de la DEVE de prendre des photos de ces panneaux de manière à indiquer après aux Parisiens que ces informations étaient bien présentes.

Nous avons également une base de données avec toutes les essences plantées à Paris, qui est en open data et qui fait le point aujourd'hui sur tous les arbres d'alignement à Paris. C'est en open data et tout le monde peut aller regarder. Je dis également que nous avons mis en place, si cela vous intéresse, un nouvel affichage de manière à indiquer comment nous prenons soin des arbres et quel type d'arbre va être planté. Je suis donc favorable à ce que le choix des essences puisse faire l'objet d'échanges avec les habitants, en cohérence avec le Plan Biodiversité, pendant les comités de végétalisation, en sachant qu'il y a un certain nombre de plantations qui reçoivent les avis des architectes des bâtiments de France. Il faudra donc se caler.

De même, j'écrirai aux bailleurs sociaux pour qu'ils s'engagent à informer les locataires de l'abattage des arbres. Et oui à un bilan d'étape par arrondissement en 3e Commission et à une présentation du dispositif "20.000 arbres" et, si possible, de tous les arbres qui seront plantés d'ici la fin de la mandature.

Je vous propose donc un amendement de l'Exécutif.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien.

Pour le vœu n° 111, l'amendement proposé est-il accepté ?

**Mme Joëlle MOREL. -** C'est une demande qui est portée par beaucoup d'élus du 11e de Paris et je maintiendrai donc le vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 111 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Je pense à vue de nez qu'il est adopté. Je vais vous demander de relever la main, s'il vous plaît.

Qui est pour le vœu n° 111, distinctement ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 394).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accompagnement des particuliers pour sortir du glyphosate.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent… Je rappelle que les vœux non rattachés, c'est deux minutes maximum, interventions et réponses de l'Exécutif.

Accompagnement des particuliers pour sortir du glyphosate, le vœu n° 112.

M. le Président David BELLIARD.

Monsieur le Président ? Non, c'est Joëlle MOREL ?

**Mme Joëlle MOREL. -** Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à l'accompagnement des Parisiens et des Parisiennes pour sortir du glyphosate.

Le Plan Biodiversité de la Ville indique dans son action 22 généraliser la démarche "Zéro phyto" et encourager la gestion écologique des espaces verts sur l'ensemble du territoire parisien.

Les collectivités locales n'ont plus le droit d'utiliser les produits contenant du glyphosate et nos jardins parisiens ont ce label "EcoJardin". Nous nous en félicitons. Mais les particuliers peuvent encore utiliser le glyphosate jusqu'en 2019. Aussi, comme vous le savez, le glyphosate fait partie en France, avec le soufre, des deux substances les plus vendues en tonnage. Il a été classé comme cancérogène probable par le Centre international de recherche sur le cancer.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que la Ville rappelle aux particuliers l'interdiction d'utiliser du glyphosate à partir du 1er janvier 2019, et de les informer très activement par le mobilier urbain et le site paris.fr sur les pratiques de jardinage sans produit phytosanitaire.

Par ailleurs, nous demandons que la Maison du jardinage organise des ateliers hors les murs de bonnes pratiques pour permettre aux Parisiens et aux Parisiennes d'apprendre à jardiner sans produit phytosanitaire.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame MOREL.

Effectivement concernant le glyphosate, vous rappelez que la Ville est engagée depuis 2001 dans une démarche zéro phyto. En 2015, j'ai souhaité et demandé la fin de toute utilisation par la Ville de ce produit, et en particulier dans les cimetières qui sont devenus aujourd'hui zéro phyto. Il y a également une action n° 22 très précise du Plan Biodiversité qui vise à généraliser cette démarche et à encourager la gestion écologique sur l'ensemble du territoire parisien.

Cela n'a pas dû vous échapper, parmi ces objectifs, il y a notamment une action qui vise à inciter et accompagner les Parisiens au jardinage naturel, et donc à accompagner la mise en œuvre de la loi. Il y a déjà des

actions de sensibilisation menées à travers la distribution de coccinelles, par exemple, et des ateliers sont actifs à la Maison du jardinage, Madame MOREL, puisque cela existe déjà. Puis il y a une communication spécifique dans les cimetières.

Comme nous l'avons déjà prévu, ces actions vont être renforcées avec des ateliers dans les arrondissements qui le souhaitent, des panneaux d'information lors de la Fête des jardins, des campagnes d'information aux Parisiens via des outils numériques ou le Journal de la Ville de Paris.

Puisque nous allons le faire et que c'est déjà prévu, Madame MOREL, je ne vais donc pas m'opposer à votre vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - C'est donc un avis favorable.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 395).

## Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une expérimentation des parcs et jardins sans tabac.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 113 relatif à une expérimentation des parcs et jardins sans tabac.

Madame la Présidente Laurence GOLDGRAB, vous avez la parole.

**Mme Laurence GOLDGRAB. -** Merci, Monsieur le Maire.

Pour poursuivre la dynamique lancée en 2015 de l'interdiction de fumer dans les aires de jeux, le groupe RG-CI propose par ce vœu de lancer une expérimentation dans les parcs et jardins parisiens en créant des zones sans tabac.

L'objectif n° 1 de ce vœu est bien sûr de lutter contre le tabagisme et la banalisation de la cigarette, notamment auprès des plus jeunes. C'est aussi une question de respect de l'autre car les non-fumeurs doivent pouvoir profiter de l'air frais d'un parc sans subir les fumées de cigarettes.

Puis nous souhaitons lutter contre la pollution que constituent les mégots et contribuer ainsi à la propreté de nos parcs. Je vous rappelle que la Ville agit depuis des années dans ce domaine : en 2017, elle a dressé près de 21.000 contraventions à des fumeurs jetant leurs mégots par terre. Elle a aussi installé des poubelles équipées pour éteindre les cigarettes. Pourtant, ce sont encore 350 tonnes de mégots que les services de la Ville ramassent chaque année dans notre ville. Et vous le savez, cela peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau.

Nous devons agir. Si Strasbourg avec la Ligue contre le cancer a pu le faire, pourquoi pas nous ? Il y a là une question de santé publique, de propreté et de protection de l'environnement.

En tout cas, ce sont suffisamment d'enjeux pour que l'Exécutif accueille notre vœu. Si cette expérimentation s'avère fructueuse, j'espère pouvoir vous demander une généralisation à l'ensemble des parcs.

Merci beaucoup.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame la Présidente.

Comme vous l'avez rappelé, effectivement la Ville de Paris est engagée maintenant depuis de nombreuses années sur cet enjeu de santé publique qu'est la lutte contre le tabagisme passif et la banalisation du tabac. Nous avions engagé en début de mandature une expérimentation d'interdiction dans les aires de jeux du parc Montsouris dans le 14e arrondissement, et c'était avant qu'il n'y ait une généralisation de cette interdiction sur tout le territoire par un décret paru en 2015.

Aujourd'hui, près de 500 aires de jeux à Paris sont des espaces sans tabac. Ils permettent de protéger les publics les plus fragiles du tabagisme passif. J'ai souhaité savoir un peu comment cela se passait et les agents de la DEVE notent que trois ans après la généralisation de cette interdiction, cette mesure est globalement très bien respectée par les usagers.

Je vous propose de poursuivre cette dynamique en acceptant l'amendement de l'Exécutif qui a été déposé et qui propose, après une concertation avec les mairies d'arrondissement qui se porteraient candidates, d'expérimenter

quatre jardins qui seraient non-fumeurs, puis d'effectuer une évaluation de cette expérimentation après quatre mois pour nous permettre de prendre une décision définitive sur ce sujet.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est donc un avis favorable sur le vœu n° 113. Il y a un amendement sur le vœu n° 113 avec un avis favorable : est-il accepté ?

**Mme Laurence GOLDGRAB. -** Oui. C'est plutôt une interdiction totale mais sur quatre parcs et jardins. Nous acceptons si ces quatre parcs et jardins sont sociologiquement différents car il faut vraiment que ce soit une expérimentation jusqu'au bout. Puis si cela doit nous mener vers une interdiction totale du tabac dans les parcs et jardins, nous y serions bien entendu extrêmement favorables.

Mais d'abord nous acceptons bien cette expérimentation et cette évaluation.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 113 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2018, V. 396).

## Vœu déposé par le groupe DP relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens à la promenade plantée René-Dumont.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 114 relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens à la promenade plantée René-Dumont.

La parole est à Mme Anne-Christine LANG.

**Mme Anne-Christine LANG. -** Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit effectivement d'un vœu qui demande à la Ville d'autoriser la portion de la promenade plantée René-Dumont, allant de la Bastille au jardin de Reuilly-Paul-Pernin, aux chiens tenus en laisse de façon à offrir à Paris une véritable promenade canine, allant de l'Ouest à l'Est de Paris, évidemment dans le respect des règles qui s'appliquent généralement aux promenades pour les chiens.

Ce vœu demande également que soit ouverte la réflexion sur l'ouverture aux chiens des espaces verts parisiens qui ne disposent pas d'aires de jeux pour enfants, dans un contexte politique de la ville qui favorise et s'est clairement prononcée pour accroître la place de la nature en ville, ce que nous soutenons ardemment comme dans le Plan Santé Solidarité de 2017. C'est dans un contexte où le nombre d'animaux domestiques est autour de 200.000 chiens à Paris, où le classement de la Ville est assez mauvais en ce qui concerne l'accueil et la vie des animaux domestiques.

Etant donné l'importance que cette question a pour de très nombreux Parisiens, nous pensons qu'il serait judicieux de permettre à ces 200.000 ou 300.000 Parisiens de pouvoir promener leur animal domestique dans les meilleures conditions sur une promenade de grande taille allant de l'Ouest à l'Est de Paris.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, chère collègue.

Votre vœu rappelle l'importance de la place de l'animal en ville et la nécessité de sa prise en compte notamment dans les espaces verts parisiens. Ce sujet a été beaucoup discuté aussi bien dans les consultations sur l'évolution du règlement des parcs et jardins à Paris, et dans les travaux de la Mission animaux. C'est vrai que vous n'aviez pas pu y participer, puisque votre groupe n'était pas encore constitué.

Vous rappelez que, dans les espaces verts aujourd'hui, les chiens, au regard du règlement sanitaire fait par le Préfet de police, sont autorisés dans 70 parcs et jardins.

Je vais présenter à la rentrée des propositions sur le nouveau règlement des parcs et jardins, des cimetières et des bois, puisqu'une présentation est prévue le 5 septembre prochain avec les groupes politiques et les maires d'arrondissement. Il sera discuté les perspectives sur la place des chiens dans ces espaces verts, comme vous l'avez dit, est-ce que ce sont tous les espaces verts, les espaces verts sans aire de jeux, tous les types de chien ou non, est-ce qu'on y met des horaires ou pas, etc.

Au regard du travail déjà engagé, je vous proposerai de retirer votre vœu, sachant que nous prendrons une décision sur ce sujet tout début septembre et sachant que la promenade plantée est un lieu qui n'est pas très large, avec beaucoup de joggeurs, beaucoup de promeneurs, et où c'est un peu compliqué par ailleurs.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - C'est une demande de retrait, si j'ai bien compris ? Le vœu est-il retiré ?

**Mme Anne-Christine LANG. -** Je vais retirer le vœu et attendre les propositions de Mme KOMITÈS en fin d'année. Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien.

## Vœu déposé par le groupe LRI relatif au braconnage de truites dans le lac de Gravelle (12e).

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 115 relatif au braconnage de truites dans le lac de Gravelle. C'est M. Jean-Baptiste de FROMENT qui va défendre ce vœu.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT. -** Merci, Monsieur le Maire.

Je suis très heureux d'intervenir, pour la deuxième fois ce matin, sur les animaux. Là, il s'agit de poissons. C'est au nom de ma collègue Valérie MONTANDON, parce que figurez-vous qu'il y a du braconnage de poissons au lac de Gravelle, qu'en particulier, l'Amicale des pêcheurs du bois de Vincennes qui contribue à l'encadrement de cette pêche…

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - S'il vous plait, c'est important. C'est pour cela qu'il faut faire silence pour les truites du lac de Gravelle, mais surtout parce qu'il y a un bruit de fond. Une demi-heure encore.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT. -** L'Amicale des pêcheurs du bois de Vincennes, qui contribue à l'encadrement de cette pêche dans le lac de Gravelle et qui contribue à l'implantation de truites à ses frais, souffre maintenant de cette situation. Depuis 2017, il y a seulement quatre gardes-pêche bénévoles qui sont présents pour surveiller l'ensemble du bois de Vincennes, en coordination avec le commissariat central du 12e.

Ce que ce vœu demande, c'est que la Ville de Paris puisse prendre des mesures de communication afin de solliciter le recrutement et la formation de davantage de gardes-pêche. Merci beaucoup.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci. Il y a du braconnage dans le lac de Gravelle un peu, mais pas que dans le lac de Gravelle, parce qu'il y en a partout en France. La surveillance de ce lac est effectivement assurée avec une convention qui a été passée en 2012, entre la Ville de Paris et l'Association de l'amicale des pêcheurs du bois de Vincennes. Il y a aujourd'hui quatre gardes-pêche bénévoles qui ont été formés et assermentés par l'association. Je voudrais vraiment les remercier parce qu'ils font un travail extraordinaire sur le bois.

En complément de cette surveillance bénévole menée par l'association, la Ville de Paris a également mobilisé ses agents d'accueil et de surveillance des espaces verts qui sont présents dans les bois et qui vérifient également eux-mêmes que les pêcheurs disposent bien d'une carte de pêche et que le matériel est bien de qualité et d'une quantité qui respecte les règlements.

La maire du 12e a également attiré l'attention du commissariat du 12e arrondissement à ce propos, de manière à ce qu'il y ait un regard particulier sur ce sujet.

Au regard du travail qui est déjà mené par l'association, de même que par les services aussi bien les services des A.S. du bois que la division du bois de Vincennes et après avoir longuement discuté, puisque je me suis rendue sur place il y a une quinzaine de jours lors de leur fête dans le bois de Vincennes, il apparaît que l'ensemble des acteurs considèrent que le dispositif actuel est en adéquation avec la réalité observée.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Le vœu est-il retiré ?

**M. Jean-Baptiste de FROMENT. -** Non, le vœu est maintenu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture matinale des parcs et jardins.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n$^{os}$ 116 et 116 bis relatifs à l'ouverture matinale des parcs et jardins.

La parole est à Mme Maud GATEL.

**Mme Maud GATEL. -** Merci. Je m'exprimerai au nom de mon collègue Yann WEHRLING.

En 2016, à l'initiative d'Eric HÉLARD, notre groupe a fait adopter à l'unanimité de ce Conseil l'ouverture, une heure plus tôt, des parcs et jardins de la Ville de Paris.

L'expérimentation a d'abord eu lieu dans quatre parcs. Le bilan a été très positif tel qu'il a été présenté par Pénélope KOMITÈS en 3e Commission début 2018.

Dès lors, ce dispositif a été étendu à six nouveaux parcs pour cet été. Il ressort vraiment que cette expérimentation a rencontré son public, à travers des activités sportives. Les Parisiens retrouvent aussi ici des îlots de fraîcheur. A travers cette accessibilité des parcs et jardins, on renoue un lien entre les Parisiens et la nature.

Lors du dernier Conseil du 15e arrondissement, nous avons souhaité élargir ce dispositif à la Petite ceinture du 15e arrondissement, ainsi qu'au parc Georges-Brassens. Ce vœu a été adopté à l'unanimité.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons, par ce vœu, étendre encore ce dispositif à 19 nouveaux parcs et jardins.

Naturellement, nous entendons tout à fait la nécessité d'étudier précisément les modalités de cette ouverture dès 7 heures du matin pour ces nouveaux parcs et jardins. C'est la raison pour laquelle nous retirerons notre vœu au profit du vœu de l'Exécutif, en incitant néanmoins à aller vite sur ce sujet, car c'est une vraie demande des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci, Madame GATEL.

Effectivement, nous avons tous la volonté de poursuivre cette ambition d'amélioration du maillage d'espaces verts à la disposition des Parisiens plus tôt le matin. Il faut vraiment que nous puissions travailler ensemble à une identification d'une meilleure cartographie de ce maillage, mais aussi d'étudier les modalités d'organisation, les implications budgétaires, mais aussi les implications pour les agents qui arriveraient une heure plus tôt sur Paris.

Oui à un groupe de travail qui réunit les différents groupes politiques pour que l'on puisse étudier les meilleures conditions, notamment pour les agents, pour une augmentation du nombre de jardins qui pourraient ouvrir plus tôt.

L'idée, comme je vous l'ai dit, est de regarder quel type de jardin, est-ce que ce sont des traversants, des grands jardins, etc. ?

Je vous propose donc que l'on puisse travailler avec des conclusions avant la fin de l'année 2018, pour une mise en place en 2019.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup. Il y a donc un retrait du vœu n° 116 au profit du vœu n° 116 bis.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 116 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2018, V. 397).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe PPCI relatif à l'ouverture au public du tronçon Wagram-Saussure de la Petite ceinture.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 117 relatif à l'ouverture au public du tronçon Wagram-Saussure de la Petite ceinture.

La parole est à M. Jérôme DUBUS ? Non ? Pierre AURIACOMBE. Allez-y.

**M. Pierre AURIACOMBE. -** Merci, Monsieur le Maire, je vais prendre le vœu de mon collègue Jérôme DUBUS.

C'est un vœu qui concerne le 17e arrondissement.

Il s'agit de l'ouverture au public du tronçon Wagram-Saussure de la Petite ceinture. La Ville de Paris avait annoncé son souhait d'ouverture supplémentaire de 6,5 kilomètres sur la Petite ceinture entre 2017 et 2020. Ce tronçon en fait partie.

Il s'agit d'une ouverture entre la rue de Saussure et le boulevard Pereire-Sud. C'est actuellement un projet qui, si j'ai bien compris, nous est proposé, mais qui entraîne quelques dysfonctionnements. La création de la promenade va entraîner la destruction d'un espace naturel, primordial par ailleurs. Les perspectives paysagères, s'agissant d'un tronçon en tranchée profonde, n'existent pas, et l'utilité de la promenade sur un espace aussi court et cloisonné est incertaine.

Par ailleurs, la Ville de Paris n'envisage pas pour l'instant d'installer d'ascenseur, ce qui rend inaccessible le lieu aux personnes à mobilité réduite. L'Association de sauvegarde de la Petite ceinture a, le 16 mai 2018, exprimé des réserves en parlant de saut vers l'inconnu concernant ce projet.

Par ailleurs, s'agissant d'un espace enterré, en décalage, la sécurisation n'est pas évidente.

Considérant ainsi les inquiétudes légitimes des riverains et considérant que ce projet de tronçon a déjà 18 mois de retard, mon collègue, M. DUBUS, demande qu'une nouvelle réunion publique d'information soit organisée avec les riverains, que cela fasse l'objet d'un débat et d'une consultation, et que soient envisagées des modalités d'aménagement alternatives.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Rapidement. Votre vœu porte sur l'ouverture du tronçon Saussure-Wagram de la Petite ceinture. Nous allons, comme vous le savez, ouvrir assez rapidement un certain nombre de tronçons. Bien évidemment, les questions des riverains en matière de sécurisation sont légitimes, comme sur tous les tronçons que nous ouvrons. Et comme sur tous les tronçons, nous veillerons à la mise en œuvre, avec des clôtures adaptées et avec l'appui de la DPSP, à la sécurisation du site, sachant que la Petite ceinture doit être ouverte pour tous les Parisiens et pas que pour les habitants du 17e arrondissement. Ce ne sont pas les habitants du 17e arrondissement qui décident ce qu'il va y avoir sur cette portion puisque c'est bien pour tout Paris.

Vous avez dit que c'était un patrimoine parisien majeur. C'est bien la raison pour laquelle nous souhaitons que les Parisiens qui le souhaitent, depuis maintenant plus d'une vingtaine d'années, puissent profiter de la Petite ceinture. Vous dire que ce n'est pas possible de mettre des ascenseurs puisque nous voulons préserver un esprit de sentier ferroviaire que nous déployons à l'échelle de Paris et que, là, nous allons avoir des escaliers d'accès. Le chantier va débuter à l'automne 2018. Le sujet a déjà été discuté amplement depuis maintenant plus de 4 ans, donc j'émets vraiment un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien.

Une demande d'explication de vote du maire du 17e, Geoffroy BOULARD.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rappelle que le projet de la Mairie de Paris, c'est de programmer l'ouverture au public de plusieurs tronçons de la Petite ceinture dans 9 arrondissements où elle est implantée. Dans le 17e, le tronçon programmé est effectivement compris entre Saussure et Alphonse-de-Neuville. Il est situé en tranchée profonde, de plus de 8 mètres à certains endroits, par rapport au boulevard Pereire et aux rues avoisinantes. Le projet étudié par les services techniques consiste à installer 2 escaliers d'accès - je le rappelle - et le sol sera aménagé sur une largeur de 1,50 mètre environ, cela pour recevoir un matériau naturel perméable au-dessus du ballast afin de rendre le cheminement plus confortable.

La végétation dans les talus sera intégralement conservée afin de conserver, notamment sur ce site, son rôle de lieu boisé et de biodiversité. Il n'y a donc pas du tout de projet de couverture sur la Petite ceinture, à la différence du tronçon plus au Sud, où la Petite ceinture a été recouverte pour protéger les riverains de la circulation des trains du R.E.R. Les activités proposées sont essentiellement des activités de promenade. D'ailleurs, des échanges se poursuivent avec la mairie du 17e sur les aménagements et les activités proposées. Le calendrier de réalisation - je tiens à le rappeler - prévoit un démarrage au printemps 2019, pas avant. Nous n'avons encore qu'un prévisionnel sur cette ouverture.

Je rappelle que notre position était favorable à l'ouverture de ces emprises au public, mais de manière temporaire et sécurisée. L'occupation illicite par des "Roms" sur une partie de ce tronçon a naturellement refroidi les ardeurs de la Mairie sur ce sujet. J'en suis heureux, même si nous restons dans l'objectif de l'ouvrir au public de manière sécuritaire et garantie. Il est important aussi que la Mairie de Paris s'engage à communiquer sur des futurs horaires d'ouverture de la Petite ceinture et apporte les garanties nécessaires. Je tiens aussi à rappeler que plusieurs

réunions publiques ont eu lieu sur le sujet. Il y en aura une prochainement qui est prévue avec l'un de mes adjoints en charge de ce quartier.

C'est un vœu assez inutile qui ne fait que reprendre ce qui est déjà en cours de discussion. Quant aux considérants, ils sont en complète contradiction avec les propositions, donc nous ne prendrons pas part au vote sur ce vœu.

Je vous remercie.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 117 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux travaux de la Mission "Animaux en ville".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 118 relatif aux travaux de la Mission "Animaux en ville".

Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Mes chers collègues, vous vous souvenez tous de l'émotion très vive suscitée lorsqu'un tigre s'était échappé d'un cirque parisien et avait fini par être tué par son propriétaire. Le groupe Ecologiste avait, à ce moment-là, présenté un vœu pour demander l'interdiction des cirques avec animaux dans la Capitale. Le débat avait commencé dans cette Assemblée, mais hélas, la Ville n'avait pas voulu prendre position. Je vous rappelle que 28 pays, d'ores et déjà, interdisent les cirques avec animaux. Depuis, nous avons eu, notamment en juin dernier, une dizaine de cirques qui, aux Invalides, ont voulu démontrer qu'ils ne maltraitaient pas les animaux, mais ont montré, au contraire, des animaux en cage, dans des cages totalement exiguës qui ne correspondent pas du tout au respect du bien-être de ces animaux.

Je rappelle l'article 214 du Code rural : "Tout animal est un être sensible, il doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce". Et en aucun cas, les impératifs biologiques de l'espèce des animaux sauvages utilisés dans les cirques ne peuvent être cohérents avec leurs conditions d'enfermement exigües.

Mais il y a beaucoup d'autres préoccupations sur les animaux en ville. J'avais abordé ici un vœu pour interdire la pêche à Paris, étant donné qu'il est interdit de consommer et de commercialiser les poissons. Mais il y a aussi bien d'autres débats à ce sujet.

A la suite de ce débat au Conseil de Paris, il avait été décidé de créer une Mission "Animaux en ville". Cette mission a travaillé et rencontré des associations. Beaucoup de Parisiens et de Parisiennes sur la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée", ont transmis leur contribution.

Une demande forte s'est manifestée sur cette plateforme en faveur de l'interdiction de la présence d'animaux sauvages dans les cirques accueillis à Paris.

La dernière réunion, néanmoins, "Meet-up", de la Mission "Animaux en ville", a eu lieu le 15 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville, il y a déjà plus de six mois. Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe en charge du dossier et responsable de la Mission "Animaux en ville", avait annoncé qu'elle rendrait publiques les conclusions de cette mission en mars 2018. Elle a repoussé cette communication au mois de juillet 2018 mais cette communication ne voit toujours pas poindre le jour.

Je demande donc à travers ce vœu que notre Assemblée puisse connaître la date à laquelle seront rendus publics le rapport et les conclusions de cette Mission "Animaux en ville".

Je vous remercie. Et je rends hommage aux associations, qu'il s'agisse de "Zoopolis" ou de "L214".

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Pénélope KOMITÈS.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Merci.

Effectivement, il y a eu beaucoup de travail et, aujourd'hui, les services de la Direction des Espaces verts et de l'Environnement, que je tiens à remercier pour ce travail qui n'était pas prévu en début de mandature, analysent et synthétisent les propositions reçues, analysent surtout, pour vous faire des propositions qui tiennent la route, les

responsabilités de l'Etat, des collectivités territoriales, de la Préfecture de police à Paris, échangent également avec la Préfecture de police sur un certain nombre de sujets soulevés au regard de leurs compétences.

Nous avons également décidé dernièrement de faire un "benchmark" de ce qu'il se passe dans les autres collectivités. C'est un travail effectivement important, plus important que nous ne l'avions pensé à la fin de la mission.

C'est la raison pour laquelle, alors que nous sommes en finalisation - j'ai relu encore hier la dernière version du rapport -, j'ai envoyé un courrier à tous les membres, les groupes politiques pour les convier à une réunion de présentation de ce travail le 5 septembre prochain. Le rapport passera donc derrière cette présentation.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

Il y a une proposition de retrait du vœu. Est-il maintenu ?

**Mme Danielle SIMONNET. -** J'entends que l'Exécutif répond positivement au vœu, puisque cela veut dire qu'au Conseil de Paris de fin septembre/début octobre - je n'ai pas la date en tête -, vous pourrez rendre votre rapport.

Si vous y répondez, c'est que mon vœu est non avenu, puisque vous y avez donné satisfaction.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Très bien.

Le vœu est-il retiré ? Oui, non ?

**Mme Danielle SIMONNET. -** Oui.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Oui, très bien.

Nous passons à la suite…

**Mme Danielle SIMONNET. -** Avant de le retirer, est-il possible que l'on me dise précisément "le rapport de la Commission sera présenté à partir de fin septembre, donc il sera présenté au prochain Conseil de Paris" ? C'est cela même.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Non, attendez, on ne va refaire le débat.

Le vœu est-il maintenu ou non ?

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Madame SIMONNET, je présente ce rapport aux groupes politiques le 5 septembre. Le temps de passer les visas administratifs, ce rapport sera donc présenté en novembre.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Compte tenu de ces informations complémentaires, le vœu est-il maintenu ? Non.

Très bien.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux tombes de communards et de soldats morts pour la France.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Le vœu n° 119 est relatif aux tombes de communards et de soldats morts pour la France.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Excusez-moi, ce n'est pas du tout le même sujet.

L'année 2018 est celle du centenaire de l'Armistice de 1918 et, dans le cadre de ce centenaire, les 90.000 Parisiens morts pour la France bénéficieront d'un monument contribuant à assurer la mémoire communale, jusqu'ici fractionnée dans chacun des 20 arrondissements de Paris. Nous rendrons également, en 2019, hommage aux libérateurs de 1944 et, en 2021, nous fêterons les 150 ans de la Commune de Paris. Il est extrêmement essentiel que la Ville accorde toute cette importance au travail de transmission de la mémoire ; je salue le travail qui est fait à cet effet.

Les corps des 350.000 soldats morts pour la France durant la Grande Guerre avaient été remis aux familles qui le souhaitaient et qui, surtout, le pouvaient et avaient donné lieu à l'époque à des concessions à perpétuité. Il en fut de même pour les communards. Il faut cependant constater que les tombes ne sont pas toutes entretenues, même très peu, et peuvent de fait procéder à une déclaration d'abandon. Or, nombre de tombes, tant de communards que de soldats morts pour la France pendant la Grande Guerre, qui sont en abandon, doivent pouvoir être entretenues et sauvées.

Or, il y a un problème juridique qui nous est relaté par les associations, notamment par l'association "Les Amis de la Commune de Paris". Elles ne peuvent pas engager un entretien ou obtenir l'entretien des tombes de ces communards tant que ces tombes sont liées à leurs héritiers, leurs descendants.

A travers ce vœu, pour pouvoir engager un partenariat avec les associations pour garantir l'entretien de ces tombes et, surtout, faire en sorte qu'elles ne disparaissent pas de de notre mémoire collective ; pour que puisse se

construire un travail d'appropriation collective de la mémoire communale, je propose, à travers ce vœu, que le Conseil de Paris inscrive…

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci…

**Mme Danielle SIMONNET. -** … ces tombes historiques des communards et celles des soldats tombés pour la France dans la propriété communale, et engage un travail en concertation avec les associations qui le souhaitent pour en assurer l'entretien.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, adjointe. - Comme vous le rappelez, la Mairie de Paris est très engagée dans la valorisation de la mémoire des soldats morts pour la France lors de la Première guerre mondiale et des communards.

Je partage l'ambition exprimée dans ce vœu. Cependant, il n'est pas exact d'affirmer que la Ville de Paris pourrait reprendre toute tombe qui ne serait plus entretenue, puisque les tombes du XIXe et XXe siècle ont, pour certaines, été attribuées de manière perpétuelle et ne peuvent être reprises que lorsque la Ville peut prouver un état de dégradation très avancé.

En outre, répertorier l'ensemble des soldats morts pour la France, dont le retour des corps s'est échelonné jusqu'en 1930 et dont la mention "Mort pour la France" n'est pas toujours indiquée sur les tombes, nécessiterait de mettre en place des équipes de généalogistes au sein de la Mairie de Paris.

Nous souhaitons privilégier d'autres pistes dont l'impact pédagogique nous semble plus important afin de valoriser la mémoire de la Commune comme celle de la Grande Guerre.

Nous travaillons avec Catherine VIEU-CHARIER et le "Souvenir français" depuis maintenant presque deux ans, afin d'identifier progressivement les tombes des soldats morts pour la France dans nos cimetières, et de valoriser leurs biographies qui peuvent être consultées aux emplacements de leur sépulture via une application mobile.

La mémoire de la Commune de Paris fait également l'objet d'un travail très important de mise en valeur. Il y a encore quelques mois, il y a eu une exposition sur les grilles de l'Hôtel de Ville.

On va poursuivre ces initiatives mais, au vu de ces éléments, Madame SIMONNET, je vous propose de retirer votre vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Danielle SIMONNET, souhaitez-vous maintenir votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET. -** Oui, je maintiens mon vœu.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Il y a une demande d'explication de vote d'Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI. -** Je voudrais faire deux observations. La première, Danielle SIMONNET soulève un vrai sujet, celui de l'entretien de très nombreuses tombes au Père-Lachaise, le Père-Lachaise qui a été le théâtre des derniers massacres de la Commune de Paris.

Cela étant dit, j'ai un petit problème avec ce vœu. Premièrement, je crois qu'il y a un petit amalgame. Des gens sont morts pour la France, d'autres sont morts pour la Commune. Il ne faut pas oublier que la Commune a tout de même été une véritable boucherie pour les Parisiens, mais il y a eu aussi une cinquantaine d'otages.

Le 150e anniversaire de la Commune de Paris doit être l'occasion d'aborder cette histoire, en cicatrisant un peu tout cela et en ne faisant pas de la politique en essayant de commémorer cet événement très important de l'histoire de Paris.

Je suis un peu gêné du fait que, par ce vœu, on mette sur le même plan la Commune de Paris, la Grande Guerre…

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Il vous reste trois secondes pour votre deuxième point.

**M. Alexandre VESPERINI. -** Le deuxième point : tout ce qui aura trait à la commémoration de la Commune de Paris devra, à mon avis, faire l'objet d'un groupe de travail, de quelque chose de plus ample qui devra évidemment recouvrir, Danielle SIMONNET a raison sur ce point, l'hommage qui doit être fait aux soldats qui, bien souvent, ont été exécutés sans aucune forme de procès par les troupes versaillaises.

S'il est maintenu, je m'abstiendrai.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Le vœu est maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 119 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

## Dépôt de questions d'actualité.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint, président. - Avant de suspendre la séance, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première émane du groupe Ecologiste de Paris. Elle est posée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative "à la baisse de la pollution de l'air sur le périphérique".

La deuxième question posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris concerne "les rythmes scolaires à Paris".

La troisième question d'actualité émane du groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants. Elle est adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police et est relative "aux mesures de prévention et de maintien de la sécurité prévues cet été".

La quatrième question, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, à Mme la Maire de Paris, est relative "aux actes homophobes à Paris".

La cinquième question du groupe les Républicains et Indépendants adressée à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "à la sécurité".

La sixième question émane du groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris. Elle est relative "à la transformation de la gestion des ressources humaines".

La septième question est posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris. Elle concerne "l'armement de la police municipale".

La huitième question du groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris est relative "à la lutte contre l'homophobie".

Enfin, la dernière question d'actualité est posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris et concerne "Autolib' et Vélib'".

Mes chers collègues, nous suspendons la séance pour le repas. Nous nous retrouvons à 14 heures 45 pour l'examen des questions d'actualité.

A tout à l'heure.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Mes chers collègues, la séance est reprise.

## Examen des questions d'actualité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Mes chers collègues, nous démarrons donc cette séance par l'examen des questions d'actualité.

## I - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la baisse de la pollution de l'air sur le périphérique.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Première question d'actualité est posée par Mme Fatoumata KONÉ, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Vous avez la parole.

**Mme Fatoumata KONÉ. -** Merci.

Madame la Maire, Monsieur le Préfet, la Coupe du monde bat son plein actuellement en Russie et l'engouement populaire pour cette compétition ne se dément pas. Comme pour chaque Coupe du monde ou chaque championnat d'Europe, la diffusion des matches incite les Parisiennes et les Parisiens, jeunes et moins jeunes, à imiter les stars du ballon rond sur nos terrains municipaux.

Malheureusement, les conditions d'entraînement sur les terrains de la Ville ne sont pas vraiment les mêmes qu'à Clairefontaine. Dans un rapport publié le 11 juin dernier, l'O.N.G. "Greenpeace" a démontré que les niveaux de

concentration de dioxyde d'azote que l'on respire sur les terrains parisiens sont systématiquement supérieurs à la norme européenne annuelle en vigueur de 40 microgrammes par mètre cube. Pour cause, ces terrains sont en majorité installés le long du périphérique.

Or, la pollution de l'air devrait au contraire être réduite au maximum dans les lieux où nous faisons du sport.

Quand on pratique une activité physique, on risque d'inhaler 4 à 10 fois plus de polluants atmosphériques qu'au repos.

Au-delà des pratiquants sportifs, ce sont bien évidemment tous les habitants des axes routiers importants qui sont exposés quotidiennement aux particules fines. Les poids lourds circulant sur le périphérique sont responsables d'une part très importante des émissions de particules fines, 58 % à Paris, 35 % en Ile-de-France, selon les services de l'Etat. Les plus polluants étant déjà interdits de circulation de façon permanente dans Paris.

Il est temps de favoriser les comportements plus vertueux sur le périphérique. Le projet de loi d'orientation sur les mobilités nous en donne la possibilité.

Il faut que nous ayons la possibilité de contrôler de manière automatique le respect des vignettes Crit'Air. C'est indispensable pour l'objectif 0 diesel en 2024.

Il faut également que nous ayons la possibilité d'interdire la circulation aux poids lourds en transit en Ile-de-France.

On parle beaucoup en ce moment de la limitation de la vitesse à 80 kilomètres/heure sur les voies départementales. Il faudrait également limiter la vitesse sur les autoroutes urbaines, car on le sait, une vitesse élevée entraîne davantage d'émissions de particules fines.

Enfin, pourquoi ne pas réserver une voie du périphérique au covoiturage et aux véhicules propres ?

Madame la Maire, quelle sera la voix de Paris dans le débat autour du projet de loi d'orientation des mobilités ?

Monsieur le Préfet, quels sont les leviers que vous pouvez utiliser pour mettre en œuvre, dès à présent, des comportements plus vertueux sur le périphérique ? Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Madame Fatoumata KONÉ.

Je vais demander à Christophe NAJDOVSKI d'apporter des éléments de réponse, puis à M. le Préfet de police.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, le boulevard périphérique parisien pourrait malheureusement gagner la Coupe d'Europe dans de nombreux domaines : axe le plus circulé d'Europe ; seule rocade autoroutière aussi proche du cœur de l'agglomération et marquée par une densité de l'habitat ainsi que par la présence d'équipements comme des écoles maternelles, des E.H.P.A.D., mais aussi des parcs sportifs qui attirent et drainent des populations sensibles.

Aujourd'hui, le périphérique est indispensable au fonctionnement du réseau routier et autoroutier francilien, mais il est aussi source de fortes nuisances sonores et atmosphériques. Il est l'illustration même que le trafic routier est source de pollution. 40 % du trafic routier parisien est sur le périphérique. Il contribue à lui seul à 37 % des émissions d'oxyde d'azote et 35 % des particules du secteur du transport routier.

Le périphérique constitue une ceinture grise autour de la Capitale, bien loin de la ceinture verte que certains ingénieurs et architectes urbanistes avaient imaginée au début du XXe siècle.

Face à cette situation, nous devons agir pour réduire les émissions polluantes liées au trafic routier et notamment celles provenant du boulevard périphérique.

Nous soutenons par exemple, la démarche initiée par la Métropole du Grand Paris de suivre la Ville de Paris avec la mise en place d'une zone à faibles émissions qui pourrait aller bien au-delà du boulevard périphérique jusqu'à l'autoroute A86. Nous soutenons donc cette démarche qui s'est basée sur ce que nous avons mis en place ici, à Paris, depuis 2015.

Nous avons besoin également d'outils de contrôle automatique de la zone à faibles émissions, outils qui aujourd'hui ne sont pas encore autorisés par la réglementation française mais qui existent partout ailleurs en Europe. Je profite aussi de votre question pour demander à l'Etat et à ses représentants à Paris que la loi d'orientation sur les mobilités nous offre cette possibilité. Nous aurons cette discussion lorsque la loi sera en discussion au Parlement à l'automne prochain. Ce serait un outil majeur pour concrétiser, par exemple, notre objectif de sortie du diesel en 2024.

Nous avons le devoir de mettre en place des mesures efficaces pour réduire l'exposition de la population aux polluants. Rappelons que l'Etat français est sous la menace de sanctions de la part de la Commission européenne pour non-respect de la qualité de l'air et nous en appelons aux représentants de l'Etat mais aussi au ministre de l'Intérieur pour que la loi d'orientation sur les mobilités intègre bien cet outil.

Ces outils nous permettront également d'avancer sur deux sujets que vous pointez dans votre question et que nous portons depuis de longues années. Premièrement, le contrôle du transit des poids lourds sur le boulevard périphérique. Deuxièmement, la question des voies réservées au co-voiturage et aux véhicules moins polluants. J'ajoute qu'en ce qui concerne la lutte contre les nuisances sonores, la Ville poursuit une action volontariste et d'envergure inédite pour protéger les populations résidant à proximité du périphérique de part et d'autre, qu'ils soient parisiens ou non parisiens, grâce à la pose d'enrobés phoniques. Je peux vous dire que d'ici la fin de l'été 2018, 100 % des zones aujourd'hui au-delà des valeurs limites en matière de nuisances sonores auront été traitées par la pose d'enrobés phoniques par la Ville de Paris.

Enfin, nous participons aux réflexions sur l'avenir du périphérique, des autoroutes et des voies structurantes du Grand Paris, portées dans le cadre de la consultation internationale initiée par le Forum métropolitain du Grand Paris. Il est en effet indispensable que la réflexion soit menée au niveau du réseau routier régional. Nous nous investissons beaucoup dans ce travail afin de faire émerger des propositions fortes à la hauteur de l'enjeu de santé publique que vous soulignez dans votre question, pour les générations présentes et futures, pour les habitants souvent les plus fragiles vivant en bordure du boulevard périphérique, comme pour les usagers des terrains sportifs et des établissements scolaires. Nous devons transformer le périphérique en autre chose qu'un ruban de bitume empoisonnant l'air de nos concitoyens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE PRÉFET DE POLICE**. - Merci.

Madame la Maire de Paris, Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris, d'abord je veux indiquer que l'Etat, naturellement, le Préfet de police en particulier, partagent totalement le constat qui a été fait, qui est établi, qui se lit dans les chiffres publiés par différentes instances. Je songe notamment à une étude de l'APUR en octobre 2016, dont on connaît les résultats, qui fait la démonstration, comme vous l'avez indiqué, Monsieur le Maire adjoint, du caractère très polluant de cette infrastructure périphérique et qui montre même que c'est l'infrastructure la plus polluante d'Ile-de-France. C'est établi et nul ne le conteste.

Les actions de l'Etat en regard. De manière générale, je rappelle que le document de référence est le plan de protection de l'atmosphère, qui est d'une compétence du Préfet de Région, à l'élaboration duquel le Préfet de police mais aussi, plus encore, l'ensemble des collectivités et acteurs économiques et sociaux ont été associés.

Le Préfet de police, en ce qui le concerne, est le garant de la mise en œuvre de mesures particulières lors des épisodes de pollution. Lors de ces épisodes, à la fois des restrictions de vitesse sont prononcées et des restrictions de circulation pour les poids lourd et qui concernent le boulevard périphérique.

Cela dit, j'ai bien conscience qu'au regard du sujet, cette réponse peut paraître trop limitée et trop parcellaire. De ce point de vue, il y a quelques orientations sur lesquelles nous sommes prêts à travailler avec vous et Madame la Maire de Paris le sait, en particulier les dispositifs de contrôle automatique des mesures mises en œuvre, que ce soit les Z.C.R. aujourd'hui ou les zones à faibles émissions.

Ensemble, il faut que nous ayons la capacité de démontrer - mais je pense que cela ne sera pas trop difficile - que technologiquement on sait contrôler avec des caméras les vignettes qui sont sur les différents véhicules afin de savoir si le véhicule qui passe à tel endroit a bien le droit de le faire à tel moment. Cela ne me paraît pas hors d'atteinte et mes équipes y réfléchissent en liaison avec les vôtres. Au-delà, il faudra donner à ces contrôles le support juridique qui convient si on veut que les manquements soient sanctionnés. Je le souhaite d'autant plus que cela permet par ailleurs de déployer les moyens de police sur des sujets autres et qui les concernent, vous le comprenez bien.

Dans cette idée, des démarches renforcées pour voir comment aller plus vite et plus loin dans le respect par contrôle automatique des dispositifs vignette Crit'Air ou des zones à faibles émissions, j'y suis tout à fait favorable. Cela va de soi et je propose que l'on poursuive ensemble le travail en ce sens, Madame la Maire de Paris.

Je rappelle pour conclure que la vitesse sur le périphérique est limitée à 70 kilomètres/heure. Il y a tout autour de l'anneau périphérique près d'une quinzaine de dispositifs de contrôle-sanction automatisés et que, de la sorte, ce respect de la vitesse est globalement observé.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Il est observé et, en plus, il répond exactement aux objectifs que nous nous nous étions fixés. Autant dire que je soutiens les mesures de restriction de la vitesse, y compris ailleurs que sur le périphérique.

Je veux dire aussi que sur cette question du périphérique, les travaux, l'engagement de court terme mais aussi l'évolution à moyen et long terme de cet anneau de circulation feront l'objet de toutes nos attentions. Cela fait partie de ces sujets que l'on doit traiter au quotidien mais qui sont aussi des sujets de prospective urbaine, sur lesquels nous devons penser, pas avec les lunettes du siècle précédent mais vraiment avec celles du siècle dans lequel nous sommes, à savoir aussi un siècle dans lequel la place de la voiture va être très largement modifiée et réduite ; bien

sûr, celle des véhicules polluants mais cela fait partie aussi des mesures de restriction et d'interdiction sur lesquelles nous travaillons et avons travaillé.

Madame Fatoumata KONÉ, souhaitez-vous reprendre la parole ?

**Mme Fatoumata KONÉ. -** Oui, rapidement.

Je me réjouis de la réponse de M. le Préfet. J'espère qu'effectivement nous allons rapidement avancer sur ces actions.

Je voulais simplement rappeler une étude de l'Agence de santé publique. Il y a énormément d'études sur le sujet. En 2016, cette étude estime que le nombre de morts dues aux particules fines s'élève à au moins 48.000 par an, soit 9 % de la mortalité nationale. A Paris, 2.500 personnes meurent chaque année de pollution atmosphérique. Ces chiffres doivent évidemment nous interpeller. Il ne s'agit pas uniquement d'une mission punitive mais bien d'une question de santé publique. Nous devons donc agir très rapidement de manière à ce que ce type de mortalité cesse dans notre société.

Merci.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Madame Fatoumata KONÉ.

## II - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux rythmes scolaires à Paris.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je donne à présent la parole, pour la deuxième question, au groupe Communiste et Front de Gauche.

Je crois que c'est Jean-Noël AQUA qui pose la question.

**M. Jean-Noël AQUA. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, une nouvelle fois nous voulons aborder la question des rythmes scolaires. Certains penseront que les Communistes sont déterminés, d'autres que l'on est peut-être têtu mais, pour nous, ce sont les faits qui sont têtus et il faut faire entrer à nouveau la question des rythmes dans l'actualité.

Le fait nouveau est l'organisation d'une consultation des conseils des maîtres par les organisations syndicales. Cette consultation unitaire a réuni syndicats : S.N.U.I.P.P.-F.S.U., F.O., U.N.S.A., S.U.D. Education, C.N.T., C.G.T. Education. Les résultats sont sans appel : sur les 656 écoles parisiennes, 402 ont participé à cette consultation, soit 61 % des écoles, et 98 % des enseignants ont demandé que l'organisation de la semaine scolaire soit revue.

L'aménagement des rythmes scolaires à Paris a ainsi singulièrement fait de nos enseignants des "anti-semaine de 4 jours et demi". Plusieurs éléments se sont probablement conjugués pour parvenir à ce rejet massif. Le plus important est la confusion entre le temps scolaire et le temps périscolaire. Cela est sans doute lié à l'arythmie de la semaine à Paris, où il n'y a pas deux journées de suite avec le même temps scolaire.

La question des locaux à Paris est aussi une question importante. Les enseignements scolaires et les activités périscolaires se tiennent dans les mêmes lieux, générant confusion et désorganisation. Nous saluons bien sûr les efforts de notre collectivité pour améliorer le périscolaire et la filière animation. Nous y avons contribué et nous saluons l'engagement de l'Exécutif en la matière, mais l'articulation entre les temps scolaires et périscolaires nécessite une séparation entre les deux, que notre organisation ne permet pas.

Je veux répéter ici que notre conception de l'éducation va à rebours de celle développée par le ministre BLANQUER, qui vise à la territorialiser. Pour nous, l'éducation est nationale et nous souhaitons un cadre national, seul garant d'égalité républicaine. En l'attendant, comment prendre en compte l'alerte de celles et ceux qui font l'éducation ? Les enseignants nous envoient un message clair ; qu'allons-nous faire pour y répondre ?

Les enseignants sont une pièce incontournable de toute action progressiste en matière d'éducation. Ils sont non seulement les principaux intervenants au contact des élèves, mais ils sont en outre les experts du terrain, qu'aucune autre expertise ne peut ignorer. Ils vivent au quotidien les difficultés et les facilités que rencontrent les élèves. Si nous voulons évaluer nos réformes, dans l'intérêt des enfants, les retours de l'expérience à la base sont la matière première par excellence à considérer.

Madame la Maire, ma question est donc simple : quelle réponse allez-vous donner à l'interpellation des personnels enseignants qui demandent une consultation de la communauté éducative sur les rythmes scolaires ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

C'est la deuxième fois que le groupe Communiste souhaite vous interroger, Madame la Maire, sur l'aménagement des rythmes éducatifs en 6 mois. Vous avez dit vous-même, Monsieur AQUA, que les élus communistes étaient têtus. Moi, ce que je retiens surtout de votre question, c'est qu'elle m'intrigue, pour quatre raisons au moins.

Tout d'abord, parce qu'en 2008, nous faisions front commun contre le décret Darcos qui avait institué la semaine de 4 jours.

Parce qu'en 2013, les parlementaires communistes, députés et sénateurs, ont voté la loi de refondation de l'école de la République.

Parce que vous êtes à l'initiative d'un Observatoire parisien de la mixité sociale et de la réussite éducative. Justement, l'aménagement des rythmes éducatifs, la création d'un temps périscolaire répondent à cette volonté de mixité sociale en permettant à des enfants d'avoir des activités culturelles et sportives auxquelles ils n'auraient pas droit.

Enfin, parce qu'on sait votre attachement à l'emploi public. De ce fait, l'aménagement des rythmes éducatifs a amené à l'embauche de plusieurs centaines, voire de quelques milliers d'animateurs, d'une filière animation que nous avons professionnalisée. Si nous allions jusqu'au bout de cette logique que faudrait-il ? Mettre fin à ces emplois publics et mettre fin à cette filière animation.

Vous évoquez effectivement la consultation lancée par des syndicats enseignants mais quels sont les éléments nouveaux dans cette consultation ? Les syndicats enseignants étaient contre la semaine de 4,5 jours en 2013 ; ils sont toujours contre la semaine de 4,5 jours en 2018.

Nous restons convaincus et cohérents, non pas par dogmatisme, comme je l'entends parfois, parce que nous sommes convaincus que la semaine de 4,5 jours qui a d'abord été la création d'une matinée supplémentaire d'apprentissage, est et va dans l'intérêt des enfants et des familles parisiennes, permettant aux familles de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

De ce fait, oui, nous ne changeons pas. D'autres communes, non pas pour des raisons pédagogiques mais pour des raisons financières, sont passées aux 4 jours. Par conséquent, ne nous en voulez pas si nous voulons maintenir quelque chose qui marche, qui n'est en rien de la confusion car, entre le temps scolaire et périscolaire, il y a une complémentarité éducative. Quel scandale à utiliser des locaux qui sont des locaux publics, qui sont les locaux de nos écoles ? En l'occurrence, comme Toulouse, comme Nantes, comme Rennes, comme Brest et comme beaucoup d'autres communes en France, nous resterons évidemment à la semaine de 4,5 jours, non seulement à la rentrée 2018, mais aussi à la rentrée 2019 et, je l'espère pour l'avenir des enfants parisiens, pour l'intérêt des familles, très longtemps encore.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Monsieur BLOCHE.

Je n'ai rien à ajouter. Nous travaillons pour les familles et pour les enfants.

Je vous redonne la parole, Monsieur Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA. -** Bien sûr, je ne doute pas une seule seconde de votre volonté de travailler dans l'intérêt des enfants. Un certain nombre d'actes le démontrent bien concrètement.

En revanche, vous me permettrez de répondre à la réponse qui m'a été faite sur la question de : quels éléments nouveaux ? Indéniablement, quand nous avons eu les premières discussions ensemble sur ce thème, nous n'avions pas, à l'époque, le retour des enseignants. Or, comme j'ai essayé de le dire dans mon interpellation, les enseignants sont une pièce maîtresse car ils nous font un retour d'expérience. Je me permets d'être physicien ; quand on est physicien, on fait d'abord l'expérience, puis la théorie. Les bons physiciens font d'abord l'expérience, puis la théorie et on valide ensuite la théorie par rapport à l'expérience. Là, nous avons un retour d'expérience.

A la question sur ce qu'il y a de nouveau, je réponds donc que nous avons un retour grandeur nature de la part des enseignants. Ma question consistait à dire : qu'allons-nous faire de ce retour grandeur nature des enseignants ? Considérons-nous que nous avons raison, tout seul, et que les enseignants se trompent ? Je pense que c'est une mauvaise façon d'aborder le débat et je continue à penser que parler avec les enseignants, dialoguer avec eux et débattre avec eux est absolument incontournable, au vu de ce qui a été fait au niveau de la consultation.

Permettez-moi aussi de préciser : nous ne sommes pas, si vous avez noté notre interpellation avec attention, contre les 4,5 jours. Vous m'avez posé la question sur les 4,5 jours. Cependant, à l'intérieur du cadre des 4,5 jours, il y a plusieurs façons de le décliner et de le réaliser. C'est ce que nous nous permettons, en tout cas, de pointer du doigt en disant que les 4,5 jours peuvent se réaliser de différentes manières ; la manière que nous avons choisie n'est peut-être pas la meilleure et pourrait peut-être être questionnée. A l'intérieur du questionnement du dispositif, on peut être tout à fait pour les 4,5 jours. Vous noterez aussi que certains syndicats, notamment le S.N.U.I.P.P.-F.S.U. qui est assez moteur en la matière, n'a jamais posé comme préalable l'abandon de la semaine des 4,5 jours. Si je puis me permettre, regardez la consultation et les textes plus précisément.

Dernière chose, par rapport à la filière Animation, nous sommes bien évidemment attachés à l'emploi public et nous ne sommes bien évidemment absolument pas pour mettre fin à l'emploi public. Encore une fois, à l'intérieur du cadre imposé, nous avons différentes façons de répondre à l'organisation des rythmes scolaires. Je pense que l'alternative n'est pas simplement ce plan où on abandonnerait tout ; on peut faire évoluer le dispositif.

Répondre à la communauté des enseignants me paraît être incontournable aujourd'hui. J'espère que nous irons à l'avant de cette démarche.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Monsieur AQUA.

## III - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens, Progressifs, Constructifs et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux mesures de prévention et de maintien de la sécurité prévues cet été.

## V - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la sécurité.

## VII - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative à l'armement de la police municipale.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Nous passons aux questions suivantes.

Il y a trois questions que nous allons regrouper avec un temps de réponse suffisant pour l'Exécutif : la question n° 3 du groupe PPCI sur la sécurité et la prévention, la question du groupe les Républicains et Indépendants et la question du groupe UDI-MODEM, auxquelles le Préfet de police, et Colombe BROSSEL apporteront des réponses.

Première de ce groupe de trois questions : le groupe PPCI.

Je crois que c'est Mme HAREL…

Non, c'est M. DUBUS.

Vous avez la parole.

**M. Jérôme DUBUS. -** Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, ma question portera, plus précisément, sur les cambriolages à Paris et, plus largement, sur les risques d'incivilités cet été.

Si déjà, en 2016 et 2017, le nombre de cambriolages avait augmenté de près de 8 %, un seuil critique a été atteint en 2018 : +12 % sur l'ensemble du territoire parisien en un an. Pire, dans certains arrondissements, l'explosion est inédite : +24 % dans le 13e, +40 % dans le 3e, +42 % dans le 17e et, même, +46 % - c'est un record - dans le 6e arrondissement. Les causes en sont multiples : déplacements, géographiques comme fonctionnels, de la délinquance, phénomène des bandes, développement d'espaces de non-droit, etc. Le constat est sans appel ; les chiffres sont là.

Au moment où une partie des Parisiens s'apprêtent à partir en vacances, laissant leur logement inoccupé, la situation promet d'encore empirer. Statistiquement, deux tiers des cambriolages ont lieu l'été. Aussi, la Ville et la Préfecture de police doivent agir pour assurer la protection des habitants, de ses commerçants, mais aussi des visiteurs étrangers, à l'heure où notre tourisme représente 10 % du P.I.B. de Paris. A cet égard, d'ailleurs, si le plan Tourisme 2018 de la Préfecture nous a été présenté, il reste à communiquer ses modalités d'application et l'avancement de celles-ci.

Si les cambriolages représentent le principal sujet d'inquiétude, ils ne sont cependant pas seuls, loin s'en faut, car la période estivale est propice aux comportements délictueux : rodéos automobiles en hausse de 20 % depuis 2017, injures et menaces en augmentation de 2 %, tapage nocturne, rixes, vente à la sauvette, ivresse publique… Les risques se sont accrus par les potentialités festives de l'été caniculaire qui s'annonce.

Notre question s'adresse donc, bien évidemment, à vous, Madame le Maire, et à M. le Préfet de police.

Quelles mesures concrètes seront engagées par la Ville et la Préfecture afin d'assurer la sécurité et le respect tant des Parisiens que des commerçants et des touristes, ainsi que des biens durant l'été 2018, notamment au regard de l'augmentation inédite du nombre de cambriolages de la Capitale ? Ces questions sont cruciales pour notre ville, pour ses habitants et pour leur avenir commun.

Je vous en remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous.

Je donne à présent la parole à Mme BERTHOUT pour le groupe les Républicains et Indépendants.

Madame la Présidente, vous avez la parole.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, permettez-moi d'abord de regretter que l'on regroupe les questions parce que si le terme générique est sécurité - je pense que mon collègue sera d'accord -, cela mériterait une réponse appropriée à chacune et chacun d'entre nous. Ce n'est pas une bonne interprétation du règlement.

Cela étant dit, Madame la Maire, Monsieur le Préfet, mes chers collègues, la haute saison touristique est là et Paris s'apprête à accueillir dans les prochaines semaines, et déjà aujourd'hui, des millions de touristes. De nombreux événements festifs vont drainer des milliers, pour ne pas dire des centaines de milliers de personnes, de "Paris Plage" aux "Gay Games" en passant par le Festival Fnac Live, le feu d'artifice et les bals du 14 juillet, et la retransmission des matches de la Coupe du monde avec peut-être une victoire à fêter, je l'espère, le 15 juillet.

Un an et demi après l'adoption de la réforme du statut de Paris, de nombreux dysfonctionnements nous amènent à nous interroger légitimement sur le niveau et l'adaptation des dispositifs de sécurité dans un contexte particulièrement sensible.

Madame la Maire, vous avez annoncé la création d'une Brigade de lutte contre les incivilités en juin 2016 et il a fallu attendre mai 2018 pour que l'ensemble des arrondissements soit doté d'une circonscription opérationnelle. Ce retard est pour le moins incompréhensible, pour ne pas dire inconséquent.

En réalité, cette Brigade réunit des personnes aux origines et aux missions diverses avec des statuts et des cycles horaires différents : des inspecteurs de sécurité, les agents d'accueil et de surveillance des parcs et jardins et les A.S.P. transférés depuis la Préfecture de police. Comme nous pouvions le craindre, la compartimentation demeure dans le pilotage quotidien de leurs missions au détriment de leur efficacité opérationnelle, quel que soit l'investissement personnel et la compétence de ces personnels.

Je prendrai un exemple particulièrement marquant, c'est celui des stationnements illicites de véhicules dans les quartiers sensibles. Une partie des A.S.P. a été transférée non pas à la DPSP mais à la DVD pour assurer la mission de lutte contre le stationnement gênant et il faut s'armer de patience pour faire enlever un véhicule qui présente un danger pour les usagers de l'espace public, voire une menace opérationnelle potentielle alors que le dispositif "Vigipirate" reste à un niveau élevé.

Chaque direction se renvoie la responsabilité, parfois pendant des heures. La Préfecture estime, quant à elle, que cela ne relève pas de sa mission, sauf si le stationnement gêne le déroulement d'une manifestation.

Je le vis au quotidien dans le quartier de la Huchette, à deux pas d'un site où une voiture chargée de bonbonnes de gaz a failli exploser, il y a quelques mois, laissée à l'abandon pendant de longues heures.

On pourrait d'ailleurs imaginer que des caméras de vidéo-protection soient mobilisées pour suppléer la difficile présence humaine, mais il n'en est rien. L'extension de 165 caméras a été jugée insuffisante par la Préfecture de police qui avait identifié en 2015 un besoin de 240 sites. Nous avons, avec mon collègue Philippe GOUJON, déploré cette insuffisance, appelant à une deuxième tranche de 1.000 caméras pour ménager votre majorité plurielle, mais vous avez tout simplement fait l'impasse sur 75 caméras. Ce n'est que ces dernières semaines que les agents de la DSP peuvent avoir accès aux images de la PP.

Ce défaut de coordination entre tous les acteurs de la sécurité à Paris est évidemment pénalisant et je forme le souhait que cela ne s'avère pas dangereux sur le long terme. Cela s'illustre par l'absence de solutions aujourd'hui concrètes et pérennes pour sécuriser l'accès aux quais bas de la Seine.

Les attentats de Nice ou de Barcelone ont dramatiquement démontré pourtant la nécessité de sanctuariser ce type d'espaces publics, mais depuis deux ans que je dépose régulièrement des vœux et pose beaucoup de questions sur le sujet avec mes collègues maires des 6e et 7e arrondissements, la Préfecture, la Mairie et "HAROPA" se renvoient les responsabilités et aucun dispositif de fermeture des accès adapté ne sera opérationnel avant l'été.

Ma question est simple, Madame la Maire : quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir une coordination sans faille entre les services désormais sous votre responsabilité et la Préfecture de police ? Allez-vous revoir à la hausse le nombre de caméras de vidéo-protection ? Monsieur le Préfet, pouvez-vous vous engager sur un délai de réalisation de dispositifs permettant d'assurer la sécurité de l'ensemble des quais bas ? Et quel dispositif spécifique avez-vous prévu pour les grands événements festifs à venir, en particulier ceux du 14 juillet ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Madame.

Troisième question sur les questions de sécurité posée par le groupe UDI-MODEM.

Monsieur HÉLARD, je vous donne la parole.

**M. Eric HÉLARD. -** Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, il y a un peu plus d'un an, une centaine d'agents de la DPSP ont manifesté sous nos fenêtres pour demander une évolution de leur armement. Cette demande est formulée d'abord pour assurer leur propre sécurité. Si le contexte terroriste fait désormais de l'uniforme une cible privilégiée, la Mission de lutte contre les incivilités et de sécurisation de l'espace public, ainsi que les actions en apparence banales, comme une fermeture de parc et notamment ceux où sévissent des "dealers" souvent armés, les exposent, hélas, à des comportements d'une forte agressivité et de dangerosité pour eux-mêmes. En conséquence, si l'agent en charge

du maintien de la tranquillité de l'espace public municipal se sent lui-même mieux sécurisé, il peut exercer plus efficacement sa mission au service des Parisiens.

Evidemment, l'armement des agents de la DPSP que j'appelle de mes vœux doit être calibré aux besoins de leurs missions. Ne pas forcément concerner tous les agents mais certains d'entre eux, peut-être un par patrouille, après une formation professionnelle solide, adéquate et spécialisée. Mais une chose est sûre, l'armement actuel des A.S.P. et des I.S.V.P., qui relève de la catégorie D, ne répond plus aux demandes de nombreux agents qui souhaiteraient un armement complémentaire correspondant à un niveau supplémentaire de responsabilité, notamment le pistolet à impulsion électrique.

Madame la Maire, au printemps 2017, un rapport sur l'évolution de l'armement des agents de la DPSP a été commandé. Ce rapport devait être remis à l'automne. Nous sommes en juillet, nous n'en n'avons pas connaissance. Or je vous lis, je vous écoute, vous dites que vous n'avez pas de tabous sur le sujet, tant mieux, mais il ne suffit pas de lever les tabous, il faut les vaincre, et tout le monde dans votre majorité ne semble pas près de s'y résoudre.

Aussi j'aurais trois questions à poser.

Premièrement, quand comptez-vous rendre public le rapport sur l'armement des agents de la DPSP ?

Deuxièmement, il faut que cette question soit débattue rapidement en Conseil de Paris. Plus nous nous rapprocherons des élections municipales, plus le risque de postures politiciennes est grand. Aussi, je vous demande, au nom du groupe UDI-MODEM, un débat dès la rentrée prochaine. Y êtes-vous favorable ?

Enfin, quelle est votre position, sous les réserves que j'ai soulevées, à un armement non létal des agents de la DPSP ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci.

Je vais tout d'abord donner la parole à M. le Préfet de police, puis à Colombe BROSSEL, pour répondre à chacune des questions posées dans ces trois interventions. Vous avez le temps, l'un et l'autre.

Monsieur le Préfet.

**M. LE PRÉFET DE POLICE. -** Je vais m'efforcer, Madame la Maire de Paris, de ne pas être trop long.

Peut-être pour introduire un éclairage général sur le bilan des premiers mois de l'année 2018, en termes d'évolution des grands agrégats de délinquance sur la Capitale, étant rappelé par ailleurs que, comme je l'avais annoncé ici, nous veillons à communiquer régulièrement aux maires d'arrondissement, aux présidents de groupe et à vous-même, bien sûr, à la fois les données locales et pour l'ensemble de la Capitale.

Depuis le début de l'année, on enregistre un recul du nombre des atteintes aux biens, ce qui est une bonne chose. On a 87.253 faits cette année. C'est certes beaucoup mais c'était plus de 88.500 l'an passé. De même, nous enregistrons un recul de l'agrégat des atteintes volontaires à l'intégrité physique. Ce recul est de près de 4 %, en particulier pour les violences crapuleuses qui sont les faits les plus traumatisants, mais également pour les violences non crapuleuses.

Je souligne d'autant plus ces évolutions que dans le bilan global de l'évolution des violences aux personnes, nous prenons en compte l'agrégat - Dieu sait s'il est important mais c'est relativement un autre sujet - des violences sexuelles, rubrique qui a beaucoup augmenté compte tenu du fait que les faits sont révélés et que les plaintes sont déposées.

Cette évolution est globalement bonne. Ce qui est vrai néanmoins également, et je reprends ce que vous avez indiqué, Monsieur le Conseiller, c'est que l'on a toujours un nombre de cambriolages qui est en hausse, et ce n'est pas un phénomène particulièrement estival.

C'est un phénomène qui s'inscrit dans la durée, qui nous mobilise. On a une cellule particulière ciblée sur le sujet et j'observe, avec satisfaction, l'amélioration de l'élucidation des faits de cambriolage, grâce notamment au recours systématique au moyen de la police technique et scientifique. Le nombre d'affaires de cambriolage élucidées a progressé de plus de 16 %, c'est-à-dire une progression beaucoup plus forte que celui des faits, et on va s'attacher évidemment à amplifier encore cette tendance.

Quelques mots peut-être, dans un premier temps, sur la question de la sécurité pendant la période estivale, puisque c'était la question qui suivait, et puis sur la collaboration, Madame la Maire de Paris, entre la Préfecture de police, la Ville de Paris, et vos équipes.

Sur le premier sujet, chacun sait que, dans le cœur de l'été notamment au mois d'août, la physionomie de Paris change et que beaucoup prennent des repos bien mérités, du moins je l'espère et je le pense, mais pour autant, les services restent totalement mobilisés, cela va de soi. D'une part, parce que tout le monde ne part pas et, d'autre part, parce que l'activité touristique bat son plein.

Les services de la Préfecture de police, que ce soit les services de police ou les services de secours, sont pleinement mobilisés.

Trois orientations. La première, c'est la sécurité du quotidien et l'enjeu de tranquillité publique. Ce sont les services de la DSPAP qui sont mobilisés au quotidien dans l'espace public et qui donnent une importance particulière aux lieux les plus fréquentés pendant les beaux jours. Je pense notamment aux berges de Seine, aux canaux où, de surcroît, beaucoup d'activités ludiques spontanées ou non, ou organisées se déroulent.

J'ai pris un certain nombre d'arrêtés pour renforcer nos capacités d'améliorer la tranquillité publique, notamment en restreignant la consommation d'alcool sur la voie publique à certaines heures du soir et de la nuit, notamment autour du bassin de la Villette. Je m'apprête à signer celui qui va concerner les voies sur berges, comme nous l'avons fait l'an dernier. Un arrêté préfectoral n'est pas un miracle, mais cela donne un outil juridique à mes équipes lorsque des débordements excessifs se produisent, et c'est un moyen d'y mettre fin.

En ce qui concerne la lutte contre les cambriolages pendant la période estivale, on va lancer une campagne "Partez tranquilles nous veillons". C'est un dispositif qui permet aux riverains de signaler leur départ au commissariat de l'arrondissement, et des patrouilles régulières se font, des contacts réguliers sont pris le cas échéant avec les gardiens d'immeuble pour voir si tout est en bon ordre. C'est un dispositif qui existe au demeurant partout sur le territoire national, et qui montre son efficacité.

Deuxième priorité pendant l'été, évidemment, c'est la sécurisation des grands événements. Les grands événements, ce sera autour du 14 juillet et, nous l'espérons tous, les soirées de Coupe du monde de football où notre équipe brillera au firmament, nous le souhaitons tous et nous la soutiendrons. Mais c'est aussi par exemple les "Gay Games", qui est un rendez-vous extrêmement sensible au mois d'août, et la liste serait longue d'autres événements.

A la fois des outils juridiques et à la fois des outils de terrain. Les outils juridiques, ce sont les périmètres de protection créés par la loi du 30 octobre 2017, la loi SILT. Par exemple, pour le défilé du 14 juillet, je prendrai un périmètre de protection sur tout le territoire autour des Champs-Elysées. Je ferai la même chose pour la soirée feux d'artifice près de la Tour Eiffel et du Champ-de-Mars. Je ferai la même chose, sans aucun doute aussi, sinon pour la totalité peut-être pour une partie des "Gay Games".

Je ne veux pas galvauder cet outil juridique parce qu'il n'a de sens que si, certes, on prend l'arrêté qui crée le périmètre de protection, mais si on met en place ensuite des moyens qui permettent effectivement de filtrer tous les accès, donc c'est toujours consommateur de moyens et il faut toujours adapter sa stratégie aux moyens et ses moyens à sa stratégie. Nous aurons le concours des forces mobiles nécessaires pour faire face à tous ces événements.

Troisième orientation dans nos priorités, c'est le Plan Tourisme. Je l'ai présenté la semaine passée, lors d'une sortie au Louvre, puisque le Louvre est un des lieux les plus fréquentés de la Capitale. Il y aura eu près de 9 millions de visiteurs, me disait le président du Louvre, d'ici la fin de cette année.

Deux ou trois orientations : la sécurisation des lieux de haute fréquentation, et on a en place à la Préfecture de police un suivi de la vidéo-protection qui permet de guider à distance des équipes de terrain, notamment pour lutter contre les équipes de voleurs à la tire, et c'est toujours une préoccupation très délicate. Nous mobilisons cela sur les sites les plus fréquentés, butte Montmartre, Champs-Elysées/Trocadéro, Champ-de-Mars/Tour Eiffel, musée du Louvre/Palais Royal, le bas du Quartier latin, le quartier des grands magasins de l'Opéra. Nous avons un groupe d'action pour la sécurité touristique qui est concentré sur ces cibles et qui mobilise 130 policiers.

J'ajoute que nous veillons aussi à la sécurisation des transports, des hôtels. Sur la sécurisation des transports, sachez-le, on a mis en place un dispositif spécifique sur l'autoroute A1, sous le tunnel du Landy, parce qu'on a des phénomènes très choquants pour nos amis touristes qui viennent depuis l'aéroport de Roissy. Des caméras permettent de détecter des comportements anormaux, des présences anormales d'individus le long de l'autoroute, ce qui nous permet de les interpeller.

On a également un dispositif particulier pour la sécurisation des hôtels, en particulier en Petite couronne, et nous menons cela en lien étroit avec les organisateurs de tours.

En dernier lieu, une attention particulière pour faciliter les démarches des victimes d'infraction avec, auprès de nous, des étudiants de l'INALCO qui peuvent assurer les traductions. On a également des outils, sur nos tablettes numériques d'aujourd'hui, qui permettent de recueillir les plaintes avec les seize langues les plus communément parlées dans le monde.

C'est à mes yeux une grande priorité parce que l'image de Paris ville sûre concourt très directement à l'attractivité de la Capitale. J'ai beaucoup d'échanges sur le sujet avec un certain nombre d'ambassadeurs, et j'ai enregistré avec satisfaction la démarche de deux d'entre eux qui ont tenu à venir à la Préfecture de police pour me remercier de l'action conduite. Les échanges sont particulièrement étroits avec l'ambassade de Chine ou l'ambassade de Corée notamment.

Je termine sur le sujet de la collaboration, de la complémentarité Préfecture de police/Ville de Paris. Je rappelle, en deux mots, le cadre juridique. Il est issu de la loi du 28 février 2017. Le pouvoir de police générale par principe est de la compétence du Préfet de police. Les compétences données à la Maire de Paris sont des compétences étendues, et toute l'évolution récente a permis de les étendre chaque fois que l'on a considéré que l'approche municipale, au sens strict, serait plus efficace que l'approche nationale. C'est le cadre juridique.

En ce qui concerne les moyens sur le thème de la police municipale, je rappelle que les moyens dont disposent Mme la Maire de Paris, je pense notamment aux A.S.P., ont en réalité, du point de vue du droit pénal et public, les mêmes aptitudes que les policiers municipaux en province. Ils sont cités à l'article 21 du Code de procédure pénal et ils sont A.P.J.A. au même titre qu'eux.

Ce sont des données juridiques qu'il me paraît… Les policiers municipaux ne sont pas O.P.J., ils sont A.P.J.A. Regardez l'article 21 du Code de procédure pénal, les A.S.P. sont même cités avant les policiers municipaux. Ce sont des textes dont je me souviens bien puisqu'on les a écrits en 2002-2003. Mais au-delà de cela, ce qui compte...

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Monsieur GOUJON, je crois que le Préfet de police sait de quoi il parle quand il nous parle des textes juridiques concernant la police municipale. En tout cas, je préfère le croire, lui.

**M. LE PRÉFET DE POLICE. -** Il y a sans doute des candidats à la fonction ! Je rappelle qu'il y a dans le Code de procédure pénale, ce que l'on appelle les agents de police judiciaire adjoints. Leur rôle est défini par l'article 21 du Code de procédure pénale, et vous trouvez là, sous la même rubrique, les A.S.P. et les policiers municipaux.

En ce qui concerne la coordination, elle est absolument indispensable, et c'est ce que nous mettons en œuvre avec Mme la Maire de Paris. Le 14 mars dernier, nous avons signé une convention-cadre de coordination qui se décline de diverses manières. Concrètement, chaque semaine, les services de la DSPAP, de la DOPC et de la DPSP se rencontrent pour coordonner leurs interventions quotidiennes. Des opérations coordonnées, nous les menons, par exemple, dans le 18e arrondissement quand il s'agit de lutter contre les ventes à la sauvette où nos équipes interviennent en même temps que les équipes municipales dans la complémentarité.

Je rappelle aussi que nous avons passé une convention pour permettre aux équipes de la Ville d'accéder à 1.000 caméras du Plan parisien de vidéo-protection. Cette coordination est la clé du succès. La clé du succès, c'est la complémentarité : la lutte contre les faits les plus graves, les plus sérieux relevant de la police nationale, contre ce que l'on appelle plus généralement "les incivilités", des équipes municipales, et en ciblant nos efforts à un moment donné sur tel endroit, sur tel terrain, à partir de constats partagés. C'est en tout cas ce qui me guide. Je suis convaincu que, comme en toute chose, des progrès sont toujours possibles. On est en train de mettre en œuvre un dispositif institutionnel qui est finalement assez récent. Il n'a guère plus d'un an. Je suis convaincu aussi de la nécessité d'une coordination à l'échelle locale, à l'échelle d'arrondissement pour apporter le maximum de réponses dans la rapidité et dans la proximité.

Je n'oublie pas, Madame la Maire du 5e arrondissement, le point que vous m'avez à plusieurs reprises signalé, qui concerne les quais bas. Nous avons déjà pris le contact et des réunions sont engagées avec "Haropa" pour bien les mobiliser et voir la responsabilité des uns et des autres. Comme je vous l'ai promis, nous reviendrons assez vite vers vous.

Je termine par un mot. Mon objectif - je l'avais déjà dit ici - est vraiment de conforter le thème de "Paris, ville sûre", mais aussi "Paris, ville apaisée". On peut être sûre et apaisée. Je ne veux pas non plus que Paris soit "bunkérisée".

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Monsieur le Préfet.

Je souscris pleinement à l'ensemble de vos propos. Je constate que Pascal JULIEN aussi et cela me réjouit tout particulièrement, cher Pascal. Mais cela ne m'étonne pas.

Madame Colombe BROSSEL, vous avez la parole, pour compléter les réponses.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Bien. Merci beaucoup. Merci à l'ensemble des orateurs.

Quelques questions particulières, et puis, finalement, des blocs d'interrogations ont été posées par les différents orateurs.

Je repars de la question des cambriolages. Nous avons déjà eu, je crois, une question d'actualité lors d'une séance précédente. Je redis, mais le Préfet de police le sait, la disponibilité qui est celle de la Ville, de l'ensemble des bailleurs sociaux pour pouvoir nous associer, y compris avec des mairies d'arrondissement, pour diffuser l'information, notamment sur les dispositifs mis en œuvre par la Préfecture de police. Essayons, peut-être entre les différentes séances du Conseil de Paris, de travailler sur les sujets et pas uniquement de revenir régulièrement en séance. En tout cas, je redis ma disponibilité pour y travailler.

De la même façon, "Haropa", les quais bas, les sujets avancent entre la Préfecture, la Ville. Nous continuons à avancer. Bien entendu, il sera communiqué ce qui peut l'être.

De la même façon, sur l'enlèvement des véhicules, on est sur des sujets extrêmement encadrés. Quand ce sont des véhicules avec des procédures qui sont en cours, il faut que le commissariat ait retrouvé l'identité du

propriétaire du véhicule, ce qui peut être, en effet, extrêmement long. Une fois que c'est fait, cela se met en place immédiatement.

Mais, là aussi, j'ai toujours un téléphone portable. Mon numéro n'a pas changé, donc n'utilisons peut-être pas le Conseil de Paris pour régler des sujets de cette nature. Ils peuvent être réglés. Je le fais régulièrement avec des maires d'arrondissement et des élus. N'hésitez surtout pas à l'utiliser.

Sur les sujets un peu plus globaux, vous redire que, bien entendu, la Ville de Paris s'associe, avec Jean-François MARTINS, ses équipes et celles de la DPSP, à l'ensemble du "Plan tourisme" tel qu'il a été présenté par le Préfet de police. A ce titre, les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris assurent à titre principal la surveillance de neuf sites. Nous nous sommes coordonnés dans le cadre du "Plan tourisme" pour coordonner les patrouilles dans les jardins à haute fréquentation touristique. Je peux vous lire la liste. Nous sommes présents sur le Champ-de-Mars, les berges de Seine rive gauche, les jardins du Trocadéro, la butte Montmartre…

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** S'il vous plaît, un peu de silence. Ecoutons cette réponse. Ce qui est en train de se dire est très important pour les Parisiens.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - L'année dernière, nous avons effectué plus de 2.600 patrouilles pour près de 6.300 heures passées sur ces sites. Les inspecteurs de sécurité affectés à ces missions ont dressé 664 procès-verbaux et procédé à 2.685 évictions. Nous allons, évidemment, recommencer cet engagement. Sachez qu'au-delà de ces sites, en particulier, les agents de la DPSP assurent des rondes sur la passerelle des Arts, le Champ-de-Mars, le canal Saint-Martin, les jardins de la butte Montmartre et le bassin de La Villette. C'est un plan qui est coordonné par le Préfet de police, auquel nous nous associons. Tous les ans, il y a un travail en commun. Nous revenons, évidemment, vers les maires d'arrondissement. Tout ceci va continuer.

Sur la coordination, notamment opérationnelle, je me permets d'y revenir d'un mot. Monsieur le Préfet de police a donné quelques exemples. Nous sommes, finalement, les uns et les autres, dans le cadre d'un contrat de prévention et de sécurité parisien qui a été décliné dans les arrondissements et qui nous donne le cadre de travail. Les conséquences du travail qui a été effectué sur le transfert de compétences à la Maire de Paris suite à la loi sur le statut de Paris, nous oblige évidemment à compléter. Mais le cadre de travail coordonné est posé et vous l'avez posé, chacun et chacune des maires d'arrondissement, dans vos arrondissements.

Nous avons mis en œuvre des circonscriptions en nombre plus important pour que les réalités territoriales soient réellement au cœur des actions de nos agents, mais également des actions coordonnées avec les agents de la police nationale, avec les agents du G.P.I.S. Nous en parlions ce matin. J'ai vraiment envie de dire : "Saisissez-vous en". Nous avons fixé le cadre. Nous avons accompagné une politique parisienne. Je suis la première à savoir et à revendiquer le fait que l'on ne travaille pas sur les mêmes sujets d'un arrondissement à un autre. Je peux vous accompagner dans ce mouvement, mais je vous invite à vous en saisir parce que des opérations conjointes, que ce soit en binôme, en trinôme - police, I.S.V.P., A.S.P. - ont lieu toutes les semaines sur des secteurs qui sont priorisés par les maires d'arrondissement et les commissariats. C'est ainsi que l'on arrive à avancer sur un certain nombre de sujets.

Je pense au secteur Roquette, dans le 11e, aux abords de la gare du Nord, dans le 10e. Evidemment, Monsieur le Préfet, vous y avez fait référence : Goutte d'Or, La Chapelle, Raymond-Queneau, dans le 18e, Stalingrad, dans le 19e. On le fait dans le 12e arrondissement, le 13e arrondissement. Nous avons mis tous les leviers pour cela. Il suffit maintenant de les mettre en œuvre. Les commissariats sont totalement impliqués dans ces organisations, de la même façon que nos chefs de circonscription et les agents de la SDRD le sont.

Permettez-moi de terminer peut-être sur la question posée par Eric HÉLARD, qui me permet de vous faire un point d'information sur la mission conduite au cours des derniers mois sous l'égide du Secrétariat général, qui concernait la question de l'armement, non pas de la police municipale mais des agents municipaux et, en l'occurrence, ceux de la DPSP. Les groupes politiques de tous bords ont été auditionnés, les agents ont été vus par le rapporteur, l'ensemble des organisations syndicales, mais aussi des rencontres dans les circonscriptions. Ce travail a fait, je crois, l'objet d'une démarche saluée pour son sérieux par toutes et tous.

Je ne reviens pas sur les conditions dans lesquelles vous aviez souhaité que cette mission ait lieu, Madame la Maire, mais, évidemment, ce contexte était important pour faire émerger la demande des agents en matière de protection de leurs missions et de leurs actions, puis nourrir nos réflexions, faire l'objet d'un travail rationnel, apaisé, minutieux repartant des missions des agents, des besoins des habitants et des moyens nécessaires pour y répondre.

Cette étude a eu lieu dans un cadre évolutif puisqu'elle avait été souhaitée, Madame la Maire, avant la mise en œuvre de la loi sur le statut de Paris. Evidemment, le rapporteur a dû s'adapter à un environnement changeant. C'est d'ailleurs la raison - je l'ai dit aux organisations syndicales de la DPSP - pour laquelle le rendu de cette étude a pris un peu de retard, parce qu'il a fallu reprendre toute la question des A.S.P., et puis, par ailleurs, pour une deuxième raison qui est que nous lui avons demandé que chacun des groupes politiques et des organisations syndicales puisse relire, amender et valider les retours faits de ces propos, et que les validations et retours ont été nombreux et extrêmement minutieux.

Ce rapport est aujourd'hui finalisé. Il vous a été remis, Madame la Maire, début juin. Il a été présenté par le Secrétariat général à l'ensemble des organisations syndicales de la DPSP. Il est en train d'être diffusé aux présidents de groupe par le Secrétariat général.

Je termine en vous disant que, sans reprendre ce que nous disions ce matin, nous avons souhaité redonner toute sa place à ce travail en reprenant de façon globale la question des besoins des Parisiens, les missions des institutions et les moyens pour y parvenir. C'est le sens de l'audit de sécurité - que la Maire de Paris a proposé dans la démarche, dans les moyens au Préfet de police, qui l'a accepté - que nous vous avons présenté par le biais d'un vœu de l'Exécutif ce matin.

C'est évidemment dans cette optique que nous allons poursuivre le travail sur les missions et les moyens des agents pour agir toujours plus efficacement en faveur des Parisiennes et des Parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Colombe BROSSEL, merci, Monsieur le Préfet de police. On peut les applaudir. J'ajoute un point, mais vous l'avez évoqué ce matin sur l'audit sur la sécurité, puisque vous avez fait référence aux échéances dans 18 mois, je pense que justement la bonne façon de poser un sujet, c'est de rentrer par le fond, par une analyse sincère, libre, et authentique.

C'est pourquoi j'ai souhaité un audit qui fasse l'objet d'un cahier des charges, qu'il y ait une réponse et que nous puissions suivre ensemble les résultats de cet audit sur la sécurité, qui nous renseignera et renseignera les Parisiens sur la situation, et je pense que la situation est très positive du point de vue du travail effectué entre la Préfecture de police et la Ville de Paris, que la loi de février 2017... Nous sommes en juillet 2018. Depuis que cette loi a été appliquée, nous avons mis en œuvre un certain nombre de mesures.

J'ai souhaité que l'on puisse y compris réexaminer ces mesures et voir comment faire évoluer le dispositif de sécurité au profit des Parisiens, mais en ne rentrant pas par la question des institutions ou de "je suis pour, je suis contre, j'y crois, j'y crois pas", ce n'est pas très intéressant.

Ce qui nous intéresse, c'est ce que cela peut produire comme effets positifs pour les Parisiens, et l'audit sera une base, je pense, extrêmement solide, y compris pour renseigner les Parisiens sur la situation qui est la leur au regard de la sécurité, puisqu'il y aura aussi des comparaisons avec d'autres grandes villes, des comparaisons internationales qui nous seront extrêmement utiles.

Je pense que c'est une bonne façon, très rationnelle, de travailler, en tous les cas j'ai souhaité que ce soit dans notre espace commun et pas simplement une étude faite pour le compte de telle ou telle formation partisane. Ce sera plus utile pour les Parisiens.

Je redonne la parole à chacun des orateurs. Le premier, c'était M. DUBUS, puis Mme BERTHOUT, et puis M. HÉLARD.

**M. Jérôme DUBUS. -** Merci, Monsieur le préfet, pour les indications que vous nous avez données. J'ai bien noté le démarrage de la campagne "Partez tranquille", qui donne des résultats tout à fait intéressants et éloquents chaque année.

J'ai bien noté l'augmentation du taux d'élucidation des cambriolages, c'est important bien évidemment.

Je crois que dans le cadre de l'audit de la sécurité dont vous venez de parler, Madame la Maire, il sera important de mettre un focus sur ce qu'il se passe en période estivale, parce que nous aurons les résultats au mois de septembre ou octobre, on verra bien. Vous démarrerez, j'ai l'impression, cet audit que nous avons voté ce matin à cette époque-là. Il sera important d'en prendre compte.

Quant à Mme BROSSEL, je suis désolé de vous dire que si nous avons envie de déposer une question à nouveau au mois de septembre sur l'affaire des cambriolages et des incivilités à Paris, nous le ferons, et il est fort probable que nous le fassions pour avoir les résultats.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Vous êtes le bienvenu.

Madame BERTHOUT ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, j'ai eu peu de réponses aux questions que j'ai posées, donc je redis que je m'opposerai lors des prochaines questions d'actualité au fait que nous fassions des réponses communes.

D'abord, je ne l'ai pas fait dans mon propos, je voudrais rendre hommage à l'engagement extrêmement professionnel de nos forces de l'ordre qui sont très mobilisées, très mobilisées aussi et surtout sur l'alerte terroriste.

Redire que sur les quais bas, Monsieur le Préfet, je vous remercie d'organiser prochainement une réunion, je vous en suis reconnaissante. Votre prédécesseur avait dit que Paris réglerait l'affaire, et depuis deux ans et demi, on nous renvoie à des études qui sont faites pour simplement une question qui est une question de gros sous : qui va payer les aménagements à un moment donné pour sécuriser l'accès à ces quais bas ? Le compte n'y est pas.

Concernant la question des stationnements illicites de véhicules dans des quartiers sensibles, problème qui n'est pas spécifiquement du 5e, j'ai bien noté, Madame BROSSEL, qu'on allait vous appeler. Je crains de vous

appeler tous les jours. Il y a un vrai souci, chère Colombe BROSSEL, de coordination. On ne le dit pas uniquement pour vous ennuyer.

Quand il y a une voiture pleine de bonbonnes de gaz qui dans le même secteur a failli exploser, il faut se poser la question d'une coordination qui est défaillante, puisqu'il y a un problème de compétences, comme je vous l'ai dit et explicité dans ma question, avec beaucoup de précision.

Concernant la vidéo-protection, je n'ai évidemment eu aucune réponse. Je rappelle, c'est plutôt pour les Parisiens, que Paris, avec un peu plus de 2.000 habitants par caméra est bien loin de villes comme Strasbourg ou Lyon qui disposent d'une caméra pour 1.000 habitants et que c'est pour les policiers un outil indispensable.

D'ailleurs, Monsieur le Préfet, je me permets de vous signaler que sur les quais bas, nous avons des caméras qui sont juste en hauteur. Les quais bas n'ont aucun dispositif de caméras de vidéo-protection, ce qui fait qu'il y a des angles morts.

Je terminerai sur une remarque personnelle, je crois que la réforme sur le statut de Paris s'est arrêtée au milieu du gué, prisonnière sans doute de votre majorité. Vous dites qu'il ne peut pas y avoir de dogme, de côté partisan sur cette question. Je suis tout à fait de votre avis.

Je suis sûre, Madame la Maire, qu'avant 2020 vous reviendrez sur cette question de la police municipale, que vous n'appellerez pas comme cela, mais que vous remettrez après cet audit sur le métier. Je l'espère en tout cas, parce qu'elle viendrait soulager la police nationale, qui a beaucoup à faire avec la délinquance du quotidien.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je confirme que si nous faisons un audit, c'est pour en reparler et pour élaborer bien évidemment des solutions, pas pour faire un rapport que l'on classerait dans un placard. Vous êtes très perspicace en disant que nous en reparlerons ici avant 2020, bien avant 2020.

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

**M. Eric HÉLARD. -** Merci, Madame la Maire.

Nous notons avec satisfaction que le rapport sur l'armement des agents de la DPSP va être rendu public.

En revanche, si j'ai bien compris, à l'issue de l'audit, ou au moins avant la fin de l'année, à l'automne prochain, nous aurons bien un débat au Conseil de Paris sur le sujet, ou je n'ai pas bien compris ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** D'ici la fin d'année, bien sûr. Très bien, je vous remercie pour ces questions, ces réponses et ce débat.

## Souhaits de bienvenue.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Je voudrais saluer dans les tribunes l'Ecole de la deuxième chance de Paris, qui est à nouveau présente. Merci d'être ici.

## IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police concernant les actes homophobes à Paris et comment la Ville de Paris peut-elle lutter contre la hausse des actes homophobes.

## VIII - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative à la lutte contre l'homophobie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Nous poursuivons, nous avons deux questions que je propose aussi de regrouper, qui concernent les questions relatives à l'homophobie.

La première question sera posée par Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, et la seconde par Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**Mme Laurence GOLDGRAB. -** Madame la Maire, Monsieur le Préfet, en mai, S.O.S. homophobie publiait son rapport annuel qui dressait le triste bilan d'une hausse de 4,8 % des actes homophobes et transphobes. 1.650 témoignages reçus en 2017, contre 1.575 en 2016. Insultes, harcèlements, agressions physiques sont notés dans ce rapport et plus spécifiquement ils révèlent une augmentation de 15 % des agressions physiques et une explosion des actes transphobes et biphobes et ces violences se déroulent partout : sur Internet, dans l'espace public, sur son lieu de travail, dans son entourage, ou dans le milieu scolaire. Dans ce dernier cas, le milieu scolaire, l'augmentation du nombre d'actes est de 38 %, ce qui est vraiment très inquiétant.

Si Paris n'est pas l'une des villes où il y a le plus d'actes homophobes ou transphobes dénoncés, Paris a pourtant été la semaine dernière et encore hier le théâtre d'odieux messages haineux à l'encontre de la communauté LGBT.

Alors que le Marais s'était drapé des belles couleurs du symbolique drapeau arc-en-ciel, du sol aux arbres à l'occasion de "La quinzaine des fiertés", les passages piétons arc-en-ciel ont été vandalisés, et pas qu'une fois.

Hier, ce "tag" sur la porte d'un habitant de Paris.

Vous avez, Madame la Maire, immédiatement réagi et condamné avec fermeté ces actes. Vous avez dénoncé les messages odieux et réaffirmé la fierté de la ville d'être une ville ouverte, tolérante et accueillante pour tous, et tout comme Paris les élus de mon groupe en sont très fiers.

Ces actes n'en restent pas moins une réalité, et je peux évoquer le cas de Nantes et son escalier arc-en-ciel vandalisé, et l'inscription "légalisez la pédophilie".

Nous discutions il y a quelques semaines encore au sein de cet hémicycle des politiques menées par la Ville dans ce domaine et nous savons les mesures nombreuses qui ont été prises par notre majorité. Les associations notent que l'ouverture de certains débats de société, tels que la P.M.A., la G.P.A. et l'homoparentalité, nourrit et légitime l'homophobie.

Cette libéralisation de la parole se traduit par un passage à l'acte pour certains. Cela avait été le cas lors du mariage pour tous, on s'en souvient, mais elle libère aussi, et heureusement, la parole des victimes. Si c'est le cas et au regard des débats qu'il nous reste à mener pour une réelle égalité des droits, nous devons redoubler d'efforts pour prévenir d'autres hausses de ces actes abjects.

Ainsi, face à ce fléau, face à cette volonté de s'en prendre à tout ce qui symbolise les L.G.B.T. et leur émancipation, face à cette hausse des actes LGBT-phobes, de quelle manière la Ville de Paris peut-elle lutter pour mettre au tapis la haine et la discrimination ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci, Madame GOLDGRAB, et merci pour votre engagement.

M. le Président du groupe Socialiste et Apparentés, Rémi FÉRAUD, vous avez la parole.

**M. Rémi FÉRAUD. -** Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, j'essaierai d'être bref, car ma question va dans le même sens que celle de Laurence GOLDGRAB.

Quelques jours après la Marche des fiertés, qui a réuni des centaines de milliers de personnes à Paris et alors qu'une recrudescence inquiétante d'actes homophobes et transphobes a été constatée, notamment par l'association "S.O.S. Homophobie", nous savons que les victimes sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses à témoigner mais que cela manifeste aussi une augmentation des actes et des agressions homophobes dans notre Ville. Les semaines dernières ont été marquées par certaines agressions médiatisées. Chacun de ces faits nous rappelle la difficulté des personnes lesbiennes, gays, bi et trans à vivre librement leur identité de genre et leur orientation sexuelle.

Alors que nous souhaitons depuis plusieurs années faire de Paris une ville fière de sa diversité, que notre politique est volontariste en la matière, que l'Exécutif parisien s'appuie notamment sur les recommandations contenues dans le rapport remis par Jean-Luc ROMERO l'an dernier pour "Paris, Ville phare de l'inclusion et de la diversité"… C'est d'ailleurs le cas de l'organisation de la Quinzaine des fiertés, matérialisée par la peinture d'arcs-en-ciel à côté de passages piétons dans les rues du Marais, arcs-en-ciel qui ont été vandalisés, recouverts de "tags" homophobes la semaine dernière, de même que ce fut le cas d'un des drapeaux arc-en-ciel accrochés à l'initiative de son président sur le bâtiment de l'Assemblée nationale, dans la nuit de vendredi à samedi dernier. Dans le 2e arrondissement également - et le maire du 2e le rappelait tout à l'heure - la plaque apposée en mémoire de Jean Diot et Bruno Lenoir a été vandalisée au mois de mai dernier.

Ces actes de violence, même lorsque celle-ci est symbolique, sont inacceptables et ne doivent évidemment pas rester impunis. Surtout, nous ne pouvons pas tolérer que dans notre ville, en 2018, subsistent des insultes, des violences qui visent des individus en raison de leur genre ou de leur orientation sexuelle, d'autant que l'homophobie, la transphobie, la lesbophobie comptent parmi les premières causes de suicide chez les jeunes, par exemple, et alors que notre volonté est de faire une ville où chacun puisse se sentir libre.

Madame la Maire, nous connaissons votre détermination et celle de l'Exécutif parisien à lutter résolument contre les LGBT-phobies et, plus largement, pour la construction d'une société inclusive ouverte à tous, nous comptons sur l'action de la Ville de Paris mais aussi de tous les acteurs publics, de la Préfecture de police et de tous les acteurs privés, associatifs, citoyens de notre ville pour faire de cet enjeu une véritable priorité.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** C'est moi qui vous remercie, Monsieur le Président, et je donne la parole tout d'abord à Hélène BIDARD, puis à Monsieur le Préfet de police, si vous souhaitez ajouter un mot.

Hélène BIDARD ?

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Monsieur le Président et Madame la Présidente, chers collègues, d'attirer l'attention du Conseil de Paris sur la hausse des actes LGBT-phobes.

Vous avez rappelé les chiffres nationaux de l'association "S.O.S. Homophobie". Je voudrais vous donner des chiffres parisiens. Selon cette association, à Paris, 216 témoignages recueillis au numéro d'écoute anonyme de "S.O.S. Homophobie". Mais, selon François MOLINS, invité la semaine dernière de l'E.G.P.A., la Conférence des policiers et policières LGBT européens, et que nous avons eu le plaisir d'accueillir pendant trois jours à l'Hôtel de Ville, en 2017, sur les 350.000 à 400.000 nouvelles affaires traitées par le parquet de Paris, seulement 47 concernaient les violences ou les propos à caractère homophobe ou transphobe, dont 4 ont débouché sur des poursuites en correctionnelle, et les chiffres du parquet sont en baisse tendancielle par rapport aux années précédentes, ce qui est donc à l'opposé des tendances révélées dans les enquêtes. Voilà pourquoi j'incite, nous incitons ensemble toutes les personnes victimes à porter plainte et nous nous inquiétons fortement, vous l'avez compris, de ce non-recours au droit.

Vous avez aussi souligné les dégradations inadmissibles qui ont eu lieu à l'égard des symboles LGBT durant la Quinzaine des fiertés LGBT. Je vous rappelle que cette Quinzaine des fiertés a néanmoins été un succès, un très bon succès avec plus de 70 animations, des événements sans dénombrer de difficultés particulières, et que la "Marche des fiertés" a été particulièrement réussie cette année avec la présence notable d'un char de la Ville de Paris. Je veux à nouveau renouveler nos encouragements et nos félicitations à l'interassociative LGBT, à qui nous réaffirmons notre soutien.

Sur les deux faits dont vous avez parlé, sur les passages piétons, deux plaintes ont été déposées par la Ville de Paris avec un service enquêteur déjà saisi. Ces deux sujets sont loin d'être anecdotiques, vous l'avez dit. Ils ont aussi été l'occasion pour certains de déverser des propos haineux sur Internet, notamment sur les réseaux sociaux. Là encore, nous invitons chacun et chacune à ne rien laisser passer et à signaler ces propos via la plateforme "P.H.A.R.O.S." du Ministère de l'Intérieur qui, ensuite, doit conduire des enquêtes. Internet ne peut pas être une zone de non-droit ; il faut là aussi faire valoir ses droits et lutter contre les LGBT-phobie.

Je voudrais rappeler en quelques mots l'action de la Ville de Paris ; j'en profite. Vous le savez, nous avons fait une communication, lors du dernier Conseil de Paris, sur ce sujet avec notamment Bruno JULLIARD, particulièrement engagé sur la question des archives LGBT.

Je voulais vous redonner quelques éléments parce que cette politique a commencé en 2001 et a été renforcée depuis 2014, notamment sur les questions internes de la Ville de Paris. Nous avons un travail très important avec l'"Autre Cercle" et l'I.F.O.P. sur la thématique de l'inclusion des personnes LGBT au travail. Avec Christophe GIRARD, nous avons un travail de fait ; néanmoins, 21 % des agents répondant de la Ville de Paris ont dit avoir été témoin de comportements hostiles envers les personnel LGBT, ce qui est nettement supérieur à la moyenne mais qui veut dire aussi une sensibilité supérieure, une vigilance renforcée parmi nos équipes. Nous avons également mis en œuvre un dispositif interne de signalement et d'accompagnement des agents victimes de violence. Je rappelle que nous avons commencé à faire ce travail avec Emmanuel GRÉGOIRE et qu'il y a un numéro d'écoute spécifique sur cette question du harcèlement et des violences.

Nous avons aussi, en externe, un travail très important de fait. Il est essentiel de continuer le travail de prévention et de repérage des discriminations, ce que nous faisons avec le réseau "Répare". Nous nous organisons aussi avec les associations, qui interviennent dans les collèges mais je le disais, dans le réseau "Répare", que ce soit le centre LGBT, "S.O.S. Homophobie", le "M.A.G. Jeunes LGBT", "Outrans" ou encore "Acceptess". Enfin, nous soutenons avec conviction l'association "Flag !" qui a obtenu l'an dernier l'intégration des items "homophobie" et "LGBT" dans les statistiques officielles du Ministère de l'Intérieur. Nous allons d'ailleurs travailler avec Colombe BROSSEL sur ce sujet que nous suivrons, notamment pour qu'il y ait des publications régulières de ces chiffres.

En chiffres, en termes de subvention, cette politique donne lieu chaque année à 200.000 euros de subvention aux associations qui luttent spécifiquement contre les discriminations à l'égard des personnes LGBT-QI. Ce budget n'a jamais baissé ; au contraire, il est renforcé par des actions que nous menons et, Madame la Maire, nous en sommes extrêmement fiers.

La Ville va donc continuer à soutenir la visibilité, à reconnaître l'apport des mouvements LGBT et des personnalités LGBT-QI partout dans l'espace public et, même, de façon définitive - vous l'avez annoncé, Madame la Maire -, mais aussi via les dénominations, puisque je vous rappelle que, dans le rapport de Jean-Luc ROMERO, que nous saluons, la recommandation n° 44 nous demande de renommer certaines rues, places, équipements, parcs, stations de métro ou de bus en l'honneur de personnalités LGBT-QI.

J'ai là les chiffres grâce à ma collègue, Catherine VIEU-CHARIER : depuis le début du mandat, nous avons déjà fait 15 dénominations de personnalité LGBT-QI dans l'espace public ; 4 autres viennent d'être adoptées à la commission du 11 juin, présidée par Catherine VIEU-CHARIER.

Vous le voyez, nous allons non seulement inscrire cette fierté sur les passages piétons, mais également dans le marbre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Hélène BIDARD. Merci infiniment.

Monsieur le Préfet…

**M. LE PRÉFET DE POLICE. -** Madame la Maire de Paris, Messieurs les Conseillers de Paris, je veux vous assurer de notre engagement sans faille dans ce combat. J'étais à vos côtés, Madame la Maire, pour l'ouverture de la conférence de l'"European Association LGBT Police", avec nos amis de "Flag !", que nous connaissons bien ici dans la Capitale.

Nous avons assuré, dans des conditions qui ont été, je crois, appréciées, la sécurisation de la Marche des fiertés où il y avait une foule tout à fait considérable ; il n'y a eu aucun problème de sécurité pendant tout l'après-midi. C'est, de ce point de vue, une réussite partagée.

Nous sommes attentifs aussi au contexte de la menace terroriste car nous savons que, souvent, la communauté gay peut être visée. Nous l'avons vu aux Etats-Unis, à Orlando, en 2016, mais nous l'avons vu aussi à Trèbes et Carcassonne, ne l'oublions pas, au vu du parcours de l'assassin, tel qu'il avait commencé sa matinée. Dans cet esprit, j'évoquais tout à l'heure les "Gay Games" du mois d'août. Les dispositifs que nous mettrons en œuvre auront aussi ce souci de protéger les jeux de cette menace. La sécurité du quotidien, ce sont des faits d'insultes, de graffitis, jusqu'à des faits plus graves qui peuvent être des délits, voire même des faits criminels.

Sur ce sujet, il faut que les plaintes soient déposées pour que les dossiers soient instruits. Nous avons la capacité avec les moyens d'aujourd'hui avec la police technique et scientifique, avec la vidéo-protection, d'élucider ces affaires ou, en tout cas, de les mener à bonne fin. Vous savez au demeurant qu'au-delà des commissariats d'arrondissement, dans notre Capitale, un service de la police judiciaire est dédié à ce type de faits : la Brigade de la répression de la délinquance contre les personnes. Je ne puis qu'encourager toutes les victimes, tous les témoins de ce type de fait, à les faire connaître et à déposer plainte pour que nos services soient saisis et pour que l'autorité judiciaire puisse les connaître.

La lutte contre toute forme de discrimination est une exigence républicaine. Elle est au cœur du devoir d'une police républicaine, donc de la Préfecture de police.

Plus que jamais sur ces sujets, on illustre les valeurs de la République de liberté, d'égalité et de fraternité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je souhaiterais vraiment témoigner ici de la détermination qui est la vôtre, du discours très fort que vous avez fait lors de l'accueil de cette conférence européenne des policiers gays, lesbiens, trans, et aussi du travail et de l'organisation, de la mise en place de toutes les forces qui ont assuré la possibilité pour nous de faire la fête. Cela a été une très jolie fête dans Paris avec des centaines de milliers de personnes et pas un fait n'est venu ternir la beauté de ce moment de rassemblement extraordinaire. Je voulais aussi vous en remercier, Monsieur le Préfet.

## VI - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative à la transformation de la gestion des ressources humaines.

**Mme LA MAIRE DE PARIS.** - Je voudrais à présent passer à la question n° 6 posée par Julien BARGETON, pour le groupe DP, à laquelle répondra Christophe GIRARD.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Madame la Maire.

La Cour des comptes a publié un référé le 14 juin 2018 sur les personnels de la Ville de Paris. Nous connaissons les principales observations juridiques, d'une part, et quantitatives, d'autre part. Sur la partie juridique, la Cour critique le statut dérogatoire, les cadres d'emplois. Sur la partie quantitative, c'est le temps de travail qui est critiqué. Nous savons qu'il faudra faire évoluer ces points à l'avenir.

Cependant, au-delà de ces remarques classiques, en termes de bonne gestion, je voudrais interroger l'Exécutif sur la transformation numérique de l'administration parisienne, source à la fois d'enrichissement des métiers des agents et de nouvelles dynamiques dans l'administration. La Cour des comptes, encore, note à propos de la Direction générale des Finances publiques que la révolution de l'intelligence artificielle va bouleverser les tâches répétitives qui peuvent être robotisées au profit de fonctions plus qualitatives. De même, à la Maison départementale des personnes porteuses de handicap, la digitalisation doit conduire à redéployer les personnes du "back office" vers le "front office" en bon français, c'est-à-dire vers plus de permanences d'accueil. A ce titre, le projet informatique "handicap.paris.fr" est d'abord un apport pour les usagers mais devrait constituer aussi l'occasion d'une révolution pour l'administration.

Aujourd'hui, la Ville compte 55.000 agents qui font souvent un travail remarquable. Cependant, les transitions économiques et technologiques vont bouleverser l'organisation de nos administrations, le contenu des métiers et la gestion des ressources humaines. Les interfaces de programmation "API", toujours en bon anglais, l'"open data" initié à la Ville par Jean-Louis MISSIKA, les applications créées directement par des particuliers, les imprimantes 3D, les robots, ont produit des changements majeurs dans le mode de production et de diffusion des biens et des services dans l'économie privée. Elles impactent avec la même force le monde public. Le 20 juin 2018, le Gouvernement a présenté une première vague de 17 projets sélectionnés dans le cadre de la transformation numérique de l'Etat pour un total de 126 millions.

La création d'un cloud d'Etat, deuxième face de la plateforme numérique "FranceConnect" permet aux particuliers d'accéder en ligne aux services des impôts, de la Poste ou encore de l'Assurance maladie, avec un seul identifiant et un seul mot de passe qui servira à l'avenir aussi à échanger les informations entre services. Oui, l'intelligence artificielle permet de diagnostiquer la situation des demandeurs d'emploi, affiner la prédiction des entreprises susceptibles de recruter et automatiser une partie des tâches des conseillers. Parmi les autres projets sélectionnés, on trouve le déploiement de la télémédecine en E.H.P.A.D., l'amélioration de la détection de la fraude fiscale ou l'utilisation des données pour la sécurité routière.

Paris ne doit pas rester à l'écart. Madame la Maire, comment l'Exécutif anticipe-t-il et prépare-t-il la transformation numérique de l'administration parisienne ? Quels en sont les outils ? Quels sont les projets en cours ? Comment les élus seront-t-ils associés ? Quels sont les métiers, la répartition entre le terrain et le central ? Comment les usagers et le numérique seront-t-ils intégrés au cœur du travail des agents et de l'organisation de nos services ?

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Christophe GIRARD pour vous répondre.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Si vous le permettez, mes collègues Jean-Louis MISSIKA et Emmanuel GRÉGOIRE pourront également apporter quelques éléments complémentaires à la question posée par le président du groupe Démocrates et Progressistes du Conseil de Paris.

Je vous remercie pour votre question.

Effectivement, Didier MIGAUD, premier président de la Cour des comptes, avait écrit sous forme d'un référé au Premier Ministre M. Edouard PHILIPPE.

Sur la forme, tout d'abord permettez-moi de préciser que, contrairement à ce que son appellation pourrait laisser penser, il ne s'agit aucunement d'une procédure judiciaire d'urgence mais d'une communication dans laquelle la Cour des comptes porte à l'attention du Premier Ministre des sujets qui lui paraissent le mériter.

Sur le fond ensuite, ce rapport de la Cour n'est qu'une redite des rapports de la Chambre régionale des comptes relatifs aux ressources humaines de la Ville de Paris, que notre Conseil avait examinés dans sa séance de décembre 2017.

Nous retrouvons la même remise en cause du statut particulier des agents des administrations parisiennes, qui néanmoins méconnaît la singularité de Paris et ses nombreuses spécificités. C'est d'ailleurs, ce que reconnaît le Premier Ministre M. Edouard PHILIPPE dans sa réponse adressée à la Cour le 20 juin dernier. Il n'envisage ainsi en aucune façon de revenir sur ce statut particulier inscrit dans la loi.

La préservation de ces spécificités n'est cependant pas pour nous synonyme d'immobilisme en matière de gestion des ressources humaines. Ainsi, nous menons depuis 2014 un travail important de modernisation de l'administration parisienne. Je salue ici l'action menée par Emmanuel GRÉGOIRE, avec le concours du directeur des Ressources humaines, avant Jean-Baptiste NICOLAS et dorénavant Frédérique LANCESTREMÈRE, dans le respect des engagements de la Maire de Paris dès 2014.

Comme le souligne le Premier Ministre dans sa réponse, nous menons des efforts significatifs pour rationaliser le paysage statutaire des corps de la fonction publique parisienne. Le nombre de corps de la Ville de Paris est ainsi passé de plus d'une centaine en 2007 à 63 aujourd'hui, ce qui permet d'améliorer la lisibilité des dispositions statutaires, de fluidifier le fonctionnement de l'administration et d'améliorer les parcours de carrière des agents et leur mobilité.

Cette mise en cohérence a été réalisée sans altérer les spécificités des métiers. C'était d'ailleurs tout le sens de la réforme des corps techniques adoptés au Conseil de Paris de mai, que vous-même et votre groupe, je vous en remercie à nouveau, avez approuvé et qui permettra, dès ce Conseil de Paris terminé, enfin de recruter des ingénieurs informaticiens.

D'autres réformes essentielles ont été menées dans cet esprit, comme la réorganisation des fonctions support, la rationalisation des services déconcentrés des Affaires scolaires et de la Petite enfance, ou encore la mise en place du contingent qui permettra un meilleur pilotage de la gestion des ressources humaines de proximité.

Cet effort de transformation de la fonction publique parisienne n'est pas achevé et, croyez-moi, la Maire de Paris est très déterminée et me sollicite quotidiennement sur ce sujet. Je le poursuis d'ailleurs avec détermination et attention à nos agents, comme les projets de délibération relatifs à la fusion de la Commune et du Département.

Quant aux recommandations émises par la Cour et retenues par le Premier Ministre, nous les étudierons avec attention dès lors qu'elles ne remettront pas en cause ni l'engagement de nos agents ni la qualité du service public parisien.

Enfin, s'agissant du temps de travail, je tiens à signaler que le Premier Ministre n'a pas jugé utile d'évoquer l'accord-cadre de 2001 dans sa réponse à Didier MIGAUD.

Pour conclure, avant de donner la parole à mes deux collègues, permettez-moi, pour avoir été un lecteur attentif de la lettre de M. Edouard PHILIPPE, de noter que la réponse du Premier Ministre indique subtilement un grand respect pour la fonction de Mme la Maire, et à son endroit particulièrement.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci.

Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous le savez, nous en avons parlé plusieurs fois dans notre Assemblée, la transformation numérique des politiques publiques est un enjeu majeur pour l'Etat, pour toutes les collectivités, et bien évidemment pour la Ville de Paris. Elle repose sur un certain nombre de piliers que je voudrais rappeler ici.

Je voudrais d'abord remercier les services administratifs qui sont mobilisés sur les sujets et c'est l'occasion de le populariser auprès des membres de notre Assemblée. La DSTI a changé de nom. Pour être plus conforme à ses nouvelles missions, elle s'appelle désormais la Direction des Services Informatiques et du Numérique, soit DSIN, reprenant en cela une terminologie de l'Etat qui a changé pour traduire ces transformations.

Quels sont les piliers ?

Le premier, c'est l'infrastructure. Cela avait été engagé pendant le mandat précédent mais nous avons finalisé la mise en place du "backbone" en fibre optique THG qui nous permet non seulement d'être indépendants en matière de rapidité de débit entre nos implantations administratives mais aussi d'économiser beaucoup d'argent - j'y suis désormais plus sensible qu'avant - en matière de frais Telecom.

La deuxième chose est évidemment la transformation des services numériques, notamment dans la relation à l'usager avec le développement de plus de 60 nouvelles applications numériques depuis le début de la mandature, et dont la pierre angulaire est le compte parisien ; il est évidemment parfaitement compatible avec "FranceConnect" de façon à l'intégrer au système d'information d'Etat.

Le troisième - je le cite aussi parce que cela a sans doute été éclipsé par d'autres très beaux équipements à Chapelle/International - est que nous avons en cours de déploiement notre propre data center à Chapelle/International ; il est d'ailleurs si beau que l'A.P.-H.P. y sera hébergée avec nous. C'est un enjeu de souveraineté et de sécurité fondamental.

Le deuxième pilier est tout ce que nous appelons les sciences de la donnée ou le "data analytics" avec la montée en compétences des services administratifs pour intégrer les apports de la donnée dans la construction, l'évaluation et l'élaboration des politiques publiques. C'est à la fois de l'évaluation des politiques publiques mais aussi la définition d'outils de prospective et d'analyse de besoins des usagers.

Puis le dernier est la question de la transformation des pratiques managériales qui sont liées à la transformation numérique. Ce serait trop long à développer mais je vais citer quelques exemples par lesquels nous essayons d'innover et de transformer l'administration parisienne à partir de cette place centrale qu'a pris premièrement le numérique et deuxièmement une nouvelle place pour l'usager dans la façon de fabriquer ces politiques publiques.

Il s'agit déjà du programme "start-up de Ville" que nous avons lancé avec Jean-Louis. Celui-ci permet à des agents de proposer des innovations très radicales, très disruptives - pour prendre un mot qui vous est cher, Julien BARGETON - en matière de transformation de l'administration, et d'essayer de contourner un peu les rigidités administratives qui sont inhérentes aux grandes organisations comme la nôtre.

Un autre exemple est le programme "inventeur de Ville". C'est là aussi faire appel à l'inventivité et à l'ingéniosité des agents de terrain pour essayer de proposer des innovations de pratiques ; elles ne sont pas nécessairement numériques mais c'est comment améliorer les pratiques quotidiennes.

Enfin - j'en profite pour le dire puisque la Maire a rendu un arbitrage positif il y a quelques mois sur ce sujet - c'est la création d'un laboratoire d'innovations internes, dont l'objectif sera à la fois d'accompagner les directions dans leurs projets de transformation, de les accélérer quand nous pensons que c'est utile, mais surtout de faire cet accompagnement méthodologique transversal qui permettra d'adapter le plus vite possible et le plus efficacement possible nos politiques publiques aux besoin des usagers.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

Sur l'intelligence artificielle, une intelligence qui n'est pas artificielle, cher Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je crois qu'Emmanuel a dit l'essentiel. Je voudrais rajouter sur son dernier point sur la transversalité que nous avons mise en place, au niveau du Secrétariat général, une structure à la fois

légère et agile : une responsable de la ville intelligente et durable, un responsable de l'administration des données - "chief data officer" dans la terminologie anglo-saxonne -, un responsable de la résilience, une responsable de l'énergie et quelques autres qui ont pour mission notamment d'assurer la transversalité que représentent justement le numérique et la transformation numérique de l'administration par rapport à des directions qui sont traditionnellement des directions construites verticalement et qui fonctionnent en silo.

J'ajouterai qu'il y a au minimum un délégué à l'innovation dans chacune de ces directions et que l'ensemble de ces délégués à l'innovation se retrouvent et travaillent ensemble. Toutes les directions aujourd'hui sont connectées d'une façon ou d'une autre à "Paris&Co", notre agence d'innovation et du développement économique, et à son "urban lab". Nous avons maintenant, depuis la naissance de cet outil d'expérimentation in situ dans la ville, près de 200 expérimentations et, dans toutes ces expérimentations, d'une façon ou d'une autre, les directions de la Ville sont impliquées.

Il y a également ce très beau programme qui s'appelle "DataCity", que nous menons en partenariat avec le "Numa", et qui nous ramène justement à l'analyse des données et au rôle que l'analyse des données et l'intelligence artificielle doit jouer dans les années qui viennent. Nous en sommes à notre troisième génération de problèmes urbains traités dans le cadre de "DataCity". Ce qu'il y a de très intéressant, c'est que s'il y a trois ans, la plupart des sujets étaient traités uniquement avec de l'analyse de données, maintenant de plus en plus d'intelligence artificielle est utilisée.

J'ajoute que nous avons passé récemment un marché à bons de commande qui nous permet de faire de l'analyse de données, de la "data science" sur des sujets divers et variés.

Tout cela pour dire que la Ville de Paris est certainement l'une des villes les plus en pointe dans le domaine de la transformation numérique, en général, de la transformation de la relation numérique entre l'administration et les habitants de cette ville, mais également dans le domaine de la transformation numérique de son administration, et cela se voit et se verra de plus en plus.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup à nos trois adjoints.

Je redonne la parole à M. BARGETON s'il souhaite réagir.

**M. Julien BARGETON**. - D'un mot, je partage les réponses. Je pense que la transformation numérique est en effet un levier essentiel qui permet de transformer et d'améliorer les conditions de travail des agents, en même temps de faciliter la vie des usagers, tout en permettant de dégager des marges dans le cadre de la bonne gestion. Je crois qu'il faut appuyer à fond sur ce levier.

Merci beaucoup.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

## IX - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à Autolib' et Vélib'.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Dernière question d'actualité, Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Madame la Maire, honte à vous ! Mme BARATTI-ELBAZ, présidente du syndicat Vélib Autolib' Métropole, honte à vous ! M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint écologiste des transports, honte à vous !

Oui, vous arrêtez de façon précipitée Autolib' sans vous soucier du devenir des salariés ni de la vie des usagers. Vélib' est un fiasco, pas simplement un fiasco industriel, mais aussi un dumping social inacceptable qui a conduit au licenciement de grévistes, sans que je n'ai entendu la moindre expression de votre part, la moindre intervention publique de votre part, pour soit l'empêcher soit qu'il y ait une reprise immédiate des salariés de Vélib'.

Et résultat, vous nous annoncez à ce Conseil et dans la presse que le must de l'innovation pour demain, l'innovation de nos déplacements, et bien, ce serait le "free floating" pour les deux-roues comme pour les voitures. Honte à vous !

D'abord, sachez que le coût pour les usagers est bien plus élevé par le biais du "free floating" que lorsque les services de vélo ou de voiture en auto-partage relèvent du service public.

Pourquoi ? Parce que, d'abord, vous avez un coût de l'espace public qui est de fait non pris en charge par le "free floating", qui s'en lave les mains et que la collectivité aura à payer. Oui, le coût global pour la Ville et ses habitants est élevé, et même irresponsable.

Considérer que le service public, y compris en délégation ou en marché, ou au moins en concession, considérer que tout cela ferait "has been", considérer que le monopole serait le mal absolu, alors que pour les biens communs, il est utile. Considérer en somme qu'il n'y aurait pas d'alternative à la privatisation des services et des espaces publics, c'est une politique irresponsable. C'est même une démission du politique.

A quoi nous servent d'abord une Maire de Paris, un Conseil de Paris ? A quoi nous sert la démocratie, si votre but est de vendre la ville, ses rues, ses transports, son avenir ? Un commissaire-priseur ferait mieux ce travail que vous.

300 euros ou 500 euros, je ne sais même plus, annuels par véhicule pour que les loueurs de voitures, parce qu'on va les appeler comme cela, ce seront des loueurs de voitures, arrêtons avec cette noble langue qui se gargarise des nouvelles mobilités et d'auto-partage, ce sont des locations de voiture "one way" sans réservation. Donc, pour que ces loueurs de voitures puissent bénéficier de se garer à volonté dans Paris, comme vous le proposez dans le projet de délibération qui va suivre, sachez que c'est une mauvaise vente. C'est même un suicide municipal.

Vous qui n'avez que la gestion à la bouche, je vous le dis, vous ne savez pas gérer. C'est pourquoi nous en sommes là, à cause de contrats léonins avec Vincent BOLLORÉ. D'ailleurs, vous vous apprêtez avec le cousin, Thierry BOLLORÉ, directeur général délégué de "Renault", de lui permettre de se gaver avec la carte "Auto-partage Paris".

Mais ce sont à cause de ces contrats léonins Bolloré, de ces appels d'offres bâclés - "Smovengo" -, à cause de forfait qui n'est qu'une forfaiture, à cause d'une absence de vision autre que la privatisation.

Pour Paris, et parce que le pire est à craindre, si vous persistez à faire du sous-MACRON en guise de politique, ce serait pire avec du vrai MACRON ou ce serait l'équivalent, ma question est aujourd'hui une demande.

Quand allez-vous avoir une vraie politique municipale de l'espace public et des transports parisiens ? Quand allez-vous comprendre que nous sommes en République et qu'il y a des biens communs au nombre desquels le territoire municipal ? Quand allez-vous demander au législateur de faire son travail de régulation ? Quand allez-vous comprendre que le "free floating" n'est pas un modèle de développement durable mais, au contraire, un nouveau champ de bataille libérale ? Quand allez-vous arrêter de vendre notre ville, de mal la vendre et de la vendre tout court ? N'est-il pas temps, au contraire, d'engager la municipalisation de ces services et d'encourager les législateurs à rencontrer les activités des entreprises…

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** ... privées du "free floating" dans l'intérêt écologique et républicain de la maîtrise de l'espace public.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - M. Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Madame SIMONNET, je pourrais vous retourner le compliment que vous nous avez adressé, mais je ne m'abaisserai pas à ce genre de pratique et de discours. Je répondrai sur le fond de votre question.

La question qui nous intéresse est la suivante. Comment l'intérêt général peut-il combiner intérêt financier des collectivités publiques, donc des citoyens contribuables, et intérêt des utilisateurs, donc des citoyens usagers ?

Les services de mobilité partagée sont aujourd'hui confrontés à la révolution digitale qui a bouleversé les offres de mobilité depuis quelques années. En témoignent l'apparition et le développement très rapide du nombre de V.T.C. qui a certes apporté de nouveaux services de mobilité, mais a aussi contribué à aggraver la congestion automobile, sans parler des conditions de travail des chauffeurs, obligés de travailler parfois jusqu'à dix-sept heures par jour pour gagner leur vie.

Nous devons aujourd'hui réfléchir et définir de nouveaux modèles de mobilité partagée. Avec Vélib', le choix a été fait de rester dans une logique de service public. Le service est prévu pour être déployé à l'échelle métropolitaine, y compris dans des zones moins bien desservies, donc moins rentables financièrement par définition, ce qui suppose donc des contributions publiques des collectivités.

Nous avons choisi aussi de rester dans une tarification de service public : 3,10 euros par mois pour l'abonnement de base, avec gratuité de la première demi-heure d'utilisation ; une tarification spécifique pour les jeunes de moins de 27 ans ; une réduction de 50 % de la tarification pour les boursiers ou encore les jeunes en insertion.

Pour ce qui est des offres de mobilité dite de "free floating", c'est-à-dire fonctionnant sans station et sans borne, nous avons entamé un processus d'encadrement qui a abouti, la semaine dernière, à la signature par la Maire de Paris d'une charte contenant des engagements sur le respect de l'espace public et le partage des données publiques avec les opérateurs de vélos et de scooters électriques dits en "free floating", cela alors qu'il n'y a aujourd'hui aucun cadre règlementaire. Nous avons donc devancé la loi.

Ce modèle de développement maîtrisé peut également être choisi pour les alternatives nouvelles à Autolib'. Avec le projet de délibération sur la carte Auto-partage que nous passons à ce Conseil, nous créons les conditions du développement d'une activité d'auto-partage en "free floating", mais nous exigeons une motorisation électrique et

le paiement d'une redevance d'occupation du domaine public, sans que cela coûte aux contribuables, permettant ainsi d'investir dans d'autres équipements et services publics.

Nous prenons également l'engagement de mettre en œuvre une charte de bonnes pratiques avec les opérateurs. Nous souhaitons toutefois pouvoir compter sur des outils supplémentaires de régulation. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé que la future loi d'orientation des mobilités nous permette d'accorder des licences d'exploitation, ce qui renforcera notre capacité à définir le modèle qui nous semble le plus vertueux.

En conclusion, je dirai que nous continuerons à combiner initiative publique, comme l'aide au service Vélib', et régulation des activités des nouveaux opérateurs privés, avec un système de licence et de cahier des charges qui imposera des principes d'intérêt général et de service public à ces nouveaux services de mobilité.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

Madame SIMONNET, vous reprenez la parole ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, parce que ce que j'entends est consternant.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Excusez-moi…

J'ai Jean-Louis MISSIKA. Pardon, je vous redonnerai la parole après.

Jean-Louis MISSIKA ?

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je constate que Danielle SIMONNET utilise l'expression "free floating" qui fleure, un peu quand même, l'impérialisme américain. Vous qui êtes une "insoumise", chère Danielle SIMONNET, vous ne devriez pas vous soumettre à ce type de vocabulaire. On peut parler de service de vélos en flotte libre, ou de service de scooters ou de voitures en flotte libre.

Je voudrais vous dire simplement qu'aujourd'hui, la régie dont nous avons besoin n'est pas celle que vous imaginez. Ce n'est plus aux collectivités publiques de fournir directement un service aux usagers. Par contre, nous sommes convaincus que la collectivité a encore un rôle majeur à jouer pour organiser, réguler, voire même interdire si cela s'avère nécessaire, les offres privées qui sont amenées à se développer, que ce soit pour le transport de personnes ou de marchandises.

Oui, la collectivité publique doit pouvoir réguler ces véhicules qui circulent et stationnent dans les rues et dans l'espace public, mais elle doit le faire en collaboration avec les opérateurs privés pour définir des règles qui profitent à tous, participent à l'intérêt général, intègrent les externalités environnementales, garantissent un partage équitable et de l'espace public, et répondent à nos objectifs d'accessibilité.

La régie dont nous avons besoin, c'est une plate-forme de plates-formes pour organiser les mobilités connectées, et nous y travaillons. J'espère que nous pourrons annoncer des avancées à la rentrée. Mais nous avons déjà signé cette charte de bonne conduite qui est une préfiguration de la façon dont nous devons nous y prendre. Mais, non, ce n'est pas à une collectivité publique, et encore moins à la Ville de Paris toute seule, de fournir un service de transport en régie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup.

Je vous redonne la parole, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Je trouve cela encore plus consternant. M. Jean-Louis MISSIKA a le mérite, au moins, de la franchise.

Sur le petit jeu sur le mot, si j'utilise "free floating", c'est parce que vous n'arrêtez pas de vous gargariser de tous ces mots anglo-saxons, dont vous vous empêtrez à longueur de journée dans l'ensemble des projets de délibération et l'ensemble des articles de journaux.

Franchement, votre plate-forme des plates-formes. Vous pensez que l'objectif de notre collectivité est simplement d'accompagner par des chartes non contraignantes l'"ubérisation" de l'ensemble des activités humaines et de permettre que la Ville de Paris soit un vaste terrain de jeu pour que certains se gavent sur le dos des autres ? Je crois encore aux services publics. Je pense encore qu'il n'y a pas de République sans services publics. Je pense que notre rôle d'élu, ici, c'est de justement organiser ces services publics et pas simplement de soi-disant réguler avec des chartes qui n'ont aucun pouvoir. Parce que, franchement, vous allez permettre au cousin de BOLLORÉ, à coup de 300 euros par mois pour une voiture posée, de pouvoir développer de la location de voitures "one way", un seul voyage… Excusez-moi, mais "one way", ce sont des mots que vous utilisiez lorsque vous avez fait voter la délibération sur Bolloré Autolib' à l'époque.

Un voyage où l'on n'a pas besoin de ramener sa voiture : cette vision irresponsable qui ne permet pas de réduire l'encombrement de la voiture en ville, vous nous vantez ce modèle-là, où ce sont les entreprises privées qui prennent notre Capitale comme terrain de jeu. Franchement, quand j'ai vu le fiasco que représentait la manière dont vous n'avez pas été capables de développer la plate-forme "Paris : le taxi", quand je vois votre incapacité à gérer

Vélib' 2, oui, je suis inquiète par le fait que vous ne faites qu'accompagner l'accélération des intérêts privés, de la vente et du dépeçage de la Capitale en fonction de ces intérêts privés. Le fait que, dans aucune de vos deux réponses, chers collègues, vous n'ayez mentionné le devenir des salariés d'Autolib', le devenir des salariés de Vélib' et que dans aucune de vos deux interventions, vous n'ayez répondu à : quel sera concrètement le coût pour les usagers ? Combien ces services vont-ils coûter à l'usager et combien cela va-t-il coûter à la collectivité ? Parce que qui fait l'entretien des routes ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci, Madame SIMONNET…

**Mme Danielle SIMONNET. -** Qui fait l'entretien des places de stationnement ?

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Vous avez épuisé votre temps de parole et nous en avons terminé avec les questions d'actualité.

Je vous remercie.

## 2018 PCF-FG 1 - "Je joue, je rencontre le monde". - Création des Jeux sportifs scolaires parisiens.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Nous passons à la proposition de délibération du groupe Communiste - Front de Gauche, délibération n° 1 relative à "Je joue, je rencontre le monde : création des Jeux sportifs scolaires parisiens". Conformément au règlement intérieur du Conseil et à la conférence d'organisation, l'ordre de passage des orateurs et oratrices a été convenu. Le premier, puisqu'il porte cette proposition de délibération : Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en introduction, je voudrais vous rappeler un message fort qui a eu un écho important dans le monde entier. C'est celui de Nelson Mandela lors de l'accueil de la Coupe du monde de rugby en 1995 : "Le sport a le pouvoir de changer le monde. Il a le pouvoir d'inspirer et d'unir un peuple, comme peu d'autres événements peuvent le faire. Il est plus puissant que les gouvernements pour briser les barrières raciales". Depuis notre soutien à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, je me pose une question : quel message allons-nous laisser au monde entier à cette occasion ?

La proposition de délibération que je vous présente, "Je joue, je rencontre le monde", propose un message simple : celui de renforcer la culture de paix et l'éducation physique et sportive auprès des jeunes Parisiens. Nous avons conscience que les menaces pèsent sur le monde avec la permanence de conflits locaux qui peuvent à tout moment se transformer en un conflit mondial majeur. Suite aux attentats qui ont meurtri notre ville, face à la crise humanitaire et à l'arrivée importante de réfugiés venus de pays en guerre, l'accueil des Jeux à Paris a pris une dimension toute autre. Nous avons une responsabilité supplémentaire dans la réussite des Jeux, mais surtout dans les valeurs d'humanité qui doivent en découler.

N'oublions pas que l'accord historique signé à Lima entre Paris, Los Angeles et le C.I.O. fait suite à l'abandon de nombreuses villes et à une crise de vocations et de valeurs. Paris pourrait être à un tournant dans l'histoire des Jeux, porteurs de changements pour un souffle nouveau pour l'olympisme.

Cette proposition de délibération est une contribution concrète qui conjugue trois impératifs autour du sport. Tout d'abord, enclencher une dynamique populaire avec des Jeux pour des jeunes Parisiens, mais aussi développer la culture de paix, le partage à travers des programmes d'échanges internationaux avec des jeunes du monde entier. Permettre un fort investissement des pouvoirs publics dans l'éducation physique et sportive à l'école, qui est un élément culturel essentiel du droit d'accès au sport pour toutes et tous. Nous proposons, d'ailleurs, que l'école, la classe, soit au centre de ce dispositif, en nous appuyant sur les préconisations de la charte internationale de l'Unesco.

Il a été beaucoup question d'héritage pour les populations, dans notre dossier de candidature. Mais cela vaut aussi pour les équipements et pour le développement de la culture sportive, et donc, pour la place de l'éducation physique et sportive dans la formation des jeunes.

Notre proposition s'appuie évidemment sur le plan d'accompagnement déjà adopté par notre Assemblée et toutes les actions déjà mises en œuvre. Je salue le travail de notre collègue Jean-François MARTINS et de l'ensemble des adjoints sur ce sujet. Mais nous souhaitons aller plus loin. Il s'agit de créer des jeux sportifs scolaires qui permettront aux jeunes Parisiens de nos écoles et collèges de se rencontrer chaque année et d'inviter des jeunes du monde entier. Il s'agit de permettre aux établissements scolaires d'être librement associés à travers un projet de classe toute l'année et dont ces jeux seraient une finalité, avec un travail interdisciplinaire parlant, bien sûr, de la mixité fille garçon dans les rencontres, de la mixité valide/handicapé, mais aussi de sport et de racisme, de lutte contre toutes les discriminations. Il s'agit de favoriser les échanges avec les établissements partenaires européens et mondiaux. Ils pourraient d'ailleurs s'appuyer sur le dispositif Erasmus +, ou encore les dispositifs portés par le C.I.O., les programmes d'échange de l'Unesco, ou encore dans le cadre de l'Union mondiale des villes olympiques.

Nous proposons aussi d'approfondir notre coopération avec l'Education nationale, ainsi que celle d'associations d'éducation populaire œuvrant pour la culture de paix.

Voilà notre contribution et le message que nous souhaitons porter en accueillant le monde entier. Rien de plus, Madame la Maire, que de revenir à la source de la charte olympique écrite à Paris, que je rappellerai en conclusion.

L'olympisme se veut créateur d'un style de vie fondé sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple, la responsabilité sociale et le respect des principes éthiques fondamentaux universels. Le but de l'olympisme est de mettre le sport au service du développement harmonieux de l'humanité, en vue de promouvoir une société pacifique soucieuse de préserver la dignité humaine.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci beaucoup à vous, Monsieur le Président, pour cette proposition.

Je donne la parole à Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Rémi FÉRAUD**. - Madame la Maire, chers collègues, cher Président, Nicolas BONNET-OULADJ, je souhaite tout d'abord remercier le groupe Communiste - Front de Gauche de nous faire aujourd'hui cette proposition tout à fait intéressante et qui nous permettra, si elle est adoptée comme nous le souhaitons, de donner corps aux valeurs de l'olympisme auprès d'un jeune public autour du pilier central : quelle école ? Il ne s'agit pas d'organiser une compétition mais de donner du sens à l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, auprès des jeunes Parisiennes et Parisiens.

En effet, la proposition qui nous est faite est d'organiser des jeux sportifs scolaires à Paris, en choisissant de ne pas les réduire aux écolières et aux écoliers licenciés déjà en contact avec le monde sportif et ses valeurs. Ces épreuves toucheront l'ensemble des élèves parisiens et c'est ce qui est important.

L'objet de ces jeux serait de revenir aux sources de l'olympisme, des belles idées, des valeurs qu'ils célèbrent, de ramener l'ambition sportive non pas à la compétition pour la compétition mais à la coopération, à la paix, au dialogue et à l'amitié entre les peuples du monde. En choisissant d'impliquer les familles, de s'adresser aux jeunes Parisiens sans discrimination, le texte que nous soumet aujourd'hui Nicolas BONNET permettra à des publics qui en sont parfois éloignés de partager et de cultiver les valeurs du sport et du dialogue entre les peuples.

C'est une ambition que nous avons pour Paris 2024 depuis le départ. C'est pourquoi ce projet bénéficiera du soutien du groupe Socialiste et Apparentés et que nous voterons sans hésiter cette proposition de délibération, en espérant qu'elle remportera les suffrages de l'ensemble de notre Assemblée.

Merci.

*(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).*

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Je donne la parole à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Nicolas, le groupe des élus écologistes se félicite bien sûr de cette proposition de délibération de nos collègues Communistes - Front de Gauche et, au nom de mon groupe, d'ailleurs, je les remercie de porter cette proposition de délibération, qui a pour premier mérite de rappeler les valeurs fondamentales des Jeux olympiques, tels qu'ils ont été pensés et voulus dès le départ ; proposition de délibération qui reconnaît, dans son introduction, la crise des vocations et de valeurs du C.I.O. et la nécessité de changements extrêmement importants, diagnostic que nous partageons et qui contribue pour une part à l'opposition de notre groupe, vous le savez, aux Jeux olympiques tels qu'ils se font actuellement.

La proposition de délibération soumet la création de jeux sportifs scolaires parisiens avec un triple objectif de paix, d'éducation physique et sportive à l'école, de création d'une dynamique populaire. Rappelons l'origine du fait que la paix soit associée aux Jeux olympiques. En Grèce antique, la trêve sacrée était instituée pour l'ensemble des fêtes sportives grecques ; elle était annoncée par des porteurs de trêve, en même temps que la date des Jeux. Elle variait de 1 à 4 mois pour les Jeux olympiques, elle était instituée pendant le mois qui précède les Jeux et, pendant cette trêve, la cité accueillant les Jeux ne pouvait attaquée. De même, spectateurs, sportifs et officiels en déplacement ou de retour des Jeux ne pouvaient être inquiétés lorsqu'ils traversaient des zones de guerre.

Cette trêve fait aujourd'hui l'objet d'une résolution des Nations Unies à chaque olympiade et est promue par la Fondation internationale pour la trêve olympique créée en juillet 2000 mais, malheureusement, force est de constater que nous en sommes bien loin aujourd'hui.

Mais si cette proposition de délibération peut promouvoir chez les jeunes en particulier cet idéal de paix et de coopération entre les peuples du monde entier, nous ne pouvons évidemment qu'y souscrire. La proposition de délibération que vous soumettez souhaite créer un dispositif "Je joue, je rencontre le monde" afin de créer des jeux sportifs scolaires parisiens qui permettent aux Parisiennes et aux Parisiens des écoles, des collèges de notre territoire de rencontrer des jeunes venant d'autres horizons autour du sport et avec pour fil directeur la paix et le

partage. Loin de la compétition dispendieuse et du sport business qui caractérisent aujourd'hui les Jeux olympiques, le sport peut en effet permettre de partager, de vivre un moment collectif fort où les jeunes peuvent apprendre le respect de l'autre et des règles, la mixité filles/garçons, découvrir de façon ludique de nouvelles activités, en particulier pour les enfants éloignés de la pratique sportive, resocialiser, apporter un apprentissage à la vie et la participation à la collectivité.

En effet, nous souhaitons que ces jeux sportifs scolaires parisiens, si la proposition de délibération, et je le souhaite, est votée, séduisent de nouveaux publics, notamment ceux qui, par leur origine, leur handicap ou leur quartier de résidence, ne pratiquent que trop rarement une activité sportive.

En conclusion, sans surprise notre groupe votera cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Pour le groupe PPCI, la parole est à M. Pierre AURIACOMBE.

**M. Pierre AURIACOMBE. -** Merci, Monsieur le Maire.

Vu que j'interviens après le groupe Ecologiste, déjà je me réjouis de voir le groupe Ecologiste voter pour une fois une proposition de délibération touchant aux Jeux olympiques. Je m'en réjouis, car en 7e Commission on a parfois eu quelques débats avec les membres du groupe, avec qui nous n'étions pas toujours d'accord. Mais tout arrive.

Je m'en réjouis et je voterai bien évidemment, notre groupe votera avec plaisir la proposition de délibération du groupe Communiste - tout arrive également. Nous la voterons avec plaisir.

En effet, ces Jeux olympiques de 2024 sont une victoire bien sûr pour la Ville de Paris, pour l'Etat et surtout pour les sportifs, une victoire qu'il faut aujourd'hui valoriser pour Paris. Ce sera l'attractivité internationale de Paris, qui aujourd'hui jouit de beaucoup d'éléments positifs. Mais au-delà, ce sera la fête de la jeunesse. Vous le dites dans le mémoire qui nous est proposé, nous avons ici la fête de la jeunesse qui doit reprendre des éléments forts. Une trêve olympique.

Il faut impliquer la jeunesse, il faut impliquer la trêve olympique et la rappeler. Sur la fête de la jeunesse, impliquer les primaires, oui, les collèges, les familles, vous le soulignez également, l'Education nationale bien évidemment. Il faut avoir en tête que les sportifs qui vont ramener des médailles pour la France ont aujourd'hui 12, 13, 14, 15 ans. Dans 6 ans, ils auront 20 ans et ce sont eux qui vont nous avoir des médailles. Il faut donc les impliquer mais il faut impliquer tous les jeunes, les sportifs de haut niveau et l'ensemble des jeunes pour la fraternité du sport.

Deuxième point que vous soulevez, c'est la trêve olympique. Vous en avez parlé. L'idée de paix, l'idée de l'Europe de la paix qu'il faut valoriser à travers cette candidature. Nous y souscrivons pleinement. J'ai été récemment à une réunion avec M. Hermano SANCHES RUIVO sur le "Label Paris Europe" et nous disions aussi qu'il fallait valoriser les écoles, valoriser les collèges à travers ces différentes actions.

Je voudrais juste faire un petit rappel, dire que nous avons hier largement parlé de la politique du handicap. Même si cela ne figure pas ici mais je sais que vous y pensez, dans les actions à faire il faudra aussi penser aux enfants handicapés pour le sport. Bien sûr, vous mentionnez les Jeux paralympiques mais il faudra conduire aussi des actions spécifiques vers ces jeunes, qui peuvent parfois avoir le sentiment d'être exclus. C'est donc très important de ne pas les oublier.

Merci à vous pour cette proposition, que nous voterons bien évidemment.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour le groupe RG-CI, je donne la parole à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "ce que je sais de la morale, c'est au football que je le dois", disait Albert Camus, preuve s'il le fallait de l'importance du sport dans l'acquisition des valeurs et des normes nécessaires à la vie en société.

Je n'irai pas par quatre chemins. Nous voterons cette proposition de délibération. Nous la voterons, car c'est une belle délibération et je tiens à saluer les élus du groupe Communiste - Front de Gauche pour cette initiative.

Nous le savons, le sport a toujours été, de près ou de loin, politique, pour le meilleur comme pour le pire d'ailleurs. Pour le meilleur lorsque Tommie SMITH, John CARLOS et Peter Norman se sont engagés pour les droits humains en 1968 et pour le meilleur toujours lorsque nous avons vu les deux Corée défiler ensemble lors des Jeux d'hiver de Pyeongchang en février dernier. Pour le pire, enfin, lorsque 11 membres de la délégation israélienne à Munich en 1972 sont assassinés par les terroristes de Septembre noir.

Pour les élus de mon groupe, si le sport doit être politique, il doit servir la paix, comme vous l'avez dit. En ce sens, l'idée de jeux sportifs scolaires parisiens ne peut qu'être une réussite. Réunir des enfants de tous âges, de tous

horizons autour des valeurs de paix et de partage serait un signal fort dans un monde aujourd'hui instable et divisé. Un tel événement serait également un formidable vecteur de promotion du sport s'il s'adresse à tous, et nous parlions de handicap hier et à l'instant aussi.

Je tiens donc vraiment à insister sur la prise en compte du handisport, du sport adapté et du sport partagé pour que d'éventuels jeux soient une réussite. Ces jeux devront également faire la part belle au sport féminin, à l'heure où notre ville va accueillir la huitième Coupe du monde de football féminin.

Sur ces sujets, nul ne doute que vous aurez l'appui de notre groupe et de son adjoint et que vous pourrez compter sur l'excellent travail mené par notre collègue Jean-François MARTINS depuis 2014, qui s'est engagé pour faire du sport un terrain de mixité, d'insertion et de santé pour tous.

Pour conclure, à l'heure où nous parlons souvent de l'héritage des Jeux Olympiques de 2024, un tel événement serait un formidable héritage pour Paris, à la fois Ville Lumière et berceau de l'olympisme moderne.

Je vous remercie et je remercie tout particulièrement Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci à vous.

La parole est, pour le groupe LRI, à Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU**. - D'entrée, je veux dire qu'un an ou presque après la désignation de Paris comme ville hôte, il est pour le moins curieux de voir voter une proposition de délibération de cette nature. Une proposition de délibération que notre groupe votera favorablement. Qui peut être raisonnablement contre l'organisation d'un événement sportif dans les écoles de Paris ? Mais que ne l'a-t-on pas fait plus tôt ? Où est le plan ambition que l'on nous promettait pour développer la pratique du sport dès le plus jeune âge à l'école.

Depuis de nombreuses années, le sport a été l'objet d'un injuste dénigrement dans le parcours scolaire. Quelle plus belle occasion d'y remédier que la désignation de Paris pour accueillir les Jeux olympiques et paralympiques ?

Il faut en effet saisir les jeux comme une opportunité de redonner à l'éducation physique et sportive ses lettres de noblesse, et mieux encore de valoriser le sport à l'école.

Ma fille de 5 ans qui est à l'école publique n'a jamais entendu parler des Jeux olympiques. Pour elle et ses petits camarades, Paris 2024 ne signifie rien. C'est pourtant à cette génération que les J.O. s'adressent en priorité. C'est cette génération qui sera la plus favorablement impactée par les jeux. C'est cette génération qui peut faire du sport un mode de vie à part entière. Il n'y a pas d'objectif plus important, il est là l'héritage de Paris 2024.

Denis MASSEGLIA déclarait récemment que les jeux étaient l'occasion de transformer "la France, nation de sportifs, en France, nation sportive", c'est-à-dire en un pays où le sport n'est plus seulement considéré comme une pratique individuelle, mais comme une part essentielle de son identité à l'instar de sa culture ou de son histoire.

Une nation sportive avec les valeurs et vertus qui s'y rapportent, le goût du collectif, de l'effort, du dépassement de soi, le respect de sa santé, de son corps, de son bien-être. Cette génération, celle de nos enfants a tant besoin du sport pour lever un peu le nez de son smartphone et découvrir que la rigueur, la constance, le partage, l'humilité sont des valeurs autrement plus émancipatrices que celles du surhomme numérique.

L'Education nationale s'est également emparée de cette problématique à travers le programme "Génération 2024", et je me réjouis que l'académie de Paris s'engage dans ce sens en faisant de l'E.P.S. un outil pédagogique comme les autres.

Mon groupe votera cette proposition de délibération de bon sens, mais que ce vote soit d'abord considéré comme un appel à aller plus loin, notamment en intégrant à cet événement une dimension antisportive forte. L'école est le lieu idéal pour changer le regard sur le handicap.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, pour le groupe DP.

**Mme Fadila MÉHAL**. - Monsieur le Maire, chers collègues, les élus de notre groupe soutiennent totalement les Jeux olympiques 2024, parce qu'ils sont un moment de partage et de rayonnement international. Nous en sommes certains. C'est notre fierté qu'ils se déroulent à Paris.

J'ai eu l'occasion de vous interroger sur les risques de surcoût sur la construction et la non-réalisation dans les délais de certains équipements, mais j'avais également rappelé que ces jeux allaient rassembler les Français dans leur diversité autour des valeurs universelles de l'Olympisme. La proposition de délibération que nous approuvons pour l'essentiel met en exergue deux points : l'éducation sportive ainsi que la création de jeux sportifs scolaires parisiens. Je voudrais, à cet égard, vous faire quelques remarques.

Sur le premier point d'abord, nous partageons bien sûr l'idée que l'éducation physique et sportive est primordiale. Aujourd'hui, ce sont trois heures dispensées par semaine à l'école élémentaire, 4 heures en 6e, et 3 heures dans les autres niveaux de classe.

Bien évidemment, tout cela est à développer. C'est d'ailleurs pour cela que le 20 juin dernier, les Ministres de l'Education nationale, de la Culture et des Sports ont présenté le Plan Mercredi, qui vise à permettre au plus grand nombre d'enfants d'accéder à des loisirs éducatifs de grande qualité dans les domaines de la culture, de la nature et bien sûr du sport.

Ainsi, les associations sportives et culturelles, fédérations d'éducation populaire, sites naturels, vont joindre leur énergie et surtout leurs compétences pour proposer aux enfants une offre périscolaire riche, diversifiée, au quotidien. Car nous devons agir sur les éléments extraordinaires, et surtout sur les activités quotidiennes.

Cela s'inscrit totalement dans cette coopération renforcée et enrichie que vous demandez entre la Ville et l'Education nationale. L'Etat s'est engagé à accompagner et soutenir les collectivités locales pour bâtir des projets ambitieux et faire que ce moment soit un moment d'épanouissement en lien avec les enseignements scolaires.

Le sport est donc quelque chose que nous soutenons, et je me réjouis donc que l'Etat et la Ville considèrent le sport comme un vecteur pour l'épanouissement, à la fois physique, psychique et même moral.

Sur le deuxième point, concernant la création des jeux sportifs scolaires parisiens, nous sommes favorables sur le principe à rassembler les enfants autour du sport comme cela se fait dans d'autres départements. Il faudra en revanche préciser davantage les conditions matérielles et logistiques, le cadre, et les moyens humains qui seront à disposition.

Ce doit être à mon avis un point à affiner, parce qu'il y aura de nombreux partenariats que vous souhaitez mettre en place, et aussi, vous avez avec justesse cité...

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Vous pouvez conclure, s'il vous plait !

**Mme Fadila MÉHAL**. - Vous avez cité la "Semaine olympique et paralympique" lancée par le Ministère de l'Education et nous nous en réjouissons.

Pour toutes ces raisons, le groupe Démocrates et Progressistes souscrit pleinement à cette proposition de délibération et je vous en remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président**. -** Merci.

Je donne la parole, pour le groupe UDI-MODEM, à Mme Ann-Katrin JÉGO.

**Mme Ann-Katrin JÉGO**. - Mes chers collègues, je me réjouis de cette proposition et cher Nicolas BONNET, je remercie le groupe Communiste - Front de Gauche pour cette proposition de délibération particulièrement intéressante.

Comme vous le savez, notre groupe a depuis le début soutenu le projet olympique et paralympique parisien. Pourtant, au départ; je n'étais pas particulièrement emballée par la perspective des Jeux à Paris.

Ce serait possible d'avoir un peu de silence ?

Merci.

Comme de nombreux élus du centre, ma préférence allait à l'exposition universelle dont le message me paraissait économiquement plus fort. Mais c'était avant Charlie, avant le Bataclan, avant l'hyper Casher, c'était un autre temps, et je vous fais une confidence, c'était avant que Jean-Louis BORLOO ne me tape sur l'épaule pour me convaincre qu'il était urgent de proposer aux enfants de France de se retrouver autour des valeurs de l'olympisme.

Nous qui après la marche du 11 janvier 2015 cherchions un avenir à dessiner, une possibilité de reconstruction, nous devions désormais écouter Pierre de Coubertin, humaniste visionnaire initiateur des Jeux olympiques modernes dont les mots raisonnent avec tant de modernité : "Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre".

Plus qu'un symbole, les anneaux à Paris seront le signe d'un renouveau, celui d'un pays qui grâce à l'effort retrouve le goût du vivre ensemble.

Maintenant que Paris se prépare à accueillir les Jeux en 2024, qu'il est question d'infrastructures, d'héritage, de transport, de budget, d'environnement, n'oublions pas les enfants.

Comme vous le proposez, aidons les écoles à se saisir de cette formidable opportunité d'organiser plus que des tournois pour tous les élèves, pas seulement ceux qui pratiquent déjà une activité sportive, non, tous les élèves, petits, grands, agiles ou raides, et bien entendu pour les filles et pour les garçons ensemble.

La mixité dans le sport, ce n'est pas un sujet anecdotique. C'est une avancée majeure et révélatrice du fonctionnement de notre société. Je vous rappelle qu'en 1967, les femmes n'avaient pas le droit de courir. Lors du marathon de Boston, Kathrine SWITZER s'est vu arracher son dossard par l'organisateur de la course, et il a fallu attendre 1984, je dis bien 1984, pour que les femmes puissent courir au premier marathon féminin olympique.

Cela nous semble fou et pourtant ce n'était pas le moyen-âge. La majorité d'entre nous étaient nés, des médecins prétendaient que faire courir faisait pousser les poils et tomber les utérus.

Aujourd'hui encore, les jeunes filles cessent majoritairement de pratiquer le sport à l'arrivée de la puberté. Alors oui, saisissons l'opportunité des J.O. 2024 pour donner au plus grand nombre envie de jouer ensemble.

Vous proposez d'organiser des Jeux avec les autres écoles de la Ville, et c'est aussi très important, avec les écoles d'autres pays, pour apprendre à rencontrer les différences et cultiver la compréhension mutuelle, l'esprit d'amitié, la solidarité et le fair-play.

Si ce projet a un coût, il doit être bien raisonnable au regard du souffle positif qu'il doit apporter, et n'oublions pas que le groupement d'intérêt public qui portait la candidature de Paris a restitué à la Ville la somme de un million d'euros que dans sa sagesse, il n'avait pas dépensée. Ce serait, je crois, un très beau et très juste réemploi.

Je vous remercie.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** Je ne comprends pas pourquoi le groupe Communiste est toujours fan des Jeux olympiques à Paris dans leur forme actuelle car on voit bien, concrètement, ce qu'il se passe. Avec les coûts exorbitants dépassés de l'organisation des Jeux olympiques, ce n'est pas vrai qu'il y a plus de ruissellement et de moyens alloués au mouvement sportif, au mouvement associatif. Il n'y a pas plus de moyens alloués à l'Education nationale en faveur du sport, hélas. Alors, ce n'est pas de votre responsabilité…

Maintenant, par rapport à votre proposition, ce qui serait intéressant, c'est oui, bien sûr, de permettre que, par le sport, je joue, je rencontre le monde… Je ne peux qu'adhérer à ce principe de permettre les rencontres internationales.

Je pense que ce serait bien de faire réfléchir les publics scolaires sur les questions de paix dans le monde et l'ensemble de ces questions qui nous traversent. Il serait bien aussi de les amener à avoir une réflexion - pourquoi certains s'opposent-ils aux Jeux olympiques ? - sans que cela ne soit un endoctrinement en faveur de l'organisation des Jeux tels qu'ils sont organisés, mais qu'on leur permette un esprit critique sur le sujet.

Oui, je souhaite que nous ayons une réflexion qui aille un peu au-delà et qu'en même temps, nous prenions conscience qu'aujourd'hui, le mouvement associatif sportif va mal. Il s'est vu supprimer ses contrats aidés. On lui vante le bénévolat : il a donc le droit de mettre la main à la pâte mais pas d'être accompagné, pas d'être aidé.

J'ai bien peur que l'organisation de ces Jeux olympiques ne va pas contribuer…

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET. -** … à ce qui fait notre objectif commun : développer le sport populaire. J'ai peur qu'au contraire, ce soit la fête des sponsors. Je sais que mon propos est un peu à côté de votre proposition de délibération en tant que telle.

**M. Nicolas NORDMAN**, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, je donne, pour 5 minutes, la parole à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

"En résumé, le sport n'est qu'un adjuvant direct de la morale ; pour qu'il devienne son adjuvant direct, il faut sans doute lui assigner un but réfléchi de solidarité qui l'élève au-dessus de lui-même". Ainsi parlait Pierre de Coubertin dans la "Revue olympique" en 1910, nous rappelant sans doute que l'enjeu qui se dresse devant nous, dans les 6 ans qui viennent, est bien de construire une génération olympique, une fameuse génération 2024, qui ne se nourrit pas de mots mais d'une ambition collective.

Cela ne dépend que de nous.

Construire cette génération 2024 ne dépend ni du C.I.O., ni du Comité d'organisation des Jeux olympiques, ni des sponsors de tel ou tel qui fantasme le rôle du privé. Construire cette génération olympique ne dépend que de nous. Il convient qu'en tant qu'élus, en responsabilité, nous donnions à cette jeunesse un horizon. Nous avons promis de faire de ces Jeux olympiques des jeux de la jeunesse en matière d'éducation, d'emploi, d'opportunité, de gain de chance, évidemment en matière de pratique sportive - ce sera l'un des sujets.

Au-delà des services et des politiques publiques supplémentaires que les Jeux pourraient apporter à cette génération, c'est une bataille culturelle, une bataille de valeurs que ces Jeux peuvent cristalliser autour de cette génération. Cette génération, la Maire a voulu lui donner, après les terribles épreuves que Paris a traversé, une perspective, un espoir, un élan ; lui dire qu'après avoir traversé le pire, cette génération pouvait regarder l'avenir avec ambition et enthousiasme. Ainsi, quel message…

Je remercie le Président BONNET-OULALDJ et l'ensemble du groupe Communiste - Front de Gauche d'avoir, avec cette opportunité de proposition de délibération, saisi le Conseil de Paris sur le message, la perspective que nous pourrions adresser à cette génération.

Cette génération, nous la voulons universaliste ; nous la voulons ouverte ; nous la voulons partageuse. Ce n'est pas pour rien que le partage était au cœur de cette candidature olympique. Nous la voulons pacifiste et nous la voulons émancipée.

Pacifiste, à tel point d'ailleurs que, si la Maire de Paris a fait de la question environnementale un des points clés de la candidature victorieuse aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024, c'est que précisément l'un des plus grands troubles qui pèsent sur la paix mondiale est sans doute le dérèglement climatique. Sans affronter le sujet du climat, nous n'affronterons pas le sujet de la paix.

Ces valeurs que j'évoquais - l'ouverture, le partage, l'universalisme - sont au cœur de l'olympisme. Les trois valeurs qui régissent l'olympisme sont l'amitié - c'est tout ce que l'on peut souhaiter dans une génération - ; le respect - c'est celui que l'on aimerait qu'il s'impose à toutes et à tous, quel que soit le genre, l'orientation sexuelle, la religion - ; et, évidemment, l'excellence, parce que c'est celle qui nous invite à nous dépasser.

Ces valeurs, celle évidemment de la trêve olympique à la fois issue d'une antiquité que David BELLIARD a eu le soin de rappeler, mais aussi d'une fondation pour la trêve olympique bien plus récente, permettent à l'O.N.U. et au C.I.O. de collaborer ; permettent des moments comme ce que nous avons vécu à Pyeongchang dans une ouverture diplomatique et vers la paix comme nous n'en n'avions pas connu dans cette région du monde depuis sans doute plusieurs décennies.

Cet engagement, cette perspective d'une génération universaliste ne peut donc pas être qu'une profession de foi. Cela doit être une pratique vivante, expérientielle, charnelle, une expérience concrète et réelle de la paix, du partage et du sport.

C'est pourquoi je vous en suis extrêmement reconnaissant, Monsieur BONNET-OULALDJ, parce que cette proposition de délibération vient s'ajouter à un certain nombre de dispositifs que mon collègue Patrick BLOCHE et moi-même menons auprès des enfants des classes parisiennes. Cela va de la mallette pédagogique que nous avons faite avec Catherine VIEU-CHARIER sur l'olympisme, distribuée dans l'ensemble des écoles parisiennes, aux Journées olympiques qui, au-delà de la grande célébration du samedi, avaient tout un volet dans les arrondissements où tous les enfants pouvaient découvrir les sports olympiques ; à la semaine olympique et paralympique à l'école, dispositif dans lequel plusieurs dizaines d'établissements scolaires parisiens ont mobilisé les enfants. Les enfants, mais pas seulement, les enseignants aussi, ce qui a sans doute participé à transformer le regard des enseignants eux-mêmes sur la pratique sportive, et pas seulement des enseignants de E.P.S. Ce sera l'un des grands enjeux des 6 prochaines années, au-delà de ces dispositifs, que de proposer une expérience concrète de la paix et des valeurs dont nous attendons des Jeux olympiques qu'ils soient capables de transmettre à cette génération.

Par conséquent, pour réussir cette expérience concrète de la paix et de la pratique sportive, nous aurons besoin de méthode, une approche éminemment partenariale. Je partage l'idée qu'il faut mettre la classe au cœur de ce dispositif et de ces grands Jeux sportifs scolaires. Pour cela, nous aurons toutefois besoin d'un Rectorat mobilisé, d'un Ministère de l'Education nationale pleinement en soutien, sinon l'autonomie des établissements scolaires sera malheureusement, je le crains, en la matière, peut-être l'un de nos plus gros obstacles. Il faudra emmener toute la communauté éducative, les parents d'élèves, le monde sportif, l'ensemble du réseau diplomatique que la Maire de Paris, par ses différentes fonctions, nous permet d'avoir, l'Union mondiale des villes olympiques, dont je suis l'un des membres du bureau exécutif et qui recense l'ensemble des villes, nous permettant sans doute de créer des coopérations extrêmement riches et bénéficiaires. Je souhaite qu'elles soient extrêmement concrètes, réelles et qu'elles ne soient pas simplement dans le discours.

"Ô Sport, tu es la paix", disait ce texte primé au concours des lettres et des arts à Stockholm en 1912, cette ode au sport écrite par Georges Hohrod et M. Eschbach. "Ô Sport, tu es la paix ! Tu établis des rapports heureux entre les peuples en les rapprochant dans le culte de la force contrôlée, organisée et maîtrisée d'elle-même. Par toi, la jeunesse universelle apprend à se respecter et ainsi la diversité devient la source d'une généreuse et pacifique émulation". Ce très beau texte primé au concours de lettres et des arts sous un pseudonyme était celui de Pierre de Coubertin, qu'il avait publié dans la "Revue olympique" en 1912 et qui inspire cette très belle proposition de délibération que je vous incite tous à voter.

*(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).*

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, cher Jean-François MARTINS, pour ces réponses et le travail que vous faites sur ce sujet avec vos collègues, notamment avec Patrick BLOCHE.

Je donne la parole pour conclure à Nicolas BONNET-OULALDJ, auteur de cette proposition de délibération.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ. -** Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je voudrais remercier l'ensemble des orateurs, l'ensemble des groupes pour leur soutien. Cette proposition de délibération va être adoptée à l'unanimité, ce qui veut dire que, quand on parle des valeurs, du fond de la question "à quoi sert le sport dans notre humanité ?", on peut se rassembler.

Evidemment, j'ai entendu notre collègue Danielle SIMONNET, qui pose la question "pourquoi est-on encore "fan" ?". Ce n'est plus la question. La question n'est pas d'être "fan" ou pas des Jeux olympiques ; la question est : qu'allons-nous en faire et que restera-t-il après ces Jeux olympiques ?

Je souhaiterais vous dire qu'évidemment, mettre la question des Jeux olympiques au cœur de l'école, c'est mettre les Jeux olympiques dans le seul lieu où il y a égalité, gratuité, enseignement du sport pour toutes et tous et la possibilité, justement, de faire preuve d'éducation populaire, faire preuve d'éducation, c'est-à-dire aussi de critiquer et de réfléchir.

C'est bien le sens de notre proposition de délibération. Le sens de notre proposition de délibération, c'est de partir de la classe comme le lieu de préparation de ces futurs jeux sportifs scolaires, avec à la fois un projet de réflexion sur le sens, les valeurs, la paix, le partage, et d'aboutir à une rencontre avec l'autre. Dans cette rencontre avec l'autre, ce qu'a très bien exprimé notre ami Jean-François MARTINS, c'est faire l'expérience de l'étranger, faire l'expérience charnelle, corporelle, puisqu'il s'agit du corps à travers le sport, de l'autre et donc de construire la paix à travers le jeu.

Je voudrais terminer - c'est le titre de notre proposition de délibération - sur un sens essentiel du sport : le sport, c'est avant tout le jeu, c'est le plaisir. D'ailleurs, un des grands fondateurs des sciences de l'éducation, Georges Snyders qui est décédé, m'avait livré à l'occasion de son dernier anniversaire qu'il regardait le sport comme le seul lieu où il y avait la possibilité d'apprendre dans la joie.

Ce que je souhaiterais, c'est qu'avec ces Jeux olympiques, la génération 2024 apprenne dans la joie à construire le monde de demain.

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup.

Je veux vraiment vous remercier d'avoir fait cette proposition. C'est une proposition importante, c'est une proposition qui va en effet nous permettre de concrétiser et de porter à l'endroit le plus symbolique, celui de l'école, les valeurs de l'olympisme. Je veux vous dire que je serai aussi personnellement très impliquée dans la mise en œuvre de ces Jeux que vous avez souhaités, notamment au niveau de nos écoles parisiennes. Je suis sûre que les petits Parisiens, les enseignants, nos professeurs de la Ville de Paris et les clubs aussi de cette ville s'impliqueront de façon exceptionnelle sur ce projet.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération PCF - FG 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est adoptée. (2018, PCF - FG 1).

Je crois que nous pouvons nous en réjouir.

Moins une ! Pardon, moins une.

## Débat organisé sur les nouvelles mobilités.

## 2018 DVD 2 G - Lignes de bus de quartier Charonne (20e), Bièvre-Montsouris (13e, 14e) et Ney-Flandre (18e, 19e). - Convention de délégation de compétence du S.T.I.F.

## 2018 DVD 3 G - Lignes de bus de quartier Charonne (20e), Bièvre-Montsouris (13e, 14e) et Ney-Flandre (18e, 19e). - Convention d'exploitation avec la R.A.T.P.

## 2018 DVD 19 - Extension du tramway à porte Dauphine (16e et 17e). Pilotage de l'opération. Convention de coordination avec la R.A.T.P.

## 2018 DICOM 18 - Convention de partenariat media. - Journée Sans Voiture 2018 (R.A.T.P.).

## 2018 DVD 24 - Plan Vélo. - Approbation du plan triennal 2018-2020. Demande de subventions correspondantes auprès de la Région Ile-de-France.

## Vœu déposé par le GEP relatif à l'expérimentation d'un pont.

## Vœu déposé par le GEP relatif à la colorisation des pistes cyclables.

## Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la communication d'un bilan.

**Vœu déposé par le groupe LRI relatif à la composition du comité de suivi.**

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux contresens cyclables.**

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la limitation de vitesse.**

**2018 DVD 75 - Modalités de stationnement payant de surface à Paris. Dispositif spécifique pour les véhicules partagés. Création d'une carte "Autopartage Paris".**

**2018 DVD 78 - Soutien au développement des deux-roues électriques.**

**Vœu déposé par le GEP relatif à Autolib' et à une nouvelle politique d'autopartage.**

**Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à Autolib'.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rapports d'audit et de conciliation concernant Autolib'.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux salariés d'Autolib'.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la transformation des bornes Autolib'.**

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à Autolib'.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux véhicules en "free floating".**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au coût de la résiliation du service Autolib'.**

**Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la reprise des véhicules Autolib'.**

**Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la charte de bonne conduite des opérateurs de "free-floating".**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le GEP relatif au soutien des salariés "Smovengo".**

**Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à Vélib'.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au partage de l'espace public.**

**Vœu déposé par l'Exécutif.**

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur le thème des mobilités. Plusieurs projets de délibération sont concernés par ce débat. Les dossiers DVD 2 G, DVD 3 G, DVD 19, DVD 24, DVD 75, DVD 78 et DICOM 18.

Bien entendu, le débat inclura dans les temps de parole définis la présentation des amendements et des vœux. Avant de donner la parole aux orateurs, permettez-moi d'introduire ce débat.

Mes chers collègues, les nouvelles mobilités constituent aujourd'hui un secteur en pleine mutation et qui est bien sûr déterminant dans l'avenir de notre ville car il est au cœur d'un double défi : celui de la lutte contre la pollution de l'air mais aussi celui de la qualité de vie. C'est pourquoi j'ai choisi de soumettre aujourd'hui au vote de notre Conseil plusieurs initiatives visant à impulser et accompagner leur développement.

Je vous propose tout d'abord une mesure permettant d'assurer le développement d'offres de mobilité alternative au service Autolib'. Ainsi je vous proposerai tout à l'heure d'adopter la création d'une carte de

stationnement réservée aux véhicules en auto-partage électrique, permettant de faciliter le stationnement des véhicules des flottes dédiées à l'auto-partage, qui représentent des services nouveaux propres, efficaces et flexibles.

Il s'agira aussi bien sûr de poursuivre le déploiement des lignes de traverses de bus de quartiers que la Ville maintient alors, je le précise, que les transports collectifs sont de la compétence de la Région, et transports pour lesquels nous investissons dans du matériel roulant entièrement électrique.

Nous aurons aussi à nous prononcer sur la poursuite de l'extension du tramway T3 jusqu'à la porte Dauphine, alors que nous allons inaugurer le 24 novembre le tramway T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

Je rappelle d'ailleurs que le tramway est une véritable colonne vertébrale des transports collectifs, c'est un lien entre Paris et ses communes limitrophes. Ainsi un usager sur deux a pour origine ou destination une ville voisine de Paris. Le tramway est donc une vraie infrastructure parisienne et métropolitaine. C'est un transport propre, silencieux, efficace, qui permet aussi une transformation de la ville et des quartiers qu'il dessert.

Nous aurons également à voter la poursuite du Plan Vélo adopté par ce Conseil en 2015 qui prévoit un investissement de plus de 150 millions d'euros sur la mandature avec de nouvelles pistes cyclables. C'est notamment ce Réseau Express Vélo, le fameux "REVe", qui propose des pistes bidirectionnelles, confortables, sécurisées, et aussi le développement de stationnements de vélos sous forme d'attaches vélo, comme d'ailleurs de vélo stations, elles aussi sécurisées.

Nous voterons aussi, je l'espère, et je l'espère vraiment avec une large majorité, la possibilité de compléter les aides à la mobilité de la Ville, régulièrement enrichies, pour proposer un panel de solutions de mobilité aux particuliers qui renoncent à leurs véhicules, notamment les véhicules polluants, mais aussi des aides au renouvellement des véhicules professionnels. Il s'agit aujourd'hui de simplifier le dispositif d'aide à l'achat d'un deux-roues électrique, une aide qui rencontre un très grand succès.

Enfin, nous préparerons aussi la Journée sans voiture, qui sera prévue le 16 septembre 2018, en même temps d'ailleurs - c'est une volonté conjointe avec la Ministre de la Culture - que les Journées du Patrimoine. Nous aurons bien sûr un partenariat avec la R.A.T.P. Cette journée est représentative des actions que nous voulons mener pour pacifier l'espace public dans la veine de ces opérations, comme "Paris Respire" ou encore de la piétonisation des Champs-Elysées.

Tous ces projets de délibération couvrent différents modes de transport, différents modes d'action de la Ville et différents types de mobilité. Ils ont justifié l'organisation d'un débat sur la mobilité car ils représentent la diversité de cette mobilité à Paris et son évolution actuelle.

Toutefois, ils ne représentent qu'une partie de l'action que nous menons tous les jours dans le domaine des transports. Nous pourrions parler bien sûr du Plan Piéton, du travail mené avec la Préfecture de police sur la régulation des carrefours, des rues piétonnisées ou végétalisées, des modes lourds que nous finançons également, comme les prolongements de lignes de métro ; je pense à la ligne 11 vers la Seine-Saint-Denis ou encore le R.E.R. E actuellement en travaux.

Mais il existe un trait commun à cette diversité d'offres de mobilité. En effet, la politique de mobilité que je conduis, que nous conduisons à Paris vise deux objectifs principaux. D'une part, c'est rendre la ville plus agréable à vivre pour tous, en réduisant la pollution et les nuisances, et plus largement en construisant des rues, des places, des jardins pacifiés, sécurisés, plus écologiques comme je l'ai souvent dit, des lieux où nous pouvons lâcher la main de nos enfants. D'autre part, c'est en proposant à chacun aussi des alternatives à la possession d'un véhicule individuel pour pouvoir se déplacer facilement.

Permettez-moi de faire un lien entre notre discussion d'aujourd'hui et celle d'hier sur la question du handicap sur lequel nous nous sommes tous entendus et dont les projets de délibération ont été votés à l'unanimité. Bien évidemment, si pour nous le critère de la ville, c'est une ville accessible et d'abord aux personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap, cela veut dire qu'elle est accessible pour tous et cela vaut pour le métro et des infrastructures plus anciennes sur lesquelles nous aurons à revenir.

Je veux aussi parler des différentes actions qui rentrent dans cette démarche relative aux nouvelles mobilités et à la piétonisation. Le nouveau parc des rives de Seine en est un parfait exemple, parce qu'en transformant une autoroute urbaine en lieu de promenade, on réduit le flux global de circulation. Je rappelle ici que c'est moins 7 % de trafic dans Paris depuis le début de l'année 2018. Et donc nous réduisons aussi les émissions polluantes, parce qu'il y a une corrélation directe, quasiment automatique, entre la baisse du trafic automobile et la baisse de la pollution. Les deux vont de pair.

Mais c'est vrai que nous avons aussi aménagé un nouveau lieu de vie. D'ailleurs, par temps de canicule comme nous le connaissons aujourd'hui, nous le savons, je l'ai dit souvent mais là nous pouvons même l'éprouver, au-delà de le savoir, ce sont des îlots de fraîcheur qui participent aussi à la lutte contre le réchauffement climatique. Je tiens à le dire, ce parc est devenu l'emblème à Paris mais aussi à l'International d'une politique volontariste radicale assumée, au service des Parisiens, directement alignée sur l'Accord de Paris relatif à la lutte contre le

changement climatique, et qui doit également contribuer à ce que nous respections les normes européennes sur la qualité de l'air pour lesquels la France, je le rappelle ici, est poursuivie devant la Cour européenne de justice.

Un autre aspect de cette politique volontariste, c'est le développement des mobilités innovantes, domaine dans lequel Paris a toujours été aux avant-postes. Paris a le réseau de métro le plus dense au monde, un des plus anciens. Paris a lancé le premier service de véhicules en auto-partage électriques. Paris a testé les premiers bus électriques quand ils sont arrivés sur le marché et les navettes autonomes testées aujourd'hui, par exemple, dans le bois de Vincennes.

Paris possède la première flotte de taxis à hydrogène, "Hype". Paris a automatisé des lignes de métro, d'ailleurs avec un financement municipal. Je rappelle que l'automatisation notamment de la ligne 1 a été, pour une très grande partie si ce n'est l'essentiel, financée par le budget de la Ville de Paris, ce qui était d'ailleurs, sur ces automatisations de lignes de métro, une première mondiale.

Paris a aussi aujourd'hui le réseau de bornes de recharge le plus dense. C'est à Paris que le "SeaBubbles" se prépare à s'implanter dans la Seine pour devenir un service de taxis qui utiliseront notre fleuve.

C'est ainsi que, conformément à notre histoire et nos valeurs, Paris innove pour proposer toujours des solutions nouvelles à ses habitants.

Notre ville, nous le savons, est aussi une vitrine, en tête de tous les classements internationaux, lorsqu'il s'agit de mesurer le fonctionnement des transports et les solutions de mobilité. D'ailleurs, ce sujet a été très important dans la victoire que nous avons eue sur les Jeux olympiques et paralympiques. Le réseau de transport a pesé très fortement dans la décision des membres du C.I.O.

Mais nous sommes aujourd'hui dans une période de transition, puisque la mobilité connaît une révolution telle que nous ne l'avons pas connue depuis des décennies. Avec l'arrivée des V.T.C., ce sont maintenant des opérateurs de vélos, de scooters, de voitures en auto-partage, de trottinettes dites en "free floating", qui arrivent dans toutes les grandes villes et les métropoles.

Les navettes autonomes sont également déjà en cours d'expérimentation et les applications permettant d'avoir une vision globale de la mobilité se multiplient. On ne parle plus d'infrastructures de transport, mais de services de mobilité. Je parle des métropoles. Je sais qu'il y a ici des tenants du ferroviaire qui parleront toujours, et c'est normal, d'infrastructures de transport, mais là, je parle de la Ville et de la Métropole.

Notre responsabilité est de regarder en face ces mutations, de nous adapter, de les anticiper, de permettre leur déploiement harmonieux et juste. Nous passons d'un monde fondé sur des contrats de délégation de service public, des opérateurs installés dans la durée, du génie civil, à un monde de la mobilité agile qui évolue sans cesse, qui s'adapte aux usagers grâce à des échanges de données permanents, des échanges de données, le data, et bien sûr, des services principalement disponibles via ces instruments qui s'appellent les "smartphones" grâce au numérique.

Paris est aussi une capitale dans laquelle les "start-up" du numérique sont en train de proposer toutes les solutions pour le futur. Bien entendu, ce passage ne peut se faire entièrement sans heurt. Les modèles économiques du passé sont dépassés, les opérateurs doivent évoluer, et nous aussi. Nous devons être particulièrement vigilants à ce que personne ne soit laissé sur le côté, aucun salarié, aucun usager.

C'est donc aujourd'hui à Paris de prouver qu'elle est pionnière, qu'elle sait s'adapter et intégrer les transformations récentes pour proposer aux Parisiens et aux visiteurs, une mobilité à la hauteur des enjeux de notre temps.

Bien sûr, plus que jamais la mobilité doit nous accompagner dans la transition énergétique et la lutte contre la pollution. La mobilité doit être active, électrique, respectueuse de l'environnement.

Pour lutter contre la pollution, nous avons déjà mis en place une zone à circulation restreinte adossée aux vignettes Crit'air, lancé de grands aménagements visant à réduire la place de la voiture - je ne reviens pas sur les berges de Seine, mais je veux parler bien sûr des sept places.

Nous avons étendu progressivement les zones 30, créé des zones piétonnes permettant à chacun de se réapproprier l'espace public. Nous avons aussi proposé de nombreuses aides pour accompagner les automobilistes à laisser leur véhicule pour trouver une alternative.

Pour accompagner cette réduction de la circulation que nous revendiquons, nous développons les alternatives à la possession d'un véhicule particulier polluant avec, en particulier, le déploiement du Plan Vélo 2015-2020, le réseau Bélib de bornes de recharge électrique avec des tarifs avantageux. Nous avons 620 points de recharge déjà présents sur le territoire parisien en voirie ou en parking.

Nous avons un service dit "S.V.P." de véhicules partagés, d'auto-partage avec des places en voirie. Aujourd'hui, plus de 600 véhicules sont déjà disponibles, et cela va encore se développer. Notre nouvelle politique de stationnement d'ailleurs est également partie prenante de cette politique de mobilité puisqu'aujourd'hui, il y a plus de places pour stationner à Paris, grâce à la réforme du stationnement.

Nous avons aussi bien sûr en soutien des expérimentations et un certain nombre de flottes - j'en ai parlé précédemment - avec les navettes autonomes ou les taxis à hydrogène.

Mais nous devons aller plus loin et plus vite de manière active et déterminée. C'est pourquoi j'ai aussi souhaité mettre en place, cette année, un Conseil parisien des mobilités qui s'est réuni en avril dernier avec l'ensemble des acteurs intervenants en matière de mobilité dans notre Capitale. Je veux parler des constructeurs, mais aussi des opérateurs publics et privés de mobilité pour préparer ensemble cette mobilité de demain.

C'est pourquoi, le 11 juin dernier, j'ai réuni, avec Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI, l'ensemble des constructeurs et opérateurs d'auto-partage pour avancer ensemble sur les nouveaux services d'auto-partage qu'ils pourraient proposer pour Paris. Les échanges se poursuivent avec un certain nombre de constructeurs et d'opérateurs. Beaucoup d'entre eux sont prêts à développer de nouveaux services de mobilité.

Le 27 juin, j'ai réuni avec mes adjoints l'ensemble des opérateurs de vélos en "free floating", de scooters électriques et aussi de trottinettes pour signer avec eux une charte de bonne conduite, permettant de mieux cadrer leur déploiement dans Paris et d'assurer que leurs services soient respectueux des autres usagers de l'espace public. Mais aussi le 24 novembre, nous inaugurerons le T3 jusqu'à Asnières et nous poursuivrons, bien sûr, tout au long de cette année, la réalisation du Plan Vélo avec des pistes déjà livrées, la voie Georges-Pompidou dans le 16e, l'avenue de la Grande-Armée, des travaux en cours, piste de Rivoli, l'avenue Voltaire, les travaux à venir, la piste des Champs-Elysées après le passage du Tour de France, et bien sûr, ce travail sur le stationnement des vélos sur lequel Christophe NAJDOVSKI est particulièrement impliqué.

Nous travaillons avec la Métropole, et je travaille en tant que présidente du C40, avec les autres villes du monde entier.

Mes chers collègues, aujourd'hui, le développement de ces nouvelles mobilités est un impératif, mais cette évolution ne peut se faire en un jour. Elle demande une adaptation de chacun, un changement d'attitude, mais aussi une évolution de la ville et du partage de l'espace qui nous est commun.

Les aménagements visant à apaiser l'espace public et à développer les modes alternatifs nécessitent des travaux d'infrastructure souvent lourds et longs, avec des emprises sur l'espace public et la voirie qui sont forcément perturbants pour la circulation des automobilistes comme celle des piétons et des cyclistes.

Nous sommes actuellement dans cette phase de transition, conscients des difficultés qui émergent et des devoirs qui sont les nôtres, mais conscients aussi de devoir faire les bons choix stratégiques, d'abord réduire la place de la voiture polluante pour réduire la pollution, mais aussi impulser et accompagner les évolutions dans un souci d'efficacité, de justice et d'équilibre territorial. Il faut que ces nouvelles mobilités profitent à tous.

C'est le choix que font aujourd'hui toutes les grandes villes du monde. Partout, nous, les maires, accélérons la mise en œuvre des solutions pour permettre des villes apaisées et moins polluées. C'est aussi le choix que font tous les maires de France, de la plus petite commune à la plus grande, et il n'est pas question que Paris soit à côté de ce mouvement de lutte contre la pollution au motif que d'autres auraient des droits que nous n'aurions pas sur Paris. Il faut que le droit à respirer un air de qualité soit un droit non négociable. C'est ce que nous faisons.

Paris est au rendez-vous, fidèle à sa vocation d'innovation et, bien sûr, fidèle aussi à son histoire. Les difficultés sont là. Cela fait partie de la vie d'un Maire de Paris de surmonter des difficultés et d'apporter des solutions. Ceux et celles qui pensent que gérer est une affaire simplement de belles paroles et de moments dans lesquels on n'est pas confronté à des choix fondamentaux, peut-être ne savent-ils pas tout à fait ce que signifie le terme "gérer".

En tous les cas, j'assume que nous ayons à trouver de nouveaux modèles au moment où il faut justement penser ces nouveaux modèles. J'assume aussi de le faire dans le souci de la qualité de l'air que respirent les Parisiens, parce que la qualité de l'air et la pollution tuent beaucoup trop. Je ne veux être comptable ni aujourd'hui, ni demain, ni après-demain de ce que je n'aurais pas fait et nous n'aurions pas fait pour éviter ces morts et ces maladies liées à l'air pollué. J'assume aussi totalement de travailler avec l'ensemble des acteurs - les citoyens, les opérateurs publics et les opérateurs privés - pour trouver les nouvelles solutions à la mobilité.

Ce que nous allons évoquer et voter maintenant contribue, bien sûr, à cette vision d'une mobilité durable dans une ville où, je l'espère encore, toujours et j'y travaille avec vous, nous pourrons un jour bien respirer et lâcher la main à nos enfants.

Je vous remercie.

La parole, conformément à la conférence d'organisation, est à M. Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, d'abord, je voudrais vous remercier pour ce débat et remercier Christophe NAJDOVSKI pour ce débat qui a lieu à la demande d'un certain nombre de groupes de l'opposition. Pour préparer ce débat sur les mobilités, j'ai cherché dans l'ensemble des commentaires des Parisiennes et des Parisiens, sur leurs conditions de déplacement à Paris, quel était le véhicule, le moyen de transport qui revenait le plus souvent dans leurs

conversations sur les réseaux sociaux, dans la presse. Le mode de transport le plus communément appelé par les Parisiens en matière de déplacement, c'est la galère, car se déplacer à Paris est une galère. C'est le jugement commun de tous les Parisiens qui veulent se déplacer. Quels que soient les modes de transport utilisés pour l'ensemble des Parisiens, c'est une galère indescriptible. Les Parisiens les plus énervés utilisent un autre mot très familier synonyme de grand désordre.

Vous avez cité les lignes de traverse, les tramways, quelques sujets de satisfaction qui, je vous en donne acte, ne masquent pas la réalité. Quelle est la réalité ? Autolib' est mort de sa belle mort. Vélib' a été assassiné. Le métro vieillit tant bien que mal, dans un état d'inconfort et de saturation totale sur la moitié de ses lignes. Une indigence numérique pour 4,5 millions de voyageurs quotidiens sans connexion, attendue depuis la fin de l'année 2017. Le R.E.R. ne va pas beaucoup mieux, multipliant les incidents techniques, les interruptions, des incidents quelquefois plus graves encore. Le "Plan vélo" pédale dans la semoule. Les nids-de-poule à Paris gloussent de plaisir sous les roues des motos et scooters, et les piétons bousculés par tout type de roulettes jouent leur vie sur des trottoirs où s'entassent, en un mikado géant, scooters, trottinettes et vélos en "floating". Voilà la réalité. Sans parler des embouteillages, où bus et voitures individuelles improvisent tous les jours des ralentissements nouveaux dans les rues adjacentes des grands axes.

Madame la Maire, gouverner, c'est prévoir. S'il est un domaine où la prévisibilité est possible, où l'on sait depuis l'invention de la roue que les évolutions technologiques amènent des offres nouvelles, où les modes de consommation, de fréquentation culturelle font l'objet d'études sociologiques régulières, c'est bien le transport. Alors, comment a-t-on pu en arriver là ?

On peut continuer à ne rien faire et, avec le temps et la révolution numérique, passer de la mobilité subie à la "démobilité", mieux, à la mobilité paradoxale qui est de ne pas se déplacer. Alors, systématisons le télétravail. On y viendra sans doute.

Je laisserai mes amis du groupe UDI-MODEM intervenir sur chacun de ces modes de transport, qui sont presque autant d'échecs de votre politique dans ce domaine, pour insister sur un dossier.

Madame la Maire, concernant Vélib', vous venez de demander une enquête de l'Inspection générale de la Ville sur les manquements éventuels ayant conduit à une situation de crise actuelle. Audit qui devrait, selon vous, analyser tous les maillons de la chaîne. C'est le cas de le dire en matière de vélo. Alors, permettez-moi, Madame la Maire, de vous rappeler le calendrier et la succession des procédures ayant conduit au choix de "Smovengo", cette chaîne de décisions qui a démarré alors que Paris était dans la plénitude, solitaire et superbe, de ses responsabilités.

Le 30 septembre 2015, la Ville de Paris lance un marché à procédure adaptée pour une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude technique et financière, en vue du renouvellement du contrat Vélib'. C'est la société "Inddigo", avec deux "d", qui sera choisie. Pourquoi ? Comment ? Enfin, c'est peut-être dans cette étude technique et financière, qui a largement orienté les nouvelles propositions du cahier des charges, qu'il faut chercher la hiérarchisation des priorités, la cotation des paramètres, les présupposés inconvénients du service précédent et les avantages annoncés d'un nouveau service.

En janvier 2017, le cahier des charges définitif est transmis aux trois consortiums retenus. Madame la Maire, c'est dans cette période d'élaboration des critères d'évaluation des différentes offres par vos services, qu'une erreur a pu être commise. Dans cette période, c'est la responsabilité pleine et entière de la Ville de Paris qui doit être enquêtée à travers l'A.D.N. de la société "Inddigo", à travers l'étude technique et financière produite par cette société et le cahier des charges qui en découle. D'ailleurs, le 5 avril 2018, Mme BARATTI-ELBAZ a reconnu au cours d'une réunion du comité syndical que le cahier des charges avait peut-être été trop ambitieux.

Je comprends votre colère d'aujourd'hui, mais quand la procédure compétitive d'un appel public à concurrence, lancé par la Ville dont vous avez la charge, entre différents candidats, aboutit à choisir le moins bon, visiblement une entreprise qui se révélera incompétente, ne rejetez pas la responsabilité sur la désinvolture ou la vantardise institutionnelle des offres en compétition. C'est un exercice de style, vous le savez. Ne vous cachez pas derrière un syndicat qui a hérité de cette situation plus d'un an plus tard, en décembre 2016, et dont vous avez de toute façon le contrôle majoritaire. Assumez une responsabilité qui est la vôtre, d'avoir démantelé, involontairement certes, un service public de vélos en libre-service qui marchait bien depuis que votre prédécesseur avait concrétisé sa promesse faite aux Parisiennes et aux Parisiens. Vous avez, en quelque sorte, cassé le vase de Soissons. Soit. On retiendra pour votre défense que ce n'était pas volontaire.

C'est donc un audit indépendant que nous devrions demander, portant sur l'ensemble de la procédure qui a conduit au choix de "Smovengo". Comme vous, nous croyons qu'il faut mobiliser notre énergie et ce qu'il en reste sur ce que l'on peut encore espérer sauver de Vélib', mais au moins autant que vous, nous ne lâcherons rien sur les responsabilités qu'il faudra dégager de ce que l'on peut appeler le "loupé du siècle".

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** La parole est à M. Paul SIMONDON, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

**M. Paul SIMONDON. -** Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le groupe Bolloré a souhaité mettre fin au service Autolib'. Depuis deux ans déjà, les usagers ont pu constater son désengagement par le manque d'entretien des véhicules et l'absence de réaction face aux dégradations du service. Devant les difficultés que pose réellement le modèle économique d'Autolib', le groupe Bolloré a refusé les solutions issues de la conciliation que le syndicat et la Ville de Paris avaient acceptées.

Elles auraient permis pourtant de maintenir ce service en le faisant évoluer. A la place, Bolloré a préféré demander aux communes une somme totalement extravagante et dans un délai d'un mois, qui ressemblait à un ultimatum. Ce montant de 240 millions d'euros aurait déséquilibré nos finances et fait d'Autolib' un service plus subventionné que n'importe quel transport public. Absurde.

La Ville de Paris et les autres communes concernées ont donc constaté que ce choix n'en était pas un et en ont tiré les conséquences. Je remercie le syndicat "Autolib' Vélib' "et sa présidente, Catherine BARATTI-ELBAZ, d'avoir pris cette décision courageuse, protectrice des Parisiens et des impôts qu'ils versent, face à la fuite en avant d'un groupe en manque de stratégie industrielle.

Autolib' va donc s'arrêter. Je compte sur la vigilance des élus du syndicat pour que cette fin de service se fasse dans les meilleures conditions possibles pour les salariés et pour les abonnés. C'est le sens du vœu de l'Exécutif.

Qu'en restera-t-il pour Paris, au-delà d'une expérience partagée sur les délégations de service public ? Autolib', il faut s'en souvenir, c'est d'abord la validation d'une technologie. Oui, la voiture électrique peut remplir un rôle dans les déplacements urbains. Cela semble ridicule de le dire aujourd'hui. Cela n'avait rien d'évident quand le service a été lancé. Il a servi de vitrine. Oui, l'auto-partage fonctionne.

De nombreux Parisiens et habitants de la Métropole souhaitent y avoir accès. Les stations installées dans les rues de Paris vont immédiatement devenir des places de stationnement gratuites pour tous les véhicules électriques et, dès que possible, en récupérant les bornes, Paris aura l'infrastructure la plus dense au monde en bornes de recharge.

Cela va encourager les professionnels à s'équiper en véhicules propres et ils sont déjà nombreux à le faire. Pour les particuliers, notre objectif, au-delà de la substitution de véhicules thermiques par des véhicules électriques, c'est bien d'aider à renoncer au véhicule individuel. Les offres alternatives d'auto-partage vont pouvoir bénéficier de ce réseau de bornes de recharge et de facilités de stationnement avec la carte Autopartage Paris.

Madame la Maire, vous avez réuni les professionnels et vous avez pu constater qu'ils sont prêts à proposer aux Parisiens de nouveaux services. La Ville les soutient et va les y aider en donnant un cadre pour qu'ils se développent de manière organisée.

Au-delà de l'auto-partage, c'est bien la pratique du vélo que Paris veut encourager pour un meilleur partage de l'espace public. Le réseau express vélo est en travaux rue de Rivoli, pour son "access" ouest. Cette piste cyclable bidirectionnelle va donner toute la place nécessaire aux déplacements à vélo. Par son tracé continu, protégé, visible et cohérent, cette piste va montrer les atouts du vélo, pas seulement pour les promeneurs du dimanche mais bien pour les déplacements du quotidien, pour aller travailler, parce que c'est agréable, parce que c'est bon pour la santé et pour l'humeur sans doute, mais surtout parce que c'est le mode de transport le plus rapide, celui non pas de doux rêveurs mais bien de gens conscients et efficaces. De plus, le vélo à assistance électrique rend le vélo accessible à tous les âges et tous les trajets. Son acquisition se fait avec l'aide de la Ville. Enfin, cette piste du réseau express vélo offre même une voie d'urgence quand c'est nécessaire pour les véhicules de secours en intervention.

Dans son axe Sud-Nord, qui va traverser le 10e arrondissement, le R.E.V. va comporter sur le boulevard de Strasbourg les premières places de stationnement pour livraison par vélos cargo. Les professionnels, par conscience des enjeux environnementaux mais aussi par souci d'efficacité et de rentabilité, se mettent au vélo pro et la Ville les aide à sauter le pas.

Nous allons également installer des boucles de comptage des cyclistes. Il y a dans certaines rues de Paris plus de monde qui passe à vélo qu'en voiture et nous ne le savons même pas. Le savoir va permettre de changer en grande partie le regard que nous portons sur l'espace public et sur son organisation équitable. Certaines pistes déjà existantes peuvent être améliorées et je soutiens sans réserve le vœu du groupe Ecologiste demandant à y apposer de la couleur pour aider à les identifier. La maire du 10e, d'ailleurs, est volontaire pour rendre plus visible la piste du boulevard de Magenta installée sur le trottoir et qui est encore trop souvent le lieu de conflits entre vélos et piétons.

Le projet de délibération sur le Plan triennal Vélo va permettre à chacun d'exprimer son soutien à la pratique urbaine du vélo et on espère qu'ensuite pour la Région Ile-de-France ce soutien sera bien financier et pas uniquement verbal. Il serait temps. Quand on soutient vraiment le vélo, on doit rester conséquent. Dans l'espace public, comme dirait Lavoisier, aucun mètre carré ne se perd, aucun mètre carré ne se crée ; ils ne peuvent que se transformer. Quand on est pour la création des pistes cyclables un jour, on assume ensuite de diminuer la place dévolue à la voiture. Sinon, c'est de la simple démagogie.

Pour que ces nouvelles pistes cyclables soient utilisées, pour que de nouveaux Parisiens se décident et osent se lancer à vélo pour leurs déplacements quotidiens, il faut que ces pistes soient protégées contre le stationnement,

contre l'arrêt pour livraison, contre la circulation de véhicules qui n'ont rien à y faire. Il faut être très clair sur ce point, les pistes cyclables sont pour les vélos. Les agents de la DPSP qui depuis le 1er janvier forment les nouvelles brigades de lutte contre les incivilités de la circulation les contrôlent déjà. Leur action est très appréciée, sauf sans doute des contrevenants.

Comme l'impunité apparente, statistique, on pourrait dire, laisse de trop nombreux utilisateurs de scooters penser être autorisés à tout, il nous faut aller au-delà de ces simples contrôles physiques. L'utilisation par des agents de la Ville du réseau des caméras de vidéo-protection de la Préfecture de police pour verbaliser les voitures dans les voies de bus va bientôt pouvoir commencer. Il est indispensable que cette vidéo-verbalisation s'applique également aux scooters dans les pistes cyclables. Je compte sur Colombe BROSSEL et Christophe NAJDOVSKI pour la mettre en place.

Ces mesures forment une politique cohérente qui doit amener Paris à devenir une capitale cyclable. Mais, bien sûr, il y a Vélib'. Ce service de vélopartage révolutionnaire par son ampleur a été un incitateur, un déclencheur formidable pour populariser l'usage du vélo à Paris, pour convaincre que oui, on peut s'y mettre. C'est pourquoi, comme de nombreux Parisiens, c'est avec une grande tristesse et une part de colère que je vois cette transition entre les deux prestataires se dérouler de manière aussi chaotique. Les problèmes sont diagnostiqués : système informatique, configuration physique des stations et j'ajouterai aussi le manque de dialogue social ; cela se voit. "Smovengo" assure pouvoir les régler ; c'est plus que souhaitable.

Madame la Maire, la Ville accompagne Vélib' et aide le plus possible à lever les difficultés mais vous avez eu raison de fixer une échéance. Il faut que "Smovengo" prouve d'ici septembre que son système peut fonctionner normalement. Quand un processus de marché public aboutit à la sélection d'une entreprise dont on constate qu'elle n'était pas prête à remplir le cahier des charges, il faut se poser la question : "Est-ce que cela aurait pu où aurait dû se voir dans le dossier de candidature ?" Ce n'est pas certain mais il faut s'en assurer et c'est ce que vous avez fait, Madame la Maire, en demandant un rapport à l'inspection de la Ville. Je vous remercie pour cet acte de responsabilité.

Il y a de nombreux opérateurs de véhicules partagés qui se déploient à Paris, scooters électriques, vélos, trottinettes, demain sans doute d'autres. Pour faire le tri entre les arnaques, comme les nombreux vélos "déglingables" en libre flottage qui sont déjà au fond du canal Saint-Martin et les offres intéressantes, parce que sans stations ne peut pas vouloir dire n'importe où, la Ville a mis au point une charte de bonnes pratiques et travaille à réguler ces offres.

La Ville de Paris, depuis 2001, avec Bertrand DELANOË, a pris un temps d'avance sur les nouvelles mobilités. Les Parisiens sont tellement attachés à ces innovations qui ont transformé leur rapport à la Ville qu'ils sont inquiets des difficultés rencontrées par Autolib' et Vélib'. D'ailleurs, même les familles politiques qui étaient ici indifférentes, voire hostiles à leur mise en place, s'en préoccupent maintenant. Elles ont raison de le faire.

Faire de Paris une capitale cyclable, donner toujours plus de place aux piétons, soutenir et réguler les systèmes de partage de véhicules de tout type, aider les particuliers et les professionnels à s'équiper en véhicules propres, financer les nouveaux transports publics en petite couronne, expérimenter les navettes hydroptères "SeaBubbles", oui, à Paris nous portons toujours cette même ambition d'être à la pointe des nouveaux modes de déplacement pour une ville toujours plus respirable, plus accessible et plus agréable à vivre.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci beaucoup, Monsieur Paul SIMONDON.

D'ailleurs, je précise que j'ai annoncé il y a un mois l'inspection générale. Depuis un mois, elle est lancée.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

**M. David BELLIARD. -** Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la fin d'Autolib', sur laquelle mon collègue Jérôme GLEIZES reviendra en détail, est l'occasion de remettre sur le tapis à la fois la question des solutions de mobilité et, plus largement, notre rapport à cette mobilité, tant ce domaine est percuté comme quasiment tous les secteurs de nos vies par une nouvelle donne technologique marquée par la collectivité, la mobilité justement et l'intelligence artificielle, via notamment l'arrivée des futures voitures autonomes.

Ces éléments posent même la nécessité de la mobilité quand on observe le développement massif des solutions de télétravail. Mais, au-delà de ce volet, l'offre de solutions à disposition des usagers se multiplie. Là où nous pensions les déplacements autour de la voiture individuelle, qui était considérée comme l'alpha et l'oméga de la solution de transport, alliant liberté, facilité et progression sociale, l'offre s'est complexifiée au fur et à mesure que les enjeux environnementaux se sont imposés et que les solutions techniques se sont, elles, développées, entraînant, d'ailleurs au passage, une transformation des représentations dans certains milieux et en particulier à Paris. En effet, la propriété individuelle, hier perçue comme un objectif, est aujourd'hui vue plutôt comme une contrainte avec le développement d'une véritable économie dite de la fonctionnalité.

Enfin, depuis une dizaine d'années, le développement des technologies de géolocalisation ont eu un impact fort sur la mobilité, d'abord avec "Uber", qui aura d'ailleurs entraîné une concurrence féroce avec Autolib', puis avec le

"free flotting" qui autorise une liberté quasi-totale en termes d'usage des vélos et, depuis quelques semaines, de trottinettes électriques.

Ce contexte qui oblige à appréhender la mobilité comme un ensemble de solutions complémentaires entraîne de nouveaux enjeux pour notre collectivité. D'abord, premier enjeu, peut-être paradoxal, c'est de ne pas se laisser berner par les sirènes de la technologie. La multiplication des possibles ne répond pas forcément à celle des besoins et encore moins aux nécessités d'une ville moins consommatrice d'énergie et de ressources ; on le voit avec les nouvelles offres évoquées de "free flotting" pour remplacer Autolib'. Certes, il faut trouver des solutions alternatives au service, mais les conditions tarifaires, par exemple pour les usagers, ne sont pas fixées ou connues. Les modalités de gestion non plus, d'ailleurs.

Face à ces incertitudes nombreuses, n'oublions jamais que les solutions les plus efficaces sont souvent celles qui ont fait déjà leur preuve, comme la marche à pied ou le vélo. "Low tech", même si le vélo a connu de nombreuses évolutions, en particulier avec l'assistance électrique, ce sont deux solutions de mobilité active excellentes, et pour la santé, et pour l'environnement - ma collègue Fatoumata KONÉ y reviendra dans son intervention - et elles constituent pour nous une priorité.

Le deuxième enjeu pour les collectivités est celui de développer des solutions durables et sobres. D'abord, en termes d'infrastructures, Autolib', à ce titre, est le parfait contre-exemple de ce qu'il ne faut plus faire : des investissements lourds, une architecture juridique complexe dans laquelle la Ville s'est retrouvée en tête-à-tête avec une multinationale sans scrupules, des travaux partout dans les rues pour que sept ans plus tard nous nous retrouvions avec tout cela sur les bras, sans même savoir si cela va être vraiment utilisable.

Nous sommes dans une ère d'infrastructures légères et quand il y en a, il faut qu'elles soient utilisables pour plusieurs solutions.

Ensuite, évidemment, durabilité et sobriété doivent se conjuguer sur les questions de solutions techniques. Là encore, attention à l'illusion qui associe électrique et écologique. Si cela se finit de la même manière, on est très loin du synonyme.

La voiture l'électrique a des avantages, elle n'émet pas de particules fines, contrairement aux voitures à moteurs thermiques, mais elle a aussi des inconvénients et pas des moindres. Utilisatrice d'une énergie produite par des centrales nucléaires, le cycle de vie de la voiture électrique est coûteux sur un plan environnemental et social. De l'extraction des terres rares nécessaires à la construction du véhicule et de ses batteries, jusqu'à la délicate question du recyclage desdites batteries, l'empreinte carbone de la voiture électrique est loin d'être négligeable.

C'est déjà un vieux débat, car au-delà du modèle économique, c'était une des raisons pour laquelle il y a 10 ans, les élus écologistes n'avaient pas voté le service Autolib'.

Nous prônons une stratégie d'usage de l'existant avec priorité sur l'autopartage des véhicules déjà à Paris. Notre objectif n'est pas d'ajouter des véhicules au parc existant, mais bien d'optimiser celui qui existe déjà.

Des opérateurs existent et opèrent depuis déjà de nombreuses années, d'ailleurs parfois dans l'économie sociale et solidaire.

La priorité pour nous doit être portée sur ces solutions d'auto-partage qui sont peu onéreuses, souples, sobres et conformes à nos objectifs de baisse de l'usage de la voiture individuelle et à notre Plan Climat.

Le 3e enjeu constitue, et vous l'avez rappelé dans votre intervention, un investissement fort et massif dans les transports en commun, pour améliorer leur qualité, leur régularité et leur fréquence, et diminuer aussi leur impact environnemental.

À ce titre, les décisions de Valérie PÉCRESSE d'investir dans la régulation du trafic routier plutôt que de répondre aux enjeux du transport en commun, comme c'est de sa responsabilité, sont parfaitement incompréhensibles sur un plan écologique comme sur la question de la gestion des besoins du quotidien des Franciliens.

4e enjeu, c'est celui de la régulation de l'espace public. On le voit avec les vélos en "free-floating", qui risquent de saturer l'espace public avec l'anarchie la plus complète. Vous avez décidé, avec raison Madame la Maire, de proposer avec Christophe NAJDOVSKI une charte de bonne conduite aux opérateurs actuels. C'est une bonne chose, mais elle doit être à notre sens contraignante et s'adresser à tout type d'opérateur et de véhicule comme récemment les trottinettes en "free-floating".

Enfin, et j'en finirai ici pour mon intervention, toutes ces questions posent la question de la place de la collectivité dans la gestion de cette multiplicité d'offres qui est largement interrogée dans ce contexte. Nous ne pouvons ni juste nous contenter d'être de simples gendarmes d'un marché en plein chamboulement, ni nous substituer pleinement aux initiatives privées. Nous n'avons ni les moyens ni la capacité d'anticipation en technologie et en connaissance des usages.

En revanche, nous devons préserver un usage partagé de la voie publique avec priorité aux piétons et vélos, conserver la main sur les infrastructures en particulier de recharge électriques installées dans l'espace public, ne pas

brader l'usage de nos rues ni les laisser à quelque multinationale toute-puissante, conserver un rôle d'opérateur et de contrôle sur les secteurs stratégiques, c'est très important pour notre action, afin d'assurer l'accessibilité des offres de mobilité à toutes les bourses.

Je laisserai mes collègues, Jérôme GLEIZES et Fatoumata KONÉ compléter notre propos pour ce débat.

**Mme LA MAIRE DE PARIS. -** Merci à vous, Monsieur le Président.

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je crois que l'automobile est aujourd'hui l'équivalent assez exact des grandes cathédrales gothiques. Je veux dire une grande création d'époque conçue passionnément par des artistes inconnus, consommée dans son image sinon dans son usage par un peuple entier, qui s'approprie en elle un objet magique.

On sait ainsi depuis Roland Barthes, que l'automobile est un mythe ou plutôt ne devrions-nous pas dire que l'automobile était un mythe. A l'heure de la multimodalité, à l'heure de l'autopartage, à l'heure de la transition écologique, ne devons-nous pas repenser les mobilités du futur et revoir la place de l'automobile individuelle ?

Aujourd'hui, l'offre de transport est multiple pour les habitants de notre collectivité : transport ferré, roulant, mobilité douce, transport collectif, individuel ou partagé. Il s'agit donc pour nous qui avons la responsabilité des politiques locales, de construire un bouquet de mobilité pensé dans l'intermodalité pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux de notre temps.

Le transport est toujours le premier secteur émetteur de gaz à effet de serre et c'est le transport routier qui contribue pour 95 % à ces émissions. Dans ce contexte, la priorité c'est évidemment les transports les moins polluants. La modernité, c'est évidemment le transport collectif. Il faut plus de trains, plus de RER, plus de métros, plus de tramways et plus de bus électriques.

Il est nécessaire de penser le réseau dans une perspective multimodale. Les réseaux ferrés du métro et du tramway doivent être connectés avec le réseau roulant des bus, mais au-delà de cette interconnexion entre les modes de transport en commun, il faut penser leur articulation avec les circulations douces et partagées. Les vélos en location, les pistes cyclables, les parkings à vélo sécurisés doivent rendre simple pour les usagers le fait de combiner différents modes de transport.

Il faut penser davantage d'emplacements pour voyager avec son vélo dans le réseau ferré francilien.

J'en profite pour évoquer le projet de délibération sur le Plan Vélo que vous avez choisi de rattacher à ce débat, projet de délibération qui nous autorise à demander des subventions à la Région, subventions que nous avons trop attendues.

Les revirements soudains des dernières semaines ne nous font pas oublier le retard pris par la Région Ile-de-France et sa présidente, Valérie PÉCRESSE, dans le financement des pistes cyclables à Paris.

Rappelons-nous que sous la mandature précédente, la Région participait à hauteur de 50 % à la construction des pistes cyclables à Paris. Aujourd'hui, nous sommes bien loin du compte. Cela fait d'ailleurs des mois que le groupe Communiste à la Région plaide pour un financement plus ambitieux de la politique du vélo, déposant des amendements permettant de mobiliser des recettes nouvelles, amendements toujours rejetés par Valérie PÉCRESSE.

A l'inertie de la Région en matière de financement du vélo s'ajoute celle de l'Etat, qui doit changer de braquet pour permettre d'augmenter significativement la part modale du vélo. La république en mots d'Emmanuel MACRON et d'Elisabeth BORNE n'est pas la république en actes lorsqu'il s'agit de déployer des politiques de transport écologiquement et socialement responsables.

Si ce gouvernement se montre prompt à démanteler le service public national de transport ferré, il s'avère bien moins actif lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre les moyens pour le développement de modes de transport doux en particulier pour le vélo.

Le club des villes cyclables a appelé l'Etat, il y a quelques semaines, à prendre sa part dans l'essor du vélo, notamment avec la loi d'orientation sur les mobilités, en préparation.

Dans les faits, ce sont les collectivités locales qui supportent l'essentiel de l'investissement, alors qu'il conviendrait de développer un véritable schéma national des voies cyclables. Nous le répétons avec constance, il y a urgence à agir pour le développement du vélo. Les enjeux sont grands, enjeux de mobilité, enjeux d'aménagement du territoire, enjeux environnementaux, enjeux de santé publique, ce sont des questions majeures qui nécessitent une ambition forte.

Notre collectivité, avec l'adoption du plan Vélo dès 2015, a su se montrer ambitieuse. En tant qu'élus communistes, nous nous sommes félicités des beaux objectifs affichés par ce plan : doubler la longueur des voies cyclables entre 2015 et 2020 ; créer un réseau express vélo ; faire de notre ville une capitale 100 % cyclable.

Nous avons été aux côtés de l'Exécutif pour trouver de nouvelles sources de financement, pour mobiliser les moyens humains pour que la Ville se dote de toutes les compétences pour faire de la politique du vélo à Paris, un succès.

C'est bien de cela qu'il s'agit, nous devons aller au-delà de la culture vélo pour développer une véritable compétence vélo qui soit le moteur d'une politique publique ambitieuse.

Nous devons augmenter le nombre de places pour garer les vélos, trouver des solutions de stationnement sécurisé, proposer des services aux cyclistes.

Nous devons construire des voies de circulation réservées aux seuls cyclistes, résorber les coupures urbaines pour améliorer la sécurité et les conditions de circulation des cyclistes. Tout cela figure dans notre plan Vélo. Comme nous l'avions affirmé dans un vœu adopté en février, nous voulons mettre les bouchées doubles avant la fin de la mandature pour résorber le retard pris.

Nous avons ainsi demandé que les travaux prévus pour la mise en œuvre du plan soient programmés et réalisés jusqu'à la fin de l'année 2019, et que tous les moyens soient fournis pour la réalisation des grands axes cyclables.

Aussi, nous réitérons dans un amendement notre demande d'un aménagement de l'avenue de la République qui soit ajouté au plan triennal que vous nous proposez. La largeur de cet axe stratégique permet d'y aménager une voie cyclable de qualité à la manière de ce qui a été fait boulevard Voltaire.

Permettez-moi de poser mon vélo pour partir sur un autre enjeu de mobilité : le point d'entrée unique.

La condition pour que la multimodalité que nous appelons de nos vœux soit efficace d'un point de vue social et écologique, c'est de concevoir un point d'entrée unique. Nous avons déjà ouvert ce chantier avec le "pass" Navigo, il permet d'utiliser le réseau de transport en commun, mais aussi d'emprunter un Vélib'. C'est cette logique de point d'entrée unique qui permettra de développer une offre de mobilité multimodale adaptée.

C’est aussi avec ce point d’entrée unique que nous pourrons développer une offre socialement juste avec des tarifs sociaux, permettant à toutes et tous de se déplacer.

J’arrive à un autre point d’étape de cette intervention sur les mobilités : la question de la gratuité. Nous avons ces derniers mois parlé de la gratuité des transports en commun. Nous continuons de penser qu’avec la réalisation du Grand Paris Express, nous aurons l’opportunité de rendre les transports en commun gratuits, parce que collectivement payés. Les élus communistes sont force de propositions en la matière et proposent des leviers de financement qui rendent cet horizon réalisable. Nous pouvons d’ailleurs et nous le proposons commencer dès 2019 à envisager la gratuité pour certains voyageurs, les bénéficiaires des minima sociaux et les jeunes de moins de 18 ans. Nous pouvons, de la même manière, donner un coup de pouce aux détenteurs de la carte "Imagine R".

Pour être efficaces, ces politiques de développement d’une offre de transports multimodale et socialement juste doivent se faire en cohérence avec les territoires métropolitains et régionaux. Les mobilités doivent abolir les frontières territoriales. En tant qu’élus communistes parisiens, nous souhaitons effacer la frontière du périphérique pour resserrer les mailles du tissu urbain francilien. L’offre de transports a un rôle central à jouer pour atteindre cet objectif.

Pour y parvenir, nous avons plusieurs atouts. Le premier d’entre eux est l’expertise et le savoir-faire des opérateurs historiques du transport collectif de notre territoire. Le S.T.I.F. et la R.A.T.P. auront un rôle clé à jouer. Il est nécessaire de les associer aux décisions prises pour les collectivités organisatrices du transport. Pour que le déploiement de cette nouvelle offre de mobilité soit un succès, il faut connaître précisément les habitudes et les besoins de celles et ceux qui circulent sur notre territoire. Des études doivent être engagées. La rupture du contrat avec Autolib’ nous montre que le monde des mobilités nouvelles est très évolutif. Il est donc nécessaire de réajuster sans cesse les prévisions et les modèles pour correspondre aux évolutions rapides de notre temps.

Pour nous, sur ce sujet comme sur bien d’autres, il est incontournable que ces questions relèvent bel et bien d’un service public et ne soient pas uniquement confiées au secteur privé. En effet, pour le secteur privé, la mobilité est avant tout une source de profit avant d’être une réponse à des besoins sociaux et à des droits essentiels au commun.

Permettez-moi de poursuivre mon chemin dans ce débat pour aller maintenant sur la question de la révolution numérique. L’ubérisation, l’hyperconnectivité et la massification de l’Internet des objets viennent bouleverser les mobilités urbaines. Nous l’avons vu avec l’apparition des vélos en flotte libre. Nous l’apercevons avec la fin du contrat d’Autolib’ et les appétits qu’elle suscite chez les opérateurs proposant ce type d’auto-partage. Ces nouvelles formes de mobilité peuvent être une chance pour les habitantes et les habitants de notre région, mais pas à toutes les conditions. Des garde-fous sont nécessaires.

De nouvelles questions apparaissent avec l’irruption des opérateurs de vélos sans attache. Comment repenser le partage de l’espace urbain ? On peut emprunter ces vélos et les abandonner au milieu du trottoir sans penser à la gêne occasionnée sur les circulations piétonnes ou pour les agents chargés de la propreté. L’espace public est un

bien collectif et ces entreprises ne doivent pas se l'accaparer ni le dégrader car, bien sûr, c'est la collectivité qui doit ensuite supporter le coût des externalités négatives.

Aussi, nous comprenons la nécessité certaine d'introduire un projet de délibération relatif à une carte de stationnement pour l'auto-partage. Il est nécessaire d'agir pour que les 130.000 usagers et usagères d'Autolib' puissent continuer à accéder à un service d'auto-partage. Cependant, les opérateurs privés qui s'insèrent sur ce nouveau marché doivent payer le prix fort de l'utilisation de l'espace public et donc, ici, du stationnement. Prévoir une redevance de 300 euros par an pour un stationnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 paraît bien insuffisant. Cela représente 81 centimes d'euros par jour, alors que les voitures en question seront louées, si l'on regarde sur leurs différents sites Internet, 80 euros par jour - 80 centimes pour 80 euros, cela ne nous semble absolument pas proportionnel. Nous cosignons donc un amendement avec le groupe Ecologiste allant dans le sens de modifier l'amendement n° 60 qui nous paraît bien peu conséquent pour les finances publiques.

Nous resterons aussi vigilants sur le fait que les nouvelles mobilités et ici, plus particulièrement l'auto-partage, ne soient pas l'occasion pour de grands groupes industriels de maximiser leurs profits au détriment des impératifs sociaux et écologiques. Il a bien sûr été démontré que l'auto-partage permet de limiter l'usage de la voiture individuelle. Un véhicule en auto-partage libère une dizaine de places de stationnement, mais il existe plusieurs modèles d'auto-partage qui ont des effets différents sur les usagers. Il est nécessaire de prendre en compte ces modèles divers pour penser la ville de demain avec, pour boussole, les impératifs sociaux et écologiques.

Je terminerai avec quelques mots de Guillaume Apollinaire qui nous semblent appropriés : "A la fin, tu es las de ce monde ancien / Bergère ô tour Eiffel le troupeau des ponts bêle ce matin / Tu en as assez de vivre dans l'antiquité grecque et romaine / Ici même les automobiles ont l'air d'être anciennes".

Je vous remercie.

**Mme LA MAIRE DE PARIS**. - Merci à vous, Monsieur AQUA.

La parole est à Mme HAREL, pour le groupe PPCI.

**Mme Marie-Laure HAREL**. - Merci, Madame la Maire.

Chacun le sait ici et je ne reviendrai pas dessus, nous avons créé et malheureusement cassé de nouveaux moyens de mobilité qui satisfaisaient les besoins de mobilité, de même que l'écologie à Paris : je pense bien sûr à Vélib' et Autolib' qui viennent de fondre en même temps.

Selon les médias, le constructeur Renault et notre Ville vont annoncer, de manière imminente, une offre 100 % électrique de véhicules en libre-service dans le Grand Paris. J'espère que c'est vrai. Pourvu que cela fonctionne et vite dans l'intérêt de tous !

Pour autant, tout d'abord, avant d'inventer de nouveaux moyens de transport, il est important d'optimiser ceux que nous avons déjà. Je donnerai ici deux exemples liés au métro ainsi qu'au fluvial.

Commençons par le métro, dont le confort et l'accessibilité pourraient être nettement améliorés. Au niveau du confort, lorsqu'on affronte les températures caniculaires, ou même en hiver, quand on est tous serrés avec nos gros manteaux, la chaleur est littéralement insupportable dans les rames. Un peu de climatisation ne ferait pas de mal. Or, la plupart des rames n'en disposent pas. Je viens personnellement de prendre la ligne 6 et je peux vous dire que c'était une expérience assez éprouvante. Cela existe pourtant : la climatisation n'est pas un luxe ; elle existe partout, y compris dans le Tiers-monde. J'ai pu l'apprécier moi-même dans le métro de Calcutta.

Autre mesure de confort, ou plutôt mesure pratique concernant le métro, ce serait le déploiement enfin du réseau téléphone et de l'Internet mobile dans nos souterrains. Selon l'A.R.C.E.P., le déploiement de la 3G/4G est très en retard dans le métro parisien : moins d'un quart du réseau est couvert et ce, essentiellement grâce aux lignes aériennes.

Toujours sur le métro, parlons de l'accessibilité. Combien de nos 300 et quelques stations de métro sont-elles accessibles aux handicapés ? Le chiffre exact ne circule pas mais on peut chacun le voir au quotidien. Très peu de stations disposent d'un ascenseur. Rappelons que plus de 1,3 million d'usagers sont concernés. C'est en effet le nombre de personnes handicapées et âgées qui vivent à Paris et en Petite couronne, soit près de 20 % de la population. L'article 45 de la loi handicap de 2005 qui fait obligation aux autorités organisatrices de transport d'assurer la mise en accessibilité de leurs chaînes de déplacement ne semble donc pas s'appliquer au métro parisien qui ne la respecte pas.

Un deuxième exemple d'un moyen de mobilité dont on dispose et que l'on sous-exploite très largement, alors qu'il pourrait être particulièrement efficace pour désengorger le trafic depuis la fermeture des voies sur berges, c'est le transport par bateau sur la Seine. Nous avons Batobus, un service de navette fluviale de la compagnie des Bateaux parisiens qui assure, grâce à une flotte de huit embarcations, le transport de voyageurs sur la Seine à Paris. Ce service reste toutefois totalement méconnu des Parisiens qui n'en connaissent ni le prix, ni les itinéraires, ni les stations. Je pense que si l'on faisait un test dans cet hémicycle, très peu de personnes seraient capables de nous renseigner sur les modalités d'usage de ce moyen de transport public.

Il faut donc optimiser, tout d'abord, mais il faut aussi innover. A ce titre, je salue un certain nombre de vos initiatives, Madame la Maire, pour développer l'auto-partage, en particulier s'agissant des voitures électriques. Lors de ce Conseil, nous votons la création d'une carte auto-partage Paris pour les véhicules partagés électriques en libre-service, avec un dispositif de tarification annuelle forfaitaire qui permet d'éviter le paiement quotidien du stationnement par l'usager. Il est tout à fait vital d'encourager le recours et à l'auto-partage et, bien sûr, aux véhicules électriques. L'ADEME a calculé qu'un véhicule partagé remplace 10 voitures et libère 9 places de stationnement ; cela tombe donc à point nommé. En revanche, ayons plus de panache pour soutenir les véhicules électriques : ouvrons-leur les voies de bus et décuplons enfin, pour de vrai, le nombre de bornes de recharge, ce que je répète très régulièrement dans cet hémicycle.

Je voudrais rester sur le thème du libre-service, aussi appelé "free floating" et pas seulement par Danielle SIMONNET, soit la mise à disposition d'engins sur l'espace public, un système qui connaît un succès total comme on le voit avec les vélos, avec les scooters ou même avec les voitures. Le "free floating" pose des questions d'usage de l'espace public et, d'ailleurs, nous venons de mettre en place une charte de bonne conduite très pertinente pour les deux-roues, ainsi qu'une redevance pour les opérateurs.

Nous pourrions donc aller plus loin en étendant ce principe à d'autres types d'engins novateurs comme les trottinettes électriques. La Maire de Paris l'a mentionné : ces trottinettes ne sont pour l'instant déployées que dans le 1er et le 6e arrondissement par la "start-up" américaine "Lime" ou "les Segways". Il faut cependant porter une attention toute particulière au cadre réglementaire qui s'applique à ce mode de transport car ces circulations échappent totalement au Code de la route et on ne sait pas encore où, quand, comment les trottinettes, les "Segways" et autres doivent ou peuvent circuler. Les pistes cyclables, notamment, ne peuvent pas être utilisées par tous ou alors elles finiront par être totalement encombrées.

Pour conclure, je voudrais dire que nous serions tous fiers ici, si Paris se distinguait en étant le fer de lance des transports du futur. A Rouen, on va pouvoir se déplacer gratuitement à bord de voiture sans chauffeur, des Renault Zoé autonomes, dès la fin de cette année. L'expérimentation de ce véhicule intelligent vient d'ailleurs d'être rendue publique mardi dernier.

Le "SeaBubbles", une navette électrique testée sur la Seine et que la Maire de Paris a même essayé l'été dernier, aurait permis de relier le musée d'Orsay à la Tour Eiffel en quelques minutes à peine. Malheureusement, en raison de règlementations fluviales trop complexes, les ingénieurs nous ont préféré Genève pour peaufiner ce projet très innovant.

Alors soyons au rendez-vous de l'innovation et épatons le reste du monde en étant, comme cela vous est cher, une capitale qui ose, qui ose surprendre et inventer des mobilités du futur que personne n'aurait osé imaginer.

Je vous remercie.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence)*.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est un débat tout aussi dense qu'important qui a été demandé par les groupes de l'opposition. Il doit être l'occasion d'aborder sincèrement le sujet des nouvelles mobilités dans Paris, mobilités innovantes qui connaissent un véritable essor et qui exigent une constante adaptation.

Nous le savons, la politique de mobilité menée par notre majorité poursuit deux objectifs : apaiser la ville, en particulier en faire un lieu moins pollué, et proposer à chacun des alternatives à la possession d'un véhicule individuel.

Autolib', Vélib', "free floating", scooter partagé, Plan Vélo, peut-être demain véhicules autonomes, bref, ce sont ces points dont il est question aujourd'hui. Révolutionnaires lors de leurs débuts, ces modes de transport sont aujourd'hui victimes de l'innovation en faveur de nouveaux modèles qui ne nécessitent souvent pas d'infrastructures.

Depuis plusieurs jours, les détracteurs de la majorité y vont de leurs petites phrases pour commenter la résiliation Autolib', donc je vais commencer par Autolib'.

Aujourd'hui, je ne vais pas mentir, nous avions envisagé un dénouement tout autre pour ce service novateur en son époque, car ne l'oublions pas, quand Bertrand DELANOË a pris la décision de créer Autolib' à Paris, c'était alors un service unique d'auto-partage disponible dans une centaine de communes. Au moment de la signature de cette délégation de service public, il était prévu que le service fonctionne sans fonds publics et le plan d'affaires présenté par le groupe Bolloré annonçait un résultat excédentaire de plus de 56 millions d'euros en 2023, date prévue de la fin de la D.S.P. Un projet ambitieux, un service unique, une belle réussite en perspective.

Sauf que les objectifs du groupe très ambitieux étaient peut-être trop ambitieux. Si le nombre d'utilisateurs a été atteint, le nombre d'utilisations par jour a été mal évalué par ce groupe Bolloré, ainsi que la durée des trajets. A cela

s'est ajoutée une absence criante d'entretien des véhicules, souvent en triste état et que nous avons dénoncé à plusieurs reprises et malgré les alertes de la Ville. Puis il y a eu le sujet de l'explosion des V.T.C.

Le groupe Bolloré a alors annoncé un déficit inacceptable pour le syndicat. Celui-ci a demandé un audit et une procédure de conciliation. Enfin, le groupe Bolloré a brutalement demandé le versement de 233 millions d'euros et qui sont devenus d'ailleurs 300 millions d'euros, sous condition de résiliation du contrat en cas de refus. Evidemment, cela a scellé le sort de ce service en son temps précurseur.

Céder aux menaces de M. BOLLORÉ et engager de telles sommes, même s'il s'agit d'un service public, n'était pas acceptable. Il semble qu'il n'y ait pas de débat sur ce sujet. Je ne suis pas très bonne en calcul mais je crois que cela représente 1.500 euros par utilisateur. Encore une fois, c'est une somme inacceptable.

Aujourd'hui, il faut aller de l'avant, réfléchir à de nouvelles alternatives de mobilité partagée, et réagir au mieux pour assurer une continuité d'un service d'auto-partage aux utilisateurs Autolib' tout en s'assurant de l'avenir des salariés de ce service, nous sommes bien d'accord.

Est-ce que cela doit nécessairement prendre la forme d'une D.S.P. ? La Ville ou du moins les pouvoirs publics doivent-ils être aux manettes ? Est-ce à la collectivité publique de porter en régie les services de mobilité de ce type, sachant encore une fois qu'il n'y a pas nécessairement d'infrastructures ? Non.

Le rôle de la Ville de Paris doit être celui d'un régulateur des opérateurs privés. La Ville doit s'assurer du respect du partage de l'espace public pour ne pas connaître de situations anarchiques avec une propagation d'un trop grand nombre de voitures. Nous regrettons d'ailleurs que le montant de la redevance pour les futurs exploitants ne soit pas plus élevé.

Mais nous soutenons la démarche engagée par la Ville et la rencontre avec de nouveaux opérateurs privés prêts à déployer de nouvelles offres de voiture en auto-partage à Paris.

Je vais évoquer Vélib' ensuite. Voilà plusieurs mois que le service Vélib' fait les gros titres de la presse, et pour cause le service tourne au ralenti, c'est le moins que l'on puisse dire. Nous traversons une crise, il faut appeler un chat un chat. Je ne vais pas ici retracer l'historique, nous le connaissons tous, nous l'avons plusieurs fois abordé.

Ce n'est pas la polémique qui nous fera progresser, ce n'est pas la polémique qui nous permettra d'assurer aux Parisiens un service de vélo performant. Comment faire en sorte que le grand gagnant soit alors l'intérêt général ? Ce doit être notre seule préoccupation. Cela évidemment ne nous empêchera pas d'attendre de la part de "Smovengo" qu'il tienne ses engagements et dédommage la Ville pour le retard accumulé à la hauteur des pénalités annoncées de 4 millions.

Mais là encore, ce type de mobilité comme Autolib' évolue et même très vite. Il n'y a pas d'ailleurs qu'Autolib', comme cela vient d'être dit. Qui aurait pu imaginer la navigation de bulles électriques sur la Seine ? Probablement personne. Mais qui aurait pu imaginer, il y a dix ans, que nous puissions avec un simple téléphone portable louer un vélo, un scooter et même une trottinette ?

En étant à la fois pratiques et peu polluantes, ces solutions s'intègrent dans le quotidien des Parisiennes et des Parisiens. Mais comme pour les voitures, le déploiement de ces offres pour deux-roues appelle de la régulation de la part de notre collectivité. Nous vous l'avons demandée à plusieurs reprises d'ailleurs dans des vœux en décembre et en juin dénonçant l'anarchie qui pouvait parfois régner sur nos trottoirs depuis l'arrivée de ces nouvelles offres, obligeant les piétons, grands perdants - j'ajouterai, les poussettes, les fauteuils roulants - à slalomer entre les deux-roues stationnés, les trottinettes et les gyropodes.

Vous y avez notamment répondu par la signature d'une charte le 27 juin dernier des bonnes pratiques avec les opérateurs de vélos en libre flotte et ceux des deux-roues électriques en libre-service. Cette charte semble être le bon point de départ d'une collaboration entre notre Ville et les opérateurs, mais aussi le point de départ d'un partage juste et respectueux de l'espace public auquel nous sommes tant attachés. Le déploiement de vélos en libre-service nous confirme la nécessité d'offrir un réseau cyclable sécurisé et confortable, mais également celle de la création de 10.000 places de stationnement.

Nous avions aussi demandé en juin, par un vœu, l'adaptation du nombre de places à ces nouvelles offres, mais comme je le disais, tout va très vite et depuis deux semaines il est désormais possible de louer des trottinettes électriques dans Paris. Là encore il nous faudra être vigilant si nous ne souhaitons pas rencontrer les mêmes difficultés qu'à San Francisco, par exemple, difficultés qui ont mené la municipalité et les habitants à dénoncer le stationnement de ces engins mais aussi le danger pour les piétons que font courir les trottinettes circulant sur les trottoirs à une vitesse pouvant avoisiner les 24 kilomètres/heure.

Mais une stratégie en matière de déplacements ne peut être bâtie par notre collectivité seule, pour la bonne et simple raison que Paris n'a pas la compétence transports. A ce titre, le soutien de la Région est vital mais se fait attendre. Notamment sur la piétonisation des voies sur berges, c'est même l'inverse d'un soutien, sur le prix du "pass" Navigo qui augmente, et évidemment aussi sur l'extension des horaires de métro la nuit.

Nous appelons donc de nos vœux un sursaut de la Région pour nous accompagner dans une véritable révolution des mobilités. Si le soutien et le travail en concertation avec la Région est primordial, la Métropole bien évidemment l'est tout autant. Aussi le travail initié par le Forum Métropolitain Mobilités 2032-2050 devra nous guider.

Enfin, le groupe RG-CI est à l'initiative d'une demande de Mission d'Information et d'Evaluation sur l'avenir du périphérique qui sera évoquée lors de ce Conseil, et devra prendre en compte les nouveaux enjeux de la mobilité parisienne et l'intermodalité. Ce sont des sujets essentiels auxquels sont liées des questions telles que l'attractivité du territoire ou la pollution de l'air.

En conclusion, ce débat sur les mobilités doit se poursuivre dans les mois et années prochaines. Nous devons tous y participer de manière sincère et mon groupe sera présent dans ce débat.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre-Yves BOURNAZEL.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL**. - Merci, Madame la Maire de Paris.

Il aura donc fallu attendre la catastrophe industrielle de Vélib' et l'arrêt sans sommation d'Autolib' pour que notre Assemblée puisse enfin débattre de l'enjeu des mobilités durables dans notre Capitale. Reconnaissez que c'est là une méthode pour le moins inédite de gouvernance.

Quelle n'a d'ailleurs été notre surprise, pour ne pas dire notre stupeur, celle aussi des Parisiennes et des Parisiens de voir coup sur coup des services qu'ils appréciaient, que nous apprécions, disparaitre. Et ils ne semblent malheureusement pas au bout de leurs surprises au vu des couacs et des revirements qui n'en finissent pas de se succéder au fil des mois. En tant que Parisien, je partage leur déception. En tant qu'élu de Paris, je suis stupéfait par le grave déficit de gestion, de suivi et de contrôle de l'Exécutif municipal.

Madame la Maire de Paris, gouverner, c'est prévoir. Or, il n'y a eu aucune anticipation ni aucune réaction de la Ville de Paris sur chacun de ces dossiers stratégiques. Vélib' et Autolib' étaient jusqu'ici considérés comme des services de qualité, constituant des réussites emblématiques de Bertrand DELANOË. Comment ces belles réussites ont-elles pu être déconstruites en quelques mois ?

Vos échecs interrogent les Parisiens et les élus que nous sommes sur votre gestion. Nous avons besoin d'explications claires face à cet immense gâchis.

En janvier 2007, Madame la Maire, Madame HIDALGO, vous affirmiez chez un célèbre matinalier qu'Autolib', je vous cite, "c'est un service qui est performant et qui marche. C'est un système qui est financé". Je continue de vous citer : "Le système n'est pas en déficit, il n'y aura pas de perte".

En novembre 2017, vous réaffirmiez la même chose dans un journal économique. Je vous cite de nouveau : "Je suis confiante pour que la situation soit pleinement redressée d'ici à l'issue du contrat qui interviendra en 2023".

Deux possibilités s'offrent donc à nous. Soit vous avez omis volontairement d'informer les Parisiens de la situation, soit votre management montre de très graves dysfonctionnements.

Quoi qu'il en soit, le constat est malheureusement implacable. Les conditions de passation du contrat de Vélib' et le choix de l'opérateur sont un échec patent. L'arrêt d'Autolib' s'est, quant à lui, fait dans la précipitation des révélations de la presse.

Lors du précédent Conseil de Paris, je vous avais demandé un audit externe et indépendant. Ce que vous annoncez aujourd'hui est un simple rapport de votre Inspection générale de la Ville. Ce n'est pas du tout la même chose.

Aujourd'hui, la situation n'est plus tenable pour les 450.000 abonnés à ces deux services de mobilité qui sont devenus de véritables abandonnés. La Ville se soucie-t-elle encore des services rendus aux Parisiennes et Parisiens ? Chaque jour, nous avons des témoignages de Parisiennes et Parisiens qui ne comprennent pas comment dans la ville du XXI siècle, la Capitale de la France, on peut être privé de ces services de qualité.

Il est indispensable de travailler dès maintenant avec les associations d'usagers, pour trouver des solutions pratiques et concrètes, ce qui n'a malheureusement pas été le cas dans l'élaboration du nouveau Vélib'. Ces errements de votre gouvernance sont un lourd préjudice pour leur vie quotidienne, pour toutes celles et tous ceux qui bénéficiaient de ces moyens de mobilité durable, c'est un lourd préjudice pour la Ville dans son ambition de lutte contre la pollution.

Encore une fois, Madame la Maire de Paris, vous tenez un discours qui ne résiste malheureusement pas à la méthode, et encore moins à l'épreuve des faits.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne s'agit pas de faire simplement un réquisitoire, il faut essayer de tracer quelques lignes pour l'avenir.

Si, le 21 juin dernier, le syndicat "Autolib' Vélib' Métropole" a voté la résiliation du contrat avec BOLLORÉ, je suis heureux qu'une décision ait été prise et que la Ville n'ait pas succombé à la tentation de renvoyer le sujet aux calendes grecques du temps long de la justice administrative.

Autolib' a sûrement été confronté à de nouveaux concurrents, nés en grande partie de l'"ubérisation" de la société et de l'économie, qui a permis de multiplier les pratiques des usagers, mais il a été aussi confronté à la réduction de la place de la voiture à Paris, y compris électrique, malheureusement coincée comme les autres dans la circulation.

Alors, j'ai un regret. J'ai l'impression que toutes les options n'ont pas été étudiées sereinement. La question notamment de l'utilisation des voies de bus n'a pas su trouver de place véritable dans le débat et dans le dialogue. Cela aurait pu favoriser la réussite du service, même si je reconnais qu'il y a des contraintes pour les autres utilisateurs des voies de bus que sont les autobus et les taxis.

Mais Autolib' roulait dans les mêmes conditions difficiles que les autres automobilistes, alors même que les utilisateurs faisaient le choix d'un service propre et partagé.

Ce sujet de la circulation des voitures propres, même si l'on se réjouit des nouvelles modalités de transport, que ce soient des trottinettes, des roues électriques, des planches électriques, des vélos électriques, ce sujet reste devant nous. J'en profite pour insister à nouveau sur la nécessité de réfléchir, de penser à des voies réservées aux véhicules propres pour que l'incitation à passer aux véhicules propres soit plus forte pour tous ceux qui utilisent, à un moment ou l'autre de leur vie, de leur journée, une voiture. Nous sommes nombreux à utiliser le métro, des deux-roues et, parfois, une voiture quand nous nous déplaçons à plusieurs, quand nous avons des charges lourdes, quand nous déménageons, quand nous avons des travaux à faire.

Il faut donc que les voitures propres aient un avantage comparatif dans la circulation par rapport aux autres.

L'analyse de l'échec d'Autolib' doit être aussi approfondie. Pourquoi le service fonctionne-t-il à Lyon et à Bordeaux ? Pourquoi n'a-t-on pas accepté de fermer les stations peu utilisées dans les parkings ? Pourquoi a-t-on continué à étendre les stations en banlieue quand les premiers signaux apparaissaient que l'utilisation des voitures n'était pas à la hauteur de l'équilibre économique ?

Ainsi, j'ai l'impression que le dialogue de gestion entre le syndicat et le prestataire n'a pas permis d'ajuster le service. Cela aurait pu être fait avant de s'apercevoir que le déficit était insurmontable. Il a fallu attendre la révélation du "Monde" pour plonger complètement dans le sujet.

D'ailleurs, ce débat arrive un peu tard sur Autolib'. Par conséquent, nous ressentons un certain malaise, car nous avons l'impression que BOLLORÉ s'est pris les pieds dans le tapis d'un ultimatum, qui n'est que le révélateur d'une rupture de confiance et de dialogue. Face à l'irréversibilité de cette résiliation, nous demandons une certaine transparence pour les Parisiens concernés par les conséquences financières de cette sortie.

Les syndicats et le groupe BOLLORÉ donnent de nombreux chiffres contradictoires. Nous comprenons que c'est probablement le Tribunal administratif ou un autre tribunal qui tranchera, et que les montants ne doivent pas forcément être mis sur la table avec une grande clarté. Mais néanmoins, sur quelles données vous êtes-vous prononcés pour prendre cette décision ?

Nous demandons aussi qu'un calendrier des prochaines étapes soit précisé, que les conséquences financières et juridiques soient exposées lors de la prochaine réunion avec des représentants de chacun des groupes, et nous insistons sur la transparence des communications sur ce sujet.

D'ailleurs, cette transparence, qui a été imposée par la presse, a permis cette décision, même si elle a été prise dans des conditions difficiles. Nous souhaitons que toutes les options soient détaillées.

Enfin, la question des bornes doit être discutée et précisée. Avec la résiliation du contrat, il y a une bonne nouvelle, c'est qu'il reste les bornes, qu'elles sont propriété de la Ville et qu'elles vont être accessibles aux Parisiens, vous l'avez annoncé, avec la gratuité de six heures du stationnement, c'est le droit commun. Cependant, nous ne savons pas à quel tarif, selon quelles modalités, quel est le coût des modifications techniques qui doivent être apportées ? Les prises sont-elles les bonnes prises ? Est-ce que l'on ouvre un appel à projets ? Est-ce Vélib' qui s'en occupera ? Est-ce ouvert ? Quel sera le coût de la recharge ? Quel personnel s'en occupera ?

Vous avez aussi apparemment la possibilité de récupérer l'exploitation du logiciel, mais il est impératif de connaître les conséquences que cela engendrera au niveau des bornes, aujourd'hui exclusivement utilisables par les voitures Autolib'.

Cette affaire témoigne en général de la nécessité de renforcer le dialogue de gestion avec les services sous l'autorité ou en délégation de la Ville. Il faut éviter d'être contraint de décider sous le coup de l'urgence et empêcher les prestataires d'être dans une logique de menaces de Tribunal administratif pour obtenir des réponses.

Maintenant, un point sur les deux-roues électriques. Le projet de délibération est une bonne proposition qui permettra à tous les Parisiens d'acquérir un vélo à assistance électrique, de munir leur vélo d'une assistance électrique ou un deux-roues motorisé.

Néanmoins, une question demeure : pourquoi limiter l'aide aux deux-roues de faible motorisation ? On sait aujourd'hui que les Parisiens disposent très majoritairement de motorisation de 125 centimètres cubes. Ce projet ne sera pas incitatif pour la majorité de la population parisienne qui roule en scooter. Toute décision en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air est à soutenir, mais nous devons aller plus loin, et ce projet de délibération est, du coup, insuffisant. Il est temps de réellement inciter le plus de personnes possibles afin que les comportements évoluent.

Enfin, en ce qui concerne le vélo, il est nécessaire de poursuivre le "Plan Vélo" que vous avez présenté, avec ses différentes phases. Néanmoins, il faut probablement le renommer. Toutes les pistes vélos doivent devenir des pistes vélos, trottinettes, roues et autres nouveautés électriques.

Il faut donc penser notre politique dans le cadre de ces nouvelles modalités, y compris la façon dont sont réalisées ces pistes vélos, qui ne sont pas toujours adaptées à l'utilisation des trottinettes ou des roues électriques qui roulent pourtant à 20 ou 25 kilomètres/heure.

Pour conclure, je veux rappeler qu'il faut prendre en considération l'ensemble des nouvelles formes de mobilité et ne pas opposer les unes aux autres. Nous sommes nombreux à utiliser à la fois, encore une fois, le métro, les deux-roues, les voitures, en fonction des saisons, des moments de la journée et des âges de la vie. Nous devons accompagner les automobilistes à la transition vers les modes de transport propres parce qu'ils sont, en responsabilité, les plus polluants, mais nous devons aussi avoir un débat au niveau de la Métropole. Je tiens à rappeler que la lutte contre la pollution, qui est notre priorité commune, ne peut être efficace que si le niveau de cette réflexion englobe les communes de la Petite couronne.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Thomas LAURET.

La parole est à Danielle SIMONNET. Vous avez quatre minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Quatre minutes ? C'est la fête !

Madame HIDALGO est intervenue tout à l'heure pour dire qu'elle souhaitait une ville où les parents puissent lâcher la main des enfants. Mais où sont les quartiers piétons promis pour chaque arrondissement de votre accord de début de mandature ? Vous cochez tous les termes : résilience, climat, parc des berges, mais on a toujours une bande de bitume qui ne retient pas les crues et concentre la chaleur. Vous parlez d'îlot de fraîcheur et vous imposez des tours gratte-ciel à coup de Z.A.C., comme on l'a vu ce matin. Franchement, je pense que le compte n'y est pas et loin de là.

On a toujours 2.500 personnes qui meurent prématurément à cause de la pollution à Paris, donc il y a besoin de mesures bien plus radicales, c'est-à-dire qui prennent les choses à la racine. A la fois, il y aurait besoin d'un autre plan totalement différent en termes d'aménagement du territoire que le débat que nous avons eu sur la Métropole du Grand Paris, pour réellement réduire les distances domicile travail, pour réellement agir sur les causes des déplacements, véritablement agir sur les causes de la spéculation qui continue à aggraver la gentrification.

Maintenant, revenons aussi à ce qui fait le cœur du débat aujourd'hui, l'actualité : Autolib' et Vélib'. Autolib' et Vélib sont des fiascos par votre faute, par vos choix libéraux. Quel que soit le degré de "macronisme", on aurait eu, avec ces choix libéraux, le même fiasco. Non contents d'abandonner salariés et usagers, vous voilà à prêcher pour l'"ubérisation" et les intérêts des prédateurs de l'auto-partage. Vous leur bradez notre espace public. Je vous le dis et je vous le redis : reprenez les salariés et municipalisez. Oui, qu'il s'agisse d'Autolib' ou de Vélib', qu'il s'agisse de Bolloré ou de "Smovengo", sauvez les salariés et le service public. Mais, non, au lieu de cela, qu'est-ce que vous faites ?

Madame la Maire n'est plus Maire de Paris. Avec M. Jean-Louis MISSIKA, c'est la commissaire-priseur. Nous sommes dans une salle des enchères. Les amendements au projet de délibération, ce sont les enchères ! Amendements de l'Exécutif : on passe de 500 euros à 300 euros pour la carte auto-partage Paris, mais attention, il y a un amendement du groupe Communiste - Front de Gauche et du groupe Ecologiste pour passer à 600 euros. Mais, 600 euros, ne vous inquiétez pas : cela reste un cadeau. Ce que Vincent BOLLORÉ perd avec la rupture du contrat Bolloré, son cousin Thierry BOLLORÉ pour Renault va le gagner avec la privatisation de l'espace public et la démission totale du politique sur le service public, en permettant justement au "free floating", aux voitures en auto-partage de pouvoir se passer des prix fixes de garage et de faire en sorte que leur business soit possible dans une privatisation de fait de l'espace public. Oui, c'est une catastrophe.

Après, ne me parlez pas de la gratuité que vous avez malmenée en direction des personnes âgées et des cartes Emeraude et Améthyste sous l'ancienne mandature, alors que c'est bien cela qu'il faudrait faire : développer le service public de Vélib', développer la gratuité des transports en commun, et non ce que vous faites.

Je pourrais terminer sur le "Plan Vélo". Je pense que nous sommes totalement en retard. Je n'ai pas le temps pour présenter mes deux vœux : généralisation et sécurisation des contresens cyclables, limitation à 30 kilomètres/heure de la totalité de la voirie parisienne, mais surtout, sauver Vélib'. C'est possible et cela commence d'abord par la reprise des salariés. Pareil pour Autolib'.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Maud GATEL, en vous indiquant qu'il reste 14 minutes pour les 3 intervenants restants de votre groupe.

**Mme Maud GATEL**. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat que nous avons aujourd'hui, malgré son caractère central au regard de l'actualité, a dû être réclamé. Or, je ne reviendrai pas sur l'ironie de son intitulé, des mobilités tellement modernes qu'elles n'existent pas encore, puisqu'Autolib' a été stoppé et que Vélib' est à l'arrêt depuis 9 mois désormais. Deux symboles parisiens que vous avez détricotés, avec des conséquences majeures tant sur les déplacements quotidiens des Parisiens et des Franciliens, que sur les politiques publiques auxquelles ils concourent, notamment l'indispensable lutte contre le changement climatique.

Enfin, vous partagez le constat que nous faisons depuis des mois. Prise de conscience, ô combien tardive, mais qui n'a d'intérêt que si les enseignements de ces fiascos sont tirés. Dès lors, ce débat doit nous permettre de dresser le bilan d'une méthode : votre méthode, Madame HIDALGO.

Première caractéristique de cette méthode : vous n'êtes responsable de rien. Quand ce n'est pas de la faute des autres - les opérateurs, les clients et leurs incivilités, l'avènement du numérique - c'est la faute du syndicat mixte ou de votre prédécesseur. Rappelons quand même que vous êtes à l'origine des contrats Autolib' et Vélib, et que le transfert des compétences au syndicat fait de vous et de vos représentants les grands décisionnaires sur ces deux grands dossiers.

Deuxième caractéristique : une méthode qui confisque le débat. Ce qui est particulièrement marquant dans la gestion de ces dossiers, c'est le manque criant de démocratie qui prévaut. En transférant la compétence au syndicat, vous avez privé les élus parisiens de débats sur des questions pourtant majeures pour les Parisiens. Ce n'est pas faute d'avoir réclamé des débats sur le sujet. En 2016 et en 2017, toutes nos interrogations sur Vélib' 2 ont été balayées du revers de la main, quand elles n'étaient pas traitées avec mépris. Sur Autolib', nous avons réclamé qu'un débat puisse avoir lieu pour arbitrer en toute connaissance de cause, en raison des conséquences sur les finances de la Ville, de l'utilité de pérenniser le service ou de le faire évoluer. La discussion a été refusée.

Dernière actualité en date : l'annonce, cette semaine, de la signature des chartes avec les nouveaux opérateurs, encore une fois sans concertation avec les élus.

Troisième caractéristique : une méthode sans contrôle. Gouverner, c'est prévoir. C'est aussi anticiper, piloter, contrôler, et particulièrement lorsqu'il s'agit d'une DSP. Non, l'opérateur n'est pas le seul responsable quand cela ne fonctionne pas, car le politique doit dresser une feuille de route précise, exiger des comptes. Tout ce qui n'a pas été fait avec "Smovengo". Une DSP ne peut fonctionner qu'avec un pilotage fin.

Quatrième caractéristique : une méthode qui nie l'expertise des personnels. Vous avez laissé "Smovengo" et JCDecaux s'arranger sur le dos des personnels. Concernant Autolib', nous craignons que les personnels soient également les grands oubliés de cette décision. Pour "Smovengo", il a fallu que nous exigions une médiation pour que vous y consentiez, après quatre mois de blocage. Concernant Bolloré, le sort des personnels est incertain et le syndicat a utilisé l'argument de l'absence de nouvelle DSP pour ne pas avoir à les reprendre. Il ne serait pas acceptable que la Ville ne s'engage pas aussi fortement pour la reprise des personnels que pour ses intérêts budgétaires.

Cinquième caractéristique : une méthode réactive au coup par coup. Avec la disparition de Vélib et d'Autolib', les lacunes de la politique parisienne de mobilité éclatent au grand jour. La politique de soutien au vélo s'est trop longtemps cantonnée au seul déploiement de Vélib', utile et qui a rencontré son public, bien sûr, mais qui ne remplace pas une politique volontariste, notamment en matière d'aménagements cyclables et de stationnements, deux lacunes majeures aujourd'hui.

Ma collègue, Edith GALLOIS, y reviendra. Le retard pris dans le "Plan Vélo" traduit ce manque d'ambition que Vélib' n'arrive plus à masquer. Sur Autolib', l'offre s'interrompt sans alternative immédiate. Bref, une politique uniquement réactive. Sinon, comment expliquer que vous nous proposez aujourd'hui que les trottinettes électriques soient tolérées sur les trottoirs au mépris d'un vœu à notre initiative, pourtant adopté à l'unanimité de ce Conseil il y a quelques mois, qui prévoyait une meilleure cohabitation dans l'espace public à travers un effort indispensable de sensibilisation ?

Votre réaction par rapport au nouvel opérateur paraît simplement acter un fait accompli sans avoir les moyens de peser dessus. Cette politique, in fine, accroît la dépendance économique de la Ville face aux opérateurs, ce qui

n'est pas acceptable. C'est la raison pour laquelle nous déposons un vœu pour réaffirmer les principes que nous avons collectivement votés.

Aujourd'hui, il n'y a pas de politique de mobilité nouvelle à Paris, pas simplement à cause des fiascos en cours, mais aussi parce que les sujets sont pris les uns après les autres, sans vision d'ensemble et de manière uniquement réactive. Saisissons donc l'opportunité de l'échec actuel, qui concerne deux pans majeurs de l'offre de mobilité, pour tout remettre sur la table avec une véritable vision intégrée.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Carine PETIT.

Je vous précise que vous êtes la dernière intervenante de votre groupe et qu'il vous reste 31 minutes.

**Mme Carine PETIT**, maire du 14e arrondissement. - La classe, la classe !

Chers collègues, je serai synthétique.

Les mobilités nouvelles ou non d'ailleurs font encore débat, et font incontestablement partie des grandes questions urbaines et politiques auxquelles nous devons répondre et sur lesquelles nous agissons, malgré tout ce que nous venons tout juste d'entendre.

C'est un impératif pour la qualité de vie des habitants de notre ville et de la métropole, et c'est un impératif pour lutter contre le réchauffement climatique, cela a déjà été dit, la pollution de l'air, et c'est un devoir de protection et de prévention de santé publique.

Notre Assemblée doit se prononcer aujourd'hui sur plusieurs projets de délibération, qui illustrent justement plusieurs modes d'intervention de notre politique municipale : développement du Plan Vélo dans les 20 arrondissements ; nouveau dispositif pour l'autopartage ; le stationnement ; reconduction et donc maintien des traverses de nos bus de quartier ; soutien aux deux-roues électriques et j'en passe.

Il faut rappeler l'intérêt de ces mesures, il faut surtout ne pas fléchir. Elles commencent à se voir, à être réalisées et implantées dans nos quartiers. Et dire aussi que ces mesures et ces réalisations répondent aux besoins des Parisiens et des Métropolitains.

Le changement est long, le chemin est difficile, mais nous l'avons vu, et nous le savons aussi, beaucoup plus de piétons, beaucoup plus de vélos, beaucoup plus de déplacements à pied que de déplacements à vélo.

Il faut toujours rappeler, quand on aborde ce type de débat et de délibération, que plus de 50 % de l'espace public est aujourd'hui encore réservé à la voiture individuelle, alors que celle-ci représente moins de 20 % des déplacements.

Les déplacements à vélo, malgré tout ce que vous avez dit, sont facilités et sécurisés de plus en plus. Dans le 14e arrondissement par exemple, de nouvelles pistes, petites et grandes, rue Didot, rue du Château, rue Vercingétorix, porte Didot entre Paris, Vanves et Malakoff, rue Froidevaux qui commence cet été, boulevard Arago, place d'Alésia et avenue du Général Leclerc ont aussi débuté.

Il est important aussi de rappeler que ce qui est efficace, c'est lorsque toutes les collectivités responsables d'un territoire dans ces domaines avancent dans le même sens, complètent leurs actions et ne se renvoient pas la balle dans les responsabilités ou l'inaction.

J'illustre, la Métropole a son propre dispositif de soutien aux Métropolitains qui souhaitent changer leur véhicule pour un véhicule propre. La Métropole soutient les communes partout sur son territoire pour réaliser des liaisons douces en continuité cyclable.

Lorsque la Région aussi s'apprête à subventionner le Plan Vélo de Paris, lorsque la Région aussi adopte un nouveau Plan Bus avec l'ensemble de ses partenaires et des collectivités de son territoire, même si nous attendons beaucoup du calendrier de son déploiement qui tarde à venir.

Notre Assemblée se saisit aussi aujourd'hui, et c'est normal, de deux sujets difficiles, douloureux pour les Parisiens et les Métropolitains, qui connaissent pour des raisons très différentes une période de crise, Vélib et Autolib'. Beaucoup d'agitations politiciennes fleurissent aujourd'hui et plus récemment, tout comme les effets de tribune ou de manche.

Je suis membre du Conseil de la Métropole et je voudrais dire que nous sommes tout de même plus constructifs au sein du bureau du Conseil de la Métropole lorsqu'il s'agit d'agir, lorsqu'il s'agit de rappeler à la Région ses responsabilités, et même à l'Etat son défaut et son désengagement en termes financiers pour financer un calendrier sur un rythme bien précis, les aménagements et les infrastructures de transport.

Organiser la multimodalité, mettre en œuvre un plus juste partage de la voirie sont bien des missions d'intérêt général, de service public, oui, de services au public.

Nous avons des compétences d'aménagement urbain, nous les maires et les élus municipaux, nous sommes donc compétents et légitimes pour inciter, c'est vrai, et aider les nouvelles formes d'organisation des mobilités, des nouvelles offres en libre-service et les réguler aussi parce qu'il y a un intérêt général.

Les alternatives en transport en commun à la voiture particulière, le développement de l'autopartage, du vélo partagé sont des chantiers stratégiques prioritaires pour Paris et la Métropole.

Aux côtés des impératifs énergétiques et environnementaux s'ajoutent, je voudrais le préciser, un impératif d'inclusion sociale.

Comme le logement, autre grand défi de nos villes et pour nos villes, la mobilité n'échappe pas aux questions d'exclusion sociale et d'inégalité. La mobilité multimodale, le numérique, ne doit pas devenir inégalitaire. Paris ne se désengage pas, bien au contraire, nous avançons. Nous le voyons d'ailleurs et cela a été rappelé, sans un investissement public fort sur l'espace public, ces évolutions dans nos déplacements ne pourraient se faire.

L'investissement public répond toujours présent. Le politique impulse, il ne s'agirait pas aujourd'hui de privatiser les profits.

Je crois que les Parisiens attendent des solutions et sauront faire la différence entre ceux qui se contentent des incantations mais ne font surtout toujours aucune proposition.

Notre groupe, aux côtés de l'Exécutif, agira pour qu'une nouvelle solution de service public, de services au public garantisse un juste accès par une politique de tarifs accessibles à tous, un juste accès à l'ensemble du panel de ces nouvelles offres, une juste implantation des bornes de recharge, et une garantie dans le temps et pour sa pérennisation, maillage de Paris et de la Métropole et tout n'étant pas dématérialisé, des hommes et des femmes travaillent dans ces nouveaux secteurs, nous devons et nous serons aussi exigeants vis-à-vis des conditions de travail des femmes et des hommes qui travaillent dans ces nouveaux secteurs.

Je voudrais terminer en citant un poète et un écrivain portugais, Fernando Pessoa, en une phrase : "faire de l'interruption un nouveau chemin".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup Carine PETIT, notamment pour votre concision.

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, en lui précisant qu'il lui reste 13,15 minutes pour les deux derniers intervenants de son groupe.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, comme l'a dit mon collègue David BELLIARD, je vais parler essentiellement d'Autolib'.

Lors de la précédente mandature, les Ecologistes avaient alerté la majorité et Bertrand DELANOË sur la grande précarité du modèle économique. Les Ecologistes se sont toujours opposés à Autolib', non pas parce que nous étions opposés à la promotion de l'autopartage, mais parce que nous refusions que la Ville de Paris subventionne une entreprise privée, Bolloré.

Aujourd'hui, cette alliance est coûteuse et va se terminer devant les tribunaux. Il aurait fallu dès 2008 favoriser l'autopartage entre particuliers au lieu d'investir dans une infrastructure lourde nécessitant des aménagements coûteux.

L'aspect positif d'Autolib' est néanmoins que la mobilité électrique est devenue crédible et que la Ville de Paris dispose d'un réseau étendu de bornes de recharge électrique, mais nous avons dit que le modèle économique et de gestion n'était pas le bon.

Nous disions à l'époque, et cela se vérifie aujourd'hui, que la rentabilité économique ne pouvait être atteinte qu'au-delà d'un seuil de 200.000 abonnements, et si les véhicules sont en utilisation payante au moins 7 heures par jour toute l'année.

A son apogée, le service n'a compté que 5.000 abonnés, et 3 à 4 locations par jour et par voiture ce qui est déjà pas mal. Mais cela ne permet pas de faire des bénéfices. Le déficit était donc prévisible, d'ailleurs Bolloré ne s'en cachait pas. Il s'agissait surtout pour lui d'expérimenter grandeur nature la pertinence de la technologie de ses batteries maison.

Nous étions également sceptiques sur l'impact écologique d'Autolib', la solution retenue, l'autopartage en trace directe, incite plutôt à utiliser la voiture au détriment des transports en commun et des mobilités actives. Nous redoutions et c'est malheureusement le cas, que le déploiement à grande échelle d'Autolib' ne cannibalise tout le marché de l'autopartage, et notamment celui de l'autopartage en boucle.

Or, celui-ci est bien plus vertueux, car selon l'ADEME, une voiture partagée dans un système en boucle remplace 10 voitures particulières et fait gagner 9 places de stationnement, alors que le système en trace directe ne permet pas de démotoriser autant.

Nous sommes donc sceptiques sur le projet de délibération DVD 75 proposant la création d'une carte autopartage Paris. Est-ce la bonne réponse au millier d'utilisateurs d'Autolib' sans solution au 31 juillet qui arrive ?

L'autopartage en "free floating", qui est la conséquence que permet ce projet de délibération, présente le risque que l'automobile redevienne le véhicule de référence et induise une évolution des comportements contre-productifs.

Par ailleurs, où seront rechargées les voitures si la solution est de les récupérer chaque nuit pour aller les recharger dans les "hubs" en banlieue ? Pas sûr que l'autopartage en "free-floating", fut-il électrique, soit une solution adaptée à une politique de mobilité durable.

Bolloré devait payer une redevance. Ici, avec le nouveau projet de délibération, on donne l'accès à l'espace public à des entreprises à un coût inférieur à celui que paient les particuliers, sans tenir compte des bénéfices de ces entreprises.

C'est pour cela que nous proposons un amendement avec le groupe Communiste pour un abonnement à 600 euros et non à 300 euros pour les entreprises de "free-floating", et que nous demandons une clause de revoyure au bout de 6 mois pour voir si cela fonctionne ou pas.

Ne manquons pas une nouvelle fois cette occasion en laissant les opérateurs de "free-floating" s'accaparer tout le marché de l'autopartage. Il faut que les collectivités territoriales arrêtent d'être naïves sur les entreprises. Ces dernières ne défendent pas l'intérêt général mais le profit de leurs actionnaires. Les collectivités ne doivent accepter un partenariat que si celui-ci est totalement encadré et que si le risque est pris entièrement par l'entreprise.

Concernant le contrat avec Autolib', il n'est pas normal que le déficit soit entièrement pris par la collectivité territoriale au-delà de 60 millions de perte. A tous les coups, l'entreprise est gagnante. Soit le modèle est rentable, soit il ne l'est pas et le coût est à la charge de la collectivité territoriale, ce qui n'est pas normal.

Revenons sur la D.S.P. Pour les Ecologistes, le transfert en entreprise doit être l'exception et non la règle. La vocation d'une entreprise n'est pas l'intérêt général mais celle de faire des bénéfices. Il y a donc souvent une confusion entre la nature juridique de l'organisation et la qualité d'exécution du service. Par exemple, le transfert de la gestion de l'eau des entreprises privées Véolia et Suez à une régie de la Ville, Eau de Paris, n'a pas entraîné une dégradation du service. Bien au contraire, le service s'est amélioré et le prix de l'eau a baissé. A contrario, transférer au privé n'est en rien une assurance d'efficacité, comme le montre Autolib' et Vélib'. De même, dans le domaine des transports, il y a une régie qui a bien réussi, la R.A.T.P., même si malheureusement il y a une confusion de plus en plus grande entre sa mission première de service public et la volonté de gagner des parts de marché à l'international.

L'échec d'Autolib' est aussi un nouvel avertissement. Nous devons améliorer notre expertise technique des dossiers de D.S.P. Dans le cas de Vélib' et d'Autolib', le fait que Decaux possédait le brevet sur les attaches des vélos ou que BOLLORÉ possède le logiciel qui gère les bornes complique tout transfert de propriété et de gestion du service alternatif. Ils mettent des spécificités dans les processus industriels pour les bloquer à leur bénéfice. Il est loin le temps où l'on inventait les brevets pour protéger les inventeurs des concours Lépine. Aujourd'hui, les multinationales utilisent les brevets pour bloquer la concurrence. Les collectivités territoriales doivent avoir une politique de propriété intellectuelle. Depuis que je suis élu, en 2014, la DFA et la DAJ ont fait un travail sur ce sujet, notamment sur Vélib' 2, mais il faut vraiment imposer le principe de "copyleft", dont j'ai parlé dans cette Assemblée.

La question de la propriété ne doit pas faire oublier, notamment dans le cas de Vélib' 2, l'analyse des processus et la Ville ne s'appuie pas assez sur ses compétences des processus industriels. La Ville de Paris est la seule collectivité territoriale qui dispose de sa propre école d'ingénieurs, l'E.I.V.P. Une analyse minutieuse aurait pu montrer l'impossibilité technique de recharger des vélos de Vélib' 2 sur batterie ou avertir du rôle central des logiciels dans la gestion d'Autolib'.

Enfin, Paris sous-estime sa capacité et sa force dans la négociation. Paris agit comme un monopsone, car pour les entreprises gagner un marché avec la Capitale est un atout commercial, comme ce fut le cas avec Vélib' pour Decaux ou la Bluecar avec BOLLORÉ. Cela aurait permis de faire des économies d'échelle que peu de collectivités territoriales permettent en France ou dans le monde. Paris peut imposer ses conditions, qu'elle peut préalablement définir.

Membre de la Commission d'appel d'offres d'Eau de Paris, j'ai pu apprécier la qualité des expertises techniques internes qui permettent de faire de faire de véritables appels d'offres négociés en usant de la procédure de dialogue compétitif. Pourquoi en serait-il autrement à l'Hôtel de Ville ?

Je vous remercie de votre attention.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Je donne la parole à Didier LE RESTE, en vous précisant que vous êtes le dernier intervenant de votre groupe et que vous avez neuf minutes.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Sept millions de Français sont aujourd'hui privés de mobilité. Le marché des engins motorisés autonomes est évalué à 640 milliards en 2030. Rapprocher ces deux chiffres nous montre que les questions de mobilités nouvelles constituent des questions sociales. Cette question sociale recouvre en premier lieu celle de l'emploi ; le triste feuilleton Vélib' nous le rappelle tous les jours.

Notre groupe avait déjà pointé le risque que le changement de prestataire faisait peser sur l'emploi et ses craintes sont aujourd'hui avérées. Comme d'autres, nous avons rencontré ces salariés, écouté leurs demandes, soutenu leurs légitimes revendications, car ce sont eux qui ont fait la qualité du service Vélib' 1. Ce sont eux qui sont à même de faire fonctionner Vélib' 2.

Nous avons dénoncé les méthodes de "Smovengo", qui a refusé d'engager un dialogue social de qualité, préférant assigner ses salariés au tribunal, puis engager des procédures de licenciement. Nous avons demandé dans cet hémicycle le mois dernier que le syndicat mixte prenne une position forte pour demander à "Smovengo" de considérer ses salariés avec plus de respect et de dignité. Nous avons écrit à Mme la présidente du syndicat mixte pour qu'elle reçoive une délégation après le rassemblement des salariés lors du Conseil de Paris de juin dernier.

Toutes ces demandes sont restées sans réponse. Je le dis, pour une collectivité comme la nôtre, ce n'est pas acceptable. Aujourd'hui encore, le vœu de l'Exécutif qui nous est soumis est bien en deçà des exigences que nous devrions avoir envers l'entreprise délégataire.

Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur ce vœu. Il ne demande que des choses qui sont globalement en cours de réalisation. Nous devrions pourtant avoir une parole plus forte face à cette entreprise qui n'honore pas son contrat, qui maltraite ses salariés et qui n'est pas capable d'offrir aux Parisiennes et aux Parisiens le service pour lequel elle s'est engagée. Une question s'impose alors : le passage des marchés publics est-t-il la meilleure option pour que les collectivités organisent ces nouvelles mobilités ?

Le cas Autolib', qui s'ajoute à celui de Vélib', doit nous faire réfléchir. Lorsque nous passons des marchés de la sorte, sommes-nous ensuite condamnés à subir les insuffisances et les défaillances des entreprises qui exécutent le marché ? On nous dit pourtant si souvent que le marché permet l'efficacité par le jeu de la concurrence. Ce mythe du capitalisme triomphant se heurte à la réalité dans le cas d'Autolib' et de Vélib'. BOLLORÉ a voulu avec Autolib' faire payer à la collectivité ses erreurs de gestion et la charge de son échec industriel. Avec Vélib', ce sont les usagers et les usagères et les salariés qui pâtissent directement des insuffisances et des incompétences de "Smovengo".

Vous nous proposez entre autres un vœu de l'Exécutif relatif au "free floating". Il convient en effet de réglementer en la matière pour que les trottoirs de la ville, de plus en plus encombrés, ne ressemblent pas à un slalom géant entre les deux-roues abandonnés au milieu du passage. Mais au-delà de cet aspect, il est de notre devoir d'interroger également le modèle social qui est à l'œuvre. Nombreux ont été les opérateurs "free flotteurs" pour les vélos, mais quel est le modèle économique et social de ces entreprises ? Dans quelles conditions travaillent leurs salariés ? Dans quelles conditions sociales et environnementales sont fabriqués ces deux-roues ?

La question du "free floating" émerge aujourd'hui grâce à la massification de l'accès au numérique et aux smartphones. Cette nouvelle économie de plateforme nous laisse sceptique à bien des égards. Nous connaissons les grands acteurs qui sont aux manettes. Ce sont les G.A.F.A.M. : Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft. Nous connaissons leur agilité fiscale, nous savons comment ils usent de leur position dominante. En embuscade, on trouve maintenant les N.A.T.U. : "Netflix", "Airbnb", "Tesla" et "Uber". Restons sur l'exemple d'Uber, de ses chauffeurs payés à la tâche, des prix cassés pour pénétrer sur le marché et écraser les artisans taxis. "Uber", qui, une fois bien implantée, augmente ses marges sur les courses et ses prix. Est-ce ce modèle économique de plateforme que nous voulons ?

Nous devons bien y réfléchir, notamment lorsque nous penchons pour des solutions d'autopartage entre "free floating" avec des opérateurs privés. "Ubérisation" rime avec précarisation. Nous devons toujours garder comme boussole les questions de qualité de l'emploi pour les salariés de ces économies de plateforme. Des solutions existent pourtant et je citerai à cet effet "CoopCycle", qui élabore une plateforme coopérative pour la livraison à vélo.

J'ajoute que derrière les questions numériques, se cachent des enjeux sociaux et démocratiques. Les données agrégées peuvent être une chance si elles sont utilisées pour servir l'intérêt général et non pas pour grossir les dividendes des actionnaires. Il convient de demander un pilotage public de ces données, d'associer les instituts de recherche publics à ces problématiques et de relancer notre industrie de pointe pour répondre à ces nouvelles questions. Nous plaidons pour un développement des solutions en open data, en open source et du "blockchain". Ces questions techniques ne doivent pas confisquer aux citoyens leurs droits démocratiques.

Je termine en réaffirmant que la question des nouvelles mobilités est une question sociale, car elle doit être inclusive. Elle ne doit donc exclure aucun citoyen. Le transport multimodal doit permettre à toutes et à tous de se déplacer à leur guise. Je pense à nos aînés, aux personnes en situation de handicap ; nous l'avons abordé hier. Je pense aussi à celles et ceux qui n'ont pas accès au monde numérique ; ils sont peu nombreux et nous devons leur offrir des solutions. Le "pass" Navigo unique comme entrée à une offre multimodale peut être une des solutions.

Vous l'avez compris, notre boussole en tant qu'élus communistes est et sera toujours la prise en considération des questions sociales.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI. Il reste trois orateurs, dont vous, à votre groupe et vous avez 14 minutes 10.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, on fait un débat sur les nouvelles mobilités mais, en réalité, je pense qu'au stade où nous en sommes aujourd'hui avec Autolib' et Vélib', l'heure ne doit plus être au débat, à la discussion. Je vois d'ailleurs aujourd'hui que la Maire de Paris a décidé de saisir l'Inspection générale de la Ville de Paris pour étudier les manquements de "Smovengo", l'opérateur choisi pour Vélib'. Mais cette étude de l'I.G.V.P., il ne fallait pas la commander aujourd'hui, il fallait la commander au mois de janvier, voire au mois de décembre pour voir à quel point "Smovengo" n'était absolument pas en mesure d'atteindre les objectifs que lui avait fixés le S.A.V.M.

Je crois qu'il faut passer à l'action, à un moment donné. La discussion, c'est bien gentil. Les audits, d'ailleurs, dont on a les plus grandes difficultés à obtenir les grandes lignes, tout cela, il faut arrêter. Maintenant, il faut passer à l'action. Mais pour passer à l'action, il faut regarder en face les réalités. Il faut dire la vérité aux Parisiens.

La vérité, c'est que non seulement les nouvelles mobilités ne sont pas opérationnelles, mais qu'en plus de cela ils vont devoir affronter un Tchernobyl des finances locales. Oui, je dis le mot, le Tchernobyl des finances locales, puisqu'en réalité, il y a beaucoup de points communs entre ce qu'il se passe avec Autolib' et Vélib' et ce qu'il s'est passé avec "Dexia", il y a environ 10 ans, même si les montants, heureusement, sont moins importants.

Je m'explique.

D'abord, il y a des opérateurs privés qui passent pour des gens très professionnels quand ils présentent leur proposition mais qui sont, en fait, très inconséquents, très imprudents. C'est le cas notamment pour le Vélib'. La Maire de Paris le dit elle-même : "seulement 10 % du dispositif est actuellement opérationnel", alors que nous étions censés avoir 80 % à partir du mois de janvier. Cela nous appelle à reconnaître une chose : cela nous apprend aussi à nous, les élus, à reconnaître, que le mieux-disant financier n'est pas forcément le mieux-disant opérationnel.

Il y a aussi des opérateurs privés qui ne se sont pas suffisamment impliqués dans le succès à long terme de certains projets. C'est, je crois, ce que nous avons vu avec Autolib'. Je veux bien que l'on puisse dire tout ce que l'on veut, à la Mairie de Paris ou au Syndicat "Autolib'-Vélib' Métropole", mais il est vrai que la baisse du nombre d'abonnés ne date pas d'hier.

Je rappelle enfin une chose. On le voit dans l'audit qui nous a été distribué aujourd'hui. Le chiffre d'affaires d'Autolib' cette année est 70 % inférieur aux prévisions qui avaient été initialement annoncées par le groupe Bolloré par "Blue Solutions" au S.A.V.M.

Evidemment, même s'il y a une part de responsabilité pour les opérateurs privés, je viens de le dire, qui ont vendu des choses qu'ils n'étaient pas capables d'accomplir, il y a enfin une responsabilité importante des élus, des élus qui ont péché par naïveté, qui ont évidemment manqué d'appui juridique, d'appui financier, de connaissances financières, comme pour "Dexia" d'ailleurs, et qui ont cédé, parfois, à la pression de l'opinion publique, qui demandaient des services, qui voulaient se convertir aux nouveaux mobilités. On peut les comprendre, ces élus, de s'être dit : il faut absolument que j'aie ma station Vélib', ma station Autolib' pour entrer dans la modernité des nouvelles mobilités. Cependant, ces élus, encore une fois, ont une part de responsabilité.

Pour terminer, comme pour "Dexia", des usagers qui vont payer une facture pour des services dont ils ne verront absolument pas la couleur. Je voudrais avoir un mot aussi, au-delà des usagers, puisqu'il s'agit encore d'un service public… Je voudrais aussi avoir un mot pour tous ces salariés qui sont dans l'incertitude totale, que ce soit pour Vélib' ou Autolib', puisqu'en réalité, aujourd'hui, ils sont dans une grande précarité alors même qu'ils font un travail très difficile.

Face à cette réalité grave qu'il ne faut pas cacher, qu'il faut rappeler, de manière solennelle, il faut aussi proposer des solutions. Ces solutions passent par deux orientations simples et je voudrais les rappeler ou, en tout cas, les évoquer.

La première orientation, c'est d'en finir avec les grands plans d'installation de bornes qui ne correspondront plus demain à l'innovation et aux nouvelles solutions en termes de mobilité.

Demain, quand on aura les voitures autonomes, je ne pense pas que toutes ces stations Vélib', Autolib' - enfin, plutôt les stations Autolib' - que nous avons construites et déployées au cours de ces dernières années soient aussi utiles.

Je pense qu'il faut en finir avec ces grands marchés publics, ces mastodontes, ces grands syndicats qui ressemblent beaucoup plus à l'ère soviétique qu'à la transformation numérique que l'on est en train de vivre aujourd'hui, surtout quand on voit ce qu'il se passe outre Atlantique avec Elon MUSK.

Il faut donc, et de ce point de vue, je salue ce qu'il se passe…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Une seconde !

Je sais que ce débat est un peu long mais là, on ne s'entend plus.

Merci.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Maire.

J'en termine sur ce point.

Il y a donc cette première orientation à mener et, de ce point de vue, je salue le fait qu'enfin la Mairie de Paris ait fait le choix d'accompagner des initiatives privées, des initiatives qui vont tâtonner, des initiatives à taille humaine, comme celles de Renault, de "PSA" et, peut-être demain, d'"Ada".

La deuxième orientation que je vous demande de prendre, en tant que conseiller de l'opposition, c'est de prendre une décision qui s'impose pour le S.A.V.M. Oui, je pense, c'est le cas de le dire, qu'il faut débrancher le S.A.V.M., ce Syndicat "Autolib' Vélib' Métropole", qui aujourd'hui n'a plus du tout sa vocation initiale. Il a perdu cette vocation. Il n'est plus, aujourd'hui, qu'un organisme, qu'un syndicat de liquidation de créances et de dettes : syndicat de gestion de créances à l'égard de Vélib', puisque je rappelle que "Smovengo" doit déjà 4 millions d'euros à "Autolib' Vélib' Métropole" et qu'il a dit qu'en l'état actuel des choses, il ne verserait pas ces pénalités ; syndicat, également, de gestion de dettes, puisqu'il va bien falloir, à un moment donné, négocier la dette avec le groupe Bolloré, une dette d'ailleurs dont on ne connaît pas très bien les contours et qui rappelle, de ce point de vue, l'opacité dans laquelle la Mairie de Paris, le S.A.V.M., entretient les relations avec les prestataires privés.

Je crois que, oui, il va falloir à un moment donné faire évoluer ce S.A.V.M. Il n'a plus du tout sa vocation stratégique. Je pense qu'il va falloir mettre en place une structure de défaisance car, vous savez, dans les pays anglo-saxons, quand quelque chose ne marche pas, on le débranche. Il faut arrêter l'acharnement thérapeutique. Il est temps de mettre en place un organisme qui laisse les initiatives privées fonctionner et, surtout, qui arrête le carnage que l'on est en train de vivre aujourd'hui.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Delphine BÜRKLI, en vous précisant qu'il reste 36 minutes 20 pour votre groupe.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui, beaucoup de choses ne fonctionnent pas en termes de mobilité à Paris et pas seulement Vélib' 2 ou Autolib'. Que l'on soit à pied, en voiture, en transport en commun, bus ou métro, en deux-roues, motorisés ou pas, il faut bien le reconnaître : on étouffe et on bouchonne.

Il n'y a pas non plus assez d'infrastructures pour sécuriser la pratique du vélo. Pire, vous avez mis en place les vélos sans avoir une vision globale de ce que peut être le réseau à l'échelle de Paris, ce qui, finalement, a le don de mécontenter tout le monde, y compris des associations de cyclistes.

Ajoutez à cela les scooters électriques, les trottinettes, les vélos en libre-service tolérés sur l'espace public, pourtant prioritairement dévolus aux piétons. Résultat : une perception anarchique qui, malheureusement, déresponsabilise bon nombre d'utilisateurs. Constatez le nombre croissant de personnes qui, sur leurs scooters, électriques ou pas, sur leurs vélos, trottinettes, roulent sur les trottoirs, au mépris de la sécurité des piétons et au mépris des règles de la sécurité routière.

Aujourd'hui, ces questions de mobilité ne touchent plus seulement les personnes âgées mais tout le monde. C'est, je pense, le défi n° 1 d'un territoire comme Paris. Se déplacer, échanger, communiquer, c'est absolument essentiel. Malheureusement, le sentiment que donne votre politique, c'est que tout s'impose à vous et que, finalement, vous ne maîtrisez pas grand-chose.

Vous dites récupérer l'héritage du passé sans pourtant parvenir à le faire évoluer : je pense bien sûr à Vélib' et à Autolib', des services qui symbolisaient la mobilité à Paris et qui ont été littéralement sacrifiés.

Vous donnez aussi le sentiment d'un laisser-aller et d'un laisser-faire, tel un Adam Smith qui ne s'assumerait pas, en vous disant que tout se régulera à un moment donné. Or, le problème, c'est que cette stratégie qui est la vôtre depuis 2014 a donné les résultats que l'on sait : la mobilité a été fortement dégradée. Je pense à la vitesse commerciale des bus, tombée à un niveau plus que préoccupant, ou encore à la congestion de la ville.

Oui, oui ! J'ai des chiffres qui nous ont été donnés par Ile-de-France Mobilités lorsque nous étions ensemble, cher Christophe, il y a un mois.

Bien sûr !

On devrait être à 13 kilomètres/heure, nous sommes à 8 kilomètres/heure.

Très tôt dans la mandature, je vous ai proposé…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, s'il vous plaît ! Vous aurez tout le temps de répondre à la fin de l'intervention.

**Mme Delphine BÜRKLI**, maire du 9e arrondissement. - Je fais la démonstration, je vous donne les chiffres !

Très tôt dans la mandature, je vous ai proposé d'avancer ensemble sur le concept de péage urbain ; de donner un signal-prix à l'utilisation de la voirie parisienne pour financer l'espace public, les transports en commun et la mobilité du futur à travers une redevance symbolique ; de faire le choix de rendre les déplacements en véhicule individuel un peu plus chers ; de mieux gérer le flux de camions de livraisons ; de mieux gérer les cars de tourisme ; de faire le pari des parkings-relais, chers à la présidente de Région, Valérie PÉCRESSE ; et de financer les modes de transports alternatifs.

La mobilité du futur nécessite en effet des investissements, des bornes de recharge électrique, des stations pour le G.N.V., l'hydrogène, ou encore des garages à bus équipés. En ce sens, les collectivités locales ont une très forte responsabilité pour engager le financement de la recherche et du développement des entreprises et des "start-up" ; une responsabilité également à engager une politique touristique digne de ce nom, respectueuse de l'environnement, respectueuse des Parisiens en mettant en place des navettes non polluantes, beaucoup plus accueillantes pour le transport de nos nombreux visiteurs. Aujourd'hui, à Paris, force est de constater que le compte n'y est pas.

Depuis 2 ans seulement… Je tiens à rappeler le calendrier parce que nous attendons beaucoup de la Région Ile-de-France et d'Ile-de-France Mobilités - mais je rappelle que le nouvel Exécutif régional a été mis en place en janvier 2016 -, la Région Ile-de-France et Ile-de-France Mobilités sont déjà au rendez-vous de l'histoire avec un plan d'investissement inédit d'une flotte de bus non polluante à horizon 2025 ; 30 % d'ici 2020. Elle est aussi au rendez-vous en mettant en place un système de location de vélos électriques en longue durée ou en encourageant le covoiturage. La Ville de Paris doit accompagner ces évolutions en réalisant les aménagements de voirie nécessaires, dont c'est la responsabilité, pour que la vitesse commerciale des bus - cette fameuse vitesse commerciale ! - augmente et que les vélos puissent circuler en sécurité sur notre territoire.

Alors, avec les autres membres de mon groupe et, je crois, au-delà, en entendant un certain nombre d'entre vous, notre proposition, c'est qu'à compter d'aujourd'hui, vous mettiez la priorité sur la mobilité avec un plan d'urgence pour les aménagements de voirie, la réfection des chaussées - il y en a bien besoin - et la création d'aménagements pour les vélos.

Ce sont des conditions essentielles pour promouvoir une ville en perpétuel mouvement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Yann WEHRLING, en vous précisant qu'il vous reste 9 minutes 15 pour les deux derniers intervenants de votre groupe.

**M. Yann WEHRLING**. - Monsieur le Maire, d'ici la fin de ce mois, les usagers d'Autolib' verront ce service de mobilité disparaître.

Dans cette affaire, nous devons avant tout penser aux victimes de ce fiasco. Ils sont au nombre de 3 : les usagers que l'on avait habitués à des voitures en libre-service et à qui on ne fait, pour l'heure, aucune nouvelle offre ; les salariés d'Autolib' dont on sait qu'ils seront brutalement en fin de contrat ; et, "last but not least", le contribuable qui aura à payer, quoi qu'il arrive, une note finale dont tout le monde ignore encore le montant.

Autolib', c'est un projet porté et géré par une centaine de collectivités franciliennes d'Ile-de-France, cette gouvernance reflétant, pour une fois, un vrai projet partagé à l'Ile-de-France. Vous avez choisi… enfin, Mme HIDALGO a choisi de la mépriser souverainement en gérant, ces dernières semaines, de manière totalement solitaire, l'avenir de ce service.

J'en veux pour preuve deux faits : deux semaines avant le vote du syndicat mixte, vous communiquez dans la presse sur les consultations que vous meniez pour remplacer Autolib', annonçant de fait la fin de la D.S.P. Une semaine avant le vote du syndicat mixte, la présidente du syndicat annonçait dans la presse la fin de la D.S.P., alors même que les élus du syndicat n'avaient pas encore voté, nous mettant tous devant le fait accompli.

Nous avons appris, depuis, que c'est dans le bureau d'Anne HIDALGO que les négociations et discussions avec le groupe Bolloré se sont effectuées, toujours de manière très privée. Votre justification, la justification d'Anne HIDALGO et de sa représentante au syndicat mixte : "Paris pèse 55 % des voix au syndicat mixte ; les autres, 103 communes et collectivités franciliennes - rien de moins -, non parisiennes - malheureusement pour elles -, sont donc négligeables".

Quelle image détestable et arrogante vous donnez de Paris ! Nous ne nous y reconnaissons décidément pas. Comprenons bien ce qu'il faut comprendre : c'est votre affaire et rien que votre affaire. Il faudra alors en assumer seuls les explications qu'il faudra donner car oui, nous avons besoin d'explications. Non pas seulement technico-juridiques, nous avons bien compris que la somme demandée par le groupe Bolloré était indécente et que nous n'avions pas d'autre choix que de résilier la D.S.P.

La question de fond est de savoir pourquoi une telle déroute ? Je ne veux porter ici aucune accusation car ce qu'il s'est passé est grave. Si vous voulez que tout le monde se fasse objectivement un avis, osez commander une enquête indépendante et externe à la Ville, complète et détaillée, qui portera un regard sur cette D.S.P. dès sa genèse et sur toute sa durée de vie, et qui rendra publiques ses conclusions.

Face à ce passif dramatique, il faut maintenant penser au futur. Ce futur, c'est celui de la voiture partagée en libre-service bien évidemment. Autolib', c'était le sens de l'histoire, mais force est de constater qu'elle n'a pas pris l'envol qu'elle devait prendre.

Or, on le sait, une voiture en propriété individuelle non partagée passe plus de 80 % de son temps à l'arrêt sur une place de stationnement occupant au passage des centaines d'hectares d'espaces publics. Chaque voiture qui circule en permanence, même si elle est thermique, en remplace sept autres et libère un espace en surface dont nous avons tant besoin pour libérer du stationnement et embellir nos rues.

Or, je vois au moins deux indices, certainement plus encore, deux indices inquiétants que votre volonté de favoriser cette mobilité n'est pas dans vos projets. D'une part, les voies de bus qui étaient interdites aux Autolib' ne le seront pas davantage, ne serait-ce qu'au démarrage aux voitures auto-partagées qui circuleront demain en lieu et place d'Autolib'.

D'autre part, je note dans la délibération portant sur l'auto-partage que vous souhaitez d'ores et déjà réserver l'accès aux places aux seules voitures Crit'Air 100 % électrique. Or j'ai la conviction que la question n'est pas tant de favoriser l'auto-partage que de procéder à une bascule de la voiture personnelle et individuelle à la voiture service. C'est vraiment cela le sens de l'histoire qui diminuera le nombre de véhicules en circulation dans Paris. Votre offre d'accès au stationnement privilégié pour l'auto-partage, ne serait-ce que sur une période de démarrage, doit donc s'élargir d'après moi à des véhicules thermiques, donc à des Crit'Air 1 et 2.

Je voulais m'adresser à la Maire mais elle n'est pas présente parce qu'elle pense que ce débat n'est pas important !

Donc, Monsieur le Maire, quel est votre bilan aujourd'hui sur les mobilités nouvelles ? Autolib' abandonné, Vélib' moribond, pistes cyclables truffées de nids-de-poule et d'obstacles dissuasifs, piétonisation du Centre de Paris totalement inexistante malgré toutes les promesses depuis dix-huit ans, l'auto-partage sans ambition. De toute évidence, c'est un échec patent sur toute la ligne, des réalités qui parlent bien davantage que toute la communication que vous déployez tous les jours mais qui ne fait plus illusion.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Fatoumata KONÉ, dernière intervenante de son groupe. Vous avez 5 minutes 25.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, ce matin, en ouvrant "Le Parisien", page 6, j'ai eu la mauvaise surprise de découvrir que le "Plan Vélo", prévu par la Ministre des Transports Elisabeth BORNE, était sur la sellette. De nombreuses mesures, qui étaient initialement prévues dans le projet de loi d'orientation des mobilités, n'ont visiblement pas passé les fourches caudines de Bercy. C'est ce que rapporte Pierre SERNE, président du Club des villes et territoires cyclables, qui était présent la semaine dernière lors d'une réunion entre la Ministre et les associations.

Ainsi l'indemnité kilométrique vélo, qui permet aux salariés des entreprises privées qui ont mis en place la mesure de se faire rembourser leurs frais de déplacement à vélo entre leur domicile et leur travail et qui devait être généralisée, va peut-être être carrément supprimée. Ce serait un dangereux rétropédalage.

Il y a dans notre Assemblée des parlementaires de tous bords attachés à la solution vélo. J'espère que, lors de l'examen du projet de loi d'orientation sur les mobilités, ils mettront autant d'énergie à l'amender qu'ils en ont mis à critiquer le Plan Vélo de la Ville de Paris.

On apprend également dans "Le Parisien" que d'autres mesures pourraient passer à la trappe, comme le financement des infrastructures pour les vélos pour un budget de 350 millions d'euros sur sept ans. Ce budget n'était déjà pas bien lourd et les associations demandaient 200 millions d'euros par an, ce qui n'est pas énorme à l'échelle de la France lorsque l'on sait que notre majorité consacre 100 millions d'euros à ses infrastructures sur le seul territoire parisien en six ans.

Ces infrastructures sont d'autant plus importantes que ce sont elles qui permettront de remettre rapidement les Françaises et les Français en selle. Ils et elles sont plus de 60 % à vouloir utiliser régulièrement le vélo pour leurs déplacements, mais beaucoup y renoncent en raison de l'insécurité ressentie sur la route. A ce titre, le groupe Ecologiste demande que, dans les carrefours les plus dangereux, les pistes cyclables soient colorisées afin d'améliorer la visibilité des cyclistes.

Si les Néerlandais sont plus de 25 % à se rendre au travail à vélo contre à peine 3 % de "vélotafeurs" en France, ce n'est pas en raison d'une quelconque mentalité nordique mais bien parce que le Gouvernement néerlandais a donné la priorité à la solution vélo dans sa politique de mobilité dès les années 1970.

Tout est donc une question de volonté politique. Il faut vraiment espérer que Bercy sera désavoué lors des arbitrages finaux sur le Plan Vélo du Gouvernement.

Il est vrai que le vélo est un véhicule de l'ancien monde et c'est sans doute pour cette raison qu'il ne retient pas autant l'attention du Gouvernement que la très High Tech voiture autonome qui a déjà sa feuille de route. On apprend pourtant cette semaine que la voiture autonome risque de créer davantage de bouchons que d'en résoudre, selon une étude du MIT - Institut de technologie du Massachusetts -.

Bien que daté de l'ancien monde, le vélo est pourtant une petite merveille d'ingénierie mécanique. C'est le moyen de transport qui profite du meilleur ratio charge transportée et poids du véhicule. Ce ratio est d'environ 6 pour un vélo contre 0,06 pour une voiture. Qu'est-ce cela signifie ? Qu'avec la même énergie sortante et pour le même chargement, une voiture effectuera en usage courant un seul trajet tandis qu'un vélo en effectuera plus de cent. C'est une statistique très importante à une époque où l'on parle de raréfaction des ressources non renouvelables. Alors quand j'entends M. LAURET proposer une aide à l'achat de scooters électriques de forte puissance, je dois admettre que les bras m'en tombent ! Je vois là le long travail de sensibilisation qui reste à faire sur le sujet.

J'en viens maintenant au Plan Vélo parisien. Certes, il y a des retards, il y a des chantiers compliqués, mais se focaliser sur ces difficultés, comme certains viennent de le faire, c'est manquer l'essentiel. Paris est clairement en train d'opérer une vraie mutation en matière d'aménagement cyclable. Paris en vélo en fin de mandature n'aura pas grand-chose à voir avec celui de 2014. Les Parisiennes et les Parisiens en sont conscients, il n'y a qu'à voir la multiplication du nombre de cyclistes dans la ville depuis le retour des beaux jours.

Il faut espérer que "Smovengo" réussira à relancer Vélib', ce qui permettrait d'ailleurs d'atteindre une masse critique de cyclistes dans les rues de Paris. J'en profite pour adresser le soutien du groupe Ecologiste de Paris aux salariés en instance de licenciement. Vélib' est un service public, certes délégué mais dont les employés doivent être traités de manière équitable et juste.

S'il y a effectivement des retards, rappelons que c'est aussi en partie parce que certains cofinancements nous ont fait défaut sur le Plan Vélo. Ainsi, en 2016 et en 2017, le Conseil régional d'Ile-de-France n'a pas investi un seul euro dans l'étude et la construction de pistes cyclables à Paris. Pire, certaines études techniques préalables, produites par les services de la Ville, n'ont même pas été instruites par le Conseil régional, sans qu'aucune explication ne soit donnée.

Mais il faut parfois savoir convaincre jusque dans les rangs de la majorité municipale, où certains tremblent à la simple idée de réserver l'usage d'un pont aux cyclistes. Je tiens ici à les rassurer, le groupe Ecologiste de Paris ne souhaite préempter aucun pont pour le réserver aux mobilités douces ; tout se fera dans le cadre d'une concertation.

Si nous voulons réussir le "Plan Vélo", la question du stationnement sécurisé est incontournable. La peur du vol est encore trop souvent un frein à l'acquisition d'une bicyclette. C'est pourquoi le groupe Ecologiste demande qu'une aide à l'installation d'arceaux et de râteliers soit attribuée aux copropriétés qui en font la demande.

En attendant l'arrivée prochaine des "vélos box", nous demandons également que les tarifs des places en parking souterrain soient renégociés à la baisse avec les opérateurs et que les abonnements souscrits par les cyclistes donnent accès à un ensemble de parkings mutualisés.

Je tiens enfin à remercier les associations de cyclistes qui siègent au comité de suivi du Plan Vélo et dont l'expertise est très précieuse. Les consulter permet d'enrichir le Plan Vélo et d'améliorer les aménagements en nous appuyant sur leur pratique quotidienne de la voirie parisienne.

Un dernier mot, si vous me le permettez, non sur le Plan Vélo mais sur le financement des traverses. C'est avec une grande satisfaction que nous voterons le financement des traverses jusqu'en 2024. Le groupe Ecologiste avait déposé un amendement au budget supplémentaire de 2017 qui avait permis de sauver ces lignes si utiles pour désenclaver certains quartiers populaires parisiens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne maintenant la parole à Pascale BLADIER-CHASSAIGNE en vous précisant qu'il reste encore deux intervenants pour votre groupe et que vous avez 8 minutes 30.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi l'espace d'un instant de m'éloigner des enjeux, certes, fondamentaux d'Autolib' et de Vélib' pour m'attarder sur la question non moins cruciale du subventionnement par la Ville des cycles et des deux-roues électriques. Le projet est bon, c'est une évidence, parce qu'il a été institué dans un esprit de pragmatisme et de progrès afin d'aider les Parisiens à acquérir des cycles électriques, et ainsi réduire la pollution atmosphérique et sonore tout en répondant à une partie des problématiques de transport dans la Capitale.

C'est pourquoi d'ailleurs nous avions voté ce dispositif de subventionnement sans sourciller. Il s'agit bel et bien d'un grand pas fait en direction de cette ville moderne et durable que Paris entend être et, à cet égard, dans une logique constructive, nous ne pouvons que nous en féliciter.

Cependant, je dois attirer votre attention sur une limite majeure du dispositif actuel : le prix. Le prix des deux-roues électriques est tout simplement trop élevé pour que leur démocratisation soit accélérée par une aide limitée aux véhicules neufs. Les premiers prix sont à cet égard sans appel : 800 euros pour un vélo électrique, 1.700 euros pour un scooter. Les Parisiens ne sauraient être amenés à investir dans un véhicule plus durable si cette acquisition venait à se faire au péril de leur équilibre économique.

Je vous rassure, je ne vous demande pas ici de rehausser le montant de l'aide et ses plafonds, non, toujours dans un état d'esprit résolument pragmatique, je vous propose d'étendre l'application du dispositif actuel aux cycles et deux-roues électriques d'occasion. D'abord, parce qu'ils sont plus accessibles pour une grande partie des Parisiens, mais aussi parce que le gros de l'offre se trouvant dans les départements de petite et grande couronne, cela assurerait le transfert de ces véhicules propres vers notre Capitale.

Si, aujourd'hui, le marché de l'occasion électrique reste encore confidentiel, il deviendra de toute évidence un enjeu majeur des années à venir.

En ce sens, à l'heure de la fin d'Autolib', à l'heure où la Ville s'engage dans son Plan Climat sur la fin des véhicules thermiques sur son territoire en 2030, le marché de l'occasion est la clef de la transition vers les modalités électriques à Paris.

Vous allez me répondre, à juste titre d'ailleurs, que la traçabilité de ces véhicules étant souvent au mieux incertaine, cela reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore. C'est pourquoi cette évolution de bon sens doit s'accompagner de dispositions solides, claires, cohérentes, de nature à limiter toute forme d'abus. A ce titre et pour conclure, je résumerai donc l'amendement au projet de délibération DVD 78 que je soumets à notre Assemblée en quatre points :

- le dispositif de subventionnement est étendu à l'achat de cycles et deux-roues électriques d'occasion ;

- les plafonds de subvention qui leur sont applicables sont équivalents à 75 % de ceux des véhicules neufs ;

- chaque véhicule ne pourra faire l'objet que d'une aide pour l'ensemble de sa durée de vie ;

- finalement, afin de permettre le suivi desdits véhicules, chaque dossier de demande devra être accompagné par la facture de rachat auprès d'un concessionnaire ou de la facture d'achat originale en cas de transaction de particulier à particulier.

L'enjeu de faire de Paris une ville aux déplacements toujours plus verts est un objectif que nous partageons tous. C'est une problématique globale pour les décennies à venir et ainsi, chers collègues, je vous le demande avec optimisme et bienveillance, prenons le temps de faire converger les intérêts économiques et environnementaux des Parisiens car ce sont eux qui tiennent, entre leurs mains, la clef de cette espérance. Reprenons espoir et courage, il est peu de maux qui soient sans remède. Oui, en l'espèce, ce sera l'occasion, sans jeu de mots, de réaliser cette ambition commune pour le bien de Paris et des Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est maintenant à Edith GALLOIS, pour 4 minutes 35.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a trois ans, en 2015, tous ici, nous avons voté le "Plan Vélo" que vous nous soumettiez avec une belle unanimité. Une belle unanimité pour que la circulation cycliste dite douce occupe plus de place dans la circulation parisienne. Aujourd'hui, 12 % seulement des infrastructures cyclables prévues sont actuellement en service, selon les chiffres de l'Observatoire du Plan Vélo. C'est bien peu. La faiblesse de ce chiffre est tellement éloquente qu'elle se passe de commentaires.

Ce qui est utile, en revanche, c'est de s'interroger sur vos priorités. Vous avez choisi de commencer le Plan Vélo par deux aménagements emblématiques que sont la voie Georges-Pompidou et la rue de Rivoli.

Le choix de la voie Georges-Pompidou avait, de votre point de vue, un double mérite : il suffisait de couper une voie de circulation automobile. Peu importe que son intérêt pour la circulation cycliste soit ou non efficace et, en l'occurrence, il ne l'est pas pour la bonne raison que l'on ne peut pas en sortir, et que les kilomètres à vélo ne se comptent pas de la même manière qu'en voiture. Mais il faut le pratiquer pour le comprendre.

Quant à l'aménagement de la rue de Rivoli, il avait, on s'en souvient, reçu un avis mitigé du Préfet de police parce qu'il réduit considérablement la circulation automobile sur un axe structurant, mais c'est, selon vous, toujours son mérite. Pour tout le reste, c'est-à-dire l'essentiel des grands projets structurants du réseau cyclable parisien, le Plan n'en est encore qu'au stade des études, voire de la programmation.

Pourtant, la Maire avait annoncé que l'année 2017 serait l'année du vélo. Au mois d'avril dernier, il y a trois mois, elle a persévéré dans une furieuse "intox", en affirmant que 80 à 90 % - rien de moins - du Plan Vélo seraient réalisés d'ici 2020. Or au rythme où vont les choses, on s'achemine plutôt vers 2027.

Mais le pire, c'est que selon l'Observatoire du Plan Vélo, seulement 30 % de ces 12 % réalisés seraient satisfaisants.

Soyons clairs, nous sommes bien conscients qu'il n'est pas facile de faire des autoroutes à vélos dans Paris. En revanche, il est bien entendu parfaitement possible de créer des conditions de circulation apaisées et sécurisées. Mais sûrement faudrait-il davantage de pragmatisme, de bon sens, et donc de pratique pour parvenir à des cheminements cohérents et sans fracture.

Un exemple : j'ai souvent ici parlé du franchissement de certaines places. Prenons la Concorde. On m'a répondu "attendons le plan de rénovation des place", puis "attendons le Plan Vélo". Mais pour la Concorde, en attendant mieux, un simple coup de peinture suffirait pour créer un couloir à vélos qui ferait le tour de la place. Pourquoi avoir attendu ?

En fait, si les choix d'investissement qui ont été faits ne sont pas les bons, c'est parce que vos priorités ne sont pas tant une circulation cycliste structurante et cohérence que l'empêchement de la circulation automobile. Mais l'un ne découle pas nécessairement de l'autre.

En réalité, qu'attendent les cyclistes ? Ce qu'ils attendent, c'est très simple, c'est d'être encouragés et non instrumentalisés comme des armes de guerre à la circulation automobile. Ce qu'ils attendent, c'est d'être sécurisés, et ils le méritent bien, parce qu'ils sont fragiles, mais ils sont vertueux parce qu'ils n'occupent qu'une place très minime sur la chaussée publique. Ils sont vertueux parce qu'ils ne polluent pas et en plus ils sont vertueux parce que la pratique régulière du vélo, c'est très bon pour la santé.

D'ailleurs, je remarque et je m'en félicite que le goût du vélo auquel Vélib', il faut le dire, avait largement contribué a beaucoup progressé. La mise en service du vélo électrique permet encore d'élargir l'offre et de stimuler son usage régulier.

Alors, que proposez-vous à ces cyclistes ? Des ruptures de circuit, des traversées de carrefour et de place effrayantes, des aménagements qui manquent de suivi, des chaussées défoncées et dangereuses, des nids-de-poule effrayants. Commencez donc par sécuriser ces cyclistes en leur offrant a minima des chaussées dans un état correct. Cela n'est pas le cas aujourd'hui, et les circulations douces, dont la Maire a tant parlé, ne sont pas douces du tout. Et même elles sont devenues chaotiques et anxiogènes.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure.

**Mme Edith GALLOIS**. - Je conclus.

La cycliste quotidienne que je suis peut le dire, ma pratique du vélo, malheureusement, n'a pas été apaisée. Pourtant, l'apaisement, c'est le seul objectif qui doit vous guider pour augmenter la part modale de la circulation des deux-roues non motorisés électriques…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Madame GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Je termine.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Non, écoutez, il y a eu vingt minutes pour votre groupe. On est déjà sur plus de trois heures de débat. Vous avez dépassé le temps de parole de votre groupe. Merci, Madame GALLOIS, vraiment. Vous vous débrouillez avec vos collègues.

**Mme Edith GALLOIS**. - Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Geoffroy BOULARD, en vous précisant que pour les six intervenants encore inscrits de votre groupe, il reste 31 minutes.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je voudrais saluer l'absence de la Maire de Paris qui démontre tout l'intérêt qu'elle porte à la parole des élus sur un sujet aussi sensible, mais je dois vous reconnaître un talent certain, un talent unique même, en matière de gestion publique.

Votre majorité incarne une exception française et peut-être même internationale. Je sais que vous attachez beaucoup d'importance au regard que porte le monde entier sur notre belle capitale. Une exception donc, et un talent, mes chers collègues, car en quatre ans seulement, vous avez accompli un exploit extraordinaire. Je sais que vos soutiens ont dû se compter sur les doigts d'une main tant l'objectif fixé paraissait inatteignable, voire même insensé.

En seulement quatre ans, bien aidée par votre majorité, vous nous avez ramené près de 10 ans en arrière : plus d'Autolib', bientôt peut-être plus de Vélib' à Paris, en 2018. Nous sommes le 3 juillet 2018 et nous voilà réunis

pour débattre des nouvelles mobilités, mais en vérité, nous allons surtout débattre de vos échecs personnels, mais également collectifs, car je n'oublie pas que le syndicat Autolib' Vélib' Métropole est présidé par Mme BARATTI-ELBAZ, qui a su parachever l'œuvre de Mme de LA GONTRIE, beaucoup moins diserte sur le sujet ces derniers temps.

Ensemble, vous vous êtes lancées dans une grande entreprise à succès unique puisque, plus les années passent, plus votre tableau de chasse se remplit. Autolib' et Vélib' : deux trophées prestigieux. Je n'oublie pas la saleté de nos rues, votre gestion budgétaire ou encore les rats qui, bientôt, viendront vous remettre la médaille de la ville la plus accueillante pour les rongeurs.

Votre ambition ne se limite pas aux frontières parisiennes, Madame la Maire, car votre réussite impacte également les communes de la Métropole qui subissent les conséquences désastreuses de vos décisions unilatérales. Dois-je vous rappeler que 600 des 1.104 stations Vélib' ne se situent pas à Paris ? Dois-je vous rappeler que parmi les 153.000 abonnés, 60 % n'habitent pas Paris ? Par votre décision prise sans concertation, vous avez mis devant le fait accompli des milliers d'usagers et de nombreux maires. Cessez de salir l'image de la Métropole et assumez vos turpitudes. La Métropole n'a rien à voir avec vos errements qui coûteront cher aux contribuables.

Depuis 2014, vous n'avez de cesse de bâtir des murs entre Paris et les territoires qui l'entourent, quand le succès de notre action repose sur notre capacité à lier les territoires les uns aux autres. En 2015, Christophe NAJDOVSKI affirmait : "Le Vélib' métropolitain est un engagement qui a été pris devant les Parisiens par Anne HIDALGO et moi-même lorsque nous avons été élus". Vous êtes bien les seuls responsables de cette catastrophe, car vous avez conduit de A à Z la procédure d'appel d'offres Vélib' et vous êtes majoritaires au sein de la commission d'appels d'offres, ayant choisi le prestataire actuel.

Que la gestion de Paris soit source de critiques acerbes est une chose, mais imposer sa volonté aux élus de nombreuses communes de la Métropole en est une autre. Cela s'est notamment vu à travers l'abstention récente de plusieurs maires de la petite couronne lors de la dernière réunion du syndicat métropolitain. C'est la crédibilité de Paris que vous remettez en question. Comment les Parisiens vont-ils pouvoir vous faire confiance lorsque vous signerez des contrats qui engagent la Ville à long terme ?

Un certain cynisme politique peut parfois pousser des élus à se réjouir des malheurs de leurs opposants. Croyez-moi, Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes attristés devant votre incapacité à réagir, car c'est l'image de Paris qui en prend un sacré coup. Croyez-moi : personne ne sort gagnant d'un tel fiasco. Le navire sombre et le capitaine reste introuvable. Une chose est sûre : il a déjà quitté le navire.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur AURIACOMBE n'est pas là ? Très bien. Je vous remercie.

Je donne donc la parole à Rachida DATI, en vous précisant qu'il reste un peu plus de 25 minutes.

**Mme Rachida DATI**, maire du 7e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

En six mois, les Parisiens auront perdu les deux grandes alternatives municipales à la voiture individuelle et aux transports en commun, sans aucune amélioration des transports collectifs. La récente pétition des usagers de la ligne 13 le démontre encore. Le Vélib' fonctionne avec grande difficulté avec 10 fois moins d'utilisateurs que l'an dernier à la même époque. Le contrat Autolib' a été résilié à la hâte.

La ville du futur, la ville durable se transforme en ville du passé, en ville des années 2000. Ce n'est pas la construction d'une piste cyclable au pied de la tour Eiffel qui va faire oublier tous ces désagréments. D'ailleurs, une piste cyclable qui n'aura finalement plus de vélos.

La première réaction a été à chaque fois de renvoyer la responsabilité sur les uns ou sur les autres. Pour le Vélib’, on a pointé l’amateurisme de "Smovengo". Pour Autolib', c'est finalement la faute des V.T.C. ou autres transports de voitures. On peut, en revanche, s'étonner du choix donné à un prestataire de vélos en libre-service qui n'a jamais testé son matériel avant de se lancer à Paris. Pourquoi ne pas avoir arrêté Autolib' au plafond du déficit possible et pris en charge par Autolib' à ce moment-là ? Pour une ville saturée comme Paris, la destruction des alternatives aux transports classiques dégrade la qualité de vie de milliers de Parisiens. Les opérateurs privés prennent la place de Vélib’ dans les rues de Paris et le marché du vélo y voit un plein boom.

Cet accident industriel a cassé l'adhésion à un réel service municipal, dont on se demande maintenant s'il a encore lieu d'être. On réduit les portions de chaussées créant de la congestion, alors que l'on devrait chercher la fluidité. La mobilité de demain est celle qui fera enfin gagner du temps aux Parisiens, quel soit le mode de transport.

C'est aussi celle dans laquelle plusieurs opérateurs cohabiteront avec le même service en raison de l'innovation constante des entreprises. Il faut aussi arrêter avec les erreurs à répétition de tout vouloir municipaliser. Laissons les entreprises et leurs innovations construire la mobilité parisienne et encadrons leurs pratiques. Ce sera autant d'économies pour les finances de la Ville.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Julie BOILLOT. Il vous reste un peu plus de 24 minutes.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les mobilités douces, une expression empreinte de modernité qui appelle l'harmonie, la résilience. Mais à Paris, on en restera à l'état d'appel, tant sur ces questions la Mairie provoque l'enchaînement des déconvenues. Listons les ratés.

Vélib' est un crash industriel. Autolib', un échec à 300 millions d'euros. L'entretien de la voirie est le parfait concept d'une politique d'investissement inexistante, inversement proportionnelle aux indemnisations versées aux piétons et autres usagers des chaussées et trottoirs, victimes de dommages corporels. Enfin, la diminution des nuisances liées au bruit et à la pollution n'a de réalité que dans les discours et les interviews, car il suffit d'interroger les Parisiens habitant les quais hauts, entre le 16e le 12e, le boulevard Saint-Germain, la rue de la Convention ou l'avenue du Général-Leclerc, pour balayer d'un revers de main une amélioration de leur cadre de vie.

Finalement, dans cette accumulation de contre-performances sur les mobilités douces, le "Plan Vélo" passe presque pour une réussite. Certes, il a du retard, beaucoup de retard puisqu'au dernier pointage, seulement 30 % des aménagements ont été réalisés. Mais, ces derniers mois, force est de constater que les mises en chantier se sont multipliées et les linéaires dédiés se concrétisent. Néanmoins, la transparence de la mise en œuvre de ce plan n'est pas vraiment votre fort.

Je me félicite que la Région Ile-de-France, qui a d'ores et déjà versé 6,5 millions d'euros, un record pour un département francilien, conditionne le versement de subventions à la publication d'un document stratégique territorial exposant clairement les programmes d'investissements pour les 3 prochaines années. Grâce au Conseil régional, mais ce n'est pas faute d'avoir demandé de la transparence à notre niveau, nous disposons enfin d'un panorama exhaustif de l'action de la Ville pour la mise en œuvre de ce "Plan Vélo". Voici quelques enseignements que j'en tire.

Sur les 76 millions d'euros investis d'ici 2020 pour la réalisation de 70 kilomètres de linéaires d'aménagement unilatéral : expression barbare, ma foi, qui ne nous permet pas de savoir quelle est la nature des pistes. C'est un problème, car, comme moi, Monsieur NAJDOVSKI, vous êtes cycliste et vous savez bien que l'on n'appréhende pas de la même manière un trajet quand on est sur une piste en site propre ou sur un trottoir, ou dans un couloir que l'on copartage avec des bus ou des taxis, ou encore en empruntant un contresens cycliste. On sait à quel point l'absence de sentiments de confort et de sécurité est le premier obstacle à la pratique quotidienne du vélo. Ce "Plan Vélo" doit donc permettre à Paris de passer d'une métropole cyclable à une métropole cycliste, et c'est là la difficulté. A la lecture de ce plan triennal, nous ne savons pas très bien si ce pari sera réussi.

Nous apprenons également que 5,5 millions d'euros sont investis pour le stationnement. Vous livrez, dans le projet de délibération, que l'engagement de création des 10.000 places est quasiment tenu. L'observatoire du "Plan Vélo" n'en décompte que 4.000. Dont acte.

Peut-on avoir le détail de ces emplacements ? Cette cartographie nous prouvera que vous avez privilégié les hauts lieux de fréquentation, comme les gares, l'hyper-centre de Paris. C'est un choix qui s'explique, mais une politique déséquilibrée. Il est impératif de créer des places de stationnement dans les quartiers, des places de proximité et, mieux encore, proposer des emplacements sécurisés.

Aujourd'hui, avant d'acheter un vélo neuf, dont le coût moyen est de 600 euros, beaucoup se posent la question de la sécurité, de comment on va pouvoir lutter contre le vandalisme, le vol en bas de chez soi. C'est d'autant plus vrai avec l'avènement des vélos à assistance électrique, dont le coût moyen est de 1.200 euros. Il est impératif que la Ville de Paris fasse le pari des solutions innovantes, sans travaux d'ingénierie. Des dispositifs s'installent sur des places de stationnement en voirie, avec entrée codée par abonné. Il y a une vraie attente des Parisiens à ce sujet et les déclarations d'intentions ne suffisent plus.

Enfin, une dernière remarque. 83 millions d'euros sont investis sur le plan triennal mais le "Plan Vélo" que nous avons voté à l'unanimité en 2015 prévoyait 150 millions d'euros. Nous souhaiterions savoir combien a été dépensé entre 2015 et 2017 et la ventilation des dépenses. C'est l'objet d'un de nos vœux que d'obtenir ce bilan.

Pour privilégier à l'avenir la transparence, nous souhaitons que les groupes politiques soient représentés au sein des comités du suivi du Plan Vélo comme le sont les associations de cyclistes. Je crains que le compte n'y soit pas en 2020.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Jean-Baptiste de FROMENT, il vous reste 19,45 minutes pour votre groupe.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Monsieur le Maire, je concentrerai mon intervention sur Vélib'. Je regrette que la Maire de Paris ne soit pas là. Son comportement récent, en particulier sur le dossier Vélib', et je pense à la dépêche A.F.P. d'hier, illustre à la perfection ce qu'en yiddish on désigne sous le terme de "chutzpah". C'est une forme de culot qui dépasse toutes les bornes.

La "chutzpah", c'est en particulier la qualité de celui qui, ayant tué père et mère, implore l'indulgence du tribunal parce qu'il est orphelin. C'est ainsi que la Maire de Paris n'a pas hésité, hier, à expliquer à la presse qu'elle était, je cite, "très en colère" par rapport à ce qui a été fait, en pointant le consortium qui a "abimé cet objet, cet objet culte. Il y a une désinvolture totale quant à la façon dont ses équipes ont répondu à l'appel d'offres", etc.

La Maire de Paris aurait pu ajouter : mais que fait la Maire de Paris ? C'est scandaleux. Vivement 2020 !

Vous demandez, Madame la Maire, que toute la lumière soit faite sur les manquements du dossier Vélib'.

Sans attendre les conclusions de l'Inspection générale, je crois que l'on peut vous y aider. Les responsabilités, ce sont avant tout les responsabilités de l'Exécutif parisien. C'est vous qui, dans le cahier des charges, avez sous-estimé l'enjeu de la transition entre Vélib' 1 et Vélib' 2. Il était possible d'attribuer un coefficient plus important que cela n'a été fait à la note qui évaluait la capacité des candidats à mettre en œuvre rapidement le service. Si "Smovengo" a gagné, c'est parce qu'il n'a pas été pénalisé sur le peu de garanties qu'il offrait quant à sa capacité de mise en œuvre du service.

2e élément, c'est vous qui n'avez pas imposé la reprise des personnels. C'était souhaitable sur le plan social, on l'a dit, mais c'était aussi et surtout souhaitable sur le plan de l'efficacité, car les anciens salariés de "Cyclocity" avaient un véritable savoir-faire.

Troisième point, c'est vous qui avez privilégié un système compliqué de recharge des vélos électriques en station, qui supposait cette histoire de raccordement dont on n'a pas fini d'entendre parler, alors qu'il existait une solution avec des batteries rechargeables à la maison qui permettaient de rendre chaque vélo évolutif et à chaque usager de faire le choix entre le vélo mécanique et le vélo électrique.

4e point, c'est vous qui n'avez pas été capables de déceler au stade de l'examen des offres, la totale impréparation du groupement "Smovengo", qui n'avait pas les compétences techniques et qui, sur le plan quantitatif, avait grossièrement sous-estimé les moyens nécessaires au fonctionnement du service.

A la dernière réunion d'information Vélib', la direction de "Smovengo" nous a révélé, constatant son incapacité à "injecter un nombre suffisant de vélos dans les stations", qu'elle avait doublé les personnels consacrés à la maintenance. Cela signifie que dans la copie initiale, le nombre de personnes dédiées à la maintenance était au moins deux fois inférieur à ce qui était nécessaire.

De façon générale, pour cette raison, on peine à comprendre comment l'offre "Smovengo", qui a gagné sur le critère "prix" parce qu'elle était beaucoup moins chère, n'a pas été écartée comme ce que l'on appelle "anormalement basse".

Aujourd'hui, Vélib' 2 fonctionne au mieux à 10 % de ses capacités, selon les constats faits par la Maire de Paris elle-même. Il faut tout faire pour éviter de reproduire la catastrophe Autolib', c'est-à-dire une sortie brutale, du jour au lendemain, sans solution pour les centaines de milliers d'usagers qui utilisaient le service.

Ma question est alors simple, quel est votre plan de sortie du contrat qui vous lie à "Smovengo", qui lie le syndicat mais on a dit que c'était la Ville qui était derrière le syndicat : si les choses apparaissent définitivement compromises ? Quels critères présideront une telle décision ? A partir de quand déciderez-vous que le service fonctionne, ou au contraire qu'il ne fonctionnera jamais ? Vous êtes-vous livrés à un calcul coûts/bénéfice appliqué aux différentes hypothèses et pouvez-vous partager avec nous les résultats d'un tel calcul ? Il s'agit de faire preuve de ces deux qualités dont vous avez manqué depuis le début dans ce dossier : anticipation et sens des responsabilités.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. Franck LEFEVRE, dernier intervenant de ce débat. Il vous reste 15 minutes.

**M. Franck LEFEVRE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce débat est une nouvelle fois l'occasion de redire que la politique des déplacements est liée à celle d'une politique urbaine beaucoup plus large, faisant l'objet d'une analyse socio-économique à l'échelle régionale en se projetant a minima sur les 15 prochaines années.

Il existe pour cela des modèles de simulation largement mis en œuvre par les grandes métropoles qui, utilisés avec discernement, permettent d'évaluer, de valider ou d'invalider des politiques. Ce sont des aides à la décision dont nous n'avons jamais eu connaissance.

A défaut de cette approche à la fois prédictive, intégrée, globale, que réclame la mégapole moderne, on peut aboutir à l'effet inverse de celui recherché. Nous en avons quelques exemples à Paris : la réduction de la pollution versus les embouteillages.

C'est donc sur la base d'une stratégie globale que devrait se décliner une politique et les investissements associés et sur ce plan, on a un peu de mal à y voir clair.

Je ne reviens pas sur les atermoiements Vélib', Autolib' déjà très largement évoqués.

En matière d'investissements et de priorités, revenons plutôt sur la voirie. La marche est le mode propre de déplacement le plus important à Paris. Or, on ne peut pas dire que l'entretien des trottoirs soit à la hauteur. Tout le monde s'accorde à vouloir développer le vélo, là encore, l'état des chaussées est globalement très dégradé, voire catastrophique par endroits.

Les budgets d'investissement relatifs à l'entretien de la voirie ont considérablement chuté entre 2017 et 2018. Le budget 2018, par exemple, permet de refaire environ 2,6 % des chaussées parisiennes. Quant au budget de réparation d'urgence de la voirie, il est passé de 4,4 millions d'euros en 2014, à 1,7 million d'euros en 2018. Il permet de réparer 0,14 % des chaussées parisiennes. Ces chiffres sont effarants.

Par voie de conséquence, le budget d'indemnisation des piétons victimes d'une chute est passé de 345.000 euros en 2014 à 900.000 euros en 2016. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Les piétons et les cyclistes sont les plus vulnérables et les plus dépendants de l'état de la voirie. Par conséquent, une façon simple et concrète de favoriser ce type de déplacement, c'est l'entretien des trottoirs et des chaussées. Force est de constater que ce n'est pas la priorité de la Mairie de Paris.

A cela s'ajoute une réorganisations des services de la DVD, mutualisation des brigades entre plusieurs arrondissements, passant de 8 à 5, un nouveau règlement de voirie, une application "Dans ma rue" qui mobilise plus les agents derrière un ordinateur que sur le terrain, la création d'une commission de programmation des opérations de l'espace public dont l'objectif principal est la réduction des budgets associés aux projets, bref, autant de modifications et de dispositifs qui avec expérience, et n'en déplaise à M. NAJDOVSKI, ne sont pas synonymes d'amélioration de la réactivité.

J'en veux pour preuve les retards considérables pris dans la mise en œuvre du "Plan Vélo".

La politique des déplacements telle qu'elle est actuellement mise en œuvre à Paris est segmentée par usager en opposant parfois les modes entre eux, alors qu'un parisien est successivement piéton, usager des transports collectifs, cycliste, voire automobiliste.

Je le répète, il conviendrait d'engager une réflexion globale et non une succession de plans pour les cyclistes, les piétons, les taxis, la place de la voiture électrique, la place de la voiture à hydrogène, le réaménagement de tel ou tel axe sans tenir compte des effets collatéraux, le "free-floating", le stationnement, bref, une multitudes d'initiatives dont la cohérence d'ensemble laisse dubitatif.

Pour conclure, sur la base de cette réflexion, on attend un plan pluriannuel d'aménagement ambitieux en y associant les budgets prévisionnels adaptés et en s'y tenant, c'est-à-dire en sanctuarisant ces budgets.

On vient de voir que les priorités budgétaires n'étaient pas au rendez-vous.

La cohérence d'ensemble d'un plan de déplacement efficace en phase avec les évolutions technologiques et répondant aux futurs enjeux sociétaux est à ce prix. Ce plan ne peut souffrir d'une quelconque logique d'économie budgétaire et ne peut être sacrifié sur l'autel de la moins-disante, si chère à une politique et probablement pas totalement innocente dans les déboires rencontrés par Vélib'. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci, Franck LEFEVRE.

Nous en avons terminé avec l'ensemble des intervenants. Je précise au groupe les Républicains et Indépendants qu'ils ont utilisé 30 minutes de leur temps de parole, exactement ce que je devais leur proposer.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI, puis à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Mme la Maire de Paris a rappelé tout à l'heure toutes les mesures prises par la Ville de Paris en matière de mobilité, je ne les reprendrai pas ici. Simplement, je chercherai à répondre de manière la plus fidèle possible aux différentes interventions très riches et très nombreuses qui ont été celles de nos collègues.

Je ne répondrai pas forcément à toutes les interventions de posture plus que de proposition que l'on a pu avoir. Je voudrais simplement que l'on ait à l'esprit toujours que, quand on parle de nouvelles mobilités et de mobilités futures, il ne faut jamais perdre l'objectif qui est celui du développement de ce que j'appellerais le triptyque de la mobilité durable, à savoir,

Premièrement : le développement de l'offre de transports collectifs,

Deuxièmement : le développement des mobilités actives, marche et vélo,

Troisièmement : le développement des mobilités partagées.

A Mme GATEL qui nous demandait quelle était notre vision en matière de mobilité, la voilà, vous l'avez ici, ce sont les trois piliers de la politique de mobilité que nous mettons en place à Paris avec l'objectif aussi de travailler toujours sur la question du report modal et aussi à Paris la question de l'action sur la qualité du parc roulant.

Rappelons que la Ville de Paris est la première ville de France à avoir mis en place une zone à circulation restreinte qui va désormais changer de vocable pour devenir zone à faibles émissions. Nous avons également mis en place un système d'aides financières pour aller vers une mobilité qui soit plus propre, avec un dispositif d'une quarantaine d'aides financières à l'appui.

Je reprendrai ce triptyque en commençant par le développement de l'offre de transports collectifs. Il faut rappeler malgré tout la question des fondamentaux d'une politique de mobilité. Il faut d'abord assurer à Paris, capitale de la France et centre d'une agglomération de 12 millions d'habitants, le fait qu'il y a d'abord un enjeu de masse transit à réaliser au quotidien.

Paris investit 387 millions d'euros par an dans le budget du S.T.I.F., qui n'est pas simplement une autorité organisatrice des transports, mais désormais une autorité organisatrice de la mobilité. Ces investissements se traduisent par la participation au prolongement de la ligne du métro 14, 284 millions d'euros. C'est le prolongement du R.E.R. Eole, 128 millions d'euros. C'est l'adaptation des stations de la ligne 11 du métro, 61 millions d'euros, le prolongement du T3 jusqu'à la porte d'Asnières et maintenant vers la porte Maillot, 170 millions d'euros. Nous aurons d'ailleurs le plaisir de pouvoir tous inaugurer ensemble, le 24 novembre prochain, le prolongement du T3 jusqu'à la porte d'Asnières.

Citons également des projets de bus à haut niveau de service sur les quais hauts Rive Droite, avec la rocade des gares. Ces investissements sont réalisés pour l'amélioration de l'offre de transports collectifs.

A Mme DATI et Mme HAREL qui évoquaient la question de la responsabilité de la Ville de Paris sur l'offre de transports collectifs, je voudrais leur rappeler une chose que manifestement elles ne savent pas, c'est la Région Ile-de-France qui aujourd'hui est à la tête d'Ile-de-France Mobilité, l'autorité organisatrice des transports en commun.

Quand on parle de climatisation du métro, d'accessibilité du métro ou encore d'amélioration de la ligne 13, c'est à Mme PÉCRESSE qu'il faut s'adresser et c'est elle qui est aujourd'hui en responsabilité à la Région. C'est à elle qu'il incombe de poursuivre le travail qui a été mené par son prédécesseur.

Lorsque vous avez, par exemple, sur la climatisation des métros, les lignes 2, 5 et 9 qui sont déjà réfrigérées depuis 2014, j'aimerais savoir quel est le bilan depuis deux ans et demi et ce que l'on a gagné, par exemple, en termes de climatisation dans le métro depuis deux ans et demi.

Rappelons là encore l'organisation des transports en commun d'Ile-de-France, ce qui ne nous empêche pas de travailler avec Ile-de-France Mobilité. Nous allons d'ailleurs passer le projet de restructuration du réseau de bus parisiens au conseil d'administration d'I.D.F.M., le 11 juillet prochain : 51 lignes de bus modifiées, cinq nouvelles lignes de bus créées à Paris, avec un renfort de l'offre de bus et une meilleure desserte des quartiers périphériques. Je pense notamment à la création d'une ligne de bus 71 que reliera la porte de la Villette à la Bibliothèque nationale de France en passant par la rue de Belleville, quartier qui a ô combien besoin d'avoir une amélioration de la desserte en transports collectifs.

Madame BÜRKLI, par exemple, je voudrais vous dire que nous nous donnons aussi les moyens de ces aménagements qui visent à améliorer les transports, et notamment la desserte en bus à Paris, avec des aménagements ambitieux : les projets de réaménagement de l'avenue de Clichy et de Saint-Ouen, que nous menons en bonne intelligence avec les maires des 17e et 18e arrondissements ; le réaménagement de la rue de Belleville avec les maires des 19e et 20e arrondissements qui sont aussi pleinement engagés.

C'est également la question des traverses. Nous passons un projet de délibération à ce Conseil pour moderniser les traverses qui sont très appréciées, notamment dans les quartiers périphériques et les quartiers populaires, avec l'arrivée prochaine de véhicules électriques qui remplaceront les véhicules diesel ou encore l'affichage en temps réel des temps d'attente à chacun des arrêts.

On a entendu, de la part notamment de Mme HAREL ou encore de M. LAURET, la tarte à la crème de l'utilisation des voies de bus par les véhicules électriques. Je vous le dis très clairement, c'est une fausse bonne idée. Cela dégraderait la vitesse commerciale des bus qui transportent, chaque jour, un million de passagers à Paris.

La priorité aujourd'hui, c'est bien celle-là, c'est de faire en sorte que les transports collectifs aient la priorité sur les modes individuels, et rajouter du trafic dans les voies de bus ne pourrait amener qu'à une dégradation de la vitesse commerciale des bus. Or la priorité, c'est bien cette vitesse commerciale des bus.

Deuxième point du triptyque, c'est le développement des mobilités actives. Nous passons, à ce Conseil, à un plan triennal vélo, qui est donc la concrétisation et la poursuite du Plan Vélo que nous avons adopté à l'unanimité dans notre Assemblée en 2015. Comme nous l'avons toujours fait, nous continuons à solliciter un cofinancement par la région Ile-de-France.

Je le dis là encore : par le passé, il n'a jamais manqué un seul euro lorsque la Ville de Paris demandait un cofinancement à la région Ile-de-France. Malheureusement, ce que l'on voit aujourd'hui, c'est que cela n'est plus le cas. M. AQUA l'a souligné. Je voudrais dire également à Mme BOILLOT qui est intervenue sur la question et à M. LEFEVRE en Commission, qu'en 2016 et en 2017, et d'ailleurs personne d'entre vous ne l'a remis en cause, nous n'avons pas reçu un seul centime de la région Ile-de-France pour le cofinancement des pistes cyclables parisiennes,

avec un refus assumé par la Région Ile-de-France de financer des aménagements cyclables qui prennent de la place à la voiture. On voit où sont les priorités de vos amis politiques à la Région.

Je veux remercier également Mme KONÉ qui a souligné la nécessité d'un plan national vélo. Nous avons des inquiétudes à ce niveau. Si nous pouvons aussi nous mobiliser collectivement pour indiquer au Gouvernement l'impérieuse nécessité de réaliser ce plan national vélo, c'est un signal extrêmement important pour montrer que le vélo est une priorité des mobilités du quotidien. La loi d'orientation sur les mobilités sera centrée sur la question des mobilités du quotidien. Nous verrons, à l'aune de ce qu'il sera inscrit et décidé à ce moment-là, ce qu'il en est réellement. Espérons que ce soit réellement le cas.

Il y a des inquiétudes également sur la mise en place de l'indemnité kilométrique vélo. Alors qu'un certain nombre d'entreprises, voire certaines administrations, ont adopté cette mesure, ce serait un recul très regrettable que d'avoir une absence d'une inscription de cette I.K.V. dans la loi.

Je rappelle que la politique vélo à Paris, ce sont des aménagements d'infrastructure avec le réseau express vélo qui se déploie actuellement, des travaux sur la rue de Rivoli, la rue Saint-Antoine, le quai d'Austerlitz, la rue d'Aubervilliers.

Le Plan Vélo, c'est également la généralisation des double-sens cyclables dans les zones 30 et on ne vous a pas attendue, Madame SIMONNET, puisque c'est fait depuis 2014. Par ce double aménagement, avec des aménagements en dur sur les grands axes et des aménagements plus souples dans les zones 30, nous poursuivons la réalisation d'un véritable réseau continu et sécurisé pour permettre les déplacements au quotidien.

C'est aussi du stationnement sécurisé. Au-delà des 10.000 places de stationnement, objectif d'ailleurs déjà atteint en quatre ans puisque nous irons au-delà des 10.000 arceaux sur l'espace public. Ce sont des projets de stationnement sécurisé, des stations "Véligo" en collaboration avec la S.N.C.F. et Ile-de-France Mobilités. Nous venons d'ouvrir une nouvelle station dans le 10e arrondissement à la gare de l'Est avec la maire du 10e.

Ce sont des Vélos Box qui arriveront à l'été prochain, en 2019, pour du stationnement résidentiel sécurisé.

C'est un projet de Vélo Stations de grande capacité à la gare Montparnasse pour fin 2019 et, je le regrette, un peu plus tard à la gare de Lyon puisque nous ne sommes pas tout seuls et que nous dépendons d'Ile-de-France Mobilités. Nous sommes dans le tripôle gare de Lyon, gare d'Austerlitz et gare de Bercy, mais en tout état de cause les projets sont lancés.

Puis nous allons améliorer là encore le stationnement sécurisé des vélos avec un travail qui est mené actuellement, et qui correspond d'ailleurs à une réponse positive à l'un des vœux déposés par le groupe Ecologiste, avec la réalisation d'un "pass" multi-parcs pour les vélos ; il permettra, avec un abonnement unique, d'accéder à tous les parkings concédés de la Ville de Paris pour offrir ainsi plusieurs milliers de stationnements supplémentaires dans les parcs de stationnement concédés parisiens.

En termes de méthodologie, nous travaillons avec les associations. Contrairement à ce qui a été dit, nous sommes la seule commune qui organise un comité technique vélo avec les associations d'usagers tous les mois. Là encore, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de collectivités qui fassent autant.

Les mobilités actives, c'est aussi la stratégie pour les piétons ; elle a été adoptée à l'unanimité par notre Conseil l'année dernière. Ce sont d'innombrables projets d'élargissement de trottoirs qui visent à améliorer la circulation des piétons. Cinquante-huit rues piétonnisées depuis 2014, c'est le bilan du plan de circulation de Paris. Quand Mme SIMONNET dit qu'on ne fait rien sur la question de la piétonisation, vous avez tort, Madame, parce que 58 piétonisations de rue ont été réalisées depuis 2014.

C'est aussi un travail sur la question des rues aux enfants avec des piétonisations temporaires ou permanentes pour permettre aux enfants de jouer dans les rues de Paris et de lâcher la main de leurs parents.

Les mobilités actives, c'est aussi la reconquête des trottoirs. M. AZIÈRE évoquait la question des A.S.P. qui reviennent en 2018 et c'est une action que nous continuons. Je le dis également à M. SIMONDON qui est très engagé sur la question. L'action qui consiste à faire descendre les scooters des trottoirs sur les chaussées va se poursuivre. Nous revenons de loin parce que c'était une action qui n'était pas véritablement menée par la Préfecture de police par le passé.

Nous allons également développer l'avis de verbalisation pour faire respecter les pistes cyclables, les couloirs de bus et, dès cet été, nous aurons cette verbalisation qui nous permettra de reconquérir les trottoirs, mais aussi les comportements.

Les mobilités actives, c'est aussi l'aménagement de l'espace public. Ce sont sept places avec 50 % d'espaces pour les piétons et les cyclistes en moyenne supplémentaires par place. C'est l'aménagement de grands axes, la promenade urbaine du boulevard de la Chapelle, l'avenue du Général Leclerc avec la place Victor-et-Hélène-Basch, le boulevard de Belleville, etc.

Puis ce sont bien entendu les berges de Seine piétonnes qui sont plébiscitées chaque jour par des milliers de Parisiens et de visiteurs, et franchement, honnêtement, qui voudrait aujourd'hui le retour des voitures sur les berges ? A part la droite parisienne peut-être !

Troisième point, c'est le développement des mobilités partagées. Paris a été dès 2007 pionnière en la matière avec le lancement de Vélib'. C'est un système qui a beaucoup évolué depuis dix ans.

Les mobilités partagées sont aussi fortement questionnées aujourd'hui par la révolution digitale, comme je le disais tout à l'heure en réponse à une question d'actualité. Autolib' a été frappé d'obsolescence accélérée en quelques années seulement et le modèle économique d'Autolib' n'a jamais été trouvé par son délégataire. C'était un modèle économique qui reposait sur une fréquence d'utilisation très forte et ce modèle économique n'a jamais été trouvé.

Aujourd'hui, il nous faut aussi tirer les conséquences de cet échec qui est un échec lié à la révolution digitale que nous connaissons. Nous en tirons d'ailleurs tout de suite les conséquences - oui, Madame BERTHOUT - avec la présentation dès ce mois-ci d'un projet de délibération pour une carte auto-partage qui va nous permettre de pouvoir développer, dès le mois de septembre, des alternatives à Autolib' et d'assurer justement la succession d'Autolib' parce que Paris veut rester une capitale pionnière et en pointe en matière de mobilités partagées. Donc nous voulons continuer à développer des systèmes de mobilité partagée, qu'ils soient en trace directe ou en boucle. C'est la raison pour laquelle nous présentons dès ce mois-ci la carte auto-partage à notre Conseil.

J'ai entendu beaucoup de critiques. Monsieur BOULARD, je vous ai entendu critiquer, comme M. BOURNAZEL d'ailleurs, mais je ne vous ai pas entendu proposer quoi que ce soit. Au lieu d'être dans la critique…

Je ne vous ai pas entendu proposer quoi que ce soit, Monsieur BOULARD…

Je ne fais que cela depuis tout à l'heure…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - S'il vous plaît, les conseillers LRI, vous avez eu 40 minutes, vous ne les avez pas prises. On vous a écoutés, merci d'écouter la réponse ! Calmement, Monsieur BOULARD.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Je répondrai au sujet de Vélib' pour dire que, pendant un an, il y a eu une procédure de dialogue compétitif, qui a été menée par quatre collectivités : Paris, GPSO, c'est-à-dire Grand Paris Seine Ouest avec des collectivités des Hauts-de-Seine qui regroupent notamment Boulogne-Billancourt, Cachan et Plaine Commune. Pendant un an, les directeurs généraux des services de ces collectivités ou leurs représentants ont mené ce dialogue compétitif avec les différents candidats.

Vélib', c'est une Commission d'appel d'offres avec l'unanimité du vote de cette commission dans laquelle il y avait à la fois la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et les collectivités qui représentaient la diversité politique et géographique du syndicat "Autolib' et Vélib Métropole".

La Maire de Paris a annoncé le 25 mai dernier le lancement d'une enquête auprès de l'Inspection générale pour faire la lumière sur ce qui s'est passé. Aujourd'hui, très clairement, le prestataire a au moins six mois de retard par rapport au plan qui aurait dû être le sien, et l'insatisfaction et la colère des usagers n'a d'égale que la nôtre également.

Les Parisiens subissent aujourd'hui ce qu'on peut appeler un bêta-test géant et nous donnons à "Smovengo", le prestataire, jusqu'en septembre pour faire fonctionner correctement le service. Nous aurons un premier rendez-vous fin juillet pour voir si la réorganisation de "Smovengo", qui a été réalisée ces dernières semaines, apporte des premiers éléments positifs.

Comme je le fais chaque mois depuis le début du mois de janvier, nous aurons une réunion avec les élus et tout le monde est le bienvenu, Monsieur BOULARD, vous pouvez y venir également…

Absolument, vous êtes invitée, Madame BERTHOUT, aussi.

Vous êtes invités à participer aux travaux. Je n'ai pas eu l'honneur d'avoir votre présence jusqu'à présent, mais vous pouvez toujours venir et vous rattraper, si vous êtes toujours là à la fin du mois de juillet.

Je voudrais dire également que…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous invite à conclure.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - M. BELLIARD a évoqué la question des nouvelles technologies, en disant qu'il ne fallait pas, je le cite, "se laisser berner par les nouvelles technologies". Effectivement, si on réfléchit à la question des nouvelles mobilités, si on parle par exemple de la question des véhicules autonomes, ils seront ce que nous en ferons. C'est donc à nous de faire en sorte qu'ils soient partagés, qu'ils soient utiles, qu'ils servent à une mobilité qui soit moins consommatrice d'espaces et d'énergie.

En tout état de cause, c'est ce que nous souhaitons faire, avec Jean-Louis MISSIKA, qui pourra, je pense, développer plus que moi ce volet, sur le fait que nous devrons aller vers un bouquet de mobilités, ce qu'on appelle la mobilité comme un service, aller vers des systèmes d'intermodalité.

Mais est-ce que cela vous est possible d'écouter les autres sans vociférer ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Ecoutez M. NAJDOVSKI, Monsieur BOULARD !

S'il vous plaît, soit je coupe le micro à tout le monde, soit vous vous arrêtez !

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Monsieur BOULARD. Je vous ai écouté, Monsieur BOULARD.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Depuis le début de la séance, vous êtes dans un échange personnel. C'est bon, là !

Stop ! Stop, les deux ! Eh oh ! Mais…

Je suspends la séance.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Quel spectacle…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous vous prenez pour qui, Monsieur BOULARD, sincèrement ? Vous n'êtes pas dans un débat à deux. Nous sommes dans un débat au Conseil de Paris. Trois fois, je vous ai rappelé à l'ordre. Cela suffit !

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Et la démocratie, cela ne vous intéresse pas ?!

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous voulez bien conclure, Monsieur NAJDOVSKI ? Cela fait près de vingt minutes que vous parlez.

Madame BERTHOUT, je vous demande de faire respecter un peu de discipline dans votre groupe ! Cela suffit !

Non, je ne vous donne pas la parole. C'est M. NAJDOVSKI qui clôt et qui finit son intervention, s'il vous plaît.

Parfait ! Au milieu d'une intervention, cela n'existe pas ! Elle interviendra à la fin de l'intervention de M. NAJDOVSKI et de l'Exécutif.

Monsieur NAJDOVSKI ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Qu'est-ce qui est démocratique ?! Ce débat ne sert à rien ! Vous vous étonnez…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est fini, le sketch, là ? C'est fini, vos postures et vos sketchs ?!

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole pour conclure, merci.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les nouvelles mobilités, c'est également une charte de bonnes pratiques qui a été déjà signée avec les opérateurs qui proposent des services de mobilité partagée, scooters et vélos sans stations et sans bornes.

Nous avons d'ailleurs demandé au Gouvernement que, dans le cadre de la loi d'orientation sur les mobilités, nous puissions en tant que collectivité locale attribuer un système de licence. En ce sens, je réponds à M. LE RESTE de manière à ce que ce système de licence nous permette effectivement d'accorder des conditions sociales aux salariés qui travaillent pour ces opérateurs privés et faire en sorte que le mieux-disant social soit un objectif. Cela pourrait d'ailleurs être l'objectif du cahier des charges que nous proposerons aux opérateurs, qui pourront ainsi opérer sur le territoire parisien.

Je terminerai en rappelant également que Paris peut s'enorgueillir d'avoir mis en place en 2015 un système d'aide pour aller vers une mobilité plus propre, avec près de 40 aides qui sont aujourd'hui plébiscitées par les Parisiens et qui ont été encore renforcées ces derniers mois.

J'irai donc vers ma conclusion. Après ce long panorama de la mobilité parisienne, on peut dire que Paris a aujourd'hui un écosystème de la mobilité qui est extrêmement riche, qui est en évolution permanente. Nous devons dorénavant envisager la complémentarité de tous les modes de déplacement. Nous devons établir les bases d'un service de mobilité moyennant un abonnement ou une plateforme unique. Nous pourrons avoir accès à toute la gamme de mobilité. C'est le défi de la mobilité comme un service, c'est le défi de la mobilité soutenable d'aujourd'hui et de demain. C'est ce défi que nous relèverons.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Bien.

Mes chers collègues, j'ai écouté avec beaucoup d'attention ce débat, certes un peu long, mais…

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous sortez tous les deux, si vous voulez !

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Je proteste. Vous vous foutez de ma gueule !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur BOULARD, ce n'est pas possible ! Ce n'est pas possible. On vous écoute, quand vous avez la parole. On ne vous interrompt pas de cette manière. Vous essayez donc de respecter.

Excusez-moi, mais si ce débat que vous avez exigé, dont vous avez exigé du temps de parole incroyable, que vous n'avez même pas été capable d'assumer et de remplir, n'aboutit qu'à une seule chose, c'est que vous fonctionnez par incident en fin de séance, cela ne s'appelle pas la démocratie !

M. MISSIKA a la parole. Punto !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Bien.

Mes chers collègues… Est-ce que…

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Pendant le débat, la Maire annonce un accord ! Pendant le débat, la Maire annonce un accord ! C'est bon !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Est-ce que je peux parler, Madame ?... Est-ce que je peux m'exprimer ?

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - La Maire n'est pas là ! Vous n'allez pas nous faire la leçon ! C'est bon !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Est-ce que je peux dire un mot ?

Cela devient comique, là. Est-ce que… Je vais peut-être pouvoir parler, à un moment donné, ou… Oui, peut-être ? Je peux parler, oui ?... Bon.

A la surprise générale, je vais dire quelque chose qui n'est pas tout à fait en ligne avec ce que nous venons d'entendre. J'ai écouté attentivement l'ensemble des interventions et, ce qui m'a frappé, c'est qu'au-delà des invectives et des postures, il y avait beaucoup de points de convergence entre ce que les uns et les autres ont dit, dans les différents groupes de ce Conseil de Paris, notamment sur la nécessité de passer à des services de mobilité, sur la nécessité d'avoir une stratégie cohérente et si possible de voir assez loin.

Je vais laisser de côté rapidement la question d'Autolib'. Je pense que ce qui s'est passé, c'est qu'en déclenchant une procédure très particulière, le groupe BOLLORÉ nous a imposé une décision et j'approuve totalement cette décision. Nous avions le choix entre résilier ou accepter l'ultimatum du groupe BOLLORÉ qui nous sommait de payer dans un délai d'un mois la somme pharamineuse de 233 millions d'euros. Je crois qu'il faut quand même garder à l'esprit ce qui s'est passé pour bien comprendre pourquoi nous sommes en sommes là aujourd'hui.

D'ailleurs, ce n'est pas du tout la Ville de Paris qui a décidé. La présidence du syndicat, Catherine BARATTI-ELBAZ, a proposé une délibération… La présidente du syndicat a proposé une délibération au syndicat et ce syndicat a voté majoritairement, et pas seulement la Ville de Paris mais de très nombreuses municipalités ont voté ou se sont abstenues ou n'ont pas pris part au vote. Le vote "non" a été ultra-minoritaire, je suis désolé de vous le dire. Et si les villes de la Métropole avaient voulu faire connaître leur désaccord avec ce choix de mettre un terme à la délégation de service public, elles auraient pu le faire, mais je crois que la plupart des élus étaient aussi scandalisés que nous l'étions et que je l'étais par la désinvolture du groupe BOLLORÉ. Ils avaient le même état d'esprit.

Je voudrais également féliciter Catherine BARATTI-ELBAZ, parce qu'avec beaucoup de courage, elle s'est battue. Elle s'est battue et elle a fait exactement ce qu'il fallait faire, alors qu'il y avait plus d'une centaine de collectivités à tenir informées dans un délai qui avait été rendu ultra-court par le groupe BOLLORÉ.

Je pense que cet épisode a au moins eu une… Oui, un mois. C'est très court, un mois, quand vous avez à informer plus d'une centaine de collectivités. Oui, c'est très court, un mois.

Cet épisode aura eu le mérite, je pense, de nous faire prendre conscience que plus d'une dizaine d'offres alternatives d'auto-partage électrique étaient disponibles, y compris à Paris. Certains opérateurs proposent des solutions en boucle, d'autres en flotte libre, selon des modèles multiples, avec des recharges dans des stations en ouvrage, avec des recharges sur la rue, dans certains cas en partageant des véhicules d'entreprise ou encore en favorisant des offres partagées dans les bâtiments résidentiels. C'est une offre diversifiée qui a émergé et nous devons maintenant organiser son développement.

De la même manière, l'accident industriel de Vélib' a donné de la visibilité à des offres déjà présentes de deux-roues en flotte libre. Notre engagement dans la mobilité électrique a favorisé l'arrivée de plusieurs services de scooters électriques. Nos investissements dans les infrastructures cyclables ont facilité l'arrivée d'offres de partage de vélos et de trottinettes électriques. La multiplication de ces services, parce que nous vivons une véritable révolution des mobilités, a soulevé des questions sur leur occupation de l'espace public. C'est pourquoi nous avons rapidement mis ces opérateurs autour de la table, il y a de cela plus de 6 mois - je le rappelle tout de même ! -, pour identifier ensemble des solutions de régulation. Notre objectif est de les organiser et de les réguler. Les chartes de bonne conduite que nous avons signées, jeudi dernier, constituent une première étape : elles faciliteront l'échange et le partage d'expérience avec les opérateurs en flotte libre.

Je crois qu'il faut tous avoir conscience aujourd'hui que nous sommes démunis. Nous n'avons pas les outils juridiques. Nous avons besoin d'instruments juridiques plus efficaces pour obliger, par exemple, au partage des données et, éventuellement, interdire les services qui ne respecteraient pas leurs engagements, ce que nous ne pouvons pas faire aujourd'hui. C'est ce que nous avons demandé, lors des assises des mobilités, organisées fin 2017. Nous avons été entendus par la Ministre des Transports, Elisabeth BORNE, qui a présenté le 13 juin un plan pour libérer l'innovation au service des mobilités. La Ministre entend rendre obligatoire l'ouverture des données de tous les services de mobilité et les infrastructures. La Ville le faisait déjà avec l'essentiel des données dont elle disposait, dont les données Vélib' et Autolib'. La Ville avait incité le S.T.I.F. à l'époque, qui est devenu Ile-de-France Mobilités, la R.A.T.P. et la S.N.C.F. à suivre cet exemple.

La loi va permettre d'aller plus loin et d'obtenir aussi les données en temps réel des services de transport. L'ouverture des données est nécessaire pour améliorer l'information des voyageurs et la planification des systèmes de transport. L'objectif que nous partageons avec le Gouvernement est de favoriser des outils numériques, notamment les services d'information et de billettique multimodale qui facilitent l'intermodalité au bénéfice d'une fluidité des parcours, principale alternative au véhicule particulier.

Nous avons aussi demandé de disposer de licence, et la notion de licence en l'occurrence est extrêmement importante, pour réguler l'occupation du domaine public par des services comme les flottes de vélos partagés. La ministre a annoncé ce dispositif dans le projet de loi d'orientation des mobilités. Sans attendre le vote de cette loi, nous avons convenu avec les opérateurs signataires de la charte d'expérimenter des aires de stationnement réservées pour les engins en libre-service.

Notre objectif est d'aller plus loin en organisant la mobilité comme service et en mobilisant l'écosystème de l'innovation pour créer les outils qui favoriseront un système de transport intermodal et respectueux de l'environnement. La mobilité comme service pourrait devenir, dans les prochaines années, l'espace virtuel où se définissent les règles de circulation dans nos villes. A la liberté de circulation encadrée par le Code de la route pourraient succéder de nouvelles libertés, soumises à l'analyse de données d'une plateforme numérique.

Aujourd'hui, cette liberté de circulation donne une priorité aux automobilistes et aux automobiles sur l'essentiel de l'espace public. Demain, un algorithme de service public pourra donner la priorité au déplacement des personnes, quel que soit le mode utilisé en privilégiant les solutions qui ont le moindre impact sur l'environnement ou sur la congestion.

Ce que nous voulons construire, c'est un service universel de la mobilité qui intègre tous les nouveaux services de mobilité numérique pour fournir aux usagers des bouquets de mobilité qui répondent à leur besoin. Nous voulons en particulier soutenir le développement de solutions de mobilité qui répondent aux différentes contraintes des personnes à mobilité réduite et leur offrent des alternatives pertinentes, dès lors qu'elles ne peuvent utiliser des transports publics pour leur trajet.

Nous travaillons également à associer étroitement les professionnels pour répondre à leur besoin propre de mobilité et de transport de marchandises. Nous le faisons depuis longtemps avec la charte pour une logistique urbaine durable qui associe une centaine d'entreprises. Avec les chambres des métiers et du commerce, nous avons organisé en avril dernier des rencontres professionnelles des mobilités propres. Elles ont permis de montrer aux artisans, commerçants, livreurs, la diversité des solutions propres de transports disponibles sur le marché et celles qui pouvaient bénéficier d'une aide de la Ville. Avec l'"Urban Lab" de "Paris&Co", nous avons conclu l'année dernière un programme d'expérimentation dont les résultats ont été présentés en avril aux partenaires de la charte pour une logistique durable.

Les conclusions de l'évaluation de ces expérimentations sont notamment d'agir sur le cadre règlementaire - le message a été également entendu par la Ministre - et aussi de repenser les aires de livraison en utilisant des solutions connectées. Ces aires de livraison connectées permettront aux opérateurs de connaître la disponibilité des places, voire, demain, de les réserver à l'avance. Nous allons poursuivre ces expérimentations grandeur nature de solutions de transports et d'infrastructures connectés dans le cadre des quartiers de l'innovation urbaine que l'"Urban Lab" vient de lancer dans les 13e et 18e arrondissements.

Nous voulons, enfin, être une ville engagée dans l'innovation des véhicules autonomes. La Ville a ainsi répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour des véhicules routiers autonomes. Nous travaillons avec les membres du consortium industriel qui ont répondu également à l'A.M.I., notamment la R.A.T.P. qui souhaite développer un service complet de transport autonome à la demande dans les bois.

Plusieurs autres opérateurs souhaitent expérimenter de nouveaux services avec la Ville pour le transport de marchandises : déjà la Poste teste un robot suiveur dans le 14e arrondissement pour faciliter la distribution de colis par un facteur à pied. Nous travaillons, enfin, avec la Région Ile-de-France qui a annoncé un plan d'investissement de 100 millions d'euros dans les infrastructures connectées pour développer des solutions de transports connectés et autonomes qui utiliseront des voies réservées sur les autoroutes. Nous souhaitons proposer que cette expérimentation se déploie également sur le boulevard périphérique afin de desservir Paris.

Mes chers collègues, l'innovation dans les mobilités s'accélère et des services que nous ne soupçonnons pas encore aujourd'hui pourraient arriver sur le marché avant 10 ans ou même l'année prochaine.

Nous devons anticiper autant que possible en nous organisant pour que ces services servent l'intérêt général plutôt que des véhicules autonomes individuels et diesels, nous devons favoriser des transports autonomes, propres, à la demande et partagés ; des transports collectifs plutôt qu'individuels qui s'intégreront pleinement dans un système de transport urbain intermodal, en donnant plus de place aux piétons et aux mobilités actives.

Je voudrais insister sur un point, en conclusion : il me paraît essentiel que nous ayons une relation fluide et une vraie collaboration avec Ile-de-France Mobilités. Pourquoi ? Tout simplement parce que c'est l'opérateur de la mobilité pour l'ensemble de la région, donc pour la Ville de Paris ; que la Ville de Paris est en charge, bien évidemment, du stationnement et de la circulation dans la ville. Si jamais il n'y a pas une véritable collaboration et un véritable partenariat, que ce soit sur l'auto-partage ou, bien sûr, sur les transports publics, comme l'a dit Christophe NAJDOVSKI, nous ne pourrons pas adapter ni la ville, ni la région à cette révolution des mobilités.

Je vous le dis : j'ai entendu ici des propositions qui sont intéressantes et une vision de la mobilité du futur qui est relativement consensuelle. Je crois que nous devons essayer de travailler ensemble au-delà des polémiques habituelles pour faire en sorte que les habitants de l'Ile-de-France, ceux de la Métropole, ceux de la ville de Paris, puissent bénéficier de cette révolution des mobilités et que nous puissions, ensemble, construire ce service universel de mobilité et cette mobilité comme service.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

## Rappel au règlement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, vous voulez la parole pour un rappel au règlement, je crois.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui, Monsieur le Maire, sur la base de l'article 18.

Vous nous avez fait reproche de ne pas utiliser tout le temps de parole. J'en prends acte. Il vaut mieux que cela soit dans ce sens-là. Je pourrais d'ailleurs vous dire pourquoi en dehors de cet hémicycle.

Je fais un rappel au règlement sur la base de l'article 18, qui concerne la communication des élus du Conseil de Paris. Je pourrais vous dire d'ailleurs que si les bancs sont singulièrement vides, c'est étrangement lié aussi, et il faut l'entendre, à la manière dont nous sommes traités et dont la démocratie est traitée.

Vous voyez cela, qui bruisse depuis ce matin ? Nous faisons un débat sur les mobilités, chers collègues. J'imagine même que, dans l'Exécutif, certains découvrent : la Ville de Paris et Renault s'engagent pour la mobilité électrique.

On m'a fait le reproche de ne pas avoir été là tout le temps, ce qui est tout à fait vrai, puisque nous étions en même temps appelé au Conseil régional, ce qui, je l'espère, ne se reproduira pas. Je suis arrivée dès que j'ai pu. Je note que la Maire de Paris a été très peu présente, tant le sujet est majeur.

La Ville de Paris et le groupe Renault s'engagent pour la mobilité électrique. Demain matin, à 9 heures 30, alors que nous sommes en plein débat, la Maire de Paris, conformément d'ailleurs à ce qu'elle fait toujours, informera la presse, de ce qu'elle a prévu avec la directeur général adjoint du groupe Renault.

Merci, Monsieur le Maire, d'avoir pris de votre temps pour piloter un débat de 3 heures. Tout est dit !

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Si vous aviez été là, vous auriez pu constater que cela a été évoqué à de nombreuses reprises dans ce débat et que c'était donc bien au cœur de notre débat.

Mais passons !

Quant au Conseil régional, la question du cumul des mandats, si vous voulez bien, on peut en parler tant que vous voulez.

## Débat organisé sur les nouvelles mobilités (suite).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Alors, nous allons maintenant passer aux votes.

L'amendement n° 53 et les vœux n° 54 à n° 59 concernent le projet de délibération DVD 24. L'amendement n° 53 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche est-il maintenu ? Maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 53 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 53 est repoussée.

Concernant le vœu n° 54 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, acceptez-vous les amendements ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 365).

Concernant le vœu n° 55, acceptez-vous l'amendement ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 366).

Une proposition d'amendement a été faite au groupe les Républicains et Indépendants sur le vœu n° 56. Cet amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 367).

Le vœu n° 57, avec un avis défavorable de l'Exécutif, vous le maintenez, j'imagine ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 58 déposé par Danielle SIMONNET est maintenu, j'imagine ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 59 est-il maintenu, Madame SIMONNET ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 24).

Les amendements n° 60 et n° 215 concernent le projet de délibération DVD 75.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 60 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 60 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 215 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, s'il est maintenu ? Oui.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 215 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 75 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DVD 75).

Les amendements n$^{os}$ 61, 62, les vœux n$^{os}$ 61 bis et 62 bis concernent le projet de délibération DVD 78.

En réponse à l'amendement n° 61 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, l'Exécutif a déposé le vœu n° 61 bis.

L'amendement n° 61 est-il maintenu par le groupe Ecologiste ? Non.

Je mets donc maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 61 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 368).

En réponse à l'amendement n° 62 déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, l'Exécutif a déposé le vœu n° 62 bis.

Le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants maintient-il l'amendement ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 62 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 62 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 62 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 369).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 78 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DVD 78).

En réponse aux vœux n$^{os}$ 63, 64, 65, 66, 67, 68 et 69, l'Exécutif a déposé le vœu n° 69 bis.

Le groupe Ecologiste maintient-il le vœu n° 63 ? Retiré. Merci.

Le groupe Démocrates et Progressistes maintient-il le vœu n° 64 ? Retiré. Merci.

Le groupe les Républicains et Indépendants maintient-il le vœu n° 65 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe les Républicains et Indépendants maintient-il le vœu n° 66 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe les Républicains et Indépendants maintient-il le vœu n° 67 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Danielle SIMONNET, maintenez-vous le vœu n° 68 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le groupe les Républicains et Indépendants maintient-il le vœu n° 69 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 69 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 370).

Le vœu n° 70 a été déposé par le groupe les Républicains et Indépendants. J'imagine qu'il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Idem pour le vœu n° 71 du groupe les Républicains et Indépendants.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

En réponse au vœu n° 72, l'Exécutif a déposé le vœu n° 72 bis.

Le groupe UDI-MODEM maintient-il le n° 72 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 72 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 371).

En réponse aux vœux n° 73 et n° 74, l'Exécutif a déposé le vœu n° 74 bis.

Le groupe Ecologiste maintient-il le n° 73 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Danielle SIMONNET, vous maintenez le n° 74 ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 74 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 372).

Le n° 75 a été déposé par le groupe Démocrates et Progressistes.

Est-il maintenu ? Retiré. Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 216 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 373).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 2 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 2 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 3 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 19.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DICOM 18).

Nous en avons fini avec ce débat. Je vous remercie.

Il nous reste 25 minutes pour la séance de ce soir.

Merci, Christophe GIRARD, de venir me relayer.

## 2018 DVD 63 - Parc de stationnement Lobau (4e) - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une offre de stationnement vélo à tarif préférentiel.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 63 et au vœu référencé n° 120 qui y est rattaché. Il s'agit du parc de stationnement Lobau.

La parole est à M. David BELLIARD, vous avez la parole pour cinq minutes.

*(M. Christophe GIRARD, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).*

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Mes chers collègues, ayant conscience qu'il y a à la fois la canicule et que les personnels habitent loin de Paris, je vous demande de faire des interventions les plus concises possible.

Projet de délibération DVD 63 : Monsieur BELLIARD ?

Vous voulez que je le lise ? Parc de stationnement rue Lobau : principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

**M. David BELLIARD**. - Je vais le faire rapidement. Merci, Monsieur le Maire.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui est relatif à la création d'une offre de stationnement vélo à tarif très préférentiel. Je vais aller très vite sur les considérants pour m'attarder plutôt sur les deux attendus. D'abord, nous demandons que la mention d'une offre de stationnement à tarif très préférentiel figure bien dans le cahier des charges des D.S.P. d'exploitation et d'entretien des parkings souterrains.

Enfin, que la mention d'un "pass" multi-parkings pour les abonnements de vélos figure, elle aussi, bien dans le cahier des charges des D.S.P. d'exploitation et d'entretien des parkings souterrains.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Christophe NAJDOVSKI, dans un esprit de synthèse également.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Un travail est déjà engagé avec les concessionnaires pour proposer, dans chaque renouvellement de concession, des places de vélos sécurisées, soit par le biais de mobilier d'attache, soit par des locaux grillagés, protégés, proches de l'accueil pour que les gardiens des parkings puissent les surveiller.

Et donc, sous réserve de quelques modifications, je donnerai un avis favorable à cette proposition pour qu'il puisse y avoir un "pass" vélo multi-parkings à tarif préférentiel dans chacun des parkings concédés de la Ville de Paris.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 398).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 63).

## 2018 DVD 7 G - Tramway T9 Porte de Choisy-Orly. Convention de financement n° 3 de la phase de réalisation avec l'État, la RIF, le Département du Val-de-Marne.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux modalités de l'appel d'offres.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 7 G relatif au Tramway T9 porte de Choisy-Orly - Convention de financement n° 3 de la phase de réalisation avec l'Etat, la R.I.F. et le département du Val-de-Marne et au vœu référencé n° 121 G qui y est rattaché.

La parole est à M. LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu rattaché au projet de délibération nous permet de rappeler que le T9 n'est pas une création d'une ligne nouvelle. C'est simplement un changement de mode de transport de bus à tramway. Nous redisons donc qu'il n'y a pas lieu de soumettre son exploitation à la mise en concurrence. Aucune loi française, aucun texte européen, aucun règlement ne contraint I.D.F. Mobilités à procéder par appel d'offres.

Je pense que c'est tellement vrai que toutes les autres communes concernées par le T9 se sont positionnées contre l'appel d'offres. Il en est ainsi de tous les élus du département 94, qu'ils soient républicains, socialistes, communistes, Verts, France insoumise. Pour quelles raisons les élus de Paris ne feraient-ils pas de même ?

Aller dans le sens de l'appel à candidatures lancée par I.D.F. Mobilités, le 18 mai dernier, qui impose à l'opérateur retenu de créer une société dédiée de statut privé, ce qui implique que l'E.P.I.C. R.A.T.P. ne pourra plus demain gérer cette ligne, c'est donc une décision éminemment politique dûment assumée qui vise à engager le démantèlement progressif des activités de la R.A.T.P., et in fine, à préparer ainsi les futures privatisations.

Je dirais également que, lors de la mise en service du T11, I.D.F. Mobilités n'a pas lancé d'appel d'offres. Il a confié tout naturellement l'exploitation à la S.N.C.F. Dans ce dossier, les agents de la R.A.T.P. et leurs syndicats restent mobilisés et attentifs aux décisions qui seront prises.

Notre vœu, tout en restant opposés à l'appel d'offres, a vocation à demander à I.D.F. Mobilités d'étudier la possibilité que l'opérateur historique, l'E.P.I.C. R.A.T.P., puisse répondre à cet appel d'offres sans créer de société dédiée.

Je vous remercie.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous savez que c'est Ile-de-France Mobilités qui est chargée, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité et conformément à la règlementation en vigueur, de définir les modalités d'attribution des contrats avec les opérateurs de transport.

A l'occasion du Conseil d'administration du S.T.I.F. du 14 février 2018, la délibération n° 2018-037, permettant à l'autorité organisatrice de recourir à une délégation de service public pour l'exploitation de la ligne T9 et du réseau de bus Bord de l'Eau, a été approuvée l'unanimité des représentants du Conseil d'administration.

Prenant acte de ce vote, l'avis de l'Exécutif ne peut pas être favorable à ce vœu.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 7 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 7 G).

Je vous remercie.

## 2018 DVD 46 - Dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers).

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 46 concernant les dispositions applicables au stationnement de surface sur lequel les amendements n$^{os}$ 122 et 123 ont été déposés.

La parole est à M. LE RESTE qui a su faire très synthétiquement et de façon convaincante.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons eu de nombreux débats, ces derniers temps, sur la réforme des contrôles du stationnement à Paris. Comme vous le savez, le groupe Communiste a plaidé contre la privatisation du contrôle du stationnement payant, et nous continuons de penser que la meilleure façon de faire respecter les grilles tarifaires votées par le Conseil de Paris, que ce soit pour les véhicules légers ou les véhicules de 3,5 tonnes dont il est question aujourd'hui, serait de reprendre la maîtrise publique du contrôle du stationnement payant en lui affectant les moyens humains et matériels adaptés.

Pour en venir plus précisément à l'objet de ce projet de délibération et à la grille tarifaire applicable aux véhicules de moins de 3,5 tonnes, aujourd'hui, le stationnement des poids lourds ne permet pas l'application d'une redevance de stationnement, ni aux agents chargés du contrôle de leur appliquer des F.P.S.

L'application d'une redevance et du forfait post-stationnement peut être un outil supplémentaire pour la régulation de la présence de certains véhicules. Je pense en particulier aux autocars.

Paris est l'une des villes les plus touristiques du monde avec plus de 30 millions de visiteurs annuels. Par voie de conséquence, cela se traduit par une forte présence d'autocars de tourisme dans nos rues, et plus particulièrement dans le centre de Paris et aux abords des monuments emblématiques de notre ville.

A ce titre, des actions sont à mener en direction des autocars de tourisme qui se garent de façon illicite dans nos rues et polluent en maintenant leur moteur allumé. Il nous paraît donc tout naturel que la Ville de Paris mette à contribution le secteur du tourisme pour participer au financement de ces coûts.

En revanche, il ne faut pas que la modification des grilles tarifaires de stationnement pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes vienne imposer une contrainte pratique et financière aux Parisiennes et aux Parisiens qui peuvent être amenés à emprunter ou louer un véhicule à l'occasion d'un déménagement.

Nous le savons, un déménagement occasionne des coûts importants qui mettent sous pression le budget des familles les plus modestes.

Il nous semble donc plus judicieux que la Ville de Paris ne vienne pas renchérir le coût des déménagements pour les Parisiennes et les Parisiens.

Une grille tarifaire spécifique pour les déménagements est déjà proposée dans ce projet de délibération, ce qui dénote la prise en compte de cette spécificité. Cela ne va pas tout à fait assez loin. Le groupe Communiste propose un amendement pour prévoir la gratuité pour les deux premières heures de stationnement lors d'un déménagement, et ce quelle que soit la taille du véhicule utilisé.

Il nous semble que cette mesure ne devrait pas avoir de conséquences financières majeures pour la Ville de Paris, mais serait en revanche largement perceptible pour le budget des Parisiennes et des Parisiens.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir adopter cet amendement.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur NAJDOVSKI, vous avez la parole, rapidement.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération instaure un droit de stationnement pour les poids lourds sur la bande de stationnement payant. Cette mesure nous permet de définir un forfait post-stationnement dédié aux poids lourds en l'absence duquel nous ne pouvions pas verbaliser les véhicules qui ventousent des places de stationnement.

Il propose également de supprimer les limites sur le nombre de véhicules bénéficiaires des cartes Pro-Mobile et ouvre ce droit à de nouvelles entreprises.

En ce qui concerne les déménagements et pour répondre à la proposition d'amendement déposée par le groupe Communiste, nous avons un dispositif de délivrance d'autorisation de stationnement qui existe pour les déménagements. Aujourd'hui, ces autorisations sont instruites par les services de la DVD qui gèrent 60.000 demandes annuelles.

Chaque autorisation fait l'objet d'une vérification avec la Préfecture de police et les sections territoriales de voirie, que la place sera bien disponible pour arrêter un ou plusieurs véhicules, et mettre en place un monte-meubles.

Nous vérifions systématiquement si des chantiers ou événements temporaires peuvent empêcher les déménagements. C'est un dispositif assez lourd qui mobilise huit équivalents temps plein.

Ainsi que le décrit le projet de délibération, ces services seront dorénavant payants pour les déménagements d'une durée supérieure à la demi-journée. Les déménageurs ne prendront pas de ticket à l'horodateur, mais le service sera facturé au moment de la délivrance de l'autorisation.

Pour les déménagements plus courts qui s'effectuent souvent avec des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes, il est possible de stationner sur des places de stationnement horodatif avec un coût de 8 euros pour deux heures dans la zone centrale et 4,80 euros pour deux heures en zone périphérique, s'il n'y a pas de personnes en permanence près du véhicule, ou bien éventuellement il peut y avoir un arrêt sur les aires de livraison dans la liquide de trente minutes.

Le contrôle de la durée limite est réalisé, dans ce cas, à l'aide du disque placé par le chauffeur, derrière le pare-brise du véhicule.

En conséquence, il existe des solutions pour que le coût d'un déménagement ne soit pas excessivement majoré par le stationnement de son véhicule.

Compte tenu de ces éléments, je proposerai de retirer le vœu. Je rappelle que l'occupation de l'espace public a un coût. L'entretien de l'espace public aussi, le service en question a aussi un coût, et le fait de privilégier les poids lourds a aussi des conséquences, des externalités négatives. Nous devons donc les prendre en compte.

Pour terminer, je voudrais dire qu'on veut aussi privilégier des solutions plus simples. Par exemple pour les petits déménagements, il y a aussi des services qui se développent avec des cargos vélos, des triporteurs, des choses comme cela. Il faut aussi qu'il y ait une tarification des déménagements par des modes motorisés et polluants, et qu'on donne un avantage à des modes qui soient plus propres. C'est aussi le sens de ce projet de délibération.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Une explication de vote de M. VESPERINI sur l'amendement n° 123, si vous le souhaitez. C'était M. DUBUS qui le présentait, mais comme il n'était pas en séance, je l'avais rayé.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Dix secondes.

Evidemment, nous avons besoin de ce projet de délibération, mais il manque de clarté. Nous avons déposé un amendement qui prévoit de préciser les activités éligibles à ce type de tarifs. C'est un mode de tarification qui correspond au code N.A.F.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous allons d'abord voter l'amendement n° 122 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis défavorable.

Qui est pour ?

Ah, vous le retirez…

Vous retirez également votre amendement, Monsieur VESPERINI ? Vous le maintenez.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 123 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 123 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 46.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 46).

Je vais essayer d'accélérer et de nous réveiller.

## 2018 DVD 81 - Dispositions complémentaires au stationnement payant de surface.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'attribution de la carte "PRO Sédentaire" aux coiffeurs.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 81 relatif aux dispositions complémentaires au stationnement payant de surface, sur lequel les amendements n$^{os}$ 124, 212 et le vœu référencé n° 125 ont été déposés.

Monsieur LAURET, vous avez la parole.

**M. Thomas LAURET**. - Cher Christophe, Monsieur le Maire, chers collègues.

Ce projet de délibération sur la carte de stationnement résident pour les propriétaires de véhicules de fonction est une excellente nouvelle. Nous le demandions récemment encore, mais c'est une surprise. Cette question a été abordée plusieurs fois en Conseil de Paris durant les dernières années, et les vœux déposés par les élus de tous bords ont systématiquement été rejetés depuis 2014. Le groupe LRI, on le comprend, en décembre 2014, le groupe UDI-MODEM en février 2016, le groupe PPCI en février 2017. Le dernier vœu a été déposé en mars dernier, ce qui explique notre surprise de voir ce projet de délibération aujourd'hui.

Nous sommes heureux que vous ayez enfin entendu les différents groupes qui se sont exprimés sur cette question, cela facilitera la vie des Parisiens qui auront la chance de bénéficier d'un véhicule de fonction, qui pourront désormais bénéficier du tarif préférentiel avec la carte résident.

Je vous invite à communiquer sur ce sujet en incitant les entreprises à passer à une motorisation propre pour les véhicules de fonction, en insistant sur la gratuité du stationnement pour les véhicules propres. La communication de cette mesure doit insister sur cet élément si on veut que cela contribue à une réelle évolution des usages à Paris et que cela contribue à promouvoir les véhicules propres.

Par ailleurs, ce projet de délibération étend le bénéfice de la carte de stationnement aux avocats et aux dentistes. Ils bénéficieront désormais de tarifs spéciaux, ce qui est une bonne nouvelle pour ces catégories professionnelles, mais du coup, je m'interroge aussi, pourquoi cette décision maintenant ? Pourquoi eux en particulier, pourquoi pas d'autres professions ? Pourquoi ne pas étendre la carte de stationnement aux résidents à toutes les professions libérales au lieu de désigner seulement deux catégories de plus, les avocats et les dentistes. Pourquoi pas les notaires, pourquoi pas les enseignants dans Paris ?

Cela me paraît être une politique catégorielle qui porte un risque et semble cibler certaines catégories tout en oubliant de nombreuses. J'aimerais que l'on ait une vision et une explication claires de ces revirements, de ces modifications d'orientations politiques, qui peuvent paraître catégorielles.

Nous saluons l'effort de la Maire de proposer une carte de résident pour les véhicules de fonction, mais nous demandons des explications sur la politique qui sous-tend ce projet de délibération. Merci.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Madame BOILLOT, vous avez la parole.

**Mme Julie BOILLOT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, enfin, la Mairie de Paris se met au service de nos concitoyens qui ont des véhicules et fait preuve de bon sens. Le présent projet de délibération me donne deux exemples flagrants, au mieux d'un manque de vision, au pire d'un dogmatisme dépassé s'agissant du stationnement.

D'abord, le tarif résident pour les Parisiens qui ont un véhicule de fonction, actuellement, un Parisien qui habite la Capitale, qui paie ses impôts locaux, son loyer, son crédit, qui fait vivre son quartier, mais a le gros désavantage d'avoir un véhicule de fonction, est condamné au statut de visiteur lorsqu'il s'agit de stationner. Le statut de résident et le tarif qui va avec lui sont refusés. Ce travailleur avec véhicule, et là on parle de salariés artisans, de cadres, de techniciens commerciaux, tous ces travailleurs qui font la richesse et le dynamisme de Paris sont de fait des citoyens Parisiens de seconde zone depuis trois ans.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - On ne retarde pas le débat, parce que je vous rappelle que les agents…

**Mme Julie BOILLOT**. - Un exemple très simple, avec votre véhicule, vous êtes d'astreinte le week-end, vous habitez le centre de Paris, tout simplement le samedi c'est 100 euros, alors que si vous étiez résident ce serait 1,50 euro, cela change la vie.

En décembre 2014, j'avais présenté un vœu pour dénoncer cette situation et proposer l'éligibilité de ces Parisiens à la carte résidence. Cela m'avait été refusé, on m'avait fait passer pour une "réac" pro bagnoles. Trois ans après, on se range à la sagesse populaire d'une pro bagnole. Cela me fait sourire.

Idem pour les avocats, puisque en décembre 2014 je me faisais le porte-parole de mes confrères et demandais que la profession obtienne la carte Pro mobile, et là encore refus de la part de M. NAJDOWSKI, qui depuis revient à la raison. J'aimerais bien en connaître les raisons.

Mieux vaut tard que jamais me direz-vous, on a quand même perdu 3 ans. 3 ans de difficultés inutiles pour nos concitoyens, alors qu'on est censé faciliter leur vie quotidienne.

Rapidement pour souligner une petite digression. Je voudrais faire part d'inquiétudes issues de remontées de terrain pour des gens qui ont des véhicules, au sujet des coûts cachés par les opérateurs qui traitent le paiement dématérialisé du stationnement.

Lorsque vous payez le stationnement via les applications des prestataires, il est proposé de recevoir un SMS pour signaler l'état du stationnement, or il n'est jamais précisé que cette prestation est payante. Un des opérateurs facture 15 centimes le SMS 15 minutes avant la fin de la prestation, un autre facture 20 centimes et en envoie un toutes les deux heures, autant vous dire que la facture grimpe vite.

Que les prestataires proposent ce type d'option, pourquoi pas, personne n'est philanthrope, mais le manque de transparence est un réel problème. Pour trouver le coût du SMS lorsque vous allez sur le site des prestataires, c'est juste introuvable, même dans les foires aux questions vous avez beaucoup de mal à trouver tout cela, et quand vous le trouvez on est vraiment dans des choses très vagues. J'en profite pour attirer votre attention, M. NAJDOVSKI et vous demander que la Mairie de Paris exige que l'information du coût des options soit affichée dans les applications dès le paiement du stationnement et que ces options soient décochables sans forcément devoir se rendre dans des menus de réglage totalement incompréhensibles.

Concernant nos deux amendements, dans un amendement présenté par mon collègue M. Pierre-Yves BOURNAZEL, et rédigé avec bon sens et pragmatisme, nous souhaiterons que la carte Pro soins à domicile soit ouverte aux professionnels qui effectuent des remplacements de moins de quatre semaines.

La pratique du remplacement de courte durée devient assez courante, en particulier chez les infirmiers.

Notre deuxième amendement, dans la même volonté de simplification, vise à abroger la condition de durée minimale de location d'un véhicule pour bénéficier des tarifs de stationnement résidentiel. Je le concède, on est là dans du détail, mais le diable se cache dans les détails.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci, Madame BOILLOT.

Monsieur BOULARD, vous avez la parole.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un vœu que je présente au nom du groupe LRI cosigné par Florence BERTHOUT, Jeanne d'HAUTESERRE et Philippe GOUJON, relatif à l'extension de la carte Pro sédentaire à la profession de coiffeur. Le stationnement professionnel sédentaire concerne les entreprises domiciliées à Paris, principalement des commerçants et artisans, et leur permet de stationner à proximité de leur commerce.

La carte Pro sédentaire est délivrée aux professionnels exerçant à Paris dont l'activité de l'établissement relève des codes NAF de l'annexe 1 à la délibération 2017 DVD 14-3 ainsi qu'aux artistes de la place du Tertre, aux kiosquiers, aux bouquinistes, et depuis le 1er janvier 2018, aux professionnels de santé exerçant une activité libérale.

La profession de coiffeur ne fait pas partie des professions autorisées à demander cette carte Pro sédentaire. Les professionnels de la coiffure, je le rappelle, sont des artisans répondant aux critères de stationnement sédentaire tels qu'exposés par la Ville de Paris. Nous demandons que la liste des professions autorisées à demander et obtenir une carte Pro sédentaire à Paris intègre la profession de coiffeur.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Monsieur NADJOVSKI, il est 21 heures. Si vous pouviez…

**M. Christophe NADJOVSKI**, adjoint. - Le projet de délibération vise à introduire de nouveaux dispositifs de stationnement pour certaines catégories de véhicules.

Il est en effet proposé d'ouvrir la carte résident aux résidents parisiens qui bénéficient d'un véhicule de fonction, de manière à leur permettre de laisser leur véhicule à proximité de leur domicile et d'utiliser d'autres modes de déplacement. Nous avons par ailleurs attribué, depuis le début de l'année, la carte de stationnement résidentiel à l'ensemble des médecins généralistes et spécialistes. Les dentistes sont des médecins spécialistes et bénéficieront de la carte de stationnement "Pro sédentaire" comme leurs collègues. Enfin, il est proposé d'inclure les avocats dans le champ des bénéficiaires de la carte de stationnement "Pro mobile", dans la mesure où ils peuvent être amenés à être appelé pour des plaidoiries en urgence dans différents endroits de Paris.

En ce qui concerne l'amendement relatif à l'éligibilité de la carte "Pro soins à domicile" pour les remplacements de moins de 4 semaines, il faut rappeler que ces cartes "Pro soins à domicile" sont déjà délivrées aux remplaçants des titulaires, si les durées sont supérieures à 4 semaines. Il serait toutefois complexe de mettre en place une carte sans aucune condition sur la durée de remplacement, ce qui aurait pour conséquence de multiplier les demandes et d'engorger les services de la DVD, particulièrement sollicités depuis le mois de janvier dernier. Il ne nous semble donc pas prioritaire de mettre en place cette offre pour les remplacements de courte durée.

Pour ce qui est du vœu relatif à l'extension de la carte "Pro sédentaire" aux coiffeurs, il est rappelé que l'attribution des cartes "Pro sédentaire" répond à une logique métier. Les professions éligibles sont celles pour lesquels un véhicule peut être utile dans l'exercice de leur profession comme les activités artisanales de fabrication, de transformation ou de réparation, les commerces de détail ou encore les professions médicales. Pour exercer la profession de coiffeur en boutique, il n'est pas nécessaire de posséder un véhicule. C'est un métier qui n'a rien à transporter ou à livrer. En conséquence, nous ne donnerons pas d'avis favorable à ce vœu.

Pour ce qui est de l'amendement relatif à l'abrogation de la durée minimale de location d'un véhicule pour bénéficier des tarifs du stationnement résidentiel, cet amendement est, premièrement, arrivé tardivement. Il n'a pas été déposé en troisième commission. Il nécessite une analyse de faisabilité technique. Ensuite, aujourd'hui, concernant l'utilité de la mesure, on peut noter que c'est à partir du moment où l'usager a connaissance de la plaque d'immatriculation du véhicule loué qu'il peut entreprendre les démarches pour obtenir un tarif résidentiel, démarche qui nécessitera de toute façon quelques jours ouvrés, ce qui relativise l'intérêt et la portée de la mesure. C'est donc la raison pour laquelle nous donnerons un avis négatif à cet amendement.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

L'amendement n° 124 du groupe les Républicains est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 124 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 124 est repoussée.

Concernant l'amendement n° 212, sommes-nous sur le même vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 212 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 212 est repoussée.

Concernant le vœu n° 125 du groupe les Républicains, est-il maintenu ? Même vote ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DVD 81).

Je vous remercie.

La séance est donc suspendue.

Nous avons rendez-vous demain matin à 9 heures.

Bonne soirée à toutes et tous.

Merci beaucoup aux agents du Conseil de Paris.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue le mardi 3 juillet 2018 à vingt-et-une heures cinq minutes, est reprise le mercredi 4 juillet 2018 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).*

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Chers collègues, je propose de reprendre nos travaux.

## Rappels au règlement.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - J'ai été saisi d'une demande de rappel au règlement de la part du président AZIÈRE.

Monsieur le Président, c'est à vous.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Ce rappel au règlement s'adresse évidemment à la Maire de Paris.

Madame la Maire, à la demande des trois groupes de l'opposition PPCI, Républicains et UDI-MODEM, un débat organisé en Conseil de Paris s'est tenu hier soir sur les mobilités à Paris. Je vous rappelle que ce débat avait été demandé formellement par écrit et principalement sur les conséquences de la gestion du service public Autolib' et c'est en Conférence d'organisation que vous nous avez proposé de l'élargir à la thématique des mobilités, ce que nous avons accepté compte tenu de l'ampleur des échecs de votre politique sur ces sujets.

Seulement, hier, après que vous nous ayez honorés de vingt minutes de présence sur un débat essentiel de plus de trois heures, alors que le Conseil de Paris, que l'ensemble des groupes débattait des conséquences de la décision de résiliation du contrat entre la Ville de Paris et le groupe Bolloré - décision que vous avez prise seule, sans la moindre concertation avec les administrateurs d'Autolib' et encore moins avec les élus parisiens que nous sommes - en plein débat, sans même attendre la fin, nous apprenions par une dépêche d'agence, par un article sur le site du "Parisien", que vous annoncerez ce matin dans 10 minutes, par une conférence de presse avec le directeur général adjoint du groupe Renault, les modalités détaillées de la mise en place d'un nouveau service de partage de

véhicules électriques dans Paris. Tout ceci dans notre dos, pendant que nous en débattions et sans nous prévenir. Quel mépris, quelle duplicité surtout et quelle conception du débat et de la démocratie !

Vous jetez en pâture à votre Conseil municipal le thème des mobilités nouvelles à Paris pour ficeler plus tranquillement, plus facilement, dans votre bureau et dans le même temps, sans nous faire au moins la communication, un nouveau partenariat avec un groupe industriel, partenariat dont nous ignorons les conditions et le cadre précis.

Ce n'est pas seulement d'ailleurs, si vous voulez mon avis, l'opposition qui est ainsi honteusement maltraitée dans l'irrespect d'un débat démocratique, c'est l'ensemble des élus de ce Conseil et, avec eux, l'ensemble de ceux qui les ont élus.

Aussi, puisqu'il est convenu qu'il ne se décide rien au Conseil de Paris, puisque vous considérez que les débats n'ont aucune importance ni aucune incidence sur les décisions de l'Exécutif, puisque vous nous déniez même le droit à l'information sur vos nouvelles orientations en matière d'auto-partage à Paris, je vous demande une suspension de séance d'au moins une heure ou une heure et demie, afin que nous puissions assister à la conférence de presse que vous tenez ce matin avec M. Thierry BOLLORÉ, parce que nous considérons que notre devoir est de défendre les intérêts des Parisiennes et des Parisiens en participant pleinement aux délibérations importantes, en restant vigilants et informés le mieux possible des intentions de l'Exécutif, et en essayant de faire valoir à Paris le bénéfice du débat démocratique sur lequel vous venez de vous essuyer les pieds.

Je vous remercie.

Je vous demande une heure de suspension de séance.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai été saisi également d'une demande de rappel au règlement de la part de Mme BERTHOUT, dont je demanderai, contrairement à M. AZIÈRE, de faire mention de l'article du règlement sur lequel elle s'appuie.

Je vous remercie.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je m'appuie sur l'article 18 du règlement, Monsieur le Maire, pour faire ce rappel au règlement.

Je ne suis pas mandatée pour parler au nom de mon collègue, mais j'imagine que c'était au titre de l'article 2, cher collègue, que vous avez fait votre rappel au règlement.

Le président du groupe UDI-MODEM a très bien résumé les choses. Nous avons réclamé un débat très important. Ce débat portait sur les conditions de rupture d'Autolib', il a été élargi à la question des mobilités. Evidemment, nous en avons retenu le principe. Mais cela nous paraissait important d'ailleurs qu'à l'heure où deux services de mobilité de premier ordre étaient à l'arrêt, nous ayons un temps d'échanges sur les perspectives en matière de mobilités. D'ailleurs, nous avons fait beaucoup de propositions pendant ce débat.

En cours de débat, nous avons appris que ce matin se tenait une conférence de presse pour lancer une alternative à Autolib', sans que la Maire de Paris, à aucun moment, n'ait pris la peine de nous en parler. On m'a fait le reproche d'avoir été pendant une heure, en fait plus d'une heure dans ce débat, elle y est passée 20 minutes. C'est dire évidemment l'intérêt qu'elle témoigne à l'ensemble de la représentation, d'ailleurs la représentation dans sa diversité, autant majorité et opposition.

Eric AZIÈRE a très bien dit les choses, tout ceci se passe au mépris du débat, au mépris de la démocratie, des élus que nous sommes, quelles que soient nos familles politiques, et donc des Parisiennes et Parisiens qui nous ont fait l'honneur de nous élire.

Puis cela se passe aussi au mépris de la promesse - et ce n'est pas la première fois - que Mme la Maire a fait elle-même devant la presse. Je vous rappelle que, devant la presse, qui est quand même l'organe d'information prioritaire, semblerait-il ici, elle a dit qu'elle associerait les groupes à ce choix.

Voilà, prise dans le pot de confiture une fois de plus ! Mais le goût de cette confiture est assez amer, parce qu'on nous le sert quasi quotidiennement.

Alors de deux choses l'une, Mme la Maire qui n'êtes pas là ce matin, ou notre Conseil de Paris pourtant convoqué sur quatre jours tous les mois ne sert à rien, et peut-être et il faut en tirer les conséquences, cher Mao PENINOU, et faisons une réforme du règlement absolument totale et siégeons deux heures et on en aura fini ! Ou alors mieux vaut être journaliste - ce que je ne suis pas - qu'élu parisien pour être informé sur vos projets.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, je demande, comme mon collègue, à ce que la séance soit suspendue, pendant une heure ou une heure et demie, le temps de nous rendre à cette conférence de presse, puisque manifestement nous y apprendrons beaucoup plus de choses qu'en restant rivés ici consciencieusement à notre siège.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Je vais donner la parole à l'adjoint à la Maire de Paris en charge de l'organisation de nos séances : M. Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Bonjour, chers collègues.

Merci, Madame BERTHOUT, de cette intervention. C'est à peu près la même que vous avez faite hier soir, je crois, enfin pas exactement avec les mêmes mots, mais exactement sur le même sujet.

Je n'ai pas entendu - et je m'en excuse - les premières minutes ou secondes de l'intervention d'Eric AZIÈRE, mais si j'ai bien compris, elle portait exactement sur le même sujet.

Vous avez demandé une suspension de séance, elle est de droit. Je conseille à la Présidente de la faire de une à cinq minutes. Cela nous permettra de reprendre nos travaux assez rapidement, c'est la première chose.

Deuxième élément, vous nous avez parlé hier soir - et je crois que c'est sur cette base - d'un communiqué invitant à une conférence de presse qui se tient ce matin. Je vous rappelle que ce communiqué a été diffusé hier matin avant nos débats, qu'il a d'ailleurs été évoqué à de nombreuses reprises dans nos débats, avec des liens familiaux d'ailleurs qui pourraient être discutables, mais que personne ne semble avoir relevé dans cette Assemblée. Plusieurs conseillers de Paris ont souligné ces liens familiaux. C'est assez original dans notre Assemblée, mais visiblement cela n'a, hier, choqué personne.

En tout cas, c'est bien la preuve que tout le monde avait cette information avant le début du débat et qu'elle a donc été, de fait, intégrée au débat à la fois dans les questions et les interventions qui ont pu être faites et dans la réponse qui a pu être effectuée par l'Exécutif. Elle est exactement, d'ailleurs, dans la droite ligne de ce qu'ont expliqué Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI hier soir ici même.

Je comprends que le débat d'hier a été long. Je comprends que, manifestement, il n'a pas eu, sans doute, l'écho que vous souhaitiez. J'ai même cru comprendre, au cours des débats, que tout le monde finissait par tellement s'ennuyer et que pas grand monde n'a utilisé son temps de parole, à part le groupe de M. le Président AZIÈRE, en effet.

Depuis maintenant un peu plus de quatre ans Anne HIDALGO est Maire, depuis maintenant près de 20 ans après Bertrand DELANOË et Anne HIDALGO, vous avez un peu de mal à vous faire à l'idée qu'il y a un Exécutif, que celui-ci travaille, prend des décisions et que ses positions sont validées ou pas, mais vous le remarquez comme moi, dans l'immense majorité, validées par ce Conseil. Nous allons continuer ainsi. Je suis sûr que vos frustrations continueront, mais s'apaiseront dans les mois qui viennent, en vous remerciant.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

L'article 6 du règlement intérieur de notre Assemblée dispose que la suspension de séance peut être décidée à tout moment par le président de séance ainsi qu'être demandée par une présidence de groupe ou par son délégué. Elle est alors de droit.

Oui, j'ai bien entendu, Madame BERTHOUT.

La présidence de séance, en revanche, en fixe la durée, y compris en accord avec le cabinet de la Maire de Paris. Les présidents de groupe sont les bienvenus à cette conférence de presse. Cependant, nous n'allons pas, pour autant, arrêter nos travaux qui sont déjà forts en retard. Je vous propose donc de suspendre la séance cinq minutes, de rendre aux groupes leurs présidents de séance le temps nécessaire et de nous retrouver donc dans cinq minutes.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à neuf heures quinze minutes, est reprise à neuf heures vingt minutes, sous la présidence de M. Jean-François MARTINS, adjoint).*

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous continuons donc nos travaux.

## 2018 DVD 72 - Subventions 2018 pour 6 associations promouvant la pratique du vélo - "MDB", "AICV", "DAVS", "Retour vers le Futur", "CycloTransEurope" et "Respire".

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons, à présent, le projet de délibération DVD 72 relatif à l'attribution de subventions pour six associations pour promouvoir la pratique du vélo.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Bonjour, Monsieur le Maire.

Ce week-end va commencer le Tour de France cycliste qui se terminera sur les Champs-Elysées. C'est une manière de mettre en avant la pratique du cyclisme à haut niveau dans notre pays à l'échelle mondiale puisque le Tour de France est l'un des plus grands événements mondiaux télévisés.

Toutefois, la pratique du vélo, si on veut qu'elle prenne, si on veut développer une culture du vélo à Paris, notamment après le débat que nous avons eu hier soir sur les différentes mobilités, nous avons besoin de nous appuyer sur un travail d'éducation, de prévention tel que je l'ai présenté lors d'un vœu, dernièrement. Pour cela, nous devons nous appuyer sur le travail de plusieurs associations et ce projet de délibération a pour objectif de subventionner un certain nombre d'associations, six associations, pour leur action en faveur du vélo.

Je voudrais tout d'abord dire que c'est un mode de développement d'avenir, nous l'avons déjà répété, et c'est essentiel aux bonnes conditions de la pratique de vélo. On le voit notamment à l'accidentologie, qui est importante à Paris, du fait peut-être d'une mauvaise culture, d'une mauvaise manière d'utiliser le vélo dans son déplacement mais aussi d'un non-respect parfois du Code de la route. 162 cyclistes ont été tués en France dans un accident de la route en 2016 et ce chiffre a encore augmenté en 2017, c'est-à-dire un mort tous les deux jours. Nous pouvons et nous devons donc améliorer la sécurité des circulations à vélo dans la Capitale.

Un vœu avait été déposé, la question de la sécurité des bandes cyclables à Paris avait été évoquée. Paris ne doit pas être, pour nous, une ville-musée mais une ville vivante qui expérimente des bandes cyclables colorées pour voir si cela permet de réduire les accidents entre différents usages, notamment vélos, piétons qui sont les principaux utilisateurs de la voirie.

Les pistes cyclables en site propre aussi, si elles protègent mieux les cyclistes doivent également très défendues, en sachant que de nombreuses incivilités, mauvais usages sont sans cesse constatés. D'ailleurs, "Paris en selle" avait fait une manifestation sur une piste cyclable pour démontrer la dangerosité de certaines pistes cyclables et j'étais intervenu avec mon groupe pour défendre aussi la volonté d'une piste cyclable sur l'avenue de la République. Malheureusement, cela n'avait pas été retenu dans le Plan Vélo, mais je pense que nous devons reposer cette question.

Enfin, nous devons lutter contre les stationnements sauvages, circulations dans les couloirs de bus et pistes cyclables à Paris.

Un travail doit être également mené sur la cohabitation avec les nouveaux modes de transport que sont les trottinettes électriques et les gyropodes. Aujourd'hui, les trottinettes électriques peuvent aller jusqu'à plus de 50 kilomètres/heure, même si elles peuvent être bridées à 25 kilomètres/heure. Ces moyens de locomotion sont nouveaux et ont vocation à continuer à se développer dans les années à venir. Paris doit s'adapter et permettre leur bonne insertion dans le paysage urbain et une bonne cohabitation dans l'espace public entre usagers.

Je voudrais donc me féliciter de l'ensemble de ces subventions et du travail de ces associations qui ont un rôle avant tout d'éducation et de prévention auprès des cyclistes.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris, dans le cadre de son "Plan Vélo" 2015-2020, souhaite développer et accompagner la mise en place de vélo-écoles et d'ateliers de réparation et plus généralement promouvoir une véritable culture du vélo en aidant les associations mobilisées dans ce domaine.

Nous passons à ce Conseil un projet de délibération qui consiste à subventionner six associations qui mènent ce type d'action en faveur du vélo. Ces associations œuvrent chaque jour à la promotion de la culture et de la pratique du vélo. Elles assurent de nombreuses animations via des ateliers, des sorties qui s'adressent aussi bien aux adultes qu'aux enfants, par exemple dès la maternelle, en grande section. Ce sont des ateliers d'apprentissage du vélo pour les petits, pour les grands également, des actions de sensibilisation au bienfait du vélo, des ateliers de réparation pour apprendre à réparer soi-même sa bicyclette ou même son vélo cargo.

De la même manière, nous accompagnons aussi le développement du vélotourisme, en pleine explosion ces dernières années, et je suis très heureux, à travers cette subvention, de permettre à l'association "CyclotransEurope" de soutenir la production du premier guide du cyclotourisme dans Paris et sa Métropole.

Nous avons également la promotion des vélo-écoles, qui proposent régulièrement des sessions d'apprentissage pour les novices ou de remise en selle pour ceux et celles qui savent déjà pédaler mais qui n'ont plus l'habitude de circuler à vélo et nous subventionnons ainsi trois structures de ce type à l'occasion de ce projet de délibération.

Je terminerai en disant à M. BONNET que l'avenue de la République figure bien dans le plan triennal 2018-2020 que nous avons adopté hier au titre du Schéma d'aménagement cyclable. Ce projet figure donc bien avec un horizon 2020.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 72.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 72).

## 2018 DVD 1 G - Ligne de bus de quartier Batignolles-Bichat (17e, 18e) - Avenant n° 2 à la convention de délégation de compétence du STIF.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 1 G relatif à la ligne de bus quartier Batignolles-Bichat, avenant à la convention de délégation de compétence au S.T.I.F.

La parole est à Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Au travers de plusieurs projets de délibération, les traverses R.A.T.P. reviennent devant notre Conseil et nous sommes donc aujourd'hui en mesure de voter pour ce projet de délibération qui permet le maintien de ces lignes de bus.

Rappelons qu'en décembre 2016, nous nous étions opposés à un projet de délibération qui aurait, s'il avait été adopté, signé l'atrophie progressive des traverses. Il prévoyait notamment d'adopter à la baisse les services de ces lignes de bus, entraînant une désaffection en termes de fréquentation et donc une dégradation de fait du résultat d'exploitation.

La conséquence à terme aurait été la suppression de ces lignes de bus jugées non rentables au sens financier du terme, suppression qui aurait été en total décalage avec nos ambitions écologiques de réduction de la place de la voiture, suppression qui aurait été en décalage avec les objectifs sociaux de mobilité des populations, et notamment des populations des quartiers populaires.

Suite à l'opposition des groupes Communiste et Ecologiste, ces projets de délibération ont été retirés de l'ordre du jour. Nous étions revenus à la charge en mars dernier suite à la commission d'anticipation des achats. Aujourd'hui, trois projets de délibération sont proposés à notre Conseil : les projets de délibération DVD 1 G, DVD 2 G et DVD 3 G qui concernent les lignes de bus des quartiers Charonne, Bièvre-Montsouris et Ney Flandre. Je me félicite que les modalités du service envisagé dans ces projets de délibération prévoient un maintien de l'itinéraire existant, ainsi qu'une fréquence de passage suffisante pour permettre aux habitantes et aux habitants de les utiliser.

Je rappelle en effet que ces lignes de bus ont un rôle social incontestable dans la mesure où elles désenclavent des quartiers isolés. Les usagers et usagères de ces lignes sont un public captif qui aurait bien du mal à se reporter sur d'autres moyens de transport. Il s'agit souvent d'élèves allant à l'école, au collège ou au lycée ou de personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Ces dernières avaient d'ailleurs manifesté leur attachement à ces lignes de bus, nous confortant sur la nécessité de leur maintien. Je me réjouis donc que le service de ces lignes de bus soit maintenu. Je vois également d'un bon œil son amélioration avec le déploiement de l'information en temps réel des voyageurs et des voyageuses sur l'ensemble du parcours.

Une offre de transport public de qualité est un préalable à la réduction de la place de la voiture en ville et donc à l'amélioration de la qualité de l'air. Ces projets de délibération vont donc dans le sens de notre politique en faveur des transports collectifs, dans le sens d'une politique volontariste pour le service public, notamment en direction des quartiers populaires. Ils permettent de conjuguer les enjeux sociaux et environnementaux auxquels notre collectivité est confrontée.

Nous voterons donc pour ces projets de délibération.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai bref, d'autant que les projets de délibération traverses étaient rattachés au débat sur les mobilités hier.

Ainsi, nous modernisons ce service, auquel les habitants des quartiers populaires sont très attachés, service qui permet à un certain nombre de personnes situées dans ces quartiers de pouvoir se déplacer au quotidien. Je pense notamment à des personnes âgées ou à des personnes à mobilité réduite. Ce service va donc être modernisé avec le passage de véhicules diesel à des véhicules électriques et avec une amélioration de l'information, qui sera donnée en temps réel à chaque point d'arrêt.

Je me réjouis donc du vote de ce projet de délibération.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 1 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DVD 1 G).

## Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une procédure simplifiée pour la gestion des portes cochères.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 126 est relatif à une procédure simplifiée pour la gestion des portes cochères.

La parole est à M. Paul SIMONDON, pour le groupe Socialiste. Deux minutes.

**M. Paul SIMONDON**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, de nombreux immeubles parisiens bénéficient d'un abaissement de trottoir pour passage de porte cochère. Pour les plus récents d'entre eux, les immeubles ont pu d'ailleurs payer ces aménagements d'accès à leur parcelle.

Selon la vie propre à chaque immeuble, les réaménagements des rez-de-chaussée ont rendu parfois totalement inutiles ces accès carrossés, et pourtant, en général, les immeubles n'y renoncent pas car ils se verraient alors dans l'obligation de payer la rehausse du trottoir. Or la Ville a bien intérêt à voir se réduire le nombre de passages de portes cochères. La suppression au milieu de trottoir des potelets qui encadrent un passage vient en effet désencombrer et facilite la mécanisation du nettoiement. L'élimination d'un bateau permet d'éviter des stationnements sauvages et donc là aussi de désencombrer.

Par ailleurs, les passages de porte cochère contraignent beaucoup l'aménagement de la chaussée, ils obligent à interrompre la protection des voies de bus et des pistes cyclables et compliquent l'organisation de stationnements de tout type. Naturellement, les immeubles qui tiennent à leur passage de porte cochère, car c'est sans doute le plus beau des passages de porte cochère, le conserveront. Il n'est pas non plus question ici de toucher aux abaissements, qui assurent l'accessibilité des trottoirs aux personnes aux personnes à mobilité réduite, aux poussettes, aux valises et facilitent la vie de tous les piétons.

Je vous propose par ce vœu une approche très pragmatique, une démarche simplifiée et gratuite pour renoncer à un passage. La Ville peut ensuite engranger ces renonciations, sécuriser les passages, commencer à désencombrer et ne procéder à un réaménagement complet que quand des travaux se font dans la zone concernée.

C'est une adaptation mineure, mais qui pourrait nous aider dans ces missions très municipales que sont le partage et la gestion de l'espace public.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur SIMONDON.

Pour vous répondre, la parole est à Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Conformément au règlement de voirie, les aménagements de trottoirs pour création ou suppression de passages de portes cochères suite à la modification d'immeubles sont aux frais et à la charge des pétitionnaires, en tant qu'aménagements induits par le permis de construire qui leur est accordé sur la base d'un projet à soumettre par le pétitionnaire à la section territoriale de voirie.

C'est ce que prévoit la DVD dans ses avis sur permis de construire, dès lors qu'elle constate qu'une modification d'immeuble implique une modification des accès aux bâtiments.

En pratique, les suppressions de passages de portes cochères ne font que très rarement l'objet d'un projet de remise à niveau du trottoir par le pétitionnaire.

Afin d'améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'espace public, les services opérationnels de la DVD, qui constatent le cas échéant qu'un passage de porte cochère n'a plus lieu d'être lorsqu'ils prennent connaissance des projets de permis de construire, prennent acte de cette modification et matérialisent lorsque cela s'avère pertinent, le prolongement de la bande de stationnement voirie et l'enlèvement des potelets devenus inutiles.

Si le projet de remise à niveau du trottoir n'est pas pris en charge par le pétitionnaire, la DVD le rendra effectif lors du prochain aménagement prévu dans la zone concernée.

Les modalités pratiques de renoncement sont à élaborer en lien en particulier avec les demandes de permis de construire et les services vont s'y atteler.

Aussi, nous émettons un avis favorable à ce vœu, qui va dans le sens de ce que met en place la DVD.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 399).

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'évacuation des matériaux dans la zone de travaux du site gare de Lyon Daumesnil.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 127 relatif à l'évacuation des matériaux dans la zone de travaux du site gare de Lyon Daumesnil.

La parole est à M. BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 12e arrondissement que je vous présente.

Il y aura un nouveau quartier à côté de la gare de Lyon, qu'on appelle gare de Lyon Daumesnil, un nouveau quartier avec 600 nouveaux logements, une crèche, une école, et ce nouveau quartier sur l'ancien site S.N.C.F. que l'on appelait la Rotonde, où il y avait le tri postal.

On est vraiment en prise sur les voies de la gare de Lyon. Et lors d'une réunion publique, la société d'aménagement de la S.N.C.F., la SNEF, qui a présenté les travaux, nous a indiqué que l'évacuation des gravats de démolition et l'apport des matériaux pour la construction se feraient uniquement par camion. 24 camions par jour dans la rue du Charolais. C'est inacceptable ! C'est incompréhensible !

Et comme beaucoup de riverains ont fait part de leur mécontentement, comme on imagine les nuisances et la pollution que cela va causer, nous proposons à travers ce vœu que la S.N.C.F. étudie la possibilité de l'évacuation des gravats et de l'apport des matériaux par le rail, qui est directement embranché sur ces sites.

Ce serait un exemple pour l'avenir, un exemple de modernité et aussi une volonté pour la S.N.C.F. de relancer le fret. Parce que vous savez, aujourd'hui, on peut avoir des débats sur la mobilité comme on en a eu hier, mais si l'on ne réduit pas la part des camions dans Paris, tout ce que l'on fera ne servira à rien, la priorité pour lutter contre la pollution à Paris, c'est la réduction de la place des camions au diesel dans Paris, et donc, ce vœu va dans ce sens.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Votre vœu soulève la question effectivement de l'impact environnemental des chantiers, et c'est un sujet important.

L'aménagement du site gare de Lyon Daumesnil nécessitera effectivement une quantité importante de déblaiement, et compte tenu de la proximité de cette emprise avec le faisceau ferroviaire et la Seine, il semblerait donc préférable de réduire l'impact environnemental et de recourir ainsi que vous le demandez au fret ferroviaire et au transport fluvial.

Aussi évidemment, avis favorable à votre vœu qui propose de demander à l'aménageur et à S.N.C.F. Immobilier d'engager une étude sur ces conditions de recours au fret ferroviaire et au transport fluvial.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 400).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement des livreurs à vélo et deux-roues motorisés.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 128 est relatif au stationnement des livreurs à vélo et deux-roues motorisés.

La parole est à Mme FANFANT, pour le groupe les Républicains et Indépendants, pour deux minutes.

**Mme Nathalie FANFANT**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, bonjour.

Monsieur le Maire, le développement des plateformes de livraison, des services de livraison à domicile, on ne peut que s'en réjouir parce que cela facilite beaucoup les choses pour les Parisiens.

Cependant, cela génère quelques soucis de partage de l'espace public, puisque bien évidemment, de nombreux vélos, de nombreux scooters squattent littéralement les trottoirs au niveau des restaurants qui commercialisent leurs plats à livrer, et cela pose un vrai souci.

Le sens de notre vœu est que la Mairie organise tout ce partage de l'espace public en faisant une action de sensibilisation des plateformes de livraison quant à la nécessité de respecter les règles applicables sur la voie publique, notamment en matière de stationnement, et que soit élaboré un guide des bonnes pratiques, afin que les services de livraison et les riverains, qu'ils soient commerçants ou habitants, puissent vivre en bonne intelligence et que cela ne soit plus un objet de crispation pour les Parisiens.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame FANFANT.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour vous répondre.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Les règles de stationnement des deux-roues motorisés sont les mêmes pour tous, quels que soient les usagers. C'est important de le rappeler.

Les deux-roues motorisés, y compris les livreurs, ne doivent pas se garer ni même d'ailleurs rouler sur les trottoirs. Et les sanctions infligées sont, je veux le rappeler, de 35 à 135 euros pour les stationnements gênants ou dangereux. Nous sommes particulièrement vigilants au respect de cette règle. Un rappel : 87 % des accidents sur les trottoirs impliquent un véhicule motorisé.

La circulation des vélos est également interdite sur le trottoir, en revanche, le stationnement y est toléré.

Il est demandé aux équipes de verbalisation d'être particulièrement vigilantes quant au respect des règles de stationnement et de circulation.

Les piétons doivent être protégés, car ils sont les plus vulnérables dans l'espace public.

Un chiffre, sur ces 5 premiers mois de l'année, presque 30.000 contraventions ont été dressées pour circulation ou stationnement de deux-roues motorisés sur trottoir, et une centaine de contraventions qui concernent les cyclistes.

Comme vous le proposez dans votre vœu, nous allons rappeler aux différents opérateurs de livraison de plats à domicile les bonnes règles d'usage de l'espace public, c'est important, cela pourra notamment se faire dans le cadre du groupe de travail e-commerce qui a été mis en place à la suite d'un vœu de l'Exécutif adopté au Conseil de mai dernier.

Nous ne nous engageons pas en revanche sur l'élaboration de ce guide de bonnes pratiques, et nous nous en tiendrons pour l'instant au travail de sensibilisation, à l'action de contrôle et d'amende qui nous semble essentielle pour modifier les comportements.

Et donc, en conséquence évidemment, si vous acceptez l'amendement de votre vœu en supprimant la mention relative au guide de bonnes pratiques, l'avis de l'Exécutif sera favorable à votre vœu.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Madame FANFANT, l'amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 401).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 129 est relatif à la sécurisation des quais bas Rive gauche.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, pour le groupe LRI.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'un vœu présenté par Florence BERTHOUT et les élus du groupe Républicains et Indépendants.

Je voudrais rappeler qu'à l'approche estivale, un renforcement de la sécurité sur les quais bas est véritablement nécessaire, d'abord du fait d'une hausse de la fréquentation de ces quais, 2 millions de visiteurs annuels, 850 événements pendant la période estivale. Et puis, nécessité d'avoir des mesures adaptées contre la menace terroriste qui, on le sait, est rémanente.

Donc, les rampes d'accès aux quais sont tout à fait inadaptées. Elles présentent une source de complications pour l'arrivée des véhicules de secours et ne préviennent pas non plus d'attentats terroristes. Certains quais, d'ailleurs, n'ont même pas de dispositifs anti-béliers. Je citerai ceux du quai d'Austerlitz, jardin Tino-Rossi. On est frappé par un véritable immobilisme de la Mairie de Paris, de la Préfecture, alors que trois vœux ont été présentés. En juin 2017, l'Exécutif disait pouvoir déployer des dispositifs de sécurisation dans les meilleurs délais. En 2017, Christophe NAJDOVSKI répondait à notre vœu que la demande était sans objet. En avril dernier, l'Exécutif nous disait que le marché était en cours d'attribution et que les travaux étaient programmés pour cet été. Nous sommes début juillet.

Notre vœu est l'installation du dispositif sécurisé au niveau des accès des quais bas rive gauche permettant d'empêcher le passage de voitures béliers tout en permettant l'accès aux véhicules de secours et de sécurité.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Pour vous répondre : successivement, Mme Aurélie SOLANS, puis M. le Représentant du Préfet de police.

Madame SOLANS, vous avez la parole.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

La sécurisation des zones à forte fréquentation est effectivement une priorité pour la Ville et pour la Préfecture de police, compte tenu du contexte sécuritaire que l'on connaît. Une étude globale est lancée depuis plusieurs mois afin de permettre de dégager les solutions techniques et organisationnelles les plus adaptées aux différents sites concernés. Conformément, vous l'avez dit, aux réponses qui ont déjà été apportées, notamment au Conseil de mai dernier au cours duquel vous aviez déposé un vœu similaire, la consultation pour attribuer le marché permettant de fournir des bornes escamotables reliées au PC de la DPSP arrive à son terme et le marché va être attribué. Les premières mises en place sont attendues avant l'été.

Il a d'ores et déjà été décidé de mettre en place un premier dispositif sur les berges rive gauche. Les travaux ont débuté le 25 juin pour installer de bornes rétractables commandées depuis le centre de régulation. Des enlèvements de la DPSP empêcheront le passage de voitures béliers tout en permettant aux véhicules de secours, de sécurité et de service d'y pénétrer. Quatre rampes seront sécurisées.

Concernant les autres sites et compte tenu de la compétence de la Préfecture de police en matière de sécurité publique, la Ville posera les équipements nécessaires sur les sites proposés par la Préfecture.

Je le redis : sur ce sujet, un travail en étroite collaboration est effectué avec la Préfecture et nous suivrons ses recommandations.

Compte tenu de ces éléments, nous vous proposons des amendements à votre vœu, car nous ne pouvons pas être taxés d'immobilistes sur ce sujet, bien au contraire.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, je ne crois pas que l'on puisse parler d'immobilisme sur ce dossier, même s'il est vrai que les travaux et les réflexions qui sont menés depuis maintenant 2015 ont pu prendre beaucoup de temps aux yeux de certains. Mais les choses avancent. Je voudrais rappeler deux choses en préalable. C'est d'abord pour mesurer un peu la complexité du dossier.

La première, c'est la complexité des intervenants ou du statut des voies sur berges, puisqu'une partie des voies sur berges basses sont placées sous gestion ou sous affectation "Ville" et une autre partie, notamment celle qui concerne le 5e et l'Est parisien, sous la gestion directe d'"Haropa". Nous avons déjà deux intervenants.

La deuxième chose, c'est de préciser les responsabilités de chacun. Il n'appartient pas à la Préfecture de police, sur les voies sur berges, de réaliser les aménagements de sûreté. En revanche - et c'est son rôle, sa mission et sa volonté - il lui revient d'éclairer les personnes et les institutions en charge des aménagements sur les meilleures mesures à prendre pour prévenir, comme vous l'avez indiqué, le risque d'intrusion par voiture bélier sur des axes et sur des espaces très fréquentés, notamment ces jours-ci, et d'autre part, pour garantir à tout moment l'accès des véhicules de sécurité et de secours qui pourraient avoir accès à ces espaces pour les mêmes raisons.

Voilà le cadre général du travail sur les voies sur berges mené maintenant depuis 2015, qui a fait l'objet de nombreuses réunions qui ne concernent pas - je tiens à le préciser ici - uniquement les voies sur berges. Ce travail de sécurisation concerne les principaux espaces touristiques de la capitale ou les espaces les plus fréquentés, avec cette idée de prévenir les risques par des aménagements de prévention et par la prévention situationnelle.

Pour revenir sur les voies sur berges, l'adjointe à la Maire de Paris a rappelé les avancées qui avaient été réalisées s'agissant de la partie sous gestion de la Ville. Nous nous sommes réunis encore ces dernières semaines, ces derniers mois pour préciser les accès réservés aux secours, aux véhicules de sécurité, ceux qui, à l'inverse, seraient interdit, préciser les modalités d'échange entre la Ville et les services de la Préfecture de police pour garantir à tout moment la fluidité des véhicules de sécurité et de secours. On peut considérer désormais que, sous réserve de la mise en œuvre effective des aménagements - les consultations sont en cours -, le travail est désormais achevé. Reste maintenant à réaliser ces aménagements.

Il est vrai en revanche que, sur la partie Est, la partie gérée par "Haropa", les travaux sont plus longs et plus lents. Nous le regrettons nous aussi. Nous avons eu des échanges récents avec "Haropa" pour les inciter à avancer. Il faut clarifier les choses. Ce n'est pas parce que le Préfet de police ou le Préfet de Région Ile-de-France ont le pouvoir de police, soit sur les berges basses, soit sur la Seine, qu'"Haropa" est déchargé de toute responsabilité en matière d'aménagement de sûreté. C'est un dialogue que nous avons avec eux. Nous avons même réalisé pour leur compte, en décembre dernier, une étude permettant de les éclairer sur les choix techniques à retenir pour garantir, comme je vous le disais tout à l'heure, ces risques d'intrusion et la fluidité des véhicules de sécurité et de secours. Nous nous revoyons le 24 juillet, à un niveau technique, pour clarifier le cadre juridique, revenir sur les propositions formulées par la Préfecture de police et éclairer "Haropa" dans ses choix.

Par ailleurs, le Préfet de police prendra l'attache de la directrice générale en vue de sortir de cette situation où nous risquons un manque de cohérence, un manque de continuité entre les aménagements qui existeront sur le linéaire géré par la Ville et ceux qui restent sur la gestion "Haropa". En tout cas, nous travaillons toujours de concert à faire avancer ce dossier. Pas d'immobilisme de notre part, mais une vraie volonté d'aboutir.

Je précise enfin que, sans préjudice de ces aménagements et de ces travaux qui, eux, sont structurels, nous prenons des mesures à court terme destinées à sécuriser les quais, notamment pendant l'été qui vient. "Haropa" a décidé de sécuriser davantage, par une présence humaine cet été, certains ports dont elle a la charge en direct. Le Préfet de police, comme il l'a rappelé hier, prendra un arrêté visant à restreindre la consommation d'alcool sur la voie publique et à prévenir les risques de trouble à l'ordre public et à la tranquillité publique. En lien avec la DPSP de la Ville de Paris, nous réaliserons des patrouilles sur les quais pendant tout l'été, notamment pendant les soirées.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Représentant du Préfet, de cette réponse précise et complète.

Madame STOPPA-LYONNET, il y a une proposition d'amendement du vœu de la part d'Aurélie SOLANS, si j'ai bien compris ? Non ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Tout à fait.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Est-ce que l'amendement est accepté ?

Est-ce que Mme SOLANS peut reformuler la proposition d'amendement au vœu ? Cela n'a pas été très clair pour Mme STOPPA-LYONNET.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Proposer les amendements suivants… Supprimer les trois derniers considérants suivants : "Considérant qu'à ce jour les rampes d'accès aux quais bas ne font pas l'objet, etc.", "Considérant que la Ville de Paris déploie des barrières anti-béliers mobiles". Le dernier considérant suivant : "Considérant que le renvoi incessant de responsabilité entre "Haropa Ports de Paris", la Préfecture de police et la Ville de Paris ne doit plus conduire à l'immobilisme". Et au libellé du vœu remplacé : "Que les accès aux quais bas rive gauche soient équipés d'un dispositif sécurisé pour que soit poursuivi l'équipement des accès aux quais bas rive gauche par des dispositifs sécurisés". Ajouter après "pénétrer" : "En fonction des besoins identifiés par la Préfecture de police".

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Je crois que ce sont des amendements non polémiques qui servent plutôt à préciser et à enlever les considérants qui étaient un peu polémiques.

Madame STOPPA-LYONNET, les amendements sont-ils acceptés ?

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Oui, nous acceptons ces amendements et rendons aussi hommage aux explications du Préfet de police extrêmement précises et constructives.

Merci.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 402).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la verbalisation des véhicules aux abords du marché Président Wilson (16e).

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 130 relatif à la verbalisation des véhicules aux abords du marché Président-Wilson.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour deux minutes.

**Mme Brigitte KUSTER**. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Un vœu qui me tient particulièrement à cœur puisqu'étant élue députée sur une circonscription à cheval sur les 16e et 17e, j'ai été interpellée par le président du marché Wilson sur les conditions de stationnement que connaissent maintenant les clients de ce marché, et ce, depuis la nouvelle mise en application par la Maire de Paris d'une politique de stationnement beaucoup plus stricte qui ne laisse plus place au pragmatisme qui existait précédemment, lorsque le commissariat du 16e était habilité à verbaliser les véhicules qui se trouvaient le long du marché, c'est-à-dire juste les mercredis et samedis.

Je signale que le problème de stationnement dans ce quartier est particulièrement prégnant et que le fait de verbaliser maintenant systématiquement les personnes qui stationnent le long de ce marché évidemment a des conséquences économiques, car plus que dissuasif pour venir faire ses courses.

Or, il faut savoir qu'il n'y a aucune gêne pour la circulation puisque cette avenue est particulièrement large. Ce vœu a donc vocation à demander une tolérance par rapport au stationnement le long de l'avenue Wilson, les jours de marché. Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Contrairement au vœu précédent, il va nous être vraiment difficile d'amender ce vœu, et j'aurai le regret de proposer un rejet de ce vœu.

Je veux rappeler tout d'abord que, pour tous les marchés parisiens, la clientèle est avant tout une clientèle de proximité, une clientèle très majoritairement piétonne, et qu'il convient d'abord et avant tout de protéger les piétons.

Les marchés donnent lieu à des stationnements anarchiques qui sont très souvent dénoncés par les riverains du fait des nuisances engendrées : les encombrements, les klaxons, les conduites dangereuses, les livraisons anarchiques, les difficultés de traversée pour les piétons, notamment à proximité des écoles, et également par la R.A.T.P., parce que la fluidité des lignes de bus est vraiment un enjeu majeur et est impactée.

Notre mission est double : veiller à ce que les emplacements réservés aux commerçants, les jours de marché, soient libres. C'est vraiment fondamental pour que les commerçants puissent disposer des places qui leur sont réservées, et deuxième point, contrôler le stationnement gênant ou dangereux pendant le marché.

Ce travail est effectué avec rigueur, je crois qu'il est effectué avec discernement, mais il n'est pas envisageable d'instaurer une tolérance qui serait d'abord illégale, puis qui enverrait un signal négatif aux riverains et serait susceptible d'engager d'ailleurs la responsabilité de la Ville, par exemple en cas d'accidents constitutifs à un stationnement interdit.

Une étude est en cours en lien avec la DAE et la DVD sur l'ensemble des marchés parisiens pour s'assurer de l'adéquation aux besoins des places réservées aux commerçants - j'insiste encore sur ce point parce que c'est vraiment là tout l'enjeu - et pour que ces derniers soient bien dotés et apposent sur leur véhicule les macarons qui permettent de les identifier.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Je vais vous demander de conclure, Madame SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Je termine sur le marché Wilson qui n'est nullement spécifiquement ciblé, je veux insister sur ce point.

Il y a effectivement des stationnements anarchiques et des couloirs de bus qui sont encombrés.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Je comprends que l'avis de l'Exécutif soit défavorable, Madame SOLANS ?

**Mme Aurélie SOLANS**. - Voilà, avis défavorable.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Le vœu est maintenu, j'imagine, Madame KUSTER ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage de cars rue du Petit-Pont (5e).

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 131 relatif au stationnement sauvage de cars rue du Petit-Pont.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, qui concerne le stationnement sauvage de cars de tourisme rue du Petit-Pont, c'est-à-dire à l'arrière de l'église Saint-Séverin, juste en regard de Notre-Dame.

Ces stationnements sauvages de gros cars nombreux sont l'objet de nuisances importantes. Ce sont des dangers pour la circulation, ce sont des nuisances visuelles car on ne voit plus le cloître de Saint-Séverin et son abside gothique, et ce sont des nuisances sonores puisque ces cars restent souvent avec des moteurs allumés et, bien sûr, leurs moteurs allumés ont un impact écologique. Ce sont donc des nuisances importantes puisque cela augmente l'émission de gaz à effet de serre.

Ces stationnements sont d'autant plus inacceptables que des dispositions ont été prises, puisqu'une aire de dépose avenue Victoria a été mise en place et une aire de reprise rue Saint-Jacques.

Ce vœu demande l'application de la réglementation de la part de la Ville de Paris et de la Préfecture, avec la mise en place d'un dispositif de vidéo-verbalisation, dont on sait l'efficacité concernant notamment les voitures, et je dirai l'importance de la vidéo-verbalisation pour les voitures à Paris qui a un impact très important sur le stationnement. Même vidéo-verbalisation plus importante encore pour les cars. Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame STOPPA-LYONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Encore une demande qui a déjà été déposée récemment et, du coup, comme cela a déjà été dit, des caméras existent dans le secteur.

L'une est située à l'angle du quai de Montebello et de la rue du Petit-Pont, la deuxième dans le bas de la rue Saint-Jacques, et la troisième à l'angle des rues Galande et Saint-Julien-le-Pauvre.

Un rappel : la verbalisation n'est pas suffisante pour mettre fin immédiatement aux infractions, d'autant qu'elle ne permet que d'identifier les véhicules garés en tête ou en bout de file.

La présence sur le terrain est donc indispensable, et le contrôle du stationnement illicite des autocars est déjà d'ailleurs une priorité prise en compte par la DPSP, puisqu'entre janvier et juin, la DPSP a dressé presque 1.500 P.V. à l'encontre des autocars sur l'ensemble de la capitale, et sur cet ensemble, 159 concernent le secteur Petit-Pont/Saint-Jacques.

Avec l'arrivée de la période touristique, nous multiplions les opérations de verbalisation et d'évincement des autocars de tourisme, notamment sur ces zones touristiques.

Afin de pouvoir verbaliser les autocars étrangers avec perception immédiate de l'amende, nous avons besoin des services de la Préfecture et, entre mai et juin, 37 opérations ont été menées dont deux conjointement avec les services de police. Pas plus tard que vendredi 29 juin, une opération concernait d'ailleurs le secteur du Petit-Pont et de la rue Saint-Jacques.

En conclusion, nous ne pensons pas que l'installation d'une nouvelle caméra soit indispensable, et les opérations de contrôle vont être poursuivies pour améliorer la situation sur ce secteur. Nous proposons donc un rejet de votre vœu.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, je ne reviens pas sur le problème de fond, il est réel. Les travaux réalisés, l'année dernière, en lien avec la Mairie de Paris et la mairie du 5e arrondissement, ont permis de définir un nouveau circuit de dépose et de reprise qui a quand même permis - en tout cas, c'est notre point de vue à la Préfecture de police - une amélioration notamment rue Lagrange ou rue Dante, mais qui ne supprime pas ou n'efface pas tous les problèmes comme ceux que vous venez d'évoquer.

Il y a plusieurs possibilités d'intervenir face à ces difficultés. D'abord, je voudrais rappeler que les agents de la Ville de Paris sont habilités, comme ceux de la Préfecture de police, à constater les infractions à l'arrêté municipal de 2017. Ils peuvent les relever eux-mêmes.

Il est vrai, en revanche, que seuls les services de police peuvent consigner sur place l'amende dont doit s'acquitter le conducteur d'autocar de tourisme pour cette infraction. Il est vrai que la consignation de l'amende est évidemment une mesure particulièrement dissuasive, ce que j'avais été appelé à dire ici s'agissant des stationnements sauvages de cars de tourisme dans le 7e arrondissement notamment.

Enfin, vous évoquez la vidéo-verbalisation. Il existe, comme l'a rappelé Mme SOLANS, plusieurs caméras dans le secteur. L'une d'entre elles en particulier permet de vidéo-verbaliser, mais de façon assez limitée puisqu'elle ne permet de vidéo-verbaliser que le dernier véhicule, le dernier car de tourisme stationné rue du Petit-Pont, ce qui réduit d'autant notre capacité d'action par cet outil. Effectivement, la vidéo-verbalisation dans ce secteur ne peut pas se substituer à la présence humaine.

Depuis le mois de mars 2018, par l'intermédiaire de cette caméra, nous avons relevé 66 infractions à l'arrêté municipal, dont 29 concernaient des bus et des autocars puisque ce ne sont pas les seuls à se stationner de façon sauvage dans le couloir de bus.

En termes d'améliorations envisageables et à court terme, je voudrais d'abord souligner peut-être une nécessité conjointe, pour la Mairie de Paris et nous-mêmes, de mieux informer la mairie du 5e sur ce que nous faisons, puisque comme l'a rappelé Mme SOLANS, nous faisons d'ores et déjà des opérations coordonnées. La DPSP réalise des opérations elle-même, le commissariat également et, par ailleurs, nous mettons en place ces opérations coordonnées.

Peut-être pouvons-nous envisager des opérations un peu plus fortes, des opérations "coup de poing" pour marquer un peu les esprits, le tout sans préjudice d'une nouvelle sensibilisation des professionnels du transport de touristes, à l'occasion de cette période estivale, puisque le 5e arrondissement, dont vous soulignez les difficultés, n'est pas le seul arrondissement concerné à Paris par ces difficultés de stationnement.

En tout cas, soyez certains que nous continuerons en lien avec la DPSP de la Ville de Paris à travailler pour résoudre les difficultés que vous rencontrez.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Représentant du Préfet de police.

J'ai une demande d'explication de vote du groupe le PPCI de M. VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - C'est une explication de vote et un petit rappel au règlement.

D'abord pour l'explication de vote, nous voterons au groupe PPCI ce vœu parce que la question des autocars est une question béante. Cela fait des années que le problème dure. On parle maintenant de verbalisation. C'est vrai que le nombre de verbalisations augmente, d'après ce que vous dites, Madame la Maire. Très franchement, c'est bien gentil de verbaliser des autocars, mais le problème est qu'une grande partie de ces autocars sont immatriculés dans des pays étrangers et l'amende arrive dans le pays et les locaux de la compagnie de transports. Je ne sais pas très bien ce que les gens font de cette amende sur place, mais à mon avis ils ne doivent pas vraiment la recouvrir.

Nous voterons donc ce vœu.

## Rappel au règlement.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Monsieur VESPERINI, vous avez de nouveau la parole pour un rappel au règlement.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Je voudrais maintenant faire un rapide rappel au règlement parce que cette question est évoquée régulièrement. Elle a déjà été évoquée hier dans le cadre d'une question d'actualité posée par la présidente du groupe les Républicains, maintenant elle apparaît dans le cadre d'un vœu.

Puisqu'on étudie actuellement la révision du Règlement intérieur, je suis à fond pour les vœux, mais quand on dépose des vœux qui ressemblent en fait à des questions d'actualité et qui demandent des informations supplémentaires, je pense qu'il faudrait quand même faire preuve de responsabilité. Quand on pose une question et que l'on a les réponses exprimées par le Préfet de police, je pense que ce n'est pas forcément la peine de porter un vœu qui porte exactement sur le même sujet que l'on a évoqué de manière à ce qu'on ait une deuxième édition.

Notre séance va durer maintenant jusqu'à demain après-midi. Cela pose tout de même un sérieux problème parce que des gens ont des activités professionnelles ici, malheureusement trop peu nombreux mais c'est comme cela. Je voudrais donc inciter l'ensemble des groupes - ce n'est pas du tout personnel contre Dominique STOPPA-LYONNET, absolument pas, car le sujet qu'elle évoque est vraiment un vrai sujet -, car je crois qu'il faudrait tout de même faire court, et limiter le nombre de vœux qui pourraient être pour le coup limité.

Merci.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI. Que la Conférence d'organisation vous entende et que l'ensemble des groupes trouve à travers votre intervention, et un certain nombre d'autres aujourd'hui, l'envie de modifier peut-être notre Règlement intérieur.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au stationnement sauvage de cars rue du Petit-Pont (5e) (suite).

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au Plan Bus dans le 5e.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 132 relatif au Plan Bus, dans le 5e.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET pour 2 minutes.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT, et les élus du groupe les Républicains et Indépendants, qui concerne des modifications de l'arrêt de bus, dont trois terminus qui sont prévus au haut de la rue Soufflot.

En un mot, il s'agit de transformer la rue Soufflot en une gare routière, ce qui est un peu difficile compte tenu du caractère patrimonial du Panthéon et de la perspective de la rue Soufflot, qui a été encore mise à l'honneur, et plus que cela mais qui a été utilisée ce dimanche. Puis ce sont encore des nuisances sonores et visuelles.

Les riverains sont très fortement mobilisés. Via le collectif Soufflot, il y a eu une réunion publique le 30 mars dernier en présence des représentants d'Ile-de-France Mobilités et aussi de la Ville. Ces derniers se sont donc engagés à étudier une implantation alternative des terminus.

Néanmoins, je dirais que les travaux semblent avoir déjà commencé pour l'implantation des terminus au haut de la rue Soufflot. Donc ce vœu vise d'abord à demander à ce qu'il y ait un véritable engagement d'une réflexion d'ensemble, et ceci dans les meilleurs délais compte tenu des travaux qui ont démarré, afin d'aboutir rapidement à des propositions précises sur l'aménagement global de la place du Panthéon. Il ne s'agit pas d'avoir une réflexion dissociée, avec les bus d'un côté et l'aménagement de la place du Panthéon de l'autre, mais d'une réflexion globale, en y intégrant bien sûr l'implantation des arrêts et des terminus des lignes des bus 24, 75, 84 et 89.

Et toujours dans ce vœu, nous demandons la suspension, dans l'intervalle de cette réflexion d'ensemble des travaux en cours, jusqu'à l'aboutissement de la réflexion. Il est à noter que ce vœu a été voté à l'unanimité au Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame STOPPA-LYONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Vous avez sollicité à plusieurs occasions - une réunion publique, courrier à la Maire, courrier à la Présidente de Ile-de-France Mobilités - l'engagement d'une réflexion portant sur la réorganisation des terminus et de la desserte de la place du Panthéon et de la rue Soufflot.

En tant que pilote des itinéraires de la restructuration du réseau de bus parisien, Ile-de-France Mobilités a confié à la R.A.T.P. le soin d'engager une étude portant sur l'implantation d'un terminus rue Cujas de la ligne 24, d'une régulation rue Clotilde pour la ligne 84 et l'implantation d'un point d'arrêt offrant une desserte fine de ce secteur.

Évidemment nous veillerons à ce que ces propositions ne compromettent pas le parti pris d'aménagement de la place et soient en cohérence. Nous attirons également votre attention sur le nécessaire avis que devra fournir la Préfecture de police sur la possibilité de suppression des emplacements Vigipirate rue Cujas.

Nous attendons impatiemment à ce jour un retour formalisé de la part d'Ile-de-France Mobilités et de la R.A.T.P. pour présenter leurs conclusions. La réflexion que vous sollicitez est donc bien engagée et cette démarche d'ajustement, impliquant des interventions ponctuelles, n'est nullement incompatible avec le calendrier actuel des travaux qui sont prévus sur la place du Panthéon.

Il n'apparaît donc pas nécessaire de suspendre les travaux en cours, comme le demande votre vœu. En conséquence, nous émettons un avis défavorable.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame SOLANS.

Je mets aux voix le vœu n° 132 avec un avis défavorable de l'Exécutif…

Sauf si vous me dites que vous retirez votre vœu, sinon je n'ai pas de motif de vous donner la parole, Madame STOPPA-LYONNET, je suis désolé.

Allez-y, une seconde.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Il s'agit des travaux de l'arrêt des bus et pas les travaux de la rue Soufflot, en fait de la place du Panthéon : ce sont les travaux pour installer les terminus.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Je crains que ce point supplémentaire n'ait pas convaincu l'Exécutif de changer d'avis.

Une explication de vote, Monsieur VESPERINI ?

Ne nous privons pas de cela, vous qui parliez de séances trop longues.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Non, mais je vois tout à fait ce que veut dire Mme STOPPA-LYONNET. C'est très impressionnant de voir le décalage entre le vœu présenté, qui est très précis, et la réponse de l'Exécutif qui ne me paraît vraiment pas correspondre à ce qui a été proposé et au problème de ce quartier.

C'est la raison pour laquelle, si le vœu est maintenu, nous le voterons.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la situation de la place du Tertre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 133 est relatif à la situation de la place du Tertre.

La parole est à M. HONORÉ, pour 2 minutes.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, le vœu que je présente a été déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL sur la situation de la place du Tertre. Ce sujet a déjà été évoqué par un vœu déposé au Conseil de Paris en 2017…

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Il y a un petit brouhaha autour de vous qui nous empêche de profiter de votre intervention. Je demande à chacune et à chacun d'écouter M. HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, ce vœu a été déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL sur la situation de la place du Tertre. Ce sujet a fait l'objet d'un vœu déposé au Conseil de Paris en septembre 2017 pour

l'amélioration de son cadre de vie. Une question orale a été posée au conseil d'arrondissement du 18e le 18 juin sur l'aménagement. Enfin, une réunion publique doit avoir lieu demain à la mairie du 18e.

Les riverains, les artistes, les commerçants, les associations et les élus dans leur diversité doivent être informés, consultés et prendre part à toutes les décisions.

La place du Tertre est un lieu exceptionnel du patrimoine parisien chargé d'histoire, un lieu de passage incontournable pour les visiteurs du monde entier. Il doit faire l'objet de larges discussions et de décisions co-construites qui vont dans le sens de l'intérêt général.

Par ce vœu, nous demandons avec Pierre BOURNAZEL à la Maire de Paris :

- Qu'elle engage, en concertation avec la Préfecture de police, la fermeture aux véhicules extérieurs à l'exception des taxis, des riverains et des véhicules de livraison de la place du Tertre, en installant par exemple un dispositif de plots amovibles en amont de la rue Norvins ;

- Qu'elle s'engage à ne prendre aucune décision quant à l'aménagement de la place du Tertre avant la réunion publique organisée demain ;

- Qu'elle ne prenne une décision de réaménagement qu'en cas de large consensus trouvé avec toutes les parties prenantes,

- Enfin qu'en cas de désaccord sur le projet, une large consultation soit organisée via une votation citoyenne.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Merci.

Comme vous l'avez déjà dit, Monsieur HONORÉ, puisque M. NAJDOVSKI a eu l'occasion de vous répondre sur ce point lors du Conseil de Paris de septembre 2017, pour valoriser ce haut lieu touristique, pour fluidifier les déplacements et répondre aux attentes exprimées par les habitants, les commerçants et les artistes, nous avons, dès le début de la mandature, décidé, avec Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement, de dédier un budget d'un million d'euros dans le cadre du plan d'investissement de la mandature, à la transformation de la place du Tertre et de ses abords qui a été dessinée pour permettre une circulation automobile en ses pourtours, mais qui fait l'objet d'une occupation piétonne très importante. La Préfecture de police est, elle aussi, très attentive à ce site sensible.

Ainsi, depuis plusieurs mois, une large concertation a d'ores et déjà été menée par la mairie du 18e arrondissement, qui rassemble tous les acteurs locaux, les riverains, bien sûr, la Préfecture de police, mais aussi les associations, les artistes, les cafetiers, et restaurateurs ; et plusieurs réunions publiques et réunions de travail ont eu lieu. Le projet issu de cette concertation sera d'ailleurs présenté ce soir, lors d'une réunion.

Les grandes lignes de ce projet sont connues, approuvées par les acteurs :

- reprise du plateau de la place et des pavés pour réaffirmer le caractère piéton du secteur,

- facilitation des cheminements,

- traitement des pieds d'arbres et de l'éclairage.

Bref, la concertation est déjà largement et très bien engagée.

De même, concernant la pose de plots rue Norvins, je vous confirme également que leurs emplacements, à l'entrée et à la sortie de cette rue, sont d'ores et déjà actés et validés, en lien avec la Préfecture de police.

Pour toutes ces raisons, votre vœu est sans objet et on émettra un avis défavorable.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

J'ai été saisi d'une prise de parole du maire d'arrondissement concerné, M. Eric LEJOINDRE.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot rapide sur cette question que l'on a déjà eu l'occasion d'évoquer à de nombreuses reprises dans le 18e arrondissement. La place du Tertre est un des phares du tourisme à Paris et dans le 18e arrondissement. Il est bien nécessaire et indispensable que nous puissions veiller à faire en sorte que cette place soit la mieux aménagée possible.

Nous avons tenu de très nombreuses réunions avec les habitants et les différents acteurs de la place du Tertre. Une réunion supplémentaire se déroulera ce soir à la mairie du 18e arrondissement pour que nous puissions avancer sur un projet d'intérêt général.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Monsieur le Représentant du Préfet de police ?

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Un mot rapide pour faire le lien avec nos échanges, tout à l'heure, sur la sécurisation des voies sur berges. C'est la même démarche concernant les sites les plus fréquentés de la Capitale et les sites touristiques qui a conduit la Préfecture de police à travailler de concert avec la Ville de Paris pour trouver des solutions qui préservent la sécurité des personnes et permettent, encore une fois, à nos véhicules de sécurité et de secours non seulement d'accéder à la zone, mais aussi de manœuvrer dans la zone.

Le schéma retenu fait désormais consensus. Nous participerons davantage, s'il le faut, à l'explication du projet auprès des riverains et des commerçants. En tout cas, nous sommes favorables aux projets retenus.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'équité du transport de personnes et au développement des V.T.C.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 134 est relatif à l'équité du transport de personnes et au développement des V.T.C.

La parole est à M. VESPERINI, pour le groupe PPCI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - C'est un vœu qui ressemble beaucoup au vœu que j'avais déposé il y a quasiment deux ans. De quoi s'agit-il ? Les V.T.C., véhicules de transport avec chauffeur, sont devenus un mode de déplacement prisé par de très nombreux Parisiens et de plus en plus souvent par les habitants des grandes métropoles.

Le rôle social de ces V.T.C. a été prouvé, notamment par le fait qu'ils favorisent l'insertion professionnelle d'un très grand nombre de personnes qui n'ont pas beaucoup de qualifications et qui peuvent ainsi, en étant à la tête de leur autoentreprise, s'insérer dans l'économie.

Il y a un rôle environnemental que je rappelle dans le vœu puisque l'ADEME a fait un rapport dans lequel il est précisé que 30.000 voitures personnelles ont été supprimées en région parisienne grâce à l'arrivée des V.T.C. et que 90.000 souhaits d'achat de voiture personnelle ont été abandonnés.

J'avais donc déposé un vœu pour permettre que les V.T.C. puissent circuler dans les couloirs de bus, que la tolérance qui concerne les taxis puissent être élargie aux V.T.C. A l'époque, il y a deux ans donc, on a m'avait rétorqué qu'il n'en était absolument pas question. Je constate que depuis, la Mairie de Paris a laissé dépérir le service Autolib', en grande partie parce que la Mairie de Paris et la Préfecture de police ont refusé de permettre aux véhicules propres Autolib' de circuler également dans les couloirs de bus.

Ce vœu est tout simple, il propose donc de prendre cette mesure, de retenir la leçon du naufrage Autolib' en permettant aux véhicules de transport avec chauffeur de circuler dans les couloirs de bus.

Enfin, un autre souhait dans ce vœu, c'est aussi la possibilité pour les V.T.C. d'être associés vraiment à la politique de lutte contre le réchauffement climatique menée par la Ville de Paris, en leur permettant de participer à la journée sans voiture et toutes les initiatives engagées par la Mairie de Paris, souvent en faveur des taxis, mais qui négligent et méprisent même très souvent les V.T.C. qui constituent un mode de déplacement alternatif à la voiture personnelle.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Pour vous répondre, la parole est à Aurélie SOLANS.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Oui, merci.

Votre vœu semble avoir pour objectif d'accentuer le développement des V.T.C. Je voudrais dire, en introduction à cette réponse, que nous pouvons nous poser la question de la pertinence de cet objectif.

En effet, le nombre de V.T.C. s'est considérablement accru ces dernières années, au point d'atteindre, voire de dépasser, celui des taxis. La question se pose : doit-on encore encourager leur développement ? A Londres ou à New York où les V.T.C. ont connu un développement encore supérieur à Paris, les autorités publiques cherchent, aujourd'hui, à diminuer leur nombre tant il a augmenté la congestion automobile. Ce modèle new yorkais ou londonien ne nous semble pas souhaitable.

Pour autant, nous avons pleinement conscience du rôle joué par les V.T.C. dans la mobilité des Parisiennes et des Parisiens et des Franciliens. Ils constituent, aujourd'hui, une réalité incontestable.

Sur vos demandes, vous évoquez la journée sans voiture. Or, l'an passé, les V.T.C. ont été autorisés à circuler, au même titre que les taxis. Les V.T.C., par rapport à votre demande, sont donc bien associés.

Je voudrais, de plus, relativiser cette problématique "Journée sans voiture" qui ne représente qu'une journée dans l'année. Il reste ainsi 364 jours où la circulation des voitures, quelles qu'elles soient, particulières, taxis ou V.T.C., est autorisée à Paris.

Concernant la circulation dans les couloirs de bus, il s'agit d'une réglementation nationale. Cela ne relève pas de la compétence de la Ville. Quoi qu'il en soit, les couloirs de bus sont déjà très empruntés avec les taxis et les cyclistes. Y ajouter les V.T.C. apparaît néfaste et pour la fluidité du trafic des bus et pour la sécurité des cyclistes.

Enfin, sur la conversion vers des motorisations moins polluantes, nous avons déjà des discussions avec certaines sociétés de la possibilité d'utiliser prochainement les bornes de recharge Autolib' et cela ouvre effectivement de nouvelles perspectives.

Bref, pour l'ensemble de ces raisons, nous émettons donc un avis défavorable à votre vœu.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la collecte des déchets de chantier.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 135 est relatif à la collecte des déchets de chantier.

La parole est à M. DUBUS, pour deux minutes.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette affaire des déchets de chantier nous occupe depuis un certain nombre d'années. Aujourd'hui, le nombre de verbalisations, depuis le début de l'année, de tous les déchets de chantier qui ne sont pas ramassés ou dont l'entreprise n'assure pas le traitement a augmenté. On en est à 700 depuis janvier 2018. C'est une bonne chose sur le principe, sauf que souvent, c'est l'entreprise qui n'est pas responsable des déchets non ramassés qui paie l'amende.

Cela pose un problème puisque cela concerne évidemment les déchets de chantier sauvages, qui ne dépendent pas d'une entreprise, qui sont souvent le fait de particuliers qui font ce que l'on appelle du "Do It Yourself", qui ne ramassent pas leurs déchets de chantier et les abandonnent sur la voie publique. Surtout, l'origine des déchets de bâtiment actuellement laissés sur la voie publique, ce sont souvent, la plupart du temps, soit des entreprises illégales, soit des particuliers.

Je crois que la Ville pourrait jouer un rôle un peu plus important aujourd'hui qui serait de proposer aux entreprises du bâtiment qui sont reconnues et qui font leurs métiers, à travers les fédérations professionnelles, de mettre en place un système de collecte de déchets de chantier qui serait financé par la mutualisation des entreprises.

Il n'est pas question que la Ville prenne en charge, évidemment, cette collecte ; ce n'est pas du tout son rôle. Il s'agirait d'organiser cette collecte afin qu'il n'y ait plus ces amoncellements de déchets de chantier systématiques qui ne dépendent pas des entreprises qui ont pignon sur rue et sont reconnues, mais qui, une fois de plus, dépendent soit de particuliers, soit d'entreprises illégales et non déclarées.

Je pense que l'on peut ouvrir le débat, on peut essayer de réfléchir sur ce sujet. On n'a pas la solution tout de suite, mais cela irait dans le bon sens de travailler avec les fédérations concernées.

Merci.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Oui, merci.

J'ai écouté avec attention votre intervention, mais qui est un peu différente du vœu lui-même dans ce que vous dites sur la volonté que la Ville ne reprenne pas du tout.

Je veux vous dire un certain nombre de choses. Les déchets de chantiers sont aujourd'hui exclus du champ du service public de gestion des déchets ; ce sont des déchets professionnels. Il est donc en effet nécessaire qu'ils s'organisent entre eux ou que des infrastructures puissent être mises à leur disposition.

Si on devait, nous, intervenir, même si j'ai écouté votre intervention et j'ai compris que ce n'était pas votre demande et je le précise pour l'ensemble de notre Conseil, il faudrait que l'on puisse justifier d'un intérêt public local résultant de l'absence ou de l'insuffisance de l'initiative privée. Or aujourd'hui, nous avons énormément d'initiatives privées sur la question, même si leurs résultats laissent, et je suis d'accord avec vous, pour le moins à désirer.

Je rappelle quand même que la Région Ile-de-France dispose de la compétence pour planifier cette stratégie ; c'est à elle d'avancer sur ce point. Je crois d'ailleurs - ce n'est pas simplement "je crois", j'en suis sûr - qu'elle y travaille et nous attendons ses résultats avec impatience pour pouvoir nous inscrire dans ce rôle, dans l'accompagnement de ce plan du point de vue de la Ville de Paris.

On accompagne par ailleurs plusieurs porteurs de projets, qui proposent des services optimisés de collecte. Cela a notamment été le cas lors des différents Hackings de l'Hôtel de Ville, où un certain nombre de choses ont été avancées. La nouvelle feuille de route du point économie circulaire de Paris, qui est en cours de préparation par Antoinette GUHL, prévoit une étude pour explorer, avec ces acteurs, des solutions de stockage de tri. Je rappelle que sur nos propres chantiers de voirie, la Ville vise l'exemplarité avec par exemple la plateforme de Bonneuil, qui permet le réemploi des pavés et des bordures de trottoir.

On va continuer notre politique de verbalisation et l'amplifier. Je remercie de ce point de vue Colombe BROSSEL de l'énergie qu'elle met à ces verbalisations sur les dépôts sauvages de déchets de chantier.

On va engager une politique de mutualisation de nos espaces de tri, afin de renforcer l'offre de déchetteries publiques destinées à tous les particuliers qui font des déchets de chantier. Enfin, on consolide aussi avec "Trimobile", qui accepte une partie des déchets de chantier, en particulier la peinture.

On va continuer dans cette direction. C'est pour cela que je ne peux pas donner un avis favorable à votre vœu, car il implique trop la Ville, notamment quand on parle de régie directe. Mais je crois que vous avez compris que c'est bien dans cette direction que nous souhaitons avancer, avec les acteurs qui sont en responsabilité. C'est pourquoi je vous demande de le retirer.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Monsieur DUBUS, le vœu est-il maintenu ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Nous allons le maintenir. J'attendais quand même qu'on ait une main tendue un peu plus importante pour faire en sorte qu'il y ait une réunion de l'ensemble des professionnels pour essayer de voir comment on peut avancer sur ce sujet, qui est tout de même important.

Cela se multiplie, on n'a pas encore trouvé de solutions et Mao PENINOU l'a très bien dit. Il y a des initiatives privées mais elles ne sont pas extrêmement percutantes, ni performantes. Je crois donc qu'il manque un peu une impulsion. Je ne demande pas plus qu'une impulsion de la Ville pour réunir les acteurs concernés. C'est tout à fait ce que je demande.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Monsieur PENINOU, vous voulez bien organiser une réunion en échange du retrait du vœu de M. DUBUS ?

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - Sans aucun problème, en soulignant encore une fois que la compétence stratégique est de la Région. Mais nous sommes tout à fait prêts à avancer sur cette question.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Cet engagement de réunion monté, le vœu est-il retiré ?

Merci, Monsieur DUBUS, merci, Monsieur PENINOU.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une étude sur la collecte des déchets.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 136, relatif à une étude sur la collecte des déchets.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, écoutez, le marché relatif à la collecte des déchets prend fin au 1er juillet 2019. A ma connaissance, il n'y a eu aucune étude comparative qui nous permette de démontrer une meilleure efficacité, un meilleur respect du tri sélectif, un moindre coût pour la collectivité d'un recours même partiel à des entreprises privées plutôt que la régie directe.

Au contraire, certaines études, notamment organisées par le syndicat C.G.T., estiment que la tonne de déchets collectée par le privé reviendrait à 15 euros plus cher que par le public. J'imagine que l'Exécutif municipal contestera

ce chiffre et raison de plus pour demander à ce moment-là une étude indépendante qui permette véritablement, de manière totalement objective, de faire une estimation. Moi, je reste persuadée qu'une entreprise privée, c'est logique, a besoin de se dégager du profit, ce qui n'est pas le cas d'une régie directe. Ainsi, toute activité de service public gérée par une entreprise privée revient toujours plus cher à la collectivité. C'est dans cet esprit d'ailleurs que nous avons assumé de nous engager en faveur du service public de l'eau il y a deux mandatures. Bien.

Il me semble par ailleurs qu'il y a des données nouvelles, puisque les arrondissements 1, 2, 3, 4 fusionnent en un et même arrondissement. Cela justifierait que l'on fasse évoluer la réflexion au moins dans le centre de Paris, pour voir comment s'organise la collecte. Cela paraît quand même absurde qu'il y ait des arrondissements parfois déchirés en deux, avec une partie en collecte privée et l'autre en collecte publique. Les Parisiennes et les Parisiens ne s'y retrouvent plus. Certains diraient que le retour en régie directe coûterait très cher, car une benne coûte très cher, dans les 100.000 euros, et qu'on n'a pas les moyens d'investir là-dedans. Oui, mais on n'utilise pas toutes nos bennes ; on a environ 90 bennes non utilisées. Ce n'est donc pas un problème.

Ainsi, à travers ce vœu et je terminerai sur ce point, je souhaite que l'on commande une réelle évaluation comparative indépendante entre la collecte en régie directe et en marché privé, qu'on engage dans la foulée une concertation citoyenne et une concertation avec les représentants du personnel de la propreté et de l'assainissement avant tout choix de poursuivre la délégation privée.

Si vous m'apprenez que les marchés ont déjà été passés alors qu'on n'en a même pas délibéré, ce serait problématique, mais j'espère que votre réponse sera rassurante à ce sujet.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOU.

**M. Mao PENINOU**, adjoint. - La mémoire sélective, Madame SIMONNET. Cela fait plusieurs fois que nous abordons ce débat au Conseil de Paris et que le Conseil de Paris s'est déjà prononcé à plusieurs reprises. Comme je l'ai indiqué au Conseil de Paris - et le Conseil de Paris l'a déjà voté à plusieurs reprises -, nous avons décidé de ne pas bouger l'équilibre qui a été trouvé en 2008 entre les collectes en régie et les collectes en marché. Je ne vais donc pas revenir sur ce point en détail.

Par contre, je voudrais répondre à deux affirmations que vous faites. Il faut préciser les choses et vous indiquer en quoi, pour moi, elles sont fausses.

D'une part, sur la question 1, 2, 3, 4, le maintien du 2e en horaires décalés par rapport aux 1er, 3e et 4e arrondissements, nous permet aujourd'hui de contribuer à la décongestion en répartissant en deux moments distincts de la journée la présence des bennes de collecte sur la voirie. C'est quelque chose d'important et que nous allons continuer à faire. Il avait été demandé par plusieurs maires, notamment de l'opposition, que l'on revienne à l'ensemble des collectes à la même heure le matin. C'est tout simplement ingérable du point de vue de la circulation, sans compter que cela nous obligerait à augmenter très fortement notre parc de bennes.

Deuxièmement, sur le chiffre que vous donnez de 90 bennes non utilisées, non. Nous avons un pic de collecte. Ce pic de collecte est le lundi ; c'est le jour où il y a le plus d'ordures ménagères sorties des immeubles parisiens. Pour ce pic de collecte, nous utilisons la quasi-totalité de nos bennes, à part celles, évidemment, qui sont en révision. Je vous rappelle que l'on dispose de 244 bennes en régie pour la collecte des ordures ménagères et que ce parc est prévu, justement, pour prendre en compte ce pic d'activité du lundi. Il y a un coefficient de réserve de 20 % en cas de panne, car quand nous avons une panne de benne, nous ne pouvons pas nous permettre de dire "aujourd'hui, la benne est en panne, nous ne collectons pas".

Nous n'avons donc pas de bennes inutilisées, je vous l'assure. Je vous rassure et je voudrais rassurer à la fois les conseillers de Paris et les électeurs parisiens sur ce point.

C'est donc un avis défavorable.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif à la pollution sonore aux abords de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 137 est relatif à la pollution sonore aux abords de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est au maire du 17e arrondissement, M. BOULARD, pour deux minutes.

Est-ce que le congrès du Parti communiste peut suspendre ses travaux, le temps que reprennent ceux du Conseil de Paris ? Merci beaucoup.

Monsieur BOULARD, la parole est à vous.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, ce vœu s'adresse à M. le Préfet de police et à son Représentant. Je le salue. Un vœu qui fait suite à de nombreuses interpellations de la part des riverains du 17e arrondissement, qui m'ont fait part des nuisances subies en raison de l'utilisation des avertisseurs "deux tons" dont sont équipés les véhicules notamment administratifs, en particulier aux abords du tribunal de Paris, porte de Clichy, des locaux de la D.R.P.J. ou de la caserne Bessières. Je veux aussi préciser que la porte Champerret, qui devient un axe, l'avenue de Villiers devenant un axe prioritaire, est également touchée par ce phénomène.

L'objet de ce vœu, bien évidemment, n'est pas de critiquer les conditions dans lesquelles les fonctionnaires de police réalisent leurs missions, essentielles, pour la sécurité des Parisiens, mais simplement d'appeler à une certaine vigilance dans l'utilisation de ces avertisseurs "deux tons" qui sont parfois source de nuisances avérées pour certains riverains.

Je profite de ce vœu pour saluer le travail et l'engagement de ceux qui nous protègent, et plus particulièrement en ces temps où leur intégrité est plus que jamais menacée.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour vous répondre.

**Mme Aurélie SOLANS**. - Avant que le représentant de la Préfecture ne vous réponde, vous dire quand même qu'effectivement, l'usage des avertisseurs sonores spéciaux est en effet dans le paysage sonore parisien une vraie problématique pour les riverains des hôpitaux, des casernes, et des commissariats.

Les avertisseurs sonores, les sirènes, constituent des bruits émergents qui sont une vraie gêne et viennent s'additionner à une pollution sonore de fond due au trafic routier.

Un mot sur cette pollution sonore, je veux rappeler que plus de 200.000 Parisiens résident dans un environnement sonore qualifié de bruyant, c'est-à-dire à plus de 68 décibels, et c'est énorme au regard des valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé.

Concernant notre vœu, je veux vous préciser, vous rassurer, ce sujet des sirènes est inscrit à notre P.P.B.E parisien 2015 - 2020 et constitue un des thèmes retenus en termes de sensibilisation aux professionnels dans ce plan de prévention des bruits dans l'environnement.

Aussi, j'émets un avis favorable à votre vœu. Comme cela a été convenu en comité de pilotage du P.P.B.E de mai dernier, nous poursuivrons la collaboration avec la Préfecture de police sur ce sujet des bruits émergents inscrit au P.P.B.E, les sirènes que vous soulignez dans votre vœu, mais aussi les deux-roues motorisés et les klaxons.

Un retour sur les actions pourra être inscrit d'ailleurs au prochain comité de pilotage bruit, de l'automne.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le sujet que vous avez soulevé n'est pas pris à la légère par le Préfet de police. Dès sa prise de fonction au printemps 2017, il avait adressé une note de service à l'ensemble des directions opérationnelles pour leur rappeler les règles d'usage en la matière.

Si vous le permettez, je citerai quelques mots, le Préfet rappelait que sans ignorer les contraintes quotidiennes des policiers, l'emploi des avertisseurs sonores et lumineux était strictement réservé aux interventions urgentes, réellement justifiées, et exercées dans le cadre des missions de police ou de secours.

Il précisait également que "la priorité prévue par l'article R. 415-12 du Code de la route n'exonérait en aucun cas les policiers de respecter les règles générales de prudence et de sécurité. La circulation des véhicules de police utilisant des avertisseurs sonores doit en effet rester compatible avec la sécurité des passagers ainsi qu'avec celle des autres usagers de la route".

Il a été diffusé par la suite deux autres notes de service, la répétition étant la mère de la pédagogie, avec à la fois le souci d'apaiser l'espace public, c'est une préoccupation que le Préfet de police partage avec vous, Monsieur le Maire, et une volonté que l'usage de ces avertisseurs soit conforme aux règles d'usage que je viens de rappeler, sous la réserve générale des difficultés de circulation, de la sensibilité ou de l'urgence de la mission, cela va sans dire.

Mme la Maire adjointe a rappelé également que dans le cadre du plan de protection au bruit, du P.P.B.E. parisien, la Préfecture de police était engagée à lutter contre les usages intempestifs d'avertisseurs sonores.

S'agissant des véhicules dits prioritaires, les véhicules de police ne sont pas les seuls concernés. Vous avez également tous les transporteurs sanitaires, publics ou privés, les véhicules de l'administration pénitentiaire dont certains côtoient désormais votre arrondissement.

Ce message général de prudence que le Préfet de police a rappelé aux effectifs placés sous son autorité a vocation à concerner toutes les institutions et services prioritaires équipés d'avertisseurs de ce type.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 403).

## Compte rendu de la 4e Commission.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, nous examinons les travaux de la 4e Commission.

Je donne la parole à sa présidente, Mme Marie ATALLAH, pour 3 minutes.

**Mme Marie ATALLAH**. - La 4e Commission s'est réunie le 25 juin, de 9 heures 07 à 10 heures 54, avec la participation de 22 élus présents. 83 projets de délibération sont inscrits à son ordre du jour. C'est Nicolas NORDMAN en charge du handicap et de l'accessibilité qui a ouvert les débats, avec la présentation de la communication de Mme la Maire sur la politique parisienne du handicap, en rappelant le débat organisé qui a eu lieu devant notre Assemblée avant hier matin.

Il a également informé que les premiers Jeux européens de sports adaptés auront lieu du 14 au 22 juillet prochains.

Concernant la solidarité, la lutte contre les exclusions, l'accueil des réfugiés et la protection de l'enfance, Mme VERSINI et Mme FILOCHE ont présenté les principaux projets de leur délégation.

Pour répondre aux interventions de Mme KONÉ, M. HONORÉ et Mme STOPPA-LYONNET, Mme VERSINI a donné des informations sur 3 sujets : la mise en réseau des acteurs de l'aide alimentaire, la prise en charge collective des mineurs non accompagnés, et les maraudes pour les SDF dans les gares parisiennes.

Concernant l'égalité hommes/femmes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme, Mme BIDARD a présenté les projets de sa délégation.

Pour répondre à Mme KONÉ, Mme BIDARD a expliqué le dispositif de téléprotection "Grave danger" pour la protection des femmes menacées de violences conjugales ou d'agressions sexuelles.

Sur la délégation santé et relations avec l'A.P.-H.P., Mme SOUYRIS a présenté les projets de sa délégation. Elle a développé les principaux points du projet régional de santé, et invité les membres de la Commission à la réunion avec Martin HIRSCH, qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville après les travaux de la 4e Commission.

Mme Galla BRIDIER a présenté les projets de sa délégation, personnes âgées et autonomie, et Mme Colombe BROSSEL a présenté ses projets sur la prévention spécialisée et l'intégration.

31 vœux ont été déposés dont 14 étaient rattachés à la communication sur le handicap, en nous souhaitant un bon débat, je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame ATALLAH.

## 2018 DDCT 34 - Subventions (87.000 euros) à 19 associations, conventions et avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des parisiennes éloignées de l'emploi.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous commençons par l'examen du projet de délibération DDCT 34 relatif à l'attribution de subventions à 19 associations, de conventions et d'avenants au titre de l'insertion socioprofessionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi.

La parole est à Mme PREMEL, pour 5 minutes.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, la femme sera-t-elle toujours le prolétaire de l'homme ?

Françoise Héritier répondait à cette question par la négative en disant : "Cela fait 200.000 ans que les inégalités femmes/hommes existent, mais je suis très optimiste, car on peut estimer que d'ici 3.000 ans, l'égalité sera effective".

Car, si l'égalité femmes/hommes existe en droit, c'est loin d'être le cas dans les faits, et plus particulièrement quand il s'agit de l'emploi. Nous savons que les femmes ont en moyenne un salaire inférieur à 26 % à celui des hommes. Nous savons que la très grande majorité des familles monoparentales ont à leur tête une femme. Nous savons que les femmes restent les premières exploitées de deux systèmes qui se nourrissent l'un de l'autre, le patriarcat et le capitalisme.

Mais derrière le mot de femme se cachent de multiples réalités. Reconnaissons-le, et sous le même terme de femme, il y a des univers sociaux qui n'ont pratiquement rien de commun. En effet, les formes de domination que subissent les femmes sont multiples et peuvent s'ajouter, se superposer, se multiplier.

Les femmes de nationalité étrangère, celles qui ne maîtrisent pas suffisamment la langue française, les femmes qui s'occupent seules de leurs enfants, les femmes victimes de violence, les femmes sans qualification professionnelle, les femmes tenues à l'écart du champ économique.

La question de l'insertion économique des femmes dans la société est donc bien un enjeu pour développer les politiques progressistes. C'est avant tout un enjeu de classe. Il s'agit de voir qu'en matière d'égalité femmes hommes, les acquis sont toujours des conquêtes. Les avancées peuvent à tout moment être remises en cause.

Ces remarques s'appliquent à notre territoire parisien, et le projet de délibération qui nous occupe en atteste. Je me félicite que notre collectivité fasse le choix d'aider les associations qui mettent en œuvre des actions pour aider les femmes les plus fragilisées sur le terrain. Fragilisées par les inégalités de salaire, de temps partiel subi, de secteur professionnel restreint, la responsabilité de famille, la faiblesse des revenus, et souvent, la pauvreté.

C'est pour prendre en compte cette réalité complexe que les actions portées par les 19 associations se développent autour de quatre thématiques :

- information, remobilisation, élargissement des choix professionnels et ateliers sociolinguistiques ;

- parcours d'insertion socioprofessionnelle ;

- création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire ;

- mesures d'accompagnement.

Par ce projet de délibération, nous fléchons ainsi une part de notre budget à des projets qui œuvrent spécifiquement pour les femmes. Les politiques d'inclusion doivent intégrer les questions de genre, pour être efficaces et construire une société émancipatrice pour toutes.

Les 19 associations ici retenues bénéficieront de subventions allant de 2.000 à 10.000 euros. Ces montants restent au demeurant très modestes, mais ils permettront d'accompagner des structures qui travaillent au plus près du terrain. Il s'agit de faire valoir à leur juste mesure les compétences des femmes, de leur faire prendre confiance dans leurs capacités, de les aider à tracer leur chemin vers l'emploi, de les faire accéder à leurs droits. Toutefois, je mettrai un petit bémol parce que le concept de "beauté inclusive", utilisé par une association pour son projet, me semble peu pertinent quand il s'agit de défendre l'émancipation des femmes.

Néanmoins, ce projet de délibération et les subventions versées sont une petite pierre apportée à l'édifice de la construction de l'émancipation des femmes. Tâchons de poursuivre et de renforcer notre action, de faire mentir pour une fois Françoise Héritier et de ne pas attendre trois mille ans l'égalité effective entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre en moins de trois mille ans et en cinq minutes, la parole est à Mme BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci.

Chers collègues, chère Danièle PREMEL, je vous remercie d'attirer l'attention de notre Assemblée sur ce projet de délibération qui concerne l'insertion professionnelle des Parisiennes éloignées de l'emploi. A cet égard, le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes à Paris, présenté au Conseil de Paris de novembre 2017, nous a bien renseignés concernant le rapport des Parisiennes à l'emploi.

Il a rappelé que le chômage est plus important pour elles que pour les Parisiens, notamment chez les non-diplômées. Le temps partiel concerne deux fois plus les femmes que les hommes et sa situation est accentuée dans les catégories les moins rémunérées. Le nombre d'enfants impacte de manière très significative leur temps de travail.

Plus les femmes ont d'enfants, plus elles ont recours à un temps partiel, contrairement aux hommes. C'est le cas dans les familles monoparentales, une catégorie très fragile avec une majorité de femmes à sa tête qui représentent 29 % des familles dans la capitale.

Les femmes en situation de monoparentalité connaissent une situation bien plus défavorable que les hommes dans la même situation. Leur taux de chômage s'élève à 15 % contre 10 % pour les hommes. Par ailleurs, les familles monoparentales sont particulièrement exposées à de très faibles revenus, et donc, à la précarité. Selon l'I.N.S.E.E., 23 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté contre 13 % des ménages composés d'un couple avec enfant et 16 % de l'ensemble des ménages parisiens.

La précarité, les temps partiels, les carrières incomplètes font qu'après 60 ans, les femmes se trouvent également en situation de forte vulnérabilité, notamment les femmes seules, situation dans laquelle se trouve la moitié d'entre elles contre seulement un quart des hommes au même âge. Ainsi, selon une étude réalisée par l'APUR, les femmes sont de plus en plus nombreuses à appeler le Samu social : 5 % d'augmentation entre novembre 2015 et novembre 2014. Cette augmentation du nombre de signalements de femmes sans abri coïncide malheureusement avec une augmentation du nombre de familles à la rue.

Enfin, on note des écarts de disparité plus importants pour les femmes étrangères. Chez les 15-64 ans, le taux d'activité des femmes étrangères est de 70 %. Il est plus faible que celui des hommes étrangers, de 78 %, mais aussi que celui des femmes françaises, de 76 %.

C'est dans ce contexte que nous soutenons des projets très divers visant à répondre à ces besoins, des projets visant à l'information, à la remobilisation et à l'élargissement des choix professionnels, notamment auprès des jeunes Parisiennes, comme le programme de l'association "Wifilles" qui va mener des interventions de sensibilisation auprès de 200 collégiennes pour repérer certaines d'entre elles motivées pour suivre une formation intensive en informatique, robotique, algorithmes, conception de sites web ou des choses de ce type.

Le programme de l'association "Rêv'Elles" accompagne durant un an des jeunes femmes en rupture scolaire ou sans projet professionnel, issues de milieux très populaires. C'est un super-programme dans lequel des femmes qui sont chefs d'entreprise, dans l'emploi, vont présenter leur métier, ce qui leur permet de pouvoir elles-mêmes se projeter dans d'autres types de métiers et de pouvoir faire ensuite des carrières.

Nous soutenons aussi des ateliers sociolinguistiques et d'autres projets visant à la réalisation de parcours d'insertion professionnelle, ou encore la création d'entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire, avec, par exemple, l'action de l'Ecole normale sociale localisée dans le 18e arrondissement, pour son action d'insertion sociale de femmes étrangères, ou l'action du "Mouvement d'entraide pour le Tiers Monde et la Coopération", avec des ateliers localisés dans le 10e arrondissement.

Enfin, vous avez parlé des mesures d'accompagnement des femmes, comme l'association "Joséphine pour la beauté des femmes", dont le nom, je l'avoue, peut prêter à confusion, mais qui aide les femmes en difficulté sociale dans leur recherche d'emploi en les préparant aux rendez-vous d'entretien d'embauche, notamment, mais pas que, sur l'aspect de présentation physique pour les entretiens d'embauche. En réalité, il s'agit, comme on le dit en anglais, d'"empowerment" et de re-motivation. Je comprends bien que le nom "Joséphine pour la beauté des femmes" puisse prêter à confusion.

Sur la base de ces éléments, j'espère pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble des groupes pour voter ce projet de délibération et je vous en remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 34.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 34).

## 2018 DDCT 106 - DPSP - Subvention (13.000 euros) avec l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) (10e) pour le Dispositif Téléprotection Grave Danger.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 106 - DPSP relatif à l'attribution d'une subvention avec l'association Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris pour le Dispositif télé-protection Grave Danger.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, du groupe Ecologiste de Paris, pour cinq minutes.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, en France, une femme meurt tous les 3 jours du fait de la violence de son compagnon : conjoint, concubin, petit ami ou ex. Un viol sur 3 commis sur une femme, enregistré par la police, est le fait de son partenaire ou ex-partenaire. 70 % des faits de violence volontaire commis sur une femme âgée de 20 à 50 ans, enregistrés par la police, sont le fait de son partenaire ou ex-partenaire. Moins d'une femme sur 5 victime de violence physique et/ou sexuelle au sein du couple, déclare avoir déposé plainte. Plus de la moitié n'a fait aucune démarche auprès d'un professionnel ou d'une association. Ces chiffres sont effrayants. Ils témoignent du combat important qu'il reste à mener pour parvenir à éradiquer les violences faites aux femmes. On peut d'ailleurs constater à quel point ces violences surviennent en grande majorité au sein du couple et dans la sphère familiale.

Car au-delà de la nécessité de porter plainte, des études ont fait apparaître que la plupart de ces femmes pourraient être mieux protégées. Le dispositif "Télé-protection Grave Danger" a été créé dans ce but. Ce téléphone portable, délivré sur décision du Procureur de la République, permet à la victime de déclencher l'alerte auprès de Mondiale Assistance qui relaye l'information aux services de police pour intervention. Ce dispositif très performant a permis de restreindre efficacement les contacts physiques entre la femme victime et son agresseur. L'octroi de ce téléphone, indiquant que le danger a été pris en compte par la justice, installe chez la victime un sentiment de sécurité et favorise véritablement le travail d'accompagnement.

Le dispositif "Télé-protection Grave Danger" a fait preuve de son utilité et de son efficacité. Je me réjouis donc de cette subvention d'un montant de 13.000 euros attribué à l'association "Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Paris", C.I.D.F.F., qui va permettre de poursuivre le déploiement à Paris de son dispositif de protection des femmes en très grave danger, celui-ci reposant essentiellement sur l'éviction du conjoint violent du domicile familial, qui est certes devenu la règle mais n’est pas toujours la solution la plus efficace. Je pense que notre Ville doit continuer à se mobiliser sur le sujet.

Ce projet de délibération me permet d'ailleurs de revenir sur la délibération "Femmes victimes de violence, hébergement et accès au logement", proposée par le groupe Communiste - Front de Gauche et adoptée au Conseil de février 2015. Des propositions avaient été faites dans cette délibération dans l'objectif - je cite : "de disposer de données chiffrées sur les besoins d'hébergement des femmes victimes de violence et les réponses les plus adaptées, et en conséquence, d'augmenter les capacités d'accueil des femmes victimes de violence à Paris, de faciliter les flux de sortie de l'hébergement d'urgence ou de stabilisation, et d'apporter des réponses en termes de logements mieux adaptés".

Celle-ci proposait entre autres de fixer un objectif de création de 60 places d'hébergement dans des centres d'hébergement d'urgence et de réinsertion sociale, ainsi que la mobilisation de 50 logements par an à Paris.

Pourriez-vous, Madame BIDARD, nous présenter, par exemple dans une future 4e Commission, un état des lieux de toutes les propositions qui ont été formulées dans la délibération, le nombre de places et de logements qui ont été créés depuis 2015, le nombre de femmes ou de familles ayant pu accéder à un logement social grâce à la mise en place de la surpondération dans les critères de cotation de la demande de logement social à Paris, les propositions qui n'ont pas pu être concrétisées et la raison pour laquelle cela n'a pas pu être fait ?

Je vous remercie par avance pour ces informations. J'en profite, par ailleurs, pour saluer votre engagement sur le sujet.

Pour terminer, je souhaite rappeler que les dispositifs actuels de protection et d’accompagnement des femmes victimes de violence restent toujours trop insuffisants. Nous devons les améliorer à tous les niveaux, que ce soit au niveau du parcours d'accompagnement, du soutien, de la mise en réseau des professionnels du secteur ou encore au niveau de la prise en charge de ces femmes et de leurs enfants.

Les violences faites aux femmes doivent être reconnues comme un problème de société et de santé publique. Il est indispensable de continuer à renforcer les actions et les moyens dédiés, ainsi que le soutien aux associations engagées dans la lutte contre ces violences. Merci.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Hélène BIDARD.

**Mme Hélène BIDARD**, adjointe. - Merci beaucoup, chère collègue, pour cette intervention très complète. Du coup, il y a plein de choses que je ne vais pas redire.

Je vais peut-être commencer par rappeler qu'il y a une prise en charge globale des femmes victimes de violences aujourd'hui par la Ville de Paris, avec un certain nombre de partenaires institutionnels. Nous avons d'ailleurs voté, grâce à vous, au Conseil de Paris de mai, une augmentation de nos subventions à des grandes associations comme l'A.V.F.T. ou le C.I.D.F.F., et aussi à des associations de plus petite envergure qui sont, pour leur part, implantées dans des arrondissements ou ont des approches spécifiques en fonction des problématiques rencontrées par les femmes. Je pense, par exemple, à la question des violences faites aux femmes handicapées.

Comme cela a été répété à plusieurs reprises, les femmes et les jeunes filles commencent à être de plus en plus entendues et écoutées en ce qui concerne les violences. Il y a, de ce fait, un afflux massif vers les structures d'aide. La preuve en est aussi pour le "téléphone grave danger", puisque nous avons augmenté leur nombre de 20 à

25 cette année, et que nous faisons déjà le constat que tous ces téléphones sont utilisés. Nous avons donc constaté avec le Procureur MOLINS, lors du dernier comité de pilotage, que nous avions encore besoin de plus de téléphones. Donc nous referons une demande l'année prochaine à l'État pour disposer de plus de téléphones.

Le "téléphone grave danger" concerne les femmes en danger immédiat, ou les auteurs de violences qui sortent de prison ou continuent de menacer les femmes malgré les injonctions de la justice. L'année dernière, la police est arrivée alors qu'un auteur poursuivait sa femme avec un marteau, par exemple. C'est pourquoi ce téléphone concerne les femmes dans un danger imminent. Lorsque la femme le déclenche, la police doit être sur place en moins de cinq minutes. C'est un dispositif très spécifique.

D'après notre bilan de l'année dernière, en 2017, le téléphone d'alerte a procuré une qualité d'intervention des services de police ou des associations, ce qui permet une réassurance, une écoute et une prise en considération de la situation juridique, sociale, professionnelle et psychologique des femmes protégées.

Ce temps protégé, le temps où les femmes disposent de ce téléphone, procure une sécurité qui est un atout très important dans le parcours de sortie des violences qui peut être très long et très difficile pour les femmes. La plupart des femmes accompagnées trouvent, grâce à ce dispositif, des portes de sortie des violences, des solutions pour divers problèmes qu'elles rencontrent, que ce soit en termes de santé, d'emploi, de logement ou de parentalité.

Précisément, 32 personnes ont été suivies par le dispositif "téléphone grave danger" en 2017 : 21 personnes nouvellement admises, 20 femmes et un homme homosexuel ; 18 nouvelles entrées, 3 réservées le temps de l'incarcération de l'auteur ; 11 situations antérieures prolongées du fait que le danger persistait et que la situation n'était pas encore stabilisée.

14 femmes sont sorties du dispositif au cours de l'année 2017. 15 femmes disposaient du "téléphone grave danger" au 31 décembre 2017, et 54 enfants mineurs ont été protégés au travers de ce dispositif.

En ce qui concerne la question du logement, la Direction du Logement et de l'Habitat de la Mairie de Paris, qui siège avec nous au comité de pilotage du "téléphone grave danger", a été saisie pour dix bénéficiaires du "téléphone grave danger". Une personne a bénéficié d'une mutation très rapide, après sollicitation du bailleur. Trois bénéficiaires ont été relogées dans le parc social du contingent de la Mairie de Paris. Six situations n'ont malheureusement pas abouti. Trois sont toujours en attente. Deux n'ont pas accepté les propositions pour des raisons variées, et une situation n'a pas abouti du fait de deux refus successifs de la personne.

Mais au-delà de la situation des femmes qui ont le "téléphone grave danger", nous pourrions vous faire en 4e Commission une présentation plus précise des dispositifs d'accompagnement dans les hébergements ou dans les logements pour les femmes victimes de violences, ce serait avec grand plaisir.

Au-delà du "téléphone grave danger", il y a différents niveaux de violences et il faut pouvoir répondre à toutes ces victimes. C'est pourquoi, avec mes collègues Ian BROSSAT et Dominique VERSINI, nous négocions depuis plusieurs mois pour l'ouverture de trois lieux d'hébergement, avec une mobilisation forte des maires d'arrondissement, dans le 10e arrondissement, le 12e arrondissement et le 20e arrondissement. Nous négocions avec l'État pour que ces trois nouveaux lieux d'hébergement d'urgence ou de résidence puissent ouvrir, parce que la prise en charge, parfois pour sortir du logement ou dans nos centres d'hébergements dédiés pour les femmes victimes de violences, est complètement saturée. Il y a un mois, une association n'arrivait pas à trouver de solution de mise à l'abri urgente pour sept femmes, dont une jeune femme qui avait 18 ans à peine.

Je vais conclure là en vous disant toute notre disponibilité pour vous présenter l'entièreté des dispositifs sur le logement, et puis rappeler que nous soutenons des revendications en termes d'avancée des droits pour les femmes victimes de violences, l'extension de l'ordonnance de protection en permettant sa délivrance en 24 heures et l'application du principe de réparation intégrale du préjudice pour les femmes victimes de violences.

Je vous remercie.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Merci, Madame BIDARD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 106 - DPSP.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 106 - DPSP).

## 2018 DDCT 120 - DASCO - DAE - DASES - Candidature Réseau EIF-FEL II dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (F.A.M.I.) programmation 2014-2020.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 120 - DASCO - DAE - DASES relatif à la candidature réseau EIF-FEL II, dans le cadre de l'appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration - programmations 2014-2020.

La parole est à Mme Marie ATALLAH pour le groupe Ecologiste de Paris pour cinq minutes.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Très rapidement, mes chers collègues, nous souhaitons apporter notre soutien total à cette candidature de la Ville, pour poursuivre une action ambitieuse en matière d'organisation territoriale de notre offre d'apprentissage du français à Paris.

Nous approuvons également la démarche de mise en réseau des acteurs pour fédérer et coordonner les actions dans le cadre d'une organisation concertée, cohérente et efficace à l'échelle des arrondissements et du territoire parisien.

Il s'agit d'une gouvernance qui vise à mieux répondre aux besoins identifiés des différents publics concernés, vivants dans les quartiers de notre ville, et notamment bien sûr les publics réfugiés arrivés en grand nombre à Paris depuis 2015.

Nous notons également que les expérimentations menées depuis janvier 2016 dans trois arrondissements - le 14e, le 13e, et le 18e - ont déjà donné des résultats très positifs.

Ils ont permis d'accueillir et d'évaluer près de 1.200 personnes, de former 450 professionnels, et de mettre en réseau une cinquantaine d'organisations qui ont adhéré à la charte du réseau, une charte de référence relative à l'organisation du fonctionnement en réseau, dans une démarche collective et fédératrice au service d'une meilleure intégration.

Nous nous réjouissons donc de cette belle démarche territoriale, une organisation que j'ai toujours soutenue moi-même dans le cadre de mes fonctions d'adjointe aux Affaires sociales dans le 14e arrondissement.

Si je peux formuler un vœu à cette occasion, ce serait que cet outil novateur d'organisation territoriale et de mise en réseau des acteurs de l'apprentissage du français soit un des piliers de notre projet de la Maison parisienne des réfugiés et de l'intégration, l'objet d'un vœu que j'aurai le plaisir de présenter tout à l'heure, à notre Assemblée.

Je vous remercie.

*(Mme Véronique LEVIEUX, adjointe, remplace M. Jean-François MARTINS au fauteuil de la présidence)*.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci, Madame ATALLAH.

Je donne la parole à M. Hervé BÉGUÉ, pour cinq minutes maximum.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la politique du Gouvernement se caractérise par la répression des migrants comme en témoigne la récente loi Asile Immigration qui criminalise et stigmatise les réfugiés qui fuient la guerre, la pauvreté ou le climat.

Ce constat est aussi vrai au niveau de l'Union européenne avec le règlement Dublin, que nous ne cessons de contester. Si Marie ATALLAH le permet, je pourrais continuer à parler dans un peu de silence. Excuse-moi, mais c'est assez pénible.

Certains actes de bravoure ont pu permettre à certains migrants d'être régularisés alors que tous devraient l'être. La politique du Gouvernement devrait être celle de la régularisation et donc de l'insertion. Cette insertion passe en partie par l'apprentissage du français. C'est pourquoi nous nous félicitons que la Ville de Paris s'engage, une fois de plus, sur cette voie, et nous voterons pour ce projet de délibération.

A l'initiative des associations du 18e, le réseau EIF-FEL est expérimenté dans les 13e, 14e et 18e arrondissements. Il permet une première évaluation débouchant sur une orientation adaptée des migrants vers les associations adéquates.

Cet apprentissage du français a une vraie utilité. Les expérimentations devraient être étendues à l'ensemble des arrondissements. La loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France a créé le contrat d'intégration républicaine qui a pour ambition de créer un parcours plus individualisé pour les migrants ayant obtenu le statut de réfugié. Il est mieux relié à la politique de délivrance des titres de séjour.

Mais aujourd'hui l'aide de l'Etat n'est pas suffisante. L'Office français de l'immigration et de l'intégration délivre 200 heures de cours par personne. Ce chiffre est trois fois moins important qu'en Allemagne.

Récemment, le rapport d'Aurélien TACHÉ, "Pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers en France", député de La République en marche en décalage avec la politique menée par le Gouvernement qu'il soutient, souligne la nécessité d'un accès aux cours de français avant même que se pose la question de l'asile…

Je vous remercie.

… mais ce rapport, sans valeur législative, se confronte aux positions répressives de la majorité à laquelle il appartient. Le livre "J'apprends le français" de Marie-France ETCHEGOIN, femme particulièrement engagée dans l'apprentissage du français pour les migrants, montre à quel point cet apprentissage est un vecteur d'intégration républicaine.

Les migrants, pour la plupart d'entre eux, viennent de pays divers et ne maîtrisent pas notre langue. Leur donner les moyens d'apprendre le français, c'est participer à leur donner un avenir dans notre pays. C'est aussi par cet apprentissage qu'ils pourront plus facilement s'intégrer et s'insérer professionnellement. C'est leur offrir un autre destin que celui qu'ils ont fui.

Nous soutiendrons sans relâche l'engagement de la Ville de Paris sur cette question, mais nous contestons très vivement la politique de l'Etat. Bien plus que de renforcer…

Je vois que les soutiens à MACRON ici se manifestent. On a quand même le droit dans les débats de dire ce que l'on pense et de respecter ce que dit l'autre ! J'en suis désolé.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - La parole est à M. BÉGUÉ, s'il vous plait.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Si vous permettez, je vais essayer de continuer dans le respect des uns et des autres.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. **-** Tout à fait. Allez-y, Monsieur BÉGUÉ, je vous en prie.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Mais nous contestons, je le répète, très vivement la politique de l'Etat. Bien plus que de renforcer sa politique d'accompagnement des réfugiés, au-delà de la seule question du droit d'asile, c'est une politique d'accueil qu'il faut mettre en place. Avant de parler de promotion de la langue française ou encore de formation professionnelle, le Gouvernement devrait faire en sorte d'assurer toutes les conditions d'accueil digne qu'ils méritent à leur arrivée.

Je remercie ceux qui m'ont écouté avec patience et respect. Quant aux autres…

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BÉGUÉ, pour votre intervention.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe. - Merci beaucoup.

Pour ceux qui l'ignoraient encore ou qui auraient voulu l'ignorer, la question de l'apprentissage du français est éminemment et profondément politique. Ma foi, ne faisons pas semblant de découvrir les désaccords que nous pouvons avoir sur une partie de ces bancs avec un certain nombre d'orientations politiques existantes. Ayons même l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que nous avions déjà des désaccords, notamment en matière d'apprentissage du français avec des gouvernements précédents.

Cela ne nous empêche pas dans notre rôle d'élus municipaux et je réagis à cela en ayant entendu un de nos collègues interpeller en disant : quel rapport avec le Conseil de Paris ? Si, dans notre rôle d'élus municipaux, justement nous continuons à construire une politique publique d'apprentissage du français parce que nous pensons profondément sur les bancs de cette majorité que l'apprentissage…

Et c'est totalement le sujet, cher ami.

… Que l'apprentissage du français est une politique publique menée par notre collectivité. Nous savons pourquoi nous la menons. Nous la menons en effet parce qu'elle a vocation à permettre à tous - nous insistons régulièrement sur le "tous" - de pouvoir rentrer dans l'apprentissage de la langue française.

Le projet de délibération qui vous est proposé est en effet une brique nouvelle et supplémentaire, et j'espère que nous allons pouvoir répondre à plusieurs des souhaits que vous avez exposés. C'est une brique supplémentaire de cette politique publique, puisque nous revenons vers le Conseil de Paris après la première phase du programme EIF-FEL qui va s'achever fin 2018, et qui a concerné, vous l'avez dit, les 13e, 14e et 18e arrondissements et plus de 2.000 personnes qui ont été formées.

Cette nouvelle candidature au F.A.M.I., que vous allez, je l'espère, autoriser dans quelques instants, va permettre que ce réseau EIF-FEL puisse continuer, mais aussi possiblement s'étendre à de nouveaux arrondissements. Nous avons suivi avec EIF-FEL une méthode somme toute assez classique : nous expérimentons et, à la fin de l'expérimentation, si cela fonctionne, nous accroissons le territoire visé.

Je ne reviens que très rapidement sur les objectifs d'EIF-FEL car vous en avez parlé tous les deux : faire en sorte que les acteurs de l'apprentissage du français travaillent ensemble et soient mieux formés - je rappelle que nous sommes dans un secteur dans lequel il y a beaucoup de bénévoles, et donc la question de la formation des bénévoles est évidemment un levier absolument primordial -, et que ceux qui s'engagent dans un parcours

d'apprentissage du français puissent bénéficier de formations réellement personnalisées et en ayant de vrais parcours de formation pour pouvoir progresser au fur et à mesure.

Ce programme a fonctionné, notamment grâce aux associations qui, en effet, ont les premières imaginé ce dispositif ou cette coordination. On l'a ensuite monté avec elles et je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Centre Alpha Choisy et le C.E.F.I.L. Puis je voudrais y associer, Patrick BLOCHE le sait, les cours municipaux d'adulte de la Ville de Paris qui sont une vraie et formidable contribution pour ce travail au sein d'EIF-FEL.

Après en avoir discuté avec les uns et les autres, vous avez bien compris que nous sommes au début du parcours de renouvellement d'EIF-FEL et si nous élargissions le périmètre, nous souhaiterions pouvoir y intégrer les 19e et 20e arrondissements qui paraissent être les débouchés pour l'instant naturels à cette extension d'EIF-FEL.

Puis un petit mot pour terminer parce que Marie ATALLAH faisait référence à la Maison des réfugiés, sur laquelle vous travaillez et qui est un projet piloté par Dominique VERSINI. Je l'ai dit, nous construisons une véritable politique publique de l'apprentissage du français et il y a donc plusieurs dispositifs et briques.

Permettez-moi de dire un mot de l'appel à projets "REFUG" qui s'adresse à un public qui, pour le coup, est totalement oublié de l'ensemble des formations. C'est un des angles morts et c'est aussi pour cela que le rôle des villes est important, notamment pour pouvoir alerter, voire mettre en œuvre quand il y a des angles morts dans la politique nationale. Ce sont des personnes qui sont hébergées en centre d'hébergement d'urgence et qui n'ont pas encore reçu de réponse à leur demande d'asile. L'année dernière, plus de 500 bénéficiaires ont pu être formés à Paris à l'apprentissage du français parce que nous considérons que cet apprentissage du français de tous les jours doit pouvoir commencer le plus tôt possible, avant parfois la réponse à la demande d'asile.

Merci en tout cas de votre soutien.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 120 - DASCO - DAE - DASES.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 120 - DASCO - DAE - DASES).

## 2018 DASES 174 G - Subventions (35.000 euros) à 4 associations pour la réalisation d'actions de domiciliation pour des personnes et familles sans domicile à Paris. Avenant avec la fédération de P. du Secours Populaire.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 174 G relatif à l'attribution de subventions à quatre associations pour la réalisation d'actions de domiciliation pour des personnes et familles sans domicile à Paris. Avenant avec la fédération du Secours populaire.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ, pour 5 minutes maximum.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, la domiciliation va au-delà d'une simple adresse : elle est la première étape d'un accompagnement sur le long terme vers l'accès aux droits car, sans adresse postale, impossible d'ouvrir ses droits et de prétendre aux prestations sociales.

C'est donc un levier indispensable pour sortir de la précarité et enrayer le non-recours aux droits sociaux. Il s'agit généralement de la première étape d'un parcours de sortie de l'exclusion pour les personnes à la rue, ainsi que pour les démarches de demande d'asile des étrangers.

Alors que les besoins sur le territoire parisien sont en augmentation, les acteurs s'accordent sur le fait que les différents dispositifs sont saturés. Dès lors, je me réjouis que notre Ville ait choisi de renforcer son soutien aux associations agréées pour les actions de domiciliation, afin que celles-ci puissent répondre au mieux à l'augmentation du volume des demandes.

Le sujet de la domiciliation est un sujet majeur en matière de réduction de la grande pauvreté et précarité. C'est la raison pour laquelle nous devons porter cette volonté première d'accès au droit commun pour tous.

Notre groupe sensibilisé sur le sujet avait d'ailleurs déposé au Conseil de Paris de juin 2015 un vœu relatif à l'accueil et la prise en charge des réfugiés à Paris dans lequel nous demandions, entre autres, que la Ville interpelle l'Etat sur ses responsabilités quant aux difficultés rencontrées par les réfugiés pour accéder à leur droit d'asile, accès à une domiciliation administrative permettant le dépôt de demande d'asile.

Les écologistes ont également déposé un vœu au Conseil du 10e arrondissement, au mois de mai dernier, demandant que la Ville de Paris priorise le désengorgement du dispositif et que les moyens nécessaires soient

accordés, notamment afin de revoir à la hausse avec des objectifs chiffrés la domiciliation accordée par les P.S.A. ; qu'une réflexion soit menée en concertation avec les associations afin d'adapter le dispositif au profil des demandeurs, accessibilité des P.S.A., pièces justificatives.

L'Etat avait finalisé un schéma départemental de domiciliation des personnes sans domicile stable à Paris, 2016-2018, dans lequel le constat de saturation du dispositif avait été confirmé et portant plusieurs propositions de désengorgement telles que la sollicitation de la Poste, service public, pour domicilier gratuitement les personnes autonomes et sans domicile stable. Cela visait, d'une part, à pallier la baisse du volume des courriers traités au sein des bureaux de poste, sous réserve de trouver les modalités financières acceptables et, d'autre part, à faciliter l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la Banque postale.

Savez-vous si cette proposition a avancé ? Des expérimentations ont-elles été lancées ? Et savez-vous quand le nouveau schéma sera-t-il présenté ?

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Evidemment, je voterai pour ce projet de délibération. J'ai néanmoins beaucoup d'interrogations et une insatisfaction quand je lis l'exposé des motifs.

De combien pouvez-vous estimer - même si c'est forcément une estimation - la sursaturation des demandes de domiciliation ? C'est forcément une estimation parce que, de fait, on est sur la grande exclusion, on a une difficulté pour compter exactement combien de demandes seraient non satisfaites. Or, le projet de délibération ne nous dit pas combien de demandes, aujourd'hui, de domiciliation ne sont pas satisfaites.

La saturation, en tous les cas, est complète sur les trois permanences sociales d'accueil : Bastille, Gauthey et Belleville. Les associations, elles aussi, ne cessent de dire qu'elles sont en saturation et qu'elles n'arrivent pas à prendre plus de domiciliations. Il y a donc une urgence à développer le service. Or, ce projet de délibération ne nous dit absolument pas l'augmentation attendue de la capacité de domiciliation grâce à ce projet de délibération. Je ne remets pas en cause, évidemment, les aides accordées aux associations, mais ce n'est pas sérieux un tel travail.

De la même manière, les estimations de subventions de fonctionnement exceptionnelles qui sont allouées ne nous permettent pas de savoir comment cela permet véritablement aux associations de fonctionner. Comme vous ne nous donnez pas les éléments sur leurs autres ressources en termes de co-financement, qu'est-ce qui leur permet, véritablement, de procéder à l'accompagnement non seulement à la domiciliation, mais à l'accompagnement à l'ensemble des démarches administratives qui vont avec ?

Je sais que les associations ont beaucoup de difficultés. Certaines ont perdu des contrats aidés, d'autres peuvent avoir des problèmes s'agissant de leurs locaux.

Je trouve le contenu d'information de ce projet de délibération insuffisant par rapport à l'enjeu.

Dernière chose : je trouve extrêmement important de pouvoir penser le travail en complémentarité avec les associations quand on travaille sur la grande exclusion. Toutefois, attention à ce que l'on n'en vienne pas, finalement, à une délégation complète en direction des associations. Je reviendrai dessus tout à l'heure à travers le vœu que je présente sur la permanence sociale d'accueil de Belleville, mais permettez aux fonctionnaires de la Ville de Paris de faire leur travail conformément à leurs engagements déontologiques.

Or, aujourd'hui à vouloir mettre des petits coups de rabot sur des petits coups de rabot, vous êtes en train de générer une souffrance au travail parmi celles et ceux qui travaillent en direction des publics les plus fragiles, ceux de la grande exclusion. C'est extrêmement problématique et inacceptable.

Vouloir à tout prix, à marche forcée, fusionner les directions des deux permanences sociales d'accueil, celle de Belleville et celle de Gauthey - j'y reviendrai tout à l'heure - au mépris du travail d'équipe et des obligations d'avoir une direction locale dans la P.S.A., c'est une aberration et une façon de faire des économies de bouts de chandelle sur le dos de l'urgence sociale que je trouve scandaleuse.

Je voterai donc pour ce projet de délibération, mais vous comprendrez surtout que je n'arrive pas à voir si nous faisons assez. J'ai même la conviction que nous ne faisons pas assez et que l'on ne donne pas les éléments au Conseil de Paris de véritablement se faire un avis argumenté sur le sujet.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX,** adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Merci, mes chères collègues, d'avoir profité de ce projet de délibération pour parler d'un sujet dont on parle trop peu dans cet hémicycle et qui, pourtant, permet de répondre au quotidien de nombreuses personnes, en particulier les plus exclues.

Vous soulignez, Mesdames, avec raison, la problématique que connaît notre ville concernant notre offre de domiciliation.

Vous avez utilisé, Madame SIMONNET, le mot de "sursaturation". En tout cas, il y a une saturation, c'est certain.

La domiciliation, je n'y reviendrai pas - Madame KONÉ, vous l'avez très bien expliqué -, c'est un droit qui permet l'ouverture de tous les autres droits : les droits légaux et les droits supra-légaux. Donc, sans domiciliation, de nombreux ponts sont coupés pour passer de l'accompagnement vers du suivi et essayer de tirer vers le haut toutes ces personnes.

Compte tenu de l'augmentation significative de la demande que Paris a connue ces dernières années et en raison de l'arrivée de personnes en exil notamment, nous avons engagé une dynamique d'amélioration du service proposé par nos permanences sociales d'accueil.

Par exemple, nous avons investi dans un nouveau logiciel de traitement de courriers, nous avons modifié les horaires d'ouverture de nos P.S.A., nous avons fonctionné avec des prises de rendez-vous et de l'accueil inconditionnel. Cela a permis une augmentation du volume des domiciliations traitées mais, clairement, cela n'a pas suffi à répondre à tous les besoins.

Vous l'avez dit, Madame SIMONNET, je ne peux pas aller beaucoup plus loin que vous : nous ne savons pas la totalité des besoins. L'objectif est donc de pouvoir répondre directement en augmentant les volumes et puis, au fur et à mesure, de pouvoir remplir nos missions de service public en la matière.

Malgré tous nos efforts, nos permanences sociales d'accueil et les associations qui sont agréées par la Préfecture rencontrent de nombreuses difficultés parce que la demande est sans cesse croissante.

Pour remédier à ces constats partagés, nous avons travaillé à un plan d'action assez complet, concerté avec les acteurs de la domiciliation depuis le mois de mai dernier, pour désengorger le plus rapidement possible, mais aussi le plus durablement possible, le système de domiciliation parisien.

Cela se fait en quatre temps. D'abord, c'est l'objet du projet de délibération d'aujourd'hui, dont nous parlons, puisqu'il y a une augmentation assez exceptionnelle de notre soutien aux associations qui participent à la domiciliation.

Nous avons aussi lancé un appel à projets - et c'est exceptionnel - qui s'est clôturé le 20 juin dernier pour soutenir les associations agréées par l'Etat en augmentant leurs capacités actuelles de domiciliation. Les services de la DASES et du C.A.S.-V.P. sont en train d'analyser les demandes formulées. L'objectif est bien de calibrer notre réponse aux besoins des associations et pas l'inverse.

Le troisième temps, c'est de développer, dès ce mois-ci, les capacités de domiciliation du Centre d'action sociale, notamment en travaillant avec les maraudes - la coordination des maraudes -, en travaillant avec les services sociaux de proximité, mais aussi en mettant en place des dispositifs directs avec les hôpitaux de Paris.

Le Centre d'action sociale - c'est le dernier point - est en recherche active d'un nouveau local pour développer, dans les meilleurs délais, plus de capacité de domiciliation pour le Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

Et en effet, si nous constatons que nous avons des difficultés, notamment la pression foncière sur laquelle je ne reviens pas, le travail avec la Poste pourra éventuellement s'envisager pour tenter, tout de même, de répondre à la demande.

Je suis bien consciente que les conséquences de cette situation pour les personnes et pour les familles démunies et réfugiées sont complexes. Néanmoins, je peux vous assurer de notre entière détermination à mener à bien ce plan d'action dans les meilleurs délais ; j'en fais ma priorité.

Cependant, je dois souligner que cette réponse de la Ville, qui est assez unique, ne peut pas se passer d'une réponse plus générale au niveau de l'Etat. C'est à lui qu'incombe la responsabilité de piloter et de veiller au bon fonctionnement du schéma départemental de domiciliation qui, en effet, doit pouvoir être renouvelé assez rapidement. C'est aussi l'Etat qui doit veiller à l'équilibre territorial de l'offre de domiciliation.

En effet, quand on sait que Paris et la Seine-Saint-Denis réalisent, ces deux départements, 60 % des domiciliations franciliennes, cela constitue très clairement une raison de la saturation que nous connaissons aujourd'hui.

Enfin, il est nécessaire que l'Etat assume son rôle jusqu'au bout dans l'accueil des personnes en exil, qui représentent une partie importante de la demande de domiciliation. Ces personnes, lorsqu'elles bénéficient d'une place en centre d'hébergement, par exemple, ne peuvent toujours pas y recevoir leur courrier et sont donc hébergées dans un endroit et domiciliées dans un autre. Je vous laisse imaginer la complexité que cela représente,

notamment pour des personnes très fragiles. Je pense que vous en conviendrez avec moi, il est absurde que leur place en hébergement ne leur garantisse pas une adresse, et cette question devrait être soulevée lors du prochain comité de pilotage de la domiciliation, que l'Etat anime ce vendredi.

Voilà, je vous remercie d'avoir attiré l'attention sur ce point central dans notre programme de lutte contre l'exclusion et je vous garantis que les problématiques que vous soulevez sont au cœur de nos préoccupations.

Merci beaucoup.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 174 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DASES 174 G).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la Permanence Sociale d'Accueil de Belleville.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 138 relatif à la permanence sociale d'accueil de Belleville.

Pour le présenter, je donne la parole à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Dans la suite de nos échanges sur le projet de délibération qui vient d'avoir lieu, les permanences sociales d'accueil ont pour objectif d'accueillir et d'accompagner les Parisiennes et Parisiens sans domicile fixe vers l'insertion avec des missions d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation, de domiciliation administrative, d'accès au droit, d'accompagnement social, d'accompagnement social global et d'accompagnement au titre du R.S.A., missions et objectifs qui devraient être soutenus de manière accrue au vu d'un contexte où la précarité s'aggrave.

Après, on a des permanences sociales d'accueil, qui peuvent avoir des spécialisations. Les P.S.A. de Gauthey dans le 17e arrondissement et de Belleville dans le 20e arrondissement sont géographiquement très éloignées l'une de l'autre et elles n'accompagnent pas les mêmes publics, par exemple. Il faut savoir que la P.S.A. Gauthey, dans le 17e, accompagne les familles avec enfants, couples et femmes isolées. La P.S.A. de Belleville, dans le 20e arrondissement, quant à elle, s'occupe des jeunes de18 à 25 ans. Cela correspond donc à des missions et des types de suivi extrêmement différents et les pratiques sociales ne sont pas du tout les mêmes. On a des spécificités de publics, qui nécessitent une spécialisation pour les professionnels.

Il n'y a que ces trois P.S.A., Belleville, Gauthey et Bastille, ce qui est déjà totalement insuffisant pour toute la Ville de Paris, notre Capitale. L'administration parisienne prévoit une fusion qui va toucher aux missions de la P.S.A. de Belleville et de celle de Gauthey en faisant une fusion de ces directions. Or vous avez des tâches bien spécifiques, qui nécessitent que les directions ne soient pas fusionnées.

Par exemple, vous avez des aides exceptionnelles qui ont besoin d'être supervisées par la hiérarchie même de la P.S.A. de Belleville. Si vous fusionnez les directions des deux P.S.A., la même personne responsable des questions d'intendance ne pourra pas être dans le 17e et dans le 20e simultanément. C'est donc tout le travail, la réactivité de l'équipe de Belleville que vous fragilisez. Je suis allée les rencontrer et j'ai pu constater une réelle souffrance au travail dans la non-prise en considération de leur travail.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je termine.

J'émets le vœu que la Mairie de Paris interpelle la direction du C.A.S.-V.P. pour que ce projet de fusion des directions soit abandonné ou a minima qu'une négociation soit engagée avec les agents de la P.S.A. Belleville et des autres P.S.A. et des organisations syndicales.

Voilà, je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Léa FILOCHE.

**Mme Léa FILOCHE**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Chère Danielle SIMONNET, je vous remercie de votre vœu, car cela nous permet vraiment de parler des permanences sociales d'accueil, qui sont quand même des outils assez uniques, assez précieux auxquels je pense ici qu'une majorité des membres de cet hémicycle tiennent particulièrement.

Ces permanences sociales d'accueil ont pour objectif d'accueillir et d'accompagner les Parisiens sans domicile fixe afin d'ouvrir leurs droits et de les inscrire dans un parcours d'insertion. Elles interviennent auprès de publics très

précaires jusqu'à ce que le relais puisse être pris par les services sociaux de secteur de proximité ou des services spécialisés en fonction de la situation de la personne.

A Paris, il y a en effet trois permanences sociales d'accueil, qu'on appelle "P.S.A." : la P.S.A. Bastille pour les hommes seuls de plus de 25 ans, la P.S.A. Gauthey pour les familles avec enfants, les couples et les femmes isolées et la P.S.A. Belleville pour les jeunes de 18 à 25 ans. Je tiens à vous le dire clairement, chère Danielle SIMONNET, s'il y avait un doute, il n'y a pas de projet de fusion des P.S.A. Bastille et Belleville et encore moins une perspective de fermeture de la P.S.A. Belleville, car l'action de ces trois P.S.A. est tout à fait essentielle.

Je tiens à vous dire également que le champ de compétences et les attributions de chacune des P.S.A. sont en tout point préservés. Ce qui est envisagé, c'est la mise en place d'une direction commune à deux établissements.

Cela est cohérent avec les projets d'établissement des deux structures. En effet, il est apparu que les deux P.S.A. gagneraient à fonctionner plus en réseau, à mutualiser les partenariats, à échanger les bonnes pratiques. D'ailleurs, cela se fait ailleurs et c'est une direction commune qui permet de pouvoir arriver à cela.

Cette évolution a été discutée et présentée aux agents, contrairement à ce que vous avez dit. La direction du Centre d'action sociale de la Ville de Paris s'est notamment rendue en mai dernier aux réunions d'équipe de la P.S.A. de Belleville et de la P.S.A. Gauthey pour un échange ouvert sur ce projet. Les organisations syndicales ont également été réunies au début du mois de juin dans le cadre de l'agenda social du Centre d'action sociale de la Ville de Paris et un temps de concertation et d'échange a eu lieu hors ces instances. Enfin, un cycle de groupes de travail sera amorcé en ce début de mois pour travailler plus concrètement sur cette réorganisation.

Les agents des P.S.A. sont des acteurs essentiels dans la lutte contre l'exclusion...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

**Mme Léa FILOCHE**. - … et leur travail est particulièrement difficile.

Je tiens à profiter aussi de cette intervention pour leur rendre hommage. Ne rajoutons pas à la difficulté de leur travail l'anxiété générée par des fantasmes infondés, comme des projets de fusion, voire de suppression de structures, qui n'ont jamais été envisagés.

J'émets donc un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme Sylvie CEYRAC.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Merci bien.

Au Conseil de Paris de mars dernier, un premier bilan de la Nuit de la solidarité a été présenté et mon groupe avait proposé à cette occasion un vœu pour la création d'une quatrième permanence sociale d'accueil, nécessaire, d'une part parce que les trois existantes sont installées dans l'Est et le Nord de Paris, laissant d'éventuels bénéficiaires trop éloignés et donc les décourageant très souvent, d'autre part, parce que ces trois permanences sont déjà extrêmement fréquentées, comme on l'a dit il n'y a pas longtemps, pour ne pas dire submergées.

Ce vœu avait été accepté par l'Exécutif, voté à l'unanimité par le Conseil de Paris du 21 mars et confirmé par un vote unanime du conseil d'administration du Centre d'action sociale du 29 mars.

Je ne doute donc pas que ce vœu se traduira par des actes dès qu'un local adapté sera trouvé et je ne manquerai - et ne me lasserai pas, d'ailleurs - de renouveler cette demande jusqu'à l'ouverture de cette quatrième P.S.A., et ne présage donc pas une future fusion de Gauthey et Belleville ou de la suppression de l'une ou de l'autre.

Nous ne soutiendrons pas ce vœu.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## 2018 DASES 184 G - Avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif Paris Med.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASES 184 G concernant un avis sur le Projet Régional de Santé 2018-2022, sur lequel le vœu référencé n° 139 G a été déposé.

La parole est tout d'abord à Mme Marie ATALLAH… Non, à M. David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'avis de notre Conseil sur le Plan régional de santé révèle les contradictions de la politique gouvernementale en matière de santé. Nous ne pouvons qu'être d'accord avec les orientations stratégiques qu'il propose : prévention, lutte contre les inégalités sociales et territoriales et approche basée sur le local et les territoires.

Toutefois, en l'absence d'engagements financiers pour assurer le respect de ces objectifs dans la durée et dans un contexte de fortes contraintes budgétaires sur l'assurance maladie, il est permis de douter de la façon dont ce projet va pouvoir être mené à bien. Par ailleurs, un bilan sur le précédent Projet régional de santé aurait été apprécié, surtout dans la mesure où, par exemple, l'objectif de lutte contre les inégalités sociales et territoriales figurait déjà dans le projet 2011-2016 et que la situation s'est globalement aggravée depuis.

Notre groupe partage donc ces inquiétudes concernant le flou des ambitions de ce Projet régional de santé et ce flou semble d'ailleurs refléter une vision plus basée sur une gestion comptable que sur la nécessaire réponse globale aux enjeux de santé.

En effet, d'une part, Paris répond à des besoins en matière de santé très larges en raison des très fortes inégalités de son territoire et de son attraction nationale, voire internationale. Non seulement on vient parfois de loin pour se faire soigner dans la Capitale, vu la qualité et l'expertise de certains pôles de santé, mais on vient aussi de loin à Paris tout court, je pense notamment aux milliers de migrants qui passent ou restent dans notre ville selon leur parcours.

Par ailleurs, notre groupe défend une vision de la santé incluant la qualité de vie et le bien-être, telle que d'ailleurs la défend l'O.M.S.

L'avis souligne bien comment, en faisant reposer sur les acteurs l'organisation territoriale des soins, mais sans proposer le renforcement des instances de démocratie locale de santé, ce projet court le risque de passer à côté des enjeux globaux tels que l'urbanisme, les déplacements, l'éducation, le sport, l'emploi, l'alimentation, ou encore les questions d'autonomie.

Nous devons donc inclure les enjeux de transport et d'aménagement urbain portés par les collectivités dans les logiques de prévention et de santé.

La santé est en effet un enjeu d'avenir et concerne tous les domaines de la Ville.

Faut-il rappeler que 2.500 personnes meurent chaque année prématurément à cause de la pollution de l'air, que 1 Parisien sur 10 est exposé à des niveaux sonores qui dépassent le seuil limite réglementaire.

Sans moyens ambitieux pour répondre à ces enjeux, l'inscription de la santé dans toutes les politiques publiques qui constituent l'axe de transformation n° 5 de ce P.R.S. risque de rester à l'état de vœu pieux.

Il convient donc d'adopter une vision englobante, globale, qui tienne compte de la notion de bien-être et ne laisse pas la santé qu'aux gestionnaires techniques.

Ce projet local de santé mentionne ainsi, dans son axe de transformation n° 4, la généralisation des patients experts pour différentes maladies chroniques et des actions de prévention et de promotion de la santé pour certaines maladies chroniques dans une approche de santé communautaire ainsi que le renforcement des représentants des usagers dans les différentes instances de démocratie sanitaire.

C'est là évidemment un point positif qui doit être élargi à tous les secteurs possibles.

De même, une alimentation de qualité peut être un formidable levier pour une hygiène de vie saine. L'avis mentionne aussi l'accompagnement vers une alimentation saine dans les E.H.P.A.D. comme action possible pour le P.R.S. aux côté du sport sur ordonnance, par exemple.

Ce P.R.S. reste donc à notre sens rempli de bonnes intentions, mais superficiel au vu de l'importance des enjeux, de l'urgence de la transition écologique et du vieillissement de la population.

Je pourrais citer pêle-mêle aussi la santé mentale, celle des adolescents, l'urgence du désengorgement des urgences, ou encore des disparités territoriales.

En matière de santé, Paris doit répondre à des enjeux massifs et complexes intimement liés aux questions environnementales et écologiques. Nous regrettons que ce plan ne propose pas les moyens suffisants pour s'en

emparer pleinement et n'aille pas assez loin dans ses ambitions, d'autant plus que nous sommes dans un contexte financier contraint, qui nous amène à nous poser un certain nombre de questions.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ, pour 5 minutes maximum.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, après avoir démontré que les besoins des habitants et du territoire vont évoluer dans le sens d'une augmentation de la demande dans les années à venir, le P.R.S. 2 fixe trois grands principes : la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière d'accès à la santé ; la prévention et la promotion en matière de santé ; et enfin, l'approche territoriale comme niveau et levier principal de l'action.

Si ces ambitions portées sont donc bonnes, nous restons encore très dubitatifs sur l'ensemble du P.R.S. 2.

L'A.R.S. engage un P.R.S. sans aucune évaluation de ce qui a été fait dans le P.R.S. précédent.

Nous regrettons qu'il n'apporte aucune analyse sur la construction des inégalités sociales et territoriales de santé, alors qu'il en fait sa priorité.

Le P.R.S. 2 affirme son soutien aux structures d'exercice collectif, mais nous sommes encore loin des dernières recommandations du Haut conseil pour l'avenir de l'Assurance Maladie, qui rappelle la nécessité des hôpitaux de proximité indispensables dans la lutte contre les inégalités et l'accès aux soins.

Les ambitions portées laissent entendre une volonté de démocratiser les enjeux sanitaires. Pour cela, il est indispensable d'inscrire les collectivités territoriales au cœur des projets de santé, et de renforcer les instances de démocratie locale.

Il fait le constat du vieillissement de la population et de l'augmentation des pathologies chroniques, mais il n'insiste pas sur le besoin croissant de lits en médecine polyvalente.

La médecine libérale connaît des limites structurelles qui nécessitent une coordination forte avec la médecine publique. Le développement de l'offre en ambulatoire ne peut être que complémentaire et lié au résultat d'une amélioration de la qualité de prise en charge des patients.

Sur la santé des enfants, si le P.R.S. met en avant le renforcement de la protection médicale infantile, il ne peut être déconnecté de la question du financement.

La prise en charge financière de l'Etat en matière de P.M.I. ne cesse de diminuer. Nous constatons encore un manque de coordination avec les acteurs et trop peu d'actions de prévention en direction des enfants les plus vulnérables.

La santé des jeunes doit effectivement être une priorité. Ce public nécessite des moyens supplémentaires adaptés, permettant une prise en charge en amont des professionnels spécialisés.

La santé doit intervenir dans les lieux publics fréquentés par les jeunes, avec des professionnels formés. Les départements doivent pouvoir disposer des moyens adaptés à cette priorité, notamment en ayant un nombre de places suffisant en instituts médico-éducatifs.

Il convient également de renforcer l'accompagnement des femmes enceintes ou des mères qui ne sont pas assurées sociales.

Face à une baisse de l'offre de soins en matière de santé mentale, notamment sur le nombre de psychiatres et de pédopsychiatres, des dispositifs spécifiques doivent être pensés pour les personnes les plus fragiles. Il semble indispensable de donner des moyens à ces professionnels pour agir notamment par une prise en charge financière de l'Assurance Maladie ou des dispositifs d'expérimentation trop souvent refusés.

L'articulation entre le P.R.S. 2 et le projet régional de travail et le projet régional de santé environnementale n'est pas visible.

Nous sommes face à une carte médicale de plus en plus disparate sur notre territoire parisien, le constat est une pénurie forte en Secteur 1, qui conduit à un déficit de l'offre de soins sur certains territoires.

Sur le personnel de santé, nous constatons une dégradation des conditions de travail avec l'augmentation des contrats précaires, des arrêts maladies et même des suicides.

Cette situation est la conséquence des réformes d'organisation du travail, et de restructurations permanentes.

L'ambition d'une démarche co-construite partagée et analysée dans la réalité du terrain aurait dû être portée comme Paris l'a fait pour les Assises de la santé.

Nous n'avons aucune information précise sur les volumes des crédits mobilisables. Or, les ambitions portées ne peuvent être concrétisées dans un contexte de restriction budgétaire, on ne peut pas faire plus avec moins.

Nous ne donnerons donc pas quitus à l'Agence régionale de santé pour le P.R.S., comme l'ont fait les départements du 94 et du 77.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour 5 minutes maximum.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a quelques jours, 175 médecins ont alerté dans une lettre ouverte à Edouard PHILIPPE sur le manque de moyens pour assurer leurs missions de service public.

Dans ce courrier, ils disaient : "Il y a une mise en danger de la population, une mise en danger des professionnels qui doivent remplir cette tâche sans avoir les moyens".

Voilà notre principale critique à ce P.R.S.

Plusieurs enquêtes ont montré la menace qui pèse cet été sur les urgences, du fait des sous-effectifs.

Pour les deux mois d'été, on compte 600 journées de 24 heures où il manquera un médecin dans les services d'urgence.

Cette situation est liée à la multiplication des démissions, des intérims et des postes vacants. Les médecins préfèrent quitter les urgences pour éviter une surcharge de travail.

Il y a un réel manque de vocation, voire même une perte de vocation, certains disent que ce n'est pas le métier qu'ils ont appris et ils ont l'impression d'être à la chaîne comme chez Toyota.

Un tiers des infirmières ont démissionné dans les 5 ans qui ont suivi l'obtention de leur diplôme.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe présidente. - Pardonnez-moi, pouvez-vous faire un peu de silence, s'il vous plaît, Madame BERTHOUT, Monsieur MISSIKA, il y a un bruit…

Nicolas BONNET-OULALDJ, je vous en prie.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Je disais, chère Florence BERTHOUT, qu'il y a une réelle perte de vocation aujourd'hui chez les médecins, certains disent d'ailleurs que ce n'est pas le métier qu'ils ont appris et qu'ils ont l'impression d'être à la chaîne chez Toyota.

Un tiers des infirmières ont démissionné dans les 5 ans qui ont suivi l'obtention de leur diplôme, et l'on compterait aujourd'hui 21.300 patients qui ont dormi sur un brancard depuis le 1er janvier 2018.

Après des années de réduction de dépenses et de restructurations en chaîne des services publics, l'hôpital va mal, s'endette, pendant que le secteur privé est privilégié. Nous sommes face à une politique qui sape le service public hospitalier, tous les indicateurs sont au rouge et le Gouvernement est sourd aux alertes des hospitaliers.

D'ailleurs, Agnès BUZYN, Ministre de la Santé, ne se préoccupe que des restructurations et elle dit que chaque hôpital doit se poser la question de la réorganisation. Désormais, quand les salariés entendent le mot "restructuration", ils pensent à disparition. A Paris, même l'accès à l'I.V.G. est menacé. Port-Royal fait face à la volonté de la direction de le transférer dans l'unité de chirurgie ambulatoire, alors même que ce transfert désorganisera le service et ne permettra ni la confidentialité, ni la qualité de la prise en charge, ni l'accompagnement des patientes. Le centre I.V.G. de Tenon ne dispose pas des moyens nécessaires au fonctionnement : pas de pause des praticiens hospitaliers, ni des sages-femmes, infirmières absentes non remplacées, manque de vacations de médecins.

Nous ne partageons pas les choix qui vont être faits sur la recomposition de l'offre de soins et les restructurations hospitalières, tel que cela est présenté dans ce P.R.S. Les hôpitaux vont être touchés par la suppression d'activités ou les regroupements de services, comme c'est le cas à Tenon. Ces décisions sont prises sans concertation avec les professionnels et les usagers, et elles auront un impact sur les patients.

Martin HIRSCH est venu nous présenter sa réforme du nouvel A.P.-H.P., qui n'est rien d'autre que des projets de regroupements hospitaliers qui conduiront à terme à l'éclatement de l'A.P.-H.P. Il minimise la situation dégradée des hôpitaux, que ce soit en termes matériels mais aussi en termes humains. Rappelons le nombre de suicides ou de tentatives de suicide.

Le vœu que nous déposons à ce Conseil demande une remise à plat du projet du Grand Hôpital Nord qui conduira à la disparition des hôpitaux Bichat et Beaujon. Récemment, les tutelles de l'A.P.-H.P. ont annoncé qu'elles devraient faire des économies de 40 millions sur Paris, chers collègues, sans que l'on sache les conséquences précises sur les conséquences en termes d'effectifs. Tout cela dans un contexte où il était déjà prévu une suppression de 180 postes médicaux sans remplacement automatique. M. HIRSCH s'est d'ailleurs bien gardé d'en faire part dans sa présentation. Et que dire de la suppression du nombre de lits ?

Nous sommes particulièrement engagés sur cette question, comme l'illustre le tour de France des hôpitaux de nos parlementaires, qui demandent une chose simple : un moratoire sur le regroupement des établissements hospitaliers en évaluant ce qui a été fait. Il faut un plan global sur la médecine de proximité, sur les établissements comme les centres de santé et le maintien du réseau des hôpitaux de proximité.

La santé est notre priorité et nous demanderons d'ailleurs que la Ville de Paris émette un avis défavorable sur ce P.R.S. qui ne tient pas compte des préoccupations, des remarques. Je pense qu'aujourd'hui, si la santé est malade, elle l'est à cause du sous-investissement chronique. C'est bien l'absent de ce P.R.S. Ce P.R.S. est le dogme de la réduction des dépenses publiques et non la réponse aux besoins des territoires.

Voilà la raison pour laquelle nous voterons contre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Thomas LAURET.

**M. Thomas LAURET**. - Merci, Madame la Maire.

Je considère que lorsqu'un système est à améliorer, il ne s'agit pas de faire des moratoires et de bloquer toutes les restructurations qui sont en cours, comme on a pu l'entendre encore à l'instant. Quand on a des inégalités territoriales fortes entre Paris intra-muros et les banlieues proches de Paris, de notre Grand Paris, on ne ferme pas la porte à un renforcement de l'offre de soins sur le nord des territoires, notamment en Seine-Saint-Denis comme cela vient d'être demandé.

Pour autant, on nous demande aujourd'hui un avis du Conseil de Paris sur le projet régional de santé. On doit se prononcer sur l'avis du Conseil de Paris qui nous a été proposé. L'exercice n'est pas simple à faire puisque le projet régional de santé est un document de plusieurs centaines de pages, rédigées de façon assez lisse pour éviter justement que chacun trouve des arguments pour s'y opposer. Cet avis reproche à ce document un certain nombre d'imprécisions.

Mais, quand je regarde l'avis lui-même qui a été préparé par l'Exécutif, je le trouve aussi parfois un peu imprécis. Je cite, par exemple : "Il faudrait un programme d'actions et d'études pour comprendre la construction des inégalités sociales sur le territoire". C'est tout le travail qui a déjà été fait avec les Assises de la santé depuis 2014, par l'A.R.S., par les différents organismes ministériels qui font l'analyse assez précise. Justement, dans le constat de la situation actuelle, il y a des cartes extrêmement précises sur les raisons et la répartition géographique des inégalités sociales. Donc, je ne vois pas pourquoi cette proposition est faite.

Deuxièmement, et c'est l'un des aspects importants de la conclusion, il est reproché justement ce rééquilibrage des ressources au sein de Paris et au sein de la région, alors qu'il s'agit justement d'un projet régional de santé. Comme si les Parisiens disaient : "Il ne faut absolument pas que la concentration des moyens de santé qui sont sur le cœur de Paris, soit retravaillée dans une vision régionale". Je suis désolé, mais sortons un peu de nos intérêts particuliers. Nous avons intérêt à organiser la santé sur le territoire.

La Ville de Paris et l'Exécutif sont bien placés en présidant le plus gros ensemble hospitalier d'Europe, l'A.P.-H.P., pour dire quelle est la vision de la Ville de Paris pour l'évolution de l'A.P.-H.P. Ce n'est pas seulement Martin HIRSCH qui décide tout seul, même s'il a un pouvoir important dans ce domaine.

Après ces quelques critiques, je voudrais quand même attirer votre attention sur un point positif. Vous avez repris dans le projet la critique des mastodontes hospitaliers. Vous avez effectivement pris en compte les études, notamment celles qui ont été réalisées aux Etats-Unis montrant que la taille optimum d'un hôpital est de 600 lits et qu'au-delà, les dysfonctionnements sont sources de dépenses inutiles et de perte de chance. Je partage parfaitement ce point de vue. C'est un point important, justement, dans le dialogue que vous devez avoir avec l'Assistance publique et dans le mouvement actuel de création des groupes hospitaliers et de territoires, qui pose de réels problèmes.

C'est la distance entre les preneurs de décision et les professionnels de terrain qui sont dans les services hospitaliers, les responsables médicaux et non-médicaux, qui fait qu'un certain nombre d'établissements sont aujourd'hui en difficulté et que l'A.P-.H.P., qui a créé des groupes hospitaliers difficilement gérables, a, d'une certaine façon, fragilisé certains sites hospitaliers annexes qui ne sont pas les sièges des groupes hospitaliers. Il faut qu'il y ait une vraie réflexion entre la Ville de Paris et l'A.P.-H.P. sur ce point.

Enfin, je voulais attirer votre attention sur deux points sur lesquels je suis en désaccord : "l'ouverture de lits et d'une médecine polyvalente adaptée aux patients présentant des poly-pathologies chroniques pour fluidifier l'aval des urgences".

Oui, il faut des lits supplémentaires pour les personnes âgées et poly-pathologiques, mais, non, il ne faut pas que ces personnes âgées passent par les urgences systématiquement. C'est ce que vous prévoyez. Il n'est pas cité dans ce projet, par exemple, tout le développement de la télémédecine, une mesure importante prise par le Gouvernement récemment, de libérer la possibilité de faire de la télémédecine par la télémédecine entre les hospitaliers et les E.H.P.A.D., entre les médecins libéraux et les E.H.P.A.D. On peut éviter des hospitalisations et des

transferts aux urgences inutiles. On peut faire en sorte que, quand les hospitalisations sont nécessaires, elles soient directement faites dans les services hospitaliers sans passage par les urgences.

Enfin, vous critiquez les maternités de plus de 3.000, 3.500 accouchements. Pourtant, c'est le modèle qui permet d'avoir en présence des professionnels compétents, des pédiatres, des gynéco-obstétriciens, des sages-femmes pour assurer la sécurité de la prise en charge. Vous savez ce que c'est que 3.500 accouchements ?

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, s'il vous plaît.

**M. Thomas LAURET**. - C'est moins de 10 accouchements par jour, sur 24 heures.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Monsieur BONNET, s'il vous plaît !

**M. Thomas LAURET**. - Vous le savez très bien, c'est simplement la sécurité, et donc, à partir de là, je vous informe que nous nous abstiendrons sur cet avis du Conseil de Paris concernant le P.R.S.

Je vous en remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Mes chers collègues, il y a non-assistance à santé en danger. Quand il y a non-assistance à santé en danger, il y a des personnels de santé qui sont en grande souffrance, avec un nombre de suicides qui devrait préoccuper toutes et tous et aurait dû provoquer une réorientation complète des politiques publiques en matière de santé. In fine, il y a donc un problème de santé de l'ensemble de la population. La situation est grave, les alertes ne cessent de se répéter, mais les politiques continuent dans la même impasse de logique austère et libérale. Quelle est la situation ?

On nous propose un projet régional de santé sans qu'il n'y ait eu le bilan du précédent. Pourtant, vous pourrez regarder. Que s'est-il passé précédemment ? On a pu tous constater, échanger sur le fait qu'il y avait des grandes inégalités territoriales en Région Ile-de-France.

J'entends mon collègue précédent qui, au nom de la "République en marche", nous faisait la morale sur le fait qu'il fallait avoir une conception non pas parisiano-centrée mais prenant en compte l'ensemble de la région.

Très bien. Prenons la situation du 93. Il y a une très grande précarité à l'Est, notamment dans le 93, avec 28 % de seuil de pauvreté, un taux de mortalité infantile qui explose. Qu'est-ce qui a été fait dans le cadre du Plan régional de santé pour pouvoir remédier à cela ? Y a-t-il eu un renforcement des moyens alloués au niveau du P.M.I. ? Des actions ont-elles été menées ?

Nous dénonçons le fait que les politiques qui ont été menées jusqu'à présent par les gouvernements successifs n'ont jamais cherché à agir sur ces causes, et le Gouvernement actuel ne fait que poursuivre en aggravant les logiques libérales et austéritaires des gouvernements précédents.

Quelle est cette situation ?

On accumule les échecs. On peut prendre ensuite par plusieurs bouts, mais concrètement, on a un milliard d'euros en moins pour les hôpitaux. D'un côté, des moyens réduits, de l'autre, on pousse au maximum à la réorganisation, la restructuration de grands hôpitaux, avec votre modèle d'usines à bébés qui est une aberration en termes de santé publique.

Au lieu d'être dans une politique de prévention santé, d'hôpitaux de proximité et de complémentarité avec la médecine de ville, on court à des regroupements de gros géants hospitaliers, on réduit le nombre de lits en médecine polyvalente, on développe toujours des plans de fermeture de lits sous couvert du développement du déambulatoire, et on aggrave y compris les problématiques de santé postopératoires.

On est dans une situation catastrophique. Sursaturation des urgences, cela a été dit. Je ne sais combien de fois je suis intervenue ici pour dénoncer l'aberration de l'abandon de l'hôpital Hôtel-Dieu, quand on a eu un tel niveau de sursaturation des autres hôpitaux.

On est dans une situation de pénurie de secteur I de généralistes, mais on fait croire que le problème, c'est un problème de culpabilisation des usagers et un mauvais usage des usagers de l'hôpital public, alors qu'à aucun moment, on essaie de créer véritablement un travail de proximité et de partenariat entre des petits hôpitaux et des centres de santé.

Non, on développe toujours une autre logique à cela.

Dans ce Schéma régional, je souhaite aussi dénoncer d'autres aspects qui sont liés. La situation du Centre d'intervention volontaire de grossesse - C.I.V.G. - de Tenon qui n'a même pas de poste de praticien hospitalier ni de sage-femme. Quand une infirmière est absente, elle ne peut même pas être remplacée. Voilà la grande précarité nous sommes sur une question aussi fondamentale que l'accès à l'avortement.

Mais on a aussi d'autres problématiques, comme la problématique des E.H.P.A.D. publics. On sait pertinemment qu'il y a un manque criant de places en E.H.P.A.D. publics et que le développement des places en

E.H.P.A.D. publics est beaucoup moins coûteux que les E.H.P.A.D. privés qui absorbent, dans des logiques lucratives, l'argent public.

La situation de l'A.P.-H.P. est préoccupante, mais 600 suppressions d'emplois sont prévues. On a des personnels - j'avais commencé par là et je terminerai par là - qui sont en train de craquer, et qu'est-ce que l'on fait, on va encore plus aggraver et détériorer leurs conditions de travail.

Ce rapport, par ailleurs, ne dit strictement rien des grands scandales comme celui du partenariat public-privé du Sud-Francilien. Ce scandale ne fait l'objet d'aucune critique dans le projet régional de santé.

Donc, oui, nous devons transmettre un avis négatif et vous dites - je terminerai par là - que ce n'est pas M. Martin HIRSCH qui fait tout, tout seul, la Ville de Paris a une responsabilité extrêmement importante. Eh bien, la Ville de Paris se montre bien irresponsable en laissant, à ce point-là, les orientations des gouvernements successifs et de Martin HIRSCH attaquer la santé et l'hôpital public.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le deuxième Plan régional de santé ou P.R.S. 2 s'inscrit dans la loi de 2009 - Hôpital Patients Santé Territoires -, dans la loi de janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé et aussi dans la stratégie nationale de santé.

Ces lois et dispositions confient donc aux Agences régionales de santé, la définition et la mise en œuvre de la politique de santé en région. Le P.R.S. 2 2018-2022 comprend un cadre d'orientation stratégique - C.O.S. -, un schéma régional de santé - S.R.S. - avec trente objectifs opérationnels et évaluables, et un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis - P.R.A.P.S. -.

Je ne vais pas décliner, voire résumer ce lourd document de plusieurs centaines de pages, mais je voudrais néanmoins donner quelques axes clés sur lesquels on ne peut qu'être d'accord, et je dirais même que l'on se doit d'y adhérer.

Il s'agit de la promotion de la santé, en termes de prévention, éducation à la santé, éducation thérapeutique, de l'accès aux soins pour tous, avec un concept que je trouve très intéressant et important qui est celui de l'universalisme proportionné.

L'universalisme proportionné pose que l'accès à la santé est universel et qu'il doit être renforcé pour les plus fragiles du fait d'une inégalité sociale et territoriale.

Je veux par-là souligner le fait que ce qui importe, c'est l'accessibilité à tous, l'universalité de l'accès à la santé, et ce n'est pas seulement de décrier, de définir les inégalités sociales et territoriales d'accès. Elles sont évidemment très importantes. C'est en cela que l'universalisme est proportionné.

Enfin, un quatrième axe est essentiel, c'est celui de la définition des parcours de soins, parcours construits autour du patient, qui décloisonnent la ville et l'hôpital, qui reposent sur des actions concertées et cohérentes de tous les professionnels de santé ainsi que du secteur médico-social, parcours source de qualité, de sécurité et d'efficience des soins.

Le parcours de soins, c'est un vœu qui devient réalité avec les outils numériques et, en particulier, l'arrivée du dossier médical partagé.

Enfin, mentionnons un dernier axe constitué par la démocratie sanitaire ou démocratie en santé, qui met à contribution les usagers de notre système de santé, les patients, c'est-à-dire nous tous.

Le P.R.S. 2 a été examiné par la Région et les différents territoires, en l'occurrence les départements, et le projet de délibération DASES 184 G qui nous est proposé, comme l'a dit Thomas LAURET, c'est la vie de notre territoire. Ce n'est donc pas tant le P.R.S. 2 qu'il nous est demandé de valider dans ce projet de délibération, mais l'avis du Conseil de Paris préparé par l'Exécutif parisien.

Cet avis fait un résumé du P.R.S. 2, pointe quelques insuffisances dont nous pouvons partager certaines, mais il y en a une qui est inacceptable et qui ne nous permet pas de voter ce projet de délibération. Donc nous nous abstiendrons. Ce qui est inacceptable, c'est cette défiance vis-à-vis des professionnels de santé libéraux.

Alors que le P.R.S. 2 indique, je cite : "Faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale", l'avis de l'Exécutif est : "Cette approche reposant très largement sur les initiatives de terrain, si elle est préférable à une logique descendante, pose plusieurs difficultés. En premier lieu, elle surestime les capacités des professionnels de santé, en particulier libéraux, à organiser cette coordination de parcours".

Plus loin, à propos de la prise en charge des personnes en perte d'autonomie et/ou présentant une poly-pathologie, je cite à nouveau : "La prise en charge repose essentiellement sur des actions de coordination tournées

vers la médecine libérale et ambulatoire, et délaisse les possibilités alternatives d'une offre publique renforcée et de proximité. Il paraît très ambitieux de laisser le renforcement des parcours de santé des plus vulnérables à la seule responsabilité des professionnels de santé".

Cette défiance vis-à-vis des professionnels de santé libéraux n'est pas acceptable. Que vous le vouliez ou non, nous avons un système de soins qui repose sur les deux piliers : public et privé. Ils sont complémentaires. Il est inutile, ou plutôt délétère, de les opposer, et c'est une universitaire participant au service public qui vous le dit.

Cette défiance est d'autant plus incompréhensible que le dispositif "Paris Med'", mis en place par la Ville, la Région, l'A.R.S. et la C.P.A.M., est un succès, et c'est précisément dans la perspective de renforcer le dispositif "Paris Med'" que je présente le vœu rattaché n° 139 G déposé par Florence BERTHOUT, Bernard DEBRÉ et les élus du groupe LRI.

Comme je le disais à l'instant, le dispositif "Paris Med'" est un succès. Il a conduit, en 2015 et 2018, à la création de six maisons de santé pluri-professionnelles ou M.S.P. et dix cabinets "Paris Med'". Sept M.S.P sont dans les cartons pour les 18 mois à venir. Ce dispositif a permis d'augmenter l'offre de soins de proximité en secteur I. Pour la première fois et depuis plusieurs années, il y a une augmentation du nombre de médecins généralistes en secteur 1, et il faut nous en réjouir.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, s'il vous plait.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - J'ai fini.

Le soutien de la Ville, via notamment la mobilisation de son parc foncier et celle des bailleurs sociaux, le soutien à l'installation de l'A.R.S. et de la C.P.A.M., repose sur l'identification de quartiers dits d'intervention prioritaire, et l'identification de ces quartiers repose en grande partie, mais pas seulement, sur l'actualisation des données relatives à la démographie médicale parisienne.

Nous émettons donc le vœu que la Mairie de Paris sollicite l'actualisation de "Paris Med'" et que la Mairie de Paris, en lien avec l'A.R.S., actualise l'identification des quartiers d'intervention prioritaire pour l'installation des médecins en secteur 1.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci de toutes ces interventions qui, je pense, sont importantes pour la suite du projet régional de santé, puisque l'avis que nous donnons - on verra bien quel va-t-il être à la fin de cette séquence - va permettre néanmoins de pouvoir aussi évoluer sur des terrains qui, il me semble, part d'un constat que nous partageons tous et qui est celui des inégalités sociales et de territoires qui existent à Paris et dans notre Région Ile-de-France, et le fait qu'il faut s'y atteler.

La bonne nouvelle de ce P.R.S. 2, c'est qu'il ne juxtapose pas une série de plans - l'offre de soins, l'offre médico-sociale, le plan de prévention - mais est vraiment construit à partir de l'enjeu de la prise en compte globale de la santé, comme l'a rappelé David BELLIARD.

Il est important de le rappeler parce que cette définition de l'O.M.S. - comme un état complet de bien-être physique, mental et social, qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie et d'infirmité -, est très importante si on veut justement réfléchir à la déconstruction des inégalités de santé.

Ce n'est pas le cas, au contraire de ce que vous disiez, Monsieur LAURET, dans le Plan régional de santé. Oui, il y a dans ce plan la question des inégalités de santé qui est centrale. Mais non, il n'y a pas l'idée de savoir comment et les déterminants qui ont fait que ces inégalités de santé existent sur notre territoire. Cela nous permettrait, en plus d'une évaluation qui aurait pu être faite du premier plan, de pouvoir vraiment avoir une action ad hoc beaucoup plus adaptée.

Nous considérons néanmoins que ce Plan régional de santé est un plan qui va dans le bon sens sur ses principes, puisque la réduction des inégalités sociales et territoriales comme objectif nous convient, et la prévention et la promotion de la santé au cœur des actions et de mobilisation de l'ensemble des politiques publiques également. Et l'approche territoriale renforcée pour adapter des politiques sanitaires et médico-sociales aux besoins des populations, bien entendu, nous y souscrivons. Donc nous estimons que ce sont les points centraux.

Il met également en avant la notion de parcours de santé. Vous avez été plusieurs à faire appel à ce terme et à en parler. C'est très important. Il doit permettre de plus en plus et de mieux coordonner les acteurs du soin et du médico-social.

Je vous reprendrai, Madame STOPPA-LYONNET, sur la question du parcours de soins. Quand nous avons un regret sur la question, du fait que ce ne soit que le personnel médical et les professionnels de santé qui portent ce parcours, ce n'est pas un acte de défiance mais, au contraire, l'idée qu'il faudrait que l'on se mette tous ensemble et

c'est soutenir les professionnels de santé. C'est dans le sens d'un plus et non de dire que les professionnels de santé ne sont pas suffisants et à même de le faire. Je vous le dis quand même, ce n'est pas du tout un signe de défiance et quel que soit le résultat de votre vote.

En revanche, ce que nous reprochons à ce plan, c'est que la territorialisation, la manière dont ce plan pense le parcours de soins ne met pas en avant en particulier toute la territorialisation fine qui est progressivement faite dans notre ville en particulier, et avec les professionnels de santé, avec le Contrat local de santé que nous avons signé.

Vous le savez, la Ville mettra en place à partir de septembre, une territorialisation de la santé, avec des pôles de santé et tous les intervenants qui permettront, de l'usager au professionnel en passant aussi par tous ceux qui sont concernés et bien entendu les hôpitaux sur le territoire, qu'une vision plus fine remonte, et non avoir un plan général qui n'articule pas assez le comment faire pour sortir de cette situation d'inégalités.

Vous voyez que nous avons un avis favorable dans les objectifs, mais avec un certain nombre de regrets. Nous avons aussi des propositions, parce que nous estimons qu'il est de notre devoir de proposer un certain nombre de choses, qui vont de la question des E.H.P.A.D., dont vous parliez tout à l'heure, à comment faire en sorte que les personnes âgées soient mieux prises en charge.

Quand on dit qu'il y a un problème, qu'un certain nombre de personnes sont mal prises en charge ou pas assez ou se retrouvent trop à l'hôpital alors qu'elles pourraient ne pas y être, il faut se demander comment ne pas les envoyer à l'hôpital et comment favoriser l'autonomie. Je suis tout à fait d'accord avec cette question. Il faut bien entendu pouvoir se donner les moyens de cette politique, d'amont et d'aval, pour éviter que les personnes se retrouvent à l'hôpital. Et quand on est en amont et en aval, on pense toujours que l'on va se retrouver au milieu à l'hôpital, mais ce n'est pas obligatoire.

Y compris dans les différentes interventions qui ont eu lieu, il y a en tout cas un accord sur le diagnostic. L'avis de l'Exécutif est favorable parce que ce plan va dans le bon sens et nous espérons que l'Agence régionale de santé - A.R.S. - prendra nos préconisations.

Je vous propose évidemment de le voter.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 139 G déposé par le groupe les Républicains et Indépendants est-il maintenu ? Oui ? D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 184 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 184 G).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la vente de produits à base de cannabidiol.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la fermeture de l'enseigne "CofyShop".

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de deux vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 140 et n° 141 sont relatifs l'un à la vente de produits à base de cannabidiol, et l'autre à la fermeture de l'enseigne "CofyShop".

Je donne tout d'abord la parole à M. Jacques BOUTAULT pour 2 minutes maximum.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Trois boutiques qui vendent du cannabidiol ont été fermées à Paris, dont une dans le 2e arrondissement, dans laquelle j'ai acquis tout à fait légalement ce produit.

C'est un produit exempt de THC, le principe actif du cannabis. C'est donc au mieux l'effet d'une bonne camomille, cela fait dormir et cela relaxe. D'ailleurs, l'Agence nationale de la sécurité du médicament le confirme : le cannabidiol n'est pas une molécule stupéfiante. L'Organisation mondiale de la santé aussi qui a récemment indiqué dans un avis que le cannabidiol ne semblait pas présenter d'abus.

Sur ses paquets, il est inscrit que c'est du thé de chanvre à infuser, et non pas à fumer, et qu'il est déconseillé de le prendre lorsqu'on conduit, qu'il est interdit aux moins de 18 ans ainsi qu'aux femmes enceintes et allaitantes ; c'est tout à fait juste, il vaut mieux prendre des précautions très fortes.

Mais ces boutiques ont néanmoins été attaquées pour vente de produits stupéfiants, ce qui est assez étonnant dans la mesure où ce qui est stupéfiant, c'est de diaboliser ainsi ce cannabis puisqu'il s'agit du chanvre sans THC, le principe actif psychotrope. Donc, autant interdire la verveine ou la camomille !

Cela procède de la politique absolument absurde du Gouvernement, d'ailleurs que l'on mène avec un grand conservatisme depuis 1971, puisque depuis cette date le cannabis est considéré comme la cocaïne, l'héroïne et toute une série de drogues létales, alors que le cannabis n'a jamais tué personne. C'est une drogue non létale, contrairement d'ailleurs au tabac - 6.000 morts par an - et à l'alcool - 4.000 morts par an -.

Mais on continue à diaboliser ces produits qui sont pourtant assez inoffensifs, ce qui introduit de la confusion dans notre jeunesse et qui fait en sorte que la France a à la fois la réglementation la plus restrictive d'Europe en la matière, et le plus fort taux de gens qui consomment puisque 31 % d'une classe d'âge consomment du cannabis. C'est un échec cuisant mais en s'attaquant aux revendeurs de CBD, le Gouvernement persiste et aggrave la situation. Alors que de nombreux pays dont le Canada, l'Uruguay, la Tchéquie et des Etats des Etats-Unis ont légalisé le cannabis.

Il faut donc revoir la législation, et en France c'est bien l'objet du vœu : que la Ville incite le Gouvernement à la raison et non pas à la diabolisation.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. Philippe GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Évidemment, ce ne sera pas tout à fait le même sens d'intervention.

Profitant d'une zone grise du droit, des entrepreneurs, "flairant le bon coup" comme ils l'ont annoncé eux-mêmes, se sont cru autorisés à ouvrir un "CofyShop", proposant des produits à base de cannabidiol pour "faire le buzz", "gagner de l'argent rapidement", reprenant les codes de la distribution illicite de drogues.

Leur produit d'appel est l'herbe, achetée au gramme, que l'on ne peut différencier d'ailleurs du cannabis prohibé, d'autant plus qu'il est vendu dans des poches en plastique zippées utilisées habituellement par les dealers. C'est un mélange très connu des usagers, le "purple haze" ayant la même saveur qu'un joint, même s'il ne reproduit pas les effets. Quant à la fiole, le taux de CBD est incertain.

Or, la M.I.L.D.E.C.A. qui a reçu depuis cent demandes d'ouvertures a mis ces enseignes hors la loi, rappelant que tout produit contenant du cannabidiol, extrait de la plante de cannabis, est interdit sauf dérogation. En clair, les produits et notamment les liquides à base de CBD sont interdits s'ils contiennent du THC, quel que soit le taux. Or, des contrôles ont révélé la présence de THC. Seules les graines et les fibres peuvent être utilisées et l'utilisation des fleurs est interdite. Une interdiction à laquelle contrevient allègrement la quasi-totalité des enseignes, certains des établissements réalisant même 80 à 90 % de leur chiffre d'affaires sur les fleurs.

La M.I.L.D.E.C.A. met en fin en garde contre les allégations thérapeutiques. En dehors des médicaments autorisés par l'Agence nationale du médicament ou par la Commission européenne.

Le Parquet a donc ouvert une enquête préliminaire, les prélèvements ayant révélé des teneurs en THC supérieures à 0,2 %. Plusieurs responsables de magasins ont été mis en garde à vue et même mis en examen pour "acquisition, transport et détention ou possession de stupéfiants".

Le Ministre de la Santé envisage - il a raison - une évolution de la législation pour combler ce vide juridique qui autorise la culture du chanvre si son taux de THC est inférieur à 0,2 %.

Je rappelle, au passage, que le patron mis en examen avait défrayé la chronique, déjà, en ouvrant "Xdolls" - je ne sais pas si vous vous en souvenez -, un "bordel de poupées sexuelles" dans le quartier Pernety, frôlant déjà le proxénétisme et faisant l'apologie du viol.

Le plus grave, pour terminer, est que ces magasins sont une véritable incitation à la consommation de cannabis pourtant interdite en France puisque tout simplement, les effets dévastateur du cannabis pour la santé sont avérés, avec de graves conséquences notamment en matière de sécurité routière, d'apprentissage des savoirs, etc.

Nous demandons au Préfet de police de faire procéder à la fermeture de ces "CofyShops" pour protéger la santé des Parisiens, surtout des plus jeunes, et alerter sur les dangers liés à la consommation de drogues.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour répondre, je commence par donner la parole à Mme Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, l'émergence des boutiques de produits à base de cannabidiol, un peu partout en France et notamment à Paris, a suscité une vive polémique, remettant ainsi sur le devant de la scène le débat sociétal sur le cannabis qui ne nous agite pas uniquement sur ces bancs, mais jusqu'aux plus hautes sphères de l'État.

Preuve s'il en est, les déclarations du candidat MACRON qui s'était dit favorable, dans un premier temps, à la dépénalisation du cannabis…

Laissez-moi terminer, merci.

… pour, une fois élu président, se diriger frileusement vers une amende forfaitaire qui n'éteint pas la sanction pénale comme s'est plu à le souligner M. COLLOMB.

Merci de me laisser finir.

Aucune réflexion sur l'immense marché de délinquance que représente le trafic de cannabis. Aucune réflexion en termes de réduction des risques pour protéger, en particulier, les plus jeunes.

Cependant, revenons à ces vrais/faux "CofyShops" qui nous occupent pour pas grand-chose tout de même, il faut bien le dire. Profitant d'un flou juridique et d'une zone grise du droit, ces boutiques qui surfent sur la tendance ont aujourd'hui pignon sur rue.

Force est de constater, mes chers collègues, que le succès de ces petits commerces aussitôt ouverts aussitôt fermés témoignent, une fois de plus, de l'échec des politiques répressives en matière de drogues, prônées ces 30 dernières années.

Rappelons que nous restons, comme l'a dit mon collègue, le pays qui compte le plus grand nombre de consommateurs de cannabis en Europe, notamment chez les jeunes de 15 à 34 ans, selon l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, alors même que nous sommes l'un des plus répressifs au monde.

Comme l'a très justement rappelé l'ancienne Présidente de la Fédération suisse et actuelle Présidente de la Commission globale de politique en matière des drogues, Mme DREIFUSS - que j'ai eu l'occasion de rencontrer dernièrement -, si les substances consommées présentent un risque pour leur santé, les dangers sont encore plus grands lorsque la consommation de drogues est criminalisée : conduite à risques, marginalisation, discrimination. Nous devons, avant tout, assurer la santé et la sécurité des consommateurs en réorientant les réponses répressives pour mieux réguler, encadrer et protéger.

Pour autant, vous le savez, mes chers collègues, la décision d'ouvrir ou de fermer ces boutiques ne relève absolument pas de notre compétence car, comme le rappelle, à juste titre, le vœu du groupe Ecologiste, la définition du statut juridique du cannabidiol relève bel et bien des législateurs nationaux.

Il semble, en effet, y avoir un désaccord juridique sur le statut du cannabidiol. Cela maintient un flou juridique entourant la molécule et sa vente. Il existe, en effet, une contradiction entre la possibilité de cultiver du chanvre à un taux inférieur à 0,2 % de THC et la possibilité de commercialiser du CBD en France dans un contexte de marché européen.

L'avenir de ces boutiques vendant des produits à base de CBD devrait probablement se dénouer devant la justice à un niveau national, voire européen.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut conclure maintenant.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - J'ai terminé.

Vous voyez, chers collègues, la Ville de Paris, parce que ce n'est pas une commune libre et indépendante et parce que la loi ne nous le permet pas, ne peut pas changer ce cadre. Ainsi, malgré tout l'intérêt que je peux porter à ce nécessaire débat, l'Exécutif ne peut émettre un avis favorable à aucun de ces vœux.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Merci, Madame la Maire.

Je vais commencer par rappeler le cadre juridique actuellement en vigueur, que les services de l'Etat sont tenus de faire appliquer. Comme le Code de la santé publique le prévoit, la production, et la commercialisation et

l'utilisation de cannabis, des produits qui en contiennent ou des produits qui sont transformés et produits à partir de cannabis sont interdites. C'est l'état du droit actuel.

S'agissant, en revanche, du cannabidiol qui est un groupe de substances chimiques présentes dans le cannabis, dès lors que sa concentration en THC n'excède pas 0,2 %, il n'est pas considéré comme un produit stupéfiant.

La situation des établissements, qui a été évoquée ici, n'est pas claire au regard du droit actuel en vigueur, notamment parce que ces établissements commercialisent une diversité de produits dont la teneur en THC proclamée mérite d'être vérifiée.

Au regard de la situation, le Préfet de police a saisi la Mission de lutte contre les drogues et interne au Ministère de l'Intérieur qui est, elle-même, en relation avec la M.I.L.D.E.C.A. pour demander une clarification de ce cadre juridique. Une clarification que la Ministre de la Santé, elle-même, a souhaité effectuer dans les meilleurs délais.

Je rappelle, par ailleurs, que le Procureur de la République de Paris a saisi la Direction régionale de la Police judiciaire et de la Préfecture de police d'une enquête préliminaire qui a donné lieu à deux opérations - une à Paris, une dans le 94 - puisque plusieurs de ces établissements existent aussi en Petite Couronne ; que ces opérations se sont traduites par :

- des placements en garde à vue ;

- la fermeture de ces établissements placés sous scellés, scellés d'ailleurs qui, pour certains, ont été brisés il y a quelques jours ;

- la saisie de produits qui ont été transférés aux laboratoires d'analyses toxicologiques qui nous semblent être les seuls à pouvoir déterminer la teneur exacte en THC - certains d'entre eux seraient au-dessus du seuil de 0,2, d'autre pas ;

- des mises en examen.

Il appartient maintenant à l'enquête qui est ouverte et confiée à la D.R.P.J., la Direction régionale de la police judiciaire, de déterminer si d'éventuelles infractions à la loi aujourd'hui en vigueur sur le territoire français ont été commises et d'en tirer des conclusions, bien évidemment.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 140, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 141, déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des victimes de violences en U.M.J.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 142 relatif à l'accueil des victimes de violences en U.M.J.

Je donne, pour cela, la parole à M. Nicolas BONNET-OULALDJ ?

Non, alors, Monsieur Hervé BÉGUÉ.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, l'actualité de ces derniers mois met plus que jamais en avant les femmes victimes de violences multiples. Entre janvier et avril 2018, on compte une augmentation de 36 % des plaintes par rapport à 2017.

Nous présentons ce vœu relatif à un accueil des victimes de viols et agressions sexuelles sans réquisition et à la conservation des prélèvements au sein des U.M.J. de l'Hôtel-Dieu.

Il y a beaucoup de brouhaha. Je suis désolé, mais c'est assez compliqué de parler avec un brouhaha permanent.

Seules 10 % des femmes osent porter plainte contre leurs agresseurs. Les démarches restent longues et difficiles pour les victimes. Afin d'obtenir des preuves de violences, la victime doit se rendre dans les unités médico-judiciaires situées à l'Hôtel-Dieu à Paris.

Je sens que le débat précédent continue et est en train de polluer mon intervention.

Afin d'obtenir des preuves - je recommence, je suis désolé, mais c'est pénible de parler...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, les conservations peuvent s'arrêter pour laisser la parole à M. BÉGUÉ, merci.

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Monsieur CHERKI…

**M. Hervé BÉGUÉ**. - Afin d'obtenir des preuves de violences - je répète donc -, la victime doit se rendre dans l'unité médico-judiciaire située à l'Hôtel-Dieu à Paris.

Actuellement, le certificat médico-judiciaire est constitué uniquement sur réquisition émanant d'un officier de police judiciaire. Nous savons que la Ville de Paris participe activement à la lutte contre les violences faites aux femmes, notamment avec son 5e plan de mobilisation et le renouvellement de la convention entre la Ville et l'A.P.-H.P. Nous demandons que l'A.P.-H.P. renforce sa politique en matière de lutte contre les violences faites aux femmes, en mettant en place un meilleur accompagnement des victimes au sein des unités médico-judiciaires et en partenariat avec la Ville.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Madame la Maire, merci, Monsieur BÉGUÉ.

Le soutien et le soin aux femmes victimes de violences sont une priorité qui est ressortie des Assises parisiennes de la santé, à juste titre. L'ouverture prochaine de consultations pour la prise en charge de psycho-traumatismes pour les femmes dans les centres de santé de la Ville fera l'objet d'annonces prochaines en lien avec Hélène BIDARD. La question des conditions d'accueil et de conservation des preuves, qui permettent de protéger les victimes et de confondre les coupables, est fondamentale et doit faire l'objet d'un encadrement législatif.

L'A.P.-H.P., en particulier les U.M.J. de l'Hôtel-Dieu, est pleinement engagée pour l'amélioration de l'accompagnement, de la prise en charge des victimes d'infractions sexuelles.

D'abord, un nouveau protocole en date du 27 juin 2018 entre le Procureur de la République de Paris, l'A.P.-H.P. et les services de police, instaure un dispositif facilitant les démarches des victimes qui souhaitent déposer plainte et qui se présentent en première intention dans les services d'urgence de l'A.P.-H.P. aux U.M.J. Ce dispositif s'appuiera sur le recueil, par les équipes d'urgence, du souhait de la victime de porter plainte et, dans l'affirmative, par la mise à disposition d'un numéro unique permettant aux services de police de se rendre auprès de la victime pour assurer sa prise en charge et recueillir des éléments de preuve.

Par ailleurs, concernant le projet annoncé par le Président de la République visant à faciliter le recueil de preuves en dehors d'une enquête judiciaire, l'A.P.-H.P. est également associée à cette réflexion dans le cadre d'un groupe de travail copiloté par les Ministères de la Santé et de la Justice. Ce groupe de travail est chargé de préciser le cadre juridique organisationnel et de financement, permettant la mise en œuvre de cette action retenue dans le cadre du cinquième Plan de mobilisation et de lutte contre toutes les violences faites aux femmes. Une rencontre avec les équipes Hôtel-Dieu est prévue par la direction générale de l'offre de soins début juillet, à cette fin.

Enfin, la convention-cadre de partenariat entre la Ville de Paris et l'A.P.-H.P. comporte un volet accès aux soins et parcours de soins, dans lequel je suis favorable à ce que nous intégrions, comme vous le demandez, un partenariat pour coordonner nos actions contre les violences faites aux femmes et pour l'accompagnement des victimes.

Je donnerai donc un avis favorable à votre vœu, sous réserve d'un amendement concernant les délais d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous aux U.M.J., qui a été mentionné dans votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 404).

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'A.P.-H.P.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 143, relatif à l'A.P.-H.P.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous revenons sur l'A.P.-H.P. : regroupements, fusions, absorptions, réductions d'effectifs, économies sur les services, abandons du public au bénéfice du privé, nous connaissons et combattons cette tendance libérale et capitaliste dans l'industrie au détriment des salariés et des usagers.

Aujourd'hui, c'est cette tendance, appliquée à la santé et à l'hôpital, qui nous amène à déposer ce vœu. L'hôpital Bichat avec le projet du grand hôpital Nord est le cas significatif de cette politique de l'A.P.-H.P., qui tourne le dos à une politique de proximité, pour viser la réduction des coûts, la suppression des lits au lieu de renforcer les équipes soignantes. Politique de santé en recul, d'autant plus qu'une analyse de la carte actuelle de l'A.P.-H.P. prouve que Paris peuplée d'environ 2,2 millions d'habitants n'est pas plus dotée en hôpitaux publics que certaines villes de province.

Il ne s'agit pas pour nous de nous opposer à la création d'un nouveau service public hospitalier mais de s'opposer lorsque cela se fait au détriment de l'existant et à la diminution des réponses aux besoins des populations. L'abandon de l'implantation prévue, pour cause de pollution du terrain des docks de Saint-Ouen, et du coût afférent, est l'occasion de reprendre et de repenser ce projet.

C'est le sens de notre vœu et nous souhaitons que la Ville de Paris se positionne sur une remise à plat du projet de l'hôpital Grand Paris Nord, au regard du territoire de santé et des besoins des habitants - nous partageons cela avec Saint-Ouen, les habitants de Saint-Ouen -, qu'un véritable débat avec les citoyens et les professionnels de santé soit organisé, que la Ville de Paris demande le maintien des hôpitaux Bichat et Beaujon et les travaux nécessaires à leur fonctionnement, pour garantir une offre de soins de qualité, qui ne l'est plus à l'heure actuelle, que la Ville de Paris s'oppose enfin aux orientations prises par M. HIRSCH.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci beaucoup.

Pour vous dire, Madame PREMEL, que je suis d'accord avec vous sur le fait que les politiques d'austérité concernant l'hôpital sont très problématiques. Cela dépasse d'ailleurs bien largement l'A.P.-H.P. et j'espère que les promesses concernant l'hôpital, qui ont été faites par Mme BUZYN, seront tenues d'ici la fin de l'été, promettant qu'il n'y aurait pas de baisse des moyens, déjà. J'espère que ce sera le cas. Mais, effectivement, pour l'instant, cela ne l'est pas. Nous pouvons légitimement nous inquiéter, et c'était d'ailleurs l'objet, aussi, de l'avis, du communiqué du conseil de surveillance, qui avait été donné en février dernier.

Néanmoins, en revenant sur l'hôpital Nord, le campus hospitalo-universitaire Grand Paris Nord va regrouper en 2026 à Saint-Ouen une structure hospitalière qui abritera les activités médico-chirurgicales des hôpitaux de l'A.P.-H.P. Bichat et Beaujon, ainsi qu'une université réunissant les activités d'enseignement des deux sites universitaires de médecine actuels et les activités de recherche portées par l'Université Paris-Diderot et l'I.N.S.E.R.M. dans le domaine de la santé.

Ce projet, qui a été acté en 2015, répond à l'urgence d'apporter une solution pérenne à la vétusté des sites des hôpitaux Bichat et Beaujon, des sites universitaires Villemin et Bichat. Le campus est par ailleurs un élément central de la stratégie, d'une stratégie de l'A.P.-H.P. soutenue par la Ville de Paris et l'A.R.S. pour rééquilibrer l'offre de soins hospitalo-universitaires à l'échelle du Grand Paris et au bénéfice des Franciliens du nord de la Capitale. Et, je le souligne, sans pour autant diminuer l'offre de soins, parce que c'est important. Je vous le dis, nous y veillerons.

Ce projet a également été réfléchi par l'A.P.-H.P. dans une perspective de complémentarité avec les autres établissements hospitaliers du territoire, le nouveau Lariboisière et les autres hôpitaux publics du 19e, Robert-Debré, et du 93, A.P. et hors A.P. Une offre de soins de longue durée et de soins de suite et réadaptation, ainsi qu'une offre de soins de proximité seront maintenues et développées sur le site attenant de Claude-Bernard…

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il faut conclure, Madame SOUYRIS !

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - ... boulevard Ney, dans le 18e.

Je conclus. Pour ce qui est du nouveau lieu à Saint-Ouen, il est trouvé. Les études de conception sont en cours, ainsi que l'achat des parcelles d'implantation. La Mairie de Paris réitère son soutien à ce grand projet et je donnerai donc un avis défavorable à votre vœu, qui demande l'abandon du projet.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Il y a une explication de vote de Jérôme DUBUS, c'est cela ?

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui, merci.

Sur Bichat, bien évidemment je souscris à ce qui vient d'être dit par Mme SOUYRIS. C'est tout à fait exact. En réalité, Bichat, c'est un vieux sujet, cela fait 7 ou 8 ans qu'il y a des concertations. Je vous rappelle que lors de la dernière réunion de concertation qui a eu lieu avec la population, il y avait 10 personnes dans la salle ; 10 personnes dans la salle !

Aujourd'hui, on est en train de nous dire qu'il faut revenir sur le changement de lieu. C'est très bien, M. HOLLANDE avait inauguré en grande pompe et avait posé la première pierre de ce futur hôpital sur un endroit qui va être changé. C'est étonnant. Sur le principe de fermer Bichat ou tout ou partie de Bichat, parce que tout ne sera pas fermé, d'installer une maison de la santé sur le site et d'en conserver un certain nombre, c'est absolument indispensable. On ne peut pas moderniser cet hôpital, c'est un coût énorme. Il faut absolument regrouper les deux hôpitaux ; Mme l'adjointe a eu parfaitement raison de le dire...

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Monsieur DUBUS, le temps de parole est terminé.

**M. Jérôme DUBUS**. - … et, évidemment, nous ne soutiendrons pas ce vœu, nous voterons contre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu…

Madame PREMEL ?

**Mme Danièle PREMEL**. - Oui, j'aimerais bien qu'on me précise le lieu où va être implanté ce nouvel hôpital, puisque vous le connaissez. Ce n'est pas précisé.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Madame PREMEL, le vœu est bien maintenu ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au quartier Porte de Clignancourt.

## Vœu déposé par les groupes Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes relatif à la "Colline au crack".

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n$^{os}$ 144, 145 et 145 bis relatifs au quartier Porte de Clignancourt et à la "Colline du crack".

La parole est tout d'abord à M. HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, ce vœu que je présente avec Pierre-Yves BOURNAZEL porte sur le devenir d'un local situé 3, rue Binet dans le 18e, devenir qui suscite l'inquiétude de nombreux habitants qui ont d'ailleurs rédigé une pétition, redoutant l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque.

C'est la raison pour laquelle nous présentons le vœu suivant :

- "que la Mairie de Paris lance une concertation avec les riverains, les commerçants et les associations du quartier, en amont de tout projet tenant compte de leurs légitimes attentes.

- Communique aux élus et aux habitants qui en feraient la demande, tous les éléments relatifs à l'avancement du projet et connus à ce jour sur la destination du local situé 3, rue Binet, et qui font suite à la réflexion déjà engagée par la mairie du 18e arrondissement.

- Travaille en concertation avec les riverains, commerçants et associations sur un projet pour ce local, qui réponde à des carences dans le quartier, en termes notamment de commerce de proximité ou d'un espace culturel, ludique, ou associatif.

- Travaille à un nouveau lieu adapté pour l'association "Charonne", en charge de personnes toxicomanes qui ont besoin d'une prise en charge, lieu qui ne peut pas être celui du 3, rue Binet situé dans un quartier concentrant déjà beaucoup de problèmes lourds et à proximité d'établissements scolaires.

Je dois vous dire qu'au Conseil d'arrondissement le 18 juin, il nous a été dit que le projet ne sera évidemment pas une salle de consommation à moindre risque, même si nous le souhaitions, la loi nous interdirait de créer des salles de consommation à moindre risque.

Or, le 1er février 2018, lors de la réunion du comité de pilotage de la salle de consommation à moindre risque située dans le 18e arrondissement, l'Exécutif a évoqué l'ouverture d'une deuxième salle à Paris, et la nécessité d'ouvrir d'autres salles en Ile-de-France, ainsi qu'une salle de consommation mobile. Vous comprendrez bien, Madame la Maire, que nous sommes inquiets et que nous voudrions avoir une réponse précise.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - La parole est à M. DUBUS, pour 2 minutes maximum.

**M. Jérôme DUBUS**. - Notre vœu porte sur la "Colline du crack" dans le 18e, à proximité du 19e pour ceux qui ne le savent pas. Nous avons eu une évacuation la semaine dernière, la 16e évacuation de cet endroit depuis plusieurs années, la 16e évacuation. Aujourd'hui, pour ceux qui y sont allés récemment, ils ont vu que cela commençait à se reconstituer.

L'évacuation, certes, a un peu désengorgé si je puis dire, cet endroit, mais forcément, les gens qui consomment du crack et autres substances vont y revenir.

Les commerçants et les riverains en ont assez. Ils ne peuvent plus supporter tout cela. Les commerçants ont vu leur chiffre d'affaires baisser d'environ 25 à 30 %, pour certains 50 %. Des riverains sont agressés. Un certain nombre de consommateurs de crack et de toxicomanes franchissent le périphérique. Cette situation ne peut plus durer.

Nous proposons plusieurs choses. La première, c'est que cet endroit soit classé en zone de sécurité prioritaire. La partie Barbès l'est déjà, et la partie Flandres dans le 19e l'est déjà également, mais entre les deux, cela ne l'est pas. Cela permettrait d'avoir une surveillance supplémentaire et des forces de police complémentaires.

Deuxième point, il faut absolument faire en sorte que les gens qui ont été évacués, qui sont actuellement dans des centres hors Paris, soient traités et ne reviennent pas. J'ai constaté, moi-même, de visu, Mme VERSINI n'est pas là mais elle pourrait le dire également, que beaucoup de migrants trouvaient refuge à cet endroit et devenaient de fait consommateurs de crack et d'autres substances.

Bref, tout un suivi est à mettre en place. Je crois qu'autant la zone de sécurité prioritaire s'adresse à M. le Représentant du Préfet de police, puisque c'est une décision du Ministère de l'Intérieur, autant le suivi des toxicomanes et des gens qui doivent être traités est de notre responsabilité.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Didier GUILLOT. Non ? Il s'est désinscrit.

Pour vous répondre, je donne tout d'abord la parole à Anne SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci d'intervenir et de faire des vœux sur ces sujets, même si parfois nous pouvons être en désaccord sur les solutions.

Néanmoins là, il se trouve que oui, c'est la seizième évacuation de cet endroit. Le sujet des crackers, mais également le sujet des usagers de drogue entre le 10e, le 18e, et le 19e existe depuis à peu près 30 ans pour le moins. C'est pour cela qu'il y a une S.C.M.R. dans le 10e et pas dans le 18e. Vous vous êtes trompé, Monsieur HONORÉ, mais ce n'est pas grave. Elle n'est pas dans le 18e.

Sur la question du 18e, il y a des sujets de crack depuis un certain temps. Ce n'est pas du tout le même sujet, il y a la question de la Colline, dont ont été évacués quelque 80 personnes ces dernières semaines. Il y a également des personnes qui sont usagères de crack, pas un peu, dans d'autres endroits du 18e, d'où le fait, je réponds sur la question de la rue Binet à M. HONORÉ, qu'effectivement, l'idée d'avoir une prise en charge plus importante de la question du crack, notamment dans le 18e, est importante. Elle doit s'inscrire localement aux endroits où les questions se posent. La rue Binet est un endroit dans ce quartier où la question se pose, d'où le fait que nous avons pris la décision de réfléchir à l'installation d'une structure de prise en charge à cet endroit.

Oui, et nous le revendiquons, parce qu'effectivement, c'est quelque chose d'important de ne pas laisser les gens dans la rue. De toute façon, et vous l'avez souligné très bien, M. DUBUS également, nous voulons prendre en charge ces usagers de drogue, et non pas ni les laisser à la rue ni les mettre en prison. Il faut agir sur le terrain. C'est ce que nous proposons de faire, avec les habitants évidemment de la rue Binet et des alentours. Il ne s'agit pas de faire les choses seuls, mais bien entendu, avec les riverains.

Une petite dernière phrase, sachez qu'un travail est en cours avec la M.I.L.D.E.C.A., avec l'État, une réflexion sur la question d'une salle de consommation pour les usagers de crack. Il ne s'agit pas du tout de la rue Binet, il s'agit de réfléchir sur le triangle dont je vous parlais, et de voir comment, que ce soit en Seine-Saint-Denis ou à Paris, on peut avoir un dispositif, voire un dispositif de salle de consommation ou de mobile de consommation pour les usagers de crack.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SOUYRIS.

Je donne la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Lors de la réunion publique à laquelle le Préfet de police a participé le 7 juin dernier avec le maire du 18e, il avait annoncé que la Colline serait évacuée avant la fin du mois de juin. Cela a été le cas mercredi de la semaine dernière. Le problème de la consommation et du trafic de crack est plus général à l'échelle de Paris et de l'agglomération parisienne, avec des difficultés plus fortes encore rencontrées ces derniers temps.

Il connaît à la Colline une acuité particulière depuis longtemps. Vous avez rappelé que ce n'était pas la première opération d'évacuation. Il y avait des problèmes de sécurité publique, de sécurité routière avec le franchissement du périphérique par des personnes dans un état second, qui était dangereux à la fois pour les automobilistes et pour les personnes elles-mêmes, et un problème sanitaire et social dont la prise en compte a pu peut-être différer ou rendre plus longue la période de préparation de cette opération pour que l'on ait une réponse durable, structurelle.

C'est ce que chacun s'efforce d'avoir sur le sujet de la Colline. Il fallait s'assurer que les personnes évacuées du site bénéficieraient d'un accompagnement sanitaire et social renforcé, adapté à leur pathologie, à leurs difficultés, ce qui a pu être fait pour à peu près une quarantaine d'entre elles, sachant que, sur ce site comme sur d'autres, nous avons été confrontés à des refus de prise en charge de la part de certaines personnes, même si l'opération s'est bien effectuée. Je précise que cette opération a été effectuée ou sécurisée, certes, par la Préfecture de police, qu'elle associe, bien évidemment, les services de la Ville et l'association "Coordination Toxicomanies" qui intervenait depuis quelque temps sur le site et était en capacité d'établir un dialogue avec les personnes consommatrices présentes sur place.

Le sujet est plus large, comme je le disais à l'instant. La Colline est l'un des points de fixation, l'un des points d'abcès particuliers à l'échelle de Paris, mais la problématique du crack concerne également les transports en commun. Nous avons été amenés, dans ce Conseil, à évoquer le sujet du trafic et de la consommation dans le métro. Il y a des réseaux et des systèmes d'organisation qui interviennent dans la petite couronne parisienne, par la préparation des produits dans la petite couronne et les départements limitrophes, en vue d'une revente ou de trafic à l'échelle parisienne. C'est pour cela que les services de police travaillent également sur le volet investigation, notamment la Direction régionale de la Police judiciaire nationale et sa Brigade des stupéfiants, pour ne pas se limiter à taper sur les consommateurs, à les interpeller, dont certains, encore une fois, sont dans une situation de très grande précarité et de marginalité sociale avancée, mais aussi pour interpeller, mettre en cause et hors d'état d'agir les auteurs de ces trafics qui prospèrent sur la misère humaine et la marginalisation.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour vos réponses.

J'ai une demande d'explication de vote de M. le Maire du 18e arrondissement, Eric LEJOINDRE.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots, à mon tour, sur un sujet qui ne concerne pas que le 18e, mais aussi beaucoup le 18e, pour dire un mot, d'abord, sur la question de la porte de La Chapelle, pour me réjouir de l'opération de mise à l'abri qui s'y est opérée et redire notre engagement et notre conviction qu'il faut travailler en même temps dans trois directions sur ces sujets.

La première direction est, bien sûr, l'action de la police de lutte contre les trafics et de maintien de l'ordre public. Je veux saluer l'engagement de la police et des différents services en la matière. Le deuxième élément est l'action médicosociale. Il faut que nous soyons, comme le disait Anne SOUYRIS, capables de répondre à ces problématiques et aux endroits où elles se posent. Le troisième élément sur lequel nous devons travailler en même temps est l'aménagement urbain pour faire en sorte qu'un certain nombre des délaissés ne le soient plus. Nous sommes engagés dans ces trois directions aussi.

Nous souhaitons travailler sur le fond, engager des actions sur le fond, répondre aux interpellations des habitants qui constatent une recrudescence, notamment à la porte de Clignancourt, du nombre d'usagers de drogue sur l'espace public. Voilà pourquoi nous avons engagé un travail pour faire en sorte de trouver des solutions qui permettent de mieux gérer la situation sur l'espace public, de faire en sorte que les habitants retrouvent plus de tranquillité, et de nous adresser aux usagers de drogue pour essayer de trouver, pour eux aussi, des solutions. Parce qu'il n'y aura pas d'amélioration de la situation pour les habitants si nous ne prenons pas le sujet à bras-le-corps.

Voilà pourquoi plusieurs réunions ont été organisées et sont organisées, notamment la semaine prochaine avec les amicales de locataires, avec des associations, pour affiner le diagnostic sur la question de la porte de Clignancourt ou, plus précisément, sur la porte des Poissonniers à la porte Montmartre pour trouver le bon outil pour y répondre.

Nous avons bien l'intention de continuer à travailler sur ce sujet. Ce n'est pas en mettant un voile pudique et en ne faisant rien que l'on règle les problèmes de cet ordre.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Considérant le vœu n° 145 bis déposé par l'Exécutif, est-ce que le vœu n° 144 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants est maintenu ? Non.

**M. Christian HONORÉ**. - Pardon, Madame la Maire.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Est-il maintenu ?

**M. Christian HONORÉ**. - Vous permettez ? Je vais vous répondre.

Ce vœu est intéressant. C'est un sujet très important. Nous allons voter ce vœu, mais il est vague. Il ne répond pas totalement à notre demande et à l'inquiétude des riverains. Nous allons toutefois le voter, mais nous allons maintenir notre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je demande si le vœu n° 145 est maintenu.

**M. Jérôme DUBUS**. - Oui, il est maintenu, parce que le vœu de l'Exécutif, que nous voterons également, ne reprend pas du tout notre demande de classement du quartier de La Chapelle en zone de sécurité prioritaire.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants et Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 405).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la formation aux premiers secours.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 146 relatif à la formation aux premiers secours.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI pour deux minutes. Je vous remercie.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Mes chers collègues, la France en général et Paris et la Région parisienne en particulier, accusent un retard très important, inquiétant et assez préoccupant dans deux domaines. D'abord, la réaction aux attaques terroristes. Comment est-ce que les victimes, les personnes qui se retrouvent dans un théâtre, comme c'était le cas au Bataclan, peuvent-elles mieux réagir ? Le deuxième retard concerne les gestes qui sauvent, puisque, je le rappelle, 20.000 décès par an sont causés par les accidents domestiques.

Ce vœu propose deux choses. D'abord, que la Ville de Paris se mobilise davantage dans le domaine de la formation aux gestes qui sauvent dans le cadre d'une réponse à des attentats. J'insiste précisément sur la pose de garrot tourniquet, une formation simple qui devrait être beaucoup mieux diffusée, alors qu'elle est très importante, notamment dans le cadre de l'arrivée des premiers secours, dans le cadre de blessures par balles.

Le premier point de ce vœu, c'est d'avancer davantage dans le domaine de la réaction dans le cadre d'une attaque terroriste, avec les gestes qui sauvent. La Croix-Rouge propose une formation très intéressante et performante, mais, malheureusement, qui est trop peu déployée à Paris actuellement.

Le deuxième point de ce vœu, c'est d'augmenter le nombre de formations aux premiers secours d'une manière plus générale, notamment dans le domaine de la vie domestique.

Merci.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme SOUYRIS.

**Mme Anne SOUYRIS**, adjointe. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Vous me permettez de parler un petit peu de la question des premiers secours, ce qui nous permet d'avoir un nouveau coup de projecteur sur l'un des dispositifs les plus emblématiques de la résilience parisienne après les attentats de 2015. Le "Plan Paris qui sauve", qui a été souhaité par les élus parisiens en décembre 2015, a su réunir quatre grands acteurs du tourisme à Paris, quatre grands partenaires : la brigade des sapeurs-pompiers à Paris, le Samu de Paris, ainsi que deux associations de sécurité civile : la Croix-Rouge française et la protection civile de Paris-Seine, autour des trois objectifs communs que, précisément, Monsieur VESPERINI, vous évoquez dans votre vœu : la formation aux gestes qui sauvent, le déploiement des défibrillateurs accessibles 24 heures sur 24 et la prévention du psycho-traumatisme.

Nous avons monté, à chaque fois, sur ces questions de plus en plus. Nous en sommes maintenant, juste pour ne pas vous refaire toute l'histoire, à 9.100 enfants qui ont été formés cette année. Nous avons formé aussi des formateurs qui, dans les collèges, permettent de former d'autres gens. De la pose du nombre de défibrillateurs. Je ne vais pas lister tout le détail. En deux ans, ce sont plus de 40.000 personnes formées. L'organisation est maintenant mise en place pour monter encore en puissance, notamment auprès des agents de la Ville et des jeunes, et rester sur un rythme d'au moins 20.000 personnes par an.

Concernant l'utilisation du garrot tourniquet, je vous remercie pour cette proposition qui ne rejoint malheureusement pas le point de vue des partenaires de "Paris qui sauve". D'une part, le garrot de fortune paraît plus adapté aux situations d'exception. D'autre part, il est important que les messages de simplicité des gestes qui sauvent ne soient pas brouillés par l'utilisation de matériel compliqué, notamment dans le cadre de formations courtes d'initiation aux gestes qui sauvent.

J'espère que j'ai répondu quand même à vos interrogations. Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer votre vœu.

Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

**M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE**. - Quelques mots pour rappeler effectivement que la problématique est nationale. Aujourd'hui, l'obligation de former toute une classe d'âge au niveau de la troisième n'est respectée que très partiellement. Entre 30 % et 40 % seulement des élèves sont formés. Cela tient en particulier à un défaut de formateurs ou de disponibilité des formateurs au sein de l'Education nationale. Dans une circulaire de 2015, le Ministre de l'Intérieur avait été amené à rappeler que l'on était encore loin des objectifs fixés par la loi de modernisation de la sécurité civile de 2004. Le chemin reste important mais il y a quand même quelques évolutions.

Aujourd'hui, à l'épreuve du permis de conduire, des questions peuvent être posées sur ce sujet.

Paris a été assez précurseur, notamment grâce à la mobilisation de la Brigade des sapeurs-pompiers, en lien avec la Ville de Paris, pour lancer, dès le mois de janvier 2016, une initiative assez originale qui a été ensuite déclinée à l'échelle nationale : la formation aux gestes qui sauvent. C'est une forme de modules d'initiation préalable qui donne quelques éléments réflexes et a permis de former, entre janvier 2016 et juin 2018, dans les centres de

secours de la B.S.P.P. à Paris et dans la Petite couronne, à peu près 17.000 personnes. Sans préjudice, encore une fois, des formations plus normées et assurées par un certain nombre d'associations.

Ces actions se poursuivent encore aujourd'hui, à une échelle peut-être un peu moindre, mais elles continuent. Nous avons, toujours à Paris, un partenariat avec les écoles et les collèges parisiens, pour assurer également des modules de sensibilisation aux gestes d'urgence et aux bons réflexes. Chaque année, ce sont à peu près 3.000 élèves qui bénéficient de ce dispositif, 40.000 depuis son lancement en 2006.

Troisième volet sur lequel la Préfecture de police intervient, c'est l'agrément des associations de sécurité civile pour dispenser ces formations aux premiers secours. Le problème est national, il n'y a pas assez de formateurs. Il n'y a pas de capacités suffisantes pour les associations à répondre à la demande de formation aux premiers secours. Mais nous nous engageons à travailler avec elles pour développer et faciliter leurs conditions de formation et d'accueil des candidats.

Puisque votre vœu porte également sur la sensibilisation à la prévention des risques, ce sujet est plutôt porté par la Préfecture de Région Ile-de-France, néanmoins, au sein de la zone de défense de la Préfecture de police, nous mettons en place des campagnes de sensibilisation aux enjeux de sécurité civile existant à Paris. C'est notamment tout l'objet de la campagne d'information "Plouf" qui a eu lieu il y a encore quelques semaines, devant la Préfecture de police, et qui s'est déclinée à l'échelle de Paris par différentes actions.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Le vœu n° 146 du groupe PPCI est-il maintenu ?

**M. Alexandre VESPERINI**. - Oui, il sera maintenu parce qu'il y a un désaccord de fond. Je pense qu'il faut développer davantage l'installation des garrots tourniquets. Je pense que c'est très important. Il y a un désaccord de fond sur ce point. Il faut que nous puissions réagir de manière moins passive.

Deuxièmement, même si ces formations se développent, elles sont, à mon avis, incomplètes. Ce qui compte, ce sont les formations P.C.S. 1/I.R.R.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## 2018 DASES 185 G - Subventions (209.334 euros) et conventions avec 3 associations pour le financement en investissement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes ou familles démunies de Paris.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Comme nous approchons de 13 heures, nous avons le temps de faire un premier projet de délibération avec Mme VERSINI.

Nous passons donc à l'examen du projet de délibération DASES 185 G relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec trois associations pour le financement en investissement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes ou familles démunies à Paris.

La parole est à M. HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur l'aide alimentaire, et je voudrais en profiter pour saluer les associations et services qui font ce travail essentiel de solidarité.

Cependant, permettez-moi d'attirer votre attention sur les aides alimentaires apportées à des populations en détresse dans le 18e arrondissement. Bien évidemment, chacun de nous est conscient de la nécessité d'apporter une aide à celles et ceux qui sont démunis de tout. Il est toutefois non moins important de veiller à ce que la tranquillité publique ne soit pas perturbée.

C'est malheureusement ce qu'il se passe, lorsque la distribution de nourriture n'est pas maîtrisée et est effectuée dans des conditions douteuses quant à l'hygiène et la sécurité.

Je prends l'exemple de la rue Pajol et de la rue Philippe-de-Girard, où les riverains sont excédés. Il ne s'agit pas pour eux de manifester de l'égoïsme, de manque d'empathie ou nier l'urgence de l'aide. Ils sont inquiets, et on peut les comprendre, des dérives dont ils subissent les conséquences. Ils protestent devant la dégradation de leur environnement causé par les interventions anarchiques, sans contrôle, qui se déroulent sous leurs fenêtres. Ils vivent cela comme une intrusion qui altère considérablement leur qualité de vie.

J'attire votre attention sur la nécessité de veiller à ce que les distributions de nourriture soient à la main des services sociaux et des associations qui travaillent en partenariat avec la Ville de Paris et, si possible, dans des lieux dédiés.

Les distributions de nourriture dans la rue, parfois à même le trottoir, ce n'est pas possible, ni acceptable pour la dignité des bénéficiaires de cette distribution de nourriture.

Bien entendu, il est non moins nécessaire d'éviter le prosélytisme politique ou religieux qui n'y a pas sa place. Nous savons que c'est une mission extrêmement difficile, demandant une énergie sans cesse sollicitée. Nous comprenons également qu'il est légitime que les riverains de ces quartiers populaires aspirent à la tranquillité. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le conseiller de Paris Christian HONORÉ, merci d'intervenir sur ce projet de délibération qui illustre notre soutien continu et résolu aux acteurs de l'aide alimentaire.

Il s'agit, pour nous, de répondre aux objectifs fixés par le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion concernant les besoins fondamentaux des personnes en situation de rue.

Vous le savez, la mobilisation de la Ville se traduit, entre autres, par un soutien financier important qu'elle apporte aux associations. En 2017, c'était plus de 6,8 millions d'euros qui ont permis la distribution de 4,6 millions de repas.

Vous le savez aussi, nous avons dix restaurants solidaires gérés par notre Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Nous en aurons deux autres avant la fin de la mandature, comme nous nous y étions engagés.

Ces structures viennent en plus des 120 points de distribution recensés à Paris. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur HONORÉ, sur le fait que l'on constate des distributions un peu anarchiques, et qui posent des problèmes dans un certain nombre de quartiers. C'est la raison pour laquelle, avec l'État, nous avons mis en place une coordination de l'aide alimentaire, pour pouvoir assurer l'adaptation et la continuité de l'offre.

Cette coordination, que j'ai eu le plaisir de co-présider vendredi dernier avec le Préfet RAVIER, dans le cadre d'un comité de pilotage alimentaire, nous a permis d'intégrer dans le dispositif parisien d'aide alimentaire, des associations et des collectifs qui sinon agiraient en dehors de tout cadre. C'est donc une véritable progression.

Notre objectif est d'assurer une continuité de l'offre tout au long de l'année, en s'adaptant aux besoins et en faisant bien attention à ce que ces distributions ne posent pas trop de problèmes, et en intégrant les associations et les collectifs qui peuvent ainsi bénéficier aussi de toutes nos installations.

Le projet de délibération que je vous invite à voter, vise à permettre à l'association "L'un est l'autre", d'installer dans ses nouveaux locaux une cuisine, afin de pouvoir assurer la distribution sur leur site de la porte de la Villette. Je précise que cette association est la seule association qui procède à des distributions le week-end.

Par ailleurs, dans ce projet de délibération, nous vous proposons de soutenir également "les Restos du Cœur" pour l'achat d'un camion qui leur permettra d'adapter leur dispositif de distribution en assurant les distributions alimentaires des migrants, que j'espère pas trop nombreux, qui se trouvent sur des campements parisiens.

L'achat de ce camion est issu du budget participatif, qui permet de montrer en lien avec Pauline VÉRON, qui n'est pas là mais que je salue, l'engagement des Parisiens dans la lutte contre l'exclusion.

En tout cas, sur les troubles à l'ordre public, sachez que nous les signalons à la Préfecture de police à chaque fois qu'ils sont constatés ou qu'ils nous sont remontés par les habitants qui peuvent être excédés, à raison, par moment. Je vous remercie.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe, présidente. - Merci pour cette réponse à M. HONORÉ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 185 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASES 185 G).

Nous suspendons la séance et rendez-vous à 14 heures 30. Je vous remercie.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures trente minutes, sous la présidence de M. Frédéric HOCQUARD, adjoint).*

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Il est 14 heures 30 mais on va quand même reprendre et cela nous permettra de terminer plus tôt demain.

## 2018 DASES 231 G - Participation (875.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DASES 231 G relatif à la participation et le conventionnement avec l'association "Aurore".

Je donne la parole à Mme Marie ATALLAH.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, suite au vœu du groupe Ecologiste de Paris demandant un bilan des actions de la prise en charge des différents publics dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance, et voté au Conseil de Paris du mois de mai dernier, je souhaite saisir l'opportunité du présent projet pour attirer l'attention une nouvelle fois sur cet enjeu majeur de la protection des mineurs et jeunes majeurs étrangers non accompagnés.

La première ligne du document du présent projet signale que ce public représente environ un tiers des jeunes pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance de Paris. Pour faire face à l'ampleur de la demande, qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années, nous savons bien ici que notre collectivité a multiplié les dispositifs et les actions et a même fait adopter par notre Assemblée en avril 2015 un plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers.

Dans ce même plan, il est clairement mentionné que l'hébergement hôtelier devra être limité au maximum pour privilégier d'autres solutions d'hébergement. Le plan préconise également dans sa mesure n° 10 que, concernant les jeunes en voie d'autonomie, ce sont les appartements partagés et les foyers de jeunes travailleurs qui seront privilégiés par rapport à l'hôtel, qui n'a vocation qu'à être une solution résiduelle mobilisée lorsque les circonstances l'exigent. Et pour affirmer de nouveau cette préoccupation d'hébergement à l'hôtel, la fiche action n° 4 du Schéma parisien de la protection de l'enfance pour la période 2015-2020 propose de renforcer l'accompagnement des jeunes et des familles hébergées à l'hôtel pour garantir leur équilibre, tout en soulignant que cette solution d'hébergement ne peut être que temporaire.

Je me permettrai d'ajouter que les élus écologistes sont intervenus à plusieurs reprises et depuis plusieurs années sur cette question des familles et des jeunes hébergés à l'hôtel. Nous l'avons toujours dit, l'hôtel, même pour une période temporaire, ne peut constituer une solution satisfaisante pour des familles avec enfants mineurs et encore moins pour les publics des mineurs ou jeunes majeurs non accompagnés, ces derniers étant souvent des personnes particulièrement fragiles et vulnérables en raison de leur jeune âge, de leur histoire familiale ou encore des risques auxquels ils ont été exposés pendant leur parcours migratoire.

Pour toutes ces raisons, nous nous réjouissons aujourd'hui de voir arriver ce projet exceptionnel d'hébergement collectif de 50 mineurs non accompagnés confié à l'A.S.E. dans un immeuble vacant du patrimoine de la R.I.V.P. Nous apprécions tout particulièrement le partenariat avec l'association "Aurore", une association ayant l'expérience et les compétences innovantes nécessaires pour mettre en œuvre le projet d'accompagnement socio-éducatif tel qu'il est décrit dans le document qui nous est proposé, un projet personnalisé et adapté aux besoins identifiés chez chaque jeune, un accompagnement afin que chaque jeune puisse acquérir une autonomie réelle à sa majorité ou afin de le préparer à un contrat jeune majeur s'il le faut. Nous sommes donc très satisfaits de ce projet exemplaire qui répond parfaitement à la complexité des situations des jeunes mineurs non accompagnés, à leur diversité de profils et à la singularité des parcours individuels.

Dans l'attente des prochains projets annoncés dans le projet de délibération et du bilan global des actions de l'A.S.E. qui nous seront présentés en automne par l'Observatoire de la protection de l'enfance, je terminerai en exprimant tout particulièrement ici nos remerciements à Mme Dominique VERSINI, son cabinet et bien évidemment le cabinet de la Maire, et sans oublier bien sûr nos services de la DASES et les associations partenaires pour leur engagement et leur implication dans ce chantier particulièrement difficile et très complexe.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, chère Marie ATALLAH, effectivement vous avez raison de mettre l'accent sur l'hébergement des mineurs non accompagnés, qui est un sujet à la croisée de l'évaluation et de l'accueil de ces mineurs, dont nous reparlerons peut-être plus longuement sur d'autres projets de délibération qui seront présentés tout à l'heure.

Ce sont des questions très importantes qui sont au cœur du Schéma de prévention et de protection de l'enfance, dont nous pourrons faire le bilan à l'automne 2018, comme nous nous y sommes engagés, dans le cadre de notre Observatoire parisien de la protection de l'enfance. Effectivement, la responsabilité de Paris sur les mineurs et les jeunes majeurs est très importante.

Nous sommes en charge à ce jour d'environ 9.000 enfants et jeunes majeurs parisiens qui bénéficient d'un accompagnement en protection de l'enfance, dont à peu près la moitié en milieu ouvert - cela veut dire qu'ils restent dans leur famille et qu'ils ont un accompagnement éducatif -, et 4.800 d'entre eux font l'objet d'un placement dans un établissement de l'Aide sociale à l' enfance ou dans une famille d'accueil.

Les places permettant d'accueillir ces 4.800 jeunes confiés sont diverses. 2.300 places sont gérées par le secteur associatif, c'est-à-dire dans des établissements que nous conventionnons avec toutes les grandes actions, associations de protection de l'enfance. 1.200 enfants sont accueillis dans des familles d'accueil, recrutés, accompagnés et formés par le Département. 1.000 places sont implantées au sein de nos foyers publics, donc de foyers parisiens, comme la Maison de l'enfance Eleanor Roosevelt, qui est très connue et qui est le lieu de première urgence. Monsieur CONTASSOT, please… Enfin, 300 places en hôtel qui viennent compléter notre offre d'accueil.

Nous partageons absolument le même constat que l'hébergement en hôtel est totalement insatisfaisant. Là, nous parlons des mineurs mais nous avons également la même analyse sur les familles. C'est pourquoi j'ai demandé à la DASES de faire évoluer ce dispositif et de se fixer comme objectif la transformation des places dans les chambres d'hôtel en établissements, en lieux collectifs ou en appartements partagés, qui peuvent être de diverses formes en fonction de l'âge des enfants, pour substituer ces 300 places en chambres d'hôtel, dans des foyers bénéficiant d'un encadrement, ce qui ne veut pas dire que les jeunes à l'hôtel ne sont pas encadrés mais, par contre, c'est ce qui nous donnera la garantie d'un accompagnement permanent 24 heures sur 24.

Un appel à projets va être lancé d'ici l'été. Sans attendre cet appel à projets, nous avons initié cela grâce à la structure collective qui est gérée par l'association "Coallia", pour les jeunes en attente d'évaluation, lieu situé dans le 9e arrondissement. C'est le projet de délibération DASES 243 G, dont nous parlerons tout à l'heure.

Nous avons également confié un établissement à "Aurore", dont vous venez de parler, pour prendre en charge des mineurs non accompagnés qui sont confiés à l'A.S.E. dans le 12e arrondissement, rue de Prague. Je veux remercier les maires du 12e, du 9e qui accueillent ces lieux de la protection de l'enfance et qui les aident aussi à s'intégrer dans leur arrondissement. Voilà la dernière structure qui fait l'objet du projet de délibération DASES 231 G, qui est dans un ancien hôtel rue de Prague et qui permettra d'accueillir 50 mineurs non accompagnés. Là, c'est un hôtel mais un hôtel géré comme un centre d'hébergement par "Aurore", avec accompagnement à la scolarité, cours de français, accompagnement psychologique, etc.

Cela fait partie des beaux projets de délibération que l'on est heureux de vous présenter et que, j'espère, vous voterez unanimement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 231 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DASES 231 G).

## 2018 DASES 243 G - Participation (915.000 euros) et convention avec l'association "Coallia" pour la mise en œuvre d'un dispositif de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes en attente d'évaluation de minorité.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 243 G concernant l'association "Coallia", et la parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

**Mme Fatoumata KONÉ**. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, en un an, le nombre de jeunes isolés étrangers évalués au D.E.M.I.E., dispositif d'évaluation des mineurs isolés étrangers, a été multiplié par trois et est passé de près de 2.000 jeunes en 2016 à 6.700 en 2017. Ce sont donc plusieurs milliers de jeunes qui arrivent chaque année jusqu'à Paris, avec pour la plupart un traumatisme subi durant leur parcours migratoire.

Quels que soient leur âge exact, leur état-civil et leur capacité à avoir survécu aux épreuves qu'ils ont traversées, leur jeunesse fait d'eux des réfugiés parmi les plus vulnérables. Cela nous oblige à un devoir de protection. L'absence d'accompagnement, ce sont des conséquences sur leur parcours de vie, inacceptables et irresponsables : prostitution, drogue, délinquance, par exemple.

Nous sommes intervenus, à plusieurs reprises à ce Conseil, afin qu'à Paris, l'accueil et la prise en charge de ces jeunes soient à la hauteur de ce qu'une ville-bienveillante, une ville-refuge, une ville-monde telle que la nôtre doit être capable d'offrir.

Notre groupe a collaboré, avec le cabinet de Dominique VERSINI, à la rédaction du Plan d'accueil et d'accompagnement des mineurs isolés étrangers à Paris, adopté au Conseil de Paris d'avril 2015.

Nous continuons à travailler avec l'Exécutif sur ces sujets de solidarité, de droits humains et de droits de l'Enfant afin de poursuivre la mobilisation de Paris sur l'accueil et l'accompagnement des réfugiés.

Alors que l'Etat infléchit sa politique vers la répression et le fantasme de découragement des réfugiés qui arrivent dans notre pays, abandonnant son identité humaniste, notre Ville a fait le choix de continuer à renforcer les moyens mobilisés dans les différents dispositifs d'accueil des réfugiés et nous en sommes fiers.

C'est dans cette logique que nous avons porté, au Conseil de Paris de juin 2018, un amendement au budget supplémentaire pour créer un centre d'accueil pour les jeunes majeurs et lancer la réflexion pour créer un centre d'hébergement pour ce même public. C'est dans cette même logique que le dispositif d'accueil collectif pour mineurs non accompagnés, géré par "Coallia", qui nous est présenté dans ce projet de délibération, a été créé. La Ville propose d'augmenter sa capacité d'accueil des jeunes en attente d'évaluation par le D.E.M.I.E. de 30 à 50 places.

Ce dispositif permet de réduire le nombre de jeunes installés à l'hôtel, celui-ci facilite grandement leur suivi social et sanitaire, prouvant ainsi à quel point l'hôtel, parce qu'ils n'auront pas suffisamment d'isolement, n'est pas une solution d'hébergement adaptée ni pour les mineurs ni pour des familles.

En France, Paris est en première ligne en ce qui concerne la présence de réfugiés et par la même occasion de mineurs non accompagnés sur son territoire. Et nous sommes le département qui a le dispositif d'accueil et d'accompagnement des mineurs non accompagnés le plus important. Nous pouvons nous en féliciter et je remercie Mme VERSINI pour son engagement sur ces sujets.

Cela étant dit, tant qu'il y aura des jeunes dans le besoin, nous ne pourrons nous satisfaire complètement de notre action. Nous avons le devoir de continuer à en faire davantage. C'est donc notre devoir, en tant qu'élus, de continuer à pousser notre majorité à se remettre en question sur ces sujets, tel que nous le faisons depuis le début de la mandature, afin que nos dispositifs d'accueil des mineurs et jeunes non accompagnés continuent à être améliorés.

Pour finir, je souhaite rappeler que c'est lors de la période estivale que les arrivées sont les plus nombreuses. Nous devons donc assurer la continuité des dispositifs et maintenir notre vigilance pour qu'aucun jeune isolé ne dorme à la rue dans notre ville.

Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Dominique VERSINI.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, chère Fatoumata KONÉ, effectivement, vous avez raison, nous avons un devoir à l'égard de tous les jeunes mineurs et ceux qui se présentent comme mineurs d'accueil, d'évaluation, de prise en charge et aussi d'assurer une continuité des parcours jusqu'à leur permettre une parfaite insertion sociale et professionnelle.

Je l'ai dit il y a quelques instants dans la précédente délibération, ce sont 4.800 jeunes qui nous sont confiés, c'est-à-dire "placés" sur Paris ; et parmi eux, 1.500 environ sont des jeunes mineurs isolés étrangers. Je rappelle que c'est tout de même un budget de 80 millions d'euros sur le budget de 400 millions d'euros qui est celui de l'Aide sociale à l'enfance.

Vous l'avez dit également, concernant les jeunes mineurs non accompagnés, c'est l'occasion de faire un point. Il est vrai que notre dispositif a vu les chiffres augmenter de manière importante puisqu'en 2016, nous avions 2.000 jeunes qui se présentaient comme mineurs et 6.700 en 2017, presque 7.000, c'est absolument énorme.

Nous avons augmenté, de façon très importante, le dispositif dit du D.E.M.I.E. qui est géré par la Croix-Rouge française. Nous avons doublé les moyens pour faire face aux arrivées. Nous avons surtout travaillé à faire monter en puissance l'hébergement d'urgence qui était dans un premier temps en hôtels.

Et comme je l'ai dit précédemment, en réponse à Mme ATALLAH, nous lancerons un appel à projets qui permettra de passer de l'hôtel à des établissements d'accueil collectifs ou des appartements partagés. C'est très important.

Le centre géré par l'association "Coallia" correspond bien à ce que nous voulons faire, c'est-à-dire : un centre avec un accueil collectif, une association professionnelle qui accueille, qui accompagne, qui oriente les jeunes, en l'occurrence, qui se présentent comme mineurs, le temps de leur prise en charge et de leur évaluation par le D.E.M.I.E.

Les jeunes qui se présentent font l'objet d'une évaluation. Ceux qui sont mineurs rentrent dans le dispositif classique de l'Aide sociale à l'enfance, ceux qui sont majeurs, eux, doivent relever de l'Etat. Toutefois, force est de le dire - vous l'avez dit, Fatoumata KONÉ -, ils ont beau être majeurs, ce ne sont pas des enfants, mais des jeunes majeurs et ils devraient être prioritaires dans la prise en charge et dans l'hébergement au 115. Ce n'est pas le cas.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons et votre groupe a soutenu par un vœu un amendement budgétaire qui a été accepté par Emmanuel GRÉGOIRE nous permettant de créer un lieu d'accueil pour les jeunes majeurs, qui permettra qu'ils ne soient pas à la rue et soient orientés dans de bonnes conditions : ceux qui veulent demander l'asile, ceux qui ne le veulent pas.

Nous avons également développé le dispositif pour les jeunes lycéens permettant d'accueillir des jeunes majeurs scolarisés au lycée, jeunes n'étant jamais passés par la protection de l'enfance, et qui offre une passerelle vers l'insertion à une centaine d'entre eux.

Donc, nous avançons en qualité, vous l'avez dit. C'est une compétence légale obligatoire. Nous nous améliorons, mais de façon tout à fait déterminée et avec le soutien de nos collègues car tout ce que nous avons proposé a fait l'objet d'un soutien de l'ensemble du Conseil de Paris.

Je vous remercie de voter pour ce projet de délibération qui vise à permettre à l'association "Coallia" d'accueillir une cinquantaine de jeunes se présentant à Paris en vue de faire les démarches d'évaluation de leur minorité.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 243 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DASES 243 G).

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'une Maison parisienne des réfugié.e.s et de l'intégration.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer à l'examen du vœu non-rattaché référencé n° 147 relatif à la création d'une Maison parisienne des réfugiés et de l'intégration.

La parole est à Marie ATALLAH, pour deux minutes.

**Mme Marie ATALLAH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, parce que le contexte politique est extrêmement décevant pour ce qui concerne le traitement de la crise des migrants, tant sur le plan national avec la loi Asile et Immigration que sur le plan européen avec l'échec d'un accord entre les Etats de l'U.E. pour faire face à cette crise ; parce que nous, élus écologistes, nous sommes fiers et très fiers de notre politique parisienne menée depuis 2015 avec constance, conviction et détermination pour assumer notre responsabilité de participer à l'accueil, à la protection et à l'accompagnement des réfugiés qui arrivent sur notre territoire ; parce que nous souhaitons que notre collectivité puisse poursuivre son action en faveur des réfugiés après la fermeture du centre "La Chapelle" et la reprise en main par l'Etat de l'accueil des migrants primo-arrivants ; et parce que nous pensons que le temps est venu pour notre collectivité de procéder au lancement du projet d'une démarche de création de la Maison parisienne des réfugiés et de l'Intégration, six mois après le vœu de notre groupe Ecologiste adopté en décembre 2017 par notre Assemblée.

Pour toutes ces raisons, nous proposons, pour que soit réalisée cette Maison des réfugiés et de l'intégration, que soit établi, tout d'abord, un bilan des actions et initiatives innovantes réalisées depuis 2015 et que soit mis en place un Comité de pilotage pluraliste associant les acteurs de la politique de l'intégration des étrangers à Paris, afin de procéder à l'analyse du bilan demandé et de définir la vocation, le contour et le périmètre d'influence de la future maison des réfugiés et de l'intégration. Puis, qu'après avoir défini le contour, soit lancé un appel à projets pour une mission d'accompagnement d'une démarche ouverte de co-construction et de participation pour faire émerger les activités de la Maison des réfugiés et de l'intégration et pour finir, que notre Ville recherche rapidement un site adapté au projet et à son rayonnement parisien même métropolitain.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Chère Marie ATALLAH, vous avez raison d'évoquer la question très importante, qui est un objectif majeur, de la création d'une maison des réfugiés dans le cadre de ce Conseil.

Paris s'affirme comme ville refuge et dès le début de la situation migratoire actuelle, nous avons souhaité être à la hauteur de nos valeurs d'accueil et nous nous sommes fortement engagés.

Nous avons donc adopté à l'unanimité un plan de mobilisation de la communauté de Paris pour les réfugiés en 2015.

En 2016, nous avons fait le choix d'une réponse ambitieuse et unique en France en créant deux centres humanitaires, mais aussi en mettant en place de nombreuses actions visant l'intégration avec l'ensemble des différents adjoints ici présents, je pense à Colombe BROSSEL, Pauline VÉRON, et à tous les autres adjoints qui sont vraiment très mobilisés sur ces questions d'intégration, d'apprentissage du français pour les migrants.

Depuis 2015, nous avons dû faire face à beaucoup d'urgences mais avec la maison des réfugiés est venu le temps de se projeter dans l'avenir, ce qui n'empêche pas que nous travaillerons aussi toujours sur les urgences, en pensant à l'intégration de ceux que nous avons accueillis, car par exemple, en 2016, ce sont 2.600 demandeurs d'asile qui ont eu le statut de réfugiés sur Paris.

Nous nous rejoignons tout à fait, Marie ATALLAH, sur les orientations de la Maison des réfugiés, un lieu de ressources, de débat, d'activités sociales, culturelles et artistiques sur les questions d'immigration.

Ce sera au-delà de tout cela un vrai laboratoire de l'intégration des réfugiés, qui seront accompagnés dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle par tous ceux qui, sur Paris, ont toute une expérience et sont déjà dans l'accompagnement d'un certain nombre de personnes.

Cette maison incarnera la solidarité des Parisiens.

Nous avons déjà démarré nos travaux de concertation dans le cadre du tome 2 du plan de mobilisation de la Communauté de Paris, que nous présenterons en septembre.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Il faut conclure !

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Également, un atelier a eu lieu sur la place de la République. Et bien évidemment, la plateforme des réfugiés qui réunit l'ensemble des acteurs.

Un appel à projets sera ensuite lancé pour sélectionner le ou les opérateurs.

Quant au lieu, nous ferons au mieux de ce que notre domaine intercalaire et immobilier nous permettra, mais nous avons la volonté que ce soit un lieu qui irradie et soit le symbole de notre engagement.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

C'est donc un avis favorable si amendé ?

Les amendements sont-ils acceptés ?

**Mme Marie ATALLAH**. - Oui, bien sûr.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 406).

## Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif au bilan des actions entreprises suite à la Nuit de la Solidarité.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant passer au vœu référencé n° 148 relatif au bilan des actions entreprises suite à "la Nuit de la Solidarité".

La parole est à M. AURIACOMBE, pour deux minutes.

**M. Pierre AURIACOMBE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du bilan des actions entreprises à la suite de "La Nuit de la Solidarité", j'espère que ce sera un vœu assez consensuel, notre but étant d'aller vers les informations et de travailler tous ensemble.

Madame la Maire nous avait rappelé que "La nuit de la solidarité" était un point de départ qui devait entraîner différentes actions, 2.952 personnes sans-abri avaient été recensées sur le territoire parisien, et forcément on

imagine bien que quelques personnes ont été hors des recensements, que l'été est une période qui n'est pas plus favorable que l'hiver bien évidemment, et notamment il y a parfois malheureusement moins de solidarité.

Autant d'événements qui font qu'aujourd'hui, on peut légitimement se poser des questions sur ces personnes.

Et nous émettons le vœu que l'Exécutif transmette au Conseil de Paris, aux élus, l'analyse qualitative du travail effectué suite à "La nuit de la solidarité" ; qu'un bilan provisoire et prospectif des actions engagées par la Ville soit établi ; et qu'un comité de suivi avec les élus, le monde associatif et l'Etat, l'ensemble des secteurs concernés, soit créé.

Je vous remercie, en espérant que ce vœu puisse être adopté, merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Dominique VERSINI, pour vous répondre.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Conseiller de Paris, Pierre AURIACOMBE.

Merci pour ce vœu sur la nuit de la solidarité, car vous avez raison, même en été la rue peut tuer les plus vulnérables.

Je veux rappeler qu'en matière d'hébergement d'urgence, l'Etat a la compétence légale et décide du nombre de places à ouvrir. Ce, bien que Paris mette à disposition 34 % des places d'hébergement dans des locaux lui appartenant.

Je rappelle les chiffres, au moment de "La nuit de la solidarité", le 15 février, le plan hivernal et le plan grand froid offraient plus de 2.000 places en plus des 6.000 places permanentes.

Cela veut dire qu'il y avait 18.000 places, et qu'aujourd'hui on est redescendu à 16.000 places.

Soyez assurés en tout cas, chers collègues, que notre engagement ne prend pas de vacances, et depuis la nuit de la solidarité et l'adoption du vœu de l'exécutif relatif aux suites de "La nuit de la solidarité" au Conseil de mars, nous avons travaillé à des solutions concrètes pour répondre aux besoins identifiés lors de cette nuit de la solidarité, solutions que j'ai proposées à l'Etat et que nous espérons mettre en place avec les services du préfet de Région, Michel CADOT, ou nous-mêmes en fonction des sites.

Pour en revenir à la nuit de la solidarité, les premiers résultats ont été présentés le 20 mars aux Parisiens et sont en ligne :

- 2.952 personnes sans abri ont été rencontrées le soir, et vous avez raison, il y en avait forcément d'autres que l'on n'a pas pu voir ;

- un comité scientifique composé de chercheurs du C.N.R.S., de l'Insee, de l'Apur et des observatoires de la Fédération des acteurs de la solidarité, du Samu social, de la DASES, et du C.A.S.-V.P. sont en train de faire une analyse plus fine que l'on pourra communiquer au Conseil de Paris et aux Parisiens dès qu'elle sera finalisée à la rentrée.

Sur les solutions nouvelles que nous voulons apporter, tout d'abord, nous avons un projet qui a émergé du vote du budget participatif : la création de petits abris pour les sans-abris, et l'appel à projets sera lancé dans les prochains jours.

Par ailleurs, nous avons le projet avec l'Etat d'ouvrir des haltes de nuit, et donc, la Maire de Paris a écrit à l'ensemble des maires pour identifier des lieux, merci à ceux qui ont répondu.

Pour vous dire que le travail est en cours, il est concret, efficace, partenarial, et je vous donnerai plus d'éléments à la rentrée.

Dans cette attente, je vous propose de retirer votre vœu.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu ?

**M. Pierre AURIACOMBE**. - On aurait pu aussi le voter dans ces conditions, mais je le retire et j'attends ce que vous allez nous présenter à la rentrée, mais pensez aussi au Comité de suivi avec les élus, c'est aussi important d'impliquer les élus, merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail gratuit des bénéficiaires d'aides sociales.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons donc passer maintenant au vœu référencé n° 149 relatif au travail gratuit des bénéficiaires d'aide sociale.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - C'est un vœu relatif aux mesures visant à imposer du travail gratuit aux bénéficiaires d'aides sociales.

Je pense que vous avez entendu, comme moi, le discours du Président de la République, Emmanuel MACRON, au congrès de la Mutualité française à Montpellier, le 13 juin dernier, où il disait notamment envisager d'accompagner davantage les bénéficiaires du revenu de solidarité active, R.S.A., vers un retour à l'emploi en leur proposant d'effectuer quelques heures de travail de manière bénévole pour les responsabiliser.

Dans le même temps, il avait sorti le soir précédent, des propos sur le "pognon dingue" qui serait donné aux allocations sociales diverses, et tout cela a montré un discours bien particulier révélant une conception culpabilisante des aides sociales, alors que celles-ci sont des droits inconditionnels.

Il faut savoir que les aides sociales, même si elles devraient être renforcées, permettent d'ores et déjà de faire passer le taux de pauvreté de 20 % à 14 %. A l'inverse, l'urgence de ce Gouvernement n'a pas été d'augmenter les aides sociales, mais au contraire de taper dedans, en faisant les poches des A.P.L., en supprimant les contrats aidés et différentes mesures, tandis qu'à l'inverse les plus riches et les actionnaires, eux, n'était jamais responsabilisés et ont eu droit à un grand nombre de cadeaux et d'avantages sans aucune contrepartie, qu'il s'agisse du C.I.C.E., de la suppression de l'I.S.F., de la "flat tax", de l'"exit tax" ou la diminution des cotisations sociales patronales.

Il faut comprendre qu'il n'est pas acceptable de conditionner l'octroi d'aides sociales au fait de faire des heures de travail gratuites non rémunérées. Il y avait eu déjà un précédent qui a amené le Conseil d'Etat à se positionner. Il s'agissait du département du Haut-Rhin qui a décidé de mettre en place ces heures de bénévolat au contrat allocataire du R.S.A., alors certes sur la base du bénévolat…

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Il faut conclure. C'est deux minutes !

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je termine en disant qu'il me semble important que la Mairie de Paris interpelle le Gouvernement pour qu'il renonce à systématiser ces heures de travail de bénévolat et qu'elle s'engage à ne pas appliquer de telles mesures conditionnant le droit aux aides sociales si cela se mettait en place.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle que pour les vœux, c'est deux minutes de présentation et deux minutes de réponse.

La parole est à Dominique VERSINI, pour deux minutes donc.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la Conseillère de Paris, Danielle SIMONNET, vous le savez, à Paris, nous avons élaboré un plan parisien pour l'insertion par l'emploi, qui a été adopté en juin 2016 à l'unanimité, que nous suivons aujourd'hui avec Léa FILOCHE et les adjoints en charge de l'Economie sociale et solidaire, Antoinette GUHL et Afaf GABELOTAUD en charge de l'emploi.

Pour nous, le retour à l'emploi est une priorité. C'est d'ailleurs un objectif du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Je peux vous donner la position de Paris : nous avons développé un ensemble de mesures et de dispositifs pour accompagner les plus démunis vers l'emploi. Par exemple :

- Nous avons créé sept espaces parisiens d'insertion qui accompagnent dès l'inscription plus de 15.000 bénéficiaires du R.S.A., avec un accompagnement personnalisé vers l'emploi en lien étroit avec Pôle Emploi.

- Nous avons tissé un réseau de partenariats par le biais de marchés publics et des appels à projets Dynamiques professionnelles et Rebondir, qui permettent de répondre aux besoins spécifiques de 9.000 bénéficiaires.

- Nous soutenons des dispositifs innovants, comme le dispositif Premières heures qui a permis à plus de 500 personnes en situation de grande exclusion de renouer avec le monde du travail.

- Paris s'est inscrit dans l'expérimentation Territoire zéro chômeur qui aide les bénéficiaires du R.S.A. à accéder à un travail salarié.

Donc nous en sommes convaincus et les résultats plaident dans notre sens.

A Paris, notre mode d'action est la remobilisation plutôt que la culpabilisation. Si le bénévolat est une action très épanouissante lorsqu'elle est choisie, la Ville de Paris n'a jamais choisi d'en faire une condition du contrat conclu entre le département et les bénéficiaires du R.S.A. Et je vous le dis : nous n'avons pas l'intention de le faire.

Je ne vais pas polémiquer sur des déclarations gouvernementales qui sont pour le moment assez imprécises, d'autant que le Plan de lutte contre la pauvreté qu'on nous annonçait pour lundi est reporté à l'après match de foot. Donc pour l'instant, il n'y a rien de concret. Nous serons très attentifs au contenu du plan de lutte contre la pauvreté et nous en parlerons si nos principes d'accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. venaient à être menacés.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - C'est donc un avis défavorable.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Non, elle est d'accord.

**Mme Dominique VERSINI**, adjointe. - Je suis d'accord mais pas sur la façon de le dire.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Compte rendu de la 5e Commission.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer à la 5e Commission et, conformément au Règlement intérieur, je donne la parole à l'excellent Paul SIMONDON, pour trois minutes.

**M. Paul SIMONDON**. - Même sans doute un peu moins. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, lors de la réunion de la 5e Commission, Jacques BAUDRIER, Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA ont présenté les projets de délibération relatifs à leur délégation.

Il y avait, en particulier, ceux sur le Scot métropolitain et sur Bercy-Charenton que nous avons étudiés lors des débats organisés lundi après-midi. Sur les trois projets de délibération concernant les Halles, Jean-Louis MISSIKA a répondu aux questions sur la mise en place d'un système de comptage des piétons.

La DLH, suite à un vœu adopté par notre Assemblée en mai, a présenté à la Commission un bilan des réhabilitations de logements sociaux avec les objectifs du Plan Climat. Très rapidement, 41.000 logements sociaux ont été rénovés depuis 2009 pour un gain énergétique moyen supérieur à 50 %, pour un coût moyen de 24.000 euros de travaux par logement, en ce qui concerne l'énergie, et ces travaux ont été pris en charge à 40 % par la Ville.

Ce sont quelques chiffres synthétiques. Je tiens à la disposition des élus intéressés la présentation complète qui est très bien organisée.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

## 2018 DU 140 - Convention avec l'Association syndicale libre Olympiades (13e) relative aux charges de fonctionnement du site pour l'année 2018.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons donc examiner le projet de délibération DU 140 relatif à une convention avec l'Association syndicale libre Olympiades.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour 5 minutes.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais commencer mon propos par un vœu, en réalité, qui est que ce soit la dernière fois que l'on vote cette convention, telle qu'elle nous est présentée.

Pour mémoire, elle régit la répartition de la prise en charge des coûts d'entretien de la dalle des Olympiades qui est fréquentée à la fois par les copropriétaires de cet ensemble sur dalle et par un grand nombre de Parisiens, puisque la dalle est connectée à l'espace public. Elle comprend des commerces au pied des immeubles, des restaurants et tout un tas de choses qui font qu'il y a une forte fréquentation publique de ce lieu et des gens qui y circulent aussi, pour se rendre au métro par exemple.

Ainsi, la convention actuelle prévoit un financement de la Ville qui varie entre 485.000 et 490.000 euros, soit entre 50 % et 60 % des coûts d'entretien selon les postes de dépense.

Là où la Ville voudrait normalement limiter sa participation, l'association des copropriétaires préférerait au contraire aller vers une municipalisation accrue de la dalle.

En 2015, j'avais déposé un vœu pour demander la mise en place d'un groupe d'études, afin qu'un groupe d'études indépendant arrête et valide une liste de charges de fonctionnement afférentes à l'accès du public de la dalle, et à partir de laquelle le Conseil d'administration de l'A.S.L. des Olympiades détermine chaque année le montant réel des charges et, en conséquence, les conditions objectives dans lesquelles la subvention annuelle de la Ville permettrait de couvrir l'intégralité des charges afférentes à l'ouverture au public de cette dalle.

Après un premier appel d'offres infructueux, je me réjouis qu'un cabinet travaille actuellement sur cette demande. Je crois qu'un premier rapport d'analyse vient d'être remis à l'association des copropriétaires, rapport qui

constitue le socle des négociations à venir, permettant, je l'espère franchement, d'envisager la signature d'une nouvelle convention pour la fin de l'année.

Sans présager des conclusions de cette étude, et qu'il serait d'ailleurs contre-productif de commenter maintenant alors que des négociations sont encore en cours, je suis pour l'heure satisfaite que le travail que j'avais demandé soit en cours, et j'espère que ses conclusions permettront de rétablir une répartition juste et équitable de l'entretien de la dalle des Olympiades.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jacques BAUDRIER.

**M. Jacques BAUDRIER**. - Merci, cher collègue.

Chère Edith GALLOIS, je vous remercie pour votre intervention qui va permettre de faire un point plus précis sur la mise en place de l'audit financier que la Ville a commandé suite au vœu adopté au Conseil de Paris lors de sa séance de juillet 2017, vœu et étude auxquels vous avez fait, à juste titre, référence dans votre intervention.

L'étude est indépendante pour expertiser la participation de la Ville aux charges de gestion de la dalle Olympiades et pour établir les dépenses réelles qui incombent à l'ensemble des parties : Ville, Paris Habitat et copropriétaires.

Le prestataire Vennin Finance de la Ville travaille depuis 2017 à la réalisation de cette étude. Elle est en cours. Il y a une phase d'échanges avec l'Association syndicale libre des Olympiades suite à un premier rendu de l'étude de diagnostic fonctionnel, technique et financier, avec une première proposition d'assiette de charges réalisée.

L'étude a été remise par le prestataire à la Ville et à l'A.S.L. Olympiades pas plus tard que le mercredi 20 juin dernier. Sur la base de ces premiers rendus, la Ville a prévu trois réunions de travail avec l'A.S.L.O. : la première aura lieu le 9 juillet, dans moins d'une semaine, puis deux autres à la rentrée en septembre et octobre.

Comme vous le demandiez, on va pouvoir avancer rapidement et l'étude rentre à présent dans sa troisième phase avec l'objectif d'analyser les dépenses de fonctionnement élargies et une répartition des clés de financement. Le livrable est attendu dans le courant du mois de septembre.

Notre objectif est de pouvoir passer au Conseil de Paris un nouveau modèle de convention pluriannuelle d'ici la fin de l'année avec une clé de répartition objective, mise à jour et négociée avec l'A.S.L.O.

Je pense que cela répond en tous points à vos demandes et à votre intervention pour laquelle je vous remercie une fois de plus.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DU 140).

## 2018 DLH 166 - Participation financière au projet innovant de détection des punaises de lit.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DLH 166 à propos de la question de la détection des punaises de lit.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération qui porte sur un projet innovant de détection des punaises de lit.

Ce projet de délibération reprend ce que nous disons depuis des mois et des mois, sinon des années, il y a urgence.

Dès le 16 juin 2014, j'intervenais avec Pierre-Yves BOURNAZEL pour signaler ce problème plus particulièrement dans les logements sociaux du 18e arrondissement, je citais le 93, rue de la Chapelle et l'ensemble immobilier Charles-Hermite.

Nous demandions une campagne d'information et de sensibilisation. Nous demandions que les bailleurs sociaux prennent en charge la désinsectisation des immeubles, car l'opération a un coût élevé, et le locataire n'en a souvent pas les moyens.

A plusieurs reprises, nos collègues sont également intervenus, comme par exemple Éric AZIÈRE en février de cette année. Vous nous avez proposé de nouveaux moyens, efficaces, disiez-vous, qui allaient régler ce problème. Nous avons toujours soutenu vos démarches.

Vous, en 2014, vous avez balayé notre demande d'un revers de la main. Que de temps perdu, mes chers collègues, que de temps perdu ! La situation perdure. De nombreux locataires de logements sociaux se plaignent encore aujourd'hui. Chez certaines personnes, et les enfants en particulier, la présence des punaises entraîne des troubles de santé parfois importants. Pour se protéger, ils dépensent des sommes conséquentes, quand ils le peuvent, vous le savez bien.

Si j'en juge par ce que nous disent les locataires du parc social, la mobilisation des bailleurs sociaux, malgré ce que vous dites, n'est pas à la hauteur du problème et vous, vous n'êtes pas assez énergiques. Je me vois contraint de vous le dire.

Par conséquent, je vous le répète, nous allons voter ce projet de délibération mais de grâce, qu'on en finisse avec ce problème. Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Éric AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je remercie Christian HONORÉ d'avoir rappelé l'antériorité de nos interventions sur ce sujet. Mais je voudrais surtout souligner la convergence de points de vue qui fait qu'aujourd'hui, véritablement, on a progressé sur l'éradication, sur la volonté commune d'essayer d'éradiquer ce problème des punaises de lit qui sont un véritable fléau pour nos concitoyens qui y sont confrontés.

Comme vous le savez, elles prolifèrent vite, leur détection comme leur éradication sont compliquées et coûteuses et, surtout les effets pour ceux qui en subissent les nuisances, sont absolument cauchemardesques : réactions allergiques, troubles du sommeil, anxiété, jusqu'à l'isolement social.

Je voudrais aussi remercier la prise de conscience de l'Exécutif, récente certes, mais à travers Ian BROSSAT qui a compris qu'il fallait en faire une priorité sans esprit polémique, qui l'a inscrite à l'ordre du jour d'une réunion du Comité inter-bailleurs.

A cette occasion, les bailleurs sociaux ont pris la mesure de cette infestation que connaît Paris depuis 2010. 30 % des immeubles de la R.I.V.P. contiennent un logement touché par ce phénomène, tous les quartiers sont concernés, ce n'est pas un problème politique. Leur implication dans la recherche de nouveaux moyens de détection et de traitement est donc indispensable, et le financement qui va leur être octroyé est donc une aide absolument essentielle.

Si les moyens de détection peuvent connaître des améliorations, je rappelle l'importance aussi, et nous l'avons souligné au Comité inter-bailleurs avec Ian BROSSAT, de l'information et de la prévention des Parisiens sur ce phénomène. Il s'agit surtout d'informer et de ne pas en rougir, ce n'est pas infamant d'avoir des punaises de lit, c'est simplement un véritable fléau.

J'avais formulé, dans le vœu adopté par le Conseil de Paris en février dernier, que la Ville déploie une campagne de prévention et de communication sur ce phénomène, et cela a été fait.

Je remercie encore les gestionnaires des lieux exposés, les gardiens d'immeubles de logements sociaux. Partout, dans nos immeubles, les lieux où la rotation des occupants est importante, c'est cela qui est un des facteurs de prolifération des punaises de lit, et aussi je pense aux hôtels, aux meublés de tourisme, aux équipements culturels et de santé sur lesquels il faut évidemment faire porter cette préoccupation.

J'insiste sur les meublés de tourisme. On pourrait d'ailleurs imaginer que, lors de la procédure d'enregistrement des loueurs de meublés touristiques, s'affiche sur la page web un message de recommandation sur la question des punaises de lit, avec éventuellement un numéro à appeler ou un lien vers les informations sur ce sujet.

En tout cas, le soutien à la recherche et à l'innovation semble pour l'heure une bonne manière pour la Ville de prendre ce problème à bras-le-corps, raison pour laquelle nous voterons ce projet de délibération.

Je vous en remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Christian HONORÉ, cher Eric AZIÈRE, ce projet de délibération concerne - vous l'avez très justement dit - le financement d'un programme de recherche visant à améliorer la détection des punaises de lit. Pour nous, l'objectif est clair : il s'agit de construire un outil permettant de diagnostiquer et de mieux repérer la présence de punaises de lit en temps réel par prélèvement d'air.

Cette recherche innovante est nécessaire compte tenu du contexte. Paris, comme toutes les grandes métropoles, particulièrement les métropoles touristiques, est confrontée à une recrudescence des punaises de lit, dans le parc privé comme dans le parc social, et également dans les hôtels.

Paris et les bailleurs sociaux sont déjà mobilisés sur ce sujet. De nouveaux traitements ont été expérimentés permettant une plus grande efficacité lors des interventions - traitement par le chaud, traitement par le froid. Les méthodes et la prévention s'affinent pour prévenir la récidive et, par ailleurs, Éric AZIERE l'a dit à l'instant, une communication est réalisée afin de sensibiliser les Parisiens au phénomène et leur permettre d'être informés des bonnes pratiques en la matière.

Je tiens d'ailleurs à saluer le travail fructueux effectué par les groupes du Conseil de Paris sur ce sujet, en particulier les suggestions d'Éric AZIÈRE qui nous ont permis de progresser, notamment dans le cadre de notre comité inter-bailleurs. Il s'agit d'un projet de délibération utile sur lequel nous saurons nous retrouver.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DLH 166).

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au calcul des A.P.L.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 150 est relatif au calcul des A.P.L.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Monsieur le Maire, je me permets de revenir sur ce sujet d'actualité pour l'avenir.

Evidemment, la suppression d'une partie des A.P.L., mise en place par le Gouvernement à l'occasion de la loi de finances 2018, a affecté un Parisien sur cinq, contribuant à leur faire perdre du pouvoir d'achat.

La loi de finances 2018 met en place une nouvelle base de calcul des A.P.L. qui conduit à une non-revalorisation de celles-ci, c'est-à-dire qu'elles ne seront pas revalorisées pour 2019. Les A.P.L. sont habituellement revalorisées en octobre, en fonction de l'indice de référence des loyers U.R.L. de l'I.N.S.E.E.

La hausse de l'indice de référence des loyers de l'I.N.S.E.E. est de 1,8 %, ce qui veut dire que la non-revalorisation des A.P.L. se traduira par une nouvelle baisse de 1,8 % en moyenne pour l'allocataire, c'est-à-dire une nouvelle baisse de 4,68 euros par mois.

Alors, baisser de nouveau les A.P.L. revient à diminuer encore une fois le niveau de vie de milliers de familles, augmenter le risque d'impayés de loyer, d'expulsions locatives et empêcher certains de se soigner ou partir en vacances. Cette nouvelle baisse en pourcentage, et non en valeur, touchera les familles nombreuses, mais aussi les familles précaires qui sont les plus amenées à toucher l'A.P.L.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons par ce vœu que la Maire de Paris interpelle dès maintenant, avant que la loi de finances 2019 soit débattue, afin que le Gouvernement renonce à la baisse des A.P.L. et que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin qu'il revienne dans le projet de loi de finances 2019 sur les deux baisses successives des A.P.L. et indexe de nouveau cette allocation sur l'indice de référence des loyers I.R.L. de l'I.N.S.E.E.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le président Nicolas BONNET-OULALDJ a tout dit. Depuis un an, nous en sommes maintenant à la troisième baisse des A.P.L.

Une première baisse des A.P.L. est intervenue au 1er octobre 2017 qui a concerné l'ensemble des allocataires, baisse de 5 euros, puis une deuxième baisse d'A.P.L. pour les locataires du parc social et maintenant, en réalité, une troisième baisse des A.P.L. liée au fait qu'il n'y a pas de revalorisation des A.P.L. pour s'adapter au coût de la vie.

Ce qui est, en plus, injuste dans cette non-revalorisation, c'est que cette baisse de pouvoir d'achat va être d'autant plus élevée que les ménages touchent beaucoup d'A.P.L. Autrement dit, plus vous êtes pauvre, plus, d'une certaine manière, vous allez être pénalisé.

Je rappelle quand même le nombre de personnes concernées par tout cela. A l'échelle de notre pays, ce sont 6,5 millions de foyers. A l'échelle de Paris, ce sont 400.000 foyers. C'est quasiment 1 ménage sur 10 en France qui touche l'A.P.L. et qui vit à Paris. Ce n'est pas très étonnant vu le niveau des loyers parisiens.

Les Parisiens vont donc être très pénalisés par cette décision. Nous souhaitons, bien entendu, que le Gouvernement puisse revenir dessus. C'est le sens de ce vœu auquel j'émets un avis favorable.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 407).

## Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux plateformes de location touristique.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au contrôle des locations touristiques.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les vœux référencés n° 151 et n° 152. Il y aura un vœu de réponse de l'Exécutif, le vœu n° 152 bis.

Je donne la parole à Mme Anne-Christine LANG…

Ah, pardon ! Julien BARGETON pour présenter le vœu n° 151.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Monsieur le Maire.

La loi du 7 octobre 2016 pour une république numérique avait constitué une avancée en imposant un plafond de 120 nuitées de location en meublé touristique, qui permettait aux municipalités d'identifier les loueurs, leur statut ainsi que celui du logement sur les plateformes de location de meublés. C'était le premier pas. La loi Elan, en cours de discussion au Parlement, constitue une deuxième avancée importante sur la réglementation des locations touristiques puisqu'elle renforce les sanctions pénales et financières sur les loueurs, notamment quand ils ne respectent pas la réglementation, mais aussi parce qu'elle permet de sanctionner les plateformes elles-mêmes, qui n'étaient pas responsabilisées jusque-là. C'est donc un deuxième apport.

Dans la même logique, un accord inédit a été trouvé entre le Gouvernement et les principales plateformes du secteur. Il a été signé le 6 juin 2018. Il permet trois points importants : bloquer les annonces qui dépassent 120 nuitées, croiser les données internes afin d'éviter des annonces répétitives et différencier les résidences principales des secondaires. Ce sont donc les trois points. C'est pourquoi, par ce vœu, nous demandons comment la Ville entend appliquer cet accord qui est tout à fait inédit en Europe comme dans le monde.

Je vois qu'il y a eu un vœu de l'Exécutif. J'en partage d'ailleurs l'esprit. Nous maintiendrons le nôtre et voterons les deux parce que, dans le vœu de l'Exécutif, il est précisé que les plateformes essayent de contourner cet accord, ce qui est exact, notamment au niveau européen comme français. Je partage le point de vue qu'il faut veiller à ce que les plateformes ne contournent pas l'accord. En revanche, le vœu de l'Exécutif contient une pique, à mon avis, dont on aurait pu se dispenser sur la loi Elan, mais, pour autant, dans un esprit partagé de régulation, d'encadrement du sujet des plateformes, nous maintiendrons notre vœu et voterons celui de l'Exécutif.

Je vous remercie.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Nathalie FANFANT, pour présenter le vœu n° 152.

**Mme Nathalie FANFANT**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, à la suite de ce que vient d'expliquer notre collègue Julien BARGETON, concernant le contrôle des locations touristiques, il a bien expliqué les avancées de la loi Elan et les modalités de contrôle qui ont été mises en place. Il se trouve que la Ville de Paris elle-même a mis en place un système de contrôle par les agents assermentés, etc. Nous pensons qu'au vu de toutes les avancées, des possibilités de contrôle qui ont été mises en place par la loi Elan, est-il utile encore aujourd'hui de maintenir un système aussi puissant par la Ville de Paris ? Il

serait peut-être intéressant d'en faire une évaluation pour peut-être l'ajuster, en réduire la voilure puisqu'aujourd'hui, la loi Elan permet d'apporter des contrôles et des sanctions assez conséquents.

C'est le sens de notre vœu que nous vous demandons de bien vouloir voter. Merci.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT pour vous répondre.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Monsieur le Maire, chers collègues, cher Julien BARGETON, chère Nathalie FANFANT, ce sont deux vœux relativement différents. Le vœu de Julien BARGETON évoque à la fois les avancées contenues sur ce sujet dans la loi Elan. Il est vrai que nous aurons la possibilité - enfin ! - de responsabiliser les plateformes et pas uniquement les propriétaires, ce qui est une bonne chose.

Vous évoquez aussi, cher Julien BARGETON, la question de l'accord intervenu entre le Gouvernement et les plateformes. Vous dites que c'est un accord historique. Je vous laisse la responsabilité de ce terme. Ce que je constate, c'est qu'il a quand même fallu deux ans pour qu'Airbnb consente à appliquer la loi, et encore, a gagné quelques mois puisque l'accord dont vous parlez s'appliquera à partir du mois de décembre.

En tout cas, c'est une avancée, et tout ce qui nous permet d'avancer dans le bon sens en matière de régulation des locations touristiques est une bonne chose. Parce que nous ne pouvons pas accepter qu'autant de logements soient transformés en hôtels clandestins dans une ville qui manque à ce point de logements.

Globalement, je suis d'accord. Le vœu de l'Exécutif vous répond et je crois que chacun peut s'en satisfaire.

En revanche, le vœu de Nathalie FANFANT est d'un autre registre. Vous nous demandez, avec des termes polis, de réduire le nombre d'agents chargés des contrôles sur les meublés touristiques, alors même que pendant des mois, vous nous avez dit qu'ils n'étaient pas suffisamment nombreux. D'ailleurs, nous sommes passés progressivement de 20 à 29 agents chargés de réaliser ce contrôle. Vous nous dites : "Ce dispositif est puissant". Je vous le dis sincèrement : j'aimerais qu'il soit davantage puissant, parce que quand on voit le nombre de locations touristiques illégales qui continuent à pulluler dans un certain nombre de quartiers, mon sentiment est que l'on manque encore d'agents, plutôt que de dire qu'il faut d'ores et déjà commencer à les baisser parce qu'un accord a été signé avec le Gouvernement.

Vous évoquez une évaluation nécessaire. Bien sûr que nous allons évaluer. Cela dit, pour le moment, il n'est pas question de baisser le nombre d'agents dédiés au contrôle des locations touristiques. Il y en a encore beaucoup. D'ailleurs, des élus de tous bords continuent à m'envoyer des signalements. Je peux vous dire que l'on n'a vraiment pas l'intention de baisser la garde sur ce sujet. On évaluera, bien sûr. Mais mon sentiment est plutôt que l'évaluation nous conduira à dire qu'il faut augmenter le nombre d'agents. Nous ferons cette évaluation. Voilà mon sentiment actuel.

Donc, avis défavorable sur ce vœu, et surtout, je pense que le vœu de l'Exécutif résume bien notre état d'esprit aujourd'hui. Je souhaite que nous puissions nous retrouver sur ce vœu de l'Exécutif.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Merci.

Les vœux n° 151 et n° 152 sont-ils maintenus ?

Le vœu n° 151 du groupe Démocrates et Progressistes est maintenu.

Et le vœu n° 152 du groupe les Républicains et Indépendants ? Retrait. D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 152 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 408).

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'amélioration des rapports locatifs sociaux.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Frédéric HOCQUARD**, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 153 relatif à l'amélioration des rapports locatifs sociaux, avec le vœu référencé n° 153 bis de réponse de l'Exécutif.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu n'a pas comme objet de réaliser un procès d'intention envers les bailleurs sociaux, bien au contraire. Ce vœu a pour objectif de revaloriser l'envie et le besoin des habitants d'avoir plus de communication et une meilleure écoute avec leurs gestionnaires. Nous savons et avons lu l'ensemble des initiatives et décisions prises sur ce sujet par les bailleurs.

Cependant, en tant qu'élue de terrain qui passe beaucoup de temps à rencontrer, visiter et recevoir des administrés, le retour est sans équivoque. Que ce soient des sujets techniques, de réflexion, de travaux initiés ou pas, non-annoncés sur la durée ou la fin de ces travaux, sur des problèmes de voisinage, de sécurité, ou tout simplement des bonnes suggestions que pourraient faire les habitants, trop de locataires se sentent orphelins ou isolés dans leurs demandes.

Dans une optique positive et constructive, par ce vœu, nous souhaitons agir pour une meilleure entente comme dans le privé, où, lors des assemblées générales avec les syndics, nous pouvons évoquer les problématiques.

Nous avons bien reçu votre vœu et vous en remercions. Il va dans le bon sens. Seulement, vous êtes restés sur une obligation de moyens et non de résultats. Et là, les résultats ne sont pas présents. Aussi, nous voterons votre vœu, mais souhaitons que vous alliez plus loin, c'est-à-dire sur le contrôle que l'écoute et la communication se fassent comme il se doit. C'est la raison pour laquelle nous maintiendrons également notre vœu.

Parce que, Monsieur BROSSAT, des locataires heureux, c'est un immeuble qui en bénéficie et tout un quartier qui le ressent.

Je vous remercie.

*(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).*

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame NAHMIAS.

Pour vous répondre, la parole est à Ian BROSSAT.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, chère Valérie NAHMIAS, d'abord, je voudrais vous féliciter de la tonalité de votre intervention qui est plus positive que le vœu que vous avez initialement déposé.

Quelques mots simplement. La question de la qualité de service dans le parc social est effectivement une question majeure. Vous êtes nombreux à intervenir sur ce sujet au Conseil de Paris et vous avez raison. D'ailleurs, je crois que nous avons pris le sujet à bras-le-corps, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas encore des problèmes ici ou là. En tout cas, nous avons pris un certain nombre de dispositions. Je pense notamment au panel que nous avions constitué qui avait fait un certain nombre de suggestions. C'était une conférence de citoyens. Elle avait été présentée au Conseil de Paris en 2016. Elle a donné des résultats concrets et a été suivie d'éléments extrêmement concrets. J'en citerai quatre.

D'abord, ces citoyens nous avaient suggéré la constitution de réunions régulières en pied d'immeuble avec l'ensemble de la hiérarchie du bailleur. Nous le faisons maintenant systématiquement et je constate que les habitants en sont heureux.

Deuxièmement, l'une des suggestions qui avait été faite dans le cadre de ce panel, c'était l'extension du budget participatif dans les immeubles de logements sociaux ; nous le faisons et cela marche.

Troisièmement, avait été évoquée la possibilité de faire une charte des droits et des devoirs des locataires ; c'était une proposition et nous l'avons mise en place.

Quatrièmement, parce que des droits et des devoirs supposent évidemment des sanctions pour ceux qui ne respectent pas leurs devoirs, nous avons mis en place un système d'assermentation, et du côté de "Paris Habitat" 100 agents sont désormais dédiés au respect des règles. Je vous annonce d'ailleurs que le premier P.V. a été dressé avant-hier et que ce P.V. concernait dans le 18e arrondissement un locataire qui avait transformé un local vélo en atelier de réparation moto personnel. Il risque une amende de 165 euros.

En gros, ce que je veux vous dire, c'est que les choses avancent. C'est évidemment un chantier difficile, car cela suppose de mobiliser beaucoup de monde, mais le sens du vœu de l'Exécutif…

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous engage à conclure.

**M. Ian BROSSAT**, adjoint. - … c'est de rappeler ce que nous avons fait et de dire que, malgré tout, les choses avancent dans le bon sens.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vous maintenez le vœu, Madame NAHMIAS, je l'ai entendu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 409).

## 2018 DAE 88 - Subvention (2.000.000 euros) et convention de partenariat avec l'établissement public à caractère industriel et commercial "Universcience" (19e).

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 88 et l'amendement technique n° 220 déposé par l'Exécutif. Il s'agit de l'attribution d'une subvention et d'une convention de partenariat avec l'établissement public à caractère industriel et commercial "Universcience".

La parole est à Didier GUILLOT. Qui n'est pas là.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 220 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 220 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 88 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DAE 88).

Bravo, Monsieur MISSIKA, pour la concision de votre intervention.

## 2018 DAE 171 - Subvention (3.000.000 euros) et avenant à la convention de partenariat avec "Bpifrance" relative au Fonds Paris Innovation Amorçage.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAE 171 concernant l'attribution d'une subvention et d'un avenant à la convention de partenariat avec "Bpifrance", relative au Fonds Paris Innovation Amorçage.

Jean-Noël AQUA, Danielle SIMONNET, Nicolas BONNET-OULALDJ, non, d'accord. Didier LE RESTE non plus.

Ainsi, Jean-Noël AQUA et Danielle SIMONNET interviendront sur ce projet de délibération.

Monsieur AQUA, la parole est à vous.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Madame la Maire, mes chers collègues, vous savez notre groupe peu friand quant au soutien sans critère aux entreprises privées. Vous connaissez notre philosophie générale en matière de lien entre la puissance publique et le secteur privé. Nous ne sommes pas par principe contre les interventions publiques dans les entreprises ; il ne nous semble pas inopportun de favoriser, par exemple, celles qui travaillent dans le sens de l'intérêt général.

Nous pouvons par exemple imaginer que l'on favorise les entreprises qui développent la formation de leurs salariés, leur permettant de sécuriser ainsi leurs parcours professionnels. Nous pouvons par exemple imaginer que l'on favorise les entreprises qui agissent et innovent pour une transition écologique profonde de nos sociétés, transition qui nécessite une mobilisation tous azimuts des services publics bien sûr, en premier évidemment, mais aussi de nombreuses entreprises privées. Cela déclinerait ainsi une action volontaire de la collectivité pour mettre des règles dans la jungle de l'ultralibéralisme ou, devrais-je dire à l'anglo-saxonne, dans la jungle du laisser-faire.

La philosophie développée de longue date dans les subventions dont nous parlons dans ce projet de délibération avec la "start-up Nation", si je puis me permettre, ne va pas dans ce sens. Depuis de nombreuses années, nous soulignons que ces soutiens financiers aux entreprises naissantes sont des aides financières sans conditions. Bien sûr, le traitement de ces 2,5 millions d'euros versés par notre collectivité est fait dans des conditions telles que des entreprises intéressantes sont favorisées. Le projet de délibération en sélectionne quelques-unes, comme "Doctolib" ou "Point Vision", par exemple, qui favorisent l'accès à la santé au tarif conventionné, donc du plus grand nombre. Bien sûr, en choisissant d'aider financièrement des entreprises prometteuses au final, on peut se féliciter des nombreux emplois créés par les entreprises ainsi aidées.

Mais vous constaterez qu'à aucun moment nous n'avons des critères autres que comptables sur les entreprises. Nous n'utilisons donc pas notre intervention pour faire effet de levier et donner du sens à l'action économique. Nous agissons comme des financiers qui sélectionnent des bons dossiers et arrosons bien souvent là où c'est déjà mouillé. C'est pour nous une confusion des genres, où l'on se pique d'innovation de "Start-up Nation" et pourquoi pas de "disruption", mais avec de l'argent public, c'est un soutien mal ordonné, si vous me passez l'expression. On tente de faire ce que le secteur financier fait, certes mal et insuffisamment, le soutien aux entreprises innovantes et risquées, mais sans le faire si différemment, avec trop peu de conditions.

On tente donc de jouer, pour nous, dans la cour de la finance pour la copier dans sa philosophie. J'aurais tendance à dire, en utilisant la novlangue, que tout ceci manque cruellement de disruption.

Enfin, si vous avez compris ce que nous pensons de ce soutien sans condition aux entreprises, vous me permettrez aussi de contester l'augmentation conséquente de cette subvention. Elle passe de 2,5 millions en 2017 à 3 millions en 2018, soit 500.000 euros d'augmentation, une petite augmentation de 20 %. Alors même que tous les autres budgets parisiens sont passés au crible de l'austérité imposée par le Gouvernement, de la diète drastique de la dépense publique imposée par les libéraux de tout poil, nous ne pouvons que nous étonner que l'argent coule visiblement à flot quand il s'agit de soutenir les entreprises.

C'est vrai, nous le savons pour les grands groupes et pour les grands groupes financiers qui bénéficient au niveau européen des largesses de l'émission monétaire de la Banque centrale européenne, mais au vu des difficultés de nombreux services publics, difficultés liées au manque de moyens financiers et humains, il nous paraît étonnant de voir cette augmentation.

Nous demandons donc, lors de la prochaine discussion budgétaire, la diminution de cette subvention pour la ramener au minimum à son montant de 2017 et, en l'état, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Eh bien moi, je voterai contre.

Monsieur MISSIKA. Monsieur Jean-Louis MISSIKA… Mais vous savez que vous êtes un grand trafiquant de came. Un trafiquant de came ! Ou plutôt vous imposez à Paris et à votre majorité l'organisation d'un grand trafic de came. Eh oui ! Et vous en êtes d'ailleurs "addict". C'est une sacrée dépendance !

Alors, je vous rassure tout de suite avant que vous soyez tenté de me faire un procès pour diffamation : de quelle came je parle ? Eh bien, je vous invite à lire les travaux de Michel GROSSETTI et Olivier BOUBA-OLGA, qui sont des universitaires de Poitiers et qui, justement, démontent la mythologie "came". Came, C-A-M-E : compétitivité, attractivité, métropolisation et excellence. Toute cette mythologie extrême-libérale qui fait croire que, finalement, dans la période récente, cela se caractériserait par l'émergence d'une mythologie séduisante dans le champ du développement économique. L'approfondissement de la mondialisation plongerait l'ensemble des territoires face à un impératif de compétitivité. Seules quelques métropoles pourraient rivaliser pour attirer les talents et les leaders de demain, métropoles qu'il conviendrait donc de soutenir en concentrant les efforts sur l'excellence.

Ainsi, cet acronyme, came, pour compétitivité, attractivité, métropolisation et excellence, c'est ce que vous faites sans arrêt dans cette politique où vous ne pensez, concernant le développement économique, qu'en termes de start-up, des grands mots "innovation", et donc seulement sur certains secteurs tertiaires pour attirer des personnes hautement qualifiées, sans, à aucun moment, vous poser cette question : "A quelle satisfaction de besoins sociaux et d'impératifs écologiques nous devrions répondre ?"

Alors, maintenant, ce projet de délibération, je le trouve néanmoins assez intéressant dans son exposé des motifs, car on voit, et je suis sûr que M. Jean-Noël AQUA sera d'accord avec moi, que vous avez essayé de bosser et d'anticiper nos arguments. Vous en avez peut-être un peu marre d'être chaque année, lorsque ces projets de délibération reviennent sur la table, à devoir contre-argumenter à nos attaques.

Là, nous pouvons lire que, finalement, le Fonds Paris Innovation Amorçage, 3 millions d'euros quand même, ce n'est pas rien, et vous vous vantez que, finalement, il y aurait un bien meilleur rendement qualité de cet argent alloué aux "start-up" et aux entreprises privées, que ne le serait le C.I.C.E. Vous argumentez que le taux de survie de 5 ans des "start-up" bénéficiaires de P.I.A. serait de 85 % et serait donc bien meilleur que le taux national de 50 %.

C'est un élément intéressant, car c'est vrai qu'il y a eu des travaux d'économistes qui montrent que, justement, alors que les "start-up" deviennent soit-disant le lieu de tous les nouvelles utopies, la réalité est en fait bien éloignée du rêve. D'autres études, notamment de Nicolas MENET et de Benjamin ZIMMER, dans "Start-up, arrêtons la mascarade", montrent qu'en fait très peu de projets survivent au-delà d'un an ou deux ans. 90 % des jeunes pousses ne soufflent pas leurs cinq bougies et, généralement, leur qualité est trop moyenne parce que bien souvent les "start-up" pensent davantage à lever des fonds qu'à répondre à la situation de besoins. Résultat, elles survivent peu.

Maintenant, vous, vous nous donnez une démonstration que pour les "start-up" soutenues par Paris, il en est tout autre. Mais je vais quand même m'attarder à vos chiffres, Monsieur MISSIKA. Vous dites que chaque emploi de la Ville créé par ce dispositif bénéficiait de 600 euros par emploi et par an.

Même si on prenait le chiffre de 4.500 emplois dont vous parlez et que l'on imaginait que ce sont 4.500 emplois sur une année, ce qui n'est pas précisé dans le projet de délibération, ce qui est somme toute une grande différence, on arrive à 2,7 millions d'euros et non pas à 3 millions d'euros. La différence dans les chiffres mériterait d'être précisée.

Et surtout, il serait bon de savoir exactement de quoi il s'agit. En effet, vous prenez juste quelques exemples et vous ne donnez pas l'entièreté de l'exemple. Quels types d'emplois pour satisfaire quels besoins, quels niveaux de qualification et en quoi cela répond-il à un intérêt général ?

Pour conclure mon propos, je dirais : quand, Monsieur MISSIKA, aurons-nous une information sur la ventilation des moyens alloués par la Ville de Paris aux entreprises privées en fonction des différents secteurs industriels, tertiaires, mais même dans le secteur tertiaire, la ventilation entre les "start-up"...

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je vous invite à conclure, Madame SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - … et l'économie sociale et solidaire ? Et surtout, quand, enfin, conditionnerons-nous les aides aux entreprises aux besoins sociaux et aux impératifs écologiques après un vrai débat sur les critères ?

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Et cette augmentation de 2,5 millions d'euros à 3 millions d'euros est scandaleuse.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, merci beaucoup.

Pour vous répondre la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je voudrais dire à Danielle SIMONNET que je suis atterré par son choix des économistes.

Oui, justement, cela ne m'avait pas échappé, chère Danielle, mais je les lis aussi, même si je ne suis pas d'accord avec eux. D'ailleurs, j'aimerais bien que la réciproque soit vraie, mais ce n'est pas tout à fait le cas.

Je voudrais d'abord répondre sur la question du montant de la subvention parce que c'est uniquement une illusion d'optique, si j'ose dire. La subvention était facialement de 2,5 millions d'euros en 2017 parce que 500.000 euros de reliquat de la première convention P.I.A. 2009-2012 sont venus compléter la contribution parisienne au fonds, portant ainsi l'abondement total de la Ville à 3 millions d'euros en 2017 également.

Je précise que la raison pour laquelle nous avions ce reliquat était le fait que, à l'époque, nous ne faisions pas seulement des subventions, mais également des prêts à taux 0 % et que donc, le remboursement de ces prêts nous a permis d'abonder. C'est la raison pour laquelle on est à 3 millions d'euros en 2017 et à 3 millions d'euros en 2018, il y a 0 euro d'augmentation.

La deuxième chose que je voudrais vous dire, c'est que, oui, effectivement, ce fonds nous a permis de faire de Paris un des leaders mondiaux de l'économie de l'innovation. Nous pourrions tous nous en féliciter parce que si jamais le taux de chômage de cette ville est inférieur au taux de chômage national, si jamais la création d'emplois dans cette ville est à ce niveau-là, c'est aussi à ce fonds que nous le devons.

De ce point de vue, je me félicite aussi que la Banque publique d'investissement ait accepté de participer, sur la base de un euro pour un euro, à l'abondement de ce fonds.

Je voudrais également vous dire que ce fonds ne sert pas seulement à subventionner des "start-up", mais également à subventionner des expérimentations pilotées par l'"Urban Lab" de "Paris&Co". Toutes les entreprises qui souhaitent utiliser le territoire parisien pour expérimenter un concept ou tester un prototype dans des conditions réelles peuvent faire appel à ce fonds.

Je voudrais également vous dire que cela ne sert à rien de réclamer une logique de critérisation au niveau du fonds parce que ce sont les "start-up" qui sont accueillies dans les incubateurs de la Ville ou labellisées par la Ville, qui ont droit de faire valoir leur demande de subvention auprès de ce fonds. Les comités de sélection des incubateurs de la Ville font jouer un certain nombre de critères, que ce soient des critères sociaux, des critères environnementaux, ou des critères d'utilité et d'intérêt collectif.

Il me semble que ce fonds n'est pas non plus un fonds d'investissement, parce qu'il propose une subvention de 30.000 euros pour les jeunes entreprises en phase de création, on n'est pas du tout en compétition avec les grands fonds d'investissement. On est dans une phase d'amorçage ou de préamorçage, qui est la période la plus difficile pour une "start-up", parce qu'il est extrêmement difficile de trouver des fonds quand on est à ce stade, alors que quand la "start-up" a fait la démonstration que son projet réussissait, elle était capable de lever des fonds.

Je ne vais pas reprendre les arguments qui sont dans le projet de délibération. Je voudrais simplement insister sur le fait que le taux de réussite de ces "start-up" est beaucoup plus important parce qu'elles sont plus accompagnées que la moyenne nationale.

Parmi les levées de fonds les plus importantes de 2017, 5 "start-up" sur les 10 premières sont des "start-up" incubées dans les incubateurs de la Ville de Paris, dont Doctolib, qui a été incubée par Agora 9. Tout le monde s'accorde à dire que cela a une vraie utilité sociale, Doctolib. Cela a permis d'améliorer la qualité des soins, pas seulement des Parisiens, mais de tous les Français.

Bref, j'entends bien les arguments, ils sont récurrents, je les entends tous les ans, je finis par les connaître par cœur. Mais je persiste et signe, je considère que ce fonds Paris Innovation Amorçage, comme la stratégie que nous avons mise en œuvre depuis maintenant 10 ans, est efficace et utile aux Parisiens et aux Français.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 171.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 171).

## 2018 DDCT 129 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le périphérique, quelles perspectives de changements ?".

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 129 relatif à la création d'une Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Le périphérique, quelles perspectives de changements".

La parole sera à Mme GOLDGRAB, M. AZIÈRE, M. BELLIARD, M. BONNET-OULALDJ, M. DUBUS, M. BARGETON, Mme SIMONNET et Paul SIMONDON.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Madame la Maire, merci beaucoup.

L'histoire du boulevard périphérique débute bien avant 1973, elle remonte aux "fortifs" de Thiers, dont la démolition a été actée par une loi qui aura 100 ans en 2019.

Avant leur démolition, elles étaient devenues un véritable lieu de vie et de loisirs pour les ouvriers parisiens, mais aussi malheureusement des bidonvilles. Puis, ce fut le temps des H.B.M., autre forme d'enceinte autour de la ville, et on a voulu y construire une ceinture verte tristement abandonnée après 1941.

Enfin, ce fut l'ère du tout-automobile, considérée comme révolutionnaire à l'époque. Les portes de Paris sont devenues des nœuds de circulation, et la nécessité de relier l'ensemble des autoroutes qui convergeaient à Paris, la priorité. Le périphérique était né, véritable autoroute urbaine et avec lui une nouvelle enceinte, autre forme de fracture territoriale encerclant Paris.

Pourtant, avant même son inauguration, les urbanistes critiquaient ce projet. Pompidou alors président répondait simplement "Les Français aiment les bagnoles". On connaît la suite, à peine ouvert déjà saturé, déjà dépassé.

Ce rappel historique permet d'éclairer le débat actuel et à venir. Paris doit-il rester cloisonné ? On a voulu se protéger, on a érigé un mur, on a voulu faire la part belle à la voiture, on en a fait une autoroute. La question est que veut-on pour demain ? Au cours de l'histoire, les choix qui ont été faits ont été ceux d'infrastructures lourdes, obsolètes avant même d'exister, et bien embarrassantes aujourd'hui. 35,4 kilomètres de long, 35 mètres de large, axe routier le plus fréquenté d'Europe, 50 échangeurs, 1,2 million de véhicules par jour, la démesure caractérise le boulevard périphérique dont les coûts d'entretien et les nuisances sont aussi monumentaux que les méga structures qui le composent.

Cet axe routier est cependant devenu un élément central de l'attractivité de notre ville, au cœur des mobilités des Parisiens et Franciliens. Le trafic y a été multiplié par 5, et avec lui la pollution sonore et atmosphérique, si dangereuse pour la santé.

Les 80 décibels qu'il émet chaque jour et 70 la nuit, ainsi que la pollution atmosphérique impactent directement les 160.000 personnes qui vivent à moins de 200 mètres, et les 50.000 qui y travaillent, car il y a autour du périphérique des logements, des stades, des écoles, des hôpitaux, qui bordent ce périphérique.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe RG-CI a souhaité la création de cette mission d'information, "Le périphérique, quelles perspectives de changements ?". Il nous paraît essentiel que les élus de Paris s'emparent de cette question parisienne. Parisienne, car le périphérique est intra-muros et nous ne pouvons avoir une vision pour l'avenir de Paris sans le prendre en considération.

Il faut donc collectivement trouver des solutions à court terme, parce qu'il il y a urgence, et que nous devons être prêts pour les Jeux olympiques 2024, mais aussi, nous devons trouver des solutions sur le long terme pour rendre cette ceinture attractive.

Je suis bien accompagnée, merci beaucoup, "FNAC live". Nous devrons être vigilants car l'innovation d'aujourd'hui sera peut-être dépassée demain, ce qui nous oblige à faire preuve d'humilité. Le monde évolue, vite, très vite.

Des villes ont su se saisir de cette question et transformer leur réseau viaire. Je pense surtout à Madrid, dont le profil est vraiment similaire au nôtre, car avec sa rocade à moins de 5 kilomètres de son centre-ville, Madrid a dû aussi réfléchir à cette question et trouver des solutions. La M 30, qui est une sorte de périphérique madrilène d'où partent toutes les principales autoroutes espagnoles, correspond plus ou moins à notre situation.

Les solutions qui ont été trouvées, c'est l'enfouissement, bus de site propre avec sa voie réservée faisant le tour de la M 30, voie réservée à l'autopartage, gare routière permettant le lien avec le centre-ville.

Paris doit s'inspirer éventuellement de Madrid, Madrid a fait sa mue. Sur le périphérique, c'est une des pistes de travail.

Bien sûr, pour Paris la question de se limite pas aux mobilités, à la pollution, à la santé dont je parlais. La M.I.E. devra aborder les questions d'urbanisme, de l'attractivité, mais aussi, osons l'esthétique et la culture, et d'ailleurs je rends hommage à Bruno JULLIARD qui pour "la Nuit Blanche 2019" a proposé que Paris, capitale de la culture, et le périphérique, participent à cette Nuit Blanche. Cela abonde bien dans le bon sens.

Je ne peux bien entendu pas présager de conclusions quelles qu'elles soient, et de préconisations que produiront la M.I.E. Mais, je serai très enthousiaste à l'idée de mener ces travaux avec l'ensemble des groupes, si ce projet de délibération est voté.

Alors notre objectif est de travailler avec le Forum métropolitain et le Scot, et de partager cette vision avec les communes avoisinantes, en priorité.

Merci beaucoup.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Eric AZIÈRE, pour le groupe UDI-MODEM.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Cette M.I.E. est une très bonne idée et proposition du groupe RG-CI. Il faut dire que nous nous attaquons là à un dinosaure urbain, le périphérique. C'est "Jurassic street".

Un boulevard circulaire de 35 kilomètres aujourd'hui, qui constitue une frontière physique et symbolique entre Paris et sa banlieue, qui a tendance à replier Paris sur lui-même, à frustrer d'ailleurs beaucoup de nos amis banlieusards, et génère des nuisances conséquentes.

À l'heure de la construction de la Métropole du Grand Paris, dont la centralité est naturellement la Ville de Paris, la démarche de couture, recoudre le tissu urbain entre Paris et les communes limitrophes, déchiré par cette cicatrice urbaine qu'est le périphérique, me paraît vitale et emblématique de la constitution d'un nouvel esprit métropolitain.

Le groupe RG-CI du Conseil de Paris propose la création d'une mission d'information. C'est d'autant plus opportun et important que les perspectives de changement du boulevard périphérique relèvent aujourd'hui d'une consultation internationale qui vient d'être lancée sur ce sujet par le Forum Métropolitain du Grand Paris et dont les travaux devraient débuter en septembre. Cela inscrira sa réflexion dans le cadre métropolitain.

Quelles sont aujourd'hui les données clés du boulevard périphérique ? Vous l'avez dit, Madame GOLDGRAB, 1,2 million de véhicules par jour circulent sur le périphérique, soit 25 % des déplacements parisiens. C'est 5 kilomètres d'éloignement du périphérique par rapport au centre-ville, ce qui n'est pas beaucoup, contre les 10 kilomètres du boulevard périphérique à Madrid, les 25 kilomètres du même boulevard à Berlin ou les 30 kilomètres pour Londres. C'est 40 % du tracé en tranchée, dont 75 % en tunnel, et 50 % du tracé en surélévation, ce qui laisse la place à beaucoup de créativité en matière de requalification.

Il faut savoir que le coût estimé de la couverture du périphérique est de 60.000 euros du mètre carré. 29 communes bordent le périphérique, ce qui est très important pour nous. Ce sont 200.000 riverains qui habitent à moins de 200 mètres du boulevard périphérique. C'est un objectif de 40 % de réduction de la circulation automobile en 2020, et c'est l'objectif que nous nous sommes fixés dans le Plan de déplacement urbain de Paris. Enfin, c'est 8 % de la surface du périphérique par rapport à Paris intra-muros.

C'est aussi un facteur de nuisances considérables. C'est la pollution d'abord liée à la densité du trafic, avec des concentrations de polluants atmosphériques qui dépassent de deux à trois fois plus les normes de l'Organisation mondiale de la santé. Ce sont des nuisances sonores liées à la densité du trafic supérieur à 80 décibels pour les 6.000 logements sociaux en rive directe du périphérique, malgré les 14 kilomètres de murs antibruit. C'est une barrière physique et symbolique qui cloisonne les territoires entre Paris et la Petite couronne. C'est aussi, vous l'avez remarqué, un état de délabrement de l'objet lui-même et un facteur d'insécurité des passages publics sous le périphérique Nord.

Quels sont les enjeux de la transformation du périphérique ? Faut-il conserver une desserte efficace des communes de la Petite couronne ? Faut-il rendre plus confortables les franchissements existants, multiplier les points de passage sous diverses formes pour désenclaver Paris du Grand Paris ? Faut-il augmenter le nombre d'utilisateurs en réduisant le volume du trafic, c'est-à-dire en multipliant les voies réservées aux bus, taxis, véhicules d'urgence ?

Autant de questions que devra se poser la M.I.E., dont les objectifs seront d'analyser évidemment les caractéristiques de la circulation sur le périphérique, les besoins actuels de mobilité autour de Paris, les évolutions observées des stratégies alternatives de transport à moyen et long terme, les adaptations innovantes du périphérique, il faut y réfléchir, les usages nouveaux, les aménités urbaines qui pourraient être développées.

Enfin, une vision nouvelle, c'est le challenge de cette M.I.E. qui devra puiser dans son inspiration, dans la consultation sans doute de grands urbanistes français et internationaux, et ajouter son supplément d'âme et de créativité.

Je pense qu'il sera important de faire ce que l'on appelle de la comparaison internationale de réalisation urbaine ou de requalification urbaine de cette importance dans d'autres pays. Il faudra s'inspirer éventuellement de l'enfouissement, comme le "Big Dig" à Boston où on a enfoui 6 des 12 kilomètres de l'autoroute urbaine, ou l'intégration de l'autoroute dans la ville, comme les Rondas à Barcelone, qui a été une insertion de l'infrastructure dans la ville dense, la combinaison des techniques, c'est-à-dire le collier de béton à Birmingham, situé à un kilomètre du centre-ville, ou la suppression totale de l'infrastructure, comme cela a été le cas à Séoul.

Voilà les quelques pistes qui sont les enjeux de cette M.I.E. auxquelles le groupe UDI-MODEM apportera toute son énergie et tout son soutien.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à David BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Madame la Maire, mes chers collègues.

Depuis plusieurs années, les initiatives se multiplient autour de ce que l'on appelle la ceinture grise, le fameux périphérique qui enserre la capitale.

Suite à un vœu que nous avions déposé demandant l'organisation d'un événement festif sur le périphérique, dans cette même ligne, une partie de l'édition 2019 de Nuit Blanche sera organisée sur cette autoroute. Le Forum du Grand Paris vient de lancer une consultation internationale sur le devenir des autoroutes, qui inclut le périphérique.

Roland CASTRO, qui a été missionnée par le Président de la République pour donner du sens au Grand Paris, préconise d'ailleurs de le faire carrément disparaître.

Lors de la séance des questions d'actualité de ce Conseil, nous avons interpellé M. le Préfet de police sur la question de la pollution de l'air émanant du trafic sur le périphérique. Sa réponse a été, de notre point de vue, plutôt constructive, signe que les mentalités évoluent, et les représentations sur le devenir de cette autoroute urbaine se transforment.

C'est donc avec une très grande bienveillance que notre groupe accueille la proposition de M.I.E. de nos collègues du groupe RG-CI.

Les réflexions sur la transformation du périphérique existent depuis longtemps, cela a été rappelé par ma collègue, depuis même le début de sa construction puisqu'il y a eu des débats, d'autant plus aujourd'hui car cette infrastructure ne correspond ni aux enjeux ni aux ambitions portés par Paris, celle d'une ville pionnière en termes de lutte contre la pollution.

Nous, notre groupe les élus Ecologistes, nous inscrivons dans ces réflexions menées par les architectes, urbanistes, et un certain nombre de responsables politiques.

Lors des mandatures précédentes, nous commencions cette transformation par la baisse de la vitesse autorisée à 70 kilomètres/heure. Cette transformation du périphérique ne pourra se faire que lentement, nous en sommes conscients, et conjointement au développement de l'offre de transport en commun francilien 2030.

C'est aussi la date prévue pour la mise en service du Grand Paris Express. Nous sommes bien conscients qu'aujourd'hui, la couverture du territoire francilien en matière de transport n'est pas satisfaisante et que la qualité de ceux-ci n'est pas au rendez-vous du quotidien des Franciliennes et des Franciliens.

L'enjeu sera donc de repenser entièrement la fonction de ces 35 kilomètres de béton, qui sont autant de possibilités foncières futures, qui sont aujourd'hui des sources de nuisances sonores et de pollution, notamment de pollution de l'air, comme cela a été rappelé.

Ces nuisances ont d'ailleurs des impacts très forts sur la santé, la prévalence de certains cancers, ou de maladies mentales qui augmentent à mesure que l'on vit proche de ce grand axe autoroutier. En un mot, le périphérique rend littéralement fou.

A notre sens, le périphérique doit devenir un espace de liaison entre Paris et les villes voisines qui l'entourent, et surtout un espace de plus grande respiration permettant un usage pour toutes les mobilités. Cet espace pourrait être boisé, mais être aussi une opportunité foncière pour installer des équipements publics, des terrains de sport, pourquoi pas, ou des voies de mobilité douce.

Nous avions d'ailleurs proposé, à l'occasion de notre débat sur la modification du P.L.U., une esquisse de ce que pourrait être un périphérique transformé en boulevard urbain. Tout est imaginable, les possibilités sont infinies. Séoul, Boston, New York, ou encore Madrid l'ont fait. D'autres métropoles l'envisagent. Pourquoi pas Paris.

Le périphérique, qui est aujourd'hui une autoroute impraticable si on n'a pas d'automobile, peut devenir un lieu de rencontre et d'activités, une véritable liaison entre Paris et la banlieue, qui regrouperait un peu de circulation, des mobilités douces, des espaces verts, des commerces, bref une multiplicité d'usages. On le voit, c'est un espace qui est à réinvestir. C'est pour toutes ces raisons que nous voterons favorables à ce projet de délibération. Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Nicolas BONNET-OULALDJ.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens, au nom des mon groupe, à saluer cette excellente initiative du groupe RG-CI et Laurence GOLDGRAB, d'avoir proposé cette Mission d'information et d'évaluation sur l'avenir du boulevard périphérique.

Elle vient à point aussi puisque le Forum Métropolitain du Grand Paris lance une consultation internationale sur le sujet. La création du périphérique, imaginé à la fin des années 50 et finalement bouclé en 1973, correspond à cette période où les aménagements urbains étaient pensés pour la voiture et l'automobiliste.

Les voies sur berges et le périphérique sont les deux résidus de cette pensée, qui a fait tant de mal à notre ville. N'oublions pas que nous avons failli avoir, à la même époque, une traversante Nord-Sud et la couverture de la totalité des canaux parisiens transformés en voie rapide. On a presque échappé au pire.

La pollution était considérée comme une question mineure, posée par des excentriques à l'époque. On sait désormais qu'elle tue, et surtout aux abords du périphérique.

Puisque nous tentons, en partant de l'existant, de faire de notre ville un espace durable et écologiquement soutenable, il nous faudra bien un jour envisager de vivre sans le périphérique, comme nous vivons très bien sans la circulation automobile le long des berges de Seine.

Bien entendu, le périphérique est moins utilisé par les Parisiens que par les habitants de banlieue ou les provinciaux mais il reste, malgré l'ouverture de l'A6 et la Francilienne, un axe de transit pour les véhicules utilitaires et les camions de tout gabarit. Les Parisiens et les habitants des communes limitrophes, eux, en subissent les inconvénients, tant en matière de bruit que de pollution.

Dès sa création, cette autoroute urbaine a été l'objet de critiques fortes et justifiées : pas de protection phonique prévue à la conception, pas de revêtement particulier contre le bruit, des viaducs à l'Est, un enfouissement à l'Ouest.

La banlieue y a vu une résurgence des "fortifs" et de la zone. L'État, avec la complicité des élus de droite de Paris, créait une nouvelle barrière entre le centre et la périphérie. Décidément le pouvoir central a toujours méprisé et rejeté les faubouriens devenus les banlieusards.

Cette M.I.E. devra aussi travailler sur la symbolique du périphérique dans la relation entre Paris et sa banlieue, notamment à l'horizon des Jeux olympiques 2024. Repenser la circulation automobile en zone dense est un enjeu de civilisation, mais cela signifie un investissement lourd en matière de transports en commun et un bond qualitatif et quantitatif pour les circulations douces.

Cela signifie aussi faire le choix du fret ferré et fluvial en lieu et place du transport routier. Nous le disons régulièrement dans ce Conseil de Paris, l'enjeu premier, c'est la réduction de la place des camions et on sait, je l'ai dit, que le périphérique est un lieu de transit international de camions.

Si nous voulons faire de ce périphérique autre chose, il faudra des solutions alternatives. Et ce n'est pas en mettant par exemple un péage, comme je l'ai lu dans la presse, que l'on règlera le problème. Le problème sera réglé à partir du moment où investira dans le rail et dans le fluvial. Nous avons d'ailleurs à côté du périphérique une autre voie périphérique qui est la petite ceinture. C'est un outil, à notre avis, d'avenir dans cette solution pour éviter justement le passage de camions et pour transporter les marchandises dont on a besoin.

Je voudrais enfin dire que la Ville prend sa part, et même plus que sa part dans ce combat. La Métropole et la Région suivent mais nous sommes encore loin d'un plan Marshall pour les transports en Ile-de-France. Si les Jeux olympiques sont un accélérateur pour l'amélioration du transport en périphérie, on voit déjà que le Gouvernement réduit la voilure dès qu'il le peut au nom du dogme de la réduction des dépenses publiques et des politiques austéritaires.

Notre M.I.E. s'annonce passionnante, nous pourrons auditionner des spécialistes de la santé, des géographes, des sociologues, des urbanistes, des spécialistes des matériaux utilisés sur le périphérique, des acteurs et des actrices de la prévention routière, des agents d'entretien, des policiers, des usagers du périphérique, des transporteurs, comme des riverains et des élus de la Métropole et de notre Ville.

Je serai particulièrement investi dans cette M.I.E. puisque j'y prendrai place au nom du groupe communiste. Cette M.I.E. nous projette dans l'avenir, nos pistes et nos recommandations sont très attendues.

Je remercie donc une nouvelle fois Laurence GOLDGRAB et son groupe de nous offrir cette opportunité.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Merci.

Alors, le mur murant Paris rend Paris murmurant, disait-on des murailles et on a remplacé les fortifications par un périphérique qui l'a rendu très bruyant, c'est sûr, et pas simplement murmurant.

C'est devenu une frontière symbolique très forte, le périphérique. C'est devenu le symbole de la coupure, de la césure entre Paris et les voisins. Rappelons que 100.000 habitants sont le long du périphérique, en dehors de Paris ou dans Paris, et près de 400.000 ont une distance inférieure à 400 mètres de celui-ci, et donc vivent directement les nuisances sonores, visuelles, atmosphériques, etc. Le périphérique, c'est à lui seul 37 % des émissions totales de dioxyde d'azote et 35 % des émissions de particules fines. C'est donc évidemment le lieu où se concentre la pollution.

Il faut continuer à le faire évoluer. Il a déjà évolué. J'étais adjoint de Bertrand DELANOË en 2013 lorsqu'il est passé à 70 kilomètres/heure. C'était une demande que Bertrand avait effectuée auprès de Manuel VALLS, qui l'avait accepté et c'était extrêmement compliqué. On a l'impression qu'une sorte de consensus règne, mais au moment où cela avait été demandé, cela avait été compliqué et il y avait eu un long débat. On voit que même si ce n'est pas une solution parfaite en elle-même, cela a conduit à réduire de 18 % l'accidentologie sur le périphérique, ce qui est déjà important. Mais nous voyons bien qu'il faudra aller au-delà, qu'il faudra continuer à le faire évoluer pour le transformer en un vrai boulevard urbain métropolitain.

Cette mission sera intéressante à plusieurs conditions, me semble-t-il. La première condition, c'est qu'elle ouvre toutes les questions et notamment celle de la Métropole et de savoir s'il faut faire de cet équipement un premier équipement métropolitain. Cela aurait du sens de dire que l'on peut avancer avec les autres. Si on considère que l'on a toujours raison tout seul et qu'il ne faut pas mêler les autres parce qu'ils vont avoir de mauvaises idées, on ne risque pas d'avancer. Je pense qu'à un moment, la question de la compétence sur le boulevard périphérique sera posée et aussi d'ailleurs, cela a été dit, parce que la majorité des utilisateurs du périphérique ne sont pas parisiens.

C'est la première condition : pour que cette mission soit intéressante, il faut poser toutes les questions sans tabous.

La deuxième condition est bien sûr qu'elle soit articulée avec le Forum métropolitain qui a lancé une consultation internationale. C'est bien qu'il y ait une floraison de réflexions, abondance de biens ne nuit pas, mais disons-nous quand même qu'il faut veiller à la cohérence des deux consultations, des deux sujets qui sont lancés. Je crois qu'il faut que cela se fertilise mutuellement dans un sens positif et que cela ne vienne pas se polariser les uns les autres parce que ce serait dommage.

C'est à la condition, bien sûr, que cette réflexion soit parfaitement articulée avec le Forum métropolitain, qu'elle ouvre sans tabous la perspective d'une métropolisation du boulevard périphérique. Notre groupe l'avait proposé lors d'un vœu du Conseil de Paris des 20, 21 et 22 novembre 2017. Ce vœu n'avait pas été retenu.

Eh bien, gageons que la réflexion qui s'ouvre soit l'occasion de remettre les différents sujets sur la table pour faire du périphérique autre chose que ce qu'il est, c'est-à-dire de remplacer la césure, la coupure par la couture.

Merci beaucoup.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, sur le boulevard périphérique, tout le monde sait qu'il est le symbole de la conception d'une ville des années 1960 et 1970, que cela ne correspond plus aujourd'hui à l'image d'une métropole moderne, qu'il fut pensé et réalisé comme une enceinte de la Capitale, principalement au service des Parisiens.

Puis tout ceci a évolué, les temps ont bel et bien changé. Aujourd'hui il est devenu la voie la plus circulée de France, empruntée quotidiennement par plus de 1,1 million de véhicules. Ses usages, son statut et peut-être même sa vision doivent donc évoluer.

Il n'est plus la propriété des Parisiens, il est devenu une voie à caractère national. Il est un vecteur de déplacements qui reste absolument essentiel. On a mis quarante ans à boucler l'A86, je le rappelais au moment du débat sur le Scot.

Mais il est aussi cause de graves nuisances. Les problématiques dont il fait l'objet sont légion.

C'est d'abord sa pollution atmosphérique : 37 % des émissions parisiennes de dioxyde de carbone. C'est aussi le placement de ses bretelles, les usagers de la porte de Clichy en savent quelque chose puisqu'il n'y a pas d'entrée et que depuis quinze ans je lutte pour qu'il y ait un accès porte de Clichy vers le périphérique. La sécurité routière - malgré la limitation de la vitesse à 70 kilomètres/heure, cela a été rappelé - comme extra-routière qu'il génère avec le bruit, la pollution. Ce sont quelques exemples parmi d'autres.

Alors la création de cette M.I.E. est une bonne nouvelle. Elle s'impose bel et bien comme une évidence absolue. Mais encore faudra-t-il en encadrer les travaux et les orienter sur les enjeux d'un boulevard périphérique en harmonie avec les thématiques de notre époque. Je ne doute pas que les questions de sa végétalisation ou encore de sa couverture - la couverture est un vieux serpent de mer dont on parle à chaque municipale depuis quasiment 1977 - seront portées avec pertinence et éloquence dans le débat par vous autres, mes chers collègues.

Cependant, la question centrale pour nous, pour notre groupe, celle qui doit tous nous animer, doit être celle de l'échelle de réflexion lorsque l'on parle du périphérique. S'il reste aujourd'hui une voie communale, le boulevard est devenu le lieu de vie de 150.000 personnes, mais aussi sans nul doute une vitrine de la Métropole du Grand Paris. Désormais les questions des coupures urbaines, de l'attractivité foncière des quartiers attenants ou de son rôle au sein du réseau magistral d'Ile-de-France ne sauraient évidemment plus être envisagées à l'échelle de la seule capitale.

Demain l'essor des mobilités innovantes et durables, le bouclage à terme du métro du Grand Paris et la transformation des modes de vie permettront un changement radical de ses fonctions, de son paysage et de ses services rendus aux Parisiens, mais aussi aux habitants de la Métropole et de la Région Ile-de-France.

Cela est certes l'objet de notre M.I.E., mais cela démontre surtout que l'échelle de réflexion, en ce qui concerne le boulevard périphérique, doit désormais être métropolitaine.

Y faciliter les déplacements des piétons et des modes doux, y installer des services urbains intelligents, innovants et pratiques, en faire une voie enfin franchissable, assurer les continuités écologiques entre les voies parisiennes et celles de communes voisines, répondre à ces problématiques est une nécessité absolue.

C'est pourquoi le temps où le périphérique était une voie seulement communale parisienne doit toucher à son terme. Ainsi, il est fondamental que nous nous inscrivions dans la réflexion engagée par le Forum métropolitain en vue de sa métropolisation.

Oui, chers collègues, le transfert de sa compétence et sa mue en premier boulevard métropolitain sont devenus purement et simplement impératifs.

Et puis dans cette réflexion, j'ai cru comprendre, en lisant la presse récemment, qu'il y avait aussi un enjeu politique. J'ai lu avec attention la proposition d'un apprenti candidat qui nous a dit que la fin du périphérique était proche et que l'annexion d'un certain nombre de communes de la première couronne par Paris devait s'imposer. Nous y reviendrons dans 18 mois, rien ne presse.

Cela étant dit, laissez-moi l'occasion de me réjouir encore de l'initiative de cette M.I.E. sur l'avenir du périphérique. En 2018, plus que jamais, il s'agit, de toute évidence, d'un enjeu absolument crucial, tant pour notre ville que pour notre Métropole et la Région Ile-de-France.

Le groupe PPCI s'associera donc, avec plaisir, à ces travaux, dans un esprit résolument pragmatique et constructif qui, comme chacun sait, est notre marque de fabrique.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il y a au moins unanimité sur la nécessité de créer cette Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "Le périphérique, quelles perspectives de changement ?". Je mettrais un bémol sur le projet de délibération parce que je pense qu'il ne faut pas forcément chercher l'unanimité des conclusions de cette M.I.E. Il faut assumer, dans le débat politique, que nous aurons des confrontations d'orientations qui ne seront pas forcément les mêmes.

Ce sera important de revenir - cela a été dit par différents conseillers - sur l'histoire de ce périphérique. Et dans l'histoire de Paris, que l'on fasse référence aux fortifications sous Louis-Philippe ou bien aux enceintes d'Adolphe Thiers, on voit bien les fonctions de domination que cela pouvait avoir, tantôt pour protéger la Capitale et la Révolution des attaques extérieures, tantôt, au contraire, pour protéger le pouvoir contre le peuple révolutionnaire, qu'il soit interne, ou par la suite, protéger les beaux quartiers de la banlieue rouge et inquiétante et des classes laborieuses et donc, des classes dangereuses. Il existe donc toute cette histoire.

Le périphérique, vous avez utilisé des termes "césure", "coupure", "plaie ouverte, béante", oui, c'est une fracture entre ceux qui sont dedans et ceux qui sont dehors, avec une représentation sociale extrêmement chargée d'une hiérarchie sociale et d'un rapport de domination qui montre bien l'organisation ou plutôt la spatialisation du capitalisme à l'échelle du territoire métropolitain.

Il va donc bien falloir repenser le périphérique, pas simplement du point de vue des transports. Ce serait vraiment très rabougri de ne penser le périphérique qu'en fonction de cet usage, alors qu'il n'a pas été le seul.

En effet, la problématique de pollution qu'incarne le périphérique - vous avez dit les uns et les autres : 1,2 million de véhicules par jour… Cette autoroute qui a une forte responsabilité dans nos 2.500 morts prématurés par an, on ne peut pas repenser l'usage de cette autoroute urbaine et la sortir de l'autoroute urbaine indépendamment d'une nécessité de repenser totalement l'aménagement du territoire, à travers une logique de coopération des territoires, de réduction des distances domicile-travail ; sinon, forcément, on se "plantera".

100.000 personnes subissent le périphérique parce qu'elles habitent à côté du périphérique. J'ai habité à côté de porte de Bagnolet, je peux vous dire que c'est insupportable, la poussière que vous avez, les odeurs, le bruit. Les conditions de vie, à ce niveau, ne sont pas du tout les mêmes que dans d'autres beaux quartiers.

Rappelons-nous le projet de contribuer à la couverture du périphérique, qui ne résolvait pas le problème de la pollution car, à un moment donné, il faut bien que la pollution sorte quelque part. Néanmoins, en termes d'amélioration de qualité de vie de ceux qui habitaient…

Quand cela a-t-il été arrêté ? A partir du moment où, sous la présidence de SARKOZY, l'accélération des politiques d'austérité a fait que l'Etat a stoppé le robinet pour contribuer à aider la Capitale au financement de la couverture du périphérique. Cela a été ensuite accentué par les gouvernements successifs, celui de HOLLANDE et aujourd'hui, celui de MACRON. Plus personne n'ose assumer de revendiquer la couverture du périphérique.

On peut maintenant se remettre à penser l'immersion souterraine de la voie du boulevard périphérique, mais enfin, cela revient au même. Sera-t-on prêt à mettre les investissements publics dedans ?

J'en entends d'autres qui disent qu'il faudrait supprimer la circulation sur le périphérique. En fait, j'aurais envie de vous dire que le débat n'est pas de savoir si l'on est pour ou contre, le débat est : "quand on le fera ?". En effet, c'est une nécessité absolue de sortir de ces logiques d'autoroutes urbaines. La question est plutôt : quand planifie-t-on cela, quand se donne-t-on les moyens de repenser l'aménagement du territoire pour pouvoir se passer de ces autoroutes urbaines ?

Maintenant, attention, je me souviens aussi, il n'y a pas si longtemps de cela, de la Maire de Paris qui, en participant à un débat fort intéressant en faveur de la gratuité des transports, se mettait à ressortir la vieille idée du péage urbain. On retrouvait alors toutes les fonctions monstrueuses de la spatialisation du capitalisme où c'étaient, du coup, les entrées du périphérique qui servaient de péage urbain pour que l'extérieur du périphérique, dans sa nécessité de rentrer dans Paris, payent la gratuité et que ceux qui sont à l'intérieur subissent moins la pollution.

Ce débat, à mon avis, j'espère que nous l'aurons aussi dans cette M.I.E. et que nous passerons enfin à d'autres idées bien plus responsables écologiquement et solidaires socialement.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour conclure, le dernier intervenant sera Paul SIMONDON.

**M. Paul SIMONDON**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, très rapidement, je souhaite tout d'abord remercier le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants et sa Présidente Laurence GOLDGRAB de nous faire aujourd'hui cette proposition de M.I.E.

Le périphérique, vous l'avez toutes et tous dit : frontière physique et psychologique qui est même devenue une référence topographique séparant un urbi d'un orbi assez identitaires. Il occupe nos débats ; ce fut le cas, entre autres, lundi à propos de "Bercy Charenton".

Quelle perspective : l'effacer comme le propose, aujourd'hui dans "Le Parisien", Roland CASTRO, l'enfouir, le civiliser en boulevard urbain, le réserver à certains déplacements ? Quelle stratégie pour raccommoder la ville à ses voisines ?

Au-delà des premiers projets emblématiques sur des portes de Paris qui commencent ce travail, la M.I.E. pourra s'inspirer d'exemples internationaux : bien sûr, le "Cheonggyecheon" qui est, à la prononciation près, cette impressionnante voie express de Séoul redevenue une rivière, mais aussi l'autoroute M-30 de Madrid ou l'Embarcadero de San Francisco. Elle pourra aussi s'appuyer sur le travail engagé par le Forum métropolitain du Grand Paris.

Ces travaux permettront de partager un constat et de formuler, dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens, des propositions consensuelles et d'autres qui ne le seront pas et qu'il faudra faire émerger. La Métropole doit réfléchir au devenir de ces autoroutes urbaines, leur adaptation aux nouvelles mobilités. Avec cette M.I.E., la Ville de Paris prendra toute sa part dans cette réflexion.

Bref, cette Mission d'information sur le périphérique est une très bonne initiative du groupe RG-CI. Les élus du groupe Socialiste et Apparentés soutiennent sa création et lui souhaitent un bon travail.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur Paul SIMONDON.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA si, éventuellement, il veut bien répondre.

Oui, c'est à toi, cher Jean-Louis.

Il vient de parler, tu as noté son intervention ? Elle était talentueuse, brillante et pleine de propositions dont tu vas t'inspirer dans ta réponse.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - J'ai même entendu sa réflexion sur l'Embarcadero de San Francisco.

Merci à tous pour vos interventions.

L'avenir du périphérique mobilise toujours autant ce Conseil, c'est une bonne chose. J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire : la transformation du périphérique ne pourra être pensée si l'on ne réfléchit pas, en même temps, au devenir du réseau d'autoroutes métropolitaines jusqu'à la A86, voire jusqu'à la Francilienne.

C'est pourquoi nous avons proposé et nous avons obtenu de mettre autour de la table l'Etat, la Région, la Métropole, la plupart des Départements et Territoires franciliens traversés par ces autoroutes pour lancer, le 24 mai dernier, une consultation internationale sur ces questions.

Le Forum métropolitain du Grand Paris est missionné pour organiser cette consultation. Il pilotera également une concertation auprès de tous les Franciliens et préparera une exposition itinérante, prévue pour le printemps 2019, où seront exposées les propositions des 4 équipes pluridisciplinaires qui seront retenues dans cette consultation.

Nous avons proposé - et j'ai eu l'occasion de le dire lundi à propos du débat sur "Bercy-Charenton" -, pour les travaux de ces équipes, plusieurs focus portant sur les arrivées d'autoroutes sur le périphérique et les portes de Paris : la porte de Bercy et l'autoroute A4, la porte de Bagnolet et l'autoroute A3, la porte de la Chapelle, la porte d'Aubervilliers, la porte de la Villette et l'autoroute A1, ainsi que les portes de Vanves, Brancion et de la Plaine. Ce sont ces quatre territoires où les problématiques d'insertion urbaine et de lien entre les territoires situés de part et d'autre du boulevard périphérique, sont les plus aiguës. J'espère que les travaux des experts qui vont plancher sur cette grande consultation, pourront nous apporter des solutions intéressantes.

Cette M.I.E. - je félicite Laurence GOLDGRAB de cette initiative - pourra apporter une contribution parisienne utile à cette réflexion, et ainsi, nourrir les échanges avec les partenaires réunis autour de la table du Forum métropolitain. Je partage le point de vue des différents orateurs qui disent que le périphérique n'est pas un bien

parisien, mais un bien métropolitain. C'est même un peu plus que cela, parce que c'est un élément essentiel du fonctionnement, non seulement de la Région Ile-de-France, mais également d'un certain nombre - on peut le regretter, mais c'est la situation telle que nous la connaissons - d'échanges avec les pays limitrophes.

La M.I.E. pourra donc s'appuyer sur les réflexions qui seront coproduites avec les autres collectivités, avec les équipes retenues pour la consultation et avec celles portées dans le cadre de la concertation. Nous souhaitons qu'elles puissent faire émerger des propositions partagées qui s'appuient sur les opportunités qu'offrent la révolution des mobilités et l'arrivée prochaine des transports autonomes.

Bon courage et bon travail à cette M.I.E. sur un sujet essentiel pour l'avenir de Paris.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2018, DDCT 129).

Il est adopté à l'unanimité. Bravo, Madame la Présidente !

Oui, vous pouvez vous applaudir, absolument.

## 2018 DU 79 - A.P.U.I. Gambetta (20e). - Signature d'un avenant à la promesse de vente.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 79 : A.P.U.I. Gambetta - signature d'un avenant à la promesse de vente.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, le projet de délibération que nous examinons est indispensable pour qu'un projet culturel essentiel puisse voir le jour au 205, avenue Gambetta, situé dans le quartier de Saint-Fargeau, non loin du "Tarmac". Il s'agit de créer un lieu dédié à la danse. Le projet choisi par le jury de "Réinventer Paris" comportait déjà des espaces de répétition pour accueillir des compagnies en résidence, un studio de diffusion pour faire connaître les espaces de création et pouvant être utilisé aussi pour la pratique amateur le soir, un espace de santé pour suivre et accompagner les corps des danseurs, un espace de travail pour que les compagnies développent leur communication, leur administration et leur production.

Le projet comporte une dimension de recherche entre la danse et le numérique, tout d'abord, autour d'une question essentielle qui est celle de la mémoire des chorégraphies, par la mise au point d'une installation numérique permettant de capter le mouvement en 3D, d'y ajouter des éléments d'explication donnés par le chorégraphe et tout ce que ce dernier souhaite ajouter pour faire comprendre son œuvre.

La deuxième dimension de cette recherche entre la danse et le numérique est celle de l'utilisation d'outils ressemblant à une palette de peinture numérique dans les spectacles. Il s'agit ainsi d'une performance entre création numérique et création dansée.

Le fond du projet est aujourd'hui complété par une offre d'hébergement pour les compagnies de danse. Si les espaces de travail manquent pour les compagnies à Paris, la question de l'hébergement est, elle aussi, cruciale. Je pense, par exemple, à la danse francophone accueillie au "Tarmac", ou à des compagnies de province souhaitant bénéficier de l'accompagnement fin et novateur de "La Fabrique de la danse".

Ce choix de compléter le projet avec de l'hébergement pour les artistes est donc le premier élément sur lequel l'avis de notre Conseil est sollicité. Le site du 205, avenue Gambetta est complexe. Il s'agit d'un ancien garage encastré dans un immeuble, dans un îlot très dense en logements, donc en vue à négocier pour développer le projet. Suite à des expertises, des contre-expertises, les coûts de pollution sont supérieurs à ceux estimés lors de la signature de la promesse de vente. Il s'agit donc ici que la Ville prenne en charge une part de ces surcoûts. C'est la deuxième chose que nous avons à approuver aujourd'hui.

Permettez-moi de dire un dernier mot sur l'intérêt de "La Fabrique de la danse" pour le territoire. Les équipes de "La Fabrique de la danse" interviennent sur des projets de pratique amateur depuis plusieurs années au sein de l'école des Amandiers. Aujourd'hui, elle fait danser toute une école. En partenariat avec "Le Regard du cygne" et le collège, elle accompagne la dynamique de la danse dans ce quartier des Amandiers situé en politique de la ville. Sa façon de penser le projet développé au 205, avenue Gambetta est fort de cette expérience et de cette pratique. "La Fabrique de la danse" a pris le temps de rencontrer les habitants, d'échanger avec eux, de venir aux différents moments de convivialité dans le quartier. Elle n'a pas prétendu tout savoir et s'imposer sans prendre le temps de se présenter. Elle a participé à tous les temps de concertation avec une posture d'écoute et de dialogue. Je le souligne,

car c'est pour moi essentiel si l'on veut qu'un projet culturel réussisse. Il doit être en prise avec le territoire et respecter les habitants.

Ce projet de délibération est essentiel pour que ce projet voie le jour. Merci à Jean-Louis MISSIKA et à son équipe pour leur soutien sans faille, leur fine compréhension de ce projet pour que, finalement, le 20e puisse continuer à danser et déployer ce projet attendu avec impatience par les habitants de ce quartier.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je voudrais remercier Nathalie MAQUOI pour son intervention et me réjouir avec elle de l'issue trouvée pour le projet de "La Fabrique de la danse", lauréat de l'appel à projets du site Gambetta en 2016. Je voudrais dire au passage que, sans l'appel à projets "Réinventer Paris", jamais le projet de "La Fabrique de la danse", ni un autre projet comme "La Ferme du rail" dans le 19e arrondissement, n'auraient pu voir le jour. La force de "Réinventer Paris" réside dans la diversité des porteurs de projets. Ici, nous avons un bel exemple d'un projet porté par une jeune entreprise culturelle sans promoteur immobilier. D'ailleurs, c'est aussi cela l'efficacité de l'écosystème de l'innovation parisien. "La Fabrique de la danse" est une "start-up" qui a été incubée dans l'incubateur du CentQuatre, il y a de cela quelques années.

Les fondatrices, passionnées de danse - Nathalie vous l'a bien montré - ont réussi à transformer leur intérêt pour cette pratique en un projet immobilier unique. Ce projet va amener un équipement culturel supplémentaire au quartier et aider des danseurs en manque de lieux de répétition à l'échelle de tout Paris.

Je voudrais rappeler également que le 20e arrondissement est celui qui accueille le plus de compagnies de danse à Paris.

Ce type de projet n'est pas facile à mettre en œuvre au niveau du montage économique et des garanties. Nous avons mené, avec la Direction de l'Urbanisme, un travail considérable pour accompagner ce projet et faire en sorte qu'il puisse émerger. Tous les élus du 20e savent les difficultés présentées par le site du 205, avenue Gambetta. C'est un site sur lequel il y a eu beaucoup de projets, dont la plupart ont échoué. Tous ont échoué à part celui-ci. Cette approche partenariale a permis de construire collectivement un projet qui convient aux ambitions d'intérêt général portées par la Ville, aux impératifs de viabilité économique ainsi qu'aux attentes d'une copropriété exigeante. Nous pouvons nous en réjouir aujourd'hui. Les études avaient révélé une difficulté supplémentaire sur ce site, des surcoûts liés à des travaux de dépollution et de structure. La prorogation de 9 mois de la vente effective due à ces contraintes, a finalement porté ses fruits. La solution trouvée de création d'une résidence d'artistes et d'intégration des surcoûts me semble pertinente, d'autant plus qu'elle permet effectivement le maintien d'un prix global minimum de cession de 600.000 euros, comme convenu lors de la promesse de vente.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter longue vie à ce beau projet de "La Fabrique de la danse" qui permettra de renforcer l'offre culturelle et artistique dans le 20e arrondissement, en proposant une programmation et des services innovants, comme je le rappelle : un incubateur, des services médicaux spécialisés, des salles de répétition à disposition des professionnels de la danse.

Merci à vous.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 79.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 79).

## 2018 DU 133 - Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans Paris Nord-Est (18e). - Dossiers de création et de réalisation de Z.A.C. - Programme des équipements publics. - Avenant n° 1 au contrat de concession d'aménagement.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 133 relatif à la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" dans Paris Nord-Est et l'amendement n° 154 qui s'y rattache.

La parole sera successivement à Christian HONORÉ, Pascal JULIEN, Danielle SIMONNET, Didier LE RESTE. C'est bon ?

Christian HONORÉ, c'est à vous.

**M. Christian HONORÉ**. - Madame la Maire, il s'agit de la création et de la réalisation de la Z.A.C. dans sa première phase, dont les trois hectares d'espaces verts créés d'ici 2020 et 35.000 mètres carrés de construction.

Nous sommes tous d'accord pour la création d'un espace vert, bien entendu. En revanche, nous sommes plus que réservés quant à la densification. Le 14 juin, nous avons posé la première pierre de la résidence étudiante, c'est parfait. Il s'agit de la revitalisation du quartier, amener des jeunes, des étudiants avec tout ce que cela implique dans la vie du quartier.

En revanche, les constructions de logements sont trop nombreuses malgré la réduction de 50 logements par rapport au projet initial, de 450 au lieu de 500, obtenue à la suite de la protestation des habitants. Ces derniers voient bien que le quartier risque l'asphyxie et qu'on y est encore trop nombreux. Les observations du public, dans le cas de la consultation numérique d'avril-mai 2018, le confirment. Paris, je le répète, c'est un fait, est la sixième ville la plus dense du monde. Il faut arrêter. Créer plus d'espaces verts, plus d'espaces de respiration, des lieux de vie.

Vous promettez un parc fini total de 6 hectares et demi. J'émets des réserves sur la surface réelle qu'aura à l'arrivée le parc, puisque vous ne maîtrisez pas les conditions de sa réalisation, c'est-à-dire la mutation de "Cap 18" par exemple, pour laquelle vous n'avez aucune certitude. D'ailleurs, à ma connaissance, aucune information ne nous a été donnée sur le lieu où il s'installerait.

Je rappelle quand même qu'il s'agit, pour "Cap 18", d'une surface de 2 hectares et qu'il ne représente pas moins de 1.500 emplois. Au-delà des déclarations d'intention, des déclarations de principe, où allez-vous mettre "Cap 18" ? Même si vous parvenez à réaliser ce parc, ce que je souhaite, dans son entièreté, il ne suffira pas à contrebalancer le nombre de mètres carrés construits et prévus dans le secteur. Je rappelle quelques chiffres : 900 logements à Chapelle/International, 450 logements à Chapelle/Charbon et entre 700 et 800 logements à Hébert, soit plus de 2.000 logements dans un secteur déjà fort densifié et pourvu d'un très grand nombre de logements sociaux.

Ce n'est pas ainsi que l'on construit une ville harmonieuse et équilibrée et ce n'est pas notre conception de la mixité sociale. Nous ne pensons pas que ce soit l'exemple à suivre dans une politique d'espaces verts dont a besoin une ville comme Paris.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - C'est un très beau jardin, c'est un très beau jardin de 3 hectares. C'est un très beau jardin de 3 hectares qui sera inauguré à la veille des élections municipales de 2020 par la Maire de Paris.

C'est un très beau jardin, parce qu'il a été, M. HONORÉ a oublié de le signaler, concerté. Le dessin, la configuration de ce jardin a donné lieu à une concertation que j'ai suivie de près et dont je veux témoigner ici de la qualité. Les habitants qui le souhaitaient, les associations ont pu dire leur mot et ils ont été entendus. Je crois que c'est assez important pour être souligné.

Reste que… D'abord, je partage au moins en partie ce qui a été dit sur une densification. Même si quelques efforts ont été faits, il faut rester prudent, car, de toute façon, 3 hectares, c'est un jardin. Pour comparaison, le jardin d'Eole c'est 4,1 hectaires et je n'irai pas pousser l'insolence jusqu'à comparer avec les Buttes Chaumont de 25 hectares.

Ce jardin de 3 hectares, que voulez-vous que je vous dise, ne suffira pas à répondre aux besoins. C'est un bel effort, mais qui ne rattrape pas, puisqu'on va créer beaucoup, et c'est normal, de demandes. On crée un pôle universitaire, des logements, etc. Sur l'ensemble de ce Paris Nord-Est, il y a tellement de nouveaux équipements, de nouveaux logements que ces 3 hectares ne suffiront pas à satisfaire aux besoins. Il faut, je crois, le souligner.

Alors on me dit que ce n'est pas 3, c'est bien plus, c'est le double. Là, évidemment, je joins ma voix - ce n'est pas que cela me fasse plaisir, mais cela arrive - à M. HONORÉ pour demander quelques précisions sur l'avenir de "Cap 18", puisque c'est de cela que tout tient. D'ailleurs, c'est pour être sûr que ce ne soit pas une promesse en l'air que nous avons déposé un amendement qui fait passer grosso modo ce qui est dans les considérants, dans l'attendu. On propose de muscler le projet de délibération en faisant bien figurer l'engagement des 6 hectares dans les attendus. C'est l'objet de cet amendement.

Pour le reste, écoutez, j'espère que l'on verra ces 6 hectares avant que nous ne mourions.

Voilà, merci.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Je nous le souhaite à tous, cher Pascal JULIEN.

La parole est à Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ecoutez, je trouve que c'est une occasion ratée, ce projet. C'est une occasion ratée parce qu'au lieu de faire un jardin de 3 hectares, on aurait pu faire un véritable poumon vert en quartier rouge, faire un véritable bois supplémentaire dans cet emplacement. On aurait pu être beaucoup plus ambitieux sur l'emprise espace vert et la reconquête du terrain, avec évidemment tous les défis écologiques de santé environnementale posés par les sols pour une grande part pollués, avec un traitement qui va être long et nécessaire

avant que nous ne puissions transformer ces terres, les désimperméabiliser et faire en sorte que l'on ait vraiment de la nature en pleine terre.

Voilà, je pense vraiment que c'est une occasion ratée. On aurait pu faire ce poumon vert si nécessaire dans cette ville ultra-dense et dans ces quartiers populaires. On parlait justement de l'articulation Paris/banlieue. Cet emplacement-là, cela avait du sens d'essayer de faire un troisième bois. Un troisième bois vert pour Paris, qui cette fois-ci était vraiment au cœur des quartiers populaires. C'était une idée que je défendais lors des élections municipales de 2014. De fait, avec ce projet de délibération, vous réduisez tout le projet à simplement 3 hectares d'espaces verts.

Evidemment, il y a cette question du logement social que vous défendez mais, encore une fois, la part des logements sociaux dans le projet ne représente que 50 %. De plus, on est toujours sur une conception qui est au lieu de penser le changement de peuplement de Paris par la préemption et par le fait d'enrayer, d'inverser la gentrification qui s'est poursuivie sans cesse depuis 2001, que vous n'avez jamais enrayée, vous n'avez simplement que le levier de la construction, de la bétonisation et de l'hyper-densification. Je pense que Paris crève de son hyper-densification. C'est anti-écologique et, in fine, c'est antisocial. En effet, même quand vous faites 50 % de logements sociaux, le reste est voué à la spéculation qui se poursuit.

Non, je ne suis pas emballée par ce qu'il advient de cette opération d'aménagement de la Chapelle-Charbon dans Paris Nord-Est.

Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous revenons aujourd'hui sur ce projet d'aménagement du secteur Chapelle-Charbon, qui deviendra un jour un grand parc très attendu par les habitants. Ce regard positif des habitants est le fruit d'une démarche de concertation engagée dans un premier temps par les conseils de quartier, puis assurée par un prestataire de la Ville.

Je voudrais souligner que cette démarche est reconnue par tous comme productive et que la voix des populations a été entendue et intégrée au projet. Enfin presque. Car sur le point de la parole, je dirais que le cri des habitants n'a pas été entendu. C'est la traversée de ce parc par le CDG Express. Dans le 18e, on crée des espaces de "Paris Respire". Dans cet espace de nature, on fera passer des rames toutes les 7 minutes dans chaque sens, à savoir 152 fois sous les fenêtres des riverains. 152 fois par jour !

Dans le 18e, on prévoit l'Arena II, qui oblige à repenser la porte de la Chapelle, mais on refuse de repenser l'enfouissement demandé par les riverains et les associations afin d'éviter les nuisances de ce train en surface pour les habitants. Petit parc qui deviendra grand, en trois phases et dont la finalisation, qui nécessite la mutation de "Cap 18", reste un horizon très incertain, car si le terme de mutation est élégant, il signifie la délocalisation du site.

Il nous est proposé de nous projeter sur le futur grand parc avec une seconde phase qui aura pour programme son extension pour atteindre 6,5 hectares.

Si cette vision à long terme est bien développée dans l'exposé des motifs, qui sous diverses formes et à plusieurs passages montre l'approche globale du grand parc, le projet de délibération qui nous est soumis oublie de situer cette première phase dans un engagement de la Ville pour le grand parc de 6,5 hectares.

C'est pourquoi nous soutiendrons l'amendement du groupe Ecologiste de Paris, qui demande que soit affiché cet engagement, après la libération de l'emprise de "Cap 18".

Notre vote en faveur de l'opération d'aménagement Chapelle-Charbon, jamais démenti, ne nous empêchera pas de continuer à nous opposer au CDG Express, train coûteux et ségrégatif.

Faudra-t-il passer à des actions spectaculaires pour être entendu et continuer à lutter contre ce projet CDG Express inutile, fait pour les premiers de cordée et pas pour les Parisiens, pas plus pour les habitants des départements traversés ?

Pour nous, nous continuerons à soutenir cette opération de Chapelle-Charbon, qui donnera un poumon vert à terme dans ce bout de ville en rappelant que la dynamique qui s'est instaurée avec les habitants, et leur participation au projet ne s'arrêtent pas au vote de la Z.A.C. mais continue tout au long du chantier. Je vous remercie.

**Mme Colombe BROSSEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, et merci à tous les orateurs pour leurs interventions.

Je voudrais quand même rétablir un point essentiel, nous avons tout à fait l'intention de faire un poumon vert, un grand parc, mais nous avons choisi de le faire vraiment. Nous étions face à 2 solutions, celle de procéder par

étape, et donc d'avoir un premier parc de 3 hectares dans cette mandature, ou celle d'attendre que tout le reste soit fini, et quand je parle du reste, je parle notamment du Charles de Gaulle express.

Nous avons choisi la solution de faire ce parc en première phase, et de prévoir les phases suivantes.

Après analyse des observations du public et prise en compte de l'avis de l'autorité environnementale, nous pouvons maintenant approuver le dossier de création de la Z.A.C. et entrer dans une phase active de réalisation du projet urbain, à commencer par la création de cette première partie du parc Chapelle/Charbon sur 4,5 hectares, dont 3 premiers hectares qui seront ouverts dès 2020.

Comme nous l'avons répété à de nombreuses reprises, la deuxième phase du parc permettra d'atteindre les 6 hectares en mobilisant une partie de la zone d'activité aujourd'hui occupée par "Cap 18".

Nous conservons cet objectif, nos conversations avec les propriétaires de "Cap 18" se passent dans de bonnes conditions, et nous sommes favorables à l'amendement proposé par Pascal JULIEN et le groupe Ecologiste.

"Covivio", qui s'appelait autrefois la Foncière des régions, titulaire du bail sur "Cap 18", est très attachée à la mutation de ce parc d'activité, afin de l'adapter aux nouveaux besoins du tissu économique. Elle partage avec nous l'objectif d'y favoriser un programme mixte et de libérer la surface nécessaire à l'extension du parc Chapelle-Charbon, donc nous considérons que ce parc est tout à fait envisageable et faisable.

Les contraintes du chantier Charles de Gaulle express, qui traversera le terrain "Cap 18" sur sa voie centrale, nous empêchent de prévoir les travaux avant 2023. Cela nous laisse le temps de construire ensemble une opération qui finalisera l'aménagement de Paris Nord-Est et ouvrira le parc Chapelle-Charbon sur la rue d'Aubervilliers, faisant également le lien avec l'opération de "Réinventer Paris" l'îlot fertile sur le triangle Eole Évangile ainsi qu'avec l'opération d'espace ferroviaire sur Hébert de l'autre côté de la rue de l'évangile, ce qui transformerait radicalement l'ensemble de cette partie du 18e arrondissement.

Nous travaillons sur un territoire contraint, qui nous impose un aménagement agile. Notre objectif est d'accueillir sur ces différentes opérations à proximité de la gare RER Rosa Parks, du tramway T3 et du métro Porte de la Chapelle, quelques milliers de nouveaux habitants. Notre choix a été de commencer par ouvrir au plus vite ce parc, avant même la réalisation des premiers logements, pour répondre à l'attente très forte exprimée par les riverains et les habitants du quartier environnant.

Je rappelle enfin les autres ambitions du programme qui sont le fruit d'une concertation exemplaire, environ 450 logements, qui répondent à nos engagements de construction de logement mais aussi à la nécessité de border le parc de programmes bâtis pour garantir une animation du parc, des surfaces d'activités et de commerces qui ont été augmentées et correspondent à environ 2.500 mètres carrés.

Le projet propose aussi l'implantation d'un groupe scolaire initialement envisagé dans le secteur voisin d'Hebert, pour répondre aux nouveaux besoins du quartier créés par l'aménagement de ces secteurs.

Ce projet, et j'insiste sur ce point, permettra de désenclaver des quartiers existants et de répondre à notre souhait de créer du logement, de créer des quartiers mixtes et vivants, et de créer ce grand poumon vert dont Paris Nord-Est a besoin, et je vous remercie de voter ce projet de délibération ainsi que ce vœu.

*(Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL, au fauteuil de la présidence)*.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que j'ai une explication de vote de M. Christian HONORÉ.

**M. Christian HONORÉ**. - D'abord, je voudrais dire à Pascal JULIEN que parfois je partage ses idées, et qu'en fait aussi je partage son jugement sur le parc, c'est un très beau parc.

Nous allons voter cet amendement, en précisant que nous partageons également ses craintes sur la réalité finale de ce parc de 6,5 hectares qui a été annoncé. Nous le souhaitons. Nous souhaitons que vous y parveniez, Monsieur MISSIKA, mais permettez-moi de dire, et Pascal JULIEN partage notre inquiétude, nous ne sommes pas sûrs que vous y arriverez.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le maire du18e arrondissement, vous avez la parole.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce projet de délibération, parce que nous en avons déjà débattu longuement au Conseil du 18e arrondissement, mais je voulais vraiment me réjouir et remercier à la fois Pénélope KOMITÈS et Jean-Louis MISSIKA.

Avec la Maire de Paris, nous avons décidé d'aller plus vite, parce que nous pensons que ce futur poumon vert dans cette partie du 18e méritait que nous allions plus vite.

Je rappelle que dans les premiers plans, dans les premières idées que nous avions sur la mutation du secteur, le parc arrivait à la fin, donc je me réjouis de cette accélération. Je sais que les habitants s'en réjouissent aussi, nous

aurons dans quelques années un très beau parc, et dans quelques années un parc encore plus beau, mais l'important est d'avancer vite et c'est ce que nous faisons.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 154 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 154 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 133 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 133).

## 2018 DU 148 - Maine-Montparnasse (6e, 14e, 15e) Nouvelle Tour Montparnasse - Principe de déclassement, dépôt d'autorisations administratives. Convention de projet urbain partenarial.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au devenir du site 13-19, avenue du Maine (15e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 148, l'amendement technique de l'Exécutif n° 219 ainsi que le vœu référencé n° 155.

DU 148 : Maine Montparnasse, 6e, 14e et 15e, nouvelle Tour Montparnasse - Principe de déclassement, dépôt d'autorisations administratives, projet urbain partenarial, et je donne la parole à M. LECOQ.

Il n'est pas là.

Quelqu'un prend la parole à sa place, Monsieur GOUJON ?

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je suis inscrit, oui. Merci, Madame la Maire.

Voilà quelques semaines, a été lancée une très large concertation sur l'un des projets d'aménagement majeurs, on en étudie beaucoup ici, des 10 dernières années : la reconstruction du quartier Montparnasse, dont l'ambition, en effaçant les affres d'un urbanisme sur dalle des années 60-70 obsolète et spectaculairement symbolisé par la Tour Montparnasse, qui entamera ainsi une seconde vie en quelque sorte, de dessiner un nouveau cœur de ville à visage humain, renouant par la même avec le renom d'un quartier qui a tant contribué au rayonnement international et artistique du Paris des années 1900.

Les grandes lignes de ce projet colossal recueillent pour l'instant un certain consensus, en tout cas sur la nécessaire qualification du quartier portant à la fois sur le bâti, l'espace public, et sa végétalisation maximale dans le prolongement de l'arc vert structurant qui traversera le 15e, ainsi qu'une meilleur accessibilité pour le jardin Atlantique.

Même si je regrette que la Ville ne se préoccupe que maintenant de la coordination des projets publics, S.N.C.F., et privés, Unibail, initiée sur ce site voilà plusieurs années, et à laquelle j'incitais dès mon premier mandat, la mise en cohérence est encore atteignable et hautement souhaitable bien sûr.

Je me réjouis de la livraison prochaine de la première tranche de la gare Montparnasse rénovée que nous avons visitée il y a quelques jours ensemble, avec Jean-Louis MISSIKA, une gare qui proposerait une offre commerciale supplémentaire ouverte sur le quartier même le dimanche.

A ce propos, dans le cadre de notre politique active de l'emploi, dans quelques jours nous signerons à la mairie du 15e, une "charte emploi" avec le groupe "Altarea Cogedim" et la S.N.C.F., afin d'offrir 800 emplois en deux ans pour animer les 130 magasins nouveaux de la gare.

Un bémol néanmoins, malgré l'augmentation du trafic de 70 à 80 millions en 2030, nous nourrissons des inquiétudes sur l'explosion de l'offre commerciale avec le centre Gaîté d'un côté, les 130 commerces de la gare de l'autre, ceux du nouveau centre commercial Montparnasse face à la gare dite Vaugirard, et surtout face à un petit commerce de proximité dont la promotion pourrait être assurée, c'est une proposition que je fais, par ces grandes entités sur le modèle un peu de ce qui était engagé, Jean-Louis MISSIKA s'en souvient sûrement, avec le centre commercial Beaugrenelle et les associations des rue Saint-Charles et du Commerce.

Les copropriétaires de la Tour Montparnasse ont désigné voilà plusieurs mois les architectes qui devront réaliser une tour de son temps, réhabilitée par un signal architectural symbole de la révolution énergétique, une tour reflet d'identités multiples, accueillante et ouverte aux Parisiens, surtout avec de nouveaux visages visibles de l'extérieur : commerces, restaurants, jardins, espaces de "coworking" et de support d'art, une tour éolienne qui continuera à être illuminée la nuit.

Pour le C.I.T., la question se pose et je la pose, cher Jean-Louis MISSIKA, de maintenir la présence même d'un bâtiment de cette ampleur, qui obstruera d'une certaine façon les nouvelles perspectives.

Dans le 14e, Unibail a commencé ses travaux sur l'îlot Gaîté, dans le centre commercial confié malheureusement à Leclerc, et l'hôtel Pullman.

Ces initiatives privées multiples auxquelles s'ajoutent encore l'îlot Gaîté avec son centre Leclerc - et la C.N.P. au-dessus de la gare - doivent absolument s'intégrer dans un projet urbain cohérent dont nous sommes finalement les garants. Il nous faut aussi nous assurer de la préservation de la mixité des usages qui fait de Montparnasse, un quartier si attractif, pôle tertiaire majeur, vie nocturne animée, équipements publics adaptés, irrigué par une offre de transport en commun exceptionnelle, quoique souvent saturée au niveau du métro.

Il nous faut aussi penser les grands enjeux de cette mutation urbaine, ne pas nous tromper dans les aspirations des riverains et des usagers, définir par exemple les hauteurs à ne pas dépasser, les volumes à respecter.

Pour sa part de responsabilité la plus directe, la Ville doit réaménager l'espace public de façon à passer d'un urbanisme sur dalle à un urbanisme sur rue. La future ligne de bus à haut niveau de service, qui nous a été présentée il y a quelques jours, fluidifiera la circulation boulevard Vaugirard grâce à un couloir de bus empêchant les véhicules en double file le long de la gare, un réaménagement de la gare routière et une vélo-station.

Avant que soit recomposée la place Raoul-Dautry, j'ai demandé, en étroite concertation avec les commerçants, une information opérationnelle pour les automobilistes et les motards en recherche d'un stationnement dans la gare et pas sur la voirie extérieure.

La réouverture de la sortie du métro en contrebas de la rue de l'Arrivée permettrait aussi de fluidifier les déplacements des usagers du métro et de désengorger les autres sorties.

Je propose aussi de prolonger le couloir de Vaugirard, végétalisé et délivré de ses motos, jusqu'à la place du 18 Juin 1940, redessinée et végétalisée elle aussi, et de réorganiser la mobilité touristique avec le maintien d'un axe routier. En sous-sol ou en surface, cet axe routier me paraît devoir être maintenu avenue du Maine sous peine de thrombose dans les rues alentour.

La prolongation de la rue de Rennes, quant à elle, jusqu'à la gare par une rue piétonne arborée, constituera l'axe majeur Nord/Sud de ce projet, avec le transfert du centre commercial actuellement hors sol, des collectivités de la Ville en espace de vie avec des commerces de plain-pied et des parkings.

Quant à l'axe Est/Ouest, il pourrait relier deux nouvelles placettes à l'extrémité du boulevard Edgard-Quinet, du couloir Vaugirard, et ces quartiers redessinés pourraient accueillir des équipements multiples : bureaux, hôtels, mais aussi crèche, piscine rénovée, voire un campus universitaire assorti de "Fab Lab", d'espaces de "co-working", d'incubateurs de "start-up", sans renoncer à une offre culturelle liée à l'histoire des lieux.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Il faut conclure !

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Je conclus en disant que ce projet ambitieux ne saurait être conduit que de façon collaborative, habitants bien sûr, mais aussi acteurs économiques, culturels, sociaux et institutionnels, c'est le sens de la concertation engagée qui devra se développer dans le cadre d'un comité de site permettant à tous les partenaires d'évoquer leurs besoins, d'exprimer leurs préoccupations, de réduire aussi l'impact des travaux au maximum et de peser sur les contours de ce projet qui devra constituer une référence du nouvel urbanisme parisien aux yeux de tous ceux qui, dans le monde entier, s'émerveillent au seul prononcé de Montparnasse.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE**. - Merci, Madame la Maire.

Comme le disait Philippe GOUJON, comme ce fut décidé lors des Conseils de Paris de mars et de mai derniers, ce projet urbain Maine-Montparnasse est officiellement lancé.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'opération d'aménagement de cet espace dont le potentiel est resté trop longtemps sous-exploité.

Le plan, tel qu'il nous a été présenté, est bon pour Paris, il l'est pour le 15e arrondissement, malgré les quelques réserves exprimées à l'instant par Philippe GOUJON. C'est pourquoi nous voterons ce projet de délibération relatif à la nouvelle tour Montparnasse.

Assurer la dynamisation de ce secteur, le rendre à la fois plus écologique, plus esthétique et plus adapté aux flux multiples qu'il est déjà amené à accueillir et qu'il l'accueillera dans le futur, est une excellente chose.

Pour autant, un soutien sincère ne saurait exclure quelques interrogations, voire quelques légitimes réserves. C'est notamment sur ce point des flux et du stationnement que je souhaiterais attirer votre attention.

Cet espace est le plus riche en parkings automobiles de la capitale, 6.000 places de parking enterrées à proximité. Parallèlement, on observe une agglutination sans précédent des deux-roues motorisés dans cet espace, notamment boulevard du Montparnasse, mais également dans bon nombre de rues avoisinantes.

Il est bien trop facile de mettre cela sur un prétendu manque de civisme chez les conducteurs de deux-roues motorisés. En réalité, le nombre de deux-roues motorisés ne cesse d'augmenter dans Paris, mais les parkings existants ne sont pas adaptés à cette évolution. Il faudrait céder davantage de places dévolues aux voitures, aux deux-roues motorisés.

Ce projet de nouvelle tour Montparnasse va créer de nouvelles opportunités, peut-être l'occasion de créer des places de stationnement adaptées et ainsi d'en finir avec le stationnement sauvage des deux-roues motorisés dans cet espace.

Dans le plan proposé, on peut étudier des options pour régler ce problème. Pourquoi ne pas adapter la vélo-station, prévue dans l'espace souterrain appartenant à la Ville, aux deux-roues motorisés ? Pourquoi ne pas utiliser pour le stationnement des deux-roues motorisés, une part ou la totalité des 90 mètres carrés sur lesquels un programme reste à définir au sein du bâtiment unitaire proposé par le cabinet A.O.M.

C'est la raison pour laquelle, pour un projet Maine-Montparnasse réussi, et pour satisfaire équitablement tous les Parisiens et tous les usagers de ce secteur, il faut absolument traiter cette question fondamentale d'un meilleur partage de l'espace public.

Oui, il faut faire plus pour le développement du vélo à Paris. Oui, il faut assurer le respect des piétons dans cet espace si riche en flux de toute nature. Oui, il faut optimiser l'usage des transports en commun.

Ce sont des objectifs que nous partageons tous, car il s'agit de faire de Paris une ville de notre siècle. Pour autant, il ne faudrait pas, une fois encore, oublier les conducteurs de deux-roues motorisés.

Paris ne saurait être la capitale moderne et à l'écoute de ses habitants qu'elle aspire à devenir en négligeant un pan entier des usagers de sa voirie.

Le projet Maine-Montparnasse est l'occasion ou jamais de prendre enfin la pleine mesure des problématiques vécues au quotidien par les conducteurs de deux-roues motorisés dans Paris et de leur accorder une part de notre espace public proportionné à leurs besoins, car répondre à l'intérêt général, c'est aussi répondre à leurs besoins.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BLADIER-CHASSAIGNE.

Je donne la parole à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Il y a deux orateurs !

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Absolument.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - D'accord. Merci à tous nos collègues pour leurs interventions. Je crois que le Conseil de Paris a déjà eu l'occasion de s'exprimer longuement, concernant le lancement de la consultation d'urbanisme et donc des grands objectifs pour ce quartier que Philippe GOUJON d'ailleurs a rappelés pour l'essentiel et qui font consensus dans cette Assemblée, le fait de retrouver un urbanisme de rue plutôt que de dalle, de moderniser les commerces, de retrouver l'attractivité culturelle du quartier, de prolonger la rue de Rennes jusqu'à la gare…

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Jusqu'à la mer !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Mais cela est réservé à Jean-Pierre LECOQ !

En cohérence avec ces objectifs, les copropriétaires de la tour Montparnasse souhaitent déposer un permis de construire fin juillet 2018. Pour cela, il est au préalable nécessaire de délibérer sur un principe de déclassement en vue de cession de portions localisées du domaine public viaire et sur l'autorisation à donner à la Maire de Paris pour signer avec le syndicat secondaire A des copropriétaires de l'ensemble immobilier de la tour Montparnasse, une convention de projet urbain partenarial. Ce P.U.P. est quand même d'un montant de 4.341.079 euros TTC. Je crois que c'est le plus gros P.U.P. de la mandature.

Il permettra de financer notamment les travaux d'espaces publics relatifs aux trottoirs riverains à la tour, à l'adaptation de la place Raoul-Dautry, à la réorganisation de la traversée rue de l'Arrivée au droit de la tour.

C'est une très bonne nouvelle pour le quartier, de pouvoir lancer rapidement ce projet qui va enclencher une dynamique et va nous permettre de revoir les espaces publics environnants.

En parallèle, nous avons travaillé avec les quatre équipes d'urbanistes sur le schéma global. Nous ferons en sorte que tous les travaux entrepris autour de la tour n'obèrent pas le grand projet.

J'ajoute, pour Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE comme pour Philippe GOUJON, que les questions qu'ils ont soulevées, nous devrons les traiter justement dans l'atelier Montparnasse et en liaison avec ces quatre équipes internationales d'urbanistes.

Cette tour fixe le cap de ce que l'on peut espérer pour le futur quartier : une plus grande mixité d'usage, une exemplarité environnementale, une meilleure ouverture sur la ville. Nous travaillons en confiance avec les copropriétaires de la tour qui financent à 100 % cette rénovation. Je crois que c'est un projet clé pour l'attractivité de Paris, et bien sûr des trois arrondissements concernés, et pour la qualité de vie des Parisiens.

Un mot sur le vœu rattaché relatif au devenir du site 13-19, avenue du Maine.

Sur le site de l'avenue du Maine, il y a plusieurs sujets, tout d'abord des sujets fonciers. C'est un site occupé aujourd'hui par l'E.N.G.R.E.F. et le Ministère de l'Agriculture.

Cette adresse fait partie des sites dont l'Etat est propriétaire, qu'ils doivent normalement céder à la Ville, et sur lesquels nous menons des discussions complexes avec eux. Nous attendons à ce jour encore des décisions de leur part, notamment sur ce site. Il y a des sujets patrimoniaux et architecturaux, il y a eu plusieurs échanges avec les A.B.F., la Commission du Vieux-Paris et la R.I.V.P. à ce sujet.

Ce site est complexe. Il comprend des bâtiments d'époques très variées qui sont accumulés au fur et à mesure des années. Il y a un hôtel particulier, mais aussi des bâtiments des années 20, 40 et 60. Il faut aboutir tous ensemble à un projet cohérent, et je ne doute pas que nous réussirons à aboutir, et des sujets programmatiques avec la question des équipements que vous évoquez.

Je suis favorable à ce que nous poursuivions les échanges sur ce site stratégique. Je souhaite que les cinq derniers considérants soient supprimés puisqu'ils sont l'objet même des échanges que nous devons avoir, et je suis favorable à ce vœu s'il est amendé en ce sens.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 219 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Vous voulez une explication de vote ?

C'est après, très bien.

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 219 est adopté.

Nous passons au vœu n° 155 et j'ai une explication de vote de M. GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Ce vœu, que nous avons déposé avec ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE, a pour objet de pouvoir faire en sorte que la mairie du 15e soit associée à la réalisation future des constructions qui ont lieu sur ce site, étant donné que nous avons appris simplement, hélas, par la presse, qu'il y aurait la réalisation de logements sur ce site, sans qu'il n'y ait eu ni concertation ni information.

Je suis tout à fait rassuré par les déclarations que vient de faire notre collègue Jean-Louis MISSIKA. C'est la raison pour laquelle j'accepte les modifications du vœu tel qu'il les a demandées.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

L'amendement technique n° 219 a été adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 410).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 148 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DU 148).

## 2018 DU 154 - Appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2" (15e et 18e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 154 relatif à un appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris 2" qui concerne les 15e et 18e arrondissements.

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE…

C'est vous, Monsieur GOUJON ? Très bien, je vous donne la parole, Monsieur GOUJON.

**M. Philippe GOUJON**, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Le 15e est le seul arrondissement à être lauréat des deux éditions de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" en 2016 et cette année. J'en remercie les décideurs, d'abord évidemment pour ce grand concours d'urbanisme qui portera sur trente nouvelles emprises, et le "Inventons n° 1" s'est d'ailleurs engagé déjà pour 7 milliards d'euros d'investissements.

La porte Brancion, à la jonction du 15e et de Vanves, a déjà été sélectionnée par le jury métropolitain et bénéficiera dans dix-huit mois, sur un tronçon recouvert du périphérique d'un réaménagement grâce à "Woodeum" qui construit une résidence étudiante de 150 chambres, une autre pour jeunes salariés, un équipement sportif, une recyclerie sportive, etc.

La Ville de Paris, et je l'en remercie, rénovera la voirie, contribuant à faire de la porte Brancion une véritable entrée de ville et à sécuriser les déplacements des piétons, des cyclistes, grâce à l'élargissement des trottoirs, à la prolongation du Réseau Express Vélo, reliant le cœur de Paris à Vanves et faisant évoluer la dalle qui recouvre le périphérique.

Lors de ce second appel à projet, nous avons proposé quatre sites qui nous semblaient répondre aux objectifs d'aménagement et à l'ambition de la Métropole du Grand Paris.

La Mairie centrale et la M.G.P. ont alors décidé d'un commun, aidé de mon collègue Daniel-Georges COURTOIS qui est vice-président aussi de la M.G.P., de sélectionner le site du Quai d'Issy, emprise municipale de 2.500 mètres carrés en bordure de la ligne C du RER face à la Seine, emprise à laquelle, et je l'en remercie aussi, la S.N.C.F. a accepté d'adjoindre un terrain contigu de 1.000 mètres carrés qui offrira ainsi l'opportunité de bâtir 25.000 mètres carrés sur 3.500 mètres carrés.

Le choix de ce site constitue une véritable opportunité pour le 15e et s'intègre dans l'arc vert structurant que j'ai impulsé, il y a maintenant quelques années, reliant le parc Georges Brassens au parc Citroën, longeant la Seine et remontant par l'enceinte des Fermiers généraux jusqu'à la gare Montparnasse.

La reconquête des berges de Seine a d'ailleurs commencé et ce choix de la Métropole nous permettra d'accélérer la valorisation des portes du 15e, lancée il y a quelques années, avec d'abord la porte de Sèvres, puis la porte Brancion, bientôt le Quai d'Issy et à plus long terme la porte de la Plaine.

Le lancement de ce projet Quai d'Issy nous incite également à entamer une réflexion globale, à commencer par la modernisation de la station Total, qui servira bientôt du GNV mais qui n'est pas digne de Paris. Au lieu de ce véritable délaissé urbain, concentré de nuisances sonores, de pollution, d'espaces publics dégradés et vieillissant, il nous faut réussir une entrée prestigieuse dans la capitale en bordure du fleuve, dans la prolongation des quais de Seine revalorisés des Hauts-de-Seine. Nous sommes bien placés dans le 15e, voisin d'Issy-les-Moulineaux pour savoir que les entreprises ne s'implantent que si elles se sentent désirées et aidées.

Ainsi, l'inauguration du siège de Colas, de La Poste, de la SMABTP, du Ministère des Armées, de "Quadrans" porte de Sèvres démontre l'attractivité nouvelle de cette partie du 15e en devenir, selon les entreprises elles-mêmes d'ailleurs, qui la qualifient d'une sorte de "Silicone allée".

Outre ce délaissé urbain, je compte sur l'inventivité des groupements qui répondront à l'appel d'offres pour nous faire des propositions audacieuses, tant le quai d'Issy permet à la fois l'émergence d'un bâtiment signal prestigieux et l'implémentation d'usages innovants, comme de l'agriculture urbaine par exemple, sur le souhait de Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Le site en entrée de ville à la croisée d'axes routiers, autoroutiers, ferroviaires et fluviaux justifierait aussi la création en sous-sol d'une base logistique novatrice, performante, permettant de réduire l'impact économique et écologique négatif que représentent les livraisons du dernier kilomètre dans une ville aussi dense que Paris.

La création de commerces et de services se justifierait également. Si le Quai d'Issy n'est bordé d'aucun immeuble de logements, il se situe en revanche à proximité immédiate de grandes entreprises, telle France Télévisions, Safran, Microsoft, tout dernièrement Altice-SFR, bien sûr les 10.000 occupants du Ministère des Armées et des milliers de salariés qui trouveraient enfin des services de proximité, et peut-être d'ailleurs, je l'espère, une crèche associative.

L'activité économique doit demeurer au cœur du projet immobilier. La création d'un incubateur, accompagné peut-être d'un espace de "co-working", d'un "FabLab", répondrait ainsi à des besoins en forte augmentation dans le

Sud-Ouest de Paris en complément de bureaux plus classiques qui permettraient l'accueil de grosses P.M.E. innovantes en lien avec les grandes entreprises qui continuent d'arriver massivement.

Et à l'occasion du "Meetup", organisé le 25 juin par la MGP, Patrick OLLIER et Daniel-Georges COURTOIS, plus de 400 entrepreneurs, dont de nombreuses "start-up", ont pu rentrer en contact avec les aménageurs et se positionner sur les différents sites qui étaient organisés.

L'ouverture d'un restaurant panoramique sur le toit-terrasse de l'immeuble permettrait d'animer avantageusement sans doute cette zone déserte.

Le choix de la M.G.P. de sélectionner à nouveau le 15e couronne l'action collective entreprise ces dernières années, visant à dynamiser l'arrondissement en l'ouvrant le plus largement possible aux nouveaux acteurs économiques, sans toutefois bien sûr lui faire perdre son identité.

Je remercie à nouveau les décideurs et je ne doute pas que le Quai d'Issy saura avantageusement concentrer l'ADN du 15e et l'ouverture.

Merci.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON.

Je donne la parole à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT n'étant pas là, est-ce que quelqu'un d'autre prend la parole ?

M. CONTASSOT n'est pas là non plus.

Très bien. Donc, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

Non, attendez, il y a Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je me disais bien, mais je serai très brève.

J'ai toujours un souci. Après "Réinventer Paris", "Réinventer la Seine", "Inventer la Métropole du Grand Paris 2", autant il est bien sûr fort intéressant de faire travailler différents urbanistes, architectes, partenaires publics et privés à l'évolution de la capitale, autant le problème est que l'énorme absence, c'est la volonté de garder la maîtrise du foncier. Or, la question de la maîtrise du foncier, c'est la question de la souveraineté humaine déterminante de l'ensemble de nos politiques.

Ma question est la même que sur tous les projets "Réinventer Paris" et "Réinventer la Seine" : puisqu'à chaque fois dans le côté où on se gargarise du trafic de came, pour reprendre l'expression précédente d'une autre intervention, pourquoi on n'est pas en capacité d'innover dans la conception de l'urbanisme, et de faire en sorte qu'à chaque fois on soit bien sur un recours à des baux emphytéotiques pour garder la maîtrise du foncier de l'ensemble de ces emprises ?

Là, encore une fois, comme pour la première édition "Inventons la Métropole du Grand Paris", l'objet de l'appel à projets, la section de projets urbains ou de constructions innovantes en vue de leur réalisation à court terme sur chaque site dans le cadre d'un transfert de droits pouvant consister en une vente ou en la conclusion d'un contrat constitutif de droits réels. Donc pourquoi à chaque fois est-ce qu'on pousse sur la logique vente, quand on pourrait être dans une alternative où on maîtrise le foncier ?

On le verra tout à l'heure, puisqu'il y aura des vœux sur d'autres dossiers qui montrent que quand on parle de "Réinventer la Seine", c'est la vente de l'emprise sur la Seine, là, dans le projet, qu'il s'agisse de Clignancourt, côté puces, de Quai d'Issy ou de chemin du Groslay du côté de Bondy, sur ces emprises propriété de la Ville, pourquoi est-ce qu'on ne maîtrise pas le foncier et que l'on ne recherche pas, du coup, des projets fléchés en fonction de la satisfaction de besoins sociaux, d'impératifs écologiques, mais avec une maîtrise du foncier pour garder cette souveraineté urbaine à long terme ?

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA pour répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Juste un mot, Madame SIMONNET.

Vous avez sans doute remarqué qu'avant "Réinventer Paris II", nous avons demandé aux candidats de proposer systématiquement deux solutions : une solution en bail et une solution en cession selon la nature du bien.

En effet, vous avez parfaitement raison, il y a des biens immobiliers ou des sites que la Ville de Paris ne doit absolument pas abandonner. C'est, par exemple, le cas de Eastman. Il existe, en revanche, des sites où la cession d'une emprise foncière est tout à fait légitime, sauf si l'on pense que la Ville doit posséder la totalité du territoire parisien.

**Mme Danielle SIMONNET**. - C'est un bel objectif.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Oui, c'est un bel objectif pour vous, mais peut-être pas pour tout le monde.

Il me semble que nous avons tenu compte, tout de même, de cette dimension soulignée par le groupe Ecologiste et par vous-même et que nous essayons de le faire systématiquement.

Ce projet de délibération a pour objet d'autoriser la Maire à s'engager dans la démarche "Inventons la Métropole 2" pour trois sites intéressant la Ville de Paris :

- le site de la porte de Clignancourt dans le 18e arrondissement,

- le site du quai d'Issy dans le 15e arrondissement dont Philippe GOUJON vient de parler abondamment,

- un site propriété de la Ville de Paris à Bondy.

Après le succès de "Inventons la Métropole" premier épisode, procédure inspirée de "Réinventer Paris" et compte tenu de la grande qualité des projets reçus à Paris, nous avons décidé de participer à cette deuxième vague et de reconduire ce processus.

Je crois qu'il a permis de faire exister le Grand Paris à travers des projets concrets, que ce soit sur des friches industrielles, à proximité des gares du Grand Paris Express ou dans des zones peu denses qui ont profité de la dynamique de cet appel à projets.

Autour de la Métropole, cet appel à projets unit les territoires, avec l'objectif commun de faire monter en qualité les projets architecturaux et immobiliers et d'expérimenter de nouvelles solutions. La première édition a montré que ces innovations avaient leur place autant à Saint-Denis Pleyel qu'à Courcouronnes ou dans le Centre de Paris.

Les deux sites dans Paris se trouvent, bien sûr, à la bordure de notre ville et en lien direct avec les communes riveraines. Ce sont des entrées de ville particulièrement adaptées à cet appel à projets.

Etant donné leur emplacement particulier à proximité d'infrastructures routières, ces sites ne pourront pas accueillir de logements, mais nous attendons des candidats qu'ils innovent en matière, d'une part, de constructions écologiques, avec une priorité, absolu au "biosourcé" et, d'autre part, qu'ils trouvent des usages intéressants liés, par exemple, à la fabrication locale, à la logistique, à l'artisanat.

Le calendrier est serré puisque les équipes doivent remettre des premières manifestations d'intérêts fin juillet. Un premier jury aura lieu à l'automne et le jury final se tiendra en mai 2019. Le Conseil de Paris sera, ensuite, amené à se prononcer sur chacun des projets lauréats.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DU 154).

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au classement des trottoirs des quais hauts de la Seine.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non-rattachés. Le vœu référencé n° 156 est relatif au classement des trottoirs des quais hauts de la Seine.

La parole est à M. CONTASSOT, mais il n'est pas là.

Je laisse donc la parole à M. BELLIARD.

**M. David BELLIARD**. - Je vais faire Yves CONTASSOT.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Essayez.

**M. David BELLIARD**. - De manière, je vous rassure, exceptionnelle.

Madame la Maire, mes chers collègues, cher Jean-Louis, il y a un site urbain très parisien que nous souhaitons préserver, à savoir le patrimoine paysager de la Seine sur son linéaire dans tout Paris.

A l'exception de l'Institut médicolégal qui s'y trouve, ce patrimoine paysager est constitué du lit du fleuve de ses ponts, de ses quais bas, des parapets et des trottoirs et esplanades plantés des quais hauts. Il n'est évidemment venu à l'esprit d'aucun Exécutif d'y construire des bâtiments d'habitation ou d'activité.

On va le redire, mais Paris pour nous est construite, reconstruite, trop dense. Nous avons besoin maintenant d'espaces de respiration et d'espaces verts, de pleine terre de préférence, afin de réduire les risques des crues notamment.

Nous avons de grandes ambitions pour faire de Paris une ville qui s'adapte au changement climatique en cohérence et il faudrait nous en donner les moyens. C'est pourquoi, avec ce vœu, nous demandons que les quais hauts de la Seine soient classés en zone urbaine verte.

C'est un classement qui permettra de garantir la vue sur la Seine tout au long de son parcours aux Parisiennes, aux Parisiens, aux touristes et de se promener sur ce site, somme toute, merveilleux. C'est un classement qui préservera le maintien du site comme patrimoine inscrit à l'UNESCO puisque les quais hauts font intégralement partie du périmètre classé.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BELLIARD.

Je donne la parole à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais féliciter David BELLIARD, il fait très bien le Yves CONTASSOT, il est même un peu meilleur.

**Dans l'hémicycle**. - Oh !

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Si, je le trouve un peu meilleur, mais vous ne lui répéterez pas !

Donc, cher Yves CONTASSOT, votre vœu part d'une excellente intention, mais vous savez que l'enfer est pavé de bonnes intentions. C'est pourquoi nous ne pourrons y répondre favorablement et nous demanderons son retrait ; sinon, notre avis sera défavorable.

Première remarque : un simple vœu au Conseil de Paris ne peut avoir pour effet de modifier ou de réviser un Plan local d'urbanisme. Il faut, pour cela, engager une procédure formalisée très spécifique, avec notamment une enquête publique.

Les raisons qui vous amènent à présenter ce vœu sont donc tout à fait louables, le site et la qualité du paysage des berges étant une préoccupation commune que nous avons, d'ailleurs, traduite notamment par la piétonisation des Rives de Seine. Et vous savez que la protection de l'UNESCO est également extrêmement solide et intéressante.

Pourquoi l'enfer est-il pavé de bonnes intentions ? Vous verrez que le mot "pavé" n'est pas complètement faux. Passer les trottoirs en zone urbaine verte aurait des effets totalement non désirés et surtout inverses au regard de vos préoccupations générales de ville écologique et durable. En effet, conférer des statuts réglementaires différents à la chaussée et au trottoir reviendrait, paradoxalement, à sanctuariser la vocation automobile de la chaussée au détriment d'une vision flexible du partage de l'espace public.

Plus concrètement, un classement - écoutez, c'est intéressant, je vous assure - en zone urbaine verte constituerait un obstacle à la délivrance d'un certain nombre d'autorisations d'urbanisme sur l'espace public et pourrait ainsi faire obstacle à la mise en œuvre de projets de transports en commun tels que le passage d'un tramway ou d'un bus à haut niveau de service.

Cela ne nous empêche pas d'avoir une vigilance sur le traitement des quais hauts, tant en matière de paysage, d'insertion urbaine que de trames verte et bleue.

Au regard de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu ou j'émettrais un avis défavorable.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur MISSIKA.

J'ai deux explications de vote, une première par Mme BERTHOUT.

Trois avec Danielle SIMONNET.

D'abord Mme BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire.

J'avais imaginé voter, pour un certain nombre de raisons que je vais vous expliquer, pour. On s'abstiendra, finalement, au regard des arguments techniques de M. l'Adjoint qui - je dois dire - sont recevables. Au temps pour moi, je n'avais pas vu les conséquences comme cela.

Je voudrais dire deux, trois choses. D'abord, je trouve que ce vœu va dans le bon sens car c'est tout de même - objectivement, tout en entendant les réserves techniques et donc, finalement, on s'abstiendra - une mise en valeur vraiment supplémentaire des quais hauts de la Seine, qui est inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une préservation paysagère qui se trouverait renforcée serait un élément d'attractivité touristique et donc, par conséquent, à la fois patrimonial.

C'est en harmonie, en tout cas dans l'intention, avec ce sur quoi je me bats, qui est l'inscription...

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, si vous pouvez donner votre explication de vote, vous avez une minute.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Pardon ?

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Vous n'avez qu'une minute.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je n'ai pas abusé dans la journée.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Personne n'a abusé, bien sûr.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je vais donc faire court.

C'est en harmonie avec l'inscription des bouquinistes au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO. Je trouvais qu'il y avait une vraie cohérence avec le Plan Climat. Toutefois, je m'abstiens au regard des éléments techniques que je n'avais pas à ma connaissance.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Très bien.

Je donne, à présent, la parole à M. DUBUS qui demande également une explication de vote.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Maire.

Notre groupe votera contre ce vœu, non pas qu'il aille dans le mauvais sens, mais c'est voir le problème par le petit bout de la lorgnette.

Notre groupe a dit, lors de ce débat sur les quais, que nous voulions un grand concours international d'architecture. Il nous a été répondu que ce n'était pas possible, etc., pour de multiples raisons. Or, un certain nombre de villes l'ont fait : New York, Londres, etc. C'est donc tout à fait possible, également sur cet endroit. Et évidemment, voter ce vœu irait totalement contre la position que nous avions à ce moment-là.

**Mme Afaf GABELOTAUD,** adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ecoutez, je voterai et soutiendrai ce vœu. Par ailleurs, il fera écho à un vœu que j'ai déposé sur la place Mazas, où l'on voit bien que, dans le cadre de la logique de "Réinventer Paris", M. le commissaire-priseur Jean-Louis MISSIKA est prêt à vendre n'importe quelle emprise de la Capitale, avec le soutien de la Maire de Paris. Je pense qu'il est essentiel de montrer que les quais hauts comme les quais bas de la Seine sont des trottoirs plantés de la ville. On ne doit pas les construire, pas les rendre constructibles. Je trouve qu'il serait très bien de les inscrire en zone urbaine verte, parce que certains quais hauts sont en zone urbaine générale, ce qui vous permet, du coup, de faire ces opérations, alors que vous devriez, même pour ces opérations, faire une révision du P.L.U.

Donc, bravo à ce vœu. Je le soutiens.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Un avis défavorable, n'est-ce pas Monsieur MISSIKA ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 157 relatif à l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles".

La parole est à M. Jérôme DUBUS pour deux minutes.

**M. Jérôme DUBUS**. - Merci, Madame la Maire.

Concernant ce vœu, il y a deux demandes sur la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" qui est en train de se terminer. On accueille à peu près un millier de salariés qui vont arriver au cours des années 2018-2019, et encore un certain nombre en 2020. La Z.A.C. se terminera en 2020, comme prévu, avec quelques mois de retard. Il y a deux sujets sur ce vœu.

Un premier sujet concerne la commercialité du site. "Paris Batignolles Aménagement" nous a fait un certain nombre de propositions, ainsi qu'au maire du 17e, qui ne correspondent pas du tout, à l'évidence, aux besoins des habitants. La première demande consiste en la réalisation par "Paris Batignolles Aménagement" d'une étude de

commercialité sur les surfaces qui sont encore libres, qui n'ont pas été attribuées, en tenant compte des demandes des habitants sur les métiers de bouche et les services de proximité, la Poste et les services médicaux.

La deuxième demande porte plus sur le renforcement de la sécurité, donc elle s'adresse plutôt au Préfet de police. Sur les évolutions du secteur - je l'ai dit : 1.000 habitants supplémentaires - on a besoin d'un renforcement en matière de sécurité. En matière de maintien de l'ordre public, on a besoin de renforcement des moyens.

Merci.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vous remercie pour cette intervention. J'entends les préoccupations des riverains sur les risques d'incivilités et d'insécurité liés à l'évolution du quartier. Si la sécurité et le maintien de l'ordre relèvent de la compétence du Préfet de police, les services de la DPSP sont étroitement associés à la surveillance de l'usage des espaces publics. De plus, il convient de rappeler que 16 caméras de vidéo-protection sont implantées ou prévues sur l'ensemble du site sous gestion de la Préfecture de police, en relation directe avec le PC Lutèce de la DVD, avec une attention particulière à l'équipement des endroits sensibles ou très fréquentés. C'est le cas pour les espaces à proximité des deux pôles commerciaux, de culture ou de loisirs.

Par ailleurs, concernant la volonté de faire réaliser une étude de commercialité, je vous informe que "Paris Batignolles Aménagement" en a récemment mené une qui révèle que, sur l'ensemble du secteur composé de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", Cardinet-Chalabre et du lotissement Saussure, la majorité des baux commerciaux sont signés, attribués ou en cours d'attribution.

Hormis les moyennes surfaces de type "Carrefour Market", "Monop'Daily", "Intermarché", "Leroy Merlin" et "Décathlon", plusieurs commerces de proximité sont installés ou en cours d'installation dans le domaine de la restauration - une dizaine de restaurants, brasseries ou de restauration rapide -, et des services - deux salons de coiffure, un laboratoire d'analyses médicales, un magasin d'optique, deux cabinets médicaux, deux pharmacies, une maison de la presse, une agence bancaire et des métiers de bouche, deux artisans boulangers, une pâtisserie, une boucherie restaurant.

D'ailleurs, une réunion publique s'est tenue le 13 juin dernier afin de présenter la programmation commerciale, la démarche du G.I.E. "Paris Commerces" de mutualisation des locaux commerciaux vacants par les bailleurs sociaux "Paris Habitat", R.I.V.P. et Elogie-Siemp, les équipements culturels et l'emploi local.

Il est important de rappeler que la démarche mise en place sur ce secteur est en ligne avec l'évolution des politiques commerciales à Paris qui visent à développer un marché de proximité pour les nouveaux quartiers, ainsi qu'une offre significative en services. Ainsi, compte tenu de l'état d'avancement - deux tiers des commerces ont trouvé preneur - et du dispositif d'accompagnement mis en place, je considère qu'il n'est pas utile que "Paris Batignolles Aménagement" réalise une nouvelle étude de commercialité.

J'émets donc un avis défavorable à votre vœu, car j'estime que tant le sujet de la sécurité que celui de la commercialité sont déjà pris très au sérieux par les différents acteurs intervenants sur le secteur, comme en témoignent les dispositifs et études déjà mis en œuvre. Je vous demanderai de retirer votre vœu ou alors...

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci. Très bien.

Vous maintenez votre vœu ? Il est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au programme immobilier 61, rue de Buzenval (20e).

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n° 158 et n° 158 bis relatifs au programme immobilier 61, rue de Buzenval, dans le 20e arrondissement.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Le 61, rue de Buzenval, qu'est-ce donc ? C'est toujours dans le cadre des appels à projets. Sur cette emprise, cet été, il y a un démarrage d'un chantier d'une auberge de jeunesse de 1.565 mètres

carrés et de 160 lits. C'est une auberge de jeunesse particulière. Rien à voir avec les auberges de jeunesse de l'économie sociale et solidaire F.U.A.J. qui cherchaient à contribuer justement à la possibilité pour les jeunes de partir, de voyager avec une tarification totalement sociale, dans une culture de l'économie sociale et solidaire. Là, il s'agit bien de dortoirs chers, lucratifs. On est bien sur les nouveaux projets types d'auberges de jeunesse, ces générations d'auberges de jeunesse qui, sous l'impulsion de holdings et de fonds d'investissements immobiliers, se font un pactole qui contribue et participe de la spéculation immobilière dans les grandes métropoles.

Le promoteur immobilier "Novaxia", qui est le lauréat sur cette parcelle de l'appel à projets "Réinventer Paris", va donc y faire ce projet hybride - pompe à fric, dortoirs chers et lucratifs - et d'autres activités économiques : restaurant au rez-de-chaussée ouvert sur rue, atelier de réparation de cycles, qui peut être très intéressant, terrasse de 300 mètres carrés avec activité de bar et restaurant.

Quoiqu'on en pense, il y a quand même un problème : les habitants ont le sentiment de ne pas être du tout associés, qu'il n'y a pas vraiment de débat, que l'on ne leur a pas demandé leur avis sur le devenir de cette parcelle. En attendant, ils ont énormément de craintes. Il y aurait eu - visiblement, me dit-on - des efforts pour prendre en compte certaines craintes des habitants, notamment en réduisant d'un étage la construction, qui aurait sinon obstrué de manière plus forte la luminosité.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci de conclure, Madame SIMONNET, s'il vous plaît.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je demande donc, dans ce vœu, que des clarifications soient apportées et qu'il y ait une vraie réunion d'information avec les habitants.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, je vais vous proposer de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, parce que, maintenant, nous sommes devenus extrêmement forts par rapport à vos vœux : nous les anticipons. Cette réunion a déjà eu lieu le 27 juin 2018. Lors de cette réunion et suite aux différents échanges, l'équipe lauréate s'est engagée à mettre en œuvre des engagements, que je détaille dans le vœu de l'Exécutif que je soumets au Conseil de Paris. Ils concernent notamment la phase chantier et la gestion du toit-terrasse.

Permettez-moi d'être en désaccord avec ce que vous dites au sujet de cette auberge de jeunesse. C'est un concept hybride d'hébergement entre hôtel et auberge destiné aux familles, qui est très utile dans une ville comme Paris où les hôtels bon marché sont extrêmement rares.

Aucun recours n'a été déposé contre ce projet. La population a participé de façon significative à cette réunion du 27 juin. C'est la raison pour laquelle je vous propose de retirer votre vœu et de vous joindre au vœu de l'Exécutif.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Le problème est que je ne trouve pas du tout le vœu de l'Exécutif, donc je n'ai pas pu en prendre connaissance. Dans le doute, je maintiens le mien. Voilà.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Bien.

Est-ce que vous voulez qu'on vous le distribue ? Ou qu'on le lise ?

M. MISSIKA va le lire.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Voilà. Je vais passer rapidement sur les considérants. Je rappelle dans ce considérant le vœu de Danielle SIMONNET relatif au programme immobilier.

Je rappelle que les demandes d'information et de clarification ont été prises en compte le 27 juin et je rappelle également que suite aux différents échanges, l'équipe lauréate du concours "Réinventer Paris" sur le site 61, rue de Buzenval s'est engagée à mettre en œuvre les actions suivantes - celles-là, je vais donc les détailler : mise en place d'un accès dématérialisé de présentation du projet ainsi qu'un suivi de son avancement ; respect des horaires de chantier annoncés afin de limiter au maximum les nuisances vis-à-vis des riverains, à savoir 8 heures-18 heures ; le chantier respectera les contraintes d'un changement propre, le bois permettant de réduire les nuisances de chantier comme le bruit et la poussière ; organisation de visites de chantier aux riverains intéressés ; respect des horaires de fermeture, 22 heures pour le toit terrasse, 23 heures pour la cuisine du restaurant ; maintien de la propreté devant l'établissement en phase d'exploitation, ainsi qu'une sécurité adéquate afin de respecter la quiétude des riverains.

Sur proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris émet donc le vœu que les engagements pris par l'équipe lauréate fassent l'objet d'un courrier et soient respectés, que l'équipe lauréate se tienne à la disposition de la Mairie pour toute demande d'information et de clarification supplémentaire.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Cela vous convient-il, Madame SIMONNET ? Oui.

D'accord. Vous retirez donc votre vœu ? Oui.

Très bien, je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 411).

## Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Pour information, il y a un scrutin dans la salle d'à côté pour la désignation des membres de la Mission d'Information et d'Évaluation sur "Le périphérique, quelles perspectives de changement ?" Vous avez donc jusqu'à 18 heures-18 heures 45 pour aller voter. Merci.

## Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au projet de construction sur la place Mazas.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 159 relatif au projet de construction sur la place Mazas et la parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Voici un cas d'école qui résonne totalement avec le vœu abordé précédemment pour que les quais hauts comme les quais bas de la Seine soient inscrits en zone urbaine verte dans le Plan local d'urbanisme, puisque là, il s'agit du projet de construction sur la place Mazas dans le cadre de l'appel à projets "Réinventer la Seine". Eh bien réinventer la Seine, c'est vraiment réinventer la bétonisation tous azimuts sur la moindre parcelle, car, franchement, cette parcelle, Monsieur MISSIKA, il ne faut pas la bétonner ! Et la Seine n'est pas à vendre. Comme le dit cet appel, on vous vole la Seine. Dans ce projet, c'est vraiment une aberration.

Il faut savoir que l'on n'avait encore jusqu'à présent jamais pensé construire en bord de Seine. Normalement, on était, dans les précédentes mandatures, sur l'objectif de libérer la Seine. Là, carrément, on propose de bétonner la Seine, alors qu'il n'y avait qu'un seul endroit où cela avait déjà été fait avec le Ministère de Bercy. C'est le seul endroit où il y a une emprise sur la Seine.

Ainsi, ce projet de construction de deux bâtiments place Mazas sur le quai haut de la Seine dans le 12e arrondissement dans le cadre de l'appel à projets, il faut absolument, mes chers collègues, l'abandonner. Voilà. Le Conseil de Paris devrait s'engager à renoncer à ce projet de construction sur la place Mazas et faire en sorte que soit étudiée une modification du P.L.U. inscrivant l'ensemble des trottoirs plantés, mails et places plantés des berges haut de la Seine en zone urbaine verte. Cela me semble essentiel.

On voit bien sur cette petite parcelle que le projet que vous allez faire ne répond pas à l'intérêt général. Il faut arrêter cette hyper-densification de Paris. Il me semble essentiel que vous abandonniez cela.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur MISSIKA, vous avez la parole pour répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Je vous remercie pour votre intervention qui s'inspire beaucoup, en effet, d'une chronique que j'ai eu l'occasion de lire.

Comme vous faites rédiger vos interventions par un certain nombre de gens et que vous ne vérifiez pas les informations, elles sont parfois assez éloignées de la réalité et contiennent quelques inexactitudes que je voudrais passer en revue.

Tout d'abord, l'histoire de cette place, contrairement à ce qu'écrit cette chronique et à ce que vous dites, n'est pas celle d'un square qui viendrait faire le pendant du square Albert-Tournaire. L'histoire de cette place est liée à des bâtiments, à des installations techniques et surtout, surtout, à des infrastructures. En quelques mots, la place a été créée au début du XIXe siècle et, dès 1881, un bâtiment nommé le panorama de la Bastille y a pris place. Ensuite, la construction de la première usine de relevage des eaux usées est intervenue en 1884 et la construction de la maison éclusière en 1905. Enfin, ce n'est pas "Réinventer la Seine" mais c'est bien l'installation du métro en 1906 et de l'Institut médicolégal dans les années 1910 qui a mis à mal cette symétrie, qui reste quand même très hypothétique.

Nous parlons bien d'un site qui est un quasi-délaissé urbain. Il faut arrêter de dire que c'est un square. Tous les gens qui connaissent le 12e arrondissement savent que ce site ne fonctionne pas comme un square. Le sujet sur ce site est bien de trouver comment le réhabiliter, comment le reconquérir, comment animer cette place malgré la présence très forte des infrastructures, comment s'inscrire dans une dynamique d'évolution des usages.

Vous dites également qu'il y a deux pavillons alors qu'il y a un seul pavillon dans le périmètre de l'appel à projets, la maison éclusière, qui est d'ailleurs intégralement conservé. L'autre pavillon est sur l'autre rive de l'écluse. Ces pavillons ne sont pas protégés au titre des monuments historiques mais ils sont entièrement préservés.

Enfin, contrairement à ce que vous affirmez, le règlement de la consultation indiquait bien clairement dans la fiche de description du site qu'il s'agit d'un vaste espace public de 4.000 mètres carrés.

Maintenant, je vais parler du fond. Au niveau du fond…

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe présidente. - Il faut conclure, Monsieur MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Alors je vais conclure.

J'émets un avis défavorable à votre vœu. Je pense que le projet lauréat va permettre de redonner une réelle attractivité à la place Mazas en confortant sa vocation publique, en requalifiant l'ensemble du site et en créant de nouveaux usages en lien avec la Seine et les canaux.

Avis défavorable.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe présidente. - Merci.

Une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Oui, le groupe Ecologiste s'est toujours opposé à ce projet et va donc voter ce vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux travaux du bâtiment de l'ex-Rectorat de Paris avenue Gambetta.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n$^{os}$ 160 et 160 bis, relatifs aux travaux du bâtiment de l'ex-Rectorat de Paris, avenue Gambetta.

Je donne la parole à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bien, vous m'avez déjà entendue à plusieurs reprises intervenir contre la nature de ce projet. Il s'agit de l'ancien bâtiment du Rectorat de Paris avenue Gambetta, qui, après une opération bien particulière, a vocation à devenir, à accueillir un grand magasin "Carrefour", alors qu'en face vous avez déjà un "Monoprix", tout cela dans une opération où on aurait dû, en tous les cas la Ville aurait dû s'opposer à l'autorisation pour ce grand magasin au vu de sa dimension.

Mais mon propos n'est pas tant sur la nature du projet - je suis déjà intervenue sur ce sujet et je salue la détermination du collectif "Carton rouge" qui s'oppose à ce projet -, que sur les conséquences et la façon dont se déroulent les travaux. Les riverains n'en peuvent plus, car ils sont vraiment victimes de problèmes de nuisances, qu'il s'agisse de nuisances sonores, qu'il s'agisse des poussières incessantes.

Il s'agirait au moins de voir, à travers ce vœu, si les services de la Ville s'assurent du respect par les responsables du chantier des réglementations relatives aux nuisances sonores et poussières dans l'intérêt des riverains, si une information est transmise aux riverains sur le respect des réglementations en vigueur sur le chantier de l'ex-Rectorat sur l'avenue Gambetta et si une réunion d'information avec les riverains pourrait être organisée avec la présence des responsables du chantier pour contribuer à réduire ces nuisances, parce que ce n'est plus possible.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - La maire du 20e souhaite s'exprimer.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Pardon, je vous laisse la parole, Madame la Maire.

**Mme Frédérique CALANDRA**, maire du 20e arrondissement. - J'en ai pour moins d'une minute.

A ma demande, suite à cette discussion en préalable au Conseil d'arrondissement, j'ai demandé à mon équipe d'aller vérifier le cahier sur lequel sont enregistrées toutes les interactions entre les riverains et l'entreprise, c'est-à-

dire coups de téléphone, mails, plaintes par écrit, courriers, etc. Il y en avait 12, dont 2 émanant de mon propre cabinet, car ils ont vu deux fois la lumière allumée la nuit. Tout le reste portait sur des problèmes de quelques bruits, entre autres, et l'entreprise a rectifié les problèmes immédiatement avec les riverains. 12 pour un arrondissement de 200.000 habitants, vous conviendrez que l'on a vu pire. Et je n'ai pas reçu un seul courrier en mairie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je donne la parole à M. MISSIKA pour répondre.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Mme CALANDRA a dit l'essentiel. Elle a déjà fait remonter à l'opérateur les plaintes, qui s'avèrent être faibles puisqu'elle n'en a reçu que 2.

Quant au registre mis en place par l'entreprise, il a enregistré une douzaine de plaintes depuis septembre. Elles ont toutes été traitées.

A ce stade, la mairie du 20e a déjà contacté le maître d'ouvrage et l'entreprise courant juin, afin de leur demander de davantage communiquer avec les riverains.

Au regard de ces éléments, j'émets un avis défavorable et je propose un vœu de l'Exécutif, afin de demander aux opérateurs d'organiser un comité de suivi de chantier et une communication locale plus importante.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Tout le monde a à disposition le vœu de l'Exécutif. J'ai une explication de vote de Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif et le vœu de Mme SIMONNET, s'il est maintenu.

Tout le monde ne marque pas ses doléances sur le cahier, mais c'est vrai qu'il y a eu beaucoup de protestations par rapport aux travaux autour de ce chantier. C'était déjà venu devant cette Assemblée pour parler du devenir de ce lieu, mais là c'est concernant les travaux actuels.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Madame SIMONNET, maintenez-vous votre vœu ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Visiblement, les habitants du 20e ont moins de difficultés à m'écrire qu'à écrire à d'autres élus qui s'interrogent. J'ai reçu plus d'un mail et plus d'un courrier à ce sujet.

Je voterai également le vœu de l'Exécutif.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Il y a beaucoup de bruit. Peut-on avoir un peu de silence, s'il vous plaît ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 412).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au budget des travaux du Grand Paris Express.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 161 relatif au budget des travaux du Grand Paris Express.

La parole est à Mme SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Il s'agit d'un vœu relatif à la maîtrise de la trajectoire budgétaire des travaux du Grand Paris Express. Comme vous le savez, le parquet national financier a été saisi par l'association anticorruption Anticor, au sujet de la société du Grand Paris.

L'argumentaire d'Anticor est le suivant, le rapport de la Cour des comptes pointait une considérable dérive financière, une évaluation initiale de 19 milliards d'euros pour le Grand Paris Express, à plus du double aujourd'hui.

Autant dire une trajectoire budgétaire toujours non maîtrisée, et le risque est que l'indice du coût de la construction pourrait alourdir très fortement la charge que constituent les frais financiers et reculer la dernière année de remboursement au-delà de 2.100, voire faire entrer la société du Grand Paris dans un système de dette perpétuelle.

Anticor et le rapport de la Cour des comptes relèvent l'opacité et la pratique dérogatoire systémique de la commission d'examen des offres de la société du Grand Paris, qui "ne permettent pas de disposer d'une assurance externe suffisante sur la régularité et les conditions d'attribution des marchés, l'équilibre concurrentiel et la préservation des intérêts économiques de la société du Grand Paris. Il n'existe aucun PV des séances du C.E.O. permettant de retracer les interventions de chacun et la motivation de l'avis, mais simplement un relevé de décisions".

Jusque très récemment, ce relevé de décisions prenait la forme d'une simple feuille blanche comportant deux cases à cocher. Pour 24 des marchés passés ou exécutés par la société du Grand Paris au 31 décembre 2016, ces avenants ont bouleversé l'équilibre initial du marché dans des proportions très significatives. Le cumul de ces avenants égalant ou excédant de 15 % la masse initiale du marché.

Or, la jurisprudence administrative considère que les avenants dont le cumul excède 15 % du marché initial doivent être considérés comme irréguliers.

Tout cela suscite de sérieuses interrogations sur la capacité à respecter les échéances.

Vous ramenez cela au débat également des Jeux olympiques. Sur proposition, je conclus, je demande à la Maire de Paris, en tant que membre du conseil de surveillance de la société du Grand Paris et organisatrice des J.O., d'obtenir des garanties en termes de maîtrise de la trajectoire budgétaire des travaux du Grand Paris Express notamment dans la perspective de Paris 2024, ainsi qu'en termes de transparence de la S.G.P.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je donne la parole à M. MISSIKA.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, adjoint. - Merci beaucoup, chère Danielle SIMONNET, tout arrive, il faut attendre le dernier vœu pour que j'émette un avis favorable. J'émettrai un avis favorable à votre vœu, vous pointez des anomalies que la Cour des comptes a effectivement mises en évidence dans son rapport public de juillet 2017 sur la société du Grand Paris.

Pour y remédier, la Cour a fait plusieurs recommandations, en particulier d'élargir et renforcer les compétences du Conseil de surveillance de la S.G.P., notamment en matière d'approbation des mesures d'exécution des décisions d'opérations d'investissement, en particulier en matière d'études et de marchés.

Le nouveau président du directoire de la S.G.P., Thierry DALLARD, nommé le 30 mai dernier, a d'ores et déjà annoncé qu'il travaillait sur des mesures pour répondre aux fragilités soulignées par la Cour.

Les membres du directoire devront s'assurer que les réponses appropriées soient apportées, autant sur les enjeux de maîtrise de la trajectoire budgétaire, que sur les questions de gouvernance et de transparence. Voilà pourquoi nous sommes favorables à votre vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Je m'étais retiré, mais je suis content que l'Exécutif suive ce vœu que nous étions prêts à voter.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 413).

## Compte rendu de la 6e Commission.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous allons passer à la 6e Commission, et conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à sa présidente, Mme Annick OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci, Madame la Maire.

Notre Commission a commencé par la présentation par M. BLOCHE des projets de délibération concernant sa délégation. Il a particulièrement signalé le projet de délibération DASCO 10 G, qui porte sur la construction d'un collège sur la future Z.A.C. "Bercy-Charenton" ; le projet de délibération DASCO 16 G, qui porte des subventions complémentaires pour les collèges ; et sur les projets de délibération DASCO 15, 16 et 19, qui portent des

subventions pour des associations, par exemple Sup de Co, qui mènent des actions dans le cadre de la politique de la ville.

Comme il s'y était engagé, M. BLOCHE a également fait un point sur le dédoublement des CP, CE1 sur 3 ans. En 2017, 14 écoles étaient concernées pour 52 classes pour les dédoublements de CP en REP+. En 2018, c'est un morceau plus important, 103 écoles étaient concernées pour le dédoublement en REP des CP, et 14 écoles en REP+ pour le dédoublement des CE1. Cela concernait au total 225 classes.

On est arrivé à un dédoublement total pour 90 %. Les autres ont fait l'objet de cloisonnements, ou de deux maîtres dans une salle de classe.

En 2019, le dédoublement des CE1 en REP concernera 103 écoles et 209 classes.

Le coût pour la Ville de ces dédoublements divers CP et CE1 s'élève à 2,060 millions d'euros, qui devraient nous être remboursés.

Mme CHARNOZ a ensuite présenté les projets de délibération petite enfance en insistant sur le projet de délibération DFPE 157, qui propose une subvention à 4 associations pour l'animation d'ateliers en direction des professionnel-les d'assistance. Ce projet de délibération fait partie du plan de soutien à l'accueil individuel pour les plus petits.

Un échange a eu lieu sur le projet de délibération DFPE 156 pour préciser différentes structures constituant le lieu multi-accueil de la rue des Tournelles.

Ensuite, Mme LEMARDELEY a présenté les sujets concernant sa délégation, plus particulièrement le projet de délibération DAE 205 qui concerne le contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'E.I.V.P., et le projet de délibération DAE 221 portant la subvention au C.R.O.U.S. d'un montant de 515.000 euros.

Quant à l'examen des vœux, ils ont porté sur les différents thèmes, ParcourSup, S.M.A., rythmes scolaires que nous voyons régulièrement, et plusieurs vœux sur la restauration scolaire.

Je ne détaillerai pas plus puisque ces vœux sont inscrits à l'ordre du jour de cette longue séance de notre Conseil. Merci.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame Annick OLIVIER.

## 2018 DAC 494 - Plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier 10 rue des Ursulines (5e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 494 relatif à une plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier, 10, rue des Ursulines, dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Je me réjouis de ce projet de délibération qui répond à un vœu que j'ai présenté et fait adopter à l'unanimité au Conseil d'arrondissement du 24 novembre dernier.

Marie Pape-Carpantier est méconnue, c'est une injustice. Elle avait créé, en 1848 à son domicile, au 10, rue des Ursulines, qui abrite aujourd'hui un cinéma d'art et d'essai, la première école maternelle de France.

Elle avait créé les bases de la pédagogie pour les plus jeunes. Elle a mis cette pédagogie en pratique pendant une trentaine d'années. On venait de l'Europe entière visiter son école. Avant, je rappelle que les enfants de 3 à 6 ans étaient parfois placés dans des salles d'asile, ce qui en dit long sur la considération apportée aux tout-petits.

Je ne vais pas vous faire sa biographie. Elle a été remarquée par Victor Duruy. C'est la première femme à avoir été invitée à prononcer une conférence à la Sorbonne. C'est une figure méconnue du féminisme. Elle a beaucoup fait pour les questions de justice et le bien-être des femmes.

Je trouve très bien comme symbole que la plaque soit apposée au 10, rue des Ursulines, qui abrite un cinéma d'art et essai et qui fait beaucoup pour le cinéma dédié à la jeunesse. Merci.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération fait suite au vœu que vous aviez proposé en séance du Conseil de Paris en décembre dernier, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Je suis très heureux que ce vœu se soit concrétisé si rapidement en un projet de délibération, permettant la pose particulièrement légitime et pertinente de cette plaque.

Comme vous avez tout dit sur Marie Pape-Carpantier, avec talent et conviction, je ne peux que donner un avis favorable à ce projet de délibération, ce qui va de soi puisque c'est un projet de délibération que présente la Municipalité.

En tout cas, merci pour votre intervention et votre initiative, Madame BERTHOUT.

Pour information, M. LECOQ m'a fait observer qu'il y avait une rue Marie Pape-Carpantier dans le 6e arrondissement. Je le dis pour votre information. Mais c'est effectivement une femme tout à fait remarquable que nous honorons à nouveau.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 494.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAC 494).

## 2018 DASCO 81 - Caisses des écoles (18e). - Autorisation préalable de signature par la Caisse des écoles du 18e de la convention de subrogation dans ses droits et obligations d'occupation du domaine public.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la délégation de service public.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une évaluation et à un bilan.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 81 relatif à la caisse des écoles, autorisation préalable de signature par la caisse des écoles du 18e de la convention de subrogation dans ses droits et obligations d'occupation du domaine public et les vœux référencés n$^{os}$ 162 et 163 qui y sont rattachés.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues.

Depuis quelques mois, des questions sont soulevées sur les prestations de la restauration scolaire dans le 18e arrondissement. Nous le savons, ce sujet est particulièrement important, non seulement d'un point de vue de la diététique et de la nutrition, mais aussi de l'éducation à l'alimentation saine et de saison, et au goût.

Il s'agit d'offrir à tous les élèves des repas équilibrés qui leur permettent de grandir en bonne santé. Ce n'est donc pas une question secondaire, nos cantines prodiguent parfois le seul repas équilibré de la journée d'un enfant.

Or, il semble que la qualité du service de restauration scolaire ne soit pas pleinement satisfaisante aujourd'hui dans le 18e. Il a été soulevé plusieurs problèmes. Manquements au niveau de la qualité et du goût des repas, mais aussi un coût unitaire des repas qui est plus élevé que la référence de la DASCO.

Les parents d'élèves sont d'ailleurs mobilisés sur cette question et demandent l'amélioration de la qualité des repas. Aujourd'hui, la restauration scolaire dans le 18e arrondissement est la seule qui soit en délégation de service public au privé. Dans les 19 autres arrondissements parisiens, c'est un fonctionnement en régie municipale directe, avec le succès que l'on connaît.

Aussi, pour améliorer la situation dans le 18e arrondissement, nous vous demandons par un vœu d'envisager le changement de gestion de la caisse des écoles, pour revenir en régie directe municipale.

Cela nous permettrait de reprendre la main sur les repas distribués dans le 18e arrondissement, et d'offrir un service de restauration de meilleure qualité, comme cela se fait déjà dans d'autres arrondissements. Cela nous permettrait sans doute aussi d'obtenir des tarifs plus bas pour les repas, et donc, d'amorcer un tournant vertueux avec un service public de meilleure qualité.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES.

**Mme Sandrine MÉES**. - Merci, Madame la Maire.

Notre vœu porte sur le renouvellement de la délégation de service public des cantines scolaires du 18e arrondissement. Le contenu du cahier des charges a évolué et a pris en compte au fil du temps l'apport des élus

Ecologistes, dont la dernière proposition va être mise en place à la rentrée, et qui concerne l'alternative végétarienne quotidienne.

Nous souhaitons accompagner cette nouvelle délégation de service public par quelques préconisations. C'est aux côtés des parents mobilisés pour l'amélioration de la qualité des repas et le progrès vers le respect de la santé et de l'environnement, que ces préconisations s'inscrivent. Elles s'inscrivent aussi dans le Plan pour l'alimentation parisien.

Quelques préconisations, parce que je ne vais pas avoir, dans le temps imparti, le temps de toutes les proposer. Tout d'abord, que la caisse des écoles mette en place un contrôle de l'application rigoureuse et transparente du cahier des charges, puisque si son application n'est pas régulièrement contrôlée, il y a quelques irrégularités. C'est ce que l'on a pu constater dans le passé. Que le contrat de délégation de service public s'inscrive dans le cadre de l'engagement de la Ville de Paris, à éliminer tous les plastiques et matériaux jetables d'ici 2022. C'est la réaffirmation d'une proposition qui a déjà été faite au Conseil de Paris. Et aussi, que la caisse des écoles fasse évoluer sa gouvernance, afin que les parents d'élèves scolarisés dans le 18e puissent y être intégrés de manière plus efficace.

Enfin, nous voudrions la tenue d'États généraux de la restauration collective à Paris, dans tous les arrondissements parisiens, qui associeraient les usagers, les parents d'élèves, les équipes pédagogiques et les directions concernées, afin de suivre l'évolution des modes de gestion et de production de la restauration collective, à Paris.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MÉES.

Je donne la parole à M. Patrick BLOCHE pour les réponses.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, vous venez de faire un certain nombre d'observations et d'exprimer un certain nombre de préoccupations quant à la modalité retenue par la caisse des écoles du 18e arrondissement, à savoir la délégation de service public.

Je voudrais rappeler ici un principe important, celui de l'autonomie des caisses des écoles. Il appartenait donc à la seule caisse des écoles du 18e de décider du choix de mode d'exploitation du service de la restauration scolaire. Son comité de gestion a donc choisi, en octobre dernier, de poursuivre l'exploitation en délégation de service public.

A partir de là, puisque l'actuel contrat du délégataire en place courait jusqu'au 31 août 2018, sans possibilités de prorogation ni tacite ni expresse, la procédure d'appel à candidatures a été lancée, et un appel d'offres a été publié en janvier 2018 dans les Journaux officiels correspondants.

Un certain nombre de collectifs de parents d'élèves se sont mobilisés, ont été reçus, tant par le maire du 18e que par la directrice de la caisse des écoles, et ont demandé à ce que le cahier des charges soit modifié.

Je voudrais en profiter pour saluer très amicalement le maire du 18e arrondissement, Éric LEJOINDRE, pour son engagement dans ce dossier, pour son endurance et pour sa patience.

Le comité de gestion, consulté de manière extraordinaire, a approuvé ce principe de modification du cahier des charges, en cours de consultation d'une part, et des termes de ces modifications de l'autre. Cela s'est passé le 16 février dernier.

A partir de là, la procédure a repris son cours et doit aboutir à la désignation du nouveau délégataire pour une durée de cinq années. Il n'est pas possible, comme le demande le groupe PCFG, de décider unilatéralement de réduire à une année la durée de cette D.S.P. Cela serait une modification substantielle, c'est le moins que l'on puisse dire, des conditions publiées dans le cahier des charges, et la jurisprudence des tribunaux est très claire à ce sujet.

Mais d'une façon plus générale, je ne crois pas à l'intérêt d'un scénario qui fragiliserait la continuité du service de la restauration scolaire dans les écoles du 18e arrondissement, qui, je le rappelle, doit être en place impérativement à la date du 1er septembre, sinon les enfants dans le 18e arrondissement ne pourront être alimentés.

Qu'il y ait eu un débat, cela est légitime. Qu'il y ait des questions comme celles soulevées dans ces vœux, cela est également légitime, mais à une condition : quelles ne soient pas empreinte d'un soupçon qui serait celui de l'illégitimité du principe de la délégation de service public, à partir du moment où celle-ci a été actée par une instance, elle parfaitement légitime.

Qu'il y ait des contrôles de l'exécution du cahier des charges, quoi de plus légitime. Le cahier des charges prévoit un certain nombre de dispositions qui vont dans ce sens. Mais pourquoi devrait-il y avoir plus de contrôles dans le 18e arrondissement que dans les autres caisses des écoles ? Est-ce au seul motif de l'existence d'une délégation de service public ?

Quant aux débats entre les différents modes de production, nous toutes et tous qui sommes des élus engagés sur le terrain, nous savons qu'il peut être nourri, voire passionné, chacun ayant des avis très tranchés, chacun soulevant que le système en place dans son arrondissement est incontestablement le meilleur. Mettons de la raison dans tout cela, ce qui n'empêche nullement de porter des convictions. Je rappelle que les plats servis dans les cantines du 18e arrondissement sont produits dans l'arrondissement même.

Je rappelle par ailleurs que le présent projet de délibération, auquel les deux vœux sont rattachés, a été voté à l'unanimité lors du dernier Conseil du 18e arrondissement du mois de février dernier. Les règles qui régissent les délégations de service public, tout comme celles des marchés publics, sont très contraignantes. Il n'est donc pas possible de décider unilatéralement d'imposer de nouvelles conditions. C'est le sens des amendements proposés par l'Exécutif au vœu présenté par le groupe GEP concernant la prise en compte de l'engagement d'élimination du plastique, qui a été votée par le Conseil de Paris postérieurement à l'approbation du cahier des charges par le comité de gestion de la caisse des écoles du 18e.

J'ai donc toute confiance à ce que les choix faits par la caisse des écoles du 18e permettent aux enfants, déjeunant dans les cantines des écoles de l'arrondissement, de bénéficier de repas de qualité.

Voilà pourquoi j'émettrais au nom de l'Exécutif un avis favorable au vœu présenté par le groupe GEP, avec les amendements présentés par l'Exécutif. Je serai défavorable par contre au vœu du groupe Communiste - Front de Gauche pour la raison que je vous ai déjà indiquée.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je donne la parole au maire du 18e arrondissement, M. Eric LEJOINDRE.

**M. Eric LEJOINDRE**, maire du 18e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je n'ai pas grand-chose à rajouter à l'excellente réponse de Patrick BLOCHE, sinon me réjouir que non seulement le Conseil du 18e arrondissement se passionne pour la restauration scolaire dans le 18e mais que le Conseil de Paris s'y intéresse aussi.

Nous avons prévu un cahier des charges particulièrement exigeant qui permettra aux enfants du 18e d'être bien nourris avec des produits les plus sains possible, dans le cadre d'une contrainte qui est celle d'un gros arrondissement comme le 18e où nous servons 14.000 repas par jour.

Comme je l'ai indiqué au comité de gestion et à l'assemblée générale de la caisse des écoles, je suis bien sûr disponible pour discuter, avec l'ensemble des acteurs des communautés scolaires, des questions des modes de production et des questions de mode de gestion. Mais l'essentiel aujourd'hui est que nous puissions servir, à partir du mois de septembre, dans le cadre d'un cahier des charges particulièrement exigeant, de bons repas pour les enfants du 18e.

C'est ce à quoi nous sommes engagés.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a des demandes d'explications de vote ? De Mme PREMEL ?

**Mme Danièle PREMEL**. - Oui, c'est une explication de vote.

Effectivement, nous voterons le vœu mais je rappelle que nous avions fait cette remarque sur le fait de passer à la municipalisation au niveau du 18e arrondissement. Il est certain que nous comprenons bien les contraintes actuelles du fait que l'appel d'offres est parti. Mais cinq ans c'est beaucoup aussi, je pense qu'il faut réfléchir à d'autres modalités avec le comité de gestion.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Monsieur BLOCHE, vous avez la parole.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je comprends parfaitement votre souci, Madame PREMEL. Qu'il n'y ait pas de méprise entre nous et le maire du 18e est présent. Lorsque la procédure est lancée, sauf à ce que les tribunaux évidemment l'annulent, on ne peut pas modifier un élément aussi substantiel que la durée de la délégation.

Votre vœu, je vous suggère de le retirer, puisque cela annulerait la procédure et, du coup, les enfants du 18e ne pourraient évidemment bénéficier de repas dans les cantines scolaires au 1er septembre prochain. Je pense que telle n'est pas votre intention.

Sans cela, à partir de là, il est toujours possible, même en cours de délégation, de pouvoir discuter avec le délégataire.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je crois que l'on ne va pas refaire la discussion et s'interpeller. Ce n'est pas un débat.

Je mets donc aux voix...

Je vais poser les questions au fur et à mesure.

Nous allons passer au vote du vœu n° 162 en demandant au groupe Ecologiste de Paris s'il accepte les amendements qui ont été proposés par l'Exécutif. Merci.

M. Patrick BLOCHE émet un avis favorable, si amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 414).

Maintenant, sur le vœu n° 163, je demande au groupe Communiste - Front de Gauche s'il veut bien le retirer ?

**Mme Danièle PREMEL**. - Nous retirons notre vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu étant retiré, il n'y a plus de sujet.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DASCO 81).

## 2018 DFPE 8 - Subventions (148.000 euros), conventions et avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 8 relatif à l'attribution de subventions, de conventions et d'avenants à convention avec neuf associations pour leur activité d'accompagnement des séparations, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 164.

C'est un amendement technique, Monsieur BLOCHE ? Donc, il n'y a pas de sujet particulier.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 164 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 164 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 8 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DFPE 8).

## Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la reconstruction des locaux dédiés à la restauration scolaire sur le site Baudricourt.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 165 est relatif à la reconstruction des locaux dédiés à la restauration scolaire sur le site Baudricourt.

La parole est à M. COUMET ? Non ?

Allez-y, Madame OLIVIER.

**Mme Annick OLIVIER**. - Merci beaucoup.

Notre vœu qui a été adopté par le Conseil d'arrondissement concerne les locaux dédiés à la restauration du site Baudricourt dans des structures modulaires vétustes qui concernent trois écoles.

Ce projet correspond au schéma de restauration scolaire du 13e qui répond aux objectifs de disposer par quartier du 13e de cuisines de production permettant de répondre aux besoins des écoles de quartier. C'est une capacité maximum de 3.000 repas. Il permettra d'accueillir dans des locaux mieux isolés thermiquement et beaucoup

plus agréables, et d'avoir la capacité de répondre aux demandes potentielles des établissements du second degré qui souhaiteraient bénéficier de la restauration de la caisse des écoles. Nous avons deux collèges qui sont très proches.

Ce projet permet également de disposer dans l'arrondissement de points de regroupement des commandes afin d'optimiser le processus d'achat et de livraison de la caisse des écoles qui assurera la livraison finale par des véhicules propres dont elle s'est nantie. Il permettra une meilleure gestion de la logistique et des coûts de fonctionnement en réduisant les points de livraison.

Ce projet a été inscrit au P.I.M. et un appel à candidatures a été lancé le 29 novembre 2017 sous forme d'un marché de conception réalisation. Le 28 novembre 2017, à la demande de la mairie du 13e, une réunion s'est tenue sur site avec les directions de la Ville concernées, y compris les représentants locaux, les directeurs d'écoles, les référents et la gestionnaire du collège Flaubert pour regarder sur site ce projet.

Cette réunion a soulevé des points qui doivent être pris en compte, notamment d'avoir un suivi, pour les différents interlocuteurs usagers, de l'avancement du projet ; que les directrices d'école puissent participer à la Commission technique. Un local de rangement supplémentaire a été demandé. Il y a également une demande d'étude de la DASCO très précise sur la faisabilité de différentes options de restauration provisoire pendant la durée du chantier qui est tout de même de 24 mois.

Ce vœu a été présenté…

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci de bien vouloir conclure, Madame OLIVIER, s'il vous plaît.

**Mme Annick OLIVIER**. - On souhaite que l'on puisse informer les riverains et la communauté éducative et que les études pour la restauration provisoire soient menées.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Présidente, d'avoir présenté ce vœu. Je sais combien ce projet était important pour le 13e arrondissement. Vous avez été amenée à évoquer le fait qu'un certain nombre de réunions seraient organisées dans les prochaines semaines, qu'un comité technique se réunira d'ailleurs dans les tout prochains jours pour analyser les propositions des architectes.

Bien sûr, il s'agira, après, d'ouvrir à d'autres acteurs la concertation. Mi-septembre, ce seront les directeurs des écoles concernées. Et puis, un peu plus tard, il y aura une présentation aux enseignants, aux représentants de parents d'élèves, au personnel de la Ville afin que les projets des candidats soient connus ainsi que, évidemment, la synthèse de la première réunion.

Par ailleurs, toujours à la rentrée, il faudra aborder le sujet de la restauration provisoire pendant les travaux. Le jury se réunira donc au mois de décembre pour sélectionner le projet lauréat. Voilà pourquoi je vous ai proposé quelques amendements de précision. Si vous les acceptez, j'émettrai, évidemment, un avis favorable à votre vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une explication de vote de M. AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Très rapidement, juste pour signaler que, à l'origine, c'était un vœu de mon groupe sur le 13e arrondissement. Peut-être qu'il eût été élégant de ne pas l'oublier.

Evidemment, nous voterons ce vœu, qui va dans le bon sens. Nous parlons d'une zone urbaine dense. En fait, l'acceptation par la population suppose de la concertation, beaucoup de concertation et encore de la concertation pour trouver une solution qui convienne à tous. Les parents ont, d'ailleurs, souvent des solutions que les services peuvent parfois ne pas avoir explorées.

Suite à notre vœu, une première réunion a effectivement été organisée et a d'ailleurs été fructueuse. Nous pensons donc qu'associer les parents et les enseignants est la bonne stratégie.

Nous voterons, bien évidemment, bien volontiers, ce vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Madame OLIVIER, acceptez-vous les amendements proposés ?

**Mme Annick OLIVIER**. - Oui.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Dans ce cas, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 415).

## Vœu déposé par les groupes Socialiste et Apparentés, Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif aux affectations en 6e au collège Henri Matisse.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 166 relatif aux affectations en 6e au collège Henri Matisse.

La parole est à Nathalie MAQUOI.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vœu que je présente concerne les affectations des enfants passant de la classe de CM2 en 6e. Ce vœu a été adopté à l'unanimité du Conseil du 20e arrondissement et est porté par les groupes Socialiste et Apparentés, Communiste et Verts.

Nous l'avions déposé en urgence car, dans le week-end du 16 juin, des parents de quatre écoles primaires nous ont alertés qu'après avoir attendu une heure et demie pour inscrire leur enfant en 6e dans leur collège de secteur, le collège Matisse, ils se sont vu remettre une lettre leur donnant une autre affectation que celle prévue et préparée toute l'année par des réunions et des rencontres. Pour 10 d'entre eux, sur les 40 familles, le collège proposé était à un kilomètre sans transport en commun, avec la traversée de la rue des Pyrénées et du boulevard des Maréchaux.

Depuis le dépôt de ce vœu, la même situation s'est reproduite pour une dizaine de familles sectorisées au collège Pierre Mendès France. Ces familles se sont vues, elles aussi, proposer par le Rectorat une place dans un collège à l'opposé de l'arrondissement et, là aussi, sans transport en commun.

Nous, élus du 20e arrondissement, avons accompagné les familles dans leurs recours et leurs démarches. Nous remercions Patrick BLOCHE et son cabinet pour leur écoute et le suivi attentif des situations individuelles.

Par ce vœu, nous souhaitons donc qu'une meilleure communication soit faite par le Rectorat l'année prochaine. L'angoisse provoquée par ce changement de collège au mois de juin est difficilement compréhensible pour les familles, surtout quand il peut être anticipé par des prévisions démographiques. Les familles ont pour principale et légitime attente la proximité géographique et un accompagnement vers l'entrée en 6e qui est un moment essentiel et important pour les enfants.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Le dossier était très bien défendu par ma collègue, je ne demande donc pas la parole.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Mme Raphaëlle PRIMET avait...

Très bien. Je donne donc la parole à M. Patrick BLOCHE pour répondre à tout cela.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Nathalie MAQUOI, à Jérôme GLEIZES et à Raphaëlle PRIMET de leur bonne initiative et de m'avoir alerté sur ces questions d'affectation qui se sont posées, d'abord, au collège Henri Matisse et ultérieurement, au collège Pierre Mendès France.

C'est l'occasion pour moi de dire un mot sur ce sujet un peu technique des affectations en 6e et des recours qui sont, si j'ose dire, un marronnier de cette fin d'année scolaire.

Chacune et chacun d'entre nous élus - et d'ailleurs, chaque année à cette période - est largement sollicité à cet effet. Les tensions dont vous parlez concernent, cette année, une petite dizaine de collèges pour lesquels, en effet, le Rectorat a souhaité procéder à des réaffectations administratives "a priori" et non pas comme les années précédentes "a posteriori", quitte d'ailleurs à ce qu'un élève non affecté initialement dans son collège de secteur le soit au vu des places finalement disponibles.

Comme les mairies d'arrondissement, je suis en contact étroit avec le Rectorat pour suivre au plus près l'évolution des situations individuelles puisque, vous le savez, le processus d'affectation n'est pas achevé.

Je note, toutefois - et comme vous -, l'absence de communication préalable qui a pu générer une inquiétude très légitime chez nombre de familles.

Au-delà, je souhaiterais vous dire combien je considère que la convention d'échange de données, signée en février entre l'Académie et notre Collectivité, permettra, évidemment, de contribuer à mieux appréhender la question qui, d'ailleurs, fait l'objet d'une enquête en cours sur les capacités d'accueil des collèges parisiens.

Et puis, je rappelle, s'il était besoin, notre réflexion actuelle sur la sectorisation pour lutter tout particulièrement, au niveau des collèges, contre le fait que l'Académie de Paris soit la plus ségréguée de France.

De ce fait, je vous propose de retirer votre vœu puisque votre préoccupation a été prise en compte.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je demande à Mme MAQUOI de répondre sur cette demande de retrait.

**Mme Nathalie MAQUOI**. - Il est retiré.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Bien.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au marché de la restauration scolaire (1er, 2e, 3e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 167 relatif au marché de la restauration scolaire.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - Mesdames et Messieurs les élus, vous savez que les quatre arrondissements centraux fusionneront en un seul secteur d'ici 2020. Nous sommes donc au travail, nous les élus du Centre de Paris, avec l'Administration, en vue d'anticiper cette fusion. Nous devons notamment travailler à la fusion des quatre caisses des écoles du Centre de Paris.

Or, il se trouve que le 4e arrondissement est en liaison chaude et tout le monde convient qu'il faut conserver ce mode de production. Les trois autres arrondissements, 1er, 2e et 3e, sont en liaison froide, avec des prestataires différents, et il n'est pas idiot d'homogénéiser les pratiques.

Toutefois, le 2e arrondissement sert aujourd'hui 96 % de produits "alimentation durable" dont 82 % de produits labellisés "agriculture biologique". Il conviendrait de ne pas dégrader cette haute qualité alimentaire dans le 2e arrondissement, mais plutôt de se saisir de cette opportunité pour que tous les arrondissements soient au même niveau.

Il est proposé, dans ce vœu, qu'un effort soit fait par la Ville, qui n'est pas un effort important puisque cela a été chiffré par les services à environ 150.000 euros, compte tenu d'économies d'échelle en termes de livraison et de confection des repas qui seraient réalisées : 150.000 euros pour que tous les arrondissements puissent avoir une qualité alimentaire à 96 % d'alimentation durable. Je crois que l'opportunité est à saisir !

C'est l'objet de ce vœu : un petit effort demandé à la Ville pour homogénéiser la qualité alimentaire et faire en sorte que tous les élèves du Centre de Paris puissent avoir des déjeuners "bio" à la cantine. Merci.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT. Vous avez évoqué un sujet qui va beaucoup nous occuper, la fusion des quatre premiers arrondissements parisiens, et notamment sa traduction dans le domaine de la restauration scolaire. D'ailleurs, c'est la raison pour laquelle nous avons évoqué la possibilité qu'il y ait la mise en place d'un groupement de commandes pour les trois premiers arrondissements puisque le 4e arrondissement n'est pas concerné à ce stade, disposant d'un outil de production.

J'ai bien dit "il a été proposé", car je rappelle - je suis très soucieux du respect de l'autonomie des caisses des écoles - que la possibilité que vous puissiez mettre en place ce groupement de commandes relève de la seule décision de chacune des trois caisses des écoles concernées. Il reste que le groupement de commandes offre l'opportunité de mutualiser des achats, mais - vous l'avez bien exprimé, Monsieur le Maire du 2e arrondissement - il n'est acceptable que s'il respecte la situation de chaque caisse au départ et surtout s'il garantit la non-régression de chacune des particularités des caisses des écoles. Or, votre caisse, cher Jacques BOUTAULT, présente la particularité d'offrir la plus forte proportion d'alimentation durable et "bio", et je sais que vous ne confondez pas le durable et le "bio".

C'est le résultat d'un engagement désormais ancien de votre part qui vous a permis d'arriver à ce niveau. Votre souci que le groupement de commandes préserve ce niveau est parfaitement légitime. Je crois que la garantie vous a été apportée que la caisse des écoles du 2e pourra continuer à procéder à des achats de repas avec les mêmes taux de composants durables ou "bio". Quant aux autres caisses, c'est-à-dire celles des 1er et 3e arrondissements, elles pourront, si elles le souhaitent, aller au-delà des 50 % d'alimentation durable prévus en fin de mandature.

J'espère, cher Jacques BOUTAULT, avoir répondu à vos préoccupations légitimes. Voilà pourquoi je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc demander à M. Jacques BOUTAULT s'il accepte de bien vouloir retirer son vœu.

**M. Jacques BOUTAULT**, maire du 2e arrondissement. - La parole de l'adjoint à la Maire de Paris faisant office d'engagement, le vœu est retiré, mais je pense qu'il y a encore une réflexion à mener pour aboutir à quelque chose de pleinement satisfaisant. Nous avons encore un peu de temps pour y travailler. C'est ce temps qui va être mis à profit pour homogénéiser et améliorer l'existant.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Très bien. Je pense que cela a été entendu. Merci.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux tarifs de restauration scolaire.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 168 relatif aux tarifs de restauration scolaire.

Je donne la parole à Mme Déborah PAWLIK.

C'est à vous, Madame PAWLIK, pour deux minutes.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, lors du dernier Conseil de Paris, ma collègue Rachida DATI, maire du 7e arrondissement, vous a interpellée sur ce qui n'était alors qu'un bruit de couloir selon lequel les tarifs de cantine augmenteraient en 2019. Dans l'esprit consensuel et constructif qui vous caractérise, vous avez alors affirmé sans détour qu'il n'en était évidemment pas question. Quelle surprise, donc, pour certains maires d'arrondissement présidents de caisses des écoles, de recevoir, à peine quelques jours plus tard, un mail leur demandant leur avis sur - je vous cite : "une augmentation éventuelle des tarifs de cantine de 2 %". Vous y précisiez également que cette évolution tarifaire serait mise en œuvre au 1er janvier 2019 après un vote en Conseil de Paris. Pour un projet qui n'était pas d'actualité pas plus tard que le 7 juin, il semblait au contraire bien élaboré moins de 15 jours plus tard.

Puisqu'il s'agissait dans un premier temps de recueillir les différents avis, autant faire simple. Je crois pouvoir affirmer ici que neuf présidents de caisses des écoles sont tout à fait opposés à une telle évolution de la grille tarifaire de la restauration scolaire. Nous vous le disons aujourd'hui. Ainsi, au moins, tout le monde gagnera du temps. A vrai dire, y a-t-il un seul président de caisse des écoles à avoir répondu qu'il était favorable à ce projet de hausse tarifaire ? On peut se poser la question, car la question essentielle dans ce dossier est : avez-vous ou non l'intention d'augmenter les tarifs de cantine en 2019 ?

Je conclurai mon propos en dénonçant de manière générale votre désengagement des caisses des écoles parisiennes. Au budget primitif, vous avez choisi de réduire - moins 2 millions d'euros quand même - le montant des subventions attribué aux caisses des écoles. Vous ne l'avez pas totalement rétabli au budget supplémentaire puisqu'il n'y a eu qu'un million et demi supplémentaire. Cela ne nous a évidemment pas échappé. Aujourd'hui, vous envisagez donc de faire peser sur les familles parisiennes le besoin de financement des caisses des écoles qui doivent faire face à l'absolue nécessité de servir des repas de qualité aux enfants. C'est un peu cynique et loin de la sérénité "blochienne" - Monsieur le Maire, vous nous l'accorderez - qui vous habite.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

Je demande à M. Patrick BLOCHE de bien vouloir répondre, s'il vous plaît.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je vous avoue avoir été un peu interloqué quand j'ai découvert ce vœu. Votre intervention ne peut que conforter cette stupéfaction qui est la mienne, car je me souviens très bien avoir, lors de la dernière séance du Conseil de Paris - interpellé effectivement par Rachida DATI, maire du 7e arrondissement - évoqué très clairement le fait que j'allais consulter les 20 maires d'arrondissement qui sont présidentes ou présidents des 20 caisses des écoles, compte tenu de leur autonomie sur l'opportunité ou non d'augmenter les tarifs de restauration scolaire.

A partir de là, j'avais été amené à dire qu'à ce stade, il n'était pas envisagé de les augmenter. De ce fait, c'est très logiquement et en cohérence avec l'expression qui avait été la mienne, que j'ai été amené à tenir parole et à consulter les maires d'arrondissement. Cela aboutira d'ailleurs à une prochaine réunion.

J'ai reçu, depuis le 26 juin dernier, une lettre commune de 8 maires d'arrondissement disant qu'ils ne voulaient pas que l'on augmente les tarifs de restauration scolaire. J'en prends acte très naturellement. Je suis un peu surpris que l'on me reproche de respecter ainsi sur la forme ce qu'est l'autonomie des caisses des écoles.

Je rappelle, en plus, que si nous avions été amenés à augmenter ces tarifs, qui n'ont pas bougé depuis 2013, c'eut été des recettes supplémentaires pour chacune des caisses des écoles. Il y a donc quelque part un peu contradiction à dire "pas de recettes supplémentaires d'un côté", mais à solliciter encore plus fortement la Ville. Je sais qu'il est plus confortable de solliciter, via la Maire de Paris, les Parisiennes et les Parisiens comme contribuables que de les solliciter directement. Quand on est présidente ou président d'une caisse des écoles, quand on est élu, il faut pleinement assumer ses responsabilités.

Je vous demande donc de retirer ce vœu qui n'aurait pas dû être déposé. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BLOCHE.

Je vais demander à Mme PAWLIK si elle veut bien retirer son vœu.

**Mme Déborah PAWLIK**. - Je le maintiens évidemment, d'autant que l'on a bien compris, Monsieur BLOCHE, que vous étiez favorable à une augmentation des tarifs de cantine. Les Parisiens apprécieront.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci, Madame PAWLIK. Donc vous ne retirez pas votre vœu.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Ma sérénité "blochienne" est effectivement ébranlée par une aussi mauvaise foi puisque j'ai exactement dit le contraire.

**Mme Déborah PAWLIK**. - J'entends bien.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Je fais un petit rappel. Il y a un vote qui se tient dans la salle d'à côté pour les membres de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périphérique et les perspectives de changement. Si vous pouvez et avez l'occasion d'aller voter, le vote devrait se clôturer dans pas très longtemps.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux travaux dans la cité scolaire Gabriel Fauré (13e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 169 relatif aux travaux de la cité scolaire Gabriel Fauré, dans le 13e arrondissement.

La parole est à M. AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, la tâche de faire des travaux dans une cité scolaire en activité est complexe et délicate. En même temps, des travaux lourds sont souvent nécessaires pour fournir des locaux dignes, à la hauteur de la mission des lieux : transmettre aux élèves les savoirs qui leur permettront d'être acteurs de leur vie. La cité scolaire Gabriel Fauré, dans le 13e, a besoin d'importants travaux de rénovation. C'est une importante cité, avec 16 classes de collège et un lycée. Nous en avons déjà parlé ici. Une opération de travaux lourds est enclenchée sous la maîtrise d'œuvre de la Région. Où est donc le problème ? L'absence de transparence de la Région et d'information de la communauté éducative. Tout le monde est à égalité, mais égalité dans l'ignorance. De la direction de la cité aux enseignants, aux parent d'élèves, la Région refuse de répondre aux questions sur le déroulé des travaux pour septembre. Fin juin, la communauté éducative ne sait toujours pas le nombre de mètres carrés et de classes qui seront disponibles à la rentrée en septembre. Ils ont aussi de nombreuses interrogations sur la restauration et autres. Le résultat, une inquiétude bien légitime, une surcharge de travail et des tensions naissantes.

Pourquoi ce mépris de la communauté éducative ? On a du mal à comprendre l'enjeu politique, si ce n'est de mener des travaux en bons vieux technocrates en décidant dans des tours d'ivoire éloignées des usagers et principaux concernés, histoire de s'épargner peut-être le temps de la concertation et de la négociation.

On entend souvent Mme PÉCRESSE et ses élus les Républicains et alliés présents dans cette Assemblée se répandre dans les médias sur le manque de concertation de la Ville. Force est de constater que leur gestion concrète leur enlève toute possibilité de donner la moindre leçon.

Par notre vœu, nous demandons que la Région transmette enfin des informations fiables sur le chantier, mais aussi et surtout que des solutions concrètes pointées par la communauté éducative, comme en particulier sur la surélévation de préfabriqués existants, soient enfin sérieusement envisagées pour résoudre une situation inextricable, dans laquelle la Région plonge cette cité scolaire.

Je vous remercie.

**Mme Afaf GABELOTAUD**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE pour répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Nous avons déjà évoqué cette question et ce sujet important lors de la dernière séance du Conseil de Paris, puisqu'un vœu présenté par Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement, et par son adjointe en charge des affaires scolaires, Annick OLIVIER, avait été voté par notre Conseil.

Je vous remercie, Jean-Noël AQUA, et je remercie votre groupe d'exprimer à nouveau à l'occasion de cette séance du Conseil de Paris notre souci commun pour faire bouger la Région, sur l'enjeu que vous portez au sujet, effectivement, des travaux prévus dans la cité scolaire Gabriel Fauré.

Je veux vous dire la mobilisation sans faille de la mairie d'arrondissement, mais aussi de la Mairie de Paris et évidemment de la DASCO. Depuis la dernière séance du Conseil de Paris, j'ai écrit le 5 juin à la vice-présidente de la Région en charge des lycées afin de lui proposer de faire le point avec nos directrices et directeurs d'administration respectifs, sur l'ensemble des sujets que nous avons en partage dans le domaine scolaire. A ce jour - nous sommes le 4 juillet aujourd'hui -, je n'ai toujours pas eu de réponse ni de signe de la Région.

Je voulais vous dire combien je partage votre souci que nous soyons collectivement engagés pour inciter la Région Ile-de-France à plus de transparence et de dialogue et, évidemment, à prendre ses responsabilités en ce domaine.

Par contre, nous ne souhaitons pas à ce stade nous substituer aux services techniques de la Région quant au choix de la solution technique à retenir. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de légèrement amender votre vœu. Si vous l'acceptez, j'y donnerai bien sûr un avis favorable.

*(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace Mme Afaf GABELOTAUD au fauteuil de la présidence)*.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous acceptez, Monsieur AQUA ? Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 416).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 170 est relatif au service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH.

**Mme Gypsie BLOCH**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chaque séance se suit et se ressemble, me direz-vous. Pourtant, à défaut d'obtenir une réponse satisfaisante pour les familles, nous avons décidé, avec mon groupe, de continuer à vous interroger sur les sujets qui préoccupent les familles parisiennes.

Nous ne comprenons pas votre obstination, votre refus par rapport à la mise en place de ce service minimum d'accueil. Car force est de constater qu'aujourd'hui cela ne fonctionne pas et les Parisiens sont donc privés d'un service pourtant prévu par la loi. Oui, il y a une loi qui impose aux communes de mettre en place un service d'accueil minimum les jours de grève. Et oui, il y a selon nous un manque de volontarisme de la Mairie de Paris depuis 2008 de ne pas mettre en place ce service, en se retranchant derrière le volontariat et l'exigence de qualification professionnelle des agents accueillant les enfants, comme si tous les animateurs de la Ville, puisqu'il s'agit d'eux, étaient tous en grève en même temps que les enseignants, comme s'il n'y avait pas d'autres personnels qualifiés pouvant pallier leur absence et comme si, en fait, il n'y avait aucune autre solution.

La preuve en est, vous refusez obstinément de déléguer la mise en œuvre du S.M.A. aux maires d'arrondissement. Mais que craignez-vous ? Qu'eux parviennent à trouver le personnel qualifié nécessaire ? Qu'ils réussissent dans une mission que vous avez été incapables d'assurer ces 10 dernières années ? Et que les familles soient enfin satisfaites et soulagées d'un poids dans leur organisation ? Faisons le pari de la proximité pour faire fonctionner à Paris ce service minimum d'accueil.

Nous renouvelons donc notre demande de déléguer ce pouvoir aux maires d'arrondissement et nous ajoutons également la demande de la création d'un dispositif d'incitation pour les animateurs de la DASCO, de nature à susciter plus de volontaires, puisque ce serait là que le bât blesse, et pour garantir ce S.M.A. aux familles parisiennes, légitimes à exiger un service équivalent à celui de Bordeaux, de Nantes ou de Lille.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Le groupe LRI a souhaité redéposer à cette séance du Conseil de Paris un vœu strictement identique à celui qu'il avait déposé à la précédente séance.

J'avais sur le fond répondu de manière approfondie à ce vœu. De ce fait, je vous renvoie au procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Paris. J'émets l'hypothèse que ce vœu puisse être de manière pertinente retiré, mais comme je n'y crois pas, je donnerai donc un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous maintenez, bien entendu.

Explication de vote. Pascal JULIEN, pour le groupe Ecologiste.

**M. Pascal JULIEN**. - La droite est pour la défense du droit de grève. Elle ne le remet pas en cause. C'est un droit constitutionnel. La droite n'est pas contre le droit de grève ! Droit conquis par la classe ouvrière et, bien au-delà, ensuite, elle est pour le droit de grève, sous condition que la grève ne dérange personne !

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux rythmes scolaires.

## Vœu déposé par le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la révision des rythmes scolaires.

## Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux rythmes éducatifs.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux référencés n$^{os}$ 171, 172 et 173 sont relatifs aux rythmes scolaires.

Je donne la parole à Jean-Pierre LECOQ, puis Jérôme DUBUS, puis Danielle SIMONNET.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, j'ai peur, en défendant un vœu qui a déjà été déposé à plusieurs reprises, de m'attirer la même réprimande de la part de l'excellent adjoint chargé des Affaires scolaires, qui va se dire qu'effectivement je suis dans la répétition. C'est vrai que je suis un peu dans la répétition en vous présentant ce vœu qui vise à essayer d'obtenir l'organisation d'une consultation des familles parisiennes et de l'ensemble de la communauté éducative. Vous voyez que nous sommes dans l'empathie avec l'ensemble des partenaires du monde éducatif sur les rythmes scolaires dans les écoles de Paris.

Je vous ferai grâce, mes chers collègues, des considérants qui président à ce vœu, mais il y a quand même un élément supplémentaire qui est intervenu et qui d'ailleurs a été développé avec beaucoup d'intelligence et de précision par notre collègue Jean-Noël AQUA, il y a deux jours. C'est la consultation organisée par le S.N.U.I.P.P. - F.S.U. dans plus de la moitié des écoles, ce qui est quand même, je dirais, une proportion importante, et cela s'est traduit par le fait que 8 enseignants sur 10 interrogés sont favorables au retour, nous dit-on, à la semaine de 4 jours. Mais il faut bien sûr préciser que la semaine de 4 jours ne serait pas satisfaisante pour les familles parisiennes. Il faudrait que la semaine de 4 jours, lundi, mardi, jeudi, vendredi pour les enseignants, avec le travail en classe, soit complétée par un mercredi consacré aux activités périscolaires, ce qui permettrait d'utiliser pleinement les personnels périscolaires qui ont été recrutés en nombre par la Ville de Paris et qui ont été titularisés.

C'est dans cet esprit - vous voyez que je progresse moi aussi, j'ai essayé de progresser, c'est le propre des membres de la 6e Commission que préside Mme OLIVIER et à laquelle participent Mme LEMARDELEY et M. BLOCHE - que nous redéposons ce vœu pour organiser une consultation sur les rythmes scolaires, éventuellement dans l'année prochaine…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci…

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - … car nous avions bien compris que pour la rentrée de septembre 2018, nous resterons à Paris sur la formule identique.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci…

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - Mais comme il est possible que des évolutions interviennent, et que près de 90 % des communes françaises seront repassées…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur LECOQ…

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - … à la semaine dite de 4 jours…

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur LECOQ, je sentais que vous vous dirigiez vers la conclusion.

**M. Jean-Pierre LECOQ**, maire du 6e arrondissement. - … avec des motifs différents, je souhaite effectivement que cette consultation puisse avoir lieu.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Monsieur VESPERINI, vous présentez le vœu de votre groupe ? Ou pas ?

**M. Alexandre VESPERINI**. - C'est un vœu qui est assez analogue à celui qui a été présenté. Voilà.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Il est donc présenté. Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ce sujet a déjà été abordé lors des questions d'actualité. La réforme des rythmes scolaires est appliquée depuis la rentrée de septembre 2013 et les plus jeunes Parisiens n'ont eu à connaître que ces nouveaux rythmes scolaires. A peine nommé Ministre de l'Education nationale, M. BLANQUER avait pris un décret élargissant le champ des dérogations de l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Décret pris contre l'avis par ailleurs du Conseil supérieur de l'éducation représentant les personnels, les usagers, et les partenaires de l'État dans l'action éducative.

Pourquoi ce vœu ? Parce qu'il y a toujours un mécontentement extrêmement fort, et face au refus de l'Académie de consulter la communauté éducative parisienne sur l'aménagement du temps scolaire, en arguant que la Mairie ne souhaitait pas changer l'aménagement du temps scolaire, un front syndical unitaire s'est constitué, regroupant notamment SE-UNSA, Sud Education, CNT-STE, CGT Educ'Action, qui a permis aux enseignants de se positionner sur l'aménagement du temps scolaire.

La consultation syndicale au sein des écoles a été un succès, puisque 61 % des écoles parisiennes ont participé, réunies en conseil des maîtres. Elles se sont positionnées clairement, à 98 % des enseignants, en exprimant leur opposition au système actuel. Dénonçant, comme c'étaient d'ailleurs les éléments du débat dès le début, la confusion du scolaire/périscolaire, la fatigue des élèves, la dégradation des conditions de travail et d'apprentissage.

À travers ce vœu, il ne s'agit pas tant d'aborder la question du fond, on peut toujours être en désaccord sur le fond de la réforme, mais qu'au moins la Ville qui se targue sans arrêt d'être toujours dans la concertation, dans la démocratie participative, organise enfin une concertation ouverte à la rentrée 2018 dans l'ensemble des conseils d'école, et plus largement auprès de tous les acteurs de l'école, afin d'envisager la poursuite ou l'arrêt pour une autre organisation éventuelle de l'aménagement des rythmes éducatifs pour la rentrée 2019.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE pour vous répondre.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Cela a été dit par les intervenants, le sujet n'est pas nouveau, il a même été évoqué pas plus tard qu'hier lors des questions d'actualité.

A chaque séance du Conseil de Paris, je me suis préparé évidemment à répondre sur la question de l'aménagement des rythmes éducatifs.

De ce fait, un peu comme Jean-Louis MISSIKA, vœu "Réinventer Paris", moi j'essaie de réinventer les réponses sur ce sujet, et de ce fait, oui, je vous dis à nouveau la volonté qui est celle de la Maire de Paris et de l'adjoint que je suis, d'assumer une stabilité qui est d'abord dans l'intérêt évidemment des familles parisiennes.

Non, Monsieur LECOQ, pas d'organisation à la carte par arrondissement, je sais que vous avez fait don de votre personne pour une expérimentation dans le 6e arrondissement comme Mme BÜRKLI dans le 9e arrondissement et en vous écoutant je me suis dit, au fait, en 2008, quand Xavier DARCOS a pris son décret pour passer à la semaine de quatre jours, j'étais maire du 11e arrondissement, et je vous avoue qu'il ne m'est jamais venu à l'esprit, à l'époque, de dire : tiens, dans le 11e arrondissement, je vais expérimenter le maintien de la semaine de 4,5 jours.

Je le répète, le dispositif des activités périscolaires a beaucoup évolué en 5 ans, et nous avons essayé de l'améliorer tout particulièrement dans les écoles maternelles.

Oui, il y a une consultation des enseignants, mais qu'a dit cette consultation ? Que les enseignants en 2018 étaient contre la semaine de 4,5 jours, comme ils l'étaient déjà en 2013. Donc, rien de très nouveau de ce côté.

De ce fait, et vous n'en serez pas surpris, je donnerai un avis défavorable à ces trois vœux.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 171 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 172 déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 173 de Mme SIMONNET, avec un avis défavorable ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 173 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM relatif aux travaux du réfectoire de l'école 221-223, boulevard Pereire (17e).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 174 est relatif aux travaux du réfectoire de l'école 221-223, boulevard Pereire.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS.

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Je vous remercie.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis plusieurs années le service de cantine de l'école Pereire est devenu extrêmement pénible, faute de places suffisantes pour faire déjeuner dans le temps imparti et dans de bonnes conditions les élèves, et notamment ceux de l'élémentaire.

Rendez-vous compte, 5 services par jour, 10 allers-retours pour plus de 400 élèves qui ont entre 3 et 10 ans.

Par ailleurs, les installations attenantes à la restauration scolaire ne sont plus conformes aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Le bureau de la restauration scolaire à la Ville de Paris a été alerté à de nombreuses reprises sur l'état de dégradation de ces locaux, dégradations dernièrement au niveau de la toiture, sans compter le bruit qui est devenu assourdissant dans ces locaux.

Pourtant, rien ne bouge malgré nos interpellations régulières.

Une étude diligentée en 2012 a apporté la preuve d'une nécessaire extension des locaux.

Ce projet d'agrandissement a même été voté au budget participatif en 2015 pour un montant de 300.000 euros. Les études techniques ont considérablement retardé ce projet, aujourd'hui chiffré à plus de 900.000 euros. Trois ans plus tard, c'est un montant trois fois plus élevé, comment expliquer cela aux parents d'élèves ?

Vous ne serez donc pas étonné, Monsieur le Maire, que nous demandions de trouver dans les plus brefs délais une solution à cette situation intenable pour les élèves, comme pour tout le personnel, cantinières, ATSEM, qui évoluent au quotidien et subissent cette situation.

Inscrire au P.I.M. ces travaux d'agrandissement et de mise aux normes du réfectoire est devenu une nécessité, car refuser l'évidence, c'est simplement repousser cette évidence.

Il s'agit de demandes légitimes que nous portons aujourd'hui avec Geoffroy BOULARD, maire du 17e, Alix BOUGERET aux affaires scolaires, et Brigitte KUSTER, mais également les parents d'élèves, le personnel et surtout les enfants, s'il vous plaît écoutez ces voix.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Patrick BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Je rassure évidemment Valérie NAHMIAS, j'écoute la voix des enfants, et je dirais, je ne fais plus que cela.

Merci pour votre vœu, chère Valérie NAHMIAS, et j'associe à mes propos Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement, et Alix BOUGERET qui voulait être présente pour le présenter.

C'est une excellente occasion pour moi de faire le point sur le sujet du réfectoire de l'école Pereire.

Dans le cadre du budget participatif, la Ville de Paris a lancé un projet d'agrandissement du réfectoire de l'école du 221, boulevard Pereire.

Le budget réservé pour cette opération était de 300.000 euros, coûts de travaux et études. Aucun crédit n'a donc été inscrit au P.I.M. pour cette opération à ce jour.

Un appel d'offres a été lancé, une seule réponse a été reçue, très supérieure à l'estimation du coût des travaux, qui était de 185.000 euros T.T.C. La procédure de déclaration d'un constat d'appels d'offres infructueux est donc logiquement en cours.

Parallèlement, la DCPA et la DASCO souhaitent retravailler le projet avec pour objectif d'ajouter à l'agrandissement du réfectoire, une restructuration des espaces de travail des agents de la caisse des écoles et ainsi répondre aux observations critiques des services vétérinaires sur l'agencement de ces espaces.

Il est donc proposé de financer dès à présent les études de ce nouveau projet sur le budget études de la DASCO, et de prévoir le moment venu, quand un nouveau chiffrage sera disponible, de solliciter l'inscription des crédits au P.I.M. de la DASCO, compte tenu du montant prévisionnel des travaux qui devrait dépasser largement les 300.000 euros de l'enveloppe prévue au budget participatif.

Vous pourrez donc, chers collègues, constater la volonté de la Ville d'avancer avec vous sur ce sujet, ce qui devrait logiquement vous amener à retirer votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Madame NAHMIAS ?

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Si je puis me permettre une phrase : "espérer que les enfants ne deviennent pas à leur tour des professeurs quand la cantine sera réalisée".

Nous maintiendrons notre vœu et nous serons dans l'attente des réponses à cette étude.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous maintenez donc ?

**Mme Valérie NAHMIAS**. - Nous maintenons notre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes les Républicains et Indépendants et UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte scolaire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 175 relatif à la carte scolaire.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'attendais les derniers éléments de l'Exécutif sur le dossier de la carte scolaire… non.

Sur cette carte scolaire, ce vœu relaie de nouveau la problématique de la fermeture des classes à laquelle nous sommes confrontés à Paris. Evidemment, cette problématique est beaucoup plus grave dans d'autres zones en France, notamment en zone rurale.

Néanmoins, sur Paris, nous constatons aussi des fermetures de classes.

On voit bien que toute la mise en place du dispositif des CP et CE1 "100 % réussite" en R.E.P. + n'a pas été accompagnée de créations de postes, résultat : on se retrouve avec des dégradations dans l'augmentation du nombre d'élèves dans les autres classes.

On a une situation qui va s'aggraver, parce que le nombre de postes au concours de professeur des écoles va baisser de 10 % l'an prochain, et à la rentrée sur Paris, après les dizaines de fermetures de l'an passé, encore 104 classes vont fermer.

Vous connaissez la problématique, je ne ferai pas plus long, à travers ce vœu je souhaite que la Maire de Paris intervienne auprès du Rectorat pour que des postes de remplacement longue durée soient créés en nombre suffisant pour garantir un fonctionnement serein des écoles parisiennes, et pour permettre la formation continue des enseignants, que la Maire de Paris intervienne auprès du rectorat pour exiger la recréation de R.A.S.E.D., et que la Maire de Paris interpelle de nouveau le Rectorat et le Gouvernement pour permettre l'amélioration des conditions d'apprentissage sur l'ensemble du territoire parisien et j'apporte aussi mon soutien aux écoles qui ont su se mobiliser et le seront à nouveau à la rentrée.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Patrick BLOCHE ?

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire de me donner la parole.

Chère Danielle SIMONNET, je suis un peu gêné, je dois vous le dire, par les attendus de votre vœu, car les chiffres que vous citez sont quand même assez éloignés de la réalité.

Mais, vous me donnez l'opportunité de faire le point sur la carte scolaire pour la rentrée de septembre prochain.

D'abord quelques chiffres : une dotation académique de 107 postes, 82 fermetures de classe, 26 ouvertures et 135 classes dédoublées cette année, les C.P. en R.E.P. et les C.E.1 en R.E.P. +.

Globalement, compte tenu de la baisse de la démographie, de la démographie scolaire en particulier, je pense que nous avons été amenés collectivement - associations de parents d'élèves, syndicats d'enseignants et Ville de Paris - à bien défendre les intérêts de Paris, car le solde des postes permet de créer des dispositifs spécifiques - deux R.E.CO.L., deux U.L.I.S., deux U.P.E.2A - et de continuer à renforcer la brigade de remplacement.

Vous évoquez les classes surchargées. Je me permets de rappeler que, de 2012 à 2017, sous un quinquennat que vous avez ardemment soutenu, le nombre d'élèves par classe a baissé tendanciellement à Paris, ce qui est évidemment une excellente nouvelle. Il est notamment passé de 25,7 élèves par classe en 2012 à 24 en 2017 dans les maternelles, et de 24,9 à 24 en élémentaire. En éducation prioritaire, évidemment, il est encore plus bas.

Il peut donc y avoir évidemment des classes surchargées à Paris, mais je pense qu'il est excessif d'en faire une généralité.

Nous serons évidemment vigilants sur les conséquences du dédoublement des C.P. et des C.E.1, pour que cela n'entraîne pas de remontée d'effectifs dans les autres niveaux et dans les classes hors éducation prioritaire. J'ai exprimé cette vigilance lors du C.D.E.N. de février et lors du groupe de travail académique du 26 juin dernier.

De ce fait, je vous suggère de bien vouloir retirer votre vœu, faute de quoi j'émettrai un avis défavorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous maintenez, Madame SIMONNET ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous rappelle qu'un vote est actuellement organisé dans la salle dite de travail. Nous sommes dans les dernières minutes avant la clôture.

Je vous invite à aller vous prononcer sur les membres de la M.I.E.

## 2018 DFPE 45 - Subvention (52.555 euros) et avenant n° 2 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

## 2018 DFPE 62 - Subventions (121.354 euros) et avenants n° 2 à l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

## 2018 DFPE 64 - Subvention (53.352 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).

## 2018 DFPE 109 - Subventions (476.222 euros), avenants avec l'association Gan Yossef (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

## 2018 DFPE 139 - Subventions (245.971 euros) et avenants n° 2 à l'association Ozar Hatorah (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des projets de délibérarion DFPE 45, 62, 64, 109 et 139. Ils concernent tous des crèches.

Je vais donner la parole successivement à Jean-Noël AQUA, Danielle SIMONNET et Pascal JULIEN.

Jean-Noël AQUA ?

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, voici revenu le temps des subventions aux crèches confessionnelles.

Je dis à dessein crèche confessionnelle, car c'est bien de cela qu'il s'agit. Certes, certains jettent un voile pudique - si vous me permettez l'expression en la matière - et préfèrent parler de crèche à caractère propre. Mais j'aurais envie de dire "appelons une croyance une croyance".

Les crèches dont nous parlons sont bel et bien confessionnelles. Anne-Christine LANG, l'ancienne adjointe en charge du dossier sur le 13e arrondissement et donc connaisseuse du problème, parlait, elle, de crèches communautaires, lors de notre dernier Conseil d'arrondissement.

Ce qui est sûr, c'est que nous parlons de crèches qui supposent que l'on s'arrête pour justifier ou non de leurs subventions par la puissance publique au regard de leur caractère religieux.

En effet, sans mener une enquête bien longue, en quelques clics sur la toile, nous pouvons par exemple lire que, tout d'abord, l'Association familiale catholique, subventionnée par la DFPE 45, s'engage ainsi sur son site à, je cite, "promouvoir une vision de la famille éclairée par l'enseignement de l'église" en "s'inspirant de l'enseignement social de l'église catholique".

Quelqu'un peut-il nier qu'il s'agit d'une association n'ayant pas un caractère religieux ?

L'Association Ozar Hatorah affirme, quant à elle, dans la charte de la crèche du 13e visée par la subvention DFPE 139. Je cite : "Les valeurs morales universelles de la Thora guident nos pratiques au quotidien." Y aurait-il toujours quelqu'un pour nier l'action religieuse de cette association ?

Ces deux exemples sont révélateurs du problème. Je peux comprendre que l'on me dise que l'on est dans la zone grise de la laïcité, mais, pour nous, on est dans la partie clairement foncée où la laïcité devrait nous empêcher de subventionner de telles associations.

La laïcité est un principe fondateur, créateur et édificateur de notre République. Elle s'impose à tous et doit être affirmée de manière non ambiguë par les collectivités.

La laïcité est un principe qui est souvent mal connu, peu compris ou confondu. La laïcité, la neutralité de l'Etat et des collectivités territoriales, la liberté de conscience, il peut régner une certaine confusion ou incertitude, certes parfois, dans l'application concrète des principes.

Mais nous le rappelons, la laïcité n'est pas un idéal contre la religion. Elle est la condition du vivre-ensemble où chacun, dans une sphère privée, peut être libre d'exercer le culte qu'il souhaite. "L'Etat chez lui, l'Eglise chez elle", résumait Victor Hugo. Mais que signifie cette phrase ? Tout simplement l'exigence de neutralité de l'action publique.

C'est dans ce sens que l'Etat et les collectivités ne doivent pas subventionner d'institutions à caractère confessionnel. Permettez-moi de dire que cette exigence de neutralité est d'autant plus aigüe, lorsque l'on parle d'institutions en charge de l'éveil des enfants, des enfants qui n'ont bien évidemment pas encore la capacité d'exercer pleinement leur esprit critique d'exercer librement leur pensée.

Je mentionne aussi ici, mais nous y reviendrons, que l'Observatoire de la laïcité a travaillé plus d'un an sur l'application du principe de la laïcité dans les satellites de la Ville. Vous trouverez d'ailleurs son rapport à l'entrée.

Ses conclusions sont claires. Je cite : "Les principes de la laïcité s'imposent à l'ensemble des services publics de la Ville de Paris, quels que soient leurs modes de gestion. La Ville de Paris doit donc s'assurer de leur respect par

l'ensemble de ces organismes qui, tout en ne faisant pas partie des administrations parisiennes, gèrent néanmoins, à un titre ou à un autre, un service public municipal parisien."

Quand nous parlons de l'accueil de la petite enfance, nous sommes clairement sur une mission de service public. Nous pensons donc que les services de la DSPE devraient s'inspirer à l'avenir plus profondément du travail qui a été effectué, qui est désormais disponible librement.

Alors, on nous rétorquera peut-être que le manque de lieux d'accueil pour les enfants en bas âge justifie ces subventions. On nous rétorquera peut-être que, de toute façon, ces établissements sont soumis à une charte de la laïcité. On nous rétorquera peut-être que des visites inopinées ont été effectuées, vérifiant par exemple l'absence d'affiches. Tout ceci est, pour nous, insuffisant.

Nous le réaffirmons. Ces crèches confessionnelles sont des entorses au principe de laïcité. Voilà pourquoi nous voterons contre ces projets de délibération. La laïcité vaut bien que l'on s'en occupe de façon rigoureuse, c'est la condition d'un vivre-ensemble non conflictuel.

A l'heure où la laïcité est détournée de son sens pour de multiples raisons, rester rigoureux est, pour nous, le meilleur service que l'on puisse rendre à la laïcité, car nous le savons, la laïcité peut être instrumentalisée à l'extrême droite pour cacher une xénophobie particulièrement contre les musulmans, mais nous savons aussi que la laïcité peut être remise en question par certains qui auraient une tendance à utiliser le fait communautariste.

Vous aurez compris que nous fuyons ces attitudes. Nous cherchons à rester conformes aux principes de la laïcité, sans entorse injustifiée, et nous chercherons donc tous les moyens progressifs et gradués pour, à terme, éteindre ces entorses héritées du passé de notre collectivité.

Notre vote contre ces projets de délibération n'enlève en rien l'appréciation que nous avons de l'évolution positive de notre action qui limite progressivement ce genre de subvention. Vous l'aurez compris : au "Paris vaut bien une messe" d'Henri IV, nous préférons promouvoir "La fraternité vaut bien un peu de rigueur laïque".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Depuis que je suis conseillère de Paris, je vote contre ces projets de délibération. Donc les arguments, vous les connaissez.

Très rapidement, oui, je suis attachée au respect de la laïcité et donc, argent public pour des services publics et pas pour des crèches confessionnelles. Parce que la vérité, vous la connaissez, si vous n'avez plus de place dans les crèches municipales ou les crèches associatives laïques de votre quartier, vous essayez par le biais de la commission d'avoir une place dans les autres structures de la petite enfance. Si vous êtes dans les 13e, 18e, 19e ou 20e arrondissements, on peut vous proposer des places dans des crèches confessionnelles loubavitch. Et si vous êtes dans le 15e arrondissement, on va vous proposer des places dans les crèches d'associations familiales catholiques.

Donc, on voit bien qu'en plus, il y a dans ces crèches à caractère de fait confessionnel et communautariste, une répartition de l'espace géographique sur Paris. Ce n'est pas du tout la conception du vivre-ensemble.

Dès la petite enfance, l'entrée des enfants dans ces structures de petite enfance, ce n'est pas de la garderie, c'est l'éveil de la petite enfance. Il faut le faire dans un cadre laïc.

Maintenant, que des familles aient envie pour la petite enfance de mettre leurs enfants dans des crèches confessionnelles, c'est la même chose que des familles qui auraient envie de mettre leurs enfants par la suite dans les écoles privées, confessionnelles, mais libre à eux, mais ils se les financent.

C'est cela le principe qui devrait être retenu. Si les familles veulent s'offrir une place en crèche confessionnelle Loubavitch ou association familiale catholique, c'est avec leur argent propre, pas avec l'argent public. Nos impôts n'ont pas à financer cela.

En plus, l'Association familiale catholique, ce n'est pas simplement une émanation comme on le voit et comme cela a été dit précédemment d'inspiration très forte de l'église catholique. Cela a été aussi une association qui s'est fortement engagée contre le mariage pour tous, qui avait d'ailleurs obtenu le retrait de l'agrément de "SOS homophobie" à un moment donné. Ce n'est pas n'importe quoi ! Et notre argent public finance cela ? Bon.

Concernant les crèches confessionnelles Loubavitch, je sais que vous faites des visites de contrôle surprises dans ces structures. Il me semble qu'un projet de délibération d'ailleurs est suspendu et sera reporté à un autre Conseil et vous nous en direz peut-être plus. Mais vous voyez bien que si vous avez besoin à ce point-là de faire ces visites impromptues, c'est bien parce qu'il y a un problème.

Il y a un problème ! Donc il faut que cela cesse. Comment se fait-il que depuis 2001 vous n'ayez pas été capables de régulariser cette situation ? C'est parce que vous n'en avez pas la volonté ! Voilà. Or, l'ensemble de ces

places financées par l'argent public devrait donner lieu à la création de crèches municipales publiques et ces structures devraient se débrouiller avec leurs fonds propres.

Donc, je voterai contre l'ensemble de ces projets de délibération.

Et j'aimerais bien savoir, si c'était une autre religion, si l'attitude de l'ensemble des Conseillers de Paris serait la même.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

Nous, on ne sera pas dans une position de pour ou de contre sur l'ensemble, nous faisons du cas par cas. Et on regarde au cas par cas si la convention est respectée. Car au fond, c'est à cela que l'on peut regarder si la laïcité est respectée. Il y a une convention entre la Ville et une association. Cette convention fait le tour du problème, on regarde si c'est respecté. C'est pour cela que l'on fait du cas par cas.

Nous voterons en l'occurrence tous les projets de délibération sauf un, celui qui concerne Ozar Hatorah. Pourquoi ? Parce que là, effectivement, le retour de terrain montre que l'on a une pratique à caractère communautaire, sinon communautariste, et communautaire sur une base religieuse. Et c'est la grande difficulté.

Il y a une autre, que je connais bien dans le 18e mais qui n'est pas dans ce lot et qui viendra plus tard, parce qu'il y a quelques difficultés, semble-t-il, d'ordre financier. On en parlera au mois d'octobre ou novembre, je crois.

Quand on regarde les textes, tout est impeccable. Pour Ozar Hatorah, je l'ai regardée. Je ne la connais pas spécialement et je suis le porte-parole de mon groupe, mais effectivement c'est impeccable sur le papier, sauf que les retours nous montrent que ce n'est pas le cas. C'est comme pour une autre, Gan Menahem dans le 18e. C'est là que l'on est en porte-à-faux et c'est très difficile à gérer pour nous. Nous sommes, non pas dans la zone noire mais dans la zone grise. Et donc nous ne voterons pas ce projet de délibération en particulier, mais nous voterons les autres.

Reste que nous pensons, en termes de laïcité, que la laïcité, ce n'est pas le sectarisme. La laïcité, c'est l'esprit d'ouverture. Il y a des crèches, je parle de ce que je connais bien dans le 18e et je pense à la crèche israélite de Montmartre, par exemple, qui n'a jamais soulevé la moindre difficulté. J'y mettrais mon enfant moi-même qui suis un vieux laïcard ! Il n'y a aucun problème parce qu'il n'y a aucun prosélytisme et aucune inscription sur une base religieuse. Et je pourrais en dire autant d'écoles catholiques où j'aurais pu mettre mes enfants aussi parce qu'on ne va pas ennuyer les enfants avec du catéchisme et que le programme laïc est bien enseigné, chacun le sait.

Donc, nous restons attachés à une vigilance extrême au cas par cas. C'est un sujet extrêmement délicat à traiter parce qu'il n'est pas évident de démontrer matériellement le caractère communautaire ou communautariste, je le sais. Mais en même temps, on sait que c'est une réalité parce qu'on est du terrain, parce qu'on y vit, parce tout simplement cela se présente de telle sorte que l'on n'a pas envie d'y mettre son enfant si on n'est pas de cette communauté. Il y a, c'est vrai, cette distorsion entre ce qui est écrit sur le papier et la réalité.

Je crois avoir dit l'essentiel, il n'y a pas besoin d'occuper tout mon temps de parole.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ, pour vous répondre.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord saluer les intervenantes et intervenants pour la constance avec laquelle ils interviennent chaque année à l'occasion du versement de subventions de fonctionnement à une trentaine d'équipements d'accueil de la petite enfance dits à caractère propre, représentant 1.351 places d'accueil, soit 4 % du parc total de places.

Je me réjouis du fait que, depuis le début de la mandature, le débat évolue et s'enrichit chaque année, confirmant ainsi que le travail d'accompagnement mené par la Direction des familles et de la petite enfance, impulsé sous Christophe NAJDOVSKI et renforcé depuis le début de cette mandature par Dominique VERSINI et Nawel OUMER, a porté ses fruits.

Nous avons pu encore le constater cette année. A l'occasion de leur Conseil d'arrondissement, des élus initialement sceptiques ont indiqué que le fonctionnement des crèches à caractère propre présentes sur leurs arrondissements a respecté les exigences de la Ville de Paris en matière de respect de laïcité et ont fait évoluer en conséquence leur vote.

Je voudrais profiter de cette intervention pour rappeler la méthode d'accompagnement mise en place.

En 2014, une première méthode d'accompagnement a été conduite avec l'ensemble de ces établissements d'accueil, avec un premier cycle de visites organisées en lien avec des gestionnaires d'équipements. Ces visites ont conclu au respect général de la convention d'objectifs liant le secteur associatif et la Ville de Paris.

En lien avec les recommandations de l'Observatoire de la laïcité, nous avons renouvelé la convention entre le secteur associatif et la Ville de Paris au 1er janvier 2017. Pour s'assurer du respect des exigences de cette nouvelle convention, nous avons mis en place des visites inopinées pour la première fois. Parmi les visites organisées au sein du secteur associatif, quinze ont eu lieu au mois d'avril et au mois de juin 2018 dans des crèches confessionnelles, et celles-ci se poursuivront en octobre 2018. Les deux structures évoquées dans les 13e et 14e arrondissements ont d'ailleurs fait l'objet d'une visite inopinée au mois d'avril et de mai 2018 par les services de la DFPE.

Je peux vous rassurer sur le fait que globalement les exigences de la convention sont respectées en termes d'ouverture tous les jours de la semaine sur la qualité de l'accueil d'enfants parisiens. Il n'y a aucun envoi de documents à caractère prosélyte et ces crèches participent toutes aux commissions d'attribution des mairies d'arrondissement.

Dans le cadre de ces visites, les services de la DFPE ont également souligné des pratiques pédagogiques innovantes en direction des enfants, comme le travail autour des métiers de la petite enfance, des actions autour du livre ou de la musique encore.

Une note a d'ailleurs été adressée à l'ensemble des groupes la semaine dernière pour résumer le bilan de ces visites inopinées. Un respect global des exigences de la convention d'objectifs, avec des marges d'amélioration concernant le partenariat avec les mairies d'arrondissement ou encore la vétusté des locaux ou encore le renforcement des dispositifs de sécurisation, ont été mis en avant.

Je voudrais dire que l'ensemble de ces visites porte sur l'ensemble du parc associatif. Il est important de le rappeler ici alors que notre débat porte simplement sur les crèches confessionnelles.

S'agissant de l'Observatoire de la laïcité, nous suivons avec grand intérêt les travaux produits par cette instance. L'ensemble des recommandations de l'Observatoire est intégré à la convention avec le secteur associatif et figure ainsi dans l'article 2.1 de la convention.

Concernant l'application du principe de neutralité pour les associations exerçant une mission déléguée, sachez qu'il n'y a aucune structure à caractère propre gérant aujourd'hui une structure en gestion déléguée. Les gestionnaires de délégation de service public de l'article 28 sont tous soumis au principe de neutralité.

Et s'il fallait encore vous convaincre du sérieux de notre démarche, cette année, suite à des doutes puis des irrégularités constatées dans une structure, nous avons suspendu le projet de délibération initialement prévu pour le Conseil de Paris de juillet, afin de pouvoir mieux évaluer le fonctionnement de cette structure et s'assurer du respect des obligations fixées par la Ville de Paris et la réglementation nationale. Avant de valider sa réinscription à l'ordre du jour du Conseil de Paris, une autre visite inopinée sera organisée par les services de la DFPE.

Je vous remercie pour votre écoute.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 45.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 45).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 62.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 62).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 109.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 109).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFPE 139).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'entretien de 2 crèches municipales (17e).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 176 est relatif à l'entretien de deux crèches municipales.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Merci.

Je présente ce vœu pour mon collègue Geoffroy BOULARD et pour Alix BOUGERET.

Ce vœu n'est que la conséquence du sentiment d'abandon ressenti par les personnels de certaines crèches municipales dont l'état de vétusté des locaux ne fait qu'empirer, sans aucune réaction de la part des services de la Mairie.

Il est urgent de dégager des moyens significatifs pour assurer l'entretien de ces crèches dont vous avez la charge. Il en va de votre responsabilité de garantir aux parents qui confieront leurs enfants l'assurance d'un accueil réalisé dans les meilleures conditions.

A l'évidence, ce n'est pas le cas partout comme à la crèche Curnonsky où les rats ont établi domicile, avec les risques sanitaires que l'on connaît, notamment pour les jeunes enfants qui fréquentent cet établissement.

Les locaux de la crèche Marguerite Long sont dans un état de délabrement avancé. D'ailleurs, je vous invite à vous rendre sur place pour constater l'ampleur des dégâts, si ce n'est pas déjà fait.

Il faut réagir et vite car les parents comme les personnels sont à bout face à ces manquements graves qui nuisent à la qualité de l'accueil de ces crèches ainsi qu'aux conditions de travail des personnels qui y évoluent. Le temps n'est plus à la parole, mais biens aux actes. La réaction de la Ville est jusque-là restée insuffisante. Il est urgent d'agir. Il en va de votre responsabilité.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

**Mme Sandrine CHARNOZ**. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais tout d'abord remercier la mairie du 17e arrondissement - et donc son porte-parole, Sylvie CEYRAC - de son intervention sur une situation particulièrement difficile vécue dans deux établissements : la crèche Curnonsky et la crèche Marguerite Long.

Vous avez rappelé la situation spécifique de ces deux crèches qui nuit effectivement à la qualité de l'accueil des enfants et des familles et les conditions de travail des professionnels dans ces deux établissements. Pour la première, Curnonsky, c'est la présence de rongeurs ; et pour la crèche Marguerite Long, ce sont des dégâts des eaux.

Ces situations sont connues des services de la Direction des Familles et de la Petite Enfance depuis plusieurs mois et font l'objet d'un suivi resserré en lien avec la C.A.S.P.E.

Par exemple, nous avons multiplié les interventions du D.F.A.S. et avons interpellé les bailleurs sociaux, "Elogie-SIEMP" et "Paris Habitat", pour trouver des solutions durables, avec un travail conjoint, pour lutter contre les rongeurs.

Je rejoins la mairie du 17e arrondissement sur la nécessité de poursuivre les actions engagées pour retrouver un cadre d'accueil bienveillant et agréable au sein de ces deux établissements, à travers la proposition d'une mise en place d'un comité de pilotage dédié pour mettre en œuvre un plan d'action renforcé entre la Ville et la mairie du 17e arrondissement dans leurs compétences respectives.

Je regrette que la mairie du 17e arrondissement n'ait pas accepté les amendements proposés qui permettaient de rendre une vision plus réaliste de la situation, qui permettaient notamment de rappeler les actions conduites par la Ville pour pallier la situation et qui remettaient aussi en lumière les compétences de chacun en matière d'entretien et de gestion des équipements.

Vous savez d'ailleurs que la mairie du 17e arrondissement a, elle-même, financé sur son budget des travaux ces temps derniers.

Et je regrette d'autant plus fort que ces amendements n'aient pas été pris en compte que cette demande de vœu s'inscrit dans le sens du travail déjà engagé par les services de la Ville.

Je voudrais, compte tenu de ces éléments, vous demander de retirer ce vœu ; sinon, j'y rendrai un avis défavorable. Pour autant, soyez assurés que, comme proposé dans le vœu, nous nous mobiliserons en lien avec la mairie du 17e arrondissement, nous mobiliserons l'ensemble des leviers pour faire avancer ces deux situations. Je m'engage, bien sûr, à aller sur place en visite comme cela m'a été proposé.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Madame CEYRAC, maintenez-vous le vœu ?

**Mme Sylvie CEYRAC**. - Oui, merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## 2018 DAE 156 - Subvention (25.000 euros) et convention avec "La mutuelle des étudiants de France" (LMDE).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 156 est relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Mutuelle des étudiants de France.

Alexandre VESPERINI, un de ses sujets favoris.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, à chaque Conseil de Paris, quelques dizaines - en l'occurrence, une dizaine à ce Conseil - de subventions sont accordées par la Ville de Paris sans évaluation du travail effectué par les associations subventionnées, avec très peu de documentation sur l'utilisation qui sera faite par ladite association, par l'organisme, des deniers publics de la Ville de Paris et dont on comprend très vite que, en fait, c'est une sorte de petit cadeau offert à la galaxie politique qui entoure l'Exécutif municipal qui dirige cette Maison depuis maintenant 2001.

Dans cette catégorie, il y a le fameux projet de délibération qui nous arrive aujourd'hui de soutien financier à la "LMDE", l'ex-M.N.E.F., donc une mutuelle qui, je le rappelle, a tout de même frôlé la faillite il y a moins de deux ans. Pour mettre en faillite une mutuelle, il faut tout de même le faire. La Mairie de Paris décide donc de subventionner la "LMDE", en grande partie, je le répète, du fait d'accointances politiques sur lesquelles il était important de revenir pour commencer.

Concrètement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de 25.000 euros qui seront confiés à la "LMDE", auxquels il faudra d'ailleurs rajouter 9.000 euros car un autre projet de délibération complète celui dont je parle. Avec 25.000 euros, la "LMDE" enverra donc deux intervenants ou deux C.D.D. pour interviewer des étudiants qui résident dans les résidences du C.R.O.U.S., pour savoir comment ils vont, s'ils ne sont pas trop gênés par le sommeil, le stress, les partiels, si ce n'est pas trop dur. C'est très flou dans le projet de délibération. En gros, ces deux C.D.D. feront un peu de psychanalyse dans les résidences du C.R.O.U.S., deux fois par semaine, pendant trois heures à chaque fois. Tout cela, c'est donc 25.000 euros pour la Ville de Paris.

Très franchement, si l'une des premières mutuelles de France n'est pas capable de trouver en interne les moyens de réaliser cette mission, je comprends mieux pourquoi la "LMDE" a été en situation de faillite et pourquoi elle a été placée sous sauvegarde il y a deux ans.

En réalité, je m'interroge - même si j'ai une petite idée tout de même - sur l'apport stratégique de cette subvention. Encore une fois, c'est du saupoudrage.

Vous me direz que, oui, 25.000 euros, ce n'est pas grand-chose sur les dépenses de la Ville de Paris, mais enfin, c'est une question de principe, premièrement ; et deuxièmement, je préférerais que la Mairie de Paris subventionne une association ou une mutuelle, par exemple la "LMDE", pour 50.000 ou 60.000 euros pour un vrai projet, avec de vrais contours que l'on puisse évaluer, avec de vraies documentations.

En l'occurrence, vous nous présentez un projet de délibération qui est une page recto-verso, encore une page. Je commence à en avoir assez de ces projets de délibération, je commence à en avoir assez de ces subventions de

saupoudrage. La Ville de Paris consacre tout de même, chaque année, 400 millions d'euros aux associations. 4 % seulement du tissu associatif parisien bénéficie des subsides publics, il faut revoir ce système.

C'est la raison pour laquelle, avec le groupe PPCI, nous voterons contre ce projet de délibération.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Monsieur VESPERINI, permettez-moi de vous dire d'abord que je suis très rassurée. Lorsque vous avez déclaré publiquement, hier, que vous aviez changé de parti politique, je pensais que vous aviez changé d'état d'esprit, mais il n'en est rien, vous êtes toujours du vieux monde. Donc, tout va bien les choses sont claires.

Le ton que vous adoptez pour parler de cette subvention me paraît tout à fait déplacé, en sachant que la deuxième cause de mortalité des jeunes de 18-25 ans, c'est le suicide. Les étudiants, bien sûr, font partie de cette catégorie particulièrement fragile. C'est le constat que nous faisons, évidemment en partenariat avec l'adjointe à la Santé, Anne SOUYRIS, et avant elle, avec Bernard JOMIER.

Nous avons donc décidé de soutenir ce dispositif intitulé "Cité'Zen" qui consiste à faire intervenir des étudiants, non pas pour faire, comme vous dites d'un air très dédaigneux, de la psychanalyse dans des résidences du C.R.O.U.S., ce n'est pas du tout cela. Ce serait ridicule si l'on faisait cela. Il s'agit vraiment de donner accès aux étudiants à tous les parcours de soins qu'ils ignorent, faire des premiers contacts pour qu'ils puissent s'adresser aux bonnes personnes, en sachant que la santé psychique est vraiment un grand problème dans la population étudiante.

La première année a été un succès et, bien sûr, il existe un comité de pilotage très sérieux qui comporte les partenaires qui sont, je les cite :

- le Centre René Capitant,

- l'association "APASO",

- les deux services de médecine préventive parisiens des universités (les SIUMPPS),

- la C.P.A.M. de Paris,

- la Fondation Santé des Etudiants de France.

Si cela vous paraît léger, vous me direz ce que vous voulez. Je vais vous dire qui a rejoint ces premiers partenaires :

- la MILDECA, Mission interministérielle de lutte contre les conduites addictives,

- l'Institut Mutualiste Montsouris,

- l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie,

- le Centre régional d'information et de prévention du Sida.

La reconnaissance institutionnelle est, par ailleurs, confortée par le fait que le dispositif a fait l'objet d'une présentation au Congrès de la Société française de Santé publique en octobre dernier. Il est mentionné comme très prometteur puisque c'était la première année - il n'était pas encore question d'évaluation - dans le rapport de juin 2017 intitulé "Accès aux soins psychiatriques et psychologiques des étudiants en Ile-de-France" du Dr MACOTTA de l'Institut Montsouris, mandaté par l'A.R.S. pour effectuer un état des lieux sur l'accès des étudiants aux soins psychiatriques et psychologiques en Ile-de-France.

Le succès de ce dispositif qui allie "proximité et confidentialité" réside dans le fait que des étudiants qui sont des pairs sont des passerelles entre les étudiants et les structures locales adaptées à leurs problématiques. Ils sont formés par des professionnels au système de santé, aux structures de soins, à la prévention primaire et à une certaine écoute.

Les objectifs initiaux d'améliorer l'accès aux droits, de rompre l'isolement des étudiants et de repérer des situations de désinformation ou de détresse sont donc atteints.

Avec Anne SOUYRIS, nous sommes donc très heureuses de vous proposer de continuer à soutenir ce programme qui, pour l'instant, est développé dans quatre résidences du C.R.O.U.S. et qui va s'étendre à d'autres résidences identifiées par le C.R.O.U.S. comme étant prioritaires.

Je vous engage donc à voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 156.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 156).

## 2018 DAE 205 - Contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville de Paris et l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris (E.I.V.P.).

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 205 concerne le contrat d'objectifs et de moyens entre la Ville et l'E.I.V.P.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je me suis inscrit sur ce projet de délibération d'abord pour le saluer, pour saluer le travail qui est fait par la DAE avec l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris sur le document qui vous est présenté ici, soumis au vote de cette Assemblée.

Vous vous rappelez qu'hier, nous avons eu un débat sur l'école Du Breuil qui va avoir le même statut que l'E.I.V.P. Nous étions assez inquiets sur ce passage en régie pour l'école Du Breuil, tout justement à cause de ce document qui vous est soumis au vote aujourd'hui et que nous avons transmis au service de Mme KOMITÈS, qui n'est pas là malheureusement. Nous lui avons montré ce qu'est un contrat d'objectifs et de moyens, que cela nécessite un travail assez approfondi, que l'absence de ce document risque de mettre en difficulté l'école Du Breuil.

Néanmoins, j'ai une petite remarque sur ce contrat d'objectifs et de moyens, comme je l'ai dit au conseil d'administration de l'école. C'est sur le dernier objectif qui est un peu en contradiction avec la volonté de l'école de se développer. Ce dernier objectif est un objectif de croissance de la masse salariale. Or, qui dit croissance de la masse salariale contrainte, empêche l'embauche de nouveaux enseignants. Or, il est important, dans ce type de structure, de lier la masse salariale avec les recettes de l'école. L'école fait beaucoup de recherches de financements de chaires et de financements autres qui lui permettraient d'augmenter ses ressources, et donc, de pouvoir embaucher des enseignants.

Ce serait mieux d'avoir d'autres objectifs que des objectifs d'augmentation de la masse salariale - de 1,1 % de mémoire - sachant que, par ailleurs, je rappellerai que dans le contrat que nous avons voté avec l'Etat, le dernier Conseil de Paris, cet objectif était supérieur et concernait l'ensemble des dépenses de fonctionnement et pas uniquement la masse salariale. Il serait donc mieux d'avoir des objectifs plus adaptés à la réalité de cette école plutôt que d'avoir des objectifs qui risquent de la mettre en difficulté.

Merci de votre attention.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Merci, Jérôme GLEIZES, d'attirer l'attention sur ce projet de délibération qui, en effet, montre la volonté de la Ville et de l'E.I.V.P. d'améliorer les objectifs, la performance et l'efficience de cette école qui est très valorisée par la Ville. Nous avons identifié, à l'issue de l'audit par la Commission des titres d'ingénieurs, qui, d'ailleurs, je le dis en passant, a octroyé l'habilitation pour cinq ans, ce qui est le maximum, ce qui est donc une preuve d'excellence. A été approuvé aussi par le conseil d'administration de l'E.I.V.P.

Je rappelle rapidement que quatre orientations stratégiques ont été développées dans ce contrat d'objectifs et de performance : anticiper l'évolution des métiers de la ville de demain - je ne détaille pas parce que je sais que tout le monde est fatigué -, renforcer la notoriété et l'image de l'école, construire le positionnement de l'école au sein du pôle universitaire I-Site - puisqu'il y a une stratégie d'association à l'Ecole des ponts et à l'université de Marne-la-Vallée -, et contribuer au développement de la Ville de Paris, de l'aire métropolitaine de Paris et des métropoles par l'offre de formations adaptées et par l'innovation, notamment dans la formation des élèves ingénieurs fonctionnaires.

17 objectifs ont ainsi été retenus, adossés aux indicateurs de performance. Le suivi annuel de l'évolution des indicateurs devrait permettre de valider la démarche et de l'adapter en cours de contrat. C'est pourquoi il a été porté une attention particulière à la définition de ces indicateurs qui permettront un suivi fin par la Ville des activités de l'E.I.V.P.

Vous parlez - je ne suis pas surprise, nous en avions parlé au C.A. - de l'indicateur de progression de la masse salariale qui a pour valeur cible 1,1 % d'augmentation annuelle, ce qui correspond - je me permets de vous contredire parce que j'ai vérifié avec l'adjoint aux Finances, Emmanuel GRÉGOIRE ; c'est le même chiffre pour le contrat avec l'Etat : 1,1 % pour la masse salariale globale de la Ville - à une valeur moyenne d'augmentation en tenant compte du G.V.T. - glissement vieillissement technicité -, et donc, d'une stabilisation des effectifs.

Evidemment, je comprends votre objection parce que vous dites que c'est contradictoire avec le fait de se développer. La réponse que je peux vous donner, c'est qu'il s'agit bien d'un objectif, d'une valeur cible. Ces objectifs et ces valeurs cibles sont susceptibles d'évoluer en fonction des projets du développement de l'école. Il est bien évident que si l'E.I.V.P. mobilisait de nouvelles ressources, soit de contrats de recherche, soit dans le cadre de I-Site, par exemple, cet objectif pourrait être réévalué. Pour cela, un compte rendu annuel du contrat d'objectifs sera établi par l'E.I.V.P. Il sera présenté à la séance du mois de juin du conseil d'administration de l'établissement et communiqué à la tutelle, c'est-à-dire à nous.

Un comité de pilotage constitué par le représentant de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi, la Direction des Ressources Humaines et la Direction des Finances et des Achats de la Ville de Paris, se réunira en tant que de besoin pour examiner l'avancement et les conditions d'exécution du contrat d'objectifs. Il pourra se réunir à la demande de l'E.I.V.P. si les circonstances le justifient. Merci.

Je vous demande donc de voter ce projet de délibération.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 205.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 205).

## 2018 DAE 221 - Subvention et versement d'honoraires au C.R.O.U.S. de Paris (515.000 euros) dans le cadre d'une convention de mandat.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DAE 221 porte subvention et versement d'honoraires au C.R.O.U.S. de Paris.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je ne surprendrai personne ici, j'imagine, si je dis que nous sommes sensibles au fait que les infrastructures économiques préexistent et déterminent les superstructures mentales. S'intéresser à la réussite des étudiants et étudiantes implique donc logiquement, pour nous, de prendre en compte leurs conditions financières, matérielles et d'études. Les étudiants et étudiantes qui doivent travailler pour s'assurer un revenu, ont un taux d'échec parfois deux fois plus élevé que celui de celles et ceux qui peuvent se consacrer à plein temps à leurs études. Or, Paris est la ville française où le coût de la vie étudiante est le plus élevé : le coût du logement, particulièrement important dans la Capitale, grève lourdement les budgets. Or, l'accès à un logement étudiant indépendant est un premier pas vers l'autonomie et la réussite étudiante.

La Ville, et l'adjoint au Logement en particulier, ont donc fait un effort certain de rattrapage pour construire des logements sociaux spécifiques pour les étudiants. Depuis 2014, ce sont plus de 3.600 logements étudiants sociaux qui ont été financés, soit 900 par an. Il faut, bien sûr, continuer dans ce sens, car tous les besoins ne sont pas encore couverts, en particulier pour celles et ceux qui sont issus des classes populaires. Pour les aider, notre collectivité a mis en place depuis 2012 une aide forfaitaire de 900 euros pour les boursiers qui ne peuvent accéder aux résidences sociales étudiantes. Les critères pour accéder à cette aide sont assez restrictifs et permettent à un public ciblé de disposer d'un coup de pouce pour une première installation, leur permettant de gagner en autonomie.

L'année passée, le groupe Communiste - Front de Gauche avait déposé un amendement afin que cette aide reste à sa hauteur initiale de 900 euros, alors que la délibération initiale prévoyait de la baisser à 500 euros. Cette année, nous remarquons que le niveau de l'enveloppe baisse. Il était de 695.000 euros, pour être précis, l'an dernier, et ne sera plus que de 515.000 euros cette année. Cette baisse, nous dit-on, vise à consommer le reliquat qui subsiste. Soit. En tablant sur un millier de bénéficiaires de cette aide, c'est grosso modo l'étiage des deux dernières années. On arrive effectivement à une enveloppe de 900.000 euros. Cela correspond en effet à la somme de la subvention et du reliquat, qui serait de 400.000 euros. Le compte est bon.

Nous ne nous opposons donc pas à une baisse qui serait juste un arrangement technique consommant le reliquat des années passées, mais à la condition que cette baisse ne remette en cause ni la hauteur de l'aide versée, ni le nombre de bénéficiaires pour les années prochaines. Naturellement, vous connaissez notre esprit de persévérance, si je puis dire : nous resterons vigilants l'année prochaine. Lorsque la subvention sera reconduite, il conviendra de la rehausser puisqu'il n'y aura plus de reliquat à consommer.

L'austérité imposée par le Gouvernement ne doit évidemment pas rejaillir sur nos politiques. Les économies ne doivent pas augmenter la précarité des étudiants. Ils pâtissent déjà de la baisse des A.P.L. et de leur non-indexation

sur le coût de la vie. Notre collectivité doit continuer à leur apporter son soutien et en particulier pour les boursiers. Nous serons donc particulièrement vigilants sur le devenir de cette aide forfaitaire.

Je profite des quelques secondes qui me restent pour dire qu'il semble que le non-recours à ce droit soit encore important. Nous souhaiterions étendre la communication sur cette aide afin que le dispositif soit popularisé, que davantage d'étudiants et d'étudiantes puissent y accéder.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Merci, Jean-Noël AQUA, de me permettre de faire un petit résumé des actions que nous menons en partenariat avec le C.R.O.U.S. puisque, comme vous l'avez dit, accéder à un logement indépendant est l'une des étapes indispensables qui mènent à l'autonomie et à la réussite des étudiants.

Je signale que dans la Métropole du Grand Paris, 34 % des étudiants vivent chez eux ou chez leurs parents, ce qui est beaucoup par rapport au reste de la France, qui est de 27 %. Il est important, pour accéder à l'autonomie, d'avoir un logement autonome.

C'est pourquoi, face à la difficulté que rencontrent les étudiants à se loger dans la Capitale, la Ville s'engage avec force, vous l'avez dit, dans la construction de 1.000 logements par an - c'était l'objectif, on va quand même y arriver - dont 750 logements sociaux, en partenariat bien sûr avec Ian BROSSAT.

Le soutien au C.R.O.U.S. de Paris pour la réhabilitation de résidences. Investissement de 9 millions d'euros d'ici 2020. Le développement aussi de colocations étudiantes au sein du parc des bailleurs sociaux avec les KAPS ou les colocations pour la réussite éducative. Enfin, le financement de cette fameuse A.I.L.E., aide à l'installation dans un logement pour les étudiants.

Vous l'avez rappelé, cette aide à l'installation dans un logement étudiant, créée il y a 10 ans, s'adresse aux étudiants boursiers qui, s'installant dans le parc privé, reçoivent, vous l'avez dit aussi, un coup de pouce financé par la Ville, et gérée par le C.R.O.U.S. D'après les bilans et les retours de son utilisation, cette aide finance des dépenses d'équipement, électroménager, mobilier mais aussi les cautions et mois de loyers anticipés, indispensables à une installation mais qui pèsent dans le budget des étudiants.

C'est aussi une mesure de justice sociale. Les étudiants issus de classes moyennes doivent pouvoir se loger dans Paris et ce sont les principaux bénéficiaires de cette aide. Les boursiers échelon 0 bis, 1 et 2 représentent plus de la moitié des bénéficiaires, 550 sur 1.000 en 2016-2017.

Le budget, facialement, peut avoir donné l'impression de baisser ; il est de 515.000 euros cette année. C'est le budget réservé au financement de cette aide, mais c'est sans compter, vous l'avez dit aussi, sur les reliquats disponibles au C.R.O.U.S. Pour 2019, nous consoliderons un financement à la hauteur de nos ambitions pour Paris et les étudiants.

Plus largement, l'A.I.L.E. s'inscrit dans une politique de vie étudiante globale, où la politique structurante en matière de logement étudiant consiste, je l'ai dit, à financer des constructions de logements - 6.000 sur la mandature -, l'investissement de la Ville étant considérable et inédit en la matière.

Vous pouvez donc compter sur ma détermination à poursuivre dans cette direction.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 221.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 221).

## Vœu déposé par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris relatif à "Parcoursup".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 177 relatif à "Parcoursup".

Je donne la parole à Jean-Noël AQUA.

**M. Jean-Noël AQUA**. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "Parcoursup" révèle désormais au grand jour sa réalité.

Passé les effets de manches, la réalité apparaît crue, d'une violence sociale manifeste, que le Gouvernement cherche à taire. "Cachez cette sélection que je ne saurais voir" a été sa stratégie. Je me souviens qu'Anne-Christine LANG, supportrice zélée du Président, avait défendu ici même que "Parcoursup" n'introduisait aucune sélection.

Six mois après les tartufferies de "La République en mots", "Parcoursup" se révèle être une manifeste machine à sélection massive. Plus de 170.000 futurs étudiants n'ont aujourd'hui toujours pas d'affectations qui leur conviennent. On voulait éviter les tirages au sort, qui concernaient 0,4 % d'une promotion, le Gouvernement a de facto mis en place une loterie pour tous, une loterie où devinez qui sont les perdants : les enfants des catégories populaires.

Dans certains lycées populaires, ce sont des classes entières qui n'ont aucune affectation. A l'inverse, dans certains quartiers favorisés, tous les lycéens ont leurs vœux exaucés. Et comme pour d'autres déterministes, le déterminisme social de "Parcoursup" se double d'une ségrégation géographique. Le Gouvernement, en imposant des taux d'acceptation par secteurs géographiques, a renforcé les inégalités, avec une énième tartuferie, la carte magique offerte aux lycéens des lycées français à l'étranger qui ont priorité partout. Au final, comme par hasard, la discrimination auprès des lycéens des quartiers populaires est manifeste dans les premiers retours que nous avons pu avoir.

Deuxième entrée de la sélection, le taux plancher de boursiers. Alors que certaines filières peuvent avoir jusqu'à 10 % de demandes de boursiers, nos informations, là aussi, indiquent que le ministère garantit seulement 1 ou 2 % de boursiers. "Ite missa est", les déterminismes sociaux seront conservés et renforcés.

Vous comprendrez que nous ne laisserons rien passer sur le sujet. Nous demandons donc à avoir les moyens d'évaluer le dispositif. Nous demandons donc que la Ville interpelle le Rectorat afin d'avoir la publication des taux d'acceptation, par université, des promotions entrantes, en fonction de l'origine géographique des étudiants et en fonction du caractère boursier.

Certains se targuent ici de disruption. Nous avons envie de leur dire : "Chiche, demandons la transparence et l'évaluation du dispositif, à moins, bien sûr, qu'il y ait un tri social à cacher."

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Marie-Christine LEMARDELEY, puis à Patrick BLOCHE, pour deux minutes en tout.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, adjointe. - Comme je l'ai déjà rappelé au dernier Conseil de Paris, nous sommes favorables à la plus grande transparence en ce qui concerne les règles d'affectation dans l'enseignement supérieur. L'intérêt des étudiants est un objectif essentiel et, à cet égard, je réitère la position de l'Exécutif déjà affirmée, qui est une position de vigilance quant aux effets que pourrait produire ce dispositif.

Nous maintenons cette vigilance en lien avec le Rectorat, avec lequel j'ai des réunions très régulières, pour que chaque bachelier ait une place dans l'enseignement supérieur parisien.

La publication des chiffres par établissement, d'abord, le nombre de boursiers. Le département de résidence et le type de baccalauréat, me semblent répondre à un objectif de transparence légitime. Cela me permettrait d'évaluer l'égalité réelle dans l'accès à l'enseignement supérieur.

Bien sûr, le taux de boursiers, fixé par le Rectorat, avait pour but avoué de favoriser la mixité sociale. Et la mesure du taux de candidats extra-académiques visait à favoriser la mobilité géographique. Mais, dans les faits, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et, pour une même filière, ces taux peuvent varier sensiblement. En fonction de l'établissement, on constate des écarts importants.

Deuxièmement, pour ce qui concerne le lieu d'origine, les écarts aussi sont importants dans les candidats extra-académiques, qui varient d'une université à l'autre. Il est vrai que l'opacité autour des règles de définition de ces pourcentages alimente les craintes.

En conclusion, je rappelle que la reproduction sociale est très forte à l'université. Les enfants d'ouvriers ne représentent que 11 % des étudiants, soit trois fois moins que leur part parmi les jeunes de 18 à 23 ans. A l'opposé, les enfants de cadres supérieurs représentent 30 % des étudiants mais seulement 17 % des 18-23 ans. Ce sont les chiffres de l'observatoire des inégalités.

L'enjeu pour la Ville est de tout mettre en œuvre pour que les étudiants, dans la diversité de leurs parcours et de leurs origines, soient bien accueillis, vivent bien à Paris et trouvent les meilleures conditions de réussite, poursuivant ainsi l'objectif de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de l'accès au diplôme. Nous pourrons donc sensibiliser tout d'abord le Recteur, pour aboutir à la publication des chiffres ainsi que les établissements eux-mêmes via les conseillers de Paris membres des conseils d'administration.

Pour ces raisons, j'émets un avis favorable à ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Monsieur BLOCHE.

**M. Patrick BLOCHE**, adjoint. - Inévitablement rapidement, Monsieur le Maire, je souhaiterais seulement compléter ce que vient de dire Marie-Christine LEMARDELEY en vous faisant part de la consultation que j'ai effectuée à la demande de la Maire de Paris auprès des fédérations de parents d'élèves, confirmant ce que nous savions déjà, à savoir le fait que les lycéens ont vécu une séquence particulièrement anxiogène au moment même où ils étaient évidemment déjà très stressés par le passage du bac.

Et vous confirmer également que "Parcoursup" n'échappe pas aux soupçons d'un renforcement des inégalités sociales, avec des interrogations sur de possibles discriminations géographiques - Jean-Noël AQUA l'évoquait lui-même - ou des discriminations en fonction des filières, surtout qu'il peut y avoir des effets cumulatifs, notamment quand, à la Seine-Saint-Denis, on ajoute la problématique des filières techniques.

De ce fait et j'en termine là, les fédérations de parents d'élèves ont quand même rappelé avec force que "Parcoursup" restait un processus qui avait l'inconvénient d'obliger les jeunes à faire des choix quasi-définitifs à un moment où ils pouvaient légitimement, compte tenu de leur âge, se poser des questions sur leur avenir dans l'enseignement supérieur et sur leur avenir professionnel.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. Pascal CHERKI, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI, Carine PETIT, les groupes Communiste - Front de Gauche et Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 417).

## Compte rendu de la 7e Commission.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons aux travaux de la 7e Commission.

Je donne la parole à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Merci, Monsieur le Maire.

86 projets de délibération à l'ordre du jour lors de notre dernière séance présidée par Ann-Katrin JÉGO en mon absence, que je remercie en tant que vice-présidente de la 7e Commission.

Concernant l'Europe, Hermano SANCHES RUIVO a présenté le projet de délibération DGRI 28 concernant une subvention à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2018", avec un échange avec Pierre AURIACOMBE.

Concernant les délégations de Pauline VÉRON, après la présentation des principaux projets de délibération, le projet de délibération DDCT 67 concernant l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Démocratie ouverte" a permis un échange avec Jean-Didier BERTHAULT.

Les projets de délibération DJS 158 et 159 concernant la dénomination des centres d'animation, ont permis un échange avec Jacques BOUTAULT.

Pour ce qui concerne Jean-François MARTINS, et donc les projets de délibération Sport, Tourisme, et Jeux Olympiques et Paralympiques, bien évidemment, après la présentation des projet de délibération les plus importants, le projet de délibération SG 35 concernant la convention de mise à disposition du Plateau Joffre a permis un échange avec Jacques BOUTAULT.

Pour les projets de délibération Relations internationales et Francophonie, c'est Hermano SANCHES RUIVO qui les a présentés. Le projet de délibération DGRI 33 concernant la subvention à la fondation Alliance française a permis un échange avec Jean-Didier BERTHAULT.

Pour terminer, 1 amendement et 14 vœux ont été déposés lors de cette séance. Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au suivi des subventions dans le cadre de la lutte contre le V.I.H.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons directement à l'examen du vœu référencé n° 178 relatif au suivi des subventions dans le cadre de la lutte contre le V.I.H.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, je vais être assez brève.

Ce vœu s'inscrit dans le projet de délibération DGRI 22, que nous avons voté au Conseil de Paris en juin dernier, qui portait sur le soutien à des associations de lutte contre les infections V.I.H. Il s'agit d'un soutien très

important de la Ville de Paris. On peut dire que pour la Ville de Paris, c'est un effort important, de l'ordre de 1,7 million d'euros, qui est très ancien, mis en place depuis 2001. Au niveau international, c'est la subvention la plus importante. Il faut le souligner. C'est très heureux.

Ce sont 17 associations qui sont ainsi soutenues à travers le monde. Mais, il me semble que tout soutien financier nécessite une très bonne évaluation de ce soutien, afin que les financements publics soient précisément utilisés au mieux. Et donc, il nous apparaît très important d'avoir une bonne évaluation de ces différentes actions de ces associations.

Notre vœu, déposé par Bernard DEBRÉ et les membres du groupe les Républicains et Indépendants, est très simple. Il souhaite que soient communiquées à l'ensemble des groupes politiques siégeant en Conseil de Paris, les évaluations faites concernant les subventions données dans le cadre de la lutte contre le V.I.H.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - En lieu et place de mon collègue Patrick, je tenais d'abord à remercier Mme Dominique STOPPA-LYONNET pour son intervention, qui permet d'attirer à nouveau l'attention du Conseil de Paris sur la question capitale de la lutte contre le V.I.H Sida, pour laquelle notre Conseil a approuvé en juin, 1.678.000 euros aux associations de lutte reconnues pour la qualité de leur travail à l'international.

Depuis 2001, la Ville de Paris s'est engagée dans la lutte contre le V.I.H. Sida en Afrique, et en a fait l'une des priorités de sa politique de solidarité internationale. Ce sont 27,6 millions d'euros depuis 2001, 95 projets mis en œuvre par 42 structures. En 2015, il a été décidé d'ouvrir notre action à l'ensemble des continents, tout en maintenant un accent fort sur l'Afrique.

La Ville de Paris sélectionne les projets mis en œuvre par des O.N.G. dont l'expertise est internationalement reconnue. Les programmes soutenus doivent être élaborés et exécutés en partenariat avec les acteurs locaux, et doivent s'intégrer aux politiques nationales définies par les États concernés.

Ces relations de proximité avec les O.N.G. et les liens avec les institutions du Sud permettent à Paris de jouer un rôle actif dans la lutte contre le V.I.H. Sida, au-delà même de sa fonction première de bailleur de fonds.

La Ville de Paris a inscrit ces financements dans la durée et ces partenariats sont généralement renouvelés le temps nécessaire à l'achèvement d'un programme. Elle respecte en cela un principe de responsabilité vis-à-vis des populations soutenues, alors même que le V.I.H. est une affection chronique et qu'il appelle à des actions de long terme, notamment dans le domaine de la prise en charge psychosociale et médicale des patients.

Au-delà du contrôle des programmes menés et de leurs impacts, nous avons décidé de mandater des évaluations qui auront pour double objectif d'apprécier les capacités d'autonomisation des partenaires locaux, et de définir des orientations pour l'avenir, en vue d'une pérennisation de ces programmes.

Dans cette perspective, Madame, nous apporterons un avis favorable à votre vœu. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 418).

## 2018 SG 36 - Construction de l'Aréna II sur le site de la Porte de la Chapelle (18e). Autorisations d'urbanisme et convention d'études entre la Ville de Paris et la SOLIDEO.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération SG 36 et l'amendement n° 217 qui y est rattaché concernent la construction de l'Arena II sur le site de la Porte de la Chapelle.

La parole sera donnée à Christian HONORÉ, Pascal JULIEN, Sergio TINTI et Danielle SIMONNET.

**M. Christian HONORÉ**. - Monsieur le Maire, si nous soutenons sans ambiguïté l'installation de l'Arena II à la Porte de la Chapelle, dans le cadre de la requalification urbaine de ce secteur, nous nous interrogeons sur les aménagements autour, comme je vous l'avais indiqué dans mon précédent message du 15 juin. C'est un équipement qui va recevoir un très nombreux public de Paris, de la région et de province, compte tenu des manifestations sportives et culturelles, puisque des concerts pourront y être organisés.

Il me semble que des questions de bon sens se posent d'elles-mêmes et qu'il est important d'y apporter des réponses concrètes.

Ce n'est pas la première fois que l'on vous interroge sur le sujet sans que jusqu'à maintenant nous ayons eu des réponses concrètes.

Qu'est-il prévu pour gérer les flux de tous les véhicules qui vont amener le public qui, nous l'espérons, sera nombreux ?

Je ne parle pas des Parisiens qui pourront prendre les transports en commun. On ne peut pas écarter la venue de personnes venues de banlieue, voire de province, par exemple par l'autoroute A1. C'est un vrai sujet que l'on doit anticiper si l'on veut éviter un effet de thrombose et de congestion automobile sur l'autoroute et le périphérique.

Sur les installations sportives existantes se pose la question de la piste d'athlétisme qui, si j'ai bien compris, est supprimée.

J'aimerais que cette question soit réétudiée, parce que je crois que telle qu'elle est, elle répond aux besoins des jeunes, sauf à me persuader du contraire. Je vous rappelle que les aménagements futurs vont attirer des jeunes, ou des moins jeunes d'ailleurs, qui aimeront disposer d'une telle piste.

Je rappelle que le projet de délibération DU 69 examiné en mars dernier précisait : "Le programme de l'opération d'aménagement devra être réorienté au regard de l'implantation de l'Arena II, et de la réintégration de l'ensemble des équipements sportifs à reconstituer dans son périmètre".

On peut admettre qu'un projet connaisse des modifications et des évolutions, mais nous aimerions avoir des précisions, et puisque évolutions il y a, veiller à ne léser personne, en particulier les jeunes issus de ce quartier populaire, qui fréquentent le stade.

Enfin, j'aimerais connaître ce qui est prévu en termes de nombre de logements et d'activité.

Monsieur le Maire, ce sont des interrogations concrètes qui intéressent de nombreux habitants du quartier, et plus largement, des Parisiens, qui aimeraient savoir ce que sera in fine l'architecture générale de ce quartier.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN.

**M. Pascal JULIEN**. - D'abord, merci à Jean-François MARTINS qui a présenté devant mon groupe le projet de l'Arena II, de façon très séduisante.

Néanmoins, nous nous abstiendrons. Je ne vais pas dire les côtés positifs pour gagner du temps et finir peut-être le plus tôt possible notre Conseil, tous les aspects positifs sont dans le projet de délibération. Jean-François MARTINS ne manquera pas de les rappeler.

Les raisons de notre abstention, c'est d'abord que l'Arena II, qui est arrivée par les J.O., n'a donné lieu pas plus que les J.O., à la moindre concertation.

La deuxième raison, plus importante peut-être encore, est qu'il prend la place du Marché des 5 Continents, qui était prévu à cet endroit, et on ne sait pas où ira le Marché des 5 Continents.

Enfin, un rapport a révélé que les stades construits à la périphérie de Paris le long du boulevard périphérique donnaient lieu à des inhalations de produits toxiques extrêmement importantes. Evidemment, nous n'avons pas de réponse à cela, même s'il est bien écrit que nous serons dans les clauses standards en matière environnementale au vu du rapport arrivé sans doute après la délibération.

En tout cas, tant que nous n'aurons pas de réponse sur ce point, nous ne pourrons pas être positifs. Et donc, nous nous abstenons. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Sergio TINTI.

**M. Sergio TINTI**. - Mes chers collègues, je veux tout d'abord saluer le travail qui s'initie entre la Ville de Paris et SOLIDEO. Ce projet de délibération prévoit le versement d'une première subvention à la Ville et l'approbation d'une convention d'étude pour la construction de l'Arena II.

Nous saluons le choix d'implanter la nouvelle Arena parisienne, porte de la Chapelle dans un quartier populaire. C'est un choix beaucoup plus raisonnable que dans le parc de Bercy, contesté par les habitants. La mutation de la porte de la Chapelle et la proximité de la parcelle avec la Seine-Saint-Denis et le Stade de France en font un endroit stratégique.

Pour notre groupe, l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 est primordial. C'était le cœur de notre candidature. Le fait que le quartier gare des Mines - Fillettes accueillera dorénavant un équipement olympique, va jouer un rôle d'accélérateur pour la rénovation du quartier.

Je le répète, cette implantation est une bonne chose. Nous partons de l'idée d'un rattrapage nécessaire des équipements sportifs sur nos territoires. Nous espérons qu'au-delà de cette Arena, nous continuerons à investir pour que des équipements sportifs naissent dans les quartiers populaires.

Cette seconde Arena remplit le double objectif d'être, à l'horizon 2024, une salle qui permettra aux clubs d'élite de handball et de basket parisiens de disposer d'une salle qui leur garantira une attractivité indispensable à leur développement et offrira deux gymnases pour le sport de proximité dans le sport scolaire, notamment dans le 18e arrondissement.

Cela étant dit, je souhaiterais évoquer deux sujets avec vous ici, à l'occasion de ce projet de délibération. Le premier, qui a déjà été soulevé, le stade des Fillettes comporte aujourd'hui une piste d'athlétisme. Nous sommes aujourd'hui interpellés par des usagers inquiets qu'avec l'aménagement du futur quartier, la piste disparaisse.

Je sais qu'actuellement, il n'est pas prévu, dans les équipements sportifs accolés à l'Arena II, une telle structure. Pouvons-nous, dès aujourd'hui, rassurer ces usagers sur la possibilité de continuer à pratiquer l'une des disciplines reines de l'olympisme ? Première question.

La deuxième, c'est plutôt un conseil. A terme, l'Arena II aura pour vocation de recevoir aussi des spectacles. Il est alors nécessaire de travailler en bonne intelligence avec la C.A.E. et le P.O.P.B. pour coordonner les deux programmations et garantir la viabilité et la coexistence de ces deux modèles économiques.

Merci, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Vous connaissez mon opposition aux Jeux olympiques, ce n'est pas forcément une opposition à la construction de nouveaux équipements publics au service du sport et de la culture. Néanmoins, je crains que cette Arena II soit à nouveau un grand projet inutile et imposé, et que l'on se retrouve encore avec, en héritage, un bel éléphant blanc.

Vous connaissez la légende de l'éléphant blanc, sinon je vous invite à lire la nouvelle de Villiers de l'Isle Adam, et sinon de regarder le très beau documentaire qu'avait fait Arte sur les Jeux olympiques et qui s'intitulait justement "L'éléphant blanc".

Vous savez comme moi que le Stade de France, Bercy, ce n'est pas si simple à remplir non-stop. La capacité de ces deux établissements peut rendre très dubitatif le fait que Paris se dote de cette Arena II.

Première raison qui fait que je n'adhère pas du tout à ce projet et que je ne voterai pas ce projet de délibération.

Ensuite, il faut reconnaitre qu'il y a eu quand même une belle mobilisation citoyenne que je salue, qui a permis de vous faire reculer sur la première implantation que vous aviez choisie à Bercy, puisque c'était une aberration que de vouloir imposer l'Arena II en prenant sur une emprise du parc de Bercy.

Nous sommes quelques conseillers de Paris à alerter, de conseil en conseil, sur le fait que Paris est l'une des villes les plus denses et que l'on manque d'espaces verts. Prendre sur l'espace vert de Bercy pour faire cette Arena II aurait été une belle aberration.

Concernant l'implantation au niveau de la Chapelle, j'entends les arguments qui plaident en faveur de ce quartier populaire qui a besoin d'équipements. Pour ma part, je pense que nos quartiers populaires ont besoin d'équipements à taille humaine, d'équipements de proximité. Je regrette que cette implantation se fasse au détriment d'un projet qui avait été mûri localement, celui du marché des 5 Continents.

On a, par ailleurs, une problématique locale qui est que ces équipements sportifs en bordure du périphérique provoquent une surexposition, en termes de pollution, extrêmement problématique et qu'il faudrait prendre à bras-le-corps. Pour toutes ces raisons, je ne voterai pas en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci à tous les intervenants pour leurs remarques très majoritairement extrêmement constructives sur ce projet.

Je me permettrai peut-être de reclarifier, en quelques secondes, l'histoire de ce projet pour réajuster deux ou trois éléments.

Non, Monsieur JULIEN, Madame SIMONNET, ce projet n'est pas né à cause des Jeux olympiques. En fait, il était dans le programme d'Anne HIDALGO en 2014 et s'appelait à l'époque "Transformer la halle Carpentier en salle de 6.000 à 7.000 places" parce que nous en avions cruellement besoin.

Le risque de l'éléphant blanc, Madame SIMONNET, est précisément justifié par trois rapports, le rapport Costantini, le rapport Douillet et le rapport sur les Arenas, qui montrent que nous manquons d'une salle de moyenne capacité à Paris entre Coubertin et ses 4.000 places, et le Palais Omnisports de Paris-Bercy AccorHotels Arena avec ses 17.000 places.

Cette jauge, autour de 7.500 à 8.500, est précisément un manque criant de Paris et de la Métropole, pour des événements qui ne sont plus des méga événements, peut-être pas ce que Mme SIMONNET qualifie de taille humaine, mais que j'appellerais des événements de taille intermédiaire.

Donc c'était Carpentier. On s'est rendu compte qu'en transformant la halle Carpentier en Arena de 7.000 places, que nous ne pouvions détruire la halle pour reconstituer cette aréna sans avoir un impact trop important sur l'activité amateur.

A l'occasion des Jeux, on s'est réinterrogé où pouvait être cette aréna qui était dans le programme de la Maire, indépendamment des Jeux olympiques. On a regardé à Bercy. Et n'en déplaise à Mme SIMONNET, ce n'est pas une éventuelle mobilisation citoyenne, mais parce que nous savions faire rentrer l'Arena II dans le parc de Bercy en dehors des espaces verts, sur le skate parc et sur le parking.

Il s'avère qu'en détruisant le parking et un bout du skate parc que nous reconstituons, nous savions faire rentrer cette Arena II à Bercy pour un coût qui était, par rapport à celui qui est projeté aujourd'hui sur la porte de la Chapelle, de 40 à 50 millions d'euros supplémentaires. Je n'aurais pas dépensé 130 millions d'euros pour une aréna de 7.500 places.

Enfin, s'est présentée l'opportunité de la porte de la Chapelle. Que les élus du 18e ne m'en tiennent pas rigueur, je n'imagine pas autre chose que cette aréna puisse faire extrêmement bien à une porte de Paris, dont on peut reconnaitre que sa situation urbaine et esthétique aujourd'hui a besoin sans doute d'un site emblématique, de transformer ce parking et ce bowling en une vraie porte du Grand Paris avec un Paris qui s'ouvre, avec une pacification des mobilités autour de ce plat de nouilles de périphérique et de début de l'autoroute A1, de résorber des problèmes de sécurité - Monsieur HONORÉ, je sais que vous êtes sensible à la sécurité - liés entre le stade des Fillettes, la porte de la Chapelle, la station essence qui est derrière, avec sur le site de la porte de la Chapelle, de la prostitution, du deal de crack. Sans doute que de la requalification urbaine va participer à pacifier le quartier et à adresser un certain nombre de ces sujets.

Enfin, de rééquilibrer l'offre de sport de haut niveau à Paris qui, aujourd'hui, vit sur un pôle dit de prestige porte d'Auteuil, porte de Saint-Cloud dans le 16e avec Roland-Garros, le parc des Princes, Jean-Bouin, et Pierre de Coubertin, un pôle à l'Est avec l'"AccorHotels Arena", et les quartiers populaires qui n'ont pas ces bâtiments emblématiques.

Je pense que cela participe aussi de notre enthousiasme, de notre souhait du beau, de l'esthétisme et du prestige dans les quartiers populaires que d'y installer ces installations, et donc de rééquilibrer de ce point de vue la cartographie parisienne de ces grands équipements.

Après, une fois que nous rentrons dans ces sujets, il y a plusieurs éléments. Il y a le sujet de la pollution aux abords de Paris.

C'est la réponse que j'ai faite au rapport "Green Peace", Monsieur JULIEN, Madame SIMONNET, il y a aujourd'hui une préoccupation sur la qualité de l'air au bord du périphérique, et il s'avère que l'urbanisation de Paris a fait que nous avons fait des terrains sportifs très tardivement dans l'urbanisation de Paris, dans un moment où le seul espace qui restait était l'espace après les Fermiers généraux, et donc le plus proche du périphérique. Mais ce n'est pas le sport qu'il faut interdire, Monsieur JULIEN, c'est la pollution, et que précisément, on ne va pas s'interdire de faire du sport.

En revanche, cette majorité travaille ardemment, et vous le savez, vous en faites partie, sur ce sujet à interdire et à réduire progressivement la pollution pour que dans ces équipements sportifs, où qu'ils soient, au bord du périphérique ou n'importe où dans Paris, on puisse faire du sport librement, sans mettre en danger sa santé.

Ensuite, des questions très concrètes que pose M. HONORÉ : la convention que nous passons aujourd'hui avec la SOLIDEO, c'est une convention d'étude préalable qui va nous permettre d'avancer sur un certain nombre d'études, la question des flux, une jauge relativement raisonnable avec 7.500 spectateurs, ce n'est pas l'"AccorHotels Arena", ce n'est pas le Stade de France, on considère sans doute qu'on n'a pas de risque de thrombose sur 7.500. Mais les études nous le diront et nous les partagerons aussi souvent que nécessaire.

Sur la question de l'insertion urbaine, c'est évidemment dans le cadre du projet gare des Mines-Fillettes qu'il ne revient pas à moi de rapporter ici mais à Jean-Louis MISSIKA et à Eric LEJOINDRE, mais avec deux soucis, celui de préserver l'offre sportive de proximité sur le stade des Fillettes. Nous reconstituons l'ensemble des trois terrains de football qui y sont présents. Nous requalifions le bloc vestiaire. Il y a un sujet sur la piste d'athlétisme, effectivement.

Aujourd'hui, à ce stade des études, nous ne savons pas faire re-rentrer la piste d'athlétisme dans l'emprise du stade des Fillettes et de l'Arena II.

La solution sur laquelle aujourd'hui on travaille, c'est d'abord constater une petite baisse de l'athlétisme en stade. La poussée se fait plutôt sur l'athlétisme hors stade et la course hors stade, et sans doute l'émergence du parc Chapelle Charbon, à quelques centaines de mètres de la porte de la Chapelle, ouvrira une opportunité pour des coureurs de s'entrainer dans des conditions plus verdoyantes.

Et puis globalement, l'augmentation de l'offre de proximité, je regrette qu'aucun de vous ne l'ait mentionnée. L'Arena II concernera une salle de 7.500 personnes, mais également deux équipements de proximité, un gymnase de type C, et Monsieur TINTI, vous y serez très sensible, un terrain de futsal avec 1.000 places qui manque, notamment pour un club de futsal du 19e arrondissement.

Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire, mais voici les réponses complètes aux questions diverses et de différentes natures qui m'ont été posées sur l'Arena II.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 217, qui, j'imagine, est technique, même si vous ne l'avez pas abordé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 217 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 36 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, SG 36).

## Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à un programme de fidélisation des touristes.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 179 est relatif à un programme de fidélisation des touristes.

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

On le dit souvent, Paris ne peut se visiter en une seule fois. Alors comment faire pour inciter les touristes ou visiteurs à revenir et découvrir tous les charmes de notre si belle capitale ? Nous proposons que la Ville développe avec l'O.T.C.P. un programme de fidélité permettant de cumuler des points, donnant droit à des avantages dont on bénéficierait dans Paris, comme une sorte de carte de fidélité : des promotions dans les restaurants aux accès privilégiés dans des lieux de culture, on peut réfléchir à de nombreuses pistes.

De nombreux partenariats en tout cas peuvent être envisagés. Il faut pour cela travailler avec tous les acteurs du tourisme parisien. N'oublions pas que le tourisme est un secteur très concurrentiel et qu'il faut sans cesse se renouveler pour continuer d'être attractifs. La concurrence se fait aujourd'hui entre capitales qui redoublent d'inventivité pour se hisser dans le top 3 des villes les plus visitées.

Le tourisme est un secteur économique essentiel. Il assure des emplois non délocalisables et reflète le dynamisme d'une ville. Bref, nous pensons que toutes les initiatives sont bonnes pour faire venir les touristes dans la plus belle ville du monde, sans chauvinisme bien entendu !

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le dispositif "Vuelve a Madrid" est un dispositif extrêmement intéressant sur lequel aujourd'hui des initiatives, y compris de start-up incubées dans l'incubateur "Welcome City Lab", sont du même ordre. Je pense à la "start-up" Points in the City qui fait gagner des bons cadeaux aux touristes.

C'est un enjeu fondamental parce que, sur près de 30 millions de visiteurs qu'accueille Paris, 74 % sont des "repeaters", c'est-à-dire des gens qui reviennent à Paris pour un deuxième séjour, et la question de leur fidélisation est absolument importante.

C'est pourquoi le schéma de développement touristique que la Ville de Paris a adopté en 2016 mentionnait la création d'un CRM, c'est-à-dire un outil de gestion de la relation client, afin de pouvoir capter de la donnée sur nos visiteurs et les inciter à revenir de manière régulière.

L'Office du tourisme a été missionné sur cet outil extrêmement performant qui pour Paris doit être à l'échelle de 30 millions de visiteurs par an à être capable de fidéliser. C'est un enjeu sans doute aux alentours du million d'euros d'investissements d'infrastructures technologiques pour être capable de le résoudre.

En tout cas, votre vœu continue à nous mettre une pression positive pour y arriver et c'est pourquoi j'y mettrai un avis favorable.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 419).

## Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à l'initiation à la randonnée des petits Parisiens.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 180 et n° 180 bis sont relatifs à l'initiation à la randonnée des petits Parisiens, pas des grands !

La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe RG-CI propose par ce vœu que soit développée la pratique de la randonnée dans les écoles. La randonnée est un sport à part entière, plein de bienfaits pour la santé. Elle permet d'améliorer la santé de ceux qui sont victimes d'asthme, et il y en a beaucoup, et habitue à la pratique de la marche.

Dans une société de plus en plus sédentaire, où l'on marche de moins en moins, ce qui est mauvais pour notre santé, ce n'est pas une mince affaire. Il y a quelques mois, nous avons vu fleurir la campagne de communication de l'assurance maladie qui apportait un remède simple au mal au dos : bouger !

On n'y pense pas toujours. D'ailleurs, on ne le sait pas toujours, mais il y a des chemins de randonnée dans Paris même. Il y a peu a été créé un chemin de randonnée à l'occasion de l'organisation des J.O. 2024 et un projet d'envergure est en réflexion à l'échelle de la métropole.

L'objectif de notre vœu est de donner le goût de la marche aux enfants et de les y habituer tôt. En plus, faire de la randonnée, c'est aussi l'occasion de découvrir la faune et la flore qui nous entourent, mais aussi le patrimoine.

Alors que nous avons voté en début d'année le Plan Biodiversité, les actions n° 11 et n° 14 du Plan Biodiversité encouragent, d'une part à la sensibilisation à la biodiversité de la crèche au lycée, et d'autre part à favoriser la participation des Parisiennes et des Parisiens à la reconquête et à la préservation de la biodiversité.

Il nous semble que ces deux buts sont liés et nous pensons que c'est une mesure simple, peu coûteuse, bénéfique et pleine de bon sens.

Merci beaucoup.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Rapidement, je suis évidemment d'accord avec la présidente du groupe RG-CI sur le besoin de défendre et de promouvoir la marche à pied et la randonnée auprès des Parisiens.

Notre divergence et ce qui justifie un vœu de l'Exécutif est que nous croyons que c'est précisément l'activité physique la plus universelle et qu'il ne faut pas la promouvoir exclusivement auprès des enfants mais auprès de tous les Parisiens.

C'est un secteur très dynamique à Paris. On ne le mesure peut-être pas mais c'est près 40 clubs de randonnée, de 70 randonnées, 12 Panamées - ce sont des grandes randonnées de 450 personnes, le troisième jeudi du mois, auxquelles je vous invite à participer - et plus de 35 bénévoles. C'est un secteur extrêmement riche.

Le topoguide et le GR Paris 2024 de 50 kilomètres autour de Paris a déjà été téléchargé plus d'une dizaine de milliers de fois et c'est un succès d'édition. Il y a une envie de marcher à Paris et je souhaite que l'on puisse le développer sur les enfants.

On le fait bien malgré eux, par exemple en supprimant les transports scolaires en bus pour des raisons climatiques et pour des raisons de notre engagement climatique. Quand les écoles se trouvent à moins de 1 kilomètre de la piscine, ils y vont désormais à pied. Cela va leur donner le goût de la marche.

Et c'est par ailleurs aussi un certain nombre d'autres actions que nous faisons.

Je propose donc ce vœu de l'Exécutif qui à la fois reprend les éléments du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants mais également propose de l'élargir à l'ensemble des Parisiens, avec notamment sans doute l'élargissement du dispositif "Senior+" qui donne des cours gratuits aux Parisiens de plus de 55 ans pour y intégrer plus largement l'activité de randonnée qui est celle la moins brutalisante et la moins invasive pour des seniors.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu, Madame GOLDGRAB ?

**Mme Laurence GOLDGRAB**. - Nous acceptons l'amendement.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous êtes d'accord sur le vœu que nous adoptons ? Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 420).

## Vœu déposé par Mme GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO relatif à la rénovation de la piscine d'Auteuil.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 181 est relatif à la rénovation de la piscine d'Auteuil.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la piscine d'Auteuil depuis sa construction en 1974, soit près de 45 ans, n'a fait l'objet d'aucune rénovation d'ampleur et se trouve donc dans un état global très dégradé.

Malheureusement, malgré nos demandes et son état de vétusté, cet équipement n'a pas été retenu dans la liste des piscines à réhabiliter au cours de la mandature dans le cadre du plan "Nager à Paris". Néanmoins, dans l'attente d'une opération plus ambitieuse, la Ville s'était engagée, au travers d'une autorisation de programme, à financer des travaux d'envergure à hauteur de 1,6 million euros avec en particulier la rénovation des vestiaires et du bassin, tout comme le réseau d'eau sanitaire et la mise en sécurité des installations électriques.

Or, moins de deux ans avant la fin de cette mandature, aucune programmation ne nous a été précisée concernant ces travaux et, plus grave, il semblerait que la Ville puisse renoncer en fait à cette opération d'envergure à l'issue des arbitrages financiers. Ce serait bien entendu tout à fait inacceptable pour les usagers de cette piscine qui déplorent quotidiennement son état.

Vous connaissez, Monsieur le Maire, la volonté des élus du 16e de soutenir le sport de proximité. Aussi notre vœu vise à ce que la Maire de Paris s'engage à réaliser d'ici la fin de la mandature des travaux d'ampleur justifiés par l'urgence et l'état de la piscine d'Auteuil.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur GABORIAU.

Effectivement cette piscine d'Auteuil a fait l'objet, dans le cadre de l'audit de sécurité, d'un certain nombre de prescriptions et cette piscine est programmée dans le cadre du plan "Nager à Paris" et du contrat de performance énergétique que nous avons signé sur la rénovation d'un certain nombre de piscines.

Nous nous situons donc dans un contexte budgétaire contraint, que le président de la 1ère Commission n'est pas sans méconnaître. Nous avons cependant pu valider récemment le principe de la réalisation de travaux pour un montant de 1,275 million d'euros, ce qui devrait permettre à la fois de faire les travaux de bâti, de sécurité et de ventilation nécessaires. Des petits travaux seront engagés dès cet été avec le remplacement des portes et des faux-

plafonds sans fermeture de l'équipement ; ce sont des petits travaux du quotidien. Mais fin 2019, ce sera d'engager cette tranche de 1,2 million d'euros pour une durée de huit mois.

En revanche, si nous pouvons faire la toiture et le réseau d'eau chaude sanitaire, ce ne sera peut-être pas l'ambitieuse et globale rénovation que vous appelez de vos vœux. En tout cas, je vous propose d'amender votre vœu de la sorte : changer une rénovation ambitieuse et globale du bâti par une rénovation importante du bâti, car ce ne sera peut-être pas global.

Dans ce cas j'émettrais un avis favorable si l'amendement est accepté.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Acceptez-vous l'amendement, Monsieur GABORIAU ?

**M. Pierre GABORIAU**. - Amendement accepté, Monsieur le Maire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait !

J'ai une explication de vote de M. Thomas LAURET, pour le groupe DP.

**M. Thomas LAURET**. - Je soutiens ce vœu et le groupe aussi parce qu'il y a tout de même urgence, cela devient assez catastrophique. Ce vœu a été voté à l'unanimité et on est en plus dans un contexte où on ferme les voies d'eau aux scolaires à Molitor, après une superbe négociation sur le sujet de la piscine Molitor. Certes, on est dans le 16e mais cela devient vraiment urgent.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme GIAZZI, MM. GOASGUEN, GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, MM. HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, Mme LECOUTURIER, M. CHERTOK, Mme BOILLOT, M. CAPLIEZ et Mme JÉGO, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 421).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'Aéroport de Paris.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 182 et n° 182 bis sont relatifs sont relatifs à A.D.P., soit Aéroport de Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je réalise que je n'ai pas eu le vœu n° 182 bis.

S'il peut m'être amené ou si quelqu'un l'a à côté de moi, ce ne serait pas mal.

Ce vœu n° 182 est contre la privatisation de l'aéroport de Paris. Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de privatiser l'aéroport de Paris. Or, l'aéroport de Paris, c'est une frontière, c'est une première entrée dans la Capitale. Il préoccupe donc la Ville de Paris de savoir ce que deviendra l'aéroport de Paris.

Il me semble essentiel de prendre conscience que, d'un point de vue de la sécurité, du contrôle des entrées, de la souveraineté nationale dans ce contrôle, l'aéroport de Paris ne doit pas être privatisé. L'Etat détient aujourd'hui 50,6 % du capital et des droits de vote du groupe "Aéroports de Paris". Ce projet de Gouvernement de modifier le cadre juridique régissant les participations de l'Etat dans le groupe "A.D.P." dans une logique de privatisation doit être rejeté.

Je souhaite, à travers ce vœu :

- Que la Maire de Paris contribue au débat public sur l'avenir d'"A.D.P." et le projet de privatisation du Gouvernement et qu'elle affirme, en notre nom à toutes et tous, la volonté de la Ville de Paris que cette infrastructure reste sous contrôle public de l'Etat ;

- Que l'Etat conserve donc, a minima, ses participations et droits de vote à leur niveau actuel ;

- Que la Ville de Paris, les communes les plus touchées par l'impact des couloirs aériens et de leurs 250.000 rotations annuelles, les départements concernés par les infrastructures aéroportuaires et de transport des passagers et de marchandises vers Paris et la Région Ile-de-France soient reçus par le Gouvernement pour débattre de l'avenir et du statut d'"A.D.P.".

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Danielle SIMONNET, car votre vœu nous permet d'avoir un vrai débat, court, mais un débat sur la stratégie aéroportuaire de Paris. C'est un débat que je souhaite que nous ayons plus souvent dans cette Assemblée.

"A.D.P.", ce sont les aéroports de Paris. Ils concourent à notre attractivité et à la connectivité de notre territoire et il est important que nous prenions position.

Nous vous soumettons un vœu de l'Exécutif qui est peut-être un peu moins radical que le vôtre, Madame SIMONNET, mais qui rappelle, en tout cas, certains éléments sur lesquels nous pourrons être d'accord :

- Que le Conseil de Paris émette le vœu que la Ville de Paris ainsi que l'ensemble des collectivités concernées soient associées à ce processus d'éventuelle cession et sur la réflexion de l'avenir d'"Aéroports de Paris", tant il est stratégique pour nos territoires ;

- Et que, dans le cadre de cette réflexion, l'Etat garantisse, en cas d'éventuelle cession totale ou partielle d'"A.D.P.", qu'il restera un rôle de régulateur des activités aéroportuaires pour la puissance publique et que ce régulateur soit bien au service des territoires et de la stratégie d'attractivité de la France et de Paris ;

- Que les modalités de concession éventuelle permettent d'assurer une compétitivité maintenue des aéroports parisiens en particulier sur les redevances et leur impact sur le coût d'accès à Paris pour les passagers, une stratégie aéroportuaire orientée vers l'investissement et la croissance durable du trafic et en particulier le volume de voyageurs entrants ; et enfin, la préservation de l'emploi et des conditions de concession qui engageraient d'éventuels opérateurs vers la nécessaire excellence environnementale et la réduction des nuisances.

Les exemples récents, de Toulouse ou de Lyon, nous invitent à une certaine prudence parce que bien opérer économiquement un aéroport ne veut pas dire opérer cet aéroport au service des intérêts du territoire où il s'insère.

Ce rappel de la Maire de Paris et de notre Assemblée, à destination du Gouvernement, pour être partie prenante de ces négociations, nous aidera tous, je le crois, à faire respecter les intérêts de Paris et pas seulement les intérêts de l'Etat actionnaire.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'ai trois demandes d'explication de vote.

On commence avec Jérôme GLEIZES.

**M. Jérôme GLEIZES**. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons lu le vœu de l'Exécutif. C'est à travers ce type de vœux que nous comprenons que la mue écologiste est un peu complexe, un peu difficile car ce vœu est une ode à la croissance du transport aérien. Il oublie donc la partie du Plan Climat que nous avons votée, notamment sur la compensation carbone de la croissance du transport aérien. C'est à travers ce type d'éléments que nous voyons qu'il y a encore beaucoup de travail à faire pour comprendre ce qu'est l'écologie.

Bien sûr, nous voterons contre le vœu de l'Exécutif. En revanche, nous voterons le vœu de Danielle SIMONNET car il n'est pas normal que des structures publiques soient vendues, à bas prix à des entreprises privées. Nous avons vu l'échec avec la tentative de l'aéroport de Toulouse. Nous espérons que l'"A.D.P." restera dans le giron public.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Excusez-moi, je vais vous surprendre, je suis désolé, mais ces deux vœux n'ont absolument aucun sens.

Vous parlez de "structures publiques", Monsieur GLEIZES. Il ne s'agit pas d'une structure publique, ce n'est pas un établissement public, ce n'est pas une S.P.L., "Aéroports de Paris" ; c'est une société anonyme cotée en bourse. Cela veut donc dire que si l'Etat souhaite vendre sa participation, vous pourrez faire tous les rendez-vous que vous voulez, vous pourrez demander à Anne HIDALGO de harceler au téléphone tous les Ministres de la République, si l'Etat a décidé de vendre, il vendra.

Maintenant, il faut que la Ville de Paris sache ce qu'elle veut. Si la Ville de Paris veut vraiment peser sur la stratégie d'"A.D.P." et c'est tout à fait compréhensible, c'est vrai - il est vrai que c'est une infrastructure stratégique ; Jean-François MARTINS a tout à fait raison de le dire, c'est un débat important -, la seule solution est que la Mairie de Paris, d'une certaine manière, prenne des parts au capital d'"Aéroports de Paris". C'est le sens de la tribune que j'avais faite dans les Echos.

Aux États-Unis, je rappelle que tous les aéroports appartiennent aux États. L'aéroport de Frankfort appartient aux deux collectivités locales de l'écosystème. Donc, si vraiment on veut être associé à la stratégie d'"A.D.P.", il faut prendre des actions.

Pour terminer, je ne voterai, évidemment, aucun des deux vœux qui sont des vœux pieux, des déclarations d'intention.

En plus, c'est un très bon placement puisque les actionnaires actuels d'"A.D.P." n'ont pas eu à se plaindre, bien au contraire. C'est une entreprise en pleine croissance.

L'emploi - rassurez-vous, Madame SIMONNET - augmentera plutôt vu les flux aériens.

Il ne faut surtout pas voter ces vœux si l'on a un peu de culture économique et le sens des affaires. Je suis très déçu que la Ville de Paris, franchement, prenne ce type de décision. Nous sommes vraiment la risée des marchés financiers, comme cela.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

S'il vous plaît, Jean-François MARTINS, évitez de perturber ce Conseil.

**Mme Florence BERTHOUT**, maire du 5e arrondissement. - Au risque d'être la risée des marchés économiques, autant je ne me retrouve pas dans le vœu de Danielle SIMONNET, autant je me retrouve dans plusieurs éléments du vœu de l'Exécutif, même s'il y a toujours une dimension "vœu pieu", certes.

Notamment le fait que le Département de Paris soit bien associé aux discussions et aux réflexions sur l'avenir d'"Aéroports de Paris", cela me paraît important, comme les autres départements d'ailleurs d'Ile-de-France et de la Région.

Vous l'avez rappelé, M. DEVEDJIAN a donné son accord. La Région y est également favorable. Je pense, à ce titre, que Paris doit, en effet, s'associer aux autres collectivités dans la concertation autour de la cession partielle ou totale d'"A.D.P.". Cela me paraît aller dans le bon sens.

Il s'agira également, Monsieur l'Adjoint, d'être attentif aux dispositions légales portant sur le contrôle de la société.

Les aéroports de Paris sont un élément majeur de l'attractivité régionale et parisienne, bien entendu. Ils sont aussi pourvoyeurs d'emplois.

Pour ces raisons, nous voterons, avec mon groupe, le vœu de l'Exécutif, en vous demandant de nous associer et de nous informer, au fil du temps, de l'évolution de ce dossier.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

J'imagine que vous maintenez le vœu n° 182, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, car le vœu n° 182 s'oppose à la privatisation quand le vœu n° 182 bis de l'Exécutif l'accompagne.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - C'est bien pour cela que je l'imaginais, Madame SIMMONET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Ni le Qatar ni les exploiteurs de...

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 422).

## Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au rôle des O.P.H.L.M. pour la construction du Village olympique et du Village des médias.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 183 est relatif au rôle des O.P.H.L.M. pour la construction du Village olympique et du Village des médias.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Je pense que là, il n'y aura pas de vœu de l'Exécutif. Il sera adopté d'emblée, j'imagine.

Ce vœu est relatif au refus de l'instrumentalisation des moyens du logement social pour la construction des sites olympiques. C'est tout de même surréaliste - vous vous rendez compte - que la loi olympique permette que le Comité d'organisation des Jeux olympiques puise de l'argent dans les organismes H.L.M. pour financer des installations pour les Jeux olympiques.

Cela paraît énorme, dit ainsi, mais c'est pourtant cela. Je trouve cela scandaleux. Le COJO bénéficie déjà de facilités et de moyens considérables alors que les organismes H.L.M. connaissent, au contraire, de très grandes difficultés pour mener à bien leurs missions qui seront, en plus, aggravées par la politique gouvernementale.

Les récentes déclarations de M. FERRAND, Directeur général de "Solideo", sur la mobilisation des fonds des O.P.H.L.M. pour la construction du Village olympique et du Village des médias sur la Seine-Saint-Denis, ont de quoi nous mettre en colère face à la crise du logement social en Seine-Saint-Denis.

On sait pourtant que les répercussions de Paris 2024 ne seront pas bonnes car elles aggraveront la spéculation immobilière, le renchérissement du foncier et l'inaccessibilité au logement qui frappera les populations les plus défavorisées de la Seine-Saint-Denis.

C'est exactement ce qu'il s'est passé à Londres là où le stade s'était mis en place, dans les quartiers les plus populaires : cela a chassé la population en provoquant une explosion de la spéculation. Ce sera la même chose.

En plus de cela, c'est avec l'argent des bailleurs sociaux. Eh bien, non, ce n'est pas possible. Donc, à travers ce vœu, je souhaite que la Maire de Paris, présidente de "Solideo", renonce à mettre les O.P.H.L.M. au service de la construction du Village olympique, du Village des médias ou de tout autre équipement olympique afin de préserver les moyens et les objectifs du logement social.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Jean-François MARTINS.

**M. Jean-François MARTINS**, adjoint. - Madame SIMONNET, si l'on vote votre vœu, les offices H.L.M. ne seront pas appelés à construire le Village olympique. Que se passe-t-il alors ? Eh bien, on ne fait que du logement privé. Et donc, qu'est-ce que l'on fait sur l'île Saint-Denis où il y a le Village olympique ? De la spéculation, de la gentrification et de l'exclusion des classes populaires de l'île Saint-Denis.

Comme nous ne défendons ni la gentrification, ni la spéculation, ni l'exclusion des classes populaires, j'invite à voter en défaveur de ce vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je vous rassure : même si on l'avait voté, cela… Je plaisante.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## 2018 DGRI 28 - Subventions (80.000 euros) et conventions à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2018".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DGRI 28 est relatif à l'attribution de subventions et de conventions à 13 associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2018".

La parole est toujours à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bah alors, Monsieur Hermano SANCHES-RUIVO, qu'est-ce qu'il se passe ? Dans ce projet de délibération, pour 80.000 euros, je vois que se glisse une subvention, pas extrêmement importante, de 5.000 euros pour le "think tank" européen du Parti socialiste. Parce que c'est quand même de cela dont il s'agit, non ? L'association "EuroCité" ? C'est vrai que le Parti socialiste et "think tank", cela peut prêter à rire. Je ne suis pas complètement persuadée que le Parti socialiste soit en capacité réellement de penser la question européenne depuis bien longtemps.

Franchement, je m'interroge, mais vous avez sans doute des explications. Auriez-vous voté un projet de délibération portant subvention, par exemple, s'il y avait eu un "think tank" de "Maintenons le peuple" initié par "La France insoumise", "Podemos" ? Pourtant, je suis persuadée qu'en matière d'éducation populaire, nous avons beaucoup plus travaillé le fond et la forme pour éveiller l'esprit critique des citoyens.

Plus sérieusement - parce que nous ne demanderons jamais cela - le projet "EuroCiné" de séances de cinéma sur les enjeux de société européens, suivies de débats : voilà ce que l'on va financer à hauteur de 5.000 euros, avec des échanges pédagogiques entre lycéens parisiens et turinois. Sur le papier, on ne peut être que pour. Mais, est-ce que nous avons à financer un "think tank" politique pour intervenir dans les lycées ? Je vous pose la question. Cela me pose un problème. Ce "think tank" européen se présente bien comme un "think tank" européen progressiste de gauche. En fait, c'est le cercle de réflexion autour des problématiques sur les sujets européens qui est soutenu, assumé - orientation sociale-démocrate - dont tous les membres sont issus des différents partis socialistes européens : le S.P.D. allemand, le parti démocrate italien, le parti socialiste français. Clairement, nous sommes face à un outil de propagande des P.S. à l'échelle européenne.

Vous avez le droit d'exister. Si, un jour, cela vous permet enfin de renouveler votre pensée, pourquoi pas ? Allez-vous véritablement permettre à un esprit critique de s'exprimer, par exemple sur la politique qui a été menée de coup d'Etat financier en Grèce et qui a conduit M. TSIPRAS à se soumettre aux mémorandums les uns à la suite des autres ? Allez-vous faire réfléchir sur le fait que cela conduit carrément ce M. TSIPRAS à remettre en cause jusqu'au droit de grève ? Allez-vous avoir une réflexion aiguisée sur ces sujets ? J'en doute.

Moi qui me suis impliquée dans des méthodes d'éducation populaire en 2005 sur le traité constitutionnel européen, dans ce beau mouvement référendaire où le peuple a essayé de se réapproprier sa souveraineté qui lui a ensuite été volée. Allez-vous permettre cet esprit critique ? J'en doute.

Je ne voterai donc pas ce projet de délibération. Je trouve qu'il aurait été honnête de dire clairement de quel "think tank" il s'agissait.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à M. Hermano SANCHES RUIVO.

**M. Hermano SANCHES RUIVO**. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame SIMONNET, pour votre intervention un tantinet taquine qui me permet de revenir sur le "Label Paris Europe", que je ne présente plus. Je pourrais le résumer depuis 2002. Il récompense des actions ayant une complémentarité avérée avec les politiques menées par la Ville de Paris, qu'elles soient de nature sociale, culturelle, éducative, citoyenne ou environnementale. Ainsi, près de 200 projets ont été labellisés pour un total de 1.355.840 euros.

Pour cette édition 2017-2018, sur les 50 projets déposés, 13 structures issues de 11 arrondissements de Paris ont été labellisées dans cette enveloppe des 80.000 euros. Au final, ce sont des échanges, des actions avec 13 autres pays européens.

J'aurais souhaité mettre l'accent sur certains projets, comme l'association "Culture et liberté" du 10e arrondissement, avec le projet mémoire intitulé "1918-2018-2118", avec des rencontres entre Allemands, Français, Hongrois, ou encore le projet "Electeurs en herbe" du 11e arrondissement, qui, par un programme d'éducation à la citoyenneté...

Est-ce qu'elle m'écoute ?

Je reprends la phrase.

… Ou encore le projet "Electeurs en herbe" du 11e arrondissement, qui, par un programme d'éducation à la citoyenneté, souhaite permettre aux jeunes de structurer leur opinion, de développer leur esprit critique et de participer au débat public. J'aurais pu mentionner aussi le travail de l'association "Kidilangues" du 15e arrondissement, ou encore du réseau "EUNIC" du 8e arrondissement, les deux liés à l'éveil aux langues européennes auprès de nos plus jeunes.

Je tiens à rappeler que la sélection des associations subventionnées est transparente. A l'excellent travail de préparation de la DGRI, travail conséquent, s'ajoute le travail du jury composé des différentes sensibilités politiques de notre Assemblée qui ont toutes accès et voix au chapitre. C'est conjointement que ce jury analyse et retient les projets à labelliser.

Pourquoi dis-je cela ? Parce que, Madame SIMONNET, vous avez souhaité vous attarder sur "EuroCité", "EuroCiné", ce "think tank" européen progressiste qui - effectivement, vous l'avez dit - propose des cinés-débats gratuits depuis 2016 pour stimuler les échanges sur la citoyenneté européenne. Je pense que c'est important. On peut citer des cinés-débats très participatifs et avec beaucoup de monde, autour de "Persépolis", de "Mustang" - ce magnifique prix européen LUX -, d'"A voix haute" ou encore de "La Cour de Babel", des événements que nous considérons plus culturels et citoyens que vraiment politiques. Vous en conviendrez peut-être.

Je vous invite à nous rendre ensemble en septembre aux prochaines séances organisées par "EuroCité", cette fois-ci au centre culturel serbe de Paris.

Oui, j'ai bien vérifié aussi : "EuroCité" est née au sein de ce réseau militant européen de gauche. Mais, depuis 2014, preuve et programmation à l'appui, cette structure a évolué et s'est élargie pour accueillir des contributeurs de divers horizons. L'objectif a changé et s'attache désormais à permettre une meilleure compréhension des enjeux européens.

Je pense que le jury a eu raison de les appuyer. D'ailleurs, cela a pleinement convenu au jury, où tous les groupes de notre Conseil sont représentés. Cela a convenu aussi aux représentants de la Commission européenne, du Parlement européen ou encore de la Maison de l'Europe. Cela me convient tout autant et j'espère que cela conviendra aussi à la majorité de mes collègues.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 28.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DGRI 28).

## 2018 DDCT 13 - Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (24.000 euros) à 8 associations œuvrant dans le 19e dans le cadre de l'appel à projets "politique de la ville".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 13 et l'amendement technique n° 184 de l'Exécutif qui y est rattaché portent sur l'attribution de subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne.

Pauline VÉRON, l'amendement est technique ? Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 184 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 184 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 13 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DDCT 13).

## 2018 DDCT 117 - Subventions (100.000 euros) à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants des quartiers populaires dans le cadre de l'édition 2019 du budget participatif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 117 est relatif à l'attribution de subventions à 7 associations pour leurs actions visant à favoriser la participation des habitants.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Monsieur le Maire.

A l'occasion de ce projet de délibération qui attribue une subvention de 100.000 euros à 7 associations, je souhaite partager avec vous une interrogation. Nous avons mis en place, il y a 3 ans, les conseils citoyens dans les quartiers "politique de la ville", instances nouvelles de démocratie issues de la loi du 21 févier 2014, pour favoriser la participation des habitants et faire émerger les citoyens tenus jusque-là à l'écart de la vie municipale.

Ces habitants, d'origines culturelles souvent différentes, d'origine sociale modeste, sont généralement moins réceptifs aux injonctions de la participation. Ces conseils citoyens commencent aujourd'hui à porter leurs fruits. C'est un travail lent pour installer le dialogue, la confiance, la co-élaboration, le plaisir d'être ensemble et de construire ensemble. C'est normal, la création de nouvelles relations humaines ne se fait pas en un jour. Créer des projets qui ont du sens et qui sont appropriés par les collectifs de citoyens, s'inscrit dans une démarche particulière, délicate. Il faut simplement être patient.

Je m'interroge donc sur l'intervention supplémentaire d'associations qui ont pour but la participation des habitants dans les quartiers "politique de la ville". Comment une association peut-elle recueillir, mais surtout construire des projets associatifs sur un territoire dont elle ignore l'histoire, les réseaux, les partenaires locaux ? Je crains sincèrement que ces nouvelles associations, composées très certainement de personnes talentueuses, jeunes, dynamiques, rentrent en concurrence avec un processus fragile qui a été mis en place par des animateurs et des animatrice des conseils citoyens depuis 3 ans.

Saupoudrer les financements, multiplier les intervenants, vouloir continuellement créer du nouveau sur un territoire me semble dangereux, car cela ne développe ni la construction en commun, ni la conscience collective qui ont besoin d'un minimum de stabilité.

Le groupe Ecologiste de Paris espère que ces associations travailleront en complémentarité et dans le respect du travail mené par chacun et chacune. Nous souhaitons obtenir un bilan d'étape des conseils citoyens avant la fin de l'année.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Danièle PREMEL.

**Mme Danièle PREMEL**. - Merci, Monsieur le Maire.

Les élus Communistes - Front de Gauche avaient déposé un amendement à l'occasion des débats budgétaires de 2016, demandant un accompagnement particulier en direction des habitants des quartiers populaires, dans le cadre du budget participatif. Il s'agissait, dans notre demande initiale, d'augmenter la dotation initiale des centres socioculturels, afin d'aider à l'émergence de projets dans les quartiers populaires.

Nous sommes heureux d'avoir été entendus et de voir que l'idée d'accompagner les habitants et les habitantes des quartiers populaires, tout au long de leur démarche du budget participatif, a été prise en compte.

Cette démarche d'"aller vers" est essentielle, si nous voulons que le budget participatif soit approprié par toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Pour être un véritable outil de démocratie locale, le budget participatif ne peut être réservé à celles et ceux qui sont les mieux informés des dispositifs municipaux.

Nous avons en revanche deux réserves sur ce projet de délibération. Compte tenu du calendrier très dense du budget participatif, il nous semble que ce n'est pas d'actions ponctuelles dont nous avons besoin, mais plutôt de renforcer les équipes qui suivent tout au long de l'année les différentes phases qui s'enchaînent du budget participatif, et plus particulièrement dans la mise en œuvre et le suivi. Les services de la participation citoyenne qui suivent le budget participatif sont aujourd'hui largement sous-dotés en personnel. Les agents de la Ville de Paris sont à bout de souffle, aujourd'hui, pour mettre en œuvre les projets votés lors des éditions précédentes du budget participatif.

Nous souhaiterions, pour assurer le meilleur travail en direction des quartiers populaires, que la Ville de Paris étudie la possibilité d'utiliser la somme de 100.000 euros, prévue dans ce projet de délibération, pour renforcer les services, afin de traiter ces questions et de répondre aux besoins.

Il nous semble qu'il serait pertinent, pour 2019, de faire une année blanche, que nous pourrions mettre à profit pour mettre en œuvre un maximum de projets adoptés lors des votes de 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, mais aussi d'en profiter pour enrichir notre réflexion de l'expérience des années passées et de tirer un bilan, y compris avec les Parisiennes et les Parisiens, pour pouvoir notamment, en vue de 2020, améliorer le budget participatif.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Joëlle MOREL, chère Danièle PREMEL, merci de me donner l'occasion de valoriser l'un des enjeux majeurs du budget participatif. En effet, le budget participatif a été conçu par nous comme un instrument de justice sociale, de participation des citoyens, notamment des quartiers populaires, à la construction de la Ville, dans l'esprit de Porto Alegre.

Pour permettre cela, nous nous appuyons sur trois dispositifs principaux.

Premièrement, 30 % de l'enveloppe du budget participatif est fléchée pour des projets qui concernent des quartiers populaires, soit 30 millions d'euros réservés. C'est un levier efficace, puisqu'en 2017 c'est un peu plus de cette enveloppe qui a permis de financer des projets dans les quartiers populaires, soit 33,4 millions d'euros pour 60 projets lauréats.

Deuxièmement, on s'appuie - et c'est l'objet de ce projet de délibération, plus particulièrement - sur des associations qui font de la participation citoyenne leur raison d'être et qui sont présentes dans nos quartiers, évidemment en lien, et j'ai entendu ce que vous disiez, Joëlle MOREL, avec les équipes de développement local et avec les conseils citoyens. Au moment où nous avons décidé de subventionner ces associations, tous les conseils citoyens n'étaient pas encore en place, et nous sommes donc en train d'améliorer ce lien entre les différents intervenants. C'est une enveloppe de 100.000 euros par an qui permet de soutenir l'activité de 7 associations pour 2018, qui accompagnent les habitants des quartiers populaires à formuler des idées, à mettre en ligne ces idées sur le site du budget participatif et à faire campagne aussi pour les projets pour qu'ensuite ils soient votés par les habitants des quartiers.

Le résultat de cette action est très positif, 89 projets déposés dans les quartiers populaires ont été recevables à 89 %, soit un taux de recevabilité qui est meilleur que les projets qui sont déposés hors quartiers populaires. On voit

donc que grâce à cet accompagnement, les projets sont non seulement recevables, mais ensuite sont votés par les habitants des quartiers populaires.

Enfin, troisième dispositif, on s'assure qu'il y a bien des urnes dans tous les quartiers populaires de Paris, afin que tout le monde puisse voter. Là aussi, résultat positif, puisque 17,5 % des votants au budget participatif résident dans un des quartiers populaires de Paris, ce qui correspond à la proportion des Parisiens qui vivent dans les quartiers populaires de Paris.

On voit donc qu'avec l'ensemble de ce dispositif, on arrive à faire du budget participatif un budget participatif qui implique l'ensemble des Parisiens, quels que soient les quartiers dans lesquels ils habitent. J'entends ce que vous me dites sur les renforts d'agents dans les services pour suivre le budget participatif. Des renforts ont été obtenus à la mission budget participatif et au service de la participation citoyenne et à la Direction de la Voirie et des Déplacements pour suivre les projets du budget participatif.

S'il en faut encore, nous regarderons mais aujourd'hui, contrairement à ce que vous disiez tout à l'heure, nous sommes dans un taux de réalisation des projets qui est très bon, qui est comparable à celui des projets de la Municipalité.

Si chaque année nous faisons un point sur la mise en œuvre du budget participatif avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris et des arrondissements, nous allons continuons à le faire, notamment à l'automne prochain, pour, comme chaque année, tirer le bilan du budget participatif et le faire évoluer, l'améliorer d'année en année et, bien sûr, tirer les conséquences pour les années à venir pour que ce budget participatif reste un outil particulièrement intéressant et positif, qui permet une grande participation des citoyens à Paris à nos politiques publiques.

Bien sûr, nous y travaillerons, comme vous nous incitez à le faire.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 117).

## 2018 DDCT 125 - Subventions (79.718 euros) à 8 associations dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets "Innovation publique et démocratique".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le projet de délibération DDCT 125 porte subventions à 8 associations dans le cadre de la mise en œuvre de l'appel à projets "Innovation publique et démocratique".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

**M. Alexandre VESPERINI**. - Mes chers collègues, il s'agit là d'un projet de délibération qui me pose quand même quelques problèmes. Quatre observations à ce sujet.

La première, c'est qu'il s'agit d'une subvention à plusieurs associations - il y a 8 associations - et c'est un projet de délibération qui groupe les subventions. Or, le rapport sur les associations de l'Inspection générale de la Ville de Paris avait demandé à l'Exécutif de rompre avec ce système, qui est en fait assez opaque. Nous, ce que nous vous demandons, dans l'opposition, c'est de faire un projet de délibération pour chaque subvention et de ne pas grouper systématiquement, du moins trop souvent comme vous le faites, les subventions, car cela nuit franchement à la lecture des projet de délibération. Première observation. C'est groupé.

Deuxième observation que je voudrais faire, c'est que c'est très peu documenté. On a quand même un projet de délibération pour une subvention qui porte pour 80.000 euros quasiment, 79.718 très exactement, et on a une feuille recto-verso. Vous subventionnez pour 4.500 euros pour la ligue de l'enseignement avec 5 lignes de justification seulement. Je veux dire, franchement… Je ne connais pas une entreprise, je ne connais pas même une association, d'ailleurs, qui peut justifier de telles méthodes. Enfin, franchement, je pense qu'on se moque un peu du Conseil de Paris et de nos séances.

La troisième observation que je voudrais faire, mais on peut le faire également sur bien d'autres projets de délibération de subventions, c'est qu'il y a trop peu d'évaluation. Je sais bien qu'il y a là certaines subventions qui portent pour l'avenir, auquel cas on ne peut pas faire de l'évaluation tout de suite. Mais il y en a d'autres où on pourrait déjà faire de l'évaluation. Or il n'y a pas du tout d'évaluation sur l'action, les engagements d'ailleurs qui ont pu être pris par les dirigeants de ces associations pour lesquelles j'ai le plus grand respect, notamment certaines d'entre elles qui sont très intéressantes comme Vox, ou Démocratie ouverte que je connais bien.

Dernière observation, et cela concerne vraiment le sujet de la démocratie ouverte, la démocratie locale, participative. J'ai une petite interrogation. Ces associations, que proposent-elles ? Elles proposent d'associer, d'organiser mieux les processus démocratiques, de consultation démocratique.

A partir du moment où la Ville de Paris subventionne ces projets, d'une certaine manière la Ville de Paris influence, peut orienter, est susceptible d'orienter. Je pense que si l'on veut vraiment démocratiser la gouvernance à Paris, il faut qu'il y ait une sorte d'étanchéité et de cloisonnement étanche entre d'un côté la Mairie de Paris qui mène ces projets, les budgets participatifs, et de l'autre, des associations qui sont pleinement indépendantes, qui par conséquent ne peuvent pas recevoir, d'un point de vue éthique, moral, de subsides publics.

Ce n'est pas une opinion arrêtée, mais une interrogation. Si l'on veut vraiment aller loin dans la transparence et dans l'exemplarité de ces "process" alternatifs, qui sont modernes et innovants, je pense qu'il faudra quand même se poser cette question.

C'est la raison pour laquelle ce projet de délibération, nous le voterons malgré toutes les réserves que je viens d'évoquer.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Pauline VÉRON, je précise, et cela a été indiqué dès le début de cette mandature, que la recommandation de rapprochement, voire de regroupement des subventions thématiquement, était une demande que j'ai faite comme adjoint en charge du Conseil de Paris.

Je remercie d'ailleurs le Secrétariat général de son efficacité à ce propos.

Madame Pauline VÉRON, vous avez la parole.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit là d'un appel à projets. Il est donc tout naturel, quand on donne les lauréats d'un appel à projets, quand on attribue les subventions à des lauréats d'un appel à projets, que l'ensemble des lauréats soient dans un même projet de délibération, qui avait pour même objet un appel à projets.

Il s'agit d'un appel à projets "Innovation publique et démocratique" lancé en fin d'année dernière avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE, dont l'ambition est de soutenir le développement des Civic Tech parisiennes en leur demandant de nous proposer des projets en lien avec les besoins de la Ville en matière de gouvernance ouverte, de participation des habitants ou de modernisation des politiques publiques.

C'était un appel à projets assez ouvert permettant justement aux "Civic Tech" de faire valoir les projets sur lesquels elles travaillaient déjà, et qui pouvaient avoir un impact sur le développement de la participation citoyenne à Paris.

Nous avons reçu 16 candidatures, ce qui montre le dynamisme de la "Civic Tech" à Paris, et leur souhait de pouvoir être soutenues grâce à cet appel à projets, dans leurs projets. Je précise que c'est une subvention d'investissement, et non pas de fonctionnement, donc pour leur permettre d'avoir les moyens de développer leurs outils, notamment numériques, de participation citoyenne.

Ces 16 candidatures ont "pitché" face à un jury que j'ai co-présidé avec Emmanuel GRÉGOIRE. Nous avons retenu 8 projets à ce stade, des créations de MOOC sur la démocratie locale par les associations Démocratie ouverte et Vox par exemple ; le développement du "crowdfunding" par Co-city, la mise à disposition d'un outil d'aide à la prise de décisions collectives par exemple.

Je ne crois pas, à moins que vous ne remettiez en cause totalement le modèle des subventions au monde associatif, que parce qu'on donne une subvention à une association, celle-ci perde toute son indépendance et toute son autonomie d'esprit. Dans ce cas, aucune association ne souhaiterait être subventionnée par une collectivité locale.

Bien sûr que l'on donne des subventions pour des projets, mais dans le respect de l'autonomie et de l'indépendance des associations. C'est bien normal, donc il n'y a pas à avoir de doute sur ce point. Je pense que ces associations qui sont particulièrement développées et compétentes sur les questions de démocratie n'auraient pas répondu à cet appel à projets si elles avaient le sentiment que derrière, il y aurait une volonté d'instrumentalisation de la part de la Ville de Paris.

Voilà les éléments que je pouvais vous apporter. Je me réjouis que malgré tout, vous votiez ce projet de délibération qui permet de subventionner des projets innovants dans le domaine de la démocratie à Paris, que sont les "Civic Tech".

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DDCT 125).

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à un bilan du budget participatif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 185 est relatif à un bilan du budget participatif.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Le budget participatif est un marqueur fort de notre mandature, qui a engagé la Ville vers de nouvelles modalités de gouvernance. C'est une avancée démocratique majeure pour faire participer les Parisiens au développement de leur ville et de leur quartier.

Les élus écologistes y sont très attachés, et nous suivons de très près son fonctionnement, la manière dont les Parisiens s'en emparent, les projets qui émergent. C'est parce que ce dispositif est chaque année en mouvement, qu'il peut évoluer et s'enrichir des retours d'expériences. Si le groupe Ecologiste a rédigé ce vœu, c'est pour clarifier ce côté foisonnant et permettre à chacun et chacune de mieux s'approprier les projets parisiens et les projets d'arrondissement.

Ainsi, nous émettons le vœu de la programmation d'un état des lieux du budget participatif depuis ses débuts, et que cet état des lieux soit présenté lors de la troisième commission, en septembre prochain. Nous demandons, en particulier, le détail du budget disponible et des dépenses par année, par service et par arrondissement, en mettant en évidence le reliquat annuel par arrondissement. Nous demandons les indicateurs de mesure d'impact et de suivi du budget participatif. La liste des projets aboutis par arrondissement depuis 2015, la liste des projets non aboutis par arrondissement, par année, et les raisons pour lesquelles ils n'ont pas été mis en œuvre.

Nous demandons aussi la planification et la réalisation des projets restants par arrondissement, l'organisation de la période du vote de 2018, et les grandes lignes du budget participatif 2019.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, chère Joëlle MOREL, je vous remercie pour l'attention bienveillante que vous portez au budget participatif qui est une innovation politique et publique majeure en constante amélioration au fil des éditions.

C'est d'ailleurs à l'issue de la réunion de retour d'expérience que j'organise chaque année à l'automne, dont j'ai parlé tout à l'heure après le vote du budget participatif, avec les directions opérationnelles et les mairies d'arrondissement, à laquelle les groupes du Conseil de Paris sont conviés, que l'on décide des grandes orientations pour l'année suivante et des évolutions. Nous avons ainsi décidé la dernière fois, à la demande des maires d'arrondissement, d'avancer la période de vote. En septembre 2018, le vote va donc commencer un peu plus tôt dès le 7 septembre, et pour que cela soit au moment des forums des associations des arrondissements.

C'est aussi à la suite de cette réunion que nous avons décidé aussi de mettre plus d'urnes à disposition des mairies d'arrondissement. Nous ferons encore cet exercice à l'automne prochain. Les groupes du Conseil de Paris y seront conviés comme chaque année.

Vous m'interrogez aussi sur la réalisation effective des projets votés. Cette dimension fait l'objet d'un suivi très attentif de ma part, bien évidemment, du Secrétariat général, que je remercie chaleureusement, avec la tenue de comités de pilotage réguliers, avec chaque direction opérationnelle.

Ce pilotage parisien est lui-même complété de réunions de suivi au niveau des arrondissements, avec les services déconcentrés et les directions concernées pour faire le point sur tous les projets votés au budget participatif dans chaque arrondissement par direction.

Nous avons une vision très précise de l'état d'avancement des projets par année, par thématique, et par arrondissement. Nous comptons plus de 1.000 réalisations dans tout Paris grâce au budget participatif. Cela représente un taux de réalisation de l'ordre de 70 % des éditions 2014 à 2016, ce qui est quand même, vous l'avouez, assez important.

Pour répondre à votre qu'inquiétude sur les éventuels projets abandonnés, ils représentent moins de 3 % des projets. Au-delà de ce pilotage interne, vous insistez à raison sur l'importance de faire savoir aux Parisiens où en sont leurs projets. C'est pour cela que nous mettons tout sur la plateforme "budget participatif.Paris", sur laquelle chacun peut retrouver l'état d'avancement précis des 212 projets lauréats et toutes les informations évoquées et que vous souhaitez dans votre intervention.

Nous faisons aussi des gazettes papier. Une deuxième est en cours de rédaction et va bientôt être imprimée, qui fait le point sur l'ensemble des projets parisiens. Les maires d'arrondissement, et notamment dans le 12e

arrondissement, font des gazettes papier ou même dans le 12e une plateforme numérique qui permet de voter tous les projets votés dans l'arrondissement, pour que tout le monde se sache où nous en sommes.

Compte tenu de tous ces éléments rassurants, pour vous montrer à quel point nous suivons cela de manière très sérieuse et attentive, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu.

Nous continuons à suivre cela ensemble.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Maintenez-vous votre vœu ? Il est retiré, je vous remercie.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au vote du budget participatif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 186 est relatif au vote du budget participatif.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - J'ai bien entendu la présentation du vœu n° 185 et la réponse de l'Exécutif. Pour ma part, je ne suis toujours pas convaincue. Je pense que la démarche du budget participatif dans laquelle la Ville est engagée est non seulement bien timide, elle se limite à 5 % du budget d'investissement de la Ville, et puis surtout, il y a les modalités de réalisation.

Vous le savez comme moi, il y a à la fois des retards accumulés dans la mise en œuvre des décisions votées par différents budgets participatifs successifs. Il y a eu aussi un certain nombre de décisions de financement, dans le cadre du budget participatif, qui devaient relever des investissements courants imputables aux différentes directions. Je pense notamment à des projets d'investissement de travaux dans des établissements scolaires, qui ne devaient absolument pas relever du plus de la démarche participative.

Après, il y a aussi ce qui relève de qui participe réellement à ces budgets participatifs. Des estimations ont montré que oui, hélas, pour l'instant, on est quand même sur des participants qui sont plutôt issus des milieux très favorisés, très peu des quartiers populaires de Paris.

Donc, on a une démarche du budget participatif qui a beaucoup de mal à réellement montrer une implication démocratique, socialement plus inclusive et représentative. Il faut le dire à un moment donné. Cela ne veut pas dire que l'intention n'y est pas.

A travers ce vœu, je souhaite qu'un diagnostic soit mené à partir de l'ensemble des données dont les services disposent, qu'il puisse y avoir un vrai débat au Conseil de Paris sur la base de ce diagnostic, afin de prendre les mesures les plus à même d'améliorer la représentativité de la démarche du budget participatif. Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Pauline VÉRON pour vous répondre.

Je précise à l'ensemble de l'Assemblée que nous allons terminer la séance d'aujourd'hui après le vœu n° 188. Nous allons donc dépasser 21 heures. C'est pour cela que je vous demande vraiment d'être le plus concis possible.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Mes chers collègues, chère Danielle SIMONNET, j'ai répondu déjà à des éléments sur le budget participatif. On ne partage pas cette vision du budget participatif qui, comme je l'ai rappelé, grâce au dispositif que nous avons mis en place, est un budget participatif inclusif.

Vous dites que 5 % d'investissement, ce n'est pas grand-chose. Je vous dirais juste que le budget participatif de Paris représente 49 euros par habitant. La moyenne des autres budgets participatifs, en France, est de 10 euros par habitant. Nous sommes de 1 à 5. Je crois que là, regardez peut-être ce que font les autres avant d'avoir des jugements aussi radicaux sur notre budget participatif. J'émettrai un avis défavorable sur votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une synthèse annuelle du soutien budgétaire aux associations.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vous redonne la parole sur le vœu référencé n° 187.

**Mme Danielle SIMONNET**. - En 2014, j'avais présenté un vœu qui avait donné lieu à un vœu de l'Exécutif qui avait été adopté, vœu par lequel l'Exécutif s'engageait notamment à produire, chaque année, une synthèse consolidée du soutien budgétaire de la Ville à destination du secteur associatif.

L'objet de ce vœu, c'est de dire où nous en sommes. En fait, les Conseils se suivent, les projets de délibération se suivent et, si je ne remets pas en cause, par rapport au débat que nous avons eu précédemment, le fait que des projets de délibération regroupent plusieurs subventions, je remets en cause que nous n'ayons jamais une vision globale pour l'ensemble des associations, quel a été le financement de la Ville, que ce soit sur les appels à projets, sur les subventions de fonctionnement, que ce soit sur les financements indirects par le biais de délégation de service public, par exemple, et que l'on n'ait pas non plus de vision globale, année par année, si les financements alloués aux associations augmentent ou s'ils sont en réduction.

Donc, je demande, à travers ce vœu, que soit produite, chaque année, une synthèse consolidée du soutien budgétaire de la Ville à destination du secteur associatif, que ce document soit présenté et débattu au Conseil de Paris, qu'il y ait un bilan, un tableau accessible et public sur le site internet de la Ville de Paris qui présente toutes les associations et les financements par la Ville, ce qui est possible grâce à la démarche d'open data, et que l'on mette en place un groupe de travail avec les associations parisiennes afin d'aborder toutes ces thématiques liées au financement des associations. En effet, elles passent de plus en plus de temps à chercher des subventions alors qu'il faudrait pouvoir les consolider à travers des financements de subventions triennales. Je sais que cette démarche est en cours avec la Ville.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, en ce qui concerne les engagements de la Ville vis-à-vis des associations parisiennes, notre plan de soutien à la vie associative, présenté en mars 2017, suit son cours avec le lancement du portail dédié aux associations sur Paris.fr en mars dernier, une progression régulière du nombre de subventions votées avant l'été pour atteindre l'objectif de 75 % de subventions votées à l'été d'ici la fin de la mandature, une rapide progression du nombre de conventions pluriannuelles, conformément à notre objectif de 50 % des associations concernées d'ici 2020.

Concernant la synthèse du soutien en particulier budgétaire de la Ville aux associations, qui a été annoncé par la Maire, nous y travaillons avec la DDCT. Elle sera produite sur l'exercice budgétaire 2018, ce qui permettra d'étoffer considérablement la synthèse que je présente déjà chaque année en 7e Commission, ainsi que les données disponibles en open data.

Vu l'actualité importante du monde associatif, je propose un vœu de l'Exécutif qui reprend vos demandes et s'attache également à d'autres enjeux qui sont au cœur des préoccupations des associations en ce moment, notamment concernant les subventions, puisque celles-ci ont beaucoup baissé depuis l'arrivée du nouveau Gouvernement, et que, dans ce vœu de l'Exécutif, on demande au Premier Ministre où en est la concertation sur l'avenir du monde associatif.

C'est un vœu qui reprend l'ensemble de nos positions et nos demandes, concernant la vie associative à Paris. Compte tenu de ce vœu de l'Exécutif, je vous demanderai de retirer votre vœu.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Y consentez-vous, Madame SIMONNET ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui, et j'en remercie l'Exécutif.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Parfait !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 423).

## Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'AGECA.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 188 est relatif à l'AGECA.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Nous sommes intervenus plusieurs fois sur ce sujet. Je pense qu'il y a eu des vœux de différents groupes concernant l'AGECA.

L'AGECA est une association culturelle qui assure des missions d'accompagnement aux projets associatifs, de mise à disposition de salles et d'espaces publics numériques, à destination non seulement de nombre d'associations, mais aussi nombre d'organisations syndicales et nombre de partis politiques. Je pense que nous sommes nombreux à y avoir tenu des réunions.

C'est un lieu essentiel pour la vie démocratique, citoyenne, associative, pas simplement du 11e arrondissement, mais bien plus largement de l'Est parisien, voire de l'ensemble de la capitale.

Comme vous le savez, l'Archevêché de Paris, qui est propriétaire des locaux, a décidé de mettre à profit la révision du Commodat qui le lie à l'AGECA depuis 1973 et de faire exploser la tarification du loyer, avec des prix qui sont totalement inassumables pour l'AGECA.

À travers ce vœu, je souhaite que l'on réitère l'interpellation par le biais de la Ville de Paris de l'Archevêché de Paris pour que cette augmentation prévue du prix du loyer des locaux de l'AGECA n'ait pas lieu.

Mais je souhaite que l'on renforce un peu le rapport de force et donc je souhaite que ce vœu puisse être utile aux négociations en cours parce que je sais que l'Exécutif est bien déterminé à continuer ce bras de fer.

Eh bien, mes chers collègues, nous avons la possibilité d'utiliser tous les leviers : la négociation, le rapport de force, en première étape. Deuxième étape, le cas échéant, on peut aussi trouver un lieu alternatif dans le 11e ou ailleurs.

Mais il y a aussi une autre possibilité qui est d'engager l'expropriation de l'Archevêché afin de faire respecter l'intérêt général. L'intérêt général, c'est de permettre à l'AGECA de continuer à disposer des locaux nécessaires à son activité indispensable pour la vie citoyenne de Paris et du 11e arrondissement.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Il y aura une explication de vote du groupe Communiste.

**Mme Pauline VÉRON**, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous connaissez notre attachement à l'AGECA. Nous en avons déjà parlé au Conseil de Paris. Nous avons d'ailleurs adopté un vœu en février dernier à l'initiative du maire du 11e, François VAUGLIN, pour soutenir l'AGECA.

Depuis février, avec François VAUGLIN, nous jouons tous les deux un rôle de médiation entre l'AGECA et le Diocèse et nous avons déjà permis de renouer un dialogue qui était quasiment rompu. Je vous confirme donc que les négociations avancent et que plusieurs réunions de travail ont déjà eu lieu, l'objectif étant d'aboutir à un accord d'ici la rentrée.

Nous continuons donc les négociations avec le Diocèse. En parallèle, car nous n'excluons aucune piste, nous prospectons d'autres lieux dans le patrimoine de la Ville ou des bailleurs, dans l'éventualité où un déménagement deviendrait inéluctable.

Je vous invite donc, ma chère collègue, au vu des efforts déployés jusqu'à présent, à retirer votre vœu qui ne me semble pas de nature, notamment avec la dernière proposition, à faire avancer les discussions dans les meilleures conditions.

Merci.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Vous le maintenez, j'imagine ?

**Mme Danielle SIMONNET**. - Oui.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Une explication de vote.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous suivrons bien entendu l'avis de l'Exécutif sur ce vœu à propos de l'AGECA.

J'ai bien relevé que, dans la présentation de son vœu, Danielle SIMONNET a pris quelques précautions oratoires, mais je reprendrai une métaphore ferroviaire en lui disant, en toute fraternité, qu'il est interdit de prendre le train en marche !

En effet, le 6 juin dernier, notre Assemblée a déjà débattu de l'AGECA. Un vœu a été adopté le 22 mai par la majorité communiste, écologiste et socialiste du 11e arrondissement, après un amendement des élus communistes du 11e. Il a été représenté par le maire du 11e et Pauline VÉRON nous a assuré de l'engagement de l'Exécutif au côté de l'AGECA dans les discussions avec le Diocèse.

Donc, les militants de terrain, les élus de la majorité en arrondissement et au Conseil de Paris se sont bien emparés de ce sujet et se mobilisent aux côtés de l'AGECA. N'en déplaise, il y a bien une majorité de gauche dans cet hémicycle et elle est au travail.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Explication de vote de Joëlle MOREL, groupe Ecologiste de Paris.

**Mme Joëlle MOREL**. - Le groupe Ecologiste suit très attentivement évidemment dans le 11e arrondissement l'avenir de l'AGECA. Nous savons qu'il y a d'autres soucis par rapport à d'autres lieux qui pourraient accueillir l'AGECA si celle-ci doit déménager. Nous faisons donc confiance à la Mairie et à l'Hôtel de Ville pour trouver une vraie solution par rapport au devenir de l'AGECA.

Je vous remercie.

**M. Mao PENINOU**, adjoint, président. - Merci.

Je précise qu'il n'y aura aucun tarif préférentiel, même en cas de maintien, en fonction des votes dans ce Conseil !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mes chers collègues, je mets fin à la séance pour aujourd'hui. Nous reprendrons demain à 9 heures par les travaux de la 1ère Commission.

Je précise, à toutes fins utiles, que nous prendrons les signatures de présence.

Merci.

## Suspension et reprise de la séance.

*(La séance, suspendue le mercredi 4 juillet 2018 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 5 juillet 2018 à neuf heures, sous la présidence de Mme Célia BLAUEL, adjointe).*

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de reprendre nos travaux.

## Compte rendu de la 1ère Commission.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous allons ce matin aborder les dossiers de la 1ère Commission.

Merci de faire un peu de silence pour le président de la 1ère Commission.

Monsieur Pierre GABORIAU, la parole est à vous.

**M. Pierre GABORIAU**. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, comme à l'habitude, il nous a été présenté par notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE les tableaux de bord financiers. Un point particulier sur la fiscalité immobilière. Pour les 6 premiers mois de l'exercice comptable 2018, la recette a atteint près de 693 millions d'euros, en augmentation de 3,12 % par rapport à 2017, soit plus 21 millions d'euros. En mai 2018, la D.R.F.I.P. a enregistré 3.694 transactions contre 84.090 en mai 2017, soit une diminution de 9,68 %. Aucune vente supérieure à 100 millions d'euros n'a été enregistrée. Enfin, sur la dette et la trésorerie, rien à signaler de particulier depuis notre dernier Conseil. La dette au 30 mai 2018 s'élève à 5,773 milliards d'euros.

Quelques dossiers particuliers évoqués et débattus en 1ère Commission. La mise en œuvre des évolutions législatives concernant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019. Cette taxe de séjour va augmenter. L'Etat fixe une fourchette d'évolution à la hausse possible pour la collectivité. La taxe de séjour des hébergements non classés applicable par nuit et par personne va passer à 0,88 euro, à 5 % du coût de la nuit dans la limite de 2,30 euros. Il a donc été demandé une estimation de recettes pour 2018 avec comparaison à l'an dernier.

Nous avons évoqué évidemment les modalités de stationnement payant de surfaces à Paris avec le dispositif spécifique pour les véhicules partagés et la création d'une carte autopartage Paris.

Il a été présenté le budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2018, une présentation générale du budget, par M. GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur adjoint du cabinet du Préfet de police, et une présentation complétée par M. CASTANET, directeur des finances de la Préfecture de police. Plusieurs interventions à ce sujet et une réponse particulière de notre collègue Emmanuel GRÉGOIRE.

Enfin, nous avons eu à la fin de l'ordre du jour de notre Commission une présentation sur l'évolution du commerce entre 2014 et 2017, une très intéressante présentation faite par notre collègue Olivia POLSKI et commentée par M. BOUVIER de l'Atelier parisien d'urbanisme, l'APUR.

Que dire d'important ? Ces chiffres sortent de la banque de données de commerce, un partenariat entre la Ville de Paris, la C.C.I. Paris - Ile-de-France et l'Atelier parisien d'urbanisme. Une vision sur le long terme, puisque c'est la septième enquête réalisée depuis 2014, et une méthode, un recensement des locaux en rez-de-chaussée ayant une vitrine et un accès sur l'espace public.

Une très forte densité commerciale : 28 commerces pour 1.000 habitants en moyenne à Paris, contre 17 dans les centres-villes de Lyon et Marseille. Une grande stabilité en nombre de commerces, mais beaucoup de mouvements observés. Le contexte commercial est plutôt positif à Paris depuis 15 ans. Une très grande stabilité, une forte diminution de la vacance commerciale, alimentaire à 7.612 magasins, donc plus 8,4 %, les cafés-restaurants aussi en hausse continue depuis 2003 avec plus 1.850 établissements.

Les principales évolutions 2014-2017 : les cafés-restaurants et les soins du corps. Les baisses les plus importantes : l'équipement à la personne, le commerce de gros et les librairies presse.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

## 2018 DFA 17 - Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la SETE et modifications statutaires de la SPL.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous démarrons avec l'examen du projet de délibération DFA 17 relatif à l'entrée de la M.G.P. au capital de la SETE.

La parole est à Pascal JULIEN, pour cinq minutes.

Désinscription, OK.

Du coup, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 17).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la création d'un comité stratégique de la SEMAEST.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché, référencé n° 189 relatif à la création d'un comité stratégique de la SEMAEST.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour deux minutes.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, le commerce indépendant alimentaire et culturel parisien a besoin du soutien de la collectivité. La SEMAEST est un élément primordial de ce soutien grâce à son financement original et à l'association du public et des partenaires privés.

Les opérations Vital'Quartier, lancées en 2001 et 2008, ont prouvé leur efficacité. L'opération Vital'Quartier 2 a permis de soutenir le commerce de proximité culturel et du livre dans le Quartier latin notamment et dans le 17e arrondissement dans le quartier Jonquière-Épinettes. Les crédits de cette opération arrivent cependant à leur fin. De plus, l'avenir de la SEMAEST reste incertain. Il serait envisagé que la Régie immobilière de la Ville de Paris reprenne tout ou partie des missions de la SEMAEST. Nous pensons que la SEMAEST est un remarquable outil de lutte contre la monoactivité et de soutien au commerce culturel, de proximité.

Cela étant, avec la fin des opérations Vital'Quartier et cette incertitude sur le fonctionnement de la SEMAEST, nous nous inquiétons. Nous regrettons ce manque de visibilité quant à l'avenir de la SEMAEST. C'est à cette fin que nous vous présentons ce vœu, avec mes collègues Florence BERTHOUT et Valérie MONTANDON, de mise en place d'un comité stratégique, qui permettra de renforcer la SEMAEST comme outil de la collectivité au service du petit commerce et des Parisiens.

Ce comité aurait trois objectifs : définir des orientations stratégiques, des moyens financiers et, enfin, une gouvernance sous la responsabilité de sa présidente, que je veux saluer.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Monsieur le Maire, merci beaucoup de votre vœu.

C'est l'occasion de saluer le travail de la Ville de Paris pour maintenir la diversité des commerces dans la Capitale et le rôle de son opérateur en la matière, principalement la SEMAEST, un outil indispensable qui participe à notre politique en faveur de la préservation de la diversité commerciale.

Elle a su développer une expertise reconnue et innovante en matière de développement économique, via les opérations Vital'Quartier et le contrat "Paris Commerces". Elle a aussi développé de nombreux outils d'accompagnement et de développement du commerce de proximité, nécessaires à son adaptation aux nouveaux modes de consommation des Parisiens, comme par exemple le programme "CoSto", programme d'accompagnement des professionnels à l'outil numérique, ou encore le désormais célèbre Testeur de commerce, les chèques cadeaux "Paris Commerces", etc.

Compte tenu de ces résultats et de ce dynamisme auquel contribue activement la présidente de la SEMAEST, Joëlle MOREL, que je salue, je vous confirme que nous sommes particulièrement attachés à l'idée de faire perdurer ce savoir-faire et nous savons que les élus de ce Conseil partagent pleinement cette satisfaction et sont soucieux de son devenir.

Ainsi, je tiens à vous informer que la Ville échange et travaille avec la SEMAEST sur l'enjeu de son avenir. La question du rapprochement avec la R.I.V.P., que vous citez dans vos considérants, constitue à ce stade une piste parmi d'autres sur lesquelles les services travaillent.

Pour répondre à votre vœu, je rappelle qu'il existe déjà deux instances délibératives, notre Conseil de Paris et le conseil d'administration de la SEMAEST. Celui-ci a en effet pour mission de définir les grandes orientations stratégiques de la SEMAEST et le Conseil de Paris est représenté par 8 élus, dont vous-même, ainsi que Valérie MONTANDON.

En conséquence, il n'est pas prévu de créer un nouveau comité qui viendrait se rajouter encore. Toutefois, Jean-Bernard BROS, Olivia POLSKI et moi-même, nous nous tenons à votre disposition, et à celle des groupes politiques du Conseil de Paris qui le souhaitent, pour échanger sur cette base et celui du travail déjà engagé par la présidente de la SEMAEST.

Nous vous proposons de retirer votre vœu. A défaut, j'y mettrais un avis défavorable.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur le Maire, est-ce que vous souhaitez maintenir ce vœu ? Oui.

Je soumets au vote ce vœu non rattaché n° 189 avec un avis défavorable de l'Exécutif…

Pardon. La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour une explication de vote pour le groupe Ecologiste.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

La Ville de Paris a un réel temps d'avance sur sa politique commerciale par rapport aux autres collectivités. La SEMAEST joue un rôle important dans cette politique. En tant que présidente, je pense qu'il est essentiel de préserver ce rôle de la SEMAEST. Je mettrai donc en place un groupe de travail, un groupe de suivi au sein du conseil d'administration de la SEMAEST, avec les élus qui en sont membres, pour étudier les différentes options pour restructurer la SEMAEST.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame MOREL, pour ces précisions.

Je soumets donc au vote le vœu non rattaché…

Décidément, je ne vois rien ce matin !

Une explication de vote. Monsieur le Maire, je vous en prie.

**M. Geoffroy BOULARD**, maire du 17e arrondissement. - Merci.

J'étais parti pour le maintenir, mais les éléments précis de la présidente de la SEMAEST nous permettent d'entrevoir un vrai comité de suivi nécessaire dans cette phase de transition de la SEMAEST.

Je suis un peu déçu d'entendre, de la part d'Emmanuel GRÉGOIRE, qu'il n'est pas prévu et que ce ne soit pas possible puisque la présidente vient de nous dire qu'elle allait le mettre en place. Il y a peut-être eu un problème de coordination. Ce qui compte, c'est l'objectif et que l'on mette en place ce comité stratégique ou comité de suivi.

Je retire donc mon vœu puisque nous avons des éléments et un engagement de la présidente de la SEMAEST sur ce sujet.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Très bien. Vœu retiré.

## 2018 DRH 55 - Modification du ratio de promotion de grade (R.P.P.) pour les agents de surveillance de Paris.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DRH 55 relatif aux agents de surveillance de Paris.

La parole est à M. Didier LE RESTE pour 5 minutes.

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

Nous profiterons de ce projet de délibération pour parler plus généralement de la situation des A.S.P. depuis leur transfert de la Préfecture de police à la Ville de Paris. Ce projet de délibération vient aligner le taux de promotion des A.S.P. à l'identique des autres corps de la Ville.

Nous sommes, pour notre part, défavorables à ce que l'accès au grade supérieur soit exclusivement lié à une évaluation au choix, comme c'est le cas actuellement. Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération, car encore trop de zones d'ombre persistent sur les conditions d'intégration des A.S.P. à l'administration parisienne.

Le transfert des A.S.P. à la Ville de Paris ne se déroule pas dans les conditions les plus optimales. Avant de délibérer sur les taux de promotion, il semble que certains points restent à négocier et dans le cadre d'un dialogue social apaisé.

On constate une dégradation des conditions de travail des agents ayant des impacts tant sur le plan professionnel que personnel. L'échec du dernier comité technique paritaire qui a été reporté le démontre. Les agents n'ont pas de réponses concrètes à leurs interrogations, ce qui entraîne une démotivation assez générale. Ils sont, à juste titre, préoccupés pour leur avenir.

Nous souhaitons que de véritables négociations soient ouvertes sur plusieurs points, en particulier sur les cycles de travail. Il est opportun que le niveau de sujétion des agents, qui exercent sur la voie publique, soit mieux pris en compte en raison de la pénibilité de leurs conditions de travail. Ils pouvaient en bénéficier à la Préfecture de police.

La revalorisation de leur régime indemnitaire nécessite un alignement de leur régime sur celui des adjoints administratifs à la Ville de Paris. D'autre part, les agents n'ont aucune garantie sur les dispositifs de formation continue. Leur demande d'entretien physique et professionnel a été refusée par la DRH, alors que d'autres, comme les I.S.V.P. ou les agents des parcs et jardins, pourraient, eux, en bénéficier.

L'accord-cadre RTT de la Ville a des incidences sur leur temps de travail qui risque d'être augmenté sans qu'ils ne puissent obtenir leur journée de récupération. La privatisation du contrôle du stationnement payant aura également des incidences sur leurs missions et leur temps de travail.

Malgré certaines décisions de report, cela n'est pas suffisant pour garantir sur le long terme de bonnes conditions de travail. On sait pourtant que le corps des A.S.P. est majoritairement composé de femmes qui doivent s'occuper souvent seules de leur famille.

Nous demandons, avant de délibérer sur les questions de promotion, que l'ensemble de ces points soient traités par la Ville dans le cadre d'un vrai dialogue social avec le personnel et leurs représentants.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

La parole pour vous répondre est à Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci.

Cher Didier LE RESTE, ces agents relevaient auparavant de la Préfecture de police et bénéficiaient d'un taux de promotion particulièrement faible de 6 %. J'ai décidé, en accord avec la Maire de Paris et Colombe BROSSEL, de relever ce taux pour le mettre au même niveau que celui des agents de la Ville de catégories identiques. C'est donc un progrès et je regrette que vous n'en ayez pas été informé.

Cette mesure représente…

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Excusez-moi, Monsieur le Maire.

On est peu nombreux et pourtant il y a un brouhaha très désagréable. Si vous pouvez juste avoir des conversations un peu moins fort, les unes et les uns. Merci.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci.

Cette mesure représente une réelle avancée pour les agents, comme l'ont dit eux-mêmes les représentants du personnel en Commission administrative paritaire.

Le taux de promotion proposé permet ainsi de procéder à 175 promotions, au lieu de 58 si nous avions maintenu leur taux de promotion initial. Il est donc plus que triplé, chez Didier LE RESTE.

Par ailleurs, je crois pouvoir dire que la Ville a consacré tout le temps indispensable aux exigences du dialogue social. Un très grand nombre de rencontres ont eu lieu avec les organisations syndicales à propos de ces agents et de leur intégration dans l'administration parisienne : au niveau central, 17 comités de suivi des réformes, 10 rencontres bilatérales sur des sujets plus spécifiques et 2 comités techniques centraux ; au niveau de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection, plus d'une douzaine de réunions et Colombe BROSSEL peut en témoigner.

Enfin, comme vous le savez sans doute ou peut-être pas, le régime du temps de travail des agents de la Préfecture qui ont rejoint la Ville n'était pas conforme pour tous au protocole d'accord-cadre A.R.T.T. de notre collectivité. L'adaptation des cycles des agents issus de la Préfecture à cette contrainte réglementaire incontournable a fait l'objet de nombreux échanges avec les représentants du personnel. Elle a été conclue par le projet de délibération DPSP 13, porté par ma collègue Colombe BROSSEL, qui a été voté à l'unanimité par cette Assemblée.

La mise en place de ces nouveaux cycles a fait l'objet d'une prise en compte attentive de notre part. La Ville a ainsi mis en place une compensation indemnitaire pour les agents dont les obligations horaires ont nécessité d'être alignées sur le droit commun.

Merci.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 55.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DRH 55).

## 2018 DRH 63 - Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel à des personnels de bibliothèques.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 63 et l'amendement technique n° 218 qui s'y réfère. Le projet de délibération DRH 63 est relatif à l'attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des personnels de bibliothèques.

Monsieur le Maire, c'est un amendement strictement technique ? On peut le passer ?

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Oui, comme vous dites.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 218 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 218 est adopté.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 63 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2018, DRH 63).

Je vous en remercie.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la gestion des risques psychosociaux.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 190 est relatif à la gestion des risques psychosociaux.

La parole est à M. Pascal JULIEN, pour 2 minutes.

**M. Pascal JULIEN**. - Merci.

Les risques psychosociaux sont une réalité de plus en plus importante dans notre société et aussi, bien sûr, à la Ville de Paris, qui compte 55.000 salariés environ.

Il s'agit donc, à travers ce vœu, de demander à la Ville de Paris en quelque sorte de renforcer l'action qu'elle conduit, et ce renforcement doit passer d'abord par une meilleure visibilité. Nous connaissons des cas de personnes qui ne connaissent pas les dispositifs existants et sont en grande souffrance.

Je rappelle qu'au-delà de la Ville de Paris, la souffrance psychique est, selon l'Institut de veille sanitaire, rapportée par 24 % des hommes et 37 % des femmes ; ce n'est donc pas une mince affaire.

Voilà l'objet de ce vœu, dont je tiens à signaler que, très bizarrement, il a été rejeté et refusé d'être inscrit à l'ordre du jour dans le 18e arrondissement, une première fois, puis une deuxième fois lorsqu'il a été présenté en séance.

Il n'y a même pas eu de discussion possible sur ce vœu, alors que c'est un vœu qui vient de Poyraz SAHIN, qui est un élu local, qui n'est pas conseiller de Paris mais qui travaille sur l'ensemble de Paris. Il considérait qu'il fallait prendre une initiative, que je relaye maintenant ici mais elle aurait été relayée de toute façon. Nous ne comprenons pas pourquoi ce vœu n'a pas eu une vie normale. C'est quand même une attitude très étrange de la part du maire du 18e. Je dois dire que c'est bien la première fois depuis 2001 qu'un vœu des élus écologistes n'a pas été inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement. Je le regrette. En revanche, j'apprécie évidemment beaucoup, parce que c'est le fond qui est intéressant, l'ouverture et l'esprit de dialogue que j'ai rencontrés auprès du cabinet de Christophe GIRARD.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur JULIEN.

Avant de donner la parole à Christophe GIRARD, je voudrais vous demander un peu de silence. Nous sommes peu nombreux. C'est l'entrée, je ne vise personne en particulier. Calmons-nous. Enfin, c'est l'entrée du Conseil. C'est là où se concentrent les discussions et ce n'est pas évident pour les orateurs.

Monsieur GIRARD, vous avez la parole pour répondre à M. JULIEN.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Eh oui, le bruit entraîne des risques psychosociaux aggravés pour les élus de Paris.

Cher Pascal JULIEN, merci de votre intervention et merci du dialogue que nous avons pu établir. Le pilier de notre stratégie est le plan d'action de prévention des risques psychosociaux adopté au C.H.S.C.T. central du 17 mars 2017. Il comporte une trentaine d'actions et avait fait l'objet de discussions et de propositions dans le cadre de la "Commission organisation et conditions de travail" du C.H.S.C.T. central. Par ailleurs, il constitue une base commune en matière de prévention des risques psychosociaux pour l'ensemble des directions de la Ville.

L'une des actions de ce plan transversal porte sur l'institutionnalisation des principes d'échanges, point que vous abordez dans votre vœu, qui implique la mise en place dans chaque direction de temps d'échanges spécifiques avec les agents pour leur faire connaître leurs droits, les obligations de l'employeur en matière de prévention des risques psychosociaux, ainsi que les outils à leur disposition pour leur santé et leur sécurité au travail.

Bien évidemment, notre action - je salue le travail de la Direction des Ressources Humaines - porte également sur la prise en charge des alertes qui sont signalées via les nombreux dispositifs, tels que les registres santé sécurité, les droits d'alerte des C.H.S.C.T. ou encore les signalements auprès de la cellule d'écoute de la Ville qui est pleinement opérationnelle depuis janvier 2017.

Un premier bilan de cette cellule a été présenté aux organisations syndicales lors du C.H.S.C.T. central du 12 juin dernier. Il apparaît notamment qu'elle permet d'orienter efficacement vers des médecins et spécialistes, psychologues, psychiatres, mais aussi vers le médiateur des conflits au travail, ou encore vers d'autres services de la Direction des Ressources Humaines comme le Service de médecine préventive ou la Délégation au handicap.

Ces amendements, si vous les acceptez, j'émettrai un avis favorable au nom de l'Exécutif pour votre vœu.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur JULIEN, sur les amendements de l'Exécutif ? Acceptés ?

**M. Pascal JULIEN**. - Je les accepte. La lutte contre le "burnout" est très importante. Il serait quand même bien de mettre un petit mot, une ligne sur ce sujet dans le prochain bilan social, car ce n'était pas le cas cette année. Merci.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 424).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la laïcité dans les satellites de la Ville.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 191 relatif à la laïcité dans les satellites de la Ville.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour deux minutes.

**M. Nicolas BONNET-OULALDJ**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, nous avons, dans cette mandature, créé l'Observatoire de la laïcité. Cet observatoire fait un travail remarquable qui s'applique aux agents des services de la Ville, mais, par ce vœu, nous proposons que ce travail et les obligations qui sont imposées aux agents du service de la Ville, soient élargis aux satellites.

En effet, cet observatoire a conclu que les obligations de laïcité s'imposent aux services publics parisiens, quel que soit leur mode de gestion : administrations parisiennes, services publics en délégation de service public, sociétés d'économie mixte assurant une mission de service public, sociétés publiques locales, établissements publics, mais aussi associations participant à une mission de service public. C'est bien là le sujet : tout organisme qui assure une mission de service public pour la Ville de Paris doit répondre aux principes de laïcité et de neutralité des services publics.

Notre vœu propose une charte de laïcité qui soit affichée dans l'ensemble des services publics parisiens de la Ville, administrations mais aussi satellites de la Ville, identifiés selon les critères rappelés par l'observatoire ; que les règles qui s'appliquent en matière de laïcité soient précisées dans les cahiers des charges servant à réaliser les appels d'offres et dans les procédures d'attribution de subventions aux différents satellites exerçant une mission de service public ; que les rapports des organismes et associations relatifs à leur action en matière de laïcité puissent être consultés par les conseillers de Paris.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci, Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

Le respect de la laïcité au sein des administrations des services publics parisiens, mais aussi au sein de ce que vous nommez les "satellites de la Ville", demeure pour nous et notre majorité un principe fondamental, fondement de notre République. Nous le prouvons par des actes. Je veux ici rendre hommage au travail de l'Observatoire parisien de la laïcité, à son président Olivier ROUSSELLE, aux élus parisiens de toutes sensibilités ainsi qu'aux personnalités qualifiées qui y siègent. C'est grâce à ce travail remarquable que le guide pratique de la laïcité, élaboré par cet organisme, a été diffusé à l'ensemble des agents et encadrants de la Ville de Paris.

Par ailleurs, je remercie Jean-Bernard BROS, empêché ce matin, membre de l'observatoire et adjoint chargé des sociétés d'économie mixte et des sociétés publiques locales, qui a récemment écrit à l'ensemble des directrices et directeurs de ces structures afin, notamment, que le guide soit remis également aux encadrantes, encadrants et personnels.

Afin de prolonger notre engagement en la matière, j'exprime un avis favorable à votre souhait que le guide de la laïcité soit désormais systématiquement joint au dossier de consultation des entreprises des marchés portant sur des missions de service public.

Pour ce qui concerne les associations, comme vous le savez, un travail de fond est en cours par l'Organisme parisien de la laïcité, la Direction des Finances et des Achats et la Direction des Affaires Juridiques, quant à leur identification précise. Travail qui devrait aboutir dans le courant de l'année 2019. C'est pourquoi, et sous réserve de votre acceptation de la prise en compte des amendements qui vous ont été proposés, j'émettrai au nom de l'Exécutif un avis favorable.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Président, vous acceptez les amendements.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 425).

Je vous en remercie.

## Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif aux sanctions de 2 chauffeurs de benne à ordures.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 192 relatif aux sanctions de deux chauffeurs de benne à ordures.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

**Mme Danielle SIMONNET**. - Bonjour.

Le 25 mai dernier, deux chauffeurs de benne à ordures de la Ville de Paris ont été arrêtés dans le cadre d'une action syndicale qui visait le siège de "La République en marche". Cette action ne relevait pas d'une initiative individuelle des deux chauffeurs, mais d'une action syndicale menée et assumée collectivement qui s'inscrivait dans un mouvement collectif de contestation de la politique gouvernementale qui refuse un réel dialogue avec les organisations syndicales et qui entend, de fait, saccager des décennies de conquête sociale.

Ils ont été arrêtés au cours de cette action, accusés d'avoir voulu utiliser leur outil de travail pour déverser des ordures devant le siège du parti présidentiel. Les deux chauffeurs font l'objet d'une procédure judiciaire et disciplinaire aux conséquences qui peuvent être potentiellement lourdes, voire très lourdes. Au plan disciplinaire, la Ville de Paris envisagerait - je dis bien "envisagerait" - leur révocation. D'ores et déjà, ils ont été suspendus de leurs fonctions et ont vu leurs primes amputées. Dans la fonction publique territoriale, une révocation suite à une action syndicale serait une situation inédite depuis plusieurs décennies, un signal extrêmement négatif témoignant d'une volonté de criminaliser l'action syndicale de la Ville de Paris et totalement contraire à l'esprit qui a, jusque-là, prévalu dans la gestion des ressources humaines à la Ville de Paris et la conception du dialogue social.

Voilà pourquoi, à travers ce vœu, je souhaite que la Ville de Paris renonce à toute révocation des deux chauffeurs des bennes à ordures.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe GIRARD.

**M. Christophe GIRARD**, adjoint. - Merci, Madame SIMONNET.

Vous avez exprimé dans votre vœu le souhait que la Ville renonce à la révocation de deux agents de la Direction de la Propreté et de l'Eau mis en cause dans le cadre d'un détournement d'une benne survenue le 25 mai dernier. Vous comprendrez que j'associe pleinement dans ma réponse Mao PENINOU, maire adjoint de référence, car notre réponse est une et unique au nom de l'Exécutif.

Permettez-moi d'abord de rappeler les faits. Ces faits se sont déroulés en plein cœur de Paris, dans un contexte extrêmement tendu que nul ne peut ignorer. Paris demeure en effet en risque alerte attentat renforcé. Le signalement du conducteur de la benne qui a été détournée par les deux personnes mises en cause et qui étaient grimées, qui n'ont indiqué ni leur intention ni leur identité, a conduit à penser qu'une action terroriste pouvait à nouveau être commise, comme ce fut hélas le cas de façon extrêmement tragique à Nice ou dans d'autres capitales européennes comme Berlin, Stockholm et Barcelone.

En effet, je tiens à rappeler qu'entre le moment où la benne a été détournée et l'arrestation des deux agents par les forces de police, les autorités, la Préfecture de police et la Ville de Paris n'ont jamais eu connaissance de l'identité des auteurs de cette action, pas plus que de leur motivation.

Cette situation a donc entraîné une mobilisation immédiate des forces de l'ordre, avec une mise en joue des deux conducteurs de la benne, avenue de l'Opéra. Cette situation, comme vous pouvez l'imaginer, aurait pu avoir des conséquences dramatiques et entraîner la mort des deux agents. Ce n'est qu'au moment de l'arrestation des deux conducteurs que leurs identités et les motivations de leur action ont été connues.

Ce détournement a d'abord mis en danger les deux agents, comme je viens de le dire, qui donc auraient pu être soit grièvement blessés, soit tués ; et mobilisé les forces de l'ordre sans raison. Il a contribué à dégrader l'image et la réputation de la Ville et notamment celle du Service public parisien de la propreté dont on sait qu'il est scruté de près s'agissant de la propreté et du nettoiement.

C'est à ce titre que la Ville a initié des poursuites judiciaires et demandé 1 euro de dommages et intérêts. Ce sont ces éléments conjugués qui ont conduit l'Exécutif à demander une sanction sévère.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire, pour ces éléments d'explication très importants.

Avant de passer au vote, j'ai été saisie de deux demandes d'explication de vote.

Pascal JULIEN d'abord, Didier LE RESTE après.

**M. Pascal JULIEN**. - J'espère que l'on m'entend malgré le bruit qui vient d'une place qui a été privatisée et qui nous oblige, quand on vient, à faire des contours pas possibles pour arriver ici. C'est un peu agaçant.

Sur cette affaire, ce n'est pas la première fois qu'un vœu intervient dans un conflit du travail, pour le meilleur comme parfois pour le pire. Ici, il faut entendre tout le monde. Les explications qui viennent d'être fournies par Christophe GIRARD doivent être également entendues.

Malgré toute notre sensibilité sur la question sociale, nous nous abstiendrons sur ce vœu dont on regrette qu'il ait été ainsi proposé. Lorsque l'on intervient, si l'on veut intervenir avec efficacité dans un conflit et que l'on veut utiliser le Conseil de Paris, il faut avoir une attitude, peut-être, plus collective pour être plus crédible.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Didier LE RESTE ?

**M. Didier LE RESTE**. - Notre explication de vote me permet de dire à ce cher Christophe GIRARD que, moi aussi, j'ai l'occasion de rencontrer, assez souvent, les organisations syndicales de la Ville.

Sur ces bases, pour les élus communistes, il n'est pas question de dire qu'il ne s'est rien passé le 25 mai dernier ; on ne va pas banaliser les faits. Cela dit, nous entendons replacer les faits reprochés dans le contexte d'expression revendicative où des organisations syndicales ont décidé de manifester leur exaspération face au Gouvernement MACRON, arrogant, méprisant, sourd aux revendications du corps social.

La façon dont le Gouvernement a traité le conflit à la S.N.C.F. est emblématique de cette politique thatchérienne qui contribue - et c'est certainement le but recherché - à radicaliser les relations sociales, visant à les faire déraper.

Les agents de la DPE concernés sont sous le coup de plusieurs procédures qui les sanctionnent déjà à plus d'un titre, notamment financier. Comme nous l'avons signifié dans un courrier, en date du 26 juin dernier que nous avons adressé à Mme la Maire de Paris, nous considérons que la palette des sanctions de la Fonction publique territoriale permet de marquer le coup sans pour autant aller jusqu'à prononcer la révocation.

Nous nous opposerons de façon résolue à la révocation de ces agents qui, si elle devait être effective, serait inédite pour notre Collectivité.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Monsieur LE RESTE, c'est une explication de vote, je vous demande de conclure.

**M. Didier LE RESTE**. - Cela dit, notre groupe s'abstiendra sur le vœu de Mme SIMONNET.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

## 2018 DFA 43 - Mise en œuvre des évolutions législatives concernant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DFA 43 relatif à la taxe de séjour.

La parole est à M. AZIÈRE, pour cinq minutes.

**M. Eric AZIÈRE**. - Merci, Madame la Maire.

Cinq minutes de temps de parole, je suis désolé, c'est ma dernière intervention sur ces quatre jours de Conseil de Paris et je suis arrivé en retard, j'ai failli ne pas pouvoir la faire.

Je voudrais profiter de la première minute au moins pour dire que la situation du métro est catastrophique, la ligne 13 en particulier. Je prends à témoin Mme HIDALGO et Mme PÉCRESSE pour leur demander : "Franchement, prenez-vous quelquefois le métro ? Acceptez-vous les conditions dans lesquelles les Parisiens voyagent en ce

moment, en particulier à quatre ou cinq voyageurs au mètre carré, et dans des conditions climatiques, en ce moment, absolument intenables ?".

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, on écoute le Président AZIÈRE.

**M. Eric AZIÈRE**. - Je crois que c'est aussi important que de parler de la taxe de séjour.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Eric, pardonnez-moi une seconde.

Peut-on, s'il vous plaît, baisser d'un ton et écouter la musique correctement, comme dirait Emmanuel GRÉGOIRE, merci.

Poursuivez.

**M. Eric AZIÈRE**. - Je propose, si la musique continue, que l'on demande une interruption de séance et que l'on fasse savoir que le Conseil de Paris se réunit et qu'ils peuvent attendre, peut-être, une heure et demie avant de faire les balances.

Ceci étant dit, je voulais parler de la taxe de séjour parce que le groupe UDI-MODEM avait adressé un courrier...

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - S'il vous plaît.

Monsieur AZIÈRE, poursuivez, s'il vous plaît, dans le calme, merci.

**M. Eric AZIÈRE**. - Le groupe UDI-MODEM a adressé un courrier aux différents parlementaires et députés parisiens pour leur demander de faire évoluer plusieurs points de la réglementation qui concernent la location des meublés touristiques. Parmi ces points, nous avions particulièrement insisté sur la nécessaire hausse de la taxe de séjour applicable aux meublés touristiques.

Ce n'est peut-être pas la mesure la plus coercitive financièrement pour les propriétaires de meublés touristiques, ni celle qui allait véritablement empêcher l'évaporation des logements locatifs au profit du meublé touristique. Néanmoins, c'est une mesure de régulation qui rétablit une injustice jusque-là insupportable.

Jusqu'alors, la taxe de séjour payée par les voyageurs hébergés en meublés touristiques était de 88 centimes d'euros par nuit, c'est-à-dire un montant équivalent à celui payé pour les camping-cars. C'est vous dire qu'elle n'était pas très importante. Les conditions d'hébergement en meublés touristiques à Paris sont évidemment très différentes de celles d'un camping-car.

Etant donné le niveau de confort et de prestation d'un meublé à Paris, il semblait indispensable de relever ce montant. Ce vœu a donc été entendu puisque le projet de loi de finances pour 2018 autorise les collectivités à fixer un montant de la taxe de séjour qui peut aller jusqu'à 5 % du montant de la nuitée, avec un plafond équivalent à la taxe de séjour payée dans les hôtels 4 étoiles, ce qui est, pour le coup, à peu près comparable, soit 2,30 euros à Paris.

Voilà typiquement et de façon quasi exceptionnelle une bonne mesure fiscale car son assiette est large et son taux est bas. En plus, elle est presque indolore pour les voyageurs. Elle est, évidemment, indolore pour les Parisiens ; quoique, cela permettra à la Ville de multiplier par 3 ses recettes fiscales en matière de taxe de séjour, soit quelques millions d'euros supplémentaires.

C'est tout de même bien utile, Monsieur GRÉGOIRE, pour des finances de la Ville qui ne sont pas en très bon état.

Il faut aller plus loin, je pense, désormais, en faisant évoluer d'autres points de la réglementation déjà applicable aux meublés touristiques, notamment en matière de sécurité des installations, ramonage, électricité, ou encore de sécurité juridique de la location ; en exigeant d'un locataire l'accord du propriétaire ; et en faisant évoluer, pour une justice fiscale réelle, la taxation des charges et des bénéfices dont plusieurs plateformes s'exonèrent encore illégalement.

Parler dans ces conditions relève du parcours du combattant.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur AZIÈRE, ce n'est pas le sujet du projet de délibération mais, comme vous l'avez évoqué, j'y reviens. C'est tout de même un peu cocasse, de votre expérience désagréable du matin - je la partage comme vous, je prends le métro également -, d'en faire la Maire de Paris responsable. C'est une confusion institutionnelle insupportable.

Bien sûr que si, c'est irresponsable de votre part et c'est injuste. Je suis désolé, je ne pouvais pas laisser passer cela. Mettre en cause Anne HIDALGO sur la qualité de la ligne 13 est simplement inadmissible.

C'est inadmissible et c'est populiste de votre part d'entretenir la confusion, bref.

Mais arrêtez de dire n'importe quoi, c'est inadmissible, la confusion institutionnelle que vous entretenez.

Pour revenir à un sujet qui faisait un peu plus consensus entre nous, la taxe de séjour, merci de votre intervention qui permet de rappeler que, effectivement, dans le cadre de la loi de finances adoptée le 18 décembre 2017, a été prévue, notamment à la demande de la Ville de Paris, en lien avec "France Urbaine", l'association des grandes villes et les grandes métropoles, l'instauration d'une taxe de séjour particulière touchant notamment les meublés touristiques qui, comme vous l'avez rappelé, bénéficiaient d'une dérogation totalement inadmissible d'alignement sur les établissements d'hébergement non classés.

Un seul regret cependant, mais le législateur pourra le faire évoluer, c'est que la taxe à 5 %, plus les 0,5 % de la part départementale, a été plafonnée sur les palaces et donc à un montant qui me paraît déraisonnable par rapport aux prix de location de certaines nuitées à des tarifs tout à fait exceptionnels dans Paris. Mais c'est un premier moyen fiscal, d'abord de lutter contre l'augmentation du nombre de locations saisonnières, et aussi un meilleur alignement, une meilleure justice fiscale avec l'hébergement traditionnel que représente l'hôtellerie.

En matière de recettes, vous avez raison, c'est une bonne nouvelle. Malheureusement, elle ne triplera pas la taxe de séjour. Les revenus de la taxe de séjour, c'est un peu moins de 80 millions d'euros en exécution au CA 2017. Nous en attendons une projection raisonnablement de 10 millions d'euros supplémentaires. Ils sont les bienvenus mais pas à la hauteur de ce que vous aviez imaginé.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DFA 43).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la saisine de la Commission du mobilier urbain.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous poursuivons avec l'examen d'un vœu non rattaché, le vœu référencé n° 193 relatif à la saisine de la Commission du mobilier urbain.

La parole est à M. de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Madame la Maire.

J'associe à ce vœu notamment ma collègue Claire de CLERMONT-TONNERRE.

Vous vous rappelez qu'à l'occasion du renouvellement du marché des kiosques, il y avait eu une forte émotion lorsque le Conseil de Paris et l'ensemble des Parisiens et des gens qui aiment Paris avaient découvert un design à la conception duquel ils n'avaient été absolument pas associés.

Pour faire en sorte qu'à l'avenir les choses se construisent de façon un peu plus partagée, nous avions convenu au Conseil de Paris que désormais la Commission du mobilier urbain serait saisie - d'abord serait reconstituée - serait saisie avant chaque nouvelle décision concernant le mobilier urbain.

Or, aujourd'hui, les colonnes Morris sont en passe d'être renouvelées. Elles vont être démontées et donc un nouveau marché a été lancé. Selon mes informations, il y a un certain nombre de décisions qui ont déjà été prises sur le design de ces nouvelles colonnes Morris. Je ne les critique pas a priori car je ne les connais pas, mais je constate que la Commission du mobilier urbain à nouveau n'a pas été réunie.

Je trouve cela absolument scandaleux si c'est effectivement confirmé et ce vœu demande de réparer cette erreur, si erreur il y a, et de s'assurer que la Commission du mobilier urbain sera bien saisie sur cette question des colonnes Morris, et également sur la question du nouveau modèle de corbeille de rue plus capacitaire qui est en cours d'expérimentation.

Ce sont des éléments absolument structurants du paysage urbain parisien. Les élus intéressés et la société civile doivent pouvoir être associés aux choix esthétiques qui seront faits, c'est absolument central.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Comme à chaque fois, effectivement nous allons accueillir ce type de vœu favorablement puisque le groupe mobilier urbain, que Jean-Louis MISSIKA a mis en place, est là précisément pour échanger de manière collégiale sur le volet design et nouveau mobilier urbain. Il a d'ailleurs fixé avec Mao PENINOU une nouvelle rencontre le 10 juillet prochain à 16 heures 30 afin d'échanger sur le nouveau marché Trilib' lancé par la Direction de la propreté et de l'eau.

Mao PENINOU et la DPE gèrent un nombre de mobiliers sur l'espace public de plus en plus important au regard des enjeux de tri et de propreté. Nous serons donc amenés encore à nous voir à la rentrée prochaine. Nous pourrons alors présenter les poubelles compactantes, puisqu'à ce stade il ne s'agit que d'une expérimentation avec du mobilier acheté sur catalogue afin d'en tirer un bilan pour un déploiement plus important.

Concernant les colonnes Morris, dont je rappelle qu'elles avaient été évoquées en Commission et nous avons eu déjà l'occasion d'évoquer ce sujet ensemble, bien évidemment le sujet sera inscrit lors d'une prochaine rencontre du groupe mobilier urbain, sur la base des offres qui auront été déposées, ce qui permettra de porter un jugement plus ferme sur les orientations.

Mais je voudrais rappeler que l'orientation a été la conformité au modèle historique et il n'y aura donc pas de révolution de design. C'est en tout cas ce que nous avons demandé au prestataire.

J'émets donc un avis favorable.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 426).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'installation des colonnes Morris.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 194 relatif à l'installation des colonnes Morris.

Je vous redonne la parole, Monsieur de FROMENT.

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - Merci, Madame la Maire.

Dans le prolongement du vœu précédent, il s'agit de s'assurer que le calendrier d'installation des mâts et colonnes porte-affiches et celui des mobiliers urbains d'information soit bien coordonné pour minimiser l'impact des travaux sur les trottoirs parisiens.

Avec toutes les annulations et les péripéties juridiques qui ont entourées les appels d'offres sur ces différents marchés, il faut maintenant être bien sûr que le désordre ne va pas continuer. On a eu déjà le démontage des mobiliers urbains d'information un peu partout dans Paris, qui est en passe de s'achever maintenant, donc il faudrait s'assurer qu'un calendrier soit bien fixé et que l'on sache à quoi s'en tenir.

Merci.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Evidemment, Monsieur de FROMENT, je comprends la question et l'objet du vœu. C'est pour vous confirmer que si un calendrier correspond au déploiement, évidemment les chantiers seront coordonnés.

Je vous remercie de poser la question, ce qui me permet de vous dire que c'est bien prévu et donc je vous propose de retirer votre vœu puisque, de fait, nous y répondons favorablement.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Votre vœu est-il maintenu ?

**M. Jean-Baptiste de FROMENT**. - On ne va pas retirer un vœu alors qu'on nous répond favorablement. Cela veut dire avis favorable.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, adjoint. - Comprenez l'idiotie de l'observation : vous demandez quelque chose, je vous réponds que c'est déjà prévu et vous me demandez… Non, je ne veux pas donner le sentiment que c'est votre vœu qui fait en sorte que ce soit prévu, puisque c'était déjà prévu avant votre vœu, donc merci de retirer votre vœu.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Si je comprends bien, le vœu est donc maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

J'ai été perturbée par M. BOUTAULT qui s'est un peu emmêlé les pinceaux mais ce n'est pas grave !

## 2018 DPE 30 - Subvention (8.800 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour un défi "Famille zéro déchet".

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPE 30 et l'amendement n° 195 qui y est rattaché, relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Agence parisienne du climat pour un défi "Famille zéro déchet".

La parole est à Mme BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Madame la Maire.

En effet, c'est un amendement à ce projet de délibération. L'amendement que nous portons, notamment avec Florence BERTHOUT, vise à déterminer le mode de sélection des trente familles qui participeront à l'opération "Famille zéro déchet". Cette opération est menée en coopération avec l'Agence parisienne du climat. La collectivité comme cette agence sont au service de l'intérêt général des Parisiens et le projet de délibération DPE 30 ne nous indique pas comment le choix des trente familles parisiennes sera opéré.

C'est donc à cette fin que nous vous présentons cet amendement, afin de sélectionner les familles en les répartissant par arrondissement, en les pondérant par leur population, et enfin en y associant les mairies d'arrondissement.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Antoinette GUHL, pour trois minutes.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.

Madame BOUGERET, je comprends votre position et votre vœu, et pour tout vous dire je me réjouis que vous souhaitiez que les habitants de votre arrondissement et de tous les autres d'ailleurs puissent être associés à ce nouveau défi zéro déchet.

Comme vous le savez, dans l'exercice de mon mandat, je suis très vigilante à ce que les actions mises en place concernent tous les arrondissements. Nous avons ouvert deux ressourceries dans le 17e arrondissement et inauguré avec M. BOULARD très récemment ces deux structures. D'ailleurs, dans ce Conseil, je propose un projet de délibération également visant à l'étude de faisabilité d'une recyclerie dans le 15e.

Pour autant, ce projet "Famille zéro déchet", qui doit être lancé en septembre comme le projet de délibération l'évoque, a pour objectif de se concentrer sur un territoire spécifique d'économie circulaire entre les 12e et 13e arrondissements. Je ne peux donc pas répondre favorablement à votre demande puisqu'il aura une destination très particulière, une destination territoriale pour renforcer le territoire d'économie circulaire que nous avons créé sur le quartier des Deux-Rives.

Toutefois, et bien sûr contre le retrait de votre vœu, je peux vous assurer que pour la deuxième promotion de "Famille zéro déchet", qui se fera sans doute dans un format élargi et peut-être numérique fin 2019, je veillerai tout particulièrement au respect de la représentation de tous les arrondissements.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Madame BOUGERET, votre amendement est-il maintenu ?

**Mme Alix BOUGERET**. - Compte tenu de l'engagement de Mme la Maire d'élargir la prochaine fois à tous les arrondissements et de manière pondérée, je vais retirer cet amendement. Merci.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DPE 30).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif au financement des recycleries.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la prévention des déchets et au réemploi solidaire.

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au financement des ressourceries parisiennes.

## Vœu déposé par l'Exécutif.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Il s'agit des vœux référencés n$^{os}$ 196, 197, 198 et 198 bis relatifs au financement des recycleries, à la prévention des déchets et au réemploi solidaire.

La parole, pour démarrer, est à Mme CALANDRA…

Pardon, allez-y, Madame BACHE.

**Mme Marinette BACHE**. - La Ville de Paris revendique, à juste raison, d'être porteuse de valeurs d'innovation sociale, de transition écologique et de solidarité. Elles sont toutes créatrices d'emplois. Ces valeurs s'expriment à travers des engagements, tel le "Plan Climat" ou le "Programme de prévention des déchets". Les recycleries participent de cette démarche et le 20e arrondissement en accueille 2, généralistes sur son territoire : dans les quartiers populaires de la porte de Montreuil Saint-Blaise et de Belleville.

Je note que les Parisiens ont manifesté leur soutien lors du vote du budget participatif. Les études nous incitent à penser qu'investir sur cet axe serait une bonne chose, non seulement d'un point de vue éthique, mais également d'un point de vue financier de retour sur investissement.

Je ne reprends pas tous les chiffres de nos considérants. Je sais que vous les avez lus tous avec beaucoup d'intérêt, mais je vous invite à manifester votre accord avec ce vœu voté unanimement dans le 20e, qui demande entre autres une accélération de notre investissement dans les recycleries et ressourceries, une intervention auprès du Gouvernement afin de réfléchir au financement de cette filière et la mise en place d'un groupe de travail avec tous les acteurs concernés.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Sur le vœu n° 197, la parole est à David BELLIARD…

Ce sera Joëlle MOREL.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

Le développement du nombre de ressourceries est positif. L'ambition d'avoir 20 ressourceries, recycleries sur le territoire parisien à horizon de 2020, est véritablement à saluer. Plébiscitées par les Parisiens à travers le budget 2017, ce sont des structures essentielles dans les quartiers pour développer le lien de proximité, mais aussi pour faire évoluer et changer les comportements, pour diminuer nos déchets, et in fine, pour consommer autrement.

Les ressourceries réemploient en moyenne 62 % de ce qu'elles collectent et en recyclent 30 %. Elles sont, de fait, des équipements performants. De plus, comme on l'a déjà dit, elles sont créatrices d'emplois. Mais financièrement, les ressourceries restent des structures fragiles. Si nous voulons poursuivre ce processus, il est nécessaire que la Ville puisse assurer les financements des ressourceries et recycleries en s'adressant bien évidemment au Gouvernement pour rechercher des nouvelles modalités de financement.

Nous demandons aussi à Mme la Maire de réorienter le budget réemploi et mettre en place, dès septembre 2018, un groupe de travail pour assurer le fonctionnement des ressourceries et recycleries afin de conforter leur développement et leur pérennité par un mécanisme budgétaire clair.

Nous demandons aussi d'assurer ce financement par la base de conventions pluriannuelles d'objectifs permettant la projection à moyen terme des acteurs et favorisant leur efficacité.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Enfin, sur le vœu n° 198, la parole est à Mme BOUGERET.

**Mme Alix BOUGERET**. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas revenir à mon tour sur l'intérêt que peuvent représenter les ressourceries à l'échelle parisienne - on a eu l'occasion récemment d'en ouvrir une dans le 17e arrondissement - et l'intérêt en termes d'emplois, de lien social et, évidemment, en matière de recyclage.

Le vœu que nous portons avec les élus de mon groupe, notamment Geoffroy BOULARD, Florence BERTHOUT, Jean-Pierre LECOQ et Philippe GOUJON, vise à assurer également la pérennité et le développement des ressourceries et recycleries, en leur garantissant un financement par le biais de conventions pluriannuelles.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, vos interventions montrent que les ressourceries se sont bien implantées à Paris. Que trois groupes de cet hémicycle fassent un vœu pour défendre leur action, leur bilan et expriment avec vigueur leur souhait d'un soutien à la pérennisation des ressourceries, me réjouit.

Vous le savez, je vais peut-être commencer par-là. Je le dis pour la énième fois dans cet hémicycle, je dis combien nous avons soutenu et continuons à soutenir les ressourceries à Paris et toutes les activités de réemploi dans notre ville. Les deux ressourceries que nous avons ouvertes récemment dans le 17e arrondissement - et vous l'avez évoqué, Madame BOUGERET -, que ce soit également l'inauguration, il y a peu de temps, du nouvel espace dédié à "Envie" dans le 20e arrondissement, rue Julien-Lacroix, Madame BACHE, qui vient s'ajouter aux 2 ressourceries dont vous parliez, montrent toute cette activité.

L'objectif d'Anne HIDALGO était de 20 ressourceries en 2020. Nous serons, à fin 2018, à 17 ressourceries, et nous ouvrirons les 3 restantes en 2019 et début 2020. Nous aurons donc atteint cet objectif. La planification est bien en cours. Ainsi, par ces 20 ressourceries, nous mettons en place l'écosystème du réemploi. Nous contribuons, certes, à permettre une alternative aux déchets par le réemploi, mais aussi à permettre une consommation éthique et peu onéreuse à Paris - c'est important de pouvoir permettre ce type de consommation - et à impulser un secteur qui relève de l'insertion.

Vous évoquez dans vos attendus, pour les uns et les autres, en ce qui concerne les deux premiers vœux qui ont été présentés, la question de la T.E.O.M. Pour ma part, je tiens à dire que je souhaite également que la T.E.O.M. puisse financer les activités de prévention des déchets. Vous savez qu'il y a eu un arrêt du Conseil d'Etat en début d'année, qu'aujourd'hui, il y a effectivement urgence à ce qu'il puisse être rédigé très clairement que la T.E.O.M. a pour vocation de financer la prévention des déchets. Nous le proposerons donc dans le vœu de l'Exécutif.

Concernant la feuille de route nationale de l'économie circulaire, deux des vœux y ont fait allusion. En tant qu'ambassadrice de l'économie circulaire, j'y ai moi-même très largement contribué et travaillé notamment à ce que le financement des ressourceries et du réemploi en général soit pris en charge par les éco-organismes ou en partie par les éco-organismes. J'accueille, là aussi avec plaisir, le fait que vous demandiez que cela puisse être mis en place. Nous allons travailler également à Paris dans le cadre d'un comité parisien des partenaires du réemploi, que j'initierai dès septembre, à réunir les éco-organismes qui sont maintenant de fait partenaires - la Région, le SYCTOM, l'Etat - afin de conforter ce développement et la pérennité du réemploi à Paris.

En conclusion, je vous invite à retirer vos vœux et à voter le vœu de l'Exécutif qui reprend et reformule une grande partie de vos attendus. Je vous assure de tout notre soutien pour ce beau secteur d'activité qu'est le réemploi.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Au vu des éléments apportés par Mme GUHL, l'Exécutif a déposé un vœu n° 198 bis en réponse aux vœux n$^{os}$ 196, 197, 198.

Le vœu n° 196 du Groupe Socialiste et Apparentés est-il maintenu ? Retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 197 déposé par le groupe Ecologiste ? Retiré. Je vous remercie.

Le vœu n° 198 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, est-il maintenu ?

**Mme Alix BOUGERET**. - Je vais maintenir le vœu et nous nous abstiendrons sur le vœu de l'Exécutif, puisque l'objet du nôtre n'était pas forcément similaire. Nous n'étions pas favorables à un élargissement de l'affectation de la T.E.O.M., donc, non, nous maintenons notre vœu.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Très bien. Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2018, V. 427).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au développement des composts collectifs de quartier.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 199 relatif au développement des composts collectifs de quartier.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste, pour deux minutes.

**Mme Joëlle MOREL**. - Merci, Madame la Maire.

La Ville s'est engagée en 2014 dans une stratégie "zéro déchet" et dans des actions pour accompagner les Parisiens à diminuer le gaspillage alimentaire et à valoriser les déchets alimentaires. La Ville s'est engagée également à soutenir des projets de compost de quartier. Les Parisiens ont d'ailleurs bien compris et souhaitent agir, puisqu'ils ont voté et plébiscité au budget participatif l'installation de compost de proximité dans les arrondissements.

Les Parisiens ont aussi bien compris qu'un quart des déchets ménagers sont des biodéchets et peuvent être compostés. De nombreux Parisiens s'organisent dès à présent de manière individuelle et nous constatons dans les mairies d'arrondissement le succès de la distribution gratuite des lombricomposts. Cette distribution est un premier pas mais il est nécessaire d'engager la deuxième étape, celle des composts de quartier. Les composts de quartier sont des composts collectifs, ils sont générateurs de lien social dans les quartiers. C'est également pour les Parisiens une manière de se déculpabiliser, d'agir et d'adhérer au Plan Climat au travers des actions pratiques et concrètes.

Le groupe Ecologiste a bien conscience qu'il existe un certain nombre de difficultés, en particulier pour trouver les bons emplacements. Les composts de quartier doivent être aussi gérés par des associations.

Nous émettons le vœu que soit communiqué par la Ville de Paris l'objectif de développement à grande échelle de composteurs collectifs de quartier dans l'espace public et sur voirie, que soient organisées des formations gratuites sur le montage et l'animation d'un projet de compost collectif mais aussi sur la pratique du compostage par un maître composteur, que soit favorisé le développement de liens entre les jardiniers et les producteurs de compost, en particulier par la plateforme "Végétalisons Paris", et que soit favorisé le développement de liens entre les producteurs de compost et les services de la Ville, afin de récupérer le broyat produit lors d'élagage des végétaux de la Ville.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues.

Madame MOREL, effectivement nous pouvons nous féliciter des résultats depuis son adoption du Plan Compost, puisque nous avions, fin 2017, 604 sites de composteurs en pied d'immeubles, 18 composteurs de quartiers en activité, un très grand nombre de lombricomposteurs distribués - près de 5.000 demandes enregistrées en quelques jours - et des formations assurées, un guide du compost réalisé. Bref, de nombreux résultats très positifs qui nous amènent sans problème à l'atteinte des objectifs prévus pour 2020.

L'ensemble de vos attendus, je les partage quasiment tous. Un seul me pose problème et je vais donc vous demander d'amender votre vœu. Il s'agit de celui sur le broyat, car nous ne pouvons récupérer, via la DEVE, le broyat lié aux élagages, celui-ci étant déjà en quantité insuffisante pour les propres besoins des espaces verts de la Ville.

Par contre, je peux vous dire que nous travaillons à d'autres solutions alternatives et notamment à partir de cartons récupérés et de bois de palettes là aussi récupérées, ou encore à la possibilité de mutualiser des broyeurs subventionnés par le SYCTOM, qui peuvent permettre aux composteurs de quartier de pouvoir faire eux-mêmes ce broyat.

Dès que ces solutions seront pleinement opérationnelles, vous serez bien entendu, Madame MOREL, la première informée. Mais pour l'heure, nous ne pouvons pas répondre à cet attendu-là et je vous demande donc de retirer le dernier attendu.

Sous réserve de cet amendement, je vous appelle à voter pour.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Madame MOREL, est-ce que ces amendements vous conviennent ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 428).

Je vous remercie.

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la suppression des pailles en plastique.

## Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux pailles en plastique.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n$^{os}$ 200 et 201, relatifs à la suppression des pailles en plastique.

La parole est successivement à David BELLIARD et Thomas LAURET, pour deux minutes.

**M. David BELLIARD**. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, ce vœu a pour but de nous débarrasser des pailles en plastique, véritable fléau, puisqu'en France ce sont près de 9 millions de pailles qui sont jetées par jour, uniquement dans l'industrie du fast-food. Ces pailles ont des effets dévastateurs. Par leur poids et leur taille, elles sont peu ou pas recyclées et se retrouvent facilement dans la nature, en particulier dans les océans, où elles ont des impacts extrêmement nocifs sur les poissons.

Nous avons dans l'opinion publique une mobilisation très forte sur la question du plastique, en particulier sur les pailles, au regard notamment de la pétition interdisant les pailles en plastique en France, qui a été menée par le collectif "Bas les pailles", et qui a atteint près de 150.000 signatures.

Considérant l'ensemble des actions que nous menons, notamment dans les questions d'économie circulaire, au travers du Plan Climat et dans notre volonté d'être parfaitement exemplaires sur les questions climatiques et sur les questions de déchets, notre vœu demande que notre Ville se montre éco-exemplaire en supprimant progressivement la distribution de pailles en plastique dans l'ensemble des équipements municipaux, en fonction évidemment du renouvellement des contrats, qu'une sensibilisation soit faite auprès de tous les cafés, hôtels, restaurants situés sur le territoire parisien, afin qu'ils utilisent des alternatives, puisque des alternatives à la paille en plastique existent. Enfin, qu'une information soit faite sur les mobiliers urbains de la Ville pour inciter les Parisiens, les Parisiennes et toutes celles et ceux qui visitent et travaillent à Paris à préciser qu'ils ne souhaitent pas de paille dans leur verre.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Pardonnez mon erreur, la parole est en fait à Julien BARGETON.

**M. Julien BARGETON**. - Merci, Madame la Maire.

Dans le même sens, je crois que nous avons tous été choqués, frappés par ces images de ce continent en plastique qui flotte dans les océans, ou les images aussi des tortues disséquées, où on a vu les effets que produisent les pailles dans l'organisme des poissons, des tortues, etc. Je crois que le mouvement de prise de conscience est maintenant très engagé. D'ailleurs, l'association "Bas les pailles", en effet, a porté une pétition qui demande l'interdiction des pailles en plastique en France et qui prend une ampleur importante.

Une chaîne de restauration célèbre propose d'interdire les pailles en plastique en France après l'avoir fait au Royaume-Uni, signe là aussi que ce mouvement commence à se traduire dans les faits.

Nous avions déposé un vœu. Thomas LAURET, qui en a fait un de ses chevaux de bataille avait déposé un vœu avec notre groupe au Conseil de mai 2018, et l'Exécutif avait répondu sur la feuille de route du Plan Economie circulaire. C'est pourquoi nous demandons, par ce vœu, que tous les acteurs soient associés. Le plan prévoit des éléments nouveaux, comme par exemple faire de "Paris Plage" un laboratoire d'expérimentations sur l'interdiction des pailles en plastique en lançant l'opération "Paris Plage sans paille".

Je crois que l'Exécutif propose des amendements. Les amendements de l'Exécutif nous iront et je voudrais saluer l'engagement de toutes et de tous sur un mouvement extrêmement important et que nous puissions voter ces vœux.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

**Mme Antoinette GUHL**, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Messieurs BELLIARD et BARGETON, vos deux vœux posent très bien le diagnostic et dressent ensemble les premières mesures à prendre, et je suis personnellement très satisfaite que nous puissions là aussi avoir deux groupes qui portent dans cet hémicycle cette question de la suppression des pailles en plastique.

Vous avez raison quand vous dites que le monde entier se sensibilise à la pollution plastique et de nombreuses actions commencent à être mises en place à travers le monde. Bien sûr, nous pouvons citer l'Angleterre qui a fait la une des journaux récemment, mais aussi la ville de Seattle, le Costa Rica ou encore, parmi les entreprises, McDo, Hilton ou Franprix ici même à Paris.

Des images fortes pour illustrer ces enjeux, c'est bien sûr cette vidéo devenue virale qui a enregistré des millions de vues et qui montre le sauvetage d'une torture à qui on enlève de ces narines une paille en plastique. Pour l'illustrer, je peux également vous donner un autre chiffre. Je vois que la musique nous accompagne. Oui, c'est un sujet important, il faut le faire en musique. 3,2 milliards de pailles en plastique sont produites et consommées en France dans l'industrie des "fast-food". Pour vous donner une image, si nous mettions côte à côte ces pailles, nous ferions dix fois le tour de la planète, et ce uniquement avec la consommation française distribuée en "fast-food". C'est pour vous dire que cela ne représente pas…, que ce n'est pas une paille !

Les deux vœux proposent l'exemplarité de la Ville avec l'étude des alternatives. Là aussi, je le dis, nous l'incluons dans la feuille de route. La deuxième feuille de route est dans cette action "zéro plastique" et nous y travailleront dès la rentrée pour pouvoir faire en sorte que l'ensemble des équipements de la Ville puissent devenir des équipements sans paille.

Je porterai également au niveau international, puisque j'ai l'honneur, au nom de la Ville de Paris, de participer au lancement de CE100, les 100 grandes villes du monde, pour l'économie circulaire, qui est lancé par Ellen MacArthur. Nous introduirons également, dans ce rassemblement des villes, la suppression des pailles plastiques.

Sur la sensibilisation, nous l'avons déjà fait avec Olivia POLSKI, Mao PENINOU, dans d'autres cadres. Bien sûr, nous pourrons intégrer les acteurs, cafés, hôtels, restaurants, les acteurs privés dans cette réalisation d'action. Quant à la sensibilisation des Parisiens, cela rentre parfaitement dans le plan de réduction des déchets.

Pour "Paris Plage", nous intégrerons l'inscription "zéro plastique et zéro paille plastique", bien entendu pour l'édition 2019. Cette année, nous sensibiliserons les commerçants, mais bien sûr l'inauguration ayant lieu samedi, à l'impossible nul n'est tenu. Toutefois, nous ferons cette information auprès des acteurs de "Paris Plage" dès cette année.

Je terminerai juste en citant l'association "Bas Les Pailles" qui dit : "Ce n'est pas la mer à boire, c'est juste une paille en moins". Sous réserve de l'acceptation des amendements proposés aux uns et aux autres, je vous invite donc à voter pour ces deux vœux.

Comme ce sont bientôt les vacances d'été, je vous invite également à ponctuer toutes vos commandes de boissons cet été, que ce soit en terrasse ou sur la plage, par un "sans paille", s'il vous plaît.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je me tourne vers le groupe Ecologiste de Paris. Les amendements sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 200 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est amendée est adoptée. (2018, V. 429).

Je me tourne, à présent, vers le groupe Démocrates et Progressistes. Pareil, les amendements sont acceptés.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 201 déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 430).

## 2018 DAE 224 - Création d'un marché découvert alimentaire biologique place du Père-Chaillet (11e) et signature d'un avenant à la convention de gestion du lot A des marchés découverts alimentaires.

## Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux circuits cours et à la rémunération des producteurs.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons, maintenant, le projet de délibération DAE 224 et le vœu référencé n° 203 qui y est rattaché, relatif à la création d'un marché découvert alimentaire dans le 11e arrondissement, place du Père-Chaillet.

La parole est à M. LE RESTE ou M. BONNET-OULALDJ.

Vous êtes inscrits tous les deux, je ne sais pas qui souhaite prendre la parole.

Monsieur LE RESTE ?

**M. Didier LE RESTE**. - Merci, Madame la Maire.

La question de l'accès des Parisiennes et des Parisiens à une alimentation de qualité et la promotion d'une production alimentaire, en lien avec des objectifs de développement durable, est un sujet qui nous préoccupe et que nous avons déjà abordé ensemble au sein de cet hémicycle à l'occasion, bien sûr, des débats sur le Plan Alimentation durable, à l'occasion des votes des différentes délibérations sur la création des halles alimentaires ou encore lors du dernier Conseil de Paris pour l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets "Paris Campagne".

L'action de la Ville de Paris en matière de développement de l'alimentation durable répond à plusieurs objectifs dont celui de permettre aux Parisiennes et aux Parisiens de bénéficier de produits de qualité. Le fait de développer ce marché dédié au "bio" participe de cette démarche.

Toutefois, le développement de l'accès au "bio" n'est pas l'unique objectif et nous ne pouvons réduire l'action de la Ville à ce critère unique de sélection des producteurs. Nous devons aussi travailler à tisser une solidarité entre la ville et la campagne pour reconnecter les consommateurs aux producteurs.

Le milieu agricole vit aujourd'hui une crise profonde et nombre de petits producteurs peinent à joindre les deux bouts, au point qu'un agriculteur sur trois gagne moins de 350 euros par mois.

Il nous semble donc essentiel - et c'est aussi l'un des critères principaux de l'expérimentation de halles alimentaires - que la solidarité et la juste rémunération des producteurs, et en particulier des petits producteurs qui pratiquent l'agriculture paysanne sans intrants chimiques et dans le respect des animaux et de la nature, soient un critère à prendre en compte dans les cahier des charges prévoyant la gestion de ce marché dans lequel la Ville investit.

La question de la proximité de la production nous semble aussi essentielle. La production agricole française est la première en volume en Europe, avec plus de 474.000 fermes à travers l'Hexagone. Nous disposons donc de ressources suffisantes en proximité de la région parisienne pour travailler et réduire le nombre de kilomètres entre le lieu de production et lieu de consommation des denrées proposées sur les marchés parisiens.

Pour cela, il est important d'agir pour la recréation d'une ceinture maraîchère en Ile-de-France. Agir du point de vue des consommateurs et des consommatrices ne suffit pas si nous ne nous donnons pas les moyens d'aller vers une production plus vertueuse.

C'est un fait qui nous semble important à prendre en compte, tant d'un point de vue écologique pour limiter l'empreinte carbone des transports des marchandises que pour permettre une meilleure traçabilité des produits proposés aux Parisiennes et Parisiens.

Par ailleurs, nous souhaitons insister sur un point auquel - vous le savez - les communistes tiennent : l'accessibilité des produits de qualité au plus grand nombre de Parisiennes et de Parisiens. Les produits "bio" sont, en moyenne, deux fois plus chers que les produits issus de l'agriculture conventionnelle.

Cela s'explique, pour partie, par des méthodes de production plus coûteuses car nécessitant une surface agricole plus importante et plus de main d'œuvre que l'agriculture conventionnelle. Toutefois, ces raisons objectives ne suffisent pas à expliquer la totalité du surcoût.

Selon une enquête de l'UFC-Que Choisir de fin 2017, les marges de la grande distribution sur les produits "bio" sont plus importantes que sur les produits issus de l'agriculture conventionnelle, compte tenu du fait que certains consommateurs sont prêts à payer plus pour du "bio".

Le développement des marchés "bio" nous permet de nous extraire, pour partie, des circuits de la grande distribution. C'est donc une opportunité à saisir pour travailler à la démocratisation de l'accès à ces produits. La question du prix de vente doit faire partie des critères à prendre en compte pour sélectionner les producteurs. Faute de quoi, la Ville de Paris prendrait le risque d'investir dans un marché qui ne serait réservé qu'aux Parisiennes et aux Parisiens les plus aisés.

En espérant que ces éléments et suggestions pourront être pris en compte, notamment par l'adoption du vœu que nous présentons, permettant de venir utilement alimenter le développement de nouveaux types de marchés parisiens répondant aux enjeux de l'alimentation durable.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, Olivia POLSKI ne pouvant être présente ce matin m'a demandé de bien vouloir lire les réponses qu'elle a préparées à votre intention.

Chers collègues, en 2015, lors du renouvellement des D.S.P., la Maire de Paris a souhaité augmenter le nombre des marchés biologiques et nous avions proposé d'étudier la création de trois marchés découverts biologiques dans Paris.

Ce projet de délibération vous propose d'autoriser la Maire à créer un nouveau marché biologique place du Père-Chaillet dans le 11e arrondissement. Cette création avait été portée très tôt par le maire du 11e arrondissement qui s'y est particulièrement impliqué.

Pour s'assurer de la viabilité d'un marché affecté à la vente de produits biologiques dans ce secteur, une étude a été réalisée par la Ville. Les données démographiques et économiques apparaissent très satisfaisantes. Cette étude a permis de recueillir les avis de l'ensemble des acteurs, commerçants, Conseils de quartier, qui seraient concernés par la création de ce nouveau marché.

Ce nouveau marché complétera l'offre commerciale existante dans les commerces sédentaires situés aux environs de la place du Père-Chaillet, en permettant aux habitants du quartier ainsi qu'aux actifs y exerçant une activité professionnelle d'accéder plus facilement à des produits biologiques de qualité et à un prix accessible.

Le coût des travaux d'installation du marché, travaux de voirie, équipements électriques, bornes à eau, est évalué à 54.000 euros hors taxes et sera pris en charge par la Ville.

Le marché, à la demande du maire du 11e arrondissement et conformément aux préconisations de l'étude, se tiendra les mercredis après-midi et samedis matins sur environ 100 mètres linéaires et pourra accueillir 15 à 20 commerçants.

Monsieur LE RESTE, vous souhaitez, par votre vœu, favoriser l'installation dans ce nouveau marché de commerçants proposant des produits en circuits courts et issus de l'agriculture biologique. Je vous confirme que c'est bien l'un des objectifs politiques fixés par l'adoption des actuelles D.S.P. en septembre 2015.

Nous partageons avec vous ce souci de proposer aux Parisiennes et Parisiens des produits de saison issus des circuits courts et assurant également une juste rémunération aux producteurs ainsi qu'un juste prix aux consommateurs.

Lors de la création de ce marché, nous serons attentifs à ce point, tout en ayant conscience qu'il est parfois compliqué, pour un producteur, d'être présent de manière régulière sur un marché puisqu'il doit s'occuper de son exploitation également.

Avec tous ces éléments, j'émets donc un avis favorable à ce vœu.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 431).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 224.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 224).

## 2018 DAE 140 - Subvention (4.000 euros) à l'association "Les villages de Mouffetard" pour les illuminations de fin d'année 2017 (5e).

## Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au montant de la subvention.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons, à présent, le projet de délibération DAE 140 et le vœu référencé n° 202 qui s'y rattache, relatifs à l'attribution d'une subvention à l'association "Les villages de Mouffetard" pour les illuminations de fin d'année.

La parole est à Mme STOPPA-LYONNET.

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit effectivement d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, et les élus du groupe les Républicains et Indépendants.

Il concerne le montant de la subvention attribuée dans ce projet de délibération à l'association "Villages de Mouffetard" pour les illuminations de Noël. Cette subvention est de 4.000 euros alors que le montant dépensé était de 17.100 euros. C'est une subvention de 23 %.

Malheureusement, il n'y a pas eu de demande réalisée de financement affecté en 2014 et en 2015 à cette association.

Cette association présente une situation financière aujourd'hui difficile.

En considérant l'engagement de l'association "Les villages de Mouffetard" très important dans la vie du quartier, dans les illuminations de Noël, et considérant aussi le fait que l'ensemble des subventions en général est de l'ordre de 30 % du budget de ces opérations, nous émettons le vœu que la Maire de Paris revoie à la hausse le montant de la subvention, le revoie à hauteur de 30 %, c'est-à-dire qu'elle passe de 4.000 à 5.130 euros. C'est une hausse bien modeste de 1.130 euros.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, là aussi, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mes chers collègues, nous sommes tous fatigués et nous avons bientôt épuisé l'ordre du jour de ce Conseil, je vous demanderai juste un peu de silence pour notre oratrice car c'est très désagréable et difficile de parler dans ces conditions.

Véronique LEVIEUX ?

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Chers collègues, Mesdames, vous avez souhaité nous faire part de votre vœu relatif à une révision du montant de la subvention proposé à l'association "Les villages de Mouffetard" pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2017.

Les associations de commerçants, comme vous le savez, sont invitées à déposer leur dossier de demande de subvention dès que possible, et de préférence avant l'opération, afin que nous soyons en mesure d'affiner nos prévisions budgétaires pour l'année suivante.

Dès le Conseil de Paris de décembre dernier, Olivia POLSKI vous avait fait part de la possibilité pour cette association de déposer rapidement son dossier, afin que nous soyons en mesure de l'examiner au plus vite et de tenir compte au mieux de sa demande. Ce dossier n'a pourtant été complété que très récemment, alors que l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux illuminations est fixée à N-1.

Le montant de la subvention dépend de l'enveloppe globale existante. Comme vous le savez, celle-ci n'est pas extensible. Pour information, nous reconduisons chaque année les subventions globalement dans les mêmes

proportions et nous tenons compte des frais engagés par les associations à la hausse ou à la baisse. Pour la plupart des associations, elles financent par ailleurs leurs projets via des moyens complémentaires : cotisation des adhérents, organisation d'événements comme des brocantes ou vide-greniers.

Dans le cadre de l'enveloppe à notre disposition, Olivia POLSKI a par ailleurs déjà accepté d'augmenter cette subvention en passant de 3.500 à 4.000 euros. Il ne lui est plus possible d'aller plus loin.

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir retirer votre vœu, compte tenu des éléments apportés, mais si vous le maintenez, nous serons obligés d'émettre un avis défavorable.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Madame STOPPA-LYONNET, souhaitez-vous maintenir votre vœu ?

**Mme Dominique STOPPA-LYONNET**. - Naturellement, nous le maintenons : 1.130 euros, c'est peu par rapport aux 400 millions d'euros... !

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2018, DAE 140).

## Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la concrétisation de la nouvelle économie de proximité.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant - c'est bientôt la fin ! - le vœu référencé n° 204 relatif à la concrétisation de la nouvelle économie de proximité.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour deux minutes, pour le groupe Ecologiste.

**M. David BELLIARD**. - Cette fois-ci, c'est moi qui vais le faire, on intervertit.

Madame la Maire, mes chers collègues, la Ville de Paris a un temps d'avance sur la politique commerciale : 280 commerces pour 1.000 habitants. Paris est la première ville française en nombre de commerces et garde une identité commerciale spécifique, avec notamment l'installation de commerçants indépendants en centre-ville.

C'est grâce en partie aux opérations confiées à la SEMAEST, telle que Vital'Quartier, le contrat de revitalisation commerciale et les opérations de soutien au commerce culturel ou soutien aux artisans du Viaduc des Arts par exemple, ou à la Cour de l'Industrie, que la Ville de Paris reste une des villes les plus commerçantes à l'échelle européenne.

Pour poursuivre le travail de la SEMAEST qui s'adresse et soutient les commerçants indépendants dans les rez-de-chaussée des copropriétés privées, la ville a créé un G.I.E., opérateur économique parisien, qui a vocation à commercialiser les rez-de-chaussée des immeubles sociaux appartenant aux bailleurs R.I.V.P., "Paris Habitat" et Elogie-SIEMP.

L'année dernière, la charte de coopération "Paris Commerces" a permis de préciser les modalités de coopération, de mutualisation de moyens et de lister les propriétés d'action au service des commerçants parisiens. Un premier comité de pilotage en octobre 2017 a initié l'articulation G.I.E. et SEMAEST pour concrétiser la mutualisation des personnels et des prestations de service, notamment au niveau de la communication.

Un choix stratégique a donc été lancé récemment. Il est nécessaire de se donner les moyens et le temps pour qu'il porte ses fruits. C'est pourquoi nous demandons la programmation des prochains comités de pilotage avec l'ensemble des partenaires, la programmation de la réunion du comité de pilotage présidé par Mme la Maire qui associera le G.I.E., la SEMAEST, les services ainsi que les groupes politiques, et que notre Ville organise un point d'avancement entre le G.I.E. et la SEMAEST et définisse les perspectives : la marque "Paris Commerces", les plateformes en ligne, le guichet unique d'offres de locaux, la plateforme Bourse aux locaux.

Suite aux instructions de la Ville, la SEMAEST s'est engagée depuis 2017 dans une stratégie de redressement des comptes qui lui permettra d'atteindre fin 2019 un équilibre dynamique.

S'il faut penser restructuration, alors mettons-nous autour de la table dès septembre, c'est ce que nous proposons, et étudions toutes les options en toute transparence : le renforcement avec le G.I.E., la dimension métropolitaine ou encore le regroupement des S.E.M. et bailleurs.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, lors de la séance de mai 2017, Olivia POLSKI vous a présenté notre plan d'action dit "Paris Commerces", proposant tout particulièrement nos deux outils, le contrat "Paris Commerces" confié à la SEMAEST et le G.I.E. "Paris Commerces", nouveau service chargé de commercialiser l'ensemble des locaux des trois bailleurs sociaux parisiens.

La réussite de cette politique repose naturellement sur une coopération fluide et transparente avec les élus et les maires d'arrondissement, ce qui est l'objet de votre vœu. Des comités techniques "Paris Commerces" que vous mentionnez ont été pensés en ce sens. Ils réunissent autour du maire d'arrondissement le G.I.E., la SEMAEST, la DAE et, selon les configurations souhaitées par la Mairie, les équipes de développement local, des conseillers de quartier ou tout autre acteur économique local.

De telles réunions ont déjà eu lieu dans les 10e, 11e et 18e arrondissements. D'autres sont prévues dans les prochains mois, en fonction des demandes et des disponibilités des mairies d'arrondissement.

En parallèle, et comme le prévoit le contrat "Paris Commerces", la SEMAEST a rencontré ou sollicité les dix arrondissements concernés par le dispositif et aura terminé d'ici la fin de l'année.

S'agissant d'un comité de pilotage parisien, il a été réuni à deux reprises, en juin 2017 et janvier 2018, et se réunira à nouveau à l'automne prochain lorsque le G.I.E. bouclera sa première année d'activité.

Pour ce qui est de la coopération entre la SEMAEST et le G.I.E., elle a donné lieu à la signature d'une charte fin 2017 et fait l'objet de réunions de suivi régulières sous l'égide de la DAE.

Quant à la dimension métropolitaine de cette action, elle est évidemment intéressante et se retrouve notamment dans les études et les partenariats que la SEMAEST a déjà pu mener avec des communes franciliennes telles que Pré-Saint-Gervais, Bagnolet ou encore Romainville.

Vous l'aurez compris, nous souscrivons avec Olivia POLSKI tout à fait à votre souhait de poursuivre dans cette voie et émettons un avis favorable concernant ce vœu visant à renforcer davantage la coordination de notre action en faveur d'un commerce de proximité et de qualité.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2018, V. 432).

## Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au marché aux fleurs de l'île de la Cité.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le dernier vœu, le vœu référencé n° 205, relatif au marché aux fleurs de l'île de la Cité.

La parole est à Mme GALLOIS.

**Mme Edith GALLOIS**. - Merci, Madame la Maire.

Je suis vraiment très contente de clore ce dernier Conseil de Paris avant l'été en vous parlant de fleurs. Je trouve cela assez joli. Je dois dire que je suis assez contente de moi. C'est le hasard qui fait bien les choses, parce que terminer la saison avec des fleurs est quand même plus agréable. Ce marché aux fleurs que l'on appelle aussi "marché reine Elisabeth-II" parce qu'elle nous a fait l'honneur de venir nous rendre visite à Paris. Du coup, on a donné son nom au marché.

Je me suis aperçue d'une chose, alors que je passe quasiment tous les jours à vélo devant ce marché : je n'y étais jamais entrée. Pourtant, j'aime les fleurs, le jardinage, les plantes. En réalité, la raison est qu'il est en train de péricliter et que l'on a de très jolis pavillons Eiffel dans un état de vétusté très avancée. D'ailleurs, je ne sais pas s'il sera possible de les restaurer tels qu'ils sont actuellement. On a des marchands qui ressemblent davantage à des marchands de souvenirs de mauvaise qualité, que des fleurs, des plantes.

Avec tout ce que l'on pourrait faire à Paris pour être à l'image du "Plan Biodiversité" annoncé par Nicolas HULOT et le Premier Ministre, il y a deux jours, pour favoriser la biodiversité, je pense que ce marché pourrait devenir une vitrine non seulement de la fleur, mais aussi de tout ce qui peut se produire à Paris sur nos terrasses ou la culture francilienne ou l'apiculture ou le miel qui est fait sur les toits du 4e arrondissement, par exemple. On pourrait en faire une vitrine et y développer des commerces qui sont liés aux jardins, au jardinage, à l'environnement, à la biodiversité et, pourquoi pas, un atelier de l'école Du Breuil pour que les enfants aient envie de venir et qu'ils comprennent ce qu'est une plante mellifère, ce qu'est la biodiversité.

Voilà ce que je propose à vous tous, mes chers collègues. Je pense que vous serez unanimement d'accord. Je sais qu'il peut y avoir un problème par rapport à la restauration de ces pavillons Eiffel qui datent de 1900 et sont dans un état vétuste. J'attends la proposition de la maire adjointe sur cette question.

Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

**Mme Véronique LEVIEUX**, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame GALLOIS, pour votre intervention.

Le marché aux fleurs de l'île de la Cité dans le 4e arrondissement est un haut lieu touristique et emblématique de la Capitale auquel sont attachés les Parisiennes et les Parisiens. Il accueille les amoureux de la botanique et les curieux depuis 1830. La sélection est large : fleurs de saison, fleurs exotiques, plantes ou arbustes. D'une surface de 1.680 mètres carrés, il développe une activité de vente de fleurs et de plantes toute la semaine, et est constitué de 6 halles métalliques indépendantes, formant 3 travées séparées par 2 allées perpendiculaires aux quais de Seine.

Parce que la Ville de Paris et la mairie du 4e arrondissement ont toujours été attachées à ce marché et soucieuses de son état, un premier diagnostic a été réalisé en 2016-2017 afin de connaître les besoins de travaux de ce marché. Cette étude a mis en lumière la présence de pathologies structurelles. Aujourd'hui, elle nécessite toutefois d'être complétée et mise à jour compte tenu notamment des préconisations de la "Mission Ile de la Cité".

Vous demandez que le marché aux fleurs soit une vitrine de la biodiversité végétale parisienne en promouvant notamment les espèces franciliennes et les fleurs mellifères. Il semble en effet intéressant de valoriser cet aspect de la vente de fleurs.

Concernant la possibilité d'étudier une diversification des commerces et des produits vendus, il s'agit d'une proposition pertinente dans la mesure où ceux-ci restent en lien avec la vente de fleurs.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement la rénovation du marché aux fleurs, Olivia POLSKI vous a proposé un amendement de l'Exécutif afin de demander au préalable aux services de la Ville de mener des études complémentaires quant à la rénovation du marché aux fleurs de l'île de la Cité, suite aux préconisations du rapport de l'île de la Cité.

Si vous acceptez cet amendement, je donnerai bien évidemment un avis favorable à votre vœu. Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Sur ces amendements, Madame GALLOIS ?

**Mme Edith GALLOIS**. - Bien sûr. Je vous remercie.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2018, V. 433).

Je vous en remercie.

## 2018 DAE 209 - Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec Scintillo pour l'accélérateur de projets culturels FAR (11e).

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DAE 209 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement de 250.000 euros et d'une convention avec Scintillo pour l'accélérateur de projets culturels FAR, dans le 11e, est retiré de l'ordre de jour.

## Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes (suite).

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Nous n'en avons pas totalement terminé et nous ne terminerons pas sur les fleurs. Je vais vous demander encore quelques minutes d'attention.

Mes chers collègues, je vous propose donc de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

**Mission d'information et d'évaluation "Le périphérique, quelles perspectives de changements ?" (R. 37)** :

*15 titulaires* :

- Mme Annick LEPETIT ;

- Mme Frédérique CALANDRA ;

- Mme Nathalie MAQUOI ;

- M. Jérôme COUMET ;

- M. Rémi FÉRAUD ;

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ ;

- M. David BELLIARD ;

- Mme Laurence GOLDGRAB ;

- M. Didier GUILLOT ;

- M. Eric AZIÈRE ;

- Mme Delphine BÜRKLI ;

- Mme Nathalie FANFANT ;

- M. Jean-Didier BERTHAULT ;

- M. Franck LEFEVRE ;

- M. Jérôme DUBUS.

*3 suppléants* :

- Mme Raphaëlle PRIMET ;

- Mme Fatoumata KONÉ ;

- M. Thomas LAURET.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

*(Les votes sont recueillis).*

Le scrutin est clos.

*(Il est procédé au dépouillement).*

Je vous annonce le résultat de ce scrutin :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 45

Non participation au vote : 118

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 45

Majorité absolue : 23

Pour : 45

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 37).

**Régie personnalisée École Du Breuil (Conseil d'administration) (R. 38)** :

*9 représentants* :

- Mme Pénélope KOMITÈS ;
- Mme Annick OLIVIER ;
- Mme Marie-Christine LEMARDELEY ;
- Mme Joëlle MOREL ;
- Mme Raphaëlle PRIMET ;
- M. Didier GUILLOT ;
- M. Alexandre VESPERINI ;
- Mme Valérie MONTANDON ;
- Mme Edith GALLOIS.

*6 personnalités qualifiées* :

- M. Grégoire BLEU ;
- M. Jean-Pierre BRUNIER ;
- M. Jean-Pierre GUENEAU ;
- M. Marc LOISELEUR ;
- M. Jean-Claude LONCLE ;
- Mme Sophie REVEL-MOUROZ.

**Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (CoDERST) (R. 39)** :

*Formation plénière :*

**5 titulaires** :

- M. Mao PENINOU ;
- Mme Pénélope KOMITÈS ;
- Mme Anne SOUYRIS ;
- Mme Dominique STOPPA-LYONNET ;
- Mme Ann-Katrin JÉGO.

**5 suppléants** :

- M. François VAUGLIN ;
- M. Jean-Noël AQUA ;
- Mme Sandrine MÉES ;
- M. Frédéric PÉCHENARD ;
- M. François HAAB.

*Formation spécialisée :*

**2 titulaires** :

- Mme Pénélope KOMITÈS ;
- Mme Anne SOUYRIS.

**2 suppléants** :

- M. Jean-Noël AQUA ;
- Mme Sandrine MÉES.

**Commission d'attribution de places en résidences du C.A.S.-V.P. (R. 40)** :

1 suppléant, en remplacement de Mme Chantal MERCHADOU, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014

- Mme Martine AULAGNIER.

**Association "Paris-Atelier" (Conseil d'administration) (R. 41)** :

1 représentant, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. François VAUGLIN.

**Centre national des expositions et concours agricoles (CENECA) (R. 42)** :

*Conseil d'administration*

1 titulaire, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Pénélope KOMITÈS.

*Assemblées générales*

1 titulaire, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- Mme Pénélope KOMITÈS.

**Société Publique Locale d'Aménagement "Paris Batignolles Aménagement" (Conseil d'administration) (R. 43)** :

1 titulaire, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. François DAGNAUD.

**Comité pour la promotion à l'étranger des salons français "Promosalons" (R. 44)** :

1 titulaire, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014 :

- Mme Virginie DASPET.

**Syndicat mixte du bassin versant de la rivière Ourcq Aval "L'Ourcq Aval" (Comité syndical) (R. 45)** :

- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Halima JEMNI ;

- M. Nicolas NORDMAN ;

- Mme Pénélope KOMITÈS ;

- M. Nicolas BONNET-OULALDJ ;

- M. Sergio TINTI ;

- Mme Célia BLAUEL ;

- M. Christophe NAJDOVSKI ;

- Mme Laurence GOLDGRAB ;

- M. Didier GUILLOT ;

- Mme Nathalie FANFANT ;

- M. Atanase PÉRIFAN ;

- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA ;

- M. Pierre AURIACOMBE.

*6 suppléants* :

- M. Mao PENINOU ;

- Mme Claudine BOUYGUES ;

- Mme Afaf GABELOTAUD ;

- Mme Colombe BROSSEL ;

- M. Pascal JULIEN ;

- M. Jean-Bernard BROS.

**Commission professionnelle des kiosquiers (R. 46)** :

1 titulaire, en remplacement de Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, démissionnaire, désignée lors de la séance des 16 et 17 juin 2014 :

- M. Philippe DUCLOUX.

**Établissement Public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "CENTQUATRE" (Conseil d'Administration) (R. 47)** :

1 personnalité qualifiée, en remplacement de Mme Alexia FABRE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016 :

- Mme Marie RAYMOND.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 38 à R. 47).

**Commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de Commissaire enquêteur (R. 24 G)** :

*1 titulaire* :

- Mme Caroline MÉCARY.

*1 suppléant* :

- M. Pascal JULIEN.

**Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (CoDERST) (R. 25 G)** :

*Formation plénière :*

**5 titulaires** :

- M. Mao PENINOU ;

- Mme Pénélope KOMITÈS ;

- Mme Anne SOUYRIS ;

- Mme Dominique STOPPA-LYONNET;

- Mme Ann-Katrin JÉGO.

**5 suppléants** :

- M. François VAUGLIN ;

- M. Jean-Noël AQUA ;

- Mme Sandrine MÉES ;

- M. Frédéric PÉCHENARD ;

- M. François HAAB.

*Formation spécialisée :*

**2 titulaires** :

- Mme Pénélope KOMITÈS ;

- Mme Anne SOUYRIS.

**2 suppléants** :

- M. Jean-Noël AQUA ;

- Mme Sandrine MÉES.

**Syndicat interdépartemental pour la gestion des terrains concédés à la SOGARIS (Conseil d'administration) (R. 26 G)** :

1 titulaire, en remplacement de Mme Afaf GABELOTAUD, démissionnaire, désignée lors de la séance des 19 et 20 mai 2014 :

- M. Philippe DUCLOUX.

**Établissement Public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "CENTQUATRE" (Conseil d'administration) (R. 27 G)** :

1 personnalité qualifiée, en remplacement de Mme Alexia FABRE, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016 :

- Mme Marie RAYMOND.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2018, R. 24 G à R. 27 G).

## Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Je vous propose maintenant, mes chers collègues, de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

## Clôture de la séance.

**Mme Célia BLAUEL**, adjointe, présidente. - Il me reste à vous annoncer notre prochaine séance du Conseil du 24 au 27 septembre prochain, à remercier très chaleureusement les équipes du Conseil et les services pour ce dernier Conseil de l'année, et à vous souhaiter un très bel été.

*(La séance est levée à dix heures trente-cinq minutes).*

## Réponses à des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

**Séance des 5, 6 et 7 février 2018**

## QE 2018-02 Question de M. Jérôme GLEIZES et des élu-e-s du groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'organisation de l'ePrix de Formule E.

**Réponse** (M. Jean-François MARTINS, adjoint) :

"Paris accueille une étape du championnat de Formule électrique depuis 2016.

**Sur l'opportunité d'accueillir cet événement** : cet événement s'inscrit dans le cadre de la lutte contre la pollution liée au trafic routier, comportant à la fois des mesures incitatives en faveur des particuliers et des professionnels mais également des restrictions progressives de circulation pour les véhicules les plus polluants. Paris partage la vision des promoteurs de ce sport qui souhaitent influencer, à la plus grande échelle possible, les constructeurs automobiles et le grand public pour que la voiture d'aujourd'hui et de demain soit plus vertueuse en matière de propulsion.

Les mobilités électriques sont l'une de ces alternatives et Paris s'est engagée de longue date en faveur de leur promotion et de leur développement, comme en témoigne Autolib', Utilib', City Scoot ou encore le déploiement de bornes de recharges universelles et accessibles à tous. Des mesures concrètes ont été adoptées pour préserver la qualité de l'air et endiguer la pollution atmosphérique comme l'aménagement d'axes dédiés aux modes de déplacements doux comme le vélo, la fermeture des voies sur berges à la circulation automobile et donc la réduction de la place accordée à la voiture dans l'espace public. On ne peut malgré tout ignorer que le nombre d'immatriculations progresse inexorablement chaque année en France (*selon les données du Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA), mois après mois en 2017, records enregistrés en octobre et novembre 2017*). Toutes les actions, volontés, influences qui peuvent contribuer à rendre ce mode de déplacement plus propre, pour une transition soutenue et continue du parc automobile actuel vers des véhicules 100 % électriques vont dans le bon sens. Cet événement, qui est par ailleurs un formidable succès populaire, contribue à éveiller la curiosité et à entretenir l'intérêt du grand public pour les propulsions électriques, notamment chez les plus jeunes, au sein du E-Village et au travers des nombreuses animations qui s'y déroulent. Cette discipline est aussi une démonstration de la fiabilité des systèmes utilisés qui influencera positivement les réflexes d'acquisition de véhicules par le grand public au profit de l'électrique. La prise de conscience des industriels sur cette nécessité est réelle et doit se poursuivre. La recherche et le déploiement de solutions technologiques ne doit pas être opposée aux autres mesures.

**Sur le coût financier et le cadre juridique liant la Ville à l'événement** : l'événement ne coûte rien à la Ville et au contribuable parisien et l'entièreté des dépenses est à la charge du promoteur. La Ville pratique par AOT annuelle pour autoriser la tenue de la course.

**Sur la comparaison avec l'annulation de la course à Montréal** : si la Ville de Montréal a choisi de ne plus accueillir la Formula E, c'est à priori pour des raisons financières avec un bilan qui n'apportait pas les garanties

d'équilibre économique attendu et il faut bien entendu respecter cette décision. De ce point de vue, la comparaison entre les deux courses montréalaise et parisienne n'a pas lieu d'être. La Ville de Montréal, comme la plupart des étapes du circuit mondial de formule E, supporte un coût pour l'accueil de la formule E, ce qui n'est pas le cas de Paris.

**Sur la compatibilité avec la charte des événements co-responsables** : l'événement y souscrit pleinement et "Formula E" est signataire de notre Charte éco-responsable des événements.

**Sur les autres engagements et efforts de "Formula E"** : lors de la 1ère édition, "Formula E" a financé la réfection d'une part importante de la chaussée au-delà des stricts besoins de la course pour plus de 200.000 euros (pontage de fissures, reprises de pièces et de zones en totalité, après prélèvements amiante qui se sont tous révélés négatifs). Tous les travaux, d'un montant de 200.000 euros, ont été effectués sous le contrôle des services de la Municipalité.

**Sur les questions d'Héritage technologique** : "Formula E" a fait don d'une solution énergétique efficace et propre par la construction d'une unité inédite dite "Aquafuel", qui sera confiée à notre fournisseur d'énergie, ENEDIS. Ce système prendra place sur des opérations de chantier pour suppléer progressivement le parc de groupes électrogènes utilisés pour éviter les coupures de courant pendant des travaux et qui fonctionnent encore au fuel. Le coût de cette station fabriquée spécifiquement pour Paris est estimé à 300.000 euros.

D'autres solutions énergétiques propres et innovantes sont à l'étude dans le cadre de cet héritage.

**Sur l'empreinte carbone de l'événement** : l'étude des émissions d'autres événements permet de dégager deux gros postes influençant fortement l'empreinte carbone. Les émissions liées à la création d'infrastructures lourdes et pérennes et les émissions liées aux déplacements des spectateurs. Les émissions rapportées au nombre de spectateurs apparaissent comme un bon indicateur pour comparer les événements entre eux :

| | Empreinte carbone de l'évènement (tCO2e) | Nombre de spectateurs (Milliers) | Émissions par spectateur (kgCO2e) |
|---|---|---|---|
| **Formule E (Paris 2017) avec fret Paris** | **235** | **46** | **5** |
| **Formule E (Paris 2017) avec fret saison proratisé** | **1.100** | **46** | **24** |
| Coupe du monde de football (Brésil 2014) | 2.700.000 | 5.154 | 524 |
| Rallye de France (Alsace 2011) | 3.300 | 215 | 15 |
| Festival We Love Green (Paris 2014) | 50 | 23 | 2 |

NB : les recherches effectuées n'ont pas permis d'évaluer les méthodologies employées. Le taux d'incertitude est, dans ces conditions, très important.

La création limitée d'infrastructures et l'accessibilité en transport en commun explique cette empreinte carbone limitée. On peut d'ailleurs déduire des données fournies par les organisateurs que les spectateurs sont très majoritairement issus d'un bassin proche de l'événement. On peut en conclure que la Formule E n'est pas très émissive comparée à d'autres grands événements sportifs.

**Sur la suggestion d'organiser la course sur un circuit en Ile de France :** cela est en total décalage avec l'ADN de la formule électrique, qui se définit comme de l'"*Electric Street Racing"* et qui comme son nom l'indique prend son sens au cœur des rues de la Ville. Il permet ainsi une proximité avec un public urbain, confronté à ces problématiques de pollutions dans les villes et en capacité de modifier leurs moyens de transport. Cela permet une sensibilisation à la mobilité douce plus efficace, auprès d'un public plus large que les seuls amateurs de courses. Du reste, l'empreinte carbone d'une édition organisée dans un circuit en IDF (qui n'existe pas en tant que tel) serait beaucoup plus importante en raison d'un déplacement massif des spectateurs plutôt qu'au cœur de Paris où ces derniers privilégient les transports en commun.

**Sur les moyens humains et techniques que la Ville met à disposition** : la Ville consacre uniquement des réunions et des échanges de travail avec les secteurs concernés : DJS, DICOM, DVD, DPSP, SG et cabinets…

Aucun déploiement d'agents de la Ville n'est effectué sur l'emprise ou durant la course."

## QE 2018-04 Question de M. Nicolas BONNET-OULALJD, Mmes Danièle PREMEL, Raphaëlle PRIMET, et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative au Parcours Emploi Compétence.

**Réponse** (M. Christophe GIRARD, adjoint) :

"La Ville de Paris est sur ce sujet, comme toutes les autres collectivités, tributaire des décisions de l'État, que vous qualifiez de brutales et que nous tentons d'adoucir.

Depuis l'été dernier, les mesures successives prises par le Gouvernement ont généré une séquence difficile pour les salariés et les services. Nous sommes tous mobilisés pour limiter l'impact de la suppression du dispositif des contrats aidés, notamment en accompagnant individuellement chaque agent en fin de contrat pour le maintenir dans l'emploi à la Ville ou à l'extérieur. C'est également pour cette raison qu'il a été décidé d'ouvrir un recrutement sans concours supplémentaire dans la filière administrative afin de créer un débouché supplémentaire.

L'État étant en train d'inventer et de définir les modalités du Parcours Emploi Compétences (P.E.C.), il est très difficile de répondre à vos questions à ce stade. Il s'agit d'un nouvel habillage pour les contrats unique d'insertion C.U.I. et contrat d'accompagnement dans l'emploi C.A.E., mais dans des secteurs à priori plus resserrés, avec de plus fortes exigences en matière d'accompagnement et de formation.

C'est le Préfet de région qui sélectionnera les employeurs en fonction de leur capacité à proposer un accompagnement efficient et la mise en place d'un suivi individuel par les prescripteurs tout au long du parcours du salarié. Des entretiens tripartites prescripteur-employeur-salarié seront systématisés et la formalisation des objectifs de compétences sera attendue.

Nous souhaitons que le Préfet engage des discussions avec la Ville de Paris pour qu'elle participe à ce dispositif même si rien ne dit que la Ville de Paris sera bien éligible au P.E.C. En effet, les secteurs prioritaires listés par la circulaire ministérielle du 11 janvier 2018 restent l'Education nationale, l'urgence sanitaire et sociale et les communes rurales.

Cependant nous pourrons faire valoir notre capacité à mettre en place un accompagnement professionnalisant et des actions de formation de qualité.

Ainsi, si nous sommes éligibles, nous porterons nos efforts sur le renouvellement des contrats des salariés actuellement en C.U.I., d'autant plus que l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 précise que ces renouvellements ne sont pas automatiques ni priorisés comme le souhaitait la Ville de Paris.

Au-delà de la question de l'éligibilité de la Ville de Paris, la question du nombre de contrats autorisés par le Préfet se pose également. 200.000 P.E.C. sont annoncés à l'échelle nationale pour 2018 dont 13.598 P.E.C. pour la Région Ile-de-France. Il est impossible à ce stade de dire quelle place Paris occupera dans ce dispositif.

Le nouveau dispositif nécessite un accompagnement renforcé qui mobilise davantage de ressources internes.

Chaque P.E.C. impliquera une plus forte mobilisation des directions, des services et des tuteurs autour de l'insertion du salarié et obligera les équipes à un accompagnement encore plus important, ce qui nécessitera d'ajuster le dimensionnement des équipes de la Direction des Ressources humaines qui doivent prendre en charge la politique de recrutement et d'accompagnement.

Le nombre de P.E.C. impliquera aussi de revoir l'organisation du suivi des salariés et repenser significativement la relation avec les différents prescripteurs qui ne semblent pas encore prêts à mettre en place les outils de suivi (en particulier Pôle Emploi).

Il nous faudra également reconsidérer les priorités et moyens de formation à mettre en place.

Enfin, les aspects financiers, s'ils ne sont pas l'essentiel, ne doivent pas être négligés puisque l'État, de manière concomitante, augmente la contrainte sur l'employeur et réduit le financement de ces nouveaux contrats. La prise en charge de l'État sera plafonnée à 50 % sur la base d'une durée hebdomadaire moyenne de 21,5 heures alors qu'elle était de 70 % sur la base de 26 heures. Pour mémoire, le choix de la Ville de Paris a été jusqu'à présent de conclure des contrats de 35 heures.

Ainsi, il n'est possible de répondre que partiellement à vos interrogations mais l'Exécutif ne manquera pas de relayer vos inquiétudes auprès du Préfet et de s'assurer également que la Ville de Paris ne s'engage pas dans un dispositif dont la lourdeur et la complexité pèseraient sur les agents et ne bénéficierait pas aux salariés en insertion."

**Séance des 4, 5 et 6 juin 2018**

## QE 2018-10 Question de M. Jean-Baptiste de FROMENT et des élus du groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la décision du Tribunal administratif de Nîmes du 22 février 2018 en matière d'affichage publicitaire.

**Réponse** (M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint) :

"Vous avez appelé l'attention de l'Exécutif municipal sur plusieurs questions relatives aux procédures en cours en matière d'affichage sur l'espace public.

Comme vous le rappelez dans votre question écrite n° 2018-10, nous avons fait le choix, pour assurer une totale sécurité juridique, de déclarer sans suite les consultations relatives d'une part aux colonnes Morris et mâts porte-affiches, et aux mobiliers urbains d'information (M.U.I.) d'autre part, à la suite d'une décision du Tribunal administratif de Nîmes du 22 février 2018. L'adoption de la délibération 2018 DU 127 au Conseil de Paris de mai dernier exonérant formellement d'assujettissement à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) les mobiliers urbains supportant de la publicité a permis d'envisager la relance de ces deux consultations dans des délais rapides. Il est utile de rappeler qu'à cet égard, la collectivité a toujours respecté l'esprit des textes en n'appliquant dans aucune situation le cumul de TLPE et de redevance.

Par ailleurs, il importe de souligner que toutes les informations utiles ont été communiquées par l'exécutif municipal à l'attention des conseillers de Paris, que ce soit en première commission, en commission élus concessions ou en Conseil de Paris.

Il est possible d'apporter les éléments de réponse suivants à vos différentes questions.

Tout d'abord, l'analyse approfondie des services de la collectivité conclut à l'absence de risques contentieux sur les différents contrats répertoriés ayant été attribués entre le 1er janvier 2009 et l'adoption de la délibération précitée au Conseil de Paris de mai.

Par ailleurs, pour prévenir le risque de rupture de service de l'affichage sur les colonnes Morris et mâts porte-affiches, dont l'exploitation est régie par une convention d'occupation du domaine public (C.O.D.P.) qui arrive à échéance le 26 avril 2019, toutes les options envisageables sont actuellement travaillées par les services de la Ville. Pour rappel, l'attribution de la nouvelle concession de services est prévue en février 2019 pour un déploiement à compter du mois de juillet. Un tel tuilage des deux contrats permettra à la collectivité de ne pas perdre de recettes, sous réserve des offres qui seront reçues dans le cadre de la nouvelle consultation.

La rupture de service de l'affichage sur les M.U.I. est quant à elle effective depuis le 1er janvier dernier, à la suite des décisions successives du Conseil d'État. La consultation sera très prochainement relancée à la suite de la présentation du dossier en Commission élus concessions le 8 juin dernier. Une telle rupture de service a nécessairement des conséquences budgétaires pour la collectivité que nous regrettons tous. S'il est par définition très difficile de calculer avec fiabilité la perte de recettes liée à la rupture de service, puisqu'elle tient aux caractéristiques propres à chaque contrat, on peut rappeler que la concession de services transitoire annulée par le Conseil d'État en février 2018 prévoyait une redevance minimale garantie annuelle de 24 millions d'euros. Pour rappel, cette perte de recettes a fait l'objet d'une constitution de provision lors de l'adoption du budget prévisionnel 2018 et d'un ajustement du budget à l'occasion de la première décision modificative adoptée en mars 2018, une fois l'annulation du contrat confirmée par le Conseil d'État.

Enfin, toute consultation devant nécessairement se fonder sur la réglementation en vigueur au moment de son lancement, il n'a pas été possible d'anticiper dans la nouvelle concession de services les évolutions futures du règlement local de publicité (R.L.P.)."

## Votes spécifiques.

**M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 50.

**M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, Maud GATEL, Halima JEMNI et Valérie MONTANDON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DLH 109.

**MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Yves CONTASSOT, Mme Maud GATEL et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 30.

**Mme Anne SOUYRIS** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DASES 197 G et DEVE 109.

**MM. Jacques BAUDRIER, Patrick BLOCHE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Jérôme DUBUS, Christophe NAJDOVSKI et Paul SIMONDON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 151.

**M. Julien BARGETON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 10.

**Mme Halima JEMNI** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DU 120 et DU 130.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 57 et PP 64.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Bernard BROS, Mmes Catherine DUMAS, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier LE RESTE, Jean-François MARTINS, Mme Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 184.

**M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération PP 54.

**M. Rémi FÉRAUD, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 124.

**M. Philippe DUCLOUX et Mme Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 753.

**Mme Virginie DASPET, M. Bernard GAUDILLÈRE, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 45 G.

**M. Philippe DUCLOUX** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 27.

**Mme Christine LEMARDELEY** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 218, DAE 221 et DASCO 76.

**MM. Jean-Noël AQUA, Eric AZIÈRE, Jean-Didier BERTHAULT, Mme Célia BLAUEL, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, M. Thomas LAURET, Mmes Catherine LECUYER, Véronique LEVIEUX, Karen TAÏEB, MM. Patrick TRÉMÈGE et François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 34.

**Mme Edith GALLOIS, M. Didier GUILLOT, Mmes Pénélope KOMITÈS, Marie-Christine LEMARDELEY, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL, Annick OLIVIER, Raphaëlle PRIMET et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 107 et le vœu n° 109 bis qui y est rattaché.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 162.

**MM. François DAGNAUD, Jérôme GLEIZES, Didier GUILLOT, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Franck LEFEVRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, MM. Mao PENINOU et Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 205.

**Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 110, DFPE 156, DLH 157, DLH 165 et DPE 35.

**M. David BELLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 48 et DAC 50.

**Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Patrick KLUGMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 196 - DGRI.

**M. Patrick BLOCHE, Mme Catherine DUMAS, M. Jérôme GLEIZES, Mme Fadila MÉHAL et M. François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 436.

**M. Philippe DUCLOUX** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAC 153 et DAC 736.

**Mercedes ZUNIGA** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 149.

**MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Didier GUILLOT, Mmes Sandrine MÉES et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 148.

**Mme Raphaëlle PRIMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 92.

**M. Jérôme COUMET** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 155.

**Mme Pauline VÉRON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 34.

**Mme Fatoumata KONÉ** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DU 156.

**Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 50.

**M. Thierry HODENT, Mmes Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 7 G.

**M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 342.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Jean-Baptiste de FROMENT et Christophe GIRARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 146.

**MM. François DAGNAUD et Philippe DUCLOUX** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 108.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Valérie MONTANDON, MM. Christophe NAJDOVSKI et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 123 et DJS 196.

**MM. Jacques BAUDRIER, Geoffroy BOULARD, François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN, Thomas LAURET, Mmes Annick LEPETIT, Sandrine MÉES, Valérie NAHMIAS et Carine PETIT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 38.

**Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 202, DEVE 111 et DU 114.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 573.

**MM. Jacques BOUTAULT, Philippe DUCLOUX, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Jean-Pierre LECOQ et Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 91 bis.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 6, DLH 152, DLH 154 et DU 15 - DLH.

**Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 36 et DFA 37.

**MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Claude DARGENT, Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Catherine DUMAS, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Didier GUILLOT, Mme Ann-Katrin JÉGO, MM. Pascal JULIEN, Jean-François MARTINS et Yves POZZO DI BORGO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 9 G, DEVE 117, DFA 6 G et DFA 17.

**M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 1 G.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Claude DARGENT et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les vœux n$^{os}$ 69 bis et 74 bis.

**M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 50.

**M. Julien BARGETON** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 10.

**MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 38.

**M. Didier GUILLOT** ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 88 et DAE 208.

**M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération 40 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16-G et DASCO 40 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOU** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Julie BOILLOT, MM. Pierre GABORIAU, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 17 G et DASCO 40 G.

**Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16-G et DASCO 40 G.

**Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU et Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16-G et DASCO 40 G.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G, DASCO 17 G et DASCO 40 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16-G et DASCO 40 G.

**MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Célia BLAUEL, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G, DASCO 17 G et DASCO 40 G.

**M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. Pascal CHERKI, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16-G et DASCO 40 G.

**MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G et DASCO 40 G.

**Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 40 G.

**M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL** ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 16 G, DASCO 17 G et DASCO 40 G.

**Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

**Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER** ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 27.

## Votes spécifiés.

**Mme Olga JOHNSON** ne prend pas part au vote sur le vœu n° 86.

**Mme Karen TAÏEB** vote contre le vœu n° 54.

**Mmes Myriam EL KHOMRI et Annick LEPETIT** s'abstiennent sur le vœu n° 113.

**M. Eric HÉLARD** vote contre le vœu n° 140 et pour le vœu n° 141.

**Mme Maud GATEL** ne prend pas part au vote sur les vœux n$^{os}$ 182 et 182 bis.

**Mme Florence BERTHOUT** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DGRI 27.

**Le groupe les Républicains et Indépendants** vote contre le projet de délibération DU 156.

**Mme Déborah PAWLIK** ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DVD 81.

**M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE** ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 169.

## Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2018 DU 61 GPRU Olympiades (13e) - Secteur Place de Vénétie - Convention avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy relative aux charges de fonctionnement.

**M. Jacques BAUDRIER**, rapporteur.

2018 DDCT 29 - DAC - DGRI Subventions (63.500 euros) à 7 associations pour le financement d'actions au titre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

2018 DDCT 31 Subventions (153.000 euros) à 11 associations et trois conventions pluriannuelles d'objectifs, un avenant à convention au titre des droits humains.

2018 DDCT 32 Subvention (34.000 euros) à deux associations luttant contre la traite des êtres humains et avenant à convention.

2018 DDCT 33 Subventions (82.000 euros) à dix-sept associations au titre des droits des femmes.

2018 DDCT 94 Subventions (110.000 euros) à 24 associations, conventions et avenant, pour le financement d'actions au titre de la lutte contre les discriminations.

2018 DDCT 101 Subventions (206.000 euros) à neuf associations, conventions et avenants à conventions au titre de la prévention, mise à l'abri et la lutte contre la traite des êtres humains.

2018 DDCT 102 Subventions (100.000 euros) à douze associations, conventions et avenants à conventions au titre de l'éducation à l'égalité femmes-hommes.

**Mme Hélène BIDARD**, rapporteure.

2018 DEVE 97 Subvention (5.000 euros) à La Pile pour ses actions en faveur de l'information citoyenne.

2018 DEVE 98 Subvention (5.000 euros) au Réseau des AMAP en Ile de France pour ses actions de sensibilisation et de mobilisation des Parisien-ne-s en faveur d'une agriculture biologique et de proximité.

2018 DEVE 100 Subvention (5.000 euros) à Ecolo Info pour les actions menées en 2018 par l'association Place to B.

2018 DEVE 101 Subvention (2.000 euros) à l'association Musethic pour son action en faveur d'une économie sociale et solidaire de la musique.

2018 DEVE 102 Subvention (4.000 euros) à l'association Bon pour le climat pour ses actions de promotion d'une alimentation bas carbone.

2018 DEVE 103 Subvention (12.000 euros) au Réseau Action Climat France (RAC) pour un décryptage grand public des enjeux climat.

2018 DEVE 104 Subvention (10.000 euros) à France Nature Environnement (FNE) pour son action en tant que tête de réseau.

2018 DEVE 106 Subvention (2.000 euros) à l'association Bio Consom'acteurs pour son projet d'activités pédagogiques sur l'agriculture et l'alimentation biologiques.

2018 DPE 34 Modification du règlement du service public de l'eau.

2018 DU 137 Cession de parcelles de terrain à Malay-le-Grand (89).

2018 DVD 73 Paris Plages sur le Bassin de la Villette (19e). Conventions d'occupation temporaire pour les glaciers et buvettes.

2018 DVD 77 Canal de l'Ourcq à Claye Souilly et à Gressy (77). Convention d'occupation du domaine public avec l'Association Marché sur l'Eau.

**Mme Célia BLAUEL**, rapporteure.

2018 DASCO 12 Subventions (8.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (10e).

2018 DASCO 13 Subventions (3.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

2018 DASCO 14 Subventions (7.300 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (13e).

2018 DASCO 15 Subventions (5.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (14e) et convention avec l'association "Zup de Co".

2018 DASCO 16 Subventions (3.700 euros) à l'association La Fabrique des Petits Hasards pour des actions Politique de la Ville (17e).

2018 DASCO 17 Subventions (16.700 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (18e) et conventions avec 3 associations.

2018 DASCO 18 Subventions (10.000 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (19e) et convention avec l'association "Zup de Co".

2018 DASCO 19 Subventions (18.900 euros) à diverses associations pour des actions Politique de la Ville (20e).

2018 DASCO 27 Lycées municipaux parisiens - Subvention pour travaux (17.308 euros) et dotation complémentaire de fonctionnement (4.108 euros).

2018 DASCO 73 Subvention (32.000 euros) et convention avec le Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (CDPE de Paris) (8e).

2018 DASCO 74 Association APAJH, 10 rue des Hospitalières Saint-Gervais (4e) - Convention de mise à disposition de locaux scolaires.

2018 DASCO 16-G Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires et subventions (44.026 euros), subventions (223.808 euros), subventions (317.246 euros).

2018 DASCO 17-G Occupations précaires de logements situés dans des EPLE - Conventions.

2018 DASCO 40-G Divers collèges - Dotations (693.750 euros) pour le soutien départemental aux projets éducatifs.

**M. Patrick BLOCHE**, rapporteur.

2018 DASES 178-G Subventions (13.500 euros) à deux associations pour leur action de mobilisation contre la discrimination et l'isolement des seniors.

2018 DASES 197-G Subvention (55.000 euros) et conventions avec l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris pour le fonctionnement en 2018 du dispositif des équipes mobiles gériatriques externes (EMGE) auprès des (EHPAD.

2018 DASES 213-G Subvention (3.000 euros) à l'association A la découverte de l'âge libre - ADAL pour son action dans le domaine de la prévention et de la santé.

2018 DASES 223-G Subvention (17.500 euros) à l'Association pour la Mobilisation contre l'isolement social des âgés (Monalisa) et l'association "Chanson de Poche" pour leurs actions de soutien.

2018 DASES 237-G Autorisation de signature pour le renouvellement de deux conventions de délégation pour la mise en œuvre de la Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) à Paris.

2018 SG 32 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association SenseCube pour la mise en œuvre du projet "Vivre ensemble, un pari(s) pour une ville plus solidaire ?".

2018 SG 3-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association SenseCube pour la mise en œuvre du projet "Vivre ensemble, un pari(s) pour une ville plus solidaire ?".

**Mme Galla BRIDIER**, rapporteure.

2018 DDCT 123 Conseil d'administration de la SAEPOPB - Rémunération annuelle du président, représentant du Conseil de Paris.

2018 DDCT 124 Conseil d'administration de la CPCU - Rémunération annuelle d'une représentante du Conseil de Paris.

2018 DDCT 9-G Conseil d'administration de la SETE - Rémunération annuelle d'un représentant du Conseil de Paris (Département de Paris).

2018 DFA 6-G Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la SETE et modifications statutaires de la SPL.

**M. Jean-Bernard BROS**, rapporteur.

2018 DLH 6 Location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade (14e) à la RIVP - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

2018 DLH 24 Réalisation dans les 1er, 4e, 13e, 15e et 20e arrondissements d'un programme de création de 5 logements PLA-I par SNL-Prologues.

2018 DLH 109 Subvention (676.000 euros) et convention pluriannuelle avec l'Association Départementale d'Information sur le Logement de Paris (ADIL 75).

2018 DLH 133 Location du volume n° 1 dépendant de l'immeuble 91-93, rue Oberkampf (11e) à l'association Cimade - Déclassement anticipé et bail emphytéotique.

2018 DLH 136 Subvention (90.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre la Ville de Paris et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).

2018 DLH 145 Subventions (60.000 euros) et convention bi annuelle à la Fondation Abbé Pierre pour le développement d'actions en matière de lutte contre l'habitat indigne.

2018 DLH 149 Réalisation 115-117, rue des Morillons (15e) d'un programme de construction neuve de 3 logements sociaux PLA-I par la société d'HLM l'Habitat Social Français (hsf).

2018 DLH 152 Garantie de la Ville de Paris de prêts bancaires contractés par la RIVP (45.000.000 euros) en vue du financement de travaux d'amélioration et d'entretien sur son patrimoine.

2018 DLH 154 Réalisation 72, 74, 80, 88-92, rue Jeanne d'Arc et 77, rue Dunois (13e) - Ilot Say, d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP. Octroi de garantie pour un prêt supplémentaire.

2018 DLH 155 Location de l'immeuble 5, impasse des Trois-Sœurs (11e) à la Société Immobilière 3F - Bail emphytéotique.

2018 DLH 157 Location de l'immeuble 98, quai de la Rapée (12e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 161 Réalisation 8-10 et 43-45 rue Davy (17e) d'un programme de création de 5 logements PLA-I au sein d'une résidence sociale et modification des garanties d'emprunts demandée par Coopération et Famille.

2018 DLH 162 Maintien de garantie de la Ville de Paris à EFIDIS pour 3 prêts PLS souscrits dans le cadre de leur refinancement auprès du Crédit Foncier de France.

2018 DLH 163 Fusion des sociétés Logement Français / Logement Francilien et Coopération & Famille.

2018 DLH 164 Subvention (20.000 euros) et convention avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS).

2018 DLH 165 Location de l'immeuble 55, rue du Théâtre (15e) à Elogie-SIEMP - Bail emphytéotique.

2018 DLH 10-G Mise à disposition d'une propriété départementale - Coye-la-Forêt (60) - à la Mairie de Coye la Forêt - Convention de transfert de gestion.

2018 DLH 12-G Ensemble immobilier 45-57, boulevard Exelmans (16e) - Déclassement anticipé et prêt à usage.

2018 DU 15 - DLH Acquisition auprès de la RIVP d'un demi-mur mitoyen 192 rue des Pyrénées (20e) et avenant au bail emphytéotique de Coallia Habitat 194 rue des Pyrénées (20e).

2018 DU 50 - DLH Appel à projet pour le développement de l'habitat participatif - Cession de volumes dépendants de la parcelle sise 9 rue Gasnier-Guy (20e).

2018 DU 97 Cession de lots de copropriété 15 bis rue Polonceau (18e).

2018 DU 120 Cession à AXIMO de 2 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser un logement social (18e).

2018 DU 125 Offre de rétrocession de l'immeuble 64 rue du Faubourg Saint-Denis (10e).

2018 DU 130 Cession à Aximo de 14 lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser 6 logements sociaux (9e, 12e, 16e et 17e).

**M. Ian BROSSAT**, rapporteur.

2018 DDCT 7 - DASES-G Subvention (1.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Fle & Compagnie.

2018 DASES 131-G Subventions (85.000 euros) à seize associations et conventions avec 14 associations pour leurs actions sociolinguistiques.

2018 DASES 28-G Subvention (10.560 euros) et convention avec le centre social la Clairière pour des travaux.

2018 DASES 35-G Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de Paris (19e) pour une mission d'accompagnement de l'émergence du centre social Pouchet (17e).

2018 DASES 204 - DJS - DDCT-G Subvention (6.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association d'Education Populaire Charonne Réunion - AEPCR (20e).

2018 DASES 206-G Subventions (390.500 euros), convention et avenants avec 5 associations de prévention spécialisée pour des actions d'insertion sociale et professionnelle.

2018 DASES 212-G Subvention (549.830 euros) et avenant avec l'association Centre d'Action Sociale Protestant pour la conduite d'une activité de médiation et de prévention jeunesse sur le centre de Paris.

2018 DDCT 8 - DAE - DASES-G Subventions (69.500 euros), 9 conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations pour le financement de 16 projets sur les quartiers populaires.

2018 DDCT 79 - DAC-DASCO-DJS-DFPE Subventions (254.300 euros), 15 conventions pluriannuelles d'objectifs et 6 avenants avec 21 associations pour le financement de 43 projets sur les quartiers populaires.

2018 DDCT 111 Subventions (502.700 euros) et conventions à 166 associations pour le financement de 213 projets dans les quartiers populaires parisiens - Deuxième enveloppe 2018.

2018 DDCT 112 Mise en œuvre du projet "Agir en faveur de la vitalité associative des quartiers populaires !" voté au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 12 locaux associatifs (341.574 euros).

2018 DLH 167 Budget participatif : 3-7 quai du Lot (19e) - Convention d'occupation du domaine public pour la mise à disposition d'un local à l'association "Les Petits Riens".

2018 DPSP 8 Subvention (400.000 euros) et avenant à convention pluriannuelle avec le GIE Groupement Parisien Inter-bailleurs de Surveillance (GPIS).

2018 DPSP 12 Modification des modalités d'organisation du temps de travail des personnels de l'Unité d'Appui de la Brigade d'Intervention de Paris.

2018 PP 54 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédure prévue au I ou au II de l'article 30 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

2018 PP 55 Acquisition par le Laboratoire Central de la Préfecture de police d'une chaîne analytique LC/HRMS.

2018 PP 56 Convention de groupement de commandes avec les services Etat relative aux prestations d'examens de biologie médicale pour le Service de la Médecine Statutaire et de Contrôle de la DRH de la Préfecture de police.

2018 PP 57 Accord-cadre pour la fourniture de repas livrés destinés à ravitailler la BSPP en l'absence de solutions d'alimentation immédiates - Modalités de passation - Signature.

2018 PP 58 DOSTL - Location-maintenance d'une presse offset connectée à la P.A.O de l'Imprimerie de la Préfecture de police, avec option d'achat.

2018 PP 59 Modification de plusieurs délibérations portant dispositions statutaires et indiciaires applicables à certains corps de fonctionnaires de catégorie A de la Préfecture de police.

2018 PP 60 Modification de la délibération n° 2017 PP 25 des 9, 10 et 11 mai 2017 portant dispositions statutaires applicables au corps des identificateurs de l'Institut médico-légal de la Préfecture de police.

2018 PP 61 Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves et les règles générales d'organisation du concours pour l'accès au grade d'identificateur de la Préfecture de police.

2018 PP 62 Dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours externe pour l'accès à l'emploi d'architecte de sécurité de la PP.

2018 PP 63 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police relative à la fourniture de matériels pour la Préfecture de police en Île-de-France.

2018 PP 64 Avenant n° 1 au marché maitrise d'œuvre sur esquisse + d'une "base de vie" pour services instruction et logistique de la BSPP situé 35 avenue Guy Môquet à Limeil-Brévannes (94450).

2018 PP 65 Annulation de la convention constitutive du groupement de commandes mise en place pour la passation et l'exécution d'accords-cadres relatifs à des prestations intellectuelles de contrôle technique (CT), de coordination pour la sécurité et la protection de la santé (CSPS) et de la coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI), et approbation d'une convention constitutive d'un groupement de commandes coordonnée par la Préfecture de région d'Île-de-France.

**Mme Colombe BROSSEL**, rapporteure.

2018 DFPE 25 Subvention (900.000 euros) et convention avec la fondation de l'Armée du Salut (20e) pour la création d'une structure multi-accueil de petite enfance au sein du Palais de la Femme (11e).

2018 DFPE 43 Subvention (50.438 euros) et avenant n° 2 à l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

2018 DFPE 46 Subvention (112.314 euros) et avenant n° 2 à l'Association Initiative Rencontre et Solidarité pour la halte-garderie (10e).

2018 DFPE 58 Subvention (80.836 euros) et avenant n° 2 à l'association Quel Univers Inventer ? (19e) pour la Crèche parentale (19e).

2018 DFPE 60 Subventions (792.116 euros) et avenants n° 2 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour ses quatre établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 61 Subventions (546.194 euros) et avenants n° 2 à l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 63 Subvention (171.754 euros) et avenant n° 2 à l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

2018 DFPE 74 Subventions (451.771 euros) et avenants n° 2 à l'association des Cités du Secours Catholique (20e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 77 Subvention (133.037 euros) et avenant n° 2 à l'association Solidarité Roquette (11e) pour le multi-accueil Les Pitchouns (11e).

2018 DFPE 78 Subvention (49.611 euros) et avenant n° 2 à l'Association Calinot Singe (15e) pour la crèche parentale (15e).

2018 DFPE 85 Subvention (416.187 euros) et avenant n° 2 à la Fondation Maison des champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2018 DFPE 95 Subvention (88.190 euros) et avenant n° 2 à l'association Halte-garderie du Grand Pavois (15e) pour la Halte-garderie (15e).

2018 DFPE 103 Subvention (23.612 euros) et avenant n° 2 à l'Association Au Fil de la Découverte (15e) pour la halte-garderie (15e).

2018 DFPE 105 Subvention (79.539 euros) et avenant n° 2 avec l'association Square Bande (11e) pour la crèche parentale (11e).

2018 DFPE 108 Subventions (4.513.822 euros) et avenants à l'association ABC Puériculture (16e) pour ses 19 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 110 Subvention (269.119 euros) et avenant n° 2 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte-garderie (20e).

2018 DFPE 119 Subvention (82.254 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Gardons (12e) pour la crèche parentale (12e).

2018 DFPE 121 Subvention (95.523 euros) et avenant n° 2 avec l'association La Joannaise du Gros Caillou (7e) pour la halte garderie La Joannaise du Gros Caillou (7e).

2018 DFPE 122 Subvention (45.533 euros) et avenant n° 2 à l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth (15e) pour sa halte garderie Les Gémeaux (15e).

2018 DFPE 123 Subvention (1.939.685 euros) à seize associations, conventions pour la gestion de seize lieux d'accueil enfants parents à Paris et financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.

2018 DFPE 124 Subvention (89.246 euros) et avenant n° 2 avec l'association Babillages (11e) pour la crèche parentale (11e).

2018 DFPE 137 Subvention (118.071 euros) et avenant n° 2 à l'association Institutions Ganone Yad (11e) pour la crèche collective (11e).

2018 DFPE 140 Subvention (55.197 euros) et avenant n° 2 à l'association L'Araignée Gentille (18e) pour la halte-garderie L'Araignée Gentille (18e).

2018 DFPE 143 Subvention (43.301 euros) et avenant n° 2 pour l'association OEPF Petit Montrouge pour sa halte-garderie.

2018 DFPE 146 Subventions (147.042 euros) et avenants avec l'association Arthur et Marine (13e) pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 147 Subvention (124.308 euros) et avenant n° 2 à l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).

2018 DFPE 148 Subventions (319.748 euros) et avenants à l'Association des Parents d'Elèves des Jardins d'Enfants Franco-Allemands - AJEFA (10e) pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance.

2018 DFPE 152 Subvention (53.162 euros) et avenant n° 2 avec l'association Capucine et Papillons, Jardin d'Enfance (13e) pour la crèche parentale Capucine et Papillons (13e).

2018 DFPE 156 Subvention (1.575.000 euros) et convention avec Elogie-Siemp (19e) pour la création d'un équipement d'accueil de la petite enfance rue des Tournelles (3e).

2018 DFPE 157 Subventions et conventions avec quatre associations pour l'animation et le développement d'ateliers en direction des professionnel.le.s de l'accueil individuel dans le cadre des relais d'assistant.e.s.

2018 DFPE 161 Subvention (51.805 euros) et avenant n° 2 à l'Association Relais 59 (12e) pour la halte-garderie.

2018 DFPE 162 Subvention (42.364 euros) et avenant n° 2 à l'association La Halte d'Enfants Varet Saint Charles (15e) pour la Halte-garderie La Coccinelle (15e).

2018 DFPE 163 Subvention (121.753 euros) et avenant n° 2 à l'Association Au Rendez-Vous des Bout'Chou (15e) pour la halte-garderie (15e).

2018 DFPE 164 Subvention (136.137 euros) et avenant n° 1 avec l'association "Léo Lagrange Nord - Ile de France" (80) pour son établissement multi accueil (18e).

2018 DU 17 Acquisition d'un volume d'air à usage de crèche 12 rue de l'Asile Popincourt (11e).

**Mme Sandrine CHARNOZ**, rapporteure.

2018 DASES 45-G Subventions (175.000 euros) et conventions avec 2 organismes pour la mise en œuvre d'actions visant la prévention et la lutte contre le surendettement.

**Mme Léa FILOCHE**, rapporteure.

2018 DAE 66 Bourse du Travail - Subventions 2018 (2 555 631 euros) et convention pluriannuelle 2018-2020 avec les 7 Unions Départementales syndicales et soldes des subventions 2018 (1 337 381 euros)

2018 DAE 207 Budget participatif "Aide aux personnes en situation de précarité" - Subvention (16.000 euros) à la Maison des Initiatives Étudiantes (3e) dans le cadre de l'aménagement du Point Paris Emploi.

2018 DAE 41-G Subventions (419.780 euros) et conventions d'objectifs sur projet - AAP Paris Fabrik pour des formations professionnelles aux métiers de la fabrication numérique, du réemploi et de l'économie verte.

2018 DAE 43-G Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Panorama Études Formations Conseils (20e).

2018 DAE 50-G Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association Art Artist Assistant (9e).

**Mme Afaf GABELOTAUD**, rapporteure.

2018 DRH 18 Approbation des projets de décret modifiant le statut particulier et l'échelonnement indiciaire des emplois fonctionnels de direction de la Ville de Paris.

2018 DRH 19 Modification des dispositions statutaires applicables aux inspecteurs, directeurs de projet et experts de haut niveau de la Ville de Paris.

2018 DRH 26 Prestation sociale - Remboursement des abonnements souscrits par les agents de la collectivité parisienne au dispositif Vélib.

2018 DRH 27 Renouvellement de la convention-cadre entre le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Ville de Paris.

2018 DRH 29 Modification du statut particulier des conseillers socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2018 DRH 30 Statut particulier des psychologues d'administrations parisiennes.

2018 DRH 31 Échelonnement indiciaire des psychologues d'administrations parisiennes.

2018 DRH 32 Statut particulier des sages-femmes d'administrations parisiennes.

2018 DRH 33 Échelonnement indiciaire des sages-femmes d'administrations parisiennes.

2018 DRH 34 Statut particulier des professeurs certifiés du centre de formation professionnelle d'Alembert.

2018 DRH 35 Échelonnement indiciaire des professeurs certifiés du centre de formation professionnelle d'Alembert.

2018 DRH 38 Fixation du statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2018 DRH 39 Fixation de l'échelonnement indiciaire du corps des assistants socio-éducatifs d'administrations parisiennes.

2018 DRH 40 Fixation du statut particulier du corps des éducateurs de jeunes enfants de la Ville de Paris.

2018 DRH 41 Fixation de l'échelonnement indiciaire du corps des éducateurs de jeunes enfants de la Ville de Paris.

2018 DRH 43 Fixation du statut particulier du corps des adjoints techniques des collèges de la Ville de Paris.

2018 DRH 47 Convention de mise à disposition entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

2018 DRH 52 Fixation des épreuves et du règlement du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité systèmes d'information et numérique.

2018 DRH 58 Convention de mise à disposition à disposition entre la Ville de Paris et l'Office franco-allemand pour la Jeunesse.

2018 DRH 59 Modification de la délibération D.430 du 21 mars 1988 fixant la réglementation applicable en matière de primes et indemnités des personnels de la Commune de Paris.

2018 DRH 61 Couverture prévoyance des agents de la collectivité parisienne. Mise en place d'une convention de participation.

2018 DRH 3-G Prestation sociale - Remboursement des abonnements souscrits par les agents de la collectivité parisienne au dispositif Vélib'.

2018 SG 34 Convention de gestion avec la Métropole du Grand Paris.

**M. Christophe GIRARD**, rapporteur.

2018 DFA 42 Budget municipal - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2018 DFA 14-G Budget départemental - Admission en non-valeurs et remises gracieuses d'anciennes créances.

2018 DFA 27 Avenant n° 2 à la convention pour l'occupation et l'exploitation de locaux situés avenue Gustave Eiffel (Champs-de-mars) et de divers emplacements sur la Tour Eiffel.

2018 DFA 33 Convention d'occupation du domaine public portant sur l'occupation et l'exploitation des locaux situés Avenue Gustave Eiffel (Champs-de-Mars) et divers emplacement sur la Tour Eiffel.

2018 DFA 34 Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de NETALIS.

2018 DFA 36 Garantie à première demande - Emprunt de droit allemand (Namensschuldverschreibung) souscrit par la SEMAPA le 12 mars 2018.

2018 DFA 37 Modification des modalités de garantie d'un programme d'emprunts à contracter par la SEMAPA.

2018 DFA 38 Garantie à 80 % d'emprunt(s) (27.100.000 euros) à souscrire par la SPLA PBA dans le cadre de l'opération d'aménagement Chapelle Charbon (18e).

2018 DICOM 29 Tarif spécifique de mise à disposition des salons de réception de l'Hôtel de Ville pour l'organisation du sommet des GovTech.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE,** rapporteur.

2018 DAE 71 Subventions (56.500 euros), conventions et adhésion (3.600 euros) pour le soutien à l'accompagnement de projets entrepreneuriaux à fort impact social.

2018 DAE 75 Budget Participatif - Subventions (340.000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets "Ouverture de commerces circulaires : magasins 100% vrac et ateliers de réparation".

2018 DAE 195 Subvention (20.400 euros) et convention avec le REFER pour la réalisation de l'étude de préfiguration de la Bricothèque-Ressourcerie du 15e arrondissement dans le cadre du BPP.

2018 DAE 210 Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association Yes We Camp (13) pour le projet de Restaurant Commun des Grands Voisins (14e).

2018 DEVE 93 Subventions (40.000 euros) à 4 associations dans le cadre de l'appel à projets Cap sur l'économie circulaire ! Édition 2018.

**Mme Antoinette GUHL**, rapporteure.

2018 DAE 135 Subvention de fonctionnement (15.000 euros) et convention avec l'association Group'Emploi Paris Culture (18e).

2018 DAE 202 Subvention (80.000 euros) et convention avec Paris Habitat pour l'installation d'une librairie indépendante au 25 boulevard Poissonnière (2e).

**M. Frédéric HOCQUARD**, rapporteur.

2018 DAC 8 Subventions (144.000 euros) à 14 associations au titre de l'aide à la résidence pour des projets de spectacle vivant à Paris.

2018 DAC 10 Subventions (3.522.558 euros), avenant à convention pour l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (8e), convention pluriannuelle et conventions avec dix théâtres parisiens membres de l'ASTP.

2018 DAC 29 Subventions (100.000 euros) à deux structures dédiées aux arts de la rue et au spectacle vivant pluridisciplinaire et avenant à convention.

2018 DAC 34 Subvention (250.000 euros), avenant à convention financière avec l'association International Visual Theatre (9e), et Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2018-2020.

2018 DAC 35 Subvention (2.300.000 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2018 DAC 38 Subvention (542.000 euros) et avenant avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2018 DAC 39 Subventions (25.000 euros) et convention avec la SARL Les Filles sur le Pont.

2018 DAC 44 Subvention (16.000 euros) à deux associations pour leur festival dans les domaines des arts du mime et geste, et de la marionnette.

2018 DAC 48 Subventions au titre de la résilience (64.000 euros), avenants avec 8 associations.

2018 DAC 50 Subventions (426.000 euros) à 9 structures de création et diffusion de spectacle vivant et conventions pour soutenir leur projet d'investissements.

2018 DAC 97 Subvention (15.000 euros) à l'association L'Esprit Jazz (6e).

2018 DAC 99 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison des Cultures du Monde.

2018 DAC 101 Subvention (1.800.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif - ATLA (18e).

2018 DAC 102 Subvention (15.000 euros) à l'association We Love Green.

2018 DAC 103 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

2018 DAC 106 Subvention (15.000 euros) à l'association Le Balcon (94300 Vincennes).

2018 DAC 107 Subvention (5.000 euros) à l'association Marathon (11e).

2018 DAC 131 Subventions (21.000 euros) aux associations ateliers d'artistes de Belleville, ateliers de Ménilmontant et ateliers du Père Lachaise associés (20e).

2018 DAC 145 Subvention (20.000 euros) à l'association Les Amis de Frans Krajcberg (15e).

2018 DAC 146 Subvention (3.475.490 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

2018 DAC 148 Subvention (450.000 euros) et avenant à l'association Halle Saint Pierre (18e).

2018 DAC 150 Subvention (5.500 euros) à l'association Photo Saint Germain (6e).

2018 DAC 153 Présentation des œuvres d'art acquises en 2017 par le Fonds municipal d'art contemporain et inscrites à l'inventaire. Cession des droits d'auteur - afférents à certaines de ces œuvres.

2018 DAC 252 Subventions (7.500 euros) à 3 associations sur proposition de la mairie du 9e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 253 Subventions (6.500 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 7e.

2018 DAC 254 Subventions (3.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (12e).

2018 DAC 256 Subvention (5.000 euros) à la Compagnie Par Has'Arts pour ses actions dans le quartier Fontaine au Roi (11e).

2018 DAC 264 Subventions (2.600 euros) à 2 associations sur proposition de la mairie du 17e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 265 Subventions (3.000 euros) à l'association Exposed sur proposition de la mairie du 18e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 266 Subventions (2.500 euros) à l'association Compagnie la Déferlante sur proposition de la mairie du 19e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 279 Subvention (6.000 euros) à l'association Pièces à emporter (19e) dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'action culturelle locale (19e).

2018 DAC 281 Subvention (4.000 euros) à l'association Ciné d'Hier sur proposition de la mairie du 5e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 282 Subvention (2.000 euros) à l'association I Giocosi sur proposition de la mairie du 11e arrondissement au titre de l'action culturelle locale.

2018 DAC 285 Subvention à dix associations culturelles intervenant dans le cadre de la politique de la ville dans le quartier de Belleville

2018 DAC 327 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Chanteurs de Saint-Eustache (1er).

2018 DAC 330 Subvention (3.000 euros) à l'association Chœur et Orchestre Sorbonne Universités (18e).

2018 DAC 332 Subvention (8.500 euros) et avenant à convention avec l'association Andes Diffusion (10e).

2018 DAC 342 Subvention (810.000 euros) et avenant à la convention avec la Maison du Geste et de l'Image (1er).

2018 DAC 382 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison de la Culture Yiddish Bibliothèque Medem (10e).

2018 DAC 383 Subventions (18.000 euros) à quatre associations organisant des manifestations littéraires à Paris (4e, 7e, 13e).

2018 DAC 385 Subventions (14.000 euros) à trois associations gérant des bibliothèques et organisant un salon du Fanzine.

2018 DAC 386 Subvention (3.000 euros) à la SARL Live Stories (3e).

2018 DAC 573 Subvention (53.000.000 euros) pour l'Établissement Public Paris Musées, chargé de la gestion des musées de la Ville de Paris.

2018 DAC 574 Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des conservatoires municipaux d'arrondissements de la Ville de Paris.

2018 DAC 743 Conventions avec l'académie de Paris et les conservatoires municipaux d'arrondissement du centre et XVIIIème relatives aux classes à horaires aménagés musique.

2018 DAC 749 Subvention (4.000 euros) à l'association Mur 13 (13e).

2018 DAC 753 Subventions sollicitées auprès de l'Etat - Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles - pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional de Paris.

2018 DDCT 83 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la Halle des Blancs Manteaux Pierre-Charles Krieg à Paris (4e).

2018 DDCT 85 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire des salles du centre André Malraux.

2018 DDCT 86 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle du Conseil et de la salle des Mariages de la mairie du 7e arrondissement.

2018 DDCT 87 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de l'Espace Reuilly (12e).

2018 DDCT 88 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 13e arrondissement.

2018 DDCT 89 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 15e arrondissement.

2018 DDCT 91 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de l'espace polyvalent municipal 7 rue Pierre Girard (19e).

2018 DDCT 95 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la cour de la mairie du 9e arrondissement.

2018 DDCT 107 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle des fêtes de la mairie du 4e arrondissement.

2018 DDCT 114 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle Florence Arthaud de la mairie du 4e arrondissement.

2018 DICOM 14 Conventions de partenariat 14 juillet 2018.

2018 DICOM 23 Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la réception organisée par le producteur délégué du spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2018.

2018 DICOM 22 Convention de co-organisation de l'exposition "La photographie mode de 1960 à 2018" entre la Ville de Paris et le Groupe Marie Claire.

2018 DU 151 Subvention (32.700 euros) et avenant à convention avec l'APUR.

2018 SG 39 Conventions de partenariats "Carnaval Tropical de Paris" édition 2018.

2018 DAC 7-G Subvention accordée à l'EPCC, Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (672.500 euros).

**M. Bruno JULLIARD**, rapporteur.

2018 DGRI 18 Subventions (41.200 euros) à 7 associations dans le cadre du rayonnement international culturel.

2018 DGRI 27 Subvention (5.000 euros) et convention annuelle avec le Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida - CRIPS (15e) dans le cadre de la lutte contre le sida.

2018 DGRI 29 - DPE Subventions (1.038.430 euros), conventions et avenants avec 6 associations pour des projets d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à une gestion durable des déchets dans les pays en développement.

2018 DGRI 30 Convention tripartite de partenariat entre la Ville de Paris, l'AIMF et le District autonome d'Abidjan, dans le cadre d'un projet de coopération dans le domaine de la planification familiale.

2018 DGRI 33 Subvention (15.000 euros) et convention avec la Fondation Alliance Française (6e).

**M. Patrick KLUGMAN**, rapporteur.

2018 DEVE 75 Ouverture au public du jardin de la fondation d'Auteuil (16e) - Renouvellement de la convention.

2018 DEVE 77 Convention d'occupation précaire du site de découpe du bois situé avenue de l'Hippodrome (16e) au profit de la Préfecture de police.

2018 DEVE 86 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes et de graines aux Parisiennes et aux Parisiens.

2018 DEVE 91 Convention avec l'Association Française de Culture et de Protection des Orchidées (AFCPO).

2018 DEVE 92 Travaux sur un mur mitoyen et occupation d'une emprise de chantier dans le square de l'Abbé Lemire (14e). Convention avec ICF Habitat.

2018 DEVE 94 Subvention (44.400 euros) à l'association Chantiers et Etudes d'Ile de France pour la création d'ateliers de jardinage au sein du CHRS Poterne des Peupliers (13e).

2018 DEVE 109 Subvention (150.000 euros) à l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité.

2018 DEVE 111 Subvention (65.000 euros) à Paris Habitat-OPH pour ses actions en faveur de la végétalisation du bâti, de l'agriculture urbaine et du développement de la biodiversité.

2018 DEVE 113 Budget participatif "Cultiver en Ville" - Subventions (18.200 euros) à 12 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés.

2018 DEVE 119 - DDCT Subventions accordées dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville.

2018 DU 59 Place du Père Teilhard de Chardin (4e) - Convention de Superposition d'affectations avec l'Etat.

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

2018 DAE 218 Subvention (1.700.000 euros) et avenant à la convention cadre 2015/2020 avec le CROUS.

2018 DASCO 76 Réalisation d'une isolation thermique des murs pignons de la résidence Coubertin (5e) - Convention de mise à disposition du domaine public au profit du CROUS de Paris.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY**, rapporteure.

2018 DAC 379 Subventions à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature de deux conventions.

2018 DAC 410 Approbation des modalités de mise en œuvre de l'opération de restauration de la façade principale et de la rénovation des toitures et des façades hautes du cloître du Temple des Billettes (4e).

2018 DAC 432 Subvention (6.000 euros) à la Société française de Photographie.

2018 DAC 434 Subvention (4.000 euros) à l'association GHAMU.

2018 DAC 440 Subvention (34.500 euros) et convention avec l'association Art, Culture et Foi.

2018 DAC 441 Subvention (6.500 euros) à l'association S.O.S. Paris.

2018 DAC 523 Subvention (8.000 euros) à l'association AWARE - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

2018 DAC 527 Subvention (3.000 euros) à l'association Passages et Galeries.

2018 DAC 572 Autorisation de la Maire de Paris à demander au Ministère de la Culture le renouvellement de l'habilitation d'opérateur de fouilles préventives pour le service archéologique municipal.

2018 DAC 2-G Convention avec le Groupement d'intérêt public "Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014".

2018 DAC 8-G Adoption de la "Licence Ouverte" de réutilisation d'informations publiques, telle qu'approuvée par le décret n° 2017-638 du 27 avril 2017.

2018 DCPA 11 Fontaine Saint Georges, place Saint Georges (9e) - Indemnisation de la Ville par un assureur.

**Mme Véronique LEVIEUX**, rapporteure.

2018 DAE 184 Cotisation 2018 au Syndicat d'Etudes de la Cité de la Gastronomie Paris-Rungis.

2018 DJS 1 - DDCT Subventions (46.000 euros) à 22 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

2018 DJS 7 Subventions (3.400 euros) à 2 associations sportives locales (7e).

2018 DJS 11 Subventions (58.500 euros) à 20 associations sportives locales (11e).

2018 DJS 12 Subventions (35.900 euros) à 17 associations sportives locales (12e).

2018 DJS 13 Subventions (29.950 euros) à 16 associations sportives locales (13e).

2018 DJS 17 Subventions (12.400 euros) à 9 associations sportives locales (17e).

2018 DJS 18 Subventions (34.250 euros) à 20 associations sportives locales (18e).

2018 DJS 34 Subventions (36.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 associations parisiennes spécialisées dans les sports de glisse.

2018 DJS 43 Subvention (55.600 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

2018 DJS 45 Subvention (160.000 euros) et convention annuelle avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de Paris.

2018 DJS 46 Subventions (92.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 2 organismes locaux de Fédérations Nationales.

2018 DJS 47 Subventions (340.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 13 organismes locaux de Fédérations Nationales sportives.

2018 DJS 62 Subventions (251.000 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 9 associations sportives locales (12e).

2018 DJS 65 Subventions (207.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 7 associations sportives locales (15e).

2018 DJS 66 Subventions (65.950 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (16e).

2018 DJS 67 Subventions (65.500 euros) et conventions pluriannuelles d'objectifs avec 3 associations sportives locales (17e).

2018 DJS 164 Centre sportif Nelson Mandela (Saint-Denis 93) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJFC).

2018 DJS 175 Centre sportif Voie des Saules (Orly 94) - Avenant de résiliation de la convention d'occupation du domaine public avec le Centre de Formation de Football de Paris.

2018 DJS 176 Centre sportif Voie des Saules (Orly 94) - Convention d'occupation du domaine public avec la SASP Paris Football Club (PFC).

2018 DJS 196 Convention tripartite - Occupation et travaux dans le parking du Palais Omnisport de Paris-Bercy (12e).

2018 DJS 197 Stade de rugby Jean Bouin (16e) - jours de matches et lieu de vie - Autorisations d'occupation précaires et temporaires du domaine public à la SASP Stade Français Paris.

2018 SG 37 Convention d'études entre la Ville de Paris et la SOLIDEO pour la rénovation du stade Pierre de Coubertin (16e) dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

**M. Jean-François MARTINS**, rapporteur.

2018 DAE 86 Subventions (355.768 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets Paris Fabrik.

2018 DAE 201 Hôtel d'activités 17/25 boulevard Ney (18e) - Avenant au bail à construction avec la CDC et OSICA.

2018 DAE 204 Kiosques d'accueil et d'information au Forum des Halles (1er) - Fixation d'un tarif de redevance d'occupation.

2018 DAE 208 Convention de Partenariat avec Universcience (19e) dans le cadre de l'Arc de l'Innovation.

2018 DAE 212 Convention avec la Région Ile-de-France pour autoriser la Ville de Paris à participer au financement des régimes d'aides définis et mis en place par la Région Ile-de-France.

2018 DAE 217 Canopée du Forum des Halles (1er) - Installation d'un système de comptage - Convention d'occupation du domaine public.

2018 DICOM 19 Fixation d'un tarif de redevance pour l'occupation événementielle du domaine public sur les voies publiques du Forum des Halles (1er).

2018 DU 72 Cession d'une emprise communale 23-25 boulevard Ney (18e).

2018 DU 82 Convention de servitudes avec RTE pour le passage d'une liaison électrique souterraine à Herblay (95).

2018 DU 96 Echange foncier avec l'Etat 1, 3 et 11 rue des Champs et Hautes Varennes à Bonneuil-sur-Marne (94).

2018 DU 98 Cession d'un terrain 32 quai de Clichy à Clichy-la-Garenne (92).

2018 DU 114 Secteur Breguet (11e) - Acquisition auprès de Paris Habitat OPH d'une parcelle correspondant à un jardin public et une voirie nouvelle entre la rue Breguet et la Villa Marcès.

2018 DU 118 Vente de trois caves (lots 26, 27 et 41) au 2, quai de Gesvres (4e).

2018 DU 146 ZAC Porte Lilas (19e) - Régularisation foncière.

2018 DU 156 Opération "Debergue Rendez-Vous" (12e) - Protocole de démolition et de dépollution avec la RATP et Logis Transports.

2018 SG 26 Versement à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) d'une subvention (10.000 euros) pour 2018.

**M. Jean-Louis MISSIKA**, rapporteur.

2018 DVD 16 Parcs de stationnement Jean Bouin et Porte d'Auteuil (16e) - Principe de délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation.

2018 DVD 64 Parc de stationnement Madeleine -Tronchet (8e) - Principe de délégation de service public pour la rénovation, l'entretien te l'exploitation.

2018 DVD 51 Subvention (12.000 euros) à l'Association Dédale.

2018 DVD 69 Subventions (35.000 euros) et conventions avec l'Association Wimoov.

2018 DVD 71 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris (41.235,93 euros).

2018 DVD 74 Abris voyageurs - Convention entre la RATP, la ville de Paris et la société SOPACT définissant les modalités d'intervention relatives à l'information des voyageurs.

2018 SG 38 Procès-verbal de mise à disposition des murs des quais de Seine à la métropole du Grand Paris.

**M. Christophe NAJDOVSKI**, rapporteur.

2018 DPE 35 Relogement des deux services d'assainissement de la DPE dans l'immeuble 98 quai de la Râpée (12e). Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Elogie-SIEMP.

2018 DPE 37 Réforme pour vente ou destruction de véhicules et matériels du service technique de la propreté de Paris.

2018 DPE 39 Adhésion (1.554 euros) au réseau "Interdéchets" IDEAL Connaissances.

**M. Mao PENINOU**, rapporteur.

2018 DAE 28 Subvention (3.100 euros) à Acor Berthollet association des commerçants et riverains de la rue Berthollet pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

2018 DAE 30 Subvention (6.300 euros) à l'association des commerçants de la rue du commerce et des rues adjacentes pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e).

2018 DAE 31 Subvention (2.000 euros) à l'association des commerçants et artisans Olivier de Serres-Morillons-Acamos pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e).

2018 DAE 34 Subvention (8.300 euros) à l'association des Plaisanciers pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14e).

2018 DAE 35 Subvention (8.600 euros) à l'association Vie Mouffetard pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (5e).

2018 DAE 51 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin pour des animations commerciales au titre de l'année 2017 (10e).

2018 DAE 98 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants et artisans de l'avenue du Général Leclerc - ACAGL14 pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14e).

2018 DAE 111 Subvention (17.300 euros) à l'association des commerçants Vaugirard Convention pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e).

2018 DAE 148 Subvention (36.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (15e).

2018 DAE 169 Subvention (2.400 euros) à l'association des commerçants du Village Didot pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (14e).

2018 DAE 188 Subvention (2.800 euros) à l'association des commerçants Louvre Rivoli pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2017 (1er).

2018 DAE 214 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (10180 euros). Signature des conventions afférentes aux indemnités.

2018 DAE 216 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3 : retrait de la délibération 2018 DAE 166.

2018 DU 119 Classification des nouvelles voies au titre des droits de voirie (9e).

**Mme Olivia POLSKI**, rapporteure.

2018 DASES 21 Subvention (280.000 euros) et convention avec l'État pour la coordination des Ateliers Santé Ville.

2018 DASES 53-G Subvention (3.048 euros) à l'Association pour la Reconstruction du Sein par DIEP (11e).

2018 DASES 80-G Subvention (140.500 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Basiliade (3e).

2018 DASES 97-G Subventions (14.500 euros) et conventions avec quatre associations dans le cadre de la mise en oeuvre d'actions de prévention en lien avec l'appel à projet "politique de la Ville".

2018 DASES 198 - DDCT-G Subventions (26.500 euros) et conventions avec 10 associations menant des actions de santé dans les quartiers politique de la ville (10e, 11e, 14e et 17e).

2018 DASES 199 - DDCT-G Subventions (28.000 euros) et conventions avec 11 associations menant des actions autour de la santé dans les quartiers politique de la ville (18e, 19e, 20e).

2018 DASES 154-G Subvention (88.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e).

2018 DASES 155-G Subvention (5.000 euros) à l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2018 DASES 179-G Subvention (9.000 euros) et convention avec La Mutuelle des Étudiants (LMDE) (9e).

2018 DASES 180-G Subvention (87.000 euros) et convention avec l'association Croix-Rouge Française (14e) pour l'établissement Le Passage (20e).

**Mme Anne SOUYRIS**, rapporteure.

2018 DAE 211 Budget Participatif - Subvention (11.000 euros) et conventions avec l'association Rejoué (14e).

2018 DDCT 8 - DAE - DASES Subventions au titre de l'animation locale et de la participation citoyenne (36.500 euros) à 20 associations œuvrant dans le 20e dans le cadre de l'appel à projets politique de la Ville.

2018 DDCT 10 Subventions (3.300 euros) au titre de l'animation locale à 2 associations (12e).

2018 DDCT 37 Subvention (6.000 euros) à l'association "Centre de Recherche et d'Information pour le Développement (CRID)".

2018 DDCT 47 Subvention Fonds du Maire du 1er arrondissement (5.526 euros) au "Comité Municipal d'Animation Culturelle du 1er arrondissement".

2018 DDCT 54 Subvention au titre des fonds du Maire du 8e (2.952 euros) à l'association "Accueil solidarité Saint Augustin".

2018 DDCT 59 - DAC Subvention au titre des fonds du Maire (13e) et de la culture (28.421 euros) au Comité des fêtes et de la solidarité du (13e).

2018 DDCT 67 Adhésion de la Ville de Paris à l'association "Démocratie Ouverte" pour un montant de 5.000 euros et signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention de 30.000 euros.

2018 DDCT 77 Subvention au titre de l'animation locale (2.000 euros) à une association œuvrant dans le 10e arrondissement de Paris.

2018 DDCT 115 Subvention au titre de l'animation locale (1.000 euros) à une association œuvrant dans le 14e arrondissement de Paris.

2018 DDCT 116 Subventions (38.500 euros) au titre de la vie associative à cinq associations.

2018 DDCT 121 Subvention au titre de la participation citoyenne (5.500 euros) à l'association "Démocratie Locale Participative du 15e".

2018 DDCT 122 Subventions (3.500 euros) au titre de la participation citoyenne à 2 associations (13e).

2018 DJS 140 Subvention (5.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Rêv'Elles.

2018 DJS 153 Subvention (5.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Zellidja au titre de la Jeunesse.

2018 DJS 134 Centres Paris Anim' Marc Sangnier et Vercingétorix (14e) - Délégation de service public pour la gestion de l'équipement - Convention avec l'association CASDAL14.

2018 DJS 158 Attribution de la dénomination Angel Parra au Centre Paris Anim' situé 183 rue Vercingétorix (14e).

2018 DJS 159 Attribution de la dénomination Nouvelle Athènes au Centre Paris Anim' situé 14-18 rue de la Tour des Dames (9e).

2018 DJS 165 Centre Paris Anim' Maison des Ensembles (12e) - Délégation de service public - Convention avec l'association Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris.

2018 DJS 200 Attribution de la dénomination Mado Robin au Centre Paris Anim' situé 84 rue Mstislav Rostropovicth dans la ZAC des Batignolles (17e).

2018 DJS 178 - DDCT Subvention (21.000 euros) au titre de la jeunesse et dans le cadre de la Politique de la Ville à 10 associations locales (19e).

2018 DJS 182 - DDCT Subvention (9.500 euros) au titre de la Jeunesse à 5 associations locales et signature d'une convention annuelle avec l'association Lucarne (20e).

2018 DJS 183 Subvention (68.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (15e).

2018 DJS 184 Mise à disposition de locaux sis 101, quai Branly (15e) - Convention d'occupation du domaine public avec le Centre d'Information et de Documentation Jeunesse.

2018 DJS 185 - DDCT Subventions (14.000 euros) au titre de la jeunesse à 7 associations dans le cadre de la Politique de la Ville (18e).

2018 DJS 187 - DDCT Subvention (3.000 euros) au titre de la Jeunesse à l'association La Compagnie du Son des Rues (18e, 19e).

2018 DJS 189 Subvention (4.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Afrique et Nouvelles Interdépendances, au titre de la Jeunesse.

2018 DJS 190 Subvention (3.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Pulsart Montreuil (93).

2018 DJS 191 Subventions (3.500 euros) au titre de la Jeunesse aux associations Ateliers Arc en Ciel 12 et Une Goutte d'Organisation Productions (12e).

2018 DJS 192 - DDCT - DASES Subvention (14.500 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association d'Éducation Populaire Charonne Réunion (20e).

2018 DJS 195 Subvention (6.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Pazapas Belleville (11e-19e-20e).

2018 DJS 198 - DDCT Subvention (5.500 euros) au titre de la Jeunesse à l'Association Jeunesse Education (20e).

**Mme Pauline VÉRON,** rapporteure.

2018 DICOM 30 Convention de mise à disposition de matériel à titre gracieux pour la Journée mondiale des réfugiés portant subvention en nature.

2018 DASES 60-G Convention de recherche relative à la création d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS).

2018 DASES 82-G Budget annexe Aide sociale à l'enfance (ASE) - Autorisation de cession de bien par le Centre maternel Ledru Rollin Nationale.

2018 DASES 156-G Convention relative à la mise à disposition des services et moyens entre le Département de Paris et la Caisse des Ecoles (20e).

2018 DASES 160-G Subventions (835 377 euros) et conventions avec cinq associations pour leurs maraudes d'intervention sociale pour les personnes SDF.

2018 DASES 202-G Subvention (90.000 euros) et convention avec l'association Diagnostic et Trajectoires pour la mise en œuvre d'actions auprès de familles, de jeunes et de mineurs non accompagnés sans domicile fixe.

2018 DASES 205-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les PEP 75 (15e) pour l'accompagnement de jeunes mères lycéennes parisiennes.

2018 DASES 207-G Subventions (18.000 euros) à deux associations d'accompagnement des mineurs victimes de violences sexuelles.

2018 DASES 224-G Participation (350.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation La Colline aux Enfants.

2018 DASES 248-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association l'Amicale du Nid pour son action en direction des professionnels de la protection de l'enfance.

2018 DASES 271-G Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Linkee Paris pour le financement de son action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

**Mme Dominique VERSINI**, rapporteure.

2018 DAC 444 Plaque commémorative en hommage à Edith Cavell 62 rue Desnouettes (15e).

2018 DAC 446 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à la famille Matykanski 27 rue des Rosiers (4e).

2018 DAC 447 Plaque commémorative en hommage aux victimes du bombardement de la rue Mouzaïa à Paris (19e).

2018 DAC 521 Subvention (2.500 euros) à la Fondation Charles de Gaulle.

2018 DAC 522 Subvention (2.600 euros) à l'association Amicale du camp de concentration de Dachau.

2018 DAC 526 Subvention (6.500 euros) et convention avec l'association Les Amis du Maitron (Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français).

2018 DAC 528 Subvention (1.000 euros) à l'Association Ensemble Écoute.

2018 DAC 529 Subvention (1.500 euros) à l'Association Germaine Tillion.

2018 DAC 536 Subvention (1.000 euros) à l'Association Les amis des combattants en Espagne républicaine.

2018 DAC 568 Subvention (5.000 euros) à l'Association Sans Lézard.

2018 DAC 569 Subvention (5.000 euros) à l'association Familles et Amis des déportés du Convoi 77.

**Mme Catherine VIEU-CHARIER**, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2018 DAJ 14 Communication de la liste des marchés conclus du 20 avril au 17 mai 2018.

2018 DAJ 6-G Communication de la liste des marchés conclus du 20 avril au 17 mai 2018.

**M. Emmanuel GRÉGOIRE**, rapporteur.

2018 DEVE 108 Communication sur la signature de la convention d'occupation du domaine public avec l'association "L'ilot lilas-lilolila" pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé (19e).

**Mme Pénélope KOMITÈS**, rapporteure.

## Comptes rendus des Commissions de la séance des 4, 5 et 6 juin 2018.

**1ère COMMISSION**

Réunion du 29 mai 2018

**Présent-e-s** :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Danielle SIMONNET.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

**Excusé au sens du règlement intérieur** :

M. Jean-François LAMOUR.

**Absent-e-s** :

Mmes Rachida DATI, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, MM. Yves POZZO di BORGO et François VAUGLIN.

******

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 07.

Présentation des tableaux de bords financiers par M. GRÉGOIRE.

Intervention de MM. GLEIZES et de FROMENT.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 80 à son ordre du jour (dont 20 au Conseil départemental) :

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes - Mme POLSKI, rapporteure :

Pas d'intervention.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales - M. BROS, rapporteur :

DFA35 : Recapitalisation de la SEM Énergies POSIT'IF pour un montant maximum de 500.000 euros : Intervention de Mme de LA GONTRIE et de M. de FROMENT.

Réponse de M. BROS.

Politiques de l'emploi - Mme GABELOTAUD, rapporteure :

DAE 10 G : Subvention (199.500 euros) et avenant n° 4 à la convention pluri 2017 2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) 18e au titre du financement des clauses sociales : Intervention de M. de FROMENT.

Réponse de Mmes GABELOTAUD et GUHL.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics - M. GIRARD, rapporteur :

M. GIRARD a présenté aux membres de la Commission Mme LANCESTREMÈRE, la nouvelle directrice des Ressources humaines. Il indique qu'elle prendra ses fonctions à compter du 1er juin.

DRH 54 : Rapport social 2017 : Présentation par M. GIRARD. Intervention de Mme SIMONNET et de M. de FROMENT.

Réponse de M. GIRARD.

DAJ 8 : Approbation du contrat de concession de droits d'auteur portant sur la création d'une œuvre artistique directement apposée sur les plaques en métal du square Georges Lamarque : Intervention de Mme GATEL.

Réponse de M. GIRARD.

Budget, financement et transformation des politiques publiques - M. GRÉGOIRE, rapporteur :

DFA 23 : Compte administratif d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2017 : Présentation par M. GREGOIRE. Intervention de MM. SAINT-ETIENNE, GLEIZES, de FROMENT et GIRARD.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

PP 28 : Approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2017. Présentation par M. BOUCARD, chef du bureau du budget spécial.

DFA 24 : Projet de budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2018 : Présentation par M. GRÉGOIRE.

DFA 40 : Contrat financier entre la collectivité parisienne et l'Etat (2018-2020) : Intervention de Mmes SIMONNET, de LA GONTRIE, de MM. GLEIZES et SAINT-ETIENNE.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire - Mme GUHL, rapporteure :

DAE 198 : Constitution du groupement de commande pour l'expérimentation FRIVEP et adhésion de la Ville de Paris (10.000 euros) : Présentation par Mme GUHL.

Vœux et amendements :

22 amendements et 41 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Divers :

Un guide des Bonnes Adresses du Moment "BAM !" élaboré par "Paris Initiative Entreprises" a été distribué aux membres de la Commission.

Séance levée à 11 heures 16.

Prochaine Commission le mardi 26 juin 2018 à 10 heures.

---

**2e COMMISSION**

Réunion du lundi 28 mai 2018

**Présent-e-s** :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Bernard GAUDILLÈRE, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENTet Bruno JULLIARD.

**Excusée au sens du réglement intérieur** :

Mme Danièle GIAZZI.

**Excusée** :

Mme Brigitte KUSTER.

**Absent-e-s** :

Mme Marielle de SARNEZ et M.Grégoire CHERTOK.

******

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 05.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 79 à l'ordre du jour (dont 2 au Conseil départemental) :

Culture et relations avec les arrondissements - M. JULLIARD, rapporteur :

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

SG 31 : Communication de la Maire sur la stratégie LGBTI+ de Paris - Paris : capitale de toutes les fiertés : Intervention de Mme MÉHAL et M. DUCLOUX.

DAC 37 : Subvention (665.000 euros) et avenant à convention avec le Centre international de créations théâtrales, gérant le Théâtre des Bouffes du Nord :

Intervention de M. DUCLOUX.

DAC 346 : Subvention (300.000 euros) et avenant à la convention avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt :

Intervention de M. DUCLOUX.

DAC 345 : Convention de partenariat entre les conservatoires de la Ville de Paris et le Groupement d'Intérêt Public pour la réussite éducative à Paris : Intervention de M. DUCLOUX.

DASES 8 - DAC - DGRI : Subvention (130.000 euros) et convention avec l'association Solidarité Sida :

Intervention de M. DUCLOUX.

DICOM 15 : Conventions de partenariat "Paris Plages 2018" : Intervention de Mme LECOUTURIER.

Réponse de M. JULLIARD.

Mme MÉHAL souhaiterait avoir un bilan des actions dans le domaine culturel menées dans les quartiers populaires.

Réponse de M. JULLIARD et de Mme GERMAIN, directrice de la Direction des Affaires culturelles.

Patrimoine - Mme LEVIEUX, rapporteure :

DAC 565 : Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Présentation du bilan 2017 par M. GAUDILLÈRE, président de la Commission du Vieux Paris. M. GAUDILLÈRE a souligné deux études menées par la Commission : l'une sur les sur-élevation des bâtiments et l'autre sur le patrimoine et les déperditions énergétiques.

Intervention de Mmes LEVIEUX et MÉHAL.

Mme LEVIEUX, avec l'ensemble des membres de la Commission, a salué la mémoire de Pierre Casselle, ancien Conservateur général de la bibliothèque de l'Hôtel de Ville.

Mme LEVIEUX a présenté les autres projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure :

Mme VIEU-CHARIER a présenté les 3 projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design - M. HOCQUARD, rapporteur :

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAE 131 : Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Fontaine O Livres et DAE 134 - DAC134 : Subvention de fonctionnement (25.000 euros), subvention d'investissement (25.000 euros) et convention avec l'association MILA.

Pas d'intervention.

DAE 56 : Subvention (4.500 euros) à l'association des Artistes et Artisans du 11e arrondissement : Intervention de M. DUCLOUX.

Vœux et amendements :

13 vœux ont été déposés.

M. DUCLOUX a présenté le vœu relatif à la mémoire de Gilbert Baker.

Réponse de M. JULLIARD.

Mme MÉHAL a présenté le vœu relatif aux partenariats avec les bibliothèques. Intervention de Mme DUMAS et de M. HOCQUARD. Réponse de M. JULLIARD qui invite également les membres de la Commission à lire la revue "En vue" où les programmes des bibliothèques sont consultables.

M. DUCLOUX a présenté le vœu relatif à la reconnaissance de l'ancrage de Georges Seurat dans le 10e arrondissement.

Mmes MÉES a présenté le vœu relatif au souvenir de la première femme cinéaste : la Parisienne Alice Guy. Elle a aussi présenté le vœu relatif au processus de dénomination des rues et places publiques.

Intervention de Mmes GOLDGRAB et MÉHAL. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme MÉHAL a apporté des précisions concernant le vœu relatif à une dénomination Pierre Seel.

Enfin, Mme LECOUTURIER a présenté le vœu relatif à une dénomination en hommage à Nicole Fontaine.

Séance levée à 13 heures15.

Prochaine commission le lundi 25 juin 2018 à 12 heures.

---

**3e COMMISSION**

Réunion du lundi 28 mai 2018

**Présent-e-s** :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Halima JEMNI, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Carine PETIT, Aurélie SOLANS, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU et Patrick TRÉMÈGE.

**Excusée au sens du règlement intérieur** :

Mme Pénélope KOMITÈS.

**Excusé** :

M. Dominique TIBERI.

**Absent-e-s** :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING.

******

Séance ouverte à 10 heures 34.

M. DARGENT a ouvert la séance en indiquant qu'un point serait fait sur les manifestations par de M. DELPUECH, Préfet de police de Paris lors de la prochaine 3e Commission :

Intervention de M. JULIEN.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 63 à l'ordre du jour ( dont 2 au titre du Conseil départemental) :

Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUEL, rapporteure :

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les principaaux projets de délibération de sa délégation :

SG 14 concernant l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre du Plan de Vidéo Protection de Paris :

Intervention de MM. JULIEN, GOUJON et réponse de M. GARRIGUE-GUYONNAUD en tant que représentant du Préfet de police de Paris ainsi que de Mme BROSSEL

PP 46 concernant le versement d'une subvention d'équipement à la BSPP :

Intervention de M. JULIEN et réponse de Mme BROSSEL.

PP 28 concernant l'approbation du compte administratif du budget spécial de la Préfecture de police pour 2017 :

Intervention de M. GOUJON et réponse de M. GARRIGUE-GUYONNAUD ainsi que d'un représentant de la BSPP.

Intervention de M. JULIEN concernant la question de la participation financière de l'État dans la politique de la Ville :

Intervention de Mme DASPET et réponse de Mme BROSSEL.

Intervention de M. DAGNAUD concernant le régime des déclarations des manifestations revendicatives et sur de possibles détournements :

Intervention de M. JULIEN et de Mme GALLOIS et réponse de M. GARRIGUE-GUYONNAUD.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires - Mme BLAUEL, rapporteure en lieu et place de Mme KOMITÈS, rapporteure :

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de Mme KOMITÈS en son absence.

Intervention de M. JULIEN concernant le printemps des cimetières.

Transports, voirie, déplacements, espace public- M. NAJDOVSKI :

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris - M. PENINOU, rapporteur :

M. PENINOU a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 35 vœux ont été déposés.

Les vœux et amendements n'ont pas été présentés.

Séance levée à 11 heures 33.

La prochaine Commission se tiendra le lundi 25 juin 2018, à 10 heures, en raison de l'intervention de M. DELPUECH.

---

**4e COMMISSION**

Réunion du 28 mai 2018

**Présent-e-s** :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

**Absent-e-s** :

Mme Fanny GAILLANNE, MM. Hervé BÉGUÉ et François HAAB.

******

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 10.

Projets de délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 78 à son ordre du jour (dont 48 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris - Mme SOUYRIS, rapporteure :

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 117 G : Subvention (750.000 euros) et convention avec l'association ADECA 75 Association pour le Dépistage des Cancers à Paris : Intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures :

Mme VERSINI a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mme FILOCHE a présenté les deux délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme - Mme BIDARD, rapporteure :

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation et plus précisément la SG 31 : Communication de la Maire de Paris sur la stratégie LGBTQI+ de Paris - Paris : capitale de toutes les fiertés.

DGRI 23 : Convention avec l'association "Flag !" dans le cadre de l'organisation de la Conférence internationale de l'European Gay Police Association :

Intervention de M. DEBRÉ.

Personnes âgées et autonomie - Mme BRIDIER, rapporteure :

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation et plus particulièrement sur le DASES 157 G : Mise en œuvre de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de Paris. Participations (3.281.073 euros) au titre de l'enveloppe autres actions de prévention.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration - Mme BROSSEL, rapporteure :

Mme BROSSEL a présenté les principales délibérations de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité - M. NORDMAN, rapporteur :

M. NORDMAN a présenté les projets de délibération de sa délégation.

M. NORDMAN précise que le Mois Parisien du Handicap se tiendra du 1er au 30 juin.

Vœux et amendements :

1 amendement et 5 vœux ont été déposés.

Mme VERSINI a présenté le vœu de l'Exécutif relatif à l'accueil des réfugiés. Elle rappelle que ce vœu fera l'objet d'un débat lors du prochain Conseil de Paris.

Interventions de Mmes ATALLAH, CEYRAC, KONÉ et MM. HONORÉ et DEBRÉ.

Réponse de Mme VERSINI.

Séance levée à 10 heures 42.

Prochaine Commission le lundi 25 juin 2018 à 9 heures.

---

**5e COMMISSION**

Réunion du lundi 28 mai 2018

**Présent-e-s** :

Mmes Delphine BÜRKLI, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Jean-Louis MISSIKA, Paul SIMONDON, Buon Huong TAN et Alexandre VESPERINI.

**Excusé-e-s au sens du réglement intérieur** :

M. Roger MADEC et Mme Valérie MONTANDON.

**Absent-e-s** :

Mme Michèle ASSOULINE et M. Yves CONTASSOT.

******

Ouverture de la séance à 14 heures16.

M. SIMONDON a débuté la séance en rappelant la visite de l'exposition "Habiter plus, habiter mieux" organisée pour les membres de la 5e Commission, le jeudi 14 juin, à 9 heures, au pavillon de l'Arsenal.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 31 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain - M. BAUDRIER, rapporteur :

M. BAUDRIER a présenté les principaaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

M. BROSSAT a présenté les principaux de délibération de sa délégation.

DLH 147 concernant les financements complémentaires pour la R.I.V.P. auprès de différentes sociétés de crédits pour répondre aux couts engendrés par les mesures de la Loi de Finance 2018 et demande de la garantie de la Ville.

Interventions de MM. DUBUS, LE GUEN, LEJOINDRE, TAN, ASSOULINE, de Mmes CALANDRA, NAHMIAS, LEPETIT et réponse de M. BROSSAT.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 11 vœux ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 15 heures.

Prochaine Commission le lundi 25 juin 2018.

---

**6e COMMISSION**

Réunion du lundi 28 mai 2018

**Présent-e-s** :

Mmes Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Patrick BLOCHE, Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY et Etienne MERCIER.

**Excusé-e-s au sens du règlement intérieur** :

MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Pierre LECOQ et Mme Gypsie BLOCH.

**Absente** :

Mme Emmanuelle BECKER.

******

Séance ouverte à 15 heures 37.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 99 à l'ordre du jour dont 24 au titre du Conseil départemental :

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche - Mme LEMARDELEY, rapporteure :

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles - M. BLOCHE, rapporteur :

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation :

SG 30 sur le rapport C.R.C. sur l'exercice de la compétence scolaire et périscolaire de la Ville de Paris :

Interventions de M. CHERKI et de Mme BOUGERET, réponse de M. BLOCHE.

Petite enfance - Mme Charnoz, rapporteure :

Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

2 amendements et 11 vœux ont été déposés.

Intervention de M. CHERKI concernant les vœux relatifs au soutien aux manifestations lycéennes sur Parcoursup et réponse de M. BLOCHE et de Mme LEMARDELEY.

Intervention de M. CHERKI sur le vœu concernant la transparence sur les algorithmes locaux de Parcoursup et réponse de Mme LEMARDELEY.

Intervention de Mme LANG sur le vœu sur les blocages d'universités :

Intervention de M. CHERKI et réponse de Mme LEMARDELEY.

Intervention de M. CHERKI sur le vœu sur la directive européenne "équilibre entre vie professionnelle et vie privée" : Réponse de Mme CHARNOZ et M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOUGERET sur le vœu sur la création d'un référent crèche pour le plan climat : Réponse de Mme CHARNOZ.

Intervention de Mme BOUGERET sur le vœu sur l'application d'un service minimum d'accueil dans les écoles : Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOUGERET sur le vœu concernant la tarification de la restauration scolaire : Réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOUGERET sur le vœu sur l'organisation d'une consultation sur les temps d'activités périscolaires: Réponse de M. BLOCHE.

Séance levée à 16 heures10.

Prochaine Commission le lundi 25 juin 2018.

---

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 28 mai 2018

**Présent-e-s** :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Rémi FÉRAUD, Patrick KLUGMAN, Hermano SANCHES RUIVO et Sergio TINTI.

**Excusé au sens du Réglement intérieur** :

M. Jean-François MARTINS.

**Absent** :

M. Pierre LELLOUCHE.

******

Séance ouverte à 17 heures 02.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 56 à l'ordre du jour dont 5 au titre du Conseil départemental :

Sports, tourisme et Jeux Olympiques et Paralympiques - M. KLUGMAN en lieu et place de M. MARTINS, rapporteur :

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. MARTINS en son absence.

Pas d'intervention.

Europe - M. SANCHES RUIVO, rapporteur :

M. SANCHES RUIVO a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de M. KLUGMAN concernant la fête de l'Europe.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse - Mme VÉRON, rapporteure :

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DJS 151 concernant la subvention avec l'association MAG-Jeunes Gais, Lesbiennes, Bi et Trans :

Intervention de M. AURIACOMBE et réponse de Mme VÉRON.

DAE 196 concernant la subvention au Forum des Images :

Intervention de MM. BOUTAULT et AURIACOMBE et réponse de Mme VÉRON.

DAE 187 concernant le projet de budget participatif 2017 "Rénover le Pavillon Laprade" :

Intervention de M. BOUTAULT et réponse de Mme VÉRON.

Relations internationales et francophonie - M. KLUGMAN, rapporteur :

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 7 vœux ont été déposés.

Tour d'horizon par Mme VÉRON des vœux de sa délégation et en particulier le vœu sur l'AGECA.

Tour d'horizon par M. KLUGMAN des vœux de sa délégation.

Intervention de M. BERTHAULT sur le principe de la citoyenneté d'honneur.

Séance levée à 17 heures 45.

Prochaine Commission le lundi 25 juin 2018.

## Comptes rendus des Commissions.

**1ère COMMISSION**

Réunion du 26 juin 2018

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Afaf GABELOTAUD, Maud GATEL, Antoinette GUHL, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Olivia POLSKI.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Pierre GABORIAU, Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Jérôme GLEIZES, Claude GOASGUEN, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Excusés au sens du règlement intérieur :

Mme Danièle PREMEL, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Baptiste de FROMENT, Jean-François LAMOUR et François VAUGLIN.

Excusée :

Mme Danielle SIMONNET.

Absentes :

Mmes Rachida DATI et Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET.

****

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 06.

Présentation des tableaux de bords financiers par M. GRÉGOIRE.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 85 à son ordre du jour (dont 11 au Conseil départemental) :

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - M. BROS, rapporteur.

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

Pas d'intervention.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics. - M. GIRARD, rapporteur.

DRH 52 : Fixation des épreuves et du règlement du concours sur titres d'accès au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes dans la spécialité systèmes d'information et numérique : intervention de M. GLEIZES.

Réponse de M. GIRARD.

Budget, financement et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DFA 43 : Mise en œuvre des évolutions législatives concernant la taxe de séjour à compter du 1er janvier 2019 : intervention de M. LEGARET.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

DVD 75 : Modalités de stationnement payant de surface à Paris. Dispositif spécifique pour les véhicules partagés. Création d'une carte "Autopartage Paris" : interventions de Mme BARATTI-ELBAZ, MM. LEGARET, SAINT-ETIENNE, POZZO di BORGO, GLEIZES, BELLIARD et GIRARD.

Réponse de M. GRÉGOIRE.

PP 66 : Budget spécial supplémentaire de la Préfecture de police pour 2018. Présentation générale du budget par M. GARRIGUE-GUYONNAUD, directeur adjoint du cabinet du Préfet de police. Présentation du budget supplémentaire par M. CASTANET, directeur des Finances de la Préfecture de police : interventions de MM. SAINT-ETIENNE, LEGARET, POZZO di BORGO et GLEIZES.

Réponse de MM. GRÉGOIRE, GARRIGUE-GUYONNAUD et CASTANET.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

DAE 210 : Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association "Yes We Camp" (13e) pour le projet de Restaurant Commun des Grands Voisins (14e) : intervention de M. LEGARET.

Réponse de Mme GUHL.

Mme GUHL a apporté des précisions sur le projet de délibération DEVE 94 : Subvention (44.400 euros) à l'association "Chantiers et Etudes d'Ile-de-France" pour la création d'ateliers de jardinage au sein du CHRS Poterne des Peupliers (13e).

DGRI 29 - DPE : Subventions (1.038.430 euros), conventions et avenants avec 6 associations pour des projets d'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à une gestion durable des déchets dans les pays en développement : intervention de MM. GLEIZES et POZZO di BORGO.

Réponse de Mme GUHL.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes. - Mme POLSKI, rapporteure.

Pas d'intervention sur les projets de délibération relevant de la délégation de Mme POLSKI.

Mme POLSKI a introduit la présentation sur l'évolution du commerce à Paris entre 2014 et 2017.

M. BOUVIER, de l'Atelier parisien d'urbanisme (APUR), a présenté l'inventaire 2017 et les évolutions entre 2014 et 2017. A cette occasion, un document a été distribué aux membres de la Commission.

Interventions de MM. POZZO di BORGO, SAINT-ETIENNE, BELLIARD et GLEIZES.

Vœux et amendements :

3 amendements, 12 vœux rattachés et 29 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 11 heures 40.

Prochaine Commission le mardi 18 septembre 2018 à 10 heures.

---

**2e COMMISSION**

Réunion du lundi 25 juin 2018

Présent-e-s :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Béatrice LECOUTURIER, Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL, Raphaëlle PRIMET, Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Danièle GIAZZI.

Excusée :

Mme Brigitte KUSTER.

Absents :

Mme Marielle de SARNEZ, MM. Grégoire CHERTOK et Bernard GAUDILLÈRE.

****

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 118 à l'ordre du jour (dont 4 au Conseil départemental) :

Patrimoine. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

Mme LEVIEUX a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense. - Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER signale plus particulièrement deux projets de délibération :

DAC 436 : Convention entre la Ville de Paris et le Fonds pour Paris à la souscription publique du monument aux morts en hommage aux combattants parisiens morts durant la Première Guerre Mondiale. Mme VIEU-CHARIER précise qu'un site internet dédié aux morts parisiens a été créé (http://memorial14-18.paris.fr/memorial/) et que l'inauguration du mémorial aura lieu fin octobre, début novembre. Le programme sera disponible en septembre.

DEVE 5 : Réaménagement du jardin Eugénie Djendi au sein du parc André Citroën en vue de l'installation d'un mémorial OPEX. - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la Mairie de Paris et Etat. Intervention de Mme LECOUTURIER.

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DDCT 119 : Subvention (21.000 euros) et convention avec l'Association française d'Astronomie : intervention de Mme LECOUTURIER et M. DUCLOUX. M. HOCQUARD signale que le lancement de cette opération aura lieu le 6 juillet au parc Montsouris. Il indique également que le programme sera prochainement distribué aux membres de la Commission.

DAE 209 : Subvention d'investissement (250.000 euros) et convention avec "Scintillo" pour l'accélérateur de projets culturels FAR : intervention de Mme LECOUTURIER et de M. DUCLOUX.

Culture et relations avec les arrondissements. - M. JULLIARD, rapporteur.

M. JULLIARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

M. JULLIARD informe les membres de la Commission que M. Simon BAKER est le nouveau directeur de la Maison européenne de la photographie. De plus, il indique que Mme PANATO, directrice de la Maison du geste et de l'image, part à la retraite.

SG 35 : Convention de mise à disposition du plateau Joffre pour l'installation d'une structure éphémère, accueillant des activités culturelles et sportives, avec la RMN-GP et le COJO : intervention de Mme LECOUTURIER et M. GLEIZES.

Réponse de M. JULLIARD.

DAC 736 : Subvention (95.000 euros) et convention d'objectifs avec l'Association Fonds régional d'art contemporain d'Ile-de-France (19e) : intervention de Mme LECOUTURIER.

Réponse de M. JULLIARD.

M. DUCLOUX a salué le projet de délibération DAC 108 : subventions (4.603.000 euros), convention, avenant avec l'association "Orchestre de Chambre de Paris" et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2021.

D'autre part, M. DUCLOUX se félicite que 75 % des subventions soient votés au Conseil de Paris au premier semestre de l'année. Il souhaiterait également savoir si les conseillers de Paris étaient invités au Carnaval Tropical de Paris. M. THOMAS, délégué à l'Outre-mer, a confirmé l'envoi des invitations.

Divers :

Suite à leur demande, Mme VIEU-CHARIER a fait distribuer aux membres de la Commission le relevé de décisions de la Commission de dénomination ainsi que la liste des vœux en attente d'attribution au 11 juin 2018.

Vœux et amendement :

1 amendement et 10 vœux ont été déposés.

Mme LEVIEUX a présenté le vœu de l'Exécutif relatif à la Parisienne de Photographie (pôle numérisation).

Mme LEVIEUX a apporté des éléments de réponse au vœu relatif à la création d'un label pour les quartiers patrimoniaux remarquables de Paris.

Mme MÉES a présenté les vœux relatifs à la plaque commémorative en hommage au COMAC, aux propositions de dénomination des rues et pour la création d'un monument aux animaux de guerre morts sur le champ de bataille de la Première Guerre Mondiale. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme MAQUOI a présenté le vœu relatif à la situation du Tarmac.

Intervention de M. GLEIZES et réponse de M. JULLIARD.

Séance levée à 13 heures 16.

Prochaine Commission le lundi 18 septembre 2018 à 12 heures.

---

**3e COMMISSION**

Réunion du lundi 25 juin 2018

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Virginie DASPET, Edith GALLOIS, Marie-Laure HAREL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, François DAGNAUD, Claude DARGENT, Philippe GOUJON, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Frédéric PÉCHENARD, Mao PENINOU, Patrick TRÉMÈGE.

Excusés au sens du règlement intérieur du Conseil de Paris :

Mmes Halima JEMNI, Aurélie SOLANS, M. Dominique TIBERI.

Absents :

Mmes Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, M. Yann WEHRLING.

****

Séance ouverte à 10 heures 02.

Débat sur la politique de maintien de l'ordre lors des manifestations publiques :

Intervention préliminaire de Michel DELPUECH, Préfet de police de Paris. Interventions de MM. JULIEN, d'Alain GIBELIN, directeur de l'ordre public et de la circulation, d'Alexis MARSAN, responsable de la cellule synapse, de MM. GOUJON, LE RESTE et GLEIZE et réponse de M. DELPUECH.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 124 à l'ordre du jour (dont 9 au titre du Conseil départemental) :

Environnement, développement durable, eau, Plan Climat. - Mme BLAUEL, rapporteure.

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DEVE 87 concernant la convention avec l'association "Bruitparif" : intervention de M. DAGNAUD et réponse de Mme BLAUEL.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

PP 66 concernant le budget spécial supplémentaire pour 2018 de la Préfecture de police : présentation par M. Philippe CASTANET, directeur des finances de la PP d'un diaporama. Interventions de MM. LE RESTE, JULIEN, GARRIGUE-GUYONNAUD, d'un commissaire de la B.S.P.P. et de MM. GOUJON et LEFEVRE.

DPSP 8 concernant la subvention au GPIS : intervention de M. GOUJON et réponse de Mme BROSSEL.

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Intervention de M. LAURET concernant le devenir des bornes de recharge pour Autolib' suite à la fin programmée du contrat et réponse de M. NAJDOVSKI.

DVD 24 concernant le Plan Vélo : intervention de M. JULIEN et de M. LEFEVRE et réponse de M. NAJDOVSKI.

Propreté, assainissement, organisation et fonctionnement du Conseil de Paris. - M. PENINOU, rapporteur.

M. PENINOU a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

8 amendements et 55 vœux ont été déposés.

Présentation par M. DAGNAUD du vœu concernant la vente de pétards et mortiers : intervention de M. JULIEN et réponse de M. GARRIGUE-GUYONNAUD.

Séance levée à 12 heures 23.

Prochaine Commission le lundi 17 septembre 2018.

---

**4e COMMISSION**

Réunion du lundi 25 juin 2018.

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Sylvie CEYRAC, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB ATTIAS, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Hervé BÉGUÉ, Bernard DEBRÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Atanase PÉRIFAN.

Excusée au sens du règlement intérieur :

Mme Nawel OUMER.

Absents :

Mmes Myriam EL KHOMRI et Fanny GAILLANNE, M. François HAAB.

****

Mme ATALLAH ouvre la séance à 9 heures 07.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 83 à son ordre du jour (dont 59 projets au Conseil départemental) et autres sujets :

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance. - Mmes VERSINI et FILOCHE, rapporteures.

Mme VERSINI a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DASES 231 G : Participation (875.000 euros) et convention avec l'association "Aurore" pour la mise en œuvre d'un dispositif exceptionnel de prise en charge collective de mineurs non accompagnés confiés à l'A.S.E. : intervention de Mme KONÉ et M. HONORÉ.

Réponse de Mme VERSINI. Elle précise que le 29 juin aura lieu le COPIL sur l'aide alimentaire.

DASES 243 G : Participation (915.000 euros) et convention avec l'association "Coallia" pour la mise en œuvre d'un dispositif de mise à l'abri de jeunes migrants autonomes en attente d'évaluation de minorité : intervention de Mme KONÉ.

Réponse de Mme VERSINI.

DASES 160 G : Subventions (835.377 euros) et conventions avec 5 associations pour leurs maraudes d'intervention sociale pour les personnes S.D.F. : intervention de Mme STOPPA-LYONNET.

Réponse de Mme VERSINI.

Mme FILOCHE a présenté les deux projets de délibération de sa délégation.

DASES 174 G : Subventions (35.000 euros) à 4 associations pour la réalisation d'actions de domiciliation pour des personnes et familles sans domicile à Paris : intervention de Mmes ATALLAH et KONÉ.

Réponse de Mme FILOCHE.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DDCT 106 - DPSP : Subvention (13.000 euros) avec l'association Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de Paris (CIDFF) (10e) pour le Dispositif Téléprotection Grave Danger : intervention de Mme KONÉ.

Réponse de Mme BIDARD.

Personnes âgées et autonomie. - Mme BRIDIER, rapporteure.

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté la communication de la Maire de Paris sur la politique parisienne du handicap (DASES 22). Il a fait un bilan de la politique du handicap à Paris et a apporté des précisions sur les objectifs en cours de réalisation. Intervention de Mme ATALLAH.

DJS 152 - DASES : Subvention (40.000 euros) et convention avec le Comité départemental de sport adapté de Paris au titre de l'organisation des 1ers Jeux Européens INAS de sport adapté Paris 2018 : M. NORDMAN indique que ces jeux se dérouleront du 14 au 22 juillet prochains.

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Elle a apporté des précisions sur le projet Régional de Santé 2018-2022 (DASES 184 G).

Mme SOUYRIS rappelle aux membres de la Commission qu'à 11 heures aura lieu une réunion sur le projet "nouvelle A.P.-H.P." en présence de M. HIRSCH, directeur général de l'A.P.-H.P.

Vœux et amendements :

21 vœux rattachés et 10 vœux ont été déposés.

Mme ATALLAH a présenté le vœu relatif à la scolarisation des enfants handicapés.

Réponse de M. NORDMAN.

Mme ATALLAH a également présenté le vœu relatif à la création d'une Maison parisienne des Réfugié.e.s et de l'Intégration.

Réponse de Mme VERSINI.

M. BÉGUÉ a présenté les vœux relatifs à l'accueil des victimes de viols et d'agressions sexuelles de l'Hôtel Dieu et sur l'A.P.-H.P.

Réponse de Mme SOUYRIS.

Séance levée à 10 heures 54.

Prochaine Commission le lundi 17 septembre 2018 à 9 heures.

---

**5e COMMISSION**

Réunion du lundi 25 juin 2018

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, Jérôme DUBUS, Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Paul SIMONDON, Alexandre VESPERINI.

Excusés au sens du réglement intérieur :

M. Buon Huong TAN, Mmes Frédérique CALANDRA, Valérie MONTANDON.

Absents :

Mmes Michèle ASSOULINE, Agnès EVREN, M. David ASSOULINE.

****

Début de la séance à 14 heures 04.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 64 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil départemental) :

Logement, hébergement d'urgence. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Délibération 2018 DAE 217 concernant l'installation d'un système de comptage au sein de la canopée du forum des halles : intervention de M. CONTASSOT et réponse de M. MISSIKA.

Architecture et Grands Projets de Renouvellement Urbain. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 11 vœux ont été déposés.

Pas d'intervention.

Présentation par la DLH des réhabilitations logements réalisés pour satisfaire aux ambitions du Plan Climat : interventions de MM. CONTASSOT et SIMONDON.

Séance levée à 15 heures 03.

Prochaine Commission le lundi 17 septembre 2018.

---

**6e COMMISSION**

Réunion du lundi 25 juin 2018

Présents :

Mmes Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alix BOUGERET, Sandrine CHARNOZ, Alexandra CORDEBARD, Anne-Christine LANG, Jean-Pierre LECOQ, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, MM. Jean-Noël AQUA, Patrick BLOCHE, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER.

Excusé au sens du règlement intérieur :

M. Pascal CHERKI.

****

Séance ouverte à 15 heures 34.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 68 à l'ordre du jour dont 5 au titre du Conseil départemental :

Education, petite enfance et familles. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAC 494 concernant l'installation d'une plaque commémorative en hommage à Marie Pape-Carpantier dans le 5e arrondissement : intervention de M. LECOQ et réponse de M. BLOCHE.

DASCO 404 concernant des dotations pour divers collèges : iIntervention de M. LECOQ et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. BLOCHE sur le dédoublement des classes de CP à Paris en REP et REP+.

Interventions de Mmes BOUGERET et LANG ainsi que de MM. LECOQ et GLEIZES.

Petite enfance. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DFPE 156 concernant la subvention pour la création d'un équipement d'accueil petit enfance, rue des Tournelles : interventions de M. LECOQ et de Mme LANG et réponse de Mme CHARNOZ ainsi que de la DFPE.

Intervention de M. AQUA concernant les crèches à caractère confessionnel et leurs contrôles ainsi que de M. GLEIZES et réponse de Mme CHARNOZ.

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération de sa délégation.

DAE 218 concernant une subvention au C.R.O.U.S. : intervention de M. LECOQ et réponse de Mme LEMARDELEY.

Intervention de M. GLEIZES sur l'absence de présentation des projets de délibération concernant l'école Du Breuil au sein de la 6e Commission et réponse de Mme LEMARDELEY.

Vœux et amendement :

10 vœux ont été déposés.

Intervention de M. GLEIZES sur le vœu concernant le collège Henri Mathis et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme OLIVIER concernant le vœu sur le site Baudricourt et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOUGERET et de M. LECOQ sur le vœu sur la tarification de la restauration scolaire et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. AQUA sur le vœu sur la restauration scolaire dans le 18e et réponse de M. BLOCHE.

Intervention de Mme BOUGERET sur le vœu sur l'entretien des crèches et réponse de Mme CHARNOZ.

Intervention de M. LECOQ sur le vœu sur l'application d'un service minimum d'accueil dans les écoles : réponse de M. BLOCHE.

Intervention de M. LECOQ sur le vœu sur les temps d'activités périscolaires ainsi que de Mme LANG et M. GLEIZES et réponse de M. BLOCHE.

Séance levée à 16 heures 52.

Prochaine Commission le lundi 17 septembre 2018.

---

**7e COMMISSION**

Réunion du lundi 25 juin 2018.

Présents :

Mmes Marinette BACHE, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, M. Jacques BOUTAULT, Rémi FÉRAUD, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO.

Excusés :

MM. Patrick KLUGMAN, Sergio TINTI.

Absent :

M. Pierre LELLOUCHE

****

Séance ouverte à 17 heures 02.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 86 à l'ordre du jour.

Europe. - M. SANCHES RUIVO, rapporteur.

M. SANCHES RUIVO a présenté le projet de délibération de sa délégation.

DGRI 28 concernant une subvention à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Label Paris Europe 2018" : intervention de M. AURIACOMBE et réponse de M. SANCHES RUIVO.

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DDCT 67concernant l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Démocratie ouverte" : intervention de M. BERTHAULT et réponse de Mme VÉRON.

DJS158/159/200 concernant les dénominations de centres d'animation : intervention de M. BOUTAULT et réponse de Mme VÉRON.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques. - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

SG 35 concernant la convention de mise à disposition du plateau Joffre : intervention de M. BOUTAULT et réponse de M. MARTINS.

Relations internationales et francophonie. - M. SANCHES RUIVO en lieu de place de M. KLUGMAN, rapporteur.

M. SANCHES RUIVO a présenté les principaux projets de délibération de la délégation de M. KLUGMAN en son absence.

DGRI 33 concernant la subvention à la Fondation Alliance Française : intervention de M. BERTHAULT et réponse de M. SANCHES RUIVO.

Vœux et amendement :

1 amendement et 14 vœux ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 17 heures 45.

Prochaine Commission le lundi 17 septembre 2018.

## Listes des membres présents.

**Lundi 2 juillet - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement** :

Mme Galla BRIDIER, M. Roger MADEC, Mme Valérie MONTANDON.

**Excusés** :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER.

**Absents** :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Raphaëlle PRIMET.

**Lundi 2 juillet - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas

BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean- François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement** :

Mme Galla BRIDIER, M. Roger MADEC.

**Excusés** :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Catherine DUMAS, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER.

**Absentes** :

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mardi 3 juillet - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR,

Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement :**

Mme Galla BRIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Hermano SANCHES RUIVO.

**Excusés** :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents** :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mardi 3 juillet - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusées au sens du règlement** :

Mme Galla BRIDIER, Mme Valérie MONTANDON.

**Excusés** :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents** :

M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mercredi 4 juillet - Matin**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement** :

Mme Galla BRIDIER, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés** :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents** :

M. Jean-Bernard BROS, M. François HAAB, Mme Raphaëlle PRIMET.

**Mercredi 4 juillet - Après-midi**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT,

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Jérôme DUBUS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Huong TAN, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement** :

Mme Galla BRIDIER, M. Jérôme COUMET, M. Philippe DUCLOUX, Mme Anne HIDALGO, Mme Valérie MONTANDON, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE.

**Excusés** :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents** :

M. Jean-Bernard BROS, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Raphaëlle PRIMET.

**Jeudi 5 juillet**

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Buon-Huong TAN, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M.

François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

**Excusés au sens du règlement** :

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Galla BRIDIER, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Philippe DUCLOUX, Mme Anne HIDALGO, Mme Ann-Katrin JÉGO, M. Jean-François LEGARET, Mme Valérie MONTANDON, M. Paul SIMONDON, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Dominique VERSINI.

**Excusés** :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Grégoire CHERTOK, M. Bernard DEBRÉ, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Catherine DUMAS, M. Claude GOASGUEN, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Olivia POLSKI, Mme Anne TACHÈNE.

**Absents** :

Mme Emmanuelle BECKER, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. François HAAB, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, M. Pierre LELLOUCHE, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Carine PETIT, Mme Raphaëlle PRIMET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS.

## Rectificatif à la liste des membres présents de la séance des 2, 3 et 4 mai 2018.

**Vendredi 4 mai 2018 - Après-midi**

- M. Bernard GAUDILLÈRE est excusé au sens du Règlement intérieur.

# Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| "Politique parisienne du handicap" | | | | | | | | | | | |
| 1 | 4 | 1 | 342 | GEP | KONE, BELLIARD, ATALLAH | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accès aux droits des aidants familiaux. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 1 | 4 | 2 | | GEP | ATALLAH, KONE, BELLIARD, GLEIZES | V | 2018 DASES 22 | relatif au service de PAM75. | NORDMAN | Retiré | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 3 | 343 | GEP | KONE, BELLIARD, ATALLAH | V | 2018 DASES 22 | relatif à la scolarisation des enfants handicapés. | NORDMAN | Adopté (amendé oralement) | 2-juil.-18 |
| 1 | 4 | 4 | | GEP, PCF-FG | BELLIARD, CONTASSOT, ATALLAH, KONE, BONNET OULALDI, PREMEL, BEGUE, GAILLANNE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements aux personnes handicapées. | NORDMAN | Retiré | 2-juil.-18 |
| 5 | 4 | 5 | | DP | LANG | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements sociaux. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 6 | | LRI | HONORE, BOURNAZEL | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements sociaux. | NORDMAN | Retiré | 2-juil.-18 |
| 1 | 4 | 7 | | LRI | BERTHOUT, LEGARET, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements sociaux. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| | 4 | 7bis | 344 | Exécutif | | V | 2018 DASES 22 | en réponse aux V4,5,6 et 7. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 8 | 345 | PCF-FG | BONNET-OULALDI, TINTI | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des parcours sportifs urbains. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 4 | 9 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, CEYRAC, HONORE | V | | relatif à la prise en compte du handicap dans les projets de la Mairie de Paris. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 10 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à la sécurisation des traversées piétonnes. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 11 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à la prévention et au dépistage des troubles du spectre autistique. | NORDMAN | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 4 | 11bis | 346 | Exécutif | | V | 2018 DASES 22 | en réponse au V11. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 12 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif aux clauses sociales spécifiques à l'insertion des personnes en situation de handicap. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 13 | 347 | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'apprentissage de la langue des signes dans les cours municipaux pour adultes. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 14 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'organisation d'un Intégrathlon. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 15 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à la prise en compte du handicap dans les projets du Budget participatif. | NORDMAN | Retiré | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 16 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif au Budget participatif à destination des personnes en situation de handicap. | NORDMAN | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 4 | 16bis | 348 | Exécutif | | V | 2018 DASES 22 | en réponse aux V15 et V16. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 4 | 17 | 349 | LRI | BERTHOUT, LECOQ, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif aux ascenseurs et escaliers mécaniques dans l'espace public. | NORDMAN | Adopté (amendé oralement) | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 18 | 350 | LRI | BERTHOUT, LECOQ, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'entretien des ascenseurs dans les équipements publics municipaux. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 19 | 351 | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des concerts des personnes sourdes et malentendantes. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 20 | 352 | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à une campagne de communication pour l'accessibilité de l'espace public. | NORDMAN | Adopté (amendé oralement) | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 21 | | UDI - MODEM | GATEL, HAAB, HELARD, JOHNSON, JEGO, GALLOIS, LECOUTURIER | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité dans le métro. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| | 4 | 21bis | 353 | Exécutif | | V | 2018 DASES 22 | En réponse au V21. | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 22 | 354 | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif au dispositif "Vacances Arc-en-Ciel". | NORDMAN | Adopté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 23 | | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif au stationnement. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 24 | | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif aux activités extra-scolaires et à la pratique du sport. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 25 | 355 | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif à la création de CLAP. | NORDMAN | Adopté (amendé oralement) | 2-juil.-18 |
| 4 | 4 | 26 | | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif aux athlètes déficients intellectuels aux Jeux Paralympiques de 2024. | NORDMAN | Rejeté | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| "Métropole du Grand Paris" | | | | | | | | | | | |
| 5 | 5 | 27 | | GEP | CONTASSOT, BELLIARD, MOREL | A | 2018 SG 33 | relatif à la contribution de Paris. | MISSIKA | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 5 | 27bis | | Exécutif | | A | 2018 SG 33 | en réponse à l'A27. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 28 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET | A | 2018 SG 33 | relatif au cadre de vie dans les quartiers en difficulté. | MISSIKA | Retiré | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 29 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET | A | 2018 SG 33 | relatif à la création d'un label "Fabriqué dans la Métropole" | MISSIKA | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 5 | 29bis | | Exécutif | | A | 2018 SG 33 | en réponse à l'A29. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 30 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET | A | 2018 SG 33 | relatif à la réforme de la fiscalité locale. | MISSIKA | Retiré | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 31 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET | A | 2018 SG 33 | relatif à l'éducation populaire. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 32 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET | A | 2018 SG 33 | relatif à la prévention des risques du crues. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| | 5 | 213 | | Exécutif | | A | 2018 SG 33 | | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| "Création de la ZAC Bercy Charenton (12e)" | | | | | | | | | | | |
| 5 | 5 | 33 | | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | A | 2018 DU 71 | relatif à une étude complémentaire sur l'échangeur de Bercy. | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| | 5 | 33bis | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | En réponse à A33 | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 34 | | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | A | 2018 DU 71 | relatif à la part de logements sociaux. | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 35 | | PPCI | VESPERINI | A | 2018 DU 71 | relatif à la part de logements sociaux. | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 36 | | PPCI | VESPERINI | A | 2018 DU 71 | relatif à des aménagements conformes aux critères d'innovation et de développement durable. | MISSIKA | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 5 | 36bis | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | en réponse à l'A36 | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 37 | | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | A | 2018 DU 71 | relatif à l'identité culturelle du site gare de la Rapée. | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 38 | 356 | PCF-FG | BONNET-OULALDI | V | 2018 DU 71 | relatif à la Rapée inférieure. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 5 | 38bis | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | en réponse aux V37 et V38. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 39 | 357 | SOCA, PCF-FG | BARATTI-ELBAZ, BONNET-OULALDI | V | 2018 DU 71 | relatif à l'implantation d'une piscine. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 40 | 358 | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à la création d'une piscine. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 207 | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | en réponse aux V39 et V40. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 41 | 359 | DP | LAURET | V | 2018 DU 71 | relatif aux consultations. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| | 5 | 208 | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | en réponse au V41. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 42 | | | LAURET | V | 2018 DU 71 | relatif à la part de logements sociaux et à la maîtrise des charges. | MISSIKA | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 5 | 42bis | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | en réponse au V42 | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 43 | | LRI | BOURNAZEL, MONTANDON, BERTHOUT, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à une votation citoyenne sur les immeubles de Grande Hauteur. | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 44 | 360 | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif aux impacts des immeubles de Grande Hauteur. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 5 | 45 | | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif aux immeubles de Grande Hauteur | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 46 | | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à la proportion de logements sociaux. | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 47 | 361 | LRI | BERTHOUT, MONTANDON, BOURNAZEL, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à l'implantation d'un commissariat. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 48 | | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif à une réévalutation à la hausse de la végétalisation dans le cadre du projet. | MISSIKA | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 5 | 48bis | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | en réponse au V48 | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 49 | 362 | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif au projet de création d'une nouvelle gare du RER D. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 50 | 363 | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif à une étude d'évaluation des flux tous modes. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 5 | 5 | 51 | 364 | PPCI | VESPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif à la diversification des catégories de logements sociaux. | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| | 5 | 209 | | Exécutif | | A | 2018 DU 71 | en réponse au V51 | MISSIKA | Adopté | 2-juil.-18 |
| 1 | 5 | 52 | | NI | SIMONNET | V | 2018 DU 71 | relatif à la mise en place de votations citoyennes. | MISSIKA | Rejeté | 2-juil.-18 |
| | 5 | 206G | | Exécutif | | A | 2018 DASCO 10G | Amendement technique. | BLOCHE | Adopté | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| "Les nouvelles mobilités" | | | | | | | | | | | |
| 3 | 3 | 53 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE | A | 2018 DVD 24 | relatif à l'aménagement de l'avenue de la République | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 54 | 365 | GEP | BELLIARD, KONE | V | 2018 DVD 24 | relatif à l'expérimentation d'un pont. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté (amendé) | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 55 | 366 | GEP | BELLIARD, KONE | V | 2018 DVD 24 | relatif à la colorisation des pistes cyclables. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté (amendé) | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 56 | 367 | LRI | BERTHOUT, BOILLOT | V | 2018 DVD 24 | relatif à la communication d'un bilan. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté (amendé) | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 57 | | LRI | BERTHOUT, BOILLOT | V | 2018 DVD 24 | relatif à la composition du comité de suivi. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 58 | | NI | SIMONNET | V | 2018 DVD 24 | relatif aux contresens cyclables. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 59 | | NI | SIMONNET | V | 2018 DVD 24 | relatif à la limitation de vitesse. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 1 | 3 | 60 | | Exécutif | | A | 2018 DVD 75 | Amendement technique | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 215 | | GEP, PCF-FG | | A | 2018 DVD 75 | Amendement tarif carte "autopartage Paris". | | Rejeté | 3-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 3 | 61 | | GEP | BELLIARD, KONE | A | 2018 DVD 78 | relatif à une aide à l'installation d'arceaux vélos dans les copropriétés. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Retiré | 3-juil.-18 |
| | 3 | 61bis | 368 | Exécutif | | V | 2018 DVD 78 | En réponse à l'A61. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 62 | | PPCI | BLADIER-CHASSAIGNE | A | 2018 DVD 78 | relatif à une extension du dispositif | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 62bis | 369 | Exécutif | | V | 2018 DVD 78 | En réponse à l'A62. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 63 | | GEP | BELLIARD, KONE, JULIEN | VNR | | relatif à Autolib' et à une nouvelle politique d'autopartage. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Retiré | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 64 | | DP | LAURET | VNR | | relatif à Autolib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Retiré | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 65 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT | VNR | | relatif aux rapports d'audit et de conciliation concernant Autolib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 66 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT | VNR | | relatif aux salariés d'Autolib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 67 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT | VNR | | relatif à la transformation des bornes Autolib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 68 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à Autolib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 69 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT | VNR | | relatif aux véhicules en free floating. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 3 | 69bis | 370 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V63,64,65,66,67,68 et 69. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté | 3-juil.-18 |
| 1 | 3 | 70 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT | VNR | | relatif au coût de la résiliation du service Autolib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 71 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BOILLOT | VNR | | relatif à la reprise des véhicules Autolib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 1 | 3 | 72 | | UDI - MODEM | GATEL | VNR | | relatif à la charte de bonne conduite des opérateurs de "free-floating". | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 72bis | 371 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V72. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté | 3-juil.-18 |
| 1 | 3 | 73 | | GEP | BELLIARD, JULIEN | VNR | | relatif au soutien des salariés Smovengo. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 74 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à Vélib'. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 74bis | 372 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V73 et V74. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 75 | | DP | BARGETON | VNR | | relatif au partage de l'espace public. | NAJDOVSKI, MISSIKA | Retiré | 3-juil.-18 |
| | 3 | 216 | 373 | Exécutif | | VNR | | restructuration du réseau de bus | NAJDOVSKI | Adopté | 3-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Autres dossiers | | | | | | | | | | | |
| | 2 | 210 | | LRI | EVREN | A | 2018 DAC 736 | relatif à une augmentation de la subvention au Fonds régional d'art contemporain. | JULLIARD | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 1 | 2 | 76 | 374 | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DDCT 82 | relatif à l'utilisation de groupes électrogènes. | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 1 | 2 | 77 | 375 | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DDCT 82 | relatif à un bilan de la location des salles de l'Hôtel de Ville. | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 2 | 2 | 78 | | Exécutif | | A | 2018 DDCT 90 | Amendement technique. | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 1 | 2 | 79 | | GEP | GLEIZES, BELLIARD | V | 2018 SG 35 | relatif au report de la délibération. | JULLIARD | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 1 | 2 | 80 | 376 | LRI | DATI, DAUVERGNE | V | 2018 SG 35 | relatif aux conditions d'installation de la sculpture. | JULLIARD | Adopté (amendé oralement) | 2-juil.-18 |
| 1 | 2 | 81 | 377 | UDI - MODEM | POZZO DI BORGO, AZIERE, HAAB, GALLOIS, JEGO | V | 2018 SG 35 | relatif au démontage de la structure éphémère. | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 3 | 2 | 82 | | NI | SIMONNET | V | 2018 SG 35 | relatif à l'espace concédé sur le Champs-de-Mars. | JULLIARD | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 2 | 2 | 83 | 378 | SOCA, PCF-FG, GEP | MAQUOI, PREMET, PREMEL, GEIZES | VNR | | relatif au Tarmac. | JULLIARD | Adopté (amendé) | 2-juil.-18 |
| 3 | 2 | 84 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au théâtre du Tarmac. | JULLIARD | Retiré (non présenté) | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | 2 | 85 | 379 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET | VNR | | relatif aux locaux libérés par les tribunaux d'instance. | JULLIARD | Adopté (amendé) | 2-juil.-18 |
| 3 | 2 | 86 | | LRI | BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD | VNR | | relatif à l'interdiction des concerts du rappeur Médine au Bataclan. | JULLIARD | Rejeté | 2-juil.-18 |
| 2 | 2 | 87 | 380 | LRI | d'HAUTESERRE | VNR | | relatif au Conservatoire municipal du 8e. | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 2 | 2 | 88 | 381 | LRI | PAWLEK | VNR | | relatif à la mise en place de Boîtes à Livres (10e). | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 1 | 2 | 89 | 382 | LRI | de FROMENT | VNR | | relatif aux moyens de communication alternatifs pour les institutions culturelles | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 7 | 2 | 90 | 383 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au cirque tzigane Romanes. | JULLIARD | Adopté | 2-juil.-18 |
| 2 | 2 | 91 | | Exécutif | | VNR | | relatif à la Parisienne de Photographie. | LEVIEUX | Retiré | 2-juil.-18 |
| | 2 | 91bis | 384 | Exécutif | | VNR | | annule et remplace le V91. | LEVIEUX | Adopté | 2-juil.-18 |
| 1 | 2 | 92 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PRIMET | VNR | | relatif aux salariés de la Parisienne de photographie. | LEVIEUX | Retiré | 2-juil.-18 |
| 2 | 2 | 93 | 385 | LRI | DATI, BERTHOUT, BOULARD, DAUVERGNE | VNR | | relatif à la création d'un label pour les quartiers patrimoniaux remarquables. | LEVIEUX | Adopté (amendé) | 2-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission DDJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 2 | 2 | 94 | 386 | GEP | CONTASSOT | VNR | | relatif à une plaque commémorative en hommage au COMAC. | VIEU-CHARIER | Adopté | 3-juil.-18 |
| 2 | 2 | 95 | 387 | GEP | JULIEN, MOREL | VNR | | relatif aux propositions de dénomination des rues | VIEU-CHARIER | Adopté (amendé) | 3-juil.-18 |
| 2 | 2 | 96 | | GEP | BOUTAULT, JULIEN, BELLIARD | VNR | | relatif à un monument aux animaux morts sur le champ de bataille de la Première Guerre mondiale. | VIEU-CHARIER | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 7 | 2 | 97 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à un monument aux animaux morts sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale | VIEU-CHARIER | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 2 | 2 | 98 | 388 | DP | MÉHAL | VNR | | relatif à une dénomination en hommage à Linda et Oliver Brown. | VIEU-CHARIER | Adopté | 3-juil.-18 |
| 1 | 2 | 99 | 389 | UDI - MODEM | JOHNSON, LECOUTURIER, GATEL, HELARD | VNR | | relatif à la plaque mémorielle de Bruno Lendir et Jean Dibt. | VIEU-CHARIER | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 100 | 390 | GEP | BELLIARD, BOUTAULT | VNR | | relatif au contrôle et à la traçabilité de l'abattage d'animaux. | BLAUEL | Adopté | 3-juil.-18 |
| 7 | 3 | 101 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la péniche Demoiselle. | BLAUEL | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 211 | | LRI | BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD | A | 2018 DPSP 8 | Amendement | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 214 | | Exécutif | | A | 2018 DPSP 13 | Amendement technique. | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 102 | 391 | SOCA | DAGNAUD | VNR | | relatif à la vente des marrons et pétards à Paris. | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission DDJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 3 | 103 | | DP | BARGETON, MÉHAL, LANG, LAURET, GUILLOT | VNR | | relatif à la création d'une police municipale. | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 103bis | 392 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V103. | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 104 | | LRI | BERTHOUT | VNR | | relatif aux incivilités à l'angle des rues Tournefort et Amyot (5e). | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 105 | | LRI | GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS | VNR | | relatif à la sécurisation des parcs et jardins du 15e. | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 106 | | Exécutif | | A | 2018 DEVE 107 | Amendement technique. | KOMITES | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 107 | | PCF-FG, GEP | BONNET-OULALDJI, PRIMET, BELLIARD, GLEIZES, MOREL | V | 2018 DEVE 107 | relatif au statut de l'Ecole. | KOMITES | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 108 | | LRI | BERTHOUT, de CLERMONT-TONNERRE | V | 2018 DEVE 107 | relatif au financement des travaux de rénovation. | KOMITES | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 109 | | UDI - MODEM | HAAB, WEHRLING, GALLOIS, LECOUTURIER | V | 2018 DEVE 107 | relatif à la rénovation des bâtiments. | KOMITES | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 109bis | 393 | Exécutif | | V | 2018 DEVE 107 | en réponse aux V107, V108, V109. | KOMITES | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 110 | | Exécutif | | A | 2018 DEVE 114 | Amendement technique. | KOMITES | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 111 | 394 | GEP | MOREL, JULIEN, BELLIARD | VNR | | relatif à la politique de l'arbre à Paris. | KOMITES | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 112 | 395 | GEP | BELLIARD, MOREL, KONE | VNR | | relatif à l'accompagnement des particuliers pour sortir du glyphosate. | KOMITES | Adopté | 3-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 3 | 113 | 396 | RG-CI | GOLDGRAD, TAN | VNR | | relatif à une expérimentation des parcs et jardins sans tabac | KOMITES | Adopté (amendé) | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 114 | | DP | LANG | VNR | | relatif à l'autorisation d'accès pour les chiens à la promenade plantée René Dumont. | KOMITES | Retiré | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 115 | | LRI | MONTANDON | VNR | | relatif au braconnage de truites dans le lac de Gravelle (12e). | KOMITES | Rejeté | 3-Juil -18 |
| 1 | 3 | 116 | | UDI - MODEM | WEHRLING, GATEL, HELARD, GALLOIS, HAAB | VNR | | relatif à l'ouverture mensuelle des parcs et jardins. | KOMITES | Retiré | 3-juil.-18 |
| | 3 | 116bis | 397 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V116. | KOMITES | Adopté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 117 | | PPCI | DUBUS | VNR | | relatif à l'ouverture au public du tronçon Wagram-Saussure de la Petite Ceinture. | KOMITES | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 118 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux travaux de la mission "Animaux en ville" | KOMITES | Retiré | 3-juil.-18 |
| 7 | 3 | 119 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux tombes de communards et de soldats morts pour la France | KOMITES | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 1 | 3 | 120 | 398 | GEP | BELLIARD, KONE | V | 2018 DVD 63 | relatif à une offre de stationnement vélo à tarif préférentiel. | NAJDOVSKI | Adopté (amendé) | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 121-G | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, LE RESTE | V | 2018 DVD 7-G | relatif aux modalités de l'appel d'offres. | NAJDOVSKI | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 122 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, LE RESTE | A | 2018 DVD 46 | relatif aux tarifs. | NAJDOVSKI | Retiré | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 123 | | PPCI | DUBUS | A | 2018 DVD 46 | relatif à l'extension des bénéficiaires PRO Mobile. | NAJDOVSKI | Rejeté | 3-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 3 | 124 | | LRI | BOURNAZEL | A | 2018 DVD 81 | relatif à la carte Pro Soin à domicile | NAJDOVSKI | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 125 | | LRI | BOULARD, BERTHOUT, d'HAUTESERRE, GOUJON, BOUGERET | V | 2018 DVD 81 | relatif à l'attribution de la carte "PRO Sédentaire" aux coiffeurs. | NAJDOVSKI | Rejeté | 3-juil.-18 |
| | 3 | 212 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT | A | 2018 DVD 81 | Amendement | NAJDOVSKI | Rejeté | 3-juil.-18 |
| 3 | 3 | 126 | 399 | SOCA | SIMONDON | VNR | | relatif à une procédure simplifiée pour la gestion des portes cochères. | NAJDOVSKI | Adopté | 4-juil.-18 |
| 3 | 3 | 127 | 400 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, LE RESTE | VNR | | relatif à l'évacuation des matériaux dans la zone de travaux du site gare de Lyon Daumesnil. | NAJDOVSKI | Adopté | 4-juil.-18 |
| 3 | 3 | 128 | 401 | LRI | BOULARD, BOUGERET | VNR | | relatif au stationnement des livreurs à vélo et deux-roues motorisés. | NAJDOVSKI | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 3 | 3 | 129 | 402 | LRI | BERTHOUT, LECOQ, DATI | VNR | | relatif à la sécurisation des quais bas rive gauche. | NAJDOVSKI | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 3 | 3 | 130 | | LRI | KUSTER | VNR | | relatif à la verbalisation des véhicules aux abords du marché Président Wilson (16e). | NAJDOVSKI | Rejeté | 4-juil -18 |
| 3 | 3 | 131 | | LRI | BERTHOUT | VNR | | relatif au stationnement sauvage de cars rue du Petit-Pont (5e). | NAJDOVSKI | Rejeté | 4-juil -18 |
| 3 | 3 | 132 | | LRI | BERTHOUT | VNR | | relatif au plan bus dans le 5e. | NAJDOVSKI | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 1 | 3 | 133 | | LRI | BOULARD, HONORE | VNR | | relatif à la situation de la place du Tertre. | NAJDOVSKI | Rejeté | 4-juil -18 |
| 3 | 3 | 134 | | PPCI | VESPERINI | VNR | | relatif à l'équité du transport de personnes et au développement des VTC. | NAJDOVSKI | Rejeté | 4-juil -18 |
| 3 | 3 | 135 | | PPCI | DUBUS | VNR | | relatif à la collecte des déchets de chantier. | PENINOU | Retiré | 4-juil -18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 3 | 3 | 136 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à une étude sur la collecte des déchets. | PENINOU | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 3 | 3 | 137 | 403 | LRI, UDI - MODEM | BOULARD, BERTHAULT, NAHMIAS | VNR | | relatif à la pollution sonore aux abords de la ZAC Clichy-Batignolles. | SOLANS | Adopté | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 138 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la Permanence Sociale d'Accueil de Belleville. | FILOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 139-G | | LRI | BERTHOUT, STOPPA-LYONNET, DEBRE | V | 2018 DASES 184-G | relatif au dispositif Paris Med. | SOUYRIS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 140 | | GEP | BOUTAULT, BELLIARD | VNR | | relatif à la vente de produits à base de cannabidiol. | SOUYRIS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 3 | 4 | 141 | | LRI | BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD | VNR | | relatif à la fermeture de l'enseigne "CofyShop". | SOUYRIS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 142 | 404 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, BEGUE | VNR | | relatif à l'accueil des victimes de violences en UMJ. | SOUYRIS | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 143 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, BEGUE, PREMEL | VNR | | relatif à l'AP-HP. | SOUYRIS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 1 | 4 | 144 | | LRI | BOURNAZEL, HONORE | VNR | | relatif au quartier Porte de Clignancourt. | SOUYRIS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 145 | | PPCI, DP | DUBUS, GUILLOT | VNR | | relatif à la "Colline au crack". | SOUYRIS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| | 4 | 145bis | 405 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V144 et V145. | SOUYRIS | Adopté | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 146 | | PPCI | VESPERINI | VNR | | relatif à la formation aux premiers secours | SOUYRIS | Rejeté | 4-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 4 | 147 | 406 | GEP | ATALLAH, BOUTAULT, KONE, BELLIARD | VNR | | relatif à la création d'une Maison parisienne des Réfugié.e.s et de l'intégration. | VERSINI | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 148 | | PPCI | DUBUS | VNR | | relatif au bilan des actions entreprises suite à la Nuit de la Solidarité. | VERSINI | Retiré | 4-juil.-18 |
| 4 | 4 | 149 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au travail gratuit des bénéficiaires d'aides sociales. | VERSINI | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 5 | 5 | 150 | 407 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL | VNR | | relatif au calcul des APL. | BROSSAT | Adopté | 4-juil.-18 |
| 5 | 5 | 151 | | DP | LANG | VNR | | relatif aux plateformes de location touristique. | BROSSAT | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 1 | 5 | 152 | | LRI | de FROMENT | VNR | | relatif au contrôle des locations touristiques. | BROSSAT | Retiré | 4-juil.-18 |
| | 5 | 152bis | 408 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V151 et V152. | BROSSAT | Adopté | 4-juil.-18 |
| 1 | 5 | 153 | | UDI - MODEM | NAHMIAS, JOHNSON | VNR | | relatif à l'amélioration des rapports locatifs sociaux. | BROSSAT | Rejeté | 4-juil.-18 |
| | 5 | 153bis | 409 | Exécutif | | VNR | | en réponse au vœu 153. | BROSSAT | Adopté | 4-juil.-18 |
| | 5 | 220 | | Exécutif | | A | 2018 DAE 88 | Amendement technique. | MISSIKA | Adopté | 4-juil.-18 |
| 5 | 5 | 154 | | GEP | JULIEN, BELLIARD | A | 2018 DU 139 | relatif à la création de la 1ère phase. | MISSIKA | Adopté | 4-juil.-18 |
| 1 | 5 | 155 | 410 | LRI | GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS | V | 2018 DU 148 | relatif au devenir du site 13-19, avenue du Maine (15e). | MISSIKA | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| | 5 | 219 | | Exécutif | | A | 2018 DU 148 | Amendement technique. | MISSIKA | Adopté | 4-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 5 | 156 | | GEP | CONTASSOT, BELLIARD, BOUTAULT | VNR | | relatif au classement des trottoirs des quais hauts de la Seine. | MISSIKA | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 5 | 5 | 157 | | PPCI | DUBUS | VNR | | relatif à l'aménagement de la ZAC Clichy Batignolles. | MISSIKA | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 5 | 5 | 158 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au programme immobilier 61 rue de Buzenval (20e) . | MISSIKA | Retiré | 4-juil.-18 |
| | 5 | 158bis | 411 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V158. | MISSIKA | Adopté | 4-juil.-18 |
| 5 | 5 | 159 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au projet de construction sur la place Mazas. | MISSIKA | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 5 | 5 | 160 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux travaux du bâtiment de l'ex-rectorat de Paris avenue Gambetta. | MISSIKA | Rejeté | 4-juil.-18 |
| | 5 | 160bis | 412 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V160 | MISSIKA | Adopté | 4-juil.-18 |
| 3 | 5 | 161 | 413 | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au budget des travaux du Grand Paris Express. | MISSIKA | Adopté | 4-juil.-18 |
| 1 | 6 | 162 | 414 | GEP | MEES, MOREL, BELLIARD | V | 2018 DASCO 81 | relatif à la délégation de service public. | BLOCHE | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 163 | | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, PREMEL, AQUA | V | 2018 DASCO 81 | relatif à une évaluation et à un bilan. | BLOCHE | Retiré | 4-juil.-18 |
| 1 | 6 | 164 | | Exécutif | | A | 2018 DFPE 8 | Amendement technique | BLOCHE | Adopté | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 165 | 415 | SOCA | COUMET, OLIVIER | VNR | | relatif à la reconstruction des locaux dédiés à la restauration scolaire sur le site Baudricourt. | BLOCHE | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 166 | | SOCA, GEP, PCF-FG | MAQUOI, GLEIZES, PRIMET | VNR | | relatif aux affectations en 6e au collège Henri Matisse. | BLOCHE | Retiré | 4-juil.-18 |
| 1 | 6 | 167 | | GEP | BOUTAULT | VNR | | relatif au marché de la restauration scolaire (1er, 2e, 3e). | BLOCHE | Retiré | 4-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 6 | 168 | | LRI | BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD | VNR | | relatif aux tarifs de restauration scolaire. | BLOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 1 | 6 | 169 | 416 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, AQUA | VNR | | relatif aux travaux dans la cité scolaire Gabriel Fauré (13e). | BLOCHE | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 170 | | LRI | BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD | VNR | | relatif au service minimum d'accueil dans les écoles parisiennes. | BLOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 171 | | LRI | BERTHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOUJON, GIAZZI, BOULARD | VNR | | relatif aux rythmes scolaires. | BLOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 172 | | PPCI | DUBUS | VNR | | relatif à la révision des rythmes scolaires. | BLOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 173 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux rythmes éducatifs. | BLOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 1 | 6 | 174 | | LRI, UDI - MODEM | BOULARD, KUSTER, BOUGERET, NAHMIAS | VNR | | relatif aux travaux du réfectoire de l'école 221-223 boulevard Pereire (17e). | BLOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 1 | 6 | 175 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à la carte scolaire. | BLOCHE | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 176 | | LRI | BOULARD, BOUGERET | VNR | | relatif à l'entretien de 2 crèches municipales (17e). | CHARNOZ | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 6 | 6 | 177 | 417 | PCF-FG, GEP | BONNET-OULALDJ, AQUA, GLEIZES, CHERKI, DASPET, MAQUOI, PETIT | VNR | | relatif à Parcoursup | LEMARDELEY | Adopté | 4-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 7 | 178 | 418 | LRI | STOPPA-LYONNET, DEBRE | VNR | | relatif au suivi des subventions dans le cadre de la lutte contre le VIH | KLUGMAN | Adopté | 4-juil.-18 |
| | 7 | 217 | | Exécutif | | A | 2018 SG 36 | Amendement technique. | MARTINS | Adopté | 4-Juil.-18 |
| 7 | 7 | 179 | 419 | RG-CI | GOLDGRAB, TAN | VNR | | relatif à un programme de fidélisation des touristes. | MARTINS | Adopté | 4-juil.-18 |
| 7 | 7 | 180 | | RG-CI | GOLDGRAB, TAN | VNR | | relatif à l'initiation à la randonnée des petits Parisiens. | MARTINS | Retiré | 4-Juil.-18 |
| | 7 | 180bis | 420 | RG-CI | GOLDGRAB, TAN | VNR | | en réponse au V180. | MARTINS | Adopté | 4-juil.-18 |
| 7 | 7 | 181 | 421 | | GIAZZI, GOASGUEN, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO | VNR | | relatif à la rénovation de la piscine d'Auteuil. | MARTINS | Adopté (amendé) | 4-juil.-18 |
| 3 | 7 | 182 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'Aéroport de Paris. | MARTINS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| | 7 | 182bis | 422 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V182. | MARTINS | Adopté | 4-juil.-18 |
| 5 | 7 | 183 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au rôle des OPHLM pour la construction du Village Olympique et du Village des Médias. | MARTINS | Rejeté | 4-juil.-18 |
| 7 | 7 | 184 | | Exécutif | | A | 2018 ODCT 19 | Amendement technique. | VERON | Adopté | 4-Juil.-18 |
| 7 | 7 | 185 | | GEP | MOREL, BELLIARD | VNR | | relatif à un bilan du budget participatif | VERON | Retiré | 4-juil.-18 |
| 7 | 7 | 186 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif au vote du budget participatif. | VERON | Rejeté | 4-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 7 | 187 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à une synthèse annuelle du soutien budgétaire aux associations. | VERON | Retiré | 4-Juil.-18 |
| | 7 | 187bis | 423 | Exécutif | | VNR | | en réponse au V187. | VERON | Adopté | 4-Juil.-18 |
| 7 | 7 | 188 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'AGECA. | VERON | Rejeté | 4-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 189 | | LRI | BERTHOUT, BOULARD, MONTANDON | VNR | | relatif à la création d'un comité stratégique de la SEMAEST. | BROS | Retiré | 5-Juil.-18 |
| | 1 | 218 | | Exécutif | | A | 2018 DRH 63 | Amendement technique. | GIRARD | Adopté | 5-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 190 | 424 | GEP | JULIEN, MEES | VNR | | relatif à la gestion des risques psychosociaux | GIRARD | Adopté (amendé) | 5-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 191 | 425 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, AQUA | VNR | | relatif à la laïcité dans les satellites de la Ville. | GIRARD | Adopté (amendé) | 5-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 192 | | NI | SIMONNET | VNR | | relatif aux sanctions de 2 chauffeurs de benne à ordures. | GIRARD | Rejeté | 5-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 193 | 426 | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE | VNR | | relatif à la saisine de la Commission du mobilier urbain. | GREGOIRE | Adopté | 5-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 194 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT | VNR | | relatif à l'installation des colonnes Morris. | GREGOIRE | Rejeté | 5-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 195 | | LRI | BERTHOUT | A | 2018 DPE 30 | relatif au mode de sélection des familles. | GUHL | Retiré | 5-Juil.-18 |
| 1 | 1 | 196 | | SOCA | CALANDRA, DASPET, BACHE | VNR | | relatif au financement des recyclaries. | GUHL | Retiré | 5-juil.-18 |

| N° Commission de dépôt | N° Commission VDI | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes ou Exécutif | Elus | A, V, Vnr, LR | N° délib | Objet | Adjts rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 1 | 197 | | GEP | BELLIARD, MOREL | VNR | | relatif à la prévention des déchets et au réemploi solidaire. | GUHL | Retiré | 5-juil.-18 |
| 3 | 1 | 198 | | LRI | BOULARD, BERTHOUT, LECOQ, GOUJON, BOUGERET | VNR | | relatif au financement des ressourceries parisiennes. | GUHL | Rejeté | 5-juil.-18 |
| | 1 | 198bis | 427 | Exécutif | | VNR | | en réponse aux V196, V197 et V198. | GUHL | Adopté | 5-juil.-18 |
| 1 | 1 | 199 | 428 | GEP | MOREL, BELLIARD, KONE | VNR | | relatif au développement des composts collectifs de quartier. | GUHL | Adopté (amendé) | 5-juil.-18 |
| 3 | 1 | 200 | 429 | GEP | BELLIARD, MOREL | VNR | | relatif à la suppression des pailles en plastique. | GUHL | Adopté (amendé) | 5-juil.-18 |
| 3 | 1 | 201 | 430 | OP | LAURET | VNR | | relatif aux pailles en plastique | GUHL | Adopté (amendé) | 5-juil.-18 |
| 1 | 1 | 202 | | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DAE 140 | relatif au montant de la subvention. | POLSKI | Rejeté | 5-juil.-18 |
| 1 | 1 | 203 | 431 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, LE RESTE | V | 2018 DAE 224 | relatif aux circuits courts et à la rémunération des producteurs. | POLSKI | Adopté | 5-juil.-18 |
| 1 | 1 | 204 | 432 | GEP | MOREL, BELLIARD | VNR | | relatif à la concrétisation de la nouvelle économie de proximité. | POLSKI | Adopté | 5-juil.-18 |
| 3 | 1 | 205 | 433 | UDI - MODEM | GALLOIS | VNR | | relatif au marché aux fleurs de l'île de la Cité. | POLSKI | Adopté (amendé) | 5-juil.-18 |

# Tableau des votes des groupes politiques.

| N° Scrutin (Non ODJ) | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes de Rattachement | Élus | A, V, Vot, EX | N° Série | Objet | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communauté Pays de Haute PC | | Ecologiste Ensemble Ecol | | Démocrates et Progressistes DP | | Rassem Du Centre, Gauche et Indépendants RCI | | Socialiste et Apparentés SOCA | | UDI - Modem | | Nouveaux Progressistes et Constructifs NPC | | Non Rattachés LRI | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| "Présidence présidentielle du Hamo Kap" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 1 | 342 | GEP | KOUAC, DELHAND, ATALIAN | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accueil des enfants dans les crèches | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 2 | | GEP | ATALIAN, KOUAC, DELHAND, GALLIZIO | V | 2018 DASES 22 | relatif au service de PMI 22. | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 3 | 343 | UDI | KOUAC, DELHAND, ATALIAN | V | 2018 DASES 22 | relatif à la tarification des crèches municipales | NORDMANN | Adopté Demande seulement | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 4 | | GEP, PCF-PG | DELHAND, CONTASSOT, ATALIAN, KOUAC, DOMINATI-GALLIZIO, PRÉFAEL, BOGHI, GIRARDIN | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements des personnes handicapées | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 5 | | DP | LAND | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements sociaux. | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | X | | |
| 1 | 6 | | IRI | HONORE, JOUPHI-DEL | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements sociaux | NORDMANN | Avisé | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 7 | | LRI | BLEUSHOUT, LEGARET, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des logements sociaux | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | X | | | | | | |
| 1 | 7bis | 344 | Fadjaoui | | V | 2018 DASES 22 | un rapport de DASES n°3. | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 1 | 8 | 345 | HCF-PG | BONNET-OULALDJ, BIAU | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accessibilité des parcours sportifs urbains | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 9 | | UDI | BERTHOUT, de TROMELIN, CEYRAC, HONORE | V | | relatif à la place de la femme du handicap dans les projets culturels mixtes | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 1 | 10 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à la création des 30 places supplémentaires | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 1 | 11 | | LRI | BLEUSHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'expérimentation et au déploiement des modules du service accueil-e | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 11bis | 346 | Fadjaoui | | V | 2018 DASES 22 | un rapport de DASES. | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 12 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif aux conventions spécifiques à l'insertion des personnes en situation de handicap. | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 1 | 13 | 347 | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'approvisionnage de la cuisine des repas dans les crèches privées pour adultes. | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 14 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'organisation et au fonctionnement. | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 1 | 15 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à la prise en compte particulière dans les crèches du handicap moteur | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 16 | | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accueil des personnes en situation de handicap | NORDMANN | Retiré | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 16bis | 348 | Fadjaoui | | V | 2018 DASES 22 | un rapport de DASES n°1 et n°26. | NORDMANN | Accepté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 17 | 349 | LRI | BERTHOUT, BIAU, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | bilan successif et qualitatif trimestriel avec l'aspect public | NORDMANN | Adopté Demande seulement | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 18 | 350 | LRI | BERTHOUT, LICORI, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'information des usagers sur les services publics et sociaux locaux. | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 19 | 351 | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accès des personnes des personnes vieillies et malades à l'information. | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 20 | 352 | LRI | BERTHOUT, CEYRAC, HONORE | V | 2018 DASES 22 | relatif à une campagne de communication pour l'information de l'usager public | NORDMANN | Adopté Demande seulement | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| N° Scrutin (Non ODJ) | N° d'ordre | N° Adopté | Groupes de Rattachement | Élus | A, V, Vot, EX | N° Série | Objet | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communauté Pays de Haute PC | | Ecologiste Ensemble Ecol | | Démocrates et Progressistes DP | | Rassem Du Centre, Gauche et Indépendants RCI | | Socialiste et Apparentés SOCA | | UDI - Modem | | Nouveaux Progressistes et Constructifs NPC | | Non Rattachés LRI | | UNANIMITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 1 | 21 | | UDI-MODEM | GARIEL, HERAN, HERARD, KOHLHOFER, ROCCA SERRA, LECOUTURIER | V | 2018 DASES 22 | relatif à l'accueil des enfants dans les crèches. | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 1 | 21bis | 353 | Fadjaoui | | V | 2018 DASES 22 | un rapport de DASES. | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 1 | 22 | 354 | NPNI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif au rapport "Jeunes Actes Garis" | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| 1 | 23 | | NPNI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif au stat Gorgolesi | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 1 | 24 | | NPNI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif aux adultes exposés aux violences à l'hôpital-jour de l'ONCF | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 1 | 25 | 355 | NPNI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif à la crèche de l'Ouest | NORDMANN | Adopté Demande seulement | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 26 | | NPNI | VESPERINI | V | 2018 DASES 22 | relatif aux activités de la crèche [illegible] dans l'arrondissement de 2024 | NORDMANN | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3646 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3776 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3874 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3895 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3890 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3906 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3936 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3925 G | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3925 G | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3934 G | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3966 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 3966 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 2168 G | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 2505 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 2936 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 2956 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 2965 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 2978 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 1 | | | | | | 2018 DASES 2990 | | NORDMANN | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |

| N° Commission DOC | N° d'amdt | N° d'article | Groupe ou Extérieur | Nom | A, V, Ver, LR | N° de lib | Objet | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Affaires Sociales PC | | Indépendants PC | | Démocrates et Progressistes DP | | Réunion de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI | | Socialistes et Apparentés SOCR | | GDR - Modem | | Nouvelle Dynamique et Convention PRG | | Les Républicains LR | | UNIRIVITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 4 | | | | | | 2018 DAGES 2500 | | MORTIMAN | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DAC 303 | | MORTIMAN | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DAC 303 | | MORTIMAN | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DAC 321 | | MORTIMAN | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DAC 329 | | MORTIMAN | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DAS 353 | | MORTIMAN | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DAS 378 | | MORTIMAN | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DASES 22 | COMMUNICATION | MORTIMAN | Pas de vote | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| "Métropole du Grand Paris" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 27 | | STP | GENT-MONTAUBAN, BULLIARD, KADRIL | A | 2018 SG 33 | relatif à l'accomodation de Paris. | MISSIRA | Rejeté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 27bis | | Extérieur | | A | 2018 SG 33 | en réponse à l'AMF. | MISSIRA | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | X | | |
| 5 | 28 | | PCF-FG | BOUHET-OUALEL, FREMEL, PERVET | A | 2018 SG 33 | relatif au rattachement des associations en détresse. | MISSIRA | Rejeté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 29 | | PCF-FG | BOUHET-OUALEL, FREMEL, PERVET | A | 2018 SG 33 | relatif à la création d'un pôle "Politique dans la Métropole". | MISSIRA | Rejeté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 29bis | | Extérieur | | A | 2018 SG 33 | en réponse à l'AMF. | MISSIRA | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 30 | | PCF-FG | BOUHET-OUALEL, FREMEL, PERVET | A | 2018 SG 33 | relatif à l'enseignement de la histoire locale | MISSIRA | Rejeté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 31 | | PCF-FG | BOUHET-OUALEL, FREMEL, PERVET | A | 2018 SG 33 | relatif à l'éducation populaire | MISSIRA | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | X | | X | | |
| 5 | 32 | | PCF-FG | BOUHET-OUALEL, FREMEL, PERVET | A | 2018 SG 33 | relatif à l'agression des risques de crues. | MISSIRA | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 33 | | Extérieur | | A | 2018 SG 33 | | MISSIRA | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | X | | X | | X | |
| 5 | | | | | | 2018 SG 33 | | MISSIRA | Adopté | 2 juil. 18 | | | | | | | | | | | | X | | | | X | |
| "Création de la ZAC Bercy-Charenton (12e)" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 33 | | LR | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | A | 2018 DU 71 | relatif à une étude complémentaire sur l'échangeur de Bercy | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | | |
| 5 | 33bis | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | En réponse à l'AMF | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| 5 | 34 | | LR | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | A | 2018 DU 71 | relatif à la part de logements sociaux. | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | | |
| 5 | 35 | | PCF | VERPERINI | A | 2018 DU 71 | relatif à la part de logements sociaux | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | X | | X | | | | | | | | X | | | | | X | |

| N° Commission DOC | N° d'amdt | N° d'article | Groupes ou Extérieur | Nom | A, V, Ver, LR | N° de lib | Objet | Avis rapporteur | STATUS | DATE DE VOTE | Commission Affaires Sociales PC | | Indépendants PC | | Démocrates et Progressistes DP | | Réunion de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI | | Socialistes et Apparentés SOCR | | GDR - Modem | | Nouvelle Dynamique et Convention PRG | | Les Républicains LR | | UNIRIVITE |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 5 | 36 | | PPCI | VERPERINI | A | 2018 DU 71 | relatif à des développements statistiques sur les affaires économiques et du développement durable | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 36bis | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | en réponse à l'AMF | MISSIRA | Accepté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 37 | | LRI | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, CHRISTOS, EVREN | A | 2018 DU 71 | relatif à l'exposition Coluche au Hangar de la Haute. | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | | |
| 5 | 38 | 358 | PCF-FG | BOUHET-OUALEL | V | 2018 DU 71 | relatif à la Place Intérieure | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 38bis | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | en réponse au VP3 et VP4 | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 39 | 359 | SOCR, PCF-FG | BARATTI-BUDAZ, BOUHET-OUALEL | V | 2018 DU 71 | relatif à l'implantation d'une piscine. | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 40 | 359 | LRI | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à la réalisation d'une piscine | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 40 | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | en réponse au VP3 et VP4 | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 5 | 41 | 359 | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DU 71 | relatif au centre aquatique | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | X | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 41 | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | en réponse au VP3 | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | | X | |
| 5 | 42 | | | BERTHOUT | V | 2018 DU 71 | relatif à la part de logements sociaux et à la mixité des quartiers | MISSIRA | Retiré | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 42 | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | en réponse au VP2 | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | X | | X | | |
| 5 | 43 | | LRI | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à une réflexion citoyenne sur les transformations de Grande Halle. | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | X | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 44 | 360 | LRI | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif aux travaux des halles de Grande Halle. | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 45 | | LRI | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à la réalisation de Grande Halle. | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | X | | | | | | X | | X | | | | | | | | | |
| 5 | 46 | | LRI | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à la préservation de logements sociaux | MISSIRA | Rejeté | 3 juil. 18 | X | | X | | | | X | | X | | | | X | | | | | |
| 5 | 47 | 361 | LRI | BERTHOUT, MONTAUBON, BOULAZIZI, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS, EVREN | V | 2018 DU 71 | relatif à l'implantation d'un centre national | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | X | | | | X | | | | | |
| 5 | 48 | | PPCI | VERPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif à une cartographie des besoins de la population sur le centre du pays. | MISSIRA | Retiré | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 5 | 48bis | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | en réponse au VP4 | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 5 | 49 | 362 | PPCI | VERPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif à la place de pouvoir d'achat du territoire du REP II. | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 5 | 50 | 363 | PPCI | VERPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif à une étude d'évaluation sur les crues. | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 51 | 364 | PPCI | VERPERINI | V | 2018 DU 71 | relatif à la décrue sur les coûts des logements sociaux | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | X | | |
| 5 | 209 | | Extérieur | | A | 2018 DU 71 | en réponse au VP3 | MISSIRA | Adopté | 3 juil. 18 | | | | | | | | | | | X | | | | X | | |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Amdt | Groupe ou Député | Élus | A, V, Nv, UR | N° de vote | Objet | Adopté rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Stock. Sauche AC | | Écologiste de Paris GEP | | Démocrates et Progressistes DP | | Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI | | Socialiste et apparentés SOCR | | Lutte Ouvrière | | Parlement Progressiste et Constructif PPCI | | Les Républicains LRI | | UNANIMITÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| 5 | 52 | | Ind. | SIMONNET | V | 2018 DVD 73 | relatif à la différence de prise de notation [illegible] | MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | | | | | X | | | | | X | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 73 | Vote sur les articles | MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 2016 | | Ensemble | | A | 2018 DASCO 104 | Amendement [illegible] | MUSCHE | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | X | | | | | X | |
| 5 | | | | | | 2018 DASCO 106 | | MUSCHE | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 PCF-10 1 | | MARTINS | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| "les nouvelles mobilités" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 58 | | PCF-FG | BERNALICIOULOU, ROLAN, LE RESTE | C | 2018 DVD 74 | rapport à l'amendement de l'avenue de la Hoguette | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | | | X | | X | | X | | X | | | | X | | X | | |
| 5 | 58 | 386 | GEP | BELLIARD, KONE | V | 2018 DVD 74 | relatif à l'amendement [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté [majorité] | 3-juil.-18 | | | | | X | | | | | | | | | | X | | |
| 5 | 58 | 386 | GEP | BELLIARD, KONE | V | 2018 DVD 74 | relatif à la [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté [majorité] | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 5 | 58 | 387 | GEP | BERTHOUT, UCHIDI | V | 2018 DVD 74 | relatif à la [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté [majorité] | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 58 | | LRI | BERTHOUT, UCHIDI | V | 2018 DVD 74 | relatif à la [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 58 | | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DVD 74 | relatif à la [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | X | | X | | |
| 5 | 58 | | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DVD 74 | relatif à la [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 74 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 80 | | Ensemble | | A | 2018 DVD 75 | Amendement [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 218 | | GEP, PCF-FG | | A | 2018 DVD 75 | Amendement [illegible] "autopartage Paris" | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | X | | X | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 75 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 61 | | GEP | BELLIARD, KONE | A | 2018 DVD 76 | [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Retiré | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 61bis | 388 | Ensemble | | V | 2018 DVD 76 | [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | K | | |
| 5 | 62 | | NPSI | BOUDERGHASSANGHE | A | 2018 DVD 76 | relatif à une extension du dispositif | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | X | | | | | |
| 5 | 62bis | 389 | Ensemble | | V | 2018 DVD 76 | [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 76 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 63 | | GEP | BELLIARD, KONE, JULIEN | NPR | | relatif à un [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 64 | | DP | SAUTRET | NPR | | relatif à [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Retiré | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 65 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BERTIOT | NPR | | relatif au rapport [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 66 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BERTIOT | NPR | | relatif aux [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |

| N° Commission ODJ | N° d'ordre | N° Amdt | Groupe ou Député | Élus | A, V, Nv, UR | N° de vote | Objet | Adopté rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Stock. Sauche AC | | Écologiste de Paris GEP | | Démocrates et Progressistes DP | | Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI | | Socialiste et apparentés SOCR | | Lutte Ouvrière | | Parlement Progressiste et Constructif PPCI | | Les Républicains LRI | | UNANIMITÉ |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 5 | 67 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BERTIOT | NPR | | relatif à la harmonisation des [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 68 | | NI | SAUTRET | NPR | | relatif à [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 69 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BERTIOT | NPR | | relatif au [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 69bis | 390 | Ensemble | | NPR | | amendement au [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 5 | 70 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BERTIOT | NPR | | relatif au [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | X | | | | | |
| 5 | 71 | | LRI | BERTHOUT, de FROMENT, BERTIOT | NPR | | relatif à la [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 72 | | non-inscrit MODEM | GAUTIER | NPR | | relatif à la charte de bonne conduite des [illegible] de "Trottinettes" | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 72bis | 391 | Ensemble | | NPR | | [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 73 | | GEP | BELLIARD, KONE | NPR | | relatif à la [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | | | | | X | | X | | X | | | | X | | X | | |
| 5 | 74 | | NI | SAUTRET | NPR | | relatif à [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | X | X | | X | | |
| 5 | 74bis | 392 | Ensemble | | NPR | | amendement au [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | X | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 75 | | LRI | BERTHOUT | NPR | | relatif au partage [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Rejeté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 225 | 393 | Ensemble | | NPR | | [illegible] | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | X | | | | X | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 76 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 76 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 76 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 76 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DVD 76 | | MAUDOUX, MESSIKA | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| "Autres dossiers" | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAC 455 | | MOQUET | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAC 110 | | MOQUET | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | K |
| 5 | | | | | | 2018 DAC 50 | | BELLIARD | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAC 364 | | BELLIARD | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAC 308 | | BELLIARD | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAC 365 | | BELLIARD | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 240 | | DP | DUMAS | A | 2018 DAC 326 | relatif à une [illegible] | BELLIARD | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAC 326 | | BELLIARD | Adopté | 3-juil.-18 | | X | | | | | | | | X | | | | | | | |

| N° Scrutin (dém GDI) | n° d'ordre | n° Adopté | Groupe ou Intervenant | Titre | A, V, Vot, NR | N° DR/EP | Objet | Rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Avis de Gestion PC | | Ecologiste de Paris GEP | | Démocrates et Progressistes DP | | Radical de Gauche, Centre et Indépendants RGCI | | Socialiste et Apparentés SOCA | | UDI - Modem | | Parisien Progressiste et Constructif PPC | | les Républicains LRI | | Unanimité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 2 | 76 | 374 | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DDCT 90 | relatif à l'attribution de groupes à compétence | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 77 | 375 | LRI | BERTHOUT | V | 2018 DDCT 87 | relatif à une convention de délégation de la gestion de l'Hôtel de Ville. | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | 2018 DDCT 87 | | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 78 | | Liberté | | A | 2018 DDCT 90 | [illegible] | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | 2018 DDCT 90 | | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 79 | | [illegible] | GINAKA, BELMAHDI | V | 2018 DSS 35 | relatif au rapport de la délégation | AUDIARD | Rejeté | 2-juil.-18 | | | | | | | X | | X | | | | | | X | | |
| 2 | 80 | 376 | LRI | DAVI, FOURNIER-ROCHE | V | 2018 DSS 35 | relatif aux conditions d'installation de la buvette | AUDIARD | Adopté (amendé) | 2-juil.-18 | X | | X | | | | | | | | X | | | | | | |
| 2 | 81 | 377 | LRI | DAVI, FOURNIER-ROCHE, PATOUX de la BORDE, AZNOR-MAGE, GASCON, JOGO | V | 2018 SG 37 | relatif au développement de la vidéoprotection | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 82 | | LRI | SIMONET | V | 2018 SG 35 | relatif à l'espace consulat sur le Champs-de-Mars | AUDIARD | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | | | | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 2 | | | | | | 2018 SG 35 | SUSPENSION | AUDIARD | | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 83 | 378 | SOCA, PCF-PG, GEP | MARGUERITE, PRUVOT, PREMEL, CLEUYS | VNR | | relatif au Tarmac | AUDIARD | Adopté (amendé) | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| 2 | 85 | 379 | PCF-PG | BONNET-OULALDI, PRUVOT, PREMEL | VNR | | relatif au [illegible] par les [illegible] | AUDIARD | Adopté (amendé) | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 2 | 86 | | LRI | BERTHOUT, GOUJON, MEO-LEBARBE | VNR | | relatif à l'identification des concierges des Agents Mobiles de Propreté | AUDIARD | Rejeté | 2-juil.-18 | X | | X | | | | X | | | | | | | | | | |
| 2 | 87 | 380 | LRI | DI-AUTUCCIRE | VNR | | relatif au [illegible] | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 88 | 381 | LRI | PAWLIK | VNR | | relatif à la mise en place de Boîtes à Livres (BAL) | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 89 | 382 | LRI | de [illegible] | VNR | | relatif aux moyens de communication à l'intention des [illegible] | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 90 | 383 | LRI | SIMONNET | VNR | | relatif au [illegible] | AUDIARD | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 2 | | | | | | 3018 DAC 90 | | LEVEUR | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 91 | | Liberté | | VNR | | relatif au Panthéon de Photographie. | LEVEUR | Rejeté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 91bis | 384 | Liberté | | VNR | | [illegible] | LEVEUR | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 92 | | PCF-PG | BONNET-OULALDI, PRUVOT | VNR | | relatif au [illegible] la Pantéonnade photographique. | LEVEUR | Rejeté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 93 | 385 | LRI | DAVI, BERTHOUT, BOUJUPO, COUVERCHE | VNR | | relatif à la création d'un [illegible] | LEVEUR | Adopté (amendé) | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | 2018 DAC 405 | | VIEU-CHARIER | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | 2018 DAC 445 | | VIEU-CHARIER | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | 2018 DFVE 5 | | VIEU-CHARIER | Adopté | 2-juil.-18 | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 94 | 386 | GEP | CONTAUDOT | VNR | | relatif à une plaque commémorative au hommage au COMAC | VIEU-CHARIER | Adopté | 2-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| N° Scrutin (dém GDI) | n° d'ordre | n° Adopté | Groupe ou Intervenant | Titre | A, V, Vot, NR | N° DR/EP | Objet | Rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Avis de Gestion PC | | Ecologiste de Paris GEP | | Démocrates et Progressistes DP | | Radical de Gauche, Centre et Indépendants RGCI | | Socialiste et Apparentés SOCA | | UDI - Modem | | Parisien Progressiste et Constructif PPC | | les Républicains LRI | | Unanimité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 2 | 95 | 387 | GEP | AUTUN, MANEL | VNR | | relatif à la [illegible] | VIEU-CHARIER | Adopté (amendé) | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 96 | | GEP | BOUTAULT, HUTIN, BELMAHDI | VNR | | relatif à l'amendement aux [illegible] sur le [illegible] de la Première Guerre mondiale | VIEU-CHARIER | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | | | X | | X | | X | | | X | | | | X | | |
| 2 | 97 | | LRI | SIMONNET | VNR | | relatif à l'amendement aux [illegible] sur les chemins de fer de la Première Guerre mondiale | VIEU-CHARIER | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | | | X | | X | | X | | | X | | X | | X | | |
| 2 | 98 | 388 | GP | MEANI | VNR | | relatif à une cérémonie en hommage à Lydia et Claude Bloch | VIEU-CHARIER | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 2 | 99 | 389 | UDI MODEM | ATHOUDY, LECOMPTE-BOINET, GATEL, MEANI | VNR | | relatif à la plaque commémorative de Bruno Lemesle [illegible] | VIEU-CHARIER | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | | | | | | 2018 DFVE 93 | | BLAUEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DFVE 16 | | BLAUEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | 100 | 390 | GEP | BELMAHDI, BOUTAULT | VNR | | relatif à l'amélioration de la qualité de l'air [illegible] | BLAUEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | 101 | | PS | SIMONNET | VNR | | relatif à la [illegible] | BLAUEL | Rejeté | 3-juil.-18 | | X | X | | X | | X | | X | | | X | X | | | | |
| 3 | 111 | | LRI | BERTHOUT, GOUJON, PECHENARD | A | 2018 DPSP 8 | [illegible] | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DPSP 8 | | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | X | | X | | |
| 3 | 116 | | Liberté | | A | 2018 DPSP 13 | [illegible] | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | | | | | | 2018 DPSP 13 | | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | | | | | | 2018 DPSP 66 | | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | 104 | 391 | SOCA | DUBOIS | VNR | | relatif à la création [illegible] à Paris | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | 105 | | LRI | BARTHES-FOX, [illegible], LANG, LAUREL, GAUDIN | VNR | | relatif à la [illegible] | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 105bis | 392 | Liberté | | VNR | | amendement au VDU. | BROSSEL | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 3 | 104 | | LRI | SIMONNET | VNR | | relatif au [illegible] | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 106 | | LRI | GOUJON, LEVOLAS, de CLERMONT-TONNERRE, COURTOIS | VNR | | relatif à la décentralisation [illegible] | BROSSEL | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DEVE 90 | | COMITTS | Adopté | 3-juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DEVE 34 | | COMITTS | Adopté | 3-juil.-18 | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 109 | | Liberté | | A | 2018 DEVE 107 | Aménagement [illegible] | COMITTS | Adopté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | | | | | | X | | | | | |
| 3 | 107 | | PCF-PG, GEP | BONNET-OULALDI, PRUVOT, BELMAHDI, GALDEL, MOREL | V | 2018 DEVE 107 | relatif au statut de l'élève | COMITTS | Rejeté | 3-juil.-18 | | | | | X | | X | | X | | | X | | | | X | |
| 3 | 108 | | LRI | BERTHOUT, de CLERMONT-TONNERRE | V | 2018 DEVE 107 | relatif au [illegible] | COMITTS | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 109 | | UDI - MODEM | HAGE, ATHOUDY, GALLOIS, [illegible] | V | 2018 DEVE 107 | relatif à la [illegible] | COMITTS | Rejeté | 3-juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 109bis | 393 | Liberté | | V | 2018 DEVE 107 | [illegible] | COMITTS | Adopté | 3-juil.-18 | X | | X | | | | | | | | | | | | | | |

| N° Commission (CD) | N° d'ordre | N° amdt | Groupe ou Individuel | Elus | A, V, N ou LR | N° dossier | Objet | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Aménagt de Gauche PE | | Ecologie de Paris GEP | | Démocrates et Progressistes DP | | Radicaux Gauche, Centre et Indépendants RG-CI | | Socialistes et Apparentés SOCA | | Ind. - Modem | | Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI | | Les Républicains LRI | | UMP/UDI/IND |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 4 | | | | | | 2018 DEVE 107 | | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | X | | X | | | | | | | | | X | | X | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DEVE 110 | | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DEVE 112 | | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 326 | | Concurrent | | A | 2018 DEVE 114 | Aménagements individuels | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DEVE 119 | | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DEVE 117 | | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 333 | 394 | GEP | MORÉL-À-L'OR, BELLIARD | VHR | | Mobilités logistiques de l'avenir à Paris. | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 332 | 395 | GEP | BELLIARD, MORÉL-À-L'OR | VHR | | Mobilités responsables des travailleurs sous statut du portage salarial | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 333 | 396 | RG-CI | DOLLIA-RÁS, Tall | VHR | | Mobilités : une expérimentation des pieds et jardins partagés. | RONVITES | Adopté (amendé) | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 334 | | DP | DUBOS | VHR | | Mobilité : la mutualisation d'actions pour les cités-jardins à la conférence de mobilité du Grand Paris | RONVITES | Retiré | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 335 | | LRI | MONTANDON | VHR | | Mobilité : le bilan mitigé de la mise sur le marché des VTC | RONVITES | Rejeté | 3 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 336 | | LRI - MODEM | MERMET-DUPÉ, PETIT-FRANÇ, GAILLOT, HAAB | VHR | | Mobilité : les usages matinaux des transports | RONVITES | Retiré | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 333bis | 397 | Individuel | | VHR | | Amendement au VOLS. | RONVITES | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 337 | | PCF-PG | DUBUS | VHR | | Mobilité : le bilan mitigé du passage du tronçon Wagram-Épinettes de la ligne Gare de Lyon. | RONVITES | Rejeté | 3 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | NPPU | | | | NPPV | | |
| 3 | 338 | | LRI | SAUTOUREL | VHR | | Mobilité : les travaux de la ligne "Arbre à pain". | RONVITES | Retiré | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 339 | | LRI | SAUTOUREL | VHR | | Mobilité : les contraintes et des pistes de mieux pour la Station | RONVITES | Rejeté | 3 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 3 | 340 | 398 | GEP | GÉ. HARÈ, GALLÉ | V | 2018 DVD 63 | Mobilité : une réforme du stationnement "payant" provisoire | MAUDOUSSET | Adopté (amendé) | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DVD 67 | | MAUDOUSSET | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 341 G | | PCF-PG | BONNET-OUILHAIX, LE RESTE | V | 2018 DVD 74 G | Mobilité : les modalités de l'appel d'offres. | MAUDOUSSET | Rejeté | 3 juil.-18 | | | | X | X | | X | | X | | X | | X | | X | | | X |
| 3 | | | | | | 2018 DVD 74 N | | MAUDOUSSET | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 342 | | PCF-PG | BONNET-OUILHAIX, LE RESTE | A | 2018 DVD 74 | Mobilité : les tarifs. | MAUDOUSSET | Retiré | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 343 | | PPCI | DUBUS | A | 2018 DVD 74 | Mobilité : l'extension du bénéfice du Pass Navigo | MAUDOUSSET | Rejeté | 3 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DVD 74 | | MAUDOUSSET | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| 3 | 344 | | LRI | BOURNAZEL | A | 2018 DVD 81 | Mobilité : la santé des usagers de vélos | MAUDOUSSET | Rejeté | 3 juil.-18 | X | | | X | | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 345 | | LRI | SOLARO, BERTHOUT, d'ANTIBOUL, ESQUIEN, GOLDSCHEIDER | V | 2018 DVD 81 | Mobilité : l'attribution des cartes "PMR bénévoles" aux salariés. | MAUDOUSSET | Rejeté | 3 juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 346 | | LRI | BERTHOUT, de PREMILHAT | A | 2018 DVD 81 | Amendement | MAUDOUSSET | Rejeté | 3 juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |

| N° Commission (CD) | N° d'ordre | N° amdt | Groupe ou Individuel | Elus | A, V, N ou LR | N° dossier | Objet | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Aménagt de Gauche PE | | Ecologie de Paris GEP | | Démocrates et Progressistes DP | | Radicaux Gauche, Centre et Indépendants RG-CI | | Socialistes et Apparentés SOCA | | Ind. - Modem | | Parisiens Progressistes et Constructifs PPCI | | Les Républicains LRI | | UMP/UDI/IND |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 3 | | | | | | 2018 DVD 91 | | MAUDOUSSET | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 3 | | | | | | 2018 DVD 72 | | MAUDOUSSET | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | 2018 DVD 116 | | MAUDOUSSET | Adopté | 3 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 126 | 399 | SOCA | SIMONIN | VHR | | Mobilité : une procédure simplifiée pour les aménagements de voirie cyclable | MAUDOUSSET | Adopté | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 127 | 400 | PCF-PG | BONNET-OUILHAIX, LE RESTE | VHR | | Mobilité : l'évaluation des travaux du tronçon Ouest du tramway du XIX arrondissement de Lyon Decrescent | MAUDOUSSET | Adopté | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 128 | 401 | LRI | BOURNAZEL, BOUDJENET | VHR | | Mobilité : le stationnement des bateaux à voile et des navires fluviaux touristiques | MAUDOUSSET | Adopté (amendé) | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 129 | 402 | LRI | BERTHOUT, LECUEL, DAZI | VHR | | Mobilité : la vaccination des cyclistes hors rites gratuits. | MAUDOUSSET | Adopté (amendé) | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 130 | | LRI | BOUTEK | VHR | | Mobilité : la verbalisation des cyclistes sans casque et la Présidente Hidalgo (LRI). | MAUDOUSSET | Rejeté | 4 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 131 | | LRI | BERTHOUT | VHR | | Mobilité : le stationnement payant gênant le centre du XVIII arrondissement | MAUDOUSSET | Rejeté | 4 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 132 | | LRI | BERTHOUT | VHR | | Mobilité : le plan bus zéro émission | MAUDOUSSET | Rejeté | 4 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 133 | | IRI | BOULAYRD, HONORE | VHR | | Mobilité : les chantiers de la place de la Trinité | MAUDOUSSET | Rejeté | 4 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 3 | 134 | | PPCI | VESPERINI | VHR | | Mobilité : les chantiers du tramway et des voies vertes au développement des VTC. | MAUDOUSSET | Retiré | 4 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | X | | | | | X |
| 3 | 135 | | PPCI | COLOUS | VHR | | Mobilité : la collecte des déchets et chantier | FERMIGIER | Retiré | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 136 | | LRI | SAUTOUREL | VHR | | Mobilité : la mobilité sur la chaussée des Déchets | FERMIGIER | Rejeté | 4 juil.-18 | | X | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 3 | 137 | 403 | LRI, IRI - MODEM | SOLARO, BERTHOUT, HAMAR | VHR | | Mobilité : la pollution sonore aux abords des SAE Orly et des grands ensembles | SOLARO | Adopté | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | | | | | | 2018 DPE 1 G | | BOMPARD | Adopté | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | 2018 DPE 1 N | | BOMPARD | Adopté | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | 2018 DPE 2 G | | BECKER | Adopté | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | 2018 DPE 2 N | | BECKER | Adopté | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 4 | 139 | | LRI | VALLINHET | VHR | | Mobilité : la réparation des bassins d'Arcueil et de Rungis | HUCHON | Rejeté | 4 juil.-18 | | | X | | X | | X | | X | | | X | X | | X | | |
| 4 | 138 G | | LRI | BERTHOUT, STEPHAN, LEGRAS | V | 2018 DPE 124 G | Mobilité : le chapuis Saint-Denis. | SOUMAS | Rejeté | 4 juil.-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | 2018 DPE 124 N | | SOUMAS | Adopté | 4 juil.-18 | X | | | | | X | | | | | X | | | | X | |
| 4 | 140 | | GEP | BOUTAULT, ZEU DIAO | VHR | | Mobilité : la gestion des pendants à base de carbone (3) | SOUMAS | Rejeté | 4 juil.-18 | X | | | | X | | | | X | | | X | | X | X | | |
| 4 | 141 | | LRI | BERTHOUT, DUBOIS, RICHERAND | VHR | | Mobilité : la fermeture de l'avenue "Soleil rouge" | SOUMAS | Rejeté | 4 juil.-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | X | | | | | |
| 4 | 142 | 404 | PCF-PG | BONNET-OUILHAIX, LE GUE, PREVEL | VHR | | Mobilité : l'avenir des stations de vélos en libre. | SOUMAS | Adopté (amendé) | 4 juil.-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 143 | | PCF-PG | BONNET-OUILHAIX, LE GUE, PREVEL | VHR | | Mobilité : l'avenir | SOUMAS | Rejeté | 4 juil.-18 | | | X | | | | X | | X | | X | | X | | | X | |

| N° Commission Sous-CDP | N° d'ordre | N° Amendement | Groupes de Rattachement | Élus | A, V, SVC, LR | N° dossier | Objet | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Finances de Quartier FC | | Commission de Proximité GEP | | Commission Développement Durable DP | | Bureau de Gestion Sociale et Intergénérationnelle BGSI | | Commission Jeunesse et Apprentissages SOEA | | UDI-Modem | | Commission Propreté et Cadre de Vie CPCV | | Les Républicains LR | | UNEMPARTI |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 2 | 164 | | LR | DOUPHAUX, HOUDART | VMR | | relatif à l'organisation [illegible] de la Commission | SOUVRAS | Retiré | 4-juil-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 2 | 165 | | PRCI, LR | RUBUS, CHUCHI | VMR | | relatif à la "Cyclée du [illegible]" | SOUVRAS | Retiré | 4-juil-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 2 | 165bis | 405 | EELV, PS | | VMR | | [illegible] du 1964 et V145. | SOUVRAS | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 166 | | PRG | VERSPRIEM | VMR | | relatif aux formations aux premiers secours | SOUVRAS | Adopté | 4-juil-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | 2018 DASES 189 U | | VERSPRIEM | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | 2018 DASES 232 U | | VERSPRIEM | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | K |
| 4 | | | | | | 2018 DASES 239 U | | VERSPRIEM | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | K |
| 4 | 227 | 408 | GEP | ATAILLON, DOUHAUD, HUME, BERLAND | VMR | | relatif à l'ouverture d'une ligne de bus [illegible] | VERSPRIEM | Adopté (amendé) | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | K | |
| 4 | 228 | | PRCI | DUBUS | VMR | | relatif au plan de [illegible] | VERSPRIEM | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 249 | | PS | SIMONNET | VMR | | [illegible] | VERSPRIEM | Retiré | 4-juil-18 | X | | | X | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 5 | | | | | | 2018 DU 193 | | HAUSHERR | Adopté | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | X |
| 5 | | | | | | 2018 DU 194 | | HAUSHERR | Adopté | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 250 | 407 | PCF-FG | BONNET-OUVRARD, Michael | VMR | | relatif au [illegible] | BROSSAT | Adopté | 5-juil-18 | | | | | X | | | | | | X | | X | | | X | |
| 5 | 251 | | PP | LAHIS | VMR | | relatif aux plateformes de [illegible] | BROSSAT | Retiré | 5-juil-18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 252 | | LR | de FRESNOIT | VMR | | relatif au comité des [illegible] | BROSSAT | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 252bis | 408 | [illegible] | | VMR | | amendement au V252 et V.52 | BROSSAT | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | X | |
| 5 | 253 | | UDI-MODEM | HOUDAIRES, JOHNSON | VMR | | relatif à l'amélioration des [illegible] | BROSSAT | Retiré | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 5 | 253bis | 409 | PS, [illegible] | | VMR | | amendement au vœu 253 | BROSSAT | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 2011 | | [illegible] | | A | 2018 DAE 88 | Amendement technique | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAE 88 | | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAE 171 | | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | X | | X | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DAE 174 | | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | K |
| 5 | | | | | | 2018 DU 39 | | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | X | | | | | | |
| 5 | 254 | | GEP | [illegible], BERLAND | A | 2018 DU 133 | relatif à la création [illegible] | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DU 133 | | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 219 | | PS, [illegible] | | A | 2018 DU 133 | Amendement technique | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| N° Commission Sous-CDP | N° d'ordre | N° Amendement | Groupes de Rattachement | Élus | A, V, SVC, LR | N° dossier | Objet | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Finances de Quartier FC | | Commission de Proximité GEP | | Commission Développement Durable DP | | Bureau de Gestion Sociale, Civique et Intergénérationnelle BGSI | | Commission Jeunesse et Apprentissages SOEA | | UDI - Modem | | Commission Propreté et Cadre de Vie CPCV | | Les Républicains LR | | UNEMPARTI |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | |
| 5 | 255 | 410 | LR | GOUJON, de [illegible], TOUJOUSE, FRANCOIS | V | 2018 DU 248 | relatif au [illegible] | MESSIKA | Adopté (amendé) | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DU 248 | | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | 2018 DU 254 | | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 256 | | GEP | COINTAUSES, BELLAMY, BOUTAULT | eNR | | relatif au développement des [illegible] | MESSIKA | Retiré | 4-juil-18 | X | | | | X | | X | | X | | | | X | | | X | |
| 5 | 257 | | PRCI | DUBUS | eNR | | relatif à l'aménagement de la ZAC [illegible] | MESSIKA | Retiré | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | X | | | | NPPV | | |
| 5 | 258 | | PS | SIMONNET | eNR | | relatif au programme [illegible] | MESSIKA | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 258bis | 411 | [illegible] | | eNR | | au vœu 258 | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | X | | |
| 5 | 259 | | PS | SIMONNET | eNR | | relatif au projet [illegible] | MESSIKA | Retiré | 4-juil-18 | X | | | | X | | X | | X | | | X | | X | | X | |
| 5 | 260 | | PS | SIMONNET | eNR | | relatif au bilan du [illegible] | MESSIKA | Retiré | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | X | | X | | |
| 5 | 260bis | 412 | [illegible] | | eNR | | au vœu 260 | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 | 261 | 413 | PS | SIMONNET | eNR | | relatif au tronçon [illegible] | MESSIKA | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | X | | X | | |
| 6 | | | | | | 2018 DASCO 81 | relatif à la [illegible] | BUCCHI | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 262 | 414 | GEP | BILLES, MICHEL, BOUHARD | V | 2018 DASCO 81 | relatif à la délégation de service public. | BUCCHI | Adopté (amendé) | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | X | | X | | |
| 6 | 263 | | PCF-FG | BONNET-OUVRARD, PELTIER, AGRAS | V | 2018 DASCO 81 | relatif à une [illegible] | BUCCHI | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DASCO 81 | | BUCCHI | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | X | | | | NPPV | | |
| 6 | 264 | | [illegible] | | A | 2018 DFPE 8 | Amendement technique. | BUCCHI | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DFPE 8 | | BUCCHI | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 265 | 416 | SOCA | COLLINET, [illegible] | VMR | | relatif à la [illegible] | BUCCHI | Adopté (amendé) | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 266 | | SOCA, EELV, PCF-FG | MAGLOIRE, GEORGES, FERNET | VMR | | relatif aux allocations [illegible] | BUCCHI | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 267 | | GEP | ROUHAULT | VMR | | relatif au [illegible] | BUCCHI | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 268 | | LR | BERNHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, [illegible], GOUJON, GAZZI, BOULARD | VMR | | relatif aux [illegible] | BUCCHI | Retiré | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 6 | 269 | 416 | PCF-FG | BONNET-OUVRARD, AGRAS | VMR | | relatif au bureau [illegible] | BUCCHI | Adopté (amendé) | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| 6 | 270 | | LR | PERRIN-GILBERT, LEGARET, LECOQ, DATI, [illegible], BOULARD | VMR | | relatif au [illegible] | BUCCHI | Retiré | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 6 | 271 | | LR | BERNHOUT, LEGARET, LECOQ, DATI, [illegible], GOUJON, GAZZI, BOULARD | VMR | | relatif aux [illegible] | BUCCHI | Rejeté | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 6 | 272 | | PRCI | DUBUS | VMR | | relatif à la [illegible] | BUCCHI | Rejeté | 4-juil-18 | X | | X | | | X | X | | X | | | | | | | | |

| N° Conseil (ODJ) | N° d'ordre | N° Adopté | Groupe ou Exécutif | Élus | A, V, Vœ, LP | N° délib | Objet | Adjt rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste-Front de Gauche PC CONTRE | PC ABST | Écologiste de Paris GEP CONTRE | GEP ABST | Démocrates et Progressistes DP CONTRE | DP ABST | Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI CONTRE | RG-CI ABST | Socialiste et Apparentés SOCA CONTRE | SOCA ABST | UDI-Modem CONTRE | UDI-Modem ABST | Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI CONTRE | PPCI ABST | Les Républicains LR CONTRE | LR ABST | Non inscrits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 6 | 173 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif [illegible] | BLOCHE | Rejeté | 4-juil-18 | | | X | | X | | X | | X | | | | X | | | | |
| 6 | 174 | | LR, UDI-MODEM | [illegible] | VŒU | | relatif aux travaux du réfectoire de l'école 221-223 boulevard Pereire (17e) | BLOCHE | Rejeté | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 6 | 175 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif à la carte scolaire | BLOCHE | Rejeté | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | X | | X | | |
| 6 | | | | | | 2018 DFPE 45 | | CHARNOZ | Adopté | 4-juil-18 | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DFPE 67 | | CHARNOZ | Adopté | 4-juil-18 | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DFPE 64 | | CHARNOZ | Adopté | 4-juil-18 | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DFPE 109 | | CHARNOZ | Adopté | 4-juil-18 | X | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DFPE 139 | | CHARNOZ | Adopté | 4-juil-18 | X | | X | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 176 | | LR | BOULARD, [illegible] | VŒU | | relatif à l'ouverture de 3 crèches municipales (17e) | CHARNOZ | Rejeté | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DAC 156 | | LEMARDELEY | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | X | X | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DAC 206 | | LEMARDELEY | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | 2018 DAC 221 | | LEMARDELEY | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 6 | 177 | 417 | PCF-FG, GEP | BONNET-OULALDJ, [illegible] | VŒU | | relatif à Parcoursup. | LEMARDELEY | Adopté | 4-juil-18 | | | | | X | | | | | | X | | X | | X | | |
| 7 | 178 | 418 | LR | [illegible] | VŒU | | relatif au suivi des engagements dans le cadre de [illegible] VIH | KLUGMAN | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 117 | | Exécutif | | A | 2018 SG 56 | Amendement technique. | MARTINS | Adopté | 4-juil-18 | | | | X | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | 2018 SG 56 | | MARTINS | Adopté | 4-juil-18 | | | | X | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 179 | 419 | RG-CI | GOLDGRAB, TAN | VŒU | | relatif à un programme de [illegible] | MARTINS | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 180 | | RG-CI | GOLDGRAB, TAN | VŒU | | relatif à [illegible] des petits Parisiens | MARTINS | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 180 bis | 420 | RG-CI | GOLDGRAB, TAN | VŒU | | en réponse au V180. | MARTINS | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 181 | 421 | | [illegible] | VŒU | | relatif à la rénovation de la piscine [illegible] | MARTINS | Adopté (amendé) | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 182 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif à l'Aéroport de Paris. | MARTINS | Rejeté | 4-juil-18 | | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 7 | 182 bis | 422 | Exécutif | | VŒU | | en réponse au V182. | MARTINS | Adopté | 4-juil-18 | | X | X | | | | | | | | | | X | | | | |
| 7 | 183 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif au rôle des [illegible] pour la conservation du Village [illegible] et du village des [illegible] | MARTINS | Rejeté | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 7 | | | | | | 2018 CGN 25 | | SANCHEZ RUIVO | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| N° Conseil (ODJ) | N° d'ordre | N° Adopté | Groupe ou Exécutif | Élus | A, V, Vœ, LP | N° délib | Objet | Adjt rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Communiste-Front de Gauche PC CONTRE | PC ABST | Écologiste de Paris GEP CONTRE | GEP ABST | Démocrates et Progressistes DP CONTRE | DP ABST | Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI CONTRE | RG-CI ABST | Socialiste et Apparentés SOCA CONTRE | SOCA ABST | UDI-Modem CONTRE | UDI-Modem ABST | Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI CONTRE | PPCI ABST | Les Républicains LR CONTRE | LR ABST | Non inscrits |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 7 | 184 | | Exécutif | | A | 2018 DDCT 19 | Amendement technique | VERON | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | 2018 DDCT 19 | | VERON | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | 2018 DDCT 117 | | VERON | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 7 | | | | | | 2018 DDCT 135 | | VERON | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | X | | | | |
| 7 | 185 | | GEP | MOREL, BELLIARD | VŒU | | relatif à un bilan du budget participatif. | VERON | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 186 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif au [illegible] du budget participatif. | VERON | Rejeté | 4-juil-18 | X | | | X | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 7 | 187 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif à une [illegible] aux associations. | VERON | Retiré | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 7 | 187 bis | 423 | Exécutif | | VŒU | | en réponse au V187 | VERON | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | X | | | | | |
| 7 | 188 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif à l'AGECA | VERON | Rejeté | 4-juil-18 | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 1 | | | | | | 2018 DAE 17 | | BROS | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 189 | | LR | BERTHOUT, [illegible], TANDON | VŒU | | relatif à [illegible] d'un comité stratégique de la SEMAEST. | BROS | Retiré | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | 2018 DAE 55 | | GIRARD | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 218 | | Exécutif | | A | 2018 DRH 63 | Amendement technique | GIRARD | Adopté | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | 2018 DRH 63 | | GIRARD | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 190 | 424 | GEP | JULIEN, [illegible] | VŒU | | relatif à la gestion des [illegible] | GIRARD | Adopté (amendé) | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 191 | 425 | PCF-FG | BONNET-OULALDJ, [illegible] | VŒU | | relatif à [illegible] | GIRARD | Adopté (amendé) | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 192 | | NI | SIMONNET | VŒU | | relatif [illegible] de 2 chauffeurs de [illegible] à voitures | GIRARD | Rejeté | 5-juil-18 | | X | | X | X | | X | | X | | X | | X | | X | | |
| 1 | | | | | | 2018 [illegible] 43 | | GREGOIRE | Adopté | 4-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 193 | 426 | LR | BERTHOUT, de FROMENT, de CLERMONT-TONNERRE | VŒU | | relatif à [illegible] de la Commission du [illegible] | GREGOIRE | Adopté | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 194 | | LR | BERTHOUT, de FROMENT | VŒU | | relatif à [illegible] | GREGOIRE | Rejeté | 5-juil-18 | X | | X | | | | X | | | | | | | | | | |
| 1 | 195 | | LR | BERTHOUT | A | 2018 DFC 30 | relatif au mode de [illegible] des familles | GUHL | Retiré | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | | | | | | 2018 DFC 30 | | GUHL | Adopté | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 196 | | SOCA | CALANDRA, [illegible] | VŒU | | relatif au [illegible] | GUHL | Retiré | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 197 | | GEP | BELLIARD, [illegible] | VŒU | | relatif à la [illegible] | GUHL | Retiré | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 | 198 | | LR | BOULARD, BERTHOUT, LECOQ, [illegible] | VŒU | | relatif au [illegible] | GUHL | Rejeté | 5-juil-18 | X | | X | | | | | | | | | | | X | | | |
| 1 | 198 bis | 427 | Exécutif | | VŒU | | en réponse aux V196, V197 et V198. | GUHL | Adopté | 5-juil-18 | | | | | | | | | | | | X | | | | X | |

| N° Commission saisie LOLF | N° d'article | N° Amdt | Groupe(s) au Bureau | Objet | A, V, Vx, Ur | N° dossier | Titre | Avis rapporteur | STATUT | DATE DE VOTE | Commission Accord de Gouver PC | | Délégation de Pouv. GUP | | Délégation de Propriétaires EP | | Réduction de Dépense, Gestion et Indépendance en ch | | Soutiens des Engagements SDEA | | LOI - Modèle | | Pertinent Propriétaires et Gouvernance PPG | | Int Représentants UR | | Unanimité |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | | | | | | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST. | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | CONTRE | ABST | |
| L | 299 | 428 | GDR | [illegible] | VMK | | [illegible] | GUHL | Adopté (proposé) | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | X | | | | X | |
| L | 290 | 429 | GDR | [illegible] | VMK | | [illegible] | GUHL | Adopté (proposé) | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| L | 301 | 430 | GDR | [illegible] | VMK | | [illegible] | GUHL | Adopté (proposé) | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| L | 202 | | LRI | [illegible] | V | 2018 DAF 140 | [illegible] | POLSKI | Adopté | 3-juil. 18 | X | | X | | | | X | | X | | | | | | | | |
| L | | | | | | 2018 DAF 140 | | POLSKI | Adopté | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| L | 203 | 431 | NGT-PG | [illegible] | V | 2018 DAF 104 | [illegible] | POLSKI | Adopté | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | X | | | |
| L | | | | | | 2018 DAF 104 | | POLSKI | Adopté | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| L | 204 | 432 | GDR | [illegible] | VMK | | [illegible] | POLSKI | Adopté (amendé) | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | X | | | |
| L | 205 | 433 | LGI-MODEM | [illegible] | VMK | | [illegible] | POLSKI | Adopté (amendé) | 3-juil-18 | | | | | | | | | | | | | | | | | |

**Annexe - Scrutin public concernant le projet de délibération SG 35 relatif à la convention de mise à disposition du plateau Joffre (7e) pour l'installation d'une structure éphémère, accueillant des activités culturelles et sportives, avec la RMN-GP et le COJO.**

**Résultats** :

Votants : 134 Pour : 94 Contre : 35 Asbentions : 5 Nppv : 0

**Groupe Démocrates et Progressistes**

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 4 | Pour | M. BARGETON Julien | |
| 142 | Pour | M. GUILLOT Didier | M. LAURET Thomas |
| 120 | Pour | M. LAURET Thomas | |
| 143 | Pour | Mme LANG Anne-Christine | M. BARGETON Julien |

( Votants: 4 / 5 )

**Groupe Ecologie Paris**

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 3 | Contre | M. BELLIARD David | |
| 23 | Contre | M. BOUTAULT Jacques | |
| 22 | Contre | M. CONTASSOT Yves | |
| 88 | Contre | M. GLEIZES Jerome | |
| 87 | Contre | M. JULIEN Pascal | |
| 44 | Contre | Mme ATALLAH Marie | |
| 66 | Contre | Mme KONE Fatoumata | |
| 67 | Contre | Mme MEES Sandrine | |
| 2 | Contre | Mme MOREL Joelle | |

( Votants: 9 / 16 )

**Groupe Communiste et Front de gauche**

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 21 | Contre | M. AQUA Jean-Noel | |
| 42 | Contre | M. BEGUE Herve | |
| 1 | Contre | M. BONNET OULALDJ Nicolas | |
| 20 | Contre | M. LE RESTE Didier | |
| 18 | Abst | M. TINTI Sergio | |
| 43 | Contre | Mme BECKER Emmanuelle | |
| 17 | Contre | Mme GAILLANNE Fanny | M. TINTI Sergio |
| 41 | Contre | Mme PREMEL Daniele | |
| 19 | Contre | Mme PRIMET Raphaelle | Mme PREMEL Daniele |

( Votants: 9 / 13 )

**Groupe UDI-MODEM**

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 76 | Contre | M. AZIERE Eric | |
| 78 | Contre | M. HELARD Eric | |
| 101 | Contre | M. POZZO DI BORGO Yves | |
| 99 | Contre | M. WEHRLING Yann | |
| 124 | Contre | Mme DIRI Leila | |
| 100 | Contre | Mme JOHNSON Olga | |
| 148 | Contre | Mme LECOUTURIER Beatrice | |
| 147 | Contre | Mme NAHMIAS Valerie | |

( Votants: 8 / 14 )

**Non-Inscrit**

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 144 | Contre | Mme SIMONNET Danielle | |

( Votants: 1 / 3 )

## Groupe Les Républicains indépendants

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 81 | Pour | M. BERTHAULT Jean-Didier | Mme BOUGERET Alix |
| 36 | Pour | M. BOULARD Geoffroy | |
| 155 | Pour | M. CAPLIEZ Stephane | Mme ASSOULINE Michele |
| 134 | Pour | M. CHERTOK Gregoire | Mme BERTHOUT Florence |
| 110 | Pour | M. CRAVENNE Francois-David | |
| 60 | Pour | M. de FROMENT Jean-Baptiste | |
| 83 | Pour | M. DEBRE Bernard | Mme d'HAUTESERRE Jeanne |
| 16 | Pour | M. GABORIAU Pierre | Mme DATI Rachida |
| 109 | Pour | M. GIANNESINI Jean-Jacques | Mme STOPPA-LYONNET Dominique |
| 35 | Pour | M. GOASGUEN Claude | |
| 34 | Abst | M. GOUJON Philippe | Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire |
| 82 | Abst | M. LAMOUR Jean-Francois | Mme CEYRAC Sylvie |
| 15 | Pour | M. LEGARET Jean-Francois | |
| 85 | Pour | M. PECHENARD Frederic | M. PERIFAN Atanase |
| 133 | Pour | M. PERIFAN Atanase | |
| 154 | Pour | Mme ASSOULINE Michele | |
| 59 | Pour | Mme BERTHOUT Florence | |
| 153 | Pour | Mme BLOCH Gypsie | Mme BOILLOT Julie |
| 152 | Pour | Mme BOILLOT Julie | |
| 58 | Pour | Mme BOUGERET Alix | |
| 14 | Pour | Mme BURKLI Delphine | M. de FROMENT Jean-Baptiste |
| 132 | Abst | Mme CEYRAC Sylvie | |
| 39 | Pour | Mme DATI Rachida | |
| 128 | Pour | Mme DAUVERGNE Emmanuelle | |
| 86 | Abst | Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire | |
| 62 | Pour | Mme d'HAUTESERRE Jeanne | |
| 63 | Pour | Mme DUMAS Catherine | M. LEGARET Jean-Francois |
| 107 | Pour | Mme EVREN Agnes | |
| 156 | Pour | Mme FANFANT Nathalie | |
| 64 | Pour | Mme GIAZZI Daniele | M. GOASGUEN Claude |
| 37 | Pour | Mme KUSTER Brigitte | |
| 131 | Pour | Mme LECUYER Catherine | |
| 130 | Pour | Mme MONTANDON Valerie | Mme LECUYER Catherine |
| 108 | Pour | Mme ONGHENA Anne-Constance | Mme FANFANT Nathalie |
| 129 | Pour | Mme PAWLIK Deborah | Mme DAUVERGNE Emmanuelle |
| 162 | Pour | Mme STOPPA-LYONNET Dominique | |

( Votants: 36 / 44 )

## Groupe Parisiens Progressistes Constructifs Ind

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 102 | Contre | M. AURIACOMBE Pierre | |
| 79 | Contre | M. DUBUS Jerome | M. HODENT Thierry |
| 126 | Contre | M. HODENT Thierry | |
| 149 | Contre | M. SAINT-ETIENNE Christian | |
| 127 | Contre | M. TREMEGE Patrick | M. VESPERINI Alexandre |
| 104 | Contre | M. VESPERINI Alexandre | |
| 150 | Contre | Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale | |
| 105 | Contre | Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine | Mme BLADIER-CHASSAIGNE Pascale |
| 80 | Contre | Mme HAREL Marie-Laure | M. AURIACOMBE Pierre |

( Votants: 9 / 10 )

## Groupe Socialiste et Apparentés

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 70 | Pour | M. AIDENBAUM Pierre | Mme LEVIEUX Veronique |
| 140 | Pour | M. ASSOULINE David | Mme CHARNOZ Sandrine |
| 28 | Pour | M. BLOCHE Patrick | |
| 92 | Pour | M. CHERKI Pascal | |
| 47 | Pour | M. COUMET Jerome | Mme KOMITES Penelope |
| 72 | Pour | M. DAGNAUD Francois | Mme JEMNI Halima |
| 137 | Pour | M. DARGENT Claude | |
| 91 | Pour | M. DUCLOUX Philippe | |
| 6 | Pour | M. FERAUD Remi | |
| 115 | Pour | M. GAUDILLERE Bernard | M. SIMONDON Paul |
| 30 | Pour | M. GIRARD Christophe | |
| 10 | Pour | M. GREGOIRE Emmanuel | |
| 51 | Pour | M. HOCQUARD Frederic | |
| 9 | Pour | M. JULLIARD Bruno | |
| 54 | Pour | M. KLUGMAN Patrick | M. SANCHES-RUIVO Hermano |
| 90 | Pour | M. LE GUEN Jean-Marie | M. DUCLOUX Philippe |
| 94 | Pour | M. LEJOINDRE Eric | Mme BARATTI-ELBAZ Catherine |
| 119 | Pour | M. MADEC Roger | Mme LEMARDELEY Marie-Christine |
| 111 | Pour | M. MERCIER Etienne | M. CHERKI Pascal |
| 11 | Pour | M. MISSIKA Jean-Louis | |
| 53 | Pour | M. NORDMAN Nicolas | |
| 7 | Pour | M. PENINOU Mao | |
| 74 | Pour | M. SANCHES-RUIVO Hermano | |
| 141 | Pour | M. SIMONDON Paul | |
| 118 | Pour | M. VAILLANT Daniel | M. GIRARD Christophe |
| 69 | Pour | M. VAUGLIN Francois | Mme OUMER Nawel |
| 114 | Pour | Mme BACHE Marinette | |
| 71 | Pour | Mme BARATTI-ELBAZ Catherine | |
| 136 | Pour | Mme BOUYGUES Claudine | M. DARGENT Claude |
| 8 | Pour | Mme BROSSEL Colombe | |
| 46 | Pour | Mme CALANDRA Frederique | Mme PETIT Carine |
| 95 | Pour | Mme CHARNOZ Sandrine | |
| 93 | Pour | Mme CORDEBARD Alexandra | |
| 159 | Pour | Mme DASPET Virginie | |
| 68 | Pour | Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre | Mme CORDEBARD Alexandra |
| 116 | Pour | Mme EL KHOMRI Myriam | |
| 96 | Pour | Mme FILOCHE Lea | |
| 52 | Pour | Mme GABELOTAUD Afaf | |
| 163 | Pour | Mme HIDALGO Anne | M. FERAUD Remi |
| 135 | Pour | Mme JEMNI Halima | |
| 24 | Pour | Mme KOMITES Penelope | |
| 31 | Pour | Mme LEMARDELEY Marie-Christine | |
| 117 | Pour | Mme LEPETIT Annick | Mme EL KHOMRI Myriam |
| 49 | Pour | Mme LEVIEUX Veronique | |
| 158 | Pour | Mme MAQUOI Nathalie | |
| 157 | Pour | Mme MECARY Caroline | |
| 112 | Pour | Mme OLIVIER Annick | Mme ZUNIGA Mercedes |
| 138 | Pour | Mme OUMER Nawel | |
| 45 | Pour | Mme PETIT Carine | |
| 33 | Pour | Mme POLSKI Olivia | |
| 113 | Pour | Mme TAIEB Karen | |
| 26 | Pour | Mme VERON Pauline | |
| 139 | Pour | Mme ZUNIGA Mercedes | |

( Votants: 53 / 53 )

**Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendant**

| | Vote | Nom | Procuration |
|---|---|---|---|
| 48 | Pour | M. BROS Jean-Bernard | |
| 27 | Pour | M. MARTINS Jean-Francois | |
| 89 | Pour | M. TAN Buon-Huong | M. BROS Jean-Bernard |
| 5 | Pour | Mme GOLDGRAB Laurence | |
| 29 | Pour | Mme VERSINI Dominique | Mme GOLDGRAB Laurence |

( Votants: 5 / 5 )